



HAL
open science

Vers la sobriété électrique

Eric Pautard

► **To cite this version:**

Eric Pautard. Vers la sobriété électrique : Politiques de maîtrise des consommations et pratiques domestiques. Sciences de l'Homme et Société. Université Toulouse 2 Le Mirail, 2009. Français. NNT : . tel-02396074

HAL Id: tel-02396074

<https://theses.hal.science/tel-02396074>

Submitted on 9 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Toulouse II-Le Mirail
Département de Sociologie-Ethnologie

*Thèse pour le
Doctorat de Sociologie*

VERS LA SOBRIÉTÉ ÉLECTRIQUE

Politiques de maîtrise des consommations et pratiques domestiques

Présentée par
Éric PAUTARD

Soutenance le 30 novembre 2009

Sous la direction de Jean-Yves Nevers et Marie-Christine Zélem

Composition du jury :

Dominique DESJEUX, Professeur d'Anthropologie sociale, Université Paris V
Yannick RUMPALA, Maître de Conférences (HDR) en Science politique, Université de Nice
Franck COCHOY, Professeur de Sociologie, Université Toulouse II
Chris G. PICKVANCE, Professor of Urban Studies, University of Kent
Jean-Yves NEVERS, Directeur de recherche CNRS, CERTOP
Marie-Christine ZELEM, Maître de Conférences (HDR) en Sociologie, Centre Universitaire d'Albi

Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir
CNRS - Université Toulouse II
Maison de la Recherche - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 09

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier les membres du jury qui m'ont fait l'honneur d'accepter de participer à l'ultime étape de cette thèse, quitte à devoir lire ce volumineux document. Dans le même sens, je me dois d'adresser toute ma gratitude à Jean-Yves Nevers pour avoir nourri ma réflexion de ses précieux conseils et de son érudition, ainsi qu'à Marie-Christine Zélem pour le soutien déterminant qu'elle m'a apporté depuis ma maîtrise.

Je dois ensuite remercier Sylvia Becerra et Hamath Dia avec lesquels j'ai eu la chance de partager un bureau au CERTOP pendant trois ans. Au sein de ce laboratoire, j'aimerais remercier tous ceux qui m'ont apporté leur aide à un moment ou à un autre. La place manque pour les citer toutes et tous, mais je ne manquerai pas de le faire de vive voix. Pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apporté durant la finalisation de cette thèse, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à Aurélie Tricoire, Michel Catlla, Roland Canu et David Martin. Pour m'avoir rendu tant de services quand j'étais loin du laboratoire, je tiens enfin à remercier Anne Razous pour sa disponibilité.

La première partie de cette thèse doit beaucoup aux deux séjours d'étude que j'ai eu la chance de pouvoir faire à l'*University of Liverpool* et à l'*University of Kent*. Je tiens donc à adresser toute ma gratitude au Dr. David Hall et au Pr. Chris Pickvance pour le temps qu'ils ont bien voulu me consacrer.

La seconde partie a -quant à elle- été marquée par les échanges prolifiques que j'ai pu avoir avec Graeme Hayes, Ylva Norén Bretzer, Emilio Luque, Szabina Kerényi et Martin O'Brien dans le cadre d'un panel des *Joint Sessions* de l'European Consortium of Political Research, organisé par le Pr. Christopher Rootes, à Nicosie. De même, la rencontre opportune de Mathieu Brugidou et Eric Drocourt, ainsi que les conseils avisés de Daniel Boy et Loïc Blondiaux m'ont été d'une aide précieuse.

La troisième et dernière partie a pour sa part bénéficié de quelques rencontres décisives qui sont intervenues au cours de ces longues années de thèse. Je pense ici tout particulièrement à Marc Mormont, Yannick Rumpala, Pieter Leroy, Luca Pattaroni et Nathalie Zaccai-Reyners.

Parce qu'ils ont compté de manière importante à un moment ou à un autre dans mon parcours de sociologue, je tiens à remercier Bernard Pudal (qui ne me connaît pas mais qui m'a fait découvrir cette belle discipline), Julien Weisbein, Eric Doidy, Stéphanie Mulot, Ygal Fijalkow, Pascal Ducournau, Christophe Beslay et Nicolas Golovtchenko.

Ayant bénéficié de leur appui financier durant trois ans, je me dois bien évidemment d'adresser mes remerciements au service Recherche de l'ADEME et à l'équipe du GRETS (EDF R&D). Ma reconnaissance va tout particulièrement à Chantal Derkenne et Véronique Beillan. Par ailleurs, je tiens à remercier toutes les personnes que j'ai rencontrées sur le terrain au cours de ma recherche.

A tous ceux qui m'ont offert un coin de canapé-lit et un café, je dois également dire un grand merci. Ce fut toujours un grand plaisir de s'inviter chez eux à l'improviste. Merci donc à Érick Antoine, Yann Ferguson ; Mehdi Alioua et ses jolies filles ; la famille Lacalmontie à Cahors ; Tristan Fournier et sa petite famille ; le Dr. Stéphanie Chauveix, Claire Le Guinio, Sylvain Dagiral et tous les autres.

Je n'oublie pas une pensée pour mes amis les proches : la grande famille Lombric (Julien, Doom, Charlie, Touille, Adeline), la République de l'Outre-Saône (M. & Mme Maurisso, Bertrand, Stéfan et Émilie) et la Mémé Thiernoise.

De même, je ne saurais conclure sans remercier ma famille pour son soutien sans faille.

Enfin, pour avoir su me supporter pendant ces cinq années : Merci à toi, Hélène.

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
----------------------------	---

I LA TRANSITION DU MARCHÉ ÉLECTRIQUE FRANÇAIS AU PRISME DE L'EXEMPLE BRITANNIQUE

APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE DE DEUX POLITIQUES DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉLECTRIQUE	11
---	----

CHAPITRE PREMIER

LES CHOIX POLITIQUES DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI

EN MATIÈRE D'ÉLECTRICITÉ : CONVERGENCES ET DIVERGENCES HISTORIQUES.....	15
---	----

<i>I- La structuration d'un service public intégré de l'électricité : 1945-1972.....</i>	<i>18</i>
[I-A] L'Électricité : Symbole de progrès et enjeu de la reconstruction.....	19
[I-B] Une demande croissante dans un contexte de redéfinition de l'offre	21
<i>II- Une congruence de crises internationales et nationales : 1973-1974.....</i>	<i>24</i>
[II-A] La France face au Choc Pétrolier.....	25
[II-B] Aux limites de l'indépendance énergétique : Le paradoxe britannique.....	28
[II-C] Le développement des filières pétrolières et nucléaires face à la crise	30
<i>III- Maîtriser la demande en attendant de sécuriser l'offre : 1975-1978.....</i>	<i>33</i>
[III-A] La création de l'Agence pour les Économies d'Énergie (AEE).....	33
[III-B] De l'encadrement des pratiques à la sensibilisation des ménages.....	35
[III-C] Vers une approche partenariale et concertée.....	37
[III-D] Les économies d'énergie au Royaume-Uni.....	40
<i>IV- Second choc pétrolier et alternances politiques : 1979-1983.....</i>	<i>43</i>
[IV-A] À la Chasse au Gaspil.....	44
[IV-B] ...en attendant le nucléaire	46
[IV-C] Les économies d'énergie au cœur de nouvelles stratégies politiques	48
[IV-D] Efficacité et innovations énergétiques : des économies à la maîtrise	51
[IV-E] Régionalisation et contractualisation : la mise en réseau de l'information	53
<i>V- Le contre-choc pétrolier : 1984-1996</i>	<i>56</i>
[V-A] L'agonie charbonnière : d'un or noir à l'autre.....	56
[V-B] L'abandon des économies d'énergie : le bout du tunnel ?.....	58
[V-C] De Tchernobyl à Rio : La prise en considération d'un enjeu environnemental planétaire	63
[V-D] Une expérience pionnière de libéralisation du marché électrique : <i>L'Electricity Act</i>	70
[V-E] Quel avenir pour les économies d'énergie ?	73
<i>D'une époque à l'autre</i>	<i>78</i>

CHAPITRE DEUX

CONCEVOIR UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE DANS UN MARCHÉ EN PROFONDE MUTATION	83
--	----

<i>I- Des engagements de Kyoto à la dérégulation</i>	<i>89</i>
[I-A] La prise en considération politique du développement durable	90
[I-B] La structuration régulée d'un marché européen de l'énergie	96
[I-C] Concilier la régulation du jeu concurrentiel et la protection de l'environnement	101
<i>II- La définition de règles du jeu durables.....</i>	<i>110</i>
[II-A] L'avènement de la responsabilité collective	111
[II-B] L'intégration politique des questions énergétiques et environnementales	114
[II-C] La Loi d'Orientation sur l'Énergie : enjeux, dispositifs et perspectives.....	119
[II-D] La montée en puissance de l'enjeu climatique.....	124
<i>III- La libéralisation des marchés électriques à l'épreuve du temps</i>	<i>127</i>
[III-A] Le Royaume-Uni face au risque d'une récession énergétique	127
[III-B] La structuration du marché français à l'aune de l'expérience britannique	134
[III-C] La difficile remise en cause du monopole	138
[III-D] Réguler le marché libéralisé et promouvoir les économies d'énergie	139
[III-E] Quelle transposition pour l'expérience britannique ?.....	141
<i>Vers une nouvelle génération d'économies d'énergie</i>	<i>144</i>

CONCLUSION.....	148
-----------------	-----

II LA RECHERCHE D'UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA RESSOURCE ÉLECTRIQUE CONTROVERSES SUR LA SECURISATION DE L'OFFRE ET POLITIQUES DE MAITRISE DE LA DEMANDE..... 153

CHAPITRE TROIS

LA SOCIETE CIVILE FACE AUX PROJETS D'AMENAGEMENTS ELECTRIQUES

DE LA CONTESTATION A LA CONCERTATION 157

<i>I- De la contestation à la concertation : Chronique d'une controverse électrique</i>	162
[I-A] La montée en force de la contestation locale en Quercy Blanc	165
[I-B] L'institutionnalisation de la controverse	171
[I-C] Une situation instable : Suspension et retour du projet	175
[I-D] La capacité d'ajustement comme facteur d'enracinement de la contestation.....	182
<i>II- La sécurisation de l'alimentation électrique au cœur du débat public</i>	184
[II-A] L'hypothèse du Débat Public comme dernier recours	186
[II-B] Le Débat Local : À la recherche d'une solution de compromis	195
[II-C] L'abandon du projet : une solution de moindre mal	202
<i>III- De l'amplification de l'offre à la maîtrise de la demande :</i>	
<i>La construction partenariale de solutions alternatives</i>	209
[III-A] La structuration organisationnelle d'une politique contractuelle	210
[III-B] Des principes politiques aux enjeux techniques	214
[III-C] Le Plan Éco-Énergie : un précurseur dissimulé.....	224
<i>De l'aménagement du territoire à la gestion locale d'une ressource</i>	230

CHAPITRE QUATRE

LA TRADUCTION TERRITORIALE D'UN ENJEU NATIONAL :

ANALYSE DES DIFFICULTES DE RESOLUTION D'UN PROBLEME ELECTRIQUE 233

<i>I- Le difficile travail de problématisation partenariale</i>	237
[I-A] Une expertise arbitrale pour délimiter le périmètre d'action collective.....	237
[I-B] Des principes affichés au principe de réalité	241
[I-C] Planifier l'opérationnalisation,	245
clarifier les objectifs et affirmer les ambitions.....	245
[I-D] Concilier enjeux institutionnels et positionnements opérationnels	249
<i>II- Orientations et divergences stratégiques</i>	253
[II-A] L'enjeu communicationnel : Accord de forme mais désaccords de fond.....	254
[II-B] La place du monde associatif dans le processus de co-construction du programme	259
[II-C] De l'incubation à l'éclosion d'une politique innovante	265
<i>III- La réalisation d'une action inaugurale</i>	267
[III-A] La réinvention locale d'un mode d'intéressement éprouvé.....	268
[III-B] La mise en oeuvre de l'opération de promotion des lampes basse consommation	275
<i>IV- Translation d'enjeux et mise en concurrence de l'action publique</i>	281
[IV-A] Un cadre d'action publique redéfini	281
[IV-B] L'action publique en concurrence : De l'efficience énergétique à l'efficacité citoyenne	287
[IV-C] L'invocation d'un droit à participer.....	293
<i>Fragilités d'une innovation politique</i>	297

CHAPITRE CINQ

AUX LIMITES D'UNE PLANIFICATION ELECTRIQUE TERRITORIALE

DES RESEAUX D'ACTION PUBLIQUE A L'EPREUVE DU LONG TERME.....303

<i>I- Des limites de la volonté partenariale au désengagement progressif</i>	306
[I-A] Le repli stratégique des collectivités territoriales.....	307
[I-B] Au service des usagers-clients : les acteurs du secteur électrique	311
[I-C] L'encadrement étatique d'une politique territoriale	313
[I-D] Penser la gestion de la ressource électrique à l'échelon local.....	315
[I-E] L'argent au cœur des négociations	319
[I-F] La mise en sommeil du programme	323
<i>II- La mise en oeuvre inachevée d'un programme précurseur</i>	327
[II-A] La structuration différenciée du <i>Plan Éco-Énergie</i> en région PACA.....	328
[II-B] De la communication à l'incitation.....	331
[II-C] Les difficultés d'une structuration de long terme	335
[II-D] L'encadrement méthodique d'une opérationnalisation déléguée au niveau local	337
[II-E] Entre distanciation et désintérêt : le réseau associatif du Verdon.....	339
La progressive sclérose du réseau d'action publique.....	342

<i>III- Les prolongements incertains des politiques territoriales de MDE.....</i>	343
[III-A] Des formes d'engagement différenciées.....	347
[III-B] ...aux niveaux de légitimité.....	354
[III-D] Une articulation réticulaire complexe à opérer.....	362
<i>L'impossible cogestion du risque de congestion électrique territoriale ?.....</i>	367
CONCLUSION.....	375
III LA DOMESTICATION DES USAGES DE L'ÉLECTRICITÉ	
MÉDIATEURS ET DESTINATAIRES DES INCITATIONS A LA SOBRIÉTÉ ÉLECTRIQUE.....	377
CHAPITRE SIX	
LES MÉDIATEURS AU CENTRE DE L'INTERACTION SOCIO-POLITIQUE.....	381
<i>I- Légitimer l'ingérence politique : Un nouvel ordre moral écologique ?.....</i>	387
[I-A] Les évolutions de la communication gouvernementale.....	390
[I-B] Construire le lien entre un problème global et des préoccupations domestiques.....	394
[I-C] Les institutions publiques comme lieu de socialisation écologique détournée.....	398
[I-D] Les collectivités locales ou la proximité au service de la prescription.....	401
<i>II- Consommer moins : une logique marchande ?.....</i>	405
[II-A] Du nucléaire à la sobriété énergétique : Électricité de France face au défi climatique.....	406
[II-B] Emergence de la concurrence et logique de service.....	412
[II-C] Vendre des équipements performants : Plus de confort, moins de consommation.....	415
<i>III- La multiplication des réseaux de médiation citoyenne.....</i>	420
[III-A] Aménager ou démanteler la société de consommation ?.....	422
[III-B] Think Globally, Act Locally : les réseaux écologistes mondiaux en action.....	429
[III-C] Une éthique en discussion : la contribution d'Internet au débat citoyen.....	435
[III-D] La proximité à l'épreuve de la diversité.....	439
<i>De la profusion à la confusion ?.....</i>	442
CHAPITRE SEPT	
LES HABITUDES DOMESTIQUES A L'ÉPREUVE DU CHANGEMENT.....	447
<i>I- Appréhender l'environnement domestique : Vie quotidienne et électricité.....</i>	452
[I-A] L'habitat comme cadre de l'action domestique.....	452
[I-B] La « Fée Électricité » dans la maison.....	455
[I-C] La dynamique des usages.....	458
[I-D] Entre discipline et laisser-faire : apprentissages, prolongements et ruptures.....	462
<i>II- Les obstacles au changement de pratiques.....</i>	464
[II-A] Une sobriété électrique en quête de sens.....	464
[II-B] Changer ses habitudes : un parcours semé d'embûches.....	471
<i>III- Justifier ses réticences au changement.....</i>	481
[III-A] Un exercice complexe de légitimation des pratiques existantes.....	481
[III-B] Préoccupations domestiques et contraintes structurelles.....	484
[III-C] Le refus d'une identité restrictive.....	488
<i>IV- Résister aux ingérences.....</i>	492
[IV-A] Liberté de faire et cloisonnement domestique.....	492
[IV-B] Du rejet de l'interpellation à la mise en cause de l'autrui généralisé.....	498
<i>De la résonance au raisonnement : une délibération pragmatique.....</i>	502
CONCLUSION.....	507
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	513
Volume 2 : ANNEXES et BIBLIOGRAPHIE.....	533 (1)

« Nous sommes entrés dans l'ère de la lumière administrée. Notre seul rôle est de tourner un commutateur. Nous ne sommes plus que le sujet mécanique d'un geste mécanique. Nous ne pouvons pas profiter de cet acte pour nous constituer, en un orgueil légitime, comme le sujet du verbe allumer »¹.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'électricité est aujourd'hui devenue une évidence pour la société moderne. Discrète mais essentielle, elle ouvre des possibilités aux hommes tout en les libérant partiellement de nombreuses contraintes du quotidien. Disponible en permanence, sa présence ne suscite pas de surprise. Pourtant, rien ne permet de dire qu'une coupure ne va pas survenir d'un moment à l'autre. Et rien ne permet non plus d'affirmer qu'il ne faudra pas y renoncer plus ou moins à l'avenir. De fait, des questions se posent : Pourrait-on aujourd'hui se passer d'électricité ? Pourrait-on tout au moins s'en passer partiellement ? Que doit-on faire pour éviter de devoir un jour s'en passer ? Que doit-on faire pour éviter que notre consommation électrique actuelle n'impacte à l'avenir l'état de la planète ? À qui incombe la responsabilité d'agir ? Dans quel sens faut-il agir ? Et surtout, dans quel but ? Ces différentes interrogations illustrent un renouvellement du rapport que la société entretient avec l'électricité. Placées au cœur de notre recherche, nous nous attacherons dans cette thèse à présenter les différentes réponses qui y ont été apportées depuis quelques années en France.

¹ BACHELARD Gaston (1961), *La flamme d'une chandelle*, Paris, PUF, rééd. : 2003, p.90.

Les usages domestiques de l'électricité en question

Traiter de l'électricité, comme nous allons le faire au cours des pages qui suivent, implique tout d'abord de souligner les particularités de cette énergie et son caractère social. On ne saurait en effet assimiler le courant électrique aux autres technologies énergétiques qui outillent la vie moderne. Présente dans l'immense majorité des ménages français, cette énergie se singularise des autres de par sa simplicité d'usage et du fait de l'étendue des services qu'elle rend dans la vie quotidienne. Produite grâce à l'emploi de ressources naturelles très différentes, l'électricité n'en est pas pour autant marquée par ses origines fossile, nucléaire ou renouvelable dès lors qu'elle entre dans les foyers, prête à être utilisée. Diffusée dans le *macrosystème* électrique national (voire transnational), avant de l'être sur les réseaux territoriaux secondaires, puis de rejoindre les installations domestiques, l'électricité que tout un chacun utilise n'a ni couleur, ni odeur. Elle ne se donne pas à voir à ceux qui s'en emparent, mais elle est le moteur d'un grand nombre d'activités sociales. En ce sens, s'il est facile d'oublier sa présence, il n'est pas possible en revanche de nier sa contribution fondamentale au *fonctionnement* de la société moderne.

De la maîtrise de l'objet technique à celle des pratiques sociales

Face à ce vaste sujet, notre regard s'est plus particulièrement porté sur la question de la demande d'électricité, c'est-à-dire sur les usages qui en sont faits. Nous avons donc choisi de laisser partiellement à distance tout ce qui relevait des stratégies globales de définition de l'offre, c'est-à-dire tout ce qui avait trait à la production électrique. En se focalisant sur la consommation, et plus particulièrement sur celle des ménages, notre thèse prend le parti de s'intéresser davantage à la finalité de l'électricité, et non pas tant aux moyens initiaux qui ont permis celle-ci. Nous n'évoquerons donc ici que succinctement les controverses qui entourent les différents modes de production, puisque tel n'est pas véritablement l'objet de notre réflexion. En nous interrogeant sur les évolutions des modes de consommation électrique, nous nous attacherons davantage à saisir le produit singulier qu'est l'électricité.

Dans cette perspective, c'est l'idée de sobriété qui va nous intéresser tout au long de cette thèse, dans le prolongement de la thématique déjà ancienne des économies d'énergie. Plus précisément, c'est ce que les spécialistes de la question dénomment « maîtrise de la demande en électricité » (MDE) que nous suivrons pas à pas au cours de sept chapitres pour montrer l'évolution des politiques en la matière, leur récente territorialisation et leur relation avec la sphère domestique. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il semble au préalable important de revenir sur les termes de sobriété et de maîtrise. Souvent utilisée comme antonyme de l'ivresse, la première des ces notions ne saurait s'y réduire. De même, on préférera à l'usage de synonymes imparfaits comme frugalité ou abstinence ceux plus

adéquats de modération ou de tempérance pour préciser ce que recouvre de notre point de vue la sobriété. Qualification générique utilisée en France à la croisée des mondes scientifico-technique et politico-administratif, le terme de maîtrise est pour sa part porteur d'une signification un peu différente, puisqu'il sous-tend dans le cas présent que l'on se rende maître des consommations électriques. En les contrôlant de manière active, il s'agit ainsi d'œuvrer résolument en faveur d'une réduction (ou tout au moins d'une certaine stabilisation) de la demande. De fait, la maîtrise s'apparente davantage à un objectif politique tandis que la sobriété renvoie quant à elle à une sorte d'idéal pratique.

Par delà ces différences sémantiques, ces deux notions recouvrent conjointement l'idée selon laquelle il s'agirait de consommer moins en consommant mieux. De la sorte, ce n'est pas un mode vie ascétique fait de sacrifices et de restrictions qui se trouve promu dans ce cadre, mais davantage une autre façon d'utiliser l'électricité au quotidien. En aucun cas, il ne s'agit de remettre en cause le confort ou les acquis du progrès. Tout au contraire, le principe d'une maîtrise de la demande électrique se veut être un moyen de satisfaire tout à la fois les besoins de bien-être immédiats et futurs. Pour ce faire, une conciliation temporelle a donc vocation à être entreprise pour que les usages électriques d'aujourd'hui n'aient pas demain des conséquences fâcheuses. En ce sens, cette dynamique sociale ne diffère pas tellement de celle qui prévaut depuis que l'homme a domestiqué le feu et que de nombreuses possibilités se sont ainsi offertes à lui. En effet, en maîtrisant l'énergie, les humains ont pu modifier considérablement leur mode de vie, en s'accommodant progressivement des contraintes de la matière². Dans le même temps, ils ont pourtant eu à faire preuve d'une forme de vigilance nouvelle pour que les bienfaits du progrès ne soient pas qu'éphémères. Les risques étant bien identifiés à l'échelle des communautés de vie, y répondre collectivement c'était également y répondre pour soi. Il appartenait donc à chacun de faire attention à ses usages de l'énergie.

Cette préoccupation énergétique s'est amenuisée suite à l'avènement de la Fée Électricité à la fin du XIX^{ème} siècle. Grâce à la structuration de vastes réseaux d'approvisionnement sur lesquels pouvaient se connecter les multiples équipements électriques qui ont rapidement envahi l'espace marchand, l'électricité est devenue en France un bien de consommation courant, abondant et accessible au plus grand nombre. De ce fait, une bonne part des anciennes craintes s'est volatilisée. L'amélioration des performances techniques des appareils électriques ayant par ailleurs contribué à reporter vers la technologie les exigences de maîtrise de l'énergie, les usages en eux-mêmes se sont libérés des contraintes de la modération. On constate ainsi, à l'instar de Gaston Bachelard, que l'objet semble s'être substitué au sujet, que le fonctionnement s'est affranchi du raisonnement, et que l'évidence s'est imposée face au signifiant. Aujourd'hui, alors que les

² LEROI-GOURHAN André (1943), *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel.

économies d'énergie sont à nouveau devenues une préoccupation sociale et qu'une incertitude perdure quant à la capacité des techniques performantes à combler une absence de modération des usages, la revalorisation de l'idée d'une plus grande sobriété des pratiques électriques semble de fait être un moyen complémentaire d'atteindre les objectifs de maîtrise de la demande en électricité, en comptant sur l'action des hommes et non pas sur celle des outils qui les assistent au quotidien.

Prenant pour point de démarrage cette situation, une des questions qui nous préoccupe dans cette recherche est de savoir comment les usagers de l'électricité vont pouvoir se rendre à nouveau maîtres de la technique, et comment ils vont y être encouragés par les pouvoirs publics. Dans un contexte d'ouverture du marché de l'électricité domestique à la concurrence, des incertitudes existent par ailleurs quant à l'impact qu'aura la disparition du monopole public d'EDF sur la façon de promouvoir la sobriété des usages électriques auprès des consommateurs du secteur résidentiel. En effet, observant que l'Etat semble à présent disposé à déléguer aux acteurs de proximité une partie de la gestion de la demande électrique, il semble à cet égard intéressant de suivre le positionnement que vont adopter l'opérateur historique et ses concurrents. Enfin, alors que la question des économies d'énergie revient sur le devant de la scène publique suite aux engagements pris par la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il nous paraît pertinent d'interroger la nature des liens qui unissent les politiques environnementales visant à lutter le changement climatique et les initiatives prises pour maîtriser la demande électrique des ménages.

La singularité d'une approche plurielle de la ressource électrique

Prendre l'électricité comme objet d'étude n'est bien évidemment pas une innovation en soi, de nombreux auteurs se sont aventurés avant nous sur ce sujet complexe. Il s'avère cependant que, en se pliant fréquemment aux frontières disciplinaires, la plupart de ces travaux consacrés à l'électricité tendent à donner aux lecteurs une vision segmentée de la question. S'il va de soi que ces orientations se justifient incontestablement par un souci de cohérence et de précision, il n'en reste pas moins que cette spécialisation rend difficile une compréhension globale des enjeux, tant ceux-ci sont compartimentés de manière souvent étanche. Bien évidemment, notre thèse n'a pas la prétention de faire tomber ces cloisons. Cela serait d'une part irréaliste, et d'autre part absurde. En revanche, en se proposant d'opérer une jonction entre des dimensions qui sont habituellement traitées distinctement, notre approche de l'électricité ambitionne de clarifier le sens pluriel de cet enjeu singulier.

Dans cette thèse, nous nous emploierons donc à développer une analyse sociologique qui permette de concilier les apports des différents travaux qui ont pu être consacrés de près

ou de loin à la question qui nous intéresse. À cet égard, nous serons tout autant amené à nous référer aux recherches anthropologiques qui se sont penchées sur les représentations et pratiques des usagers que sur les études économiques consacrées aux implications d'une maîtrise de la demande électrique. De même, nous nous appuyerons avec le même intérêt sur les approches historiques que sur les analyses sociologiques faisant la part belle à des questions périphériques à la nôtre comme l'environnement ou la consommation. Occupant une place importante dans notre thèse, la dimension politique du problème sera quant à elle conduite à cohabiter aux côtés des données issues du travail des physiciens et ingénieurs. Par ailleurs, prenant acte de l'intervention de chercheurs en psychologie sociale et de spécialistes de la communication sur les terrains où s'est déroulée notre enquête, nous nous intéresserons aux écrits de ceux-ci en ce qu'ils nous offrent un angle différent pour aborder la question de la régulation des usages. Loin de s'enfermer dans une perspective unique, nous avons fait le choix de naviguer entre différentes grilles de lecture, en faisant varier les échelles d'observation³, et en nous refusant à privilégier l'extraordinaire vis-à-vis de l'ordinaire, l'innovation vis-à-vis de l'habitude, l'expression savante vis-à-vis du sens commun, la technique vis-à-vis du geste, le calcul vis-à-vis de l'éthique, l'exceptionnel vis-à-vis du quotidien.

Alors qu'on considère généralement l'électricité comme une énergie ou comme un bien de consommation, nous avons ici pris le parti de l'appréhender comme une ressource sociale. En choisissant de la qualifier de la sorte, il ne s'agit pas de l'assimiler aux ressources naturelles qui permettent de la produire et dont la raréfaction et le renchérissement sont un problème social majeur. Il convient au contraire d'insister sur le caractère artificiel et secondaire de cette ressource dans la mesure où cette particularité vient justement rappeler l'origine anthropique de l'électricité moderne : c'est parce que les hommes l'ont voulue que l'électricité existe, et c'est parce qu'ils en ont toujours besoin que cette ressource est encore produite aujourd'hui. L'utilisation de nombreuses marchandises étant désormais assujettie à la capacité des ménages à disposer d'un approvisionnement régulier en électricité, ce dernier s'est imposé comme un réservoir de possibilités dont la contenance varie (hors situations d'endettement) en fonction des moyens financiers de chacun. À l'inverse, sans accès à l'électricité, l'individu se trouve en partie contraint et marginalisé dans la société contemporaine. Par ailleurs, la permanence de l'alimentation électrique relevant de la responsabilité de l'Etat-gestionnaire vis-à-vis des citoyens-usagers, des mesures ont donc vocation à être prises par les pouvoirs publics pour qu'aucune coupure de courant préjudiciable ne vienne rappeler au monde moderne combien il est dépendant de l'électricité dans son fonctionnement quotidien. Et c'est précisément en cela que la planification de la demande s'avère tout aussi importante que la gestion de l'offre disponible.

³ En s'intéressant tout autant aux approches macro-, méso- et microsociales, mais également aux analyses micro-individuelles de la consommation électrique. DESJEUX Dominique (2006), *La consommation*, Paris, PUF.

Un dispositif de recherche en mouvement

En prenant la France pour cas d'étude, nous avons pris le parti de restreindre notre champ d'investigation pour garantir à notre approche une certaine précision qui aurait été rendue impossible si nous avions souhaité mener de front la même démarche en comparant plusieurs pays. De plus, profitant de l'opportunité que constituait le lancement d'une politique de maîtrise de la demande en électricité sur un territoire où il nous était facile de nous rendre (le département du Lot), et cela, au même moment où nous démarrions notre investigation, nous avons pu suivre pas à pas la mise en œuvre de ce programme partenarial qui illustrait parfaitement les mutations que connaissaient alors les politiques de l'électricité au niveau national. Associant des collectivités locales, une grande entreprise électrique et la société civile sous la supervision de l'Etat déconcentré, cette initiative (présentée comme « *pilote* ») s'affirmait alors comme une forme d'innovation en matière de planification électrique territoriale. C'est pourquoi nous avons pris le parti de mener une recherche ethnographique sur ce terrain, afin de suivre au plus près la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie localisée de régulation de la demande électrique.

Notre objectif étant de prendre en considération l'ensemble du processus de promotion de la sobriété des usages domestiques de l'électricité, il s'agissait tout à la fois de s'intéresser à l'action des partenaires impliqués dans l'élaboration de cette politique territorialisée, aux médiateurs qui intervenaient dans la mise en œuvre effective des actions décidées collectivement, et aux destinataires domestiques de ces opérations de maîtrise de la demande électrique. De manière longitudinale, notre dispositif d'investigation impliquait donc de prendre en considération des logiques d'action distinctes pour comprendre plus globalement comment se traduisait *in fine* la volonté de rendre plus sobres les pratiques de consommation électrique des ménages. À l'échelle de ces derniers, ce qui nous a par ailleurs intéressé, ce n'était pas tant l'acquisition des technologies performantes promues pour économiser l'électricité, mais les usages dans ce qu'ils avaient de plus simple. Ayant constaté que les équipements réputés pour leur efficacité énergétique n'étaient pas également accessibles pour l'ensemble de la population⁴, il s'agissait de s'extraire de cette orientation pour ne pas se limiter à observer la plus grande capacité à investir des propriétaires et des ménages disposant de revenus importants. Nous avons donc fait le choix de privilégier une approche par les usages, en nous attachant plus particulièrement à ceux qui sont désormais souvent désignés comme des « *gestes écocitoyens* » : abaisser la température de son

⁴ A l'issue d'une étude menée en 2004 sur la diffusion des techniques d'éclairage performant, il nous était apparu que la différence de coût entre lampes à incandescence et lampes basse consommation se révélait rédhibitoire pour les ménages les plus modestes. Enracinés dans une logique économique de l'immédiateté, ils privilégiaient ainsi souvent l'achat de produits d'éclairage à bas coût plutôt que l'investissement dans des ampoules onéreuses dont ils ne voyaient pas l'intérêt.

chauffage à 19°C, éteindre les lumières en quittant une pièce, couper l'alimentation des appareils en veille, ... De la sorte, il nous devenait alors possible d'observer la réaction des ménages dans leur ensemble, face à des recommandations qui les concernaient tous au même titre.

Placé en situation d'observateur, nous avons suivi la construction d'une politique partenariale de maîtrise de la demande en électricité en assistant tout aussi bien aux moments formels qu'informels durant lesquels ce programme territorial s'est progressivement structuré. Face aux débats techniques auxquels nous étions associés, il nous a fallu apprendre vite, et de manière totalement autodidacte, le jargon et les usages en vigueur afin de saisir avec justesse les jeux d'acteurs bien particuliers qui se donnaient à voir au sein de cet ensemble composite de partenaires. De même, en réalisant des entretiens *in situ* dans les ménages, il nous a fallu trouver les mots justes pour faire parler les évidences du quotidien, pour amener les usagers de l'électricité à dépasser le simple stade déclaratif (qui semblait souvent prévaloir dans l'enquête quantitative que nous avons menée en parallèle) en créant une relation de confiance favorable à l'expression de leurs avis sur le principe d'une plus grande sobriété de leurs usages en matière d'électricité. En effet, c'est avant tout la question des freins au changement de pratiques qui nous intéressait dans le cadre de cette investigation domestique, dans la mesure où il nous semblait que c'était précisément sur ce point que des connaissances manquaient dans la littérature scientifique.

Au gré des évènements qui sont survenus au cours de notre thèse et de l'expérience que nous avons peu à peu acquise au contact du terrain, des ajustements se sont révélés nécessaires pour répondre au mieux aux interrogations fondatrices de notre recherche. À défaut de mettre en œuvre tardivement une approche comparative, nous avons davantage cherché à mettre en perspective différents points de l'étude que nous menions avec des cas similaires qu'il nous était possible d'explorer. Concernant l'analyse des évolutions de la politique française de maîtrise de la demande en électricité, cela nous a conduit à prendre du recul sur celle-ci en étudiant sur le même plan ce qu'il en était au Royaume-Uni. Il s'agissait ainsi de donner du relief à ce qui apparaissait du côté français, en le confrontant à une réalité toute autre. En effet, alors que la France s'apprêtait à ouvrir totalement son marché de l'électricité à la concurrence, il nous a semblé nécessaire d'observer l'expérience britannique (où la dérégulation du secteur avait été initiée dès 1989) pour voir si les exigences de sobriété pouvaient s'articuler avec les implications d'un marché libéré de l'interventionnisme étatique.

Constatant par ailleurs qu'il nous serait difficile de concilier les temporalités de notre investigation empirique avec celles propres à la mise en œuvre partenariale du programme de maîtrise de la demande en électricité du Lot, un autre ajustement nous a conduit à nous

intéresser à l'unique autre politique territoriale de ce type, initiée en région Provence Alpes Côte d'Azur. Démarrée un peu avant celle que nous observons en Midi-Pyrénées, cette dynamique interdépartementale en faveur de la sobriété électrique avait l'avantage de s'inscrire dans un contexte assez comparable et d'être plus avancée dans son opérationnalisation. De ce fait, il nous est devenu possible de suivre les réalisations concrètes de ce programme territorial et d'en saisir les particularités par rapport à la politique initiée au niveau national. Enfin, un dernier aménagement nous a amené à élargir le domaine d'investigation des médiateurs de la sobriété électrique pour prendre en compte la diversité de ceux-ci, non pas tant sur un plan exclusivement local (comme nous l'avions initialement envisagé), mais sur un plan plus large intégrant tout autant le secteur marchand et la société civile que les nouvelles technologies de l'information. Offrant une vue plus complète de la diversité des médiateurs intervenant pour promouvoir des changements de pratiques en matière de consommation électrique, cette extension de notre espace de recherche a de la sorte permis de mieux prendre en compte l'environnement prescriptif qui entoure les ménages, hors du strict cadre des campagnes d'information initiées par les pouvoirs publics.

Enjeux sociaux, politiques territoriales et logiques domestiques

Pour traiter de la question de la sobriété électrique, nous avons développé ici notre approche en trois temps qui nous conduiront à voir comment l'enjeu d'une maîtrise de la demande s'est d'abord structuré au niveau national (I), avant de s'imposer plus récemment à l'échelle territoriale (II) et enfin d'être partagé avec l'ensemble des usagers domestiques de l'électricité (III). Dans notre premier chapitre, nous nous sommes attaché à saisir la singularité de la politique française en matière de sobriété électrique en la confrontant à un autre cas de figure (celui du Royaume-Uni) et en l'interrogeant au prisme de son évolution historique. Partant de là, nous avons ensuite cherché dans le second chapitre à voir comment le renouvellement du contexte des politiques d'économies d'énergie (marqué par une supranationalisation des décisions à l'échelle européenne et mondiale, par la montée en puissance de l'enjeu climatique, et par la création d'un marché libéralisé de l'électricité) a eu un impact sur les choix politiques opérés de part et d'autre de la Manche.

Revenant sur les prémisses des deux politiques de maîtrise de la demande en électricité que nous avons étudiées, le troisième chapitre montre comment des mobilisations citoyennes contre des projets de sécurisation technique de l'alimentation électrique sont parvenues à faire entendre leur voix dans le cadre de processus délibératifs en obtenant la prise en considération de la sobriété électrique comme une alternative à l'édification controversée de lignes très haute tension. Des politiques territoriales de maîtrise de la demande en électricité ayant été mises en œuvre dans les deux cas de figure, notre quatrième chapitre se penche sur les débuts de celle que nous avons longuement pu

observer dans le département du Lot, en revenant pas à pas sur les difficultés qu'a rencontrée cette dynamique partenariale au moment de traduire à l'échelle territoriale une politique publique traditionnellement nationale. En confrontant ce cas à celui que nous avons également étudié dans l'Est de la région Provence Alpes Côte D'Azur, le cinquième chapitre de la thèse s'attache à comprendre les raisons qui ont conduit ces deux programmes à s'interrompre, en insistant notamment sur le problème que constitue la structuration d'un réseau élargi d'acteurs territoriaux dans la perspective d'une planification intégrée de la ressource électrique sur le long terme.

Adoptant une perspective bien différente, notre sixième chapitre propose un inventaire sélectif des modes de médiation mis en œuvre pour convaincre les ménages de l'intérêt d'une plus grande sobriété de leurs usages. En montrant la récente prépondérance d'argumentaires valorisant l'engagement environnemental des usagers de l'énergie, il pose directement la question du sens que ceux-ci donnent à l'idée de sobriété électrique, ce qui nous amène au septième chapitre de notre thèse dans lequel nous nous sommes attaché à décrire les facteurs de blocage qui contraignent le changement effectif des pratiques domestiques de l'électricité. Au terme de cet ultime chapitre, c'est donc une vision globale que nous aurons présenté, en nous intéressant sur un même plan aux *conduites de gouvernement* et au *gouvernement des conduites*⁵, en évoquant tout à la fois le contexte historique, la situation actuelle et les perspectives d'avenir de la sobriété électrique, et en traçant un lien entre les enjeux globaux et locaux qui justifient la mise en œuvre d'actions diversifiées en faveur d'une planification intégrée de la ressource électrique.

⁵ Inspirés des analyses de Michel Foucault et Nikolas Rose, des travaux récents sur la *gouvernementalisation* ont été entrepris dans une perspective proche de la nôtre : LABORIER Pascale et LASCOUMES Pierre (2005), « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », in MEYET Sylvain, NAVES Marie-Cécile et RIBEMONT Thomas (eds), *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, pp.37-60. --RUMPALA Yannick (2007), *La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation*, communication à l'atelier « Regards multiples sur les actions et dispositifs visant à politiser la consommation », IX^{ème} Congrès de l'Association Française de Science Politique, Toulouse, septembre 2007.

I

LA TRANSITION DU MARCHÉ ÉLECTRIQUE FRANÇAIS AU PRISME DE L'EXEMPLE BRITANNIQUE

*Approche socio-historique de deux politiques
de maîtrise de la demande électrique*

*"-Mister Edison, what does this mean for the candle industry?
-We will make electricity so cheap that only the rich will burn candles"¹.*

À l'heure où des mutations importantes se donnent à voir sur le marché de l'électricité domestique français, de nombreuses questions se posent. En effet, comment garantir la prise en considération par le marché des enjeux de long terme associés aux économies d'énergie ? Quelles formes d'interventionnisme l'Etat peut-il mettre en place pour éviter que la mutation du secteur industriel de l'électricité ne favorise des formes de consommation moins sobres ? Une autorégulation est-elle possible ? Mais quel serait alors l'enjeu pour les industriels d'inciter leurs clients à moins consommer ? Une telle logique d'action n'est-elle pas par essence contraire aux intérêts du vendeur lui-même ? Par ailleurs, si tant est que l'Etat intervient indirectement du dehors pour influencer sur les dynamiques de marché, comment procède-t-il pour ce faire ? Et dans quelle mesure, ce type d'orientation politique porte-t-elle ses fruits ?

Il ne s'agira pas forcément ici de répondre à toutes ces questions, mais plutôt de se donner les moyens de les interroger en prenant un certain recul historique, afin de saisir ce qui caractérise les mutations actuelles du secteur électrique français. C'est également dans le but de mieux comprendre les particularités du modèle français qu'il nous a semblé intéressant de le mettre en perspective avec l'exemple britannique. En effet, le marché électrique au Royaume-Uni constitue un point de comparaison stimulant puisque celui-ci fut le premier en Europe à faire le choix de la libre concurrence dès 1989. Au travers des divergences passées et des convergences contemporaines, ce sont donc deux modèles de

¹ Réponse de Thomas Edison à une question qui lui était posée à l'occasion de la première démonstration publique de l'ampoule à incandescence, à Menlo Park, le 31 décembre 1879.

gestion de la ressource électrique que nous nous proposons de décrire ici, préalablement au reste de notre recherche.

Tout au long de cette partie, nous nous attacherons donc à interroger les politiques électro-énergétiques des deux pays en nous intéressant dans un premier temps à leurs spécificités historiques. Il s'agira alors de voir comment s'est opéré l'évolution du secteur électrique et comment cela a contribué à structurer deux types distincts de politiques en matière de maîtrise des consommations domestiques d'électricité. Pour ce faire, nous nous concentrerons plus particulièrement sur la période qui a suivi la seconde Guerre Mondiale, en laissant de côté le long apprentissage de la maîtrise du feu qui a précédé cette époque moderne². Dans un second temps, nous nous attacherons davantage à observer la nature des enjeux qui caractérisent ces politiques depuis une dizaine d'années. Cette mise en perspective nous permettra alors d'interroger la récente transition du marché de l'électricité résidentielle en France à l'aune de l'expérience britannique. La libéralisation de ce secteur d'activité pose en effet question dans la perspective d'une limitation des gaz à effet de serre induits par les consommations énergétiques individuelles.

Tantôt dénoncé comme relevant d'une forme de désengagement public et tantôt célébré comme une solution idéale, le recours au marché pour suppléer l'action publique est un sujet de controverse qu'il convient d'aborder avec mesure. C'est pourquoi nous nous attacherons ici à sortir des diatribes associant l'activité marchande à une recherche aveugle du profit, tout en nous extrayant dans le même temps de la conception dithyrambique que professe l'idéologie libérale. Respectivement mises en défaut par la montée en puissance de différentes formes de responsabilité sociale des entreprises, et par les limites du modèle concurrentiel (qui ne se révèle pas toujours favorable pour les consommateurs), ces deux approches doivent donc être mises à distance pour éviter de s'enfermer dans un débat sclérosé et manichéen. Pour autant, il ne s'agit pas non plus d'être naïf en se laissant charmer par les sirènes de la communication *citoyenne* des entreprises, pas plus qu'il ne s'agit de rejeter les effets bénéfiques (notamment en matière de finances publiques) qui découlent du processus délégitif mis en œuvre par les pouvoirs publics.

² Concernant l'évolution du marché des matières premières (de la bougie à l'électricité, en passant par l'huile de baleine, le kérosène et le gaz) permettant l'éclairage artificiel, on se référera notamment à FOUQUET Roger & PEARSON Peter J.G. (2006), "Seven Centuries of Energy Services : The Price and Use of Light in the United Kingdom (1300-2000)", *The Energy Journal*, n°27/1, pp.139-170.

CHAPITRE PREMIER

Les choix politiques de la France et du Royaume-Uni en matière d'électricité : Convergences et divergences historiques

Des travaux précurseurs de Benjamin Franklin sur la foudre en 1752 à l'invention de la lampe à incandescence par Thomas Edison en 1879, en passant par la pile d'Alessandro Volta (1800), les études de Georg Ohm (1827) ou la dynamo de Zénobe Gramme (1870), l'électricité a donné lieu à de nombreuses recherches isolées avant de parvenir à s'imposer à la toute fin du XIX^{ème} siècle comme le symbole du progrès que nous connaissons aujourd'hui. Célébrée à l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris en 1900, au sein d'un « Palais » qui porte son nom, elle démarre alors sa conquête du monde. Sa diffusion¹ ne va cependant pas se faire sans difficultés. En effet, ses propriétés physiques sont autant de contraintes à maîtriser pour les premières entreprises d'électrification des réseaux urbains². C'est pourquoi l'intervention de la puissance publique va rapidement s'imposer afin de

¹ Au sujet de la diffusion de l'électricité en France, la référence incontournable reste BELTRAN Alain et CARRÉ Patrice A. (1991), *La fée et la servante. La société française face à l'électricité. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin.

² L'objet de notre recherche ne portant pas spécifiquement sur l'aspect technologique de la question, nous n'aborderons donc pas ici les travaux classiques de Thomas Parke Hughes, auquel on doit notamment l'identification des phénomènes de congruence entre réseaux de savoir et de pouvoir à l'époque de l'électrification. Cf. HUGHES Thomas P. (1983), *Networks of Power: Electrification in Western Society (1880-1930)*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.

réguler ce nouveau marché. D'autant que les craintes restent encore importantes au début du XX^{ème} siècle vis-à-vis de cette ressource immatérielle et potentiellement dangereuse.

Placée sous l'autorité des collectivités locales suite à la Loi du 15 juin 1906, la distribution d'électricité va s'organiser dès l'origine dans une configuration décentralisée. En effet, les communes françaises peuvent librement accorder une permission de voirie ou une concession à des prestataires de service extérieurs, chargés de l'exploitation du réseau d'alimentation électrique local. Dans ce cadre, de nombreuses entreprises régionales et locales vont apparaître pour s'emparer de cette activité nouvelle et prometteuse. Pour ce qui est de la source d'alimentation, on compte alors principalement sur le charbon, exploité depuis plus d'un siècle des deux côtés de La Manche. Capable de produire 300 millions de tonnes de ce minerai à la veille de la Première Guerre Mondiale, le Royaume-Uni est dans une situation très favorable pour développer sa filière électrique. Au même moment, la France ne produit pour sa part que 40 millions de tonnes, ce qui est loin d'être suffisant pour faire face à la demande. De fait, elle doit se résoudre à importer près de 100 millions de tonnes de charbon britannique³. Une forte relation de dépendance énergétique s'établit alors entre les deux pays. Et celle-ci va encore s'amplifier suite aux dégâts que va causer la Guerre de 14-18 dans le Nord de la France. Sinistrée, l'industrie charbonnière française se heurte par ailleurs à un déficit majeur de recrutement du fait des lourdes pertes humaines que le conflit a occasionnées. Considéré comme dangereux⁴, difficile et mal rémunéré, le travail de mineur n'attire plus la main d'œuvre nationale. Les houillères doivent donc faire appel aux travailleurs immigrés. Côté britannique, la période de l'après-guerre est nettement plus favorable et confirme la place prépondérante que le pays occupe sur ce marché de plus en plus international. Profitant de la situation, le pays pratique un contingentement de sa production (similaire à ce que feront plus tard les pays pétroliers) en réduisant celle-ci pour maintenir des prix importants.

Soucieux de ne pas laisser perdurer cette situation de dépendance, le président du Conseil Raymond Poincaré va chercher à diversifier les approvisionnements en combustible fossile dès 1923. Pour ce faire, il initie alors le développement d'une filière pétrolière française. À défaut de gisements connus sur le territoire métropolitain et colonial, le gouvernement français négocie un accès aux puits dont disposent les pays du Moyen-Orient. Profitant des bouleversements politiques que connaît la région suite à l'effondrement des grands empires ottomans et persans, plusieurs pays occidentaux se rapprochent des

³ KOURCHID Olivier (1998), « Vivre ou survivre : La place du charbon dans l'énergie en France (1900-1980) », *Les Annales des Mines - Réalités Industrielles*, n°3/98, pp.34-45.

⁴ Pour mémoire, l'accident survenu le 10 mars 1906 dans la mine de Courrières (Pas de Calais) fit près de 1100 morts. Il donna lieu à l'un des plus importants mouvements sociaux de l'époque qui aboutira finalement à l'instauration du repos dominical pour l'ensemble des salariés : Alinéas 2 et 5 de l'article 221 du Code du Travail.

nouveaux gouvernants (le président turc Mustapha Kemal Atatürk et le Chah d'Iran Reza Pahlavi) pour exploiter le pétrole qu'ils convoitent. Décidés à s'implanter durablement, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les Etats-Unis s'associent donc au sein de consortiums (*Turkish Petroleum Company*, puis *Iraq Petroleum Company*) pour se partager (à parts égales) l'or noir du Moyen-Orient⁵. Accroissant les inégalités économiques, cette répartition de la richesse pétrolière va de fait attiser les ressentiments des *exclus* comme l'Allemagne et l'Italie. À la veille d'un conflit où l'usage intensif de chars, d'avions et de bateaux renouvela complètement la façon de combattre, cette source d'énergie constituait une ressource cruciale. Toutefois, la durée de la Seconde Guerre Mondiale atteste que l'inégal accès au pétrole n'a pas suffi à établir un déséquilibre dans les rapports de force.

Impliquant une gestion diplomatique complexe du fait de l'instabilité politique des pays producteurs, les importations de pétrole relèvent en France du monopole de l'Etat. De ce fait, on voit alors s'instaurer un système de garantie publique à l'égard de ce qui est progressivement devenu un bien de consommation de première importance. Pour autant, cette approche interventionniste (plus colbertiste que keynésienne) ne s'arrête pas à la seule question de l'approvisionnement pétrolier. Les pouvoirs publics cherchent aussi à diversifier les sources d'énergie, présentes sur le territoire français. C'est ainsi qu'au cours des années 1930, des recherches vont être menées avec succès dans le Sud-Ouest de la France, permettant notamment la découverte d'un premier gisement de gaz⁶ à Saint Marcet.

⁵ Initiés par l'homme d'affaires arménien Calouste Gulbenkian, ces consortiums regroupent alors des sociétés nationales qui seront plus tard connues sous les noms de *Total* (France), *BP* (Royaume-Uni), *Shell* (Pays-Bas), *Mobil* et *Esso* (Etats-Unis). Chargé par la Société des Nations d'administrer l'Irak, le Royaume-Uni n'a pas bénéficié de régime de faveur à ce titre. Comme précédemment pour les pétroles turcs, les quatre partenaires nationaux détenaient équitablement 95% des parts de la *Company*, 5% étant réservés à Gulbenkian.

⁶ Le gaz extrait de ce gisement (situé près de St Gaudens, dans la Haute-Garonne) ne sera pas utilisé comme combustible à vocation électrogène. Il faudra attendre pour cela la découverte en 1951 du principal champ de gaz français à Lacq, près de Pau dans les Pyrénées Atlantiques.

I- La structuration d'un service public intégré de l'électricité : 1945-1972

Quand s'achève la Seconde Guerre Mondiale, il s'agit de reconstruire l'Europe, en s'attachant à faire oublier les affres de la pénurie et les nombreuses coupures d'alimentation électrique qui ont émaillé la période. À nouveau sinistré, le secteur charbonnier français est alors loin de son record d'extraction de 1938. C'est pourquoi le Gouvernement Provisoire, (s'exprimant par la voix de Maurice Thorez et de Charles de Gaulle) va alors appeler à la mobilisation des mineurs dans le cadre de la *Bataille du Charbon*. Il s'agit de restructurer et moderniser l'industrie charbonnière face à la demande qui s'exprime dans l'immédiat après-guerre. Pour la France¹ comme pour de nombreux autres pays, le développement massif des infrastructures énergétiques constitue en effet un enjeu déterminant. L'objectif est de s'inscrire dans une nouvelle modernité où l'accès équitable à l'électricité sur l'ensemble du territoire national devient un droit pour tous, relevant directement du service public. C'est ainsi que sous l'impulsion des ministres communistes du Gouvernement Provisoire de la République Française et à l'initiative du Gouvernement travailliste de Clement Attlee, la France et le Royaume-Uni vont entreprendre de nationaliser les entreprises de leur secteur énergétique national. Cela va notamment se traduire par la création du monopole d'Électricité de France² (EDF) en avril 1946 et par le vote de l'*Electricity Act* en 1947. Dans cette perspective keynésienne, les deux Etats vont également prendre le contrôle des mines de charbon en procédant à la nationalisation des bassins houillers. C'est alors la création du *National Coal Board* et de *Charbonnages de France*.

¹ Sans qu'il n'y soit fait directement référence, une bonne partie des événements relatés dans ce chapitre au sujet de la France sont à mettre au crédit d'une lecture assidue des ouvrages suivants : MORSEL Henri (1996), *Histoire de l'électricité en France (tome 3). Une œuvre nationale : l'équipement, la croissance de la demande, le nucléaire (1946-1987)*, Paris, Fayard. --- PICARD Jean-François, BELTRAN Alain et BUNGNER Martine (1985), *Histoire(s) de l'EDF. Comment se sont prises les décisions de 1946 à nos jours*, Paris, Dunod.

² C'est la Loi 46-628 du 8 avril 1946 qui entérine la nationalisation du gaz et de l'électricité en France.

[I-A] L'Électricité : Symbole de progrès et enjeu de la reconstruction

A la différence du modèle jacobin français, c'est en s'appuyant sur le niveau régional que va s'opérer au Royaume-Uni la nationalisation du secteur électrique, au travers d'un système décentralisé de production et de distribution organisé autour d'une quinzaine d'*Area Electricity Boards*. En effet, même si les autorités concédantes (syndicats intercommunaux ou départementaux fédérés au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) donnent un caractère décentralisé à l'activité de distribution en France, cela n'est aucunement comparable avec la régionalisation qui se met alors en œuvre au Royaume-Uni. Pour autant, si la structuration du service public diffère, les gouvernements vont exercer un contrôle total sur l'ensemble de la filière. Représentant un enjeu stratégique pour l'alimentation des centrales thermiques de production électrique, le charbon va jouer un rôle considérable dans le développement économique d'après-guerre, puisqu'il va permettre à l'Angleterre d'être faiblement dépendante des importations de matières premières à vocation électrogène. En effet, les mines britanniques fournissent dans les années 1940 près de 90% des matières premières utilisées dans la production électrique.

A l'opposé, la France va se trouver partiellement en situation d'importateur, du fait de l'insuffisance de la production nationale. De part et d'autre de la Manche, la situation va cependant rester fragile dans les premières années qui suivent le conflit. C'est pourquoi, dès 1947, le gouvernement britannique initie la première campagne de sensibilisation visant à encourager les citoyens à économiser l'énergie³. Côté français, la situation est plus simple puisque le rationnement de la consommation va rester à l'ordre du jour jusqu'en 1949, tandis que le premier Plan quinquennal 1947-53 (initié par Jean Monnet, avec l'aide des financements du Plan Marshall) s'emploie progressivement à la modernisation du pays.

Avec le retour de Winston Churchill au pouvoir, c'est un nouveau chapitre de l'histoire politique du Royaume-Uni qui va s'écrire, puisque les conservateurs vont diriger le pays pendant treize ans. Ce ne sera pourtant pas l'occasion de revenir sur l'Etat-Providence même si Churchill a envisagé un vaste mouvement de dénationalisation. Soucieux de sécuriser l'alimentation électrique du pays qui dépend étroitement du secteur minier (et de son puissant syndicat, la *National Union of Mineworkers*) et qui est régulièrement sujette à des défaillances depuis la guerre, le Gouvernement va lancer un vaste programme de nucléaire civil en 1952. Cela va se concrétiser dès 1956 avec l'inauguration du site de Calder Hall par la jeune reine Elisabeth II. Sous l'impulsion des gouvernements d'Anthony Eden

³ Réalisé en 1947 pour le compte du *Central Office of Information for Ministry of Fuel*, un petit film surréaliste intitulé "Watch The Meters" (Surveillez le compteur) mettait en scène le gaspillage pour mieux le fustiger. Finalement, le personnage en venait à la conclusion : "*I've got to watch my meters. It really matters*" (Je dois surveiller mes compteurs, ça compte vraiment).

(1955-1957) puis d'Harold MacMillan (1957-1963), huit autres centrales vont voir le jour dans les dix années qui vont suivre. Toutefois, si cette expansion nucléaire contribue à renforcer le pays dans sa quête de l'autosuffisance en matière électrique, l'incendie qui survient à Windscale en 1957 handicapera prématurément l'image de cette nouvelle énergie.

En France, l'heure n'est pas encore au développement du nucléaire. En effet, même si le pays a récemment découvert de l'uranium en quantité importante⁴, les recherches qui sont entreprises ne permettent pas encore d'envisager une commercialisation électrique de grande envergure⁵, et cela, malgré la mise en service de la première centrale nucléaire française à Marcoule. En effet, tout comme à Calder Hall (qui a ouvert un mois auparavant), la capacité de production est pour l'instant dérisoire. L'objet principal de cette expérimentation reste avant tout lié à l'usage militaire de l'atome. De fait, face au développement de cette technologie dans plusieurs grandes puissances, l'Organisation des Nations Unies (ONU) décide la même année de la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de contrôler cette course à l'atome et garantir une paix mondiale encore fragile, dix ans après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki.

A cette même époque, la Guerre Froide démarre entre le bloc occidental emmené par les Etats-Unis au sein de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et le bloc des pays signataires du Pacte de Varsovie réunis autour de l'Union Soviétique depuis l'année précédente. Disposant chacun d'un arsenal nucléaire plus que dissuasif, c'est l'équilibre de la terreur qui va paradoxalement maintenir la paix entre ces deux ensembles antagonistes. Du côté européen, c'est davantage une logique coopérative qui tend à prévaloir dans ces années de reconstruction. Dans l'immense majorité des pays, l'énergie primaire la plus consommée reste de loin le charbon et cela n'est pas sans poser de problème pour les pays qui sont contraints d'en importer. Dépendants depuis la Première Guerre Mondiale de la position dominante exercée par le Royaume-Uni sur ce marché, la France, l'Allemagne, l'Italie et le Benelux vont donc s'allier dès 1951 pour constituer une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Ce faisant, les anciens belligérants s'unissent pour relever le défi économique et industriel qu'impose la croissance soutenue des usages énergétiques. Par la suite, cette coopération entre les six pays va encore s'élargir le 27 mars 1957 lors de la signature à Rome de deux traités visant à instituer une Europe communautaire. Dans ce cadre, on assiste alors à la création d'une communauté européenne de nature économique

⁴ L'extraction de minerai a démarré suite à la découverte d'un gisement vendéen en 1946. Par la suite, d'autres sites ont été exploités dans la Loire-Atlantique voisine, dans l'Hérault, dans les trois départements de la région Limousin, dans le Cantal et dans le Morbihan.

⁵ La première pile atomique (Zoé) de conception française a vu le jour en décembre 1948 sur le site du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay aux Roses. Toutefois, sa puissance était presque inexistante. Ce n'est que lors du déplacement du CEA à Marcoule (dans le Gard) que des premières expériences vont permettre de produire réellement de l'électricité.

(CEE) et d'une autre relative à l'énergie atomique (CEEA, dite *Euratom*). Et une fois encore, la question énergétique reste au centre des relations internationales.

[I-B] Une demande croissante dans un contexte de redéfinition de l'offre

Sous l'influence de l'idéal que constitue l'*american way of life*, on assiste au cours des années 1950 à une démocratisation des équipements électroménagers en Europe occidentale. Principaux bénéficiaires du Plan Marshall (1947-1951), le Royaume-Uni et la France importent alors des Etats-Unis beaucoup de ces nouvelles techniques. Cependant, afin de préserver leur indépendance, les deux pays vont bientôt s'employer à produire leurs propres modèles. Générant une économie nouvelle, cette production de biens marchands électriques va logiquement de pair avec une hausse des consommations. Les gouvernants doivent donc s'employer à accroître l'offre d'électricité disponible.

A cette fin, la France va lancer un vaste programme des grands barrages pour exploiter l'important potentiel hydro-électrique du territoire. Si la construction de tels aménagements n'est pas nouvelle, c'est dans l'immédiat après-guerre que le plus grand nombre de projets vont être menés à terme. Dans le Massif Central, on construit alors notamment le barrage de Bort-Les-Orgues qui vient se rajouter aux grands équipements qui avaient déjà été édifiés aux frontières du Cantal (à Marèges et Sarrans) dans les années 1930. Dans les Alpes, le précédent record de hauteur du barrage du Sautet est largement dépassé à l'occasion de l'immersion contestée du vieux village savoyard de Tignes. Inauguré en 1952, ce monument du génie civil est un motif de fierté pour la France qui se reconstruit, car c'est à l'époque le plus haut barrage d'Europe. De tels travaux ne se font toutefois pas sans heurt. La mise en eau de vallées entières oblige les autorités à exproprier les villages destinés à être engloutis. Bien décidé à ne pas céder face au mécontentement des personnes concernées, l'Etat développe une conception de l'aménagement du territoire qui ne laisse que peu de place à la concertation. L'intérêt général de la Nation prime alors sur les intérêts localisés des populations qui résident sur ces territoires condamnés.

De l'autre côté de la Manche, une nouvelle structuration du service public vient parachever en 1957 l'organisation du service public de l'électricité au Royaume-Uni et conduit à la création du *Central Electricity Generating Board* (CEGB). Parallèlement à cela, des politiques de maîtrise de la demande en énergie sont initiées pour mettre un terme aux coupures de courant qui frappent le pays depuis l'année précédente. Dans le contexte de la crise de Suez qui touche également la France, il s'agit notamment de limiter les consommations de pétrole. Ainsi, le gouvernement Eden va en décréter le rationnement de décembre 1956 à mai 1957. En effet, une première hausse des prix a touché le pétrole suite à la nationalisation du Canal de Suez par le président égyptien Nasser. Bloqué tout au long

de la crise qui a opposé d'une part le Royaume-Uni, la France et Israël, et d'autre part l'Égypte, ce passage maritime a contraint les importations d'hydrocarbures de l'alliance franco-britannique, en obligeant les pétroliers de ces deux pays à contourner le Cap de Bonne Espérance.

Dans le même temps, d'importants gisements de pétrole viennent d'être découverts dans la partie française du Sahara (à Hassi Messaoud), et au Sud du Nigeria (à Port Harcourt). Côté français, cela va cristalliser les tensions naissantes entre la puissance coloniale et l'Algérie qui revendique depuis peu son indépendance. L'enjeu pétrolier va ainsi contribuer pour partie à la radicalisation du conflit. À l'inverse, le gouvernement britannique va trouver des accords pour garantir son accès à la ressource nigériane dans le contexte de la décolonisation progressive du pays, engagée quelques années auparavant. Illustrant pour la première fois l'enjeu géostratégique de la ressource pétrolière, ces événements vont conduire les gouvernements britanniques et français à prendre des mesures de sécurisation de l'approvisionnement. Prenant acte de l'embellissement économique qui caractérise la fin des années 1950, les deux pays s'efforcent donc d'ajuster l'offre en matière d'électricité pour répondre au mieux à une demande toujours croissante liée à une multiplication des équipements, vantés par la réclame publicitaire⁶.

De chaque côté de la Manche, les années 1960 vont être celles de la diffusion élargie des technologies électriques dans les foyers. Réfrigérateurs et lave-linge deviennent des symboles de la modernité et contribuent à simplifier considérablement la vie quotidienne de ceux (ou plutôt de celles) qui en sont les détenteurs. Par ailleurs, la télévision commence à investir de plus en plus les logements et à s'imposer comme un objet-signe⁷ qu'il faut acquérir. L'électricité est également célébrée dans l'espace urbain où se multiplient les enseignes éclairées et les illuminations de bâtiments. En France, les affres de la reconstruction et de la décolonisation sont de l'histoire passée⁸. On est alors au cœur des « Trente Glorieuses ». En 1965, l'élection présidentielle conduit le candidat Mitterrand à élaborer une affiche sur laquelle il apparaît, posant devant un paysage rural où est érigé un pylône de ligne électrique très haute tension. La protection paysagère n'est pas encore à l'ordre du jour. La priorité est à la diffusion équitable des bienfaits du progrès technique sur l'ensemble du territoire national.

⁶ Par exemple, lors du Salon des Arts Ménagers qui se déroulaient à l'époque à Paris, la célébration des appareils ménagers (et du progrès qu'ils représentaient) a progressivement favorisé une certaine homogénéisation des pratiques d'achat en la matière. Cf. LEYMONERIE Claire (2006), « Le Salon des arts ménagers dans les années 1950 : théâtre d'une conversion à la consommation de masse », *Vingtième Siècle - Revue d'Histoire*, n°91, pp.43-56.

⁷ BAUDRILLARD Jean (1968), *Le système des objets*, Paris, Gallimard.

⁸ En dépit de l'indépendance de l'Algérie (qui induit *ipso facto* une chute brutale de la production pétrolière nationale), la demande pétrolière française va paradoxalement continuer à s'amplifier durant les années 1960.

Pour cela, le gouvernement compte beaucoup sur l'énergie nucléaire qui entame véritablement son développement au cours des années 1960. Inaugurée par l'explosion de la première bombe A (c'est-à-dire à fission nucléaire) dans le désert algérien, cette décennie débute en effet sous le signe de l'atome et de ses applications. À partir de 1963, la mise en route progressive des trois réacteurs de la centrale nucléaire de Chinon constitue une nouvelle étape déterminante dans le développement de l'électricité nucléaire, puisque ce raccordement au réseau va considérablement amplifier le niveau de production du nucléaire civil, jusque là limité aux réacteurs de petite capacité situés à Marcoule.

Côté britannique, la politique énergétique entreprise depuis la fin de la seconde guerre mondiale porte également ses fruits et conduit à un renversement de situation. La menace de *blackout* s'est effacé et on parle désormais de "surplus", ce qui tend à va favoriser un regain d'optimisme et donc une croissance massive de la demande en matière d'électricité. Vingt ans après la fin de la guerre, la consommation d'électricité britannique a ainsi augmenté de 150% grâce à la contribution du charbon et du nucléaire. Pour Charles de Gaulle et Harold Wilson, l'électricité n'est donc pas un problème, mais la solution.

Les Trente Glorieuses atteignent alors leur apogée en définissant les contours d'une société nouvelle où on assiste de manière paroxystique à ce que certains auteurs avaient déjà souligné auparavant en évoquant la multiplication des *besoins dérivés*⁹, la fragmentation des *genres de vie*¹⁰ au sein des classes sociales ou l'ostentation dans la demande de biens¹¹. Critiquée par des auteurs plus contemporains, cette *consommation dirigée*¹² (dominée par la marchandise¹³ et structurée par des logiques de différenciation¹⁴) n'est pourtant pas à l'abri de la récession à l'aube des années 1970. Etroitement liée aux différentes énergies qui alimentent son moteur, la société de consommation va en effet bientôt se révéler être un géant aux pieds d'argile, rendue vulnérable par son accoutumance à l'électricité¹⁵.

⁹ MALINOWSKI Bronislaw (1944), *Une théorie scientifique de la culture*, Paris, Maspero, éd. française : 1968.

¹⁰ HALBWACHS Maurice (1942), *Les classes sociales*, Paris, PUF, rééd. : 2008.

¹¹ WEBER Max (1899), *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, éd. française : 1970.

¹² LEFEBVRE Henri (1968), *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Gallimard.

¹³ DEBORD Guy (1967), *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, rééd. : 1992.

¹⁴ BAUDRILLARD Jean (1970), *La société de consommation*, Paris, Gallimard.

¹⁵ Dès la fin des années 1960, des voix se font entendre pour dénoncer le court-termisme du positionnement politique ("*Short-term political considerations*") en la matière : ROBINSON Colin (1969), *A Policy for Fuel ?*, London, Institute of Economic Affairs, p.12.

II- Une congruence de crises internationales et nationales : 1973-1974

Peu après leur prise de fonction respective et à l'inverse de leurs prédécesseurs, le président Georges Pompidou et le Premier Ministre Edward Heath vont être confrontés à une série de difficultés sur le plan énergétique et économique. Ainsi, quand démarre en 1972 la première grève nationale des mineurs britanniques depuis la guerre, le gouvernement conservateur est amené à réagir vigoureusement. En effet, à l'issue d'un mois de négociations infructueuses le charbon manque pour alimenter les centrales thermiques. C'est alors que le Premier Ministre Edward Heath décrète l'instauration du *Three-Day Work Order*, la semaine de trois jours. En plein hiver, les entreprises ne travaillent donc plus que trois jours par semaine pour économiser le combustible, tandis que des délestages (de 6 à 9 heures par jour) vont affecter les foyers pendant une semaine. Le 25 février 1973, un compromis est finalement trouvé pour mettre un terme à la situation qui reste tendue. Parallèlement à cela, le Royaume-Uni a, par ailleurs, fait son entrée dans la Communauté Economique Européenne au début de l'année. Un rapprochement franco-britannique semble donc se profiler, alors que six ans auparavant le Président Charles de Gaulle avait opposé son veto quant à l'intégration du Royaume-Uni dans le Marché Commun.

Dix-huit mois après la fin du conflit des mineurs britanniques, la guerre du Kippour (06/10/73) est déclenchée, ce qui conduit l'Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole (OPAEP) à déclarer dix jours plus tard un embargo sur les exportations. Quoique considérés comme des alliés d'Israël, le Royaume-Uni et la France vont bénéficier d'un régime de faveur de la part de l'OPAEP, grâce à la politique -relativement pro-arabe-

d'Heath et de Pompidou. Malgré cela, la hausse massive des prix des carburants¹ va poser un grave problème dans une société où l'automobile et les usages de transport se sont fortement développés. En matière de production électrique, la question du recours au pétrole va toutefois se poser en d'autres termes.

[II-A] La France face au Choc Pétrolier

Du côté français, le pétrole est devenu le principal combustible des centrales thermiques, ce qui pose inévitablement un grave problème dans le contexte du Choc Pétrolier, lequel a contribué à multiplier par neuf la facture énergétique du pays. D'autant que depuis 1971, l'Algérie a nationalisé ses réserves de pétrole, au détriment des industries françaises qui les exploitaient². Au bord de la rupture dans cette période hivernale, le système de production électrique semble plus fragile que jamais. C'est pourquoi, dès les premiers jours de la crise, les gouvernants viennent s'adresser à la Nation pour proposer des solutions. Tout d'abord, c'est le Premier Ministre Pierre Messmer³ qui prononce une allocution télévisée le 30 novembre 1973 pour annoncer l'interdiction de nombreux usages non résidentiels de la lumière entre 22 heures et 7 heures. De même, il est demandé à l'ORTF d'interrompre ses émissions à partir de 23 heures, à l'exclusion des samedi et durant la période des fêtes qui s'annonce. En revanche, il est exclu toute restriction en matière de déplacement automobile.

Comme on le constate, ces décisions n'ont qu'un impact limité sur la vie des français. En effet, il était inenvisageable pour l'Etat de demander aux citoyens de restreindre leur liberté. C'est donc en ce sens que le chef du Gouvernement s'adresse à eux en faisant d'abord appel à leur « *sagesse* », « *à leur esprit de discipline civique* » et à « *leur sens de la solidarité qui, à tout le moins, doit commencer par être nationale* »⁴. Prolongeant cette dynamique d'interpellation, opérée au nom de l'intérêt supérieur de la Nation, le Président

¹ En quelques semaines, le prix du baril de brut va passer de 2,6 à 11,6 dollars, ce qui correspond à une hausse de 9,6 à 42 dollars constant par rapport à la valeur 2007.

² Initialement, les Accords d'Evian (1962) avaient permis aux entreprises françaises de garder un important contrôle sur les réserves d'hydrocarbures du Sahara algérien. Par la suite, même si les accords d'Alger (1965) avaient partiellement revu ces avantages à la baisse, il n'en restait pas moins que le nouvel Etat indépendant n'était pas véritablement maître de ses ressources pétrolières et gazières. A défaut d'un accord acceptable, le président Boumediene décida donc en février 1971 de procéder à la nationalisation des gisements de gaz et à la prise de contrôle des compagnies pétrolières françaises (par extension de la participation à 51%).

³ Le deuxième gouvernement Messmer a été nommé suite aux élections législatives qui se sont déroulées quelques mois plus tôt. Au cours de celles-ci, le parti présidentiel (UDR) s'est retrouvé considérablement affaibli puisqu'il a perdu 110 sièges (dont plus de 80 au profit des partis de gauche) et qu'il ne dispose donc plus de la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. Il doit donc composer avec les trois composantes de la future UDF, c'est-à-dire les Républicains Indépendants (emmenés par Valéry Giscard d'Estaing), les Réformateurs Démocrates Sociaux et l'Union Centriste.

⁴ Extraits de l'allocution télévisée du Premier Ministre Pierre Messmer, ORTF, 30 Novembre 1973. Source : Archives numériques de l'INA.

Georges Pompidou invoque quant à lui la « *vertu traditionnelle du peuple français qui est l'esprit d'économie* » lors d'une autre intervention télévisée le 20 décembre 1973 :

*« Economisons l'essence, économisons l'électricité, économisons le chauffage et cela seul suffira à diminuer notre consommation. (...) Que tous les français veuillent bien, en pareille matière, aider l'action gouvernementale, et mon dieu, nous arriverons bien je l'espère à surmonter les difficultés. »*⁵.

Sans aucune forme de contrainte, le pouvoir exécutif se contente donc de commenter la crise et d'inviter tout un chacun à agir. Pour autant, le président tient à préciser que l'Etat ne se désengage pas du problème :

« Le devoir du gouvernement est de se préparer à prendre, le cas échéant, des mesures sérieuses, des mesures graves. Il s'y prépare. Il n'est pas dit qu'il les prendra forcément et à l'heure actuelle, il n'a pas à les prendre. Il n'a dans tous les cas besoin de personne pour l'inciter à les prendre. Néanmoins, nous avons nommé un délégué général à l'énergie, nous avons pris un certain nombre de textes qui nous donnent les moyens d'intervenir ».

Refusant de se laisser dicter son attitude par l'opposition (qui profite de la crise pour critiquer l'attitude gouvernementale), Georges Pompidou évoque dans son allocution les mesures qui vont être décidées le lendemain en Conseil des Ministres. En effet, en prenant appui sur une ordonnance⁶ prise au moment du conflit algérien et sur un décret⁷ qui lui était associé, l'exécutif a ouvert la possibilité d'un « *contrôle* » et d'une « *répartition* » des ressources en énergie afin de pouvoir « *imposer aux personnes physiques ou morales (...) les sujétions indispensables et de requérir les biens et services correspondants* » (décret 73-1136). Ce faisant, le gouvernement considère que la situation actuelle que traverse le pays relève potentiellement de l'état de « *menace* »⁸, et que cela pourrait impliquer de procéder à des mesures d'urgence pour organiser la répartition des ressources énergétiques⁹. Exprimé autrement, il s'agit d'envisager le recours au rationnement dans le cadre d'une gestion nationalisée des ressources énergétiques.

Toutefois, même si des craintes existent et qu'elles conduisent le Gouvernement Messmer à se préparer au rationnement, le Président de la République préfère compter sur l'action de tous les citoyens pour faire face au Choc Pétrolier. Dans ses vœux pour l'année 1974, il insiste sur l'incertitude qui va caractériser l'année à venir :

⁵ Extraits de l'entretien télévisé du Président Georges Pompidou avec le journaliste Jean-Marie Cavada, ORTF, 20 Décembre 1973. Source : Archives numériques de l'INA.

⁶ Ordonnance 147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense.

⁷ Décret 1565 du 31 décembre 1959 relatif aux conditions de répartition des ressources industrielles dans les circonstances prévues par l'ordonnance 147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense.

⁸ Conformément à l'ordonnance de 1959, la défense ayant « *pour objet d'assurer en tout temps (...) la vie de la population* » (art.1), le pouvoir exécutif « *prend les mesures nécessaires (...) en cas de menace* » (art.2) et notamment les dispositions particulières prévues si cette menace porte « *sur un secteur de la vie nationale* » (art.6). En conséquence de quoi, l'article 5 permet la réquisition (en imposant les « *sujétions indispensables* ») et la répartition des ressources en énergie « *nécessaires au ravitaillement* » de la Nation.

⁹ Dans le cadre où les circonstances sont réunies, le décret 59-1565 prévoit que le Ministre de l'Industrie est habilité à prendre « *toutes décisions et mesures nécessaires en vue de régler l'acquisition, le stockage, la circulation, la distribution, la vente et l'utilisation sous toutes leurs formes des ressources industrielles* » (art.3). A cet égard, il peut notamment obliger les producteurs et les négociants à vendre à des acteurs déterminés, et réciproquement. De même, il peut prendre la décision d'interdire ou de prescrire certains usages.

« Assurément, l'année 1974 risque d'être difficile. Et dans tous les cas, plus que tout, elle est incertaine, et c'est pourquoi d'ailleurs le gouvernement s'est bien gardé de prendre des mesures hâtives et inconsidérées, malgré les conseils et les reproches que nous distribuait matins et soirs certains que n'ont pas de meilleurs plaisirs que dire du mal de leur pays. Nous nous sommes bornés à faire appel à votre sagesse et à nous doter des moyens de faire face aux circonstances. (...) Pour cela, j'ai besoin de votre aide et de votre participation. De votre attitude, de votre action, de votre sang-froid, dépend pour une bonne part notre destin collectif. (...) Soyons résolus et le ciel s'éclaircira, soyons unis et l'avenir nous récompensera »¹⁰.

Mise en cause lors de cette allocution présidentielle, l'opposition n'en continue pas moins ses critiques à l'encontre du pouvoir exécutif. Ainsi, dans une conférence de presse¹¹, François Mitterrand *« accuse le gouvernement de dramatiser pour créer une situation qui lui permette de parvenir à ses fins sur les plans économique et social »*. Dénonçant la stratégie qui consisterait, selon lui, à apprendre aux français à *« marcher au pas »* de la politique gouvernementale, le leader socialiste se trouve ainsi en accord avec son nouvel allié -le communiste Georges Marchais- qui déclarera quelque jours plus tard que la question pétrolière *« sert d'alibi au gouvernement pour favoriser l'enrichissement des grandes sociétés »*¹². Une ligne de clivage se dessine donc progressivement face à la crise.

L'heure n'est cependant pas à la polémique du côté de l'exécutif. Très affaibli par la maladie de Waldenström mais toujours *lucide*¹³, le Président ne fait plus que de rares apparitions publiques. Lors d'un déplacement à Poitiers, il lance un dernier appel aux citoyens :

« L'heure n'est pas à la facilité mais à la rigueur. L'heure n'est pas à l'esprit d'abandon mais à la volonté, de tous et en particulier des autorités gouvernementales. Nous ne pourrions pas éviter les effets de tout cela, mais nous devons par un effort constant atténuer ces effets et en hâter la fin. (...) Au total la France connaît des difficultés et en connaîtra. Nous pouvons utiliser les circonstances et d'un mal en faire surgir un bien. Il faut de la volonté, il faut que chacun travaille à sa place. (...) Armons nous d'un courage et d'une foi merveilleuse »¹⁴.

Dans le prolongement de cette déclaration mêlant austérité et optimisme, Georges Pompidou fait adopter le *Plan Messmer* en Conseil des Ministres le 3 mars 1974. Ainsi démarre en France la première grande politique d'économies d'énergie, en parallèle au développement accéléré de la filière électronucléaire. Moins d'un mois après, son décès est annoncé et des élections présidentielles sont donc convoquées.

¹⁰ Vœux du Président de la République Georges Pompidou, ORTF, 31 Décembre 1973. Source : Archives numériques de l'INA.

¹¹ Journal Télévisé de 20 Heures, ORTF, 14 janvier 1974. Source : Archives numériques de l'INA.

¹² Extrait du communiqué commun, lu par Georges Marchais à l'issue de la réunion du Comité de la Gauche (rassemblant des dirigeants des trois partis de l'Union de la gauche, le Parti Communiste Français, le Parti Socialiste, et le Mouvement des Radicaux de Gauche), diffusé dans le Journal Télévisé de la Nuit, ORTF, 21 janvier 1974. Source : Archives numériques de l'INA.

¹³ C'est, du moins, ce que déclarera Pierre Messmer lors d'une interview à *L'Express* (29 Mars 2004).

¹⁴ Extraits du discours prononcé par le Président Pompidou lors d'une visite à Poitiers, ORTF, 24 janvier 1974. Source : Archives numériques de l'INA.

La disparition de Georges Pompidou annonce une rupture politique qui va se traduire tout au long d'une campagne électorale où la question énergétique va largement s'inviter. Livrant deux regards distincts sur l'enjeu pétrolier, le candidat de l'extrême droite (J.M. Le Pen) et celui des écologistes (R. Dumont) illustrent l'importance de cette thématique durant la campagne. Ainsi, tandis que le premier s'enracine dans le passé (« *Je voudrais dire tout de même, et faire mesurer à vous tous, Français, ce que nous avons perdu quand les dirigeants de notre pays ont abandonné si légèrement le Sahara français qui pouvait nous procurer l'indépendance énergétique* »¹⁵) en fustigeant la décolonisation algérienne, le second prône une rupture avec la culture de l'automobile (« *La voiture, ça pue, ça pollue et ça rend con* »¹⁶) tout en s'inquiétant de la dynamique électronucléaire. À cet égard, on constate d'ailleurs que si de vraies divergences existaient entre Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand quant aux modalités de mise en œuvre des politiques énergétiques, les deux candidats du second tour étaient globalement favorables à l'idée d'une démarche couplée associant un programme électronucléaire et une série de mesures favorisant les économies d'énergie. Ne faisant pas l'objet de réelles dissensions, cette question ne sera d'ailleurs pas évoquée lors du débat qui les oppose entre les deux tours. C'est ainsi que, et nous y reviendrons plus loin, le septennat qui s'ouvre en 1974 va continuer à être marqué par la préoccupation de la sobriété énergétique.

[II-B] Aux limites de l'indépendance énergétique : Le paradoxe britannique

Du côté britannique, l'importante production nationale de charbon associée au programme nucléaire initié préventivement par Churchill aurait dû permettre au Royaume-Uni de se démarquer de la France (où la part du pétrole dans la consommation d'énergie primaire était presque deux fois plus importante) et d'éviter en partie les conséquences du choc pétrolier. Mais c'était sans compter sur un nouveau mouvement social des mineurs puis des ouvriers du secteur électrique. Ceux-ci vont en effet décider de ne plus avoir recours aux heures supplémentaires dans l'attente d'une revalorisation salariale refusée par le gouvernement. Ainsi, moins d'un mois après le début du Choc pétrolier, le Premier Ministre va être conduit à déclarer l'état d'urgence pour faire face aux conséquences de cette nouvelle grève (du zèle) intervenant en période hivernale. Durant les trois mois suivants, et alors que le mouvement des mineurs ne faiblit pas, le gouvernement va ainsi remettre en place la semaine des trois jours et le rationnement du pétrole tout en essayant dans le même

¹⁵ Entretien de Jean-Marie Le Pen avec le journaliste Richard de La Croix, dans le cadre de la campagne électorale officielle, ORTF, 29 avril 1974. Source : Archives numériques de l'INA.

¹⁶ Extrait d'un reportage consacré à un déplacement de campagne effectué par René Dumont en Bretagne, Journal Télévisé de 20 Heures, ORTF, 2 Mai 1974. Source : Archives numériques de l'INA.

temps de sensibiliser les citoyens aux économies d'énergie par le biais d'une campagne intitulée *Switch Off Something* (SOS)¹⁷.

Début 1974, alors que la crise énergétique est encore amplifiée par le vote de la grève effective, des élections anticipées vont être convoquées dans l'espoir de renforcer le gouvernement dans son inflexibilité vis-à-vis des syndicats de mineurs. Profitant de la situation, le *Labour Party* et Harold Wilson vont réussir à faire leur retour au pouvoir en constituant un gouvernement sans même avoir de majorité parlementaire. Et deux jours plus tard, à l'issue de 16 semaines de conflit, la grève va prendre fin après une négociation entre le puissant syndicat minier et le nouveau gouvernement Wilson¹⁸.

Cette satisfaction sera toutefois de courte durée pour le nouveau gouvernement, car si on ne déplore plus de coupures de courant intempestives dans le pays, il n'en reste pas moins que le Royaume-Uni traverse une période très difficile. En effet, alors qu'en 1950 le charbon constituait l'essentiel de l'énergie primaire consommée, le pays s'est ensuite tourné vers le pétrole du Moyen-Orient. S'expliquant de par le faible coût de ce combustible, cette stratégie de substitution énergétique s'est encore amplifiée après 1967 dans le prolongement de l'*Energy White Paper*. C'est ainsi que, entre 1950 et 1973, le pétrole a vu sa part progresser de 4,9 à 46,5% tandis que celle du charbon chutait de manière concomitante de 94,5 à 37,6%. De même, on observe que le gaz a progressé de 2,9 à 12,5% (entre 1969 et 1973) tandis que la part du nucléaire et de l'hydroélectricité régressait légèrement de 3,8 à 3,4%¹⁹. Les produits pétroliers et gaziers représentant désormais près de 3/5 de l'énergie primaire consommée au Royaume-Uni, leur importation à un coût substantiellement plus important va poser un sérieux problème dans le contexte du Choc Pétrolier ; d'autant que les gisements qui viennent d'être découverts dans la Mer du Nord ne sont pas encore en mesure de fournir conséquemment le pays en hydrocarbures. Le Gouvernement travailliste se doit donc de réagir afin que la crise énergétique ne contribue pas davantage à détériorer une situation économique déjà handicapée par l'augmentation continue des indices de l'inflation et du chômage.

Pour tenter de faire face au renchérissement des produits pétroliers, le *Department of Energy* (nouvellement créé) va être chargé de mettre en œuvre une politique de l'énergie

¹⁷ Dans sa version télévisée, la campagne se déclinait sous la forme d'un spot qui disait : « *Urgence : L'industrie a besoin de courant, ainsi que les hôpitaux et que les services d'intérêt général. A la maison, vous pourriez en utiliser moins. Donc coupez un peu de courant : MAINTENANT* » (traduction française par nous-même).

¹⁸ Pour approfondir sur l'histoire de l'industrie minière britannique en général, et sur le déroulement de cette grève en particulier, on se reportera avec intérêt à l'ouvrage suivant : ASHWORTH William (1986), *The History of the British Coal Industry, Vol. 5, 1946-1982 : The Nationalized Industry*, Oxford, Clarendon Press.

¹⁹ Cette synthèse a été élaborée à partir de données initialement exprimées en tonnes équivalent charbon. Sources initiales : *UK Energy Statistics* (1973 et 1977) et *Monthly Digest of Statistics*. Sources secondaires : ROBINSON Colin (1974), *op. cit.* et FERNIE John (1980), *A Geography of Energy in the United Kingdom*, New York, Longman.

dans les plus brefs délais. En direction des ménages, celle-ci va principalement se traduire par la mise en œuvre d'une campagne de promotion (intitulée "*Save It!*") visant à encourager les consommateurs à économiser l'énergie. Partisan d'un interventionnisme mesuré de l'Etat dans la sphère domestique, le nouveau secrétaire d'Etat considère en effet que le Gouvernement ne peut espérer prendre à la place des consommateurs les décisions qui s'imposent²⁰. Comme le note John Fernie²¹, il n'est donc pas question ici d'adopter une politique de rigueur ou de tenter d'influencer le choix des consommateurs par le biais de politiques de subventionnement ou de taxation. La participation de l'Exécutif se limite en effet à assurer la qualité de l'offre. Et c'est précisément ce que va s'employer à faire le gouvernement Wilson en nationalisant les récentes ressources pétrolières découvertes dans la Mer du Nord²². Ce faisant, le spectre d'une « *imminente famine énergétique globale* »²³ que redoutaient certains observateurs va bientôt céder la place à un paradoxal optimisme.

[II-C] Le développement des filières pétrolières et nucléaires face à la crise

Favorisés suite aux négociations internationales (1965-1971) sur la délimitation territoriale de l'espace marin, le Royaume-Uni et la Norvège viennent en effet d'obtenir la propriété de 71% des forages pétroliers de la Mer du Nord. Découverts dès le milieu des années 1960 et exploités une décennie plus tard, ces gisements d'hydrocarbures permettent au Royaume-Uni d'entrer dans le cercle restreint des pays producteurs de pétrole et de gaz. Quasiment inutilisé jusqu'à la fin des années 1960, le gaz va ainsi connaître une croissance majeure en tant qu'énergie de substitution dans un contexte marqué par le déclin du charbon et l'envolée des prix du pétrole. Comme le souligne alors le physicien John Maddox :

*"The most conspicuous irony of the past few years is that the increase of oil prices has been called a crisis when alternatives sources of energy are at once more diverse and potentially more plentiful than ever before [...] In the 1980s, oil production from the North sea may be more than sufficient to meet the British demand for petroleum"*²⁴.

²⁰ "The Government acting on its own cannot hope to provide a substitute for consumers taking the necessary and right decisions", in VARLEY Eric (1974), *Towards the Efficient Use of Energy*, Her Majesty's Stationery Office (HMSO), p.3.

²¹ FERNIE John (1980), *op. cit.*, p.143.

²² C'est en 1975 que le Parlement britannique va adopter les principales lois en ce sens : le *Offshore Petroleum Development Act* et le *Oil Taxation Act*. A défaut de nationaliser complètement le pétrole de la Mer du Nord comme le souhaitait le Gouvernement travailliste, ces mesures de taxation sur les ressources extraites vont permettre à l'Etat de contrôler l'exploitation, en obtenant dans le même temps un bénéfice financier considérable.

²³ Evoquée et contestée in ROBINSON Colin (1974), "The Energy 'Crisis' and British Coal", *Hobart Papers*, n°59, p.40.

²⁴ « L'ironie la plus marquante de ces dernières années est liée au fait que l'on a qualifié de crise l'augmentation des prix du pétrole alors que les sources alternatives d'énergie se révélaient à la fois plus diverses et potentiellement plus nombreuses que jamais », in MADDUX John (1975), *Beyond the Energy Crisis*, London, Hutchinson, p.49.

Cependant, cette expansion va d'abord être limitée en vue de protéger la filière charbon²⁵. À cet égard, le gouvernement va donc demander à la CEEB de ne pas utiliser de gaz dans ses centrales thermiques.

Après le retrait inattendu d'Harold Wilson en 1976, la politique énergétique britannique va se faire sous l'égide du nouveau Premier Ministre James Callaghan. Prenant acte de la volonté d'une plus grande transparence politique sur le dossier controversé du nucléaire, son gouvernement va commander en 1977 une enquête sur l'incident de Windscale, survenu vingt ans auparavant. Loin d'être rassurant, ce rapport ne va pourtant pas mettre un terme au programme de développement électronucléaire britannique. Depuis juillet 1974, la décision a en effet été prise de mettre en œuvre une nouvelle tranche de construction en s'appuyant sur un nouveau type de réacteurs nucléaires²⁶.

Au même moment, la France prépare également un grand virage dans sa politique énergétique afin de se tourner vers le nucléaire, jusque là peu développé. Envisagé dès la fin de la guerre et placé sous la responsabilité du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), le programme de développement du nucléaire civil avait longtemps été relégué au second plan au bénéfice des applications militaires de l'atome²⁷. Par la suite, c'est au sein de la Commission PEON (Production d'Électricité d'Origine Nucléaire, créée en 1955) que la stratégie nationale de production électronucléaire va être définie, sous l'influence des ingénieurs du Corps des Mines²⁸, qui vont s'imposer sur ce terrain au détriment des physiciens et des militaires.

Cette présence considérable aura également une importance capitale à partir de 1970 au sein du cabinet Pompidou où de nombreux conseillers sont des ingénieurs polytechniciens ayant parfait leur formation à l'École des Mines ("X-Mines"). Promoteurs avoués de l'énergie nucléaire, ils ont déjà contribué à impulser la construction de la centrale de Fessenheim²⁹ (en 1971), avant d'être les principaux initiateurs³⁰ du vaste programme de

²⁵ Dans son analyse *à chaud* de la situation, l'économiste Colin Robinson (1974, *op. cit.*) critique cette décision en s'indignant de la trop grande protection dont bénéficie le secteur charbonnier. Rappelant que les coupures de l'hiver 1973-74 ne sont pas imputables au Choc Pétrolier mais à l'action des syndicats de mineurs, il prône à terme une ouverture des marchés où le charbon devrait s'ajuster ou disparaître, sans que l'État n'intervienne.

²⁶ À l'instar du CEA en France, l'*Atomic Energy Authority* (AEA) va jouer un rôle prépondérant dans ce choix en soulignant que dans la perspective redoutée d'un *gap* énergétique futur, l'énergie nucléaire se révélerait "*too cheap to meter*" (c'est-à-dire incomparablement bon marché) à long terme : ROBINSON Colin (1993), *Energy Policy : Errors, Illusions and Market Realities*, London, Institute of Economic Affairs.

²⁷ Initiateur en 1950 de l'Appel de Stockholm contre l'usage militaire du nucléaire, Frédéric Joliot s'en était d'ailleurs ému, ce qui le conduisit à être relevé de ses fonctions de Haut Commissaire du CEA.

²⁸ PRINGLE Peter et SPIGELMAN James (1982), *Les barons de l'atome*, Paris, Seuil.

²⁹ À l'instar de celle de Chooz qui a été mise en service l'année précédente, cette centrale alsacienne s'appuie sur un nouveau procédé technologique. L'uranium est désormais enrichi, tandis que l'eau légère remplace à la fois le graphite (pour la modération) et le gaz carbonique (pour le refroidissement).

³⁰ La notice biographique que l'École des Mines de Paris consacre à Jean Blancard (Délégué général à l'énergie au moment du choc pétrolier) le présente comme celui qui a « *fait décider le programme de production*

développement électronucléaire (13 réacteurs de 900 mégawatts) décidé en réaction au Choc Pétrolier. Se basant sur des perspectives de consommation à long terme qui justifient son ampleur, ce plan va être présenté par le Gouvernement le 3 mars 1974 sans qu'aucun débat parlementaire n'ait eu lieu au préalable. S'inquiétant de cette rupture hâtive, des scientifiques vont lancer une pétition (*l'appel des 400*) pour « *qu'un vrai débat s'instaure* » sur cette épineuse question. Mais l'heure n'est pas à la concertation. Et Valéry Giscard d'Estaing, qui succède cette même année au président défunt, n'y changera rien.

Entre 1974 et 1980, les gouvernements successifs vont initier la construction 42 nouveaux réacteurs répartis dans des centrales déjà existantes (Bugey, St Laurent, Creys-Malville et Chinon) ainsi que sur dix nouveaux sites. Ainsi, alors qu'en 1974 la puissance totale installée du parc nucléaire français était de 2.800 MW (10 réacteurs en activité sur 6 sites³¹), il va être décidé de la construction de quatre nouveaux réacteurs sur le nouveau site du Tricastin et sur le site de Bugey pour une puissance totale estimée à plus de 3.600MW. En une seule année, il s'agit donc de multiplier par deux le potentiel. Et ce n'est qu'un début. En 1975, neuf nouveaux réacteurs sont mis à l'étude (pour une puissance de 9.000MW) sur trois sites, dont deux nouveaux situés à Dampierre et à Gravelines.

A défaut d'offrir une réelle transparence sur la filière, les gouvernements de l'époque vont toutefois prendre en compte la réalité du risque induit par l'énergie nucléaire. À cette fin, un Service Central de la Sûreté des Installations Nucléaires a été créé en 1973 et placé sous la responsabilité du Ministre de l'Industrie. Par ailleurs, et pour ne pas laisser seul le CEA face aux nouvelles exigences du programme nucléaire, l'État institue trois ans plus tard la Compagnie Générale des Matières Nucléaires (COGEMA). Chargé de gérer, en amont de la production, l'exploitation minière et l'enrichissement de l'uranium, ce nouvel organisme a aussi vocation à assurer en aval la prise en charge des combustibles usés, grâce au récent centre de retraitement des déchets radioactifs situé à La Hague. Enfin, ayant pour mission de superviser la sécurité de la filière, l'Institut de Protection et de Sûreté Nucléaire (IPSN) se met également en place en 1976 pour garantir une certaine indépendance dans le suivi des risques induits par ses installations. Dès lors, tout un dispositif est sur pied pour gérer la filière dans toute sa complexité. La stratégie nucléaire française est désormais en marche.

d'électricité nucléaire ». Deux autres X-Mines, André Giraud et Pierre Guillaumat sont, par ailleurs, présentés comme les « Messieurs Atome » de Pompidou dans la notice nécrologique du premier (*La jaune et la rouge*, n°79, 10/09/97) publiée dans la revue de l'amicale des anciens polytechniciens.

³¹ A la même époque, deux réacteurs sont en projet sur le nouveau site de Fessenheim, et deux autres sur le site de Bugey pour une puissance totale estimée à 3.500MW.

III- Maîtriser la demande en attendant de sécuriser l'offre : 1975-1978

En attendant de quadrupler la quantité d'énergie nucléaire générée sur le territoire français grâce aux centrales nucléaires de Fessenheim, du Tricastin, de Dampierre et de Gravelines, la priorité immédiate est aux économies d'énergie. En effet, on ne saurait limiter le *Plan Messmer* à la question du nucléaire. Il s'agit plus globalement de sécuriser l'approvisionnement énergétique du pays en contrôlant la demande. C'est ainsi qu'une politique de maîtrise des consommations énergétiques est initiée en parallèle à la stratégie d'accroissement de l'offre. D'abord placée sous la responsabilité de la Délégation Générale à l'Energie¹, cette politique n'a pas vocation à se révéler contraignante pour les citoyens. C'est d'ailleurs pourquoi (et nous l'avons vu précédemment) le pouvoir exécutif se contente le plus souvent de commenter la crise en invitant tout un chacun à agir.

[III-A] La création de l'Agence pour les Economies d'Energie (AEE)

A défaut de pouvoir recourir à des mesures contraignantes ou objectivement attractives, le nouveau président (Valéry Giscard d'Estaing) se trouve dans une situation semblable à celle qui prévalait avant le décès de Georges Pompidou. C'est pourquoi le gouvernement nouvellement nommé se doit d'être réactif pour trouver des solutions avant l'hiver. Contraint par le temps (horloger et météorologique), les pouvoirs publics vont d'abord s'appuyer sur le cadre existant, dans l'attente de la structuration effective d'une Agence pour les Economies d'Energie (AEE, décidée en conseil des ministres le 25 septembre 1974) et du vote d'une loi pour encadrer cette action publique. Placée sous la responsabilité du Ministre de l'Industrie et de la Recherche (Michel d'Ornano), la

¹ Créée le 21 décembre 1973 (décret 1132) en remplacement du Secrétariat Général à l'Energie, la Délégation est d'abord placée sous la tutelle de Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. Suite au remaniement ministériel de mars 1974, le décret du 7 mars (74-208) modifie les attributions du Délégué Général qui dépend dès lors d'Yves Guéna, nommé au ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat.

Délégation Générale à l'Énergie va donc mobiliser les dispositions prévues par une loi d'après-guerre (Loi 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie) pour lancer une première série de mesures visant à favoriser les économies d'énergie.

Dans le même temps, des premières campagnes à destination des ménages sont lancées dans les grands médias. Il s'agit de promouvoir les économies d'énergie en proposant des conseils et en donnant la parole à des foyers qui relatent leur expérience en la matière. C'est alors le début d'une communication qui tend à invisibiliser la place de l'État (seulement représenté par le logo de la Délégation Générale à l'Énergie), au profit d'un échange des citoyens entre eux. Ce faisant, les pouvoirs publics se placent (partiellement²) en retrait, tout en mettant en scène l'expression d'attitudes domestiques exemplaires afin de favoriser la diffusion de pratiques jugées conformes face aux enjeux auxquels se confronte la Nation.

Cependant, la sensibilisation des citoyens ne peut pas constituer une fin en soi. C'est pourquoi le Gouvernement dirigé par Jacques Chirac va accélérer le rythme législatif en faisant adopter en urgence une loi relative aux économies d'énergie³. Avant la saison froide et un an après la survenue du Choc Pétrolier, des mesures spécifiques viennent donc réguler la demande énergétique en définissant les modalités de répartition en cas de pénurie et en définissant des premières normes sur les installations thermiques des logements collectifs. Dans le prolongement de cette dynamique, l'Agence pour les Économies d'Énergie va continuer à se mettre en place suite au décret (29/11/74) qui va définir son statut d'Établissement Public Administratif. À la veille de l'année 1975, tout un dispositif semble donc prêt pour entreprendre une grande politique d'économies d'énergie à la française.

Nommé directeur de l'AEE en décembre 1974, l'ingénieur des Mines Jean Syrota⁴ se retrouve en première ligne quelques jours plus tard. Témoin privilégié des volontés de l'exécutif en matière d'économies d'énergie, il explique dans un entretien⁵ la dynamique qui prévalait lors des débuts de l'Agence. Il y évoque notamment le fort scepticisme qui

² Dans une allocution télévisée, Valéry Giscard d'Estaing reprend quand même la prosodie discursive de son prédécesseur en s'adressant aux citoyens : « *Nous traversons une période de difficulté. Il faut voir les choses telles qu'elles sont. (...) Je compte sur vos qualités : la Raison, le Jugement, le sens de l'effort et de l'épargne. Et vous pouvez vous dire qu'au bout de cet effort, il y a une tâche de lumière qui est la reprise de l'économie de la société française. Nous y parviendrons.* », ORTF, 26/11/74. Source : Archives numériques de l'INA.

³ Suite à la déclaration d'urgence, la proposition de loi va être adoptée par l'Assemblée Nationale le 4 octobre 1974, par le Sénat le 15 octobre, et par les commissions mixtes paritaires le 17 octobre. C'est ainsi que dès le 29 octobre, le Président de la République a pu promulguer la loi 74-908.

⁴ Il deviendra par la suite directeur général de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP, Ministère de l'Industrie), puis président de la COGEMA, avant d'être nommé à la tête de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRÉ) à la création de celle-ci.

⁵ Issu d'un ouvrage incontournable sur l'histoire des politiques d'économies d'énergie en France : LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *Trente ans de maîtrise de l'énergie*, Arcueil, ATEE. Largement mobilisé dans les pages qui suivent, ce livre est à la fois un recueil d'entretiens et une synthèse des faits marquants qui ont émaillé l'histoire singulière de la maîtrise de l'énergie en France entre 1973 et 2003.

s'exprimait dans la classe politique à l'égard de cette agence que beaucoup percevaient comme une lubie présidentielle temporaire. Prenant exemple sur l'*Environment Protection Agency* américaine, Valéry Giscard d'Estaing semble en effet avoir été le principal initiateur de la création de l'AEE, avec le but d'en faire un organisme relais, agissant au nom de l'Etat tout en restant sous sa tutelle. Comme l'explique Jean Syrota, le Président de la République voulait trouver une nouvelle façon de faire évoluer les pratiques des ménages en se refusant à toute contrainte :

« *On voulait, au contraire, rassurer. (...) L'idée de base était qu'il fallait considérer les français comme des êtres intelligents, sérieux et responsables.* » (pp.34-35)

Les leviers restent pourtant assez limités dans un premier temps puisque l'AEE ne peut compter que sur une douzaine de salariés. Il s'agit en priorité d'accompagner des projets d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments initiés grâce aux premiers dispositifs fiscaux conçus pour encourager les travaux. Par ailleurs, trois axes prioritaires ont été définis en accord avec le ministre de tutelle : Communication, Réglementation et Démonstration. Si les deux premiers points conduisent d'abord à prolonger l'action publique déjà à l'œuvre depuis un an, le troisième se révèle plus complexe étant donné qu'il implique d'exposer le plus largement des dispositifs économes encore peu développés. Ne disposant pas encore de moyens spécifiques pour accompagner le monde de la recherche, l'AEE peut quand même compter sur la Délégation pour les Energies Nouvelles qui est créée cette année là.

[III-B] De l'encadrement des pratiques à la sensibilisation des ménages

Dans le prolongement des restrictions d'usage définies par le Gouvernement Messmer fin 1973, un travail de suivi s'impose pour faire respecter les horaires d'extinction nocturne de l'éclairage dans les commerces et les immeubles de bureaux. Au sein des bâtiments publics, c'est le chauffage qui est plus particulièrement ciblé. C'est ainsi qu'une valeur thermique va s'imposer comme une norme d'usage à un plafond de 20°C. De même, l'AEE va encourager les ménages à adopter ce niveau de température par le biais d'une campagne de sensibilisation, en rappelant qu'abaisser le chauffage de 1°C permet 7% d'économies d'énergie. Pour aller plus loin dans cette dynamique, un service d'information sur les économies d'énergie va également être créé pour répondre aux questions des particuliers. Bénéficiant d'une bonne couverture médiatique, ce nouvel outil de la politique de maîtrise de la demande énergétique va voir assez rapidement affluer le courrier et les appels téléphoniques, confirmant ainsi la pertinence d'une telle offre publique de renseignements pratiques et techniques.

Sur le plan de la réglementation, l'année 1975 est assez calme. La priorité est de mettre en œuvre les mesures législatives adoptées l'année précédente. Deux nouveautés significatives font cependant leur apparition sur ce terrain juridique. D'une part, on voit

émerger l'Europe dans la question des économies d'énergie au travers de deux directives communautaires sur la limitation de l'usage du gaz naturel (75-404) et des produits pétroliers (75-405) dans les centrales électriques. D'autre part, un arrêté (en date du 20 juin 1975) opère le lien entre les problématiques Energie et Environnement, en s'attachant plus particulièrement à l'exploitation des centrales thermiques « *en vue de réduire la pollution atmosphérique et d'économiser l'énergie* ». Dans les deux cas, qu'il s'agisse d'Europe ou d'Environnement, ce n'est que le début d'une longue histoire sur laquelle nous aurons largement l'occasion de revenir.

Début 1976, l'AEE peut compter sur un budget de 31 millions de francs pour aborder l'année à venir. Ces moyens humains restent toutefois limités (avec seulement 35 salariés) et l'obligent donc à développer des partenariats avec les acteurs du secteur économique. Avec ces derniers, un travail de conviction, d'animation, de mise en réseau et de coordination se met en œuvre pour tenter de trouver des solutions qui soient le plus largement acceptables et bénéfiques. C'est notamment ainsi qu'un accord volontaire va être trouvé avec les producteurs d'équipements électriques pour que ceux-ci indiquent la consommation des appareils qu'ils vendent. On assiste alors à une première expérience d'autorégulation du marché par l'étiquetage des produits, vingt ans avant l'apparition de l'Étiquette-Energie au niveau de l'Union Européenne. Dans le même sens, l'AEE exerce un contrôle sur la publicité relative aux équipements énergétiques. Cela peut conduire, selon les cas, à attribuer des agréments par le biais d'une labellisation ; ou inversement à infliger des sanctions dès lors que le contenu promotionnel a un caractère mensonger, et qu'il contrevient *de facto* à la dynamique initiée dans le cadre de la politique nationale d'économies d'énergie. Mais au-delà de ces mesures et de l'interdiction des publicités incitant à la consommation d'énergie⁶, un travail important d'accompagnement doit aussi se mettre en œuvre en direction des industriels et des particuliers pour inscrire les changements dans la durée. En effet, il s'agit alors de « *convaincre l'opinion du caractère pérenne et inéluctable du problème* » tout en s'attachant à « *rompre avec l'idée d'austérité* »⁷, et ce, alors même que le pays traverse une grave crise économique marquée par un accroissement important des chiffres de l'inflation et du chômage.

Pour tenter de dédramatiser un peu la situation tout en maintenant la dynamique initiée depuis deux ans, une nouvelle campagne de promotion des économies d'énergie va faire son apparition dans la presse, à la télévision et sur les ondes sous le slogan « *En France, on n'a pas de pétrole mais on a des idées* ». Donnant un caractère plus léger au message

⁶ Cette interdiction avait été décidée par décret (74-1039) le 6 décembre 1974. Suite au Second Choc Pétrolier, cette disposition a été réactualisée dans un décret (81-161) en date du 19 février 1981, et précisée dans un arrêté du 26 mars 1981.

⁷ Ces deux points font partie des quatre axes stratégiques que se fixait l'AEE en 1976. Cf. LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *op. cit.*, p.17.

adressé aux citoyens, cette nouvelle stratégie de sensibilisation opère alors une rupture marquante avec une façon de procéder qui consistait à accumuler des recommandations d'usage. Ce faisant, l'AEE contribue à moderniser l'image des économies d'énergie, en abandonnant le caractère solennel de l'interpellation et en adoptant une posture plus familière axée sur l'idée du *bon conseil*. Dans le prolongement d'un mouvement plus large qui a progressivement transformé la *réclame* en *publicité*, la communication médiatique de l'Agence entre en 1976 dans une nouvelle ère.

A l'occasion de l'instauration de l'heure d'été⁸ en mars 1976, le directeur de l'AEE va notamment se retrouver sous les feux des *media*. Profitant de l'occasion pour faire parler des économies d'énergie, il vient lui-même changer l'heure de l'horloge de la Gare de Lyon à Paris. Face aux journalistes, il met donc en scène la situation pour opérer un lien effectif entre les implications techniques de la décision politique (décalage de l'ensemble des montres du pays d'une heure) et les enjeux qui motivent cette action publique (les économies d'énergie qu'il personnifie). Ne disposant ni d'un budget conséquent, ni d'un grand nombre d'agents, le directeur de l'AEE va largement s'appuyer sur la ressource que peuvent constituer les *media*⁹. Répondant aux interviews, délivrant des communiqués de presse ou invitant les journalistes lors d'opérations spéciales, les responsables de l'Agence multiplient les occasions afin que l'on parle des économies d'énergie. À titre d'exemple, ils proposent notamment à la presse d'assister au contrôle de la température au sein des bâtiments publics pour illustrer le souci de transparence et d'exemplarité qui anime l'État vis-à-vis de son patrimoine immobilier. Forte de cette couverture médiatique, l'AEE justifie du même fait son existence et sa pertinence. D'autant qu'une enquête d'opinion confirme fin 1976 que 81% des personnes interrogées connaissent la campagne « *On n'a pas de pétrole, mais on a des idées* ».

[III-C] Vers une approche partenariale et concertée

Suite à la démission de Jacques Chirac, le Président nomme Raymond Barre pour le remplacer à la tête du Gouvernement. C'est donc sous sa responsabilité que se poursuit la politique d'économies d'énergie en 1977. La préoccupation politique restant la même à l'égard du problème énergétique, l'arsenal législatif continue à s'enrichir progressivement¹⁰. Par ailleurs, de nouvelles mesures (déductions fiscales, prêts à taux faibles et subventions) sont initiées pour soutenir les ménages qui souhaiteraient changer de chaudière ou parfaire

⁸ Initiée en temps de guerre (en 1916) en France et en Angleterre, l'idée de l'heure d'été avait été abandonnée par le gouvernement français à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Suite au Second Choc Pétrolier, cette stratégie politique visant à limiter le recours à l'éclairage s'est progressivement diffusée dans toute l'Europe, avant de devenir aujourd'hui une part du socle commun de l'Union Européenne.

⁹ Cf. La RONCIERE Bertrand de (2003), « L'Agence vue de l'extérieur, un survol des premières réactions de l'opinion publique vue par la presse », in LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de, *op. cit.*, pp. 211-217.

¹⁰ On citera notamment la Loi 77-804 du 19 juillet 1977.

l'isolation thermique de leur logement. À cette fin, des accords de co-financement se mettent en place avec le Ministère du Logement et la Fédération des Organismes HLM afin de soutenir les investissements qui permettront à terme des économies d'énergie substantielles.

Amené à établir toujours plus de partenariats pour élargir son champ d'action, l'AEE va cependant rencontrer de vraies difficultés en la matière. La première d'entre elles fait suite au plan de promotion du chauffage électrique initié par EDF. Car s'il est incontestable que cette initiative de l'entreprise publique joue un rôle sur l'accroissement du pouvoir d'achat des ménages (en proposant une alternative peu coûteuse pour les familles qui emménagent), il n'en reste pas moins que cela contribue dans le même temps à poser un problème plus large dans le cadre de la politique nationale d'économies d'énergie. En effet, ce qui constitue un avantage sur un plan micro-économique se révèle également être un vice d'un point de vue plus macro. Fort du soutien de l'exécutif, l'AEE va tenter d'infléchir la stratégie d'EDF en incitant l'entreprise publique à investir davantage dans le développement de la cogénération et des pompes à chaleur. Mais rien n'émergera finalement, et c'est ainsi que –contrairement à la plupart des pays limitrophes- le chauffage électrique va connaître en France une forte croissance tandis que la plupart des projets de cogénération vont rester dans les cartons.

Par ailleurs, une seconde difficulté partenariale va se poser à l'AEE, du fait de la faible implication de la société civile :

« Il n'y avait pas d'organisations mobilisées pour soutenir globalement notre action ; les organisations syndicales se sont peu impliquées et les associations de défense de l'environnement qui commençaient à exister, étaient davantage motivées par l'énergie solaire que par les économies d'énergie »¹¹. [Jean Syrota, directeur de l'AEE, 1974-1978]

Toutefois, même s'il manque de relais locaux pour soutenir l'action de l'AEE, la politique d'économies d'énergie n'a plus vocation à se faire sans concertation. C'est pourquoi, en parallèle au changement de statut de l'Agence (qui devient alors un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial¹²), un Comité National Professionnel Interprofessionnel pour les Economies d'Énergie¹³ est mis en place sous la présidence du Ministre de l'Industrie, René Monory. Au sein de cette commission consultative, on retrouve le délégué général à l'Industrie, le directeur de l'AEE, des parlementaires, des responsables administratifs issus de différents ministères, des personnalités « compétentes en matière d'énergie » ainsi que divers représentants de la société civile : propriétaires, locataires, utilisateurs du secteur de l'énergie et des transports, producteurs d'énergie, exploitants de chauffage, promoteurs constructeurs, et « fabricants de matériels et équipements tendant à économiser l'énergie ». S'ils ne peuvent pas inférer directement sur les décisions qui seront

¹¹ LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *op. cit.*, p.38.

¹² En application du décret 78-417 du 23 mars 1978.

¹³ Décret 78-376 du 17 mars 1978. Le CNIEE sera supprimé en mars 1986.

prises sur la question des économies d'énergie, ces acteurs peuvent néanmoins donner leurs avis sur les nombreux décrets que le Gouvernement prépare. Et cela constitue en soi une innovation significative à l'heure où des sommes considérables sont déjà engagées pour soutenir des procédés incertains¹⁴ visant à découvrir de nouveaux champs pétrolifères.

Disposant d'une centaine de salariés et d'un budget de 200 millions de francs¹⁵, l'AEE est devenue en 1978 une institution connue et reconnue. Encore difficilement chiffrable, le bilan de son action laisse pourtant entrevoir de vrais progrès. On constate ainsi que la température des bâtiments publics est désormais contrôlée à un niveau moyen de 19,5°C, ce qui est exemplaire au regard de la norme des 20°C fixée quelques années auparavant. Dans le même sens, l'Agence va s'avancer à évaluer les gains annuels du passage à l'heure d'été comme étant équivalents au chargement du pétrolier Amoco Cadiz qui s'est échoué en mars 1978 au large des côtes bretonnes. Ce faisant, les promoteurs de ce changement d'horaire vont ainsi s'employer à légitimer l'intérêt effectif de cette disposition qui reste toujours controversée.

Renforcée par un bilan satisfaisant, l'AEE doit pourtant continuer ses efforts. Car même si de nombreux gaspillages énergétiques ont pu être assez facilement éliminés au cours des premières années de la politique nationale d'économies d'énergie, il faut encore consolider dans le temps les gains qui ont été obtenus. En effet, ni cette action publique, ni le programme de développement électronucléaire initié en 1974 ne sont encore en mesure d'offrir au pays une sécurité d'approvisionnement énergétique suffisante. De plus, rien ne garantit sur le long terme la stabilité des comportements de sobriété énergétique induits par les campagnes de sensibilisation. C'est notamment pourquoi le Ministre de l'Industrie André Giraud va faire appel à Jean Poulit¹⁶ (connu pour avoir été l'initiateur du dispositif « *Bison Futé* » au sein du Ministère de l'Équipement) pour diriger l'AEE. Reconnu, à l'instar de son prédécesseur comme étant un fin communicant, il va être amené à relancer une grande dynamique de promotion des économies d'énergie (la fameuse « *Chasse au Gaspi* ») alors que se profile simultanément le Second Choc Pétrolier.

¹⁴ Ne désespérant pas de trouver, à l'instar de la Grande-Bretagne, de nouveaux puits de pétrole à exploiter, l'entreprise publique Elf Aquitaine a investi (avec l'accord des deux têtes de l'exécutif) entre 1976 et 1979 l'équivalent de 400 millions d'Euros (valeur 2007) dans une technologie de détection aérienne du pétrole connue depuis sous le nom d'*avions renifleurs*. Comme le révélera l'hebdomadaire *Le Canard Enchaîné* en 1983, il s'agissait en fait d'une escroquerie. Exemplaire d'une *foi* parfois aveugle dans le progrès, cette *illusion collective* a été décrite in LASCOUMES Pierre (1999), « Au nom du progrès et de la nation : les "avions renifleurs". La science entre l'escroquerie et le secret d'Etat », *Politix*, n°12/48, pp.129-155.

¹⁵ Il faut rajouter à cette somme un milliard de francs destinés à soutenir les investissements en matière d'économies d'énergie par l'octroi de prêts à taux faible.

¹⁶ Nommé par décret le 2 novembre 1978, il prend ses fonctions au début de l'année 1979. Issu des Ponts et Chaussées, il se trouve alors dans une position singulière dans ce monde de l'énergie largement dominé par le Corps des Mines : Cf. Entretien de J. Poulit, in LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *op. cit.*

[III-D] Les économies d'énergie au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, le Gouvernement n'entend toujours pas se substituer aux consommateurs et se limite donc à une politique d'information et de conseil. Opposé à un interventionnisme étatique contraignant dans la sphère domestique, le ministre de l'Énergie va prendre le contre-pied des politiques conservatrices (semaine de trois jours, délestages et rationnement du pétrole) qui s'étaient mise en oeuvre au début de la crise énergétique :

"The role of government is chiefly to ensure that energy is sold at realistic prices, that the advices people need to make rational decisions about energy consumption is freely available and that the lines of research that will yield energy-saving innovations are properly funded and energetically pursued. That done, they must sit back and wait" ¹⁷.

Suivant assez rigoureusement les trois piliers de cette stratégie d'action (contrôle des prix, information des consommateurs, recherche et développement d'équipements performants), le gouvernement britannique va ainsi éviter la tentation interventionniste, en se limitant tout d'abord à concevoir une campagne de sensibilisation (*Save It*) afin de réguler la demande énergétique. De manière assez similaire, la France va elle aussi refuser de contraindre les ménages en restreignant uniquement l'éclairage et le chauffage dans les bâtiments non résidentiels.

Le secteur domestique britannique représentant toutefois un quart de la consommation d'énergie finale, le *Department of Energy* va quand même accorder une place prépondérante à celui-ci dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique de maîtrise de la demande en énergie. Considérant par ailleurs que les usages de chauffage sont ceux qui posent le plus problème, la promotion des économies d'énergie va particulièrement insister sur cet aspect de la question, en incitant les ménages à opter pour des systèmes techniques plus performants. En effet, même si les efforts entrepris au début des années 1970 pour améliorer l'efficacité des équipements et développer les nouvelles techniques d'isolation ont permis la stabilisation de la demande en énergie du secteur résidentiel, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne les ménages les plus modestes. Par ailleurs, le Gouvernement compte également sur une évolution des utilisations domestiques du chauffage en encourageant les ménages à une plus grande sobriété. C'est ainsi que le *Department of Energy* va formuler un ensemble de recommandations, incitant notamment les consommateurs d'énergie du secteur résidentiel à abaisser leur température intérieure de 68°F (20°C) à 65°F (18,3°C). En contrepartie de ces 3 degrés Fahrenheit de moins, l'État s'engageait quant à lui à être exemplaire.

¹⁷ "Le rôle du gouvernement consiste principalement à s'assurer que l'énergie est vendue à des prix réalistes, que les conseils dont les gens ont besoin pour consommer rationnellement de l'énergie d'énergie sont aisément disponibles et que les axes de recherche qui permettront de développer des innovations en matière d'économies d'énergie sont correctement financés et encouragés. Ceci étant fait, ils n'ont plus qu'à rester les bras croisés et à attendre », in MADDUX John (1975), *op. cit.*, p.146.

A son lancement en 1974, la campagne "*Save It!*" avait pour objectif de faire baisser la facture pétrolière du pays de 3% et permit effectivement de maîtriser la demande en 1974 et 1975. Par la suite, les effets de cette politique se sont amplifiés en contribuant à faire décroître la part du pétrole (dans la consommation totale d'énergie primaire) de 9% entre 1973 et 1975, puis à nouveau de 4% entre 1975 et 1977. Principaux bénéficiaires de cette baisse, le gaz et le nucléaire vont quant à eux voir leur part respective progresser de 48% et de 40% entre 1973 et 1977¹⁸. Fruits du succès des politiques de maîtrise de la demande énergétique initiées depuis le Choc Pétrolier, ces résultats sont également à mettre au crédit d'une opportune réorientation de l'offre (liée au début de l'exploitation des gisements écossais de gaz et à la mise en fonctionnement d'une série de réacteurs nucléaires décidés avant la crise) et à la volonté du gouvernement travailliste de protéger la filière charbon¹⁹. Décidé à prolonger cette dynamique sur le long terme, le Gouvernement Callaghan va envisager à partir de 1978 la mise en œuvre d'une "*Low-Growth, Non-Nuclear Energy Strategy for the Future*". Dans ce cadre, il s'agit alors de prendre en compte les critiques adressées à l'encontre du nucléaire en proposant de définir une politique résolument axée autour de l'*Energy Conservation*, tout en développant les énergies renouvelables comme substitut à l'atome. Un bel avenir semble donc promis pour les économies d'énergie.

Pourtant, la situation va *a posteriori* s'avérer plus compliquée que prévue et un revirement de position s'annonce déjà en cette fin de décennie :

« Une grande partie de l'urgence des années de crise a disparu. La publicité faite autour du gaz et du pétrole de la Mer du Nord a nuit aux ambitions louables de la campagne "Save It". Durant trois ans jusqu'en mars 1978, le Gouvernement avait dépensé 8 millions de Livre Sterling pour promouvoir la maîtrise de l'énergie à la télévision, dans la presse, dans des brochures et affiches expliquant comment on pouvait économiser de l'énergie chez soi et au travail. [...] Mais le problème d'une telle concentration sur la publicité vient d'une part du fait que les consommateurs atteignent inévitablement un point de saturation où l'impact initial tend à s'estomper, et d'autre part du fait que les conseils et informations s'adressent principalement à des populations qui cherchent davantage à accroître leur niveau de confort plutôt qu'à économiser l'énergie »²⁰.

Considéré comme le 16^e producteur mondial de pétrole en 1978 (à raison d'un million de barils par jour), le Royaume-Uni semble en mesure d'envisager l'avenir avec un certain optimisme. D'autant que les experts s'accordent alors à penser que le pays devrait produire le double dès 1980, ce qui permettrait alors d'exporter cette nouvelle richesse nationale au

¹⁸ Cette synthèse a été élaborée à partir de données initialement exprimées en tonnes équivalent charbon. Sources initiales : *UK Energy Statistics* (1973 et 1977) et *Monthly Digest of Statistics*. Sources secondaires : ROBINSON Colin (1974) et FERNIE John (1980), *op. cit.*

¹⁹ Après une chute brutale de 25% de sa part dans la consommation totale d'énergie primaire du pays entre 1969 et 1973, on a assisté à une certaine résistance du secteur charbonnier au cours de la période suivante (1973-77) puisque la baisse s'est alors limitée à 3%. Cela s'explique notamment par le fait que l'usage du gaz dans les centrales thermiques a été proscrit par le Gouvernement afin de ne pas générer une concurrence qui ne ferait qu'accélérer le déclin des bassins houillers britanniques. C'est également pour mettre un terme aux critiques relatives à l'importance des investissements nucléaires que l'Etat va s'associer au financement de l'immense centrale thermique à charbon de Drax.

²⁰ FERNIE John (1980), *op. cit.*, p.145 : traduction faite par nous-même.

cours de la décennie suivante²¹. De fait, l'intérêt d'une sobriété des usages énergétiques semble condamné à disparaître à brève échéance.

Au même moment, la France attend également avec impatience la mise en fonctionnement des réacteurs initiés dans le cadre du programme nucléaire. En effet, entre 1976 et 1978, le gouvernement a entériné la construction de 14 nouveaux réacteurs (pour une puissance installée totale de 13.000 MW) répartis aussi bien sur des sites de production existants que dans des centrales nouvelles (Blayais, Paluel et Cruas). Dans l'attente de leur mise en fonctionnement, attendue pour le milieu de la décennie à venir, de nouveaux espoirs se profilent par ailleurs avec l'émergence du projet controversé de réacteur expérimental à neutrons rapides *Superphénix* sur le site de Creys-Malville²². Cinq ans après le Choc Pétrolier, l'arrivée au « *bout du tunnel* » annoncée par Raymond Barre semble donc proche. De part et d'autre de la Manche, les exigences d'une maîtrise de la demande en énergie paraissent destinées à voir leur importance décroître, à l'instar des industries houillères qui sont alors les premières victimes de ces réorientations de la filière de production électrique.

²¹ *Ibid.*, pp.40-41.

²² Un précédent réacteur à neutrons rapides (*Phénix*) avait déjà été mis en service en 1973 sur le site de Marcoule.

IV- Second choc pétrolier et alternances politiques : 1979-1983

Toutefois, en dépit de ces perspectives qui élargissent l'horizon énergétique, la situation économique se détériore dans les deux pays. En France, le troisième gouvernement Barre (nommé après les législatives de 1978) traverse une période difficile. Le taux de chômage a triplé en l'espace d'une décennie, tandis que le taux de l'inflation annuelle reste depuis 1973 supérieur à 9%. De même, sur le plan politique, le Gouvernement a subi de lourdes déconvenues aux municipales de 1977 puis lors des législatives¹ de l'année suivante. De fait, lorsque survient le Second Choc Pétrolier² en 1979, cette situation difficile s'amplifie encore et conduit à une intensification significative de l'action de l'Etat en faveur de la maîtrise de la demande énergétique. Retrouvant la verve qui caractérisait les discours de crise qui avaient suivi le premier choc pétrolier, Raymond Barre fait part de son inquiétude à la population :

« Si les consommateurs ne manifestent pas un exceptionnel esprit de responsabilité, le monde peut s'acheminer vers un désastre »³

Déjà confronté à des indicateurs économiques extrêmement préoccupants, le Premier Ministre s'adresse ici aux consommateurs, car c'est d'abord entre leurs mains que se trouve selon lui la solution. Fût donc des considérations strictement patriotiques et citoyennes telles qu'on les trouvait dans la bouche des gaullistes historiques, il s'agit à présent d'un problème qui dépasse le cadre strictement national ; la crise énergétique relève d'abord de la pratique consumériste et se situe désormais à l'échelle mondiale.

¹ La gauche a en effet remporté le premier tour de scrutin avant que la droite ne reprenne l'avantage au second. Face aux 40% de députés de gauche, le parti du Président Giscard d'Estaing doit cependant composer avec le parti gaulliste de son ancien Premier Ministre (Jacques Chirac) pour obtenir une majorité, puisque avec un quart des sièges, le parti présidentiel ne dispose même pas d'une majorité relative.

² C'est l'arrêt des livraisons iraniennes provoqué par la Révolution Iranienne qui va être le déclencheur de la flambée des cours du pétrole en 1979. Par la suite, le début du conflit irako-iranien va encore amplifier le phénomène. Ainsi, en 1981, le cours du Brent atteindra le cap des 38 dollars, ce qui correspond en valeur 2007 à un tarif de 72 dollars. En huit ans, le prix du baril a donc connu une hausse de près de 650%. A titre de comparaison, celui-ci n'a augmenté que de 39% entre ce record et le 3 janvier 2008, quand la cotation pétrolière a atteint pour la première fois 100 dollars au New York Stock Exchange.

³ Extrait d'une intervention du Premier Ministre Raymond Barre suite au Second Choc Pétrolier ; cité par LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *op. cit.*, p. 26.

[IV-A] À la Chasse au Gaspi...

Déterminé à donner une nouvelle envergure à la politique nationale d'économies d'énergie, le Gouvernement va commencer par lui donner les moyens d'agir. C'est ainsi que grâce au récent décret (78-903 du 30 août 1978) qui a institué une taxe parafiscale sur certains produits pétroliers au profit de l'AEE, le montant des aides à l'investissement se trouve multiplié par quatre et permet donc de soutenir très largement les projets d'amélioration thermique des bâtiments⁴. Parallèlement à cela, le budget de l'AEE connaît aussi une croissance très importante entre 1979 et 1981. La maîtrise de l'énergie s'impose donc bien comme une priorité gouvernementale.

Convaincu par l'efficacité (notamment sur un plan coûts/bénéfices) des précédentes opérations de sensibilisation, l'AEE lance une nouvelle grande campagne de communication pour faire la « *Chasse au Gaspi* ». Partant du principe que d'importants gisements d'économies d'énergie restent encore à exploiter, l'Agence met alors en œuvre un dispositif promotionnel d'envergure. Ainsi, en plus des habituels spots et encarts destinés aux différents médias, treize émissions (de treize minutes chacune) sont diffusées à des heures de grande écoute⁵. Parallèlement à cela, un Guide des Economies d'Énergie est incorporé sous forme de cahier central dans l'ensemble de la presse nationale et régionale. Encouragés à réaliser des sujets sur la question, les journalistes sont systématiquement invités pour assister à la démonstration d'équipements innovants favorisant les économies d'énergie. Relais incontournable pour sensibiliser les ménages, le monde des médias se trouve ainsi mobilisé autour de ce qui constitue alors la grande cause nationale. Et cela se retrouve même dans la météo. En effet, il est demandé aux présentateurs de participer à la dynamique globale en adressant des conseils simples et concis aux téléspectateurs. Le but de l'opération consiste tantôt à retarder l'allumage des systèmes de chauffage alors que débute la saison froide ; et tantôt à anticiper la baisse des thermostats et -par extension- l'extinction des radiateurs quand s'annonce le retour des beaux jours. Variant en fonction des prévisions propres à chaque région, les recommandations ainsi formulées se caractérisent de fait comme un outil pragmatique d'aide à la décision pour les ménages.

⁴ Par la suite, d'autres mesures (notamment des déductions fiscales) vont se rajouter pour aider le financement de travaux visant à économiser l'énergie. Ainsi, le 20 novembre 1979, le décret n°79-977 définit un ensemble de primes à l'amélioration de l'habitat. Un arrêté du 10 juin 1980 permet quant à lui l'attribution par l'État de prêts aidés pour le financement de l'isolation renforcée, tandis qu'un décret (n°81-150) du 16 février 1981 va instaurer un nouveau dispositif de prêt (attribué par l'intermédiaire du Crédit Foncier de France) pour que les ménages réalisent des travaux visant à économiser l'énergie chez eux.

⁵ A l'instar de son prédécesseur, le nouveau directeur de l'AEE, Jean Poulit, va s'engager personnellement dans le processus de médiatisation des économies d'énergie. Pour les besoins de cette série d'émissions, il va donc se faire interviewer par le journaliste scientifique Michel Chevalet. Cf. Entretien de Jean Poulit, in LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *op. cit.*, p. 46.

Toutefois, même si « 82% des gens sont pour les économies d'énergie »⁶, le Gouvernement a bien conscience que susciter des démarches volontaires n'est pas toujours suffisant. C'est pourquoi l'Etat va inférer de manière plus normative en définissant par décret⁷ la température maximale applicable dans tous les bâtiments, y compris les logements. Fixée à 19°C, elle va donner lieu à une campagne de sensibilisation spécifique pour que cette valeur s'impose dans les pratiques. Se devant d'être exemplaire, l'Etat va faire respecter scrupuleusement cette norme dans les bâtiments publics, tandis qu'un travail de persuasion des ménages va se mettre en œuvre progressivement autour de slogans tels que « *Votre pull-over : meilleur produit anti-gaspi de l'année* ». Par la suite, soucieux de vérifier l'application effective de cette mesure réglementaire, les pouvoirs publics vont commander une expertise au Service des Instruments de Mesure. Celle-ci va conclure, à l'issue de 130.000 relevés, à la réussite⁸ de l'opération puisque la moyenne des températures constatées est de 18,4°C.

Forte de ce succès et de la popularité de la *Chasse au Gaspi*, l'AEE ne s'arrête pas en si bon chemin. Mutualisant les bonnes volontés pour améliorer la « *performance énergétique* »⁹ du pays, l'Agence a peu à peu structuré un large réseau de partenaires locaux. Chargés de relayer la dynamique nationale au niveau de leur territoire de vie, ces différents acteurs vont ainsi être les précurseurs de la médiation en matière d'économies d'énergie. Parmi eux, il faut notamment souligner le rôle prépondérant des professionnels du diagnostic énergétique. Labellisés par l'AEE, ils peuvent arborer le logo prométhéen de l'Agence (deux mains entourant une boule de feu) pour légitimer leur activité. Passage obligé pour pouvoir bénéficier de la prime de « 400 francs par Tep économisé », ils offrent aux personnes qui souhaitent investir les conseils personnalisés que l'AEE n'est pas en mesure de fournir de manière directe. Autres relais locaux importants, les administrations déconcentrées (notamment les Directions Régionales de l'Industrie et les Directions Départementales de l'Équipement) et décentralisées (principalement les mairies¹⁰) contribuent aussi de manière significative au rapprochement spatial des savoirs en matière d'économies d'énergie. Subséquemment, cette dynamique va encore s'amplifier grâce à l'installation de quelques missions régionales de l'AEE chargées de mener la *chasse au gaspi* à l'échelle territoriale.

⁶ Slogan utilisé en 1980 pour asseoir par le nombre la légitimité de la politique nationale de maîtrise de l'énergie.

⁷ Décret 79-907 du 22 octobre 1979 relatif à la limitation de la température de chauffage.

⁸ Jean Poulit chiffre l'économie d'énergie réalisée par ce biais à 2,2Mtep au cours de l'hiver 1979-80. *Ibid.*, p.49.

⁹ Il s'agissait alors de la notion en vigueur au sein de l'AEE pour définir l'objectif commun. *Ibid.*, p.48.

¹⁰ Près de 700 expositions (parfois assorties de réunions d'information) seront présentées au niveau communal pour promouvoir les économies d'énergie.

Point d'orgue symbolique du dispositif étatique de réaction face au Second Choc Pétrolier, une nouvelle Loi¹¹ a par ailleurs été votée le 15 juillet 1980. Se contentant de réactualiser les mesures législatives prises en 1974, ce texte semble d'abord servir à légitimer les dispositions qui sont alors prises pour remédier à la crise. D'une part, on y voit donc réaffirmé des contraintes à l'égard des industriels telles que l'obligation d'étiquetage des consommations imposée aux producteurs d'équipements énergétiques ou l'interdiction des publicités n'allant pas dans le sens de la politique nationale d'économies d'énergie. Et d'autre part, le principe d'un contrôle et d'une répartition des ressources énergétiques (« *en vue de remédier à la pénurie énergétique* ») est à nouveau convoqué dans la prévision des arrêtés successifs¹² qui vont bientôt venir encadrer la mise en marché du fioul domestique. Prenant appui sur ces textes, et sans jamais évoquer ni la réquisition ni le rationnement, les pouvoirs publics vont alors pouvoir faire preuve d'un réel interventionnisme en opérant une gestion à flux tendu des stocks d'hydrocarbures à vocation thermique. Ils confirment ainsi la situation d'exception qui prévaut en ces temps de crise énergétique.

[IV-B] ...en attendant le nucléaire

Si la survenue du second choc pétrolier a incité l'exécutif à accélérer le rythme de la politique d'économies d'énergie, il a également conduit à s'interroger sur la « solution » nucléaire. En effet, les répercussions de la Révolution Iranienne sur le prix de l'énergie entrent alors en résonance avec les contestations qui se font entendre en France à l'égard du nucléaire. En cette fin de décennie, le mouvement d'opposition à l'énergie nucléaire va en effet faire parler de lui¹³ au cours de nombreuses controverses. Certes minoritaire dans l'opinion publique, cette opposition frontale va cependant connaître un écho important lors des grandes manifestations qui sont alors organisées aux quatre coins de la France¹⁴. Mais ni ce mécontentement citoyen, ni l'accident nucléaire de Three Mile Island (survenu aux Etats-Unis en 1979), ne vont pouvoir mettre en suspens le développement nucléaire initié depuis cinq ans dans le pays. Commentant la situation à l'occasion de ses vœux pour l'année 1980, le Président Giscard d'Estaing s'emploie notamment à justifier le programme nucléaire :

« Nous allons subir un nouveau choc du fait de l'augmentation des prix du pétrole. (...) La facture à payer pour la France et les Français sera plus lourde qu'en 1973-1974. Cela ne sert à rien de le dissimuler ou de le nier. Mais la France n'est plus celle de 1973. Elle s'est transformée depuis, elle s'est durcie devant les difficultés, elle est plus réaliste et plus forte. Elle est mieux armée pour résister au choc. De tous les pays industriels, notre pays est celui qui

¹¹ Loi 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur.

¹² L'arrêté du 27 juin 1980 couvre la période semestrielle qui démarre au 1er juillet. Par la suite, les arrêtés du 23 décembre 1980 et du 27 mars 1981 vont définir le cadre pour les trimestres à venir.

¹³ TOURAINE Alain, HEGEDUS Zsuzsa, DUBET François, WIEVIORKA Michel (1980), *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil.

¹⁴ En juillet 1977, lors d'une manifestation antinucléaire sur le chantier de Superphénix à Creys-Malville (Isère), des affrontements avec les forces de l'ordre vont conduire à un bilan tragique (un mort et des centaines de blessés). Dans un cadre moins conflictuel, d'autres mouvements locaux vont faire également parler d'eux en Bretagne (Plogoff), dans le Sud-Ouest (Golfech) et dans les Ardennes (Chooz B).

s'est doté de la politique énergétique la plus complète. Nos centrales d'électricité nucléaire, dont la sécurité fait l'objet, bien entendu, de toutes les précautions nécessaires, entrent progressivement en service. Elles ont déjà permis la création de 100.000 emplois. En dix ans, de 1975 à 1985, elles représenteront une capacité équivalant à 45 millions de tonnes de pétrole par an. C'est un peu comme si les Français avaient construit de leurs propres mains un gisement de pétrole capable de produire annuellement plus de la moitié de ce que nos voisins britanniques tirent de la Mer du Nord, et un gisement qui, lui, ne s'épuisera pas »¹⁵.

En dépit de ses paroles rassurantes, des voix continuent pourtant à s'élever à l'encontre de la stratégie énergétique initiée par Pierre Messmer. D'autant que l'influence d'un petit nombre de *nucléocrates*¹⁶ sur les choix énergétiques français (notamment critiquée dans le rapport Schloesing¹⁷) va cristalliser une bonne part du conflit entre les pro- et les anti-nucléaires.

Ainsi, tandis que les uns dénoncent l'attitude *rétrograde* des supposés adeptes de la bougie, les autres pointent le manque de transparence démocratique des premiers. De même, alors que les opposants insistent sur les risques de catastrophes nucléaires majeures en rappelant les incidents déjà survenus, les partisans minimisent de leur côté ces « incidents » en évoquant à titre de comparaison les innombrables coups de grisou qui ont endeuillé la filière charbonnière, les ravages écologiques du pétrole (le pétrolier *Amoco Cadiz* vient alors de s'échouer au large du Finistère) ou les nombreux décès imputables au mode de production hydro-électrique lors des ruptures des barrages survenues à Malpasset (1959), à Vajont (1963) et plus récemment à Morvi (1979)¹⁸. Ainsi, en dépit de certaines inflexions dans les choix politiques¹⁹, le développement de ce type d'énergie va se poursuivre²⁰, notamment dans le cadre du Plan Giraud (1980). Par la suite, après l'alternance de 1981, cette dynamique va se prolonger en dépit du programme électoral (les 110 Propositions) de François Mitterrand.

¹⁵ Allocution du Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, à l'occasion de la présentation de ses vœux aux Français, diffusée sur le service public radio télévisuel, le 31 décembre 1979.

¹⁶ SIMONNOT Philippe (1978), *Les Nucléocrates*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

¹⁷ SCHLOESING Edouard (1977), *Rapport Général n°3131*, Commission des Finances, Assemblée Nationale, novembre 1977.

¹⁸ Respectivement, les bilans humains de ces trois catastrophes font état de plus de 400 victimes en France, de plus de 1.900 en Italie, et de plus de 10.000 en Inde. Il ne s'agit toutefois que d'une part assez limitée au regard de la variété des accidents référencés en lien avec l'énergie. Une étude singapourienne estime ainsi qu'en l'espace d'un siècle, 279 incidents énergétiques ont fait plus de 180.000 morts : SOVACOOOL Benjamin K. (2008), "The Costs of Failure : A Preliminary Assessment of Major Energy Accidents, 1907-2007", *Energy Policy*, n°36, pp.1802-1820.

¹⁹ Notamment lorsque les décideurs politiques prendront le parti de ne pas suivre les recommandations de la Commission PEON en faveur du développement de la filière des surgénérateurs du type de *Superphénix*. Prenant acte des errements du prototype, de ses surcoûts (le kilowattheure revient en effet deux à trois fois plus cher que dans une autre centrale) et de la situation de surcapacité, le monde politique va alors se désolidariser des experts.

²⁰ La survenue du Second Choc Pétrolier va, en effet, inciter le Gouvernement Barre à lancer la construction d'une nouvelle série de réacteurs. En 1979, six sites (dont trois nouveaux : Flamanville, St Alban et Cattenom) sont désignés en vue d'installer une puissance record de plus de 10.000 MW. L'année suivante, l'installation de 7.500 MW supplémentaires (soit six nouveaux réacteurs, dont deux dans la future centrale de Belleville) est annoncée en vue d'une mise en fonctionnement dans la deuxième moitié de la décennie qui s'ouvre.

En effet, la question du nucléaire était traitée avec circonspection dans ce document. Et alors que celui-ci proposait un « *renforcement du contrôle des centrales nucléaires* » (n°7), une diversification des modes de production et une suspension du programme nucléaire « *en attendant que le pays, réellement informé, puisse se prononcer par référendum.*» (n°38), la politique du Gouvernement Mauroy va vite prendre des distances avec ces déclarations d'intention. Si une fois élu président, le dirigeant socialiste va bien annuler le projet de centrale de Plogoff (près de la Pointe du Raz dans le Finistère), il ne va en revanche pas contraindre EDF sur le dossier de la centrale de Golfech (dans le Tarn-et-Garonne). Et dès février 1983, ce projet ainsi que celui de Penly (en Seine-Maritime) vont être avalisés par le Gouvernement Mauroy. Comment expliquer ce retournement²¹ ? Assez simplement, en rappelant que c'est -paradoxalement- durant le premier septennat du nouveau président que le plus de réacteurs (initiés par la précédente majorité) vont être raccordés au réseau et permettre à la France d'accéder à une totale autosuffisance²² en matière d'électricité.

[IV-C] Les économies d'énergie au cœur de nouvelles stratégies politiques

S'il faut évidemment constater qu'aucun référendum n'a eu lieu concernant l'énergie nucléaire, il n'en reste pas moins que le nouveau président a pris en considération l'enjeu énergétique au travers de la création d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'Energie²³ (qui n'existait pas jusqu'alors), puis de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME, qui succède alors à l'AEE). Ayant pris conscience depuis le Second Choc Pétrolier de l'insuffisance d'une stratégie basée sur l'augmentation de l'offre, les pouvoirs publics vont ainsi prolonger les politiques visant à maîtriser durablement la croissance de la demande.

Pour ce faire, et dans le prolongement de la proposition 39 (« *Un vaste programme d'investissement destiné à économiser l'énergie sera entrepris. Des clubs d'économie d'énergie animés par des personnels pris en charge et formés par l'Etat assisteront les*

²¹ Il est intéressant de rappeler que, au même moment, la contestation anti-nucléaire ne faiblit pas, voire se radicalise. En effet, le chantier de *Superphénix* a été (en janvier 82) l'objet d'une attaque au lance-roquette, tardivement revendiquée par un groupe d'écologistes suisses. Suscitant l'inquiétude de l'Etat quant à la vulnérabilité des installations nucléaires face au terrorisme, cet évènement conduira en 1987 la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) à tester l'invulnérabilité du site de Bugey pour en identifier les défaillances.

²² Il ne s'agit pas ici d'indépendance, mais bien d'autosuffisance. La distinction est importante car la France est encore loin de produire des combustibles à hauteur de ce qu'elle consomme. C'est évidemment vrai pour les centrales thermiques à flamme (charbon ou pétrole), mais également pour l'uranium naturel. En effet, en dépit d'une croissance ininterrompue dans l'exploitation de ce minerai, la production française ne permet de couvrir qu'un peu plus de la moitié des besoins. Et ce problème est amené à s'amplifier avec l'accroissement de la demande prévue au cours des années 1980.

²³ Dans un premier temps, il sera confié à un Ministre délégué (Edmond Hervé) puis à des secrétaires d'Etat (Jean Auroux dans le troisième Gouvernement Mauroy, puis Martin Malvy dans le Gouvernement Fabius). Dans tous les cas, ceux-ci resteront cependant sous la tutelle du Ministre de l'Industrie (respectivement Jean-Pierre Chevènement, Laurent Fabius et Edith Cresson).

ménages. Une politique de normes orientera la production vers des produits, des machines ou des matériaux permettant de réduire la consommation d'énergie»), on va voir se développer une approche plus décentralisée de la maîtrise de la demande en énergie, s'appuyant davantage sur des relais locaux et se différenciant ainsi des traditionnelles politiques *top-down* initiées en la matière.

Peu avant l'arrivée de la gauche au pouvoir en France, une situation inverse s'est produite Outre-Manche. Amené à gérer le pays dans un contexte de récession, le Gouvernement travailliste de James Callaghan va devoir faire face à des grèves à répétition durant l'hiver 1978-79 (désigné comme le *Winter of Discontent*) lorsque de nombreuses catégories de travailleurs vont protester pour une revalorisation salariale. Tout d'abord, la grève des conducteurs routiers va provoquer successivement une pénurie pétrolière (la Révolution Iranienne vient simultanément de démarrer, annonçant le début du Second Choc Pétrolier) puis la mise au chômage technique d'un million de travailleurs. Par la suite, ce sera au tour des cheminots, de la fonction publique, des ambulanciers, des éboueurs et des fossoyeurs de manifester leur mécontentement. C'est alors qu'une motion de censure (*motion of no confidence*) va être adoptée à l'encontre du Gouvernement, favorisant l'organisation d'élections générales au printemps 1979. Défaits cinq ans auparavant dans un contexte similaire, les Conservateurs tiennent alors leur revanche politique. Emmené par Margaret Thatcher (qui promet de réduire le pouvoir syndical), le parti va ainsi remporter les élections en profitant de l'impopularité du gouvernement sortant et des grèves qui paralysent l'activité économique du pays. En rupture avec ses prédécesseurs, la nouvelle chef du gouvernement va très rapidement bousculer le jeu politique britannique en adoptant une posture économique radicalement différente, opposée à l'interventionnisme keynésien et laissant une place plus importante aux régulations de marché.

En dépit de ces changements politiques, on constate que dix ans après 1973, l'enjeu énergétique est toujours prégnant et que la question des modalités d'intervention publique pour faire face à ce problème reste centrale. Comme le soulignait John Maddox quelques années auparavant, l'Etat aurait pu faire le choix d'aller plus loin pour restreindre les usages de l'énergie. Pourtant, toutes les initiatives en ce sens ne se valent pas. À titre d'exemple, il rappelle notamment que si réduire la vitesse des véhicules est une solution simple, elle ne permet pas pour autant d'économiser de grandes quantités de carburants. À l'inverse, la régulation des températures maximum des logements ou des bureaux (telle qu'elle a été mise en œuvre au Royaume-Uni et en France depuis 1974) lui paraît davantage profitable, même s'il s'avère que l'effectivité d'une telle mesure reste -en pratique- difficile à contrôler et à faire appliquer. De même, s'il convient qu'une taxation des énergies importées favoriserait une prise de conscience des consommateurs, il insiste également sur l'effet qu'une telle décision politique pourrait induire pour un pays comme le Royaume-Uni, au sens où ses

exportations énergétiques risqueraient de souffrir de l'application de mesures de réciprocité. John Maddox tend donc à conclure que la solution la plus efficace consisterait à rationner les usages. Cependant, cela impliquerait une application internationale concertée pour éviter le caractère extrêmement impopulaire d'une telle mesure²⁴. Et une telle décision reste hautement improbable en ce début des années 1980, notamment du fait des divergences politiques majeures qui opposent des dirigeants comme François Mitterrand et Margaret Thatcher.

Dans ce contexte, le choix des instruments de régulation des usages énergétiques se révèle en effet étroitement lié à des conceptions idéologiques et économiques. Ayant chacun leurs avantages et leurs inconvénients, les diverses solutions existantes (contrôle des prix, rationnement, réglementation, subventions, information, exhortation) sont ainsi d'abord mis en œuvre en correspondance avec un programme de gouvernement plus large. Abondamment utilisé suite à la première crise pétrolière, les appels à la solidarité nationale ont incontestablement eu un effet au Royaume-Uni comme en France. Pour autant, cette réaction d'ajustement s'est assez rapidement essoufflée²⁵ et a *de facto* impliqué de trouver de nouvelles formes d'action publique en insistant davantage sur des dispositifs d'information. Reste à savoir si ces campagnes auront un effet durable et si la *chasse au gaspi* se prolongera dans le temps.

Sur un plan tout autre, on observe par ailleurs que de nombreuses évolutions sont intervenues dans la structure de l'offre en matière d'électricité, afin de compenser les limites des programmes de maîtrise de la demande d'énergie. En effet, à l'instar du Royaume-Uni qui l'a précédé en la matière, la France peut désormais s'appuyer sur un abondant réservoir de kilowatts d'origine nucléaire. Principale victime de cette substitution énergétique, le charbon se retrouve bien moins utilisé des deux côtés de La Manche, générant ainsi une augmentation significative du chômage dans certaines régions. Pour autant, et malgré la concurrence inopportune des hydrocarbures de la Mer du Nord et de l'uranium, la houille est parvenue à se maintenir en bonne place. Pour ce qui est de la maîtrise de la demande, les deux pays semblent également avoir réussi à économiser l'énergie. Pour exemple, la consommation finale énergétique du secteur résidentiel-tertiaire a connu en France une baisse de 4% entre 1973 et 1980. Face à ces résultats relativement encourageants, il reste à voir comment les deux nouveaux gouvernements (dont les orientations économiques et politiques sont divergentes) vont agir pour limiter les impacts économiques du Second Choc Pétrolier.

²⁴ MADDUX John (1975), *op. cit.*, pp.146-147.

²⁵ "There is some evidence that exhortation had a transitory effect during the Arab Oil Embargo during 1973-74; however the effect was short-lived": SCOTT Alexander (1985), "Economic Efficiency in Energy Use", in BELGRAVE Robert & CORNELL Margaret (eds), *Energy Self-Sufficiency for the UK ?*, Brookfield, Gower Publishing Company, p.138.

[IV-D] Efficacité et innovations énergétiques : des économies à la maîtrise

Chargée de mettre en œuvre la politique initiée par la nouvelle majorité présidentielle, l'AFME se prépare dès 1982 à succéder à l'AEE qui lui cède la place après sept années d'existence. Si la plupart des missions essentielles de la nouvelle agence sont similaires, le nouvel organisme n'en est pas moins singulièrement différent puisque de nouvelles attributions font leur apparition²⁶. Bénéficiant d'un budget légèrement inférieur à 700 millions de francs et de 250 salariés, l'AFME dispose de moyens conséquents pour prolonger l'action entreprise suite au Premier Choc Pétrolier. En effet, entre 1973 et 1981, la politique de maîtrise de la demande d'énergie entreprise par l'Etat est parvenue à justifier²⁷ son importance dans les chiffres, puisque le taux de croissance de la consommation d'énergie primaire est désormais quatre fois inférieure à celui du Produit Intérieur Brut (PIB) alors que les deux étaient à des niveaux équivalents auparavant. Même si les résultats obtenus sont encourageants, il reste cependant beaucoup à faire pour garantir la sécurité d'approvisionnement du pays, d'autant que la facture énergétique a atteint en 1981 le niveau record de 6% du PIB. C'est pourquoi les économies d'énergie vont rester à l'agenda politique, aux côtés du programme nucléaire (qui se poursuit malgré les controverses) et d'un Plan Charbon visant à soutenir la filière.

Ainsi, alors que sur la période 1975-85, il était initialement prévu d'économiser 30 MTep par an, l'ambition est revue à la hausse et fixe à 44 MTep les attentes annuelles en matière d'économies d'énergie. Pour ce faire, les ressources de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie sont considérablement augmentées. Nommé à la tête de l'AFME (dont l'activité démarre réellement début 1983), Michel Rolant va pouvoir compter sur un budget deux fois supérieur²⁸ à ce qu'il était en 1981. Disposant à présent de plus de 1,3 milliards de francs et 500 agents répartis sur l'ensemble du territoire, la nouvelle structure a également de nouvelles missions. Ainsi, à l'initiative de Jean-Pierre Chevènement (Ministre d'Etat de la Recherche et de l'Industrie, chargé de la tutelle de l'AFME), l'Agence va développer un secteur Recherche et Développement pour envisager l'élaboration de solutions techniques (relevant tantôt de l'amélioration et tantôt de l'innovation) puis la diffusion à grande échelle de celles-ci. Il s'agit donc avant tout d'accroître la qualité des équipements et non plus seulement celle des usages qui en sont fait. De fait, c'est en partie au détriment de la

²⁶ L'AEE a en effet été fusionné avec le Commissariat à l'Energie Solaire, le service Energies et Matières Premières du Ministère de l'Industrie, et la Mission Chaleur.

²⁷ Comme le rappelle Théo Leray (*op. cit.*), l'AEE a réussi à s'imposer, d'une part, en dépit des considérations scientifiques et productivistes qui privilégiaient un ajustement de l'offre sur une réduction de la demande, et d'autre part, malgré le faible soutien des entreprises pétrolières et d'EDF.

²⁸ En 1982, le budget de l'Agence atteint un niveau record (1,58 milliards de francs contre 690 millions de francs l'année précédente) avant de se stabiliser de 1983 à 1985 à une moyenne de 1,4 milliards de francs. Cf. LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *op. cit.*, p.80.

communication grand public que va s'opérer cette mutation, puisque dans le même temps le budget incombant à cette mission de l'AFME va être revu à la baisse.

Cette inversion stratégique constitue un tournant majeur, tout comme le choix de renommer l'AEE en AFME. Il n'est en effet plus tant question d'économiser d'énergie, mais plutôt de la maîtriser. Ainsi, d'une culture de régulation des usages faisant appel à la sobriété de chacun, on passe à une ambition supérieure qui consiste à outiller le monde électrique afin d'en améliorer les rendements. De fait, la gestion sociale de la ressource énergétique a alors opéré une transition vers une culture de la performance²⁹ où l'appréciation chiffrée de l'efficacité des techniques est privilégiée par rapport à l'impossible évaluation de la qualité des pratiques.

Deux exemples illustrent bien cette évolution de la politique de maîtrise de la demande d'énergie. Le premier s'inscrit dans le prolongement du processus de labellisation de l'efficacité énergétique des logements, avec l'instauration successive (en 1982-83) d'un coefficient volumique permettant de définir les besoins de chauffage pour chaque logement³⁰ puis d'un nouveau label de Haute Performance Energétique³¹. Partant du principe que le chauffage domestique reste le principal gisement d'économies d'énergie, c'est à ce niveau que l'État agit alors en priorité en définissant un « mieux » énergétique et en encadrant les pratiques de construction. Le second exemple qu'on citera ici est d'une toute autre nature, puisqu'il s'insère dans la dynamique d'innovation évoquée précédemment. Symptomatique de l'impatience qui accompagne les expérimentations d'énergies nouvelles, l'abandon rapide du coûteux projet de centrale solaire Thémis³² montre à nouveau combien la notion de rentabilité (sur le court terme) s'est imposée dans un contexte singulier d'urgence politique. Ainsi, à l'instar du projet d'*Aérotrain*³³ qui n'avait pas survécu au Choc Pétrolier de 1973, ce

²⁹ EHRENBERG Alain (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy. Dans cet ouvrage, l'auteur montre comment de nombreux secteurs de la société ont adhéré à l'idée de performance en se conformant en cela à l'image que véhiculent des figures marquantes de la réussite sociale tels que le compétiteur sportif ou l'entrepreneur économique.

³⁰ L'arrêté du 24 septembre 1982 complète ainsi un précédent arrêté du 10 avril 1974 qui avait mis en place le coefficient G dont le but était d'estimer la déperdition thermique des logements.

³¹ A l'image des réglementations thermiques contemporaines, cette nouvelle labellisation (décidée par arrêté du 5 juillet 1983) accroît les exigences en matière de construction des bâtiments d'habitation. En effet, elle succède au précédent label (Haute Isolation Thermique, défini par l'arrêté du 4 novembre 1980) en lui donnant dans le même temps une valeur générale, applicable pour toutes nouvelles constructions.

³² Construite en 1983 à Targassonne (Pyrénées Orientales), Thémis était un projet expérimental visant à produire de l'électricité grâce aux rayonnements solaires. Se révélant peu concluants, les essais ont cessé en 1986 alors que le parc nucléaire français atteignait son apogée et que le prix du pétrole chutait. Ce n'est que récemment (en 2007) que de nouvelles recherches expérimentales ont été menées sur ce site.

³³ Conçu à la fin des années 1960, ce train fut le premier au monde à dépasser la vitesse de 400km/h. Consommant 30% d'énergie de plus que le TGV (dont les performances étaient pourtant inférieures), il fut abandonné au profit de ce dernier après l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing à l'Élysée. Assez semblable à ce qu'il advint par la suite du métro Aramis (cf. LATOUR Bruno (1992), *Aramis, ou l'amour des techniques*, Paris, La Découverte), l'histoire de cette innovation avortée donne à voir la fragilité des projets technologiques face aux contingences sociales et politiques qui les affectent dans le cours de leur développement.

sont les critères de performance, de rendement et d'efficacité qui ont présidé à la réorientation de la stratégie énergétique nationale.

[IV-E] Régionalisation et contractualisation : la mise en réseau de l'information

En dépit de cette dynamique qui tend à privilégier l'amélioration des systèmes techniques au détriment de la sensibilisation des usagers, le travail d'information va quand même se poursuivre. Ainsi, même si on observe que les crédits accordés à la communication décroissent année après année, de nombreuses initiatives continuent pourtant de promouvoir l'idée d'une consommation énergétique sobre. Mais à la différence de ce qu'on avait pu voir jusque là, l'Etat n'est plus le principal initiateurs des messages promouvant les économies d'énergie. En effet, même si des campagnes sont initiées (« *Conseils de comportement* » et « *Le pétrole est précieux* »), celles-ci n'ont rien de comparable avec ce qui avait été mis en œuvre auparavant dans le cadre de la *Chasse au Gaspil*.

Ancrée dans le prolongement des lois de décentralisation initiées par le Ministre de l'Intérieur Gaston Defferre³⁴, la méthode qui se met en œuvre à partir de 1983 vise à déléguer au niveau des collectivités locales une partie du travail d'information en matière de maîtrise de la demande en énergie. Critique à l'égard de ses prédécesseurs, Pierre Mauroy souhaite rompre avec « *le modèle énergétique que nous connaissions jusqu'à présent* » qu'il considère comme « *autoritaire dans la mesure où il était systématiquement centralisé, où il laissait une grande place au pouvoir technocratique et où il n'avait jamais fait l'objet d'un débat face aux élus, nationaux ou locaux, du suffrage universel* ». Pour ce faire, il propose de développer un nouveau modèle *démocratique et décentralisé* qui a vocation à se réaliser d'une part grâce à une « *gestion régionale et locale des énergies et, d'autre part, grâce à une maîtrise des consommations* ». Prônant « *le dialogue et la concertation* » (afin que le *dynamisme* des mouvements associatifs s'exprime sur le même plan que les avis techniques), le Gouvernement souhaite que « *les choix individuels des citoyens en matière d'équipements puissent s'exprimer et être pris en compte dans le cadre des décisions collectives* ». Plus globalement, il s'agit donc de « *permettre à la nouvelle citoyenneté de s'exercer également dans le domaine de l'énergie grâce à l'information de chacun et à un réel partage des responsabilités entre les collectivités locales, les régions et l'Etat* »³⁵.

Toutefois, même si le Premier Ministre insiste sur le caractère innovant de cette approche décentralisée, il convient pourtant de remarquer qu'en agissant ainsi, le Gouvernement ne fait qu'achever ce qui avait été esquissé quelques temps plus tôt sous

³⁴ Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée par les Lois 83-8 du 7 janvier 1983 et 86-663 du 22 juillet 1983.

³⁵ Extraits de la déclaration du Premier Ministre Pierre Mauroy sur le programme d'indépendance énergétique du Gouvernement, Assemblée Nationale, 7 octobre 1981.

l'impulsion de la précédente majorité. En effet, peu avant l'élection présidentielle, Raymond Barre avait entamé un processus similaire en autorisant le financement de programmes locaux d'économies d'énergie par les Etablissements Publics Régionaux³⁶. Par ailleurs, prenant acte du fait que les ménages restaient les principaux consommateurs, une première forme de décentralisation s'était également mise en œuvre sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing et avait conduit à installer des missions régionales de l'Agence dans quelques grandes villes françaises afin de se rapprocher des destinataires de la politique publique. Ainsi, en 1982, une centaine de salariés (soit 40% des effectifs de l'AEE) travaillaient en région.

Pour autant, c'est surtout à partir de l'année suivante que ce chiffre va progresser suite à la mise en place d'une délégation de l'AFME dans chaque région. En effet, prenant appui sur ces relais territoriaux auxquels l'Etat a confié une mission importante, la politique d'économies d'énergie va s'excentrer au fur et à mesure que s'élaborent des plans énergétiques régionaux. L'idée maîtresse consiste alors à formaliser des partenariats dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région (CPER), afin que ces collectivités s'impliquent dans la gestion paritaire des Fonds Régionaux de Maîtrise de l'Energie. À l'occasion du neuvième Plan quinquennal (1984-1988), quinze régions vont signer de tels partenariats avec l'AFME dans le cadre de leur Contrat de Plan. Dès lors, une ère nouvelle s'ouvre grâce à cette multiplication des espaces d'action publique en matière de maîtrise de la demande en énergie.

Il n'en reste pas moins cependant que des domaines réservés d'Etat persistent. En effet, même s'il est « *limité aux seuls domaines où il est indispensable, comme la recherche et quelques grands équipements* »³⁷, le centralisme reste la norme en matière énergétique. Et c'est ce qui explique qu'en dépit des engagements pris durant la campagne présidentielle de 1981, six nouvelles centrales nucléaires vont être décidées. Par ailleurs, considérant que la politique de maîtrise de l'énergie a vocation à s'intégrer plus globalement dans la dynamique gouvernementale initiée en faveur de la croissance et de l'emploi, l'exécutif va aussi impulser la relance d'un programme charbonnier. Convaincu que ce qui s'impose à la France comme une contrainte peut devenir à terme une opportunité pour créer des dizaines de milliers d'emplois, le Premier Ministre préfigure un positionnement politique devenu récurrent aujourd'hui. À l'inverse, en s'adressant à la responsabilité individuelle des consommateurs / citoyens (« *Chacun doit se sentir responsable de l'énergie qu'il consomme [...] C'est un défi pour chaque citoyen* »³⁸), il s'inscrit dans la pure tradition politique instaurée depuis 1973.

³⁶ Décret 81-138 du 13 février 1981. Ce n'est que suite à la réforme du 2 mars 1982 (*cf. infra*) que ces établissements publics régionaux vont devenir des conseils régionaux.

³⁷ Déclaration de Pierre Mauroy, Assemblée Nationale, 7 octobre 1981, *op. cit.*

³⁸ *Ibid.*

Ce type d'intervention se fait pourtant rare, à l'instar des grandes campagnes de sensibilisation. En effet, alors que la consommation totale d'énergie a décliné en 1983 pour la quatrième année consécutive³⁹, il s'agit de renouveler le *produit politique* que constituent les économies d'énergie. Associées à dix années de récession, ces dernières évoquent une culture de restriction avec laquelle la nouvelle majorité souhaite rompre. Pour ce faire, une subtile évolution sémantique va s'imposer et conduire à l'adoption des termes de *maîtrise de l'énergie* et d'*utilisation rationnelle de l'énergie*. Grâce à l'appui de la presse et de partenaires comme l'Association Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) le travail de sensibilisation en direction des ménages va par ailleurs s'opérer de manière moins directe. Il s'agit à présent de favoriser la diffusion élargie d'informations sur la maîtrise de la demande en énergie dans le cadre d'une approche plus réticulée qui –comme nous le verrons dans la seconde partie de la thèse- prévaut aujourd'hui encore.

³⁹ Lors du Conseil des Ministres du 15 février 1984, le secrétaire d'Etat à l'Energie Jean Auroux évoque ce résultat encourageant (à l'occasion de la présentation du bilan énergétique de la France pour l'année 1983) et souligne la nécessité d'une prolongation de cette action publique spécifique.

V- Le contre-choc pétrolier : 1984-1996

Après une décennie de crise énergétique, le milieu des années 1980 annonce un renversement important des deux côtés de la Manche. En effet, tandis que l'offre électrique se trouve considérablement reconfigurée au gré du déclin et de l'émergence des différentes sources de production électrogène, le cours du pétrole va quant à lui chuter brutalement. C'est donc une période bien différente de la précédente qui s'annonce, alors que des enjeux nouveaux comme l'Environnement (pollution de l'air, couche d'ozone, risque nucléaire, pluies acides, réchauffement climatique) ou la libéralisation des services publics s'imposent progressivement dans l'agenda politique.

[V-A] L'agonie charbonnière : d'un or noir à l'autre

Face à une industrie du charbon de plus en plus en difficulté, le gouvernement conservateur va mettre sur pied une programmation de fermeture des puits dont les déficits sont les plus importants¹. Toutefois, cette volonté politique va se heurter une fois encore sur le puissant syndicat des mineurs. La fermeture de 23 mines prévue en 1981 va donc se trouver ajournée. Soucieuse de ne pas reproduire l'erreur du gouvernement Heath (dont elle faisait partie), Margaret Thatcher choisit de différer le conflit et de s'y préparer. Ainsi, durant l'année 1983, des stocks de charbon très importants sont constitués à proximité des centrales thermiques utilisant ce type de minerai. Et en 1984, le lancement d'une nouvelle offensive gouvernementale se produit. Le *National Coal Board* annonce qu'il revient sur le compromis trouvé à l'issue de la Grève de 1974. Dans le même temps, la fermeture à courte échéance de 20 mines est annoncée, menaçant 20 000 emplois. Très vite, la grève se met en place en dépit de dissensions internes au mouvement des mineurs.

¹ Trois facteurs principaux sont évoqués pour expliquer ces déficits : d'une part, la vétusté de certains équipements implique d'importants travaux de rénovation ; d'autre part, la raréfaction du charbon dans les parties les plus accessibles oblige des surcoûts de production pour exploiter les parties plus profondes ; enfin, les difficultés de l'industrie minière en France et en Allemagne ont conduit les gouvernements de ces deux pays à subventionner ces filières, ce qui a contribué à fausser le jeu de la concurrence internationale et donc à limiter les exportations.

En amenant la grève à ne démarrer qu'au mois de mars 1984, Margaret Thatcher ne se trouve pas dans l'obligation de négocier pendant l'hiver, comme ce fut le cas une décennie plus tôt. Le climat devenant petit à petit moins froid tandis que les journées rallongent, le besoin de charbon et d'électricité est moins grand pour la population. De fait, le pouvoir peut prendre le risque de rester inflexible, puisque l'opinion publique ne réagit que modérément aux impacts de la grève sur sa vie quotidienne. C'est d'autant plus vrai que la pénurie de charbon n'existera jamais vraiment puisque tout au long du conflit social les centrales thermiques pourront compter sur les réserves constituées préventivement en 1983. Profitant également de la production ininterrompue de *scab coal* (le charbon produit par les mineurs travaillant dans des puits non menacés), les centrales électriques ne procéderont jamais à aucun délestage. Ainsi, même pendant l'hiver 1984-1985, alors que la grève dure depuis plus de neuf mois, aucun *blackout* ne surviendra. Pourtant, le mouvement ne va pas faiblir et va même se radicaliser sur la longueur au travers d'affrontements très violents avec les forces de l'ordre. Désigné comme l'ennemi intérieur (*the enemy within*) par Margaret Thatcher lors d'une prise de parole au Parlement (19 juillet 1984), le syndicat des mineurs (NUM) va progressivement s'user face à l'inflexibilité du gouvernement ; d'autant que son image va se ternir au fil des incidents où dix personnes perdront la vie, et 11 000 seront arrêtées par la Police.

Incapable de s'imposer au cours de la saison hivernale, le mouvement va prendre fin en mars 1985, après un an de lutte sans résultat. Grande gagnante de ce conflit, la *Dame de Fer* va alors pouvoir continuer la dynamique de restructuration du secteur minier, tout en pouvant envisager de nouvelles réformes majeures face à un contre-pouvoir syndical largement affaibli. En effet, dans le prolongement du *Telecommunications Act* de 1984, le Gouvernement britannique envisage désormais de mettre fin au statut monopolistique² dont bénéficient le CEGB et le *National Coal Board* en imposant aux opérateurs historiques du gaz³, de l'électricité et du charbon une situation de concurrence. Par ailleurs, la place du pétrole dans l'économie britannique va se trouver paradoxalement confortée, avec l'augmentation significative de la taxe sur les ressources pétrolières extraites de la Mer du Nord. En contradiction avec le libéralisme économique intransigeant dont Margaret Thatcher est une des principales figures, cette mesure n'en reste pas moins très intéressante pour les caisses de l'Etat, puisqu'en 1984-85, la part de cette imposition dans l'assiette fiscale équivaut à deux tiers de la somme récoltée par la taxation sur la valeur ajoutée (TVA)⁴. On constate ainsi que de manière concomitante la chute de l'empire charbonnier va être

² Il est intéressant de préciser ici que, dans le cas des télécommunications, l'ouverture à la concurrence a d'abord conduit à la mise en place d'un duopole opposant l'opérateur historique (British Telecom) et un nouvel entrant sur le marché (Mercury). Cf. CURIEN Nicolas (2001), « La libéralisation des télécommunications en Europe », *Flux*, n°44-45, pp. 28-35.

³ Signe avant-coureur de la dynamique de libéralisation à venir, des réformes structurelles ont déjà été décidées en 1982 en vue d'une privatisation de *British Gas*.

⁴ Cf. ROBINSON Colin (1993), *op. cit.*

compensée par la récente richesse pétrolière du pays. Et de la même manière, la raison d'être des programmes de maîtrise de la demande en énergie va se retrouver menacée. En effet, alors qu'un contrechoc pétrolier se prépare, le contexte énergétique favorable qui règne au Royaume-Uni ne semble pas de bon augure pour l'avenir de ces politiques publiques. Pourtant, comme le souligne à l'époque Robert Belgrave⁵, de nombreuses incertitudes perdurent et impliqueraient que le gouvernement fasse preuve d'audace politique pour inscrire dans le long terme la nécessité sociale que constitue, selon lui, la maîtrise de la demande en énergie. Cependant, après cinq années d'une sobriété exemplaire (entre 1979 et 1984, la consommation d'énergie a massivement chuté de 12,7%), il paraît difficile de continuer à justifier l'intérêt des économies d'énergie auprès des citoyens, tant le sentiment d'urgence a progressivement disparu avec l'éloignement de la crise.

[V-B] L'abandon des économies d'énergie : le bout du tunnel ?

En France, si la situation peut sembler en apparence très différente à la même époque, on observe toutefois que de nombreuses similitudes apparaissent. En effet, en dépit des objectifs que s'était fixée la nouvelle majorité présidentielle lors de l'alternance de 1981, le Gouvernement doit se résoudre à abandonner le plan de relance de la filière charbonnière. En déplacement à Lille, le Président Mitterrand annonce le 25 avril 1983 que le bassin houiller du Nord -Pas de Calais doit entamer sa reconversion industrielle. Depuis 1973, l'industrie minière nationale a en effet vu sa production et son nombre de salariés être divisés par deux⁶. Emblématiques de ce secteur, les sites historiques de La Ricamarie (Loire, exploité depuis 1709), d'Anzin (Nord, 1757) ferment définitivement leurs puits d'extraction en 1983, tandis qu'à Carmaux (Tarn, 1752) on s'apprête à faire de même. Alors que les grands chantiers nucléaires arrivent à leur terme (dont *Superphénix* qui est mis en service en 1985), c'est une page qui se tourne dans l'histoire énergétique française.

Sur le plan politique, la situation n'est guère plus favorable. C'est d'ailleurs ce qui conduit le gouvernement à mettre en œuvre une politique de rigueur face aux difficultés économiques que rencontre le pays. Devenus les symboles de cette *résignation*, le départ des ministres communistes avec l'arrivée de Laurent Fabius à Matignon marquent un tournant dans la stratégie gouvernementale des socialistes. Avec l'arrivée de Martin Malvy au Secrétariat d'Etat à l'Energie, des évolutions significatives vont faire leur apparition. Prenant acte de la forte croissance du nucléaire⁷, le gouvernement décide dans un premier temps

⁵ BELGRAVE Robert (1985), "Policy Issues", in BELGRAVE Robert & CORNELL Margaret (eds), *Energy Self-Sufficiency for the UK ?*, Brookfield, Gower Publishing Company, pp.1-10.

⁶ Entre 1973 et le milieu des années 1990, le nombre de salariés va être divisé par dix tandis que la production va être divisée par cinq durant la même période. Cf. LAVERGNE Richard (1998), « Les combustibles minéraux fossiles », *Les Annales des Mines - Réalités Industrielles*, n°3/98, pp.83-88.

⁷ En dépit de la fermeture en 1984 des vieilles centrales de Brennilis et de Chinon A (remplacée depuis l'année précédente par Chinon B), il s'agit d'une année record pour l'industrie nucléaire française puisque c'est plus de

d'encourager l'utilisation de l'électricité comme énergie de substitution⁸. Ce faisant, l'exécutif profite de l'importante capacité de production qui se raccorde alors progressivement au réseau. S'il s'agit principalement d'inciter l'industrie à opérer un transfert énergétique du pétrole vers l'électricité, cela offre aussi une opportunité à EDF qui trouve alors l'occasion de promouvoir auprès du grand public les avantages (controversés) du chauffage électrique.

Produisant de l'électricité à hauteur de sa consommation, la France a ainsi radicalement changé de position depuis 1973 puisqu'elle cherche désormais à ajuster la demande à l'offre. Est-ce à dire alors que le problème énergétique n'existe plus ? Certainement pas, et c'est pourquoi le gouvernement continue par ailleurs de promouvoir la sobriété énergétique en s'adressant à présent aux enfants⁹ par le biais de l'institution socialisatrice qu'est l'école primaire. Ce sont ainsi près de 30.000 classes de CM1 et de CM2 qui vont être amenées à travailler sur les économies d'énergie grâce à la diffusion de supports pédagogiques adaptés. Potentiels prescripteurs (au sein de la cellule familiale) et futurs adultes, les enfants deviennent donc une cible très intéressante à toucher dans une perspective de court et de long terme.

Au même moment, la situation énergétique est déjà en train de changer à grande vitesse. En effet, tandis que le parc de production nucléaire atteint son apogée, les prix du pétrole connaissent des variations marquantes du fait des fluctuations monétaires et pétrolières internationales. Ainsi, en l'espace de deux mois, au cours de l'hiver 1984-85, le Dollar se valorise de 87% par rapport au Franc. De fait, le coût du baril de Brent (indexé sur la monnaie américaine) se trouve considérablement augmenté pour les consommateurs français. Pour autant, cette période n'est que transitoire et dans les mois suivants les taux de change vont progressivement revenir à des niveaux moins déséquilibrés, tandis que l'on constate simultanément un phénomène de réduction des marchés pétroliers dû à une offre excédentaire. On assiste à cette occasion à un renversement de la situation par rapport à la crise qui avait marqué le début d'année, puisque dès lors les prix des hydrocarbures vont connaître une chute conséquente. Et cela va rapidement se traduire par un bouleversement des stratégies politiques en matière de gestion de l'énergie. En effet, dans la perspective d'une embellie durable sur les marchés pétroliers, le gouvernement va réduire la part de son engagement budgétaire en faveur des économies d'énergie dès le vote de la Loi de Finances pour l'année 1986. Confrontée à de sérieuses difficultés sur les terrains politique et économique, la majorité présidentielle ne peut que se satisfaire de l'allègement de la facture

7000MW de puissance installée qui sont inaugurés cette année là, avec l'ouverture de la centrale de Paluel (2 réacteurs), la mise en service de Superphénix et l'ajout de quatre autres réacteurs dans des centrales existantes.

⁸ Déclaration du Secrétaire d'Etat chargé de l'Energie, Martin Malvy, sur la politique énergétique au cours de la discussion du Budget 1985 à l'Assemblée Nationale, 14 novembre 1984.

⁹ A l'occasion de la remise de prix du concours *Découvrons l'Energie* (à Paris, le 13 février 1985) à des enfants de cours moyen, Martin Malvy insiste dans son discours sur l'importance que revêt cette forme d'éducation précoce à la maîtrise de l'énergie.

pétrolière nationale, car elle permet d'affecter une partie des fonds consacrés à la maîtrise de l'énergie à d'autres postes budgétaires considérés comme prioritaires.

En dépit de ce désengagement partiel de l'Etat sur le plan financier, une nouvelle campagne de communication va pourtant voir le jour pour éviter que la culture de la sobriété énergétique ne se perde. Intitulée « *Maîtriser l'énergie, pas si bête !* », celle-ci se veut généraliste en mettant sous le même slogan les questions liées aux usages et aux techniques, tout en s'adressant aux différents publics. S'inscrivant dans le contexte paradoxal du contrechoc pétrolier et bénéficiant de moyens bien inférieurs à ceux dont disposaient les précédentes, cette campagne ne va pas rencontrer un écho comparable à ces dernières. Baroud d'honneur d'une politique publique en passe de disparaître, cette opération de communication marque la fin d'une époque, alors que dans le même temps une importante rupture se déroule au sein de l'exécutif.

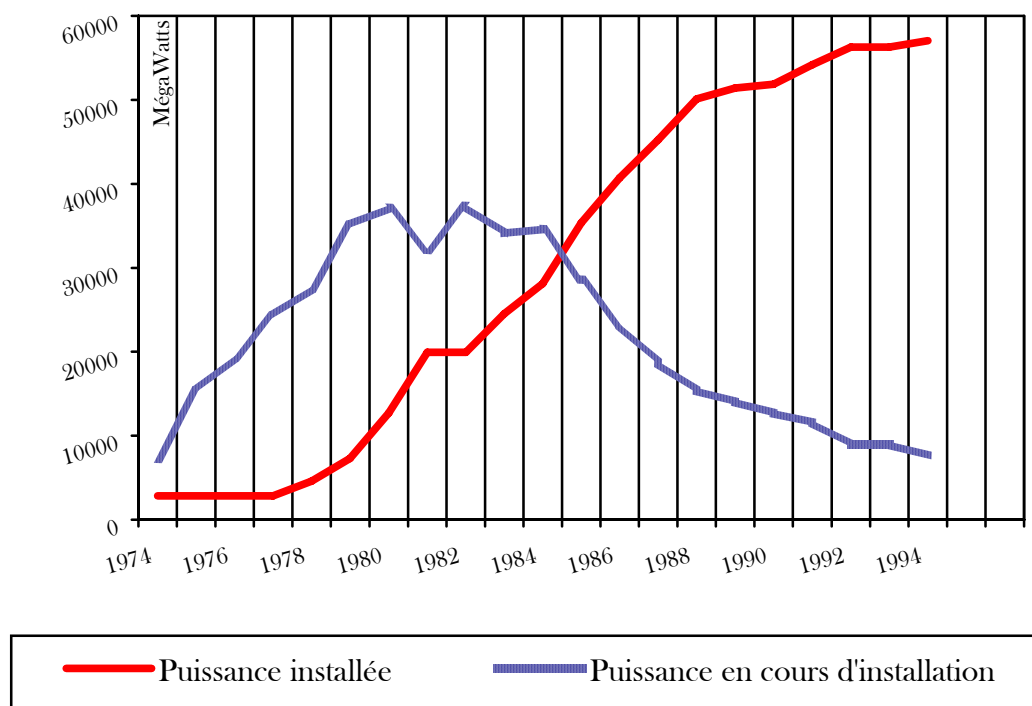


Fig.1 : Evolution historique de la puissance nucléaire installée en France¹⁰
De la période des projets à celle de leur accomplissement

Profitant du mécontentement de l'opinion face à la crise que traverse le pays, la droite remporte les élections législatives de mars 1986. C'est ainsi que démarre pour la première fois une situation de cohabitation exécutive qui oblige le Président Mitterrand à composer avec l'équipe gouvernementale formée par Jacques Chirac. Survenant en plein contrechoc

¹⁰ Schéma réalisé à partir des données PRIS de l'Agence Internationale à l'Energie Atomique (AIEA), citées in Commissariat à l'Energie Atomique (2006), *Elecnucl. Les centrales nucléaires dans le monde. Situation au 31-12-2005*, document PDF disponible sur le site Internet du CEA : www.cea.fr

pétrolier, ce bouleversement politique va contribuer à accélérer le désengagement de l'État vis-à-vis de la question de la maîtrise de l'énergie. Le prix du baril de Brent ayant atteint une valeur presque deux fois inférieure à ce qu'elle était cinq ans auparavant, la crise pétrolière semble alors être de l'histoire passée. Le déséquilibre de la balance des paiements ayant toujours été invoqué comme la raison principale des politiques de maîtrise de l'énergie, la réduction de 55% de la facture énergétique nationale (entre 1985 et 1987) va largement contribuer au désengagement de l'État en la matière. D'autant que dans le même temps, la puissance installée du nucléaire en France est arrivée à un seuil supérieur à 30.000 mégawatts qui permet à la France d'envisager sereinement¹¹ l'approvisionnement de l'ensemble du territoire (cf. Fig.1).

Prenant acte de cet état de fait, le ministre de l'Industrie, Alain Madelin, va rompre avec la culture du Plan de ses prédécesseurs en adoptant une posture plus libérale et moins interventionniste en matière de gestion de la demande énergétique. Maître d'œuvre d'un vaste plan de rigueur au sein même de son ministère, il va réduire de 10 milliards de francs (1,5 milliards d'Euros) le budget de celui-ci. Victimes collatérales de cette volonté politique, les dotations de l'AFME vont alors être divisées par quatre (entre 1984 et 1988), ce qui va notamment se traduire par le départ d'un tiers de ses agents. Suscitant un émoi important au sein de l'Agence et du point de vue de ses partenaires, ce plan social va malgré tout constituer un moindre mal. En effet, le Ministre de l'Industrie avait initialement envisagé de supprimer purement et simplement l'AFME.

Critique à l'égard de la direction de l'Agence que le gouvernement socialiste avait confié à des cadres de la *Confédération Française Démocratique du Travail* (CFDT), Alain Madelin procède rapidement au remplacement de ces derniers, au profit d'ingénieurs issus du Corps des Mines¹². Bénéficiant du bon bilan de leurs prédécesseurs (30 MTEp d'économies annuelles), ceux-ci doivent cependant justifier la survie de l'AFME dans les faits. Pour ce faire, une nouvelle stratégie d'action va être définie dans une perspective principalement techniciste. Il s'agit alors de soutenir la recherche et le développement d'équipements efficaces afin de structurer un marché performant sur ce secteur. Pour ce qui est de la question des usages, on observe que si l'activité de conseil perdure, cela se fait au détriment des modes de communication qui existaient jusque là. En effet, il ne s'agit plus d'anticiper la demande de savoirs en proposant une offre spontanée : c'est désormais aux consommateurs de solliciter l'information. En rupture avec l'interventionnisme paternaliste

¹¹ Cette sérénité est d'abord économique, car sur un plan tout autre, il en va différemment du fait de l'explosion récente de la centrale de Tchernobyl. Pour autant, l'opinion publique française va rester relativement confiante dans le nucléaire grâce à un important travail de communication opéré par les pouvoirs publics.

¹² Evoquant son limogeage, Bernard Laponche (directeur de l'AFME de 1984 à 1987) parle d'une « vengeance » des Mines. Issus du milieu syndical, Michel Rolant (président de l'AFME) et lui-même faisaient figure d'imposteurs aux postes (traditionnellement réservés au *X-Mines*) qu'ils occupaient. Cf. LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *op. cit.*, p.100.

qui prévalait dans le contexte de la crise énergétique, la position de l'Etat à l'égard des citoyens change donc radicalement. Exemple significatif de cette prise de recul, les aides financières à l'investissement voient leur volume décroître considérablement à cette époque là. N'ayant plus vocation à inciter les ménages à agir, l'AFME se limite à *élargir* et à *éclairer* les choix de ceux-ci. C'est dans ce cadre qu'un important accord va d'ailleurs intervenir avec les industriels du secteur automobile et avec les fabricants d'équipements électriques afin que ceux-ci indiquent systématiquement la consommation énergétique des produits qu'ils mettent sur le marché. À travers cette information, il s'agit d'aider le consommateur à estimer les coûts différenciés qui coexistent pour qu'il puisse choisir parmi la gamme de ce qui lui est proposé en fonction du coût que cela générera *a posteriori* pour lui. *Garante de la transparence du marché* des équipements efficaces, l'Agence se place donc dans une posture de *neutralité*¹³ qui diffère largement du caractère « *missionnaire* »¹⁴ qui prévalait au cours de la période précédente.

N'étant plus une priorité nationale, l'enjeu de la maîtrise de l'énergie semble voué à disparaître à moyen terme. Pourtant, la France reste (en dépit de l'abaissement des prix) dans une situation de dépendance pétrolière très forte. Si cela a un impact moindre pour l'alimentation électrique du pays, il n'en va pas de même au niveau européen. C'est d'ailleurs pourquoi, en accord avec la Communauté Européenne qui continue à considérer la maîtrise de la demande en énergie comme une politique déterminante, le gouvernement Chirac ne va pas faire le choix de sacrifier complètement cette volumineuse ligne budgétaire. Par ailleurs, quoique placé dans une situation institutionnelle inconfortable, le Président Mitterrand reste un défenseur intransigeant d'une politique articulant étroitement l'amélioration des dispositifs techniques et des dispositions humaines :

*« L'expérience française, précisément, n'est pas sans intérêt. Les choix que nous avons faits ont donné des résultats : en peu d'années, au -prix d'un effort d'investissement considérable et d'une forte mobilisation de l'opinion, nous avons appris, d'abord, à économiser ; nous avons diversifié, réduit nos approvisionnements en pétrole, (...) et parallèlement, nous avons développé le nucléaire en même temps que les énergies nouvelles de toutes sortes. Et comme rien n'est jamais acquis, il faut poursuivre dans cette tâche : renoncer à une politique énergétique de ce type (...) ou seulement relâcher notre effort, serait à terme un affaiblissement désastreux »*¹⁵.

Clairement adressée à la majorité parlementaire qui s'est imposée à lui suite aux législatives, cette mise en garde présidentielle illustre les tensions qui existent alors entre deux conceptions distinctes de l'action publique. Elle permet aussi de comprendre pourquoi les velléités libérales du Ministre de l'Industrie vont être limitées au cours des deux années de cohabitation. En effet, l'idée d'une dérégulation du secteur énergétique est encore

¹³ *Ibid.*, p.76.

¹⁴ Perplexe à l'égard du côté « *manichéen* » de ses prédécesseurs, Jacques Bouvet (président de l'AFME de 1987 à 1991) les décrit comme des *aventuriers* idéalistes et normatifs pour mieux s'en distinguer. *Ibid.*, p.113.

¹⁵ Extrait du discours prononcé par le Président de la République, François Mitterrand, en ouverture du XIII^{ème} Congrès de la Conférence Mondiale de l'Energie, Cannes, 5 Octobre 1986.

inimaginable en France. Confronté à une opinion publique qui reste globalement opposée au démantèlement des grands services publics, le Gouvernement Chirac ne peut pas se permettre d'appliquer un programme politique semblable à ceux qui se mettent alors en œuvre sous l'impulsion de dirigeants comme Ronald Reagan aux Etats-Unis ou Margaret Thatcher au Royaume-Uni. La priorité consiste d'abord à revenir sur le processus de nationalisation initié depuis 1981. Pour ce faire, Jacques Chirac va se contenter de privatiser des entreprises¹⁶ dont l'activité ne relève pas directement des missions attendues d'un service public. Toutefois, cette dynamique inverse est stoppée en 1988 suite à la réélection du président socialiste.

[V-C] De Tchernobyl à Rio :

La prise en considération d'un enjeu environnemental planétaire

En dépit de ce retour de la Gauche au pouvoir, le budget de l'AFME va dans un premier temps rester inférieur à ce qu'il fut avant la première cohabitation. En dépit de l'adoption d'une nouvelle réglementation thermique¹⁷ en 1989, l'Etat semble toujours se désintéresser de la gestion de la demande énergétique. De fait, dans le prolongement de ce que l'on observe depuis 1986, c'est la régionalisation des politiques de maîtrise de la demande d'énergie ainsi que la labellisation de partenaires (« *Ecoplus* », relais issus du monde professionnel) qui vont permettre d'expliquer la relative dynamique qui se maintient en la matière. En effet, alors même que la grande majorité des régions est dirigée par la Droite¹⁸, la mise en œuvre des Contrats de Plan Etat-Région se poursuit, sans que ne soient remises en cause les orientations relatives à la gestion décentralisée des usages énergétiques. Chargées d'animer des réseaux territoriaux d'acteurs-relais (associatifs et professionnels), les délégations régionales de l'AFME voient leur rôle encore renforcé par le Gouvernement Rocard qui les place en première ligne, comme principales interfaces de sa politique de maîtrise de l'énergie.

Sur un plan tout autre, le début du second septennat de François Mitterrand se caractérise par la montée en puissance des problématiques environnementales. Au premier rang de celles-ci se trouve le sujet controversé du nucléaire qui suscite la polémique au sein

¹⁶ Telles que Paribas, la Société Générale, le groupe Suez ou Saint Gobain pour ne citer que les plus importantes.

¹⁷ Prenant acte des résultats encourageants obtenus suite aux réglementations de 1975 et de 1982, les pouvoirs publics élèvent une fois encore le niveau d'exigence concernant les nouveaux logements. Par la suite, cette dynamique de nivellement progressif par le haut va se poursuivre, jusqu'à perdurer aujourd'hui encore. Perçues comme contraignantes du point de vue des investisseurs, ces réglementations ont toutefois pu justifier leur intérêt du fait des emplois qu'elles génèrent plus ou moins directement : TAYLOR Linda P. (1992), "Employment Aspects of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (ed.), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Studies Institute, pp.96-113.

¹⁸ A l'exception du Limousin et du Nord-Pas de Calais, l'ensemble des Conseils Régionaux (dont les attributions sont désormais largement accrues) sont présidés par des élus RPR ou UDF.

de la classe politique et dans l'opinion publique. En effet, depuis la catastrophe de Tchernobyl, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer les risques majeurs que cette industrie fait courir à la France. Souvent présentée comme la grande réussite nationale, celle qui a permis au pays de faire face à la crise énergétique, l'énergie nucléaire se trouve dans une situation paradoxale alors que les avis divergent sur les retombées radioactives du nuage ukrainien¹⁹. En première ligne pour dénoncer les *mensonges* de l'État, les associations écologistes souffrent cependant de l'acrimonie d'une part de l'opinion publique²⁰ à leur égard depuis que la France s'est trouvée humiliée sur la scène internationale après la tragique opération menée contre le *Rainbow Warrior* trois ans auparavant²¹. De fait, à la différence du Royaume-Uni où l'image de l'atome est ternie²², on constate en France que la stratégie de développement de l'énergie nucléaire n'est aucunement remise en cause. En contrepartie, le Gouvernement de Michel Rocard accueille en son sein un personnage reconnu au sein du milieu écologiste français, Brice Lalonde. Ancien président de la branche française de l'organisation *Les Amis de la Terre* et candidat à l'élection présidentielle de 1981, il fait figure de spécialiste quand il succède à Alain Carignon au Ministère de l'Environnement. À défaut de pouvoir agir sur la question du nucléaire, il va s'impliquer de manière importante sur le dossier de la pollution atmosphérique, imputable aux usages énergétiques²³. De fait, un lien s'opère progressivement entre les questions énergétiques et environnementales, alors que depuis la création d'un maroquin spécifique²⁴ les différents ministres en charge de l'Environnement avaient toujours été tenus à distance de ce domaine réservé du Ministère de l'Industrie.

¹⁹ La version officielle (émanant du service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants) réfute alors toute élévation significative des niveaux de radioactivité sur le territoire. Contestant ces propos rassurants, des contre-expertises sont menées par la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD, créée en 1986 par l'écologiste Michèle Rivasi) et tendent à laisser penser que le nuage de Tchernobyl n'a pas été arrêté par la Ligne Maginot.

²⁰ Cet état de fait paradoxal est en partie attribuable au positionnement singulier que prirent les *media* à l'époque. [cf. SAINTENY Guillaume (1994), « Les médias français face à l'écologisme », *Réseaux*, n°65, pp.87-105.] Il convient toutefois de préciser que ce même événement a aussi eu pour conséquence d'accroître considérablement les adhésions à *Greenpeace* au niveau mondial.

²¹ Menée par une équipe de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE), l'opération de sabotage du bateau de *Greenpeace* conduit au décès d'un membre de cette organisation internationale. Perpétré en Baie d'Auckland en juillet 1985, cette mission des services secrets est un échec complet et oblige la France à présenter des excuses à la Nouvelle-Zélande et à indemniser *Greenpeace* pour les préjudices subis.

²² Discrédités par la survenue de l'*impossible* accident, les groupes d'intérêt pro-nucléaires sont alors mis en cause pour avoir falsifié les informations sur les dangers de cette énergie : cf. ROBINSON Colin (1993), *op. cit.*

²³ Face à la problématique des pluies acides qui préoccupe déjà largement l'opinion publique allemande [cf. ROQUEPLO Philippe (1988), *Pluies acides : Menaces pour l'Europe*, Paris, Economica.], et dans la perspective d'un abaissement des polluants automobiles en milieu urbain, Brice Lalonde entame un important travail en faveur de la voiture propre qui conduira à l'instauration de dispositions réglementaires relatives aux pots catalytiques.

²⁴ Sur la création du Ministère de l'Environnement, on se référera tout particulièrement à CHARVOLIN Florian (2003), *L'invention de l'Environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte.

Ainsi, alors qu'on tend souvent à considérer que ce n'est qu'à partir des années 1990 que des dispositifs ont été pris par les pouvoirs publics pour contenir les menaces induites par le progrès technologique, un retour historique nous montre que l'origine d'une telle dynamique est bien antérieure. À titre d'exemple, il semble utile de rappeler ici que c'est en 1983 que fut créé l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST). L'année suivante fut celle de la nomination du volcanologue Haroun Tazieff au titre de Secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs²⁵. Ce faisant, et alors que le concept n'avait pas encore été formalisé, la France était déjà entrée dans ce que Ulrich Beck qualifiera en 1986 de *modernité réflexive*²⁶.

Dans le même sens, c'est en 1987 qu'est signée la première grande décision internationale en matière d'environnement, le Protocole de Montréal²⁷. Conçu pour répondre à l'inquiétude qu'expriment alors les scientifiques à l'égard de l'appauvrissement de la couche d'ozone, cette convention va conduire à proscrire l'utilisation des gaz fluorés (chlorofluorocarbones : CFC) responsables de cette situation. En parallèle à cela, la question du changement climatique fait encore débat au niveau international. Connue depuis la fin du XIX^{ème} siècle²⁸, le principe de l'effet de serre demeure en effet l'objet de nombreuses conjectures alors que des écrits de référence²⁹ mettent en cause depuis deux décennies l'impact des usages énergétiques sur l'évolution du climat. Symptomatique des divergences scientifiques qui ont longtemps freiné la mise en agenda politique de la question climatique, un débat télévisé (datant de 1979) traitant du problème de l'effet de serre constitue ici un exemple intéressant à mobiliser pour comprendre les désaccords profonds qui opposaient les chercheurs.

Interrogé par des téléspectateurs sur le réchauffement climatique, Haroun Tazieff commence par souligner que c'est la pollution industrielle contemporaine qui en est responsable, du fait de ses émissions de CO₂ qui contribuent à amplifier l'effet de serre. Réagissant promptement à ces propos, Jacques-Yves Cousteau l'interrompt en ces termes :

²⁵ Ces deux décisions s'inscrivaient alors dans la continuité des propositions 7 et 40 du programme socialiste élaboré dans la perspective de l'élection présidentielle de 1981.

²⁶ BECK Ulrich (2001), *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier. L'édition germanophone originale (*Risikogesellschaft*) a été publiée en 1986.

²⁷ Cet accord international faisait alors suite aux travaux préparatoires qui avaient donné lieu deux ans auparavant à la signature à Vienne d'une convention pour la protection de la couche d'ozone.

²⁸ Dans un article daté de 1896, le chimiste suédois Svante Arrhenius a été le premier à évoquer l'idée d'un réchauffement global de la température planétaire, imputable aux émissions anthropiques de dioxyde de carbone.

²⁹ On citera tout particulièrement ici MATTHEWS William H., KELLOGG William W. & ROBINSON G.D. (1971), *Man's Impact on the Climate*, Cambridge, MIT Press. Publié au début des années 1970, cet ouvrage collectif identifiait clairement les problèmes qui n'ont été pris en considération qu'une vingtaine d'années plus tard.

« C'est un baratin ça... l'histoire du CO₂. C'est entendu on en fabrique beaucoup mais il y a des correcteurs automatiques (...) Le risque ne vient pas tellement du CO₂. On commence à me casser les oreilles avec cette histoire de CO₂. Il y a des risques bien plus graves ».

Opposant une fin de non-recevoir à ce positionnement, Haroun Tazieff revient à son exposé et parle à présent d'un réchauffement de la température de 2 ou 3 degrés qui provoquerait la fonte d'une grande quantité de glace polaire et donc une montée des eaux. Il insiste alors sur le danger imminent de « *noyade de toutes les côtes basses* » en citant quelques villes menacées comme New York, Le Havre, Marseille, Nice et Londres. Surpris par ce discours, c'est au tour du présentateur de l'émission (Joseph Pasteur) de l'interrompre : « *Haroun Tazieff, vous êtes en train de paniquer toutes les populations là !* ». Continuant en ce sens, le glaciologue Claude Lorius exprime pour sa part des doutes à l'encontre des dires du volcanologue :

« *Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue catastrophiste* » [Cousteau approuve] « *On peut discuter sur cette augmentation de 2 à 3 degrés centigrades, mais il y a bien des gens qui trouvent que c'est surestimé* »³⁰.

A l'instar de cette dernière prise de position, les scientifiques continuent (une décennie après cet échange télévisé) de s'interroger sur l'ampleur des modifications climatiques qui semblent se présager du fait de l'intensification de l'effet de serre. De fait, à défaut d'une certaine unité des chercheurs sur la question, les politiques font alors preuve de prudence³¹ en attendant que le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC, créé en 1988 à l'initiative des chefs d'Etat du G7) ne soit en mesure de livrer un avis convergent.

En attendant cela, la France se contente pour l'heure de s'associer à 42 autres pays en signant en mars 1989 l'Appel de La Haye³². Regroupant la majorité des pays de la Communauté Economique Européenne (CEE) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ce texte de principe compte également parmi ses signataires une moitié de pays dont les niveaux de développement diffèrent nettement (Inde, Brésil, Mali, Bangladesh) ainsi que trois nations situées de l'autre côté du *Rideau de Fer*. À cette occasion, la Communauté Européenne s'engage à stabiliser ses émissions de CO₂ au cours de la décennie à venir. Visant à « *promouvoir le développement durable* », ce texte envisage par ailleurs la mise en place d'une justice environnementale planétaire. Peu enclins à se plier à l'idée d'une gouvernance internationalisée contraignante, ni la Grande-Bretagne,

³⁰ Extraits de l'émission *Les Dossiers de l'Ecran*, diffusée sur *Antenne 2*, le 4 septembre 1979. Source : Archives numériques de l'INA (www.ina.fr). Anecdotiquement, il est intéressant de constater *a posteriori* que Haroun Tazieff exprimera par la suite de sérieux doutes sur la réalité du problème climatique, alors que dans le même temps, Claude Lorius va devenir un spécialiste renommé de cette question.

³¹ « *Limiter l'appel aux combustibles fossiles, c'est diminuer par exemple les pluies acides, c'est prévenir le risque -encore controversé- d'une modification globale du climat liée aux émissions de gaz carbonique* » : Extrait du discours prononcé par le Président de la République, François Mitterrand, en ouverture du XIII^{ème} Congrès de la Conférence Mondiale de l'Energie, Cannes, 5 Octobre 1986.

³² Intitulé « *Notre pays la Planète* », cet appel a été signé dans la capitale néerlandaise le 11 mars 1989 à l'occasion de la deuxième Conférence internationale sur le Climat.

ni les États-Unis ne vont donc se joindre à cet appel. Pour autant, une dynamique nouvelle est en marche. En effet, en confirmant l'importance d'une solidarité transnationale face aux problèmes environnementaux globaux que constituent la détérioration de la couche d'ozone et le « *réchauffement de l'atmosphère* », les signataires ouvrent la voie des accords qui vont être signés au cours de la décennie suivante.

Par ailleurs, on observe que même si le gouvernement britannique a d'abord pu paraître distant à l'égard des tentatives de régulation internationale en matière d'environnement³³, il n'en reste pas moins que des initiatives ont été entreprises en ce sens au Royaume-Uni. Préoccupée par la pollution urbaine³⁴, notamment induite par les émissions de sulfure liées à l'usage du charbon, Margaret Thatcher va en effet faire adopter un ensemble d'*Environmental Regulations* en 1988. Dans le même sens, des dispositions vont être prises pour encourager les acteurs du secteur énergétique à prendre en compte les implications écologiques d'une limitation des émissions polluantes liées à leur activité. Définissant ainsi un cadre d'action pour ces entreprises récemment privatisées (*cf. supra*), le Gouvernement va s'employer à valoriser auprès d'eux l'efficacité énergétique et l'équilibrage de l'offre et de la demande, tout en restant dans la perspective d'une planification de moindre coût (*Least Cost Planning*)³⁵. De fait, il s'agit d'articuler le processus de libéralisation en cours avec les exigences environnementales émergentes.

Sur un tout autre plan, la fin des années 1980 se caractérise également par la montée en puissance d'une revendication politique écologiste³⁶, tout particulièrement portée en France par *Les Verts* et au Royaume-Uni par le *Green Party*. Sans connaître les succès électoraux de leur homologue allemand (*Die Grünen*), ces deux partis se sont en effet progressivement imposés dans leur paysage politique respectif. Emmenée par Antoine Waechter, la liste que présentent les *Verts* aux élections européennes de 1989 recueille plus de 10% des suffrages exprimés, lui permettant ainsi de devancer des listes emblématiques comme celle de Simone Weil (ancienne présidente du Parlement Européen) ou celle du Parti Communiste Français. Avec neuf élus à Strasbourg (au sein d'un groupe parlementaire

³³ Très vite, ce positionnement initial va laisser place à une attitude plus collaborative comme on le remarque dans le discours que Margaret Thatcher a prononcé lors de la Conférence mondiale sur le Climat qui s'est tenue à Genève le 6 novembre 1990. Prônant la mise en place d'une diplomatie environnementale et se satisfaisant de la prochaine rédaction d'une convention globale sur le climat, cette déclaration sera l'une des dernières que fera la *Dame de Fer* avant son départ (trois semaines plus tard) du 10 Downing Street. Par la suite, ses successeurs vont toutefois respecter cette orientation en signant les différents accords internationaux sur le Climat.

³⁴ Après la défaite du Gouvernement Heath aux élections de 1974, Margaret Thatcher s'était chargée de la thématique Environnement au sein du *Shadow Cabinet* conservateur. D'après son autobiographie, c'est de cette époque que date son intérêt pour la question.

³⁵ JACKSON Tim (1992), "Environmental Benefits of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (ed.), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Studies Institute, pp. 10-46.

³⁶ BOY Daniel (1994), « L'écologie. Une nouvelle culture politique », *Vingtième Siècle- Revue d'Histoire*, n°44, octobre-décembre 1994, pp.45-50.

regroupant 30 élus verts), le parti écologiste français devient une force politique avec laquelle il faut désormais compter. Il en va de même Outre-manche où le *Green Party* a obtenu 14,5% de suffrages (mais aucun siège de député européen³⁷), devenant ainsi la troisième formation politique du pays. Ce nouvel électorat écologiste, objet de convoitises à droite comme à gauche, va contribuer *ipso facto* à l'accroissement de la thématique environnementale dans l'espace public des deux pays. Et ce faisant, c'est aussi la question des modes de production et de consommation énergétiques qui vont se retrouver sur le devant de la scène.

Loin de ces considérations politiciennes, l'environnement va aussi trouver un porte-voix grâce à l'action de personnalités médiatiques. Souvent désigné par les sondages d'opinion comme l'une des « personnalités préférées des français », le Commandant Jacques-Yves Cousteau va notamment être l'un de ceux-là, en contribuant de manière importante à la popularité des questions d'environnement au cours des années 1980. Dénonçant les pollutions maritimes qu'il observe au cours de ses expéditions, il va largement utiliser les *media* pour promouvoir les activités de sa fondation pour la protection de la Nature. À l'instar du WWF ou de l'ex-icône du cinéma Brigitte Bardot, il se concentre toutefois principalement sur les questions de biodiversité, en s'attachant davantage aux impacts de l'homme sur l'environnement animalier. Relevant d'une approche plus strictement sanitaire (en lien avec la qualité de l'air), la pollution urbaine ne bénéficie pas – pour sa part – d'une telle identification. Imputable au développement accéléré qu'a connu le marché automobile, la prise en compte de cette nuisance environnementale se fait avant tout sous l'impulsion des municipalités elles-mêmes, face au mécontentement des administrés qui en subissent les conséquences dans leur vie quotidienne. Plus abstraites, les questions relatives à la pollution atmosphérique (ozone et effet de serre) demeurent l'apanage de spécialistes et souffrent de ce même fait d'une certaine méconnaissance, tant de la part du grand public que de celle des décideurs politiques.

Un changement s'opère en 1990 avec la publication du premier rapport du GIEC où la relation entre énergie et environnement se trouve mise en avant. En effet, ce document confirme l'intérêt d'une démarche globale visant à mettre en œuvre une gouvernance climatique mondiale. Sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), une Convention Cadre sur les Changements Climatiques va alors être préparée en vue de sa signature lors du Sommet de la Terre qui doit se tenir en 1992 à Rio de Janeiro. Prenant acte de cette évolution qui conduit à considérer conjointement les problématiques environnementales et énergétiques, le Premier Ministre Michel Rocard décide en décembre

³⁷ Du fait du mode d'élection en vigueur, les deux grands partis (*Labour* et *Tories*) ont été largement favorisés au Royaume-Uni. Recueillant conjointement 72% des suffrages, ils ont obtenu 77 des 81 sièges à pourvoir.

1990 de fusionner les agences qui travaillent sur ces différents aspects³⁸. Alors que la situation pétrolière vient de se dégrader pour la première fois depuis l'accalmie de 1986, la reconfiguration de l'AFME pourrait laisser penser que les économies d'énergie vont revenir au premier plan. En effet, ses crédits ayant été divisés par deux depuis sa création, l'Agence ne peut voir que d'un bon œil le renchérissement du pétrole provoqué par l'invasion du Koweït par l'Irak³⁹. La continuité de son action depuis le contrechoc pétrolier s'en trouve ainsi justifiée. Une campagne de communication intitulée « *Maîtrise de l'énergie, les choix sont entre nos mains* » est donc initiée en insistant conjointement sur la question des bénéfices financiers et environnementaux que peuvent procurer les économies d'énergie. À cette occasion, de nouveaux médiateurs (comme le minitel et les numéros Azur) font leur apparition pour relayer le message en faveur des économies d'énergie. Pourtant, les fluctuations du baril de Brent seront de courte durée du fait de l'extrême brièveté de la Guerre du Golfe. En effet, dès le mois de février 1991, le cours du pétrole retrouve son niveau antérieur à la crise, alors même que plus de 700 puits de pétrole sabotés continuent de brûler sur le territoire koweïtien libéré. Pour paraphraser la formule de Jean Baudrillard, on peut alors constater que le troisième choc pétrolier n'a pas eu lieu⁴⁰.

Désormais associée à l'Agence pour la Qualité de l'Air (AQA) et à l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED) au sein de ce qui doit devenir l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'AFME est conduite à disparaître dès le début de 1992. Placée sous la tutelle des ministres chargés de l'Environnement, de la Recherche et de l'Énergie, la nouvelle agence voit ses compétences élargies. Toutefois, il va davantage s'agir d'une refonte structurelle que d'une réhabilitation dans l'agenda politique, tant les dotations accordées à la maîtrise de la demande en énergie vont rester modestes. En effet, en dépit d'un regain d'intérêt pour cette question (à l'occasion de la Guerre du Golfe), le gouvernement n'entend pas placer les économies d'énergie au premier rang de ses priorités.

Comme le confirme implicitement un décret de 1991 définissant les missions de l'ADEME, la maîtrise de l'énergie n'est que le troisième axe d'intervention, après la

³⁸ Décret 90-1130 du 19 décembre 1990 portant création de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Par la suite, les modalités de fonctionnement de la nouvelle agence (ADEME) seront précisées dans le décret 91-732 du 26 juillet 1991 relatif à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

³⁹ La première hausse (+15%) des prix du pétrole a lieu fin juillet 1990 à l'initiative de l'OPEP qui cède alors aux pressions du gouvernement irakien. Quelques jours plus tard, le Koweït est envahi puis annexé par l'Irak, ce qui suscite immédiatement une réaction internationale. Dans les semaines qui suivent, la valeur du baril de Brent double du fait des menaces de Saddam Hussein qui envisage de bombarder des puits de pétrole de la région si des mesures de rétorsion militaire sont entreprises contre l'Irak. Pourtant, une résolution du conseil de sécurité de l'ONU intervient fin novembre et fixe un ultimatum (mi-janvier 1991) à l'encontre de l'armée irakienne afin qu'elle se retire du Koweït.

⁴⁰ Cf. BAUDRILLARD Jean (1991), *La guerre du Golfe n'a pas eu lieu*, Paris, Galilée. Cette formule s'inspirait évidemment du titre de la pièce écrite par Jean Giraudoux en 1935, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*.

pollution de l'air et la gestion des déchets⁴¹. Ce dernier aspect va, au demeurant, acquérir une place considérable suite au vote de la loi 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets. Fixant des objectifs pour la décennie à venir en matière de collecte sélective et de valorisation des déchets, ce texte législatif a pour objectif de limiter le stockage en décharge des seuls déchets ultimes d'ici au 1^{er} juillet 2002. Pour ce faire, un important travail est donc appelé à se mettre en œuvre afin de définir des plans départementaux d'élimination des déchets, de structurer des filières de recyclage au niveau communal et intercommunal, et d'informer les usagers des évolutions que cela implique pour eux au quotidien. Défi d'envergure pour l'Etat et pour les collectivités locales, l'application de ces dispositions législatives va largement conduire à la « *marginalisation* »⁴² des politiques de maîtrise de l'énergie, pourtant revalorisées à l'occasion du Sommet de la Terre qui se déroule en juin 1992 à Rio de Janeiro.

[V-D] Une expérience pionnière de libéralisation du marché électrique : L'*Electricity Act*

Durant cette même période, la situation du secteur électrique au Royaume-Uni va pour sa part connaître des bouleversements majeurs. Ainsi, en 1987, le *National Coal Board* est dissout et remplacé par la *British Coal Corporation*, marquant ainsi un premier pas vers la privatisation complète du secteur. Dans le même temps, l'émergence de réglementations européennes sur la qualité de l'air, le lancement controversé d'une dernière série de centrales nucléaires⁴³ et le développement du gaz venu de la Mer du Nord mettent en péril l'avenir de l'utilisation du charbon à des fins de production électrique. Dans ce contexte, le gouvernement Thatcher décide d'en finir avec le modèle d'après-guerre initié par Clement Attlee en promulguant l'*Electricity Act* de 1989. Il s'agit d'envisager à terme la privatisation totale du secteur de l'électricité dans le prolongement de ce qui vient d'être opéré pour le gaz⁴⁴. À l'instar de ce qu'avait été initialement la nationalisation pour les travaillistes, le processus de privatisation est avant tout un acte politique de rupture, largement influencé par des considérations partisans et idéologiques. Pour autant, le Gouvernement Conservateur ne va pas faire preuve de précipitation. C'est pourquoi, afin d'assurer une transition progressive vers une concurrence totale, un contrôle des prix va d'abord être maintenu.

⁴¹ Cet ordonnancement informel des priorités est listé dans le décret 91-732 du 26 juillet 1991 (*op. cit.*) et se trouvera par la suite validé dans les faits.

⁴² PAPPALARDO Michèle et BODIGUEL Aude (2007), *Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050. Les enseignements du passé*, Rapport final, Centre d'Analyse Stratégique, p.71.

⁴³ Au moment de fermer les plus anciennes centrales du pays, la question des coûts cumulés (construction, fonctionnement, exigences de sécurité, démantèlement et gestion des déchets) se pose de manière récurrente dans le débat. La facture du *decommissioning* (ensemble des travaux induits par la destruction des sites de production) se révélant plus élevée que prévue, la pertinence d'un tel investissement se trouve *ipso facto* remise en question.

⁴⁴ L'expérience de libéralisation du marché gazier, entamée en 1986, a fait l'objet de critiques virulentes du fait de la place prépondérante occupée par l'acteur dominant, *British Gas*. Il s'agit donc alors de procéder à des ajustements pour éviter que ne se reproduise la situation quasi-monopolistique constatée dans le secteur gazier.

En mars 1990, la première phase de libéralisation du secteur électrique se traduit donc essentiellement par le démembrement⁴⁵ du CEEGB en trois entités distinctes. Deux de ces nouvelles organisations sont alors chargées de la production (*PowerGen* et *National Power*) tandis que la troisième (*National Grid Company*) est chargée de la gestion du réseau national. Par ailleurs, quatorze entreprises régionales d'électricité (*Regional Electricity Companies* : RECs) ont été structurées de manière indépendante dans la préparation de l'ouverture à la concurrence. Remplaçant les précédents *Boards* sur les mêmes territoires⁴⁶, ces entreprises sont chargées d'assurer la distribution et la fourniture dans leur secteur géographique respectif, en accord avec la *National Grid Company* dont elles sont conjointement propriétaires. Premier pas vers la privatisation, un progressif découplage va donc s'opérer entre les activités de production, et celles de transport et de distribution. Sous le contrôle étroit de l'Etat, le découpage territorial de l'approvisionnement électrique va par ailleurs se trouver renforcé, en donnant aux RECs une place prépondérante.

Toutefois, dès les premiers mois du gouvernement conservateur de John Major (qui succède à Margaret Thatcher au début des années 1990), la part de l'Etat dans les différentes entreprises va décroître à grande vitesse. Ainsi, *PowerGen* sera privatisé à 60% dès le mois de mars 1991, puis complètement en 1995, tandis que les parts des RECs dans la *National Grid Company* vont être cédées à des investisseurs extérieurs au milieu de la décennie. C'est alors un long mouvement d'acquisition et de fusion qui va démarrer à tous les niveaux. L'ouverture du capital des distributeurs régionaux va ainsi conduire à une répartition du marché de la distribution entre quelques grosses entreprises. La seule exception à cette dynamique sera la production nucléaire⁴⁷, initialement sous le contrôle de *National Power*, qui va être laissée hors du marché et rebaptisée *Nuclear Electric* puis *British Energy* (lors de sa fusion avec *Scottish Nuclear*).

Sur le plan de la concurrence, cette période inaugurale va cependant révéler des faiblesses considérables. En effet, à l'instar de ce qui avait été observé précédemment pour le secteur gazier, le marché de la production électrique va se trouver faussé du fait de la position dominante occupée par *PowerGen* et *National Power*. Chacun des deux producteurs connaissant précisément ce dont l'autre dispose et comment il fonctionne⁴⁸, des formes d'entente implicite ont progressivement généré cette situation de duopole. De plus, chacun gardant ce que l'Etat lui a octroyé suite au découpage du CEEGB, une répartition

⁴⁵ La dissolution effective du *Central Electricity Generating Board* n'interviendra qu'en 2001.

⁴⁶ A l'exception de l'Ecosse où deux des anciens *Boards* ont été réunis au sein d'une seule compagnie. Bénéficiant d'un statut particulier, le territoire écossais est donc désormais scindé en deux *Boards* au statut spécial.

⁴⁷ Contrairement à ce qui avait d'abord été envisagé, le projet de privatisation du secteur nucléaire va être abandonné du fait des contraintes posées par les exigences de démantèlement des réacteurs les plus anciens aux frais des investisseurs.

⁴⁸ On retrouvera par la suite ce cas de figure en France lors de la scission entre EDF et GDF (*cf. supra*).

verrouillée du marché s'est opérée, limitant ainsi les velléités des concurrents potentiels. Par ailleurs, n'étant plus tenus par l'obligation qui leur était faite d'acheter du charbon⁴⁹, *PowerGen* et *National Power* vont fermer leurs vieilles centrales à charbon au profit de nouveaux sites de production gazier. Profitant de l'assouplissement de l'encadrement réglementaire, les deux entreprises vont ainsi amplifier encore davantage leur position dominante, au grand dam des pouvoirs publics.

Concurrencée par ce mouvement massif de substitution des combustibles (connu sous l'appellation de *Dash for Gas*⁵⁰) qui a contribué à déplacer la dépendance nationale du Yorkshire vers la Mer du Nord d'où proviennent le gaz et le pétrole consommés massivement dans les centrales thermiques, l'industrie minière (privatisée en 1994 suite au *Coal Industry Act*) a par ailleurs souffert du développement de contraintes réglementaires qui obligeaient les centrales thermiques à investir dans de coûteux dispositifs pour limiter les émissions polluantes induites par l'usage de charbon. De fait, on a alors assisté à un cas paradoxal où le primat de l'écologie sur l'économie a conjointement conduit à une limitation de la pollution atmosphérique et à un accroissement du chômage. Dans le prolongement du choix offensif fait par le gouvernement Thatcher lors du conflit de 1984, on constate désormais que le contre-pouvoir des syndicats de mineurs et l'enjeu de l'emploi ne pèsent plus dans les choix énergétiques. La structuration nouvelle du marché électrique a en effet radicalement changé la donne en renforçant le pouvoir des investisseurs du secteur. Dans ce cadre, la régulation étatique se limite principalement⁵¹ à favoriser le jeu de la concurrence par le biais de l'*Office of Electricity Regulation* (OFFER⁵²).

Et le retour des travaillistes au gouvernement en 1997 ne changera rien à cette situation. Loin de vouloir revenir en arrière sur la trace de ses aînés du *Labour Party*, le

⁴⁹ Plus de 80% du charbon extrait au Royaume-Uni servant à produire de l'électricité, une mesure de protection gouvernementale de 3 ans (1989-1992) avait initialement été adoptée pour que la privatisation de l'électricité ne contribue pas à accélérer le déclin de la filière charbon.

⁵⁰ Ce qui se traduit en français par « Ruée sur le gaz ». En 1990, 1% du gaz consommé au Royaume-Uni servait à produire de l'électricité. En 2004, ce taux était de 30%, illustrant la part prépondérante qui a été donnée au gaz dans la précédente décennie, du fait du caractère bon marché de cette matière première issue de la Mer du Nord. Entre 1980 et 2004, l'usage du charbon dans les centrales thermiques a, quant à lui, chuté de 43%. Désormais en mesure de produire une électricité très compétitive, *British Gas* va alors renforcer sa position dominante sur le marché énergétique, en dépit de l'intervention des régulateurs du secteur.

⁵¹ On pourrait objecter que la NFFO (*Non-Fossil Fuel Obligation*) qui obligeait depuis 1990 les distributeurs à acheter du nucléaire et des renouvelables constituait également un dispositif étatique de régulation du marché. Toutefois ce surcoût se trouvait dans le même temps compensé par le FFL (*Fossil Fuel Levy*: taxe sur la consommation applicable à toutes les factures, avec un taux variable compris entre 8 et 10%) qui permettait de rembourser les coûts générés par cette obligation d'achat. A cet égard, il faut préciser que le FFL n'était donc pas un instrument d'imposition écologique des consommateurs mais un mécanisme de remboursement. En effet, en raison de la persistance de tarifs trop élevés (malgré l'ouverture à la concurrence), le Royaume-Uni s'est toujours refusé à mettre en œuvre des taxations environnementales.

⁵² Créé par l'*Electricity Act* de 1989, l'OFFER a fusionné en 1999 avec l'Office of Gas Supply (OFGAS). Consacrée comme régulateur des marchés électriques et gaziers en 2000 par l'*Utilities Act*, la nouvelle instance se nomme désormais *Office of Gas and Electricity Markets* (OFGEM).

premier ministre Tony Blair va se démarquer de l'interventionnisme d'Attlee et de Wilson en prolongeant la dynamique d'ouverture des marchés initiée par les gouvernements conservateurs de Margaret Thatcher et de John Major. Dans le même temps, une forme d'autorégulation va permettre de mettre à la situation de duopole précédemment constatée. En effet, c'est finalement grâce aux investissements des RECs dans la production que va se faire par la suite l'arrivée de nouveaux entrants sur ce marché. De fait, après les errements du début, le système semble alors se consolider. Et il en va d'ailleurs de même pour les politiques mises en œuvre pour maîtriser la demande électrique puisque c'est désormais sous l'égide des RECs que de nombreuses initiatives sont entreprises.

Le programme "*Energy Efficient Standards of Performance*" (EESOP) a en effet attribué à chaque compagnie régionale une cible d'économies à atteindre, principalement en direction des consommateurs domestiques. Dans ce cadre, de nombreux projets (aides à l'isolation, fourniture de systèmes de chauffage plus efficaces pour les foyers modestes, et offres de rabais pour l'acquisition d'équipements plus performants) ont été initiés par ces fournisseurs d'électricité⁵³. Encouragés à agir plus particulièrement dans les zones en contrainte (afin d'éviter des coûts de renforcement de l'offre par une réduction de la demande), les RECs vont cependant garder un positionnement plus large (de gestion de la demande : *Demand Side Management*) et négliger la stricte gestion des problèmes locaux d'alimentation électrique (désignés sous le vocable de *Load Management*). Seule exception, le programme de maîtrise de la demande d'énergie de la ville portuaire de Holyhead (au Pays de Galles) piloté par la compagnie régionale *Manweb* a conduit à la définition d'un nouveau contexte d'interrelations permettant de faire partager les enjeux de l'offre et de la demande aux différentes parties prenantes. Ce faisant, le *Holyhead Powersave Project* s'est mis en oeuvre dans le cadre d'une dynamique partenariale dont les résultats ont longtemps fait office de référence⁵⁴.

[V-E] Quel avenir pour les économies d'énergie ?

Au milieu des années 1990, les configurations spécifiques du secteur électrique au Royaume-Uni et en France se révèlent donc plus divergentes que jamais. En effet, du côté français, rien n'a véritablement changé depuis une décennie. Fort de sa situation de monopole et bénéficiant d'une puissance installée supérieure aux besoins de sa clientèle nationale, EDF reste l'acteur incontournable du milieu électrique en France. Profitant du nucléaire pour limiter sa consommation d'énergies fossiles, la France se différencie donc

⁵³ VAN VLIET Bas, CHAPPELS Heather & SHOVE Elizabeth (2005), *Infrastructures of Consumption. Environmental Innovation in the Utility Industries*, London, Earthscan, p.99.

⁵⁴ GUY Simon & MARVIN Simon (1996), "Transforming Urban Structure Provision. The Emerging Logic of Demand Side Management", *Policy Studies*, n°17/2, pp.137-147.

nettement du Royaume-Uni. On constate ainsi que depuis 1973, la part de ces dernières dans la consommation d'énergie primaire des deux pays a chuté de 95 à 55% côté français, tandis qu'elle progressait de 83 à 89% côté britannique⁵⁵. Cela s'explique principalement par le fait que la France a divisé par deux la part du pétrole dans sa consommation totale d'énergie primaire (ce qui a contribué à diviser la facture énergétique par trois entre 1985 et 1995), alors que le Royaume-Uni a stabilisé cette proportion grâce à la découverte opportune de pétrole dans ses eaux territoriales.

Devenues obsolètes dans le contexte d'un approvisionnement électrique abondant, les économies d'énergie semblent vouées à rejoindre le rayon de l'Histoire en France. Pourtant, depuis sa mise en place effective en 1992, l'ADEME continue (comme avant elle l'AEE et l'AFME) à promouvoir une gestion raisonnée des consommations d'énergie, en lien avec une dimension nouvelle : l'Environnement. En effet, depuis la signature (Rio de Janeiro, 1992) et l'entrée en vigueur (mars 1994) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le lien entre usages énergétiques et impacts environnementaux s'est imposé aux gouvernants du monde entier. Pour autant, si la prise de conscience semble bien réelle, la mise en pratique apparaît plus lente à s'exprimer. Il suffit pour en juger d'observer la situation qui prévaut alors en France. En effet, même s'il faut convenir que la politique de maîtrise de l'énergie s'est considérablement enracinée au niveau régional (notamment à l'occasion de la reconduite de 14 Contrats de Plan Etat-Région en 1990), ses moyens d'action n'en restent pas moins réduits au regard de ce qu'ils furent par le passé. Par ailleurs, si la signature en 1993 d'une convention de partenariat entre l'ADEME et EDF sur la question de la Maîtrise de la Demande en Électricité constitue une avancée considérable pour travailler sur ce point en direction des usagers de l'opérateur public national, de vrais problèmes se posent en parallèle pour concilier ces logiques d'action distinctes voire concurrentes :

« Le lobby nucléaire a obtenu pendant longtemps des arbitrages budgétaires tellement favorables qu'un véritable effet d'éviction a pénalisé la maîtrise de l'énergie pendant des années après le contre-choc pétrolier »⁵⁶

Ainsi, tandis que certains s'emploient à maîtriser la demande, d'autres travaillent (avec des moyens conséquents) à la stimuler. À défaut de campagnes de communication faisant écho aux messages promotionnels qui vantent les bienfaits du chauffage électrique, le combat se révèle plus inégal que jamais et semble dès lors perdu d'avance.

Analysant la situation énergétique du pays à la fin de l'année 1993, le Ministre de l'Economie Edmond Alphandéry⁵⁷ se veut toutefois rassurant en évoquant les quatre raisons

⁵⁵ Source : MEURIC Louis (1998), « Statistiques mondiales », *Les Annales des Mines - Réalités Industrielles*, n°3/98, pp.99-107.

⁵⁶ Extrait d'un entretien de Philippe Chartier (directeur scientifique de l'AFME / ADEME de 1982 à 1999), in LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *op. cit.*, p.107.

qui permettent d'envisager un nouveau choc énergétique avec « *sérénité* ». Persuadé que la conjonction des mesures prises (en matière d'indexation des salaires, de coordination des politiques au niveau communautaire, de baisse des charges patronales et de redressement du commerce extérieur) doit permettre à la France de résister aux variations subites du marché énergétique, il se satisfait par ailleurs de constater que « *les prix du pétrole sont redevenus aujourd'hui comparables à ce qu'ils étaient en 1973 en monnaie constante* ». De même, il se réjouit de constater qu'en intégrant les externalités environnementales (à la différence de nombreux pays qui ont « *une politique énergétique irresponsable* »), le programme nucléaire français a permis « *d'enregistrer des performances remarquables* » en limitant considérablement la pollution. Dans ce contexte favorable, on comprend implicitement que si les politiques énergétiques « *restent nécessaires* », elles n'en sont plus pour autant des priorités. C'est d'ailleurs ce qui permet de comprendre la conception des économies d'énergie que développe le ministre quand il affirme que « *la meilleure façon d'éviter des gaspillages consiste d'abord à tarifer l'énergie au juste prix* »⁵⁸. Pour ce faire, EDF a au demeurant élaboré un ensemble de tarifs qui ont pour objectif d'équilibrer la courbe de charge en limitant les situations de pointe hivernale. Cela s'est notamment traduit par l'instauration des options *Tempo*⁵⁹, *Heures Creuses*⁶⁰ et *EJP*⁶¹ qui contribuent à dissuader les personnes qui les ont choisies d'utiliser leurs équipements électriques dans les moments où le système de production électrique est le plus sollicité. De fait, les économies d'énergie deviennent ici un instrument d'ajustement pour procéder à l'alignement de la demande sur l'offre disponible.

Au Royaume-Uni, la situation est assez différente puisque depuis 1983 et la création de l'*Energy Efficiency Office*, des sommes importantes ont été attribuées sans discontinuer pour soutenir des programmes de maîtrise de la demande en énergie. Par ailleurs, le niveau

⁵⁷ Suite aux élections législatives, une nouvelle période de cohabitation s'est engagée depuis le printemps 1993. Nommé Premier Ministre, Edouard Balladur (RPR) a sollicité Edmond Alphandéry (UDF) pour siéger à Bercy, aux côtés de Gérard Longuet (Industrie), d'Alain Madelin (Entreprises) et de Nicolas Sarkozy (Budget). En 1995, le nouveau Président Jacques Chirac ne le renouvellera pas dans cette fonction mais le nommera à la tête d'EDF.

⁵⁸ Déclaration d'Edmond Alphandéry, Ministre de l'Economie, sur les leçons de la crise pétrolière de 1973 et l'efficacité de la politique française face à l'éventualité d'un nouveau choc pétrolier, Paris, le 9 décembre 1993.

⁵⁹ L'année est scindée en trois ensembles tarifaires, associées à trois couleurs. La tarification bleue correspond à un prix préférentiel qui est applicable tous les dimanche de l'année et presque tous les jours durant la période allant du 1^{er} avril au 1^{er} novembre. Le tarif rouge désigne *a contrario* la vingtaine de jours de pointe où les consommations électriques sont surtaxées. Averties la veille sur leur compteur, les personnes ayant choisies cette tarification se doivent donc de vérifier quotidiennement (durant la période allant du 1^{er} novembre au 1^{er} avril) la couleur du lendemain pour ajuster leurs usages. Enfin, une quarantaine de journées blanches sont facturées au tarif moyen.

⁶⁰ Plus développé et plus simple que le précédent, ce système de tarification différencie les heures pleines (HP : 16h/j.) des heures creuses (HC : 8h/j.) au niveau du compteur électrique. Les premières correspondent le plus souvent à la journée et sont facturées plus chères, tandis que les secondes correspondent à la nuit (et dans certaines régions au début d'après-midi) et bénéficient d'un coût par kilowattheure allégé.

⁶¹ Insistant sur les périodes de consommation intense, l'Effacement des Jours de Pointe (EJP) distingue une vingtaine de journées surtaxées du reste de l'année qui est facturé à un prix préférentiel.

local a également été associé dans le cadre du *Best Practice Programme* (dont le but était de fournir des conseils, des informations, des audits ou de l'assistance⁶²) et par le biais des initiatives mises en œuvre par les RECs dans le cadre de l'EESOP (*cf. infra*). À partir du milieu des années 1990, en parallèle au désengagement progressif de l'Etat vis-à-vis du secteur énergétique, des mesures législatives ont été prises pour décentraliser davantage encore les politiques de maîtrise de la demande d'énergie au niveau districte. Initié avant l'alternance politique, ce principe va d'abord être adopté lors du vote en juin 1995 du *Home Energy Conservation Act* (HECA) avant que des amendements au projet donnent lieu en juillet 1996 à l'*Energy Conservation Act* (ECA). Conçues dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation, ces deux dispositions légales vont alors contribuer à élargir la prérogative que ces 350 collectivités locales avaient déjà en matière de logement. Pour stimuler l'action des districts (désignés dans ce cadre sous le nom de *Energy Conservation Authorities*), le pouvoir central a par ailleurs défini un objectif de performance à atteindre afin d'évaluer l'action des gouvernements locaux au terme de la période décennale 1996-2006. Ainsi, quoique libres sur les moyens de mise en œuvre, ces politiques locales restent sujettes au contrôle annuel de l'Etat qui veille à la cohérence globale de la politique énergétique britannique, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Pour les districts, il s'agit donc de créer des synergies partenariales avec les associations de résidents et les entreprises énergétiques pour travailler de concert à l'amélioration de l'efficacité énergétique, en accordant une place particulière aux populations les plus démunies et à l'Environnement.

Cette prise en considération de la *Fuel Poverty* et de l'*E-Factor* (notamment au travers d'un chiffrage des pratiques en fonction de leurs émissions de CO₂ et du poids de déchets nucléaires indirectement généré) a suivi la création en 1992 de l'*Energy Saving Trust* (EST) à l'initiative conjointe du Gouvernement, de l'industrie électrique et de *British Gas*⁶³. Conçu comme une ressource structurelle mise à disposition de l'ensemble des acteurs concernés par la question de la maîtrise de la demande en énergie (Etat, collectivités locales, entreprises, citoyens), cette organisation a en effet largement contribué à l'émergence de ces nouveaux enjeux. De fait, cela a permis d'éviter un désengagement général des parties prenantes à l'égard d'une thématique politique qui semblait être devenue caduque.

En dépit de ces signes encourageants, la réglementation thermique (*Building & Housing Regulations*) en vigueur dans les bâtiments d'habitation britanniques reste cependant relativement peu contraignantes, du fait de l'opposition du lobby de la

⁶² NIJKAMP Peter & PERRELS Adriaan (1994), *Sustainable Cities in Europe. A Comparative Analysis of Urban Energy-Environmental Policies*, London, Earthscan.

⁶³ OWEN Gill (1996), *A Market Efficiency. Promoting Energy Savings through Competition*, London, Institute for Public Policy Research.

construction⁶⁴. En marge de la souplesse de ce cadre réglementaire, on assiste malgré tout à la structuration d'une conception de l'habitat écologiquement raisonné⁶⁵, au fur et à mesure que s'accumulent les expériences menées au niveau local. De fait, on constate avec intérêt que si le pouvoir central semble peu à peu s'effacer au profit des entreprises et des collectivités locales, il se maintient quand même une dynamique globale en matière de maîtrise de la demande énergétique, grâce à l'intégration de la problématique climatique.

Convaincu que cet enjeu environnemental implique la « *relance* » de la politique française de maîtrise de la demande d'énergie dans une perspective de partenariat infra et supra national, le rapport Souviron⁶⁶ semble prendre exemple sur le Royaume-Uni quand il prône en 1994 de retrouver le « *chemin de la vertu* » des économies d'énergie. Toutefois, cela implique au préalable de revoir l'organisation et les dotations de l'ADEME, car à défaut d'un budget conséquent, l'action de l'agence reste marginale face aux incitations à la consommation venant aussi bien des entreprises que du politique. En effet, l'objectif des gouvernements (Cresson, Bérégovoy puis Balladur) qui se sont récemment succédés a d'abord été d'inciter à la consommation des ménages. Et ce faisant, l'économie énergétique du pays a progressivement supplanté les économies d'énergie prônées entre 1974 et 1986. D'autant que dans le même temps, les crédits de maîtrise de l'énergie de l'agence vont surtout être accordés au développement des technologies propres et économes (énergies renouvelables et cogénération), au détriment des formes d'encouragement à la sobriété énergétique qui prévalaient depuis le premier choc pétrolier. La mise en veille de cette démarche de sensibilisation favorise sans surprise un certain relâchement des comportements tout au long des années 1990. Tout semble donc à refaire alors que se profilent à l'horizon de grands changements.

⁶⁴ CHESSHIRE John (1992), "Economic Aspects of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (ed.), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Studies Institute, pp.48-69.

⁶⁵ RAMAN Sujatha & SHOVE Elizabeth (2000), "The Business of Building Regulation", in FINEMAN Stephen (ed.), *The Business of Greening*, London, Routledge, pp.134-150.

⁶⁶ SOUVIRON Jean-Pierre (1994), *Débat national Energie et Environnement*, Rapport de synthèse réalisé pour les Ministères de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

D'une époque à l'autre

Plus de deux décennies après le déclenchement de la Guerre du Kippour, la situation a bien évolué au Royaume-Uni comme en France. Tant sur le plan de l'offre que de la demande et tant sur le plan politique¹ qu'industriel, le secteur énergétique a en effet connu des mutations majeures, au gré des chocs et contrechocs pétroliers qui ont ébranlé les deux pays. Si du côté français, c'est d'abord une stratégie de redéfinition et d'amplification de l'offre qui a contribué à sécuriser la situation nationale sur le long terme, on observe inversement que c'est la structure des opportunités politiques² qui a principalement joué dans le cas britannique. Ainsi, tandis que la France s'enracinait dans un modèle nucléaire d'une envergure inédite, le Royaume-Uni trouvait dans ses fonds sous-marins de quoi pallier à la crise. Ce faisant, un effet de balancier a progressivement induit une forme de désengagement politique vis-à-vis de l'enjeu politique que constituait la maîtrise de la demande dans le contexte des deux chocs pétroliers.

A un tout autre niveau, on constate paradoxalement que si cette vingtaine d'années fut marquée par les économies d'énergie, elle fut également une période de développement extraordinaire pour les équipements énergétiques. Étroitement associés au confort auxquels aspirent les citoyens dans leur logement³, ces multiples objets se sont largement diffusés dans les ménages comme autant de signes de progrès, comme autant de façons de revendiquer une certaine forme de mieux-vivre, comme l'expression d'une distinction ou d'une conformité. Cadre contextuel des chapitres qui vont suivre, la présentation de cette histoire singulière nous donne à voir la place qu'occupe aujourd'hui l'électricité dans le monde contemporain. Elle nous invite à interroger la manière dont l'ensemble du corps social

¹ Enjeu politique majeur pour l'affirmation de choix politiques forts (Attlee, 1946 vs. Thatcher, 1989), la gouvernance de l'énergie s'est notamment imposée au Royaume-Uni comme un espace de tensions considérables, lors des conflits sociaux qui se sont succédés.

² Cf. KITSCHOLT Herbert P. (1986), "Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear Movements in Four Democracies", *British Journal Of Political Science*, n°16/1, pp. 57-86.

³ Cf. LE GOFF Olivier (1994), *L'invention du confort. Naissance d'une forme sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

(responsables politiques, entreprises, citoyens,...) se saisit de cette question, dès lors que des enjeux émergent et impliquent de considérer cette ressource comme un bien à préserver.

1973-1996 : Quel bilan pour les politiques de maîtrise de l'énergie ?

Dans le prolongement de ce que nous avons présenté dans ce premier chapitre, on constate à l'aune des bases de données établies par l'*Observatoire de l'Energie*⁴ et le *Department for Business Enterprise and Regulatory Reform*⁵ que l'évolution de la demande énergétique des deux pays s'est opérée de manière assez distincte entre 1973 et 1996. Tout d'abord, si on s'intéresse à la consommation énergétique finale totale, on observe que celle-ci a connu une croissance substantiellement plus importante en France (+25,8%) qu'au Royaume-Uni (+2,1%). Prenant acte de cette différence de performance, on pourrait s'avancer à penser que le modèle britannique de maîtrise de l'énergie fut davantage réussi que son homologue français. Pourtant, et nous y reviendrons par la suite, il s'agit d'interpréter avec prudence ce bilan chiffré. En effet, il convient de souligner que la relative stabilisation de la demande énergétique au Royaume-Uni est principalement imputable au secteur industriel dont la consommation finale a chuté de 47,1% durant cette période, sous l'effet des politiques publiques, mais aussi au fur et à mesure que des entreprises mettaient un terme (ou délocalisaient) leur production. Par ailleurs, il faut également insister sur l'existence de deux phases distinctes au cours de cette période. En effet, après avoir beaucoup baissé (-11,7%) entre 1973 et 1985, la consommation énergétique finale du Royaume-Uni est nettement repartie à la hausse (+15,7%) au cours de la décennie qui a suivi le contrechoc pétrolier. C'est donc la combinaison singulière de ces deux moments qui permet sur le long terme de désigner la demande britannique comme un modèle de stabilité paradoxale.

De manière similaire, on observe également en France des différences entre l'avant et l'après contrechoc pétrolier. Durant la première période de vigilance énergétique (1973-86), les politiques d'économies d'énergie françaises ont permis d'économiser annuellement 30 mégatonnes équivalent pétrole par rapport au scénario tendanciel de référence. Ce faisant, la consommation finale énergétique totale n'a augmenté que de 0,4% au cours des années (1973-1980) qui ont suivi le premier choc pétrolier. Par la suite, la consommation a toutefois connu une progression importante de +6,3% dans les années 1980 puis de 10,8% dans les

⁴ L'Observatoire de l'Energie est une composante de la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières (DGEMP) au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle livre annuellement un ensemble de données qui font référence pour analyser l'offre et la demande d'énergie en France. En raison du délai de consolidation des données recueillies, un décalage perdure entre les premiers éléments de bilan concernant l'année précédente et la publication des chiffres définitifs un ou deux ans plus tard.

⁵ BERR (2008), *Energy Consumption in United Kingdom* : ressource disponible sur le site Internet du Ministère.

années 1990⁶. Il semble donc bien s'avérer que les politiques de maîtrise de la demande énergétique sont réellement utiles pour limiter l'expansion des consommations. En effet, à défaut d'une telle action publique spécifique, on a pu observer (durant la période 1986-1999) que les économies annuelles se limitaient à 3 mégatonnes équivalent pétrole, c'est-à-dire dix fois moins⁷ que lors de la précédente période. Du côté britannique, où les politiques de maîtrise de la demande en énergie n'ont pas été abandonnées suite au contrechoc pétrolier, on observe *a contrario* que le rythme des économies réalisées n'a été divisé que par trois⁸, principalement du fait du désengagement du secteur domestique.

Le difficile enracinement de la sobriété électro-énergétique dans les ménages

Au Royaume-Uni, on observe en effet que si les ménages ont dans un premier temps adopté des usages économes en énergie (notamment en 1975-76 puis durant une grande partie des années des années 1980⁹), des réactions inverses ont par la suite interrompu cette dynamique. Moment-clef de cette rupture, le contrechoc pétrolier a engendré en 1985-86 une augmentation significative des consommations résidentielles d'énergie. C'est ainsi qu'en 1991, ce taux de croissance a atteint un cap préoccupant (+10%) qui s'est encore amplifié par la suite jusqu'au record (+12,6%) enregistré en 1996. De fait, alors que de très importantes économies d'énergie étaient simultanément réalisées dans les autres sphères d'activité, les ménages britanniques se sont progressivement imposés comme les acteurs récalcitrants du dispositif global de maîtrise de la demande en énergie initié par les gouvernements successifs. C'est d'ailleurs pour tenter d'inverser cette tendance à contre courant qu'a été initié au milieu des années 1990 une série d'initiatives visant à améliorer la performance énergétique des logements britanniques. De l'autre côté de La Manche, le reflux des économies d'énergie dans le secteur résidentiel français s'est révélé tout aussi préoccupant puisque, après avoir réduit leur consommation énergétique entre 1973 et 1980, les ménages français se sont ensuite largement détournés des pratiques énergétiques sobres au cours des deux décennies suivantes¹⁰. Certes moins marquée qu'au Royaume-Uni (à l'exception des années 1980), cette désaffection de la sphère domestique à l'égard des économies d'énergie n'en pose pas moins de graves questions dans le contexte français où les politiques de maîtrise de l'énergie ont été progressivement mises en suspens.

⁶ MEURIC Louis (2004), « L'évolution annuelle de l'énergie en France depuis 1973 », *Les Annales des Mines - Réalités Industrielles*, Août 2004, pp.58-60.

⁷ Ces chiffres ont été établis par l'ADEME, et sont cités dans FONTAINE Nicole (coord.), *Livre Blanc sur les Energies*, Paris, Ministère de l'Industrie, 7 novembre 2003, p.75.

⁸ Cette estimation se base sur un scénario tendanciel prenant pour base une croissance continue de 1,8% de la consommation par an, c'est-à-dire sur la moyenne des augmentations constatées entre 1970 et 1973.

⁹ En 1984, le niveau de la consommation énergétique des ménages n'était supérieur que de 0,8% par rapport à celui enregistré en 1973.

¹⁰ MEURIC Louis (2004), *op. cit.*

Pour en venir plus particulièrement au cas de l'électricité, il est intéressant de souligner d'emblée la progression de cette énergie dans la consommation énergétique finale de la France et du Royaume-Uni. En effet, alors qu'au début des années 1970 l'énergie électrique ne représentait respectivement que 10% et 12% dans la consommation finale d'énergie, ces proportions ont largement augmenté au cours des vingt années qui ont suivies. Ainsi, celle de la France a été plus que doublée tandis que celle du Royaume-Uni progressait de plus d'un tiers. De même, la consommation finale d'électricité a triplé en France (à raison d'une progression annuelle de +3,7%) alors que du côté britannique, elle augmentait de 40% durant cette période. Majoritairement imputable au secteur résidentiel-tertiaire, cette augmentation s'est traduite en France par un rééquilibrage progressif sur les ordres de grandeur britanniques¹¹. On a donc assisté à un recul de la part du secteur industriel qui, après avoir consommé plus de la moitié de l'électricité en 1970, ne représente désormais qu'un tiers des consommations. De même, la part du secteur résidentiel-tertiaire français s'est alignée sur la proportion du Royaume-Uni en passant de 35% à 63% durant la même période. C'est ainsi que dans les deux cas, on observe en 1996 que le secteur résidentiel consomme à lui seul 35% de l'électricité finale.

Cette progression considérable des usages domestiques de l'électricité s'explique en France du fait du fort développement du chauffage électrique au cours des trente dernières années. Avec près d'un tiers de la consommation d'électricité finale du secteur résidentiel liée aux usages de chauffage, le cas français se révèle en effet atypique au sein de l'Union Européenne¹². Pourtant, on constate dans le même temps que la consommation d'énergie liée au chauffage a diminué de 12% entre 1973 et 1997 alors que le parc immobilier augmentait de 37%. La consommation moyenne en la matière semblerait donc avoir baissé de 36%. Sachant que dans le même temps la surface des habitations a également augmenté, ce chiffre pourrait même être encore un peu plus important si on la calculait par mètre carré habitable. De fait, il semble apparaître que les efforts entrepris pour améliorer l'isolation thermique et la performance énergétique des systèmes de chauffage ont porté leurs fruits. Cette amélioration de la situation ne s'est pas toutefois opérée de manière continue entre le premier choc pétrolier et le milieu des années 1990. On observe en effet que c'est principalement entre 1973 et 1982 que les gains furent les plus importants¹³. Côté britannique, si le chauffage électrique est bien plus rare, c'est la question de l'isolation qui se pose de manière déterminante et qui oblige les pouvoirs publics à promouvoir la diffusion du double vitrage (bien moins développé qu'en France du fait des spécificités architecturales du bâti britannique) afin de limiter les pertes de chaleur fréquemment constatées.

¹¹ Ceux-ci sont en effet restés assez stables durant la période ; la part du secteur industriel régressant légèrement de 38 à 34% au profit du secteur résidentiel-tertiaire dont le pourcentage s'est élevé de 61 à 63%.

¹² Source : Observatoire de l'Energie, DGEMP, janvier 2006.

¹³ PAPPALARDO Michèle et BODIGUEL Aude (2007), *op. cit.*

Du colbertisme énergétique aux régulations marchandes du développement durable

Arrivé à l'issue de ce chapitre inaugural, toute une histoire contemporaine reste à écrire. Une histoire où les lignes politiques évoluent encore, où les modalités d'action publique se renouvellent, où des acteurs nouveaux apparaissent, où la hiérarchie des enjeux est redéfinie, où des incertitudes perdurent. En effet, on peut considérer que c'est à partir de 1997 que s'est ouverte une nouvelle ère, suite à l'adoption d'une directive européenne relative à la libéralisation du marché de l'électricité au niveau communautaire, et à la tenue d'une conférence internationale sur le climat à Kyoto¹¹. Préfigurant des bouleversements majeurs, ces deux événements vont marquer une rupture déterminante dans l'histoire énergétique française puisqu'ils vont contribuer à l'intégration d'un couple de nouveaux actants : le marché et le climat. De fait, après avoir connu une décennie de divergences assez remarquables, les politiques de maîtrise de la demande d'énergie de la France et du Royaume-Uni vont tendre à converger ; le premier prenant exemple sur l'expérience du second. Délaissant partiellement le modèle de l'Etat interventionniste, l'activité de régulation sociale en faveur des économies d'énergie va ainsi être amenée à se reconfigurer en composant avec les exigences différenciées des politiques environnementales et du marché dérégulé de l'électricité.

¹¹ Cette montée en puissance de l'Environnement dans le contexte de libéralisation initié par l'Union Européenne va conduire (*cf. supra*) au développement d'une abondante littérature juridique, analysée *in* BÉGUÉ Marie-Cécile (2004), *La politique française de l'électricité à l'épreuve de l'intégration communautaire et du droit de l'environnement*, Thèse de doctorat en Droit, sous la direction de Joël Boudant, soutenue à l'Université de Nantes le 27 février 2004.

CHAPITRE DEUX

Concevoir un nouveau mode de gouvernance dans un marché en profonde mutation

Après un détour dans le passé, ce deuxième chapitre va à présent nous conduire progressivement jusqu'à la situation actuelle. Au fil des pages, nous nous attacherons ainsi à montrer comment s'est construit le marché de l'électricité qui prévaut aujourd'hui. Cela nous amènera successivement à dresser un bilan des situations énergétiques françaises et britanniques au milieu des années 1990, à évoquer les changements qui sont intervenues au cours des dix années suivantes (1995-2005), puis à présenter la spécificité des enjeux contemporains en matière de maîtrise de la demande d'électricité. Il s'agira tout particulièrement de montrer comment les politiques initiées en ce sens depuis la fin des années 1990 dans les deux pays ont conduit à redéfinir l'esprit des économies d'énergie. Nous verrons donc ici comment, tout en suivant des chemins historiquement écartés, la France et le Royaume-Uni semblent aujourd'hui prêts à se retrouver autour d'un modèle commun dominé par la figure du marché. Nous observerons aussi la complexité d'une telle mutation du point de vue des pouvoirs publics. Comment réguler le marché sans le contenir ? Comment laisser un enjeu tel que l'énergie dans les mains incertaines du marché ? Ce sont deux questions qui se poseront *in fine* de manière centrale puisque la sécurisation durable de l'offre et la baisse des prix ne peuvent être distinguées de la prise en considération des externalités sociales (précarité énergétique) et environnementales (gaz à effet de serre) que le secteur électrique libéralisé ne peut plus se permettre de négliger.

Même si le questionnement de notre thèse nous conduit plus particulièrement à privilégier l'étude des consommations d'énergie électrique, il est tout aussi important de se

pencher sur la question de l'offre énergétique. En effet, en s'attachant à suivre les évolutions de la production globale d'énergie primaire au cours des deux décennies qui ont suivies la survenue du choc pétrolier, on observe des disparités profondes entre époque et entre pays. Au niveau de l'Union Européenne (UE 9), on constate ainsi que celle-ci a progressé de 69% entre 1973 et 1995. Il s'avère par ailleurs que les équilibres nationaux ont connu des changements significatifs. Par exemple, alors que l'Allemagne était au début des années 1970 le principal producteur de la Communauté Européenne, cette avance s'est progressivement amenuisée au profit du Royaume-Uni qui lui a ravi la première place dès la fin de cette même décennie. De même, l'écart s'est considérablement réduit avec la France, alors que vingt ans auparavant, la production allemande était presque cinq fois supérieure. Du fait du triplement de la production énergétique française durant cette période, celle-ci n'accusait plus qu'un retard de 11% au milieu des années 1990. En dépit de cet accroissement considérable de son offre énergétique, la France n'était cependant en capacité de produire que la moitié de l'énergie dont disposait alors le Royaume-Uni. En effet, ce dernier produisait en 1995 le tiers de l'énergie primaire de l'Union Européenne. L'exploitation des gisements de la Mer du Nord leur ayant permis d'augmenter leur production de 135%, les britanniques occupaient donc une place centrale dans le marché énergétique européen à la veille du processus de mise en concurrence des industries énergétiques au sein de l'Union¹.

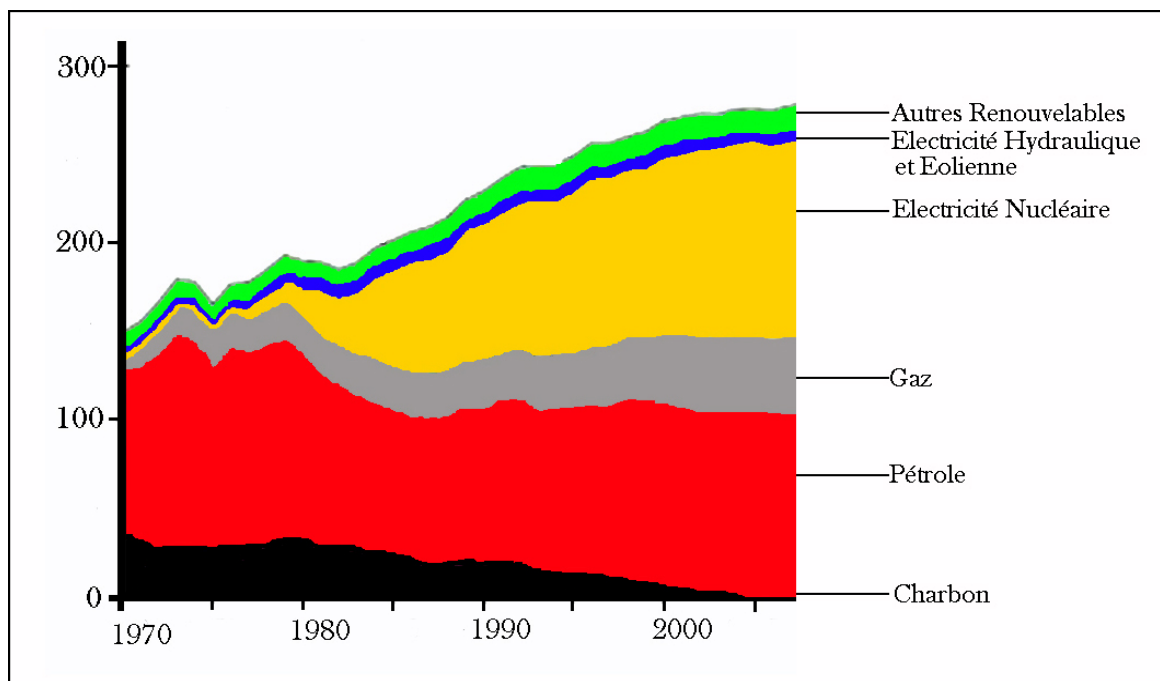
Toutefois, produire de l'énergie primaire est une chose et produire de l'électricité en est une autre. Et puisque c'est ce second aspect qui nous préoccupe ici, il nous faut à présent regarder les évolutions spécifiques qui se sont données à voir entre 1973 et 1995. Complémentaires des politiques de gestion de la demande, les stratégies de redéfinition de l'offre ont en effet contribué à modifier de manière radicale les bouquets énergétiques des deux pays que nous nous attachons à comparer ici. Ainsi, comme nous avons déjà pu l'observer précédemment, le choix du Gouvernement français en faveur d'un développement massif de l'énergie électronucléaire à partir de 1974 a constitué un tournant capital pour le pays. Pour autant, si cette stratégie s'est révélée positive en ce qu'elle assure à la France une autosuffisance en matière d'électricité, la situation de dépendance perdue en ce qui concerne les énergies fossiles puisque la production nationale de gaz et de pétrole ne couvre même pas 1% des besoins du pays à la différence du Royaume-Uni.

Ainsi, même si la France a réussi à atteindre entre 1973 et aujourd'hui un taux d'indépendance énergétique supérieur à 50% (contre 23,9% au moment du Choc Pétrolier) en triplant sa production d'énergie primaire et en limitant considérablement ses importations de combustibles, il n'en reste pas moins que le problème lié aux besoins nationaux en hydrocarbures perdure. À la différence, le Royaume-Uni est quant à lui parvenu à se défaire

¹ Les données chiffrées présentées dans ce paragraphe ont été recalculées à partir des tableaux présentés *in* MEURIC Louis (2004), *op. cit.*

de ce type de dépendance grâce aux découvertes puis à l'exploitation des ressources présentes dans la Mer du Nord. De fait, les bouquets énergétiques des deux pays ont pris des chemins bien distincts au fur et à mesure des années. En effet, tandis que le modèle britannique a principalement pris appui sur le pétrole, le gaz naturel, le charbon et le nucléaire, la France a fait le choix d'un assemblage bien différent en développant un important potentiel de production électronucléaire, venu compléter le dispositif hydraulique mis en place avant le choc pétrolier. Profitant davantage à l'électricité et au gaz, ce rééquilibrage du bouquet énergétique national (*cf.* Fig.2) s'est par ailleurs fait au détriment du charbon et du pétrole.

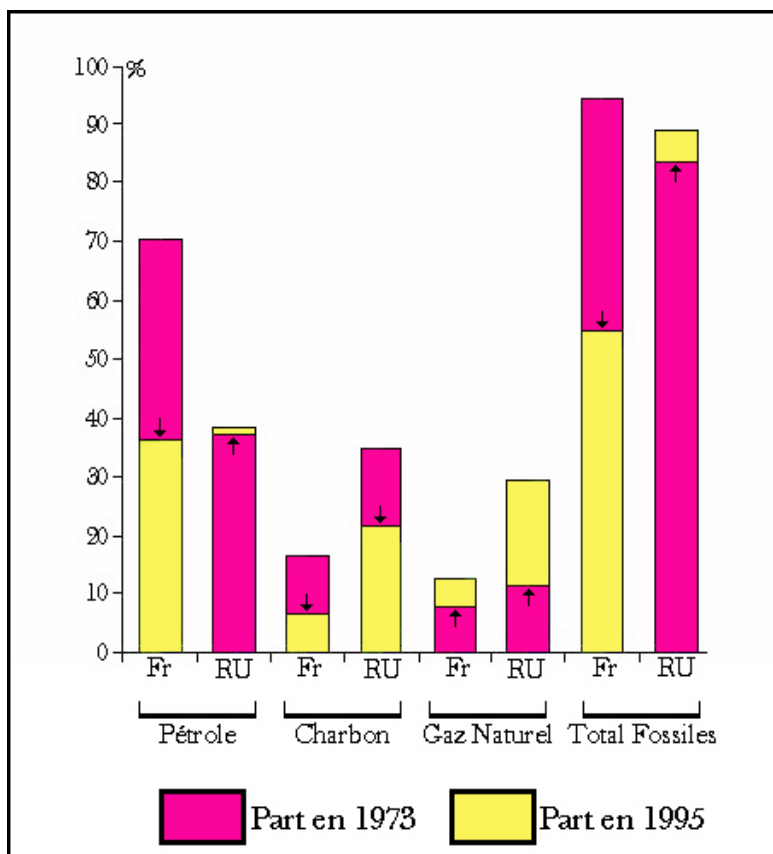
Fig. 2 : **Evolution du bouquet énergétique français de 1970 à aujourd'hui**
Schéma réalisé à partir d'un graphique de l'Observatoire de l'Energie (DGEMP)



Un accès différencié aux ressources énergétiques : le cas des énergies fossiles

Connues pour leur variabilité tarifaire, leur caractère polluant et leur inéluctable épuisement, les énergies fossiles (*cf.* Annexe 1) sont incontestablement un véritable casse-tête tant sur le plan économique, que sur le plan politique ou environnemental. Pourtant, la dépendance du monde moderne à l'égard de ces matières premières énergétiques reste encore et toujours considérable. Et au milieu des années 1990, en dépit de la montée en puissance de la question environnementale, c'est toujours la question de l'approvisionnement qui s'impose comme l'enjeu premier pour les pouvoirs publics. Dès lors, tout dépend très largement du volume des importations que les économies nationales doivent supporter. Sur ce point, les situations françaises et britanniques sont particulièrement distinctes. Comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre, cet état de fait n'est pas

nouveau. Depuis longtemps, le Royaume-Uni a pu développer son économie grâce à ses exportations, alors que dans le même temps la balance commerciale de la France souffrait d'une trop grande dépendance vis-à-vis des pays producteurs d'énergies fossiles. À partir du Choc Pétrolier, cette différence a conduit à deux stratégies. Du côté français, il s'agissait de trouver des énergies de substitution, tandis que du côté britannique, l'objectif a été de renforcer le potentiel de production fossile, en développant de manière accélérée l'exploitation des ressources fossiles anciennes (charbon) ou plus récentes (pétrole et gaz).



Comme le montre ce schéma retraçant l'évolution des consommations d'énergies fossiles en France et au Royaume-Uni entre 1973 et 1995², les deux pays ont pris des routes inverses entre 1973 et 1995. Par exemple, alors qu'au début de cette période la France était largement consommatrice d'énergies fossiles, elle est parvenue à réduire considérablement la part de celles-ci au cours des deux décennies qui ont suivi le Choc Pétrolier. En revanche, le Royaume-Uni qui était plus indépendant vis-à-vis de ce

type d'énergies (comparativement à la moyenne de l'Union Européenne) se trouvait au milieu des années 1990 dans la situation de la France en 1973. Caractérisé par une stabilisation de la part du pétrole, une régression limitée des consommations de charbon et une expansion de celles du gaz naturel, le modèle britannique se révèle atypique dans le contexte de l'après-choc pétrolier, au sens où il n'a pas conduit à une défossilisation de l'énergie, comme cela a pu être observé dans de nombreux pays touchés par la même crise. En mesure de faire face à la situation grâce à la découverte opportune de gaz et de pétrole dans la Mer du Nord, le pays n'a pas tant fait le choix de la diversification énergétique que celui -providentiel- de l'autarcie. Si cette stratégie a été déterminante pour le Royaume-Uni dans les années 1970, il apparaît pourtant désormais (et nous y reviendrons ultérieurement) qu'elle n'est pas sans poser problème dans une perspective environnementale. De fait, on

² Schéma réalisé à partir de données synthétisées in MEURIC Louis (1998), *op.cit.*

assiste à un renversement paradoxal des positions puisque l'opportunité économique que constituaient les réserves de la Mer du Nord est devenue un inconvénient au moment de faire le bilan carbone des consommations énergétiques du Royaume-Uni. Et à l'inverse, le choix risqué et controversé du nucléaire (pour pallier l'abandon partiel du recours aux énergies fossiles) tend en revanche à s'imposer comme un atout pour la France dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

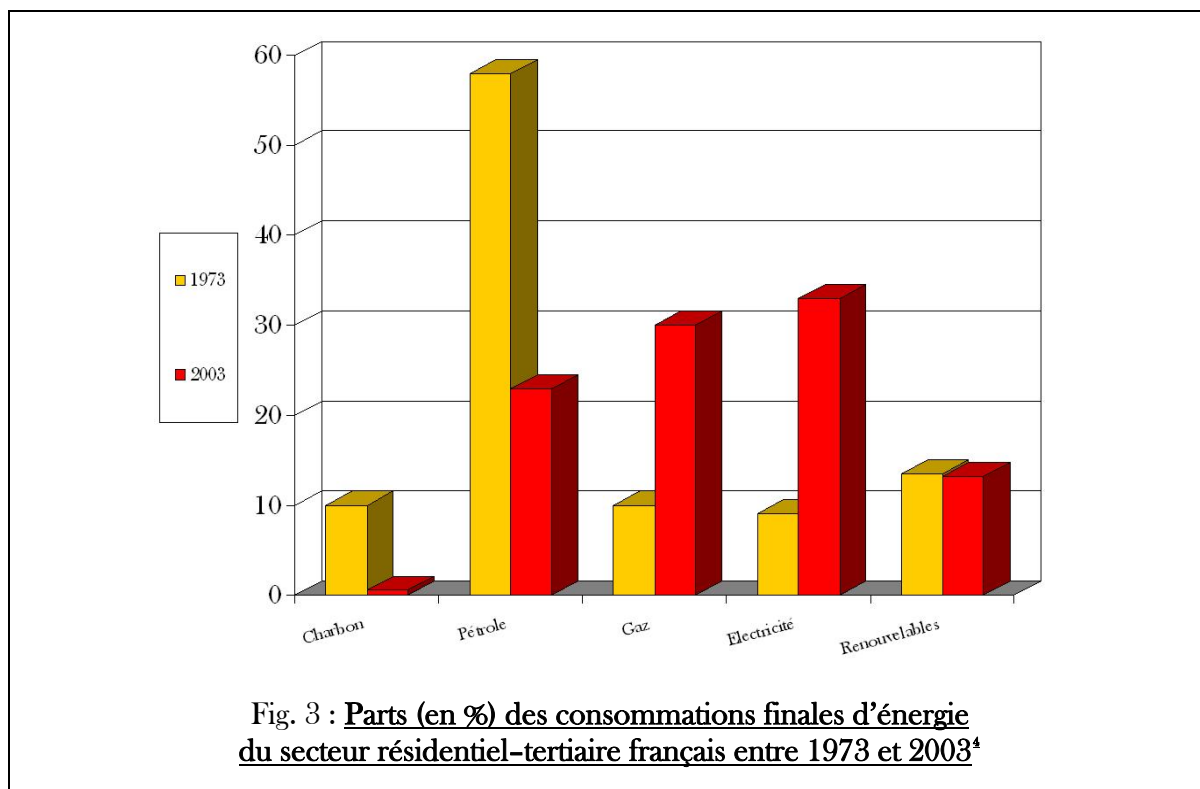
Concernant le charbon, on observe dans les deux pays une diminution notable de la part de ce minerai entre 1973 et le milieu des années 1990, tant sur le plan de la consommation que sur le plan de la production. Si la baisse a d'abord été moins marquée au Royaume-Uni qu'en France, la non-reconduction en 1992 des mesures gouvernementales de protection de la filière va se faire au profit du gaz. En effet, l'usage de ce combustible étant auparavant proscrit pour produire de l'électricité, son utilisation accrue dans les centrales thermiques va se faire aux dépens du charbon. Du côté français, en dépit d'une division par cinq de la production nationale de gaz naturel dans les trente ans qui ont suivi le choc pétrolier, cette énergie a vu sa consommation multipliée par quatre, principalement du fait de son utilisation par le secteur résidentiel -tertiaire. Pour autant, on constate qu'au milieu des années 1990, l'emploi de cette énergie restait assez limité, comparativement au Royaume-Uni où elle représentait alors 30% de la consommation énergétique primaire totale (contre 12% en France), ce qui en faisait la deuxième énergie la plus utilisée après le pétrole. Concernant ce dernier, on constate que sa présence sur le territoire britannique a permis au pays de garder un lien étroit avec cette énergie, alors que dans le même temps la France s'est largement retournée vers le nucléaire pour limiter ses importations de pétrole.

Vers une production électrique défossilisée

Principalement utilisés pour produire de l'électricité sans avoir à recourir à la combustion de ressources fossiles, le nucléaire et les énergies renouvelables ont participé en France à assurer l'autosuffisance électrique du pays. Comme on peut l'observer (*cf.* Fig. 3), le secteur résidentiel-tertiaire français s'est en effet largement converti à l'électricité (et dans une moindre mesure au gaz) au cours des trente années qui ont suivi le Choc pétrolier de 1973. Représentant désormais un tiers des consommations, l'électricité (d'origine nucléaire et hydraulique) s'est largement développée aux dépens du pétrole qui représentait pourtant plus de la moitié des consommations en 1973 et qui ne correspond même pas à un quart des consommations finales du secteur en 2003. Etant parvenue, au cours des vingt ans qui ont suivi le choc pétrolier, à multiplier par 25 ses volumes de production nucléaire, c'est la France qui a entre temps accédée à la première place européenne en développant une offre quatre fois supérieure à celle du Royaume-Uni³. Pour autant, même si le Royaume-Uni

³ MEURIC Louis (1998), *op. cit.*

semble aujourd'hui largement distancé par la France, il n'en reste pas moins que la part du nucléaire dans la production totale d'électricité reste très importante (48,5%).



Comme nous l'avons vu, la combinaison hydraulique / nucléaire sur laquelle s'appuie majoritairement le système de production électrogène français permet au pays de fournir une électricité très faiblement émettrice de CO₂. À titre de comparaison, la quantité de dioxyde de carbone émise par habitant (en vue de produire de l'électricité) est un quart plus faible que celle constatée Outre-manche, ce qui permet à la France d'être l'un des pays industrialisés qui émet le moins de gaz à effet de serre par habitant. On assiste dès lors à un nouveau renversement de situation puisque, après avoir été successivement une solution (face à la crise énergétique des années 1970) puis une menace potentielle (dans le contexte de l'après-Tchernobyl), l'énergie nucléaire est ainsi revenue sur le devant de la scène publique en se présentant comme un atout environnemental national⁴. Il n'en reste pas moins que cette énergie reste sujette à controverse du fait des problèmes de sécurité qu'elle pose. La gestion des déchets nucléaires, les risques d'incidents, et les difficultés d'approvisionnement en uranium qui pourraient très vite se poser (l'offre dépassant la demande) sont autant de questions qui font effectivement débat et mettent en balance ce que d'autres considèrent comme un atout pour lutter contre le changement climatique.

⁴ Schéma réalisé à partir des données synthétisées *in* MEURIC Louis (2004), *op. cit.*.

⁵ On observe alors que le risque n'est pas une catégorie objective en soi, tant l'appréhension de celui-ci est résolument située : Cf. PAUTARD Eric (2007), « L'appropriation politique du risque climatique », communication lors de la Journée d'étude « *Risques et Activités* », organisée par le CERTOP-CNRS, Université Toulouse -Le Mirail, le 20 avril 2007.

I- Des engagements de Kyoto à la dérégulation

Après avoir dressé un panorama historique dans le chapitre précédent, puis présenté un état des lieux au milieu des années 1990, il paraît à présent opportun d'observer l'histoire récente pour comprendre comment ces effets de contexte ont influé sur les politiques énergétiques contemporaines. À cet égard, il nous faut donc revenir une décennie en arrière afin de voir comment les deux principaux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les politiques de maîtrise de la demande en électricité se sont progressivement imposés. En effet, l'émergence conjointe d'un marché concurrentiel de l'énergie au niveau européen et de politiques communautaires et nationales visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre a largement contribué à redéfinir les contours de ce qu'étaient jusqu'alors les politiques de maîtrise de l'énergie.

Concernant le premier aspect de cette évolution, un tournant majeur s'opère fin 1996 quand l'Union Européenne adopte une directive (96/92/CE) définissant les règles communes qui doivent permettre la mise en place d'un marché intérieur de l'électricité. Il s'agit alors d'un premier pas vers la libéralisation du secteur électrique à l'échelle du territoire de l'Europe des Quinze. Négociée sous le Gouvernement Juppé, cette directive va cependant devoir être transposée en droit français par la nouvelle majorité parlementaire qui arrive au pouvoir suite à la dissolution de 1997. Objet de dissension profonde au sein de la Gauche Plurielle, la loi⁶ qui résulte de ce texte européen ne sera adoptée qu'en février 2000, avec un an de retard sur le calendrier défini par l'Union. En effet, le processus d'ouverture progressive à la concurrence des marchés nationaux a officiellement démarré le 19 février de l'année précédente et vise une ouverture de 35% du marché électrique dès 2003. Limitée en 1999 à hauteur de 27%, cette libéralisation n'est donc pas sans susciter des inquiétudes, même si elle rappelle que l'électricité doit rester un produit de première nécessité.

⁶ Loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

Du côté britannique, le marché de l'électricité s'est progressivement ouvert. En 1990, ce sont d'abord les gros consommateurs (principalement industriels) qui ont été concernés. Mais bien vite des critiques vont être adressées au processus. Ainsi, Colin Robinson constate que la dynamique enclenchée par le Gouvernement conservateur favorise surtout les producteurs. Marquée par un certain *court-termisme* et par une tendance au changement brutal⁷, l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz ne profite donc guère aux consommateurs du fait de la faible implication des pouvoirs publics qui se contentent d'abord de stimuler la concurrence. Par la suite, la situation va pourtant évoluer suite à la seconde étape du processus en 1994. En effet, dans la perspective de l'ouverture totale du marché de l'électricité en 1998, le Gouvernement va prendre la décision de maintenir temporairement un système de tarifs régulés pour éviter que les clients ne soient victimes des errements d'un mécanisme de libéralisation encore en rodage. Egalement soucieux de rassurer les consommateurs face au processus de libéralisation qu'elle vient d'engager, l'Union Européenne va pour sa part adopter des dispositions relatives aux services d'intérêt général, pour dissiper les craintes relatives à un possible désengagement du politique à l'égard de ce type de missions.

[I-A] La prise en considération politique du développement durable

Dans le prolongement de la directive communautaire (96/62/CE) du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant, la loi (96-1236) du 30 décembre 1996 illustre la priorité qui est toujours donnée en France à la question de la pollution atmosphérique. En effet, même si l'idée d'une « *utilisation rationnelle de l'énergie* » (aussi connue sous l'acronyme URE⁸) fait son apparition dans l'intitulé du texte législatif, c'est d'abord dans une perspective de limitation des transports, en vue d'améliorer l'air des grandes agglomérations. En aucun cas, il ne s'agit donc de revenir aux économies d'énergie généralisées. Toutefois, on remarque dans le même temps qu'un nouveau lien se tisse entre énergie et environnement.

⁷ "The recent history of government action in British energy markets provides ample evidence that it has been short-termist, producer-driven and subject to sudden and sharp change" : ROBINSON Colin (1993), *op. cit.*, p.49.

⁸ Analysant l'usage de ce terme de « rationalité », Marie-Cécile Bégue y voit d'abord une volonté de privilégier la *raison* sur le *raisonnement*. Dans cette perspective, l'apparition de la formule URE découlerait simplement d'une évolution marketing visant à rompre avec la notion de maîtrise des consommations trop associée à « *une austérité énergétique peu séduisante pour les consommateurs.* » [in BÉGUÉ Marie-Cécile (2005), « La maîtrise de la demande en électricité en France. Entre impératif environnemental et hésitations politiques », *Annales Historiques de l'Électricité*, n°3, août 2005, p.59.] Pourtant, au regard de l'emploi qui est fait de ce terme (par les acteurs qui participent à la mise en œuvre des politiques de maîtrise de l'énergie), il nous est apparu (*cf. supra*) que celui-ci renvoie également une logique de cadrage de la normalité que partagent de nombreux promoteurs des économies d'énergie.

L'émergence de politiques hybrides « Energie-Environnement »

Faisant suite à la tenue d'une Conférence mondiale sur le Climat⁹ en décembre 1997, la France et le Royaume-Uni signent le 29 avril 1998 le Protocole de Kyoto. Ratifié par les deux pays le 31 mai 2002, cet accord international va constituer le point de départ d'une action internationale d'envergure pour lutter contre l'aggravation de l'effet de serre¹⁰. À cette fin, des niveaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre vont ainsi être définis pour chaque participant au processus de lutte contre le changement climatique. Relevant directement des engagements pris par l'Union Européenne, les objectifs des deux pays vont se révéler distincts. Ainsi, alors que l'Europe des Quinze a consenti à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% d'ici à 2012, la répartition négociée entre les différents membres de l'Union va attribuer un objectif de réduction de 12,5% au Royaume-Uni, et de 0% pour la France.

S'inscrivant dans une logique qui vise à découpler la croissance économique de l'accroissement de la demande énergétique, le niveau de référence utilisé dans le protocole de Kyoto a été fixé à l'année 1990. Ainsi, dans le cas de la France, il ne s'agit que de stabiliser ses émissions en dépit de la croissance. De fait, on pourrait considérer que cela ne représente aucun effort. Pourtant, si on considère d'une part que la croissance économique annuelle moyenne du pays sera de 2% à l'issue de la période 1990-2012, et d'autre part que l'accroissement des émissions de CO₂ aurait été d'un niveau équivalent en l'absence d'intervention politique, cela veut dire qu'une stabilisation sur le niveau de 1990 équivaut à une réduction de plus de 30% des émissions par rapport à ce qu'elles auraient pu être¹¹. C'est du moins ce que les acteurs politiques français vont expliquer pour défendre un positionnement qui reste pourtant bien en deçà des objectifs que se sont fixés certains pays voisins comme l'Allemagne et le Royaume-Uni.

⁹ Réunissant 161 pays ainsi que de nombreuses organisations non gouvernementales, cette réunion de la 3^{ème} Conférence des parties signataires de la Convention Cadre sur le Changement Climatique a difficilement abouti à l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention de Rio. A l'issue d'une dizaine de jours de discussions, les parties prenantes se sont finalement accordées sur la définition d'un objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012. Précisément, le seuil de diminution a été fixé à hauteur de 5,2% comparativement au niveau de 1990. Soumise à condition, l'entrée en vigueur de ce Protocole de consensus va cependant être assujéti au bon vouloir des Etats signataires. En effet, ce dispositif inédit de gouvernance internationale a dû attendre d'être ratifié par un minimum de 55 pays (dont les émissions totales correspondent à 55 % de l'ensemble des gaz à effet de serre émis par les pays développés en 1990) avant de prendre effet. Ce n'est donc qu'en février 2005 que le protocole a pu tardivement entrer en vigueur suite à la ratification russe.

¹⁰ Fin 2000, suite à l'échec du Sommet de La Haye où devaient être définies les modalités d'application du Protocole de Kyoto, certains pays comme les Etats-Unis ont fait le choix de quitter le processus. En dépit de cette défection, 180 pays (dont l'ensemble de l'Union Européenne) ont pourtant continué à travailler de concert lors des sommets de Bonn puis de Marrakech (en juillet et novembre 2001) pour parvenir à un accord. OUHARON Aïcha (2002), « Les négociations sur le climat : un bref retour sur l'histoire », *Flux*, n°48-49, pp.100-106.

¹¹ Il ne s'agit toutefois ici que d'une démonstration à vocation exemplaire, étant donné que les chiffres effectifs ne sont pas aussi parfaitement liés.

Au-delà du cas spécifiquement français, l'enjeu est en effet important pour les différents gouvernements qui ont participé à la conférence de Kyoto, et ce, quel que soit le niveau des engagements qu'ils ont consenti (ou pas) à prendre dans le cadre de la dynamique mondiale de lutte contre le changement climatique. À cet égard, le sociologue allemand Reiner Grundmann¹² constate qu'un travail important de justification politique s'est donné à voir aux Etats-Unis et en Allemagne, sur la base des mêmes résultats de consensus fournis par les experts du GIEC. Faisant un usage différencié de ces données communes, les deux gouvernements ont chacun produit des formes divergentes de légitimation de leur action publique, illustrant ainsi l'extrême maniabilité de ce savoir climatique controversé.

En dépit de ces manœuvres politiques visant à valider la pertinence des choix nationaux, un mouvement global semble enclenché en faveur de la mise en application du dispositif de gouvernance transnationale entériné à Kyoto. De fait, une réhabilitation de la politique de maîtrise de l'énergie va progressivement s'imposer en France pour atteindre à terme l'objectif chiffré que le pays s'est fixé. Après une plus d'une décennie où elle fut placée au second plan, cette mission de l'ADEME va ainsi se trouver revalorisée par le Gouvernement. En 1998, un rapport de l'instance d'évaluation des politiques publiques¹³ ayant constaté que les moyens attribués à l'Agence n'étaient pas assez conséquents, l'État s'est en partie plié aux recommandations du document en définissant un cadre d'activité plus précis, et en attribuant à l'ADEME un budget plus stable afin qu'elle parvienne à remplir ses missions dans la durée.

Parallèlement au retour d'une préoccupation sur la demande, la politique énergétique française est secouée à la même époque à un niveau symbolique de son offre. Encouragé en cela par la Ministre de l'Environnement Dominique Voynet, le Premier Ministre Lionel Jospin va en effet mettre un terme à deux décennies de controverse, en décidant de la fermeture définitive du supergénérateur nucléaire Superphénix. Sans être un coup d'arrêt pour la filière atomique, cette décision marque cependant une inflexion notable dans le positionnement de la France vis-à-vis du nucléaire. Plutôt que de renforcer encore l'offre énergétique par l'ajout de nouveaux réacteurs, la priorité semble désormais donnée à une diversification du bouquet énergétique national par le biais d'un soutien accru aux énergies renouvelables. Très engagée sur cette question, la Ministre de l'Environnement se place alors en première ligne pour promouvoir auprès de l'opinion publique l'idée d'un *développement durable* encore assez innovante pour l'époque. De même, sa contribution à

¹² GRUNDMANN Reiner (2007), "Climate Change and Knowledge Politics", *Environmental Politics*, n°16/3, pp.414-432.

¹³ Comité Interministériel de l'Évaluation des Politiques Publiques (1998), *La maîtrise de l'énergie*, Rapport de l'instance d'évaluation présidée par Yves Martin, Paris, Commissariat Général au Plan.

la restructuration de l'ADEME va largement permettre une réhabilitation des économies d'énergie, dans la perspective d'une lutte contre l'aggravation de l'effet de serre :

« *La réconciliation de l'Environnement et du développement des systèmes énergétiques est une condition sine qua non du développement durable. (...) Cette réconciliation est possible. C'est une chance que nous devons saisir* »¹⁴.

Evoquant la « *révolution* » que fut la période qui a suivi le premier choc pétrolier, Dominique Voynet en appelle à un sursaut pour revenir vers ce modèle, considérant que « *contrairement à une idée couramment admise, les gisements d'économies d'énergie restent considérables* ». Cela implique donc la relance d'une politique (*ambitieuse* et à *grande échelle*) de maîtrise de la demande d'énergie. Car c'est, selon elle, par ce biais que la France pourra mettre à distance les risques induits par l'énergie nucléaire. À cet égard, elle adopte un positionnement d'hostilité mesurée (*cf. infra*) en souhaitant que dans les années à venir une plus grande concertation se mette en place afin que le monde associatif et les sciences humaines et sociales puissent intervenir dans les choix publics relatifs à l'avenir du nucléaire.

Côté britannique, la situation est bien différente du fait du niveau des engagements pris à la suite de la conférence de Kyoto, et en raison des soubresauts qu'a récemment connu l'offre énergétique du pays. Comme on l'a déjà évoqué précédemment, la redistribution des sources de production électrogène qui est intervenue au cours de la dernière décennie a été considérable. Alors qu'en 1997, le nucléaire représentait plus d'un quart de la production nationale, celui-ci a vu son empreinte décliner suite à la fermeture (et au non remplacement) de la plupart des centrales de première génération, construites au cours des années 1950-1960. Parallèlement à cela, le gaz s'est très largement imposé dans les centrales thermiques suite à la levée du moratoire qui visait à protéger la filière charbon. C'est donc un parc de production électrique bien particulier qui se donne à voir au Royaume-Uni dans le contexte de l'après-Kyoto. En effet, la ruée vers le gaz (*Dash for Gas*) à laquelle on assiste alors va principalement s'opérer au détriment des combustibles (pétrole et charbon) les plus nocifs pour le climat.

De fait, un équilibre favorable va s'instaurer en matière de réduction des gaz à effet de serre puisque l'utilisation accrue du gaz dans les centrales thermiques va largement contribuer à limiter les émissions carbonées de ce type de production à flamme¹⁵. Et c'est ainsi que le Royaume-Uni s'impose à l'orée du nouveau millénaire comme l'un des bons élèves de l'Union Européenne. Considéré comme l'un des rares états-membres en mesure d'atteindre ses objectifs de réduction, le pays tire paradoxalement profit d'une énergie fossile alors que l'historique secteur électronucléaire dont l'impact climatique est moindre entame

¹⁴ Extrait de la déclaration prononcée le 11 juin 1998 à l'Assemblée Nationale par la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Dominique Voynet, à l'occasion d'un colloque sur les défis internationaux de la politique énergétique française.

¹⁵ Les émissions de carbone imputables à la combustion de gaz dans les centrales thermiques sont inférieures de 58% à celles du charbon et de 39% à celles du pétrole.

alors une période de récession. Sur un tout autre plan, on observe paradoxalement que – contrairement à ce que l'on a souligné en France concernant l'ADEME- l'aide gouvernementale accordée à l'*Energy Saving Trust* a considérablement chuté entre 1996 et 1998. Cet état de fait est d'autant plus surprenant que le rôle de cette organisation paraît central pour que s'exerce un contrôle citoyen du marché électrique dérégulé¹⁶.

La planification environnementale : créer des politiques de long terme

Au début de l'année 2000, les économies d'énergie font par ailleurs leur retour sur le devant de la scène, sous l'impulsion de l'Union Européenne qui met en place un Plan Européen de Lutte contre le Changement Climatique (PECC). Parallèlement à cela, les gouvernements britannique et français lancent eux aussi une première série de mesures dans le cadre du *Climate Change Programme* (UKCCP) et du *Programme National de Lutte contre le Changement Climatique* (PNLCC). Privilégiant nettement une limitation des émissions d'origine industrielle (sans pour autant recourir au principe d'une écotaxe¹⁷ comme cela avait été envisagé), les dispositions contenues dans le PNLCC français vont bientôt être complétées et précisées dans le *Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Énergétique* (PNAEE, décembre 2000)¹⁸. Toujours en lien avec les engagements de Kyoto, cette nouvelle déclinaison de la stratégie gouvernementale accorde (à l'instar de l'approche intégrée développée du côté britannique) une place plus importante à la question de l'efficacité énergétique des logements. À cet égard, une nouvelle réglementation thermique (RT 2000) est alors entérinée pour dépasser le niveau d'exigence fixé par les précédentes dispositions réglementaires datant des années 1980. Tout comme au Royaume-Uni, l'axe principal de la stratégie gouvernementale se structure donc sur un postulat majoritairement techniciste, visant au développement et à la diffusion d'équipements performants en termes d'efficacité énergétique. Et cela est d'autant plus marquant concernant la réduction des consommations d'électricité, puisque la part de réduction des gaz à effet de serre attendue des mesures prises en ce sens est légèrement inférieure à 4% de l'objectif total affiché dans le PNLCC.

¹⁶ OWEN Gill (1996), *op. cit.*

¹⁷ La Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui devait s'appliquer aux entreprises les plus consommatrices d'énergie n'a finalement pas été retenue par le Gouvernement. Le secteur industriel considérait en effet que cette disposition contraignante aurait davantage contraint les efforts volontaires entrepris par ses membres pour se conformer aux attentes des pouvoirs publics en matière de réduction des consommations énergétiques.

¹⁸ C'est dans un contexte tendu que le PNAEE a vu le jour, suite à une augmentation importante du pétrole qui a conduit le syndicat des transporteurs routiers à mettre en place des barrages devant les raffineries et les dépôts de carburants en septembre 2000. Ayant duré plusieurs jours, ce blocus a permis de montrer combien la société française restait fragile en cas de pénurie pétrolière, plus d'un quart de siècle après le premier choc pétrolier.

Sollicité par le Premier Ministre pour proposer des idées complémentaires, le député vert Yves Cochet lui soumet en septembre 2000 plus de 140 mesures¹⁹. Il s'agit alors d'envisager divers axes de développement pour les énergies renouvelables et pour l'efficacité énergétique. Parmi cet ensemble de décisions qu'il propose de prendre, 16 sont consacrées à la maîtrise de la demande en électricité. À titre d'exemple, l'optimisation des appareils électriques en veille, le remplacement des appareils de froid par des appareils de classe A, ou celui des dix ampoules les plus utilisées par des lampes fluocompactes doivent permettre d'atteindre une économie annuelle estimée à 1,2MWh par logement. Adversaire résolu du chauffage électrique, l'élu vert propose par ailleurs de taxer l'installation de ce type de système thermique. Dans le même sens, il prône l'interdiction de toute publicité pour le chauffage électrique et l'interdiction de tout avantage non tarifaire accordé aux propriétaires de chauffage électrique. Convaincu qu'une deuxième *révolution énergétique* doit être entreprise au plus vite, Yves Cochet va bientôt avoir l'occasion d'en devenir l'un des acteurs, puisqu'il est nommé quelques mois plus tard à la tête du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement en remplacement de Dominique Voynet.

Dans le cadre du PNAEE, le nouveau Ministre va ainsi initier la création d'un réseau élargi de *Points Info-Energie* (PIE) dans le prolongement de la dynamique décentralisatrice qu'avait initiée de manière assez similaire le Gouvernement Mauroy deux décennies auparavant. Le but est d'accroître la place des relais de proximité en vue de renforcer le dispositif global de promotion de la maîtrise de l'énergie. Placés sous la tutelle de l'ADEME et des collectivités territoriales, ces lieux ont vocation à rapprocher l'information des acteurs (individuels et collectifs) qui la recherchent. Ce faisant, cette politique diffère de la simple relation d'exhortation (émanant du pouvoir centralisé et en direction des citoyens) qui avait caractérisé les débuts de la maîtrise de l'énergie à la française. En effet, il s'agit ici de promouvoir activement l'intérêt d'une évolution (dite *rationnelle*) des usages énergétiques en donnant à des acteurs préexistants (principalement des associations locales) une labellisation et des moyens pour travailler en ce sens. Dès lors, l'objectif est davantage d'accompagner le changement et non plus de le susciter. Il faut donc outiller les destinataires de cette politique afin qu'ils prennent des décisions ajustées à leurs particularités. Dans ce cadre, les PIE sont donc amenés à jouer un rôle central, puisqu'ils sont chargés de la mise en œuvre déléguée de la politique d'information publique sur la maîtrise de la demande en énergie.

Un problème se pose pourtant en amont de ce dispositif : il faut au préalable informer les usagers potentiels de l'existence de tels espaces de conseil. De même, il convient par ailleurs d'expliquer la raison et -par extension- l'intérêt d'un tel dispositif d'information de proximité. En effet, en dépit d'un accroissement de la thématique climatique dans les *media*,

¹⁹ COCHET Yves (2000), *Stratégie et moyens de développement de l'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables en France*, rapport au Premier Ministre.

de nombreuses zones d'ombre perdurent et rendent alors difficile la pleine compréhension de la dynamique publique de réactivation des économies d'énergie. La suspension de ces politiques pendant une quinzaine d'années a induit des difficultés pour restructurer ce qui existait dans le passé, notamment en termes de partenariats²⁰.

C'est pourquoi le principe d'une campagne médiatique de promotion refait son apparition, en vue de présenter la nouveauté de l'enjeu couplé Energie-Environnement, ainsi que les dispositions qui sont prises par le Gouvernement pour remédier au problème que constituent désormais les émissions de gaz à effet de serre. Sous la responsabilité de l'ADEME, un plan de communication est donc mis sur pied. Il s'agit alors de remettre ce type de recommandations publiques au goût du jour pour compenser les années où rien ne fut fait en la matière. Et c'est ainsi que dès le mois de juin 2001, une série de publicités va être diffusée sur différents supports autour du slogan « *Préservons notre argent, préservons la planète* ». Pour la première fois, énergie et environnement se trouvent véritablement liés dans un message de sensibilisation initié par l'Etat. Au sein de l'espace public, on assiste donc à un début de déplacement de la problématique, même si l'argument (déjà ancien) de l'économie financière reste au cœur de la stratégie de communication publique. En dépit de ce travail de communication, l'utilité de l'ADEME reste sujette à caution en 2001. Ainsi, le sénateur Philippe Adnot (rapporteur spécial des crédits de l'environnement au sein de la commission des finances du Sénat) critique dans un rapport²¹ le surdimensionnement des crédits dont dispose l'ADEME sur l'enveloppe Environnement du Budget de l'Etat en 1999 et 2000. De même, il souligne avec insistance ce qu'il qualifie de politiques d'*affichage*, au détriment de la réalisation d'actions concrètes. Indirectement, c'est donc la stratégie, la hiérarchisation des priorités et l'exact volume des besoins de l'Agence que ce rapport invite à interroger.

[I-B] La structuration régulée d'un marché européen de l'énergie

Premier pays de l'Union Européenne à s'engager dans un processus de libéralisation du marché de l'électricité, le Royaume-Uni a parachevé cette dynamique dès 1998 (sous l'impulsion du Gouvernement travailliste de Tony Blair) avec l'adoption du *Competition Act*²². Au début de l'année 1999, le système transitoire de monopole des entreprises régionales (RECs) sur l'activité de distribution et de fourniture a donc pris fin, laissant désormais la possibilité pour tous les consommateurs de choisir librement (et hors de leur zone de distribution) l'entreprise à laquelle ils achètent leur électricité. Encadré jusqu'en

²⁰ PAPPALARDO Michèle & BODIGUEL Aude (2007), *op. cit.*, p.51.

²¹ ADNOT Philippe (2001), *Ademe : la grande illusion*, rapport d'information n°236 sur la mission de contrôle effectuée à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Commission des Finances du Sénat.

²² Il s'agit alors de renforcer le *Competition and Service (Utilities) Act* de 1992, dans lequel étaient déjà précisées les conditions de la concurrence en matière d'électricité (*Electricity Supply*, § 20-25).

2002 par des tarifs régulés, le marché de l'électricité domestique va ensuite s'ouvrir entièrement à la concurrence²³. Pour autant, en dépit des dispositions qui ont été conçues pour encadrer les mécanismes de fusion et d'acquisition des entreprises entre elles (afin de se prémunir d'une nouvelle situation monopolistique sur le marché de l'électricité), la multiplication des opérations boursières va aller de paire avec la réduction progressive du nombre de concurrents en présence.

Initialement conçu pour alléger l'interventionnisme étatique, pour rendre plus transparentes les décisions et pour éviter une possible capture du régulateur par les acteurs régulés, le système de régulation britannique est alors sujet à de nombreuses critiques. Pour corriger ce positionnement, l'*Utilities Act* de 2000 va donc redéfinir le positionnement des structures (quasi-autonomes) de régulation, en fixant à l'OFGEM²⁴ une nouvelle priorité : la protection des consommateurs²⁵. Par ailleurs, pour tenter de corriger le phénomène de concentration du marché, ce texte législatif opère une distinction entre les activités de distribution (*distribution business*) et celles de ventes aux consommateurs (*supply business*). Dès lors, les grands groupes industriels ont été amenés à faire un choix : soit céder une part de leur activité pour se concentrer sur une autre, soit créer des filiales indépendantes pour chaque niveau d'activité. C'est cette dernière solution que la majorité des acteurs ont adopté afin de gérer sur des plans différents la production, la distribution et le service aux consommateurs. De fait, entre les dynamiques incessantes de fusion et l'émergence d'une grande diversité d'intermédiaires intervenant en aval de la production, le consommateur britannique s'est progressivement retrouvé noyé sous un déluge d'informations à interpréter à l'aune du territoire où il réside. En effet, les situations et les interlocuteurs diffèrent d'un lieu à l'autre puisque le Royaume-Uni a fait le choix de maintenir une organisation partiellement décentralisée (en 14 régions de distribution) pour assurer le lien entre le réseau global de transmission et les consommateurs.

Confrontés à l'ouverture du marché de l'électricité, les différents états-membres de l'Union Européenne vont réagir avec plus ou moins de célérité pour imiter le cas britannique en appliquant les directives communautaires qui vont en ce sens. Ainsi, tandis que l'Allemagne, l'Autriche, la Suède et la Finlande vont être précurseurs en anticipant sur le calendrier européen, d'autres pays comme la France, la Belgique ou l'Italie vont négocier puis utiliser pleinement des délais d'application. En France, suite à la loi de février 2000,

²³ Paradoxalement, l'instauration en 2001 d'un système de gouvernance globale des marchés de l'électricité (*New Electricity Trading Arrangements*: NETA) a conduit à un rééquilibrage des tarifs à la hausse, alors que ceux-ci avaient chuté de 40% au cours des quatre années précédentes. Cf. NEWBERY David (2005), "Electricity Liberalisation in Britain: The Quest for a Satisfactory Wholesale Market Design", *The Energy Journal*, "European Electricity Liberalisation" special issue, pp.43-70.

²⁴ *Office of Gas and Electricity Markets* : placé sous la tutelle de la *Gas & Electricity Markets Authority* (GEMA)

²⁵ LEBAN Raymond et MAILLE-BELLEST Florence (2001), « La régulation du secteur électrique britannique dans la concurrence. De l'œuvre pionnière à la maturité », *Flux*, n°46, pp.37-46.

l'entité homogène que constituait EDF depuis plus d'un demi-siècle va progressivement se diviser pour respecter les exigences européennes. À l'instar de l'*Utilities Act* britannique, la loi va opérer une dissociation organisationnelle (cf. Annexe 3) au sein d'EDF pour distinguer l'activité de transmission du reste des activités de l'entreprise publique. C'est ce qui va alors conduire à la création de *Réseau de Transport d'Électricité* (RTE), dont la mission (exercée au sein d'EDF) consiste à assurer la gestion et l'exploitation du réseau électrique national très haute tension. En complément à cette nouvelle organisation, la loi va également initier la création de la *Commission de Régulation de l'Électricité* (CRÉ) en mars 2000. Autorité indépendante chargée de surveiller le processus de mise en concurrence du secteur de l'électricité, la CRÉ va dès lors préparer l'ouverture totale du marché en s'efforçant de limiter la dissymétrie entre le monopole public et les nouveaux entrants²⁶.

En parallèle à cela, l'Europe va mettre sur pied une bourse de l'électricité (*Powernext*) dans le but de réguler les échanges sur le marché communautaire²⁷. Lancé au deuxième semestre 2001 et installée à Paris, cet espace de transactions va compléter la démarche communautaire d'encadrement du marché intérieur de l'électricité. Pour autant, cette bourse va peiner à s'imposer du fait de son caractère facultatif et de la persistance d'arrangements inter-organisationnels entre producteurs et fournisseurs. Forts d'une histoire en commun, beaucoup des acteurs en présence continuent en effet de commercer au sein des anciennes frontières nationales où se déroulent principalement leur activité. On observe alors un phénomène de distorsion dans l'internationalisation des activités électriques caractérisé par une double logique d'action des acteurs en présence. D'une part, il s'agit pour eux de préserver leur domination sur le marché national dont ils sont issus ; et d'autre part, il convient de tirer bénéfice de l'opportunité que constitue l'ouverture à la concurrence en s'adjudant de nouvelles parts de marché à l'étranger.

Emblématique de ce type de positionnement "défensif/offensif", l'industrie nucléaire française constitue à l'époque un cas intéressant. En effet, on assiste en 2001 à une restructuration majeure de celle-ci dans la perspective d'une internationalisation accrue de ses activités. Soutenue et contrôlée par les pouvoirs publics français²⁸, la holding Areva voit le jour à la fin de cette année, suite à la fusion des activités de Framatome, de la Cogema et du CEA-Industrie. Elle devient alors le leader mondial de la fabrication et de la fourniture de combustible nucléaire. Tout comme EDF dans les années qui vont suivre, ce statut privilégié

²⁶ Début 2003 (en application de la Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie), les missions de la commission vont se trouver élargie au gaz, ce qui conduira à la modification du nom de cette organisation. On parle ainsi désormais de la Commission de Régulation de l'Énergie, et non plus simplement de l'Électricité.

²⁷ Powernext a été lancée au deuxième semestre 2001. Ses activités sont basées à Paris.

²⁸ Près de deux tiers du capital de l'entreprise sont conjointement détenus par le Commissariat à l'Énergie Atomique, l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations. Un autre tiers est quant à lui en possession de l'entreprise allemande Siemens.

d'Areva va poser problème dans le cadre d'un marché ouvert à la concurrence. Etant donné que l'Etat accompagne son développement international (en garantissant certaines prises de risques financières), tout en sécurisant sa position nationale, les partenaires européens de la France vont s'émouvoir au niveau communautaire de ce déséquilibre concurrentiel.

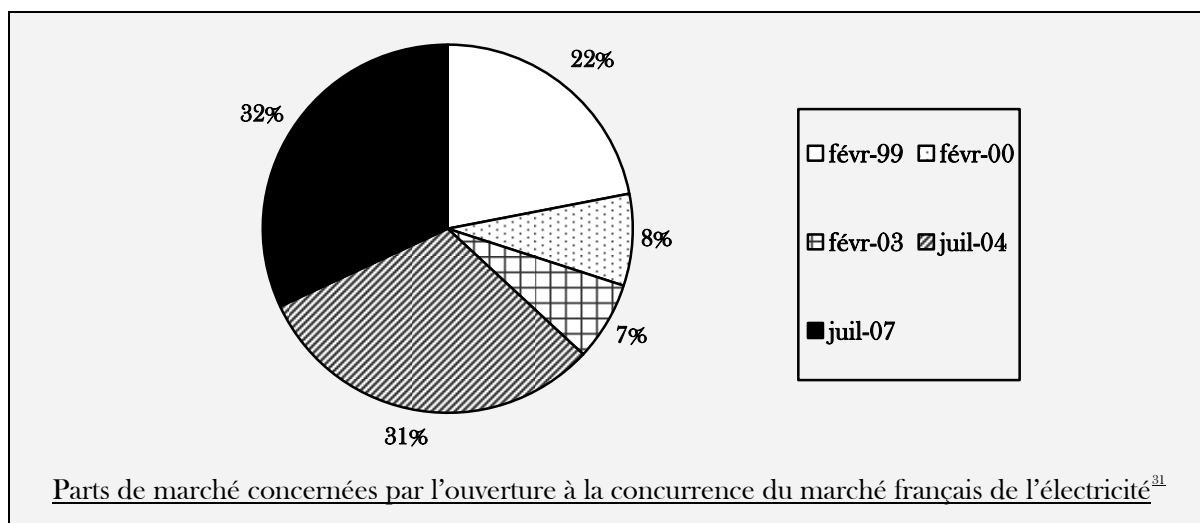
La libéralisation controversée du secteur électrique français

Tandis que la libéralisation des marchés de l'énergie suscitent de nombreuses controverses politiques en France, la Commission Européenne propose lors du Sommet de Stockholm (mars 2001) une ouverture complète à la concurrence à compter de l'année 2005. Ce projet va cependant se heurter aux réticences de nombreux membres de l'Union Européenne dont la France. D'autant que l'exemple de la libéralisation électrique californienne commence à susciter des inquiétudes, au regard des coupures qui ont touché le plus grand Etat des Etats-Unis au début de l'année²⁹. Invalidant les promesses d'un *avenir meilleur* grâce à la dérégulation, la crise énergétique qui frappe l'Ouest américain montre au contraire que les consommateurs pourraient ne pas bénéficier tant que ça de l'ouverture des marchés qui se planifie alors au niveau de l'Union Européenne.

Découlant de ce processus communautaire controversé, la dissociation d'EDF et de sa filiale RTE s'achève au même moment, lorsque les deux entreprises procèdent à une séparation comptable afin de respecter le souhait (exprimé au niveau européen) d'une plus grande indépendance entre les différentes activités du secteur électrique. Dans les mois qui suivent, une nouvelle directive (2001/77/CE) conduit l'ensemble des membres de l'Union Européenne à définir des objectifs volontaires pour augmenter la part des énergies renouvelables dans la production électrique à l'horizon 2010. Dans ce cadre, le Royaume-Uni fixe à 10% le niveau de son ambition tandis que la France envisage d'atteindre le cap des 21%. Partant d'un ratio de 14%, le pays se doit donc d'amplifier cette dynamique pour atteindre cet engagement. Deuxième producteur du continent européen (derrière la Norvège) en matière d'énergie hydraulique, la France est dans une situation assez favorable puisque grâce à ce mode de production électrique, elle est le plus important producteur d'énergie renouvelable de l'Union Européenne. Principale contributrice, la production hydraulique française est pourtant en perte de vitesse à la même époque. De fait, un développement de l'éolien s'impose pour augmenter le volume de la production d'origine renouvelable d'ici à la fin de la décennie.

²⁹ Ce que l'on appellera bientôt le scandale Enron n'est alors considéré que comme une crise de nature énergétique, et non pas également de nature financière. Dans l'immédiat, c'est le déséquilibre entre l'offre et la demande (induit par le désengagement hâtif de l'Etat une décennie plus tôt) qui explique les ruptures d'alimentation électrique. Cf. PFLIEGER Géraldine (2001), « La crise énergétique en Californie. We want the power now ! », *Flux*, n°43, pp.70-72.

Parallèlement à cette emprise communautaire sur la question énergétique, on assiste en France à un phénomène inverse consistant à accroître la place des collectivités locales dans ce domaine d'action publique. Ainsi, un décret relatif au Schéma de Services Collectifs de l'Energie (SSCE, *cf. supra*) est promulgué en avril 2002. Institué en 1999 par l'article 22 de la loi Voynet³⁰, ce document conduit à une décentralisation des politiques énergétiques, en définissant notamment les objectifs, à l'horizon des vingt années à venir, en matière d'exploitation des ressources locales d'énergies renouvelables, d'action de maîtrise de la demande d'énergie, de perspectives d'évolution des réseaux de transport d'énergie.



Au début de l'année 2002, l'actualité se déplace à nouveau au niveau communautaire à l'occasion du Sommet de Barcelone. C'est là que, en dépit des désaccords exprimés par la France et l'Allemagne, l'Union Européenne va en effet réaffirmer la nécessité d'une distinction accrue³² entre les activités de transmission, de distribution, de production et d'approvisionnement afin de permettre une concurrence la plus ouverte possible dans ces différents secteurs d'activité. Une évolution du statut d'EDF s'impose donc à court terme. Toutefois, cela n'est pas sans poser problème dans le contexte de la campagne présidentielle qui se déroule alors. En effet, l'application controversée des directives européennes sur la libéralisation du secteur énergétique (menée sous l'autorité du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Laurent Fabius) sont alors mal perçues par une partie de l'électorat de la majorité gouvernementale. Désigné comme le liquidateur du service public de l'énergie, le candidat Jospin va subir une déconvenue électorale au profit des candidats eurosceptiques³³. Réélu en mai 2002, Jacques Chirac nomme Jean-Pierre Raffarin à la tête

³⁰ Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

³¹ Schéma réalisé à partir des données de la Commission de Régulation de l'Énergie.

³² *Cf. infra* : Annexe 3 : "Le démantèlement des systèmes électriques intégrés".

³³ Tandis que lors des élections présidentielles de 1995, les principaux candidats eurosceptiques de droite et de gauche (J.M. Le Pen, Ph. de Villiers, A. Laguiller, R. Hue) ne totalisaient que 33% des suffrages exprimés au premier tour, la proportion des souverainistes et des anti-libéraux (J.M. Le Pen, B. Mégret, J.-P. Chevènement, R. Hue, A. Laguiller, O. Besancenot, D. Gluckstein) a augmenté sept ans plus tard à 38%, alors que L. Jospin

du Gouvernement. Favorable à la libéralisation des marchés de l'énergie, ce dernier va dès lors accompagner le processus européen. Ainsi, en novembre 2002, les partenaires s'accordent sur un calendrier pour l'achèvement de ce processus. Celui-ci prévoit deux dates butoirs pour l'ouverture du secteur électrique à la concurrence. Tout d'abord, il est décidé que l'ensemble du marché non-résidentiel devra être libéralisé au 1^{er} juillet 2004, avant que l'intégralité des consommateurs ne soit concernée à compter du 1^{er} juillet 2007.

[I-C] Concilier la régulation du jeu concurrentiel et la protection de l'environnement

Tandis que l'ouverture à la concurrence se met en œuvre au niveau européen, la question environnementale continue de s'imposer progressivement dans l'espace public. Ainsi, lors du Sommet Mondial du Développement Durable qui se tient en septembre 2002 à Johannesburg, plusieurs chefs d'Etat et de Gouvernement viennent exprimer leur préoccupation sur la situation de la planète. Parmi eux, le Président Chirac et le Premier Ministre Tony Blair viennent présenter leur conception respective du problème. Comme le constate le chef du Gouvernement britannique, la situation est complexe (« *Le court terme se heurte au long terme, il y a des décisions douloureuses, des intérêts acquis, des angoisses légitimes* »³⁴) mais il faut impérativement trancher en faisant preuve de volontarisme politique. En accord avec ce diagnostic, le président français s'illustre quant à lui en interpellant l'Assemblée Plénière (« *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* ») et en prônant la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement. Cette prise de position, qui fait suite à un discours tenu à Avranches quelques mois plus tôt³⁵, va constituer un tournant important dans la mesure où le Président de la République n'était pas connu, jusqu'alors, pour son engagement en faveur de l'Ecologie. Un semestre plus tard, cet engagement présidentiel va se traduire par l'élaboration d'un nouveau dispositif gouvernemental pour œuvrer dans le sens voulu par Jacques Chirac.

La consécration du développement durable dans le discours politique français

En novembre 2002, un séminaire gouvernemental sur le développement durable (réuni autour du Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin et de la Ministre de l'Ecologie

abandonnait pour sa part plus de 7 points d'une élection à l'autre. Si on ne peut évidemment pas se limiter à interpréter ces résultats au regard de la question européenne, il n'en reste pas moins que cette montée en puissance des candidats eurosceptiques semble être allée de paire avec un accroissement du mécontentement des français vis-à-vis de certaines orientations de l'Union Européenne.

³⁴ « *None of this is easy, the short term clashes with the long term, there are painful decisions, vested interests, legitimate anxieties (...)* Let us be sure that we make the right decisions. We know the problems. We know the solutions. Let us together find the political will » : Extrait du discours prononcé par Tony Blair le 2 septembre 2002 à Johannesburg.

³⁵ Au cours de la campagne présidentielle qui avait conduit à sa réélection, Jacques Chirac avait prononcé le 18 mars 2002 un discours entièrement orienté sur la question de l'environnement.

Roselyne Bachelot-Narquin) décide en effet de la création du Conseil National du Développement Durable (CNDD) en remplacement des précédents comités interministériels chargés de l'Environnement, de la lutte contre l'effet de serre, et de la prévention des risques naturels majeurs. Tenu d'associer des personnes issues de la société civile, le CNDD va dès lors contribuer à l'élaboration de la Stratégie Nationale du Développement Durable que le Gouvernement se doit d'initier dans le prolongement de l'engagement pris par l'ensemble des membres de l'Union Européenne en juin 2001. L'objectif est de procéder à l'« *intégration systématique* » de cette dimension dans les politiques publiques³⁶. Dans cette perspective, quatre axes principaux sont déjà envisagés. Il s'agit de développer la sensibilisation du public (notamment en milieu scolaire), de soutenir la recherche en lien avec ces questions, de faire preuve d'exemplarité au niveau de l'Etat, et de s'inscrire dans une dynamique de solidarité internationale afin de limiter les inégalités Nord-Sud.

Face à ces ambitions nouvelles, les politiques publiques en vigueur paraissent insuffisantes. C'est notamment le cas du PNLCC qui se retrouve à la même époque sur la sellette tant il semble limité pour accompagner la dynamique de limitation des gaz à effet de serre d'ici à 2010. En effet, à raison d'une hypothèse de croissance économique annuelle de 2,2%, l'objectif d'un maintien du volume des émissions au niveau de celui de 1990 semble impossible à tenir. En l'état actuel des choses, la Mission Interministérielle à l'Effet de Serre (MIES) estime que la France se dirige davantage vers une hausse de 10% de ses émissions. Une réaction politique s'impose donc pour trouver de nouveaux gisements d'économies d'énergie. D'autant qu'il est désormais acquis que l'on ne peut pas encore faire porter toute la responsabilité aux industriels dont on sait qu'ils ont déjà considérablement agi pour limiter l'impact climatique de leurs activités. La clé du problème semble donc se trouver au niveau des usages énergétiques (notamment en matière de transports) du secteur résidentiel-tertiaire. Une amplification de la communication environnementale est alors amenée à se mettre en œuvre (à l'instar de la *Semaine du Développement Durable* qui vient alors d'être instaurée) pour promouvoir (par la démonstration d'initiatives pionnières) une culture pratique nouvelle dans la société française en général, et dans les ménages en particulier. Cela va notamment pouvoir se traduire à un échelon de proximité grâce à la mise en réseau des 140 *Espaces Info-Energie* (EIE) qui ont récemment vu le jour.

Du côté de l'offre énergétique, la situation évolue aussi à cette époque. En effet, depuis la mise en marche du réacteur n°2 de la centrale de Civaux en avril 2002, le programme nucléaire connaît un certain ralentissement. C'est la première fois depuis plusieurs décennies qu'aucune centrale n'est en chantier. De fait, la production électrique française se trouve

³⁶ La Stratégie Nationale du Développement Durable sera finalement adoptée le 3 juin 2003 par le Comité Interministériel du Développement Durable (CIDD).

dans une configuration singulière, puisque parallèlement à cet état de fait, la stagnation relative de la production hydraulique, la fermeture de centrales thermiques, et les retards pris par le développement du programme éolien ont conjointement contribué à freiner le rythme de croissance de l'offre d'électricité. Dans ce contexte, si la France veut conserver les avantages économiques liés à l'exportation tout en gardant un niveau d'approvisionnement intérieur satisfaisant, la maîtrise des consommations s'impose encore davantage comme un enjeu majeur afin que les équilibres excédentaires puissent perdurer à l'avenir. Reste cependant à savoir comment les politiques de gestion de la demande vont s'ajuster à l'ouverture du marché électrique national.

Le recours aux instruments de marché dans les politiques britanniques

Quatre ans après l'ouverture totale du marché de l'électricité, on estime en 2002 qu'un pourcent des consommateurs résidentiels a opté chaque mois pour un opérateur différent de celui dont il dépendait auparavant³⁷. Prenant acte de ce chiffre, les pouvoirs publics britanniques se doivent donc de composer avec le marché concurrentiel de l'électricité pour parvenir à maîtriser les consommations. Tenu par un engagement de réduction des gaz à effet de serre assez important, le Royaume-Uni aborde le début des années 2000 en étant tout aussi impliqué que la France pour limiter l'impact des usages énergétiques sur le climat. À cet égard, on constate même que le pays se trouve dans une situation relativement avantageuse comparativement à son voisin français. En effet, le royaume insulaire n'a jamais complètement abandonné la maîtrise de l'énergie, alors même que sa situation lui aurait permis d'aborder avec encore plus d'aisance la période qui a suivi le contrechoc pétrolier de 1986. De fait, les politiques britanniques en la matière font désormais office de référence au niveau communautaire. Considérant avec intérêt le *Energy Efficiency Best Practice Programme* que le Royaume-Uni avait mis en œuvre au cours des années 1990, l'Union Européenne va ainsi adopter une démarche similaire, en encourageant -elle aussi- au développement d'approches volontaires pour améliorer l'efficacité énergétique. De la sorte, la gestion de la demande dépasse le strict cadre de l'activité politique. Pour l'appareil politico-administratif, il s'agit donc de procéder en deux temps. En amont, il faut susciter des dynamiques de participation spontanée au sein de la société civile, en s'appuyant sur les acteurs qui sont les mieux placés pour agir. Et en aval, il convient de valoriser publiquement ce qui a été entrepris afin de stimuler d'autres actions, et donc d'alimenter une boucle de rétroaction stakhanoviste. Pour le reste, les pouvoirs publics délèguent la réalisation des opérations d'amélioration de l'efficacité énergétique, ce qui permet des économies substantielles en évitant de mobiliser des ressources financières et humaines qui font cruellement défaut en dépit de l'intérêt majeur de cette politique énergie-environnement.

³⁷ LITTLECHILD Stephen (2004), "Competition and Regulation in the UK Electricity Market", *Economie Publique*, n°14, pp.3-14.

Par ailleurs, le Royaume-Uni inaugure à la même époque un dispositif d'obligations d'économies d'énergie (couramment désigné sous le nom de *certificats blancs*) dont la France va bientôt s'inspirer. Ce programme, dénommé *Energy Efficiency Commitment* (EEC), a été lancé le 1^{er} avril 2002 et s'est depuis organisé autour de phases de 3 ans (EEC1 : 2002-2005 ; EEC2 : 2005-2008). Conçu pour contraindre les fournisseurs d'énergie à agir, ce dispositif s'est rapidement imposé comme le principal instrument de la politique étatique de maîtrise de l'énergie³⁸. Il obligeait dans un premier temps (EEC1) les fournisseurs de gaz et électricité disposant de plus de 15 000 clients (soit 11 entreprises astreintes) à générer 62 TWh d'économies d'énergie au travers d'opérations visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements existants. Concrètement, l'EEC implique que chaque fournisseur d'énergie conduise des programmes d'accompagnement en vue d'aider ses clients à prendre des mesures d'économies d'énergie. Dans ce cadre, quatre domaines sont tout particulièrement concernés : l'isolation, l'éclairage, les appareils performants et le chauffage. Libres d'agir de la manière qu'ils considèrent comme la plus pertinente, les fournisseurs concernés doivent pour autant se conformer à l'objectif quantitatif qui leur a été attribué par le ministère³⁹ de manière spécifique. En effet, au cours de chaque période triennale, un quota d'économies d'énergie à atteindre leur est assigné afin que l'ensemble des opérations permette plus globalement une réduction des émissions carbonées du secteur domestique.

Correspondant à une logique d'intégration des politiques publiques, cette mesure s'articule d'une part avec la stratégie gouvernementale de lutte contre le changement climatique (*Carbon Emission Reduction Target: CERT*), et d'autre part avec les actions entreprises pour limiter la précarité énergétique (*Fuel Poverty*)⁴⁰. Ce faisant, le dispositif contribue à valoriser sur un plan environnemental les économies d'énergie réalisées dans le cadre plus strictement énergétique de l'EEC. Par ailleurs, en imposant qu'une moitié des économies soient opérées au bénéfice des consommateurs prioritaires (c'est-à-dire des

³⁸ La même année, un autre type de certificats a également été initié dans le cadre du *Renewable Obligation Certificate System* (ROCS) pour inciter les fournisseurs d'électricité à acheter de l'électricité produite grâce aux énergies renouvelables. Se voulant moins interventionniste que le précédent système d'obligation d'achat (NFFO, en vigueur de 1990 à 2001), ce dispositif n'en reste pas moins contraignant puisqu'il n'offre que peu d'alternatives aux entreprises qui y sont assujetties. En effet, soit les fournisseurs obtiennent par eux-mêmes des *certificats verts* à hauteur des obligations qui leur sont imposées, soit ils paient les pénalités correspondant aux déficits constatés.

³⁹ C'est le *Department for Environment, Food and Rural Affairs* (DEFRA) qui définit les objectifs, tandis que c'est l'*Office of Gas and Electricity Markets* (OFGEM) qui supervise les dispositifs de maîtrise de l'énergie (EEC) et de limitation des émissions de gaz à effet de serre (CERT)

⁴⁰ L'idée consiste à protéger les ménages les plus pauvres des effets induits par la taxation de l'énergie, au travers d'aides spécifiques pour aider ce public prioritaire à atteindre une meilleure efficacité énergétique. A cet égard, on constate que la précarité énergétique n'a jamais été considérée comme une réelle priorité des politiques d'économies d'énergie en France, alors qu'au Royaume-Uni cette dimension fait l'objet d'une attention particulière de longue date. Cf. BOARDMAN Brenda (1992), "Social Aspects of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (eds), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Studies Institute, pp.71-94.

personnes disposant de faibles revenus), cette mesure oblige les entreprises du secteur énergétique à maintenir un approvisionnement équitable pour tous à ce service - anciennement- public. De fait, on constate qu'en intégrant ces dimensions environnementales et sociales, les pouvoirs publics sont parvenus à réguler considérablement le marché concurrentiel, en le contraignant (sous la menace de sanctions financières) à agir sur des aspects qui relèvent pourtant de l'intérêt général.

Une question se pose toutefois quant l'adéquation d'un tel dispositif dans un environnement concurrentiel de plus en plus structuré⁴¹. En effet, même s'il est évident que cela doit permettre de limiter les émissions de gaz à effet de serre, il n'en reste pas moins que cela tend à contraindre le marché libéralisé. Cependant, même si cela constitue une entorse aux principes de la dérégulation, il s'avère aussi que cette forme d'encadrement réglementaire permet de pallier l'absence de démarches volontaires d'auto-régulation du marché telles qu'elles avaient pu être envisagées⁴². De plus, alors que la disparition des tarifs régulés (instaurés par le Gouvernement pour protéger les consommateurs) marque l'aboutissement de la libéralisation du secteur électrique britannique, la mise en œuvre de l'EEC semble le dernier rempart pour inciter les fournisseurs à intégrer la question de la maîtrise des consommations, étant donné que ces derniers ne semblent pas disposés à agir en ce sens de leur propre chef.

La montée en puissance du cadrage communautaire

Attentifs à l'égard de l'expérience britannique, les partenaires européens continuent en 2003 de préparer la libéralisation progressive du secteur électrique. Dans le prolongement d'une dynamique juridique communautaire qui consiste à « *introduire une logique de marché dans ce qui ne faisait pas l'objet d'échanges marchands* »⁴³, de nombreuses mesures vont être ainsi prises pour reconfigurer le secteur électrique européen. S'appuyant sur l'usage du concept de concurrence régulée, l'Union Européenne va ainsi progressivement réussir à légitimer des formes de délégation vers le marché⁴⁴ qui semblaient encore inacceptables au moment de la signature du Traité de Maastricht en février 1992.

Le 26 juillet 2003, à l'occasion de l'adoption de la directive 2003/54/CE (qui abroge et remplace la précédente directive 96/92/CE) concernant les règles communes au marché

⁴¹ FINON Dominique et MENANTEAU Philippe (2004), « La promotion des énergies renouvelables dans les nouveaux marchés électriques concurrentiels », *Annales des Mines - Réalités Industrielles*, Août 2004, pp.23-31.

⁴² VINE Edward & HAMRIN Jan (2008), "Energy Savings Certificates: A Market-based Tool for Reducing Greenhouse Gas Emissions", *Energy Policy*, n°36, pp.467-476.

⁴³ BÉGUÉ Marie-Cécile (2005), *op. cit.*, p.58.

⁴⁴ RODRIGUES Stéphane (2001), « La régulation communautaire des services publics de réseaux. Vers une théorie générale de la "concurrence régulée" ? », *Flux*, n°44, pp.80-90.

intérieur de l'électricité, le calendrier annoncé sept mois auparavant est adopté de manière formelle. L'ouverture à la concurrence devra être totale à compter du 1^{er} juillet 2007. Sur un plan plus organisationnel, la directive réaffirme par ailleurs l'importance d'une indépendance des gestionnaires de réseaux (tels que *National Grid Company* au Royaume-Uni et *RTE* en France) et définit les missions d'évaluation attendues des autorités de régulation nationale (telles que l'*OFGEM* et la *CRÉ*) en matière de transparence et d'effectivité de la concurrence. Ce faisant, la directive donne des garanties concernant la sécurité d'approvisionnement, en élaborant des mesures de protection des consommateurs. En application de cette réglementation communautaire, un décret⁴⁵ sera d'ailleurs bientôt adopté en France en vue de mettre un terme aux critiques et aux polémiques qui entourent le processus de libéralisation. En posant comme principe le fait que l'approvisionnement en électricité reste un droit pour tous, le Gouvernement va en effet chercher à enraciner cette activité dans sa mission historique de service public.

En associant trois niveaux d'action (l'amélioration de l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et la production décentralisée d'énergie principalement renouvelable) et en s'appuyant sur trois axes prioritaires⁴⁶ (sécurité d'approvisionnement, compétitivité des entreprises, et protection de l'environnement), l'Union européenne a développé au fil du temps un ensemble de mesures pour inciter les pays membres à agir en faveur de la maîtrise de l'énergie. En matière de certification des bâtiments par exemple, un travail important a été entrepris depuis la directive (SAVE 93/76/CEE) du 13 septembre 1993. Visant à améliorer la qualité énergétique des logements neufs, ce texte s'est traduit au travers de divers programmes nationaux favorisant la mise en œuvre de diagnostics et de certifications de la performance. Un peu moins d'une décennie plus tard, la directive (EPBD 2002/91/CE) du 16 décembre 2002 a complété cette dynamique afin de définir de manière plus formelle des normes de performance énergétique minimales⁴⁷. Par la suite, la directive 2006/32/CE du 5 avril 2006 relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques va actualiser (et abroger) la directive SAVE de 1993 en prenant davantage en compte la part croissante que sont amenés à jouer les acteurs intervenant sur le marché concurrentiel de l'énergie.

En 2005, la publication du Livre Vert sur l'Efficacité Énergétique⁴⁸ par la Direction Générale de l'Énergie et des Transports (DG TrEn) de la Commission Européenne a par

⁴⁵ Décret n°2004-325 du 8 avril 2004 relatif à la tarification spéciale de l'électricité comme produit de première nécessité.

⁴⁶ Définis en 1995 dans le *Livre Blanc « Une politique de l'énergie pour l'Union Européenne »*.

⁴⁷ Devant entrer en vigueur en 2006, cette directive n'a pourtant pas été appliquée par l'ensemble des Etats-membres dans ce délai, ceux-ci invoquant un manque d'experts habilités. En France comme au Royaume-Uni, il va ainsi falloir attendre 2007 pour que les *Diagnostics de Performance Énergétique* (DPE) et les *Energy Performance Certificates* (EPC) voient le jour.

⁴⁸ DG TREN (2005), *Comment consommer mieux avec moins*, Livre vert sur l'efficacité énergétique, Commission européenne.

ailleurs contribué à préciser le positionnement actuel de l'Union Européenne sur la question de la maîtrise de l'énergie. D'une part, loin de se focaliser exclusivement sur l'apport des technologies pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, la DG TrEn insiste sur la nécessité de travailler aussi à la « *promotion de meilleures pratiques* ». Considérée comme un « *outil sous-utilisé* » alors qu'elle permet de protéger les consommateurs, l'information est donc appelée à s'imposer comme un vecteur central dans les plans d'action nationaux, afin que les différents publics soient sensibilisés aux actions qu'ils peuvent mettre en œuvre pour consommer « *mieux avec moins* ». D'autre part, le document revient sur deux impératifs : la régulation et l'intégration. Dans le premier cas, l'action publique et les mécanismes de marché ont pour vocation d'encadrer le secteur énergétique afin que les concurrents oeuvrent en faveur d'une plus grande maîtrise des consommations. Dans le second cas, l'idée est d'améliorer les relations entre les différents niveaux d'intervention, afin de profiter de leurs avantages respectifs. Il s'agit donc d'établir une politique intégrée de l'efficacité énergétique, associant la proximité du local aux capacités de contrainte du national dans le cadre d'une mutualisation des expériences au niveau européen et international.

Publié en octobre 2006 par la Commission européenne, le Plan d'Action pour l'Efficacité Energétique a complété l'approche présentée l'année précédente dans le Livre Vert en s'attachant à démontrer qu'un renforcement des politiques de maîtrise de la demande en énergie peut permettre des gains importants à l'horizon 2020. Ainsi, la consommation des ménages pourrait être réduite de 27% (par rapport au scénario tendanciel basé sur les consommations de 2005) si de nouvelles mesures venaient parfaire la dynamique communautaire déjà entreprise. Au titre de ces actions que l'Union Européenne présente comme prioritaires, on trouve notamment la volonté -une fois encore- réaffirmée de « *changer les comportements envers l'énergie* » par le biais d'une « *sensibilisation du public à l'importance de l'efficacité énergétique* »⁴⁹. Destiné aux décideurs nationaux et régionaux de l'Union, ce plan d'action n'est pourtant pas un document contraignant. D'abord conçu pour les convaincre d'adopter les mesures qu'il contient, il constitue davantage un cadre en vue d'initier une nouvelle étape dans le processus politique d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Responsable d'un important travail de normalisation des informations à destination des consommateurs d'équipements électrodomestiques, l'Union Européenne a mis en place en 1992 le principe de l'Étiquette-Energie. Défini par la directive 92/75/CEE, ce dispositif devait permettre de clarifier les indications de consommation pour de nombreux appareils domestiques, au travers d'un étiquetage systématique de ceux-ci. Ayant initialement vocation à entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 1994, la directive ne va être que tardivement rendue

⁴⁹ Commission Européenne (2006), *Plan d'action pour l'efficacité énergétique : Réaliser le potentiel*, Bruxelles, 19 octobre 2006, p.19.

applicable, du fait des délais de négociation spécifiques à chaque produits visés. Tout d'abord, ce sont les réfrigérateurs et les congélateurs qui vont être concernés (directive 94/2/CE), puis les machines de lavage du linge (directives 95/12/CE et 96/89/CE), les ampoules (directive 98/11/CE), les climatiseurs (directive 2002/31/CE), et les fours électriques (2002/40/CE). Transcrit dans la pratique française depuis septembre 1995, cette inscription normalisée se base sur un modèle uniforme qui classe les équipements en fonction de leur plus (niveau A) ou moins (niveau G) grande performance énergétique. Se voulant à la fois simple grâce à l'emploi d'un code couleur et précis du fait de la présence d'informations techniques, l'Étiquette-Energie s'est progressivement imposée comme un « succès »⁵⁰ et a donc conduit l'Union Européenne à la modifier, en rajoutant deux niveaux supérieurs de performance (A+ et A++) à l'occasion de la directive 2003/66/CE. Premier d'une série d'instruments d'action publique prenant appui sur le marché, ce dispositif communautaire s'est depuis étendu (*cf. supra*) aux automobiles et aux logements, hors du strict cadre des équipements électriques.

Sur un tout autre plan, l'action de l'Union Européenne a permis la création de structures de proximité associant différents acteurs (collectivités, associatifs, professionnels) pour agir en faveur des questions d'énergie. En France et au Royaume-Uni, le cas des 14 Agences Locales de l'Énergie (ALE ; réunies au sein du réseau FLAME) et des 24 *Energy Agencies* (réunies au sein de l'AUKKA) est un exemple de partenariat ancien entre le niveau communautaire et les échelons locaux et régionaux. Après que les différentes agences aient pu voir le jour dans les années 1990, grâce à l'appui des fonds prévus à cet effet dans le cadre du programme SAVE II, cette dynamique se prolonge depuis 2004 dans le cadre du programme *Intelligent Energy*.

Dans une perspective assez similaire à celle que l'on a présentée précédemment au Royaume-Uni, l'Union Européenne va aussi s'attacher à renforcer le lien entre politiques énergétiques et politiques climatiques. Cela va notamment se traduire par la mise en place d'une obligation d'information faite aux énergéticiens afin qu'ils publient annuellement les quantités de CO₂ et de déchets nucléaires générés par leur activité. Dans le même sens, la directive (2003/87/CE adoptée le 13 octobre 2003) va établir un système d'échange de quotas d'émissions de dioxyde de carbone au sein de la Communauté. Concernant au premier chef les entreprises qui génèrent le plus de CO₂, ce dispositif va se mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2005. Il n'est donc pas question ici de travailler en direction du secteur résidentiel, à la différence du modèle britannique où des mesures sont alors prises en ce sens. La priorité reste d'abord de susciter des dynamiques de rationalisation des coûts au sein des organisations qui y ont le plus intérêt sur un plan économique. En effet, en se

⁵⁰ Dans la directive 2003/66/CE du 3 juillet 2003, la Commission Européenne emploie ce terme pour qualifier les résultats obtenus suite à la mise en œuvre de l'Étiquette-Energie pour les réfrigérateurs et les congélateurs.

concentrant sur de tels acteurs, la directive optimise ses chances de réussite puisque le rapport coûts-bénéfices d'une telle mesure est particulièrement intéressant, tant pour l'Union Européenne que pour le public choisi⁵¹. Toutefois, s'il est indéniable que les économies d'échelle que peuvent réaliser les industriels (en limitant leur consommation énergétique et donc leurs émissions de dioxyde de carbone) sont importantes, il n'en reste pas moins qu'une telle focalisation sur cette catégorie d'acteurs pose problème. En les assujettissant à ce dispositif de quotas, l'Europe contribue en effet à leur imputer indirectement la responsabilité de l'effet de serre, les désignant de fait comme les principaux coupables d'un phénomène auquel ils ne font que contribuer partiellement, au même titre que l'ensemble des individus consommant les produits issus de ces mêmes usines polluantes.

Partie prenante des différentes décisions européennes, la France ne va pas déroger à la dynamique collective en vigueur au sein de l'Union. Ainsi, même si le pays va s'illustrer par une certaine lenteur dans l'application des directives (en utilisant au maximum le délai imparti pour ouvrir le marché électrique à l'ensemble de la clientèle non résidentielle⁵², par exemple), il s'avère parallèlement que la plus grande partie des textes européens vont finalement être assimilés en droit français⁵³. Tant et si bien d'ailleurs que l'empreinte de ceux-ci sur les politiques nationales en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'effet de serre va largement structurer les orientations du pays. Faute d'innovation politique sur ces questions, la France se trouve donc à cette époque dans une situation bien distincte de celle du Royaume-Uni. Ainsi, tandis que le Gouvernement Blair propose en 2002 un plan ambitieux en matière d'affectation des quotas (*UK Emissions Trading Scheme*), l'exécutif français va faire le choix de définir un niveau d'exigences beaucoup plus faible au moment de définir sa stratégie en la matière⁵⁴. Illustrant un certain manque de volontarisme, cette décision va cependant avoir un effet inattendu Outre-Manche. En effet, elle va conduire le Royaume-Uni à réviser sa position en nivelant par le bas sa politique d'affectation pour ne pas nuire à la compétitivité de ses industries. Et c'est ainsi qu'une fois encore, les considérations économiques ont pris le dessus sur les enjeux environnementaux.

⁵¹ A cet égard, il convient de préciser que les entreprises assujetties au mécanisme des quotas se singularisaient alors des autres secteurs d'activité, puisque leurs émissions de CO₂ chutaient régulièrement, sans que l'action des pouvoirs publics n'y soit réellement pour quelque chose.

⁵² Le 1^{er} juillet 2004 ayant été fixé comme date butoir, la France ne va ouvrir son marché qu'à compter de ce jour là.

⁵³ Paradoxalement, on observe qu'avec 62 directives non transposées, la France était (d'après un rapport de la Commission Européenne en date du 13 juillet 2004) le pays le plus en retard de l'Union Européenne.

⁵⁴ La première phase du Plan National d'Affectation des Quotas (PNAQ I) français concerne la période 2005-2007, conformément aux exigences contenues dans la directive 2003/87/CE sur l'*European Union Emissions Trading Scheme*. Présenté par le Gouvernement le 8 juin 2004, le projet de PNAQ soumis à l'Union Européenne a défini un niveau de réduction des émissions de CO₂ de 1,8% au cours des trois ans de sa mise en œuvre.

II- La définition de règles du jeu durables

Comme on vient de le voir, la politique française en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre l'effet de serre n'est pas particulièrement remarquable au début de l'année 2003. Ceci étant, des initiatives sont prises pour bousculer cet état de fait. À l'initiative du Gouvernement, une grande consultation est appelée à se mettre en œuvre pour préparer la rédaction d'une loi d'orientation sur l'énergie qui prenne en compte la dimension climatique, absente des précédents textes. Correspondant à une dynamique globale de démocratisation des processus décisionnels, le "débat national sur les énergies" qui a lieu du 18 mars au 24 mai permet aux citoyens de s'exprimer au cours des sept réunions publiques qui sont organisées dans plusieurs grandes villes. Prolongements écrits de ces échanges, les rapports du Comité des Sages (septembre 2003) puis du député Jean Besson (novembre 2003) vont par la suite faire office de synthèse des débats, avant qu'un *Livre Blanc sur les énergies* soit présenté le 7 novembre 2003 par la Ministre déléguée à l'Industrie, Nicole Fontaine.

Parallèlement au débat national sur les énergies, et conformément à la demande exprimée quelques mois plus tôt par le Président de la République, le Gouvernement a par ailleurs initié un plan d'action quinquennal (2003-2008) dans le cadre de la Stratégie Nationale du Développement Durable. Conçu pour mobiliser l'appareil d'Etat au service de cette nouvelle cause commune, ce document prévoit notamment la mise en œuvre de démarches exemplaires au sein du corps administratif. Par ailleurs, le plan envisage également de recourir à l'Education Nationale pour sensibiliser les élèves à la thématique du développement durable. Pour ce faire, un créneau horaire (dont le volume varie de manière décroissante au fil de la scolarité) est défini afin que du temps soit consacré à cet enseignement. On assiste alors à une forme de reconnaissance institutionnelle pour l'éducation à l'environnement et au développement durable dont la pratique relevait jusqu'alors du bon vouloir des enseignants. Paradoxalement pourtant, ce rajout aux

programmes scolaires va s'opérer dans un contexte de remise en cause des enseignements additionnels, au profit des *fondamentaux*.

[II-A] L'avènement de la responsabilité collective

Décidée à la veille des vacances d'été 2003, cette mesure en faveur de l'éducation au développement durable constitue par ailleurs un avant-goût de la logique de responsabilisation individuelle qui est revenue au premier plan suite à la canicule qui a touché le pays au cours de cette période estivale. En effet, on constate que c'est alors qu'est réapparue l'interpellation politique du sujet¹, en tant que forme discursive accordant une part de responsabilité au citoyen dans la résolution des problèmes sociaux. Exemple de ce type de positionnement, la réaction du Ministre de la Santé, Jean-François Mattei face au tragique bilan humain de l'épisode caniculaire, sera d'ailleurs la première à insister sur l'incapacité légitime de l'Etat à pallier aux défaillances de la solidarité familiale et interpersonnelle. Estimant à 70% le nombre des décès survenus hors des structures d'accueil sanitaire, il affirme le 19 août que la gravité de la situation (désignée sous le terme d'*épidémie*) implique un « *examen de conscience individuel et collectif* » au moment de définir les différents niveaux de responsabilité. Ce faisant, le Ministre contribue à réhabiliter une forme de mise en cause politique des comportements individuels qui avait quasiment disparu depuis le début des années 1980. Sur la même ligne, le Président de la République va lui aussi insister sur la responsabilité de chacun, à l'heure de tirer un bilan² du drame sanitaire qu'a connu le pays :

« *Les conséquences tragiques de la canicule montrent -et chacun doit en avoir conscience-, à quel point il est nécessaire que notre société devienne plus responsable, plus attentive aux autres, à leur désarroi, à leur souffrance, à leur vulnérabilité. De nombreuses personnes fragiles sont mortes seules à leur domicile. Ces drames ont de nouveau mis en lumière la solitude de beaucoup de nos citoyens âgés ou handicapés. La solidarité familiale bien sûr, le respect dû aux personnes âgées ou handicapées, les relations de voisinage, l'action des communes, à cet égard, sont indispensables à la vie en société. Individuellement et collectivement, c'est tous ensemble, chacun à sa place, que nous devons redonner leur sens et leur force à ces liens et à ces valeurs.* »³

Convaincu, à l'instar de son Ministre de la Santé, que ce sont principalement les personnes isolées qui ont été victimes de la vague de chaleur estivale⁴, le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin va alors élaborer un dispositif visant à garantir une prise en compte des personnes

¹ Empruntée à Louis Althusser, la notion d'interpellation du sujet et l'usage que nous en faisons dans le cadre de cette thèse feront l'objet d'une présentation plus explicite dans un chapitre ultérieur de la thèse. Dans le cas présent, nous nous limiterons à la définition succincte exposée ci-dessus.

² En septembre 2003, un bilan de l'INSERM fera état de 14.802 décès.

³ Déclaration de Jacques Chirac, Président de la République, à l'issue du Conseil des Ministres du 21 août 2003.

⁴ Contrairement à ce que pensait le Ministre de la Santé, il s'est avéré *a posteriori* que seules 20% des victimes vivaient de manière isolée, alors que près de 63% d'entre elles étaient accueillies au sein d'institutions. De fait, l'idée d'une responsabilité principalement imputable aux carences de solidarité interpersonnelle, défendue par l'Exécutif, s'est ainsi trouvée globalement invalidée. Source : Institut de Veille Sanitaire (2003), *Impact sanitaire de la vague de chaleur d'août 2003 en France. Bilan et Perspectives*, Paris, Octobre 2003

âgées⁵ en jouant sur un mécanisme de solidarité financière (par une taxation indirecte de l'activité salariée) à défaut de pouvoir consolider la dimension humaine du lien social intergénérationnel. En réagissant de la sorte, le Gouvernement choisit donc de privilégier le postulat d'une agrégation de négligences individuelles et non une défaillance structurelle. En effet, le choix du mode de réparation symbolique semble se caractériser davantage par ce que la théologie désigne sous le nom d'expiation⁶ et de rédemption⁷ : c'est à chacun de donner un peu de sa force de travail pour financer une politique qui cherche à faire oublier le désastreux chiffre des victimes de la canicule.

Autre conséquence de cet évènement climatique, les consommations d'électricité ont augmenté de manière importante durant l'été pour répondre à un besoin accru de fraîcheur. Un problème s'est alors posé à plusieurs niveaux du système de production. Confronté à une demande électrique imprévue, le recours aux centrales nucléaires va en effet poser problème puisque celles-ci subissent alors de plein fouet l'augmentation de la température. Victimes inattendues de la chaleur, les tours de refroidissement des réacteurs doivent être arrosées, ce qui provoque inévitablement l'ire des riverains auxquels on demande dans le même temps de restreindre leurs consommations d'eau. Par ailleurs, des dérogations exceptionnelles sont accordées pour que certaines centrales puissent rejeter dans la rivière l'eau de refroidissement utilisée dans ces mêmes tours. Accusées de mettre en péril les écosystèmes fluviaux de la Garonne (à proximité de Golfech) et du Rhône (dans le cas des centrales du Tricastin et de Bugey), ces décisions ont suscité une importante controverse du fait de l'élévation de la température aquatique que de tels rejets risquaient d'engendrer. Conscient des limites de ce type de pratiques, EDF a –dans tous les cas- dû se retourner en grande partie vers la partie plus réactive de son parc de production : les centrales thermiques à flamme. Plus adaptées que le nucléaire pour répondre aux variations journalières de la demande, ces sites de production ont également été mobilisés pour pallier l'incapacité des barrages hydroélectriques en cette période de sécheresse. De fait, c'est paradoxalement le mode de production le plus dommageable (au regard des exigences politiques de lutte

⁵ La Journée de Solidarité envers les Personnes Âgées a été initialement imposée en transformant le Lundi de Pentecôte férié en jour de travail.

⁶ La définition (planifiée mais inachevée) que donne l'anthropologue Robert Hertz de l'expiation s'articule en quatre dimensions : la réparation, le pouvoir divin, l'abolition du passé et la réconciliation. Si on exclut d'emblée le caractère religieux de cette notion, on constate que les trois autres aspects résonnent avec ce que nous désignons ici de la sorte. Cf. HERTZ Robert (1922), *Le péché et l'expiation dans les sociétés primitives*, Paris, Editions Jean-Michel Place, rééd. : 1988.

⁷ Etymologiquement, ce terme renvoie au verbe latin *redimere* qui signifie racheter. L'usage de cette notion doit donc bien être comprise dans ce sens premier, c'est-à-dire comme désignant une action de repentance dont l'ampleur est censée avoir la même valeur que ce qu'elle s'emploie à racheter. Comparable à ce qu'évoque Nietzsche quand il décrit le mécanisme social de remise en équivalence contractuelle de la souffrance et du dommage entre *créancier* et *débiteur* [cf. NIETZSCHE Friedrich (1887), *Généalogie de la morale*, Paris, Flammarion, rééd. : 2002, p.74.], la rédemption sociale peut se comprendre comme relevant d'une procédure d'indemnisation (symbolique ou financière) qui permet –comme on l'a vu dans la définition de l'expiation- de réparer, de réconcilier et d'oublier.

contre le changement climatique) qui s'est révélé du plus grand secours face aux excès du climat de l'été 2003.

Par ailleurs, on constate sans surprise que c'est à partir de cet événement que le marché de la climatisation domestique a explosé, alors même que cet équipement se révèle doublement problématique dans le cadre de la politique Energie-Environnement qui nous intéresse. En effet, on observe d'une part qu'il consomme une grande quantité d'électricité, ce qui ne va pas ni dans le sens d'une maîtrise des consommations (voulue par le Gouvernement), ni dans le sens d'une limitation des émissions de CO₂ puisque son utilisation provoque une situation de pointe estivale inédite qui implique le recours aux centrales thermiques. D'autre part, il représente de manière intrinsèque un risque environnemental important du fait du caractère écologiquement nocif des fluides frigorigènes qu'il contient. Connus sous l'acronyme HFC, les hydrofluorocarbures présents dans cet appareil sont les seuls gaz à effet de serre qui ne sont pas naturellement présents dans l'atmosphère. En raison de l'importance de leur intensité et de leur longévité⁸, ils constituent un problème majeur malgré les faibles quantités qui peuvent être amenées à fuir des circuits de refroidissement des climatiseurs. Dans le même temps, ils représentent aussi un élément de confort notable que les pouvoirs publics vont malgré tout encourager dans le cadre de la politique de prévention des canicules qui va bientôt être adoptée pour éviter qu'une nouvelle hécatombe se produise au sein des structures accueillant des personnes âgées.

Pour conclure sur ce triste épisode, évoquons à présent l'usage qui a été fait de la canicule dans une perspective de communication politique visant à la présenter comme un signe avant-coureur du changement climatique. Décrite comme une « *catastrophe naturelle* », cette vague de chaleur a en effet donné l'occasion à la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, Roselyne Bachelot, de tisser un lien entre le sujet de préoccupation que constitue l'aggravation à long terme de l'effet de serre et la réalité du vécu caniculaire. Pour rappel, il convient ici de préciser qu'on parlait principalement à l'époque de *réchauffement* et non de *changement* climatique. C'est donc en insistant sur cet aspect que la Ministre va dresser un bilan de la crise estivale, quitte à alimenter une certaine confusion du point de vue de l'opinion publique. Dans un entretien paru le 1^{er} septembre dans le quotidien *Le Monde*, elle déclare notamment que la canicule « *pose le problème du réchauffement de la planète* » en apparaissant comme « *la préfiguration d'un avenir proche où les mêmes phénomènes se reproduiront de manière plus intense* ». Cédant à un certain catastrophisme, elle se dit par ailleurs « *persuadée* » qu'en 2100, « *l'été 2003 apparaîtra comme un été frais* ». Pourtant, de nombreuses incertitudes perdurent dans le milieu

⁸ On sait en effet que les gaz fluorés ont un pouvoir de réchauffement global jusqu'à 6.500 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone. Par ailleurs, ils peuvent également rester bien plus longtemps actifs dans l'atmosphère.

scientifique sur ces différents points. Mais peu importe cette prudence dans ce cas présent ; il s'agit avant tout de faire passer un message : « *La lutte contre le réchauffement climatique doit être une priorité gouvernementale forte* ». En ce sens, Roselyne Bachelot annonce donc que les objectifs ont changé : « *Il faut s'attaquer aux deux secteurs qui posent le plus de problèmes : les transports et le résidentiel* ». Pour ce faire, une campagne de communication de grande envergure va bientôt être élaborée pour prolonger la dynamique de responsabilisation des individus.

[II-B] L'intégration politique des questions énergétiques et environnementales

Dans les mois qui suivent, l'actualité énergétique paraît soudainement moins brûlante. Pour autant, il serait faux de croire que rien ne se passe, car c'est précisément durant ce laps de temps que se prépare la Loi d'Orientation sur l'Énergie (LOE) qui fait suite au processus de consultation initié début 2003 par le Gouvernement. Chargé de superviser l'avant-projet de loi, le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Nicolas Sarkozy, expose au printemps 2004 les principaux axes de la future politique énergétique française devant les deux assemblées parlementaires puis en conseil des Ministres. Les objectifs, tout comme les priorités, sont au nombre de quatre. Il s'agit d'une part de garantir la sécurité d'approvisionnement, de préserver l'environnement (notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre), de maintenir les prix de l'énergie à un niveau compétitif, et -par extension- de permettre l'accès de tous les citoyens aux services énergétiques. D'autre part, le projet gouvernemental a inscrit au rang des priorités la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, la poursuite du programme nucléaire au travers de la construction d'un réacteur de nouvelle génération à eau pressurisée (EPR), et le soutien à la recherche. Il se confirme donc à ce stade que les enjeux environnementaux et énergétiques sont désormais étroitement liés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Reste cependant à voir comment cela va se traduire à l'issue de l'examen parlementaire, au gré des amendements qui vont préciser le projet initial du Gouvernement.

Dans l'attente de l'adoption de ce texte législatif, des mesures sont d'ores et déjà prises pour œuvrer à une maîtrise de l'énergie, tout en préservant l'environnement. En effet, dès le mois de mai 2004, l'ADEME annonce le lancement d'une campagne de mobilisation nationale sur les économies d'énergie et le changement climatique. À cette occasion, le Ministre délégué à l'Industrie, Patrick Devedjian, explique le choix d'une telle mesure de sensibilisation de l'opinion publique, au détriment de dispositifs plus contraignants à l'égard des ménages (« *Les politiques coercitives ne se décrètent pas !* »). Dans la droite lignée des précédentes campagnes incitatives, il justifie ainsi le choix libéral d'une méthode moins efficace (car rien n'oblige les citoyens à agir en conformité avec les recommandations

publiques) mais plus légitime. Par ailleurs, il souligne que cette stratégie de sensibilisation a été conçue « à la différence des précédentes de l'ADEME, pour s'inscrire dans la durée. L'objectif est bien de changer les mentalités, de changer profondément les comportements. ». De fait, c'est un changement notable auquel on assiste puisque pour la première fois depuis 1973, il semble qu'une dynamique de long terme a vocation à se mettre en œuvre dans le cadre des politiques de communication en faveur des économies d'énergie. À l'heure où le qualificatif « durable » est dans toutes les bouches, et alors qu'on parle de plus en plus de la question du changement climatique, cette décision paraît confirmer la progressive environnementalisation des politiques énergétiques. Pour autant, s'il est indéniable que le climat est au centre de la campagne de mobilisation qui s'annonce, il n'en reste pas moins que c'est toujours le Ministre de l'Industrie qui supervise la question de l'énergie en France. Et cela se confirme lors de la même conférence de presse de lancement, puisque Patrick Devedjian n'exclut pas une possible évolution du message incitatif au gré du renchérissement des énergies. En effet, on observe au même moment une tendance à la hausse des cours sur le marché des combustibles, qui laisse présager à terme d'un accroissement des tarifs.

Dans ce contexte économique incertain, l'ouverture du marché électrique européen se poursuit pourtant, conformément au calendrier défini auparavant. Au 1^{er} juillet 2004, ce sont donc plus de la moitié des parts de marché d'EDF qui sont alors sujettes aux desiderata des personnes morales consommatrices. Dès lors, il ne reste plus qu'une étape (en 2007) avant que ne prenne fin l'historique situation monopolistique dans laquelle se trouvent toujours les consommateurs du secteur résidentiel. En attendant cette échéance qui marquera la libéralisation complète du marché, l'été 2004 est aussi l'occasion de la promulgation de la Loi⁹ qui transforme EDF en Société Anonyme. Pour l'entreprise électrique, tout comme pour GDF, il s'agit d'un tournant majeur puisque cette évolution législative met fin à leur statut d'établissements publics industriels et commerciaux. Disposant à présent d'une plus grande liberté d'action (du fait de la suppression du principe de spécialité qui les régissait jusque là), les deux groupes restent toutefois sous le contrôle de l'Etat. En effet, même si des ouvertures du capital sont envisagées à terme, le Gouvernement s'est engagé à garder un minimum de 70% des parts. L'avenir s'annonce donc sous de bons auspices pour ces deux fleurons de l'industrie énergétique française. À l'inverse, c'est une page sombre qui se tourne au même moment puisque le dernier site d'extraction charbonnier ferme alors ses portes en Lorraine.

En parallèle à ces bouleversements qui agitent le secteur énergétique français, un nouveau programme de lutte contre le changement climatique est mis en place durant cet été 2004. Présenté par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Serge

⁹ Loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz.

Lepeltier, celui-ci a vocation à corriger les précédentes initiatives qu'avaient pris le Gouvernement Jospin :

*« Les mesures prises jusqu'à présent pour réduire les gaz à effet de serre ne sont pas allées assez loin. Le Plan national de lutte contre le changement climatique lancé par le précédent Gouvernement socialiste avait échoué, car il était principalement orienté vers une taxe carbone qui a été déclarée inconstitutionnelle. Le bilan du PNLCC dressé fin 2002 a montré que ces mesures étaient insuffisantes. »*¹⁰

Partant de ce constat, le « *Plan Climat 2004-2012* » va faire le choix de revoir en profondeur la stratégie gouvernementale pour les huit années à venir. À cette occasion, certaines mesures vont notamment être adoptées pour transposer en droit français les récentes directives européennes qui encadrent les politiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, le programme ne se limite pas à cela et va même proposer de dépasser d'un tiers l'objectif annuelle de réduction des émissions de dioxyde de carbone qu'il conviendrait normalement d'atteindre pour atteindre les engagements pris la France dans le cadre du Protocole de Kyoto. À plus long terme, l'ambition affichée est de diviser par quatre les émissions de CO₂ à l'horizon 2050.

Comprenant une cinquantaine de mesures, le *Plan Climat* a pour vocation de toucher l'ensemble des secteurs de la société. Pour ce faire, un budget annuel de 90 millions d'euros¹¹ lui a été alloué par l'ensemble des ministères partenaires (cf. Annexe 4). Inégalement répartie entre les huit orientations du plan, cette somme favorise principalement les actions en matière de transports durables (axe 2) et en direction de l'industrie (axe 4.1) qui mobilisent à elles deux 57% du budget total. Loin d'obtenir de tels fonds, la campagne nationale sur le changement climatique et la politique d'adaptation aux conséquences du changement climatique n'obtiennent que 4% des crédits alors qu'elles constituent conjointement le premier axe du *Plan Climat*. Impossibles à estimer a priori les effets de ces actions (en termes de réduction des émissions de CO₂) ne se rajoutent donc pas au total, à la différence de la partie du plan intitulée « Industrie, Energie et Déchets » dont il est attendu qu'elle contribue à hauteur de 2/5 du total des émissions évitées. Subdivisé en 24 mesures et en trois sous-axes thématiques, ce quatrième axe dispose au demeurant d'un quart du budget pour parvenir à cet objectif. Bien moins coûteuse, mais indéniablement rentable, la partie « Climatisation durable » pourrait pour sa part être considérée à terme comme le meilleur investissement de ce programme. En effet, ce sixième axe du plan coûte 92 fois moins que la partie « Transports durables » et se révèle 57 fois plus rentable au regard des volumes de CO₂ que les sommes engagées sont censées permettre d'économiser. Dans le même sens, on observe que le troisième volet (« Bâtiment et Ecohabitat ») du programme est un de ceux dont le potentiel est le plus élevé au regard de son coût.

¹⁰ Extrait du discours prononcé par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Serge Lepeltier, à l'occasion du lancement du *Plan Climat 2004-2012*, le 22 juillet 2004 à Paris.

¹¹ Ce chiffre ne tient évidemment pas compte des crédits d'impôts dont le volume financier est difficilement estimable puisque tout dépend de la manière dont les contribuables vont s'en emparer.

Pour en venir plus précisément au contenu des mesures, il est intéressant de regarder tout d'abord celles qui ont été mises au premier plan lors de la présentation du document. Si les mesures sur les biocarburants et sur l'efficacité énergétique des bâtiments ne sont pas les plus inattendues (car relevant directement du cadrage communautaire), il n'en reste pas moins qu'elles permettent d'estimer l'ampleur de l'ambition française. Ainsi, on observe dans le cas des biocarburants que leur part a vocation à être multipliée par cinq d'ici à 2010. En matière de performance énergétique des bâtiments, tout comme pour la climatisation et les voitures, il est décidé de généraliser le principe d'un étiquetage énergétique en attribuant à chaque logement un certificat¹² attestant de sa consommation annuelle (en kilowattheure par mètre carré). Impulsé par Bruxelles, ce dispositif vise à prolonger les effets positifs qu'avaient induit les premières Etiquettes Energie suite à leur instauration dix ans auparavant. Le but est de donner des éléments fiables de comparaison aux consommateurs, afin qu'il puissent acheter (réfrigérateurs, ampoules, voitures, logements,...) en tenant compte de la performance énergétique du bien qu'ils souhaitent acquérir. Considéré comme l'un des équipements qui pourrait générer le plus de gaz à effet de serre du fait de la vitesse de son développement commercial, la climatisation a également vocation à être étiquetée dans ce cadre. Mais au-delà de cette simple indication préalable, le Plan Climat prévoit aussi d'accroître les contrôles sur ce type de système technique afin d'en limiter les effets écologiquement néfastes. D'amont en aval, c'est donc tout un dispositif d'encadrement qui est appelé à se mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de leurs équipements.

Sur un plan moins technique, le programme d'action gouvernemental contre l'effet de serre propose également des mesures de nature plus socio-politique, en accordant une plus grande place aux collectivités locales dans le dispositif global, et en intensifiant la sensibilisation des citoyens sur la question du changement climatique. Dans le premier cas, il s'agit ainsi de soutenir la mise en œuvre volontaire de *Plans Climats Territoriaux* pour décentraliser la dynamique au plus près des acteurs concernés. Dans le second cas, cette mesure ne fait que confirmer ce qui avait déjà été annoncé lors de l'annonce du lancement d'une campagne « durable » sur le sujet de l'effet de serre. Pour autant, on découvre que cette stratégie n'entend pas se limiter à un travail de communication médiatique. Il est en effet décidé de mobiliser largement des partenaires multiples pour œuvrer à tous niveaux à la dynamique de sensibilisation des citoyens. Par ailleurs, un point nouveau apparaît discrètement dans la politique climatique française : celui de l'adaptation aux conséquences qu'auront les changements climatiques en France. Partant du postulat que l'amplification de

¹² Dans le cas particulier des logements, il s'agit en effet d'un certificat et non d'une étiquette. Conformément à la directive 2002/91/CE, cette certification dépend du diagnostic de performance énergétique (DPE) qui doit être réalisé par des professionnels agréés.

l'effet de serre ne pourra pas être complètement contenue, l'objectif est ici de s'ajuster et non plus simplement de chercher à éviter. Reste maintenant à identifier ce que pourront être les risques et la manière de s'y confronter. Et c'est aux scientifiques qu'est confiée cette mission de prospective.

Enfin, la dernière des actions emblématiques de ce Plan n'est pas la moindre. Il s'agit d'un dispositif d'incitation (par le biais de bonus et de malus financiers) à l'achat de véhicules propres. Contestée par les fabricants d'automobiles et par une partie de la majorité parlementaire, la mise en application effective de cette mesure reste cependant incertaine. En effet, quoique soutenue par le Ministre de l'Ecologie, elle doit d'abord être soumise à l'appréciation des assemblées. De fait, son intégration dans le *Plan Climat* peut paraître prématurée. C'est d'ailleurs ce que ne vont pas manquer de faire remarquer les associations écologistes en critiquant vivement le programme gouvernemental de lutte contre le changement climatique. Dans un communiqué, le Réseau Action Climat fustige ainsi le *Plan Climat* :

« Ce plan parie uniquement sur le bon vouloir des acteurs et des campagnes d'information, certes nécessaires mais manifestement insuffisantes (...) Au final, cet exercice de communication n'est qu'un écran de fumée qui dissimule mal l'absence totale de volontarisme du Chef de l'Etat et du gouvernement. Le fossé entre leurs discours enflammés et la réalité des politiques publiques est abyssal. (...) Dans tous les secteurs ce plan a été vidé de sa substance. Ses mesures efficaces tombent les unes après les autres et nos propositions finissent au placard. Le Gouvernement reste sourd aux recommandations de la société civile en se refusant à réglementer, et à avoir recours à des mesures fiscales. »¹³.

Accusant le Gouvernement de ne pas avoir tenu compte de leurs avis, c'est le bilan du Débat National sur les Energies (qualifié de « *mascarade* ») que les écologistes font dans cette tribune publique. En effet, celui-ci ayant donné lieu à un *Plan Climat* dont l'ambition ne leur convient pas et à un projet de loi d'orientation sur l'énergie qu'ils considèrent comme le « *simple renouvellement de la domination du nucléaire* », ils s'estiment alors trahis. À cela, le Ministre de l'Ecologie a pourtant déjà répondu lors de sa conférence de presse :

« Entre ceux qui nous disent de façon dogmatique : il faut tout interdire, il faut tout taxer ; et ceux qui nous disent de façon tout aussi dogmatique : il ne faut rien faire, je crois que nous avons réussi à mener une vraie ambition écologique, et nous avons abouti à un plan qui, tout en préservant la liberté de tous, incite, oriente, change les comportements. Plutôt que d'interdire, il faut que chacun, dans sa vie quotidienne, s'implique. Nous avons créé une vraie impulsion »¹⁴.

Convaincu, comme le Ministre délégué à l'industrie, que ce n'est pas en interdisant ou en contraignant que la politique climatique française parviendra à ses fins, Serge Lepeltier défend ainsi son plan d'action face aux accusations du mouvement associatif écologiste. De son point de vue, ce sont en effet aux comportements d'évoluer. Il appartient donc à l'Etat d'accompagner cette dynamique pour qu'une réaction collective de la société française

¹³ Extrait du communiqué « Plan Climat 2004 : De qui se moque-t-on ? » diffusé par le Réseau Action Climat - France (RAC-F) le 22 juillet 2004.

¹⁴ Extrait du discours prononcé par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Serge Lepeltier, à l'occasion du lancement du *Plan Climat 2004-2012*, le 22 juillet 2004 à Paris.

permette de relever le défi climatique à venir. Et dans ce cadre, il convient aussi de susciter la participation d'acteurs commerciaux comme EDF qui ne se sont jamais beaucoup impliqués dans les politiques d'économies d'énergie. Pour cela, une solution semble avoir été trouvée au Royaume-Uni, au travers d'un dispositif inédit d'incitation contraignante (ou de contrainte incitative, c'est selon) : les certificats d'économies d'énergie.

[II-C] La Loi d'Orientation sur l'Energie : enjeux, dispositifs et perspectives

En juillet 2005, un an après l'ouverture d'une grande part du marché électrique et à deux ans de la libéralisation totale du secteur, le travail de structuration d'un cadre juridique se poursuit au Parlement, au travers de l'adoption de la Loi d'Orientation sur l'Energie¹⁵ (LOE, *cf.* Annexe 5). Elaborée sur la base du Débat National sur les Energies qui s'est déroulé début 2003, cette Loi reprend bon nombre des idées et aménagements qui avaient été formulées dans les documents d'étapes antérieurs. Insistant sur la nécessaire poursuite du mouvement d'abaissement de l'intensité énergétique¹⁶, la LOE s'intègre par ailleurs dans une double démarche où se conjuguent les exigences respectives d'un service public égalitaire et d'un marché concurrentiel libre. Ainsi, le texte garantit un accès de tous à l'énergie, et ce à un prix compétitif dans le prolongement de ce qu'offrait le service public initié après-guerre. Gardant en ligne de mire le souci d'une indépendance énergétique accrue, d'un approvisionnement sécurisé et d'une plus grande prise en compte des questions d'environnement et de santé, la LOE s'oriente autour de quatre axes principaux. Tout d'abord, il s'agit de diversifier le bouquet énergétique national en assurant le développement des énergies renouvelables. Pour autant, il n'est pas question de revenir sur l'orientation nucléaire qui s'avère alors positive du fait de son adéquation avec les objectifs de Kyoto. C'est pourquoi le projet de nouveau réacteur EPR reste d'actualité, au grand dam des associations écologistes qui avaient participé au Débat National sur les Energies.

Outre ce point consacré à l'offre, la LOE accorde une place importante à la qualité de la transmission (*i.e.* le courant véhiculé sur le réseau de transport haute tension) afin d'améliorer encore la qualité d'approvisionnement de l'ensemble du territoire. Le but est donc de trouver les moyens de transport les plus adaptés pour sécuriser durablement l'alimentation électrique du pays. Dans le même temps, il s'agit également de prendre en compte la préservation des espaces traversés par les lignes électriques ainsi que les exigences

¹⁵ Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

¹⁶ Pour rappel, l'intensité énergétique correspond au rapport entre la consommation énergétique et le produit intérieur brut. D'ici à 2015, l'objectif fixé par la LOE prévoit une réduction annuelle de 2% de l'intensité énergétique finale. A l'horizon 2030, ce rythme devra par la suite passer à 2,5% par an. Après avoir été de -3,1% entre 1973 et 1982, le taux de croissance annuel moyen de l'intensité énergétique s'est ralenti, ce qui explique qu'il n'ait été finalement que de -1,7% sur la période 1973-2005. En trois décennies, cet indice a été diminué de plus d'un tiers grâce aux évolutions notables du secteur industriel, et en dépit d'un accroissement important de la part des transports dans la France contemporaine. (Source : DGEMP - Observatoire de l'Energie).

de santé publique afférentes à ce type d'équipement. Par ailleurs, il est aussi prévu que d'importants efforts soient entrepris en matière de recherche et développement, en lien avec les différents points contenus dans le texte législatif. Enfin, et c'est un point crucial de la Loi, il s'agit de mettre en oeuvre un vaste programme de maîtrise de la demande en s'appuyant sur des programmes de mobilisation des consommateurs¹⁷, sur une fiscalité incitative, sur une amélioration de la réglementation et sur un dispositif (inspiré de la politique énergétique britannique) instaurant des certificats d'économies d'énergie. Ceux-ci (également désignés sous l'appellation de *certificats blancs*) doivent permettre au cours de la période d'essai de réaliser une économie annuelle de 18TWhcumac¹⁸ par an. Par la suite, cet objectif a vocation à être doublé, ce qui permettrait de limiter de 7,5 % la consommation électrique nationale¹⁹.

Tandis que la LOE est adoptée par le Parlement, un décret de juillet 2005 autorise l'ouverture minoritaire du capital d'EDF. Celle-ci est confirmée à l'automne par le Premier Ministre à l'occasion de la signature du plan de service public d'EDF. Toutefois, dans le contexte d'ouverture à la concurrence, Dominique de Villepin va chercher à rassurer l'opinion publique au moment d'annoncer l'augmentation du capital de l'entreprise publique. En effet, il précise avec insistance que l'Etat restera actionnaire au-delà de 85%. Il ne s'agit donc pas d'une privatisation, ni d'un désengagement de la mission de service public :

*« Pour accompagner cette augmentation de capital, EDF doit réaffirmer sa spécificité et conforter sa mission de service public. (...) La qualité du service public de l'électricité, c'est d'abord la sécurité d'approvisionnement. (...) La qualité du service public de l'électricité, c'est aussi l'accès de tous à l'énergie, avec une double exigence d'égalité et de solidarité. EDF s'est engagée à respecter trois règles : Première règle : la péréquation tarifaire. (...) Deuxième règle : la modération tarifaire. (...) Troisième règle : l'accès à l'électricité pour les plus démunis. »*²⁰

Ses prérogatives de service public ayant été réaffirmées, l'entreprise fait son entrée en bourse le 21 novembre. En vue de la préserver l'entreprise de toute tentative d'appropriation extérieure, cette mise sur le marché s'est limitée aux particuliers tandis que l'Etat a effectivement conservé comme prévu 85% du capital. Le maintien de ce statut favorable ne va cependant pas satisfaire tout le monde, notamment le Gouvernement britannique qui va exprimer de vives réserves. Car, même si l'entreprise reste dans le giron de l'Etat, cela ne veut pas dire qu'elle ne joue pas le jeu du marché. En effet, si le groupe EDF peut légitimement s'inquiéter de la perte de son monopole sur le marché de l'électricité résidentielle, il n'en reste pas moins que l'entreprise développe dans le même temps une

¹⁷ Ce point est d'autant plus important que l'actuelle crise des prix pétroliers handicape gravement la croissance du pays, du fait de l'augmentation considérable qu'elle induit au niveau de la facture énergétique nationale.

¹⁸ La valeur utilisée pour quantifier les certificats blancs est le watt-heure cumulé actualisé ou Wh cumac.

¹⁹ A raison d'une consommation électrique similaire à celle constatée en 2006 par RTE, c'est-à-dire de 478TWh.

²⁰ Discours du Premier Ministre Dominique de Villepin, prononcé à l'occasion de la signature du plan de service public d'EDF, le 24 octobre 2005 à Paris.

stratégie active pour prendre des parts de marché en Europe et dans le cadre de l'ouverture du marché du gaz. Sur ce dernier point, on va d'ailleurs assister à une forme de guerre fratricide entre EDF et GDF, puisque chacun va intervenir dans le domaine -anciennement-réservé de l'autre. Symptomatique de cette situation, la prochaine mise en service par Gaz de France d'une centrale thermique à Dunkerque va marquer la fin d'une époque monopolistique pour Électricité de France. À l'instar de la situation qu'EDF connaît déjà Outre-manche, la concurrence suscite des logiques d'action bien distinctes de celles auxquelles le service public français été habitué.

Face à ce marché en pleine mutation, les modalités de l'action publique sont elles aussi amenées à évoluer en multipliant les instruments en fonction des publics visés et des objectifs attendus. Ainsi, à côté des mesures classiques développées au cours des années 1970 (incitations fiscales, soutien à la recherche, exemplarité de la sphère politico-administrative et des entreprises publiques, campagnes de communication, réglementation thermique, démonstrations de dispositifs performants, formation des professionnels des secteurs de l'énergie et du bâtiment,...), on va voir apparaître de « *nouveaux outils mixtes alliant la contrainte réglementaire et le marché* »²¹ comme les quotas d'émissions de CO₂ ou les certificats d'économies d'énergie. Préférant voir le marché s'autoréguler, l'État profite par ailleurs de cette évolution stratégique pour se désengager financièrement des questions de maîtrise de l'énergie. En effet, le Ministère des Finances a décidé au début de l'année 2005 de geler 56 millions d'euros sur les crédits de l'ADEME. Critiqué du fait de cet apparent décalage entre les ambitions et les moyens accordés à sa politique de lutte contre le changement climatique, le Gouvernement se voit contraint de réagir. En février, Jean-Pierre Raffarin revient donc sur cette décision de Bercy. Mais fin 2005, la Loi de Finances prévoit à nouveau le gel d'une partie des crédits d'investissement de l'ADEME, à hauteur de 30 millions d'euros. De fait, on constate alors que depuis 2000, et alors que la maîtrise de l'énergie semble plus que jamais une priorité du Gouvernement, le budget de l'agence a diminué d'un quart.

L'implication contrainte des marchés libéralisés de l'énergie

Au printemps 2006, dans le prolongement de la loi d'orientation sur l'énergie, et à l'issue de longues négociations, les conditions d'application des certificats d'économies d'énergie (ou *certificats blancs*, cf. Annexe 6) sont finalement définies par décret et prévoient une première période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009. Au cours de ces trois années, l'objectif est d'atteindre une économie de 54TWh cumac. Conçus pour aider « *les acteurs du système énergétique français à s'engager encore plus dans les économies d'énergie* », ces certificats « *complèteront les instruments existants, tels que la réglementation et la fiscalité,*

²¹PAPPALARDO Michèle & BODIGUEL Aude (2007), *op. cit.*, p.77.

en ciblant les gisements d'économies d'énergie les moins coûteux»²². Il s'agit donc d'optimiser l'implication du secteur énergétique à l'instar de ce qui a été fait au Royaume-Uni. On observe d'ailleurs que c'est au même moment qu'une seconde phase du dispositif qui l'a inspiré (EEC) est lancée Outre-manche. À cette occasion, le Gouvernement britannique va profiter du bilan positif de la première période pour augmenter de 75% le niveau d'exigence de la suivante. En effet, l'objectif initial de l'EEC1 a été dépassé de 25%, permettant ainsi d'économiser un total de 86,8TWh entre 2002 et 2005. Principalement obtenue grâce à des travaux d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, cette économie s'est également opérée en favorisant l'acquisition d'équipements performants (lampes basse consommation, électroménager étiqueté "A" et chaudières à haut rendement). Désormais intégré dans le cadre plus global des politiques de lutte contre le changement climatique, l'EEC2 doit permettre de parvenir à une réduction des émissions équivalente à plus d'un million de tonnes de dioxyde de carbone en 2010. Estimé à 1,5 milliard d'euros, le coût du dispositif va se répartir, non plus entre onze opérateurs comme précédemment, mais entre les sept principaux²³ (et leurs filiales) du fait de la concentration du *supply market* britannique.

Côté français, EDF se trouve en première ligne de ce dispositif d'obligation puisque 55% du volume des obligations lui incombent. Contraint d'agir sous peine de sanctions financières, il lui faut donc trouver les actions les plus rentables pour obtenir au meilleur prix un ensemble de certifications qui lui permette d'atteindre son objectif de 29,8 TWh. Le principe de la pénalité libératoire ayant défini un maximum de 2 centimes d'euros par kilowattheure non économisé, il pourrait en coûter un peu moins de 600 millions d'euros à EDF dans l'hypothèse où l'entreprise n'agirait pas du tout pour obtenir des certificats d'économies d'énergie. Inenvisageable dans le cas de l'opérateur historique d'électricité, cette issue donne cependant à voir ce que pourraient faire certains obligés dont l'objectif est faible. Mais surtout, ce chiffrage indique le budget maximum dont dispose EDF pour agir dans le cadre de ce dispositif. On comprend donc que deux voies existent pour les entreprises obligées. La première consiste simplement à régler l'amende, ce qui correspond *in fine* à une forme de taxation indirecte. Dans le second cas, la contrainte initiale tend à se transformer en une incitation, puisque le dispositif conduit les fournisseurs d'énergie à (s')investir dans des opérations visant à soutenir l'amélioration de l'efficacité énergétique. Toutefois, et nous le verrons dans la partie suivante, cette implication ne peut pas être assimilée *stricto sensu* à ce que l'on désigne comme étant une démarche volontaire. En effet,

²² Extrait du discours prononcé le 13 octobre 2005 à Paris par le Ministre délégué à l'Industrie, François Loos, en clôture des Rencontres Parlementaires sur l'Énergie.

²³ Du fait des processus de fusion-acquisition (*cf. supra*) qui se sont multipliés depuis 2002, il ne reste plus qu'une poignée de gros opérateurs au Royaume-Uni : British Gas, EDF Energy, RWE, E.On, Southern & Scottish Energy, Scottish Power, et dans une moindre mesure Telecom Plus.

ce n'est pas une logique de don ou de solidarité qui oriente l'action, mais bien une logique d'optimisation économique de la contrainte.

Prolongements, incertitudes et ruptures énergétiques

Parallèlement aux *certificats blancs* dont l'application conjointe tend à rapprocher la France et le Royaume-Uni²⁴, d'autres politiques continuent d'être initiées par les deux pays en vue de limiter l'aggravation de l'effet de serre. Côté britannique, l'adoption en 2006 du *Climate Change and Sustainable Energy Act* est caractéristique de cette intensification législative. Confirmant le lien étroit qu'entretiennent désormais les questions climatiques et énergétiques, ce texte va achever le travail d'intégration démarré en 2003 dans le *Sustainable Energy Act*. Par ailleurs, dans la droite ligne d'une logique d'évaluation systématique des politiques publiques, la nouvelle loi britannique va largement se construire en tenant compte des performances effectives des mesures initiées au cours des dix dernières années. Ainsi, tandis que l'EEC va être reconduit du fait de ses bons résultats, les politiques décentralisées de maîtrise de la demande d'énergie initiées dix ans auparavant vont faire l'objet d'une nouvelle stratégie plus encadrée.

L'heure étant à la révision des objectifs, le Gouvernement va par ailleurs annoncer (suite à une recommandation de la *Royal Commission on Environmental Pollution* et au projet formulé dans l'*Energy White Paper* de 2003) une réévaluation volontaire de son engagement en faveur d'une réduction des émissions de CO₂. Convaincu que l'engagement pris dans le cadre du Protocole de Kyoto (-12,5%) sera atteint²⁵, de nouveaux objectifs sont fixés à court (20% pour 2010), moyen (60% en 2050), et long terme (80% à l'horizon 2100) afin d'inscrire cette politique climatique dans la durée. Tout aussi soucieux d'actualiser sa politique climatique, le Gouvernement français va également dresser un premier bilan du *Plan Climat* en novembre 2006, sur la base des recommandations formulées²⁶ par le groupe de travail que les Ministres de l'Industrie et de l'Ecologie avait missionné en septembre 2005 pour réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Largement définie par le cadre réglementaire européen, la nouvelle mouture du *plan Climat* français ne se singularise pas particulièrement des autres pays de l'Union, sujets aux

²⁴ Dans la perspective d'un élargissement communautaire de ce dispositif, la Commission Européenne a lancé à la même époque un projet (*EuroWhiteCert*) visant à instaurer un marché d'échange européen de ces certificats.

²⁵ La combustion du gaz dans les centrales thermiques produisant 30% de CO₂ en moins par rapport au charbon, le *Dash for Gas* (cf. *infra*) des années 1990 a largement contribué au fait qu'en 2005, le Royaume-Uni avait déjà atteint un niveau de baisse de 15,8%.

²⁶ BOISSIEU Christian de (2006), *Division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050*, Paris, La Documentation Française.

mêmes directives. C'est donc surtout sur le plan financier que les décisions se révèlent importantes. Il s'agit en effet d'élargir aux logements anciens les mesures d'incitation fiscale, de doubler le nombre d'*Espaces Info-Energie* (initialement désignés comme *Points Info-Energie*), et d'augmenter le budget alloué aux campagnes de mobilisation sur la question du climat. Dans un souci similaire d'ajustement aux directives européennes, le Parlement adopte fin 2006 une loi²⁷ pour préparer l'ouverture totale des marchés de l'électricité et du gaz qui doit intervenir six mois plus tard.

En ce début d'hiver, l'Europe électrique traverse par ailleurs sa première grande crise, lorsqu'un *blackout* géant, dû à une défaillance sur le réseau allemand, plonge dix millions de personnes dans le noir. Interconnectés plus ou moins directement avec l'Allemagne, trois pays limitrophes (la France, l'Italie et la Belgique) ainsi que deux pays plus éloignés (l'Espagne et le Portugal) subissent les effets de ces pannes en cascade. Illustrant l'enjeu d'une nécessaire sécurisation du réseau européen, cet incident provoque également un certain émoi en France où 5 millions de personnes ont été les victimes indirectes d'un problème extra-national du fait de l'interconnexion accrue des macro-systèmes de transmission électrique. De fait, la polémique sur la libéralisation revient sur le devant de la scène alors que le marché s'apprête à achever son ouverture à la fin du premier semestre 2007. De l'autre côté de la Manche, si le *blackout* n'a pas frappé le pays, il n'en reste pas moins que l'agglomération londonienne a déjà connu ce type de problème à deux reprises lors des étés 2003 et 2006. De fait, la question de la sécurisation de l'alimentation électrique vient alors à se reposer de manière centrale.

[II-D] La montée en puissance de l'enjeu climatique

Depuis que l'ADEME s'est associée en 2005 à la fondation du présentateur télé Nicolas Hulot pour lancer une campagne d'engagement citoyen (*Défi pour la Terre*) en faveur de l'environnement, une nouvelle étape semble avoir été franchie dans la prise de conscience collective du risque climatique. Profitant de la renommée médiatique du personnage, l'agence a en effet développé à cette occasion un important travail de communication en direction des citoyens sur la question du changement climatique. Au-delà de la simple information, il s'agissait de responsabiliser les individus quant à l'impact de leurs pratiques (particulièrement énergétiques) sur l'environnement. Et *in fine* l'objectif était que chaque personne choisisse des gestes à mettre en œuvre dans son quotidien et promette (par le biais d'un engagement formalisé par son inscription) de l'accomplir. En mai 2006, un an après le démarrage de cette opération, un premier bilan fait état de 450.000 participants auxquels il faut rajouter les nombreux partenaires (collectivités, associations, écoles, entreprises) qui se sont joints au projet.

²⁷ Loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie.

Fort de cet enthousiasme et de la popularité dont il jouit, Nicolas Hulot décide bientôt de passer un nouveau cap à l'automne 2006 en lançant une nouvelle initiative, à visée nettement plus politique, le *Pacte Ecologique*. Cherchant à rentabiliser l'intérêt des *media* pour la question climatique (notamment suite à la sortie en octobre du film de l'ex-vice président américain Al Gore, *Une vérité qui dérange*) dans un contexte fortement marqué par l'élection présidentielle qui s'annonce, il laisse planer l'hypothèse de sa candidature si les différents prétendants à l'Elysée ne se positionnent pas clairement sur l'enjeu que constitue la lutte contre l'aggravation de l'effet de serre. Inquiets face à l'accueil positif que reçoit la pétition du *Défi pour la Terre* (près de 700.000 signatures), les candidats des cinq principales formations politiques²⁸ ne vont pas tarder à paraphraser également ce texte. Dans le même sens, le Premier Ministre Dominique de Villepin annonce pour sa part que les crédits de l'ADEME vont être doublés en 2007. Il s'agit alors de rompre avec les restrictions successives qui avaient touché l'Agence les deux années précédentes pour donner un nouvel envol à la politique de maîtrise de l'énergie du pays. Satisfait de la prise en considération de ses revendications, Nicolas Hulot annonce le 22 janvier 2007 qu'il ne sera pas candidat à l'élection présidentielle. Il promet quand même de continuer son lobbying politique en faveur de l'enjeu climatique durant la campagne et après l'élection.

Du côté britannique, c'est la remise d'un rapport de l'économiste Nicholas Stern²⁹ qui va constituer à la même époque le point d'ancrage de la nouvelle dynamique politique sur la question du climat. En effet, ce document va permettre de mieux identifier les impacts majeurs que le changement climatique pourrait avoir pour l'économie mondiale en général, et pour l'économie britannique en particulier. Initialement commandé par Gordon Brown (alors qu'il n'était que Chancelier de l'Echiquier), ce rapport va constituer le point de départ de la stratégie de gouvernance climatique que celui-ci va élaborer quelques mois plus tard, dès son arrivée au pouvoir. En effet, dès sa prise de fonction, Gordon Brown va ainsi annoncer que cinq nouvelles villes écologiques doivent voir bientôt le jour, en parallèle à la construction de 100.000 logements écologiques sur des terrains abandonnés.

Six mois plus tard, la France va surenchérir à l'occasion de la publication du rapport de la commission pour la libéralisation de la croissance française (dit Rapport Attali) en proposant la construction de dix *Ecopolis*³⁰ à l'horizon 2012. Commandé par le nouveau président de la République Nicolas Sarkozy, ce rapport reste cependant l'objet de

²⁸ Nicolas Sarkozy (UMP), Ségolène Royal (PS), François Bayrou (UDF-MoDem), Dominique Voynet (Verts) et Marie-Georges Buffet (PCF).

²⁹ STERN Nicholas (2007), *The Economics of Climate Change. The Stern Review*, London, Cabinet Office - HM Treasury.

³⁰ L'idée de ces villes nouvelles (de 50.000 habitants minimum) serait d'associer la haute qualité environnementale du bâti avec les hautes technologies et une grande mixité urbaine.

nombreuses controverses, et de nombreux doutes persistent quant à l'effective application des différentes mesures proposées. Il en va d'ailleurs de même pour le *Grenelle de l'Environnement* que le nouvel exécutif a initié dès son installation, dans le prolongement des promesses de campagne qu'avait formulé le candidat de l'UMP en réponse aux pressions de Nicolas Hulot. Il convient toutefois de constater que l'enjeu climatique (et ses implications en matière d'usages énergétiques) semble bel et bien avoir été pris en compte. Ayant fait montre d'un certain volontarisme sur les questions environnementales, en choisissant de revaloriser le Ministère de l'Ecologie par un élargissement de son périmètre d'action et par une revalorisation de son rang protocolaire, le Président de la République s'est positionné d'une manière assez inédite. Reste à savoir comment ce programme d'action se traduira pour que la France puisse atteindre une réduction de 10% de ses émissions à l'horizon 2010³¹, de 20% à l'horizon 2020 et de 50% à l'horizon 2050³². D'ores et déjà tenu de suivre la mise en œuvre de mesures décidées avant son arrivée à l'Élysée (notamment le Diagnostic de Performance Énergétique³³), le nouveau Gouvernement doit par ailleurs gérer l'ouverture totale à la concurrence du marché électrique national, intervenue le 1^{er} juillet 2007 en aboutissement d'un long processus communautaire.

³¹ Au-delà de la stabilisation des émissions prévue dans le cadre du protocole de Kyoto, l'actualisation du Plan Climat a en effet prévue de fixer un objectif –informel- de réduction de 10% par rapport au niveau de 1990.

³² Ces objectifs ont été fixés par l'Union européenne lors du Sommet Européen des 8 et 9 mars 2007.

³³ Le DPE résulte d'une disposition législative (transposée du droit communautaire) qui oblige qu'un audit préalable soit réalisé avant la vente ou la location de logements. Il s'agit ainsi de définir la qualité de ces produits immobiliers par un étiquetage qui prend en compte tant les consommations énergétiques que les émissions de gaz à effet de serre de ceux-ci.

III- La libéralisation des marchés électriques à l'épreuve du temps

La multiplication des réglementations nationales et supra-nationales intervient en France dans un contexte où l'ouverture totale du marché redistribue les cartes, en interrogeant la place prépondérante de l'opérateur historique. Du côté britannique, le bilan de la libéralisation entamée bien longtemps avant se révèle pour sa part difficile à dresser, tant la situation se révèle différente de ce qui avait été envisagé. Des questions se posent donc de manière insistante, alors que la perspective d'un prochain décalage entre l'offre et la demande d'électricité obscurcit l'horizon.

[III-A] Le Royaume-Uni face au risque d'une récession énergétique

Longtemps auto-suffisant en énergie (et pouvant même se permettre d'exporter) grâce à ses importantes réserves de charbon, de pétrole et de gaz, le Royaume-Uni a considérablement bénéficié de cette situation. Toutefois, depuis la fermeture de nombreuses mines, et avec le déclin de la production de la Mer du Nord, le pays se trouve désormais dans une nouvelle position nettement moins confortable. Ainsi, depuis le début des années 2000, les inquiétudes s'accroissent face à la perspective d'une crise énergétique future, d'un *Energy Gap*¹. C'est pourquoi, prenant acte de l'affaiblissement progressif de l'indépendance énergétique du pays, le Gouvernement se trouve aujourd'hui pressé d'agir pour éviter que la croissance des importations n'accélère le déclin de la situation énergétique britannique. On constate en effet que le pays se trouve depuis 2004 dans l'obligation d'importer du gaz alors

¹ Depuis les années 1970, les analystes britanniques insistent régulièrement sur ce risque majeur d'un prochain déséquilibre entre l'offre et la demande. Ainsi, dès le lendemain du choc pétrolier, certains prophétisaient déjà une future pénurie énergétique [INGLIS K.A.D (1974), *Energy: From Surplus to Scarcity*, Barking, Applied Science Publishers of Institute of Petroleum], tandis que d'autres voyaient dans le développement des énergies renouvelables un moyen incontournable (sur le plan énergétique et environnemental) pour éviter que le *gap* ne survienne en l'an 2000 [MADDOX John (1975), *op. cit.*, pp.151-152]. Un peu plus tard, interrogeant l'hypothèse d'un développement massif du nucléaire (*"Salvation or damnation ?"*), d'autres auteurs se sont pour leur part avancés à considérer que seule l'expansion de cette énergie dans le bouquet énergétique britannique (à hauteur de 70% de la production à l'horizon 2000) serait en mesure de permettre la stabilisation à long terme de l'indépendance énergétique du Royaume-Uni [FERNIE John (1980), *op. cit.*, pp.77-78].

qu'il pouvait encore en exporter sept ans auparavant. De plus, des travaux de prospective commandités par le Gouvernement laissent préfigurer un accroissement considérable des importations de pétrole et de gaz à l'horizon 2015. De fait, une réduction de la demande et une reconfiguration de l'offre s'imposent conjointement comme des priorités urgentes pour éviter à terme le déséquilibre de la balance commerciale du Royaume-Uni.

Le démantèlement du passé nucléaire à l'épreuve des enjeux du futur

Comme on l'a évoqué précédemment, la production d'électricité britannique² a progressé de 23% entre 1990 et 2004, notamment du fait de la mise en service d'une quarantaine de centrales thermiques à gaz qui ont conduit cette énergie à s'imposer comme une ressource déterminante dans la production d'électricité. Principales victimes collatérales de ce nouveau concurrent, le charbon et le pétrole ont respectivement vu leur part être divisée par deux et par sept alors que celle du gaz était multipliée par quatre-vingt au cours des quinze années qui ont suivi la libéralisation du secteur électrique britannique. Pour autant, si l'offre globale d'électricité a bel et bien connu une progression au cours de cette période, il n'est pas certain que cette croissance se reproduise au cours des dix années à venir. Au contraire même, il semble plutôt qu'elle va inexorablement chuter d'ici à 2015 du fait de la mise à l'arrêt programmé d'un cinquième de la capacité de production électrique britannique.

Cette situation de reflux est notamment liée à la fermeture progressive des centrales nucléaires de première génération, mises en service au cours des années 1960. Ainsi, alors que le nucléaire correspondait à 26% de l'électricité produite en 1997, sa part n'était plus que de 19% en 2004. De fait, la question d'une nouvelle génération de remplacement se pose de plus en plus au milieu des années 2000. Si dans le cas de Dungeness A³ et de Sizewell A⁴ (fermées au 1er janvier 2007) la solution vient du fait que des centrales jumelles (portant les mêmes noms mais associés à la lettre B) plus récentes sont toujours en activité, un problème se pose concernant les centrales d'Oldbury et de Wylfa⁵ qui doivent respectivement fermer en 2008 et en 2010. Dans ces cas, aucune centrale de substitution

² Les différents chiffres présentés se basent sur un retraitement des données 2005 de l'OFGEM et du *Digest of UK Energy Statistics*.

³ Situées dans l'extrémité Sud-Est du Royaume-Uni et du Kent, entre Douvres et Hastings, cette centrale et sa remplaçante prennent place dans une réserve naturelle nationale (*Wildlife Sanctuary*). Raccordée au réseau en 1965, Dungeness A était la plus vieille centrale en activité au monde avant d'être démantelée.

⁴ Située sur la Côte Est dans le Suffolk, à la proximité immédiate de la fameuse école libre de Summerhill et à quelques kilomètres d'Ipswich. La nouvelle centrale de *Sizewell B* est la plus récente (1995) des centrales nucléaires construites Outre-Manche.

⁵ Située au sud-ouest de l'Angleterre, dans la partie du Gloucestershire frontalière du Pays de Galles, la centrale d'Oldbury se trouve à proximité de l'estuaire de Bristol. La seconde est quant à elle située à l'extrémité Nord-Ouest du Pays de Galles, sur l'île d'Anglesey. Toutes deux raccordées au réseau dans les années 1960, il est peu probable que leur démantèlement soit retardé. D'autant que leur propriétaire, *British Nuclear Fuels Limited* (BNFL), cherche à se désengager de cette activité du fait des difficultés économiques que rencontrent ces sites.

n'existe sur ces territoires. De fait, le parc de production nucléaire britannique semble donc condamné à se réduire comme peau de chagrin, tandis que les coûts de démantèlement vont s'accumuler à grande vitesse.

Pour parer au risque induit par la fermeture successive de plusieurs centrales à l'issue de 35 années d'activité, leur durée de vie a été étendue. C'est ainsi notamment que les sites d'Hinkley Point B et d'Hunterston B, dont la fermeture était initialement prévue pour 2011, ont vu leur mise à l'arrêt reportée de cinq ans, en attendant que le Gouvernement décide si, oui ou non, il s'engage dans la mise en œuvre d'une nouvelle tranche de construction de centrales nucléaires. Initialement tenue à distance dans l'*Energy White Paper* de 2003, l'option nucléaire a par la suite fait son retour dans le débat public à l'occasion de l'*Energy Review* de 2006. En effet, le Gouvernement y envisage plus sérieusement le recours à cette énergie pour faire face aux engagements du Royaume-Uni à moyen et long terme. Toutefois, dissuadé par une partie de l'opinion publique et par les écologistes d'agir en ce sens, Tony Blair va reporter sa décision, laissant le soin à son successeur (Gordon Brown) de gérer ce dossier sensible⁶. Assez favorable à la reprise du nucléaire, ce dernier voit dans cette option une occasion de réduire les incertitudes énergétiques qui pèsent sur le pays, tout en agissant dans le même temps en faveur d'une réduction des gaz à effet de serre. Concomitante à son accession à la tête du gouvernement, la publication d'un nouvel *Energy White Paper* (intitulé "*Meeting the Energy Challenge*") par le *Department of Trade and Industry* (DTI) confirme l'intérêt grandissant que les pouvoirs publics accordent à l'option nucléaire⁷.

Sollicité avec insistance par des acteurs majeurs de la production nucléaire européenne (tels que E.On et EDF) en vue de la construction de nouvelles centrales nucléaires de type EPR, le premier Ministre reste cependant hostile à l'idée d'une quelconque implication financière de l'Etat dans l'hypothèse de la reprise d'un programme de cette nature. Le secteur électrique ayant été libéralisé, il considère en effet que les fonds publics ne doivent pas se substituer à la capacité d'investissement des entreprises. Disposés à agir de la sorte et convaincu que la décision gouvernementale interviendra assez rapidement, certains de ces industriels vont d'ailleurs l'anticiper en faisant l'acquisition de vastes terrains à proximité immédiate des anciens sites de production nucléaire.

Par ailleurs, le Gouvernement a également intérêt à relancer cette énergie du fait de la situation financière de *British Energy* qu'il a nationalisé de manière informelle en 2004 pour

⁶ En février 2007, suite à une décision de justice favorable à Greepeace (à l'encontre de l'*Energy Review* 2006), le Gouvernement se trouve en effet contraint d'organiser une consultation sur le sujet. Dans le même temps, un scandale médiatique est par ailleurs venu ternir l'image du Parti Travailliste au pouvoir, accusé de céder au lobby pro-nucléaire.

⁷ Convaincus de l'irréversibilité de ce positionnement, le *WWF*, *Friends of the Earth* et *Greenpeace* vont choisir de quitter le processus de consultation en septembre 2007 pour dénoncer l'attitude gouvernementale.

lui éviter la faillite. Principal propriétaire des centrales nucléaires du Royaume-Uni, cette entreprise reste en effet dans une situation précaire à l'avenir puisque cinq de ses huit centrales en activité doivent fermer au cours de la prochaine décennie. Soucieux de se défaire de cette entreprise, le Gouvernement a entrepris de céder un pourcentage conséquent de ses parts. À l'issue de longues tractations, EDF a annoncé en septembre 2008 qu'un accord avait été trouvé en vue du rachat de l'entreprise. En contrepartie de la prise en charge de ce parc vieillissant par l'électricien français, le Ministre John Hutton⁸ a annoncé qu'EDF envisageait la construction de quatre nouvelles centrales. Une nouvelle phase de développement nucléaire semble donc entérinée de manière informelle. Reste maintenant à savoir comment celle-ci se mettra en œuvre, et dans quelle mesure elle sera capable de répondre aux attentes que les décideurs politiques ont à son égard, tant sur le plan énergétique qu'environnemental et financier.

La longue marche vers les renouvelables

Longtemps inexploitées, les énergies renouvelables connaissent depuis quelques années une croissance importante grâce à la multiplication des projets d'éoliennes et en dépit du recul de l'hydro-électricité. Prenant acte de cet état de fait, il convient dans le même temps de relativiser cette progression en rappelant que les marges de progression sont évidemment immenses pour un pays comme le Royaume-Uni où la part de ces énergies dans la production totale d'électricité était inférieure à 3% au début des années 1990. Ne disposant en 2004 que d'un taux de 5%, l'ambition gouvernementale vise un doublement de la capacité de production d'ici à la fin de la décennie, afin de rattraper le retard et s'ajuster aux exigences communautaires.

En dépit du fort potentiel marin de l'archipel britannique, on constate que cette stratégie de diversification énergétique s'appuie pour moitié sur la mise en œuvre de nouvelles fermes éoliennes terrestres. Partiellement délaissées, les éoliennes *offshores* et l'énergie marémotrice restent peu développées malgré la définition d'un cadre réglementaire (*Energy Act* de juillet 2004) pour leur développement. À l'instar de la géothermie, ces énergies nouvelles semblent donc limitées à faire figure d'expérimentations isolées. Sur un plan un peu différent, on observe *a contrario* que la microgénération semble avoir été victime de son succès. En effet, dans le cadre du *Climate Change and Sustainable Energy Act* de 2006, il était prévu de développer fortement cette forme de production décentralisée. Les fonds alloués au *Low Carbon Building Programme* se sont pourtant très vite révélés insuffisants pour répondre à la forte demande en la matière ; et dès lors, la situation n'a guère évolué sur ce point non plus.

⁸ Secrétaire d'Etat en charge des questions énergétiques au sein du *Department for Business, Enterprise & Regulatory Reform* (BERR, ex-*Department of Trade & Industry*) depuis juillet 2007, en remplacement d'Alistair Darling, devenu Chancelier de l'Echiquier.

Pourtant, l'exemple emblématique de *BedZed*⁹ a incontestablement joué un rôle primordial dans l'émergence de dynamiques locales en matière d'habitat durable. Comme le souligne Heather Lovell¹⁰, ce quartier exemplaire a permis de matérialiser ce qui n'était jusqu'alors qu'un idéal, voire une utopie. En arrivant à son terme, ce projet architectural a ouvert *ipso facto* le domaine des possibles, en créant une forme d'émulation des gouvernements locaux et des entrepreneurs du bâtiment. Abondamment visité et commenté (à l'instar de la ville allemande de Freiburg im Breisgau), ce lotissement reste pourtant un cas isolé du fait de l'importance des coûts qu'implique la réalisation d'un tel projet.

Innovation technologique et réhabilitation des énergies thermiques

L'Union Européenne ayant -de longue date- mis en œuvre un arsenal réglementaire¹¹ pour réduire la pollution atmosphérique générée par les centrales thermiques, le Royaume-Uni se trouve une fois encore dans une situation inconfortable du fait de la part considérable que ce type d'équipements représente dans le système de production électrique britannique. À court terme, cela implique notamment la fermeture ou la mise en œuvre de travaux de mise en conformité très coûteux dans quelques unes des plus grandes centrales du pays. Comme le souligne le classement *Dirty Thirty* réalisé par l'Öko-Institute¹², dix des trente centrales thermiques les plus polluantes¹³ de l'Union Européenne (UE25) sont situées au Royaume-Uni et ont généré en 2006 près de 103 millions de tonnes de dioxyde de carbone. Propriétaires de deux centrales chacune, les entreprises productrices comme EDF, SSE et E.ON sont tout particulièrement concernées par ce problème puisqu'elles sont responsables de la moitié de ces émissions. De plus, soucieuses de leur image de marque qu'elles

⁹ *Beddington Zero Energy Development (BedZED)* est aujourd'hui le seul cas de développement innovant en matière d'habitat durable qui ait été mis en œuvre Outre-Manche. Situé à Wallington dans la périphérie sud de Londres, ce projet a vu le jour en 2002 grâce à l'aide financière de la fondation londonienne pour l'habitat *Peabody Trust*. Composé de 82 maisons, 17 appartements et près de 1500 m² de bureaux, ce quartier bénéficie de 777 m² de panneaux solaires photovoltaïques, d'un système de cogénération et de matériaux de construction de très grande qualité (le triple-vitrage constitue à lui seul un cas d'école tant il est rare de voir du double-vitrage dans le secteur résidentiel britannique). En plus d'une isolation très performante et d'une orientation systématique des maisons vers le sud, le quartier recycle les eaux usées et l'ensemble des déchets, tout en encourageant l'usage des transports en commun. Cet exemple reste cependant un cas isolé dans le royaume

¹⁰ LOVELL Heather (2007), "Exploring the Role of Materials in Policy Change : Innovation in Low-Energy Housing in UK", *Environment and Planning*, n°39/10, pp.2500-2517.

¹¹ Depuis la directive 84/360/CEE du 28 juin 1984 (relative à la lutte contre la pollution atmosphérique en provenance des installations industrielles), un ensemble de textes a été élaboré pour limiter les émissions des grandes installations de combustion en fixant des plafonds à ne pas dépasser. Laisant à chaque pays le soin de mettre en application à son rythme ces injonctions communautaires, l'Union Européenne a cependant fixé une date butoir en 2010. En application de cette directive (2001/80/CE relative à la qualité de l'air émanant des importantes centrales thermiques) le Royaume-Uni se voit donc contraint d'accélérer le mouvement.

¹² WWF (2007), *Dirty Thirty. Ranking of the Most Polluting Power Stations in Europe*, May 2007, disponible à l'adresse : http://assets.panda.org/downloads/european_dirty_thirty_may_2007.pdf

¹³ Celles dont les émissions relatives sont supérieures à 600g de CO₂ par KWh. La moyenne des émissions relatives imputables aux installations britanniques classées dans le rapport est de 865g CO₂/KWh.

s'emploient à *verdir* par le biais de la publicité (*cf. supra*), elles savent qu'elles ont beaucoup à perdre sur le plan de la notoriété si elles ne parviennent pas à s'extraire de la liste de principaux pollueurs du Royaume-Uni. C'est donc en partenariat avec les autorités que ces acteurs industriels ont entamé de manière assez volontariste un important travail pour réduire leurs émissions en accord avec les directives européennes.

Cependant, le but de ces entreprises reste avant tout de produire de l'électricité. Il leur faut donc remplacer les installations en construisant de nouveaux sites de production, conformes aux exigences européennes. D'autant que l'Etat compte beaucoup sur ces investissements privés pour écarter le spectre du *gap* énergétique. C'est donc avec un regard bien veillant que le Gouvernement britannique suit depuis quelques années la construction de vastes complexes de production. Il en va ainsi notamment dans le cas de la centrale thermique à gaz initié par Centrica (filiale de British Gas) dans le Devon. De même, l'Etat n'a pas fait marque de son opposition aux deux projets de centrales à charbon (situés dans l'Essex et dans le Kent) qui lui ont été soumis par RWE et E.On. Suscitant à nouveau l'intérêt des producteurs, le charbon est en effet revenu sur le devant de la scène après avoir dû céder -au cours des années 1990- sa place de principale source électrogène. Ainsi, alors que sa contribution s'était effondrée de 64,2 à 28,8% entre 1990 et 1999 tandis que le gaz voyait la sienne faire un bond considérable de 1,6 à 40,3%, on observe que durant la période suivante (1999-2006) les tendances se sont inversées, lui permettant ainsi de reprendre sa position dominante¹⁴.

Illustrant bien le revers de fortune que semble désormais connaître la production gazière britannique, ce renversement pose pourtant question dans la perspective d'une limitation des émissions de gaz à effet de serre induits par la production électrique ; car même si la part du charbon a connu une baisse non négligeable (-41%) depuis 1990, celle-ci reste très importante comparativement à un pays comme la France où la production d'électricité se fait majoritairement à partir d'énergies qui émettent peu de CO₂. Des solutions écologiquement acceptables (*charbon propre*, captage/stockage du carbone) ont donc vu le jour pour (re-) légitimer l'usage d'un tel combustible au Royaume-Uni. Il paraîtrait en effet inenvisageable aujourd'hui de concevoir des stratégies qui privilégieraient une logique de renforcement de l'offre en négligeant le cadre environnemental de Kyoto. Pour autant, force est de constater qu'à l'heure actuelle, aucune centrale thermique ne semble véritablement en mesure de mettre en œuvre cette coûteuse technique de captation/stockage, qui reste encore au stade de l'expérimentation.

¹⁴ Avec une contribution de 37,7% contre 35,9% pour le gaz. Ces chiffres s'appuient sur les données (actualisées en 2008) de la Direction Générale des Transports et de l'Energie (DG TREN) de la Commission Européenne.

La consommation d'électricité domestique et le Gap

Considéré comme le principal frein (avec le secteur des transports) pour atteindre les objectifs britanniques de réduction du CO₂ à l'horizon 2010-2012, la consommation d'énergie du secteur résidentiel reste un gisement potentiel d'économies relativement peu exploité au Royaume-Uni. En matière d'électricité, on constate ainsi que depuis 1970, la demande a plus que doublé. Tout particulièrement pointée du doigt, la multiplication des appareils électro-domestiques a pour sa part contribué à une augmentation de la consommation électrique des ménages de près de 50% entre 1995 et 2005. Désormais responsable de 30% des émissions de CO₂, le secteur résidentiel semble aujourd'hui en voie de dépasser de près de 18% son niveau d'émissions de 1990 si aucun changement radical ne survient à court terme. Prenant acte de cette croissance incontrôlée de la demande énergétique des ménages, de nombreuses voix s'élèvent depuis quelques années pour demander au Gouvernement de réorienter sa politique de maîtrise des consommations d'énergie en direction de la sphère domestique.

En dépit des espoirs portés par les *Building Regulations* de 2006, peu d'initiatives ont été prises pour favoriser la rénovation (surtout en matière d'isolation) des logements anciens, afin de maîtriser la hausse continue de la demande énergétique résidentielle. De fait, la situation devient de plus en plus préoccupante car les efforts de la plupart des secteurs d'activités se retrouvent amenuisés par la faible efficacité énergétique des ménages. Dans le même sens, il semble que des gisements d'économies non négligeables pourraient être valorisés si des usages passifs de l'électricité domestiques étaient réduits. Par exemple, on estime qu'une extinction systématique des veilles permettrait une économie d'électricité de 8% par logement. Cela implique toutefois au préalable de sensibiliser plus activement les citoyens en leur rappelant les implications futures de leur action, au regard des désagréments climatiques (inondations) et énergétiques (*blackout*) qui pourraient advenir si rien n'est fait pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et le *gap* énergétique. Mais l'État britannique reste toujours sur la réserve en la matière, préférant laisser aux acteurs du marché le soin de procéder à un tel cadrage des consommations en direction de leurs clients domestiques.

De fait, la stratégie gouvernementale se limite à susciter des formes d'autorégulation, à favoriser la diffusion d'informations à destination des consommateurs (notamment par le biais des organisations comme l'*Energy Saving Trust*), à légiférer pour améliorer les normes de construction des bâtiments d'habitation, à établir des labels de performance et à offrir un cadre de développement pérenne aux technologies énergétiques renouvelables. De la sorte, l'action publique en matière de maîtrise de la demande domestique d'électricité se fait à

distance du public qui en est destinataire, sans qu'aucune forme d'ingérence de la sphère publique vers la sphère privée ne puisse être véritablement identifiée.

[III-B] La structuration du marché français à l'aune de l'expérience britannique

Alors que le marché électrique français est amené à se reconfigurer dans le cadre de l'ouverture totale de celui-ci à la concurrence, il semble intéressant de dresser un premier bilan de ce qu'il en est au même moment au Royaume-Uni où la libéralisation s'est faite avec plus d'une décennie d'avance. Pour ce faire, tout en s'attachant à résumer la situation le plus simplement, il convient de distinguer d'emblée les quatre niveaux (*generation, transmission, distribution, supply*) qui structurent ce système d'acteurs bien particulier. En effet, si les deux niveaux extrêmes du processus de mise en marché du courant électrique (production et fourniture) ne demandent pas d'explication technique, il faut en revanche s'arrêter sur les deux échelons intermédiaires qui correspondent au déplacement de l'électricité d'un point à l'autre. En amont, l'activité de transmission s'apparente à une forme de gestion centralisée du réseau, tandis qu'en aval la distribution relève davantage d'une répartition décentralisée de la ressource disponible. Pour le dire autrement, l'un s'apparente à un système autoroutier transnational où transitent les volumes d'électricité produits dans les centrales, tandis que l'autre est une extension territorialisée de ces voies de circulation visant à relier les consommateurs finaux. Il s'agit donc bien de ne pas assimiler ces deux logiques de transport électrique puisque la première se trouve placée sous la supervision étroite des pouvoirs publics au niveau national, alors que la seconde est le fait d'une pluralité d'acteurs-relais dont la mission première consiste à faire transiter le courant jusqu'aux lieux où il sera utilisé.

La production électrique : beaucoup de prétendants mais peu d'élus

Avant de revenir plus longuement sur les acteurs qui sont chargés du transport électrique, il faut tout d'abord traiter du niveau qui les précède, celui de la production électrique. Sur ce point, le Royaume-Uni est bien différent de la France où EDF domine très largement ce secteur. En effet, on observe Outre-manche que même en laissant de côté les centrales les plus petites, le nombre des concurrents est significativement important sur ce secteur d'activité. Fin mai 2005¹⁵, on comptait ainsi 46 entreprises dont la puissance installée était supérieure à 3MW. Toutefois, si on s'attache à ne regarder que les entreprises qui possèdent une puissance installée supérieure à 5% du total, on ne compte plus que 7 grandes *generating companies*¹⁶, dont le poids cumulé correspond à un peu moins de 70% de la puissance totale installée au Royaume-Uni (*cf.* Annexe 7-1). En France, le nombre d'acteurs

¹⁵ Source : Digest of UK Energy Statistics 2005 : www.aepuk.com/faq_pdf/dukes_2005_5.11.xls

¹⁶ British Energy, RWE (ex-NPower), E.On (ex-PowerGen), Scottish & Southern Energy (SSE), Iberdrola (ex-Scottish Power), EDF Energy, et Drax Power Ltd.

en présence est bien inférieur puisqu'on ne compte que trois grands acteurs (et 3000 producteurs indépendants) dans le champ de la production électrique. Par ailleurs, la répartition de ce marché se révèle également bien plus disproportionnée et déséquilibrée puisque à lui seul, EDF produit 90% de l'électricité générée au niveau national. Face à ce géant, il ne reste que peu de place pour les concurrents (*cf.* Annexe 7-2).

La transmission : le maintien d'un monopole de service public pour gérer le réseau

A l'inverse de ce modèle pluraliste, le secteur de la transmission électrique se révèle plus simple en apparence. En effet, on ne trouve dans les deux cas qu'un seul acteur : la *National Grid Company* au Royaume-Uni, et *Réseau de Transport d'Électricité* (RTE : filiale indépendante du groupe EDF) en France. Propriétaires du réseau de transmission nationale à très haute tension, ces entreprises sont chargées de l'entretien et de la maintenance de l'infrastructure globale sur laquelle s'appuient les réseaux secondaires de distribution. Principaux garants de la sécurisation du réseau voulue dans le cadre du processus européen de libéralisation, RTE et le *National Grid* sont chargés d'une mission de service public capitale puisque, à défaut de pouvoir stocker l'électricité, il est déterminant que les réseaux soient exploités de manière rigoureuse, en limitant les pertes en ligne. Pour cela, ces opérateurs nationaux s'appuient sur un important travail de prospective (réactualisé en permanence), sur un maillage équilibré de leur territoire national respectif et sur leurs capacités d'interconnexion transnationale. De la sorte, ils peuvent ainsi pallier aux situations de demande inattendue et excédentaire, tout en se préservant des conséquences induites par les incidents (souvent climatiques) qui peuvent survenir sur le réseau (*cf.* Annexe 7-3).

La distribution : des modèles de décentralisation contrastés

Au niveau de la distribution, la concurrence s'organise dans un contexte un peu différent de ce que l'on a pu décrire précédemment pour le secteur de la production, du fait du rôle prépondérant qu'occupent en France les collectivités locales en la matière et en raison de l'organisation régionale qui perdure au Royaume-Uni depuis 1947 avec le découpage du pays en *Electricity Boards*. En effet, on constate du côté britannique que les acteurs en présence sont étroitement liés au secteur géographique qu'ils ont acquis suite à la privatisation des *Regional Electric Companies* (RECs). Désormais connus sous le nom de *Distribution Networks Operators* (DNOs), les différents opérateurs de la distribution exercent leur activité indépendamment des autres activités de production ou de fourniture des sociétés auxquelles ils appartiennent. On remarque pourtant à nouveau que le marché se partage entre un petit nombre d'industriels qui interviennent le plus souvent à d'autres niveaux de la filière électrique britannique (*cf.* Annexe 7-4).

En France, la situation peut paraître *a priori* plus simple puisque c'est encore une filiale d'EDF (Électricité Réseau Distribution France) qui détient le quasi-monopole de cette activité. Chargé d'une mission de service public, ERDF gère et exploite les réseaux d'électricité secondaires ne relevant pas directement de la responsabilité de RTE. Toutefois, cela se fait dans un cadre décentralisé complexe où interviennent les collectivités locales. En effet, celles-ci sont propriétaires des réseaux basse et moyenne tension traversant leur territoire, et ce n'est que parce qu'elles concèdent ceux-ci qu'ERDF est en mesure de les exploiter (cf. Annexe 7-5). Relevant dans les deux cas d'une dynamique décentralisée ancienne, la distribution s'organise pourtant de manière bien distincte en France et au Royaume-Uni, du fait de la place singulière qu'occupent désormais les opérateurs privés qui administrent les DNOs. Exerçant une mission d'intérêt général (encadrée sur un plan réglementaire) dans une perspective qui ne se limite pas à la rentabilité¹⁷, les entreprises britanniques qui interviennent dans ce secteur d'activité ne peuvent être comparées à ERDF. En effet, elles bénéficient d'une réelle autonomie vis-à-vis des instances de pouvoir local alors que l'opérateur français reste étroitement contrôlé par les collectivités avec lesquelles il est engagé contractuellement.

La fourniture au Royaume-Uni : Une profusion de marques ... ou de masques ?

Chargés de la vente d'électricité au consommateur final, les *suppliers* se présentent sous d'innombrables marques au Royaume-Uni. Si l'on en compte plus de quarante sur le marché domestique de la fourniture électrique, il se révèle dans le même temps que la plupart appartiennent à quelques acteurs centraux du marché, désignés couramment comme les "*Big Six*". À nouveau, on retrouve donc les filiales de *Scottish Power (Iberdrola)*, de *SSE*, de *Npower (RWE)*, de *PowerGen (E.ON)*, d'*EDF* et d'un acteur que l'on avait pas encore rencontré mais qui domine ce marché : *British Gas* (propriété de *Centrica*)¹⁸. Contrôlant à elles six près de deux tiers des marques du marché, ces entreprises fournissent plus de 99% des 26 millions des consommateurs domestiques¹⁹. Cela ne laisse donc que peu de places pour les petites entreprises du marché²⁰. Ainsi, en dépit d'un nombre conséquent de fournisseurs, on constate que la concentration industrielle qui s'est opérée progressivement depuis 1999 a contribué à renforcer la concurrence entre un petit nombre de groupes dont les parts de marché sont relativement équilibrées (cf. Annexe 7-6).

¹⁷ Au sens où on considère que la rentabilité consiste avant tout à équilibrer les bénéfices et les coûts, à la différence d'une logique de profit qui cherche à maximiser les gains financiers dans le cadre d'une démarche capitaliste classique. A cet égard, la présence d'acteurs comme le conglomérat financier Berkshire Hathaway (propriété de Warren Buffett, considéré en 2008 comme la première fortune mondiale) illustre bien l'intérêt d'un tel domaine d'activités pour les investisseurs privés.

¹⁸ En Ecosse, la filiale *supply* de Centrica est connue sous le nom de *Scottish Gas*.

¹⁹ OFGEM (2007), *Domestic Retail Market Report*, n°169/07, June 2007.

²⁰ *Ecotricity, Good Energy, Green Energy UK, Countrywide Energy, Telecom Plus (Utility Warehouse), et Utilita*.

Sur le schéma présenté en Annexe 8, on peut constater que les quatre principaux acteurs du marché de l'électricité domestique (*E.On*, *EDF Energy*, *SSE* et *SP-Iberdrola*) détiennent un peu moins de 2/3 des parts de marché tous secteurs confondus. Et cela va encore s'amplifier maintenant que la cession de *British Energy* au groupe français vient d'être confirmée²¹. Ainsi, on observe que malgré toutes les dispositions réglementaires qui ont pu être prises au Royaume-Uni, le marché s'est progressivement rétréci, au profit d'un petit nombre d'entreprises. Ce phénomène de concentration, s'il est préoccupant au regard de la vitesse à laquelle il se produit, n'est rien comparé à la réintégration progressive du marché²². En effet, même si on constate que des techniques de *branding* donnent l'apparence d'une profusion de marques alors que peu de groupes se partagent le marché de manière effective, cet état de fait ne nuit pas pour autant au principe même d'une pluralité des opérateurs disponibles.

En revanche, et on le constate également en France, la présence des mêmes holdings sur les différents secteurs d'activité (par le biais de filiales) pose question car il place dans une situation plus favorable les fournisseurs qui peuvent compter sur l'appui officieux de leurs annexes productrices et distributrices. Dans ce contexte, le leader de la fourniture électrique, *British Gas-Centrica*, se trouve *de facto* largement défavorisé. C'est d'ailleurs pourquoi le consortium *Centrica* s'est rapproché en 2008 d'EDF pour racheter le potentiel de production nucléaire de *British Energy*. Inversement, d'autres acteurs comme *Iberdrola* profitent actuellement du soutien de l'Union Européenne pour contester la concurrence déloyale qu'exerce -selon eux- l'énergéticien français du fait de son expansion récente au Royaume-Uni.

Ainsi, dans le prolongement de l'amertume qu'avaient suscité au début de la décennie la faillite d'Enron aux Etats-Unis²³ ou les débuts difficiles de la libéralisation du rail britannique²⁴, une certaine désillusion semble caractériser la dérégulation des marchés de l'électricité des deux côtés de la Manche. Au Royaume-Uni, profitant de l'incapacité de l'OFGEM à intervenir de manière véritablement contraignante pour limiter le resserrement

²¹ A l'heure où nous écrivons ces lignes, un projet de rachat d'Iberdrola par EDF est également sérieusement envisagé, en dépit des réticences du Gouvernement espagnol. Dans l'hypothèse où cette situation viendrait à se réaliser en parallèle au rachat de *British Energy*, EDF occuperait alors une place largement dominante dans le marché britannique, en contrôlant plus d'un tiers de la production nationale, 40% du marché de la distribution, et un peu moins de 15% de la vente aux consommateurs domestiques.

²² MICHAELS Robert J. (2004), "Vertical Integration : The Economics that Electricity Forgot", *The Electricity Journal*, n°17/10, pp.11-23.

²³ Certains auteurs ont toutefois souligné que, en dépit du scandale suscité par cet événement, une subtile construction discursive a permis aux analystes de renverser la perspective en montrant que le libéralisme économique n'en restait pas moins pertinent du fait de la capacité de *résilience* du capitalisme. Cf. CRAIG Russell J. & AMERNIC Joel H. (2004), "Enron Discourse : The Rhetoric of a Resilient Capitalism", *Critical Perspectives on Accounting*, n°15/6-7, pp.813-852.

²⁴ WOLMAR Christian (2001), *Broken Rails. How Privatisation Wrecked Britain's Railways*, London, Aurum Press.

du marché, les acteurs dominants du secteur ne semblent pas résolus à mettre un terme à la dynamique de concentration. Chaque jour apporte ainsi son lot d'informations faisant état des visées expansionnistes d'EDF Energy ou d'E.On. De fait, en l'absence d'un interventionnisme d'Etat (jugé contraire aux principes mêmes de la libéralisation) et d'une quelconque forme de *patriotisme économique*, le secteur électrique britannique se retrouve aujourd'hui très largement contrôlé par une poignée d'entreprises dont l'ancrage géographique originel est situé en France, en Allemagne ou en Italie. À l'exception de Centrica et de SSE, on observe en effet que ce sont principalement des grands groupes européens qui se sont emparés du marché électrique au Royaume-Uni. À la différence, l'exemple français se caractérise par la prépondérance de l'opérateur national historique à laquelle la CRÉ se heurte dans le cadre de son activité de stimulation de la concurrence. Bénéficiant encore du maintien de tarifs régulés et désormais d'une possibilité (faiblement conditionnée) de réversibilité des tarifs du marché, les ménages français n'ont donc que peu de raisons d'aller vers des fournisseurs concurrents, et *a fortiori* encore moins vers des fournisseurs basés à l'étranger puisque les grandes entreprises qui concurrencent EDF sur le marché européen n'ont pas investi le marché de l'électricité résidentielle français.

[III-C] La difficile remise en cause du monopole

Au regard du phénomène de concentration que nous venons d'observer au Royaume-Uni, on pourrait se demander si une telle situation pourrait advenir d'ici quelques années en France. À l'heure actuelle, force est de constater qu'une telle issue paraît assez improbable du fait de l'écrasante domination que continue d'exercer l'ancien monopole électrique. On observe ainsi que quelques mois après l'ouverture totale du marché à la concurrence, EDF reste encore, et de loin, le leader incontesté du secteur électrique national.

Ouvert en premier dans le cadre du processus de libéralisation du secteur, le marché des grands sites (*cf.* Annexe 9) fait aujourd'hui figure d'exemple puisque 85% des ventes effectuées par les nouveaux concurrents l'ont été sur ce marché. Toutefois, on observe que parmi les 18% d'industriels qui ont opté, fin 2007, pour les prix du marché, près de trois-quarts d'entre eux l'ont fait au profit des offres des opérateurs historiques (EDF et GDF). Il semble donc bien difficile d'exister pour les acteurs entrants, même après huit années de concurrence. Et il s'avère que la situation est bien plus compliquée encore pour les opérateurs entrants du côté du secteur résidentiel où seuls 6.000 ménages ont fait le choix des tarifs dérégulés au cours du premier trimestre de l'ouverture totale à la concurrence. Par la suite, si ce chiffre a beaucoup progressé (449.000 au 31 août 2008, d'après les données de la CRÉ), il n'en reste pas moins que 98,5% des ménages n'ont pas franchi le pas pour quitter les tarifs régulés. C'est d'ailleurs en prévision de ces difficultés que d'importants énergéticiens européens ont fait le choix de se concentrer sur les gros consommateurs, en

négligeant la clientèle domestique. Il en va ainsi de la multinationale allemande E.ON qui s'est principalement impliquée sur le marché français du gaz, du leader du marché italien Enel qui intervient surtout au niveau de la production depuis qu'il est devenu le propriétaire d'Endesa (et donc des installations de production de l'ex-Société Nationale d'Énergie Thermique qu'avait racheté en France l'électricien espagnol), ou du groupe espagnol Iberdrola (n°1 mondial de l'éolien).

Avec 68% de la consommation (correspondant à 97% des clients) qui reste toujours hors du système concurrentiel grâce à l'existence de tarifs réglementés, le système semble encore loin d'être équitable pour les fournisseurs entrants. En effet, les dix fournisseurs alternatifs d'électricité se partagent 7,2% des consommations non-résidentielles et 1,5% des consommateurs domestiques, tandis que la part cumulée des offres de marché d'EDF et de GDF sur ces deux marchés atteint le cap des 10%. Comme on le constate de manière flagrante sur le schéma présenté dans l'Annexe 10, la concurrence est loin d'être effective sur le marché de l'électricité domestique français et il semble bien difficile de dire si la situation changera à l'avenir. Quatre mois après l'ouverture totale du marché de l'électricité à la concurrence, une enquête d'opinion commandée par la CRE²⁵ soulignait à cet égard que les consommateurs résidentiels « *ne connaissent ni les démarches à effectuer pour changer de fournisseur d'énergie ni les conséquences que représenteraient pour eux au quotidien un tel changement* ». De même, rares semblent être ceux qui connaissent l'identité des fournisseurs d'énergie entrants, ou la nature des bénéfices que pourraient induire pour eux un éventuel changement d'opérateur. De fait, seuls 2% de l'échantillon exprimaient alors leur intention de changer de fournisseurs. Un an plus tard, écornée au gré des expériences individuelles malheureuses et de la mutualisation médiatique qui en a été faite par les associations de consommateurs, l'image longtemps idéalisée d'une mise en concurrence des monopoles d'Etat semble plus que jamais sujette à caution, si l'on en juge par la frilosité qu'expriment encore les ménages au moment de franchir le pas vers ce qui est parfois perçu comme une *jungle* concurrentielle²⁶.

[III-D] Réguler le marché libéralisé et promouvoir les économies d'énergie

Dans ce contexte, de nouvelles formes de régulation (ne relevant pas des strictes prérogatives de l'OFGEM ou de la CRE) ont également émergé pour protéger les consommateurs et pour orienter les acteurs du marché vers une prise en considération

²⁵ Commission de Régulation de l'Énergie (2007), *L'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz naturel pour les clients résidentiels*, Baromètre annuel réalisé par LH2, vague 1 : décembre 2007.

²⁶ Cette notion de jungle est tirée d'un entretien réalisé au cours de notre enquête sur la perception des ménages à l'égard de l'électricité et des économies d'énergie (*cf. supra*). Au-delà de ce seul cas des consommateurs domestiques, on a également pu observer des craintes similaires exprimées par les collectivités locales (en réponse au désarroi d'un représentant de *Poweo*) lors d'une table-ronde organisée à l'occasion des *Assises de l'Énergie 2006* à Dunkerque.

accrue des économies d'énergie. Relevant principalement de la société civile au Royaume-Uni et de la sphère administrative en France, les organisations qui interviennent en ce sens divergent *ipso facto* quant aux modalités de leur action. Ainsi, tandis que le Ministère de l'Industrie (et tout particulièrement la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières, DGEMP), le Ministère de l'Ecologie et l'ADEME supervisent conjointement la mise en œuvre nationale de la politique Energie-Environnement de la France²⁷ grâce au concours de l'ADEME, la place du *Department for Business, Enterprise and Regulatory Reform* (BERR, ex-DTI, chargé de la politique énergétique) et du *Department for Environment, Food and Rural Affairs* (DEFRA) est nettement plus limitée dans l'organisation britannique²⁸.

Depuis la dissolution du *Department of Energy* en 1992, les prérogatives qu'exerçaient l'*Energy Efficiency Office* depuis 1983 au sein de ce ministère ont été déléguées à une organisation hybride, l'*Energy Saving Trust* (EST), qui est alors devenue le principal promoteur des économies d'énergie au Royaume-Uni. Cela se traduit encore aujourd'hui par la mise en œuvre de campagnes (*Save Your 20%*; *Energy Saving Week*) à destination des ménages, par la mise à disposition d'une vingtaine de centres d'information locaux sur la maîtrise de la demande en énergie et par une aide technique apportée aux collectivités et aux professionnels du bâtiment. Créée et soutenue (institutionnellement et financièrement) par le Gouvernement et les acteurs des marchés de l'énergie, cette fondation situe ainsi son activité à mi-chemin entre ce que l'on peut observer en France au niveau de l'ADEME et du réseau des *Espaces Info-Energie*. En effet, forte d'une légitimité nationale et d'un positionnement extra-administratif, elle est en mesure de s'imposer auprès du grand public, sur le modèle d'une association de consommateurs. Toutefois, elle souffre dans le même temps du fait de son pilotage singulier, réunissant la sphère politique et les opérateurs énergétiques.

Relevant de ce que l'on nomme en France le monde associatif, voire de l'éducation populaire, la *National Energy Foundation* (NEF) joue également un rôle dans la promotion citoyenne des économies d'énergie. En revanche, l'indépendance de cette fondation semble constituer un désavantage pour influencer réellement sur le positionnement des acteurs du marché de l'électricité britannique. Il en va différemment pour l'organisation indépendante de consommateurs *Energywatch*, dont le but est de surveiller (*watchdog*) et d'alerter la population face aux dérives potentielles des marchés dérégulés. Ainsi, face à la multiplication

²⁷ Au niveau déconcentré, ce sont les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) ainsi que les délégations régionales de l'ADEME qui sont chargées de faire appliquer à l'échelon de leur territoire les décisions prises au niveau central.

²⁸ Depuis l'écriture de ce chapitre, le Gouvernement de Gordon Brown a créé un nouveau ministère, le *Department of Energy and Climate Change* (DECC), qui reprend les prérogatives de ces deux ministères. Depuis le 3 octobre 2008, c'est donc sous la responsabilité du secrétaire d'Etat Ed Miliband que les questions qui nous préoccupent sont placées.

de services de comparaison des offres tarifaires en matière de fourniture électrique (sur Internet ou par téléphone), *Energywatch* a développé un label pour certifier l'indépendance et la fiabilité des comparateurs (*Price Comparison Service Providers*) qui proposent leur expertise par téléphone ou sur Internet. Assez rapidement, cela a conduit une douzaine de ces opérateurs de service à ajuster leurs pratiques afin d'obtenir la labellisation. De même, c'est sous la pression d'*Energywatch* que les acteurs du marché de l'énergie ont consenti en juillet 2006 à la création d'un organe indépendant, l'*Energy Supply Ombudsman* (ESO), pour résoudre les nombreux litiges sur les factures.

Du côté français, c'est une logique différente qui a présidé à la création récente de deux dispositifs équivalents à initiés par *Energywatch*. En effet, dans une logique de cadrage du marché, c'est le Gouvernement qui a décidé d'une part de la mise en place d'un site internet (*energie-info.fr*) visant à enrayer le développement anarchique de services de comparaison tarifaire, et d'autre part de l'installation d'un *Médiateur National de l'Énergie* en septembre 2007. Relevant d'une certaine forme d'interventionnisme, et non pas d'une incitation à l'auto-régulation des marchés comme au Royaume-Uni, ces décisions illustrent une fois encore une différence centrale qui oppose le modèle libéral de la dérégulation britannique avec l'approche plus encadrée que l'on a pu voir se mettre en œuvre en France²⁹.

[III-E] Quelle transposition pour l'expérience britannique ?

Alors que l'ouverture totale du marché de l'électricité vient à peine d'avoir lieu en France, il paraît intéressant de dresser un premier bilan de l'expérience britannique, en s'interrogeant tout particulièrement sur la correspondance (ou pas) entre les avantages initialement attendus de la libéralisation et la réalité effectivement constatée. Premier aspect couramment évoqué en amont de la dérégulation, la question du tarif se pose à nous. Qu'en est-il vraiment de la baisse des prix qui était annoncée ? Entre 1995 et 2004, le prix de l'électricité domestique a baissé en termes réels, tant en France (-23%) qu'au Royaume-Uni (-28%), alors que la situation du marché était bien différente dans un cas et dans l'autre³⁰. Constatant que les tarifs ont davantage chuté du côté britannique, on serait tenté de penser que la libéralisation du secteur électrique fut un élément favorable. Pourtant, au regard des données de comparaison des prix, il est difficile de se faire un avis. En effet, d'après la Commission Européenne³¹, les prix britanniques étaient supérieurs aux tarifs français de plus de 6% en 2003, alors que selon les données d'*Eurostat* (mai 2006), ils étaient -peu après- inférieurs de 11%. Difficile donc de se faire un réel avis, tant les divergences des modes de

²⁹ Cf. ISIDORO Cécile (2006), *L'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence communautaire et sa mise en œuvre (Allemagne, Italie, France, Royaume-Uni)*, Paris, LGDJ.

³⁰ KEMA (2005), "Review of European Electricity Prices", *Final Report*, Eurelectric, p.16.

³¹ European Commission (2004), *Third Benchmarking Report*, DG TrEn, mars 2004.

calcul se révèlent importantes. On constate pourtant que ces données chiffrées font l'objet d'une appropriation différenciée selon que ceux-ci sont mobilisés dans des écrits favorables (ou pas) au processus de dérégulation du secteur électrique.

Outre cette question des tarifs, vis-à-vis de laquelle nous nous garderons bien de prendre position, une autre motivation du processus communautaire de libéralisation consistait à envisager la création d'un marché européen dont le but aurait été de favoriser une harmonisation des prix. Qu'en est-il aujourd'hui, alors que perdurent des déséquilibres tarifaires importants au sein de l'Union Européenne ? Incontestablement, il s'avère que le marché s'est largement ouvert puisque certaines compagnies comme *E.ON* peuvent vendre de l'électricité dans 18 pays de l'espace économique européen³². Principaux bénéficiaires de cette abolition des frontières, les grandes entreprises que sont *GDF-Suez*, *EDF*, *Enel*, *RWE* ou *Vattenfall* composent sur ce marché ouvert avec d'autres groupes plus petits qui n'hésitent pas à participer à cette internationalisation du commerce électrique. En ce sens, on observe qu'un marché communautaire semble bel et bien s'être structuré.

Pourtant, comme nous avons eu l'occasion de la montrer auparavant, cette dynamique se fait en parallèle à une réduction accélérée des acteurs du marché, en raison de la concentration qu'induisent les nombreuses fusions et acquisitions. De fait, alors que très nombreux producteurs et fournisseurs existaient dans le cadre des marchés électriques nationaux, peu subsistent encore sous l'effet des rachats successifs. En dépit de cette réduction du nombre de parties prenantes, il est bien difficile de s'y retrouver tant la multiplication des filiales (sectorielles ou nationales) s'emploie à dissimuler le faible nombre de groupes qui se partagent la plus grosse partie du marché européen. Il en va ainsi pour l'allemand *EnBW* dont *EDF* est l'actionnaire dominant, de l'espagnol *Endesa* qui appartient à *Enel* ou du belge *Electrabel* qui fait partie du groupe *GDF-Suez*. Seule limite apparente à l'expansionnisme des entreprises, la question des distances explique l'absence de certains grands acteurs en Scandinavie (contrôlée par *Vattenfall* et *Fortum*) ou en Europe de l'Est (où l'entreprise tchèque *CEZ* tente de résister face aux implantations des entreprises venues d'Europe de l'Ouest).

Toutes ces remarques ne doivent cependant pas faire oublier que la libéralisation du secteur électrique n'est pas encore véritablement achevée. C'est pourquoi il convient de ne pas chercher à dresser un bilan de manière trop prématurée de la situation. Comme le notait Colin Robinson³³ en 1993, en analysant les débuts difficiles de la dérégulation du secteur

³² Une partie des données qui nous ont permis d'estimer les rapports de force (en termes de parts de marché) des différents acteurs de l'électricité en Europe sont issues de LISE Wietze, HOBBS Benjamin F. & HERS Sebastiaan (2008), "Market Power in the European Electricity Market. The Impacts of Dry Weather and Additional Transmission Capacity", *Energy Policy*, n°36, pp.1331-1343.

³³ ROBINSON Colin (1993), *op. cit.*

électrique britannique, il est probable que la capacité de destruction créatrice schumpetérienne des acteurs de ce nouveau marché permettra à terme un accroissement de la compétition, comme on a pu l'observer entre temps au Royaume-Uni. Inversement, on peut imaginer comme Jean-Michel Glachant³⁴ que le travail de convergence, nécessaire à l'harmonisation du marché intérieur de l'électricité, va encore se heurter aux résistances nationales, favorisant ainsi la coexistence de plusieurs marchés nationaux au sein de l'Union européenne. Quelque soit l'avenir, une question se pose à plus court terme dans le cas de la France : Qu'advient-il quand la position d'EDF ne se trouvera plus comme aujourd'hui confortée par le niveau « *anormalement bas* »³⁵ des tarifs réglementés ? Le passage au marché libre favorisera-t-il une baisse des prix, ou *a contrario* un nivellement par le haut de ceux-ci sur la moyenne européenne ?

³⁴ GLACHANT Jean-Michel (2001), « Une quinzaine de "marché unique" de l'électricité dans l'Union Européenne ? », *Flux*, n°44, pp.8-27.

³⁵ Cette considération est issue d'un rapport de la CRÉ, paru en juillet 2006.

Pour conclure ce deuxième chapitre, il nous faut au préalable revenir sur sa première partie, c'est à dire, la question des politiques en matière d'offre électro-énergétique. En effet, même si l'intérêt de notre recherche ne se situe pas à ce niveau, il n'en reste pas moins qu'une bonne compréhension de ce versant est nécessaire pour interpréter la nature évolutive des politiques de maîtrise de la demande en électricité. Inutile toutefois de revenir trop longuement sur la question du nucléaire au sujet duquel nous avons déjà beaucoup écrit. Concentrons nous donc plutôt sur deux enjeux cruciaux dans la gestion contemporaine de la production électrique : les gaz à effet de serre générés par les centrales thermiques et le développement complexe de la filière renouvelable. Dans les deux cas, les situations britanniques et françaises diffèrent significativement. D'une part, la France a réduit la part du thermique dans sa production (de 119 à 66 TWh entre 1973 et 2005) tandis que le Royaume-Uni faisait le choix inverse du fait de la disponibilité d'hydrocarbures dans la Mer du Nord. D'autre part, le fort (mais ancien) potentiel hydroélectrique français a longtemps contribué à freiner le développement d'autres formes d'énergies renouvelables, alors que pour les îles britanniques négligeaient complètement cette filière de production, à l'exception (relativement marginale) de la biomasse qui représentait en 2006 la moitié de la capacité productive des renouvelables.

Comme nous l'avons vu, sommé d'agir par l'Union Européenne et confronté à la menace d'un *gap* énergétique, le Royaume-Uni est aujourd'hui tenu de changer son fusil d'épaule pour faire face aux défis énergétiques qui se posent au pays. Apparemment moins exposée que son voisin d'Outre-manche, la France n'est pas pour autant dans une position facile. En effet, même si l'opinion publique semble s'accommoder de l'idée des *avantages*

écologiques de l'énergie nucléaire, de nombreuses voix s'élèvent toujours¹ pour demander que de nouveaux projets ne voient pas le jour. De plus, les problèmes liés aux déchets et au danger intrinsèque à ce type d'équipement ne sont toujours pas résolus et impliquent que des voies alternatives soient plus sérieusement envisagées. Mais réduire la part des déchets nucléaires et des gaz à effet de serre émanant des centrales thermiques pose problème dans l'immédiat puisque les capacités installées (ou en voie de l'être) en matière d'énergies renouvelables sont encore loin d'être en mesure de compenser les baisses de production qu'induiront inévitablement les réductions précédemment évoquées. C'est pourquoi, en attendant qu'une *troisième révolution énergétique*² donne à voir ses effets concrets, les politiques de maîtrise de la demande en électricité ont été exhumées (côté français) et revalorisées (côté britannique) pour offrir une solution de transition.

A cet égard, on a pu observer que si la reprise des politiques de maîtrise de la demande en énergie qui s'est opérée en France depuis la fin des années 1990 n'a pas permis de retrouver la dynamique de la période 1973-1986 en matière d'économies d'énergie, il n'en reste pas moins que des résultats illustrent bel et bien le renouveau de cette action publique. Ainsi, on constate par exemple que l'intensité énergétique du secteur résidentiel-tertiaire a amplifié son mouvement de réduction depuis 1995. Après que cet indice de croissance annuel moyen ait largement marqué le pas entre la période de référence (1973-1982) et la suivante (1982-1995), avec un niveau d'amélioration en chute de 72% ; on constate que la tendance est à nouveau aux économies puisque l'indice a progressé de 22% entre 1995 et 2005. Amplifiée par la hausse des prix du pétrole qui s'est faite par vagues successives à partir de 2003, la mise en œuvre de mesures visant à réduire la demande d'énergie demeure toutefois en deçà de ce qui avait été fait dans les années 1970 et au début des années 1980. Reste maintenant à savoir comment cette dynamique va se traduire dans les années à venir, grâce à l'implication déterminante des institutions communautaires, des acteurs associatifs, et des individus eux-mêmes³.

De même, ainsi que nous l'avons montré tout au long de ce chapitre, le marché est aussi appelé à jouer un rôle majeur dans le renouveau des politiques de sobriété électrique. Des questions se posent cependant quant aux modalités effectives de l'intervention de ces acteurs industriels et marchands dans ce processus complexe. Dans la perspective d'une gestion raisonnée de l'offre face aux enjeux économiques et écologiques, la mise en concurrence pose en effet problème tant les logiques d'action qui animent les acteurs du

¹ On a notamment pu le constater à l'occasion du Débat Public organisé d'octobre 2005 à février 2006 sur le projet de centrale nucléaire EPR à Flamanville.

² Celle que s'emploient à préfigurer les annonces du *Grenelle de l'Environnement* ou les objectifs revus à la hausse du *Carbon Reduction Commitment*. Nous empruntons cette formule à la présidente du consortium nucléaire français Areva : LAUVERGEON Anne et JAMARD Michel-Hubert (2008), *La troisième révolution énergétique*, Paris, Plon.

³ BÉGUÉ Marie-Cécile (2005), *op. cit.*, p.51.

marché différent des ambitions politiques. Pour autant, la libéralisation ne doit pas être perçue *a priori* comme un obstacle pour le développement des économies d'énergie et pour une prise en compte accrue des problèmes environnementaux liés aux usages énergétiques. Comme dans le cas du monopole, tout est question des formes de régulation qui sont mises en œuvre pour corriger les déviances potentielles du secteur électrique. C'est pourquoi, qu'il s'agisse de réglementations formelles (pour instaurer des tarifs sociaux visant à maintenir un accès équitable de tous les citoyens à l'énergie) ou de mécanismes d'incitation (sollicitant la participation des acteurs du marché au travail pour qu'eux aussi promeuvent les pratiques sobres et écologiquement raisonnées auprès de leur clientèle), le politique a encore un rôle central à jouer dans la nouvelle configuration du système d'acteurs qui nous préoccupe ici⁴. Les engagements environnementaux du pays imposant d'encadrer l'activité industrielle, la présence d'une supervision étatique se justifie pleinement.

A défaut du système intégré qui existait auparavant, on peut malgré tout s'interroger sur les effets que risquent d'induire la segmentation contemporaine du marché global de l'électricité. En effet, on serait tenté de se demander dans quelle mesure la cohérence que permettait le modèle passé peut être encore assurée aujourd'hui face à cette pluralité d'acteurs qui souvent tendent à privilégier les jeux du marché (concentration)⁵ au détriment de la prise en compte des externalités technologiques (sécurité d'approvisionnement), environnementales (gaz à effet de serre) et microsociologiques (précarité énergétique) dans un cadre déjà partiellement vicié par un phénomène de réintégration qui s'articule autour d'un petit nombre d'acteurs⁶.

Pourtant des auteurs défendent l'idée d'une régulation détournée du marché. Vantant les mérites de la libéralisation du marché électrique britannique en matière de prix, de qualité et d'innovation, Stephen Littlechild⁷ souligne par exemple que l'ensemble de ces progrès n'aurait pas eu de sens en l'absence de la régulation de l'OFGEM. Selon lui, celle-ci a en effet permis au marché britannique de mieux prendre en compte les exigences de l'efficacité énergétique, dans un contexte où cet aspect ne pouvait pas être oublié. Pour sa part, Gill Owen pense que la meilleure des régulations se situe au niveau des

⁴ Par exemple, pour ne pas imputer sur les entreprises les coûts des externalités environnementales (en imposant une surtaxation qui conduirait à une augmentation des tarifs), le Gouvernement britannique s'est employé à ajuster la taxation énergétique en proposant des niveaux avantageux pour la production électrique faite à partir d'énergies renouvelables. Ce faisant, le marché a eu tendance à s'autoréguler en développant de plus en plus des offres d'électricité –dite- *verte*. De fait, le recours à l'instrument fiscal a eu un effet de régulation positif, alors qu'en faisant le choix d'une imposition réprobatrice, la correction se serait fait au détriment des consommateurs. Cf. GAN Lin, ESKELAND Gunnar S., KOLSHUS Hans H. (2007), "Green Electricity Market Development: Lessons from Europe and the US", *Energy Policy*, n°35/1, pp.144-155.

⁵ MICHAELS Robert J. (2004), *op. cit.*

⁶ JAMASB Tooraj & POLLITT Michael (2005), "Electricity Market Reform in the European Union : Review of Progress toward Liberalization & Integration", *The Energy Journal*, "European Electricity Liberalisation" special issue, pp.11-41.

⁷ LITTLECHILD Stephen (2004), *op. cit.*

consommateurs. C'est d'ailleurs pourquoi il attend de l'Etat que celui-ci s'engage pour conseiller les citoyens afin que ces derniers poussent le marché vers une plus grande considération des enjeux socio-environnementaux. Selon lui, un travail d'information est en effet amené à se mettre en œuvre pour que les consommateurs s'approprient la question et obligent *in fine* les fournisseurs et producteurs à tenir compte des labels, à fixer d'eux-mêmes des normes standard de qualité, et à structurer de nouvelles offres privilégiant une logique de service. Considérant que les consommateurs sont potentiellement en mesure de faire évoluer le marché en ce sens en devenant parties prenantes du système de régulation, cet auteur compte donc sur l'intervention active de l'Etat pour que celui-ci les « *éduque* » aux logiques de marché, afin que leurs volontés deviennent des exigences⁸. En ce sens, le consommateur devient donc un rouage de régulation qu'il faut préparer. Ainsi, plutôt que de contraindre les entreprises par la régulation publique, c'est ici aux pouvoirs publics de formater un régulateur légitime.

⁸ OWEN Gill (1996), *op. cit.*

CONCLUSION

A l'issue de cette longue première partie qui nous a conduit à observer l'histoire puis les enjeux contemporains des politiques énergétiques en général, et des économies d'énergie électrique en particulier, de nombreuses questions restent en suspens. Certaines seront au cœur des deux parties suivantes, tandis que d'autres devront rester sans réponse tant il s'avère difficile d'embrasser dans sa totalité la complexité du système électrique. En effet, comme nous avons essayé de le montrer au cours de ces deux chapitres, la demande ne peut être étudiée sans que l'on s'intéresse à l'offre, tout comme les comportements ne peuvent être compris si on ne s'intéresse pas aux objets techniques qui les outillent. De même, l'électricité ne peut pas complètement être isolée des autres énergies. De fait, une focalisation stricte sur un objet tel que la maîtrise des usages électrodomestiques n'est guère possible si on veut éviter l'écueil d'une analyse superficielle, négligeant nombre d'aspects techniques qui se révèlent pourtant déterminants. C'est notamment ce qui explique que nous ayons consacré autant d'espace à cette partie dont le caractère empirique est limité. Il s'agissait avant tout de dresser un état des lieux aussi complet et synthétique que possible du cadre contextuel de notre recherche.

Comme nous l'avons observé au cours de ces deux chapitres, les nouvelles politiques de Maîtrise de la Demande d'Électricité (MDE) diffèrent de celles qui étaient mises en œuvre avant les années 1980 au sens où elles se doivent de composer avec des exigences internationales (Kyoto), des cadrages de l'action publique émanant d'instances supranationales (Union Européenne), et avec les initiatives locales entreprises par les collectivités territoriales dans le contexte d'une décentralisation toujours accrue des prérogatives en matière d'énergie. Pour garder une certaine unité, il s'impose donc à l'échelon national de

concevoir une politique intégrée prenant en compte ces différents niveaux d'action publique ainsi que les acteurs intervenant sur le marché concurrentiel de l'énergie. Toutefois, contrairement à ce que l'on aurait pu envisager, il semble que c'est davantage une activité de supervision (et non de coordination) que l'Etat adopte pour accompagner ce mouvement. De fait, comme on peut le constater à l'aune de l'expérience britannique, le pouvoir central s'efface progressivement à la faveur d'une libéralisation globale de la politique dont il n'est plus que l'initiateur.

D'une logique d'approvisionnement à une logique de services

En 2007, plus de 19 millions de changements d'opérateurs ont déjà eu lieu en Angleterre et au Pays de Galles, et deux tiers d'entre eux étaient motivés par une volonté d'économie financière¹. Loin du cas français où la concurrence tarde à se mettre en œuvre, ces données masquent cependant une évolution moins perceptible de la libéralisation telle qu'elle se donne à voir outre-Manche. En effet, s'il est incontestable que les consommateurs choisissent leur fournisseur en fonction de critères le plus souvent économiques², il apparaît également que, pour une autre partie du public, l'enjeu du changement d'opérateur se situe ailleurs, sur le terrain des services qui viennent s'ajouter à la simple fourniture d'électricité. C'est ainsi que, confirmant le positionnement de Gill Owen (*cf. supra*), de nouveaux types d'offres ont vu le jour sur le marché et ont contribué à structurer une nouvelle identité aux fournisseurs, devenus des "*Integrated Energy Services Companies*", des entreprises de service énergétique. Proposant des *packs pro-environnement* (électricité verte) ou des *packs pro-économies d'énergie* (réalisation de bilans énergétiques et offres de rabais sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique conseillés lors de l'expertise), les opérateurs dépassent ainsi leur simple rôle de fournisseur d'électricité en développant une gamme élargie de services pour répondre aux attentes de leur clientèle. En correspondance avec les attentes des pouvoirs publics, les acteurs du marché contribuent donc de la sorte à la dynamique mise en œuvre dans le cadre des politiques Energie-Environnement. Combinant cette offre de services avec la possibilité d'un avantage tarifaire, *SSE* et *EDF Energy* ont récemment développé un système de gratifications à destination des consommateurs qui atteignent un certain niveau d'économies d'énergie. De fait, on observe avec intérêt que la baisse des prix semble en mesure se concilier avec les exigences environnementales et économiques de la sobriété électrique.

Prenant acte de cette évolution en cours au Royaume-Uni, la question de la transposition de cette logique de services se pose désormais en France. Perçue comme la

¹ Sources : *National Grid* et *OFGEM*.

² L'OFGEM note que de très nombreuses formules de tarification ont été élaborées, en s'appuyant sur des modes de paiement d'avance (au trimestre ou à l'année), des garanties tarifaires, ou même sur des tarifs spéciaux conçus pour les personnes qui gèrent elles mêmes leur consommation via internet.

bonne voie à emprunter dans le cadre de la libéralisation, cette restructuration du marché de l'offre électrique a en effet vocation à permettre une diversification des offres et le développement de « *propositions commerciales reposant sur le "service énergétique fourni" plutôt que sur la quantité d'énergie vendue* »³. Par ailleurs, rendue possible et intéressante du fait de l'abrogation du principe de spécialité pour les anciens monopoles énergétiques et de la mise en place des certificats d'économies d'énergie, ce changement de positionnement constitue, selon Nicolas Sarkozy, un *défi* pour les fournisseurs d'énergie : « *Ils doivent passer d'un monde où ils vendent aujourd'hui l'énergie à un monde où ils vendront demain des services* »⁴.

Par ailleurs, il s'agit également d'une opportunité pour les pouvoirs publics, car une telle reconfiguration de l'offre leur permet de se désengager partiellement de la thématique des économies d'énergie en déléguant au marché la mise en application de dispositions allant en ce sens. De fait, le rôle du politique se limite alors à encourager la transformation du marché en définissant un cadre d'action où les économies d'énergie, la limitation des gaz à effet de serre et la tarification sociale de l'énergie sont les seuls éléments incontournables que les entreprises doivent s'efforcer de prendre en compte. Un tel renversement de position n'est pourtant pas sans risque, puisque rien ne garantit que les concurrents ne privilégieront pas une approche plus rentable à court terme, en se contentant d'investir à la marge pour limiter les consommations d'électricité en période de pointe ou à l'échelle de territoires où le réseau d'alimentation n'est pas parfaitement sécurisé.

La maîtrise de la demande en électricité : Perspectives dans le cadre d'un marché ouvert

A cet égard, pour prolonger notre réflexion sur le développement d'une logique de services, on peut d'ailleurs se demander plus globalement dans quel sens les politiques de Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) vont évoluer suite à la libéralisation du secteur électrique. En effet, si on reprend la modélisation proposée par Dominique Finon⁵, trois voies distinctes semblent envisageables. La première –qualifiée de *réglementaire*– tend globalement à correspondre au principe d'une planification intégrée de la ressource (IRP⁶) au sens où elle s'attache avant tout à maximiser le rendement énergétique en diminuant les pointes et en lissant la courbe de charge. Prise en compte dans la LOE 2005, cette facette des politiques de MDE s'applique tout particulièrement au niveau territorial dans les zones en contrainte, c'est-à-dire, dans les régions qui souffrent d'un réseau d'alimentation insuffisant ou vétuste (*cf. supra*).

³ PAPPALARDO Michèle & BODIGUEL Aude (2007), *op. cit.*, p.86.

⁴ Extrait de la déclaration du Gouvernement sur l'Énergie, présentée au Sénat par le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Nicolas Sarkozy, le 27 avril 2004.

⁵ FINON Dominique (1996), « La maîtrise de la demande d'électricité. Innovation réglementaire ou nouvel instrument de stratégie commerciale », *Revue de l'Énergie*, n°483, décembre 1996, pp. 607-624.

⁶ Nous reviendrons plus précisément sur cette notion dans le chapitre suivant.

Sur un tout autre plan, la deuxième conception de la MDE s'inscrit quant à elle dans une perspective *coopérative* transnationale qui résulte d'une volonté commune des parties prenantes en faveur d'une sécurisation de l'approvisionnement ou de l'environnement. Il s'agit alors de conforter le système d'interconnexions à l'échelle de l'espace énergétique commun, ou de travailler conjointement à la réduction des pollutions induites par la production d'énergie des différents partenaires. À cet égard, la politique énergétique de l'Union Européenne est un parfait exemple de cette dynamique de l'action publique.

Enfin, la troisième variation correspond à l'actuelle ouverture des marchés au sens où elle s'inscrit dans un cadre *concurrentiel* où les régulations politiques s'effacent. Ce sont donc les mécanismes de marché qui interviennent pour orienter une maîtrise de la demande énergétique au travers -par exemple- de la mise en œuvre de prestations de services offertes par les fournisseurs d'énergie eux-mêmes, comme cela semble être de plus en plus le cas au Royaume-Uni et en France. Intervenant à présent dans des missions d'intérêt public, les acteurs du marché de l'électricité sont alors en situation d'associer les consommateurs en les faisant participer comme co-gestionnaires de la demande et non plus simplement comme des bénéficiaires passifs d'une offre⁷. Reste à savoir dans quelle mesure, cette appropriation commerciale de la MDE peut cohabiter avec les exigences locales de planification et dans le cadre plus large des coopérations énergétiques et environnementales au niveau international.

⁷ VAN VLIET Bas, CHAPPELS Heather & SHOVE Elizabeth (2005), *Infrastructures of Consumption. Environmental Innovation in the Utility Industries*, London, Earthscan, p.96.

II

LA RECHERCHE D'UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA RESSOURCE ÉLECTRIQUE

Controverses sur la sécurisation de l'offre
et politiques de maîtrise de la demande

« Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine la réalité ; c'est au contraire la réalité sociale qui détermine leur conscience. [...] De même qu'on ne juge pas un individu sur l'idée qu'il se fait de lui, de même on ne peut juger une telle époque de bouleversement sur sa conscience de soi ; il faut, au contraire, expliquer cette conscience par les contradictions de la vie matérielle [...] L'humanité ne se pose jamais que les problèmes qu'elle peut résoudre, car, à regarder de plus près, il se trouvera toujours que le problème lui-même ne se présente que lorsque les conditions matérielles pour le résoudre existent ou du moins sont en voie de devenir »¹.

Gérée de manière nationale voire internationale, la ressource électrique est pourtant consommée de manière bien plus localisée. Prenant acte de cet état de fait, les politiques nationales accordent depuis quelques années une place croissante à ce niveau territorial, considérant que c'est à cet échelon que l'enjeu d'un équilibre entre l'offre et la demande se révèle le plus important. En effet, face à l'impossibilité de constituer des réserves d'électricité, un travail d'ajustement permanent s'impose pour maintenir une continuité d'alimentation. Chargé de faire transiter une quantité de production correspondant au niveau de puissance appelée, le gestionnaire national du réseau occupe dans ce cadre une position singulière qui l'oblige à une vigilance continue. Au gré des saisons, de la météo ou de l'heure, il doit en effet faire le lien entre les lieux où l'électricité est produite et ceux où elle est consommée. De même, il se doit de prendre les mesures nécessaires pour pallier aux situations de panne qui pourraient survenir sur le réseau.

Ayant pour mission d'éviter que de telles avaries n'aient lieu, *Réseau de Transport d'Électricité* (RTE) se trouve en France en première ligne lorsqu'il s'agit d'intervenir dans l'urgence afin d'éviter la propagation d'un problème localisé ou l'effondrement complet du système d'alimentation électrique. La permanence de l'approvisionnement électrique relevant d'un engagement de service public, il lui appartient donc de sécuriser l'infrastructure

¹ MARX Karl (1859), « Préface », *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Editions Sociales, rééd. : 1972.

de transmission pour éviter que des conséquences graves ne résultent d'une saturation du réseau. Un important travail de prospective est donc mis en œuvre pour pouvoir déterminer où et quand le risque de pointe (*i.e.* de surconsommation) sera le plus important. Toutefois, en dépit de la relative précision de ces estimations, il s'avère parfois que celles-ci ne suffisent pas pour écarter complètement le risque de saturation².

En cas de congestion, des mesures curatives doivent donc être mises en œuvre dans l'urgence pour éviter la propagation du problème à l'ensemble du réseau. Il s'agit dans un premier temps de solliciter un accroissement de la puissance produite pour répondre à la demande, et ce, même si cela pose problème dans la mesure où cette solution implique de mobiliser des centrales thermiques, fortement émettrices de dioxyde de carbone. Dans le cas (relativement rare) où cette mesure ne suffirait pas, il peut être décidé de restreindre l'offre de manière sélective et momentanée, en procédant à des délestages. Utilisée en dernier recours pour éviter que des surcharges ne provoquent une saturation, cette alternative (prise en concertation avec les pouvoirs publics) conduit à une suspension de l'alimentation électrique chez certains consommateurs qui, à la différence des hôpitaux et des installations à risque, ne sont pas classés comme prioritaires.

Pour éviter d'en arriver là, des mesures préventives sont également prises pour renforcer le réseau dans les endroits où il est le plus sensible. Une attention toute particulière est donc accordée aux secteurs en *contrainte*, c'est-à-dire aux territoires de consommation qui se situent en bout de réseau du fait d'une absence de bouclage de celui-ci. À défaut d'un potentiel de production à proximité, ces territoires enclavés sont donc dépendants de la fiabilité des lignes très haute tension qui acheminent l'électricité jusqu'à eux. Ne disposant pas d'itinéraire de contournement pour accéder à l'extrémité du réseau, l'accroissement soudain de la demande risque en effet d'aggraver la fragilité du système d'alimentation local. Et, si aucune mesure n'est mise en œuvre pour enrayer ce phénomène d'écroulement du niveau de tension, cela risque inévitablement de se traduire par la survenue d'un *blackout*, interrompant alors l'alimentation électrique de l'ensemble des usagers³. Des travaux de renforcement de l'infrastructure d'approvisionnement s'imposent donc pour que ces péninsules électriques, points faibles du maillage réticulaire global, ne soient plus autant exposées en cas de chute de tension⁴.

² Durant la canicule de 2003, l'accroissement inhabituel de la demande électrique en période estivale (du fait de l'usage intensif d'appareils de climatisation) a par exemple généré une situation de pointe difficile à gérer au regard des restrictions de fonctionnement imposées aux centrales thermiques (visant à limiter la pollution de l'air) et des contraintes induites par la sécheresse pour les centrales hydro-électriques.

³ En 2003, l'Italie et la côte est des Etats-Unis ont subi une telle situation. En novembre 2006, suite à un incident électrique en Allemagne, la moitié ouest de l'Europe a pu échapper aux conséquences d'un écroulement général de la tension en choisissant de délester 10% de la consommation totale du continent.

⁴ Au-delà du simple cas de l'électricité, la gestion de l'imprévu est au cœur de l'activité des différents gestionnaires publics de réseaux d'utilité générale. Des stratégies robustes ont donc vocation à être mises en

Comme nous allons le voir au cours des trois chapitres qui composent cette seconde partie de la thèse, l'enjeu d'une planification locale de la ressource électrique est, en France, éminemment lié à cette question de sécurisation du réseau d'alimentation électrique. Dans un premier temps, nous verrons ainsi comment le modèle centralisé qui a longtemps prévalu en la matière s'est progressivement délité au cours des années 1990 sous l'effet des controverses territoriales qu'il suscitait. Dans un deuxième temps, nous nous attarderons plus particulièrement sur le cas d'une politique territoriale de maîtrise de la demande en électricité pour observer comment l'échelon local s'est approprié cet enjeu national. Enfin, au regard des différentes expériences de gouvernance électrique territoriale que nous avons étudiées, nous interrogerons plus largement les tenants et les aboutissants de ces dynamiques partenariales, en tenant compte de la spécificité des contextes (électriques, sociaux et politiques) locaux⁵.

œuvre de manière préventive pour faire face aux risques induits par la fragilité structurelle des systèmes techniques. Cf. BOISSIÈRES Ivan (2005), *Une approche sociologique de la robustesse organisationnelle. Le cas du travail des réparateurs sur un grand réseau de télécommunications*, Thèse de doctorat en Sociologie sous la direction de Gilbert de Terssac, soutenue à l'Université Toulouse II-Le Mirail.

⁵ Comme le faisait remarquer avant nous Lionel Cauret dans sa thèse, l'ambition d'une généralisation analytique reste conditionnée par la forte singularité des situations socio-techniques territoriales. CAURET Lionel (1997), *Dynamiques de la Maîtrise de la Demande d'Electricité. Jeux d'acteurs et outils en métropole et en outre mer*, Thèse de doctorat en Economie, sous la direction de Jean-Charles Hourcade, soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, le 11 décembre 1997.

CHAPITRE TROIS

La société civile face aux projets d'aménagements électriques De la contestation à la concertation

Dissimulée dans l'espace domestique, l'électricité ne s'y donne le plus souvent à voir qu'au travers des prises murales et des câbles qui s'y connectent pour alimenter le fonctionnement de nombreuses technologies du quotidien. Hors de cet espace privatif, le signe le plus marquant de la présence électrique reste aujourd'hui encore les lignes électriques et les pylônes auxquels ils se rattachent. Formant un vaste réseau technique, ces équipements qui parsèment le territoire jouent au demeurant un rôle incontournable dans l'approvisionnement des usagers de l'électricité. C'est pourquoi leur implantation a longtemps relevé d'une logique d'intérêt général qui permettait de s'affranchir de la question des impacts sociaux et environnementaux que leur édification induisait. Toutefois, des voix de plus en plus fortes se sont élevées depuis les années 1980 pour contester les tracés des *autoroutes électriques* à très haute tension. Considérant avec intérêt cette réaction sociale, nous reviendrons au cours de ce chapitre sur le parcours de deux controverses électriques locales qui ont eu pour particularité commune de faire émerger un nouvel enjeu lié à la question des besoins électriques à l'échelle d'un territoire.

Se déclinant en trois temps, ce chapitre nous amènera à observer successivement trois types de rapports à la gestion locale de la ressource électrique. Dans un premier temps, nous verrons comment s'opère la contestation d'un projet d'aménagement électrique d'intérêt général, au travers de l'incursion de citoyens profanes dans le domaine hautement technique de la transmission électrique. Illustrant la transformation progressive d'un problème social très localisé (initialement lié à une volonté de défense de l'environnement paysager et foncier) en un problème politique plus global (posant la question de la pertinence technico-économique des choix de l'aménageur), la controverse étudiée tend à démontrer la capacité d'appropriation de l'enjeu électrique dont disposent les usagers du service électrique, au-delà d'un strict mouvement d'opposition riveraine vis-à-vis d'un projet d'infrastructure indésirable.

Dans le prolongement de cette présentation historique, nous évoquerons dans un deuxième temps le cas d'une mise en débat de la question des besoins électriques d'un territoire. À cet égard, nous observerons les effets que suscite l'émergence d'un espace de concertation équilibré dans la continuité du processus de contestation du monopole décisionnel de l'aménageur électrique. Nous plongerons alors au cœur de l'arène discursive pour étudier l'affrontement entre deux modèles de gestion du problème local de sécurisation, l'un basé sur une solution technique (*i.e.* le renforcement du système d'approvisionnement) et l'autre orienté en direction d'alternatives sociales (*i.e.* la maîtrise des consommations et le rapprochement *autarcique* des lieux de production) inscrites au cœur du territoire. Plus largement, cela nous conduira à réfléchir sur la démocratisation des modes de gestion de la ressource électrique locale, dans une perspective à la fois décentralisée, citoyenne et durable.

Enfin, un troisième moment de ce chapitre nous amènera à décrire l'élaboration d'une solution concertée visant à répondre à l'échelle du territoire aux problèmes électriques spécifiques qui se posent à lui. À cette occasion, nous pourrions observer de quelle manière un enjeu initialement porté par le milieu associatif va donner lieu à la mise en œuvre d'une action publique partenariale¹, réunissant un ensemble d'acteurs ancrés dans des logiques politico-administratives ou commerciales. Au travers de l'étude de ce mode de gestion contractualisée de la ressource électrique locale, il s'agira alors de saisir le caractère novateur de cette démarche, au sens où celle-ci a contribué à rompre avec le caractère

¹ Ainsi que nous aurons l'occasion de le montrer ici, « *l'action publique se caractérise par du bricolage, de l'enchevêtrement de réseaux, de l'aléatoire, une multiplication d'acteurs, des finalités multiples, de l'hétérogénéité, de la transversalité des problèmes, des changements d'échelles des territoires de référence* ». LASCOURMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004a), « L'action publique saisie par ses instruments », in LASCOURMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, p.23.

traditionnellement centralisé de la gestion électrique en s'employant à légitimer l'idée d'une gouvernance de proximité pour cette ressource singulière.

Éléments de méthodologie et de contextualisation

La chronologie présentée dans ce chapitre prend appui sur une importante documentation que nous avons récupérée ainsi que sur la parole des différents protagonistes que nous avons pu rencontrer. Soucieux de ne pas alourdir la lecture, nous avons fait le choix de ne pas reproduire littéralement leurs propos en privilégiant une forme plus narrative. L'enjeu d'une telle description chronologique est de donner à voir les éléments de contexte et les processus dynamiques qu'ils ont induit, afin d'éviter autant que possible une surinterprétation rétrodictive des faits. De manière occasionnelle, certaines formules significatives ont toutefois été reprises sans que leurs auteurs ne soient précisément identifiés, non par souci d'anonymat (aucunement demandé par les personnes rencontrées) mais afin d'éviter une trop forte personnalisation de certains acteurs prépondérants de la mobilisation. Enfin, il est nécessaire de préciser au lecteur que de nombreux passages de ce travail ont déjà donné lieu à discussion, aussi bien dans un cadre académique² que dans un cadre plus informel avec certaines des parties prenantes évoquées dans ce chapitre. Relevant d'un processus de reconstitution *a posteriori* d'une controverse que nous n'avons pas pu suivre par nous-mêmes, le produit de notre recherche n'est certainement pas exempt d'erreurs tant factuelles qu'interprétatives. Cependant, cette approche narrative ne s'en trouve pas pour autant invalidée dans la mesure où elle s'appuie, comme beaucoup d'études centrées sur le temps présent, sur un matériau déclaratif dont la teneur peut toujours être mis en doute. En effet, qu'il s'agisse du récit historique d'une controverse ou d'un entretien sur une situation contemporaine, rien ne permet de démêler objectivement la légende de la vérité et la mise en scène de la réalité. Il convient donc d'appréhender ce chapitre avec la même distance qu'on le fera à l'égard des deux suivants, plus orientés sur le temps présent.

Principal lieu d'observation de notre recherche, le département du Lot est situé dans le Sud-Ouest de la France, dans la région Midi-Pyrénées. Marqué par une démographie faible

² Nous avons présenté cette partie de notre recherche pour la première fois en avril 2006 [PAUTARD Éric (2006), « From Contestation To Direct Action: Short-Circuiting Political Decision », communication au Workshop 28 « Local Environmental Mobilisations », *Joint Sessions de l'European Consortium of Political Research* (ECPR), Nicosie (Chypre), 25-30 avril 2006]. Suite à cela, nous avons été sollicité pour participer à un ouvrage collectif consacré à ce cas d'étude lotois [BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (2009), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier.] afin de restituer avec Éric Drocourt -qui avait lui-même travaillé sur ce terrain dans le cadre de sa thèse- le parcours de cette mobilisation. Entre temps, un doctorant en géographie a également consacré un chapitre de sa thèse à cette mobilisation, grâce à un travail empirique mené au printemps 2006. LABUSSIÈRE Olivier (2007), *Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu. Le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)*, Thèse de doctorat en Géographie, sous la direction de Vincent Berdoulay, soutenue à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour le 30 novembre 2007, pp.157-254.

(cf. Annexe 11), une population rurale et vieillissante³, ce territoire se révèle en ce sens bien différent du reste de la France. On serait donc tenté de penser que cela tend à décourager *ipso facto* toute velléité de transposition de notre analyse à l'échelle nationale. En effet, il paraît difficile d'opérer une comparaison entre ces deux réalités, tant elles semblent distinctes. Cependant, même si les spécificités démographiques du Lot contribuent à singulariser ce département, elles n'en font pas pour autant un cas résolument à part. C'est pourquoi, refusant de percevoir ce territoire comme s'il s'agissait d'une île lointaine coupée du reste de la société métropolitaine, nous nous attacherons *a contrario* à l'appréhender (de manière ambitieuse mais réaliste) comme une composante à part entière de ce qui constitue la réalité sociale mosaïque de la France. D'autant qu'il ne s'agit pas (dans la perspective qui nous intéresse) de trouver un territoire emblématique à l'aune duquel il serait possible de comprendre plus largement la situation nationale, mais davantage de saisir le caractère innovant des positionnements adoptés à l'échelle locale dans le cadre d'un processus d'appropriation décentralisée de l'enjeu que constitue la gestion de la ressource électrique. Et c'est précisément à cet égard que le cas lotois va ici se révéler intéressant à étudier, dans la mesure où celui-ci s'est imposé à nous à un moment particulier de son histoire, alors que la question des besoins électriques de ce territoire venait d'être prise en charge par des acteurs de proximité, en vue de résoudre une situation préoccupante de contrainte sur le réseau d'alimentation en électricité de ce secteur géographique. Le chef-lieu du département (Cahors) étant potentiellement sujet à des ruptures d'approvisionnement électrique du fait de la faiblesse des infrastructures, des ajustements ont en effet dû être envisagés pour éviter que les habitants du bassin cadurcien ne subissent à terme les effets préjudiciables d'une coupure électrique de grande envergure.

A l'instar du Lot, la partie Est de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) et la Bretagne sont également considérées comme des « secteurs en contrainte », au sens où le réseau électrique y est insuffisant pour pallier à d'éventuels incidents sur le système d'approvisionnement. Deux autres cas d'études se présentaient donc à nous au moment de démarrer notre recherche. Au regard d'un premier état des lieux, nous avons toutefois préféré laisser de côté l'exemple breton, considérant que l'absence de dynamique territoriale de gestion de la ressource électrique ne permettait pas d'étudier cette situation sur le même plan. Inversement, de nombreuses similitudes nous ont incité à prendre le cas de l'Est de la Région PACA comme point de comparaison avec notre terrain principal du Lot. Volontairement étudiés de manière asymétrique, sachant qu'il serait impossible d'obtenir la même qualité de données, ces deux terrains d'étude ont été appréhendés comme deux

³ On observe en effet que 30% de la population a plus de 60 ans (contre 20% en moyenne au niveau national). De même, les données de l'INSEE chiffrent à 40% la part des ménages où la personne de référence se déclare comme retraitée. Sauf précision spécifique, les données présentées ici s'appuient sur les chiffres fournis en 2008 par l'INSEE sur son site Internet. Ceux-ci sont issus des actualisations du recensement général de la population de 1999.

exemples distincts d'adaptation territorialisée à un problème similaire. Dépassant les frontières d'un seul département, la contrainte électrique qui affecte la partie orientale de la région Provence Alpes Côte d'Azur ne peut en effet pas être abordé de la même manière que celle (plus contenue) qui affecte l'agglomération de Cahors. Directement concernés par le phénomène de contrainte électrique, trois des six départements qui composent la région PACA ont chacun appréhendé d'une manière différente cet enjeu à leur échelle. Avec une population d'un peu plus de deux millions d'habitants (soit un peu moins de la moitié de la population régionale), les Alpes-Maritimes, le Var et les Alpes de Haute-Provence forment un espace géographique bien plus large et peuplé que le Lot, même si on constate d'importantes disparités démographiques entre le littoral azuréen et l'arrière-pays alpin (*cf.* Annexe 12). De manière plus précise, ce sont 1.465.000 personnes qui sont directement concernées par la contrainte électrique qui affecte la zone dans laquelle ils résident, soit près d'un tiers de la population totale de la Région PACA. Parmi l'ensemble des habitants potentiellement exposés au risque d'une rupture d'alimentation électrique, la disparité démographique évoquée précédemment est tout particulièrement saillante puisqu'une grande majorité de ces personnes réside dans les Alpes-Maritimes (69%) ; dans une moindre mesure dans le Var (30,4%) ; et très minoritairement dans les Alpes de Haute-Provence (0,6%). De fait, on comprend que dans ce cas, le problème se situe principalement dans une zone de forte urbanisation, sur le littoral oriental de la Côte d'Azur, le long de l'axe constitué par la Communauté Urbaine de Nice-Antibes-Cannes.

I- De la contestation à la concertation

Chronique d'une controverse électrique

Les mobilisations collectives qui se constituent en opposition à l'implantation de tels ou tels équipements *indésirables* ont fait l'objet de nombreux articles en sciences humaines et sociales au cours des dernières décennies. Face à la multiplication des formes de contestation localisées, de nombreux travaux ont ainsi été menés pour appréhender ce que l'on a coutume d'appeler le *syndrome NIMBY*¹. Catégorisation d'une certaine forme d'égoïsme riverain à l'égard des équipements collectifs d'intérêt général, cette conceptualisation réductrice des mouvements d'opposition localisés pose cependant problème au sens où elle tend à décrire uniformément une diversité d'actions collectives² s'intégrant dans des contextes pluriels. C'est pourquoi nous délaisserons ici les appellations globalisantes de NIMBY (*Not In My BackYard*) ou de BANANA (*Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anyone*), au sens où nous considérons que le recours (souvent péjoratif) à cette terminologie conduit indirectement à disqualifier par avance les mobilisations locales en les réduisant à une sorte d'agrégat de mécontentements individuels.

Partant du principe que la reconfiguration permanente des dynamiques d'action ne permet pas d'enfermer uniformément des logiques d'opposition aussi diverses³ sous une appellation générique, on préférera donc parler de manière plus large de ces groupes en les désignant comme des coalitions d'opposants, parties prenantes de conflits d'aménagement⁴. Ce faisant, nous nous intéresserons notamment au processus de sédimentation de la contestation en ce qu'il a conduit à la création d'une personne morale défendant un intérêt collectif qui n'est pas que la somme (ou le plus petit dénominateur commun) des intérêts particuliers de ses membres. En effet, on a pu observer qu'au-delà des peurs individualistes et égo-centrées, l'activité contestataire fait sens⁵ et contribue d'une certaine manière à

¹ Cf. ARMOUR Audrey (1984), *The Not-In-My-Backyard Syndrome*, York, York University Press.

² JODELET Denise (2001), « Le phénomène NIMBY », in BOYER Michel, HERZLICH Guy et MARESCA Bruno (eds), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Éditions Odile Jacob, pp. 91-97.

³ LASCOURMES Pierre (1994), *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte.

⁴ JOBERT Arthur (1998), « L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n°42, p.69

⁵ TROM Danny (1999), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue Française de Science Politique*, n°49/1, pp. 31-50.

redéfinir l'activité politique, en s'attachant à l'intérêt général dans une perspective élargie, prenant en compte les intérêts particuliers au même titre que les impératifs socio-techniques. De fait, loin de se résoudre à être le pot de terre contre le pot de fer, l'activité revendicatrice se révèle capable de se structurer efficacement pour faire valoir ses positionnements, en opérant un progressif décloisonnement du local vers le global, par le biais d'une *judiciarisation*⁶ et d'une *européanisation*⁷ des conflits.

Toutefois, s'il est certain que de nombreux poncifs ont pu être évacués au gré des recherches menées sur les mouvements sociaux environnementaux, divers points font encore débat concernant les controverses locales d'aménagement. On en vient alors à s'interroger : L'activité contestataire peut-elle se résumer à une stratégie collective d'expression publique du mécontentement individuel ? L'émergence récente de structures de concertation permet-elle véritablement de résoudre les conflits ? Une action d'opposition se dissout-elle inévitablement dans l'accomplissement de son but ? Ce sont autant de questions que nous nous attacherons à étudier dans ce troisième chapitre de la thèse, au prisme de la spécificité électrique de la controverse qui nous intéresse ici. Pour appuyer notre propos, nous présenterons le cas de deux projets d'implantation de lignes Très Haute Tension (THT) dont nous avons été amené à opérer la reconstitution *a posteriori* pour saisir -au travers de la mémoire des acteurs⁸- les implications sous-jacentes qui ont conduit à la mise en œuvre de politiques territoriales de maîtrise de la demande en électricité. Dans cette perspective, et en dépit des contradictions inhérentes à la conjugaison de ces différentes approches⁹, il nous a semblé intéressant de prendre conjointement en considération les opportunités politiques¹⁰, les répertoires d'action collective¹¹ et les processus de cadrage¹²

⁶ Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder cette question dans une recherche passée. PAUTARD Éric (2002), *Vulcania. Les logiques d'opposition au Giscardoscope*, Mémoire de Licence, Université Toulouse II le Mirail.

⁷ ROOTES Christopher (2002), « The Europeanisation Of Environmentalism », in BALME Richard, CHABANET Didier et WRIGHT Vincent (eds), *L'action collective en Europe. Collective action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 377-404.

⁸ Dans le cadre du chapitre d'ouvrage que nous avons co-écrit avec le sociologue Éric Drocourt (PAUTARD Éric et DROCOURT Éric (2009), « De la contestation à la concertation : Chronique d'une controverse électrique », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *op. cit.*, pp. 13-36.), la confrontation de nos analyses respectives a permis de faire ressortir un ensemble de réflexions qu'il semble intéressant de reprendre partiellement ici. Toutefois, par souci d'honnêteté intellectuelle, nous signalerons d'une astérisque (*) les idées dont la formulation doit beaucoup à notre estimé collègue.

⁹ Ces contradictions sont tout particulièrement mises en perspective in McADAM Doug, McCARTHY John D. & ZALD Mayer N. (1996), *Comparative Perspective on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press.

¹⁰ Avant de s'imposer au cours des années 1980 [notamment in KITSCHOLT Herbert P. (1986), *op. cit.*], cette notion trouve son origine in EISINGER Peter K. (1973), « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, n°67/1, March 1973, pp.11-28. A cet égard, il convient de distinguer cette notion de celle de « fenêtre d'opportunité » (*policy window*) développée in KINGDON John W. (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little Brown & Co.

¹¹ TILLY Charles (1978), *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison Wesley Publishing Company.

¹² SNOW David A., ROCHFORD E. Burke Jr., WORDEN Steven K. & BENFORD Robert D. (1986), "Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation", *American Sociological Review*, n°51/4, pp.464-481. Du fait de l'utilisation accrue de cette approche théorique à la fin des années 1990, deux de ces auteurs ont apporté un ensemble de précisions in BENFORD Robert D. & SNOW David A.

pour appréhender au mieux la dynamique complexe des mobilisations¹³ et des controverses¹⁴ face aux effets de contexte qui se donnent à voir sur le long terme. Tout au long de ce chapitre, nous nous attacherons donc à décrire la trajectoire spécifique qu'ont suivi les cas qui nous intéressent ici pour saisir tant leurs singularités que leurs proximités.

Le premier terrain, sur lequel nous nous arrêterons plus particulièrement ici, se situe dans le sud-ouest du département du Lot, sur un territoire dénommé Quercy Blanc. Le second, dont nous nous servirons principalement comme point de comparaison, trouve quant à lui son origine géographique dans le Parc Naturel du Verdon, à l'est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Initialement pilotés par EDF, ces programmes de renforcement de réseau ont vu le jour au début des années 1990 dans le but de sécuriser l'alimentation électrique du chef-lieu du Lot (Cahors) et de la conurbation azurée de Nice-Cannes-Antibes. Toutefois, traversant de part en part les paysages du Quercy Blanc et du Verdon (régions de faible densité démographique, mais fortes d'une attractivité touristique non négligeable), ces imposants projets ont suscité une vive réaction des riverains et des élus locaux, opposés à cet aménagement sur leur territoire.

Apparemment semblable à celle de bien d'autres mobilisations locales cherchant à préserver leur environnement contre un équipement indésirable, l'histoire couplée de ces irréductibles opposants se révèle cependant singulière tant elle s'inscrit dans un contexte bien particulier, marqué par l'émergence de formes institutionnalisées de régulation par le bas. Conflits de longue haleine, ces controverses autour de projets de ligne Très Haute Tension (THT) se sont prolongées dans le temps tout au long des années 1990, insensibles aux changements de représentation politique nationale. Ainsi, deux présidents de la République, sept premiers ministres, et à peu près autant de ministres de l'Industrie¹⁵ et de l'Environnement¹⁶ se sont succédés durant cette période. De même, l'identité de l'aménageur a changé, EDF (Électricité de France) laissant à RTE (Réseau de Transport d'Électricité) la charge d'affronter les coalitions d'opposants. De fait, ces deux mobilisations ont connu de nombreuses mutations, pour s'ajuster aux innombrables événements qui ont structuré leur lutte respective.

(2000), "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment", *Annual Review of Sociology*, n°26, pp.611-639.

¹³ McCARTHY John D. et ZALD Mayer N. (1977), "Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory", *American Journal of Sociology*, n°82/6, pp.1212-1241. Cette approche a par la suite été précisée in McCARTHY John D. et ZALD Mayer N. (1979), *The Dynamics of Social Movements: Resource Mobilization, Social Control and Tactics*, Cambridge, Winthrop Publishers.

¹⁴ McADAM Doug, TARROW Sidney & TILLY Charles (2001), *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.

¹⁵ Le Ministère (délégué ou Secrétariat d'Etat) de l'Industrie était, en effet, concerné par la question, puisqu'il assure la tutelle de l'entreprise publique *Electricité de France*.

¹⁶ Récemment devenu Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, celui-ci a également été amené à suivre de près ce cas du fait de la dimension environnementale du dossier.

[I-A] La montée en force de la contestation locale en Quercy Blanc

En juin 1990, une première étude sur l'implantation d'une ligne à 225.000 volts, raccordée à la centrale nucléaire de Golfech, est présentée par Electricité de France aux élus locaux. Le but est alors de relier Pradines (en périphérie de Cahors, dans le département du Lot), en longeant la vallée de la Séoune, et un secteur géographique couramment appelé Quercy Blanc. À cette occasion, EDF va communiquer un dossier aux 29 maires des régions concernées : 3 communes en Lot-et-Garonne, 12 en Tarn-et-Garonne et 14 dans le Lot. C'est alors que va démarrer une longue controverse territoriale autour de ce projet de renforcement électrique que nous détaillerons ci-après en revenant sur les différentes étapes qui l'ont structuré au fil du temps.

Dès l'annonce du projet de ligne très haute tension entre la centrale nucléaire de Golfech et Pradines, une association de riverains a vu le jour, à l'initiative d'un agent immobilier de Montcuq¹⁷. Baptisée Quercy Blanc Environnement (QBE), cette organisation s'est rapidement structurée en mobilisant l'opinion publique de la zone concernée, à travers l'organisation de réunions d'information, de conférences de presse, et par le biais de pétitions. Par la suite, l'association s'est employée à fédérer autour d'elles les politiques locaux, aussi bien dans le Lot¹⁸ que dans le Tarn-et-Garonne¹⁹, département tout autant concerné par le tracé de la THT. Dès octobre 1990, la municipalité de Cahors va ainsi se manifester clairement vis-à-vis du projet. Le conseil municipal de la ville étant unanimement « *opposé au projet* », le maire PRG Bernard Charles affirme alors que « *sa ville n'a jamais demandé de renforcement électrique à EDF* ». Continuant cette progressive structuration, le mouvement contestataire a ensuite obtenu le soutien du Conseil Général du Lot avant de susciter l'intérêt du Ministère de l'Environnement au début de l'année 1991. Dans le même temps, l'association s'est également rapprochée d'autres mouvements locaux luttant dans d'autres régions contre des projets similaires, pour donner au problème local (concernant quelques individus) une dimension plus globale (au nom de l'intérêt général). Cette déterritorialisation de la controverse, simultanément au processus de sensibilisation politique ascendante, a donc permis aux anti-THT d'acquérir en quelques mois une visibilité importante dans le paysage pourtant encombré de la contestation.

Mouvement de contestation réunissant principalement des riverains, l'association QBE s'est par ailleurs rapidement transformée en faisant évoluer son discours. Au-delà de la dimension esthétique, la dégradation paysagère a ainsi été présentée comme une atteinte symbolique au territoire, au sens où celle-ci était ressentie comme un « *abandon de la*

¹⁷ Principale commune concernée par le tracé initialement envisagé.

¹⁸ Les maires des communes concernées, le député-maire de Cahors, la section départementale des Verts.

¹⁹ Grâce au soutien notable du président (radical de gauche) du Conseil Général qui était également président de *La Dépêche du Midi* (principal quotidien d'information de la région) et Ministre du Tourisme.

société»²⁰ au profit d'intérêts économiques propres à EDF. L'antagonisme s'est donc axé autour d'une divergence centrale opposant une conception aménagiste modernisatrice, *urbano-centrée* et globalisante d'une part à une vision patrimoniale, ancrée sur un territoire rural caractérisé par ses paysages et son bâti traditionnel d'autre part. Ce sont alors deux *idéologies* du bien commun²¹ qui se sont confrontées. Les riverains réfutant l'utilité du projet (accusé de servir l'entreprise nationale, quitte à *défigurer* un territoire préservé), c'est la légitimité *d'intérêt général* de l'aménagement électrique qui s'est directement retrouvée mise en cause. Loin de n'être qu'une expression d'un syndrome général observable ici ou là, la contestation a ainsi tenu à revendiquer sa singularité liée au territoire spécifique où elle s'enracinait. Conscients qu'ils travaillaient d'abord pour eux-mêmes, les acteurs de l'opposition se sont d'abord employés à défendre la pertinence de leurs intérêts particuliers. Ce n'est qu'ensuite, en procédant à la mise en commun de leurs différentes raisons d'agir, que s'est plus largement constitué un *intérêt commun*. Fondé sur un ensemble d'enjeux territoriaux, ce construit social s'est donc formalisé progressivement comme un intérêt général spatialisé²² opposable à l'intérêt général plus global qu'invoquait l'aménageur.

Autre atout de la mobilisation pour s'imposer dans l'espace public local, son identité collective était vierge d'une quelconque affiliation politique sous-jacente. En effet, dès sa création, des personnes de tous bords politiques se sont unis. Illustrant parfaitement cette situation de pluralisme, deux personnages aux idées distinctes se sont rapidement trouvés en première ligne pour porter les revendications de QBE. Issu du monde de l'entreprise (qu'il a largement contribué à mobiliser), le premier se caractérisait par un positionnement politique libéral conservateur. Succédant à l'agent immobilier qui l'avait fondé -et dont les intérêts personnels pouvaient sans doute paraître trop évidents-, il est assez vite devenu le président de l'association. Dès lors, il a contribué à élargir le registre discursif des opposants en s'emparant des aspects techniques et économiques invoqués par EDF. À l'opposé de ce profil, le second leader de QBE (un enseignant du secondaire récemment installé dans le département) s'était quant à lui illustré auparavant au sein de l'extrême gauche toulousaine, avant de fonder la section lotoise des Verts. Rompu aux usages des mouvements sociaux, il a pour sa part apporté à la mobilisation quercinoise son expérience en la matière tout en opérant le lien avec les écologistes locaux. Garantie d'une certaine neutralité politique pour le mouvement, cette direction bicéphale a *de facto* accru l'assise locale et la légitimité de l'opposition anti-THT en lui évitant une catégorisation partisane qui risquait de susciter plus de divisions que d'unité.

²⁰ LUGINBÜHL Yves (2001), « Paysage modèle et modèles de paysages », in BOYER Michel et *alii* (eds), *op. cit.*, p.53.

²¹ RANGEON François (1986), *L'idéologie de l'intérêt général*, Paris, Economica.

²² GHORRA-GOBIN Cynthia (2005), « La question de la gouvernance locale : Sciences sociales et espace public », in SOLINIS German (ed.), *Construire des gouvernances : entre citoyens, décideurs et scientifiques*, Bruxelles, Editions PIE -Peter Lang, pp.37-61.

L'expertise comme moyen de s'appropriier les enjeux techniques

Dans le même sens, au-delà d'une stricte démarche d'opposition, QBE s'est également confronté à la nécessité de valoriser son positionnement protectionniste. À l'occasion d'une première réunion publique, 150 personnes se sont réunies à Montcuq pour débattre du projet de ligne THT. À l'issue de cette rencontre, les participants ont demandé qu'une nouvelle étude d'opportunité plus approfondie soit engagée, conduite par un organisme indépendant d'EDF, et placée sous le contrôle des élus et des associations concernées. Pour interroger le bien-fondé du projet d'EDF, l'association va donc solliciter l'avis d'experts « *indépendants* ». Cependant, cette attitude de défiance ne va guère porter ses fruits, puisque les conclusions s'accordaient sur la nécessité d'un renforcement électrique dans le Lot. Les opposants vont dès lors se prononcer en faveur d'un enfouissement des lignes, en s'appuyant sur un argumentaire axé autour de la préservation des paysages et de la qualité de vie. D'autre part, un autre expert (invité par QBE) ayant évoqué lors d'un débat les effets sur la santé des champs électro-magnétiques générés par les lignes THT, l'enjeu des opposants va finalement se déplacer. Il ne s'agit plus de demander que les lignes soient enterrées, c'est le projet en lui-même qu'ils veulent voir enterré²³.

Par la suite, dans le prolongement d'une contre-expertise²⁴ réalisée par l'INESTENE, le mouvement de contestation va encore être amené à procéder à un ajustement stratégique, l'étude ayant souligné l'important surcoût qu'engendrerait le passage de la THT en souterrain. Présentés en février 1992, lors du colloque *Energies 2000 pour le Lot* organisé par QBE à Cahors, les résultats du rapport de l'INESTENE vont par ailleurs donner lieu à discussion entre élus, spécialistes et responsables associatifs. En effet, selon ce rapport, la ligne THT n'aurait pas de raison d'être si les lotois modifiaient leur mode de chauffage : « *La consommation croissante d'électricité dans le Lot n'est pas liée à l'industrie mais à l'habitat* »²⁵. Des solutions alternatives de chauffage sont donc à envisager pour limiter la hausse de la consommation d'énergie et rendre inutile la nouvelle ligne THT. Partant de ce constat, le colloque va s'organiser autour de trois débats portant d'une part sur l'estimation des besoins énergétiques à l'horizon 2000, d'autre part sur la maîtrise de l'énergie, et enfin sur les impacts et nuisances du projet de ligne à très haute tension envisagé. Et à l'issue de

²³ A l'instar de ce que constataient dans un cas similaire deux psychologues américains, il semble en effet qu'à ce stade de notre récit, la grande majorité des opposants se refusaient à prendre en considération les efforts entrepris par l'aménageur pour favoriser l'intégration environnementale des lignes dans le paysage, leur radicalisme les empêchant d'envisager que le résultat puisse être acceptable. PRIESTLEY Thomas et EVANS Gary W. (1996), "Resident Perceptions of a Nearby Electric Transmission Line", *Journal of Environmental Psychology*, n°16/1, pp.65-74.

²⁴ Réalisée par l'INESTENE et co-financée (à hauteur de 18.000€) par le Conseil Général du Lot (présidé par le conseiller général du canton de Montcuq), les collectivités locales situées sur le tracé de la ligne et l'Agence Française de la Maîtrise de l'Energie (AFME, future ADEME).

²⁵ Propos tenus par Pierre Radanne, auteur de l'étude pour le compte de l'INESTENE.

cette journée, les opposants vont sortir renforcés dans le rapport de force qui les oppose à EDF :

« On a prouvé le caractère plaqué de leurs arguments. Ils voulaient toujours nous faire venir sur les aspects techniques, mais on a compris [...] On les déstabilisait avec les enjeux quotidiens, ordinaires... et pas des enjeux techniques, internationaux. Ils étaient désamorçés, mal à l'aise de sortir de leurs discours technico-comptable. C'était le premier contact ; on a eu l'impression qu'on était forts [...] On a ressenti qu'on était de taille²⁶ ».

Avec un bénéfice collectif diffus et des nuisances concentrées²⁷ pour les riverains de l'ouvrage, la définition de l'intérêt général proposée par l'aménageur était clairement inacceptable pour les acteurs locaux qui avaient plus à perdre qu'à gagner. C'est pourquoi ceux-ci ont initialement mis en avant la question des impacts territoriaux de la ligne THT. Toutefois, comme nous le confirme la lecture de nombreuses monographies consacrées à des mouvements d'opposition à des lignes THT²⁸, la simple évocation de la dimension paysagère du problème (et de son impact sur la valeur touristique et foncière d'un territoire) ne peut être qu'une étape dans le processus de fortification argumentaire²⁹. Conscients de cette carence pour faire face à la complexité technique du problème, les militants anti-nucléaires du mouvement ont contribué à faire évoluer la situation en proposant de mobiliser des spécialistes³⁰ de la question (l'*expert indépendant* Daniel Depris et le bureau d'étude INESTENE) pour envisager des solutions alternatives. Ce faisant, il est alors devenu possible de se positionner comme une force de proposition, et non plus seulement comme de simples opposants.

A cet égard, comme le soulignait notre collègue Eric Drocourt*, le recours à l'expertise technique et son exposition publique ont contribué à un rééquilibrage majeur dans le rapport de forces. En effet, les opposants ont ainsi ouvert et constitué une nouvelle arène qui leur a permis de remettre en cause l'opportunité du renforcement électrique proposé. De même, c'est en s'appropriant le contenu des contre-expertises que certains des membres de QBE ont pu développer la thématique afférente aux risques sanitaires liés à l'existence de

²⁶ Extrait d'un entretien réalisé par Éric Drocourt avec un membre du réseau associatif.

²⁷ JOBERT Arthur (1998), *op. cit.*, p.69.

²⁸ Dans son analyse de deux projets de lignes THT (le premier en Alsace : 2x63kV entre Sélestat et Sainte Marie aux Mines, traversant le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ; le second en région parisienne : ligne 225kV entre Cormeilles et Nourottes, traversant la commune d'Achères), le bureau d'études AScA souligne le fait que dans de nombreux cas similaires, on assiste à un processus homogène, caractérisé par une succession de « scènes » assez semblables. La différence entre ces différents terrains ne s'observe *in fine* qu'à l'issue des différentes phases de contestation et de concertation, au regard du choix (maintien, requalification ou abandon du projet) opéré par l'aménageur. Cf. LAURANS Yann, DUBIEN Isabelle et JACQ Annie (2003), « La requalification de projets d'implantation de lignes électriques initiés dans les années 80 et contestés : Quelle évaluation en tant que résultat de négociation ? », Contribution au programme *Concertation Décision Environnement*, mars 2003.

²⁹ A l'instar de l'architecture militaire, on peut voir dans cette dynamique d'ajustement un double travail offensif et défensif où il s'agit tout autant d'afficher sa force que de contenir les atouts de l'adversaire.

³⁰ Permettant de valoriser la parole des profanes, ce recours aux experts « indépendants » constitue un enjeu crucial dans de nombreuses mobilisations environnementales, et ce, quelque soit la qualité ou le sérieux des contre-expertises qu'ils fournissent. Cf. ROQUEPLO Philippe (1988), *op. cit.*

champs électro-magnétiques. De fait, le monopole argumentaire d'EDF s'est trouvé fragilisé. Consubstantiel à l'activité de l'entreprise publique, ce terrain technique (cette « *boîte noire* »*) paraissait pourtant apte à encaisser toute forme de contestation. Permettant de parfaire les connaissances des militants sur ces aspects complexes du problème, la consultation rigoureuse des différentes études a par ailleurs contribué à consolider leur audace sur un plan rhétorique. Bénéficiant à présent d'une crédibilité empirique grâce au soutien des différentes contre-expertises, le mouvement a vu dans le même temps sa légitimité publique s'accroître au niveau local. Comme on a pu le constater dans les entretiens menés avec divers protagonistes de cette controverse, cette rupture a induit un *émerveillement interne et externe* qui a contribué à souder encore davantage le mouvement*. S'étant révélés capables de concurrencer EDF sur le terrain de la compétence technique, les militants de QBE ont en effet évité à la mobilisation de s'essouffler autour de la thématique étroite de la protection paysagère. Et du même fait, ils ont ainsi pu enraciner la contestation dans la durée en la maintenant au cœur de l'agenda politique local.

De l'agrégation des intérêts à la montée en généralité

Les solutions proposées par la contre-expertise ne font toutefois pas l'unanimité dans le département, le directeur d'EDF-GDF Services Lot considérant que l'étude « *propose un autre choix de société que celle dans laquelle nous vivons aujourd'hui, où la consommation électrique est en hausse constante* ». À propos de l'une des alternatives suggérées par l'étude (renforcement des lignes 63.000 volts en 90.000 volts), il ajoute par ailleurs : « *Ce serait aussi coûteux que le projet 225.000 volts tandis que si les consommations évoluent au rythme actuel, les deux lignes 90.000 volts seront insuffisante dans sept ans* »³¹. Jugeant aussi que le renforcement du réseau est « *indispensable* » pour « *donner aux habitants l'énergie nécessaire* », la section départementale de la CGT va également prendre position en faveur de la ligne 225kV, tout comme la Chambre de Commerce et d'Industrie.

En dépit de ces positionnements inverses émanant de deux importants acteurs du tissu socio-économique départemental, les initiateurs de la protestation localisée peuvent compter sur de nombreux soutiens grâce à leur capacité à mobiliser largement autour de leur cause, tant sur un plan horizontal (en s'appuyant sur l'important soutien quantitatif d'une large part de la population locale) que sur un plan vertical (en obtenant des prises de position politiques locales, régionales et nationales). Réunis au sein d'un *espace d'agrégation*³² qui souffre encore d'une faible structuration, ces intérêts pluriels vont toutefois permettre à la

³¹ Rétrospectivement, nous avons pu remarquer que l'impact de ce type de déclarations avait influé sur les relations entre les protagonistes en se révélant relativement néfastes.

³² MELUCCI Alberto (1983), « Mouvements sociaux, mouvements postpolitiques », *Revue internationale d'action communautaire*, n°10, p.14 ; cité in LAFARGUE Jérôme (1998), *La protestation collective*, Paris, Nathan, p.42.

mobilisation de prendre de l'ampleur dans une perspective intégrative et cumulative, favorisant l'élargissement du *répertoire d'action* de la coalition anti-THT. Relayant au sein d'un discours de plus en plus homogène les différentes préoccupations des participants au mouvement social, les leaders vont quant à eux s'employer à définir un intérêt collectif opposable à l'argumentaire développé par EDF pour justifier son projet.

Toutefois, même si le soutien de nombreux personnages importants de la vie départementale constitue un bénéfice non négligeable sur le plan qualitatif, il n'est pas toujours facile pour la coalition de composer avec un pouvoir local notabiliaire³³ toujours prégnant. En effet, on a pu noter de manière transversale que les témoignages des opposants revenaient régulièrement sur le fort sentiment d'infériorité qui prévalait aux origines du mouvement à l'égard d'une *féodalité ronronnante* que symbolisaient pour eux les agents traditionnels de l'action publique de leur territoire*. Ce n'est que progressivement, au gré des événements et grâce à la notoriété grandissante de la mobilisation, que les militants de QBE sont parvenus à dépasser ce sentiment d'une asymétrie des légitimités en présence en prenant davantage confiance en eux.

Progressivement devenus de meilleurs connaisseurs de la question qui les préoccupaient, ils ont par ailleurs pu contester la solidité des arguments initiaux utilisés par EDF (besoin d'alimentation de la ville de Cahors ou de la ligne de train Paris-Toulouse) tout en élargissant le débat à d'autres niveaux, structurant ainsi une multiplicité d'arènes pour agir*. De fait, alors que EDF ne s'attendait qu'à une poignée de militants écologistes et de riverains, l'entreprise publique s'est retrouvée confrontée à une pluralité d'acteurs (associatifs, institutionnels, professionnels) et de questionnements (écologiques, fonciers, sanitaires, économiques).

De même, en diversifiant les ressources mobilisées, le mouvement protestataire a aussi contribué à définir un cadre *dramaturgique*³⁴ pour l'action collective, en faisant appel aux médias locaux (et nationaux dans la mesure du possible) pour donner une visibilité accrue à la controverse. Pour renforcer cette mise en scène, les porte-parole de la mobilisation vont dès lors transformer le problème local en lui donnant un sens plus large, quitte pour cela à

³³ Sans qu'il faille y voir une parfaite correspondance avec ce qui était décrit dans cet article, il va toutefois de soi que l'usage de cette notion renvoie à WORMS Jean-Pierre (1966), « Le préfet et ses notables », *Sociologie du Travail*, n°3, juillet-septembre 1966, pp.249-275. Par ailleurs, si la décentralisation a largement atténué la position prépondérante du Préfet dans l'organisation locale du pouvoir, d'autres formes de notabilité (différentes de celles décrites avant les lois de 1982-83 in GREMION Pierre (1976), *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil.) ont émergé dans l'espace local : cf. NEVERS Jean-Yves (1992), « La décentralisation contre "La société bloquée" », in HIRSCHHORN Monique (ed.), *La décentralisation : Une évaluation sociologique*, Orléans, Université d'Orléans, pp.11-30 (disponible sur Hal-SHS).

³⁴ Au sens de GOFFMAN Erving (1959b), *La mise en scène de la vie quotidienne (II). Les relations en public*, Paris, Editions de Minuit, éd. Française : 1973.

travestir consciemment³⁵ la réalité en lui donnant un caractère *spectaculaire*³⁶, notamment lors de divers rassemblements qui ont permis de valoriser leurs revendications. À l'inverse de cette attitude des opposants qui ont très tôt intériorisé une sorte d'*impératif médiatique*^{*}, l'aménageur a longtemps eu tendance à négliger la publicité de son action, en privilégiant une démarche de concertation institutionnelle pour parvenir à ses fins. À défaut d'être contredits, les positionnements de la mobilisation se sont *de facto* aisément diffusés dans l'opinion locale, renforçant ainsi la place considérable de la coalition sur l'échiquier de la controverse.

Progressivement mise en œuvre par le biais d'une *montée en généralité*³⁷ visant à transcender les intérêts particuliers des membres de l'organisation protestataire, cette construction d'un positionnement légitime du mouvement social et de structuration du discours collectif a permis de donner du sens à l'action en l'extrayant de l'ornière égoïste propre au *nimbysme*³⁸. En corollaire, la coalition anti-THT a également procédé à un travail de délégitimation du porteur de projet en dénonçant sa « *politique du tout-électrique* », présentée comme responsable de la nécessité d'un renforcement du réseau. Et c'est sur la base de cette rhétorique conflictuelle que le mouvement social s'est peu à peu formalisé, en s'opposant à un *adversaire* clairement identifié³⁹ et en s'homogénéisant autour d'une identité bien définie⁴⁰. Au sein de cet *espace de rivalités* la confrontation entre les parties antagonistes va dès lors se traduire au travers d'une constante mise à l'épreuve de la légitimité du projet (la coalition anti-THT tentant de « *s'imposer aux imposants* ») et par une dévalorisation régulière des intérêts particuliers (EDF cherchant à « *s'opposer aux opposants* »)⁴¹.

[I-B] L'institutionnalisation de la controverse

En dépit des ressources mobilisées par les opposants au projet de ligne, ni les contre-expertises, ni leurs propositions ne vont avoir de poids puisque rien n'oblige le maître d'ouvrage à en tenir compte. Du moins, jusqu'à ce qu'un ensemble de décisions⁴² viennent

³⁵ Le principal porte-parole de la contestation reconnaît aujourd'hui cet aspect *contestable* du processus de médiatisation de la protestation, tout en rappelant que c'est *in fine* inévitable du fait de l'asymétrie des légitimités entre les acteurs en présence.

³⁶ Nous faisons ici référence à la notion popularisée in DEBORD Guy (1967), *op. cit.*

³⁷ LOLIVE Jacques (1997), « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, n°39, pp. 109-130.

³⁸ Cf. TROM Danny (1993), *op. cit.*

³⁹ NEVEU Érik (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.

⁴⁰ TOURAINE Alain (1965), *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil.

⁴¹ CATHERIN Véronique (2002), *La contestation des grands projets publics. Analyse microsociologique de la mobilisation des citoyens*, Paris, L'Harmattan.

⁴² Un protocole national sur l'insertion des ouvrages électriques est d'abord signé entre l'Etat et EDF le 25 août 1992, avant d'être entériné l'année suivante par la circulaire Billardon (relative à la modification des procédures d'instruction des projets d'ouvrages électriques) puis dans un décret (n° 93-245 du 25 février 1993) modifiant la Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la Nature. Ce texte réglementaire exige en effet que les études d'impact prennent davantage en considération les contraintes environnementales. En vue de favoriser une

ouvrir l'horizon de l'association QBE en permettant la création d'une instance régionale de concertation, en vue d'une meilleure insertion des ouvrages électriques dans l'environnement. Cette opportunité politique va alors donner une légitimité plus grande à l'association quercinoise pour s'imposer comme un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics. Pour ce faire, seize associations luttant contre des projets d'ouvrage électrique vont se fédérer en 1993 au sein de la Coordination des Lignes Électriques Midi-Pyrénées (CLEMP, présidée par un membre fondateur de QBE) pour demander l'ouverture d'un dialogue avec EDF dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires. Il s'agit alors de « *forcer la négociation en usant* »⁴³ l'entreprise publique sous les sollicitations et les revendications. Permettant aux membres de la coordination de mutualiser leurs expériences, cette nouvelle « *tribune régionale* » va aussi accroître leur visibilité collective et leur ouvrir les portes du Conseil Régional et des principaux *media* locaux (*La Dépêche du Midi, France 3 Sud, ...*).

Mais, c'est surtout dans la perspective de l'ouverture d'une concertation que la CLEMP s'est affirmée comme un outil déterminant. En effet, la structuration fédérative des opposants aux lignes THT va donner un poids supplémentaire aux reproches que ceux-ci adressent conjointement à EDF, l'accusant de ne pas tenir compte de l'avis des citoyens. De fait, l'aménageur honni va bientôt se trouver contraint de prendre leur position en considération, suite à la mise en place effective de l'Instance Régionale de Concertation Midi-Pyrénées (IRC). Espace de dialogue inédit, placé sous l'égide du Préfet et de la DRIRE, cette instance donne alors l'opportunité aux opposants de négocier et de s'imposer dans le processus de décision. Le rapport de forces s'étant rééquilibré entre les parties prenantes, une confrontation formelle peut donc s'instaurer au sein de cette structure de concertation. Et c'est ainsi que durant deux ans chacun va pouvoir faire valoir ses arguments et ses solutions.

Durant cette période, l'abandon de deux projets de ligne THT dans la région (prolongement de la ligne THT vers Golfech⁴⁴ et liaison transpyrénéenne vers l'Espagne par la vallée du Louron, dans les Hautes-Pyrénées⁴⁵) va satisfaire le président de la CLEMP, ces décisions ayant eu (selon lui) pour effet de redonner du « *carburant* » aux organisations qui luttent en Midi-Pyrénées contre des projets de ligne THT. En montrant que l'implication citoyenne n'est pas vaine, la « *victoire* » des opposants du Louron va en effet devenir un

meilleure information et une participation accrue du public, la procédure d'enquête publique a par ailleurs été révisée dans ce décret.

⁴³ Extrait d'un entretien réalisé avec l'un des leaders de QBE, qui fut le premier président de la CLEMP

⁴⁴ Ce qui a une incidence sur le projet lotois au sens où il ne s'agit plus de relier Golfech à Pradines, mais simplement de relier l'agglomération de Cahors avec la ligne THT déjà existante entre Verlhaguet dans le Tarn-et-Garonne et Dantou dans le Lot-et-Garonne.

⁴⁵ Cf. FILLIEULE Olivier (2001), « Local Environmental Politics in France. The Case of the Louron Valley, 1984-1996 », communication au *Workshop #10: Environmental Politics at the Local Level*, European Consortium for Political Research (ECPR) *Joint Sessions*, Grenoble.

exemple encourageant à suivre pour la contestation lotoise. Toutefois, le projet en Quercy Blanc n'en reste pas moins à l'ordre du jour du point de vue d'EDF. D'autant que l'Instance Régionale de Concertation a reconnu la nécessité d'un renforcement électrique pour le département⁴⁶.

En 1996, une nouvelle phase démarre donc pour les membres de QBE. N'ayant pu remettre en cause le projet en lui-même, ils doivent désormais tenter d'amenuiser les effets négatifs du passage inévitable de la ligne aérienne 225 kV dans les paysages du Quercy Blanc. En effet, un nouveau projet est soumis à concertation par EDF en vue d'une déclaration d'utilité publique. Après qu'une première phase de dialogue ait permis d'exclure l'éventualité d'un passage de la THT dans le Nord du département⁴⁷ comme l'envisageaient certaines propositions du maître d'ouvrage, les communes du Sud lotois et leurs habitants sont désormais invitées à hiérarchiser les zones environnementales sensibles pour définir une localisation de moindre impact pour la THT à venir. Le but n'est donc pas de débattre des possibles alternatives, mais de limiter les dégâts en établissant un inventaire des contraintes spatiales liées à la préservation de l'habitat, de l'économie agricole, de l'économie touristique et du milieu naturel. Et c'est sur cette base qu'EDF doit par la suite établir une cartographie de référence pour définir à terme des fuseaux de moindre impact.

Face à un projet présenté comme inexorable, la concertation semble donc servir à légitimer un tracé de moindre impact, accepté par tous. *Contraints* de participer à cette phase déterminante du processus décisionnel (pour optimiser le recensement des zones à protéger absolument, dans une logique du *moindre mal*), les anti-THT ne cautionnent pourtant pas le projet de ligne aérienne. Persuadés que des alternatives (enfouissement, maîtrise de la demande d'électricité, cogénération) existent, ils ne parviennent cependant pas à convaincre les représentants de l'Etat (Préfecture et DRIRE) de la pertinence technique et économique de leurs propositions. Il leur faut pourtant continuer à agir activement s'ils veulent orienter fortement le processus de requalification du projet⁴⁸, en vue d'une meilleure prise en compte de l'environnement traversé par la future ligne. Toutefois, si l'hypothèse d'un tel ajustement illustre bel et bien un certain rééquilibrage dans le rapport de forces (au sens où l'émergence de processus délibératifs a permis de limiter le monopole décisionnel de l'aménageur), il n'en reste pas moins que les diverses structures de concertation en vigueur ne constituent pas un espace de négociation équitable. La circulaire Billardon ayant d'abord été conçue pour favoriser une forme d'acceptabilité locale à l'égard des projets

⁴⁶ Désabusé, le président de QBE démissionne alors, laissant la place à son vice-président (déjà cité ici en sa qualité de président de la CLEMP) qui y restera jusqu'au terme de notre présentation chronologique.

⁴⁷ En bordure du Lot (affluent de la Garonne) et sur le tracé de l'ancienne ligne 63 kV Férouge-Cahors. Ces solutions ont notamment été contestées par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Midi-Pyrénées et les élus locaux.

⁴⁸ Cette notion de *requalification* est tout particulièrement développée in LAURANS Yann et *alii* (2003), *op. cit.*

controversés de renforcement électrique, l'intervention de l'Etat sur ce sujet se limite à mettre en tension « *la volonté de développement économique et d'aménagement social d'un espace donné avec celle de ménagement des ressources écologiques qui s'y trouvent* »⁴⁹. De fait, même si quelques aménagements semblent envisageables, cela ne conduit pas *ipso facto* à une validation de l'intérêt général spatialisé que défendent les opposants. Aucune remise en cause générale du projet ne paraît donc possible dans ce cadre.

Le renforcement qualitatif et quantitatif de la mobilisation

En dépit des limites inhérentes à cet espace de discussions, la procédure de concertation sur la localisation du tracé THT continue au cours des premiers mois de l'année 1997. Trente-cinq types de contraintes ayant été recensés et hiérarchisés au sein des groupes de travail (auxquels participaient les élus et associations de l'aire d'étude), une étude d'impact est réalisée pour cartographier 14 fuseaux envisageables pour l'implantation future de la ligne 225 kV dans le sud du département. Toutefois, les opposants ne baissent pas les bras et profitent d'un événement imprévu pour mobiliser les politiques du département : la dissolution de l'Assemblée Nationale par le président de la République. En effet, la controverse électrique va alors parvenir à s'imposer dans le débat électoral lotois, amenant chaque candidat à se positionner clairement sur la question.

Ainsi, dans la première circonscription⁵⁰ (concernée par le projet), tous les candidats vont se prononcer contre la ligne très haute tension, conscients du large soutien dont bénéficient les acteurs de la contestation en Quercy Blanc après sept années de lutte. Aussi bien à gauche qu'à droite, les déclarations se sont alors succédées pour exprimer -par voie de presse- la désapprobation des candidats face au projet, leur solidarité avec les zones menacées, et leur souhait de voir les alternatives prises en compte. Invoquant la défense des atouts du département (l'environnement, le tourisme et l'agriculture⁵¹), cette unanimité politique s'est même exprimée au-delà des frontières de la circonscription, puisque le député-maire (PS) de Figeac va également se positionner sur la question, profitant des législatives pour préparer le scrutin suivant : les élections régionales⁵².

⁴⁹ LASCOURMES Pierre (1995), « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière de protection de l'environnement. L'exemple des lois Montagne et Littoral », *Revue Française de Science politique*, n°45/3, p.397.

⁵⁰ Précisons que le Lot n'est composée que de deux circonscriptions : celle de Cahors (à l'Est) et celle de Figeac (à l'Ouest). Le député sortant du secteur qui nous préoccupe était alors le maire (radical de gauche) de Cahors.

⁵¹ Pour comprendre le problème que génère l'implantation d'une ligne THT pour l'économie agricole, il faut revenir sur une spécificité lotoise : il s'agit d'une agriculture de terroir, bénéficiant d'une image de marque assez prestigieuse, associée à l'appellation Quercy. De ce fait, toute atteinte au territoire (et donc à la qualité de vie) se répercute indirectement et symboliquement sur les produits locaux.

⁵² Celles-ci, programmées un an plus tard (mars 1998), ont vu une très nette victoire de sa liste dans le département. Et c'est lui qui a depuis pris la tête de l'exécutif régional, succédant au maire UDF de Rodez (12) qui avait également soutenu l'opposition anti-THT lotoise au moment des élections législatives anticipées.

Dans le prolongement de cette dynamique, le Conseil Général du Lot va également s'opposer formellement au projet de renforcement électrique aérien 225 kV en adoptant la motion suivante en mars 1997 :

« Bien que considérant que l'alimentation électrique de la ville de Cahors doit se faire dans les meilleures conditions, les élus départementaux estiment toutefois que la réalisation d'une ligne aérienne à très haute tension de 225.000 volts est surdimensionnée, qu'elle va porter atteinte à l'environnement en balafrant le Quercy Blanc, zone touristique à protéger, et demandent que des solutions alternatives mieux adaptées soient proposées »⁵³.

Dans le même temps, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées est réuni à Toulouse pour débattre du projet de ligne THT. À l'initiative des Conseillers Régionaux CPNT (Chasse Pêche Nature Traditions) et avec l'appui du groupe majoritaire (Groupement d'Action Régionale : alliance de la droite), du Parti Communiste et des Ecologistes, l'exécutif régional va prendre position contre le projet dans une motion où il se déclare :

« Préoccupé par les nuisances et par l'impact socio-économique négatif qui résulteraient de l'ouverture d'une quarantaine de kilomètres de lignes aériennes à travers le bas Quercy et le Quercy Blanc, régions où les productions agricoles de terroir et de qualité jouent un rôle vital, que la Région soutient au travers des contrats de terroir »⁵⁴.

Jouant de cet engouement politique pour la cause qu'ils défendent, les associations anti-THT (emmenées par QBE qui s'est imposé comme l'association la plus représentative au sein de la mobilisation locale) vont décider de maintenir l'organisation d'une grande manifestation contre le projet, la veille du scrutin. Et le jour venu, ce sont 5000 personnes qui sont réunies dans les rues de Cahors, prouvant la capacité des contestataires à mobiliser massivement⁵⁵ la société civile autour d'un problème moins localisé qu'on aurait pu le penser. Signe d'une reconnaissance croissante à l'égard du sérieux et de la qualité de l'opposition au projet, l'appui d'acteurs institutionnels de plus en plus variés va alors donner une ampleur inédite à la controverse.

[I-C] Une situation instable : Suspension et retour du projet

À l'issue des élections législatives, un changement de majorité parlementaire amène une coalition de Gauche Plurielle au pouvoir. Porteuse d'espoir pour une partie des militants quercinois, la nomination de Dominique Voynet (Verts) en tant que Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement va effectivement constituer une rupture providentielle, puisque quelques jours à peine après son entrée au Ministère, celle-ci va présenter une carte des points noirs de l'environnement en France où l'on retrouve le Quercy Blanc. Prenant aussitôt acte de ce positionnement, le Préfet du Lot a alors annoncé la suspension du projet de ligne THT, dans l'attente des nouvelles instructions du Gouvernement de cohabitation. Semblant donner raison au combat des opposants, cette

⁵³ *La Semaine du Lot* du 27/03/97

⁵⁴ *La Semaine du Lot* du 03/04/97

⁵⁵ Le nombre de participants peut être considéré comme *massif* au regard du nombre total d'habitants du chef-lieu (20 000) et du département (160 000).

interruption de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique est une victoire considérable pour ceux-ci. Toutefois, s'ils ont gagné une bataille, le conflit n'en est pas à son terme, car la sécurisation du réseau électrique reste urgente selon les promoteurs du projet.

Bientôt reçus au Ministère de l'Environnement⁵⁶, des représentants politiques du département vont pouvoir vérifier sur place le soutien qui leur est apporté au niveau national, et les opposants se prennent à espérer face à ce revirement inattendu. En effet, au cours du deuxième semestre 1997 puis tout au long de l'année 1998, il ne va plus être question de la ligne THT dans le Quercy Blanc, et peu à peu la polémique s'est éteinte, le projet tant contesté ne semblant être qu'un mauvais souvenir. Cette période de statu quo va cependant être mise à contribution pour préparer l'avenir sur un plan technique et politique. C'est ainsi que la DRIRE a entamé des études sur les alternatives possibles (rénovation de la ligne Nord 63 kV, maîtrise de la demande d'électricité, et cogénération), illustrant par là même un changement de positionnement notable. L'avenir restant incertain, le député-maire de Cahors et le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées⁵⁷ vont quand même solliciter le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie⁵⁸ pour qu'ils leur confirment la position du Gouvernement en la matière.

Renforçant la légitimité de la contestation, l'incursion accrue de la sphère politique dans la controverse a joué un rôle considérable dans la suspension du projet. Illustrant aussi bien un réappropriation opportune de la lutte par les élus qu'un accomplissement de la dynamique d'intégration verticale engagée depuis de longues années par la coalition, cette reconfiguration du système d'acteurs a indéniablement constitué une étape importante dans la vie de la mobilisation. Pour autant, les meneurs de QBE vont rester sur leur position initiale en refusant de se faire enfermer dans une quelconque chapelle politique. Ainsi, l'un d'entre eux évoquait en ces termes la stratégie de politisation du conflit entreprise par les opposants à la THT :

« Nous avons cherché à toucher tous les élus : maires, conseillers généraux et régionaux, députés, sénateurs... toutes couleurs politiques confondues⁵⁹ (...) Presque tous les élus concernés -maires et conseillers généraux sur leur territoire- ont répondu positivement à nos sollicitations. Peu d'initiatives sont venues d'eux mais ils nous ont soutenu par leur présence aux réunions ou grâce à leur aide logistique ou financière. (...) En dehors du territoire menacé, les autres élus ont semblé indifférents. (...) Quelques-uns, assez peu, surtout au début, nous ont

⁵⁶ Par le chef de cabinet de la ministre qui se trouve être l'expert de l'INESTENE qui avait réalisé la première *contre-expertise* sur le projet lotois en 1990. Comme nous l'ont signalé des protagonistes de la contestation, son appui sera précieux pour la mobilisation. Sa nomination à la tête de l'ADEME en 1998 va en revanche être un problème, puisque dès lors le cabinet de Dominique Voynet va se désintéresser du cas lotois.

⁵⁷ Elu quelques semaines auparavant à ce poste, il était auparavant député de la deuxième circonscription du Lot.

⁵⁸ Celui-ci étant chargé de la tutelle d'EDF, ce que le président de Région n'ignore pas puisqu'il a lui-même été Secrétaire d'Etat chargé de l'Energie entre 1984 et 1986.

⁵⁹ Il convient de remarquer que ce positionnement (évoqué de manière récurrente dans les entretiens que nous avons menés) était d'autant moins difficile à tenir que le département du Lot, ainsi que les mairies de Cahors et de Montcuq étaient alors tenus par des élus du Parti Radical de Gauche.

exprimé leur désaccord mais ils ne se sont pas battus publiquement. Il est vrai que nous avons eu assez vite un préjugé favorable dans l'opinion, notamment parce que nous proposons des solutions alternatives à débattre loyalement. »

Considérés comme des partenaires privilégiés, apportant à la mobilisation un soutien et une légitimation de bon aloi, les élus n'en restent pas moins considérés avec circonspection par les opposants qui supputent une certaine duplicité de ceux-ci. À cet égard, on constate d'ailleurs qu'à plusieurs reprises, des critiques véhémentes ont été adressées par voie de presse aux tenants du pouvoir politico-administratif, au premier rang desquels figure le Préfet. Pour autant, avec les élus comme avec les services déconcentrés de l'Etat (et plus particulièrement la DRIRE), des relations informelles se sont progressivement créées pour envisager avec eux une issue positive au conflit. De plus, l'infléchissement de la position d'EDF semble se confirmer début 1999, lorsque le président de l'entreprise publique écrit aux opposants en évoquant l'hypothèse d'une alternative qui consisterait à réhabiliter les anciennes lignes du réseau électrique lotois.

Décision nationale, colère locale

En octobre 1999, alors que les relations paraissaient vouées à se pacifier entre les différentes parties, tandis qu'un compromis largement acceptable semblait se dessiner, le Préfet va annoncer à la surprise générale la reprise du processus de concertation, suite au choix du tracé de moindre impact pour la ligne 225 kV : le fuseau 2B⁶⁰ considéré comme « celui qui respectera le plus l'habitat et l'environnement »⁶¹. Se basant sur un ensemble d'études réalisées par EDF dans le département, et en lien avec les conclusions du Schéma Régional de Service Collectif de l'Énergie⁶², l'Etat a donc décidé de privilégier la solution contestée, considérée comme la mieux adaptée pour répondre aux besoins futurs du bassin cadurcien.

Ce choix va immédiatement susciter une vague d'indignation dans le département, tant du côté de la société civile que de celui des politiques. Loin d'affaiblir la mobilisation, cette décision a au contraire renforcé l'unité du mouvement local face à un *adversaire* national mieux identifié que jamais. Fustigeant la « *mauvaise foi* » d'EDF qui continue à présenter l'enfouissement comme une solution technique impossible, les militants vont une fois encore s'indigner que leur environnement paysager soit sacrifié pour faire des économies financières :

⁶⁰ Long de 40 kilomètres (30 dans le Lot et 10 dans le Tarn-et-Garonne), ce tracé relie les communes de Lacour de Visa (82) et de Labastide-Marnhac, au Sud-Ouest de Cahors. Il traverse ensuite les cantons de Montcuq et Luzech en passant par les communes de Valprionde, Belmontet, Fargues, Bagat-en-Quercy, Villesèque et Labastide-Marnhac. Ce sont donc 115 pylônes qui se dresseront à terme sur le Quercy Blanc.

⁶¹ *La Dépêche du Midi*, édition du Lot, 10/10/99.

⁶² Rendu public en juin de la même année.

« Les gens d'EDF se sont fait prendre à leur propre jeu en plaçant le débat sur un plan technique, car nous avons pu dévoiler ce qui n'était pas vrai dans leurs dires, dès lors que nous nous sommes formés à ces questions au fur et à mesure. (...)En nous racontant des salades, ils ont énervé des gens qui ne se seraient pas positionnés sinon. »

De même, les relations vont considérablement se dégrader avec la Préfecture. D'autant que si l'*autoritarisme* du précédent Préfet avait plutôt suscité la crainte dans les rangs de QBE, les « *manœuvres* »⁶³ de son successeur vont *a contrario* générer une crispation entre les opposants et le représentant de l'Etat. Dès lors, les élus locaux (et tout particulièrement le député-maire de Cahors) vont être amenés à jouer un rôle accru. Mobilisés pour montrer les contradictions entre les positionnements locaux et nationaux, ces acteurs politiques ont en effet permis de mettre le Préfet « *dans l'embaras* ». Etant ainsi devenus des partenaires incontournables, les militants associatifs vont devoir apprendre à composer de manière plus approfondie.

Préserver le développement économique territorial : un nouvel enjeu unitaire

Perçue par l'opinion publique comme une sorte d'injustice incompréhensible, la décision soudaine du Préfet va favoriser une régénération rapide de la coalition des opposants. Ainsi, en moins d'un mois, le mouvement local est parvenu à se remobiliser en s'appuyant désormais sur de nouveaux soutiens issus du monde agricole local⁶⁴ ou médiatique national⁶⁵. De même, l'opposition va aussi être amenée à se structurer géographiquement, étant donné que pour la première fois du conflit, un tracé (relativement) précis est connu des riverains. Dans ce contexte, les communes concernées vont pouvoir se positionner d'autant plus clairement vis-à-vis du projet de ligne THT traversant leur territoire, l'ensemble des communautés de communes du fuseau 2B se prononçant unanimement contre cette dégradation paysagère par le vote d'une motion hostile à l'implantation d'un tel équipement en Quercy Blanc⁶⁶. À l'exception notable du président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot⁶⁷ qui s'est positionné à contre-courant en faveur de la THT -soulignant « *l'impérieuse nécessité* » d'une desserte électrique durable pour le développement économique du département-, c'est donc l'union sacrée entre les opposants, qu'ils soient de gauche, de droite, écologistes⁶⁸ ou chasseurs⁶⁹.

⁶³ C'est le président de QBE à l'époque qui (lors d'un entretien) a caractérisé ainsi les deux Préfets, le premier étant qualifié d'*autoritaire*, tandis que le second était selon lui « *habile mais résolu* ».

⁶⁴ Syndicat Interprofessionnel des Vins AOC de Cahors et des Coteaux du Quercy, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Confédération Paysanne.

⁶⁵ Les anti-THT ont, en effet, su faire appel à des personnalités possédant des propriétés dans le Lot pour relayer leur message à un niveau plus large.

⁶⁶ Les conseils généraux du Lot, du Tarn-et-Garonne et le Conseil Régional Midi-Pyrénées vont également votées des motions de ce type pour marquer leur opposition au projet.

⁶⁷ Les leaders de la contestation l'avaient pourtant rencontré pour essayer de le convaincre. A l'inverse, la section locale de la CGT a finalement revu son positionnement à cette époque en rejoignant le front des anti-THT.

⁶⁸ Largement représentés à travers pléthore d'associations locales, régionales et nationales.

La CCI ayant insisté sur les exigences d'une bonne alimentation électrique pour le développement du tissu économique local, un argumentaire adapté lui a été opposé sur ce même thème. En effet, en pointant du doigt la menace que constituerait la THT pour les productions agricoles (reconnues par des labels de qualité) et le tourisme vert, la coalition a pu invalider publiquement le positionnement de la chambre consulaire. De plus, en prenant en considération le risque de dégradation symbolique du territoire quercinois et de son économie spécifique, la mobilisation est parvenue à enrôler des acteurs au départ distants comme les agriculteurs. En effet, d'abord réticent vis-à-vis des « écolos » de QBE, le monde agricole a finalement rejoint la mobilisation, apportant ainsi tout son poids dans la balance. Déjà menacé par un risque de redéfinition du périmètre de son appellation d'origine contrôlée et considérant que la THT pourrait bien être à terme une source supplémentaire de fragilisation du territoire de production*, le secteur du vin de Cahors a quant à lui confirmé son soutien à la coalition⁷⁰. De même, soucieux de ne pas ternir leur image de marque, associée à la symbolique du terroir⁷¹, les producteurs de viande labellisée ont également rejoint la coalition pour défendre une certaine idée du développement économique territorial.

Par ailleurs, alors qu'initialement le développement de nombreuses résidences secondaires et l'arrivée de résidents étrangers étaient perçus de manière ambiguë, la dégradation paysagère et ses implications foncières ont contribué à rapprocher les *natifs* des *néo-ruraux* dans la perspective d'une défense concertée de leur cadre de vie en commun. À l'instar du Périgord voisin, le Quercy est en effet réputé pour l'importante diaspora britannique qui s'y est installé⁷². Suscitant la méfiance des populations rurales lors de leur installation, ce public singulier s'est depuis imposé en contribuant activement à la réhabilitation de l'architecture traditionnelle quercinoise, puis en s'impliquant de manière résolue dans la mobilisation. Rendant hommage à cet engagement des résidents britanniques dans la controverse, un article paru en octobre 1997 dans le quotidien *Libération* donnait la

⁶⁹ Le parti Chasse Pêche Nature et Traditions (assez bien implanté dans le Lot et le Tarn-et-Garonne) a, en effet, pris position contre la THT.

⁷⁰ De longue date, des viticulteurs possédant des grands domaines prestigieux de l'AOC Cahors ainsi que des châtelains gérant de belles propriétés reconverties dans l'hôtellerie de standing ont soutenu la mobilisation. Ce fut notamment le cas du propriétaire d'un important domaine viticole (Château Lagrèzette), également connu en sa qualité de président d'un grand groupe mondial de joaillerie et de mécène (initiateur de la Fondation Cartier pour l'Art Contemporain), à qui la coalition doit une partie du financement de la première contre-expertise.

⁷¹ Sur cette question de la qualification territoriale des produits quercinois, on se référera avec intérêt à ESCALA Thierry (2007), *Travail de qualification. Signes officiels de qualité et référence territoriale*, Thèse de doctorat en Sociologie, sous la direction de Franck Cochoy, soutenue à l'Université Toulouse II le 26 novembre 2007.

⁷² Dans un article de la *Dépêche du Midi* (« Montcuq la cosmopolite a un fort accent anglais », paru le 11 juin 2004), l'agent immobilier fondateur de QBE précisait que 80% de sa clientèle est originaire de Grande-Bretagne.

parole à quelques uns de ces personnages marquants de la mobilisation, fortement attachés à leur terre d'adoption.

Dans le chapitre d'ouvrage que nous avons co-écrit sur ce cas d'étude, Eric Drocourt analysait avec intérêt que le territoire s'est ainsi imposé comme un référentiel commun pour les différents protagonistes de la coalition. En insistant sur la menace que constituait pour son intégrité future la décision des aménageurs, les opposants ont en effet construit une vision positive de celui-ci en dépit d'une situation négative de sous-équipement. Et d'un espace qui pouvait apparaître comme répulsif de par sa relative relégation, ils ont élaboré l'image d'un territoire attractif et préservé qui devait saisir la chance d'un développement maîtrisé*.

Le cadrage différencié des risques induits

Souvent évoquée comme une « menace » par ses détracteurs, la ligne THT s'est révélée être une source intarissable de craintes pour les riverains. De fait, le travail de cadrage opéré par les meneurs de l'opposition⁷³ s'est révélé d'autant plus important que la perception du risque variait très nettement d'une personne à l'autre⁷⁴. Il s'agissait en effet de prendre en considération les différentes thématiques et de les intégrer pour mettre à disposition un dispositif d'invocation du risque cohérent. À l'instar de ce que Yannick Barthe a pu observer dans le cas des déchets nucléaires⁷⁵, la controverse s'est donc avant tout ancrée sur un plan technique en dépassant les clivages politiques traditionnels. Pour autant, une distorsion fondamentale a longtemps perduré entre le caractère toujours plus rassurant de l'information (visant à rendre acceptable une conception construite du risque réel fournie par l'aménageur) et l'ampleur des craintes qui naissaient de la perception de ce même risque par les individus⁷⁶.

On constate cependant que dans le cas des projets d'implantation de lignes Très Haute Tension, le caractère localisé de la controverse tend à modifier considérablement la perception du risque auquel le territoire de proximité est exposé⁷⁷. Plus concrètement

⁷³ On retrouve cette idée de cadrage de la thématique du risque dans l'analyse qui a été faite d'une séquence postérieure de cette controverse ; cf. *supra* : BRUGIDOU Mathieu et ESCOFFIER Caroline (2009), « Le public de la controverse et le public du débat », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *op. cit.*, pp.88-90.

⁷⁴ On trouve de nombreuses illustrations de ces différenciations perceptives dans l'approche psychométrique développée in SLOVIC Paul (2001), *The Perception of Risk*, London, Earthscan.

⁷⁵ BARTHE Yannick (2005), *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica.

⁷⁶ Sur ce point, on se référera aux travaux précurseurs de DOUGLAS Mary & WILDAVSKY Aaron (1982), *Risk and Culture: An Essay on the Selection of Technical and Environmental Dangers*, Berkeley, University of California Press.

⁷⁷ REMY Elisabeth (1995), « Apprivoiser la technique. Débat public autour d'une ligne à très haute tension », *Politix*, n°31, pp.136-144.

appréhensible, l'impact paysager que pourrait induire un tel aménagement est aisément démontrable, limitant ainsi la part des incertitudes et renforçant du même fait le sentiment d'une menace imminente. Seule exception notable à cela, la complexité du débat quant au risque potentiellement induit par les champs électromagnétiques⁷⁸ est apparu comme plus difficilement mobilisable du fait de l'extrême impalpabilité de ce danger. Inversement, le risque foncier a toujours constitué un critère d'engagement fort dans le mouvement contestataire, même si cet aspect (associé au *lanceur d'alerte*⁷⁹ initial : l'agent immobilier qui créa QBE) a rapidement été évacué au second plan pour ne pas limiter la rationalité d'action du mouvement à cette dimension.

La mise en scène du discours : une ressource pour la mobilisation

Profitant du soutien de l'opinion publique locale (paradoxalement renforcé par l'abrupt volte-face du Préfet), la coalition anti-THT va entreprendre une contre-offensive en agissant parallèlement autour de deux axes. D'une part, sur un plan politique et technique, les élus du Conseil Général du Lot ont envisagé de commander une nouvelle contre-étude (portant sur les coûts et le potentiel électrique d'un renforcement des lignes 63 kV qui scindent le département du Nord au Sud) ; tandis que, d'autre part, sur un plan plus médiatique, les associations se sont quant à elles employées à multiplier les actions symboliques pour dénoncer les dégradations paysagères à prévoir du fait de la ligne THT. Cela s'est notamment traduit par l'organisation d'événements médiatiques tels que l'opération *PylAuto* ou lors de la plantation des *Arbres du refus*⁸⁰. Dans le prolongement de ce que l'on a déjà évoqué auparavant, la contestation locale a ainsi volontairement inscrit son action dans un cadre dramaturgique en mobilisant abondamment les médias pour donner une visibilité accrue à la controverse. Relevant d'un processus ininterrompu de montée en généralité (comme forme légitimante et citoyenne de l'activité protestataire), ce positionnement n'a toutefois été rendu possible que du fait des capacités discursives que les militants (et tout particulièrement quelques uns de ses porte-parole) ont su développer au cours du conflit. Bénéficiant de ce capital rhétorique, la mobilisation s'en est largement servie au contact de la presse pour ennoblir sa dynamique tout en dissimulant les paradoxes, les contradictions et les désaccords inhérents à toute action collective.

⁷⁸ REMY Elisabeth (1997), « Comment dépasser l'alternative risque réel, risque perçu ? », *Annales des Mines - Responsabilité et Environnement*, n°5, pp.27-34.

⁷⁹ CHATEAURAYNAUD Francis et TORNY Didier (1999), *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'EHESS.

⁸⁰ Si la plantation de ces arbres le long du tracé a encore une fois permis d'élargir le nombre des personnes soutenant la mobilisation, il s'avère également qu'elle a donné une occasion à d'anonymes soutiens au projet de ligne d'exprimer leur ressentiment à l'égard des opposants. En effet, plusieurs de ces arbres ont été volontairement arrachés : LABUSSIÈRE Olivier (2008), « Géographie du sujet et construction des territorialités. Le cas des arbres du refus contre la ligne très haute tension en Quercy Blanc », *Géodoc*, n°55, pp. 53-65.

Paradoxalement revigorée par la récente décision préfectorale, la contestation va encore bénéficier d'une nouvelle opportunité à la veille de l'An 2000, lorsqu'une tempête vient frapper (dans la soirée du 28 décembre) l'ensemble du pays et que de nombreux foyers se retrouvent alors sans électricité. Gravement endommagées par le vent, les lignes électriques aériennes vont à cette occasion revenir au centre des critiques de QBE qui continue à prôner un enfouissement total de la ligne controversée⁸¹. En s'appuyant opportunément sur cet événement climatique imprévu qui lui a permis de souligner la faiblesse des grosses installations aériennes THT (un quart des lignes THT ayant été endommagées) et l'intérêt d'un enfouissement des lignes, la mobilisation a ainsi encore fait preuve de sa capacité d'ajustement aux situations pour en tirer profit dans le cadre de son argumentaire.

[I-D] La capacité d'ajustement comme facteur d'enracinement de la contestation

Tantôt ouverte (et favorable), tantôt fermée (et contraignante), la structure des opportunités politiques a joué un rôle majeur dans la configuration des modes de mobilisation anti-THT. En effet, le mouvement social lotois a régulièrement su se créer des opportunités en s'appuyant sur les contraintes structurelles et en se les appropriant⁸² pour en tirer parti. Il en a notamment été ainsi lors de la manifestation organisée en 1997 à la veille des législatives, cet événement étant encore considéré aujourd'hui comme la « *grande victoire* » des opposants à la ligne THT. Dans le même sens, la mobilisation a réussi à inscrire son action dans la durée en rebondissant au gré des contingences lorsque des signes de découragement se faisaient sentir. Selon les moments, les acteurs protestataires se sont donc positionnés sur différents tableaux (la rue, le couloir, le laboratoire et le prétoire⁸³) pour faire valoir leur opposition de la manière la plus adaptée. Par ailleurs, le développement du recours aux politiques procédurales s'est également révélé être une opportunité d'importance pour les opposants, puisque les instances de concertation (qui se sont imposées aux aménageurs au cours des années 1990) ont permis d'envisager la production

⁸¹ Dans deux chapitres d'un ouvrage collectif réalisé suite à cet événement, on observe les critiques que la clientèle affectée adresse au service public de l'électricité dès lors que survient une interruption du courant électrique, considérant qu'il lui appartient de disposer d'un réseau résistant à ce type d'aléa climatique : MORIN ANDREANI Patricia (2002), « Le forum *Intempéries* : des témoignages d'acteurs aux controverses », in BRUGIDOU Mathieu, CIHUELO Jérôme et MEYNAUD Hélène-Yvonne (eds), *Tempête sur le réseau. L'engagement des électricien(ne)s en 1999*, Paris, L'Harmattan, pp.191-217. [---] PAGÈS Fabienne et TRIBEL Marianne (2002), « "EDF dans la tourmente". Enquête auprès des sinistrés des tempêtes des 26 et 27-28 décembre 1999 », *ibid.*, pp.219-233.

⁸² FILLIEULE Olivier (1997), *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Science Po.

⁸³ C'est-à-dire, la *mobilisation collective*, le *lobbying*, la *contre-expertise* et le *recours en justice*. Cf. RUI Sandrine (2001), *Conflits d'aménagement, débat public et construction de l'intérêt général : une expérience démocratique ?*, Thèse de doctorat en Sociologie, sous la direction de François Dubet, soutenue à l'Université Bordeaux II le 2 janvier 2001. Toutefois, quoique régulièrement évoquée, la justice n'a pas été réellement mobilisée comme une ressource par la mobilisation, faute de pouvoir mettre en cause judiciairement l'action de l'aménageur.

« nodale » d'un intérêt général territorialisé⁸⁴, s'ajustant aux contextes particuliers. Pour autant, ces médiations ne sont pas parvenues à générer un réel changement de la situation et c'est pourquoi la mobilisation quercinoise a bientôt fait le choix de reprendre à son compte l'exemple des anti-THT du Verdon, en invoquant la Loi Barnier, en application depuis 1996. Celle-ci ayant permis (suite à l'organisation d'un Débat Public en 1998) de surseoir au projet de ligne 2x400kV entre la commune de Boutre et celles de Broc et de Carros, il est en effet tentant pour le mouvement lotois de la mobiliser aussi.

Ayant su intégrer de manière cumulative les motivations (latentes et sous-jacentes) de ses membres, le mouvement local est par ailleurs parvenu au terme d'une décennie à structurer une identité collective reconnue. Toutefois, comme le reconnaissent *a posteriori* beaucoup des personnes qui y étaient impliquées, cette mobilisation séquentielle d'une pluralité de référentiels⁸⁵ n'a jamais véritablement permis de formaliser une cohérence interne au sein de la coalition. En effet, organisés de manière trop informelle (y compris au sein de l'association QBE), les opposants n'ont jamais pu faire mieux que de s'ajuster aux intérêts spécifiques de leurs nouveaux soutiens. Ainsi, tandis que d'un côté les tenants d'une écologie intransigeante (aimablement désignés par l'un de nos interlocuteurs au travers de la formule « *peaux de chèvres et lampes à huile* ») s'opposaient autant à la dégradation environnementale qu'à la « *nucléocratie* » d'EDF, on trouvait face à eux d'autres acteurs qui se préoccupaient d'abord des impacts immédiats de la ligne sur leur quotidien, sur leur activité professionnelle ou sur leurs loisirs. Produit d'une sédimentation complexe, le mode de coopération au sein de cette action collective a donc dû s'accommoder des nombreuses divergences qui existaient dans le mouvement. C'est d'ailleurs en cela que la position de porte-parole du président de QBE s'est révélée (de son propre point de vue) très difficile, car elle impliquait de faire converger des rationalités bien distinctes en élaborant un discours robuste et cohérent.

⁸⁴ La notion de *nodalité* [citée in LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1998), « Le bien commun comme construit territorial », *Politix*, n°42, janvier 98, pp. 37-66] a été initialement introduite par HOOD Christopher (1983), *The Tools of Government*, London, McMillan. Ce concept est utilisé par Lascoumes et Le Bourhis pour appuyer l'opposition qu'ils opèrent entre politiques *procédurales* et politiques *substantielles*.

⁸⁵ MULLER Pierre (1990), *Les politiques publiques*, Paris, PUF, p.42.

II- La sécurisation de l'alimentation électrique au cœur du débat public

Désabusés par le revirement de l'Etat sur la question qui les préoccupent, les anti-THT changent de stratégie et tentent de mettre le projet en sursis en s'appuyant sur la procédure de débat public prévue par la Loi Barnier¹ de 1995. Pour ce faire, QBE s'associe à trois associations de protection du patrimoine bâti² pour solliciter l'appui de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), afin que cette association reconnue d'utilité publique demande la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Disposée à apporter son soutien aux anti-THT lotois, la SPPEF va alors mandater l'ancienne Ministre de l'Environnement Corinne Lepage pour qu'elle demande à cette autorité administrative indépendante l'ouverture d'une nouvelle procédure délibérative portant sur le renforcement électrique du Lot. Ayant eu connaissance du Débat Public qui vient de se dérouler en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), les opposants du Lot espèrent ainsi pouvoir également bénéficier d'une telle tribune pour faire vaciller le projet qu'ils contestent depuis une dizaine d'années.

Du côté des Alpes de Haute-Provence, le problème s'est en effet présenté de manière assez similaire à ce que l'on a pu observer dans le Lot. Constatant l'inadéquation et la faiblesse de son réseau par rapport à la demande électrique de la Côte d'Azur, EDF avait envisagé, dès la fin des années 1980, de procéder au renforcement de la ligne reliant Boute (commune du Vaucluse, située près de Cadarache) et Broc-Carros (communes des Alpes-Maritimes, situées au Nord de l'agglomération niçoise). Mais c'était là encore sans compter

¹ Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Décret d'application n° 96-338 du 10 mai 1996.

² La Demeure Française, Les Vieilles Maisons Françaises, Les Maisons Paysannes de France. Par ailleurs, des représentants de l'UNESCO et de Europa Nostra (Fédération Pan-européenne du patrimoine bâti, naturel, industriel et rural) vont épauler les opposants quercinois dans leur sollicitation.

sur la détermination des associations et élus des Gorges du Verdon qui se sont insurgés contre ce projet d'aménagement électrique. Un long conflit s'est donc engagé opposant les tenants d'une protection des paysages naturels du Verdon (emmenés par l'Association de Protection des Lacs et Sites du Verdon -APLSV-) et les promoteurs d'un *nécessaire* bouclage³ du réseau électrique (EDF et certains élus des Alpes-Maritimes⁴). Toutefois, là où la situation lotoise s'était progressivement enlisée avec les années, une opportunité politique d'envergure est venue favoriser la cause des opposants du Verdon.

Après plusieurs années de mobilisation et de contestation, une issue négociée a en effet émergé grâce à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) lorsque celle-ci a accepté de mettre en œuvre une procédure de Débat Public. Nous sommes alors en 1998, un an après la création du Parc Naturel Régional du Verdon, et il s'agit de la deuxième expérience de concertation de ce type. De mars à septembre, le débat va alors permettre d'opposer au projet initial d'EDF un ensemble d'alternatives, qui vont finalement amener à une suspension provisoire du projet⁵. Cette décision va constituer une première victoire pour l'APLSV et leurs partenaires de la Coordination Elus-Associations (CoEA, collectif d'opposants à la ligne THT), même si rien n'était encore acquis à ce stade puisque le projet THT dans le Verdon n'était toujours pas abandonné.

Le 5 juillet 2000, c'est une décision interministérielle qui va trancher entre les positions des différentes parties prenantes, suite aux conclusions du Débat Public. L'idée d'une ligne 400 kV à double circuit est alors abandonnée au profit d'une solution « à environnement constant » visant à transformer l'ancienne ligne 225 kV (entre Ste Tulle⁶ et Lingostière⁷) en la calibrant à 400 kV (mais à circuit simple) tout en réutilisant autant que possible son tracé et ses pylônes. Toutefois, cette solution technique s'avérant deux fois moins puissante que le projet 2 x 400 kV, avec une capacité de transport de 1500 MW, il va également être décidé de lancer en parallèle un vaste programme de Maîtrise de la Demande d'Électricité (MDE), destiné à limiter les appels de puissance sur la partie du réseau en contrainte.

³ Le *bouclage* d'un réseau correspond à ce que le gestionnaire du réseau (RTE) nomme le principe du *N-1*. Le but est de pouvoir toujours disposer d'une ligne de *secours* en cas d'incident sur une autre ligne du même secteur géographique. De la sorte, le réseau d'alimentation électrique local se trouve ainsi sécurisé puisque l'on peut compter sur un autre chemin d'accès pour suppléer la défection momentanée de l'approvisionnement sur cette zone. A défaut, comme c'est encore le cas à l'Est de la Région PACA, le secteur *en contrainte* peut se retrouver en situation de rupture d'alimentation : c'est la coupure générale d'électricité.

⁴ Invoquant la faiblesse de l'infrastructure électrique face à une consommation azuréenne allant toujours croissante

⁵ Cf. LEBORGNE Mathieu (2004), « Les effets du débat public sur le milieu associatif : Vers le renforcement de deux modèles d'engagement », *Faire Savoirs*, n°4, Dossier « Aménagement et Débat Public » coordonné par Maurice Olive et Jean-Michel Fourniau.

⁶ Dans les Alpes de Haute-Provence, près de Manosque, entre les Parcs Naturels Régionaux du Verdon (à l'Est) et du Lubéron (à l'Ouest).

⁷ Dans les Alpes-Maritimes, en périphérie Sud de Nice.

[II-A] L'hypothèse du Débat Public comme dernier recours

Source d'espoir pour l'opposition quercinoise, cette reconfiguration avantageuse du projet n'est pourtant pas encore d'actualité dans le département, tant reste incertaine la décision de la CNDP concernant la possible ouverture d'une procédure de concertation équivalente. Pour l'heure, la priorité reste donc la réalisation de nouvelles expertises pour tenter d'invalider la position d'EDF. Ainsi, au printemps 2000, les associations de riverains⁸ commandent une nouvelle étude⁹ à un spécialiste des lignes THT tandis que dans le même temps, le Préfet propose à l'ensemble des acteurs de nommer (de façon unanime) des experts indépendants pour que chacun s'accorde *a posteriori* sur les conclusions de l'étude. Financée par le Conseil Général du Lot, cette ultime étude va être placée sous la responsabilité de la Fédération Départementale d'Électricité du Lot (FDEL¹⁰) et confiée à la société Alstom, chargée de la réaliser. Réunissant au sein de son comité de pilotage des acteurs tels que l'ADEME, *Quercy Blanc Environnement*, EDF/GDF Services Lot, le Conseil Général, la FNCCR¹¹ et l'Agence Locale de l'Énergie *Quercy Energies*, cette étude va par ailleurs bénéficier de l'appui de Réseau de Transport d'Électricité (RTE¹²), qui vient de reprendre à son compte le projet d'EDF (du fait des évolutions légales concernant le statut de ce dernier, cf. Annexe 13). Ayant vocation à répondre (de manière incontestable¹³) à la controverse électrique lotoise, cette étude doit estimer les besoins futurs d'approvisionnement en électricité. Également chargée de dresser une synthèse critique de toutes les études faites depuis 1990, cette expertise devra *in fine* proposer des alternatives sur cette base. Toutefois, les résultats ne sont pas attendus avant le début de l'année 2002.

Ceci explique probablement pourquoi l'année 2001 va être relativement calme dans le Lot, à l'exception de la saisine en février de la CNDP par la SPPEF. Seul événement

⁸ C'est-à-dire, les principales associations luttant contre le projet : Quercy Blanc Environnement, Villesèque Environnement, Carnac-Rouffiac Environnement et l'Association de Défense du pays de Lalbenque. Précisons à ce sujet que seule la seconde de ces associations est implantée sur une commune concernée par le fuseau 2B, puisque ce tracé ne passe pas par les communes de Montcuq (QBE), de Carnac-Rouffiac et de Lalbenque. En ce sens, on constate que la mobilisation s'est bien maintenue, y compris dans des secteurs qui ne sont pourtant plus *menacés* par le projet.

⁹ Le Rapport Depris a été co-financé par le Conseil Général du Tarn-et-Garonne, les communautés de communes de Montcuq et de Montaigu-en Quercy, ainsi que par le Syndicat des Vins AOC de Cahors.

¹⁰ Syndicat départemental d'électrification, chargé du réseau d'alimentation HTA et BT (c'est-à-dire, inférieur à 50 kV) dans le cadre d'un contrat de concession avec Réseau de Transport d'Électricité.

¹¹ Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. Groupement de collectivités locales, d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale et de régies spécialisées dans la distribution d'eau et d'électricité, travaillant essentiellement avec les élus et les services techniques dans un but d'aide à la gestion.

¹² Pour rappel, RTE a été créé par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité. À ce titre, cette nouvelle institution est tout particulièrement chargée du réseau électrique national (HTB : supérieur à 50 kV). Devenu gestionnaire unique du système de transport, RTE devient donc l'interlocuteur des opposants sur le projet de ligne THT, puisqu'il en est désormais le maître d'ouvrage. Quoique maintenu au sein du groupe EDF, Réseau de Transport d'Électricité n'en reste pas moins indépendant (sur le plan comptable et managérial).

¹³ Pour ce faire, un comité de pilotage a été créé pour valider le travail des experts. Il regroupe des élus, des représentants d'organismes publics, des opposants (QBE notamment), EDF et RTE.

marquant, cette procédure va avoir d'importantes conséquences. En effet, le 29 mars 2001, la commission va annoncer aux différentes parties prenantes sa décision, rejetant d'une part la demande d'ouverture d'un débat public (considérant que le problème d'alimentation électrique de Cahors ne relève pas d'une telle procédure), tout en préconisant d'autre part « *la conduite par le maître d'ouvrage d'un débat local approprié au sujet, tenant compte des concertations antérieures* ». Cette décision ambivalente (au sens où elle est à la fois positive et négative pour chaque camp) va ainsi initier une procédure « expérimentale » de concertation¹⁴, entre le formalisme d'un débat public classique (type Loi Barnier, CNDP) et la consultation ouverte¹⁵. Dès lors, une nouvelle étape a été franchie, puisque c'est dans tous les cas un cadre de concertation privilégié¹⁶ qui se profile à l'horizon pour les anti-THT. Mais rien n'est encore fait, et le Débat Local ne doit pas démarrer avant plusieurs mois, ce qui laisse à chacun le temps de préparer ses arguments.

Confiée à RTE, l'organisation du « *Débat Local* » a cependant suscité une vive polémique, les opposants s'inquiétant de la mainmise du gestionnaire du réseau sur cette instance de dialogue, au détriment des positionnements alternatifs locaux :

« *C'est bien parce qu'il s'agit de notre débat que nous comprenons très mal qu'il nous soit « volé », et qu'il soit transformé en une tribune de propagande en faveur de la construction d'une ligne THT à travers le Quercy Blanc.* »¹⁷

Intitulé « *Le renforcement de l'alimentation électrique du Lot : Besoins et solutions* », le Débat Local se distingue en effet d'un Débat Public classique puisque aucune commission spécifique n'a été désignée par la CNDP. Cependant, cette dernière a nommé un de ses membres pour s'assurer de l'application de sa recommandation. Placé dans un rôle d'observateur extérieur, ce dernier ne doit toutefois ni prendre parti, ni formuler des conclusions, ni intervenir dans les débats. Fortement impliqué dans le processus préparatoire, il va par ailleurs faire figure de médiateur pour lever un certain nombre de craintes exprimées par la coalition anti-THT. Ainsi, les accusations d'impartialité vont s'effacer face aux efforts consentis par RTE pour permettre un dialogue équilibré. En effet, ce dernier va proposer de mettre en place un dispositif similaire à celui déployé

¹⁴ La « *démarche d'utilité concertée* » entreprise en lien avec le projet d'implantation d'un site aéroportuaire international (dite DUCSAI) a été en 2001 la première expérimentation visant à adapter le format classique des débats de la CNDP. Cf. LASCUMES Pierre (2002), « Débat public ou mise en public d'un débat ? Éléments d'évaluation de la méthode Ducsaï », *Annales des Mines - Responsabilité Environnement*, n°26, pp. 35-43.

¹⁵ En 2001, un premier débat de cette nature avait déjà eu lieu sur la recommandation de la Commission Nationale du Débat Public) dans le cadre du projet de conditionnement et d'entreposage des déchets radioactifs (CEDRA) initié par le Commissariat à l'Énergie Atomique à Cadarache, dans les Bouches du Rhône. A la fin de cette même année, un second débat local (également préconisé par la CNDP) relatif à la poursuite des injections d'effluents (*i.e.* déchets liquides) dans un ancien gisement de gaz du bassin de Lacq (Crétacé 4000) s'était par ailleurs tenu sous l'autorité du Préfet des Pyrénées-Atlantiques. Dans un cas comme dans l'autre, la concertation n'avait pas conduit à une réelle remise en cause des projets.

¹⁶ Puisque la Commission Nationale du Débat Public veille indirectement à l'objectivité des débats en nommant un représentant pour suivre la préparation et la mise en œuvre du Débat Local.

¹⁷ Lettre conjointe de la *Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France* et de *Quercy Blanc Environnement* à l'attention du représentant de la Commission Nationale du Débat Public, 19 août 2002.

habituellement dans les débats publics (type CNDP), en définissant une durée de quatre mois pour le Débat Local, avec huit réunions publiques, l'édition d'un journal du débat, la mise en ligne d'un site Internet, la constitution d'un collège de scrutateurs et l'édition de cahiers d'acteurs¹⁸. Soumis aux acteurs institutionnels (politiques et administratifs) du département, ce dispositif va faire l'objet de discussions au cours de sa phase préparatoire afin de répondre au mieux aux demandes de la large coalition anti-THT. Pour autant, un certain nombre de doléances associatives (revendiquées « *au titre de l'équité* »¹⁹) ne pourront être prises en compte, contribuant à maintenir une logique conflictuelle, en amont du Débat Local.

Nommé par le représentant de la CNDP sur propositions conjointes de RTE et des associations, un collège de dix scrutateurs²⁰ va ainsi être associé au Débat Local. Regroupant des personnalités extérieures²¹ au problème départemental, le rôle de cette instance est de « *veiller à l'équilibre des échanges, à la loyauté des débats et au cadrage général de l'animation des réunions publiques* ». Il leur appartient donc de garantir l'équité du débat en restant aussi neutre que possible. L'enjeu est en effet important, car comme le soulignait Jean-Michel Fourniau en évoquant le cas du Débat Public relatif à la ligne THT Boutre-Carros²², ce type de concertation implique de remettre les compteurs à zéro. De la sorte, « *le temps du débat annule les actions passées, les rapports de force préétablis, les positions déjà prises pour remettre le projet à plat et les acteurs à égalité* »²³. Ainsi, les propositions alternatives peuvent pleinement s'exprimer et se légitimer. Restant à l'écart des débats, l'État se doit donc d'organiser la *mise en équivalence des intérêts divergents*²⁴ en fixant un cadre à ce processus délibératif. À l'issue du Débat Local, il faut en effet que l'aménageur arrête une décision définitive concernant son projet, et cela en tenant compte des avis formulés durant

¹⁸ Dans le cadre d'un dispositif juridique d'arbitrage tel que le débat public créé par la Loi Barnier, la régulation publique est en effet « *plus méthodologique que substantielle, précisant davantage des modes de relation entre les différents types d'acteurs sociaux que fixant des objectifs précis et impératifs* ». LASCOUMES Pierre (1995), *op.cit.*, p.418.

¹⁹ Il s'agit notamment de l'équivalence de moyens demandée par les opposants pour pouvoir exprimer leurs opinions et défendre les alternatives (lors de chaque réunion publique et plus largement, en communiquant auprès du grand public), afin de « *pallier aux graves risques de captation du débat* ». Dans le cadre des procédures de concertation, il existe en effet une asymétrie problématique entre la précarité financière des associations qui participent de manière bénévole (c'est-à-dire à fonds propre) et les financements spécifiques dont disposent les organisations qui leur font face.

²⁰ Huit d'entre eux ont été proposés par RTE et deux par le collectif d'opposants. Ces choix ont ensuite été validés par le représentant de la CNDP.

²¹ Universitaires, architectes, médecins, militaires, représentants d'organismes publics,... Dans l'analyse qu'ils font de leur observation participante à ce collège, Loïc Blondiaux et Laura Michel soulignent que RTE a « *souhaité impliquer des "profanes éclairés" et des initiés, sans souci de représentativité des acteurs locaux en présence* » : BLONDIAUX Loïc et MICHEL Laura (2009), « La mise en débat des dispositifs d'expertise », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *op.cit.*, p.43.

²² FOURNIAU Jean-Michel (2001), « L'expérience du débat public institutionnalisé : Vers une procédure démocratique de décision en matière d'aménagement », *Annales des Mines - Responsabilité et Environnement*, n°24, pp.67-80.

²³ *Ibid.*, p.74.

²⁴ LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1998), *op. cit.*

la concertation. Il revient donc au représentant de la CNDP et aux scrutateurs de se porter garants du bon déroulement de la procédure en l'absence de l'acteur (l'Etat) qui a souhaité leur présence arbitrale.

De l'exemple du Verdon à l'appropriation de l'expertise

Du côté de la région PACA, qui continue à faire office d'exemple à suivre, l'arbitrage du Premier Ministre a depuis donné lieu à la mise en œuvre d'un projet global (coordonné par le Préfet de Région) se déclinant en deux sous-projets distincts : l'un centré sur la problématique THT (placé sous la responsabilité du Préfet des Alpes de Haute-Provence²⁵), et l'autre axé sur la question de la maîtrise de la demande en électricité (MDE) et du développement des énergies renouvelables (sous le pilotage exécutif du Préfet des Alpes-Maritimes²⁶). Par ailleurs, dans le prolongement de cette implication de l'Etat, un protocole d'accord a été signé le 3 septembre 2001 entre Réseau de Transport d'Électricité (RTE) Sud-Est, la Préfecture des Alpes de Haute-Provence et la Coordination Elus-Associations (CoEA, collectif d'opposants à la ligne THT) pour officialiser le lancement d'une nouvelle concertation relative à la ligne THT, en vue d'une définition conjointe du tracé de « moindre impact » et de l'implantation des pylônes. Dans cette perspective, quatre groupes de travail (un par secteur géographique) sont alors invités à se réunir pour étudier les variantes des tracés proposés ; et c'est l'Etat (par l'intermédiaire du Préfet et des Sous-Préfets des Alpes de Haute-Provence) qui va coordonner ce processus en se portant garant du bon fonctionnement de cette concertation.

Prouvant qu'une issue négociée et performante est possible, l'exemple du Verdon a indéniablement renforcé la détermination des acteurs locaux dans le Lot. On va d'ailleurs pouvoir le constater au niveau politique lors d'une conférence de presse organisée en février 2002, quand le président du Conseil général va exposer son avis sur les conclusions de l'étude Alstom²⁷. Depuis longtemps opposé au projet de renforcement électrique traversant le Quercy Blanc, il va pourtant devoir prendre en compte les résultats de l'expertise qui confirment que la « *solution de référence* » reste la THT. Toutefois, constatant que deux solutions alternatives (maîtrise de la demande en électricité ; renforcement du réseau électrique existant) sont également envisagées au sens où elles doivent permettre d'assurer une alimentation suffisante du bassin de Cahors jusqu'en 2020, il va se positionner en faveur de ces solutions moins dommageables pour l'environnement paysager du sud-ouest lotois.

²⁵ La future ligne devant traverser ce département en des lieux particulièrement sensibles et protégés.

²⁶ Ce département étant -nous y reviendrons- le plus concerné par la contrainte électrique qui affecte l'Est de la Région PACA, tant du fait de son importance démographique que du fait de sa situation géographique sur la carte du réseau électrique régional.

²⁷ DEBURCK Thierry, *Etude de l'alimentation électrique de Cahors*, étude réalisée par Alstom avec la participation de Réseau de Transport d'Electricité, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Electricité du Lot, et pour le compte du Conseil Général du Lot, Cahors, 2002.

Sans grande surprise, chaque camp va se servir des résultats du rapport en fonction de ses intérêts. Ainsi, pour RTE, la THT demeure « *la solution qui présente les performances techniques les plus manifestes et la pérennité la plus longue ; supérieure aux 20 ans prises en compte dans notre étude* ». À l'inverse, les opposants à la ligne ont mis en exergue que « *des aménagements sur l'axe nord lié à sa faible capacité de transit et sa vétusté* » seront nécessaires malgré la THT, tout en soulignant que « *l'impact visuel étant particulièrement sensible dans la solution initiale [celle de RTE], on peut imaginer que sur un tout autre parcours (sud-sud/est), la gêne serait acceptable. Vu le coût, la solution méritait d'être considérée* ». Suivant l'exemple azuréen et les perspectives présentées dans l'étude, un comité de pilotage va par ailleurs être constitué pour envisager un « projet pilote de maîtrise de la demande d'électricité dans le Lot ». Réunis au sein de ce groupe de travail, l'Etat (Secrétariat d'Etat à l'Industrie et DRIRE), l'ADEME²⁸, EDF-GDF, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Lot vont proposer au mois de mars 2002, un avant-projet qui laisse augurer une forme d'alternative à la solution controversée de RTE, en résolvant durablement la problématique électrique départementale.

La construction d'une argumentation légitime et opposable

Dans l'attente du Débat Local prévu pour la fin de l'année 2002, les positionnements restent cependant assez contenus. On constate ainsi un engouement bien moins marqué des politiques sur cette question sensible lors des élections législatives qui se déroulent en juin. À la différence de 1997, la THT ne semble plus être un enjeu électoral fort pour les candidats. Pour autant, le scrutin va marquer un tournant pour le secteur géopolitique qui nous intéresse ici, puisqu'un an après avoir perdu la mairie de Cahors, les radicaux de gauche (représentés par le maire de Montcuq) vont aussi être défaits dans la première circonscription du Lot²⁹ lors de cette vague bleue nationale. Devenu un personnage de premier plan dans le paysage politique local, le nouveau député-maire (UMP) de Cahors ne va cependant pas contribuer à changer la position de la Mairie sur la question de la THT : il n'en est toujours pas question.

A l'approche du début du Débat Local, les positions -sédimentées par le temps- sont bien ancrées de part et d'autre. En effet, les arguments avancés par EDF puis par RTE s'appuient toujours sur un ensemble de données techniques et économiques. Sont ainsi évoqués la vétusté des anciennes lignes qui nuit à la qualité du courant ou la nécessaire anticipation des besoins futurs en électricité pour favoriser le développement économique. De même, l'aménageur continue à faire valoir son incompréhension face aux « *hésitations* »

²⁸ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

²⁹ Circonscription détenue par les radicaux de gauche tout au long de la V^{ème} République.

exprimées par les opposants, alors qu'il en va selon lui de la compétitivité du département si celui-ci aspire à accueillir de nouvelles entreprises à l'avenir. Pour leur part, les opposants continuent de mettre en avant les problèmes générés par l'implantation d'un tel équipement dans le Quercy Blanc, dans la mesure où cela générerait des nuisances sur l'environnement et les paysages d'un secteur « *préservé* », à « *forte valeur culturelle* », où cela constituerait un « *handicap* » pour l'économie touristique axée sur « *l'authenticité* » et la ruralité, et où cela induirait une dévaluation foncière préjudiciable aux riverains. Considérant, en sus, que le projet est surdimensionné par rapport aux besoins effectifs en électricité, la mobilisation n'entend pas *sacrifier* son territoire. Et c'est en ce sens qu'elle est résolue à faire valoir son avis.

Au-delà d'une simple distinction entre risque réel et risque perçu³⁰, une différenciation mérite par ailleurs d'être soulignée pour distinguer la nature même des appréhensions que ces deux argumentaires entendent formuler. En effet, il convient de catégoriser avec plus de précision ce qui relève du risque (engendré par la contrainte électrique) et ce qui correspond davantage à une situation d'incertitude (qui entoure l'hypothèse d'une réalisation effective du projet de ligne THT). Dans le premier cas, la vulnérabilité du système et les conséquences d'un incident sont bien identifiées du point de vue du gestionnaire du réseau. De même, ce dernier dispose de probabilités et d'estimations prospectives qui lui permettent de prendre la mesure du risque³¹. Dans le second cas, on observe *a contrario* que les craintes des riverains ne peuvent pas s'exprimer de manière aussi précise, dans la mesure où les effets du passage de la ligne THT à proximité de chez eux ne sont pas quantifiables. En effet, tant que les pylônes ne seront pas implantés de manière effective dans le paysage, il sera impossible de décrire avec précision leur impact sur l'environnement, sur la santé, sur l'économie locale ou sur la valeur foncière des propriétés alentour. Il s'avère donc difficile de mettre sur un même plan ces deux approches réflexives³², dans la mesure où l'outillage prospectif sur lequel chacune s'appuie n'est pas du même ordre.

Toutefois, s'il est certain que les *craintes* exprimées par les deux parties prennent leur source dans des rationalités bien différentes, cela n'empêche aucunement une confluence en aval. Ainsi, pour parfaire l'*affûtage* de leur argumentaire, les meneurs de l'opposition ne vont pas hésiter à venir concurrencer RTE sur son terrain de prédilection : l'*arène technique**. Tirant opportunément profit de la récente publication d'un rapport parlementaire consacré

³⁰ Dans le cas de la controverse sur les effets électro-magnétiques des lignes très haute tension, cette opposition se heurte en effet à l'incapacité de l'ensemble des acteurs à stabiliser sur un plan scientifique la conception spécifique qu'ils défendent. Cf. ROQUEPLO Philippe (1997), *Entre savoir et décision politique, l'expertise scientifique*, Paris, INRA, pp.31-32.

³¹ Nous prenons ici appui sur la distinction classique établie en économie in KNIGHT Frank (1921), *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston, Houghton Mifflin Co.

³² BECK Ulrich (1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, éd. française : 2001.

à l'enfouissement des lignes à très haute tension, ils vont inviter son auteur (le député UMP Christian Kert) en séance publique afin qu'il y présente ses conclusions. À cette occasion, les opposants vont alors pouvoir reprendre un de leurs anciens thèmes en dénonçant la technologie archaïque que constituent les lignes aériennes, et en s'appuyant pour cela sur un discours récent du président de la République³³. En prônant ainsi l'enfouissement comme une solution incontournable, ils vont de plus pouvoir invoquer la dimension *historique*³⁴ qu'induirait un tel changement de stratégie d'implantation des lignes électriques si RTE leur donnait raison. Loin de l'image *conservatrice* qui continue à lui coller à la peau, QBE va de la sorte tenter de s'imposer comme plus *progressiste* que RTE, en bousculant une fois encore la pertinence technique du projet d'aménagement envisagé.

L'encadrement préalable des règles de fonctionnement du débat

Encore largement antagonistes, les positionnements développés par les pro- et les anti-THT semblaient difficilement conciliables au moment de démarrer le Débat Local. Pourtant, après douze années de conflit, chacun comptait sur ces quelques semaines de dialogue pour trouver une porte de sortie honorable, au travers d'une solution durable. C'est d'ailleurs dans cette perspective que RTE va se positionner en amont du débat pour tenter d'apaiser les tensions qui perdurent³⁵. Désormais conscient que c'est en favorisant la participation des collectivités locales et en considérant la légitimité des peurs exprimées les populations environnantes qu'un dialogue constructif permettra de construire un arrangement négocié satisfaisant, l'aménageur cherche alors à définir un cadre nouveau pour favoriser des échanges courtois³⁶.

En gage de bonne volonté, RTE a ainsi fait le choix d'élargir l'aire du débat en prenant en compte les zones concernées par certaines des propositions formulées dans l'étude Alstom. De bon augure pour la suite du débat, cette intégration des cinq solutions

³³ « *La beauté de nos paysages participe bien évidemment de la qualité de notre vie. Tout doit être fait pour la préserver. Un exemple : les lignes à haute tension. Il n'est pas acceptable que des forêts de pylônes de toutes natures défigurent nos campagnes, et même nos plus beaux sites. Je souhaite qu'un plan ambitieux d'enfouissement des lignes électriques soit mis en oeuvre. Cela prendra du temps, mais il est nécessaire de commencer dès que possible cette reconquête de nos paysages.* », Extrait du discours prononcé par le Président de la République Jacques Chirac, à Avranches le 18 mars 2002, dans le cadre de la campagne électorale pour l'élection présidentielle.

³⁴ L'emploi de cette notion renvoie évidemment à l'usage qui en est fait *in* TOURAINE Alain (1978), *La voix et le regard*, Paris, Seuil.

³⁵ La presse locale a largement contribué à relayer ce sentiment de suspicion en parlant d'*opacité*, de *langue de bois*, de *mutisme*, de *tractations souterraines*, de *manque de bonne foi*, ou en se demandant si les dés n'étaient pas d'ores et déjà pipés. GALIO Marie et MOURATIDOU Eleni (2009), « Etude sémiolinguistique de la couverture médiatique du débat public autour de la ligne très haute tension dans le Lot », *in* BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *op. cit.*, pp.74.

³⁶ En cela, RTE rejoint les recommandations qui sont formulées *in* HILEN Chris (2003), "High-Voltage Electric Transmission Line Upgrades: The Value of Good Corporate Citizenship", *The Electricity Journal*, n°16/7, pp.95-102. Dans cet article, il est en effet question des formes de civilités élémentaires qui président au bon déroulement d'une concertation.

alternatives³⁷, à l'ombre du projet central (mais contesté) de ligne THT, a cependant eu pour effet induit de disperser le problème hors du strict cadre territorial concerné par le fuseau 2B. De ce fait, parmi les quarante-trois communes intégrées dans le Débat Local, seules treize étaient directement concernées par le projet de ligne THT, dont 9 dans le département du Lot. De même, seules deux réunions publiques (sur huit) auront lieu dans ce secteur, l'une devant se dérouler à Sauzet (Lot) et l'autre à Montaignu-de-Quercy (Tarn-et-Garonne).

Structuré sur le modèle classique des Débats Publics (d'intérêt national), le Débat Local qui débute le 4 octobre 2002 s'appuie sur deux dispositifs principaux : les réunions publiques et les cahiers d'acteurs. D'une part, les parties prenantes peuvent donc s'informer, dialoguer et débattre lors de rencontres formelles (au nombre de huit, dont trois tables rondes thématiques³⁸) réparties sur l'ensemble de l'aire de débat défini en amont. Et d'autre part, elles peuvent également formuler (à titre individuel ou collectif) leurs propositions de solutions relatives au projet par le biais de cahiers d'acteurs. Soumis à validation auprès du représentant de la CNDP et du collège de scrutateurs, ces outils du débat sont conçus sur un modèle unique qui oblige chaque acteur à se conformer aux cadres préalablement définis s'il souhaite voir sa proposition publiée. En ce sens, ces contributions se veulent équitables, puisque chacun (y compris RTE) ne dispose que de quatre pages pour s'exprimer. Edités et diffusés grâce au budget alloué par RTE pour l'organisation du débat (500 000 €³⁹), ces cahiers d'acteurs vont s'imposer dans le Débat Local comme des instruments déterminants de dialogue entre les différents protagonistes, au-delà des polémiques et des expertises.

Justifier et compenser : Deux façons de morceler l'opposition

Contesté en tant que pilote du Débat Public, RTE va au préalable exposer son projet pour éclaircir un certain nombre de malentendus sur ses objectifs réels. Tout d'abord, le gestionnaire du réseau électrique va ainsi rappeler que son but n'était pas de relier la centrale nucléaire de Golfech ou le réseau 400 kV. La THT est en effet seulement censée injecter plus de puissance au niveau de Cahors pour améliorer l'onde électrique et sécuriser cette zone du réseau en voie de saturation. Comme le souligne le maître d'ouvrage du projet, il s'agit donc surtout d'éviter « *de faire subir aux lotois des coupures préjudiciables* ». De fait, c'est l'intérêt collectif des usagers qui semble primer ici, puisque ce sont eux qui sont *menacés* par les faiblesses du réseau d'alimentation électrique dans leur vie de tous les jours. Un problème va toutefois se poser pour valoriser le projet sous cet angle, puisque –comme

³⁷ Deux propositions sont issues du rapport INESTENE (1994), une du rapport Depris (2000), et deux du rapport Alstom (2002).

³⁸ « Lignes électriques et Santé », « La maîtrise de la demande d'énergie et les différents types de production électrique », « Lignes électriques et environnement ».

³⁹ Le budget total du projet de ligne THT étant de 44 millions d'Euros.

dans de nombreux cas similaires- la sécurisation de l’approvisionnement ne bénéficiera pas à terme aux riverains de la ligne.

Par ailleurs, RTE a tenu à se présenter comme un acteur *contraint*, « *répondant aux objectifs qui lui sont assignés par la loi du 10 février 2000* », et cherchant à résoudre durablement les problèmes d’alimentation électrique « *pour un investissement compatible avec les engagements pris par les pouvoirs publics sur le coût de l’électricité* ». Pour autant, le gestionnaire va se défendre de maintenir le réseau de transport « *à bas prix, au mépris des impacts sur l’environnement* ». RTE s’est, en effet, engagé (dans le cadre de l’accord « Réseaux électriques et Environnement »⁴⁰) à rechercher les tracés de moindre impact pour ses lignes aériennes à haute tension. Acteur soucieux de l’environnement, le gestionnaire du réseau électrique français a ainsi rappelé que c’est à l’issue d’une large concertation que le fuseau 2B avait été défini comme étant celui qui endommagerait le moins le patrimoine lotois.

Plus globalement, RTE s’est employé à faire valoir une logique de *responsabilité* pour définir son positionnement. Ainsi, s’il s’affirme contraint d’économiser (ce qui exclut l’enfouissement) et préoccupé par la satisfaction de la clientèle (ce qui impose d’agir), le gestionnaire du réseau signale dans le même temps qu’il se refuse à *brader* une ligne aérienne au mépris de l’environnement (et des habitants) d’un territoire. Le maître d’ouvrage se veut donc conciliant avant d’affronter une opposition nombreuse et déterminée. C’est également en ce sens qu’il va communiquer en direction des politiques opposés au projet. Evoqué comme « *un espace supplémentaire de négociation autour du projet de ligne* », le Programme d’Accompagnement de Projet (PAP) est un dispositif de compensations financières qui pourrait en effet intéresser les collectivités territoriales traversées par la THT. Il existerait donc aussi certains avantages⁴¹ à saisir dans ce projet perçu *a priori* comme négatif par les territoires qu’il concerne. Symptomatique de la persistance d’un déséquilibre entre aménageurs et opposants, cette offre financière va illustrer la distorsion de moyens dont disposent les uns et les autres. En effet, en envisageant la possible mise en œuvre de mesures compensatoires⁴² visant à indemniser les communes et les riverains *lésés* par le passage de la ligne THT, le maître d’ouvrage dispose d’une

⁴⁰ Accord entre l’Etat, EDF et RTE, signé le 30 janvier 2002.

⁴¹ Les compensations financières, prévues dans le cadre du PAP, sont surtout intéressantes pour les élus, au sens où elles offrent la possibilité aux collectivités locales de procéder à des aménagements de dissimulation des réseaux électriques de faible tension, ainsi qu’à des travaux coûteux d’intérêt communal dont elles n’auraient (sinon) les moyens. De ce fait, ces rétributions peuvent contribuer à diviser la coalition d’opposition, dès lors que certains (élus ou particuliers) acceptent finalement le passage de la ligne THT en échange de cette indemnisation.

⁴² On distingue de manière générale deux types de mesures compensatoires, la première consistant à réduire les impacts du projet (*i.e.* « *réduction des coûts sociaux* »), et la seconde se traduisant par l’allocation d’aides financières d’accompagnement de projets locaux (*i.e.* « *bénéfice social net au regard de la situation concerné* »). LAURANS Yann et *alii* (2003), *op. cit.*, p.14.

ressource importante pour fragiliser l'unité du mouvement social protestataire. Toutefois, il semble ici que l'argent n'a pu s'imposer dans le débat, l'arbitrage entre les positions ne se faisant pas dans le marchandage d'une *justice environnementale*⁴³. En effet, exclusivement enracinée dans un rejet oppositionnel, la controverse lotoise n'a pas suscité de phénomènes de *capture*⁴⁴, tant l'équipement semblait indésirable dans tous les cas, quelque soit son tracé⁴⁵. Ainsi, même la promesse d'indemnités importantes n'a pas permis (contrairement à ce qu'il était advenu dans le cas d'une autre controverse électrique -relative à un projet de ligne 2x225 kV dans le Morbihan⁴⁶ - où l'argument financier avait contribué à créer une brèche symbolique dans la coalition) de forger un compromis entre les promoteurs du projet et les riverains du tracé.

[II-B] Le Débat Local : À la recherche d'une solution de compromis

Lors de l'ouverture du Débat Local à Cahors le 4 octobre 2002, ce sont près de mille personnes qui vont participer à cette réunion introductive. Majoritairement opposé à la ligne THT⁴⁷, le public va alors pouvoir exprimer son désaccord à l'égard du projet de RTE. Porte-parole emblématique de la contestation, le président de l'association *Quercy Blanc Environnement* va toutefois chercher à clarifier d'emblée le message des opposants, en le dissociant d'une simple perspective contestataire :

« *Nous ne sommes pas d'immobiles passésistes, ni des égoïstes* »⁴⁸ ; « *Les associations anti-THT n'ont jamais soutenu qu'il ne fallait rien faire, elles n'ont jamais prêché l'immobilisme irresponsable* »⁴⁹.

En dépit de cette déclaration, la concertation va pourtant se caractériser davantage par son indiscutable dimension participative que par sa dimension constructive⁵⁰. Souvent virulentes, les interventions des opposants (citoyens et élus) ont en effet conduit à cristalliser le dialogue, les prises de positions se limitant bien souvent à mettre en cause la « *mauvaise foi* » supposée

⁴³ GHORRA-GOBIN Cynthia (2005), *op. cit.*

⁴⁴ RUI Sandrine (2001), *op. cit.*

⁴⁵ Il n'y a donc pas eu de prises de position YIMBY (Yes In My BackYard), les pylônes n'étant voulu par personne, ni en Quercy Blanc, ni là où il en passe déjà, ni dans les secteurs qui en sont éloignés.

⁴⁶ Démarré en 1991, ce projet de raccordement électrique entre Theix (près de Vannes) et Bezons (dans la commune de Ploërmel) a finalement vu le jour en 1998 après s'être confronté à une opposition résolue menée par l'association *Morbihan sous Très Haute Tension*.

⁴⁷ En dépit d'une plus faible visibilité, une partie de la population lotoise se montrait toutefois assez favorable au projet de ligne THT, soit en soulignant les aspects positifs d'un tel aménagement (développement économique, renforcement du réseau), soit en se montrant fatalistes (pas d'autre solution que la ligne). BRUGIDOU Mathieu et ESCOFFIER Caroline (2009), *op. cit.*, p.96.

⁴⁸ Propos rapporté dans l'article « Des étincelles lors du premier contact » paru le 5 octobre 2002 dans *La Dépêche du Midi* -édition du Lot.

⁴⁹ Extrait du *Cahier d'acteur* de l'association Quercy Blanc Environnement, p.2.

⁵⁰ Au sens où rien de concret ne paraît pouvoir émerger des discussions pour trouver une solution de compromis.

de RTE. Tentant d'échapper au *cérémonial* de cette *liturgie politique*⁵¹, les membres du réseau associatif quercinois vont bousculer le cadre procédural et contourner les règles formelles du débat pour pouvoir s'exprimer plus à leur aise. Ainsi, les premières réunions publiques se sont succédées dans une ambiance tendue, marquée par de nombreux incidents de séance.

Lors de la troisième réunion publique (qui se déroule pour la première fois dans une commune concernée par le fuseau 2B), la presse locale évoque ainsi « *un public hostile* », des représentants de RTE « *trop régulièrement chahutés pour tenter de convaincre* », le tout menant à un « *dialogue de sourds* ». Lors de ce débat, le maire de cette commune va même aller jusqu'à invectiver l'organisateur du débat et le collègue de scrutateurs en les présentant comme « *des intrus voulant s'insérer dans un débat démocratique* »⁵². Dès lors, le processus de concertation semblait mal engagé. Dans son rapport final, le représentant de la CNDP reviendra d'ailleurs plus tard sur certains de ces événements en expliquant le « *malaise* » général ressenti :

« *-Par l'organisateur, suspect d'être juge et partie, -Par les scrutateurs, dont le rôle d'observateur n'était pas suffisant, -Par les services de l'Etat, auxquels fut fait le reproche d'être favorable à RTE, -Par le public, soutenu par de nombreux élus et puissamment relayé par les médias, -Par le représentant de la CNDP, chargé d'arbitrer un débat alors qu'il n'en avait pas reçu officiellement la charge.* »⁵³

Comprenant la *frustration* et le scepticisme des opposants, l'auteur de ces propos n'en reste pourtant pas moins critique à leur égard. Ainsi, il n'hésitera pas à dénoncer dans son rapport le « *comportement outrancier d'une très petite minorité du public, érigée en censeur et refusant d'entendre un point de vue opposé au sien* », en référence à un incident survenu lors de la sixième réunion publique. Suite à des échanges houleux sur la question sensible du chauffage électrique⁵⁴, une partie des participants a en effet quitté le débat en protestant. Et quelques instants plus tard, la salle s'est retrouvée dans l'obscurité. Revenant *a posteriori* sur cet incident, l'un des meneurs de QBE que nous avons rencontré l'imputait en partie à l'attitude « *trop rigide* » du président de séance. Toutefois, il reconnaissait dans le même temps qu'il s'agissait là d'une dérive :

⁵¹ RAS Isabelle et DROCOURT Éric (2009), « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *op. cit.*, p.66.

⁵² Extraits tirés de l'article « Un débat qui tourne en rond » paru le 7 novembre 2002 dans *La Semaine du Lot*. Dans ce contexte, le collègue de scrutateurs a dû s'ajuster pour lever tous les soupçons qui perduraient à son encontre. BLONDIAUX Loïc et MICHEL Laura (2009), *op. cit.*, p.44.

⁵³ DEVISSE Jean-Stéphane, *Débat Local sur le renforcement de l'alimentation électrique du Lot. Compte-rendu à la Commission Nationale du Débat Public*, Toulouse, 9 février 2003, p.2.

⁵⁴ Comme on le verra à nouveau dans le chapitre suivant, un contentieux durable oppose EDF et les associations (notamment les anti-nucléaires) sur ce sujet. Souvent accusé d'avoir agi de manière « *irresponsable* » en promouvant le développement du chauffage électrique à partir du milieu des années 1980, l'entreprise publique se révèle très susceptible à cet égard et dispose donc d'une batterie d'arguments pour se défendre d'avoir voulu augmenter les besoins électriques afin de satisfaire son propre intérêt.

« À Caussade, j'ai sincèrement cru que nous avions commis une erreur en perdant notre sang-froid (...). Cette réunion fut en fait un paroxysme montrant à tous que la marmite bouillait. »

En dépit de ces blocages, la concertation en tant que telle va pourtant se mettre en place petit à petit grâce à la participation active de la vingtaine d'auteurs de cahiers d'acteurs.

Les Cahiers d'Acteurs : Un support égalitaire pour la confrontation des points de vue

Au nombre de vingt-quatre, ces cahiers d'acteurs ont en effet permis de formaliser les positionnements sur la question et de rendre visible les rapports de force en présence. Ainsi, on pouvait constater une très nette prédominance des opposants au projet de ligne aérienne THT (vingt contributions) par rapport aux acteurs soutenant cette solution (trois seulement). Seule contribution à rester en dehors du débat, celle du Conseil Général du Lot se contentait de mettre à disposition les résultats de l'étude Alstom, en espérant qu'un compromis puisse émerger en vue de résoudre durablement la problématique électrique du département. À cet égard, il est intéressant de souligner que ce positionnement va avoir une importance considérable puisque, aussi bien pour les politiques qui en furent les commanditaires que pour les associatifs qui se la sont appropriés, cette étude va devenir une référence incontournable dans le processus de concertation. En effet, cette expertise va assez rapidement acquérir un statut d'*instrument négocié*⁵⁵ déterminant dans la recherche d'une solution alternative. Et c'est autour des hypothèses qu'elle formulait que divers protagonistes vont très souvent se positionner tout au long du Débat Local.

Permettant de formaliser les avis dans le cadre d'une présentation écrite limitée à quatre pages, les cahiers d'acteurs (*cf.* Annexe 14) vont permettre la mise en équivalence des différents points de vue. Ainsi, outre le cahier du maître d'ouvrage (RTE), on trouvait huit contributions associatives, quatre émanant d'élus locaux, deux conçues par des organisations professionnelles, deux autres venant d'offices du tourisme, et sept rédigées par des riverains. En tout, 11 cahiers ont été proposés par des acteurs⁵⁶ implantés sur le fuseau 2B. Parmi les associations, quatre se préoccupaient plus particulièrement d'environnement, deux de patrimoine, tandis que deux autres ont choisi de centrer leur action autour des questions énergétiques. Marqué par cette pluralité d'acteurs bien différents, le débat qui s'est construit autour de ces contributions a donné lieu à des propositions d'alternatives très variées, liées aux enjeux spécifiques qui motivaient les uns et les autres dans le cadre de cette concertation. On sait à cet égard que le sens même du positionnement d'un acteur dans le débat dépend pour beaucoup de la représentation des enjeux qui lui est propre, selon

⁵⁵ LASCOURMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1998), *op. cit.*, p.62.

⁵⁶ Outre deux associations, deux collectivités locales et quatre particuliers, deux Offices du Tourisme (une dans le Lot et une dans le Tarn-et-Garonne) et le Syndicat de Défense du Vin AOC de Cahors (7 communes de production viticole labellisée étant sur le tracé de la ligne THT envisagée) ont proposé un cahier chacun.

l'univers social dans lequel il enracine son intervention⁵⁷. En ce sens, la localisation géographique des participants à la concertation s'est aussi révélée être un critère explicatif déterminant pour comprendre la spécificité des avis qui étaient formulés au cours des discussions. De fait, au-delà du strict découpage entre pro- et anti-THT, une forme singulière de segmentation des positions s'est donnée à voir à l'intérieur des deux grandes coalitions.

Face à l'argumentaire du maître d'ouvrage présentant la ligne aérienne 225 kV comme étant « *la solution optimale au point de vue technico-économique* », les nombreux opposants au projet se sont attachés à développer un argumentaire structuré pour démontrer le bien-fondé de leurs propositions alternatives⁵⁸ (cf. Annexe 15). Contestant l'*optimum* régulièrement évoqué par l'aménageur, un certain nombre de contributeurs a au contraire mis en avant le « *surdimensionnement* » du projet de RTE, en affirmant qu'une simple réhabilitation du réseau existant (solution 3) suffirait à répondre durablement aux besoins électriques du département sans coûter plus cher. De même, certains autres ont pour leur part fait valoir la *vulnérabilité* des lignes aériennes aux aléas climatiques pour montrer que, sur la durée, l'enfouissement serait une solution plus rentable puisque les coûts d'entretien d'une ligne souterraine étaient bien moindres. Enfin, une part minoritaire des acteurs s'est quant à elle attachée à contester l'utilité même d'un renforcement, soit en contestant les chiffres fournis par RTE, soit en dénonçant EDF et sa *politique* du « *tout électrique* », accusée d'être responsable de la croissance constante des consommations dans le département.

Au-delà de ce travail de *déconstruction* de la supposée pertinence technico-économique⁵⁹ de la ligne THT, de nombreux cahiers d'acteurs se sont employés à valoriser les implications d'une sauvegarde des « *paysages vierges* » et du patrimoine du Quercy Blanc, en insistant sur les enjeux qui en découlaient en termes de développement local. Car en effet, outre l'économie touristique, c'est également « *l'image de marque* » de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) des Vins de Cahors qui est en jeu, au même titre que l'agriculture de terroir. C'est pourquoi les exploitations viticoles ont choisi de se dissocier de la position développée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot, en demandant que soient pris en compte les *intérêts particuliers* sans pour autant négliger l'*intérêt général*

⁵⁷ LEPAGE Laurent (1999), « Les controverses environnementales sont plutôt culturelles que scientifiques », in DUMAS Brigitte, RAYMOND Camille et VAILLANCOURT Jean-Guy (eds), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, pp. 133-147.

⁵⁸ Dans l'étude qu'ils ont consacré aux publics de cette controverse, Mathieu Brugidou et Caroline Escoffier (*op. cit.*, p.84) ont d'une part identifié un double niveau de cadrage de l'argumentation, au regard de l'expérience commune des habitants (danger ou dégradation paysagère) ou d'un savoir expert réapproprié (effets sanitaires des champs électromagnétiques). D'autre part, ils ont montré que ce travail de montée en généralité s'est également traduit par la formulation d'alternatives (en faveur de solutions ou d'un mode économique différents) afin d'accroître la crédibilité oppositionnelle du propos.

⁵⁹ BLONDIAUX Loïc et MICHEL Laura (2009), *op. cit.*, pp.50-51.

invoqué par la chambre consulaire, « *au nom de l'économie lotoise* ». On a ainsi pu constater que les organisations professionnelles mobilisent différemment et de manière concurrente des référentiels sectoriels de même nature.

Enfin, du côté des riverains et des associations, l'argumentaire *préservationniste* a davantage mis l'accent sur deux aspects : l'un économique, lié à la dévalorisation foncière du secteur ; et l'autre plus immatériel, lié à la *qualité de vie*. Prenant même appui sur un photomontage⁶⁰, une des contributions va s'efforcer de matérialiser l'impact paysager de la ligne en offrant un point de vue alternatif aux simulations « vues du ciel » proposées par RTE. Ce faisant, l'appareillage du propos va contribuer à prouver publiquement la compétence de l'orateur⁶¹, amis dans un sens inverse à celui qu'avait initialement envisagé l'aménageur. Par ailleurs, en rappelant occasionnellement les risques sanitaires liés aux champs électro-magnétiques, les habitants du Quercy Blanc ont tenu à insister sur une dimension du problème qui, si elle ne concerne que peu de gens, n'en est pas moins importante.

De manière générale, ces contributions calibrées ont donc permis de donner un cadre aux positions des différentes parties prenantes du Débat Local. Et loin d'une vision égoïste de chacun à son niveau, on a pu constater que les propositions s'appuyaient le plus souvent sur une mosaïque d'arguments, sans se limiter strictement à une rationalité économique ou inversement à une justification écologique⁶². C'est ainsi que le processus de concertation engagé par RTE a pu connaître un sursaut in extremis⁶³ lors des trois dernières réunions du Débat Local. En effet, le dialogue s'étant structuré autour de ces cahiers d'acteurs, des espaces de négociation se sont ouverts, laissant entrevoir une possible issue alternative à la THT.

⁶⁰ En donnant à voir la ligne THT telle qu'elle serait vue à hauteur d'homme, la présentation de cet architecte-paysagiste va considérablement modifier la perspective en contribuant à rendre le projet de ligne moins abstrait. Outil de démonstration visuelle très efficace pour valoriser l'esthétique du lieu et dénoncer l'impact paysager de la ligne, ce photomontage va cependant susciter l'indignation de RTE qui conteste la rigueur et la validité de ce travail. Cf. LABUSSIÈRE Olivier et DE BAERE André (2007), « Entre "insertion" et "mise en situation" paysagère : la mésentente au cœur d'un projet de ligne très haute tension », *Cosmopolitiques*, n°15, pp.95-106.

⁶¹ On retrouve cette légitimation du fond par la forme in BOY Daniel (2002), « Les nouveaux modes de délibération », *Annales des Mines - Responsabilité Environnement*, n°26, pp.67-82.

⁶² Cf. l'idée d'une *septième cité* de type écologique [évoquée in LAFAYE Claudette & THÉVENOT Laurent (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue Française de Sociologie*, n°34/4, pp. 495-524. Et d'une manière un peu différente in LATOUR Bruno (1995), « Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la septième cité », *Ecologie Politique*, n°13, pp.5-27.] en complément aux six *ordres de grandeur* classiques de la sociologie pragmatiste : cf. BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

⁶³ Cette lecture historique des événements se fonde sur l'analyse qu'en faisait *a posteriori* le représentant de la CNDP. Précisons cependant que d'autres participants au débat contestent cette situation de *rupture*.

Apaisement dialogique et émergence d'un compromis

Lors de la réunion thématique « Lignes électriques et Environnement » (unique débat réalisé en Quercy Blanc lotois), la question sensible des impacts du projet de ligne aérienne a pu être évoquée sereinement sur la base d'une simulation proposée par un habitant du secteur (architecte-paysagiste de profession) dans le cadre d'un second cahier d'acteur conçu pour *amender* une première contribution rendue obsolète du fait de l'évolution du débat. Signe d'une inflexion des opposants au projet, cet exemple illustre l'évolution progressive de la concertation que constatait également le représentant de la CNDP :

« Les postures des intervenants les plus rigides s'assouplirent (...) L'attitude générale des participants au débat se modifia sensiblement, jusqu'à conduire à une amélioration significative du niveau d'écoute mutuelle. C'est ainsi que les dernières réunions se déroulèrent dans un climat plus apaisé, celle du 17 décembre à Cahors, empreinte d'une certaine solennité, inclinant au respect de la pluralité des points de vue. »⁶⁴

A l'instar de ce qu'avait observé Mathieu Leborgne⁶⁵ dans le cas du débat Boutre-Carros, il s'est révélé nécessaire pour les opposants de rompre avec l'attitude de défiance qu'ils avaient à l'égard de RTE. De même, du côté des partisans du projet de ligne THT, les positionnements ont également changé, d'après ce qu'a pu nous en dire un des membres de l'opposition :

« Les multiples réunions préalables puis le débat ont permis de mieux se connaître. Bien conscients que les représentants de RTE étaient en mission, ce qui n'était pas si facile quand même, nous avons essayé de briser leur armure, s'obligeant mutuellement à être de bonne foi, sincères, attentifs aux arguments sérieusement établis. (...) Ensuite, sous l'autorité des scrutateurs, l'animateur de RTE, Monsieur Perrin, a vraiment joué le jeu et cela a été positif. (...) Les choses ont commencé à évoluer au moment du Débat Public, le représentant de la DRIRE nous est alors paru moins abrupt, et surtout moins arrogant. »

Ayant compris qu'il ne serait pas possible de converser de manière constructive tant que s'exprimerait un déni de considération à l'égard des propos tenus par l'adversaire, les différents participants à la concertation ont été contraints de revoir leur attitude respective. Tenus de dépasser le strict travail de *dé légitimation croisée* qu'il mettait en œuvre depuis le début des séances publiques, les protagonistes se sont en effet retrouvés rattrapés par une exigence pragmatique de *fabrique du consensus*⁶⁶ alors que s'approchait la fin du Débat Local. C'est ainsi que lors des dernières réunions, une fois que la relation de défiance mutuelle s'était estompée, un terrain de discussion s'est formalisé dans la perspective d'une issue négociée.

⁶⁴ DEVISSÉ Jean-Stéphane, *op. cit.*, p.6.

⁶⁵ LEBORGNE Mathieu (2006), « La construction sociale de la confiance : Une condition du processus d'apprentissage cognitif des acteurs des débats publics », in SIMARD Louis, LEPAGE Laurent, FOURNIAU Jean-Michel, GARIEPY Michel et GAUTHIER Mario (eds), *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, Paris, L'Harmattan, pp.133-144.

⁶⁶ Cf. RUI Sandrine (2001), *op. cit.*

En effet, lors de la réunion générale de clôture, les différents contributeurs vont se relayer pour exposer leurs points de vue et leurs conclusions, les positions alternant entre une volonté de *compromis* et un certain scepticisme vis-à-vis de la décision que prendra RTE suite au Débat Local. C'est pourquoi, au moment de mettre un terme à la concertation, l'organisateur du débat va s'employer à rassurer les participants quant à l'utilité du dialogue qui s'est instauré durant deux mois dans le Lot :

« Je peux difficilement anticiper sur notre prise de position ultérieure (...) mais je peux vous dire ce que nous avons retenu de ce débat local. Le besoin de renforcement électrique existe, mais on pourrait envisager de le revoir à la baisse compte tenu de la demande des élus et de la volonté des associations de soutenir effectivement et dans la durée une action très forte de MDE. (...) Si nous décidons de poursuivre, nous vous montrerons clairement comment nous avons tenu compte, dans la conception du projet, des éléments qui ont été partagés au cours de ce débat. »

Ainsi, même si RTE continuait à exclure l'éventualité d'un enfouissement, une alternative semblait possible au moment où le Débat Local a pris fin. Pourtant, l'incertitude restait de mise, les opposants devant désormais attendre le rapport des scrutateurs⁶⁷ puis la décision du maître d'ouvrage⁶⁸ pour savoir si leurs contributions et leur obstination pouvaient changer la donne.

C'est le 20 février 2003, soit deux mois après cette dernière réunion publique, que le collège des scrutateurs va présenter son bilan du Débat Local à la presse. Placés tout au long des discussions dans une position de neutralité, ces personnalités extérieures ont eu pour mission de veiller à l'objectivité des débats. C'est donc sur ce point que leur avis était alors attendu. Constatant que 2600 personnes avaient assisté aux réunions publiques qui se sont tenues entre le 4 octobre 2002 et 12 janvier 2003, leur compte-rendu se voulait optimiste (*« les éléments sont réunis pour trouver une solution acceptable par tous »*) pour la suite. Pour autant, cet avis n'engageait en rien RTE dont la décision était attendue⁶⁹ avec fébrilité par les nombreux participants au Débat Local, prêts à remettre en marche l'arsenal contestataire en cas de maintien du projet THT. Mais il n'en a rien été. Le 19 mars 2003, la presse a en effet annoncé l'abandon du projet initial, et six jours plus tard (c'est-à-dire avant même l'expiration du délai légal entre la publication du rapport et la remise des conclusions), Réseau de Transport d'Électricité a officialisé cette information, confirmant qu'aucune ligne très haute tension ne traverserait le Quercy Blanc. Au terme de treize années de lutte, et pour reprendre la formule employée par un membre de la mobilisation : *« Les opposants au projet ont (con)vaincu »*.

⁶⁷ Bilan sur la forme du débat, la qualité des échanges, la valeur des contributions et les engagements de RTE.

⁶⁸ RTE est théoriquement tenu de faire connaître son choix dans les trois mois suivant ce rapport, conformément aux principes édictés dans la loi relative à la démocratie de proximité (art. L121-13).

⁶⁹ Conformément aux principes édictés dans la loi relative à la démocratie de proximité (art. L121-13), l'aménageur doit en effet se prononcer dans un délai impératif de trois mois après la publication du rapport de la CNDP.

[II-C] L'abandon du projet : une solution de moindre mal

L'émergence de politiques publiques constitutives (comme réponse aux limites du modèle substantialiste de l'action publique) s'est faite depuis une vingtaine d'années pour répondre au mieux aux attentes démocratiques des citoyens, désireux de donner leur avis en amont de décisions importantes pour la collectivité locale. Toutefois, ces dispositifs de démocratie participative (que la littérature sociologique récente a désigné au travers des concepts de *forums hybrides*⁷⁰ ou d'*arènes publiques*⁷¹) recouvrent une multiplicité de situations bien différentes. Dans le cas présent, l'intervention de la CNDP dans les controverses territoriales a constitué une opportunité cruciale pour les opposants du Verdon et du Quercy, en offrant un nouveau cadre plus équilibré d'expression et de confrontation⁷².

Depuis les premières dispositions réglementaires de 1993, on a pu observer que différents instruments de démocratie participative se sont offerts à ces controverses. Après n'avoir été d'abord que consultés à l'occasion de démarches visant à définir un moindre mal, les opposants aux projets d'aménagement électrique ont par la suite pu compter sur un dispositif de concertation plus ouvert, dans lequel ils pouvaient espérer co-construire la décision, et non plus seulement donner leur avis. En passant d'un modèle à l'autre, les acteurs locaux y ont d'ailleurs gagné une reconnaissance importante, en étant ainsi reconnus -indirectement- comme légitimes. Dans le même sens, cette évolution des modes de concertation s'est également traduite par une reconfiguration du répertoire d'action⁷³ de la mobilisation et par un glissement quant aux finalités de la discussion. En effet, alors qu'initialement les concertations déséquilibrées ne conduisaient qu'à *bricoler* des arrangements (en laissant de côté des questions importantes telles que celle du dimensionnement du projet), il s'est avéré que l'organisation des débats sous l'égide de la CNDP a permis de d'ébrécher le cloisonnement du modèle classique d'aménagement (« DADA » : *Décider, Annoncer, Défendre, Ajuster*) qui contraignait les riverains à se contenter d'une solution de moindre mal en négociant l'acceptation du projet en échange de mesures compensatoires⁷⁴. En réduisant considérablement l'asymétrie qui prévalait jusque là

⁷⁰ CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

⁷¹ CEFAÏ Daniel (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans les arènes publiques », in NEVEU Érik et QUÉRÉ Louis (eds), « Le temps de l'évènement, I », *Réseaux*, n°75, pp. 43-66.

⁷² Il paraîtrait en effet un peu hasardeux de s'avancer à penser que les dispositifs de délibération ont permis, à eux seuls, d'arriver à la suspension des projets controversés. BLONDIAUX Loïc (2009), « Un débat sans conséquences ? Quelques remarques de conclusion sur les effets du débat public sur la controverse autour de la ligne THT du Lot », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *op. cit.*, p.175.

⁷³ BLATRIX Cécile (2002), « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, n°57, pp.79-102.

⁷⁴ LAURANS Yann et *alii* (2003), *op. cit.*, p.19.

entre les acteurs en présence, les Débats ont facilité la recherche effective d'un consensus en délimitant les contours d'un réel espace de négociation plus équitable⁷⁵.

Le Débat comme opportunité

S'il est certain que la mise en place de tels instruments de concertation a considérablement favorisé les mouvements d'opposition anti-THT en jouant un rôle de *révéléateur*⁷⁶, il faut pour autant insister sur le fait que cela n'aurait jamais été possible si les mobilisations n'avaient pas su au préalable imposer leur légitimité⁷⁷. En ce sens, il faut donc bien reconnaître que l'opportunité que furent les processus institutionnels de délibération ne serait restée qu'une potentialité si la coalition ne s'était auparavant acquittée d'un « *ticket d'entrée* » pour pouvoir pleinement en jouer*. De même, alors qu'ils étaient initialement inexpérimentés face à ce nouveau type de concertation, les opposants ont rapidement appris à se servir des instruments qui se trouvaient à leur disposition pour tirer profit de l'opportunité qui s'offrait à eux. En effet, rater sa *prestation* sur la *scène* publique, c'était prendre le risque de faire échouer la cause défendue par le mouvement social. De la sorte, la ressource pouvait à tout moment se transformer en contrainte. C'est pourquoi tout un travail d'apprentissage et de mise en commun a été mis en œuvre au sein de la coalition hétéroclite des opposants :

*« Les anti-THT avaient toute une panoplie d'arguments. Certains des opposants étaient naturellement plus sensibles à tel ou tel aspect plutôt qu'à tel autre. Le rôle des animateurs de QBE a donc été de veiller à la convergence des critiques ou propositions formulées. Montrer, en synthèse, que tout s'articulait, qu'il ne s'agissait pas d'un simple "patchwork" mais d'une réflexion cohérente. (...) Cette prise de conscience a dopé la cohésion des anti-THT. »*⁷⁸

Inversement, considérant qu'il était nécessaire qu'une certaine variété de positionnements puisse se donner à voir, les principaux leaders de la contestation ont aussi su s'effacer de manière épisodique pour laisser la place à d'autres citoyens moins identifiés⁷⁹.

⁷⁵ Le succès d'une procédure délibérative telle que le Débat Local est conditionné selon Pierre Lascoumes (2002, *op.cit.*, p.40) à un mouvement symétrique de déplacement qui doit conduire l'opposant à sortir de la confrontation en faisant valoir sa figure de *profane outillé* tandis que l'imposant doit pour sa part rompre avec ses façons d'instrumentaliser la concertation pour devenir un *spécialiste ouvert*.

⁷⁶ En rendant visible le rapport de force, en permettant une prise de conscience (interne et externe) de la force des mouvements d'opposition, en leur donnant une tribune (qu'ils ont *monopolisé* et *subverti*) et en montrant la fragilité de la coalition adverse. BLONDIAUX Loïc et MICHEL Laura (2009), *op. cit.*, p.54.

⁷⁷ Dans leur analyse sémiolinguistique consacrée à ce débat, Marie Galo et Eleni Mouratidou (2009, *op. cit.*, pp.76-78) soulignent tout particulièrement le rôle qu'ont joué la presse locale pour rendre crédible le positionnement des opposants. Que ce soit dans l'iconographie (foule des opposants *vs.* l'univers « *muet, inaccessible et masculin* » de RTE ; acteurs locaux en mouvement *vs.* aménageur statique), dans la qualification négative du projet (*balafre, menace, ...*), ou dans le traitement des protagonistes (surreprésentation du président de QBE par rapport au directeur de projet de RTE ; intervenants locaux désignés par leur statut et décrits comme soutenus par le public), on a ainsi pu observer un certain parti pris journalistique et une dissymétrie flagrante de traitement qui visait indirectement à légitimer le positionnement des acteurs opposés au projet.

⁷⁸ Extrait d'un entretien réalisé *a posteriori* avec un des principaux leaders de la contestation.

⁷⁹ Dans le bilan qu'ils font du Débat Local, Loïc Blondiaux et Laura Michel (*ibid.*, p.55) regrettent toutefois qu'une « *minorité d'acteurs très spécialisés (...)* émancipée du reste du public » se soient imposés comme les nouveaux *experts* de la ligne THT. De leur point de vue, la *spécialisation* de ces acteurs semble ainsi avoir « *pour corollaire un "filtrage" des acteurs compétents pour participer à ces procédures* ». A l'instar de ce qui a

Du point de vue des aménageurs, la question du débat s'est posée en des termes différents. En effet, si les politiques procédurales se sont dans un premier temps révélées contraignantes voire dangereuses pour eux, celles-ci leur ont été relativement favorables par la suite du fait de l'expérience dont ils disposaient en amont de ces controverses. En effet, mieux outillés pour faire valoir leur position (grâce aux analyses des retours d'expérience dont ils disposent), ils ont pu mobiliser de nombreuses ressources au cours des débats. À l'inverse, leurs opposants ont rencontré plus de difficultés pour s'intégrer dans une perspective dialogique « *reposant sur un certain détachement et une certaine abstraction* »⁸⁰. Cherchant d'abord à exprimer de manière homogène (et donc à valoriser) les *savoirs de proximité* mis en avant par les personnes directement concernées par la ligne THT, le discours des acteurs locaux pouvait sembler *de facto* peu structuré face à l'arsenal argumentaire du promoteur de la ligne.

Par la suite, un travail d'ajustement s'est opéré au fur et à mesure que les participants s'approprièrent les solutions alternatives compilées dans le rapport Alstom. On a alors assisté à la mobilisation concurrente et implicite de deux acceptions antinomiques du concept de responsabilité, à l'instar de ce que Jean-Baptiste Narcy⁸¹ avait pu observer auparavant sur une question toute autre. D'une part, RTE a ancré son discours dans un registre de *responsabilité technique* visant à gérer en amont la croissance de la demande électrique ; tandis que d'autre part, les opposants ont eu recours au registre de la *responsabilité morale* en présentant l'alternative qu'ils proposaient (*i.e.* mise en œuvre d'un programme de maîtrise de la demande électrique) comme un moyen de se préserver des risques induits par la vulnérabilité du réseau territorial et par son renforcement. En adoptant une posture similaire à celle de RTE, c'est-à-dire en prenant la défense d'un projet, ils ont dès lors atteint un équilibre paradoxal qui a permis de s'extraire du simple antagonisme pour/contre.

pu être observé lors de la démarche d'utilité concertée relative au site aéroportuaire international, les réunions publiques n'ont *de facto* pas permis une véritable confrontation entre experts et profanes, dans la mesure où des acteurs très engagés comme QBE ont souvent monopolisé une part des discussions. Il s'agissait donc davantage d'une *scène publique de débat entre spécialistes*. LASCOUMES Pierre (2002), *op. cit.*, p.36. Les opposants se distinguent en effet de la figure du *profane* telle qu'elle existe dans d'autres dispositifs délibératifs comme les conférences de citoyens. BOY Daniel, DONNET KAMEL Dominique et ROQUEPLO Philippe (2000), « Un exemple de démocratie participative : la « conférence de citoyens » sur les organismes génétiquement modifiés », n°50/4-5, pp.779-810.

⁸⁰ DOIDY Éric (2003), « Faire entendre la voix des usagers dans les concertations environnementales », *in* SALLES Denis (ed.), « Gérer l'environnement : le temps de l'action concertée », *Sociologies Pratiques*, n°7, p.55.

⁸¹ NARCY Jean-Baptiste (2002), « Les registres de justification dans l'instruction des plans de prévention des risques inondation », *Annales des Mines - Responsabilité Environnement*, n°26, pp.51-65.

La concertation : Un moyen de démocratiser la décision ?

Si on applique au Débat Local du Lot la méthode d'évaluation du degré de *dialogisme*⁸² et de mise en œuvre⁸³ des procédures délibératives (proposée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe), on peut s'avancer à expliquer *a posteriori* les éléments qui ont favorisé l'émergence d'une solution alternative. Pour ce qui est de la qualité du dialogue qui s'est établi entre l'aménageur et les différentes parties prenantes au débat, on constate d'une part que l'engagement précoce des profanes au sein d'un collectif assez diversifié a permis de donner une réelle intensité aux échanges. D'autre part, l'organisation de réunions en divers lieux du territoire et la mise en œuvre des Cahiers d'acteurs ont également permis d'ouvrir le débat à un large public⁸⁴, tout en garantissant une certaine représentativité aux parties prenantes⁸⁵. Enfin, les bilans du représentant de la CNDP et du collège de scrutateurs nous ont montré que, si des tensions ont périodiquement nuit à la qualité des échanges, cela n'a pas contribué à altérer profondément la dynamique générale du débat. De fait, on peut conclure sur cette base qu'un haut degré de dialogisme semble avoir favorisé l'issue qui a découlé de ce processus délibératif. Le Débat Local s'est en effet démarqué des précédentes concertations qui avaient eu lieu tout au long des années 1990, dans la mesure où celles-ci paraissaient avant tout conçues pour stériliser ou instrumentaliser la controverse, en faisant parler « *pour mieux faire taire* »⁸⁶.

En revanche, si l'on se focalise sur une évaluation de la mise en œuvre, le bilan paraît plus mitigé si l'on s'en tient aux propos que nous avons pu recueillir auprès des anciens opposants au projet de ligne THT. En effet, le déséquilibre en termes de moyens financiers disponibles a suscité un sentiment d'iniquité, dans la mesure où le débat local a induit pour eux des coûts importants (déplacements, congés, préparation du débat durant leur temps

⁸² En s'appuyant sur trois critères principaux (Intensité, Ouverture, Qualité), il s'agit d'estimer la capacité (forte ou faible) d'une procédure délibérative à favoriser un débat constructif entre experts et profanes. CALLON Michel et *alii* (2001), *op. cit.*, pp.219.

⁸³ Prolongeant la précédente grille d'évaluation, celle-ci s'appuie sur trois critères : l'égalité des conditions d'accès au débat ; la transparence et la traçabilité du débat ; la clarté des règles organisant les débats. *Ibid.*, p.223.

⁸⁴ Une enquête quantitative menée auprès de la population lotoise a permis de constater que l'assise sociale, les dispositions culturelles et le degré d'implication à l'égard du projet ont eu un rôle important dans le positionnement des personnes interrogées. BOY Daniel (2009), « Le débat local sur les lignes THT dans le Lot : analyse d'une enquête par sondage », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *op. cit.*, p.141. Toutefois, même si la préoccupation vis-à-vis de la ligne THT semble avoir été plus importante dans certaines catégories de la population (profil-type : un homme âgé, propriétaire de longue date dans la zone concernée par le tracé, et conscient de la teneur des différents risques afférents à l'aménagement), Loïc Blondiaux (2009, *op. cit.*, p.175) infirme l'idée selon laquelle le débat aurait été confisqué par une fraction du public.

⁸⁵ Principale limite à cette représentativité, l'absence du président de la CCI aux débats (jugés par celui-ci comme trop hostiles) ne s'est trouvée que partiellement compensée par le cahier d'acteur qu'il a soumis. Au demeurant, on a précédemment pu observer que, si ce dispositif d'expression équitable avait largement permis aux uns et aux autres de faire valoir leur positionnement propre, il a également contribué à fragmenter l'unité des pro et des anti-THT en rendant visible une forme de *représentativité corporatiste*. Cf. ROSANVALLON Pierre (1998), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.

⁸⁶ CALLON Michel et *alii* (2001), *op. cit.*, pp.209-211.

libre,...) tandis que pour les représentants de RTE, ces dépenses étaient intégrées dans le cadre de l'exercice de leur mission professionnelle. Déjà soulevé lors des rencontres préalables à la concertation, ce point d'achoppement n'a pu être résolu, de même que certains détails concernant les *règles du jeu* en vigueur. Toutefois, en dépit de ces quelques critiques, les opposants ont largement pu bénéficier des ressources de l'organisateur honni, celui-ci ayant déployé d'importants efforts pour clarifier le cadre opérationnel de la concertation, notamment en prenant à sa charge l'édition des différents supports de traçabilité et de transparence utiles au débat. De fait, les accusations de manipulation du débat par RTE sont restées relativement marginales, permettant ainsi à l'arène délibérative de jouer pleinement son rôle d'hybridation socio-technique des savoirs⁸⁷.

Du ralentissement délibératif à la requalification du projet

Malgré la décision qu'il a finalement pris d'abandonner le projet, RTE a aussi bénéficié dans une certaine mesure de la mise en œuvre (contrainte) de ces processus participatifs, au sens où ceux-ci lui ont permis de négocier une issue pacifiée des conflits. En effet, en acceptant d'intégrer les propositions formulées lors des débats⁸⁸, l'aménageur a évité une possible radicalisation de la mobilisation qui n'aurait fait qu'entraver encore davantage le projet de renforcement du réseau. Par ailleurs, considérant que « *le délai imposé par la concertation a permis d'acquérir une information améliorée dont [l'aménageur] a bénéficié pour accroître la rentabilité de son investissement* »⁸⁹, on peut s'avancer à penser que les contraintes temporelles induites par la récente montée en puissance des dispositifs de participation citoyenne ont permis à l'aménageur de corriger son projet initial en intégrant les évolutions contextuelles. Depuis la fin des années 1990, le retour des exigences de maîtrise de la demande en électricité a en effet conduit à « *une révision systématique des hypothèses sur lesquelles s'appuyait la justification technico-économique des ouvrages en projet* »⁹⁰, en abandonnant partiellement la logique d'anticipation de la demande qui avait

⁸⁷ A défaut d'équité, la règle d'équivalence (quant au temps de parole accordée aux pro et aux anti-THT) fixée par la CNDP a donné lieu à des ajustements de la part des scrutateurs : « *Tout se passe comme s'ils admettaient implicitement que l'équivalence du temps de parole s'apprécie sur la durée de la controverse : les opposants n'ayant jusqu'à là pas eu voix au chapitre, le débat compense en quelque sorte ce déficit antérieur d'expression* ». De fait, rien n'a été fait pour limiter la part des interventions hostiles au projet. BLONDIAUX Loïc et MICHEL Laura (2009), *op.cit.*, p.45.

⁸⁸ Dans le chapitre de thèse qu'il a consacré à la controverse lotoise, Olivier Labussière considère pour sa part que c'est sous l'effet des *stratégies esthétiques* déployées par la mobilisation que les « *modes d'appréhension du milieu* » qui déterminent les choix opérés par l'aménageur ont été modifiés, dès lors que RTE a reconnu –à l'issue du Débat Local- la valeur du « *site vierge* » que constituait le Quercy Blanc. [LABUSSIÈRE Olivier (2007), *op. cit.*, p.250.] Si cette interprétation a le mérite de confirmer l'hypothèse de départ (p.149) de l'auteur, elle tend toutefois à survaloriser –de notre point de vue- l'effet causal de l'argument paysager dans le choix final de RTE. Il n'en reste pas moins que cette valorisation d'un espace jugé *a priori* comme désertique (également soulignée par Loïc Blondiaux et Laura Michel, *op. cit.*, p.53) a permis de structurer le soutien de l'opinion publique départementale [BOY Daniel (2009), *op. cit.*, p.127] et des *media* locaux [GALIO Marie et MOURATIDOU Eleni (2009), *op. cit.*, pp.78-79] autour de la thématique paysagère.

⁸⁹ LAURANS Yann et *alii* (2003), *op. cit.*, p.25.

⁹⁰ *Ibid.*, p.5.

largement prévalu suite au contre-choc pétrolier, lorsque les projets de renforcement avaient été décidés.

De la sorte, en ouvrant le champ des possibles, les délais temporels ont probablement contribué à renforcer l'hypothèse d'une requalification, en obligeant RTE à étudier préventivement les alternatives possibles⁹¹. La sécurisation de l'alimentation électrique pouvant être assurée par d'autres moyens identifiés⁹², la décision d'abandonner le projet controversé ne constituerait donc pas une rupture subite. Elle serait alors tout au contraire le produit d'une réflexion déjà ancienne de prévoyance pour anticiper au mieux l'ajustement qui risquait de s'imposer, dans la mesure où le projet semblait poser plus de problèmes (sur un plan social et économique) qu'il n'apportait de solutions (d'un point de vue strictement énergétique). Toutefois, la situation ne finit pas toujours ainsi qu'on a pu l'observer ici. En effet, il suffit de se référer à d'autres études consacrées à des projets d'aménagement de lignes très haute tension⁹³ pour constater que les processus délibératifs ne permettent pas toujours de telles issues. S'il est difficile *a posteriori* d'affirmer que c'est la mise en œuvre de procédures de concertation fortement structurées (sur le modèle CNDP) qui explique cela, il n'en reste pas moins que ce dispositif a joué un rôle considérable en permettant aux opposants de se confronter *à armes égales* avec l'aménageur.

Une solution alternative à mettre en œuvre

En 2003, les opposants du Lot et du Verdon se trouvent dans une situation assez proche, puisque leur action contestataire puis participative a conduit à remettre en cause le projet controversé. Une différence marquante subsiste cependant puisque le projet de ligne THT n'est pas abandonné (mais simplement réduit) dans les Gorges du Verdon. Un nouveau processus de concertation visant à définir un tracé de « moindre impact » va ainsi à nouveau conduire quatre groupes de travail à étudier pendant 18 mois les différentes variantes proposées par l'aménageur. Coordonné par l'Etat (par l'intermédiaire du Préfet et des Sous-Préfets des Alpes de Haute-Provence), ce processus de concertation n'a cependant pas mené à une véritable solution de compromis. Présentée à Digne (chef-lieu des Alpes de Haute-Provence) le 20 décembre 2002, la solution de compromis a en effet suscité le

⁹¹ TAM Kwa-Sur (1997), "A Comparison of Alternatives to Enhance the Utilization of Transmission Lines", *Electricity Power Systems Research*, n°41/2, May 1997, pp.133-140.

⁹² Depuis les débuts du projet, les contextes externes et internes ont évolué, du fait du ralentissement de la croissance de la demande et de changements stratégiques au sein de l'organisation. De fait, les projections et les objectifs initiaux doivent être revus, ce qui pose à nouveau la question du dimensionnement du projet, voire de son utilité effective. LAURANS Yann et *alii* (2003), *op. cit.*, p.21.

⁹³ On l'observe notamment dans deux monographies consacrées à des projets de lignes, l'un entre Cormeilles et Nourottes (*cf. infra*), et l'autre entre Granzay (près de Niort dans les Deux-Sèvres) et Valvidienne (à proximité de Poitiers, dans la Vienne). *Cf.* SIMARD Louis (2003), *Conflits d'environnement et concertation : Le cas des lignes THT en France et au Québec*, Thèse de doctorat en Sociologie, sous la direction de Christine Musselin, soutenue à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le 29 janvier 2003.

mécontentement des écologistes qui continuent à s'opposer à un passage de cette « *autoroute électrique* » dans le Parc Naturel du Verdon.

Pendant ce temps, une étude préalable est mise en œuvre, avec l'appui de l'ADEME et d'EDF, pour définir le potentiel d'un programme de Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) dans l'Est PACA ainsi qu'une zone prioritaire d'action. Puis, après quelques mois de discussions entre les partenaires financiers, un « plan d'actions prioritaires 2002-2006 » va voir le jour. Aboutissement de cette dynamique, un protocole d'accord est signé fin 2002 sous l'égide du Préfet des Alpes-Maritimes entre l'Etat, l'ADEME, EDF, le Conseil Régional PACA, les conseils généraux et associations départementales de maires concernés, GDF et des associations écologistes. Intitulé « *Plan Éco-Énergie* », le programme de maîtrise de la demande en électricité territorialisé qui en découle a pour vocation d'être le pendant de la nouvelle ligne 400 kV, dans le but de sécuriser durablement l'alimentation de l'Est de la Région. Co-piloté par le Préfet des Alpes-Maritimes et le Président du Conseil Régional PACA⁹⁴, il se décline autour de deux axes principaux : le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations d'électricité. Le but de ce programme, tel qu'il est défini dans son slogan, vise donc à « *consommer moins en consommant mieux* ». Et c'est précisément cette voie que vont bientôt suivre (sans forcément l'avouer explicitement) les partenaires lotois qui se sont réunis suite à l'abandon du projet de ligne dans le Quercy Blanc.

⁹⁴ Celui-ci ayant demandé à être associé à ce pilotage, en contrepartie de la participation de la Région.

III- De l'amplification de l'offre à la maîtrise de la demande : La construction partenariale de solutions alternatives

Officialisé par RTE le 25 mars 2003, l'abandon du projet d'implantation d'une ligne 225kV dans le sud-ouest du département du Lot est un évènement remarquable, au sens où il marque la fin d'une époque et le début d'une autre. À cette occasion, le directeur du projet (au sein de RTE) a en effet annoncé avoir proposé au Ministère de l'Industrie et à la Préfecture du Lot le renforcement en double circuit de la ligne Nord 63kV (vieille de 70 ans) pour un gain de 40 MW (soit 30 ou 40% de la puissance de pointe), accompagné d'un enfouissement sur 25% du tracé. Toutefois, cette solution technique ne permettant pas de résoudre durablement le problème d'alimentation électrique du département, le responsable de RTE va par ailleurs souligner lors de cette conférence de presse la nécessité de contenir la croissance des consommations électriques (« *L'augmentation actuelle de la demande en électricité atteint 2,6%. Il faudrait la ramener à 1,5%* ») dans les années à venir. Un programme ambitieux de maîtrise de la demande en électricité est donc appelé à se mettre en œuvre si le territoire veut pouvoir continuer à se passer de nouvelles infrastructures d'approvisionnement.

En réponse à cette injonction implicite, un comité de pilotage va se réunir dès le 6 juin 2003 sous l'égide du Préfet pour envisager la mise en œuvre concrète d'une telle politique territoriale de Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE). Les partenaires présents décident alors de la création d'un comité technique pour suivre pas à pas ce programme pilote et pour rédiger un accord-cadre. Moins d'un mois plus tard, le 10 juillet, une première réunion de ce comité technique est effectivement convoquée à l'initiative de la délégation régionale de l'ADEME et la DRIRE, toutes deux en charge de représenter l'engagement de l'Etat sur cette question territoriale. Au sein de cette instance, on trouve la Région Midi-Pyrénées, le Département du Lot, RTE, EDF et la Fédération Départementale d'Électricité du Lot (FDEL). À l'ordre du jour de cette première rencontre, l'évaluation du potentiel d'un programme MDE dans le département va conduire les partenaires à élaborer un cahier des charges en vue de la réalisation d'une étude préalable, nommée « *Point Zéro* ». Dans le même temps, un projet d'accord-cadre a été rédigé par les représentants de l'Etat (Préfecture), du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'ADEME et d'EDF, dans la perspective de sa signature le 9 décembre. Et c'est ainsi qu'en moins de neuf mois, une

nouvelle politique partenariale va voir le jour dans le Lot, sur les cendres encore chaudes d'une contestation que chacun garde encore en mémoire.

[III-A] La structuration organisationnelle d'une politique contractuelle

Document de référence pour les trois années à venir, l'accord-cadre constitue le point de départ officiel de la politique de MDE du Lot en précisant les attendus d'un tel programme à l'échelle du territoire. Il stipule ainsi que c'est « *compte tenu des exigences actuelles en matière de protection de l'environnement et des objectifs d'économie d'énergie définis par les politiques nationales* » [que les partenaires] *décident de mener conjointement pour la période 2003-2006 un programme de MDE dans le département du Lot (...)* l'objectif majeur du programme de maîtrise de l'énergie étant d'améliorer l'environnement sous ses aspects naturels, économiques et sociaux pour le département du Lot ». Il n'est donc pas question ici des enjeux liés à la ligne THT : officiellement, il s'agit d'une politique environnementale s'inscrivant -en parallèle- dans le cadre des politiques nationales d'économies d'énergie. C'est donc tout naturellement l'ADEME qui se trouve en première ligne pour assurer le suivi technique de l'opération. En effet, il s'agit d'*expérimenter* et de « *promouvoir des opérations exemplaires* » ; le programme de MDE du Lot s'imposant comme une « *opération pilote* » en matière de maîtrise de la demande en électricité sur un plan national.

Sur un plan pratique, trois secteurs d'intervention sont par ailleurs définis distinctement en vue de sa mise en oeuvre. Le premier (qui nous intéressera plus particulièrement dans le chapitre suivant) concerne le « *Grand public* », le deuxième se focalise quant à lui sur les administrations et collectivités du département, tandis que le troisième cible les entreprises. Pour agir en direction de ces différents publics, sept domaines d'actions sont également présentés dans l'accord-cadre. Illustrant la diversité des moyens dont disposent les partenaires pour tenter d'infléchir la courbe de croissance des consommations électriques, la liste de ces instruments d'action publique¹ comprend des actions sur les tarifs, des aménagements adaptés en matière de production délocalisée, des actions d'optimisation des systèmes de chauffage, des opérations spécifiques en direction des ménages et à destination des organisations (collectivités et entreprises), des campagnes de communication, et des dispositifs d'évaluation. Correspondant au registre habituel des opérations menées par l'ADEME au niveau national et régional, cette déclinaison départementale ne constitue pas -en soi- une innovation majeure, mais correspond alors à

¹Comme nous le verrons par la suite, ces instruments sont des dispositifs institutionnels qui jouent un rôle politique important, en ce qu'ils structurent des matrices cognitives et normatives propres à chaque politique. LASCUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004a), *op. cit.*

une volonté d'intensifier au niveau territorial les mesures classiques qui permettent de réduire les consommations électriques.

De l'organisation partenariale à la planification du programme de MDE

Ainsi que nous l'avons évoqué précédemment, deux instances principales se trouvent au cœur du programme qui démarre en 2004. Conjointement chargés par le Préfet du Lot de « mener à bien les objectifs fixés dans l'accord-cadre » et « d'élaborer un programme d'actions concrètes », les deux comités n'ont toutefois pas les mêmes prérogatives. Ainsi, le comité de pilotage est l'*instance principale* dans l'organisation de la politique de MDE dans le Lot. « Se réunissant trois fois par an », ce groupe décisionnel « a pour mission de s'assurer du bon déroulement des actions contribuant à la maîtrise de la demande en électricité du Lot, il valide les programmes annuels, et s'assure de leurs réalisations. Il valide les choix qui sont proposés par le comité technique ». Présidé par le Préfet du Lot, il réunit neuf membres : le président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, le président du Conseil Economique et Social Régional, le président du Conseil Général du Lot, le délégué régional de l'ADEME, le délégué régional d'EDF, le directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), le directeur départemental de l'Equipement (DDE), le directeur départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF), et le président de la Fédération Départementale d'Électricité du Lot (FDEL)². Acteurs centraux dans la mise en œuvre du projet, l'ADEME et la DRIRE assurent en alternance les fonctions de secrétaire et de rapporteur du comité. À ce titre, ils sont amenés à définir le contenu de l'ordre du jour, sous réserve de l'approbation du préfet.

Traditionnellement suivies d'une conférence de presse du Préfet (et des financeurs du programme), les réunions de cette instance sont le plus souvent programmées avant le lancement d'opérations ou lors de la prise de décisions importantes. Rarement réuni (quatre fois entre juin 2003 et juin 2005), le comité de pilotage a en effet pour vocation de se prononcer sur les propositions faites par le comité technique et de décider en dernier lieu des modalités d'application du programme de MDE. On a cependant pu constater que, comme dans bien d'autres cas similaires, il ne s'agit le plus souvent que d'entériner des décisions qui ont déjà été prises au sein du comité technique ou de manière informelle.

A l'inverse du comité de pilotage qui se caractérise par sa dimension exécutive, le comité technique est -comme son nom l'indique- chargée des dimensions techniques du programme de MDE. Principalement composée de cadres techniques et administratifs, cette instance est présidée de manière tournante par les représentants de l'ADEME et de la

² Cet aréopage de présidents et de directeurs se réunit rarement sous cette configuration, beaucoup des membres se faisant remplacer par un représentant.

DRIRE. Ayant pour mission d'« *assurer un suivi des différentes actions de maîtrise de la demande en électricité, [le comité technique] examine les propositions faites par les différents partenaires prévus dans le plan d'action, et propose au comité de pilotage les programmes annuels d'actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'accord-cadre* ».

Pour ce faire, cette instance regroupe la plupart des organisations participant au comité de pilotage, à l'exception de la DDE, de la DDCCRF et du Conseil Economique et Social Régional. Par ailleurs, RTE se trouve ici associé aux travaux du comité du fait de l'importance des avis techniques que cet organisme -gestionnaire du réseau électrique- peut formuler. De même, l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) a été conviée à participer aux réunions, pour apporter son expertise environnementale sur les questions énergétiques. Cette présence s'est notamment imposée à la suite de la création (fin 2003) de l'Observatoire Régional de l'Energie (OREMIP) sous l'égide du Conseil Régional, de l'ARPE et de l'ADEME.

Chargé de la mise en œuvre opérationnelle du programme départemental de MDE, le comité technique est le lieu central où sont prises les décisions (qui seront par la suite -très probablement- validées par le comité de pilotage). C'est donc un lieu de débat entre les partenaires, chacun cherchant à faire valoir ses positions et ses intérêts dans la construction du plan d'action. Comme nous aurons l'occasion de le montrer plus précisément par la suite, son activité est bien plus soutenue que celle du comité de pilotage, puisqu'au cours des deux premières années, cette instance s'est réunie de manière formelle plus d'une douzaine de fois. Après avoir consacré ses premières réunions à définir son mode de fonctionnement, le comité s'est par la suite structuré encore davantage au gré des arrivées (celle d'un chargé de mission attiré au sein de la FDEL) et des départs (notamment lors de la mutation d'un des animateurs du comité technique).

Avant même la mise en place officielle du programme départemental de maîtrise de la demande en électricité, un ensemble de fiches actions ont été rédigées à l'initiative de la délégation régionale de l'ADEME en guise de cadre préalable. Sur cette base, un premier Plan d'Action a alors été élaboré pour envisager rapidement le démarrage des opérations de MDE dans le département. Reprenant assez largement les propositions formulées par l'ADEME, ce document avait ainsi pour vocation de servir « *de fil conducteur pour le déroulement de la démarche* ». Toutefois, assez rapidement, les ambitions initiales ont dû être corrigées à l'aune du principe de réalité, et c'est ainsi qu'une seconde version du plan d'action (amendée par les différents partenaires) a vu le jour au travers de 22 nouvelles fiches.

Par ailleurs, en s'inspirant des études préalables conduites en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), en vue de reconstituer la courbe de charge par usages³, le comité technique va considérer comme un préalable prioritaire la réalisation d'une étude *Point Zéro* (action G1) afin d'estimer le plus précisément possible le potentiel du département en matière d'économies électriques. À cette fin, deux bureaux d'études ont ainsi été sélectionnés (au terme d'une procédure d'appel d'offres) pour réaliser un rapport de référence sur les consommations électriques du département et les gisements potentiels d'économies en la matière. Principale action mise en oeuvre depuis le lancement du programme MDE, la réalisation de cette étude (sous le pilotage de la FDEL) va *ipso facto* mobiliser l'essentiel des ressources humaines et financières (50 000€) jusqu'au rendu du rapport final en mars 2005.

Concertation et modalités de co-construction du programme

Dans le prolongement de l'expérience de démocratie participative à laquelle divers acteurs (individuels et collectifs) du département ont pris part dans le cadre du Débat Local, la construction du programme de MDE va se faire en prenant en considération l'avis que ceux-ci pourraient souhaiter exprimer. Ainsi, « *pour s'assurer de la validité et de la bonne prise en compte des différentes actions contenues dans le plan* », il a été décidé au début de l'année 2004 d'associer « *les différents acteurs économiques et sociaux du département à cette démarche* ». Pour ce faire, trois groupes de travail thématiques (*grand public / entreprises / administrations et collectivités locales*) vont bientôt être créés afin de préparer (en coordination avec ceux-ci) les futures opérations de MDE, et d'« *analyser et étudier les différentes opérations du plan d'action* » en lien avec le public visé par les différents groupes de travail. Pour mener à bien cette mission, chacun de ces groupes est ainsi invité à élaborer « *des propositions visant à améliorer le déroulement des opérations* ».

Volontairement ouverte, la structuration de ces groupes va se faire de manière assez souple pour permettre au plus grand nombre de s'y impliquer. Chaque groupe étant placé sous la responsabilité d'un duo de pilotes issus du comité technique⁴, ce sont ces derniers qui vont être en charge d'« *associer, en tant que de besoin, des membres experts et qualifiés pour faciliter les échanges et enrichir les travaux réalisés* ». En principe, « *la liste des membres du groupe de travail est validée par le comité technique de la MDE, sur proposition des pilotes* » ; toutefois, on constate que la porte de ces instances est toujours restée « *ouverte à tout partenaire intéressé* ». En vue d'une première réunion plénière

³ Cette simulation vise à évaluer, sur une année de référence, la consommation par usage des différents secteurs consommateurs d'électricité, afin de définir une hiérarchisation des actions à mettre en oeuvre.

⁴ C'est lors du Comité Technique du 18 mai 2004 qu'ont été définis les duos institutionnels chargés de copiloter les groupes de travail. Pour le groupe *Grand Public*, il s'agit ainsi de la FDEL et de l'ADEME ; pour le groupe *Entreprises* de la DRIRE et de l'ADEME ; et pour le groupe *Administrations et collectivités* du Conseil Général et de la Préfecture.

d'installation des groupes de travail en septembre 2004, des « *invitations* » ont donc été lancées (« *avec peut-être des oublis à combler* ») afin de solliciter tous azimuts les acteurs potentiellement intéressés par la démarche entreprise dans le cadre du programme de MDE.

A destination des groupes de travail, la politique de maîtrise de la demande électrique territoriale a initialement été décrite comme « *un projet partagé à faire vivre ensemble dans une logique de développement durable* ». La concertation se présentait donc sous des auspices encourageants, s'enracinant encore une fois sur le terrain du dialogue, en dépit des contradictions d'intérêts qui risquaient pourtant d'émerger dans la co-construction de cette politique. Toutefois, ainsi qu'on aura l'occasion de le montrer par la suite, ces commissions vont principalement avoir pour vocation d'être des laboratoires d'idées, et non pas tant des partenaires décisionnels ou opérationnels. Un document présenté lors de la réunion d'installation des groupes de travail va d'ailleurs insister sur ce point en stipulant clairement que « *les propositions des groupes de travail seront soumises au comité technique qui décidera* ». Résultant davantage d'une logique consultative que d'une logique de partenariat formalisé, cet encadrement des prérogatives organisationnelles n'est au demeurant pas anodin. En effet, il distingue de manière claire les décideurs (*i.e.* les financeurs du programme), les experts (*i.e.* les spécialistes de la question électrique) et les personnes intéressées (*i.e.* les participants aux groupes de travail). De la sorte, tandis que les premiers supervisent le programme, les seconds en corrigent les orientations, et les troisièmes se limitent à exprimer leurs avis. De fait, s'il s'agit bien de co-construire le programme en associant la société civile, il n'est pourtant pas question de maintenir les équivalences qui prévalaient durant le Débat Local. En revanche, constituant une ressource humaine non négligeable, il va être envisagé de mobiliser les participants impliqués dans ces groupes en vue de la mise en œuvre future de certaines actions du programme.

[III-B] Des principes politiques aux enjeux techniques

Au centre de la construction du programme, le comité technique est amené à définir les orientations stratégiques de la politique de MDE du Lot. En se basant sur les comptes-rendus de réunion de cette instance, puis en y participant, nous avons pu saisir le positionnement des différents acteurs qui participent à la mise en œuvre du programme départemental. En situation d'observateur, nous avons fait le choix de rester en retrait des débats pour ne pas risquer d'influer d'une manière ou d'une autre sur les décisions prises lors de ces réunions. C'est ainsi qu'à l'issue d'une longue période d'observation méthodique des interactions, nous avons pu voir se dessiner une structuration progressive des partenariats autour de logiques d'action plus ou moins partagées.

Avant de revenir plus précisément sur cet aspect dans le chapitre suivant, il semble pertinent de présenter au préalable les acteurs qui sont impliqués dans le travail de planification du futur programme de MDE. Dans les quelques pages qui suivent, nous nous attacherons donc à décrire successivement les différentes organisations, en nous attachant dans un premier temps aux objectifs que les cinq signataires de l'accord-cadre ont formalisé dans ce document qui a scellé leur partenariat ; puis dans un deuxième temps, en évoquant le positionnement qu'ont développé les autres acteurs qui ont été associés aux travaux préparatoires de cette politique publique territoriale. Il s'agira ainsi de voir sur quelle base cette singulière entreprise collective s'est construite.

Les signataires de l'accord-cadre : Objectifs affichés

Autorité déconcentrée représentant l'Etat dans le département, la Préfecture tient une place importante dans le programme MDE du Lot. Chargé de présider le comité de pilotage⁵ pour faire valoir de manière prééminente la position de l'Etat sur ce sujet, c'est le Préfet qui est à l'initiative de l'accord-cadre. Considérée avant tout comme une solution alternative à l'implantation d'une ligne THT dans le département, la MDE s'enracine dans une perspective historique du point de vue de la Préfecture. Ayant permis de mettre fin à un conflit qui *empoisonnait* l'activité des différents préfets depuis plus de dix ans, cette politique est donc porteuse d'espoir pour le représentant de l'Etat dans le Lot qui considère cette *problématique* comme un « enjeu majeur pour le département ». Toutefois, si l'Etat médiateur semble se satisfaire de la fin de la contestation contre le projet de RTE, il n'oublie pas les réserves formulées par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot. Ainsi, si l'objectif premier est bien d'*améliorer la consommation électrique*, cela doit se faire « *sans pour autant handicaper le développement économique* ». Par ailleurs, attaché à la dimension exemplaire de cette politique publique territorialisée, le Préfet présente le programme départemental de MDE en insistant sur cet aspect :

« Aucune démarche de MDE n'a réellement abouti à ce jour sur le territoire national. C'est pour cette raison que ce projet est un véritable défi. Il faut donc se mobiliser et fixer des objectifs concrets ».

Rappelant à cette occasion que la commission d'enquête ayant expertisé le projet de renforcement de la ligne 63kV (par le Nord du département) a jugé *essentielle* la mise en œuvre d'un « *programme précis* » de MDE, le Préfet va très tôt interpellé les membres du comité technique pour que, rapidement, ceux-ci soient en mesure d'« *élaborer ensemble une politique publique partenariale qui devra être menée sur au moins une quinzaine d'années* ». Ainsi, il définit un cadre temporel au programme d'action qui démarre alors, en insistant d'une part sur l'urgence à agir, et en soulignant d'autre part la nécessaire prise en compte du long terme.

⁵ Assisté en cela par deux de ses collaborateurs, lors des réunions du comité de pilotage, le secrétaire général de la Préfecture et la responsable du Bureau de l'Environnement.

Autre acteur de premier plan dans ce programme, la délégation régionale Midi-Pyrénées de l'ADEME va elle aussi être amenée à s'impliquer fortement dans la construction opérationnelle de cette politique départementale au nom de l'Etat technicien qu'elle représente. En tant que signataire de l'accord-cadre et financeur du programme, elle est -à ce titre- membre du comité de pilotage au sein duquel elle assure -en alternance avec la DRIRE- la fonction de rapporteur et de secrétaire. De même, elle est co-pilote (toujours avec la DRIRE) du comité technique, ce qui lui donne une place prépondérante dans la construction concrète du programme d'action. Habitée à apporter ses compétences spécifiques dans le cadre de « *la mise en œuvre des politiques de l'environnement et de l'énergie* », l'ADEME est l'organisation la plus adaptée pour représenter l'Etat dès lors qu'il s'agit de *sensibiliser* et de *faire évoluer les comportements* en matière d'énergie et d'environnement. Prenant appui sur deux axes principaux, les objectifs que l'Agence a formalisé en vue du programme consistent d'une part à « *engager un effort durable de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables* », et d'autre part à permettre « *la construction durable de politiques environnementales de territoires et d'agglomérations* ». Résolue à inscrire sa participation dans une perspective environnementale, l'ADEME considère en effet qu'il s'agit de soutenir « *un modèle de croissance soutenable en assurant une gestion économe des ressources et une limitation des rejets conformément aux engagements pris par la France* ».

Pour sa part, le Conseil Régional Midi-Pyrénées s'est assez logiquement impliqué dans la dynamique lotoise de réduction des consommations électriques du fait de son soutien historique aux opposants à la ligne Très Haute Tension dans le Quercy Blanc. Présidé par un ancien député PS du Lot (Martin Malvy), la Région s'est par ailleurs révélée particulièrement impliquée sur la question du Développement Durable territorial en général, et en matière d'énergie en particulier. Cela s'est notamment traduit au travers de l'action de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE, *cf. supra*) et lors de la mise en œuvre d'une importante politique de soutien aux énergies renouvelables dans le cadre du programme pluriannuel (2000-2006) intitulé PRELUDE. Considérant comme « *indispensable* » une « *politique dynamique en faveur de la qualité de l'environnement régional* », le Conseil Régional a exprimé dans l'accord-cadre sa volonté de « *promouvoir un ambitieux programme de management environnemental* ». À cet égard, la région souhaitait en effet « *favoriser la mise en œuvre d'une démarche de développement durable adaptée auprès des collectivités et territoires* » afin de « *faire émerger des projets locaux visant à valoriser (...) les énergies renouvelables* ». L'objectif affiché ici est donc de positionner Midi-Pyrénées comme une région exemplaire en matière de développement durable et de management environnemental, en s'attachant à *préserver l'attractivité des territoires, intrinsèquement liée à la qualité de leur environnement*. Toutefois, représentée au comité de

pilotage par un conseiller régional lotois (et non pas par un membre du bureau exécutif de la Région) et régulièrement absente des réunions du comité technique, la Région va rapidement donner l'impression de se désintéresser de la question. Ainsi, en dépit des positions de principe contenues dans l'accord-cadre, le Conseil Régional va dans un premier temps rester en retrait du processus de construction politique à l'œuvre dans le Lot.

Dans le prolongement de son positionnement en faveur d'une alternative à la ligne THT, le président du Conseil Général du Lot a lui aussi signé l'accord-cadre, peu avant de laisser à son successeur le soin d'en respecter les engagements. En effet, un certain nombre de ruptures politiques ont agité le département au début des années 2000 (*cf.* Annexe 16) et c'est donc désormais sous la présidence du sénateur Gérard Miquel que le Conseil Général du Lot a poursuivi son implication dans la construction opérationnelle de l'alternative MDE, après de longues années d'opposition du Département au projet de THT, exprimée sous les exécutifs radicaux de Maurice Faure puis de Jean Milhau⁶. En première ligne sur ce sujet, on retrouve plusieurs conseillers généraux dont les présidents de la Fédération Départementale d'Électricité du Lot et de l'association Quercy Energies (*cf. supra*). Le second va d'ailleurs être régulièrement mandaté pour suppléer le chef de l'exécutif départemental lors des comités de pilotage. Clairement enraciné dans une dynamique de préservation du patrimoine et de développement local, le positionnement du Département correspond à une volonté (régulièrement affichée) de sauvegarder les richesses du passé sans compromettre celles de l'avenir. En ce sens, l'un des objectifs mis en avant dans l'accord-cadre évoque la nécessité de valoriser les atouts du département (« *authenticité* », « *patrimoine remarquable* » et « *cadre de vie de qualité* ») tout en conciliant « *préservation de l'environnement et développement économique* » afin de pouvoir garantir la pérennité de son « *développement touristique* ». Considéré comme un enjeu déterminant pour le Lot, c'est donc principalement la recherche d'un développement économique durable qui oriente la politique *énergétique*⁷ du Conseil Général, même si la valorisation des énergies renouvelables et la question de la lutte contre l'effet de serre sont également désignées comme des préoccupations importantes du Département.

Egalement signataire de l'accord-cadre, sous la plume de son délégué régional Midi-Pyrénées, *Électricité de France* est représentée au sein des deux comités par son directeur du développement⁸ (au sein de la direction commerciale d'EDF Midi-Pyrénées). Singularisée par son statut d'établissement public industriel et commercial (puis de société

⁶ Ce dernier étant cependant le signataire de l'accord-cadre, puisqu'il était encore président du Conseil à ce moment là.

⁷ Le terme est abusif puisque cette question ne relève pas directement des prérogatives du département.

⁸ Présents à l'occasion des réunions préparatoires, trois responsables d'EDF-GDF Services Lot ont par ailleurs été invité à participer aux travaux du comité technique, afin d'apporter leur vision plus ciblée sur le territoire départemental. Par la suite, c'est un ingénieur d'affaires de la délégation régionale qui a occasionnellement accompagné le membre titulaire de l'entreprise publique au sein du comité technique.

anonyme), l'entreprise publique va sans surprise faire valoir un positionnement bien particulier au sein des instances du programme de MDE lotois, d'autant qu'en l'absence de Gaz de France (qui n'a pas souhaité s'associer au projet), EDF se trouve être le seul fournisseur d'énergie représenté au sein de cette politique concertée. Comme le stipule dans l'accord-cadre sa déclaration de principes, l'entreprise publique conçoit son engagement au sein du programme territorial « *dans le sens de la politique énergétique nationale et dans le développement durable par une action résolue de réduction des nuisances environnementales et, en particulier des émissions polluantes liées à l'utilisation de l'énergie, conformément à la directive du 19/12/96 relative à la libéralisation du marché électrique, et au protocole de Kyoto sur le changement climatique* ». Il semble ainsi très clairement que c'est la question de la limitation des gaz à effet de serre qui motive pour une bonne part l'implication d'EDF dans le dispositif partenarial qui se met alors en œuvre dans le Lot. Rappelant par ailleurs que des accords régionaux⁹ et nationaux¹⁰ ont déjà été signés avec l'ADEME en faveur de « *la promotion des technologies électriques économes et propres [et] des énergies renouvelables* », EDF semble tout à fait disposé à entreprendre des « *actions en direction des consommateurs dans le cadre de la maîtrise de la demande d'électricité* ».

Les acteurs associés au programme : la logique technique à l'honneur

Bien qu'elle ne soit pas signataire de l'accord-cadre, la DRIRE va cependant être étroitement associée aux travaux du comité de pilotage et du comité technique. Au sein du premier elle exerce en effet les fonctions de secrétaire et de rapporteur ; tandis qu'elle co-pilote les travaux du second comité. Autorité déconcentrée chargée avec l'ADEME des questions d'environnement dès lors qu'elles sont en lien avec la politique énergétique¹¹, la DRIRE apporte aux deux instances son expertise technique en matière d'énergie. Placée (tout comme EDF) sous la tutelle du Ministère de l'Industrie¹², elle travaille aussi de manière étroite avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et avec le Ministère délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Ses prérogatives étant le plus souvent complémentaires à celles de l'ADEME, elle est de fait amenée à se concerter avec l'Agence au sein des comités, pour apporter la parole technique de l'Etat. Représentée au sein des deux comités par le chef de la Division Energie (assisté lors des réunions du comité technique par le responsable chargé des questions de transport d'électricité et d'énergies renouvelables au sein de cette division), la DRIRE s'inscrit *a priori* dans une perspective prioritairement *industrielle*. C'est donc tout naturellement qu'on la retrouve comme co-

⁹ Convention pluriannuelle 2001-2003 du 20 juillet 2001

¹⁰ Accord-cadre du 14 juin 2000

¹¹ La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) n'étant pas spécialisée sur ces questions, elle n'est donc pas associée à cette politique environnementale.

¹² Ce ministère délégué est lui-même sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

pilote du groupe de travail *Entreprises*, puisque c'est le plus souvent par sa voix que la dimension économique du programme va se trouver évoquée. Gardant en mémoire que la MDE est avant tout censée être une solution efficace de substitution à la ligne THT, la DRIRE se différencie du positionnement des signataires de l'accord-cadre. Ainsi, son représentant rappelle que du point de vue de sa direction régionale, « *la MDE est le complément associé au renforcement de la ligne 63kV. Nous voulons pouvoir évaluer la pertinence de ce choix dans le temps* ». Il ne s'agit donc pas ici de trouver de nouveaux objectifs à un programme dont l'origine est étroitement liée à l'abandon du projet de ligne 225kV dans le Quercy Blanc. L'enjeu central de la DRIRE demeure donc la sécurisation de l'alimentation électrique du territoire.

Acteur ancré à l'échelle du département, la Fédération Départementale d'Électricité du Lot (FDEL) est chargée de l'entretien (extension, renforcement et dissimulation) du réseau de distribution (HTA et BT¹³) dans le cadre du contrat de concession avec RTE. Syndicat départemental regroupant l'ensemble des 7 syndicats intercommunaux d'électrification du Lot, la FDEL est affiliée à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), mais travaille avant tout au service des élus (maires et présidents de communautés de communes) dont elle dépend directement. Présidée par le premier vice-président du Conseil Général, cette petite structure de quatre salariés n'en reste pas moins un acteur déterminant en matière de gestion électrique territoriale. Associée aux travaux du comité de pilotage et du comité technique, la FDEL fait en effet office de structure permanente du programme départemental de MDE du fait de sa localisation, de ses attributions et de la présence en son sein d'un chargé de mission spécialement recruté pour suivre la mise en œuvre du dispositif. Par ailleurs, le syndicat départemental va très vite se retrouver en première ligne puisque c'est lui qui a été désigné pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la première opération importante du programme : l'étude *Point Zéro*.

Initiateur du programme du fait de sa décision d'abandonner le projet de renforcement contesté, Réseau de Transport d'Électricité est le gestionnaire unique du réseau HTB¹⁴ depuis le 1^{er} Juillet 2000 (conformément à la loi du 10/02/2000, *cf. infra*). À ce titre, il gère 20 000 km de lignes aériennes et 620 postes dans la grande région Sud-Ouest. Chargé de surveiller en permanence¹⁵ l'évolution de la demande d'électricité transitant par ces équipements, RTE dispose d'un centre de dispatching d'où peuvent être prises des mesures d'urgence (en cas de panne) ou de délestage (en cas de saturation du réseau). Organisme indépendant d'EDF, le gestionnaire du réseau reste étroitement lié à l'entreprise dont il faisait partie intégrante, puisque beaucoup de ses salariés y travaillaient par le passé.

¹³ Haute Tension A : entre 1kV et 50kV --- Basse Tension : inférieur à 1kV

¹⁴ Haute Tension B : de 63 à 400 kV.

¹⁵ Des estimations de mesure sont disponibles toutes les deux minutes, ce qui permet de gérer au plus près les pointes pour agir efficacement.

Non signataire de l'accord-cadre, mais directement concerné par le programme de maîtrise de la demande d'électricité, RTE va donc participer avec intérêt aux travaux du Comité Technique, au sein duquel il est représenté par un ingénieur de la direction des Systèmes Électriques de sa délégation Sud-Ouest (SESO¹⁶).

Invité à participer aux travaux du Comité Technique, l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) est une structure assez distincte de celles présentées jusqu'ici. Créée en 1990 à l'initiative du Conseil Régional Midi-Pyrénées et des associations régionales de protection de l'environnement, l'ARPE est l'une des 10 associations regroupées au sein du Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE), dont le siège est à Toulouse. Administrée par une diversité d'acteurs issus des mondes politiques, associatifs ou économiques¹⁷, l'ARPE est installée dans la Maison Régionale de l'Environnement où elle côtoie au quotidien les associations à caractère environnemental qui y sont également hébergées. Au sein du comité technique, la chargée de mission "Energie et Collectivités locales" et la responsable de l'Observatoire Régional de l'Energie (OREMIP¹⁸) sont régulièrement amenées à suppléer l'absence du représentant de la Région en prenant occasionnellement position en son nom. Intégrant davantage la dimension environnementale dans sa lecture technique des problèmes énergétiques, l'ARPE se distingue par ailleurs des délégations déconcentrées de l'ADEME et de la DRIRE (qui elles aussi interviennent à la frontière entre énergie et environnement) dans la mesure où sa tutelle -la Région- bénéficie d'un ancrage décentralisé qui lui permet une certaine autonomie par rapport aux orientations nationales.

Hors des instances décisionnelles : le cas des associations locales

Acteur incontournable de l'énergie dans le département du Lot, l'association *Quercy Energies* a été créée en 1994 à Cahors. Présidée par un membre de l'exécutif départemental, l'association est soutenue financièrement par la Commission Européenne, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général du Lot, l'ADEME, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et les collectivités locales. Grâce à l'appui spécifique de l'Union

¹⁶ Le SESO, basé à Toulouse, est l'une des deux composantes de la délégation régionale Sud-Ouest de RTE. L'autre direction, basée à Mérignac (en Gironde), est chargée plus spécifiquement du Transport d'Electricité (TESO).

¹⁷ Au sein du Conseil d'Administration de l'ARPE, on retrouve en effet des membres du Conseil Régional, du Conseil Economique et Social Régional, des chambres consulaires, des associations de protection de l'environnement (Uminate,...), des collectivités locales de la région, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'ADEME et de GDF.

¹⁸ La décision de créer l'OREMIP a été prise en 2000 dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. Placé sous la co-tutelle du Conseil Régional, de l'Etat et de l'ADEME, l'Observatoire est animé par l'ARPE et bénéficie des fonds PRELUDE de la Région. Fonctionnant depuis octobre 2003, il est composé de trois salariés.

Européenne, l'association a pu se structurer en tant qu'Agence Locale de l'Energie (ALE¹⁹), avant de devenir par la suite l'unique Espace Info-Energie (EIE²⁰) du Lot. Forte de son statut hybride (expert, local, associatif, partenaire des pouvoirs publics), l'association bénéficie par ailleurs d'une certaine légitimité sur la question de la MDE du fait du rôle important qu'elle a joué au cours du Débat Local pour promouvoir l'intérêt de cette solution alternative. En dépit de cela, il a toutefois été décidé de la tenir à l'écart, considérant que son caractère de porteur de projets pourrait poser problème dans l'hypothèse où *Quercy Energies* souhaiterait à l'avenir se porter candidat à un des appels d'offres émanant du programme de MDE départemental.

Au terme d'une longue lutte contre le projet THT, l'association *Quercy Blanc Environnement* (QBE) est à la fois la grande gagnante du passé et la grande perdante du présent. Laissée à l'écart du processus décisionnel auquel elle n'est pas conviée, sa visibilité a en effet décliné au fur et à mesure que le programme s'est élaboré sans elle. Faisant valoir une forme de légitimité spatio-temporelle, les dirigeants de QBE ont pourtant insisté auprès de la Préfecture pour que soit pris en compte leur volonté de participer :

« Nous avons toujours dit, et surtout pendant le débat local, que nous voulions être associés à la mise en oeuvre d'une politique de MDE dans le département. Après le Débat et l'abandon du projet THT aérien, nous avons écrit à la préfète, Chantal Jourdan, pour lui confirmer notre vœu... Nous n'avons donc pas attendu d'être sollicités... Mais on a été déçus : la présence associative au Comité de Pilotage a été écartée au prétexte que nous ne finançons pas. »

Frustrés par cette exclusion, les membres de QBE vont alors se trouver relativement désœuvrés, et dès lors, « *l'envie d'agir* » va nettement s'amointrer. D'autant qu'après une douzaine d'années de lutte, la perte de sa raison d'être a laissé *Quercy Blanc Environnement* dans une situation complexe qui ne lui laisse que peu d'alternatives : soit l'association parvient à se reconfigurer, soit elle semble destinée à disparaître. Conscients du poids qu'ils avaient acquis et soucieux de rester sur le devant de la scène publique, ses leaders vont s'orienter vers le premier choix en transformant progressivement QBE en un mouvement écologiste local plus classique. De fait, de nouveaux combats vont donc s'imposer pour continuer à œuvrer à la sauvegarde du patrimoine environnemental quercinois. Apparemment devenue procédurière²¹, l'association affiche publiquement une intransigeance qui ne se traduit pourtant pas complètement dans les faits. Peu enclins à saisir

¹⁹ Il existe 13 ALE en France, regroupées au sein de la Fédération pour les Agences Locales de la Maîtrise de l'Energie (FLAME). Ces agences bénéficient du soutien de la Direction Générale TREN (Transports et Energie) de la Commission Européenne qui a initié leur création.

²⁰ Le réseau Info-Energie a été créé en 2000 par le Plan National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique (PNAEE, cf. *infra*) pour permettre une information de proximité sur l'Energie. Bien implanté sur l'ensemble du territoire national, le réseau s'est appuyé sur des structures existantes, avec le soutien des délégations régionales de l'ADEME et des collectivités locales.

²¹ Une présentation de l'association insistait alors tout particulièrement sur la judiciarisation éventuelle des conflits : « *Mettre en oeuvre, défendre et soutenir toute action se rapportant à la protection de l'environnement, du tourisme, du Quercy Blanc et, en cas de besoin, agir en justice* ». Extrait d'un document rédigé pour l'annuaire d'Uminate, la fédération régionale des associations de protection de la nature en Midi-Pyrénées.

la justice durant le conflit sur le projet de ligne THT, les responsables de QBE ne le sont pas davantage devenus par la suite.

Reconnaissant être « *fatigués* » par une trop longue lutte, ils ne semblent alors guère disposés à reprendre leur activité contestataire de manière aussi intense. C'est d'ailleurs pourquoi l'association va tendre à se refermer sur elle-même, c'est-à-dire sur le territoire bien particulier que constitue le Quercy Blanc. Ainsi, lorsque le *Collectif du Tournefeuille* va solliciter le soutien de QBE, il va lui être opposé une fin de non-recevoir. En effet, concernée par le projet de renforcement du réseau qui a été décidé suite au Débat Local, cette nouvelle association anti-THT du Nord du département comptait sur l'appui de *Quercy Blanc Environnement* pour contester le tracé des lignes aériennes défini par RTE. Mais considérant que les membres de ce collectif ne s'étaient pas impliqués lorsqu'ils en avaient l'occasion (c'est-à-dire lors de la séance publique du Débat Local qui avait eu lieu à Gourdon), QBE ne va pas répondre aux sollicitations des riverains de la vallée du Tournefeuille²². Ainsi, pour la première fois depuis des années, l'association quercinoise ne va quasiment pas faire parler d'elle tout au long de l'année 2003, et il faudra attendre le début de l'année suivante (et la mise en place de groupes de travail consultatifs dans le cadre du programme de MDE) pour que sa voix se fasse à nouveau entendre.

L'avenir incertain d'un réseau d'action publique

Comme l'avait très tôt souligné le Préfet, le projet de MDE initié dans le Lot dans le prolongement de l'accord partenarial de décembre 2003 a vocation à être une *alternative crédible* sur un plan économique et environnemental, en permettant de réduire les consommations d'électricité et les besoins de puissance de pointe, tout en assurant dans le même temps le maintien de la qualité du service. Cette ambition reste toutefois tributaire de son efficacité à moyen terme, puisque RTE n'a pas exclu de réactualiser son projet de ligne THT si les objectifs de réduction (qui impliquent une stabilisation du taux de croissance annuelle de la demande à un niveau maximum de 1,5%) n'étaient pas atteints. De la sorte, le programme de MDE départemental s'inscrit dans une perspective particulière puisque, contrairement à ce qu'on aurait pu penser à la lecture de l'accord-cadre, il ne trouve pas son aspiration originelle dans une volonté de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. En ce sens, ce projet diffère assez nettement des nouvelles politiques nationales d'économies d'énergie qui se mettaient alors en œuvre. Quoiqu'il en soit, le Lot va pourtant se trouver en 2004 dans une position de précurseur au niveau national puisque –d'après ses promoteurs– aucun programme d'une telle envergure n'a jamais été initié à l'échelle d'un département.

²² Sujet assez sensible lors de l'entretien que nous avons eu avec le président de QBE, cette prise de distance avec le problème électrique de la vallée du Tournefeuille a donné lieu à une réponse assez concise : « *Ils ne se sont pas battus quand ils auraient pu le faire. C'est QBE qui leur a négocié une augmentation de la zone enfouie quand ils ne venaient pas aux débats publics. Ils ne peuvent donc pas se plaindre* ».

A l'issue de la signature de l'accord-cadre, nombre de questions se posent toutefois au regard des ambitions affichées dans celui-ci. C'est pourquoi, avant d'étudier plus précisément ce qu'il est réellement advenu de cette politique dans le chapitre suivant, il paraît intéressant de revenir au préalable sur un certain nombre d'hypothèses que nous formulions au terme de notre recherche exploratoire²³, alors que la mise en œuvre du programme n'avait pas encore démarré. En premier lieu, on peut ainsi s'interroger sur la coexistence d'une logique d'*évitement* (de la THT aérienne) et d'une logique de *préservation* (du climat) aux sources de cette politique : Cela ne risque-t-il pas d'engendrer des confusions et des malentendus auprès du public²⁴ ? Inversement, considérant qu'il serait abusif de présumer *a priori* un rapport hermétique entre ces deux conceptions, ne peut-on pas envisager de manière plus optimiste que la co-occurrence de ces deux motivations va leur permettre de se nourrir l'une l'autre en renforçant (sous l'effet de ce dédoublement) l'outillage argumentaire mobilisé pour inciter à une modération des usages électriques²⁵ ? Ainsi, cette politique partenariale se singulariserait par une forme de *double dividende*, en permettant conjointement de préserver les paysages du Quercy Blanc et de lutter contre le changement climatique.

Sur un tout autre plan, nos travaux préparatoires nous avaient également conduit à nous interroger sur la place que pourraient jouer les acteurs de l'ancienne coalition d'opposants à la ligne THT dans le cadre de cette politique. La *menace* THT n'ayant été que partiellement écartée, il semblait en effet pertinent de suivre les prolongements de la mobilisation pour voir si cette situation de sursis favoriserait une implication renouvelée de ceux qui en furent les membres. Constatant par ailleurs que l'union sacrée qui prévalait par le passé n'existait plus, tandis qu'un nouveau rapport de forces s'installait, nous avons donc fait le choix de suivre plus avant l'évolution du mouvement quercinois, afin de savoir si le dénouement heureux qui avait suivi le Débat Local allait mettre un terme à l'action revendicative née en Quercy Blanc, ou si *a contrario* la légitimité acquise dans la durée se traduirait par une participation des ex-opposants à la gestion concertée de la ressource électrique locale.

²³ PAUTARD Éric (2004), *Les habitudes domestiques à l'épreuve du changement. Analyse de la mise en œuvre des politiques de maîtrise de la demande en électricité dans le secteur résidentiel*, Mémoire de DEA en Sociologie, Université Toulouse II Le Mirail.

²⁴ Comme nous le verrons en introduction du chapitre suivant, cela pose de fait la question de la *problématisation* et de l'*intéressement*, dans ce qui s'apparente -à notre sens- à un processus de *traduction*. Cf. CALLON Michel (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique*, n°36, pp.169-208.

²⁵ En se réappropriant le message incitatif, les ménages pourraient ainsi librement *traduire l'alerte* dont ils sont les destinataires, en l'ajustant à leur préoccupation principale. Cf. CHATEAURAYNAUD Francis, « Lanceurs d'alertes : dioxine, plomb, benzène », in BOYER Michel et *alii* (eds), *op. cit.*, p.253.

Enfin, au regard de la localisation géographique (*cf. supra*) du problème électrique lotois, une incertitude perdurait dans la perspective d'une mise en œuvre prochaine du plan d'action. Conçu pour éviter le passage d'une ligne aérienne 225 kV dans les cantons de Montcuq et Luzech, le programme départemental de MDE implique en effet la participation de tous les acteurs locaux, pour préserver un territoire bien délimité. En ce sens, cette politique publique fait appel à une forme de solidarité départementale pour permettre au Quercy Blanc de ne pas *subir* les effets induits d'une amélioration du système d'approvisionnement électrique lotois. N'est-il donc pas à craindre que les communes rurales éloignées de l'épicentre du problème (dans le secteur de Figeac notamment) ne s'engagent que faiblement dans la dynamique départementale de sobriété électrique, considérant que ce n'est pas leur approvisionnement énergétique à venir qui est en jeu, mais celui de la lointaine agglomération cadurcienne ? Plus largement, est-il possible d'associer des acteurs à une politique de cette nature sans qu'ils ne soient véritablement intéressés par les enjeux qui y sont sous-jacents ? Enfin, une dernière série de questions se posent au regard de la présentation des parties prenantes que nous avons faite précédemment : Quelle unité de positionnement va ressortir de cet assemblage hétéroclite d'acteurs aux objectifs distincts ? Comment cela va-t-il se traduire sur un plan opérationnel ? Quels rapports de force vont orienter la structuration organisationnelle de cette entreprise partenariale ? Et dans quelle mesure cette dernière va-t-elle déterminer peu ou prou la nature de la politique départementale de MDE du Lot ?

[III-C] Le Plan Éco-Énergie : un précurseur dissimulé

Au sens où son histoire ressemble en bien des points à celle du Lot, le programme de MDE mis en œuvre dans l'Est de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) se révèle un cas intéressant à observer pour mieux comprendre la spécificité des politiques territoriales de planification de la demande électrique. D'autant qu'en raison de son antériorité, il s'est imposé comme une référence implicite, à l'aune de laquelle les promoteurs du projet lotois ont largement structuré leur conception de la MDE territoriale. Refusant toutefois de rester dans l'ombre de ce programme, ces derniers tiennent à s'en distinguer, quand ils ne se feignent pas tout simplement d'en oublier l'existence, dès lors qu'il s'agit de présenter publiquement l'exemplarité de leur action. Partant de ce constat, il nous a semblé opportun de suivre également le *Plan Éco-Énergie* qu'ont initié la Région PACA, l'ADEME et EDF, afin de voir les divergences et convergences de ces deux politiques partenariales en matière de maîtrise territoriale de la demande en électricité. Avant d'entrer plus précisément dans l'exposé empirique et analytique de notre recherche au cours du chapitre suivant, il semble au préalable nécessaire de présenter un peu davantage ce terrain, pour en donner les clefs de lecture élémentaires.

Les singularités géographiques du périmètre d'action du Plan Éco-Énergie

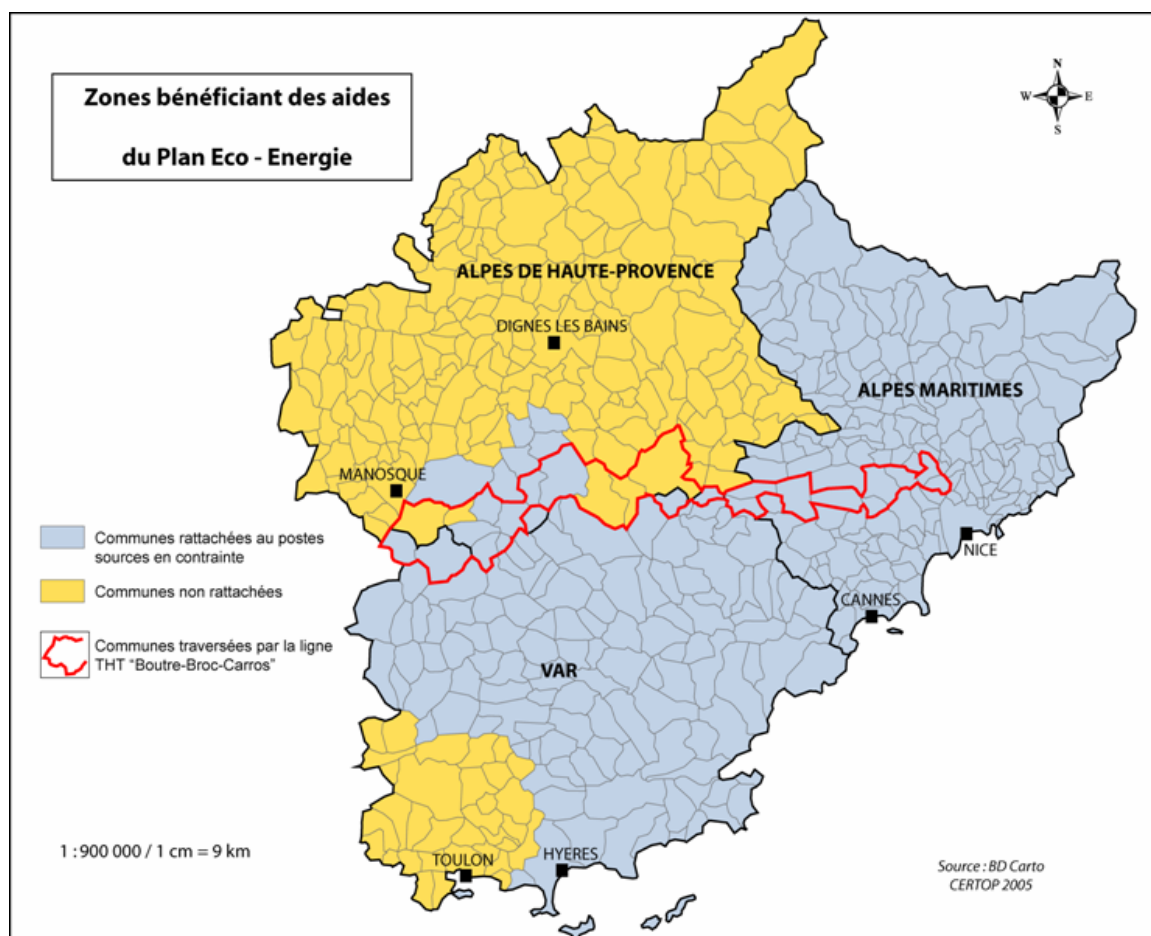
Comme on l'a évoqué précédemment, suite au Débat Public et à l'arbitrage du Premier Ministre en juillet 2000, le projet de ligne 2x400 kV a été abandonné au profit d'une solution qui vise à recalibrer la ligne Ste Tulle-Lingostière en la faisant passer de 225kV à 400 kV. Divisant par deux les ambitions de l'aménageur par rapport au projet initial, cette décision a impliqué de trouver un palliatif sous la forme d'un programme de Maîtrise de la Demande d'Électricité pour limiter les appels de puissance sur la partie du réseau en contrainte (*cf.* Annexe 17). Deux enjeux distincts se sont ainsi imposés dans l'espace public de l'Est de la Région PACA. D'une part, il subsiste une controverse dans le département des Alpes de Haute-Provence quant à l'impact paysager de la ligne THT rénovée ; et d'autre part, une problématique nouvelle a émergé sur le littoral azuréen dans le cadre du projet de maîtrise des consommations électriques. Dans le premier cas, cela s'est d'abord traduit par la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de concertation visant à définir une fois encore un tracé de moindre impact. Suite à cela, le résultat ayant déçu la Coordination Elus-Associations, la contestation a repris depuis début 2003 dans le Parc Naturel du Verdon. Dans le second cas qui nous intéresse plus particulièrement ici, un protocole d'accord a été signé par de nombreux partenaires issus des mondes politiques, énergétiques et associatifs en vue de définir une planification des actions prioritaires à entreprendre au cours de la période 2002-2006 dans le cadre du *Plan Éco-Énergie*.

Concernée au premier chef par la contrainte électrique et par le programme qui se met en place pour contenir ses effets potentiellement dommageables, la Côte d'Azur concentre la grande majorité des consommateurs d'électricité de la zone d'action prioritaire du *Plan Éco-Énergie*. Le département des Alpes-Maritimes en général et la Communauté d'Agglomération de Nice-Cannes-Antibes (CANCA) en particulier se retrouvent ainsi au centre du dispositif puisque c'est principalement de la sécurisation électrique de ces territoires peuplés dont il s'agit. Toutefois, si l'agglomération niçoise agrège plus d'un tiers des habitants de la zone, elle ne doit pas faire oublier que le reste des Alpes-Maritimes et le département du Var (à l'exception des alentours de Toulon²⁶) comptent chacun pour près d'un tiers des personnes concernées par le programme. Surtout concerné par le projet de ligne THT, le département des Alpes de Haute-Provence n'est en revanche que minoritairement concerné par le *Plan Éco-Énergie*. En effet, seules 8.000 personnes (soit 5,7% de la population départementale) résident une des treize communes limitrophes du Var qui se retrouvent parties prenantes du programme de MDE²⁷.

²⁶ Si trois communes sur quatre sont dans le périmètre d'action du *Plan Éco-Énergie*, on constate en revanche que moins d'un habitant sur deux (49,6%) du département y réside.

²⁷ La plus importante de ces communes (situées dans le cadre protégé du Verdon) est Valensole avec 2.300 habitants ; mais c'est le canton de Riez qui reste le plus concerné avec 4.200 personnes disséminées dans 8 communes en *contrainte*.

Pour ce qui est du passage de la ligne Très Haute Tension, les équilibres sont bien différents entre les trois départements, comme on peut l'observer sur la carte ci-dessous.



Dans les Alpes-Maritimes, ce sont neuf communes (soit 13.000 habitants, dont 10.000 dans la seule commune de Carros) qui sont traversées. Dans le Var, seules deux communes (d'une population totale de 4.300 habitants) situées au Nord-Ouest du département sont, elles aussi, touchées à double titre par la MDE et la THT. Enfin, dans les Alpes de Haute-Provence, onze communes (6.500 habitants) sont traversées par le fuseau de *moindre impact* prévu. Parmi celles-ci, seules sept d'entre elles (2.700 habitants) sont également en contrainte du fait de la vétusté actuelle du réseau électrique. Au total, ce sont donc dix-huit communes et près de 20.000 personnes qui sont concernées par les deux termes de l'équation (THT+MDE). Mais, en terme de superficie, c'est surtout le secteur du Verdon (classé *Parc naturel régional*) situé dans les Alpes de Haute-Provence qui subit l'impact de la ligne, alors que le département n'est -inversement- que peu concerné par le *Plan Éco-Énergie*.

Ainsi, la MDE en PACA se révèle bien moins régionale qu'on pourrait le penser *a priori* du fait de l'implication importante du Conseil Régional, puisqu'elle ne concerne qu'un tiers des habitants de la Région résidant dans sa partie orientale, à proximité de la frontière

italienne. Par ailleurs, alors que le territoire concerné peut paraître assez étendu sur une carte, il s'avère que les densités de population sont bien différentes selon que l'on est sur le littoral ou à quelques kilomètres de celui-ci, dans les contreforts du massif alpin. De ce fait, c'est principalement dans quelques communes très peuplées (notamment Nice et son agglomération²⁸) que l'enjeu de MDE est fort, car c'est d'abord pour éviter à ces communes de connaître une grande panne électrique que le projet de sécurisation a été initié. En effet, le développement toujours croissant du tourisme dans ce secteur géographique implique de garantir la pérennité de cette activité économique déterminante²⁹, en garantissant un approvisionnement électrique satisfaisant.

Inversement, la partie rurale de la zone d'action du *Plan Éco-Énergie* semble moins concernée par le plan de réduction des consommations. Déjà fortement marqué par l'implantation future de la nouvelle ligne THT, ce secteur -souvent enclavé- est jugé comme moins prioritaire, en dépit de la participation d'associations écologistes locales aux réunions du comité technique du programme territorial de MDE. Plus aisément comparable au département du Lot, cette zone géographique très vaste se caractérise par une population relativement âgée, et une prédominance de l'activité agricole.

Pour en finir avec cette rapide présentation de la zone d'action du *Plan Éco-Énergie*, il est intéressant de préciser le rôle du climat sur cet espace géographique par rapport au territoire national ou au Lot. En effet, bénéficiant de températures supérieures à la moyenne nationale et d'une pluviométrie inférieure, la Côte d'Azur se trouve dans une situation particulière. Marquée par un fort *héliotropisme*, cette région attire depuis deux décennies une importante migration générationnelle de personnes en retraite. Ainsi, un quart de la population a plus de 60 ans, ce qui est moins que dans le Lot (30%) mais supérieur à la moyenne nationale (20%). Cette afflux de nouveaux résidents n'est d'ailleurs pas sans poser certains problèmes sur le plan électrique, car avec une population ayant augmenté de 40% entre 1968 et 1999 (contre 6% seulement dans le Lot) le réseau et les modes de production doivent impérativement se révéler à la hauteur pour approvisionner énergétiquement le littoral azuréen.

La structuration régionale d'un programme interdépartemental

Comme nous venons de le souligner, le programme de MDE de l'Est PACA est indissociable de la question de la ligne THT au sens où les deux aspects de cette politique territorialisée visent également à une sécurisation de l'alimentation électrique, « *pour réduire*

²⁸ L'aire urbaine de Nice comptait, à elle seule, près de 930 000 habitants en 1999 d'après le recensement de l'INSEE ; ce qui équivaut à presque 2/3 de la zone d'action du *Plan Éco-Énergie*.

²⁹ L'économie du tourisme contribue largement au fait que deux actifs sur trois (résident dans les Alpes-Maritimes) travaillent dans le secteur tertiaire (commerce et services).

autant que possible les contraintes pouvant apparaître sur le réseau». Mais au-delà d'une simple préoccupation de nature énergétique, l'ambition politique du *Plan Éco-Énergie* se décline en deux dimensions environnementales : il s'agit, d'une part, de « préserver l'environnement et les paysages de [la] région », et d'autre part, de contribuer « à la lutte contre l'augmentation de l'effet de serre ». Ainsi, le programme de MDE de l'Est PACA tend à s'enraciner dans une perspective écologique à la fois locale et globale ; même si, comme dans le Lot, il existe une nette asymétrie entre ces deux motivations : l'éventualité d'une grande panne électrique paraissant plus menaçante que les perspectives incertaines d'un changement climatique.

Réunissant les financeurs du programme, le comité de pilotage du *Plan Éco-Énergie* est composé de l'Etat, de la Région et d'Électricité de France (cf. Annexe 18). Ce sont donc ces trois institutions qui déterminent les modalités de cette politique territorialisée de MDE. Présent aux deux niveaux d'action du programme global de sécurisation électrique, le groupe EDF occupe une place de choix en intervenant (par l'intermédiaire de sa filiale *Réseau de Transport d'Électricité*) dans le suivi du dossier THT d'une part, et en s'impliquant au processus décisionnel du *Plan Éco-Énergie* au travers de la participation de sa délégation régionale. À la fois maître d'ouvrage (pour la transformation de la ligne) et partenaire financier volontaire (pour la MDE), l'entreprise publique a donc un poids non négligeable dans le processus décisionnel qui nous intéresse ici, même s'il va de soi que les deux entités du groupe ne sont pas censées s'accorder entre elles, au nom des principes de la libre concurrence³⁰. Devenu co-pilote du *Plan Éco-Énergie*, le président du Conseil Régional PACA a pour sa part mandaté le Service *Énergie, Déchets, Air et Technologies de l'Environnement* pour concevoir de manière concrète, et en concertation avec les autres partenaires du programme, les actions à mettre en œuvre. S'appuyant sur les crédits du *Fonds Régional Énergie -Environnement (FREE)* décidés à l'occasion du Contrat de Plan Etat -Région (2000-2006), la Région est ainsi devenue le principal partenaire politique du programme, faute d'une implication importante des trois départements concernés par le *Plan Éco-Énergie*. Enfin, troisième acteur de premier plan, l'Etat est formellement représenté dans le cadre de cette politique de MDE par la Préfecture des Alpes-Maritimes, même s'il s'avère dans les faits que celle-ci a largement délégué sa responsabilité à la délégation régionale de l'ADEME, du fait de son expertise reconnue en matière de maîtrise de l'énergie. De ce fait, une bonne part des stratégies du *Plan Éco-Énergie* sont définies

³⁰ « Le gestionnaire de transport qui bénéficie directement du programme ne peut pas, selon la loi du 10 février 2000, apporter son soutien financier au programme de MDE ; d'autre part, les agents économiques ayant engagé des efforts de MDE ne peuvent pas bénéficier de tarifs de transport plus favorables que ceux qui n'ont fait aucun effort particulier de MDE », in BAILLY Boris et ROSENSTEIN Frédéric (2003), « Planification du réseau de transport d'électricité et maîtrise de la demande d'électricité : vers une complémentarité des objectifs ? », *Flux*, n°54, pp. 28-35.

« *hors-sol* » depuis Marseille (chef-lieu de la Région) où se trouvent les bureaux des trois principaux partenaires financiers du programme.

Lieu principal de définition du programme de MDE, le Groupe de suivi Opérationnel (GOP) s'organise autour des trois principaux acteurs du *Plan Éco-Énergie* que nous venons d'évoquer. Structure provisoire ayant vocation à disparaître dès qu'un Groupement d'Intérêt Public (GIP)³¹ verra le jour, cette instance de coordination informelle a été chargée de gérer le programme au quotidien, grâce à l'implication des trois personnes (chaque partenaire ayant désigné un représentant) qui suivent ce dossier. Disposant dans cette configuration d'une certaine souplesse de fonctionnement, ce trio n'en reste pas moins exposé à certaines difficultés dans la mesure où aucune de ces personnes n'est spécifiquement détachée pour suivre le projet. À défaut de salariés affectés à plein temps au suivi du programme, l'organisation opérationnelle de celui-ci semble avoir souffert d'un déficit de coordination, en raison des charges multiples avec lesquelles les membres du groupe de suivi opérationnel ont dû composer. Moteurs du *Plan Éco-Énergie*, ces derniers peuvent toutefois compter sur le soutien des nombreux acteurs (élus, techniciens administratifs, opérateurs énergétiques, associations et chambres consulaires) associés au sein du comité technique pour orienter les actions du programme de MDE. Réunissant des organisations aux cultures et aux enjeux très différents, cette instance a en effet pour vocation d'accompagner le processus de mise en œuvre du *Plan Éco-Énergie* en donnant à cette profusion d'acteurs la possibilité d'exprimer des avis sur les stratégies envisagées au sein du groupe de suivi opérationnel.

³¹ Déjà évoqué sous la dénomination de GIPMADEDER (Groupement d'Intérêt Public pour la Maîtrise de la Demande de l'Électricité et pour le Développement des Énergies Renouvelables), cette structure connaît quelques difficultés à se constituer, du fait des engagements financiers qu'elle implique pour les différents partenaires du *Plan Éco-Énergie*.

Conçues comme des alternatives aux projets controversés d'édification de lignes THT, les politiques de maîtrise de la demande d'électricité qui ont émergé sur nos deux terrains d'enquête ont conduit à des modifications substantielles, en procédant à un déplacement des enjeux et à une redistribution des rôles sur la scène locale. Alors qu'il s'agissait initialement d'éviter une dégradation localisée des paysages, le Lot et l'Est de la région PACA se trouvent désormais en situation de précurseurs en matière de planification des besoins électriques territoriaux et de limitation des gaz à effet de serre. Logiques économiques et environnementales doivent donc apprendre à composer ensemble pour mettre en œuvre les objectifs affichés en matière de maîtrise de la demande en électricité.

Préservation de l'environnement rural et développement économique urbain

Comme nous l'avons montré au cours de ce chapitre, le phénomène de contrainte électrique qui touche le Lot et la Côte d'Azur se trouve appréhendé de manières distinctes sur un plan économique. Selon que l'on se place du point de vue des tenants d'un développement économique de type urbain nécessitant un approvisionnement électrique approprié (*ex* : la CCI du Lot pour qui la THT était la bonne solution à adopter), ou de celui des partisans d'un développement économique rural s'appuyant sur les ressources touristiques que constituent les paysages en tant qu'identité d'un terroir préservé (*ex* : les viticulteurs de l'AOC Cahors dont l'image de marque reste associée aux grands espaces vierges du Quercy), on se trouve face à deux conceptions opposées qui reflètent chacune un modèle économique, un *choix de société*, qui engagent considérablement l'avenir du territoire. Au moment de s'orienter vers l'un de ces modèles, la question de l'estimation des coûts incrémentaux et environnementaux d'une telle décision se pose donc avec plus de force que jamais. Tendant à privilégier une approche du développement local plus axée sur la protection d'un tourisme local diffus, le choix de la MDE au détriment d'un renforcement structurel du réseau d'alimentation remet en effet en cause le modèle plus classique de la polarisation urbaine des activités industrielles et commerciales. En ce sens, le primat de la défense du patrimoine des campagnes assujettit les ambitions de développement des villes à la réussite des programmes de maîtrise de la demande en électricité. De la sorte, la question de la ressource électrique se trouve rapprochée du lieu où la consommation génère la contrainte. Le problème ne s'inscrit alors plus dans le monde rural mais dans l'espace

urbain, où la concentration démographique induit un intense besoin d'électricité qu'il va falloir apprendre à contrôler.

Situations d'exception et contre-exemples

En dépit d'une issue relativement similaire, les deux terrains présentés ici ne sont en rien symptomatiques d'un changement profond dans la façon d'envisager la sécurisation de l'alimentation électrique des territoires en contrainte. En effet, on a pu observer dans bien des cas que les projets de lignes arrivaient généralement à leur terme, malgré les efforts déployés par les riverains qui s'y opposaient. Il convient donc de considérer ces deux cas d'étude comme des exemples singuliers. Comme nous avons pu le constater en nous intéressant à des controverses similaires au Royaume-Uni, l'abandon d'un projet de ligne THT au profit d'une alternative axée autour d'une plus grande maîtrise de la demande électrique ne semble pas avoir jamais eu lieu. En revanche, nous avons pu observer outre-manche que le rapport aux aménagements électriques s'ancrait une fois encore dans une opposition entre un monde rural « victime » et un espace urbain « bénéficiaire ». En effet, en nous penchant sur le cas de deux mobilisations britanniques qui ont aussi rencontré un écho important au cours des deux dernières décennies (*cf.* Annexe 19), nous avons pu remarquer que la question de l'aménagement électrique renvoyait plus largement à des considérations antagonistes de la modernité, l'une défendant le respect de l'intégrité naturelle d'un espace, et l'autre prônant un renforcement structurel de zones d'activité déjà développées.

A l'instar de ce qu'il est possible d'observer dans bien d'autres exemples d'aménagement collectif¹, l'enclavement socio-économique d'un territoire tend à rendre inacceptable l'implantation d'équipements collectifs dont les bénéfices n'ont pas vocation (ou du moins, ne donnent pas le sentiment) à profiter aux personnes qui en seront les riverains immédiats, mais à d'autres dont l'enclavement est avant tout de nature technique. De ce fait, l'expression du mécontentement se formalise bien souvent au travers d'un discours victimaire qui souligne l'iniquité voire l'injustice de tels choix d'aménagement du territoire, jugés préjudiciables pour les campagnes et anormalement avantageux pour les villes. Le constat d'un déséquilibre -effectif ou ressenti- en termes de péréquation territoriale par les populations rurales contribue à renforcer une forme d'acrimonie des espaces

¹ Si les aménagements autoroutiers et ferroviaires relèvent moins de cette logique dans la mesure où ils permettent un désenclavement effectif des territoires traversés, il n'en reste pas moins que différents types de reproches leur sont quand même adressés du fait de l'importance des coûts d'usage (péages et facturation TGV) par rapport à la faible desserte (sorties ou gares desservies). Ainsi, si la gratuité et l'important nombre de sorties de l'A75 ont favorisé l'acceptabilité de cette autoroute dans le Massif Central, la reconfiguration de la N88 en autoroute (A68 Toulouse-St Etienne) entre Rodez et Le Puy en Velay suscite davantage d'opposition, au sens où un tel projet n'ait pas considéré comme une plus-value pour les secteurs traversés.

périphériques à l'égard des grands centres urbains (et tout particulièrement de Paris) auquel les pouvoirs publics ne peuvent pas se résoudre².

C'est en ce sens que l'émergence de solutions alternatives impliquant la mise en œuvre de politiques énergétiques décentralisées est intéressante à étudier, dans la mesure où une telle évolution paraît illustrer un changement notable de position de la part du pouvoir central. On passe ainsi d'une logique technique qui visait d'abord à consolider la structure d'approvisionnement à une logique planificatrice qui a pour objectif d'anticiper les limites à venir du réseau d'alimentation, par le biais d'une gestion raisonnée de la ressource électrique disponible. Dans cette perspective, l'Etat sort de son rôle de garant unique d'une offre électrique ininterrompue, en laissant aux usagers (personnes physiques ou morales ; acteurs privés ou publics) présents sur le territoire en contrainte une part de responsabilité directe sur ce point. À défaut d'une résolution technique du problème électrique, c'est aux consommateurs locaux d'agir pour éviter que les graves conséquences induites par la faiblesse du réseau ne surviennent. Il appartient en effet à ceux-ci de solliciter le réseau électrique local avec prudence, pour que celui-ci ne cède pas sous le poids d'une demande trop forte. C'est donc une culture nouvelle de consommation électrique (prenant appui sur des notions à définir telles que la modération et l'efficacité) qu'il s'agit de construire de manière exceptionnellement décentralisée, au plus près des lieux où l'alimentation électrique pourrait se révéler insuffisante si rien n'était fait. Il convient donc à présent d'observer comment cela s'est traduit dans les faits.

² Les premiers mots de l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 stipulent clairement que « *La France est une République indivisible* ».

CHAPITRE QUATRE

La traduction territoriale d'un enjeu national : Analyse des difficultés de résolution d'un problème électrique

Dans le prolongement du précédent chapitre, ce sont les débuts de la politique de la Maîtrise de la Demande en Électricité (MDE) du Lot sur lesquels notre analyse va ici s'appuyer. Après la contestation et la concertation, le temps est en effet venu de passer à la construction d'une dynamique départementale pour résoudre conjointement (opposants, politiques et industriels) le problème d'alimentation en électricité du bassin de Cahors. Les acteurs impliqués dans le programme doivent donc trouver des stratégies d'action pour contenir le taux de progression annuelle de la demande électrique départementale et, pour ce faire, la mise en œuvre d'une politique de MDE s'impose. Reste cependant à savoir ce que l'on nomme ainsi. Complémentaires aux dispositifs de Production Décentralisée d'Électricité (PDE) dont l'objectif est de réduire les distances entre les sites de production et de consommation (principalement grâce aux énergies renouvelables), les initiatives en matière de MDE s'attachent à optimiser les consommations de l'électricité en améliorant l'efficacité des équipements et en incitant à une sobriété des usages. Visant à éviter des situations de coupures d'alimentation préjudiciables pour les usagers, les politiques de MDE ont donc pour objectif de convaincre ceux-ci de consommer mieux et moins, en agissant aussi bien sur le plan des dispositifs techniques que sur celui des dispositions humaines.

Depuis leur résurgence à la fin des années 1990, ce type de politique restait à l'initiative de l'État qui les déclinait au niveau local par l'intermédiaire des délégations régionales de l'ADEME. Ce n'est qu'à l'occasion du lancement de plusieurs Contrats de Plan État-Région (pour la période 2000-2006) qu'une forme de décentralisation des politiques énergétiques s'est amorcée, dans l'attente du vote de la Loi d'Orientation sur l'Énergie qui a par la suite

confirmé cette dynamique. Anticipant sur cette évolution, la politique de MDE du Lot s'est imposée (à l'instar du *Plan Éco-Énergie* dans l'Est de la Région PACA, cf. chapitre suivant) comme une innovation politique, au sens où l'appropriation territoriale de cet enjeu a induit nombre d'ajustements par rapport au cadre national.

Prenant appui sur une démarche méthodologique faisant la part belle à l'observation *in situ*, la recherche présentée dans ce chapitre nous a conduit à multiplier les déplacements pour suivre pas à pas, et en temps réel, la dynamique de structuration de cette politique. Facilitée par notre triple rattachement institutionnel (CNRS, ADEME et EDF R&D), notre approche du terrain exigeait une présence systématique aux réunions, l'instauration d'une relation de confiance avec les partenaires, une participation mesurée aux débats, et des échanges individualisés et approfondis avec chacune des parties prenantes. Si l'ensemble des ces conditions n'a pas toujours été rempli, au gré des convocations non reçues, des formes occasionnelles de défiance des *observés*, de notre (rarissime) ingérence dans les discussions, ou de l'indisponibilité récurrente de certains des acteurs de la politique, il n'en reste pas moins que cette enquête s'est révélée extrêmement riche sur un plan empirique¹.

Sans négliger l'importance de la parole officielle, telle qu'il est possible de la recueillir lors d'entretiens formels, nous avons fait le choix de d'accorder une place importante aux échanges réguliers que nous avons pu avoir avec nos interlocuteurs. Moins cadrées mais plus spontanées, ces discussions informelles permettent une lecture assez distincte de celle que nous aurions pu faire sur la seule base des *dirés officiels*. Toutefois, les propos tenus hors-cadre sont un matériau sensible à manipuler dès lors que l'on s'attache à respecter les enquêtés, l'intégrité de leur discours et la déontologie propre au métier de sociologue. C'est pourquoi la restitution empirique présentée dans ce chapitre se veut avant tout narrative, en focalisant d'abord sur la nature des interactions que nous avons observées et interrogées.

Dans ce chapitre, notre objectif est de comprendre l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique en appliquant à ce processus le modèle développé dans les travaux de Michel Callon, notamment pour analyser les dynamiques en vigueur dans le monde de la science² et des techniques³. Considérant l'expérimentation initiée dans le Lot comme une

¹ Une version principalement sociographique de ce travail a fait l'objet de deux rapports pour le compte des cofinanceurs de notre thèse : PAUTARD Éric (2005), « Des prescripteurs aux usagers : un premier état des lieux », Rapport de recherche n°1, ADEME - EDF R&D, 82p. -- PAUTARD Éric (2006b), « La Maîtrise de la Demande d'Electricité comme instrument de sécurisation électrique territoriale », Rapport de recherche n°2, ADEME - EDF R&D, 52p.

² Dans le prolongement de l'article de référence paru il y a plus de deux décennies [CALLON Michel (1986), *op. cit.*], un ouvrage collectif est peu après venu étayer cette approche [CALLON Michel (1989), *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.]. Depuis, de nombreux développements théoriques (cf. supra) sont venus enrichir et consolider ces travaux.

³ Il est important de souligner ici que cette approche s'est très tôt confrontée à la question énergétique, dans le cadre de recherches menées par le Centre de Sociologie des Innovations pour le compte de l'Agence Française

innovation (puisqu'elle se présente comme une « *politique pilote* »), il s'agit donc de suivre pas à pas le phénomène de traduction qui nous a été donné à voir sur ce terrain. À contrecourant des usages en vigueur en science politique et en sociologie de l'action publique, ce choix n'est toutefois pas sans poser question. En effet, pourquoi appliquer la méthode d'analyse des innovations dans le champ du politique ? Tout simplement, en partant du principe que « *les ingénieurs n'ont pas le monopole de l'imagination* »⁴, et qu'en ce sens il semble tout aussi pertinent d'interroger l'innovation politique avec les mêmes cadres d'analyse que ceux qui s'appliquent aux technologies. Bien entendu, on pourrait objecter qu'une telle transposition tend à nous éloigner *stricto sensu* d'une démarche socio-technique. Toutefois, les dispositifs politiques élaborés ne relevant pas d'une étroite catégorisation du social (limitée aux humains), ils sont tout autant concernés en tant qu'objets agissants, médiateurs non-humains d'une innovation dont le caractère politique n'est finalement qu'une spécificité.

En s'appuyant sur les développements récents de cette approche théorique⁵ et en l'articulant avec la notion de *transcodage* développée par Pierre Lascoumes⁶ afin d'étudier plus particulièrement les faits socio-politiques, nous nous emploierons ici à traiter les ajustements et innovations qui caractérisent la délocalisation des politiques de maîtrise de la demande en électricité, en restituant les transformations successives qui ont structuré la dynamique partenariale observée dans le Lot. Au travers de ce cheminement, il s'agira donc d'appréhender comment les différents actants ont interféré à un moment ou à un autre dans la production de sens de cette action collective au travers d'une série de déplacements et d'ajustements.

pour la Maîtrise de l'Energie : RABEHARISOA Volona (1990), « Mesures techniques, mesures morales : de l'institution d'un habitant raisonnable face aux économies d'énergie », *Techniques et Culture*, n°16, pp.63-82. -- CALLON Michel, LARÉDO Philippe, RABEHARISOA Volona (1991), « Des instruments pour la gestion et l'évaluation des programmes technologiques : le cas de l'AFME », in DeBANDT Jacques et FORAY Dominique (eds), *L'évaluation économique de la recherche et du changement technique*, Paris, Editions du CNRS, pp.301-330. -- CALLON Michel, LARÉDO Philippe, RABEHARISOA Volona, GONARD Thierry & LERAY Théo (1992), "The Management and Evaluation of Technological Programs and the Dynamics of Techno-Economic Networks: The Case of the AFME", *Research Policy*, n°21/3, pp.215-236.

⁴ AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno (1988b), « A quoi tient le succès des innovations ? Le choix des porte-parole », *Gérer et Comprendre - Annales des Mines*, n°12, p.18.

⁵ Plus particulièrement sur la synthèse qui en est faite in CALLON Michel et *alii* (2001), pp.74-135.

⁶ Le transcodage est entendu comme l'ensemble des activités de regroupement et de traduction d'informations et de pratiques dans un code différent. L'idée est donc d'interroger le cadre cognitif de construction des problèmes, en s'attachant à la fois à mieux prendre en considération l'hétérogénéité des acteurs qui interviennent (de près ou de loin) dans une politique publique, et à dépasser les stricts clivages sectoriels et sociaux. Dans cette perspective, il s'agit alors de rendre compte des dynamiques à l'œuvre au sein des réseaux étudiés et de s'intéresser à l'expression des divergences. Pour ce faire, il incombe de suivre les différentes activités de transcodage afin d'observer l'agrégation des positions diffuses, le recyclage des idées préexistantes, la qualification en problème politique et le travail de mobilisation (interne et externe) qui en découle sur la base d'un ensemble de principes de jugement stabilisés. LASCOURMES Pierre (1994), *op. cit.*, pp.22-33.

Le fait de suivre de manière longitudinale une politique aurait pu nous amener à adopter une approche séquentielle, telle que définie par Charles O. Jones⁷, en revenant successivement sur l'émergence du problème (de sa perception à sa mise en agenda), sur la formulation de solutions (au gré de considérations stratégiques plurielles et de décisions négociées), sur la légitimation d'un cadre d'action collectif (à travers la structuration d'une communauté de sens et d'objectifs), sur l'établissement d'un budget (aux termes de négociation sur son acceptabilité), sur la mise en œuvre des actions planifiées (avec l'appui d'un cadre organisationnel spécifique), sur l'évaluation (traditionnelle ou scientifique) puis sur l'achèvement du programme (suite à la résolution du problème, à un abandon ou à une substitution). Toutefois, une telle démarche se serait révélée limitée pour analyser nos terrains de recherche, dans la mesure où ce modèle implique une certaine continuité qui ne laisse que peu de place aux allers-retours, aux hésitations, aux remises en question. De plus en accordant une place importante à l'évaluation⁸, une telle analyse présume un déroulement logique et inébranlable de l'action publique qui ne fait pas véritablement écho avec ce que nous allons décrire dans les pages qui viennent.

Quoique se déclinant en trois temps, l'approche que nous nous proposons ici de développer pour étudier l'innovation politique ne s'inscrit pas dans le cadre rigide d'un processus linéaire constitué d'étapes obligées. Tout au contraire, il s'agit d'observer la mécanique du succès (ou de l'échec) de l'action collective, en s'attachant à saisir les mouvements d'adaptation qui émergent dans l'interaction⁹. Cette démarche nous conduira donc à suivre d'une part la réduction du *macrocosme* au *microcosme*¹⁰, d'autre part la constitution et la mise au travail d'un *collectif de recherche* restreint, et enfin le retour vers le *grand monde*¹¹. Pour le dire plus simplement, nous serons tout d'abord amené à nous interroger sur la façon dont le problème électrique s'est trouvé réduit par le travail d'expertise. Un deuxième moment nous conduira par la suite à observer le travail qui en a découlé au sein du collectif restreint d'acteurs qui s'est constitué pour prendre en main l'innovation. En dernier lieu, il s'agira enfin de suivre l'opérationnalisation *in vivo* de ce qui a été conçu dans le cadre confiné des réunions afin de voir de quelle manière l'innovation s'est traduite dans le monde social.

⁷ JONES Charles O. (1970), *An Introduction to the Study of Public Policy*, Monterey, Brooks-Cole Publishing Company, troisième édition : 1984.

⁸ On constate en effet que la culture politique française ne correspond pas *stricto sensu* à la conception de l'évaluation proposée par Charles O. Jones (*ibid.*, pp.196sq.) au sens où celle-ci serait une étape systématique.

⁹ AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno (1988a), « A quoi tient le succès des innovations ? L'art de l'intéressement », *Gérer et Comprendre - Annales des Mines*, n°11, p.5.

¹⁰ Cette distinction entre le *grand monde* et le *laboratoire* est plus particulièrement décrite *in* AKRICH Madeleine et *alii* (1988b), *op. cit.*, pp.25-27.

¹¹ Cette articulation théorique en trois moments est développée en ces termes *in* CALLON Michel et *alii* (2001), *op. cit.*, pp.75sq. Si elle diffère des quatre étapes classiques de la traduction (problématisation, intéressement, enrôlement, et mobilisation des alliés), telles qu'elle sont présentées *in* CALLON Michel (1986), *op. cit.*, cette déclinaison n'invalide pas pour autant la pertinence de celles-ci.

I- Le difficile travail de problématisation partenariale

Avant même d'envisager la définition de stratégies, la mobilisation de moyens adéquats ou les modalités de mise en œuvre, c'est tout un travail de structuration préalable qui attend les partenaires du programme départemental de maîtrise de la demande en électricité. Au cours de cette première phase du processus de traduction, la *réduction du grand monde* implique en effet de formaliser clairement le problème au travers d'une inscription¹², afin de « *désemprouiller la pelote des intérêts existants* »¹³. Exprimé plus simplement, il s'agit pour les partenaires du programme de MDE de définir un cadre de référence commun qui leur permette de travailler efficacement ensemble. Dans le cas présent, cela va se formaliser dans le cadre restreint d'une nouvelle expertise dont l'objectif est de donner à voir la complexité du problème en quelques centaines de pages¹⁴.

[I-A] Une expertise arbitrale pour délimiter le périmètre d'action collective

Au cours des six premières réunions du comité technique (été 2003- début 2004), c'est la question de la réalisation d'une étude *Point Zéro* qui occupe largement les partenaires. Considérant qu'il est prématuré de définir dès à présent un plan d'action précis, ces derniers veulent au préalable disposer d'un état des lieux de la demande électrique départementale pour ajuster les mesures à prendre en fonction des priorités identifiées. En amont de la

¹² Enoncés plus ou moins stables formant une sorte de *rhétorique de laboratoire*, les inscriptions sont ici des actants cruciaux à analyser dans la mesure où, comme nous allons le voir, ils jouent un rôle structurant dans les débats des partenaires de la politique. Cette notion d'*inscription* a tout particulièrement été développée in LATOUR Bruno (1989), *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.

¹³ CALLON Michel et alii (2001), *op. cit.*, p.147.

¹⁴ Porteur de sens, cet instrument d'action publique a en effet vocation à participer au travail de problématisation en permettant la stabilisation des représentations (valeurs, croyances, principes d'action) communes¹⁴. LASCUMES Pierre et LE GALES Patrick (2004a), *op. cit.*, pp.31-35.

réalisation de l'étude à proprement dite, il convient donc de définir conjointement comment celle-ci va se mettre en œuvre. Ainsi, les deux premières réunions du comité technique ont été consacrées à la rédaction puis à la validation d'un projet de cahier des charges afin de cadrer les attendus de cette expertise. Arrivée à ce stade, l'organisation partenariale du programme MDE va se trouver mise à l'épreuve puisqu'il s'agit désormais de s'entendre sur deux points cruciaux : celui du financement de cette étude et celui de sa supervision. Toutefois, l'heure des dissensions n'est pas encore arrivée et c'est assez aisément que la Région, le Département, l'ADEME, EDF et la FDEL vont s'accorder pour prendre en charge une part équivalente (10.000€ pour chacun des cinq financeurs) du budget. De même, le choix de la FDEL comme maître d'ouvrage de l'étude va faire l'objet d'un consensus, chacun estimant que le syndicat départemental est certainement le mieux placé pour suivre le travail qui devra être conduit par le prestataire choisi.

Si les avis convergent quant à l'utilité d'une cartographie départementale des zones en contrainte, afin de pouvoir cibler au mieux les secteurs les plus sensibles dans le cadre de la future mise en œuvre du programme de MDE, il n'en reste pas moins que sur bien d'autres aspects de l'étude les points de vue se révèlent assez distincts. Ainsi, tandis que la FDEL, la DRIRE et l'ADEME recherchent d'abord une certaine *exactitude* (et fondent donc de grands espoirs sur ce document pour définir objectivement les priorités du programme), on a pu observer qu'EDF semble pour sa part se préoccuper avant tout de l'*utilité* de cette expertise pour appuyer et légitimer sa stratégie¹⁵. Son représentant n'hésite d'ailleurs pas à reconnaître qu'il n'en attend « *rien de miraculeux* », sachant déjà ce qu'il va y trouver puisque l'entreprise publique est l'un des principaux fournisseurs de données. Pour autant, même si EDF ne paraît guère se préoccuper des résultats à venir, il suit pour autant avec attention le déroulement de l'étude afin de s'assurer de la confidentialité des données contenues dans les rapports d'expertise, soucieux de l'usage qui pourrait en être fait dans un contexte désormais concurrentiel.

Dans la perspective d'un ciblage des zones prioritaires, on constate par ailleurs que la FDEL et l'ADEME ne s'accordent pas sur la stratégie qui doit en découler le moment venu. En effet, du point de vue du syndicat départemental, l'objectif est de se focaliser sur ces points noirs, alors qu'à l'inverse, la délégation régionale de l'Agence tend à privilégier la mise en œuvre d'un dispositif global à l'échelle du département, tout en tenant compte de ces secteurs prioritaires. Entre la sectorisation chirurgicale prônée par l'un et la départementalisation ajustée que propose l'autre, le comité technique n'a toutefois pas encore à trancher. En effet, l'étude ne fait alors que commencer, et rien ne devrait

¹⁵ Dans une typologie proposée pour catégoriser les intérêts qui s'expriment au cours de la première étape de Traduction vis-à-vis d'une telle démarche de *réduction / inscription du problème*, Michel Callon, Pierre Lascombes et Yannick Barthe (*op. cit.*) distinguent l'*exactitude*, la *curiosité* et l'*utilité*. Dans le cas présent, la *curiosité* ne s'est pas exprimée de manière flagrante, ce qui explique son absence dans notre analyse.

véritablement être décidé de manière formelle avant la remise du rapport final. Ce n'est qu'alors que nous pourrions voir quels usages seront finalement faits de cette expertise¹⁶.

Une étude préalable sous surveillance

En mai 2004, à l'issue de la procédure d'appel d'offres, c'est le bureau d'études *TransEnergies* (associé à *CRP Consulting*) qui est finalement désigné pour conduire l'étude *Point Zéro*. Démarre alors une période importante au cours de laquelle le comité technique va consacrer la majeure partie de son temps à débattre des premiers éléments de résultats qui lui sont fournis au fur et à mesure des rapports intermédiaires. À l'occasion de la première phase (qui doit s'achever à la fin de l'année 2004), la mise en relief des données collectées va ainsi souvent donner l'occasion aux membres du comité technique d'exprimer leurs critiques sur les références retenues par le bureau d'études. À cet égard, on constate une fois encore que les remarques sont étroitement liées à l'identité des acteurs qui les formulent, chacun s'exprimant en fonction de ses intérêts. Concernant les données présentées dans le premier rapport, l'Observatoire Régional de l'Énergie (OREMIP) va notamment s'étonner de ne pas avoir été contacté par les bureaux d'études, l'Observatoire disposant d'une importante connaissance quantitative en matière d'énergie sur la Région.

De même, les responsables lotois (Département, Préfecture et FDEL) présents au comité technique vont exprimer leur perplexité à l'égard des projections démographiques et économiques (jugées pessimistes) que les auteurs du rapport ont retenu à l'horizon 2020. Reprochant aux bureaux d'études de n'avoir pris en compte ni le désenclavement généré par l'autoroute A20 (qui scinde le département en deux sur un axe Nord-Sud), ni les futures (mais hypothétiques) retombées du futur aéroport de Brive-Cressensac, les acteurs locaux vont largement insister pour que la vision prospective soit revue à la hausse. Allant à l'encontre des estimations de l'INSEE, le comité technique va ainsi formaliser un « *avertissement* » à l'adresse du bureau d'études pour qu'il prenne en compte l'enjeu politique et symbolique fort que constitue le développement territorial. Il semble en effet inenvisageable de s'appuyer sur des projections *décourageantes*, laissant entrevoir un inexorable déclin du Lot, alors que chacun s'emploie à l'enrayer au présent. Au delà de la contestation de ces perspectives pessimistes, les acteurs locaux présents au comité technique vont également s'étonner de l'optimisme de certaines projections communales (faisant état d'une forte croissance démographique et économique) qui auraient selon eux de quoi

¹⁶ Se surajoutant aux savoirs incorporés dont disposent chacun des acteurs, cette expertise permet d'ores et déjà une objectivation formelle à partir de laquelle ces derniers peuvent échanger [TRÉPOS Jean-Yves (1996), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF, pp.49sq.]. Toutefois, cet instrument commun de la politique partenariale est voué à être appréhendé, approprié et interprété de manières différentes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cercle des commanditaires : cf. WARIN Philippe (2005), « Pour une approche politique de l'expertise », in DUMOULIN Laurence, LA BRANCHE Stéphane, ROBERT Cécile, WARIN Philippe (eds), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG, pp.7-14.

surprendre « un connaisseur du département ». De fait, à l'instar des critiques exprimées par le permanent MDE de la FDEL (qui semble être le seul à avoir fait une lecture exhaustive du rapport intermédiaire) quant au *flou* qui entoure les sources des indicateurs, une question se pose alors quant à l'origine des données contenues dans l'étude et quant aux limites que cela risque de générer à l'avenir pour le suivi du programme.

Sur des points plus précis de l'étude, les critiques s'avèrent tout aussi nombreuses, qu'il s'agisse des chiffres relatifs au développement du chauffage électrique dans les logements sociaux, ou de l'incertitude sur le développement des équipements de climatisation domestique dans le département. Ainsi, sur le premier sujet, le représentant d'EDF va s'indigner des données contenues dans le document transitoire. En effet, celles-ci montrent une croissance ininterrompue du chauffage électrique dans les nouvelles constructions des offices HLM du Lot. Visiblement agacé des reproches récurrents adressés à l'encontre de ce système de chauffage (« *Vous propagez une rumeur !* ») dont EDF fut longtemps le principal promoteur, il va alors exiger que cette assertion soit retirée dans le document final. Soutenu par le directeur de la FDEL qui rappelle à cet égard que l'office public départemental des HLM (OPHLM *Lot Habitat*) a décidé de ne plus installer ce type d'équipement calorifère au sein de son parc locatif, EDF va obtenir gain de cause sur ce sujet. Pourtant, à mots couverts, certaines voix rappellent au sein du comité technique que l'augmentation des consommations électriques imputables à la fonction chauffage est bien effective puisque ce sont principalement des logements sociaux (« *tout électrique* ») gérés par la Société Polygone¹⁷ qui ont vu le jour dernièrement dans le Lot. Toutefois, face à la susceptibilité exprimée par EDF (dont chacun s'accorde à penser qu'il constituera un appui financier incontournable à l'heure de mettre en œuvre le programme), les désaccords vont rester opportunément muets.

Confronté à un ensemble de recommandations et d'exigences parfois contradictoires, le bureau d'études se trouve pour sa part dans une situation délicate. C'est pourquoi il va reporter la remise du rapport final de la première phase de l'étude, provoquant ainsi un retard par rapport au calendrier prévisionnel. Ce n'est donc qu'en janvier 2005 que la seconde phase (celle où doivent être formulées des propositions) va démarrer pour une durée théorique de douze semaines, alors même que le rapport précédent (dont l'objectif était de dresser un état des lieux de la demande électrique dans le département) n'est toujours pas validé et qu'un comité de pilotage a d'ores et déjà été programmé au printemps pour répondre à l'impatience des financeurs.

¹⁷ Cette société cantalienne possède de nombreux logements dans le Lot, mais n'est pas directement liée aux politiques du département (à l'inverse de l'office public *Lot Habitat* qui est présidé par l'un des vice-présidents du Conseil Général du Lot), ce qui lui laisse une grande marge de manœuvre dans le cadre de ses choix d'équipements. Ainsi, comme souvent, le propriétaire fait le choix d'un système thermique de type électrique du fait de son faible coût d'achat, laissant au locataire le coût d'usage nettement plus important.

[I-B] Des principes affichés au principe de réalité

En préparation de cette réunion de l'instance exécutive du programme, le comité technique va se réunir quelques jours auparavant pour entériner une position commune, au regard des premières propositions formulées par les auteurs de l'étude *Point Zéro*. Le but est de présenter rapidement des données concrètes au comité de pilotage, sans attendre une version finalisée de l'étude. Moment clef pour l'orientation future du programme, cette réunion va donner l'occasion aux différents partenaires d'exprimer une hiérarchisation des enjeux. Au cours d'un tour de table, on va donc entendre les représentants des financeurs et des membres associés formuler les objectifs qui sont ceux de leur organisation. Ultime séquence de la première phase du processus de *Traduction*, cet exercice doit dans un premier temps permettre au bureau d'études d'identifier les proximités et distances qui existent entre les différentes parties prenantes. Sur cette base, une première ébauche de la *mise en problème* va alors pouvoir être conjointement élaborée, sans attendre que le travail couplée de *réduction* et d'*inscription* (i.e. l'étude *Point Zéro*) ne soit formellement achevé. On va alors pouvoir constater que « *les oppositions principales portent moins sur les "solutions" que sur la conception même des "problèmes" et de leur qualification* »¹⁸. Ainsi, il va apparaître que, si la plupart des pourvoyeurs de fonds du programme se positionnaient dans l'accord-cadre en considérant la MDE comme une politique environnementale (visant notamment à limiter les émissions de gaz à effet de serre), il s'avère en fait que dans le cadre plus opérationnel du comité technique, ceux-ci envisagent leur participation autour d'autres priorités, en s'attachant principalement aux enjeux énergétiques *stricto sensu*.

Les enjeux informels des partenaires financiers du programme

On constate ainsi que, au regard de ce qu'ont exprimé les représentants de l'ADEME au cours des réunions du comité technique, leur action paraît davantage s'enraciner dans une logique *AFME* (du nom de l'ancienne agence de maîtrise de l'énergie¹⁹) que dans une logique *Faisons vite, ça chauffe* (du nom de l'actuelle campagne nationale de l'ADEME sur le changement climatique). Issus de formation en énergétique ou en communication, les chargés de mission de l'Agence privilégient en effet l'idée d'efficacité énergétique sur celle de sobriété énergétique. Les actions qu'ils soutiennent en direction des consommateurs domestiques visent souvent à promouvoir des équipements performants.

¹⁸ LASCOURMES Pierre (1995), *op. cit.*, p.417.

¹⁹ Comme on l'a vu dans le premier chapitre, l'Agence Française de Maîtrise de l'Énergie répondait avant tout aux exigences économiques de l'époque fondées sur la crise pétrolière des années 1970. La dimension environnementale n'était alors pas à l'ordre du jour.

A l'instar de la délégation régionale de l'ADEME, le Conseil Général du Lot ne semble pas davantage considérer que la MDE relève d'une logique de préservation environnementale. Contrairement à ce que laissent penser les engagements pris par le Département dans l'accord-cadre ainsi que l'identité professionnelle de son représentant au sein du comité technique (responsable du service Environnement²⁰ du Conseil Général), il ne s'agit pas pour cette collectivité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais de résorber la contrainte électrique qui affecte une partie du Lot. En effet, comme le souligne régulièrement le représentant du Département, la sécurisation du réseau électrique constitue un enjeu économique capital. Soutenant activement le développement de la zone industrielle du Sycala²¹ (afin de garantir durablement le marché de l'emploi dans la préfecture du Lot) dont l'avenir et la pérennité sont intrinsèquement liés à une amélioration de l'approvisionnement électrique du bassin cadurcien, le département fait primer le développement économique sur le développement durable. De fait, cela conduit donc à reléguer la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre au second plan.

Entre développement durable, lutte contre le changement climatique et contrainte réglementaire, le positionnement qu'a affiché EDF dans l'accord-cadre se voulait quant à lui résolument large. Assez fidèlement repris par le représentant de l'entreprise lors des réunions du comité technique, ces différents enjeux ne semblent toutefois pas avoir le même poids. On a en effet pu constater que la dimension réglementaire est loin d'être accessoire dans l'exposé des motifs d'action d'EDF :

« Globalement, nous nous calons sur les enjeux de RTE, car nous faisons partie du même groupe (EDF S.A.) : la priorité, c'est la gestion des pointes. (...) Par ailleurs, du fait de notre partenariat avec l'ADEME, nous sommes amenés à être soucieux de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. (...) Enfin, il y a le problème des certificats blancs²² qui nous contraint à concevoir une politique de MDE, en jugeant du coût des actions à réaliser en fonction des pénalités de deux centimes d'euros par kilowattheure ».

²⁰ Placé sous la tutelle de la direction de l'Aménagement du Conseil Général, ce service travaille donc aux côtés du service Tourisme et Patrimoine (deux enjeux de taille pour le département) avec des moyens relativement limités puisque l'Environnement ne relève pas prioritairement des prérogatives des Départements.

²¹ La Zone Industrielle du Sycala, située à l'entrée Sud de l'agglomération de Cahors, représente un enjeu très important pour l'avenir économique du département. C'est ce qui avait amené la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot à se prononcer en faveur de la ligne Très Haute Tension, considérant que ce secteur (concerné par la *contrainte* électrique) ne pourrait se développer sans un renforcement du réseau.

²² Comme nous l'avons évoqué dans le second chapitre, les certificats blancs (ou certificats d'économies d'énergie) sont un nouvel instrument des politiques d'économies d'énergie mis en place dans le cadre de la Loi d'Orientation sur l'Énergie. EDF étant le principal acteur concerné par ce dispositif du fait de l'importance de l'obligation dont il doit s'acquitter, il a tout intérêt à mettre en œuvre des actions d'économies d'énergie s'il veut pouvoir obtenir un nombre de certificats (*i.e.* unités d'énergie économisée) correspondant à ce qui lui a été imposé. A défaut, l'entreprise devra soit *racheter* des unités à d'autres acteurs *non éligibles* ayant réalisé des actions d'économies d'énergie sur un marché d'échange encadré, soit payer une pénalité équivalente à son déficit. Au moment où ces propos étaient tenus, ces sanctions réglementaires étaient estimées (de manière prévisionnelle) à 2 centimes d'euros par kWh non économisé. Les valeurs sont ici exprimées en kWh cumulés actualisés (*cumac*), c'est-à-dire en fonction de l'estimation de ce qu'aurait consommé l'installation substituée au cours de la durée de vie de l'équipement nouvellement mis en place (par exemple, 15 ans pour un chauffe eau solaire).

Cette question des *certificats blancs*, sur laquelle nous reviendrons, se révèle en effet très préoccupante pour EDF qui doit désormais agir concrètement en matière d'économies d'énergie, sous le poids d'une obligation formelle, mais également pour des raisons économiques. Toutefois, il serait hâtif de réduire le positionnement de l'entreprise publique à cette dimension. D'autant que c'est souvent à l'initiative du représentant d'EDF que les débats du comité technique ont été régulièrement recadrés à l'aune de l'enjeu originel :

« *Ce qui nous intéresse, c'est l'alimentation de Cahors* ».

« *Le but, c'est de trouver une solution durable face à la contrainte qui existe* ».

EDF se place ainsi avant tout dans une perspective localisée, en s'attachant prioritairement à résoudre *définitivement* le problème d'alimentation électrique du bassin de Cahors par une politique de réduction des consommations d'électricité. Cette conception pragmatique, si elle dévie des objectifs environnementalistes contenus dans l'accord-cadre, n'en reste pas moins conforme à ce qui a initialement motivé la mise en œuvre de la MDE dans le Lot. En accord avec cela, les interventions du représentant d'EDF se caractérisent par ailleurs par leur dimension technique, le but étant de cibler efficacement les actions à mettre en œuvre sur la base des résultats de l'étude *Point Zéro*. Ainsi, à l'instar de l'objectif affiché par RTE, il s'agit de repousser au maximum la contrainte qui pèse sur le réseau électrique lotois.

N'ayant pour sa part jamais invoqué le caractère potentiellement environnemental du programme de MDE du Lot, alors même qu'elle se trouve représentée au sein du comité technique par son directeur du Développement Durable, la Préfecture reste conforme à sa position et conçoit d'abord le programme comme la résultante du Débat Local sur la sécurisation électrique du Lot. Laissant le soin aux *spécialistes* des questions électriques de se prononcer sur un grand nombre de sujets techniques (au premier rang desquels l'étude *Point Zéro*), la représentation déconcentrée de l'Etat dans le Lot reste le plus souvent en retrait des débats. D'abord soucieuse de voir le programme se mettre en place de manière effective, elle se contente donc d'intervenir occasionnellement pour obtenir des précisions quant aux modalités pratiques de mise en œuvre des opérations envisagées.

En l'absence du représentant de la Région lors de nombreuses réunions du comité technique, ce sont l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) et l'Observatoire Régional de l'Energie (OREMIP) qui vont se trouver sollicitées par les autres partenaires afin de porter la parole de leur tutelle institutionnelle. Toutefois, éloignée des préoccupations politiques des financeurs et ne disposant pas d'une délégation officielle de la part du Conseil Régional, les représentantes²³ de ces deux organisations para-régionales vont faire preuve de prudence et rester en retrait. Se limitant le plus souvent à intervenir dans le cadre de débats techniques opposant les chiffres des uns et des autres, elles vont pourtant

²³ C'est fréquemment la responsable de l'OREMIP qui va se trouver en situation d'assumer la position de l'ARPE et -par extension- de la Région, étant la seule à assister régulièrement aux réunions du comité.

dévoiler une part de leur positionnement lors du tour de table où les enjeux des différents membres du comité technique étaient appelés à s'exprimer :

« En priorité, je suis d'accord pour dire que ce sont les pointes. Ensuite, ce qui nous préoccupe, c'est le problème du chauffage et la question du développement des inserts-bois ».

S'il n'est pas ici question d'environnement dans cette hiérarchisation des priorités, cela n'empêche pourtant pas l'ARPE de contredire le représentant du Conseil Général lorsque celui-ci disqualifie l'enjeu que constituent les gaz à effet de serre²⁴. Pour autant, l'agence régionale pour l'environnement n'entend pas se laisser enfermer dans le rôle de l'organisation écologiste de service et s'emploie donc le plus souvent à faire valoir avant tout la qualité de son expertise énergétique territorialisée.

Atténuer la contrainte électrique départementale : une approche technique

Du côté des membres associés au comité technique, les prises de position se révèlent moins dissonantes, étant donné que ceux-ci n'ont pas eu au préalable à rédiger de déclaration d'intentions. De fait, c'est sans surprise que la DRIRE va réaffirmer à de nombreuses reprises que sa priorité reste la sécurisation du réseau. Laissant au second plan la dimension environnementale de la politique (puisque cela ne relève pas de ses attributions spécifiques au sein de cette autorité déconcentrée), le représentant de la direction régionale se place en effet dans une perspective exclusivement énergétique et industrielle, au détriment des questions de recherche et d'environnement. Gardant en mémoire l'expérience du Débat Local, la DRIRE se refuse par ailleurs à envisager un échec pour la politique de MDE (« *Nous avons un objectif de résultat ! C'est différent des autres départements : il faut impérativement y arriver !* »), considérant que si les objectifs n'étaient pas tenus, la situation reviendrait inévitablement à son point de départ, avec le retour du projet de ligne 225kV dans le Quercy Blanc. Reconnue par l'ensemble du comité technique comme l'animateur principal des travaux de cette instance, la DRIRE occupe une position singulière d'arbitre qui s'exprime notamment au travers d'une certaine pondération dans ses prises de position. Attentif à l'égard des préoccupations financières exprimées par les signataires de l'accord-cadre, cet organe administratif n'en reste pas moins à l'écoute des avis techniques formulés par les autres membres associés. Ce faisant, la DRIRE a acquis -au fur et à mesure des réunions- une légitimité forte en tant que pilote du comité technique, et ce, au détriment de l'ADEME avec laquelle elle devait co-animer les travaux de cette instance.

Désignée pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude *Point Zéro*, la FDEL occupe elle aussi une place centrale dans le dispositif de mise en œuvre du programme de MDE dans le Lot. Cette importance se révèle toutefois paradoxale pour l'observateur, car la Fédération ne dispose pourtant pas de moyens importants, ni en termes financiers, ni en

²⁴ « *Je ne suis pas d'accord, même si je sais qu'il n'y a qu'un faible potentiel* ».

termes humains. Structure d'appui pour la politique départementale, la FDEL ne peut en effet que suivre les avis des financeurs signataires de l'accord-cadre. Et c'est en partie ce qu'elle fait (par l'intermédiaire de ses salariés), même si on remarque occasionnellement quelques velléités participatives quand une controverse relève de son champ de savoirs spécifiques. Tenants d'une approche résolument technique du problème d'alimentation électrique lotois, les représentants de la FDEL définissent donc les priorités du programme MDE à l'aune de cet enjeu originel :

« Pour reprendre les enjeux listés, je dirais que, pour nous, les priorités sont : 1. Les pointes (c'est ça l'urgence), 2. La réduction des consommations, 3. La sécurisation du réseau, 4. La réduction des émissions de gaz à effet de serre, 5. Le développement économique territorial. (...) N'oublions pas quand même qu'à l'origine, l'enjeu déterminant, c'est l'alimentation électrique à venir de Cahors ! »

Toutefois, au sein du comité technique, la Fédération se distingue du Conseil Général (avec lequel elle travaille étroitement) sur la question des émissions de gaz à effet de serre qu'elle souhaite prendre en considération, au-delà d'une simple approche en termes de sécurisation du réseau électrique.

En retrait des débats, le représentant de RTE paraît le plus souvent suivre les réunions du comité technique dans une position d'observateur. Se limitant généralement à intervenir pour apporter des réponses d'ordre technique, il n'en reste pas moins vigilant quant à ce qui peut être dit et n'oublie pas de rappeler que c'est un projet de sécurisation du réseau qui est à l'origine de la politique lotoise :

« La priorité de RTE, c'est surtout la ligne Cahors-Gourdon et les postes qui y sont rattachés : Cahors, Gourdon, St Henri, et Gagnac à l'avenir. (...) L'enjeu, c'est la pointe à notre niveau.»

C'est donc exclusivement sous cet angle qu'il aborde la question de la MDE, n'oubliant pas que celle-ci est un complément (nécessaire) au renforcement du réseau sur la ligne Nord 63kV entre le département de la Corrèze et le bassin de Cahors.

[I-C] Planifier l'opérationnalisation, clarifier les objectifs et affirmer les ambitions

Préfigurant l'achèvement de la première phase la traduction, ce temps d'échange a constitué un moment important en permettant à chacun d'exprimer son positionnement tout en prenant connaissance des différentes logiques d'action en présence. Favorisant un apprentissage collectif²⁵, cette mise en problème a en effet permis de faire émerger un *référentiel politique* composite sur la base duquel il s'agira à terme de mieux travailler

²⁵ « Agglomérant dans des ensembles incertains des images et des représentations appartenant à des ordres de pensée différents et émis par des acteurs multiples, les référentiels de politiques publiques peuvent trouver dans cette diversité de leurs composants des potentialités d'apprentissage » : JOBERT Bruno (1992), « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, n°42/2, p.223. On retrouve également cette idée d'un apprentissage collectif in CALLON Michel et alii (2001), *op. cit.*, p.248.

ensemble. En attendant que tout cela se précise par la suite, des lignes de clivage perdurent toutefois entre les différents partenaires en fonction de la nature de leur engagement dans le programme et des intérêts qui sont les leurs dans ce cadre. Lors de cette même discussion collective, on a ainsi pu observer que, par delà la question des enjeux propres à chaque organisation, les différents membres du comité technique exprimaient des avis assez distincts vis-à-vis des actions proposées par les bureaux d'études.

Au moment de définir un premier plan d'action sur la base des fiches proposées dans le document intermédiaire, un point a notamment été rappelé avec insistance par la FDEL et EDF à l'adresse des auteurs de l'étude *Point Zéro* : l'objectif du programme est la maîtrise de la demande d'électricité (MDE) et non la production décentralisée d'électricité (PDE). En effet, une partie des propositions formulées dans l'étude *Point Zéro* tendait à s'enraciner dans cette approche complémentaire qui consiste à accroître l'offre à l'échelle locale (*i.e.* produire plus) par le biais d'énergies propres et non pas tant à limiter la demande (*i.e.* consommer moins). Pour autant, même si ce recadrage va conduire à reléguer la PDE au rang des axes non prioritaires du programme, on a toutefois pu constater que les fiches actions relatives à la production décentralisée n'ont pas été abandonnées. En effet, aussi bien la Région que le Département avaient déjà fait connaître l'intérêt qu'ils portaient au développement des modes de production alternatives. Des initiatives en ce sens devraient donc quand même avoir lieu, même si cela ne correspond pas -à proprement dit- à la vocation initiale du programme, ni à son intitulé générique.

La quantification des objectifs

Le travail de *problématisation* ayant permis de produire un cadre de *convergence*, la seconde phase du processus de *traduction* va d'ores et déjà démarrer puisqu'en l'absence de désaccords profonds, un réseau d'actants semble désormais en mesure de se structurer. Dans cette perspective nouvelle, les partenaires vont dès lors s'employer à formaliser les objectifs du plan d'action (à l'horizon 2020) en désignant dix opérations prioritaires parmi celles proposées par les auteurs de l'étude *Point Zéro* dans leur rapport intermédiaire. Il s'agit donc de coordonner les outils mobilisés dans l'instrumentation politique globale afin d'opérer un guidage des pratiques électriques qui corresponde au mieux à la conception de la régulation des rapports politique/société²⁶ qu'ils semblent partager. Par la suite, sur la base des chiffrages soumis dans ce document, le comité technique va par ailleurs procéder à un recalibrage concerté, afin de pondérer à la hausse les ambitions. Comme on peut le constater dans la troisième colonne du tableau récapitulatif (*cf.* Annexe 20), les objectifs corrigés vont se révéler assez nettement supérieurs à ceux qui avaient été estimés dans la première version du *Point Zéro*, ceci laissant entrevoir l'ambition des promoteurs de

²⁶ LASCOURMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004a), *op. cit.*, p.14.

programme de MDE. Sur la base de ces données, on peut en effet calculer que la consommation électrique lotoise devrait être réduite de 300 GWh par an à l'issue de la mise en œuvre de ce plan d'action, en 2020.

Par ailleurs, on observe (*cf.* Annexe 20 : "*Objectifs par action et par cible*") que ce sont les six actions *grand public* qui sont censées générer la plus grande partie (38,4%) des économies d'électricité à l'horizon 2020. Toutefois, l'action *collectivités* (31,9%) et les trois actions *entreprises* (29,7%) représentent également une bonne part des économies attendues. Ce relatif équilibre entre ces trois domaines d'intervention compense donc largement le fait que les actions ne sont pas également réparties en nombre. On constate au demeurant que trois actions (n°3, n°9 et n°10) s'imposent au niveau de chaque secteur d'intervention comme des outils déterminants pour économiser l'électricité. Au-delà de la réduction de la demande, l'étude montre au demeurant que ces actions devraient par ailleurs permettre de limiter considérablement les émissions de gaz à effet de serre du département. À titre d'exemple, l'ensemble des six actions prévues en direction des ménages devrait permettre (dans l'hypothèse où le programme atteindrait ses objectifs) d'abaisser les émissions de carbone lotoises de près de 3500 tonnes par an²⁷, le développement des lampes basse-consommation dans la sphère domestique correspondant à lui seul à une quantité de 1000 tonnes annuelles. Les gains attendus ne sont donc pas négligeables, tant sur le plan de la gestion des pointes que sur celui de la limitation des gaz à effet de serre (*cf. supra*). Toutefois, un problème va très rapidement se poser, celui du financement de cet ambitieux plan d'action sur le long terme. En effet, avec un coût total estimé à 56 millions d'euros hors taxe pour une économie de 1,5 TWh, le programme de MDE lotois (dont la vocation est de se prolonger jusqu'en 2050) se trouve désormais confronté à la recherche de sources de financement pour être à la hauteur des ambitions affichées.

La mise à l'épreuve des ambitions

A l'issue de cette phase d'élaboration préalable du programme départemental de MDE, la question se pose à présent des conditions de sa mise en œuvre effective. Disposant pour ce faire de deux outils (conçus dans le cadre du *Point Zéro*) qui permettent de suivre finement l'évolution des secteurs en contrainte, les partenaires sont désormais en mesure d'ajuster au mieux les opérations à entreprendre. Mis à disposition de la FDEL, le premier de ces outils est un logiciel reprenant l'ensemble des données de l'étude et permettant de suivre au fur et à mesure l'évolution des consommations d'électricité par rapport au référentiel qu'est le *point zéro* 2003. Réalisé à la demande du comité technique (et plus particulièrement d'EDF), le second a vocation à être une sorte de « *bottin électrique* »²⁸, c'est-à-dire un fichier informatique reprenant l'ensemble des données par commune.

²⁷ Ce chiffre correspond à une estimation, réalisée à partir des modèles proposés dans l'étude *Point Zéro*.

²⁸ Pour reprendre l'expression utilisée par l'un des responsables de l'étude lors d'une réunion du comité.

L'objectif de ce document est de mettre à disposition des élus locaux les informations dont ils pourraient avoir besoin pour s'impliquer dans le programme de MDE, en fournissant des informations précises sur les zones sensibles qui ont été identifiées à l'échelle du territoire qu'ils administrent²⁹. En dépit du positionnement de l'ADEME qui préconise une approche départementale globale, cette extrême localisation de la MDE semble privilégiée par la plupart des autres acteurs qui envisagent ainsi de résoudre au plus près (et donc à moindre coût) les faiblesses du réseau d'alimentation électrique.

Prenant la forme d'un volumineux document (principalement composé de chiffres et de représentations graphiques), la version finale de l'étude *Point Zéro* est le produit d'un travail d'*inscription* complexe. Comme nous l'avons vu précédemment, l'exercice de *formulation objective du problème*³⁰ a en effet été troublé par les exigences des commanditaires de l'expertise qui ont conduit les auteurs de l'étude à une forme d'autocensure pour se conformer au mieux aux attentes subjectives des financeurs³¹. De même, des ajustements ont également été rendus nécessaires pour correspondre aux critères de qualité formulés par quelques uns des partenaires dont les savoirs et compétences spécifiques ont permis d'interroger la robustesse de certaines hypothèses. Systématiquement mises à l'épreuve, les différentes versions intermédiaires du document ont finalement conduit à l'élaboration collective d'un « *énoncé stabilisé* »³² dans le rapport final livré par le bureau d'études. Marquant le réel achèvement de la première phase du processus de traduction (alors même que l'entrée dans la seconde phase a déjà été anticipé sans attendre que ne soient terminés ce travail préalable de *réduction* du problème électrique), la livraison de ce document a par la suite donné lieu à une déclinaison encore plus réduite, à destination du Préfet et des différents financeurs, afin de simplifier toujours davantage la complexité des *inscriptions* dans le cadre d'une présentation visuelle (*Powerpoint*) où seuls quelques tableaux, courbes et chiffres ont été retenus pour outiller la dynamique décisionnelle³³.

La réalisation de l'étude ayant permis d'identifier les principaux gisements d'économie, de hiérarchiser les enjeux communs, de formaliser un Plan d'Action, et *in fine* d'en préciser les objectifs et les coûts, il s'agit désormais de réfléchir à la façon de concrétiser ces orientations. Arrivé à ce stade, un certain nombre de soucis vont toutefois émerger alors

²⁹ Jouant un rôle considérable pour déterminer la stratégie à adopter, les *instruments de connaissance de la population* constituent ici un socle pour envisager une appropriation de la politique au niveau des communes. LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004a), *op. cit.*

³⁰ CALLON Michel et alii (2001), *op. cit.*, pp.112sq.

³¹ En exerçant un contrôle fort sur la définition du problème, EDF a tout particulièrement contribué à cet état de fait, notamment lors de la controverse relative au développement du chauffage électrique (*cf. infra*).

³² Comme le souligne Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001, *op. cit.*, p.83), la *mise en mots* du problème « *demeurerait inintelligible, inexplicable, si l'on essayait de passer directement des observations aux faits, si l'on oubliait en chemin les chaînes d'inscription, leurs combinaisons multiples et la série des articulations successives qui les reprennent dans des textes* ».

³³ Le recours à ces médiateurs chiffrés a notamment été étudié in DESROSIÈRES Alain (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

qu'il s'agit de passer à l'opérationnalisation de cette politique partenariale. Ainsi, si le fait de doubler les objectifs initialement fixés dans l'étude *Point Zéro* a montré l'ambition politique forte que souhaitaient exprimer les membres du comité technique à l'égard du programme, il n'en reste pas moins que ces chiffrages audacieux étaient jugés irréalisables par ces mêmes acteurs, lorsque nous nous sommes entretenus avec eux par la suite. Conscients des limites de leur estimation, les partenaires reconnaissent en effet bien volontiers qu'ils ne croient guère que le programme dispose d'un tel potentiel. Toutefois, considérant que le bilan de ces décisions approximatives ne pourra pas se faire avant 2020, ils abordent avec sérénité l'avenir, jugeant qu'il sera toujours temps d'adapter ces chiffres lors de la mise en place des opérations³⁴. En attendant, le projet de MDE lotois se trouve pour l'instant valorisé auprès de ceux qui le financent et de l'opinion publique lotoise. Et c'est cela qui compte avant tout, deux ans après l'abandon du projet de ligne THT traversant le Quercy Blanc.

[I-D] Concilier enjeux institutionnels et positionnements opérationnels

Au terme de cette présentation succincte des positionnements techniques, on constate un décalage certain entre ce qui définit l'action des partenaires (dans l'accord-cadre) et ce qui l'oriente plus concrètement au moment de la mettre en œuvre. En effet, on observe que dans bien des cas, il existe une réelle distorsion entre le discours *officiel* (axé autour de la notion de développement durable) et le discours *officieux* (priviliégiant la sécurisation du réseau électrique lotois). Pour autant, plutôt que de se limiter à une forme de dévoilement dénonciateur³⁵, il convient de souligner que les positionnements exprimés de manière orale s'inscrivent dans une logique qui fait sens, dans la mesure où la situation de huis clos permet aux partenaires de se détacher des impératifs communicationnels³⁶ qui ont présidé à la rédaction de l'accord-cadre. De plus, on se doit également de remarquer que cette variabilité des positionnements organisationnels ne génère pas de problèmes importants au sein du comité technique où règne principalement un esprit de consensus. En effet, les différents partenaires s'accordent unanimement sur l'objectif central de la politique qu'ils construisent

³⁴ Dans tous les cas, le caractère irréaliste des ambitions n'engage pas la responsabilité des acteurs puisque l'évaluation de la pertinence de ces choix se fera dans une temporalité lointaine. Confrontés à la complexité des choix stratégiques à opérer mais pressés d'agir (par le Préfet, le gestionnaire du réseau et le monde associatif), les partenaires se sont résolus à privilégier l'urgence sur la prudence en élaborant pour le principe un document de planification, afin de ne pas donner le sentiment de rester inactifs. Cf. ASCHER François (2001), *Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs. Essai sur la société contemporaine*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.

³⁵ Il serait en effet aisé de pointer du doigt le fait que l'affichage environnemental de cette politique tend à dissimuler des objectifs plus axés sur la sécurisation du réseau électrique.

³⁶ A cet égard, Alain Faure soulignait que la mise en scène des politiques publiques (par la remise à l'honneur de « *la fonction symbolique primordiale de la rhétorique politique et des phénomènes d'éloquence et de paraître ritualisé* ») contribue à surdéterminer les arbitrages. Ainsi, dans le cas présent, c'est l'adoption d'un référentiel global émergent (le "développement durable", cf. *supra*) qui a largement influé sur le contenu du document de cadrage partenarial. FAURE Alain (1995), « Les politiques locales, entre référentiels et rhétorique », in FAURE Alain, POLLET Gilles et WARIN Philippe (eds), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion d'un référentiel*, Paris, L'Harmattan, pp.81-82.

conjointement : il s'agit d'assurer une sécurisation de l'alimentation électrique du Lot sur le long terme, en réduisant les niveaux de consommation et les situations de pointe dans les zones en contrainte. Peu importe ensuite si les motivations des uns et des autres diffèrent, l'essentiel étant avant tout de trouver une solution efficace au problème. Par ailleurs, rien n'empêche objectivement de se focaliser sur une réduction des pointes de consommation, puisque dans le même temps, cela devrait également permettre de limiter les émissions de gaz à effet de serre. De fait, un tel dédoublement de la politique partenariale ne peut que se révéler bénéfique pour les financeurs puisqu'il leur permet à la fois de résoudre un problème d'alimentation électrique localisé, tout en leur donnant l'opportunité de se positionner sur le terrain socialement valorisé de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

Au risque d'être redondant, il est important de souligner une fois encore que la période étudiée n'était pas aussi marquée par la thématique du changement climatique que celle à laquelle nous écrivons. En effet, la référence à cette question n'apparaissait pas encore incontournable pour les différents partenaires dont la culture professionnelle était d'abord ancrée dans une logique gestionnaire. Percevant les principes d'action formulés dans l'accord-cadre comme découlant d'un choix discutable de communication politique et commerciale, les acteurs chargés de l'opérationnalisation de la politique départementale de MDE ont pris leurs distances avec ceux-ci. Cela s'explique d'autant plus que certains d'entre eux considéraient avec dédain toutes références à l'Environnement en général (associées de leur point de vue à une logique de blocage technique, propre aux mouvements écologistes) ou aux gaz à effet de serre en particulier (dont le potentiel de réduction est faible en matière d'électricité).

La volonté d'innover face à la persistance d'un référentiel politique classique

Ainsi que nous l'avons montré précédemment, la façon dont ce territoire s'est approprié l'enjeu que constitue la sobriété électrique à l'échelle nationale est étroitement liée aux origines singulières du programme. C'est d'ailleurs en cela qu'il semble difficile d'opérer une comparaison entre la politique de promotion des économies d'énergie pilotée depuis Paris, et celle qui s'est construite en parallèle à Cahors. Tandis que l'une donne une place considérable à la question du changement climatique et s'emploie à susciter une modération des usages énergétiques (au sens large), la seconde entend d'abord résoudre un problème local de contrainte sur le réseau d'alimentation en s'attachant à limiter le niveau de croissance annuel des consommations d'énergie strictement électriques. En ce sens, le programme de MDE du Lot ne s'apparente pas réellement à une politique décentralisée ou

déconcentrée³⁷. Dans le cas présent, c'est autant la volonté des collectivités locales de s'emparer de nouvelles prérogatives que celle de l'État de se défaire de certains coûts qui permet de comprendre le caractère déléгатif et contractualisé de cette politique territoriale³⁸. Partant de ce constat, il est intéressant d'interroger plus loin encore la singularité de ce programme, dans la mesure où il se révèle être le produit négocié et territorialisé d'un ajustement politique dont l'ambition est d'innover. En effet, l'autonomie de cette politique vis-à-vis des référentiels politiques nationaux en matière d'économies d'énergie est-elle véritablement significative ? Difficile de répondre à cette question à ce stade. Toutefois, si l'on s'attache au sens que les parties prenantes impliquées donnent à leur action collective, on observe un certain nombre de faits saillants.

Tel qu'il a été initialement défini, le référentiel d'une politique est « *la représentation que l'on se fait du secteur concerné, ainsi que de sa place et de son rôle dans la société* ». En ce sens, il contribue à structurer le champ d'une politique en fonction du rapport qui s'est établi entre les référentiels global et sectoriel ; le premier correspondant à la « *représentation globale autour de laquelle vont s'ordonner, se hiérarchiser les différentes représentations sectorielles* », tandis que le second renvoie à « *l'image dominante du secteur, de la discipline, de la profession* »³⁹. Comme le souligne Bruno Jobert, les *référentiels des politiques publiques* se distinguent des autres types de représentations, au sens où ils constituent des principes d'action fondés sur un ensemble de savoirs (sur la nature du problème à résoudre) et de valeurs⁴⁰ que les partenaires mettent en commun. Structurant la scène d'action publique, ces référentiels sont, dans le cas de cette politique territoriale de MDE, l'objet d'intenses négociations au sein du noyau dur des parties prenantes, selon qu'il s'agit de *transférer*, d'*imiter* ou de *bricoler*⁴¹ les modèles d'action publique existants. En effet, la volonté d'innover que l'on a pu ici observer a conduit les acteurs impliqués à ne pas mobiliser l'ensemble de recettes éprouvées par le passé pour mieux se distinguer du référentiel de maîtrise de l'énergie établi dans les années 1970⁴².

³⁷ En dépit d'un pilotage exécutif et technique assuré par le Préfet, la DRIRE et l'ADEME, cette politique ne relève pas d'une dynamique de déconcentration dans la mesure où une large part d'autonomie est accordée aux partenaires qui sont associés à la mise en œuvre du programme. En ce sens, on se rapproche du modèle de pilotage arbitral décrit in DONZELOT Jacques et ESTÈBE Philippe (1994), *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit. Par ailleurs, on constate que les collectivités territoriales ne jouent pas un rôle prépondérant comme cela peut être le cas au Royaume-Uni où une forme de décentralisation des politiques de maîtrise de l'énergie s'est mise en œuvre depuis une quinzaine d'années.

³⁸ PICKVANCE Chris G. & PRÉTECEILLE Edmond (1991), "The Significance of Local Power in Theory and Practice", in PICKVANCE Chris G. & PRÉTECEILLE Edmond (eds), *State Restructuring and Local Power: A Comparative Perspective*, London, Pinter Publishers, pp.1-17.

³⁹ JOBERT Bruno et MULLER Pierre (1987), *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, pp.63-68.

⁴⁰ JOBERT Bruno (1992), *op. cit.*, pp.221-222.

⁴¹ LE GALÈS Patrick (1995a), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, n°45/1, p.60.

⁴² La « *nouveauté instrumentale* » se présente symboliquement comme une rupture, au nom d'une plus grande efficacité. L'idée est en effet d'enrichir l'action publique grâce à cette innovation politique territoriale. LASCUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004b), « De l'innovation instrumentale à la recomposition de

Paradoxalement, alors que le référentiel global des politiques énergétiques est en pleine mutation aux échelons national et supra-national, en procédant à l'intégration accrue des questions environnementales dans ce champ⁴³, on a constaté dans le Lot que ce possible aspect du problème s'est trouvé maintenu à distance par les tenants du traditionnel référentiel sectoriel en vigueur au sein du Ministère de l'Industrie. À des degrés divers, la DRIRE, l'ADEME, EDF et RTE sont en effet placés sous cette tutelle dont ils ont largement adopté les orientations. De leur point de vue, ce sont donc davantage les mutations technologiques qui permettront de maîtriser la demande, et non pas tant les mutations sociales des modes de consommation. De la sorte, il ne s'agit pas tant de s'inscrire dans le cadre d'une quelconque forme de modernisation écologique -en adoptant ainsi le référentiel sectoriel émergent des politiques Energie-Environnement-, mais plutôt de s'attacher à l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements électriques, dans la droite lignée du référentiel gestionnaire avec lequel la plupart des partenaires sont familiers. La volonté d'innover du programme de MDE lotois s'en trouve donc d'ores et déjà limitée, alors que le moment est venu pour lui de se confronter à l'épreuve de la réalité sociale, en quittant l'espace confiné des réunions et en se traduisant concrètement dans le *macrocosme*.

l'Etat », in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, p.358.

⁴³ Comme on l'a vu dans le chapitre II, le verdissement du référentiel global n'en reste pas moins sujet à des contradictions internes dès lors qu'il s'agit d'élaborer des politiques hybrides *Energie-Environnement*. On l'observe en particulier depuis que la lutte contre l'effet de serre sert à légitimer le recours à l'énergie nucléaire.

II- Orientations et divergences stratégiques

Même si la deuxième phase du processus de traduction s'est *de facto* enclenchée dans le Lot de manière anticipée à l'occasion du temps formel de problématisation dont les auteurs de l'étude *Point Zéro* avaient été les instigateurs et les médiateurs, celle-ci a pris une nouvelle dimension depuis que l'étape préalable de *réduction / inscription* du problème s'est véritablement achevée. En effet, un réseau d'actants (partenaires et instruments) s'étant désormais formellement constitué autour d'un énoncé consensuel de la problématique, il s'agit à présent de réfléchir aux conditions de mise en œuvre du programme collectif, de rechercher ensemble des solutions objectives au problème précédemment identifié. Les *spécialistes* ayant pris congé des *profanes*, il leur appartient à présent de déterminer en cercle restreint (*i.e.* le comité technique dans le Lot) le contenu de la politique de MDE territorialisée avant de pouvoir envisager par la suite son opérationnalisation. Ce travail de planification va alors les conduire à l'élaboration d'un « *système d'intelligence distribuée* »¹ pour répartir entre chacun des membres du réseau les différentes tâches et responsabilités. C'est précisément ce que nous nous attacherons à décrire dans les pages suivantes en donnant à voir les formes de coopération, de compétition, de complémentarité ou de concurrence que nous avons pu observer au cours de notre recherche. En effet, porteurs de logiques différentes selon leur organisation d'appartenance, les différents membres de cette instance sont loin de s'accorder sur les modalités de mise en œuvre du programme. De même, des débats se sont donnés à voir sur la stratégie de communication à développer, sur la place de la société civile (et tout particulièrement des associations issues de la contestation anti-THT) dans le processus de construction partenariale du programme de MDE, et sur la question sensible du financement des actions envisagées dans ce cadre.

¹ Ce système se compose aussi bien de capacités intellectuelles que de savoir-faire, d'intuitions ou d'habiletés. CALLON Michel et *alii* (2001), *op. cit.*, p.85.

[II-A] L'enjeu communicationnel : Accord de forme mais désaccords de fond

Alors qu'au niveau local, l'activité communicationnelle a longtemps été considérée comme *négligeable*, celle-ci a depuis bénéficiée d'une « *requalification symbolique* » en se voyant « *érigée en impératif d'action publique* »². Comme le souligne Jacques Gerstlé³, « *l'homme politique local est devenu un entrepreneur et en tant que tel développe une rationalité managériale dans laquelle s'intègre la communication* ». Il n'est cependant plus question de laisser les administratifs bricoler des supports en sus de leur champ de compétences propres. C'est donc tout un marché professionnel qui s'est structuré pour répondre au mieux aux attentes des élus, depuis que ces derniers ont consenti à soumettre « *l'univers de la politique aux "lois" de la communication* »⁴. Dans le cas qui nous intéresse ici, il est toutefois intéressant de constater que ce ne sont pas les représentants des collectivités territoriales qui ont le plus insisté pour faire de cette question un enjeu majeur de la politique en construction. Ayant présenté la communication comme une priorité absolue qu'il fallait résoudre au préalable avant de se lancer plus avant dans la mise en œuvre des autres actions du programme, c'est l'ADEME qui a contribué à imposer la communication dans le débat.

Ainsi, que le responsable Communication de la délégation régionale de l'Agence soit présent ou pas lors des réunions du comité technique, le sujet est inlassablement revenu sur la table. Considérée par les autres membres du comité technique comme l'acteur le plus expérimenté en la matière, le pilotage de cet aspect de la politique partenariale va logiquement échoir aux représentants de l'Agence. Partisans d'une politique innovante au niveau du département, ceux-ci vont alors défendre l'idée qu'avait déjà développé leur délégué régional lors de la signature de l'accord-cadre :

« *Nous avons collectivement une obligation de moyens et d'appui vis-à-vis des lotois ; ils ont eux une obligation de résultat* »⁵

En se positionnant ainsi en amont du problème, l'action de l'ADEME s'ancre donc dans une logique de mobilisation qui a vocation à se traduire par la mise en place de dispositifs de sensibilisation et de responsabilisation (principalement conçus à destination des citoyens), considérant que ce sont ceux-ci qui favoriseront la réussite du programme MDE du Lot.

En accord avec cette conception de la MDE, le Préfet considérait également qu'« *il s'agit de sensibiliser chaque citoyen à participer individuellement* ». De fait, cela impliquait,

² RIUTORT Philippe (2007), *Sociologie de la communication politique*, Paris, la Découverte, p.58.

³ GERSTLÉ Jacques (2004), *La communication politique*, Paris, Dalloz, pp.246-247.

⁴ RIUTORT Philippe (2007), *op. cit.*, p.68.

⁵ « La consommation placée sous contrôle », *La Dépêche du Midi*, 10 décembre 2003, p.36. Propos tenus par le Délégué régional de l'ADEME lors de la conférence de presse qui a suivi la signature de l'accord-cadre.

selon lui, de concevoir une stratégie associant « *une démarche citoyenne* » avec « *un geste financièrement intéressant* » dans le cadre d'une « *approche pédagogique envers les élus et les citoyens pour les convaincre et les amener à changer de comportements* ». Dans le prolongement logique de cette prise de position, le représentant de la Préfecture au sein du comité technique va faire de cet aspect un de ses principaux chevaux de bataille. Ne disposant pas d'une connaissance technique suffisante pour échanger sur un pied d'égalité à propos de l'étude *Point Zéro*, il va en revanche trouver toute sa place dans les discussions stratégiques, en défendant l'idée d'une opérationnalisation rapide du programme. Soucieux de prouver que la politique entreprise à l'échelle départementale est d'ores et déjà sur les rails, il préconise donc de communiquer largement sur ce point pour montrer à l'opinion publique locale que la solution alternative à la ligne THT est bien prise en considération :

« *Il faudrait pouvoir communiquer rapidement. C'est nécessaire. Il faut faire une synthèse pour la presse et montrer que ça avance* »

« *Dans tous les cas, il faut pouvoir présenter une ébauche de résultat en simplifiant et en vulgarisant au maximum* »

« *Il va falloir expliquer et vulgariser pour montrer les enjeux aux lotois* »

S'inscrivant dans une logique démonstrative qu'avait aussi exprimé par le passé le secrétaire général de la Préfecture (« *il faut faire la preuve d'influer sur les habitudes des consommateurs lotois* »), ces prises de position traduisent une forme d'impatience du pouvoir déconcentré à l'égard de la lenteur des réalisations effectives émanant des travaux du comité technique. Toutefois, conscient que les retards en matière de mise en œuvre relèvent d'une légitime prudence des partenaires techniques dans l'attente des conclusions de l'étude *Point Zéro*, le représentant de la Préfecture va devoir se résigner à ce rythme de l'action publique, faute de pouvoir réellement agir en faveur de son accélération.

Afficher son action : à la recherche des dividendes symboliques de la communication

Tout autant préoccupé par cette question, le représentant du Conseil Général du Lot se trouve dans une situation assez proche de celle de son homologue de la Préfecture. En effet, n'étant pas davantage un spécialiste de l'électricité, il a souvent été amené à exprimer une forme de frustration lors des réunions du comité technique lorsque celles-ci étaient principalement consacrées à traiter de l'avancement de l'étude *Point Zéro*. Considérant qu'un déficit de communication pourrait être perçu comme le signe de l'inaction des partenaires impliqués dans le programme, il va insister sur la nécessité d'un contrôle de l'information, afin de surveiller tout autant ce qui peut être dit de la MDE en externe (en direction des lotois) qu'en interne (en direction des élus et des financeurs). Dans cette perspective, il va donc fréquemment émettre des réserves à l'égard des ambitions de l'ADEME, doutant de la stratégie à adopter pour sensibiliser les habitants et les professionnels du Lot. Cette défiance à l'égard du plan de communication prévisionnel se

traduisait notamment par une crainte de financer un message dont le contenu ne serait pas conforme aux positions du Département :

« On ne veut pas cautionner n'importe quoi...Les élus sont sourcilieux sur ce qui se dit en communication externe ».

Au-delà d'une communication simplement orientée vers l'extérieur, il prône ainsi la mise en place d'une information calibrée pour convaincre également les élus et décideurs que le projet avance et que la situation est bien contrôlée :

« Il faut motiver les élus en étant concret et en montrant les gisements et les économies potentielles. (...) Il faut que les élus aient l'impression que des choses concrètes émergent. Il faut rester dans un esprit de communication ».

« Les élus attendent des chiffres ! Il va falloir communiquer bien pour leur faire saisir l'intérêt des économies d'énergie ».

Le but est donc de visibiliser rapidement la MDE, en restant le plus concret possible (en référence aux discussions très techniques qui ont lieu en comité technique au sujet de l'étude *Point Zéro*) et en s'attachant à mettre en avant des arguments pertinents pour le Préfet, les élus et autres financeurs.

Dans le même sens, soucieux de contrôler et de co-produire ce qui engage plus ou moins directement l'institution dont il dépend, le représentant du Conseil Général va exiger que les différents responsables en charge de la communication (au sein des organisations partenaires) soient associés lors de la définition des outils de promotion du programme de MDE lotois. Le Département restant partisan d'une sensibilisation locale (c'est-à-dire prenant en compte les spécificités du territoire et s'appuyant sur les relais locaux tels que *Quercy Energies*), le responsable du service Environnement départemental prône en effet une stratégie de communication se référant principalement au problème qui avait initialement justifié le projet controversé de renforcement du réseau :

« Ce qu'il faut mettre en avant, ce n'est pas le développement durable, mais le problème électrique qui touche le Lot ».

Souvent virulent à l'égard de la dimension environnementale du programme, le représentant du Conseil Général consent toutefois à prendre en compte la question de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le Lot, si celle-ci peut permettre de renvoyer une image positive du programme local de maîtrise de la demande en électricité :

« On peut se contenter d'annoncer une stabilisation, comme au niveau national, et faire de la communication politique sur ce point ».

En effet, au fur et à mesure que cet argument va s'imposer dans l'espace public (*cf. infra*), l'idée de sa mobilisation dans la dynamique de sensibilisation va être réévaluée avec intérêt, dans une logique d'action purement stratégique.

Consacrant moins d'intérêt à la question de la communication lors des discussions, EDF et la Région Midi-Pyrénées ne négligent cependant pas cet aspect dès lors qu'il s'agit de rappeler qu'ils sont parties prenantes du programme. Ainsi, même s'il est le plus souvent

absent des réunions techniques, le Conseil Régional ne tient pas à investir des fonds pour la simple beauté du geste. Il attend également de toucher des dividendes symboliques à l'échelle de l'opinion publique. Toutefois, à l'instar de son homologue du Département, le représentant de la Région se révèle peu enclin à financer des actions de communication trop abstraites. De fait, les partenaires doivent aussi composer avec ce positionnement ferme et ajuster leur conception stratégique de la sensibilisation en y intégrant davantage de mesures concrètes et évaluables. Ils y sont d'ailleurs d'autant plus tenus que la Région est un allié financier incontournable dans le cadre du programme départemental de MDE, du fait des prérogatives qui sont les siennes en matière d'énergie et d'environnement⁶. De même, si la communication ne semblait pas être la priorité d'EDF à l'heure où des débats réguliers conduisaient les différents participants du comité technique à échanger à ce sujet, il n'en reste pas moins que l'entreprise n'occulte pas cette dimension du problème. En effet, soucieux de préserver l'image de marque de l'ancien service public, son représentant reste vigilant à l'égard de ce qui est envisagé sur ce point.

Vers la planification d'une stratégie collective de valorisation du programme

Que son objectif soit d'*intéresser* à l'interne les financeurs de l'action publique, ou d'*enrôler* à l'externe les destinataires du programme d'action envisagé, la communication s'apparente toujours plus ou moins à un outil de marketing politique au sens où elle s'appuie sur toute une ingénierie sociale qui a pour objectif de *vendre* une réforme, un projet ou une idée en opérant une segmentation des cibles sociales à atteindre et en développant des stratégies sophistiquées pour optimiser l'impact du message sur le public visé⁷. Evoqué à plusieurs reprises lors des réunions du comité technique, le Plan Communication prévisionnel va être progressivement présenté par le spécialiste de la question à l'ADEME Midi-Pyrénées. Très ambitieux au regard du faible nombre d'opérations effectivement planifiées dans le cadre du programme de MDE, ce document prévoit de confier la communication à un prestataire extérieur pour permettre une « *cohérence sur le long terme* ». Au cours des deux premières années, un budget de 100 000€ doit ainsi permettre de définir un ensemble d'outils ajustés aux particularités du territoire lotois. En effet, il n'est pas question de reprendre ce qui est déjà à disposition au niveau national ou sur d'autres terrains d'expérience MDE (et notamment de PACA). Tout est donc à réinventer. Et pour ce faire, les différents services de communication des partenaires ont ainsi rapidement vocation à s'accorder afin de donner du sens à ce qui n'est longtemps resté qu'un ensemble d'idées disparates.

⁶ Ces deux thématiques relèvent en effet du domaine de compétences spécifique aux Régions.

⁷ GERSTLÉ Jacques (2004), *op. cit.*, p.52sq.

Dans l'attente d'une telle coordination des communicants, un responsable national de l'ADEME va profiter de sa présence exceptionnelle au comité technique pour prôner la mise en œuvre d'un « *volet marketing pour toucher les gens, en jouant sur les niches* ». Dans cette perspective, il s'agit donc de trouver les arguments qui touchent les lotois pour les sensibiliser et les amener à changer leurs équipements électriques. Mais en attendant que cela se mette en œuvre, la priorité de nombreux membres du comité technique réside au niveau de la communication externe du programme en lui-même. C'est du moins ce qui va apparaître lors de ce même comité technique où le responsable national de l'ADEME chargé du suivi des opérations MDE avait été invité à intervenir. En effet, à cette occasion, cet invité de marque s'est fait reprendre à plusieurs reprises par les parties prenantes du programme de MDE du Lot, ceux-ci lui reprochant de négliger l'importance de cette initiative départementale par rapport aux autres opérations locales qu'il avait été amené à présenter. Fiers de l'étude *Point Zéro*, les membres du comité technique ont ainsi fait valoir qu'un tel diagnostic des consommations sur un département n'avait « *jamais été réalisé* », et que le programme envisagé (couramment qualifié de « *pilote* ») était très ambitieux. Refusant de rester dans l'ombre du *Plan Éco-Énergie* initié en région PACA, les partenaires ont alors signifié qu'ils jugeaient les prémices de leur programme de manière très positive et qu'ils souhaitaient que ça se sache au niveau national. Dans le même sens, c'est une satisfaction équivalente qu'ont exprimé les différentes parties prenantes au moment où le partenariat entre le comité technique et les bureaux d'études prenait fin, au terme d'une relation parfois tendue.

Communiquer : un enjeu polysémique

En dépit de ce contentement, une question s'est pourtant posée après la remise du rapport final de l'étude *Point Zéro* : Comment communiquer (en direction du *grand public* en général, et des associations en particulier) sur ce sujet ? En effet, si l'achèvement de cette expertise a représenté une étape cruciale dans l'élaboration du programme de MDE départemental, il s'est avéré dans le même temps qu'il était difficile de la valoriser (et donc de justifier les retards pris) sans trahir la confidentialité des données contenues dans l'expertise. Pour résoudre ce problème, la DRIRE a proposé lors de la treizième réunion du comité technique de réaliser un court document explicatif (une vingtaine de pages) accessible au plus grand nombre, s'appuyant sur des données exprimées en pourcentage. Ainsi, les partenaires ont pu faire montre d'une certaine transparence (tant sur le fond que sur la forme) dans leur communication, en préservant à la même occasion le caractère confidentiel de l'étude.

Enjeu crucial sans être un enjeu technique *stricto sensu*, la communication recouvre différents sens dans ce que nous venons de décrire ici. Il s'agit tout à la fois de sensibiliser la

population à ce qu'implique une maîtrise des consommations électriques, de donner à voir le travail qu'effectuent les partenaires pour mettre en œuvre la solution alternative à la THT, de montrer aux financeurs du comité de pilotage que le comité technique ne néglige pas la mission qui lui a été délégué, de contrer les critiques des associations qui fustigent dans la presse locale la lenteur et le cloisonnement du programme de MDE, de vulgariser les conclusions de l'étude *Point Zéro*, et d'affirmer l'exemplarité de la politique lotoise à l'échelle nationale. De fait, c'est tout un ensemble de logiques qui se concentrent autour de ce terme récurrent, en fonction des contextes dans lesquelles la communication a vocation à s'insérer, des opérateurs qui la conçoivent, des acteurs qui en sont les destinataires et des médiateurs qui sont enrôlés pour la véhiculer⁸. Plus globalement, on retrouve au cœur de cette stratégie une forme de mise en scène *démonstrative* que Jürgen Habermas⁹ décrivait (et dénonçait) comme le corollaire d'un phénomène couplé de technicisation de l'activité politique et de cloisonnement de la décision. Dans cette perspective, la communication serait alors un instrument de *manipulation* servant à contenir la *subversion critique* qui pourrait émaner de l'extérieur ; l'objectif étant de convaincre l'opinion publique pour qu'elle légitime en retour ce qui a été décidé en cercle restreint, sans qu'elle ait son mot à dire dans l'espace public. Toutefois, cette approche théorique se heurte en partie à la réalité que nous avons pu observer. En effet, si la forme de l'information est un sujet de dissensions à l'intérieur du comité technique, elle est également l'objet de critiques émanant de l'extérieur. La communication ne fait donc pas qu'imposer des idées allant du centre vers la périphérie, elle s'impose aussi comme un devoir à ceux qui en sont généralement les auteurs, dans la mesure où la demande en la matière peut parfois se révéler supérieure à l'offre.

[II-B] La place du monde associatif dans le processus de co-construction du programme

Le second aspect qui suscite des débats houleux au sein du comité technique est lié à la décision du Préfet d'associer différentes composantes de la société civile à l'élaboration du programme de MDE. Dans ce cadre, il est en effet prévu d'organiser régulièrement des réunions avec les trois groupes de travail (grand public, entreprises et collectivités) et cela pose directement la question de la place qu'il convient d'accorder à ces instances consultatives dans le processus global de mise en œuvre de la politique partenariale. Invités à se prononcer sur leur conception du programme depuis septembre 2004, les acteurs participant à ces différents groupes ne s'impliquent pas avec la même assiduité, ni avec la même intensité. Ainsi, si la DRIRE et l'ADEME semblent se satisfaire du fonctionnement

⁸ Dès lors qu'il s'agit de parler d'un sujet complexe tel que l'énergie hors du cercle des personnes initiées, de nombreuses considérations stratégiques orientent l'exercice de formulation des solutions. Cf. JONES Charles O. (1970), *op. cit.*, pp.102sq.

⁹ HABERMAS Jürgen (1962), *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, éd. française : 1978.

du groupe de travail qu'ils co-pilotent (Entreprises), à l'instar de la Préfecture et du Département (Administrations et collectivités locales), il n'en va pas de même dans le cadre des travaux de la commission *Grand public*. En son sein, on retrouve en effet quelques figures emblématiques de la contestation quercinoise contre le projet de THT.

Contestation et concertation : le cas singulier de Quercy Blanc Environnement

Au premier rang de ceux-ci, on retrouve notamment une partie du bureau de l'association *Quercy Blanc Environnement*. Considéré à ses débuts comme un mouvement *nimbyste*, ce groupe de riverains en colère est devenu avec le temps un acteur très médiatique, craint par les politiques. Pour la plupart, les militants n'étaient pas des spécialistes de la question électrique (voire environnementale) avant la contestation, mais ces *profanes* sont devenus avec le temps des connaisseurs avisés en la matière, ayant accumulé au cours des années savoirs et savoir-faire¹⁰. Disposant d'une réelle influence locale (grâce à l'usage des média locaux) et épaulée par des militants du mouvement écologiste « *Sortir du Nucléaire* »¹¹, l'équipe qui participe aux travaux du groupe de travail monopolise à elle seule une bonne partie des débats, tout particulièrement par la voix de la personne qui préside QBE depuis une décennie. Quoique resserré autour d'un noyau dur où la diversité des opinions (principalement une gauche écologiste) et des profils (majoritairement des *ex-néoruraux* installés de longue date dans le sud-ouest du département) semble être moins grande que par le passé, *Quercy Blanc Environnement* reste une institution de la contestation locale.

Toutefois, on observe que s'ils sont souvent revendicatifs et indignés, les militants de l'association n'en restent pas moins soucieux de trouver des points d'entente avec les animateurs du groupe de travail auquel ils participent. Ainsi, ils ne se limitent pas à critiquer systématiquement ce qui est entrepris par les comités (de pilotage et technique) et formulent très régulièrement des propositions. Ayant fait évoluer son discours (en prenant notamment appui sur la démarche « *Négawatt* »¹²) l'association cherche de la sorte à influencer avec plus de pertinence sur un processus décisionnel dont elle se sent exclue. Mais cette volonté se

¹⁰ Cet apprentissage progressif correspond davantage à une forme de spécialisation (s'intégrant dans une dynamique spontanée de division du travail) qu'à une professionnalisation, telle que celle-ci est présentée in OLLITRAULT Sylvie (2001), « Les écologistes français, des experts en action », *Revue Française de Science Politique*, n°51/1-2, pp. 105-130. En effet, il nous semble important de distinguer d'une part les notions de « *métier* » [MOTHÉ Daniel (1973), *Le métier de militant*, Paris, Seuil.] ou de « *carrière* » [FILLIEULE Olivier (2001), « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue Française de Science Politique*, n°51/1-2, pp.199-215.] dans la mesure où celles-ci renvoient à un processus d'apprentissage ; et d'autre part, celle de « *profession* », en ce qu'elle désigne plutôt une identité sociale formelle qui ne correspond en rien à ce que nous avons pu ici observer.

¹¹ QBE est membre de ce réseau associatif. C'est donc sous l'étiquette *Sortir du nucléaire* que le vice-président de l'association quercinoise (son vice-président) participe aux travaux du groupe de travail Grand Public, tandis que les autres personnes qui l'accompagnent se présentent comme *Quercy Blanc Environnement*.

¹² Développée par un groupe d'énergéticiens reconnus, cette conception alternative de la maîtrise de l'énergie connaît depuis quelques années un succès d'estime. Nous y reviendrons dans la troisième partie de la thèse.

heurte à la délimitation des prérogatives fixée par le Préfet. Et de fait, un certain désarroi va poindre du côté des acteurs associatifs qui ne comprennent pas cette mise à l'écart des instances opérationnelles du programme. Ainsi, à l'instar de ce que nous faisait remarquer l'un d'entre eux au cours d'un entretien, les membres de QBE vont vivre comme un retour en arrière le fait que des décisions importantes soient prises sans tenir compte de l'avis des citoyens. Evoquant avec fierté le débat local et les « *vertus démocratiques* » qu'avait eu, selon eux, cette démarche de concertation, ils se désolent à présent de constater que cet âge d'or est bel et bien révolu.

Comme nous l'avons vu précédemment, les partenaires du programme s'étant réapproprié l'idée, la contribution associative s'est trouvée minorée à l'occasion de la première phase de traduction. Ainsi, même si les opposants à la ligne THT en Quercy Blanc ont incontestablement participé à la « *formulation des problèmes* » initiale lors du débat local, il est clairement apparu que cet élément de contexte a depuis été effacé de l'histoire officielle de la politique de MDE du Lot. Lors de cette seconde phase, l'espace confiné de la salle de réunions est en effet devenu un laboratoire politique, au sein duquel quelques acteurs s'emploient à définir en cercle restreint la stratégie à adopter pour faire à un problème qui concerne pourtant tout un territoire. Cette confiscation du pouvoir de décision va toutefois poser problème dans la mesure où le monde associatif issu de la contestation anti-THT va faire le constat qu'il ne reste que peu de place aux autres *arènes politiques* (ici, les groupes de travail) pour amender les orientations définies par une petite alliance controversée de *puissants*¹³. De fait, le cloisonnement va faire l'objet d'attaques répétées de la part de ceux qui refusent de se voir rétrogradés au rang des simples profanes, et non plus des spécialistes. Constatant que leurs savoirs de proximité (dont la validité avait pour partie été reconnue lors de la précédente concertation) ont tout autant été relégués à la marge, c'est leurs compétences, et par extension leur légitimité et leur crédibilité se trouvent également mises à mal. Peu enclins à subir sans réagir, quelques uns des membres les plus éminents de la mobilisation passée vont donc bien vite faire entendre un *crescendo* de mécontentement lors des réunions du groupe de travail.

Les limites d'un pilotage technique

Avant même l'installation des groupes de travail en septembre 2004, le comité technique envisageait leur fonctionnement en espérant que « *les réflexions communes, les échanges d'expérience, participeront à la préparation des opérations avec plus de précision et de réalisme. (...) Les réunions de travail permettront des échanges d'information sûrement*

¹³ On retrouve ici un problème évoqué par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001, *op. cit.*, p.102) : « *Comment ne pas voir que ce choix politique (...) s'opère sans véritable débat, sans véritable consultation, c'est-à-dire selon des procédures qui ne sont pas celles que l'on associe habituellement à la vie politique de nos démocraties* ».

très bénéfiques». Précisé dès l'origine (*cf. infra*), le caractère exclusivement consultatif des groupes de travail a toutefois dû être réaffirmé face au mécontentement de nombreux membres du groupe de travail *Grand public* à l'issue de la première réunion : « *Le groupe de travail a un rôle de proposition, étant entendu que chaque proposition ou demande qu'il formulera sera transmise et discutée en comité technique* ». Pour autant, cette délimitation des compétences entre comités et groupes de travail ne va pas suffire à apaiser le monde associatif issu de la contestation anti-THT. Au grand dam des représentants de l'ADEME et de la FDEL qui sont chargés d'animer cette instance consultative, l'ambiance des réunions va ainsi devenir de plus en plus tendue, obligeant *de facto* le comité technique puis le Préfet à réagir.

Comme ils ont eu chacun l'occasion de nous le confirmer, peu habitués à devoir gérer des situations comme celles qui se présentaient à eux, les représentants de l'ADEME et de la FDEL ont affronté avec difficulté les réunions du groupe de travail *Grand public*. Associés aux travaux du comité technique en leur qualité de techniciens, ils se sont en effet trouvés démunis au moment de piloter conjointement ces temps de consultation avec le monde associatif local. Exerçant avant tout une mission de soutien aux collectivités locales en matière de gestion électrique, la FDEL n'a paradoxalement pas été choisie pour intervenir au sein du groupe de travail sur la question. En lieu et place de cela, son représentant se trouve au contraire chargé de co-animer les réunions consultatives d'un public-cible dont il n'est pas spécialiste. Comme nous avons pu l'observer *de visu*, l'émergence de tensions au sein du groupe de travail ne va donc faire qu'accroître le malaise ressenti. Confronté aux critiques des associations, le directeur adjoint de la Fédération nous avouera à cet égard s'être trouvé régulièrement dépassé par la tournure des réunions¹⁴. Pour autant, si cela va l'amener à formuler des bilans négatifs en comité technique, on constate aussi que la FDEL va néanmoins être la seule composante de cette instance à accorder de la considération aux propositions faites par le groupe de travail :

« Comment peut-on prendre en compte les propositions qui sont formulées par les groupes de travail ? Il faut qu'on se positionne ici, car nous leur devons un retour. (...) Le comité technique doit réagir à ces propositions pour que nous puissions leur dire ce qu'il en est ... C'est normal puisqu'on leur demande de participer ».

Soucieux de respecter le cadre fixé dans la lettre de mission aux pilotes des groupes de travail, les deux salariés du syndicat départemental d'électrification qui assistent ensemble aux réunions de cette instance consultative vont donc régulièrement tenter (sans succès) de faire réagir les partenaires du programme sur les propositions formulées par les membres de la commission *Grand public*. Peu soutenu par les représentants successifs de l'ADEME, du

¹⁴ Inexpérimenté en la matière, il a pu constater à cette occasion que la médiation « *correspond à un métier ou au moins à un savoir faire* » : BARRAQUÉ Bernard (2002), « *Quels indicateurs de gêne et quelle démarche participative pour quelle politique territoriale d'aéroports ?* », *Annales des Mines - Responsabilité Environnement*, n°26, p.31.

fait de leur implication réduite¹⁵ dans l'animation des réunions, la FDEL s'est ainsi retrouvée dans une position inconfortable, coincé entre les attentes des uns (au sein du groupe de travail) et le désintérêt des autres (lors des réunions du comité technique).

Tenir compte ou contenir la volonté participative des associations ?

Evoquée lors des réunions du comité technique, la question de ce qui doit être fait des avis exprimés par les groupes de travail (et tout particulièrement par ceux du milieu écologiste local) va donner lieu à des prises de position diverses. Ainsi, le représentant du Conseil Général du Lot, qui est également le co-pilote du groupe de travail *Collectivités*, va régulièrement interpellé les partenaires en soulignant qu'il convient de ne pas heurter les groupes de travail, en donnant le sentiment de décider trop hâtivement du contenu de la politique. Soucieux de préserver de bonnes relations avec ses administrés, le Département a en effet tout intérêt à ne pas les décevoir. Nonobstant cette affirmation, il n'en reste pourtant pas moins critique à l'égard de ces instances de consultation. D'autant de l'intérêt des réunions du groupe de travail *Grand public* (comme la majorité des membres du comité technique), il ne manque d'ailleurs pas de s'interroger régulièrement sur la pertinence des propositions et remarques que les associations ont été amenés à formuler dans ce cadre. En dépit de ces propos, ce responsable administratif départemental fait toutefois preuve d'un certain pragmatisme vis-à-vis de ces acteurs de terrain, au sens où ceux-ci pourraient être des relais efficaces pour les opérations de MDE. Ainsi, alors que se prépare l'action inaugurale (dite « *opération LBC* », puisqu'il s'agit de promouvoir les lampes basse consommation) du programme départemental, il va proposer au comité technique de leur donner un rôle à jouer :

« Il faut donc associer les associations dans l'opération LBC pour qu'ils prennent conscience des réalités et arrêtent de s'en prendre aux politiques »

Ce partenariat ponctuel s'inscrit donc dans une double logique : d'une part, il y a une volonté de mettre fin aux critiques associatives (concernant la mise en œuvre politique du programme MDE) en amenant ceux qui contestent à agir ; et d'autre part, la mobilisation des associations doit permettre de renforcer le dispositif opérationnel en y adjoignant des moyens humains qui lui font globalement défaut.

Autre acteur du comité technique se montrant régulièrement critique à l'égard des associations, le représentant d'Électricité de France s'offusque avant tout des attaques dont fait l'objet son entreprise lors des réunions du groupe de travail *Grand public*. En effet, présenté par certains intervenants associatifs comme la figure emblématique du *lobby*

¹⁵ Les représentants de l'ADEME vont se succéder suite à l'annonce de la mutation professionnelle de l'un d'eux, initialement chargé de suivre le programme lotois de MDE. Par ailleurs, la distance entre Cahors (où se déroulent les réunions) et Toulouse (où se trouve la délégation régionale de l'Agence) va aussi contribuer à donner à la FDEL le rôle d'interlocuteur local privilégié du point de vue des associations participantes.

nucléaire et du gaspillage d'énergie¹⁶, EDF voit *de facto* sa participation contestée. Souhaitant rompre avec ce que son représentant considère comme une *caricature*, tout en faisant valoir la légitimité de son action dans le cadre de la politique départementale de MDE, l'entreprise énergétique rend coup pour coup à ceux qui la considèrent toujours comme un adversaire. Rappelant qu'EDF n'entend pas agir à contre-courant de ses intérêts (à la veille de l'ouverture totale à la concurrence du marché de l'électricité), son représentant n'hésite pas à afficher une certaine susceptibilité lors des réunions du comité technique où les critiques associatives à l'égard de l'entreprise publique sont évoquées. Indirectement, il s'agit très clairement de souligner qu'EDF ne se laissera pas dicter son positionnement par le milieu associatif écologiste. En conséquence, il est sous-entendu que chacun des partenaires a donc tout intérêt à faire preuve de solidarité à son endroit, sauf s'ils tendent à considérer que l'apport financier d'EDF n'est pas déterminant. Et sur ce point, les différentes parties savent de quoi il retourne (*cf. supra*), ce qui les conduit invariablement à se ranger aux côtés de l'énergéticien, et en opposition aux militants associatifs du groupe de travail *Grand public*.

Du point de vue de la DRIRE, la situation est encore différente du fait du positionnement résolument technique qu'ont adopté ses représentants dans le processus de construction partenariale du programme. En effet, cette posture se révèle délicate à tenir dès lors qu'il s'agit de travailler en concertation avec la société civile en général, et avec le milieu associatif en particulier. Semblant démunie face à la dimension humaine du projet départemental de MDE, cette administration déconcentrée n'entend toutefois pas se résigner. Refusant d'être assimilé à l'image négative du *technocrate*, le représentant toulousain de la Direction Régionale va donc s'employer à composer avec ces acteurs récalcitrants pour ne pas donner l'impression de construire la politique départementale de MDE sans tenir compte de leur avis. Soucieuse de « *clarifier la situation* » avec les groupes de travail, la DRIRE va ainsi prôner une amélioration de la communication en direction de ces instances consultatives afin de les informer plus régulièrement des avancées du programme auquel elles sont conviées à participer. À défaut d'interactions en face-à-face (comme lors des réunions des groupes de travail), il s'agit ici de mettre à disposition des documents de synthèse qui doivent permettre aux parties prenantes de la société civile départementale de rester connectés (mais sans participation effective) au processus d'élaboration de la politique territoriale de MDE.

Ainsi que nous aurons l'occasion de le préciser dans les pages suivantes, l'information des groupes de travail va s'imposer comme un impératif suite au mouvement d'humeur que vont publiquement exprimer deux associations écologistes impliquées dans l'instance consultative *Grand public*. Fin 2004, le groupe départemental du réseau *Sortir du Nucléaire* a en effet signé une tribune dans le quotidien régional, dénonçant la lenteur de la mise en

¹⁶ En référence aux publicités de l'entreprise publique qui vantaient les mérites du chauffage électrique.

place du programme de MDE, et arguant que l'on « *gaspille de l'argent public en missionnant deux bureaux d'études pour réaliser le point zéro* » dont les résultats se font attendre¹⁷. Une semaine plus tard, le Groupement Associatif de Défense de l'Environnement du Lot (GADEL) va poursuivre en ce sens en mettant en cause le « *manque d'ambition* » du programme de MDE du Lot¹⁸. Heurté par ces prises de position, le Préfet du Lot va répondre à ces attaques à l'occasion du comité de pilotage suivant, en formulant une « *mise en garde contre les mauvaises excuses avancées par d'aucun pour finalement ne rien faire* ». Visant clairement le milieu associatif écologiste du Lot et contribuant à affirmer la solidarité du Préfet (coordinateur de la politique départementale de maîtrise de la demande électrique) à l'égard du comité technique dont l'action (et la composition) était alors mise en cause, cette interpellation lui permet dans le même temps de souligner que la MDE est « *l'affaire de tous les lotois* ». Toutefois, même si cette implication du représentant de l'Etat tend à remettre les pendules à l'heure, il n'en reste pas moins qu'un malaise persiste. C'est pourquoi, dans une perspective d'apaisement de la situation, la Préfecture va bientôt répondre favorablement à l'une des doléances principales du milieu associatif lotois, en désignant *Quercy Energies* comme représentant de celui-ci au sein du comité technique. Ce faisant, le comité de pilotage va revenir sur une de ses décisions initiales, en donnant à cette association une place qui lui avait toujours été refusé. Dans le même sens, le Préfet et son représentant au comité technique vont se prononcer en faveur d'une approche « *pédagogique* » à l'égard des associations qui prennent part au groupe de travail *Grand public*, afin d'éviter que celles-ci ne renouvellent leur mécontentement dans les médias locaux. S'exprimant sur ce sujet lors d'un comité technique, la Préfecture va par ailleurs préciser sa stratégie à l'égard des associations contestataires. Il s'agit de les amener à s'impliquer dans les opérations entreprises dans le cadre du programme (notamment en leur en confiant occasionnellement la réalisation) pour que cessent leurs récriminations. L'objectif semble donc avant tout de limiter le pouvoir de nuisances des militants associatifs, et non pas tant de les associer de manière effective au processus de définition des orientations du programme de MDE départemental.

[II-C] De l'incubation à l'éclosion d'une politique innovante

Convoqué en septembre 2004 (à l'occasion d'une réunion plénière d'installation), le groupe de travail *Grand public* s'est réuni pour la première fois de manière spécifique en octobre 2004. Comme nous l'avons précédemment évoqué, la réunion suivante s'est soldée par la rédaction de deux articles de presse virulents, illustrant le sentiment de frustration des participants du monde associatif écologiste lotois. Enfin, c'est en février 2005, lors de la

¹⁷ Communication du groupe *Sortir du Nucléaire*, « *Projet de maîtrise de la demande d'électricité* », *La Dépêche du Midi* - édition du Lot, 18 novembre 2004, p.38.

¹⁸ « *Environnement : Le Gadel préoccupé* », *La Dépêche du Midi* - édition du Lot, 25 novembre 2004, p.37.

troisième réunion du groupe de travail que la rupture va sembler consommée, à l'issue de deux heures d'un face-à-face houleux entre décideurs et associations. Désolés de constater que l'opération inaugurale du programme doit démarrer dans les jours qui suivent sans qu'on leur ait demandé leur avis, les militants écologistes vont alors être tentés de quitter l'instance consultative. Désireux d'être reconnus comme des partenaires (et donc de se réapproprier cette politique dont ils se considèrent être les initiateurs), les anciens opposants au projet de ligne très haute tension exigent en effet davantage d'écoute et de transparence de la part de leurs interlocuteurs. Ces derniers, conscients de la nécessité de ménager la susceptibilité de ces acteurs locaux reconnus vont en ce sens décider de répondre à une autre de leur demande en décidant lors du comité de pilotage de la semaine suivante, la nomination de *Quercy Energies* comme représentant du monde associatif et en élaborant un *digest* des résultats de l'étude *Point Zéro* réclamé depuis longtemps. Toutefois, si l'intégration de *Quercy Energies* va bien être perçue comme un signe encourageant d'apaisement, la publication d'une version « *tronquée* » de l'expertise (dont le but était de désamorcer les critiques des associations) ne va en revanche pas les satisfaire. Un véritable problème de communication avec les associations se pose donc plus que jamais. Car, une fois encore, la colère et les récriminations des associations participantes vont s'exprimer dans la presse, contribuant à donner une image très mauvaise des premiers pas du programme de MDE lotois.

Cet état de fait n'est pas sans conséquence alors qu'une première traduction concrète du programme se prépare. En effet, à l'issue d'une phase de confinement durant laquelle les partenaires se sont régulièrement réunis pour définir progressivement une stratégie d'action et pour envisager les conditions de sa mise en œuvre, le moment est venu d'extraire les éléments de solution au problème électrique départemental du cadre restreint où ils ont été collectivement élaborés. Troisième et dernière phase du processus de traduction, le *retour vers le grand monde* implique en effet de donner vie aux outils de planification de la demande électrique territoriale en les mobilisant concrètement dans le monde extérieur, hors des quatre murs de la salle de réunions. Plusieurs questions se posent pourtant à l'heure d'opérationnaliser une telle politique territoriale de MDE : Que va-t-il advenir de ce qui a été conceptualisé en milieu clos pour définir les choix à opérer, la stratégie à adopter, l'ordonnancement des priorités, la façon de communiquer, la manière d'associer la société civile, le usage à valoriser, le moyen pour convaincre tel ou tel public, le budget à allouer aux différentes actions, la planification spatio-temporelle pour le programme ?

III- La réalisation d'une action inaugurale

Sur la base du premier plan d'action qui avait été défini en 2004, des opérations avaient été définies comme prioritaires dans l'attente des résultats de l'étude *Point Zéro*. Ainsi, parmi les actions *auprès des consommateurs grand public*, une opération de promotion de l'éclairage performant dans l'habitat (Lampes Basse Consommation) avait vocation à être lancée au plus tôt. En direction des *administrations, entreprises et collectivités locales*, des actions avaient par ailleurs été mises à l'ordre du jour pour optimiser l'éclairage public, et pour envisager l'implantation de Décaleur Adapteur de Tension (DAT) en réseaux ruraux¹. Enfin, au centre des préoccupations de nombre de membres du comité technique, la communication autour du programme de MDE départemental restait à ce stade en débat, tant sur le fond que sur la forme et sur les modalités de son financement.

De manière générale, ce dernier aspect se révèle en effet crucial en vue de la réalisation effective des opérations envisagées. À ce stade du processus de traduction, il faut déjà s'assurer de disposer de soutiens hors du cadre confiné où le plan d'action a été élaboré. La question de l'*intéressement* se pose donc au préalable afin de convaincre les responsables exécutifs de financer ce qui a été planifié. Un travail de justification s'impose alors pour susciter l'adhésion de ces acteurs incontournables. Par ailleurs, à défaut de pouvoir compter dès à présent sur d'importantes ressources financières, la nature des *alliances* à tisser par ailleurs pour étendre le réseau (en mobilisant les personnes potentiellement intéressées par la mise en œuvre des premières actions) va susciter la discussion au sein du comité technique. Avant de capter l'attention des destinataires des mesures entreprises dans le cadre de la politique de maîtrise de la demande en électricité, il s'agit dans un premier temps d'enrôler les acteurs intermédiaires qui en seront en mesure d'en montrer le bien-fondé afin que les différents publics concernés s'en saisissent et rejoignent ainsi le réseau d'acteurs.

¹ Le DAT est un dispositif technique semblable à un transformateur. Son but est d'éviter les chutes de tension en milieu rural pour les habitations situées en bout de réseau. Son installation constitue une alternative provisoire (voire définitive) à un renforcement onéreux des lignes du réseau en contrainte.

[III-A] La réinvention locale d'un mode d'intéressement éprouvé

Proposé par le délégué régional de l'ADEME lors d'un comité de pilotage en juillet 2004, le principe d'une opération de promotion des lampes basse consommation (LBC) a été entériné à cette même occasion², illustrant ainsi l'influence prédominante de l'agence dans le processus de définition de la politique³. Une telle action devait permettre de lancer dès l'automne le programme dans l'attente des résultats de l'étude *Point Zéro*. Seule voix discordante vis-à-vis de cette initiative, la Région a fait savoir qu'elle ne voyait pas d'un très bon œil l'idée de financer une opération se réalisant dans un cadre commercial, dans le cadre d'un partenariat avec les fabricants d'ampoules. En dépit de cela, une dynamique va bientôt s'enclencher en vue de la mise en œuvre d'une telle action dans les plus brefs délais⁴.

De la recherche d'une stratégie innovante...

Lors du comité technique de rentrée, en septembre 2004, les représentants de l'ADEME et d'EDF vont commencer à préparer le terrain en présentant aux autres partenaires ce qui a déjà été réalisé pour promouvoir les lampes basse consommation. Pour ce faire, ils présentent tout particulièrement l'exemple de ce qui avait été entrepris en la matière à Besançon⁵ en 2002. Suite à cet exposé, il ressort des échanges que :

« Sans vouloir transposer totalement cette opération, il est demandé à la délégation régionale de l'ADEME de réfléchir à une stratégie adaptée au département du Lot, à son contexte local, tout en respectant l'objectif de réalisation d'une opération en fin 2004 ou début de 2005 ».

Toutefois, aucun engagement ferme n'est pris pour l'instant et aucun partenariat financier n'a encore été défini. En effet, des désaccords subsistent sur l'intérêt de cette action. Ainsi, tandis que l'ADEME se positionne en première ligne sur ce sujet dont elle est l'initiatrice, EDF fait part de certaines réserves. Pour sa part, le Conseil Général du Lot se dit prêt à mettre à disposition les différents supports de communication du Département : panneaux publicitaires des abribus et bulletin périodique d'information départemental (*Contact Lotois*). Il faut toutefois attendre le mois suivant pour que les partenariats se précisent à

² « En attendant les résultats de l'étude, une première opération peut être lancée d'ici à la fin de l'année, portant sur les lampes basse consommation. L'idée consiste à subventionner le producteur de ces équipements afin d'en réduire le prix de vente ». Compte-rendu du Comité de Pilotage n°3, Préfecture.

³ De la capacité à imposer un instrument dépend en effet l'importance d'un acteur. LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004a), *op. cit.*, p.28.

⁴ Cette opération de promotion des lampes basse consommation ayant déjà fait l'objet d'une description très précise dans un rapport de recherche [PAUTARD Éric (2007), « Promouvoir l'achat de Lampes Basse Consommation. Le cas du programme de Maîtrise de la Demande en Electricité du département du Lot », in ZÉLEM Marie-Christine (coord.), *Maîtriser la demande d'énergie. Promouvoir des technologies et des comportements économes en énergie dans le domaine de l'éclairage*, Rapport de recherche n°3, deuxième phase du Programme « Gestion et Impacts du Changement Climatique », Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.], nous nous limiterons ici à revenir sur les aspects les plus saillants de cette initiative.

⁵ L'opération de promotion des lampes basse consommation de Besançon (Doubs) a eu lieu en octobre 2002 durant trois semaines. Financée par l'ADEME et EDF à hauteur de 75 000€, cette action visait à promouvoir l'éclairage performant auprès d'un public de 175 000 personnes, avec pour objectif la vente de 8000 lampes basse consommation.

l'occasion d'une nouvelle réunion du comité technique. À la satisfaction générale, EDF lève alors ses réserves et se dit prêt à investir une somme équivalente à celle investie par l'ADEME (5000€). Absent à cette réunion, le Conseil Régional Midi-Pyrénées semblerait également disposé à verser la même somme. Quant au Conseil Général du Lot, il confirme qu'il ne va pas investir de fonds mais soutenir logistiquement la dynamique.

A ce stade de la réflexion, les 10.000€ correspondant aux contributions d'EDF et de l'ADEME doivent contribuer à rembourser 1€ par lampe basse consommation vendue. L'objectif défini est d'en vendre 10.000, même si l'ADEME aurait souhaité atteindre le seuil symbolique d'une lampe basse consommation par foyer (soit 50.000 ampoules). Par ailleurs, il est également décidé de se restreindre pour l'instant aux trois principales villes du département, en s'appuyant principalement sur les distributeurs et les associations locales. À la différence de ce qui avait été fait à Besançon en 2002 ou à Clermont-Ferrand en 1999, le principe d'un accord avec les producteurs de lampes semble donc avoir été abandonné, au profit d'un partenariat avec le tissu socio-économique local. En ce sens, la stratégie développée dans le Lot constitue une innovation. La question reste toutefois de savoir quand et comment cela va se mettre en œuvre de manière effective.

En effet, un certain nombre d'incertitudes et de questions continuent à poser problème en vue de l'opérationnalisation de cette action. La première réside au niveau de l'implication financière de la Région Midi-Pyrénées. En retrait depuis quelques mois, les représentants du Conseil Régional ont, en effet, déjà eu l'occasion d'exprimer certains doutes vis-à-vis de l'efficacité d'une telle opération. Et ils ne sont pas les seuls à se positionner de la sorte. Toutefois, aucun des membres des instances décisionnelles du programme de MDE départemental ne semble formellement opposé à cette expérimentation. D'autant que tous les partenaires s'accordent sur un point : le but est d'abord de communiquer autour de l'idée d'une maîtrise départementale des consommations d'électricité. L'ambition première n'est donc pas ici de permettre un équilibrage de la courbe de charge par une réduction des situations de pointe. Il s'agit avant tout de signifier au plus grand nombre l'enjeu que constitue pour le département une maîtrise des consommations électriques.

Sur un plan plus pratique, deux questions se posent par ailleurs quant aux modalités de remboursement prévues : Comment rembourser un euro par lampe ? Et surtout à qui ? À ce sujet, trois solutions existent pour résoudre cette équation. La première envisage d'accorder un bon de remboursement à chaque consommateur. Cela risque cependant de dissuader les acheteurs potentiels et de poser des problèmes de gestion pour assurer la prise en charge de ces nombreux versements minimes. La seconde solution envisagée consiste à rembourser *a posteriori* les fabricants en fonction du nombre de lampes qu'ils ont vendu,

mais cela implique de définir un mode de comptabilité efficace en amont (pour que soit opérée une ristourne d'un euro sur chaque lampe) et en aval (pour estimer le nombre d'ampoules effectivement vendues dans le cadre de l'opération). Enfin, la troisième modalité de mise en œuvre évoquée se propose de rembourser les distributeurs qui auront proposé en rayon des lampes basse consommation à un prix rabaisé d'un euro par rapport à celui qu'ils affichent habituellement. Considérée comme la plus pratique, c'est cette troisième formule (jamais testée lors d'autres opérations similaires) qui va être retenue sous l'impulsion de la délégation régionale de l'ADEME. Dans cette perspective, il s'agit à présent de structurer un ensemble de partenariats locaux en faveur de la maîtrise des consommations électriques. Et pour ce faire, le but est de mobiliser davantage les distributeurs (présents dans le département) plutôt que les producteurs (habituellement sollicités dans ce type d'opération, mais implantés au niveau national). Dans le même sens, il est décidé d'associer les organisations locales (Espace Info-Energie, associations de consommateurs, écologistes, ...) en leur proposant de tenir des stands dans les magasins partenaires de l'action de MDE. Perçues comme autant de relais de prescription, ces organisations constituent en effet une ressource humaine importante qui aura pour but de combler le manque de ressources financières du programme dans cette phase préparatoire.

... À la mise en œuvre d'une démarche conventionnelle

Lors de la réunion du comité technique qui se déroule au début du mois de décembre 2004, une certitude est déjà acquise : l'opération n'aura finalement pas lieu avant la fin de l'année comme cela était initialement prévu. Pour autant, l'action de promotion des lampes basse consommation reste à l'ordre du jour, mais se trouve reportée au début de l'année 2005. Dans cette perspective, et pour tenter d'accélérer la manoeuvre, la délégation régionale de l'ADEME est chargée de coordonner la préparation de la stratégie de communication qui accompagnera à terme la mise en œuvre de l'opération de promotion des lampes basse consommation. Par ailleurs, une réunion (également animée par l'ADEME) est également prévue la semaine suivante avec tous les directeurs de magasins lotois distribuant des lampes basse consommation. À cette fin, 55 invitations ont été lancées en direction du secteur de la distribution.

Toutefois, une mauvaise surprise va survenir lors de cette réunion du 9 décembre, puisque ce jour là, seuls deux distributeurs vont répondre à l'invitation : le directeur du supermarché *Leclerc* de Cahors et le responsable des quatre magasins de bricolage *Catena* implantés dans le département. Malgré tout, une opération-test va pour autant être envisagée avec ces enseignes. En revanche, l'idée d'un remboursement d'un euro par lampe basse consommation est abandonnée, puisqu'elle risquait d'amener les distributeurs à vendre à perte, ce qui est illégal. En lieu et place de cette stratégie, les parties prenantes vont alors se

mettre d'accord pour promouvoir des lots de trois lampes basse consommation dont une serait gratuite grâce au financement apporté par le programme de MDE du Lot⁶. En contrepartie, les distributeurs se chargent quant à eux de négocier le prix des lots avec les fabricants et s'engagent à assurer leur promotion en rayon.

En dépit du faible nombre de participants à cette réunion, un certain nombre de points positifs ressortent cependant à l'issue de cette rencontre. En effet, le supermarché *Leclerc* de Cahors propose de mettre à disposition ses emplacements urbains (4x3) pour y afficher une campagne sur les lampes basse consommation, tandis que pour leur part les quatre magasins *Catena* s'engagent à mettre en valeur le produit dans leurs rayons. Illustrant l'hétérogénéité des moyens mobilisés et des logiques d'action, ces différences entre distributeurs se retrouvent également au niveau de la durée de l'opération. En effet, tandis que le supermarché cadurcien prône une opération brève (durant entre 4 et 10 jours), le représentant de *Catena* préconise pour sa part de prolonger la promotion des lampes basse consommation pendant un mois entier. En dépit de ces divergences sur les modalités de mise en oeuvre qu'il sera toujours temps de définir plus tard, un consensus sur l'essentiel s'est cependant dégagé de la réunion. De fait, le principe de ces deux partenariats semble d'ores et déjà acquis. Néanmoins, l'ADEME n'entend pas se limiter à ces deux enseignes et va donc envisager de contacter aussi *Carrefour* puisque l'Agence a un accord national spécifique avec ce distributeur.

Jugée *a posteriori* comme « *n'ayant rien donné de satisfaisant* », cette réunion a toutefois eu le mérite d'obliger les responsables de cette opération à revoir leur stratégie. En effet, il n'est plus question de rembourser un euro par lampe basse consommation, mais de financer intégralement le coût de la troisième ampoule pour chaque pack de trois LBC acheté. Cependant, on va rapidement constater que, si cela résout un problème, cela en crée également un autre, cette solution risquant de se révéler plus coûteuse et nettement plus incertaine. D'autant que la majeure partie des coûts de communication restent à la charge des financeurs du programme. De fait, les 5.000€ du Conseil Régional seraient d'un grand secours s'ils venaient se rajouter au budget déjà acquis. D'autant qu'il semblerait que la Région serait même prête à investir le double si l'ADEME et EDF en faisaient autant. Dans ce cas de figure, cela porterait le budget total de l'opération à 30.000€. Mais rien n'est encore confirmé à la fin de l'année 2004 alors qu'il reste également à déterminer la date de l'opération. Sur ce point, les partenaires ont successivement évoqué le mois de Mai (c'est-à-dire après le rendu de l'étude Point Zéro), puis celui de Mars, avant de s'accorder avec les

⁶ Cette option résulte d'une remarque formulée par le représentant d'EDF : « *On sait que l'économie réalisable est de 25% pour la première lampes basse consommation, de 15% pour la seconde et de 10% pour la troisième. Donc c'est positif d'en vendre trois par foyer* ».

distributeurs sur le mois de Février. Toutefois, étant donné le caractère récent des partenariats, ce calendrier reste soumis à de nombreuses incertitudes.

Ainsi, quelques jours après la réunion avec les distributeurs, un premier imprévu va venir bousculer la stratégie initialement envisagée. En effet, les directeurs de *Catena* et *Leclerc* ayant sollicité leur fournisseur (*Philips*) en lampes basse consommation, celui-ci a pris contact avec la délégation régionale de l'ADEME pour lui proposer la signature d'une convention comme cela avait été fait dans d'autres régions. L'idée est simple : *Philips* s'engage à baisser les prix tandis que les financeurs prennent en charge la communication. Par ailleurs, le fabricant promet de fournir des lampes basse consommation de qualité, mais demande un délai minimum de 5 semaines pour se préparer, ce qui conduit les promoteurs de la MDE du Lot à planifier l'opération pour le mois de Mars. On assiste donc un retour à la case départ avec ce changement de stratégie puisque finalement le partenariat se fera avant tout avec les fabricants, et non pas les distributeurs.

Une opération redéfinie dans l'urgence

Début 2005, lors d'une réunion du comité technique principalement consacrée à ce sujet, l'ADEME est officiellement mandatée pour piloter l'opération de promotion des lampes basse consommation dont le démarrage est prévu le 5 mars, pour une durée de trois semaines. À cette occasion, le changement de stratégie est confirmé aux différents membres du comité technique. Désormais, les partenaires principaux deviennent en effet les fabricants de lampes basse consommation. À cet égard, une convention doit d'ailleurs être prochainement signée avec *Philips*, tandis que des contacts ont été pris avec *Osram*, *General Electric* et *Cidelec*⁷ afin d'envisager un partenariat similaire. Sur un plan pratique, si les trois villes principales du Lot restent la cible première de l'opération, il a toutefois été décidé de l'élargir aussi au reste du département. Concernant le budget prévisionnel, il reste le même (3 x 5.000 euros) malgré l'incertitude qui plane toujours quant à la participation réelle du Conseil Régional, absent des réunions du comité technique depuis plus de six mois. En revanche, le Département va pour sa part confirmer la possible mise à disposition des panneaux d'abribus du département (ou s'ils sont déjà réservés de verser 10.000€ au budget) tout en annonçant dans le même temps que, compte tenu des délais impartis, il n'est plus envisageable d'inclure un article dans le périodique du Conseil Général du Lot.

Conscients du retard pris par l'action inaugurale du programme départemental de MDE, les membres de l'instance opérationnelle la considèrent d'abord comme un « test » à reconduire l'année suivante. En effet, à ce stade, tout est à revoir dans des délais très courts.

⁷ Ce producteur d'ampoules dispose d'une part de marché largement inférieure à ses autres concurrents. Toutefois, il a été spontanément proposé par l'une des associations (*Sortir du Nucléaire*) qui participent aux travaux du groupe de travail *Grand public* du programme départemental de MDE.

C'est notamment pourquoi le comité technique va faire le choix de déléguer pleinement l'organisation générale de l'opération à l'ADEME, car d'ici à fin janvier, des accords doivent être impérativement signés avec les producteurs de lampes basse consommation pour que la préparation de l'opération démarre (un mois durant) en février. Sans tarder, une réunion entre les différents services de communication (ADEME, EDF, Département et Région) est donc déjà planifiée pour tenter de définir une stratégie harmonisée. Trouver un consensus ne semble pourtant pas évident *a priori* pour les membres du comité technique. Toutefois, face aux délais, une accélération du processus d'élaboration s'impose alors. C'est pourquoi, même si certains⁸ ont exprimé des réserves à l'égard des plaquettes nationales de l'ADEME sur les lampes basse consommation (considérant que celles-ci négligent la « *dimension citoyenne* » de l'achat), il va être décidé d'y avoir quand même recours pour promouvoir ce produit en rayon. En revanche, un désaccord important persiste au sein du comité technique quant au niveau des objectifs quantitatifs de l'opération. En effet, tandis que le principal responsable de l'opération avance le chiffre de 20.000, son collègue de l'ADEME propose pour sa part de rester sur le chiffre de 10.000 lampes basse consommation. C'est toutefois la DRIRE qui va finalement l'emporter en proposant un objectif largement plus modeste (3.000) mais jugé plus réaliste au regard des incertitudes qui prédominent encore à 50 jours du démarrage.

Au cours du mois de janvier 2005, l'ADEME signe comme convenu des partenariats avec *Philips* (sur la base des conventions déjà conclues lors d'autres opérations similaires), avec *General Electric* et avec *Cidelec*. N'ayant pas jugé intéressant de participer à une telle opération dans un département où la marque est peu implantée, *Osram* ne va pas -pour sa part- donner suite aux propositions d'accord qui lui ont été faites. De fait, si la présence de *Philips* (n°1 mondial et national de l'éclairage) est un atout évident, l'absence d'*Osram* (n°1 sur le marché des lampes basse consommation en France) est en revanche un problème, excluant de fait un certain nombre de distributeurs. Ainsi, suite à la signature de ces accords, ce sont seulement 23 points de vente qui sont concernés par l'opération. Restreignant du même coup les ambitions de cette première action de MDE, ce nombre limité d'enseignes n'est pourtant pas le seul problème que va rencontrer ce projet. Au cours du mois de Février 2005, alors que l'opération se prépare (notamment du côté des communicants), le budget de l'action est en effet revu à la baisse. Ce ne sont plus 5.000 euros mais 2.500 euros qu'EDF et l'ADEME vont respectivement s'engager à verser. Quant à la Région, il est à présent certain que celle-ci ne participera finalement pas au financement de l'opération⁹. De fait, avec un budget total de 5.000€, consacré exclusivement à la communication (avec l'appui logistique

⁸ Ce positionnement est principalement celui développé par le permanent MDE de la Fédération Départementale d'Electricité du Lot (FDEL). Il regrette en effet que la plaquette insiste majoritairement sur les économies financières réalisables grâce aux lampes basse consommation.

⁹ Il semblerait d'ailleurs que, contrairement aux propos rassurants longtemps relayés par l'ADEME, la Région n'a jamais véritablement envisagé de s'associer à l'opération.

fourni par le département du Lot), l'opération de promotion des lampes basse consommation initiée sur ce territoire se révèle être bien moins coûteuse que celles réalisées auparavant en France. À titre de comparaison, il est intéressant de rappeler que le budget alloué en 1999 pour une action similaire à Clermont-Ferrand était de 56.000 euros, tandis que celui de Besançon en 2002 était de 75.000 euros. Au terme de sa préparation, l'opération est donc en passe de se traduire concrètement d'une manière bien différente de celle qui avait initialement été envisagé¹⁰.

Des critiques à la médiatisation du partenariat

A quelques jours du lancement de l'opération, une réunion du groupe de travail *Grand public* est organisée à Cahors. Aucune réunion de cette instance consultative n'ayant eu lieu depuis 3 mois, les participants apprennent ce jour là que l'opération de promotion des lampes basse consommation démarre dans une dizaine de jours. Il est donc trop tard pour proposer des idées sur ce point, ce qui va –comme nous l'avons déjà évoqué précédemment– susciter le mécontentement des associations. Ces dernières, issues de la coalition qui s'était opposé au projet de ligne Très Haute Tension puis qui avait proposé la mise en œuvre d'une politique de MDE comme solution alternative lors du Débat Local de 2003, pensaient en effet qu'elles seraient consultées dans le cadre de la mise en œuvre d'actions orientées en direction du secteur domestique. Se considérant comme les *initiatrices* du programme, elles vont percevoir leur mise à l'écart du processus de conception, de préparation et d'opérationnalisation comme une offense. D'autant qu'en l'absence¹¹ du représentant de l'ADEME qui assure le suivi de cette action, ce sont deux salariés de la Fédération Départementale d'Électricité (FDEL) qui vont devoir défendre un projet vis-à-vis duquel ils sont pourtant circonspects à titre personnel¹².

Jugée « *dérisoire* » au regard des enjeux du programme de MDE, cette action de promotion des lampes basse consommation va laisser les participants dubitatifs tant le budget alloué leur paraît limité¹³. Cherchant à démontrer que son positionnement ne se limite pas à une expression critique, l'association *Quercy Blanc Environnement* va souligner qu'elle aurait prôné une distribution gratuite de lampes basse consommation si on lui avait

¹⁰ Une fois encore, on constate que des interférences ont conduit à des aménagements notables lors de la phase de préparation confinée. On rejoint en cela Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (*op. cit.*, pp.89-90) quand ils font le constat que « *cette investigation, par essais et erreurs, tâtonnements et bricolages plus ou moins savants, se déroule au milieu d'incertitudes qui sont progressivement levées pour faire exister de nouveaux mondes possibles peuplés d'entités nouvelles, mises en scène et domestiquées dans le laboratoire* ».

¹¹ Absence inopinée liée à un problème de santé imprévisible.

¹² C'est du moins ce qui est clairement ressorti d'entretiens que nous avons eu avec ces deux personnes, respectivement directeur adjoint et permanent MDE au sein du syndicat départemental d'électrification.

¹³ Peu après cette réunion, le président de QBE nous exposait la perception des membres de son association à l'égard du programme de MDE départemental en ces termes : « *Rien n'a démarré et nos adhérents se sentent floués. Le projet manque d'ambition et ne correspond pas aux enjeux du Lot. (...) A défaut de véritable résolution, tout cela semble un peu factice* ».

demandé son avis. En effet, cela aurait permis, du point de vue des représentants de cette association, d'éviter la dimension commerciale qui caractérise, selon eux, cette opération. Persuadé qu'une telle action aurait été plus efficace en l'inscrivant dans un cadre plus « *citoyen* », et en associant les associations implantées au niveau local, le président de cette association va évoquer une idée qui aurait pu être réalisée : profiter de l'organisation de la prochaine élection¹⁴ pour distribuer gratuitement (par l'intermédiaire du milieu associatif) une lampe basse consommation à chaque foyer. Mais il est de toute façon trop tard pour cette proposition. De plus, elle ne suscite que peu d'intérêt de la part des responsables du programme de MDE du Lot.

En effet, les différentes remarques des associations ne vont pas influencer sur la suite des événements. Et c'est ainsi que quelques jours plus tard, le lancement officiel de l'action inaugurale de la MDE lotoise va se tenir en Préfecture à l'occasion d'une conférence de presse qui fait suite à une réunion du comité de pilotage¹⁵. Lors de cet exercice rituel de mise en scène médiatique, les différents financeurs (assistés par leur service Communication respectif) vont faire état de leur implication dans ce projet, tout en rappelant plus globalement leurs objectifs et les enjeux d'une maîtrise des consommations électriques. Loin de donner raison aux associations, la conférence de presse va donner l'occasion au Préfet de leur répondre, en les invitant fermement à jouer le jeu de la MDE. Prolongeant la bataille médiatique enclenchée quelques semaines plus tôt par le milieu associatif lotois, les promoteurs du programme de MDE du Lot vont ainsi prendre le risque d'envenimer la situation. Mais pour l'heure, tel ne semble pas être la principale préoccupation des financeurs de l'opération de promotion des lampes basse consommation. Opportunément organisée deux jours avant le démarrage de la première opération de MDE à destination des ménages, la conférence de presse constitue d'abord un outil déterminant de positionnement public pour l'instance décisionnelle et politique du programme. Ce faisant, elle cherche avant tout à informer la presse (et donc les lotois) sur l'intérêt d'une telle action publique territorialisée.

[III-B] La mise en oeuvre de l'opération de promotion des lampes basse consommation

Avant de revenir plus précisément sur le déroulement de l'opération de promotion des lampes basse consommation qui a eu lieu dans le Lot du 5 au 26 mars 2005, il paraît utile de revenir au préalable sur le cadre général dans lequel elle s'est inscrite. Tout d'abord, les principaux objectifs de cette initiative partenariale étaient d'une part de faire connaître et de

¹⁴ L'exemple cité était alors le référendum du 29 mai 2005 sur le Traité Constitutionnel Européen.

¹⁵ La tenue de cette réunion du comité de pilotage avait par ailleurs amené le comité technique à présenter le plan d'action du programme, élaboré sur la base des résultats intermédiaires de l'étude *Point Zéro* quelques jours auparavant. Cf. *infra*.

promouvoir un équipement d'éclairage favorisant les économies d'énergie (en l'occurrence, les lampes basse consommation), et d'autre part de faciliter l'accès des ménages à cet équipement bien particulier. À cette fin, un accord a été conclu avec trois fabricants de lampes basse consommation (*Philips, General Electric* et *Cidelec*), ces derniers s'engageant à vendre à leur réseau de distributeurs lotois des lampes basse consommation de bonne qualité et à prix réduit (5€ maximum). Pour ce faire, ils ont proposé à ces distributeurs (supermarchés et hypermarchés généralistes et de bricolage) de devenir à leur tour, partenaires de ce projet en répercutant, voire en renforçant, cet effort tarifaire auprès de leurs clients. Par ailleurs, d'autres garanties ont été demandées aux fabricants. En effet, même si la probabilité qu'une lampe basse consommation soit défectueuse lors de sa première utilisation est *a priori* très faible, il semblait nécessaire de maximiser le taux de satisfaction des ménages. C'est pourquoi les fabricants se sont au préalable engagés à remplacer chaque lampe basse consommation défectueuse lors de sa mise en service, ou au regard des conditions précisées sur l'emballage. Dans le même sens, il a été demandé aux producteurs d'effectuer après l'opération une évaluation des ventes de lampes basse consommation dans tous les magasins partenaires, afin d'estimer aussi précisément que possible l'impact de l'initiative partenariale au cours de la période concernée.

Concernant la promotion de cette opération, une campagne de communication a par ailleurs été lancée du 5 au 26 Mars afin de faire largement connaître cette action. En magasin, des autocollants apposés sur chaque emballage de lampes basse consommation et des « stop rayons » ont été conçus pour permettre d'identifier cette action dans les rayons des enseignes partenaires. Au niveau du territoire départemental, une campagne d'affichage a par ailleurs été mise en place, durant les 3 semaines de l'opération, sur une partie du réseau « abribus » du département. Dans le même sens, une publicité en pleine page couleur a été achetée pour paraître dans le supplément *TV Magazine* de *La Dépêche du Midi* (édition du Lot, dimanche 6 mars 2005). Enfin, il a été demandé à l'*Espace Info-Energie* du Lot de relayer le plus largement cette initiative en usant des moyens spécifiques dont il dispose.¹⁶

L'évaluation in vivo de l'opération : quelques retours d'observations

Pour évaluer l'impact de cette opération, nous avons choisi de mettre en œuvre un suivi *ex-post* auprès d'un échantillon de dix distributeurs répartis sur l'ensemble du département. Pour décrire aussi parfaitement que possible la diversité des revendeurs d'ampoules, nous avons ainsi observé *in situ* deux hypermarchés, deux supermarchés, trois

¹⁶ Cette présentation de l'opération de promotion des lampes basse consommation se base très largement sur le dossier de presse (réalisé par l'ADEME délégation Midi-Pyrénées) qui a été distribué aux média lors de la Conférence de Presse du Préfet le 3 mars 2005. Compilées par nos soins, les informations contenues reprennent (presque) exhaustivement les formules utilisées dans ce document.

surfaces moyennes, une petite surface de proximité et deux magasins de bricolage. Parmi l'ensemble de ces distributeurs, cinq étaient situés dans les trois principales villes du département, et cinq autres dans des chefs-lieux de cantons ruraux répartis dans le reste du département. Sur un plan partenarial, signalons ici que six de ces distributeurs étaient contractuellement liés avec *Philips*, un avec *General Electric* et un avec *Cidelec*. Enfin, pour tenter d'observer les différences de positionnement, nous avons par ailleurs souhaité observer trois enseignes ne participant pas à l'opération du fait de leur partenariat avec *Osram* ou en raison de l'absence de toute lampe fluocompacte dans leurs rayonnages.

A l'issue de ce travail d'observation (impliquant une réelle exigence méthodique), un certain nombre de faits saillants sont ressortis de nos notes de terrain. Tout d'abord, une première vue d'ensemble nous a permis de constater que les lampes basse consommation étaient généralement assez bien situées (et disposaient donc d'une bonne visibilité) dans les rayons d'ampoules, même si elles ne représentent approximativement que 15% de l'offre en matière d'éclairage. Par ailleurs, il est apparu que, contrairement à ce qui nous avait été affirmé auparavant, aucun des distributeurs participant à l'opération n'étaient réellement tenu par un contrat d'exclusivité avec une des marques partenaires. De fait, on a ainsi pu trouver systématiquement une ou deux autres marques dans les présentoirs¹⁷. Celles-ci, quoique moins bien situées dans les rayonnages, avaient cependant un atout considérable à proposer aux consommateurs, puisqu'elles se sont globalement révélées bien moins chères que celles proposés par les grandes marques¹⁸.

Avec un prix moyen de 7,80 euros (estimation faite sur la base des dix magasins observés, en tenant compte de l'ensemble des marques) avant l'opération, les lampes basse consommation coûtaient alors près de neuf fois plus cher que les lampes à incandescence dépolies. C'est d'ailleurs pourquoi l'une des attentes principales des acteurs impliqués dans le programme de MDE départemental était que le prix puisse passer sous la barre des 5 euros à l'occasion de l'opération. Mais c'est là que le bât va blesser, puisque –comme on va pouvoir le constater dans l'immense majorité des cas– les ampoules des trois marques partenaires n'ont été que rarement vendues à un prix inférieur à ce seuil, à la différence des marques génériques (dont la qualité n'est pas garantie) qui n'étaient pourtant pas associées à la campagne de promotion. Dans les rares cas où nous avons observé des lampes basse consommation vendues à un prix inférieur à la barre symbolique des 5 euros, cela s'expliquait le plus souvent du fait qu'elles étaient vendues en lots de deux ou de trois.

¹⁷ Généralement une marque *générique* reprenant le nom de l'enseigne (Champion, Carrefour) ou un label de celle-ci (*Grand Jury* pour Shopi ; *Clartech* pour Leclerc) ; et une marque *discount* (nombreuses petites marques à bas prix).

¹⁸ C'est particulièrement vrai concernant les lampes basse consommation *discount*, situées au sol, mais dont le prix est souvent 2 ou 3 fois inférieur à celui d'une marque réputée.

Plus problématique encore, il s'est par ailleurs avéré qu'une partie des enseignes n'ont tout simplement pas changé leurs prix, ou n'ont pas mis en place la signalétique de l'opération. Ainsi, parmi les sept surfaces concernées que nous avons visitées, seules trois d'entre elles semblaient s'être vraiment impliquées. Et sans réelle surprise, il nous a été donné à voir qu'il s'agissait précisément des enseignes (*Leclerc* et *Catena*) qui avaient participé à la réunion des distributeurs en décembre. Pour autant, cette implication de quelques uns n'a pas suffi à abaisser de manière considérable le prix moyen des lampes basse consommation, puisque durant l'opération, celui-ci restait à un niveau de 6,20 euros, soit toujours davantage que le prix maximum conseillé. Concordant assez globalement avec les constats dressés par des militants associatifs¹⁹ et par des membres du comité technique, nos observations nous ont permis en temps réel de nous interroger sur la nature du bilan final de cette opération dont le succès semblait alors largement compromis. Il nous a toutefois fallu attendre la fin de la période de promotion puis la publication des chiffres pour réaliser pleinement l'ampleur de l'échec que fut cette action inaugurale au regard des ambitions qui avaient préalablement été affichées.

Le bilan contrasté d'une première expérience partenariale

Qu'il s'agisse de la stratégie à mettre en œuvre, des objectifs à atteindre ou du budget de l'opération, on a déjà pu constater que de nombreuses modifications ont eu lieu durant la préparation de cette première action de MDE. Ainsi, alors que les fabricants de lampes basse consommation n'avaient initialement pas été associés à l'opération, ils se sont finalement imposés (du moins dans le cas de *Philips*) face au déficit d'engagement des distributeurs. Dans le même sens, ce partenariat imprévu avec les producteurs d'ampoules fluocompactes a conduit les promoteurs de l'action à abandonner le principe d'un remboursement (1 euro par lampe, puis financement de la 3^{ème} gratuite), et à se concentrer exclusivement sur la communication. De manière formelle (avec les fabricants) ou informelle (avec les deux distributeurs volontaires), des accords de partenariat ont donc vu le jour dans la hâte, déterminant indirectement le déroulement de l'opération²⁰. Par ailleurs, ces ajustements ont également eu une influence sur les modalités de participation financière des partenaires signataires de l'accord-cadre. En effet, le budget prévisionnel a été momentanément estimé à 30.000€ (sans compter la participation logistique du Département du Lot), avant que le Conseil Régional ne se désiste et que la participation des deux principaux pourvoyeurs de fonds soit divisée par deux. Avec un budget effectif de 5.000€ (auquel il faut rajouter la mise à disposition des supports de communication extérieurs du

¹⁹ Persuadés que l'opération démontrerait l'erreur de stratégie qu'ils avaient souligné, certains membres des associations impliquées dans le groupe de travail *Grand public* ont été visiter des magasins pour vérifier le déroulement de l'action de promotion des lampes basse consommation. Constatant le faible engagement des distributeurs, ils en ont fait part à *Quercy Energies* et à la FDEL pour signaler les *défauts* qu'ils constataient.

²⁰ Loin d'être innovante, l'opération n'est finalement que le produit du *recyclage* de modalités instrumentales déjà éprouvées sur d'autres territoires. LASCOURMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004b), *op. cit.*, p.359.

Conseil Général), les ambitions de l'opération ont donc, elles aussi, été revues à la baisse. L'objectif de 3.000 lampes basse consommation, officialisé quelques jours avant le début de la campagne de promotion, diffère ainsi nettement du chiffre de 50.000 (c'est-à-dire, une ampoule de ce type par foyer), rapidement évoqué en comité technique. Au vu des résultats, l'abandon *in extremis* d'un objectif fixé à 10.000 (référence longtemps citée par les différents partenaires) semble avoir été pertinent, puisque ce sont finalement 2.100 lampes qui ont été effectivement vendues durant la période.

Ces quelques éléments ayant été rappelés, la question se pose du bilan qu'il s'agit de tirer d'une telle opération. En effet, doit-on considérer, comme cela va être le cas au sein du comité technique, que l'action est *satisfaisante* puisqu'il s'agissait avant tout de communiquer autour de la MDE à travers ce *test*? Doit-on, *a contrario*, penser comme les associations qu'il s'agit d'un *échec*? Difficile de trancher sans laisser place à une certaine subjectivité. Toutefois, on doit cependant rappeler que sur un strict plan quantitatif, et au regard de l'objectif affiché, cette opération inaugurale n'a pas réellement porté ses fruits (*cf.* Annexe 21). C'est d'ailleurs ce que reconnaissent officiellement la majorité des membres du comité technique, à l'issue d'un débat où les partenaires s'inquiétaient de la forme à donner au bilan qu'il faudrait inévitablement présenter aux groupes de travail.

Réalisée trop rapidement (du fait des contraintes imposées par les fabricants) dans le dernier créneau temporel pertinent avant le passage à l'heure d'été, l'action de MDE n'est parvenue à s'imposer, la défection de la Région illustrant tout particulièrement l'insuffisant *intéressement* des financeurs à cette initiative. De même, elle a certainement souffert de ne pas avoir tenu compte des expériences passées (Clermont-Ferrand, Besançon, PACA) comme l'a fait remarquer un représentant de la FDEL lors d'une réunion du comité technique. Par ailleurs, en ne s'appuyant pas (comme cela avait été initialement prévu) sur les prescripteurs locaux que sont les associations, cette politique publique s'est isolée en transformant de potentiels alliés en adversaires. En effet, leur mise à l'écart a suscité une réelle frustration qui s'est traduite de manière concrète par un effet pervers : au lieu d'assurer un suivi constructif de l'opération sur le terrain, les associatifs ont effectué des relevés de prix dans tous les magasins pour montrer les *limites* de cette action publique non concertée. C'est ainsi que le collectif *Cahors Urbanisme Raisonnable* a dénoncé dans la presse locale un « *différentiel de prix dérisoire* »²¹, illustrant selon le groupement associatif le manque d'ambition du programme départemental de maîtrise de la demande en électricité.

²¹ CLUZET Gilles, « Non au tout électrique ! » tribune du collectif Cahors Urbanisme Raisonnable, *La Vie Quercinoise*, 26 mai 2005. Il est intéressant de constater que jusqu'alors cette association n'avait jamais fait parler d'elle dans le cadre de la mise en œuvre du programme de MDE. Cette prise de position n'en est donc que plus surprenante, puisqu'il ne s'agit pas comme souvent de QBE, du GADEL ou de Sortir du Nucléaire.

Sur un plan plus qualitatif, les résultats de cette opération sont encore plus difficiles à estimer. En effet, s'il est certain que les promoteurs de cette action peuvent se satisfaire de la *publicité* qu'a générée cette initiative pour le programme et les idées qu'il sous-tend, on remarque dans le même temps que l'information sur l'usage²² et le recyclage²³ des lampes basse consommation n'a pas été particulièrement approfondie, alors même que ces sujets avaient souvent été évoqués. De même, si l'on constate qu'un effort important a été réalisé quant à la qualité des ampoules vendues grâce à la garantie proposée par *Philips*, cela n'empêche pas certains (comme le permanent MDE de la FDEL) de regretter que la dimension *citoyenne* de l'achat ait été relativement *négligée* au profit d'une communication axée sur les économies financières potentiellement réalisables. En effet, en privilégiant une communication axée sur la qualité du produit (durée de vie et performances techniques) et sur le retour sur investissement que celui-ci permet, le mode de promotion a laissé de côté le caractère *écologique* de la lampe basse consommation, dans un contexte international où l'on cherche à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, sur un plan plus organisationnel, la stratégie partenariale avec le secteur commercial a montré ses limites. En effet, même si les fabricants ont participé conformément à ce qui était convenu (à l'exception de *Cidelec* qui n'était pas implanté dans le département), l'implication des distributeurs a constitué un problème majeur puisque ces derniers n'ont pas forcément répercuté la baisse des prix en rayon. Et, faute de personnes ressources pour signaler ces *irrégularités* en temps réel, il s'est révélé complexe pour le pilote de l'opération d'intervenir auprès des magasins concernés. Un consensus étant acquis sur ce point au sein du comité technique, les partenaires s'accordent dès à présent sur le fait qu'il conviendra à l'avenir de mettre en place un suivi plus longitudinal afin que les difficultés rencontrées ne se reproduisent pas. Dans le même sens, l'absence du leader national du marché des lampes basse consommation (*Osram*) ayant limité le nombre de distributeurs associés au programme, il semble -à l'heure du bilan- impossible de concevoir une nouvelle opération de ce type où ce fabricant ne serait pas associé. En dépit de ces différentes réserves sur lesquelles la majorité des personnes concernées s'accorde, il est important de rappeler que cette action était d'abord un galop d'essai, une première expérience à améliorer et à reconduire. En ce sens, il convient donc de relativiser la modestie des résultats obtenus en les comparant à la faible somme investie.

²² La question des prescriptions d'usages reste, en effet, centrale concernant les lampes basse consommation puisque celles-ci ont pour vocation de remplacer un équipement lumineux *énergivore* (ce qui implique donc de choisir précisément la lampe à remplacer) et dont la durée d'allumage continu est importante.

²³ La fin de vie des lampes basse consommation pose également problème, étant donné que cet équipement contient du mercure et qu'il ne doit donc pas être jeté dans une poubelle classique.

IV- Translation d'enjeux et mise en concurrence de l'action publique

Avant de présenter dans le chapitre suivant les prolongements qu'a connu la politique de MDE du Lot, il semble intéressant de s'arrêter sur une séquence d'action qui s'est donnée à voir sur ce terrain tandis que l'opération de promotion des lampes basse consommation se préparaient, se mettaient en œuvre et se trouvaient évalué. Moins focalisées sur le cercle restreint des partenaires, les pages qui suivent se proposent de revenir en arrière¹ pour observer sous un angle différent ce qu'il est advenu dans le Lot durant le printemps 2005 en matière de maîtrise de la demande en électricité. Rappelant que c'est sous l'effet d'une vive contestation associative que la politique départementale a été amenée à se structurer, cette partie de notre recherche montre que si le Débat Local a mis un terme à une controverse, il n'a pas pour autant fait disparaître les velléités participatives de la société civile quercinoise.

[IV-A] Un cadre d'action publique redéfini

Comme nous l'avons déjà souligné, l'annonce de l'abandon par RTE du projet de renforcement 225kV traversant le Quercy Blanc a ouvert une nouvelle ère dans le Lot pour ceux qui avaient défendu les propositions alternatives à la THT. Assujettie à la mise en œuvre d'un programme de maîtrise de la demande en électricité, cette décision de l'aménageur impliquait en effet que les acteurs de la controverse fassent évoluer leur positionnement. Le temps de la contestation et des propositions étant révolu, ceux qui furent longtemps désignés comme « les opposants » ont maintenant vocation à entrer dans l'action pour contribuer à résoudre le problème électrique lotois, et ainsi, faire face au défi chiffré lancé par RTE. De fait, pour reprendre une formule de Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis, l'émergence d'une dimension *oblique* du problème « *autorise le dépassement des*

¹ Dans cette perspective, les éventuelles redites contextuelles doivent donc être considérées comme des rappels utiles à la compréhension du lecteur.

affrontements directs d'intérêts » et reconfigure le système d'interrelations entre les parties prenantes. On assiste donc à un déplacement des enjeux qui préfigure l'établissement de nouvelles règles du jeu. L'issue de la concertation ayant conduit à une « *modification du cadre d'échange* », c'est alors un « *nouveau chaînage d'intérêts* » qui se donne à voir².

En dépit de nombreuses déclarations de principe, la coalition d'opposants s'est pourtant partiellement désagrégée, le but recherché étant désormais atteint. « *Épuisés* » par des années de lutte, de nombreux acteurs impliqués dans la mobilisation contre le projet de ligne très haute tension ont en effet progressivement cédé à la tentation de l'*exit*³. Laissés seuls aux commandes, ce sont les acteurs institutionnels qui, comme nous l'avons vu, ont alors repris la main dans le dossier MDE, dans le prolongement de l'avant-projet rédigé un an auparavant, à un moment où cette alternative ne s'était pourtant pas encore imposée comme une solution à part entière. Sujette à une obligation de résultat, cette politique s'inscrit par ailleurs dans une perspective singulière puisque RTE n'a pas exclu de réactualiser son projet si les objectifs de réduction n'étaient pas atteints. En effet, il est important de se rappeler que le gestionnaire du réseau électrique national n'a consenti la suspension de son projet de renforcement très haute tension qu'à la condition où le niveau de croissance annuelle de la consommation électrique du Lot se stabiliserait sous la barre de 1,5%. Il appartient donc maintenant aux partenaires engagés dans le programme de MDE départemental de tout mettre en œuvre afin de prémunir le département à l'égard d'un possible retour du projet THT.

De la démobilisation à la restructuration du mouvement social

Largement démobilisée et atomisée après sa *victoire*, la coalition opposée au projet THT aurait pu disparaître complètement à l'issue de cette longue lutte, considérant que l'essentiel était acquis et que l'avenir était entre les mains des politiques. C'est d'ailleurs ce que pensaient ces derniers, satisfaits de voir la situation sociale s'apaiser dans le département. Pourtant, un petit groupe d'opposants historiques (principalement issus de l'association Quercy Blanc Environnement⁴) est assez rapidement revenu sur le devant de la scène en demandant à être associé à la politique de MDE. Toutefois, le contexte a très nettement changé entre temps et ces acteurs se sont finalement retrouvés contraints⁵ par le compromis qu'ils avaient réussi à obtenir de RTE. En effet, en décidant de contrôler la mise

² LASCOURMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1998), « Le bien commun comme construit territorial », *Politix*, n°42, pp.56-59.

³ HIRSCHMAN Albert O. (1970), *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, éd. française : 1995.

⁴ A l'occasion d'un entretien, le président de QBE évaluait à « *une trentaine* » le nombre des personnes « *qui continuent à s'investir* ». Reconnaisant toutefois que « *l'envie d'agir est quand même nettement moindre* », il se refusait pourtant à envisager la dissolution de l'association « *tant que les gens pensent qu'il faut continuer* ».

⁵ La situation de crise étant à l'origine de l'action publique en la matière. Cf. BOURG Dominique et SCHLEGEL Jean-Louis (2001), *Parer aux risques de demain, le principe de précaution*, Paris, Seuil.

en application de cette alternative, ils se trouvent confrontés à la nécessité d'ajuster leur positionnement en passant d'un registre d'action contestataire à un registre d'action participatif et partenarial, pour promouvoir au mieux les usages électriques raisonnés, et en adoptant eux-mêmes des pratiques sobres en la matière. Dès lors, un important travail de restructuration de la mobilisation va s'imposer, préalablement à toute implication dans la mise en œuvre de la politique qui doit assurer un avenir sans ligne très haute tension dans le Quercy Blanc. Initialement construite autour d'un intérêt local *ponctuel* (contre la THT) et *diversifié*⁶ (pour la préservation d'un *site* du patrimoine départemental et pour le maintien de l'économie touristique sur ce secteur), l'action collective va alors se transformer au gré des positionnements de chacun, certains choisissant de mettre fin à leur action (en considérant que leur but est atteint), et d'autres décidant de s'engager dans le programme de MDE qui démarre.

Dans le même temps, on va assister à une modification substantielle des lignes de clivage. D'une part, les oppositions local *vs.* national et citoyens *vs.* techniciens se sont apaisées, tandis que d'autre part, on a pu observer en parallèle le développement de nouvelles alliances préfigurant davantage des *crispations*⁷ à venir qu'un conflit à part entière. En effet, après avoir longtemps soutenu la mobilisation anti-THT, les politiques locaux vont prendre leurs distances avec le mouvement social et son organisation associative. Le temps de la régulation entre opinion publique et impératifs d'aménagement étant révolu, les pouvoirs publics sont revenus au premier plan sur ce dossier en invoquant leur légitimité représentative, au détriment de la participation sociale. Cherchant toutefois à s'ajuster au mieux aux *desiderata* des uns et des autres, ils vont élaborer un positionnement adapté pour satisfaire à la fois les milieux écologistes issus de la contestation (en présentant le programme MDE comme une politique environnementale) et EDF (en tenant compte de ses préoccupations commerciales). Mais en dépit de cela, la dimension économique va rapidement prendre le pas sur son pendant écologique, les financeurs de la politique publique pouvant décider seuls⁸, en l'absence (relative) de revendication participative de la part de la société civile.

⁶ LASCUMES Pierre (2001a), « Avec les pouvoirs publics, l'intérêt général en conflit », *in* BOYER Michel et *alii* (eds), *op. cit.*, p. 134.

⁷ En ce qu'elle tend à décrire un climat d'incertitude et de défiance, cette notion se veut résolument différente de celles plus classiques de tensions ou de désaccords. En ce sens, on se rapproche de l'usage qui en est fait *in* BORRAZ Olivier et SALOMON Danielle (2003), « Reconfiguration des systèmes d'acteurs et construction de l'acceptabilité sociale : le cas des épandages de boues d'épuration urbaines », *in* GILBERT Claude (ed.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, L'Harmattan, pp. 145-160.

⁸ De ce fait, la régulation politique du *problème électrique* départemental se conforme aux *logiques dominantes* de nature économique, en occultant (comme souvent dans ce type de cas) l'aspect environnemental de la question [*cf.* RUMPALA Yannick (2003), *Régulation publique et environnement. Questions écologiques, réponses économiques*, Paris, L'Harmattan]. Il ne s'agit donc plus de concilier ces deux types de logiques comme par le passé, quand des réactions de type NIMEY (Not In My Electoral Year/Yard) conduisaient les politiques à tenir compte de l'*hostilité* de l'opinion publique à l'égard de la THT.

Constatant cette dynamique unilatérale de la politique départementale de maîtrise de l'électricité, certaines associations (et tout particulièrement *Quercy Blanc Environnement*) vont réagir pour relever le défi MDE et enrayer l'inexorable processus *descendant* qui a suivi la *phase optimale*⁹ de la mobilisation. C'est ainsi que quelques contestataires historiques vont demander à être associés aux instances décisionnelles du programme de MDE lotois pour rester impliqués dans le nouveau processus partenarial. Mais participer est une chose, et décider en est une autre. C'est du moins ce que vont faire comprendre les financeurs du programme en s'adjugeant le monopole de la décision. Heurtés par ce refus qu'ils attribuent à la présence (jugée contestable) d'EDF, ils ne vont toutefois pas baisser les bras, considérant qu'ils ont toute légitimité à intervenir dans cette politique qu'ils ont contribué à initier.

Pour l'heure, ils se trouvent pourtant mis à l'écart du processus décisionnel. À défaut d'une structure stable, égalitaire et bien encadrée légalement (comme cela avait été le cas durant le Débat Local), l'idéal d'une cogestion des problèmes locaux¹⁰ se trouve ainsi considérablement limité¹¹ en dépit d'une volonté affichée de démocratisation locale de la décision. En réaction, une partie des principaux acteurs associatifs issus de l'opposition à la THT s'est donc remise à contester publiquement au début de l'année 2004, en médiatisant son sentiment de frustration et de marginalisation face à un processus décisionnel cloisonné, rompant avec la dynamique participative en vigueur durant le Débat Local.

Un nouveau cadre ambigu de participation citoyenne : Limites d'une consultation de principe

Soucieux de maintenir une situation pacifiée dans le département, le Préfet va écouter ces revendications associatives et proposer la mise en place de trois groupes de travail, chargés d'élaborer « *des propositions visant à améliorer le déroulement des actions* ». Assez logiquement, bon nombre de ceux qui furent opposés au projet de ligne THT (et tout particulièrement Quercy Blanc Environnement¹²) vont être conviés à participer à ces instances consultatives. Cependant, en dépit de la réelle volonté participative des acteurs issus de l'opposition anti-THT, rien de concret ne va émerger de ce cadre de concertation, les idées associatives restant sans écho faute d'une prise en compte de celles-ci en comité

⁹ Nous faisons ici référence aux *cycles de protestation* décrits in TARROW Sidney (1991), *Struggle, Politics and Reform : Collective Action, Social Movements and Cycles of Protest*, Ithaca, Cornell University.

¹⁰ Le type de participation ici en vigueur reste, en effet, très éloigné du modèle de « *rolling-rule regim* » [cf. SABEL Charles, FUNG Archon & KARKKAINEN Bradley (2000), *Beyond Backyard Environmentalism*, Boston, Beacon Press.], au sens où la décision reste l'apanage d'une minorité d'acteurs dont l'ancrage n'est pas forcément local. De la sorte, cette gouvernance locale concertée n'est pas plus efficace ou plus démocratique, puisque le processus d'opérationnalisation de la politique reste cloisonné.

¹¹ Cf. LOWI Theodore (2000), « Frontyard Propaganda », in SABEL Charles & alii (2000), *op. cit.*, pp.70-76.

¹² En effet, c'est principalement Quercy Blanc Environnement qui s'impose comme l'interlocuteur associatif incontournable, puisque les l'Association de Sauvegarde des maisons et du Patrimoine du Quercy (ASMPQ) et Sortir du Nucléaire sont représentées par d'éminents membres de QBE.

technique. En effet, chargée d'évaluer la pertinence des propositions, cette instance va juger « *irréalistes* » les orientations issues du groupe de travail *Grand public* auquel sont associés les membres de QBE. Et de fait, le ton va bientôt se faire plus critique, notamment à l'égard d'EDF, accusé de promouvoir le chauffage électrique, en dépit des enjeux de limitation des consommations d'électricité. Et peu à peu, les relations de partenariat se sont dégradées, la polémique prenant le pas sur le dialogue. En effet, il va s'avérer difficile de concilier les logiques d'action distinctes des associatifs et de l'entreprise publique dans le cadre de ce processus de co-construction d'une politique de MDE locale. Et, tandis que les militants vont défendre une approche écologique de la limitation des usages électriques (dans la lignée d'une rhétorique de la décroissance, et en lien avec l'approche développée au sein du réseau Négawatt¹³), les coordinateurs locaux de la politique se sont *a contrario* inscrits dans une perspective classique valorisant la position régulatrice du marché, considérée comme le plus efficace des instruments pour agir. Bénéficiant ainsi d'une place prépondérante dans le processus de définition des stratégies d'action, EDF va s'imposer comme un partenaire incontournable (de par l'importance des sommes que l'entreprise est prête à investir dans le programme de MDE) que les acteurs politiques impliqués ne veulent pas contraindre en lui imposant une participation associative potentiellement hostile.

Depuis l'époque où *Quercy Blanc Environnement* utilisait des contre-expertises pour s'opposer à la ligne THT, l'association sait qu'il « *faut pénétrer dans l'arène, aller s'asseoir à la table des experts, même si on n'y a pas été convié, et pour cela devenir crédibles* »¹⁴. Cela implique au préalable de faire reconnaître sa légitimité représentative (*i.e.* en quel nom on s'exprime) et sa compétence (*i.e.* savoir de quoi on parle). Dans le cas des membres de l'association quercinoise participant au groupe de travail *Grand public*, cette dernière exigence n'est toutefois pas sans poser problème, dans la mesure où ceux-ci font souvent références à des données techniques dont l'origine est inconnue, donc « *invérifiable* »¹⁵. Toutefois, personne ne se risque à contester ces affirmations du fait de l'existence d'une distorsion entre les informations confidentielles dont disposent les uns et la carence dont souffrent ceux qui sont exclus du secret. En effet, même si EDF justifie l'accès restreint aux résultats de l'étude *Point Zéro* pour des raisons de concurrence, il n'en reste pas moins que le confinement de ce savoir pose problème dans la perspective du « *projet partagé* » voulu par le Préfet. D'autant que dans l'imaginaire collectif, le manque de transparence et la dissimulation tendent d'abord à éveiller la suspicion¹⁶ et donc à susciter une certaine

¹³ On invitera le lecteur à se référer aux sites Internet de ces associations (decroissance.org et negawatt.org)

¹⁴ CALLON Michel et *alii* (2001), p.123.

¹⁵ Employé par l'un des animateurs du groupe de travail, lors d'un bilan présenté en comité technique, ce qualificatif illustre clairement le doute qui entoure les références mobilisées par les acteurs associatifs.

¹⁶ « *On nous cache tout, on nous dit rien* », ironisait Jacques Dutronc en reprenant à son compte les théories du complot. C'est d'ailleurs ce que l'on constate aujourd'hui encore concernant les installations nucléaires, l'armée, la franc-maçonnerie ou -comme nous avons eu l'occasion de le montrer- les sectes. Cf. PAUTARD

méfiance. Tenus hors du cercle de la confiance, les associations expriment donc leur droit à agir de la même façon, en se gardant de préciser l'origine des chiffres qu'elles invoquent. De fait, elles rétablissent une situation de flou symétrique qui leur évite de voir leur *compétence profane* mise publiquement en doute lors des réunions. Reconnu par les autres participants du groupe de travail comme les plus habilités à intervenir sur les questions techniques, le couple *Quercy Blanc Environnement / Sortir du Nucléaire* (auxquels on doit la plupart des interventions de cette nature) se trouve ainsi renforcé et légitimé par un réseau plus large d'acteurs de la société civile qui semblent accepter de bonne grâce la façon dont les débats sont monopolisés par les membres de l'ancien réseau anti-THT.

En dépit de cette légitimité qu'ils ont acquis au sein du groupe de travail, les militants les plus engagés dans le processus délibératif se savent dépréciés par les partenaires officiels du programme. De fait, la concertation va à nouveau se muer en contestation, illustrant la difficulté des acteurs locaux à travailler ensemble dans un cadre apaisé. Membres associés dans un cadre consultatif qu'ils jugent trop limité, les anciens opposants se sentent *in fine* tout aussi marginalisés que lorsqu'ils n'étaient pas invités à participer. Refusant de légitimer une politique sur laquelle ils n'ont pas d'influence, certains ont donc envisagés de se désengager¹⁷. Mais il n'en sera rien, car partir serait un choix risqué. Partir serait accepter de laisser EDF et RTE (encore considérés comme des adversaires) décider de la mise en œuvre de la MDE lotoise. Partir, ce serait aussi prendre le risque de se voir imputer une part de responsabilité en cas d'échec du programme. Partir, ce serait donc accepter de n'être qu'un opposant, un contestataire, et non pas un acteur du changement, un bâtisseur. C'est pourquoi, confrontée à un système décisionnel relativement cloisonné, empêchant la mobilisation d'un répertoire d'action *corporatiste*¹⁸ comme ce fut le cas durant le Débat Local, la mobilisation va ajuster sa stratégie en s'impliquant sur un mode *protestataire* (*i.e.* caractérisé par la mise en œuvre d'actions d'opposition, de publicisation et d'interpellation) en s'appuyant comme par le passé sur la presse locale.

Ayant dépassé la vision initiale égocentrée liée à la dévalorisation foncière de leur lieu d'habitation, de nombreux membres du réseau associatif contestataire ont depuis longtemps élargi leur positionnement revendicatif en l'inscrivant sur un plan davantage *post-*

Éric (2003), *Sectes, secticides et sectologues. Ethnographie du débat public sur les nouvelles formes de spiritualité en France*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Toulouse-Le Mirail.

¹⁷ A l'instar de Bruno Jobert (1992), on observe ici que « *le modèle de conduite des débats est celui de l'ajustement mutuel ; il privilégie la formation d'un consensus sur l'expression ouverte des différences et des positions dissidentes (...) le profane se trouve devant des produits ficelés, polis, qui ne laissent pas d'autres choix que le refus ou l'acceptation, tous deux irraisonnés* » : *op.cit.*, p.229.

¹⁸ A défaut d'avoir réellement mobilisé un répertoire *pluraliste* (faisant la part belle aux différents modes de lobbying et de judiciarisation), le mouvement social quercinois a su tirer parti de l'émergence de politiques procédurales au cours des années 1990 pour élargir son champ d'action, en adoptant un répertoire qualifié de *pluraliste*, prenant appui sur ces procédures de concertation et de cogestion de l'action publique. BALME Richard et CHABANET Didier (2002), « Action collective et gouvernance de l'Union européenne », *in* BALME Richard, CHABANET Didier et WRIGHT Vincent (eds), *op. cit.*, p. 85.

*matérialiste*¹⁹ et en l'enracinant dans une perspective écologiste plus globale. C'est en ce sens que, désormais, ceux qui furent d'abord considérés comme des « riverains » veulent à présent être appréhendés comme des citoyens actifs, et non pas simplement comme de simples *intermittents de la démocratie*²⁰. Titulaires d'une *légitimité de proximité*²¹, ils revendiquent donc un droit²² à la cogestion territoriale du *patrimoine* électrique. Par ailleurs, il s'avère que bon nombre de ceux qui vont rester actifs à l'issue de la controverse THT sont désormais des figures locales, connus et (souvent) respectés du fait de leur engagement passé. Peu enclins à retourner à l'anonymat, le prolongement de leur implication militante leur permet également de continuer à profiter des *rétributions* indirectes que leur procure cette activité bénévole dans l'espace public local²³.

Désirant ne plus être tenues à l'écart du processus décisionnel, les associations vont alors revendiquer une place au comité de pilotage et au comité technique du programme de MDE pour pouvoir influencer sur le cours d'une politique publique dont ils se considèrent être les initiateurs. Cependant, quelle qu'ait pu être l'influence du mouvement social par le passé, celui-ci va se révéler incapable de s'imposer face aux acteurs politiques pour définir conjointement l'action publique : la décision est exclusive et ne se partage pas. Fondée et légitimée par la participation, elle n'est cependant pas déterminée par les avis formulés dans le cadre concerté des groupes de travail. Ainsi, il va clairement s'avérer que si la mobilisation a pu influencer sur la mise en agenda politique du problème, elle ne peut pas forcément en faire de même désormais, dès lors qu'elle aspire à concevoir les déclinaisons concrètes (*outputs*) de cette action publique.

[IV-B] L'action publique en concurrence : De l'efficience énergétique à l'efficacité citoyenne

Réunis à deux reprises fin 2004, les acteurs associatifs participant au groupe de travail *Grand public* ne vont, par la suite, plus être convoqués ni informés pendant plusieurs mois. Et c'est pendant ce temps qu'une première action de MDE à destination du secteur résidentiel va se mettre en place, en cercle restreint (c'est-à-dire, entre les financeurs), sans que les membres de cette commission consultative ne soient sollicités pour avis. Finalement

¹⁹ Cf. INGLEHART Ronald (1977), *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press.

²⁰ RUI Sandrine (2001), *op. cit.*

²¹ JOBERT Arthur (1998), *op. cit.*, p.90. L'importance du « proche » est également souligné à plusieurs reprises dans un récent ouvrage collectif consacré à l'émergence de la logique de proximité dans le champ politique. Cf. LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (2005), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

²² Au-delà d'une simple exigence citoyenne [BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, n°57, pp.17-35.], il s'agit en effet de faire valoir un acquis.

²³ GAXIE Daniel (1977), « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, n°27/1, pp.123-154.

présentée au groupe de travail quelques jours avant son lancement, cette « opération LBC » va susciter le mécontentement des acteurs associatifs (issus du mouvement social anti-THT), déçus de ne pas avoir été informés ni consultés auparavant. Mis devant le fait accompli, il ne leur est en effet plus possible d'influer sur la stratégie retenue par le comité de pilotage de la politique départementale. Irrité par cet état de fait, le président de QBE va dénoncer le manque d'ambition et la dimension commerciale de cette opération. Par ailleurs, il va également évoquer d'autres idées qui auraient pu être mises en œuvre si la société civile lotoise avait été associée à la conception du projet, ainsi qu'à sa mise en œuvre. Pour autant, ces propositions vont rester lettre morte, l'heure n'étant plus au débat. Devenues strictement informatives, les réunions consultatives n'ont pas permis de conduire à une co-construction de l'action publique, au grand dam du réseau associatif.

On en vient donc à rejoindre le constat dressé par Pierre Lascoumes quand celui-ci souligne la « *très faible culture de la consultation et de la participation chez les gouvernants* » qui « *n'y voient le plus souvent qu'un pare-incendie destiné à produire de l'acceptabilité sociale, au mieux un outil de légitimation de choix qui leur appartient et qu'ils n'entendent pas voir enrichis par des points de vue de non-experts* »²⁴. Constatant d'une part la superficialité et la brutalité²⁵ d'un dispositif délibératif où la consultation intervient après la décision ; prenant acte d'autre part de l'incapacité du programme de MDE à solidifier dans la durée *l'ajustement territorialisé*²⁶ conçu à l'issue du conflit sur la THT ; et finalement contraints par une forme d'*inertie subie*²⁷ dans leurs rapports avec les décideurs locaux, les représentants de QBE vont faire le choix de prendre des distances avec un modèle collaboratif de gestion publique qui ne les satisfait pas.

L'action directe extra-institutionnelle comme mode d'implication alternatif

C'est dans ce contexte de défiance entre financeurs et associatifs qu'un changement de stratégie va s'imposer du côté de ceux qui furent les opposants à la ligne THT. En effet, tandis que se déroulait l'opération de promotion des lampes basse consommation, l'idée d'une action de MDE autonome a vu le jour parmi les militants de QBE. Après avoir suivi minutieusement la mise en œuvre de cette action promotionnelle dans les supermarchés du département, le réseau d'acteurs issu de la contestation a en effet tiré un bilan très critique de cette démarche, en soulignant le faible impact de cette campagne de promotion. S'étant déplacé dans bon nombre des lieux où devaient être vendues ces lampes, les membres de QBE et leurs partenaires associatifs ont pu constater que certains distributeurs (et non des

²⁴ LASCOUMES Pierre (2002), *op. cit.*, p.36.

²⁵ BARRAQUÉ Bernard (2002), *op. cit.*

²⁶ Faute d'avoir pu *stabiliser* les alliances et enraciner (*baliser*) le compromis (*référéntiel*) découlant de la concertation sur le projet de THT, et à défaut d'avoir pu faire preuve de son efficacité, l'action des partenaires est donc mise en cause. LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1998), *op. cit.*, p.60.

²⁷ LAFARGUE Jérôme (1998), *op. cit.*, p.75.

moindres, comme nous avons également pu le voir) ne jouaient pas le jeu –auquel, du reste, ils n'étaient pas formellement associés- en ne répercutant pas la baisse des prix de vente, en ne mettant pas les dépliants informatifs à disposition, en ne valorisant pas ces produits ou plus simplement en ne changeant rien à leur rayon Eclairage. Après en avoir informé les promoteurs du programme, non sans insister sur le « *manque de sérieux* », le manque de visibilité et les limites de l'approche commerciale de cette action, le noyau dur des opposants du Quercy Blanc va envisager de concevoir sa propre opération de promotion de l'éclairage performant, en s'inspirant des idées évoquées quelques jours plus tôt lors de la réunion du groupe de travail.

Prenant le contre-pied de l'action officielle, les associatifs vont d'emblée structurer leur opération en excluant l'interaction commerciale et en prenant le parti d'une distribution gratuite à tous les votants d'une commune un jour d'élection. Et tout naturellement, une date et un lieu vont s'imposer : le 29 mai 2005 (à l'occasion du référendum sur le Traité Constitutionnel Européen) à Montcuq (la capitale du Quercy Blanc, bastion de la *résistance* anti-THT). Conçue, auto-financée et mise en œuvre par un cercle restreint de militants de Quercy Blanc Environnement, cette initiative a également bénéficié du soutien de la mairie de Montcuq et de l'implication d'un commercial résidant dans le bourg. En conseillant l'association sur les produits et en proposant un tarif préférentiel, ce dernier a en effet permis la commande de 900 lampes basse consommation que ni les fabricants, ni les distributeurs sollicités ne semblaient disposer à fournir. L'objectif de l'opération était alors de « *montrer qu'il est possible d'agir sans attendre, même au niveau le plus local ; et qu'il n'est pas nécessaire de mobiliser de très gros moyens pour être efficace* ». Plus largement, il s'agissait d'optimiser les moyens mobilisés pour atteindre le plus grand nombre de personnes :

« Avec le même budget et la même énergie militante, nous aurions pu organiser une réunion publique à Cahors avec un intervenant connu. On l'avait fait l'année avant avec Michèle Rivas, la présidente de Greenpeace. Mais ça aurait surtout convaincu les convaincus. Là, nous avons voulu nous adresser à un public plus large, moins averti. (...) En outre, la couverture médiatique a amplifié notre discours ».

*Manifestation de papier*²⁸, cette initiative a effectivement rencontré un réel succès médiatique en dépit (ou peut-être en raison) de l'actualité électorale. Ainsi, une grande radio nationale d'information a notamment fait le déplacement et consacré un reportage à cette initiative singulière, au cours de laquelle 900 lampes basse consommation furent distribuées aux montcuquois sortant des bureaux de vote. Favorisant le dialogue et donc la sensibilisation, cette distribution a ainsi été l'occasion pour QBE de se présenter publiquement sous un jour nouveau, en tant que promoteur des économies d'électricité. Allant à l'encontre d'un

²⁸ C'est-à-dire conçue pour attirer les journalistes, et donc pour avoir une forte résonance médiatique. CHAMPAGNE Patrick (1990), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, pp. 232sq.

phénomène courant d'homogénéisation des répertoires d'action²⁹, cette forme d'agir innovante a ainsi permis à la mobilisation de renforcer sa légitimité publique et de réaffirmer la force de son engagement territorial en réactivant un lien entre le local et le global³⁰ qui lui faisait défaut depuis l'abandon du projet de ligne très haute tension.

***Sensibiliser les ménages aux nouveaux enjeux locaux :
Communication politique et interaction citoyenne***

A l'issue de ces deux opérations de MDE distinctes, un moment-charnière va contribuer à cristalliser les tensions entre financeurs du programme de MDE et le réseau associatif issu de l'opposition à la ligne THT. Lors d'une réunion publique visant à dresser un premier bilan de la politique départementale de MDE, les uns et les autres vont en effet se retrouver en situation de concurrence, même si tel n'était pas le but initial de QBE. Ayant -de manière quasi simultanée- œuvré concrètement dans le sens d'une réduction des consommations électriques, les deux camps vont être amenés à faire valoir la pertinence de leur stratégie d'action. Tandis que d'une part, une sensibilisation de type verticale descendante (de type *top-down*) a été initiée par un groupe de partenaires publics³¹ ; on est, d'autre part, en présence d'une initiative associative relativement similaire, mais mise en œuvre de manière horizontale (dans une interaction immédiate³²).

Lors de cette réunion plénière des groupes de travail, c'est au cours de la présentation de l'opération officielle de promotion des lampes basse consommation que les initiateurs de l'opération alternative vont s'inviter dans le débat en présentant leur action au regard du bilan présenté à la tribune par les partenaires du programme départemental de MDE. Avec 350 lampes basse consommation vendues (*cf. infra* : Annexe 21) en trois semaines pour un budget total de 5000 €, le bilan de la première action labellisée « MDE du Lot » s'est en effet avéré modeste comparativement à l'opération réalisée à Montcuq où 900 ampoules du même type furent distribuées gratuitement, pour un coût total de 3000 € assumé par l'association. Et c'est ce que ne manqueront pas de faire remarquer d'anciens opposants à la THT, en fustigeant « l'échec » d'une politique faite sans tenir compte de la parole des citoyens.

²⁹ Cette tendance est notamment évoquée in ROOTES Christopher (2002), *op. cit.*

³⁰ LASCOUMES Pierre (2001b), « Les associations au carrefour des légitimités politiques, entre représentation critique et représentation participative », in ION Jacques et MICOUD André (eds), *Actions associatives, solidarités et territoires*, Saint Etienne, PUSE, pp.277-294.

³¹ C'est évidemment le cas des acteurs politiques (Conseil Général, Conseil Régional) et administratifs (Préfecture, ADEME, DRIRE) ; mais également d'EDF, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial. Tous s'intègrent dans un même réseau d'action publique malgré des statuts bien distincts. *Cf. LE GALÈS Patrick et THATCHER Mark (eds :1995), Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks*», Paris, L'Harmattan.

³² C'est-à-dire, sans intermédiaire (comme c'était le cas dans l'autre opération, avec la médiation des fabricants, des distributeurs et des chargés de communication) et sans délai.

Ainsi exposées sur la même scène publique locale, les deux opérations (expérimentales) de promotion des lampes basse consommation se sont alors trouvées en situation de *rendre compte*³³ des résultats de leur stratégie opérationnelle respective. Et c'est précisément là qu'on a vu émerger une situation concrète de concurrence, lorsque deux bilans se sont fait face et que le public présent a eu à en juger. Profitant de la situation, le monde associatif ne va d'ailleurs pas manquer de comparer la « *réussite* » de son action au regard de « *la médiocrité* » de celle menée par les acteurs institutionnels. Au-delà de ces simples critiques, il va également pouvoir interpeller les décideurs en se présentant sous un jour plus constructif qu'obstructif, en rappelant à cette occasion sa légitimité locale. Ce faisant, les anciens opposants vont donc rappeler publiquement (devant la presse et les élus locaux) que leur action continue et qu'il va falloir encore compter sur eux. Pourtant, en opposant une fin de non-recevoir à cette *évaluation par le bas*³⁴, les partenaires du programme vont bientôt faire le choix de se positionner à l'inverse du modèle idéal d'évaluation *pluraliste* proposé par Patrice Duran et Eric Monnier. De fait, cette confrontation des bilans ne va finalement pas permettre un *apprentissage collectif* dans un cadre de négociation « *itératif et interactif* »³⁵.

Vers un répertoire d'action non-oppositionnel ?

Ayant jugé que l'action publique traditionnelle était inefficace pour répondre aux enjeux, c'est à travers un *engagement de proximité*³⁶ que QBE s'est employé à provoquer une rupture structurelle, afin de redéfinir l'espace d'action. En suscitant une crise dans le processus politique qu'ils ont historiquement appelé de leurs vœux, les acteurs associatifs ont innové en élaborant de nouvelles manières d'agir politiquement, sur un mode convivial (et non pas seulement contestataire³⁷) hors du cadre institutionnel classique. Ce faisant, c'est aussi un service qu'ils se sont rendus à eux-mêmes puisqu'en s'affirmant de la sorte, ils sont parvenus à se régénérer. N'entendant plus se limiter à un répertoire d'action protestataire comme ce fut le cas dans le passé, l'association-phare du mouvement anti-THT a ainsi donné un prolongement à son action en s'imposant dans le jeu politique local comme un acteur toujours influent et déterminé.

³³ Cette idée renvoie à la notion anglo-saxonne d'*accountability* qui sous-entend une forme de responsabilisation des acteurs d'une politique. Il s'agit donc d'interroger la performance de l'action publique, dont sont *comptables* ses auteurs.

³⁴ WARIN Philippe (1991), *Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques. Etudes des relations de service*, Paris, L'Harmattan, pp.269sq.

³⁵ DURAN Patrice et MONNIER Eric (1992), « Le développement de l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques », *Revue Française de Science Politique*, n°42/2, p.245.

³⁶ THÉVENOT Laurent (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.

³⁷ La multiplication récente de ce type d'actions *festives* est soulignée in SAWICKI Frédéric et SIMÉANT Johanna (2009), « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, n°51/1, pp.97-125.

Entrepreneurs autonomes d'une action à visée publique, conçue comme ayant une vocation d'intérêt collectif et hors du cadre protestataire de leur mobilisation passée, les membres de QBE vont donner un sens nouveau à leur engagement dans la vie socio-politique du département. Ainsi, de la co-occurrence de leur opération avec celle entreprise par les partenaires financiers du programme de MDE départemental jusqu'à la situation de concurrence symbolique qu'elle a suscitée *in fine* sous le regard évaluatif des lotois, la question se pose de savoir quelle motivation a incité les militants à agir de la sorte. S'agit-il d'une stratégie vindicative élaborée pour interpeller l'opinion publique locale sur l'inadéquation de la structuration unilatérale de la politique de MDE ou, au contraire, faut-il percevoir cette implication associative comme une action citoyenne désintéressée se surajoutant à la dynamique politique officielle en la matière ? Trancher entre ces deux options n'aurait pas de sens, comme nous le confiait le président de QBE³⁸. En effet, au-delà d'un strict mouvement de concurrence, l'engagement spontané de l'association semble davantage relever d'une réaction d'ajustement à l'égard des règles du jeu conçues par les partenaires du programme local de maîtrise de la demande électrique. Et, c'est pour pallier aux « imperfections » de cette stratégie politique non concertée que les responsables de QBE ont agi de manière extra-institutionnelle, par le biais de *régulations autonomes*³⁹ qui ont indirectement permis un recadrage exogène de la dynamique départementale de MDE.

Présentée par ses concepteurs comme une initiative « *citoyenne* », complémentaire à la politique officielle, cette implication associative a cependant été perçue comme concurrentielle et illégitime par les promoteurs de la politique énergétique locale, considérant qu'il n'appartenait pas à ces acteurs de la société civile d'agir de la sorte. Toutefois, en contestant le monopole public de l'action d'intérêt collectif et en court-circuitant le processus décisionnel classique, *Quercy Blanc Environnement* n'a jamais fait qu'amplifier une pratique courante qui tend à placer le milieu associatif dans une position d'auxiliaire de l'action publique. Mais, à la différence du rapport de sujétion habituel qui unit (par l'attribution ou non de subventions) la sphère politique et les associations, le cas présent illustre une volonté d'auto-détermination distanciée de la part de QBE. Forme de réaction à sa mise à l'écart du processus décisionnel, cette initiative associative a *ipso facto* permis au mouvement social protestataire de se restructurer sur un nouveau mode, en jouant de sa *capacité endogène d'action*⁴⁰. Ainsi, en expérimentant une nouvelle forme d'agir contestataire, la mobilisation quercinoise a trouvé le prolongement logique de son action, en

³⁸ Evoquée au cours d'un entretien, la crispation ressentie par les promoteurs du programme à l'égard de l'opération montcuquoise le surprenait (« *S'ils ont été contrariés, c'est bien triste* ») tant il refusait de percevoir l'initiative de QBE comme un geste « *hostile* » que son association aurait voulu adresser à l'encontre de la dynamique de MDE départementale.

³⁹ REYNAUD Jean-Daniel (1989), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.

⁴⁰ A défaut d'une *capacité organisationnelle concentrée* (caractérisée par une intensité d'échanges avec les pouvoirs publics) comme ce fut le cas auparavant, la mobilisation doit désormais se résoudre à ne compter que sur elle-même. Cf. BALME Richard et CHABANET Didier (2002), *op. cit.*

passant par une ultime phase de *transformation* des cadres interprétatifs¹¹. De plus, par cette mutation, l'association QBE a clairement indiqué qu'elle aspirait à changer les valeurs en cours, au nom de sa légitimité sur la scène socio-politique locale. De la sorte, la contestation a démontré qu'elle était en mesure de perdurer tout en s'institutionnalisant.

[IV-C] L'invocation d'un droit à participer

A travers cet évènement saillant, on a pu observer comment la mobilisation environnementale locale s'était transformée suite au tournant crucial que fut le Débat Local. Tout à la fois affaibli (du fait de la perte de son objectif initial) et renforcé (du fait des effets induits par cette « victoire »), le tissu composite d'opposants à la THT s'est cependant largement désagrégé et seule une poignée de militants reste encore préoccupée par la solution alternative à la ligne. Ces derniers, s'appuyant sur le « précédent historique » que fut le Débat Local et rappelant l'importance de leur participation à cette occasion, envisagent la poursuite de leur implication comme une évidence incontestable et la revendique par l'action directe. Invoquant un droit à une *concertation décisionnelle*, à l'instar de ce qu'ils vécurent lors du Débat Local, les membres de QBE ne manquent jamais de rappeler les acquis de la participation pour réclamer un siège au sein des instances de décision de la politique départementale de MDE. Conscients des risques d'un retour possible du projet de ligne THT dans le Quercy Blanc, les acteurs associatifs refusent en effet d'être mis à l'écart du processus de définition des actions de maîtrise des consommations électriques. Par ailleurs, leur suspicion à l'égard d'EDF, qu'ils continuent à percevoir comme un promoteur du renforcement haute tension, les incite d'autant plus à vouloir s'imposer dans le cadre partenarial officiel pour faire un contrepoids à cet acteur :

« Soyons sérieux. On sait bien qu'EDF n'a pas intérêt à la MDE. Pourquoi ils soutiendraient des actions qui leur font vendre moins d'électricité ? C'est comme un commerçant qui vous dirait de ne pas trop acheter chez lui ! Et c'est ce qu'on a vu. Vous y étiez. Vous savez bien qu'ils deviennent sensibles si on leur parle d'interdire le chauffage électrique. Car c'est ça leur bénéfice. Ils ne vont pas tuer la poule aux œufs d'or. Et c'est pour ça qu'ils se fâchent à chaque fois qu'on en parle. Ils veulent continuer à vendre de leur chauffage dans les HLM. (...) La MDE, c'est un truc qu'ils utilisent pour se donner une meilleure image, mais c'est pas leur but que ça marche. Il ne faut pas croire quand ils disent ça. »

Dans le même sens, bon nombre des partenaires associés au programme sont jugés durement, accusés de se soumettre aux pressions de l'entreprise nationale d'électricité. C'est pourquoi, invoquant leur légitimité civique et en inscrivant leur action dans un *registre de proximité*¹² dont ne peuvent se targuer ni EDF, ni la DRIRE, ni l'ADEME, les membres de QBE s'emploient à souligner la vacuité d'une action publique initiée par des acteurs

¹¹ Après les phases successives de *connexion*, d'*amplification* et d'*extension* [cf. SNOW David A. & *alii* (1986), *op. cit.*] qui avaient rythmé le processus de structuration de la contestation lors du conflit relatif à la ligne THT.

¹² DOIDY Éric (2002), *La vulnérabilité du sujet politique. Régimes de proximité dans les arènes d'engagement public*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Laurent Thévenot, soutenue à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales en décembre 2002.

lointains, basés à Toulouse, à plus d'une heure de route de la campagne quercinoise. Par ailleurs, déplorant que les orientations de la politique relèvent d'abord de logiques *industrielles* et *marchandes*⁴³ jugées illégitimes, l'association met en avant les enjeux environnementaux (alternative au passage de la ligne THT dans le paysage et réduction des émissions de gaz à effet de serre) de la question en s'appuyant sur des *réalités vertes*⁴⁴ partiellement négligées par les promoteurs officiels de la politique départementale de MDE.

La reconfiguration exogène de la problématisation politique

Comme nous avons pu le constater ici, le parcours de *Quercy Blanc Environnement* constitue un cas intéressant de reconfiguration d'une action collective, au sens où d'une logique initiale d'opposition, l'association a par la suite évolué vers une logique d'engagement citoyen. On assiste donc à ce que nous pourrions qualifier comme une *translation* d'enjeux, dans une double perspective qui renvoie aussi bien au sens français et anglais du terme ; la translation évoquant l'idée d'un mouvement (lié à la transformation des enjeux), et d'une traduction (au sens où c'est une formulation alternative qui s'est ainsi imposée). Par ailleurs, l'acception duale de la notion nous permet également d'opérer un lien avec les concepts de *déplacement*⁴⁵ et de *transcodage*⁴⁶. D'une part, on assiste à un déplacement dans la mesure où l'initiative associative a contribué à mettre à l'épreuve de façon relativement spontanée et impromptue l'opération qu'avaient initié les partenaires du programme. Il ne s'agissait en effet pas tant de discuter la légitimité d'une opération par rapport à l'autre (ce qui aurait impliquait de justifier la situation de concurrence), mais davantage de s'imposer dans le rapport de force. D'autre part, on observe qu'en agissant ainsi qu'ils l'ont fait, les associatifs ont également procédé à une forme de transcodage en opérant une requalification du problème politique. Ce faisant, ils ont contribué à renouveler le cadre cognitif du public lotois à l'égard de la sobriété électrique, en substituant à la logique commerciale qui avait précédemment été utilisée pour mobiliser cette audience une approche présentée comme plus « citoyenne », au sens où elle s'inscrivait dans le prolongement direct d'un acte civique (vote au référendum) qui se voyait *récompensé* par un don désintéressé⁴⁷. De la sorte, la mobilisation quercinoise s'est transformée en opérant une mutation interne et externe des codes en vigueur.

En bousculant l'achèvement du processus de traduction, telle que l'avait conçue le cercle restreint des partenaires, le milieu associatif a par ailleurs induit une translation en

⁴³ BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent (1991), *op. cit.*

⁴⁴ LAFAYE Claudette et THÉVENOT Laurent (1993), *op. cit.*

⁴⁵ BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, p.409.

⁴⁶ LASCOURMES Pierre (1994), *op. cit.*

⁴⁷ Il va de soi que le caractère désintéressé est très certainement discutable dans le cas présent. Toutefois, l'idée est avant tout ici de distinguer l'achat à prix promotionnel de l'offre gratuite.

interférant à sa façon dans la dynamique d'intéressement⁴⁸. En procédant à cette action singulière, les associations ont en effet tenté d'interrompre le processus de traduction pour s'intégrer pleinement dans celui-ci. Dans le même sens, en revendiquant l'accès aux résultats de l'étude *Point Zéro*, ils avaient déjà agi en ce sens, en exigeant implicitement le retour à la première phase (*réduction*), pour pouvoir une fois encore contester la nature des *inscriptions* qui avaient préalablement formalisé l'énoncé du problème électrique lotois. On rejoint donc ici l'acception première (appliquée au domaine des sciences et techniques) de la notion d'intéressement au sens où elle présuppose que le « *destin de l'innovation dépend de la participation active de tous ceux qui sont décidés à la faire avancer* »⁴⁹. Dans cette perspective, le mouvement d'adoption implique alors de manière plus ou moins inévitable une série de déplacements par rapport à l'objectif initial ; le processus de traduction correspondant à « *l'ensemble des négociations, des intrigues, des actes de persuasion, des calculs, des violences grâce à quoi un acteur ou une force se permet ou se fait attribuer l'autorité de parler ou d'agir au nom d'un autre acteur ou d'une autre force* »⁵⁰. Au gré des événements et des expériences, l'innovation est ainsi amenée à s'adapter, en matière de technologie comme en matière de politique publique. Reste à savoir si cette transformation sera radicale ou limitée dans des proportions plus marginales.

Assez semblable aux types d'ajustement de l'innovation par les utilisateurs dont parle Madeleine Akrich⁵¹, l'opération autonome de promotion des lampes basse consommation à Montcuq résonne avec ce qu'elle désignait comme un *détournement* (au sens où l'opération de promotion ne se traduit plus par un acte d'achat intéressé), un *déplacement* (dans la mesure où c'est dans l'espace public de proximité et non dans un lieu commercial que s'opère la promotion) et une *extension* (puisque la méthode employée permet en plus un conseil personnalisé en face-à-face). On serait donc tenté de penser que les modalités de mise en œuvre de la politique de MDE du Lot vont tirer parti de cet exemple en tenant compte de la stratégie d'action déployée par le milieu associatif pour promouvoir la sobriété électrique auprès des usagers domestiques. Toutefois, on va bientôt pouvoir observer que les initiateurs originaux de l'innovation (*i.e.* le cercle restreint des partenaires) ne vont pas agir comme les opérateurs de marché présentés par Madeleine Akrich en se réappropriant l'ajustement et en le considérant comme une voie à suivre. Tout au contraire, ils vont

⁴⁸ « *On croyait que les populations étaient rassurées alors qu'elles avaient simplement été réduites au silence. Chassez les profanes, ils reviennent au galop* » : CALLON Michel et alii (2001), *op. cit.*, p.131.

⁴⁹ AKRICH Madeleine et alii (1988b), *op. cit.*, p.14.

⁵⁰ CALLON Michel & LATOUR Bruno (1981), "Unscrewing the Big Leviathan; or How Actions Macrostructure Reality, and How Sociologists Help Them To Do So?", in KNORR Karin D. & CICOUREL Aron (eds), *Advances in Social Theory and Methodology. Toward an Integration of Micro and Macro Sociologies*, London, Routledge & Kegan Paul, pp.277-303. Traduction française : « Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ? », in AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno (2006), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines-Paris, pp.12-13.

⁵¹ AKRICH Madeleine (1998), « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », *Education Permanente*, n°134, pp.79-89.

s'employer à l'occulter⁵², considérant l'initiative de *Quercy Blanc Environnement* comme relevant davantage d'une forme de piratage illégitime, comme une sorte de parasitage du réseau officiel de politique publique. De fait, même si on aurait pu souscrire à l'idée que l'acceptation d'un tel ajustement aurait pu avoir pour vocation d'éviter l'embourbement des *innovateurs* dans une voie sans issue⁵³, rien ne va réellement changé par la suite.

Du renouvellement de l'action collective au désengagement

Les procédures de concertation locale posent par ailleurs de nombreuses questions à la lumière de cette expérience lotoise. D'abord opportunes, puis favorables, avant de se révéler limitées, elles en viennent à générer de nouvelles formes de mécontentement dès lors qu'elles ne permettent aux citoyens que de prendre part, et non pas de décider conjointement. Hâtivement considérés comme des outils d'*empowerment* des citoyens, ces dispositifs institutionnels se révèlent ainsi bien distincts selon le degré d'inflexion qu'ils peuvent provoquer au niveau de l'opérationnalisation de l'action publique. Pour autant, si la concertation n'est pas toujours performante, elle n'empêche en rien la participation citoyenne, comme nous l'avons montré ici. La mobilisation militante dispose en effet d'une capacité d'innovation au-delà de son champ d'action contestataire. Considérant que l'opération autonome de promotion des lampes basse consommation avait permis de montrer sa « *détermination* », l'association entendait ainsi continuer à être « *un aiguillon dans la réflexion collective* » afin de susciter « *la mise en œuvre d'un projet ambitieux, à la hauteur des enjeux* ». Mais, faute de concevoir vraiment la ressource électrique locale comme un bien commun à préserver au même titre que le patrimoine paysager du Quercy Blanc, les derniers acteurs emblématiques de l'opposition vont par la suite se démobiliser progressivement. Dès lors, en laissant à la sphère politique (et à ses différents partenaires techniques et financiers) le soin de gérer la situation, les anciens opposants vont plus globalement se désengager de la question des besoins électriques du département, alors même que l'implication de tous aurait dû permettre –de leur propre avis– la mise en œuvre d'une forme de gestion intégrée des ressources en électricité du Lot.

⁵² « *La science confinée est à ce point allergique aux parasites en général et aux intrusions des non-experts en particulier qu'elle n'hésite pas à occulter leurs apports* » : CALLON Michel et alii (2001), *op. cit.*, p.131.

⁵³ AKRICH Madeleine et alii (1988b), *op. cit.*, p.16.

Fragilités d'une innovation politique

Au terme de ce chapitre, on constate que les difficultés s'amoncellent et semblent freiner la mise en œuvre effective de la politique lotoise de MDE. Partant de ce constat, on peut s'avancer à considérer que c'est la multiplicité des parties prenantes intervenant dans l'action publique qui a contribué à *perturber* la mise en œuvre du programme politique, dans la mesure où les ressources mobilisées par chacun des protagonistes (pour faire valoir leurs intérêts spécifiques) sont entrées en collision et ont ainsi considérablement compliqué le travail de construction collective de la politique¹. Dans une perspective assez similaire, on pourrait également souligner l'existence d'un *vice* initial dans le processus de traduction de cette innovation politique. En effet, on a pu constater que la souplesse du cadre d'action collective conduit régulièrement à une reformulation des enjeux au gré des différentes positions exprimées au sein du réseau d'acteurs. Marquée par l'incertitude, le modèle décisionnel en vigueur conduit ainsi à ne jamais *trancher*², à laisser ouvert le champ des possibles.

Dès le départ, la forme même du « *langage* » usitée dans l'accord-cadre a contribué à formaliser un « *conventionnement* » assez peu précis, ni contraignant, ni programmatique³. En effet, prenant appui sur une conception consensuelle et peu engageante du Développement Durable visant à réunir autour de ce même objectif les différentes logiques d'action des financeurs, ce document ne correspond pas *stricto sensu* à un engagement contractuel. De la sorte, on comprend que si chacun des acteurs semble se retrouver dans l'accord-cadre en dépit des divergences d'intérêts qui existent, c'est précisément parce que cette convention de partenariat reste floue. De fait, à l'instar de ce que soulignait Bruno Jobert, l'enracinement d'une politique autour d'une « *rhétorique justificatrice* » ne favorise

¹ PADIOLEAU Jean-Gustave (1982), *L'Etat au concret*, Paris, PUF.

² CALLON Michel et *alii* (2001), *op. cit.*, p.307.

³ GAUDIN Jean-Pierre (1995), « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? », *Revue Française de Science Politique*, n°45/1, p.43.

pas l'élaboration de dispositifs concrets d'opérationnalisation. C'est donc un phénomène de « *non-décision* » qui tend à prévaloir ici, au sens où une « *action nouvelle est reconnue comme nécessaire dans le discours politique sans pour autant qu'aucune mesure ne soit prise pour la mettre en œuvre* »⁴. Ainsi, faute d'un réel encadrement du référentiel de la politique, on constate que celle-ci reste à l'état de projet consensuel, soumise aux fluctuations de positionnement des uns et des autres⁵. Deux ans après le lancement de la politique, il reste donc difficile de saisir la réelle nature du problème que les partenaires entendent résoudre en commun.

La recherche inachevée d'une définition conjointe du problème

Au regard de son incapacité à problématiser conjointement un réel référentiel politique, du fait de la diversité des logiques d'action qui se superposent sans s'ordonner, la structure du programme de MDE du Lot peut s'apparenter à une organisation aux « *préférences incertaines* » au sens où elle prend appui sur des « *références mal définies et peu cohérentes entre elles* ». De même, si on s'attache plus particulièrement à la dimension relativement immatérielle de ce qui est débattu au sein du comité technique (des principes, des objectifs à long terme,...) ou aux revirements stratégiques qui ont précédé la mise en œuvre de l'action inaugurale du programme, on peut s'avancer à considérer tout cela comme relevant d'une « *technologie floue* », fonctionnant par *tâtonnements* « *sous la pression de la nécessité* ». Enfin, dès lors que l'on remarque la confusion permanente qui existe au sein d'un tel réseau d'acteurs dont les « *frontières mouvantes* » varient au gré « *des changements capricieux de décideurs et d'auditoires pour n'importe quel type de choix* », on en vient à s'interroger sur cette « *participation fluctuante* » et ce qu'elle induit d'un strict point de vue opérationnel. En effet, le modèle d'organisation ainsi décrit correspondant aux trois caractéristiques de ce que Michael Cohen, James March et Johan Olsen avaient défini comme propres aux *anarchies organisées*⁶, il semble pertinent de se demander quelles sont les conséquences concrètes d'un tel fonctionnement pour la politique territoriale de MDE que les parties prenantes ont pour vocation de mettre en œuvre.

Comme on l'a vu précédemment, le principe d'un programme de MDE s'est d'abord imposé comme une solution, visant à mettre un terme à une controverse socio-technique. Toutefois, l'élaboration d'une telle politique partenariale a conduit à l'implication

⁴ JOBERT Bruno (1992), *op. cit.*, pp.224-225.

⁵ On rejoint ainsi à nouveau le propos de Bruno Jobert (*Ibid.*) quand celui-ci affirme que « *un référentiel pourra être d'autant plus aisément accepté que chacune des parties prenantes occupant des positions adverses dans la société pourra l'interpréter dans ses propres termes. C'est ce qui explique l'influence des idéologies molles sur la conduite des politiques publiques* ».

⁶ COHEN Michael D., MARCH James G. & OLSEN Johan P. (1972), "A Garbage Can Model of Organizational Choice", *Administrative Science Quarterly*, n°17/1, pp.1-25. Nous prenons ici appui sur la traduction française de cet article consacré au modèle de la "poubelle" : MARCH James G. (1991), *Décisions et organisations*, Editions d'Organisation, chapitre VII.

d'un certain nombre d'acteurs pour qui le passage redouté de la THT n'était pas véritablement un problème. Occupant une place centrale dans le processus de structuration du programme, ces mêmes acteurs ont donc été amenés à se concerter pour tenter de problématiser l'enjeu commun qui justifiait leur action collective, afin que cela puisse *in fine* se traduire en actes au travers d'une politique ambitieuse (exigée par RTE) et innovante (voulue dans l'accord-cadre). Bien entendu, on pourrait opposer d'emblée que le problème réside dans le phénomène de contrainte électrique qui existe dans le Lot. Toutefois, ce serait oublié que la menace induite par la faiblesse structurelle du réseau d'alimentation électrique départemental ne concerne pas également les différentes parties prenantes. Ce serait également négliger le fait que ceux-ci ne donnent pas le même sens à leur implication (volontaire) dans la politique partenariale. Un travail de problématisation s'est donc imposé au préalable, et c'est alors que nous avons pu constater l'existence de mécanismes de mise en commun similaires à ceux observés dans le « *processus de décision en corbeille à papiers* » (plus connu sous le nom de modèle de la *poubelle*) propre aux anarchies organisées. Si dans un premier temps, les bureaux d'étude ont partiellement contribué à collecter et à ordonner les solutions évoquées par les uns et les autres (dans le but de faire émerger la nature du problème que les partenaires voulaient identifier), il a fallu dans un second temps que ceux-ci se confrontent en cercle restreint pour achever le processus de problématisation. Et c'est précisément à ce stade que la structure partenariale du programme s'est révélée assez semblable à celle des anarchies organisées⁷.

De la nécessité d'agir à l'urgence de l'action

En résonance avec le modèle de la *poubelle* théorisé par Michael Cohen, James March et Johan Olsen, on a pu observer que, sans même attendre que les contours du problème soient un tant soit peu définis, des solutions déjà éprouvées ont été mises en œuvre. On a ainsi pu constater que le plan de communication s'était vite imposé comme une nécessité, sans pour autant qu'aucun des promoteurs de cette action ne puisse en justifier objectivement l'intérêt immédiat. Au demeurant, c'est précisément la raison pour laquelle rien n'est finalement advenu en la matière, les coûts d'une telle opération étant jugés trop importants comparativement à l'incertitude des bénéfices attendus. Sur un plan assez similaire, une autre caractéristique du modèle décisionnel en vigueur dans les anarchies organisées nous a été donnée à voir au cours du processus d'élaboration de la politique de MDE du Lot. En effet, on a pu constater que la recherche effrénée de décisions à prendre (évoquée par Michael Cohen, James March et Johan Olsen) s'est traduite à de nombreuses occasions lors des réunions du comité technique, dès lors que les représentants institutionnels qui y étaient présents soulignaient la nécessité de « *montrer que les choses*

⁷ En France, cette approche en termes d'anarchie organisée a tout particulièrement été mobilisée pour décrire le cas du système universitaire. FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine (1989), *En quête d'universités*, Paris, L'Harmattan.

avançant», comme pour justifier la tenue des réunions auxquelles ils assistaient. Illustrant ce besoin d’agir dans l’urgence, la mise en œuvre de l’opération de promotion des lampes basse consommation a été marquée par de nombreux rebondissements stratégiques. S’inscrivant parfaitement dans la logique de décision propre aux anarchies organisées, cette action inaugurale s’est avant tout imposée comme une solution communément acceptable, et non pas tant comme une solution intrinsèquement cohérente ou objectivement optimale. Conçue, préparée et mise en œuvre à la hâte, cette opération n’a pas pu faire face aux événements intempestifs qui sont venus troubler son bon déroulement. Reconnaisant cet état de fait, le bilan qui en est ressorti n’en est pas pour autant négatif. Tout au contraire, il confirme *a posteriori* que l’enjeu n’était pas tant de battre des records de vente, mais plutôt de donner à voir le programme de MDE à ceux qui le financent et à ceux qui seront à terme les destinataires de cette action publique. Peu importe donc que sa mise en œuvre accélérée est aboutie sur un relatif échec quantitatif, puisqu’il s’agissait avant tout d’une « *cosmétique de l’action publique* »⁸ visant à mettre en scène une solution, en attendant d’avoir défini conjointement le problème à résoudre.

Des limites d’une préparation confinée au retour vers un microcosme élargi

La prise en considération des subjectivités et des compétences propres à chacun nous a permis de voir comment celles-ci ont orienté la finalité du travail collectif. On a ainsi pu observer que le confinement de l’élaboration s’est accompagné d’une clôture du débat, tant du point de vue des spécialistes de l’énergie (« *qui prétendent être les seules à même de déterminer ce qui est bon pour la société dans leur domaine de compétence* ») que de celui de la sphère politico-administrative (« *qui se pose en seul interprète rationnel des contraintes qui pèsent* » à l’échelle de leur territoire d’intervention)⁹. De même, en suivant avec attention la place occupée par les outils disponibles (qu’ils soient mobilisés ou non), nous avons pu constater que des perspectives s’ouvraient (ou pas), ce qui a *de facto* orienté la nature des choix qui ont été faits. À cet égard, on a pu constater que la législation, les sondages d’opinion, les orientations politiques nationales ou les données de l’étude *Point Zéro* sont autant d’éléments qui ont participé à des degrés divers au travail de cadrage et d’objectivation du problème. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant en abordant le cas du *Plan Éco-Énergie* mis en œuvre en région PACA, un recours différencié à ces actants n’est pas sans incidence sur le modèle de planification adopté. Dans un sens assez proche, on a par ailleurs pu constater que la volonté d’innover des partenaires les avait également conduit à un cloisonnement spatio-temporel, en ne mobilisant pas comme points de référence ou comme exemples ni les expériences du passé en matière de MDE, ni celles mises en œuvre

⁸ RIUTORT Philippe (2007), *op. cit.*, p.61.

⁹ JOBERT Bruno (1992), *op. cit.*, p.226.

sur d'autres territoires infra-nationaux ou nationaux. Produit « *hyperlocal* »¹⁰ d'un travail d'objectivation confiné, le modèle de planification qui est ressorti des travaux du comité technique de la MDE du Lot n'a pas davantage tenu compte du réalisme empirique invoqué par les associations, au nom d'une forme de subjectivité du proche¹¹. En tenant ainsi à distance la société civile locale, sous l'effet d'une sorte d'*aveuglement organisationnel*¹², le comité technique a -par avance- rendu difficile la convergence des intérêts (et donc le processus d'enrôlement) en favorisant l'expression publique du mécontentement associatif.

Ainsi qu'on l'a vu dans ce chapitre, la traduction concrète d'un problème en innovation dépend étroitement du travail de problématisation collective. À défaut d'une définition communément admise de ce qui fait problème, on a pu constater que la traduction de celui-ci se révélait d'autant plus difficile, du fait du flou qui persiste quant au périmètre de cette action publique partenariale. L'empilement de niveaux de réalité et la superposition de définitions et d'interprétations différentes de la même situation ont en effet généré un phénomène de *feuilleterage* organisationnel dans les interstices duquel les *présupposés aveugles* des parties prenantes ont eux-mêmes engendrés des « *actions inattendues, mal interprétées ou ignorées* »¹³. Au terme de cette présentation, alors que la première action mise en œuvre n'a connu qu'un succès mitigé et qu'un nouvel acteur au positionnement singulier (*Quercy Energies*) fait son entrée dans les instances décisionnelles du programme, le processus de traduction semble donc contraint de s'interrompre pour revenir en arrière, afin de se concentrer à nouveau sur la mise en problème collective. Ainsi que nous allons le voir dans le chapitre suivant, l'arrivée d'un tiers dans le cercle restreint des partenaires va avoir d'importantes implications au sens où cela va contribuer à bousculer le déroulement séquentiel de la politique.

¹⁰ CALLON Michel et alii (2001), *op. cit.*, p.89.

¹¹ Nous reviendrons dans le sixième chapitre sur la spécificité de ce registre de *proximité*. THÉVENOT Laurent (2006), *op. cit.*, p.221.

¹² La présence d'espaces vides, de contradictions et d'illusions tend à expliquer l'incompréhension des acteurs face à une situation qu'ils n'interprètent pas selon les mêmes paradigmes. On constate effectivement ici que « *l'ignorance du niveau de réalité dans lequel l'autre agit, et dans lequel chacun est enfermé produit un malentendu et un échec* ». BOUSSARD Valérie, MERCIER Delphine et TRIPIER Pierre (2004), *L'aveuglement organisationnel, ou comment lutter contre les malentendus*, Paris, CNRS Editions, p.9.

¹³ *Ibid.*, p.11.

CHAPITRE CINQ

Aux limites d'une planification électrique territoriale Des réseaux d'action publique à l'épreuve du long terme

Relevant d'une approche volontaire plus que d'une réelle décentralisation, la politique partenariale de maîtrise de la demande en électricité initiée dans le Lot implique de mobiliser largement les acteurs concernés par la situation de contrainte électrique qui affecte le département. En cela, elle constitue bel et bien une innovation politique, au sens où le développement de ce type de gouvernance territoriale¹ de la ressource électrique se révèle être un phénomène assez récent en France. Après avoir précédemment décrit les origines puis les débuts de cette politique, nous prolongerons notre analyse au cours de ce cinquième chapitre en revenant sur la difficile institutionnalisation de cette dynamique partenariale lotoise. Par la suite, un premier détour géographique nous conduira dans l'est de la région Provence Alpes Côte d'Azur où une expérience similaire a également vu le jour au début des années 2000. Enfin, il s'agira de mettre en perspective ce qui nous a été donné à voir sur ces deux terrains pour saisir ce qui les différencie et les rapproche.

La symétrie dysfonctionnelle des réseaux électriques et politiques

Déjà évoquée à plusieurs reprises au cours du chapitre précédent, la notion de réseau d'action publique occupe une place encore plus importante dans celui-ci. Elle mérite donc d'être préalablement précisée, afin d'expliquer pourquoi nous avons fait le choix de

¹ Du point de vue d'une collectivité locale, cette notion peut se définir au travers de deux types de capacités gouvernementales. La première consiste à « *intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations, groupes sociaux* » tandis que la seconde implique de pouvoir représenter ceux-ci à l'extérieur, tout en développant « *des stratégies plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'Etat* » et les autres niveaux de gouvernement. LE GALÈS Patrick (1995a), *op. cit.*, p.90.

privilégier cette catégorisation pour qualifier les formes d'organisation politique que nous avons observées. Définis comme « *le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts* »², ces réseaux constituent de notre point de vue un point d'entrée stimulant pour appréhender la gouvernance territoriale dans tout ce qui fait sa spécificité. Relevant d'une approche méso-sociologique, l'approche en termes de *réseaux locaux*³ implique de tenir compte de l'environnement complexe dans lesquels ils s'intègrent. Mobilisés dans l'analyse de l'action publique, ceux-ci ont -du point de vue de Patrick Hassenteufel- pour avantage de faciliter « *la prise en compte de politiques infra-sectorielles en partant de la diversité des acteurs intervenant dans une politique publique et non pas des découpages administratifs* »⁴. Il s'agit donc ici de se distinguer d'une approche réticulaire strictement nationale et/ou sectorielle⁵ (*policy community*).

En effet, sil existe bien dans les cas que nous étudions une communauté cloisonnée (voire *confinée*, pour reprendre le terme de Michel Callon, *cf. infra*) de partenaires dont les intérêts sont variés à l'égard d'un domaine bien particulier (la gestion électrique), on ne peut pas pour autant considérer qu'ils partagent véritablement cet enjeu dans la mesure où les prérogatives de certains (notamment les représentants des collectivités locales) dépassent assez largement les limites de celui-ci. De plus, on constate que ni les questions d'environnement, ni celles relatives au développement local ou au logement ne peuvent s'insérer dans ce cadre restreint. Il conviendrait donc davantage de parler de réseau de projet (*issue network*) ou, plus précisément encore, de réseau de politiques publiques (*policy network*) au sens où cette structure organisationnelle se révèle plus large et informelle.

En redonnant une place centrale aux interactions et à leur influence sur les fluctuations remarquées au sein du microcosme observé, l'approche politique en termes de réseau se distingue d'une stricte approche systémique. Est-ce à dire pour autant qu'elle invalide la pertinence d'une analyse stratégique⁶ ? Certainement pas, si l'on en juge par la permanence des mécanismes de régulation, des zones d'incertitude et des jeux de pouvoir qui se donnent à voir dans le cadre des relations inter-organisationnelles qui s'expriment à distance. De même, si les idées de structuration collective et d'ajustements pourraient permettre de

² LE GALÈS Patrick (1995b), « Les réseaux d'action publique, entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée », in LE GALÈS Patrick et THATCHER Mark (eds), *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, p.14.

³ LE GALÈS Patrick (1995a), *op. cit.*, p.62.

⁴ HASSENTEUFEL Patrick (1995), « *Do Policy Networks Matter?* Lifting descriptif et analyse de l'Etat en interaction », in LE GALÈS Patrick et THATCHER Mark (eds), *op. cit.*, p.97.

⁵ MÉNY Yves (1989), « Formation et transformation des *policy communities* : l'exemple français », in MÉNY Yves (ed.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de la FNSP.

⁶ On se réfère ici en premier lieu à l'approche théorique développée in CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil.

qualifier l'organisation partenariale que nous avons étudiée, il semblerait tout aussi pertinent de considérer celle-ci à l'aune du concept classique de *système d'action concret*. Toutefois, une telle catégorisation n'est pas sans poser problème dans la mesure où le périmètre organisationnel n'a jamais réussi à se stabiliser, où les règles en vigueur n'ont qu'une valeur indicative et où l'autorité hiérarchique (du Préfet et, par extension, des animateurs du comité technique) ne s'apparente pas de manière formelle à une quelconque forme de pouvoir structurant. L'instabilité inhérente à l'action organisée à laquelle nous nous sommes intéressés dans le Lot nous incite donc à privilégier la notion de réseau sur celle de système, jugeant que dans le cas présent, cette dernière n'est certainement pas la plus adéquate pour décrire la configuration sociale que nous cherchons à analyser.

En dépit de la faible structuration partenariale du programme de MDE du Lot, on constate que certaines des parties prenantes se trouvent quand même liées de manière formelle par une convention de partenariat. Actant de ce réseau au même titre que les financeurs, que les membres associés aux instances exécutive et technique, que les organisations impliquées dans les groupes de travail, et même que l'étude *Point Zéro* (cf. *infra*), l'accord-cadre joue en effet un rôle dans le processus d'élaboration politique que nous avons observé⁷. À cet égard, il paraît donc intéressant de se référer au principe de « *contractualisation réticulée* » formulé par Jean-Pierre Gaudin. Présentés comme des « *dispositifs relationnels semi-stables qui se situent entre la nature ponctuelle du contrat et le caractère formalisé des organisations* », les réseaux politiques contractuels sont selon lui particulièrement intéressants à étudier dans la mesure où ils se situent « *à la jonction de logiques individuelles et collectives* »⁸. En élargissant notre recherche au cas du *Plan Éco-Énergie* en vigueur dans l'Est de la région Provence Alpes Côte d'Azur (cf. *infra* : chap. III), nous essaierons de voir dans ce chapitre comment les configurations réticulaires des politiques territoriales de planification électrique nous permettent d'interpréter les situations observées durant notre enquête de terrain.

⁷ A défaut d'adhérer pleinement à la théorie de l'acteur-réseau, développée autour des travaux de Michel Callon et Bruno Latour, nous préférons ici nous limiter à en saisir certaines intuitions dans le cadre de notre analyse sociologique des réseaux de politiques publiques. A cet égard, il nous semble important de considérer les différents instruments d'action publique comme des actants [LATOURE Bruno (1994), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du Travail*, n°4/94, pp.587-607.], sans pour autant négliger leur fonction première. En effet, si l'on s'accorde à penser que l'accord-cadre est une entité agissante, il n'en reste pas moins caractérisé par une certaine inertie, propre à l'ensemble des outils dont dispose le politique. A l'instar de l'avertissement formulé par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2004a, *op. cit.*, pp.29-30), nous nous garderons donc de céder à l'émerveillement ou à une quelconque tentation évaluatrice.

⁸ GAUDIN Jean-Pierre (1995), *op. cit.*, p.51.

I- Des limites de la volonté partenariale au désengagement progressif

Deux ans après la signature de l'accord-cadre par les partenaires, la politique lotoise de maîtrise de la demande en électricité n'a réellement commencé à se préoccuper de la question de sa structuration opérationnelle que suite à la remise de l'étude *Point Zéro* et après le premier essai d'opérationnalisation en direction des ménages (promotion des lampes basse consommation). Les bureaux d'études ayant précédemment évoqué l'importance d'une structuration formelle du programme (à travers la création possible d'un groupement d'intérêt public) pour faciliter la mise en œuvre des actions prévues sur le long terme dans leur étude, un problème d'un genre nouveau se pose. Cela implique de décider comment vont être financées les ambitions contenues dans le plan d'action du programme départemental de MDE. Face à un budget prévisionnel (2005-2050) estimé dans l'étude à cinquante millions d'euros, les membres du comité technique vont donc être amenés à débattre de l'opportunité de créer une structure spécifiquement dédiée au suivi du programme. Mais avant cela, des réunions de présentation de l'étude *Point Zéro* vont tout d'abord être inscrites au calendrier avec les différents financeurs du comité de pilotage afin de voir comment ceux-ci sont disposés à s'engager sur le long terme face au coût d'une telle politique, au regard des priorités qui sont les leurs. Une phase de négociation est donc en passe de s'ouvrir en vue de la rédaction d'un avenant financier à l'accord-cadre.

Dans le même temps, de nouveaux chantiers ont vocation à être démarrés afin de concrétiser plus avant cette volonté politique. Faisant l'objet d'un certain consensus sur le principe, le premier de ceux-ci concernait la communication. Toutefois, d'importantes divergences vont à nouveau émerger entre les partenaires sur ce point. En effet, les mêmes

questions se posent toujours : Combien investir ? Quel public viser ? À quelle échéance ? Autour de quel message ? Sous quelle forme ? Et surtout, dans quel but ? Autant de questions sur lesquelles les acteurs du programme ne vont pas parvenir à s'entendre alors que tout le monde s'accordait pourtant à penser qu'il conviendrait d'agir dans les meilleurs délais pour donner de la visibilité et du sens à l'action publique. Par ailleurs, des décisions sont toujours attendues afin de définir clairement la place qu'il convient d'accorder aux groupes de travail dans le dispositif de co-construction de la politique de MDE lotoise. En effet, face au mécontentement des associations du groupe de travail *Grand public*, une stratégie commune doit être adoptée pour que le processus de concertation se révèle enfin constructif et satisfasse l'ensemble des organisations concernées par la MDE. Au préalable, il s'agit de définir quelles sont les propositions pertinentes qui méritent l'appui du programme ; ce qui, d'ores et déjà, engendre des débats houleux au sein du réseau politique local dont la cohésion reste encore limitée à défaut d'une problématisation commune et du fait de l'expression répétée de particularismes qui ralentissent la mise en cohérence de l'action publique réticulée.

[I-A] Le repli stratégique des collectivités territoriales

A l'automne 2005, c'est la question du retour sur investissement des fonds engagés qui se pose alors principalement du côté des collectivités partenaires. De retour aux réunions du comité technique après une longue absence, le représentant du Conseil Régional va d'emblée exprimer de nombreuses réserves sur ce qui a été décidé précédemment sans lui. En malmenant avec ironie les orientations stratégiques définies conjointement par les autres partenaires, il va de fait bousculer les usages en vigueur tout en s'imposant à nouveau comme un acteur avec lequel il faut compter si le programme souhaite bénéficier des fonds de la Région. À titre d'exemple, il va notamment insister sur son opposition aux opérations de promotion des lampes basse consommation, considérant qu'elles constituent surtout une aide financière aux fabricants et distributeurs d'ampoules. De plus, rappelant que le Conseil régional a déjà beaucoup investi sur la question énergétique au cours de l'actuel Contrat de Plan Etat-Région actuel (au travers du programme *PRELUDDE* dont les fonds sont désormais épuisés), il va annoncer la mise en suspens de la participation de son institution dans l'attente de la signature du nouveau Contrat de Projet avec l'État. De fait, ce positionnement en retrait de la Région va *ipso facto* exclure à court terme l'hypothèse d'un co-financement global d'une nouvelle opération de MDE. De même, cette annonce va contribuer à prolonger la situation d'incertitude relative à la création d'une structure partenariale chargée de suivre dans la durée le programme, puisqu'il apparaît à présent clairement que le Conseil Régional n'est pas -pour l'instant- décidé à s'impliquer financièrement.

Le Conseil Général : entre frilosité budgétaire et volonté d'autonomie

Plus directement concerné par cette politique territorialisée, le Département soutient incontestablement la dynamique collective de construction du programme, même s'il n'en reste pas moins critique quant aux orientations proposées au sein du comité technique. Rappelant fréquemment que le Département se trouve démuné en termes en moyens humains dans la mesure où le contenu de cette politique (énergie et environnement) ne correspond pas vraiment aux prérogatives qui sont les siennes dans le cadre de la décentralisation, le représentant du Conseil Général du Lot se retourne souvent vers la Fédération Départementale d'Électricité du Lot (et tout particulièrement vers son salarié chargé du suivi du programme départemental de MDE) quand il est question d'une possible intervention de l'institution départementale sur le terrain. De même, il se refuse à s'engager sur les questions financières, laissant au comité de pilotage la responsabilité de trancher sur ces points épineux¹.

Par ailleurs, le président du Conseil Général du Lot a fait savoir qu'il ne souhaitait pas s'engager dans des actions communes inscrites sous l'étiquette « MDE du Lot ». Souhaitant donner une visibilité à son action, le chef de l'exécutif départemental tient à se positionner sur un créneau bien particulier, en faveur du bois-énergie. Pourtant, bon nombre des membres du comité technique vont objecter que les financements apportés pour le développement de réseaux de chaleur fonctionnant au bois ne sont pas en mesure de résoudre le problème d'alimentation électrique du Lot. En effet, les différents projets envisagés en la matière ne résolvent en rien la contrainte électrique du territoire puisque le chauffage produit grâce au bois va d'abord permettre de limiter le recours au gaz et au fioul. Cette stratégie de substitution énergétique n'est donc en aucun cas en mesure de limiter la demande en électricité. À ce titre, on pourrait donc considérer que ce projet (impliquant de lourds investissements) est hors-sujet, dans la mesure où cette solution tend à compliquer encore davantage la définition du *problème* collectif. En revanche, il est certain qu'une telle mesure en faveur du bois-énergie permettra de dynamiser l'économie départementale en général, et la filière bois en particulier. On rejoint donc ici l'une des spécificités du modèle de la *poubelle* propre aux anarchies organisées (*cf. infra*: Chap. IV), au sens où « *l'appariement des problèmes, des choix et des décideurs* » ne fonctionne pas comme on pourrait le présumer, en raison d'un « *découplage partiel entre problèmes et choix* »².

¹ En effet, en tant qu'agent administratif territorial, il ne relève pas de ses compétences de prendre position. Il s'en remet donc aux décisions à venir de l'exécutif départemental sur la question.

² Au gré des occasions de choix (*choice opportunities*), une intention de départ peut en effet conduire à la résolution d'un problème tout autre. Par la suite, il reste à espérer qu'en se laissant porter par le cours aléatoire du contexte, la rationalité de l'action donnera lieu à un accomplissement inattendu qui permettra de justifier *a posteriori* le sens de l'action initiale. COHEN Michael D. & *alii* (1972), *op. cit.*

Cependant, quoique puissent en penser les partenaires, le Département est résolu à intégrer et à piloter cette action de développement des réseaux de chaleur-bois dans le cadre du programme de MDE du Lot. Une fois encore, on va donc constater que la décision reste l'apanage des financeurs, ceux-ci n'étant aucunement tenus de prendre en considération l'avis des énergéticiens. Ainsi, en dépit de ces recommandations, le Conseil Général va faire le choix de se dissocier de la dynamique commune pour *s'afficher* seul dans le cadre de son projet de soutien au bois-énergie, sur lequel il a décidé de focaliser son implication. Plutôt que de se fondre dans la masse des co-financeurs en se contentant de remplir sa fonction symbolique d' élu local « *protecteur* », le chef de l'exécutif départemental tire donc parti du programme partenarial pour revaloriser son identité politique de proximité en adoptant la posture plus gestionnaire du « *développeur* »³. Il apparaît donc de plus en plus clairement que, même s'il semble disposé à s'investir ponctuellement à d'autres niveaux de la politique départementale de MDE (dès lors que les actions envisagées s'enracineront sans ambiguïté en lien avec son action politique), « *il ne faut rien attendre du Département, si ce n'est une certaine exemplarité vis-à-vis du grand public* ». En effet, le Conseil général considère que son rôle est avant tout d'impulser une dynamique en direction des autres collectivités et administrations du département afin que celles-ci continuent par la suite à promouvoir au niveau local la sobriété électrique.

Les collectivités locales du département : entre ignorance et prudence

Du point de vue des collectivités locales associées au groupe de travail que les représentants du Département et de la Préfecture pilotent conjointement, la situation n'est toutefois pas davantage porteuse d'espoir, tant l'engagement des communes et des structures intercommunales dans le programme reste, pour l'heure, limité. Illustrant cet état de fait, la faible présence d'élus locaux lors de la réunion plénière de restitution va donner l'occasion aux rares participants de montrer leur perplexité à l'égard du programme. Ainsi, à deux reprises, des remarques émanant de maires ruraux vont poser la question de l'opérationnalisation effective de mesures d'économies d'énergie à l'échelle communale. La première de ces interventions posait la question d'une possible extinction de l'éclairage public sur des portions de routes peu fréquentées à partir de minuit. Relevant d'un certain bon sens, cette suggestion va toutefois se heurter à un problème dissuasif, la FDEL rappelant qu'en cas d'incident nocturne sur cette partie de la voirie communale, la responsabilité juridique en incomberait directement au maire. Sur un plan un peu différent, la remarque formulée par un élu à la suite d'un exposé de l'ADEME sur le développement des chauffe-eau solaires individuels va également traduire l'embarras des maires ruraux face aux sollicitations contradictoires qui leur sont adressées. En effet, c'est sous la pression constante

³ FAURE Alain (1994), « Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation. De nouveaux chantiers pour la médiation politique locale », *Revue Française de Science Politique*, n°44/3, pp.462-479.

d'associations de préservation du patrimoine bâti que le Lot est parvenu au cours des trois dernières décennies à conserver une réelle homogénéité architecturale sur une large part de son territoire. Devenus inflexibles sur les conditions à remplir pour obtenir un permis de construire, nombre d'élus n'envisagent donc pas de délivrer des passe-droits pour l'installation de chauffe-eau solaires individuels dans des secteurs géographiques où dominant des toitures traditionnelles⁴. Dans ce cadre, deux enjeux distincts rentrent *de facto* en collision et obligent les maires à arbitrer entre les exigences déjà anciennes de conservation de l'habitat quercinois et celles plus récentes qui impliquent de dénaturer partiellement la physionomie typique des villages du Lot. Et, à l'écoute des positionnements développés, il semble que les maires ne sont pas disposés à changer leur fusil d'épaule, leur objectif premier étant de pérenniser la valeur touristique⁵ de leur commune.

Dans ce contexte de faible participation des communes à la dynamique départementale de MDE, la position de retrait adoptée par le Conseil Général et le Conseil Régional n'est pas sans conséquence. En effet, l'équilibre partenarial en vigueur au sein du processus de construction collective du programme de MDE s'en trouve nettement changé, ce désengagement partiel du politique contribuant à laisser à des acteurs sans légitimité démocratique locale le soin de mettre en œuvre cette politique territorialisée. Du même fait, c'est une partie non négligeable du budget qui risque alors de disparaître puisque les élus semblent être devenus frileux à l'égard de l'évolution d'un programme dont la planification financière et les orientations stratégiques diffèrent de ce qu'ils avaient envisagé. Pour autant, la posture de retrait des représentants de la Région et du Département ne signifie pas leur désintérêt à l'égard du programme de MDE. On a ainsi pu observer lors de discussions informelles que cette attitude de défiance relevait d'une certaine mise en scène stratégique visant à susciter une réaction des autres partenaires. Confrontés à la nécessité de compenser ces éventuelles défections financières, ces derniers ont en effet tout intérêt à s'ajuster davantage aux *desiderata* politiques dans le cadre du processus conjoint de planification de la MDE départementale. L'évolution du positionnement du Département et de la Région doit donc être interprété avec prudence tant il s'apparente alors à un *coup de poker*, visant pour partie à faire changer le rapport de forces partenarial. Au delà d'un strict rôle de gestionnaire, les collectivités locales pourraient en effet être amenées à participer par la suite

⁴ Une situation similaire nous a été signalée en région PACA par un élu écologiste qui déplorait que de nombreux maires de l'Arrière-pays niçois se refusent à accorder aux propriétaires intéressés les autorisations nécessaires à l'installation d'équipements solaires.

⁵ A l'instar de la Dordogne, du Gers ou des Pyrénées-Atlantiques, le département du Lot a depuis longtemps bénéficié des retombées touristiques induites par ce souci local de réhabilitation des bâtiments anciens. A l'inverse, on constate que des départements limitrophes (comme la Corrèze, le Cantal ou l'Aveyron) ont moins tiré parti de ce potentiel, du fait d'une prise en considération plus tardive de ce patrimoine architectural.

à l'animation du réseau⁶ afin de transformer ce projet territorial en une réelle politique de proximité.

[I-B] Au service des usagers-clients : les acteurs du secteur électrique

Entre responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise d'une part, et contrainte réglementaire annoncée d'autre part⁷, l'implication d'EDF s'enracine tantôt dans une approche *durable*, tantôt dans une dynamique commerciale. L'encastrement de ces logiques d'action conduit alors à la mise en œuvre d'un positionnement hybride, à la fois pragmatique (dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique) et *porteur* (en terme de marketing externe), au service de l'utilisateur-client. Cependant, EDF sait précisément l'objectif de son engagement dans le programme et tient à le rappeler. Ainsi, en désaccord avec le Département quant au développement d'une stratégie faisant la part belle à la production décentralisée d'électricité (*i.e.* réseaux de chaleur bois) le représentant de l'entreprise va réaffirmer avec véhémence que « *la priorité, c'est de consommer moins, et non pas de produire plus, même si c'est plus propre* ». Contribuant à enrainer encore davantage la position de défiance du Département, cette invective caractérise également le pouvoir singulier dont dispose EDF au sein du comité technique. En effet, toujours perçue comme le principal vecteur de financement, l'entreprise publique est en mesure de faire entendre sa voix tant chacun des partenaires s'accorde à penser qu'il n'est pas raisonnable de se mettre en mauvais termes avec elle. De fait, alors même que son positionnement commercial pourrait l'isoler des logiques techniques et politico-administratives dominant au sein du comité technique, on observe paradoxalement que son représentant occupe une place de choix dans le processus de construction du programme, dans la mesure où il est le seul à avoir la capacité informelle (mais effective) d'opposer un veto aux suggestions formulées.

S'il est certain que le poids financier présumé de cet acteur dans le programme permet en partie d'expliquer cet état de fait, on observe toutefois que l'aptitude de l'entreprise nationale à répondre à l'intérêt local et à œuvrer en adéquation avec la demande sociale territorialisée a également contribué au renforcement progressif de sa légitimité. En effet, le représentant d'EDF a (de son propre aveu) appris à tenir compte du caractère situé de la problématique lotoise pour s'imposer dans le cadre de référence de cette politique territoriale où la présence d'un acteur industriel n'allait pourtant pas de soi⁸. Pour ce faire, il a tout d'abord tenu à formaliser un accord de partenariat avec l'ADEME « *pour légitimer ses actions et leur financement* ». Il s'agissait par ce biais de dissiper les craintes existantes en

⁶ WAECHTER Virginie (2002), « *Quel modèle de relation entre l'organisation municipale et l'utilisateur-citoyen depuis la décentralisation ?* », *Flux*, n°48-49, pp.7-19.

⁷ « *Notre but, c'est de baisser la consommation d'électricité puisqu'on nous l'impose* ».

⁸ GRÉMION Catherine et MULLER Pierre (1990), « *De nouvelles élites locales ?* », *Esprit*, n°164 : "La France en politique 1990", pp.38-47.

montrant qu'il était possible de tisser des liens étroits avec une grande entreprise commerciale au sein d'un réseau politique local. Par la suite, c'est en s'impliquant activement⁹ dans la construction du programme qu'il est parvenu à s'imposer comme un « *connaisseur* » respecté de la situation lotoise. Donnant régulièrement l'impression de se battre avec vigueur contre ses supérieurs hiérarchiques afin d'obtenir des crédits pour le programme de MDE du Lot, il est finalement devenu une sorte d'*ambassadeur* sur lequel la plupart des acteurs comptaient pour obtenir des financements tant attendus. En contrepartie de cette implication, toutes les opérations de MDE que contestait la direction régionale d'EDF (dans la mesure où celles-ci pourraient bénéficier à la concurrence, et notamment à GDF¹⁰) ont aisément été supprimées du Plan d'action.

Loin de disposer d'une telle influence, dans la mesure où il ne participe aux travaux du comité technique qu'en tant qu'observateur, le représentant de RTE reste pour sa part à bonne distance des décisions, laissant à ceux qui financent le soin de s'en occuper¹¹. Régulièrement sollicité pour apporter des précisions chiffrées ou techniques, le représentant du *Réseau de Transport d'Électricité* se heurte toutefois aux limites de l'exercice, puisque concernant l'estimation des consommations, le gestionnaire du réseau ne peut que comptabiliser l'électricité transportée sur le réseau HTB, et non la part de l'hydroélectricité produite et consommée par le département, acheminée par le réseau HTA. D'abord chargé du projet de renforcement de la ligne 63kV, cette filiale autonome du groupe EDF¹² aborde la question de la MDE à la lumière des enjeux de réseau qui sont les siens, en gardant à l'esprit l'objectif fixé : la limitation à 1,5% de croissance de la demande d'électricité lotoise par an. Principalement préoccupé par les postes de Cahors et Saint Henri, le responsable de RTE tend à privilégier une approche ciblée du problème, en s'attachant aux zones en contrainte. Si elle a ses partisans au sein du comité technique, cette conception fait cependant débat car elle impliquerait une territorialisation des opérations de MDE, jugée inopportune par l'ADEME. Pourtant, cette approche localisée a indéniablement le mérite de répondre précisément aux problèmes de réseau sur les zones géographiques les plus sujettes aux coupures de courant. En cela, elle correspond à une attention particulière qui détermine l'action de RTE :

« Nous devons nous inscrire dans la durée, en s'attachant à la satisfaction du client ».

⁹ Parmi l'ensemble des partenaires dont les bureaux sont localisés à Toulouse, il est -d'après nos observations- celui qui s'est le plus souvent déplacé à Cahors pour assister aux diverses réunions de travail.

¹⁰ Ce fut notamment le cas d'un projet d'opération visant à substituer à une installation de chauffage électrique un système central fonctionnant au gaz.

¹¹ Conformément à une demande du président de la Commission de Régulation de l'Électricité, le gestionnaire du réseau n'a pas vocation à s'associer de manière effective aux actions entreprises dans le cadre de programmes concertés de gestion des consommations électriques.

¹² Cet état de fait n'est d'ailleurs pas sans conséquence, même si structurellement RTE et EDF sont deux entités distinctes, l'une exerçant une mission monopolistique de service public, tandis que l'autre est partie prenante du marché concurrentiel de l'énergie. Restant assimilés ensemble dans de nombreux esprits, les deux organisations peinent d'une part à se différencier auprès des partenaires, et souffrent d'autre part d'être encore perçues comme des adversaires par le milieu associatif issu de la contestation anti-THT.

Chargé d'une mission de service public, RTE doit en effet s'assurer en permanence de la sécurité du réseau afin que l'électricité acheminée arrive sans discontinuité aux usagers¹³. En ce sens, le gestionnaire du réseau occupe une place tout à fait particulière puisqu'il est tout à la fois un acteur central et périphérique de la politique électrique lotoise.

[I-C] L'encadrement étatique d'une politique territoriale

Représentant l'intérêt que l'Etat porte au problème électrique lotois, la Préfecture s'emploie à apaiser la situation départementale après une longue controverse autour du projet de ligne THT. À l'origine de la MDE, le Préfet du Lot conduit donc la mise en œuvre de cette action publique concertée en position de médiateur. Partisan d'une co-construction du programme entre experts techniques, politiques et société civile, il recadre ainsi régulièrement les débats pour rappeler à l'ensemble des acteurs concernés l'objectif final de cette politique territorialisée. Moins enclin à interférer dans les débats relatifs à la planification opérationnelle de la MDE dans le département, le représentant de la Préfecture au sein du comité technique n'en reste pas moins vigilant. Responsable du bureau de l'Environnement (« *champ d'intervention peu ou mal balisé par l'Etat*¹⁴) au sein de l'institution déconcentrée, ce dernier n'est en effet pas un spécialiste des questions énergétiques. Amené à se positionner au regard de ses prérogatives, il « *co-définit son champ d'action en fonction des actions engagées* »¹⁵ par les collectivités locales du département, au premier rang desquelles on trouve tout le Conseil Général. Dans ce cadre, il s'agit avant tout d'exercer une forme d'encadrement réglementaire de ce qui est entrepris par la sphère politico-administrative lotoise, afin d'imposer le référentiel normé défini à l'échelon national. Relais du Préfet dans cette instance, sa mission consiste par ailleurs à veiller au bon déroulement du processus d'élaboration de la politique, au regard des objectifs définis dans l'accord-cadre. Bénéficiant d'une légitimité locale qui fait défaut aux autres représentants de l'Etat (ADEME et DRIRE), il est toutefois amené à composer avec ceux-ci à l'occasion de certains débats techniques dont il se retrouve exclu de fait en raison de leur complexité.

Un co-pilotage technique complémentaire ?

Depuis le milieu des années 1990, la coexistence de trois administrations déconcentrées se partageant les prérogatives environnementales au niveau régional pose question dans la mesure où cette sectorialisation territoriale contribue à un cloisonnement

¹³ On constate à cet égard que –à l'instar du propos reproduits ci-dessus- RTE reprend très souvent à son compte la terminologie d'EDF en parlant de clients et non d'usagers. C'est pourtant cette dernière notion qu'il conviendrait d'utiliser dans une perspective de service public.

¹⁴ FAURE Alain (1994), *op. cit.*, p.471.

¹⁵ *Ibid.*, p.470.

partiel des mesures prises en la matière¹⁶. Comme on l'a remarqué ici, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) est absente et c'est donc à l'ADEME et à la DRIRE de porter la parole de l'Etat sur l'enjeu que constitue l'environnement. Relativement dépendante du contexte locale, l'attitude adoptée par une administration déconcentrée diffère d'une région à l'autre en fonction des situations dans lesquelles elles sont amenées à intervenir. À l'instar des DIREN, les DRIRE et les délégations régionales de l'ADEME exercent une activité de production de connaissances et sont amenées à participer (comme c'est précisément le cas ici) à la définition et au guidage des politiques territoriales qui relèvent de leur champ de compétences. Prenant acte de cette relative similitude fonctionnelle, il paraît intéressant de se réapproprier la typologie proposée par Pierre Lascoumes et Jean-Pierre Le Bourhis pour différencier les différentes attitudes en vigueur dans les DIREN¹⁷ afin de voir comment il nous est possible de qualifier (au regard de ce que nous avons pu observer) les positionnements respectifs de la DRIRE et de l'ADEME dans le cadre du programme de MDE lotois.

Respectant à la lettre la mission qui lui a été confiée par le Préfet, la DRIRE privilégie cette activité de guidage politique au détriment d'une réelle activité d'ordre réglementaire. En ce sens, elle correspond assez bien au profil du « pilote »¹⁸ dans la mesure où cette administration s'attache à travailler de manière intégrée avec les différents partenaires. En effet, exerçant sa mission de pilotage du comité technique sans parti pris, elle arbitre les litiges (notamment d'ordre financier), recadre les débats et y apporte des précisions techniques¹⁹. Ce faisant, elle occupe une position arbitrale déterminante du fait de sa capacité à amenuiser les divergences, à clarifier les malentendus, à mettre en équivalence les intérêts, et donc à stabiliser le référentiel politique commun des parties prenantes²⁰. Ainsi (et alors même que cette administration n'est ni porteur du projet ni financeur), on observe que la légitimité de son pilotage n'est aucunement discutée. Pourtant, en prenant appui sur un référentiel exigeant une connaissance approfondie des dossiers énergétiques (et non pas, comme dans le cas de la typologie originale, sur une forme de militantisme écologique), la DRIRE tend à privilégier la parole des *spécialistes* qui partagent cette communauté de sens

¹⁶ Récemment une importante réforme a été entreprise par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire en vue de fusionner les DRIRE, les DIREN et les Directions Régionales de l'Equipement (DRE) dans le cadre de Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

¹⁷ LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1997), *L'Environnement ou l'administration des possibles. La création des directions régionales de l'Environnement*, Paris, L'Harmattan.

¹⁸ Ce profil correspond à une administration dont le poids des activités réglementaires est assez faible, tandis que l'activité de guidage politique se révèle inversement plutôt forte. Sur un plan relationnel, cela se traduit par ailleurs une importante coopération avec les autres services, un certain légitimisme vis-à-vis du Préfet, et des rapports distanciés avec les pouvoirs locaux. *Ibid.*

¹⁹ Ayant vocation à devenir à terme le superviseur régional du dispositif des certificats d'économies d'énergie (*cf. infra*), la DRIRE apporte notamment de nombreux éclairages sur ce point récurrent des débats.

²⁰ En effet, « l'influence d'un référentiel sera d'autant plus grande qu'il aura su présenter une conciliation plus crédible entre ces impératifs contradictoires » : JOBERT Bruno (1992), *op. cit.*, p.224.

(ADEME, RTE, FDEL et EDF) sur celle des *locaux* (Département, Préfecture). De fait, elle contribue à ancrer les débats sur un plan technique, à la différence de l’ADEME qui semble plus disposée à coopérer de manière rapprochée avec la sphère politico-administrative locale.

Si la délégation régionale de l’ADEME correspond également au profil du « *pilote* », ce n’est que de manière imparfaite du fait de la variété des positions adoptées par ses représentants au fil des réunions. De plus, on a pu constater que le double statut de pilote et de partie prenante qui caractérise la place de l’ADEME au sein de cette instance n’était pas sans poser problème. En effet, quoique disposant d’une indéniable expérience en matière de MDE opérationnelle, l’Agence n’est pas parvenue à s’imposer comme un acteur de consensus, tant son positionnement reste difficile à appréhender, du fait des compromis contradictoires que ses représentants ont négocié avec les différents partenaires. Habitée à mettre les partenaires face au fait accompli²¹, la délégation régionale de l’ADEME reste perçue comme un partenaire avec lequel il faut composer plutôt que comme un arbitre qu’il est possible de solliciter en cas de désaccord. Résultant de l’hétérogénéité des positions défendues par ses représentants successifs, la prudence des diverses parties prenantes à l’égard de l’ADEME s’est au demeurant amplifiée suite au bilan de l’opération de promotion des lampes basse consommation. En dépit de cet état de fait et de la faible lisibilité de son positionnement stratégique, l’ADEME reste un acteur incontournable du programme de par son double statut de financeur et de spécialiste des opérations de maîtrise de l’énergie et du fait des multiples accords antérieurs au programme qu’elle a signé avec l’ARPE, EDF, le Conseil Régional, ou Quercy Energies.

[I-D] Penser la gestion de la ressource électrique à l’échelon local

Chargée d’organiser les réunions du comité technique dans ses locaux et d’accueillir en son sein le seul salarié dédié au programme, la Fédération Départementale d’Électricité du Lot (FDEL) occupe une place centrale dans le réseau partenarial. Toutefois, on observe que si elle bénéficie d’une légitimité à la fois technique et locale, elle n’est pas pour autant en mesure d’exercer une véritable influence dans le processus de construction de la politique de MDE. En effet, il s’avère que la forte implication du syndicat départemental d’électrification dans celui-ci ne lui a pas permis de s’imposer dans le rapport de force latent. D’abord chargée du suivi de l’étude *Point Zéro*, la Fédération est incontestablement l’acteur qui s’est le plus employé (mais sans réel succès) à valoriser la place de cet actant dans le réseau. Ainsi, elle s’est montrée très vigilante tout au long de la réalisation de l’expertise préalable, en ne manquant pas de rappeler à l’ordre les bureaux d’études quant aux délais et

²¹ En décidant unilatéralement de faire de la stratégie de communication une priorité ou en imposant un *modus operandi* controversé à l’occasion de l’opération de promotion des lampes basse consommation.

aux exigences définies contractuellement. Critique à l'égard des projections économiques et démographiques (« *Certaines données locales sont surprenantes pour un connaisseur du département* »), la FDEL a dans le même sens régulièrement interpellé ses partenaires au sein du comité technique, afin qu'ils s'associent aux remarques présentées par le permanent MDE chargé du suivi de l'étude. La livraison de la version définitive du rapport d'expertise a finalement été accueillie par ce dernier avec une certaine satisfaction. Disposant désormais de la base de données et du logiciel de modélisation élaboré dans le cadre du *Point Zéro*, il a pu démarrer sa recherche²² en s'appuyant sur cet outil conçu pour suivre de manière dynamique l'évolution des consommations dans le département.

Etroitement associée au Conseil Général (puisque son président est également le vice-président de l'exécutif départemental), la FDEL s'est par ailleurs engagée sur la question de l'amélioration de l'éclairage public, conformément aux missions qui sont les siennes, en tant que syndicat intercommunal chargé d'assister les élus locaux sur les questions d'électrification. Dans cette perspective, le budget de cette structure s'est donc principalement focalisé sur cet aspect, l'ambition de la Fédération étant d'équiper « *le plus possible de communes en réducteurs de puissance et de mieux régler les départs d'éclairage* ». On a toutefois pu constater que cette opération ne suscitait qu'un faible intérêt du point de vue des autres membres du comité technique, ceux-ci laissant à la FDEL le soin de mettre en œuvre ce projet auprès des élus. Dans le même sens, alors que les deux représentants du syndicat d'électrification souhaitaient remplir avec sérieux leur mission de co-pilotage du groupe de travail *Grand public* (notamment en soumettant les idées formulées dans ce cadre à l'avis des membres du comité technique), ils n'ont jamais pu parvenir à imposer le sujet dans l'ordre du jour des réunions de l'instance opérationnelle du programme.

Singularisée par un discours assez conciliant, la Fédération a bien conscience qu'elle participe à un projet politique complexe dont les résultats ne se concrétiseront que dans le long terme. Acteurs impliqués directement sur le terrain électrique du Lot, ses salariés sont donc prudents et modérés dans leur discours face aux partenaires financiers afin de préserver leur marge de manœuvre opérationnelle. En revanche, dès lors que les réunions prennent fin, nous avons souvent pu constater qu'il n'hésitaient pas à se montrer critiques à l'égard de l'empressement de ceux qui sont tentés d'agir trop vite²³ et à l'encontre de ceux qui *a contrario* se satisfont du faible rythme d'opérationnalisation du programme. Prenant tout particulièrement acte des tergiversations qui nuisent selon lui à la mise en œuvre de la

²² Pour rappel, le permanent MDE a été embauché dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche pour financer sa thèse de doctorat en physique.

²³ Partisans d'une prise en compte des expériences MDE menées sur d'autres territoires, les salariés de la FDEL réfutent l'idée d'une MDE en *vase clos* : « *Ce qu'il faut, dans tous les cas, c'est reprendre les expériences faites ailleurs et ne pas réinventer la poudre. Nous devons communiquer avec les autres* ».

politique ; le permanent MDE va –de sa propre initiative- soumettre de nombreuses idées à sa structure et aux différents partenaires pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent. Jugées trop ambitieuses (car trop coûteuses), celles-ci vont être accueillies avec circonspection et vont conduire progressivement à la marginalisation de cet acteur central du programme. Il va toutefois trouver un allié providentiel lors de l'intégration du directeur de *Quercy Energies* au sein du comité technique. Résolus à ne pas laisser dépérir le programme, ils vont en effet reprendre la hiérarchisation des gisements d'économies d'électricité définie par l'étude *Point Zéro* pour élaborer de leur propre chef un nouveau plan d'action concret.

La difficile intégration d'une expertise associative

Comme nous l'avons vu à la fin du chapitre précédent, c'est au même moment où les ex-militants anti-THT distribuaient des lampes basse consommation à Montcuq que l'entrée effective d'un représentant associatif au sein des instances décisionnelles (comité technique et comité de pilotage) du programme de MDE du Lot s'est traduit dans la pratique. En réponse aux doléances associatives qui se faisaient alors pressantes, le Préfet avait en effet désigné (début mars 2005) l'association *Quercy Energies* comme intermédiaire entre les partenaires financiers et le tissu associatif déjà mobilisé au sein des groupes de travail consultatifs. Ayant été, lors du Débat Local, l'un des principaux initiateurs de l'idée d'une politique de MDE comme alternative à la ligne THT, c'est sans grande contestation que les différents protagonistes (associatifs et institutionnels) du programme ont par la suite accueilli la nouvelle de son arrivée parmi eux. D'autant que la légitimité technique de l'association est importante, puisqu'elle est à la fois l'unique *Agence Locale de l'Energie* (ALE) du Sud de la France et le seul *Espace Info-Energie* (EIE) situé dans le Lot.

Présidée par un conseiller général (de la Majorité Départementale) et fonctionnant grâce à l'action d'une équipe de salariés (eux-mêmes financés par le biais de subventions publiques provenant de certains des partenaires du programme), cette association diffère toutefois très nettement de ses consœurs lotoises qu'elle est censée représenter. C'est notamment pourquoi, contrairement à ce qu'avait envisagé la Préfecture, elle va préciser qu'elle se refuse à être le relais formel des anciens opposants à la ligne THT. Et, dès la première réunion du comité technique, cette volonté de neutralité va s'exprimer de manière explicite («*Je tiens à préciser que je ne parle pas au nom des autres associations*») par la voix du directeur -salarié- de l'Agence Locale de l'Energie.

Longtemps perçu comme un simple vecteur de diffusion des actions de MDE décidées sans lui en comité technique²⁴, l'association ne va par ailleurs pas tarder à s'imposer comme un acteur sur lequel il faut compter. Profitant de sa longue expérience du terrain lotois, Quercy Energies propose en effet une vision alternative de la MDE en s'attachant prioritairement à l'idée de « *sobriété énergétique* »²⁵, plutôt qu'à celle d'« *efficacité énergétique* »²⁶ plébiscitée au sein du comité technique. En cela, cette association rejoint une conception de type *négawatt*²⁷, caractéristique du réseau associatif qu'elle est censée représenter, en affirmant le primat des dispositions sur les dispositifs. De fait, quoique porteur d'un discours nettement plus modéré que celui développé par les anciens opposants à la ligne THT, *Quercy Energies* ne va pourtant pas les décevoir, puisqu'en donnant un écho à certaines thématiques associatives qui n'étaient jusqu'à présent pas abordées lors des réunions du comité technique, le représentant de l'*Espace Info-Energie* va répondre (presque malgré lui) à une grande partie de leurs attentes à son égard²⁸. On a ainsi pu observer que, malgré les différences qui existent entre *Quercy Blanc Environnement* et *Quercy Energies*, ces organisations locales entretiennent des relations cordiales et coopératives. Par leur attachement au terrain, les premiers apportent en effet du « *concret* » aux seconds, plus habitués à travailler dans les arcanes du pouvoir, au contact de ceux qui financent leur activité. Acteur intermédiaire, *Quercy Energies* s'insère donc dans la politique énergétique locale comme un *relais d'action* pour les acteurs politiques du département, et comme un *relais d'idées* pour le milieu associatif. À mi-chemin entre les décideurs et la société civile, l'association structure sa légitimité du fait de ses compétences professionnelles et de son indépendance organisationnelle. Dans le même temps, ces principales qualités deviennent ses principaux défauts aux yeux de ceux qui s'inquiètent de son statut associatif ou inversement de son statut de partenaire institutionnel. C'est notamment ce qui explique que cet acteur incontournable, initiateur principal de l'alternative MDE, ait été originellement mis de côté des instances décisionnelles.

Soucieux de conserver son autonomie de parole, aussi bien à l'égard du tissu associatif local qu'à celui de ceux qui le subventionnent, *Quercy Energies* va bientôt se trouver dans une position singulière au sein du programme. Toutefois, si les associations ne vont pas lui en tenir rigueur, satisfaits de constater qu'une association a été intégrée dans les instances

²⁴ La place de *Quercy Energies* a souvent été évoquée lors des réunions du comité technique auxquelles nous avons pu assister. Ainsi, lors d'un débat sur la communication, le représentant du Conseil Général déclarait : « *Il faut que l'on s'associe à Quercy Energies pour faire la communication locale* ». Envisagée comme une ressource à disposition des besoins de la politique, l'association n'a jamais été perçue comme un partenaire opérationnel, mais comme un auxiliaire aisément mobilisable dans le cadre du programme.

²⁵ C'est-à-dire consommer mieux pour consommer moins.

²⁶ C'est-à-dire acquérir des équipements électriques plus performants pour consommer moins.

²⁷ Cf. *infra et supra*.

²⁸ Interrogé sur les relations unissant *Quercy Energies* et *Quercy Blanc Environnement*, le président de cette dernière association nous disait entretenir des « *rapports excellents* » avec l'Agence Locale de l'Energie et ses dirigeants : « *Quercy Energies agit intelligemment avec assez peu de moyens mais beaucoup de compétences* ».

décisionnelles du programme, il ne va pas en être de même au sein du comité technique. Ainsi, on a pu observer que, dès la première réunion où Quercy Energies était présent, les partenaires ont exprimé une sourde stupéfaction face aux réserves qu'émettait le nouvel arrivant à l'égard du bilan de l'opération de promotion des lampes basse consommation. Et, dès la reprise des travaux du comité technique en septembre 2005, cette contrariété va encore se renforcer, au fur et à mesure que *Quercy Energies* va parvenir à s'imposer dans le processus de définition de la politique énergétique lotoise en proposant un ensemble d'idées.

[I-E] L'argent au cœur des négociations

Parallèlement à l'entrée déterminée de *Quercy Energies* au sein des instances exécutives du programme départemental de MDE, la traduction concrète des ambitions affichées par les uns et les autres va pourtant devenir de plus en plus incertaine. En effet, le financement conjoint du programme par les partenaires fait alors l'objet de tractations complexes. Jugée prioritaire par l'ADEME²⁹ mais pas par le reste des financeurs potentiels, la campagne de communication *Grand Public* a ainsi été reportée *sine die*, tout comme les différentes actions envisagées pour promouvoir les pratiques domestiques sobres en électricité. À contre-pied de ce phénomène de désengagement progressif des partenaires, *Quercy Energies* a au contraire tenté d'impulser une remise à plat de la planification précédemment entreprise. Profitant du fait que tout le travail d'intéressement et d'alliances est à reprendre dans la perspective d'une mise en œuvre effective de ce qui a été projeté, elle va s'employer à tirer parti de la suspension de toutes les opérations prévues pour provoquer (avec le soutien du permanent MDE de la FDEL) un retour à la phase antérieure de préparation confinée. La situation va toutefois être difficilement vécue par les différents protagonistes concernés par ce retour en arrière, contraints de remettre sur le métier la planification initiale. Les partenaires vont pourtant se résigner à rejoindre leur *laboratoire* politique pour tenter de définir plus précisément le problème qu'ils entendent résoudre de concert, en intégrant (plus ou moins) le point de vue du nouvel arrivant associatif. Portée par un duo de porte-paroles (*Quercy Energies* et FDEL) et combinant deux approches minoritaires du problème (celle du monde associatif et celle préconisée par les auteurs de l'étude *Point Zéro*), une conception nouvelle de la stratégie à adopter va alors progressivement faire son entrée dans le débat et ébranler la convergence qui régnait au sein du précédent cercle restreint des partenaires. De fait, on va alors assister à l'effritement progressif de la problématisation consensuelle qui prévalait jusque-là.

²⁹ C'est en effet l'Agence qui représente ici les crédits de l'Etat, puisque ni la DRIRE, ni la Préfecture n'ont de ligne budgétaire pour la MDE.

Débats autour d'un plan d'action alternatif et de son financement

Présenté en réunion à la fin de l'année 2005, l'avant-projet issu de cette réflexion commune va susciter les critiques des différents partenaires financiers, surpris par cette initiative plus ou moins inattendue et heurtés par les hypothèses de répartition budgétaire exposées dans le document. En effet, abasourdis par les coûts prévisionnels du programme et hostiles à l'idée d'une structure commune de gestion (impliquant l'embauche et la rémunération de plusieurs salariés pour assurer le suivi de la politique départementale de MDE), les partenaires vont inviter les initiateurs du projet à revoir leur copie à la baisse. Déçus par le « *manque de volontarisme* » des financeurs, ces derniers vont pourtant le réviser tout en changeant de stratégie pour tenter d'accélérer le processus. Ainsi, après avoir co-rédigé (avec le permanent MDE de la FDEL) une nouvelle mouture du plan d'action, *Quercy Energies* va la présenter (pour avis) aux acteurs associatifs avant de la soumettre directement au Préfet, chargé de la coordination du programme. Une fois encore, le milieu associatif va donc court-circuiter les *lenteurs* de la décision inter-organisationnelle en sollicitant sans délai le pilote exécutif de la politique de MDE.

Perçue négativement par les financeurs du programme, cette initiative va contribuer à renforcer un antagonisme latent entre ceux-ci et *Quercy Energies*. Tout particulièrement concerné, puisque le projet s'appuie très largement sur sa contribution financière, EDF va réagir très vivement. En effet, le budget prévisionnel du document de travail (réalisé par la FDEL et *Quercy Energies*) compte sur la mise en œuvre prochaine du dispositif des *certificats d'économies d'énergie* pour inciter l'entreprise nationale à investir massivement dans la politique de MDE du Lot. Déjà évoqués³⁰, les certificats d'économies d'énergie sont un nouvel instrument politique (créés par la récente Loi d'Orientation sur l'Énergie) qui vise à contraindre les producteurs d'énergie éligibles à réaliser des économies d'énergie, à hauteur d'un quota prédéfini. Concerné par ce dispositif, EDF devra donc bientôt s'acquitter d'un certain nombre de ces certificats (correspondant à une unité d'énergie économisée) au regard de l'objectif qui lui aura été attribué par l'autorité régulatrice. Par la suite, en fonction des actions d'économies d'énergie que l'entreprise aura mises en œuvre, elle obtiendra des certificats à hauteur de cet engagement. Au terme de la période, si EDF n'est pas parvenu à atteindre son quota, il lui faudra choisir entre deux solutions : soit *racheter* des unités (à d'autres acteurs non éligibles ayant réalisé des actions d'économies d'énergie), soit payer les pénalités correspondantes.

En résumé, cette mesure législative vise donc à conduire (par le biais d'une incitation contrainte) les producteurs d'électricité à s'investir fortement dans des programmes de

³⁰ Au regard de la relative complexité du dispositif et dans un souci de clarté, on invitera le lecteur à se reporter à nouveau à l'annexe qui y est consacré dans le second chapitre de la thèse.

maîtrise de l'énergie. Mais tout cela restait à définir au moment où les partenaires en débattaient, étant donné que les décrets d'application n'avaient pas encore été publiés. Loin d'être perçue comme contraignante, la règle de droit va ici s'imposer comme un nouveau référentiel pour l'action, comme une extension du champ des possibles, sujette à diverses formes d'interprétation de la part des *régisseurs* (« *juges chargés de la mise au point des ajustements* ») qui interviennent à l'échelle du territoire³¹. En effet, tout un chacun est tenté de s'approprier ce cadre législatif pour l'instrumentaliser au gré de ses intérêts propres. On observe ainsi dans le cas présent que le référentiel juridique semble d'autant plus malléable qu'il existe encore de grandes incertitudes quant aux conditions de mise en oeuvre des Certificats d'économies d'énergie. Tous les espoirs sont donc permis. En redessinant les contours de la politique énergétique française au travers d'une participation accrue des acteurs privés et des collectivités territoriales, la Loi d'Orientation sur l'Energie a en effet contribué à ouvrir de nouvelles perspectives au programme de MDE du Lot. Indirectement, l'Etat va ainsi intervenir au cœur du réseau local par le biais d'un instrument de politique publique qui pourrait à terme se révéler capital pour le financement du programme.

Des carences financières à la mobilisation des ressources humaines

Dans l'attente que les financements viennent à se confirmer, l'ADEME souhaite toutefois que des opérations soient d'ores et déjà entreprises. Dans cette perspective, les représentants de l'Agence n'envisagent pas de multiplier les outils pour s'ajuster à chaque réalité locale (ce que permettent pourtant les résultats de l'étude *Point Zéro*) en superposant des opérations de *MDE micros*³², mais souhaitent promouvoir la MDE à l'échelle du département, en s'appuyant largement sur les prescripteurs locaux. Face aux limites budgétaires du programme, il s'avère en effet nécessaire de compter sur ceux-ci pour mettre en oeuvre à moindre coût les actions de promotion des équipements performants (en direction des ménages) que préconise l'ADEME mais que la plupart des partenaires ne sont -pour l'instant- pas réellement disposés à financer³³.

Il va alors être envisagé de mobiliser largement la société civile pour pallier, en termes de moyens humains et financiers, les *carences* de la politique électrique lotoise. En plus du monde associatif, des contacts vont par ailleurs être établis avec les distributeurs d'équipements performants³⁴, dans la mesure où ceux-ci paraissent les mieux placés pour

³¹ LASCOUMES Pierre (1995), *op. cit.*, p.398.

³² Qualificatif définissant des opérations ciblées sur des territoires très limités.

³³ « *Si on parle de moyens humains, il faut voir avec les associations (...) Mais il nous faut un critère d'acceptabilité sociale pour évaluer s'ils peuvent être les relais locaux des actions* ». « *Il faut que l'on s'associe à Quercy Energies pour faire la communication locale* ».

³⁴ Cette stratégie consistant à faire appel aux distributeurs locaux, plutôt qu'aux fabricants comme c'est généralement le cas à l'ADEME, continue d'être privilégiée en dépit d'un échec marquant lors de la préparation de l'opération de promotion des lampes basse consommation fin 2004 (*cf. infra* : Chap. IV).

promouvoir auprès des consommateurs l'intérêt des dispositifs techniques bénéficiant d'une importante efficacité énergétique. À l'inverse des préconisations de l'étude *Point Zéro* dont l'influence au sein du réseau politique devient alors de plus en plus marginale, les possibles relais locaux du programme devraient donc voir à terme leurs liens avec le cercle restreint des partenaires se renforcer. Une stratégie d'enrôlement de ces agents de prescription reste toutefois à définir avant que ces derniers puissent partir en *mission* et (peut-être) convaincre les usagers de la pertinence des économies d'énergie électrique.

L'espoir déçu d'un financement par le marché

Réservé à l'égard des stratégies envisagées par les autres membres du comité technique, le représentant d'Électricité de France se positionne avec prudence sur la question du financement des actions. Toutefois, face à l'arrivée imminente des *certificats blancs*, EDF (« *acteur contraint* ») se prépare à de nouveaux partenariats avec les collectivités locales (*éligibles volontaires*) qui feraient des économies d'énergie intéressantes à négocier dans ce cadre institutionnel. Formidable opportunité pour le programme de MDE du Lot et pour son financement, cette injonction légale implique également un déséquilibre partenarial et une asymétrie financière qui donnent à EDF une place prépondérante dans la construction du plan d'action. Acteur déterminant de par ce fait, Électricité de France peut donc imposer certaines limites à l'action publique concertée, en évoquant occasionnellement l'hypothèse de sa non-participation à telle ou telle action dont les budgets paraissent excessifs au regard de ses intérêts.

Pilote principal des travaux du comité technique, le chef de la Division Energie de la DRIRE Midi-Pyrénées est pour sa part partisan d'une réflexion méthodique en amont des opérations envisagées. Considérant cette politique lotoise comme un « *programme modeste* », il s'oppose donc aux trop grandes ambitions des uns et des autres, conscient de l'incertitude importante qui plane au dessus du financement de celles-ci. À cet égard, il est régulièrement amené à intervenir (en tant que garant du cadre législatif en matière d'électricité) pour recadrer le montage financier de certaines opérations planifiées, même s'il souscrit assez largement au principe d'une mobilisation des *certificats blancs* d'EDF pour financer les futures actions³⁵. D'autant qu'un principe de bonifications territoriales a été envisagé dans la loi, en vue de favoriser l'implication des producteurs *obligés* dans certaines zones (outre-mer et secteurs en contrainte électrique notamment) où le besoin de maîtrise de l'énergie est le plus fort.

³⁵ La Loi d'Orientation sur l'Energie prévoit, en effet, que la DRIRE soit chargée du suivi des certificats d'économies d'énergie.

Toutefois, cet espoir collectif va être déçu quand le représentant d'EDF va informer les partenaires du programme que, suite à l'abandon de cette idée de survalorisation territorialisée des certificats, sa direction nationale ne souhaite plus s'engager dans des projets locaux de MDE. De fait, les partenaires administratifs et politiques vont voir s'envoler une manne financière considérable sur laquelle chacun comptait pour alimenter le budget du programme de MDE du Lot. À défaut d'un financement massif du programme par les acteurs du marché éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie, la sphère politico-administrative va se retrouver au premier plan pour apporter une solution au problème d'alimentation électrique du Lot. Mais faute d'un accord sur le mode de financement du programme, tant les sommes envisagées dépassent les limites budgétaires que les financeurs sont prêts à allouer à cette politique, la situation d'incertitude va se prolonger, aucune action de MDE n'étant envisagée à court ou moyen terme dans l'attente d'un hypothétique compromis avec les représentants régionaux de l'entreprise électrique nationale.

[I-F] La mise en sommeil du programme

L'autre origine du blocage observé se situe à un niveau plus élémentaire que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer en conclusion du précédent chapitre : le problème à résoudre collectivement reste assez imprécis du point de vue des différents partenaires. Assujetties à l'émergence préalable d'un triple consensus sur (1) la définition du problème, (2) les solutions à envisager, et (3) la stratégie à développer, les étapes de formulation et de légitimation du budget³⁶ paraissent encore lointaines dans ce contexte. La mise en œuvre effective de l'action publique dans de brefs délais semble donc largement compromise. D'autant que les partenaires semblent douter de plus en plus de l'intérêt et de l'utilité du programme, ce qui les conduit progressivement à s'en distancier.

Signe avant-coureur de cette dynamique de désengagement collectif, des doutes avaient commencé à s'exprimer lors de la publication des résultats de l'étude *Point Zéro*. Interrogé à deux reprises quant à la durée maximale du report de contrainte rendu possible grâce au renforcement Nord du réseau, le représentant de RTE avait en effet constaté qu'il existait un décalage entre les chiffres de prospectives référentiels au sein de sa structure et ceux proposés par l'étude *Point Zéro* :

« Si on ne change rien -avec une croissance de 2,5% par an- on en a pour 15 ans. Mais c'est plus compliqué si on se base sur les données de l'étude Point Zéro qui se basent sur une évolution tendancielle de 0,7% par an. Avec ces chiffres, on peut tenir beaucoup plus longtemps. Pour autant, on ne s'explique pas les 2,5% constatés depuis quelques années. Donc une telle baisse de croissance n'est pas gagnée ».

« On doit continuer à se projeter en 2020 avec l'idée d'une croissance annuelle de 2% par an, comme on la redoute dans notre étude d'impact. (...) Même si les tendanciels de l'étude se

³⁶ JONES Charles O. (1970), *op. cit.*, pp.140sq.

basent sur une croissance de 0,8%, ce qui pourtant dégagerait bien l'horizon. Mais tout peut arriver et il faut rester vigilant».

Confrontés à ces estimations prospectives de la consommation, bon nombre des partenaires vont assez logiquement se montrer dubitatifs sur l'intérêt d'investir des sommes importantes dans un programme de MDE départemental. En effet, si on se base sur le ratio de 0,7% proposé dans l'étude *Point Zéro*, on constate que la contrainte électrique départementale serait alors repoussée en 2058, ce qui rendrait du même coup obsolète l'implantation d'une ligne THT ou la mise en œuvre urgente d'une politique de MDE dans le département. D'autant que les objectifs de réduction de la croissance annuelle (de 2,5 à 1,5%) imposés à l'issue du Débat Local par RTE ne permettrait quant à eux que de reporter de dix ans le problème (en 2030 au lieu de 2020).

De fait, même si le gestionnaire du réseau invite les partenaires à rester prudents face aux projections de l'étude *Point Zéro*, il semble alors que le sentiment d'urgence a disparu, emportant avec lui une bonne part de la motivation des partenaires. L'étude tant attendue ayant montré (sans l'écrire) l'inutilité d'une sécurisation urgente du réseau électrique du Lot (que ce soit par le biais d'une ligne THT ou d'une politique de MDE) suite au renforcement de l'ancienne ligne 63kV décidé à l'issue du Débat Local, un ralentissement majeur de la dynamique partenariale s'est donnée à voir dès le début de l'année 2006. Davantage soucieux de consacrer les fonds actuellement à leur disposition pour des problèmes d'ores et déjà identifiables, les partenaires vont alors se dissocier des enjeux incertains inscrits dans le long terme et reporter à plus tard la mise en œuvre de la politique de MDE.

Devenues moins fréquentes, les réunions du comité technique ne vont –pour leur part– plus donner lieu à de réelles prises de décision. Victime collatérale de ce désengagement généralisé, le plan d'action prévisionnel initié par *Quercy Energies* et la FDEL va lui aussi être laissé en jachère, tout comme le projet de structuration d'un groupement d'intérêt public³⁷. Muets face à cette mise en sommeil (qui se traduit de leur point de vue par l'arrêt complet des activités du groupe de travail *Grand public*), le monde associatif issu de la contestation anti-THT ne va pas davantage réagir. Et c'est ainsi que, dans ce contexte de désintérêt global, la problématique électrique va s'effacer petit à petit de l'espace public lotois, semblant ainsi marquer la fin d'une époque.

³⁷ L'impact de cette situation de *statu quo* va également se faire ressentir à l'échelle de notre recherche, puisque c'est à ce moment là que nous allons perdre notre statut d'observateur privilégié, n'étant plus convié à assister aux rares réunions du comité technique. Comme nous l'évoquerons par la suite, c'est grâce aux informations fournies par certains des partenaires que nous avons pu continuer à être informé sur les prolongements du programme départemental de MDE.

Une planification impossible au regard des temporalités organisationnelles ?

La gestion politique d'enjeux de long terme impliquant des engagements lourds, tant au niveau temporel qu'au niveau de la planification financière, on a ici pu observer qu'en dépit d'une réelle *bonne volonté* des partenaires, ce sont des contingences matérielles qui sont venues contraindre les ambitions collectives³⁸. À cet égard, il est intéressant de souligner que cette question des temporalités joue un rôle important dans les anarchies organisées dans la mesure où elle détermine la *charge* organisationnelle. Comme on a eu l'occasion de constater lors des nombreuses révisions des projets de planification opérationnelle, deux groupes d'actions distinctes s'opposaient : celles à entreprendre au plus vite et celles à envisager plus tard. Une sorte de conjugaison spécifique s'est ainsi imposée, alternant entre le présent urgent (ex : « *il faut vite se décider* » ; « *dans l'immédiat, nous devons agir* ») et le futur incertain (« *on verra plus tard* » ; « *ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment* »). Dans ce cadre, il s'est révélé à court terme que la volonté affichée de gérer un grand nombre de problèmes simultanément a indirectement conduit à une *augmentation de la charge* et donc à un allongement des délais de résolution³⁹.

Dans une perspective un peu différente, nous avons aussi pu remarquer, en concordance avec la démarche d'observation proposée par Michael Cohen, James March et Johan Olsen, que la discontinuité de l'action des partenaires constituait un handicap sérieux pour le bon fonctionnement du programme. L'immense majorité d'entre eux ayant d'autres projets et prérogatives à assumer, la question de la MDE lotoise a peiné à s'imposer comme une composante prioritaire de leur activité. Tolérants les uns à l'égard des autres en cas d'absence aux réunions, l'ensemble des membres de ce réseau politique ont *de facto* accepté l'idée que les choix opérés en réunion n'étaient pas irréversibles, tant que chacun n'aurait pas eu l'occasion de se prononcer. Ce faisant, les aléas des agendas respectifs ainsi que les absences répétées ont finalement contribué à ralentir considérablement la formalisation d'une planification unanime.

Au terme de notre enquête, prenant acte de la situation de *statu quo* induite par les différents choix opérés en matière de structuration organisationnelle⁴⁰, de nombreuses

³⁸ PAUTARD Eric (2009b), « A la recherche d'une rationalisation éthique des habitudes domestiques. Analyse de la mise en œuvre des politiques de maîtrise de la demande d'électricité dans le secteur résidentiel », in GORGEON Catherine et LAUDIER Isabelle (eds), *Territoires et identités en mutation*, Paris, L'Harmattan, pp.188-189.

³⁹ A cet égard, on peut parler de prise de décision « *par glissement* » ou « *par survol* », considérant que les « *choix prennent plus de temps et ont moins de chances de résoudre les problèmes* » en latence. COHEN Michael D. & alii (1972), *op. cit.*

⁴⁰ A l'instar de la démarche proposée pour étudier les anarchies organisées (*ibid.*), nous avons eu l'occasion de montrer comment la signification des choix avait évolué dans le temps selon que les partenaires s'ancraient dans une perspective ou une autre pour expliquer la nature de leur engagement dans la politique de MDE. De même, nous avons précédemment souligné les incidences que le calendrier d'introduction des problèmes a eu

questions restaient en suspens dans le Lot dans l'attente d'hypothétiques accords financiers. C'est ainsi que, comme nous le faisons remarquer dans de précédents écrits⁴¹, l'incertitude du moment laissait préfigurer un abandon pur et simple de la politique, voire un retour du projet controversé de ligne très haute tension dans le sud-ouest du département. Comme nous le verrons par la suite, une autre tournure est cependant venue invalider cette perspective dans la mesure où une nouvelle négociation contractuelle va conduire à une redéfinition des chaînages et des normes en vigueur au sein du réseau politique⁴².

Des incertitudes au statu quo

Comme nous l'avons évoqué en introduction du chapitre précédent, le recours à une analyse séquentielle ne nous a pas ici semblé être le plus pertinent dans la mesure où cette approche garde en point de mire la séquence ultime que constitue l'aboutissement du programme, considérant comme un préalable l'existence d'un problème à résoudre⁴³. Dans le cas présent, il semble en effet difficile de parler d'un quelconque aboutissement, tant sont nombreuses les incertitudes qui pèsent sur les prolongements de cette politique. Est-on au terme d'un processus ? Au début d'un autre ? Difficile de le dire. Nous nous garderons donc bien ici de trancher, partant de l'idée qu'une politique publique « *ne meurt jamais ou presque* »⁴⁴ et qu'il ne s'agit donc pas de se préoccuper trop prématurément de sa terminaison. En choisissant de se limiter à restituer la diversité des décisions qui ont marqué le cheminement de cette innovation politique, nous avons pris le parti de tenir compte de « *l'irréversibilité qu'elles créent au jour le jour et qui transforme la prudence en pusillanimité et la réflexion approfondie en coupable temporisation* »⁴⁵. Comme nous le verrons plus loin, en tenant à distance l'impétrant *Quercy Energies*, tout en attendant patiemment la concrétisation de l'engagement financier d'EDF, la stratégie déployée par les partenaires a favorisé la situation de quasi-paralysie du programme que l'on a ici décrite. En effet, l'intégration de cet *Espace Info-Energie* local dans le cercle des décideurs va par la suite se révéler cruciale alors que le choix de ne pas contrarier les temporalités de l'entreprise publique se verra bientôt invalidé par les faits.

en termes stratégiques pour l'organisation, notamment lors de l'opération de promotion des lampes basse consommation, au gré des difficultés qui se sont amoncelées avant, pendant et après cette première initiative.

⁴¹ PAUTARD Éric (2009a), « La gestion politique d'une solution alternative négociée : un épilogue incertain », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *op. cit.*, pp.162-163.

⁴² Comme nous y reviendrons plus loin, il ne nous a toutefois pas été possible de prolonger notre observation pour réellement étudier cette remise en ordre du réseau politique contractuel. Pourtant, comme le souligne Jean-Pierre Gaudin (1995, *op. cit.*), c'est sur le long terme qu'une étude de la contractualisation réticulée devrait s'opérer dans l'idéal. Les temporalités distinctes d'une thèse et de l'action publique partenariale étant ce qu'elles sont, nous avons toutefois dû nous résigner à en rester à ce stade.

⁴³ JONES Charles O. (1970), *op. cit.*, pp.51-74.

⁴⁴ LASCOUMES Pierre et LE GALES Patrick (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, p.48.

⁴⁵ AKRICH Madeleine et *alii* (1988a), p.8.

II- La mise en œuvre inachevée d'un programme précurseur

A lors que le programme départemental de MDE lotois semble partiellement suspendu en 2006, la politique de planification électrique mise en œuvre dans l'Est de la région Provence Alpes Côte d'Azur (*cf. infra* : Chap. III) est arrivée à l'heure de son premier bilan. En effet, ayant démarré avant celle du Lot (du fait de l'antériorité chronologique de la décision relative au problème d'alimentation électrique territorial), celle-ci a d'ores et déjà donné lieu à un certain nombre d'opérations sur lesquelles il est intéressant de revenir ici pour mettre en perspective l'exemple que nous avons précédemment décrit. En lien avec ce qui nous préoccupe plus particulièrement, nous nous limiterons ici à présenter exclusivement les trois principales déclinaisons du *Plan Éco-Énergie* mises en œuvre entre 2003 et 2005 pour promouvoir la sobriété électrique en direction des ménages.

Au préalable, il convient toutefois de préciser que cette politique se distingue de celle observée dans le Lot puisqu'elle ne se concentre pas exclusivement sur la question de la maîtrise de la demande en électricité, dans la mesure où elle accorde une place importante au développement de la production décentralisée par le recours aux énergies renouvelables. Par ailleurs, il est également important de souligner que la nature des éléments empiriques présentés ici diffère nettement de ceux sur lesquels s'est appuyée notre analyse jusqu'à maintenant, étant donné que nous n'avons pas pu mettre en œuvre un suivi longitudinal et donc une méthodologie d'observation *in situ* comparable à celle déployée sur notre terrain lotois. Toutefois, la mise à disposition de beaucoup de documents de travail par les animateurs du programme a favorisé une compréhension et un ajustement des entretiens menés avec les partenaires. Cela nous a permis de disposer d'informations aptes à être mises en perspective avec le matériau très riche que nous avons pu recueillir dans le Lot ; l'idée restant de suivre l'activité de traduction qui s'est donnée à voir dans le cadre de la mise en œuvre territorialisée d'un programme novateur par un réseau politique local, dans le prolongement d'un projet controversé de renforcement d'une infrastructure d'alimentation électrique.

[II-A] La structuration différenciée du *Plan Éco-Énergie* en région PACA

Pour rappel, c'est suite à un Débat Public et à un arbitrage du Premier Ministre (décidant de la requalification du projet de ligne THT traversant le Verdon) que l'idée d'une limitation des appels de puissance s'est imposée à la fin de l'année 2000, à l'Est de la région Provence Alpes Côte d'Azur, pour sécuriser l'alimentation électrique d'une partie du réseau. En effet, en raison de la forte densité de ce secteur en contrainte (principalement la Côte d'Azur), l'éventualité d'une grande panne électrique était redoutée. Pour s'en prémunir, un programme pluriannuel (2002-2006) nommé *Plan Éco-Énergie* a été mis en oeuvre autour de trois principaux partenaires : l'Etat, le Conseil Régional PACA et EDF (*cf.* Annexe 22). Au-delà d'une simple préoccupation de nature énergétique, l'ambition politique du programme s'est déclinée en deux dimensions environnementales, l'une locale et paysagère et l'autre plus globale en vue de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Partiellement absentes de ce *Plan Éco-Énergie*, les collectivités territoriales des départements concernés (Alpes Maritimes, Var et Alpes de Haute Provence) ont laissé à la Région le soin de s'impliquer politiquement sur cet enjeu interdépartemental. C'est donc paradoxalement à distance du problème, à Marseille, que sont prises les décisions relatives à cette politique, notamment lors des réunions du groupe opérationnel de suivi. Structure provisoire en charge (dans l'attente de la constitution d'un groupement d'intérêt public) de gérer le programme au quotidien, cette instance de coordination informelle regroupe l'ADEME (représentant l'Etat), la Région et EDF. Dans le prolongement d'une dynamique participative, elle peut par ailleurs compter sur le soutien des nombreux acteurs (élus, techniciens administratifs, opérateurs énergétiques, associations et chambres consulaires) associés au sein du comité technique pour orienter les actions en matière de maîtrise de la demande en électricité.

En amont de la définition du programme d'actions prioritaires, des accords de financement ont vu le jour à l'initiative des membres du groupe opérationnel (GOP) pour permettre une évaluation préalable des moyens à disposition. Ainsi, il a été décidé de scinder les apports financiers en trois parts égales, réparties entre trois collèges d'acteurs. La première part correspond aux fonds attribués par l'Etat, principalement par l'intermédiaire de l'ADEME. La deuxième bénéficie des dotations allouées par les opérateurs énergétiques, c'est-à-dire essentiellement EDF, à l'exception de quelques contributions de GDF quand les actions concernées relèvent de son champ d'intervention historique. Enfin, la troisième est censée être assumée par les collectivités territoriales, la Région s'étant d'ores et déjà engagée à prendre à sa charge la moitié de cette contribution, dans l'attente d'un positionnement des conseils généraux, des intercommunalités et des municipalités. En totalité, c'est donc un

budget de plus de neuf millions d'euros qui a été conjointement décidé par les partenaires, pour la période 2002-2006.

Un large périmètre d'action pour réduire la contrainte électrique

Initialement constitué par six orientations principales, le programme d'actions prioritaires du *Plan Éco-Énergie* (PEE) s'est ensuite enrichi de deux axes supplémentaires. La coordination opérationnelle de chacune de ces actions a été confiée à l'un des trois principaux partenaires. Chacun d'entre eux (ADEME, Région et EDF) se trouvait donc chargé de deux missions, à l'exception de la Région qui a accepté de prendre en plus les deux nouvelles actions en 2004. Transversales ou ciblées sur un secteur d'activité en particulier, les priorités du plan d'action s'ordonnent selon une hiérarchie bien particulière si l'on en juge par le budget prévisionnel qui leur a été respectivement alloué. Comme on le voit sur le tableau récapitulatif (*cf.* Annexe 23), c'est en effet l'action de *Production Décentralisée d'Électricité* (PDE) qui mobilise le plus de fonds. Se déclinant principalement autour de trois axes -la connexion au réseau de générateurs photovoltaïques¹, la cogénération et l'hydroélectricité- cet aspect du programme sort du strict cadre de la MDE, puisqu'il s'agit avant tout d'agir sur les modes de production. Illustrant un choix stratégique assez différent de ce qui a été décidé dans le Lot, l'importance de ce budget s'explique pourtant assez aisément. En effet, la PDE constitue un instrument d'action publique très pratique pour réduire les phénomènes de contrainte électrique au niveau local. Son efficacité étant mesurable dès la mise en fonctionnement des équipements de production, un tel investissement est plus facile à valoriser que, par exemple, une opération de sensibilisation du public. Concernant l'autre pendant de cette action (visant à réaliser des diagnostics énergétiques des « *gros consommateurs* » d'électricité), on constate en revanche² que cet aspect ne semble pas faire l'objet d'une aussi importante implication des acteurs du programme.

Nettement plus orientés du côté de la MDE, les points 1, 3 et 6 correspondent davantage à ce qui nous préoccupe dans cette thèse, au sens où ils ciblent (au moins en partie) la sphère domestique. Disposant chacun de plus d'un million et demi d'euros, ces aspects du *Plan Éco-Énergie* s'imposent donc clairement comme déterminants dans la stratégie azurée de maîtrise de la demande d'électricité. Tantôt faisant la part belle aux dispositions individuelles (campagne de sensibilisation aux gestes économes dans le cadre de l'action *Communication*), tantôt s'appuyant principalement sur une évolution structurelle des dispositifs techniques (diagnostics énergétiques et appui technique aux gestionnaires de

¹ Réalisée dans le cadre du programme « *Bâtiments Bleus* », cette initiative (menée en partenariat par l'ADEME et la Région) est la première opération d'importance du *Plan Éco-Énergie* en matière de production décentralisée d'électricité (PDE).

² C'est du moins ce qui ressort d'un bilan réalisé par la DRIRE en juin 2004.

HLM, dans le cadre de l'action *Habitat Social*), ces opérations tentent par ailleurs de susciter des changements d'habitudes de consommation électro-domestique, en incitant par exemple à l'achat de lampes à économies d'énergie pour se substituer aux lampes halogènes très énergivores (action *Eclairage et électroménager performants*). En ce sens, à l'exception notable de la question de l'habitat social, il s'avère ici que les orientations prises dans le cadre du *Plan Éco-Énergie* font globalement écho à celles précédemment évoquées au sujet du programme de MDE du Lot.

Disposant de budgets moindres, les quatre autres points du plan d'action peuvent sembler *de facto* moins prioritaires. Ils n'en sont pour autant pas moins intéressants à observer, en ce qu'ils constituent des choix singuliers, en comparaison avec ce que l'on a présenté auparavant dans le cas lotois. Ainsi, l'action transversale de *Formation* montre l'importance que les partenaires du *Plan Éco-Énergie* accordent à cette dimension, en tant que mode de diffusion des savoirs en matière de MDE. En effet, la multiplication des *experts en MDE* à tous les niveaux du tissu social azuréen doit permettre *in fine* d'élargir le réseau de personnes qualifiées, convaincues, et convaincantes. Il s'agit donc d'un enjeu fort dans la perspective *démultipliatrice* (*cf. supra*) qui prévaut au sein du programme de MDE de l'Est PACA.

Davantage dotée, l'action sur l'*Exemplarité* des partenaires du *Plan Éco-Énergie* a, pour sa part, comme objectif de montrer que les prescripteurs sont les premiers à s'appliquer ce qu'ils recommandent aux autres. Ce faisant, ils cherchent à éviter une possible réaction de rejet face à des *conseillers* qui *ne seraient pas les payeurs*. De manière pratique, cette opération a pour vocation de mobiliser un certain nombre de collectivités locales volontaires, sous le regard de leurs concitoyens, afin d'enclencher un cercle vertueux de MDE. Comparativement au Lot, on observe ici que si le principe d'une implication des collectivités locales ne diffère pas de ce qui est envisagé implicitement du côté de Cahors, c'est toutefois à un autre niveau que s'opère une distinction entre les deux programmes. En effet, la logique à l'œuvre dans le cas présent relève d'une attitude de précurseur que les collectivités sont appelées à jouer. La sphère politico-administrative territoriale ne fait donc pas qu'accompagner le mouvement, elle en est aussi le déclencheur, chargée d'impulser la dynamique collective.

Enfin, concernant les deux nouvelles actions, l'ambition du *Plan Éco-Énergie* est assez simple puisqu'il s'agit d'une part d'améliorer les conseils techniques pour la construction et la rénovation de maisons individuelles (*Bâtiments*) et, d'autre part, d'agir sur les acteurs du *Tourisme*, secteur d'activité fort consommateur de climatisation, et donc en partie responsable de la pointe estivale. À cet égard, on constate au demeurant que ce sont avant tout les professionnels qui sont ici invités à modifier leurs usages en matière de

rafraîchissement électrique, alors que la part de marché de la climatisation domestique connaît elle aussi une importante augmentation en Côte d'Azur. Inversement, on a pu observer dans le cas du programme lotois que c'est en direction des consommateurs domestiques que l'ADEME souhaitait initialement concevoir une fiche-action sur la climatisation. Mais en l'absence de données fiables sur ce point dans l'étude *Point Zéro* et en raison d'une faible pénétration de cet équipement dans les ménages³, cette idée a finalement été reportée *sine die*.

[II-B] De la communication à l'incitation

A l'issue d'études préalables (comparables dans leurs objectifs à ceux de l'étude *Point Zéro*) relatives aux consommations électriques dans l'Est de la région PACA, il s'est avéré que la mise en œuvre du programme devait se faire au fil des saisons au regard des deux pics problématiques qui surviennent durant les périodes de températures extrêmes. Ainsi, tandis qu'en hiver la priorité est surtout donnée aux consommations liées à l'éclairage et au chauffage qui provoquent une saturation presque quotidienne, l'été est marqué par un important appel de puissance, vers 13h, imputable à la climatisation à hauteur de 40%. C'est donc sur cette base périodique que s'est structuré, en direction des ménages, le plan de communication du *Plan Éco-Énergie*. Ainsi, tantôt le secteur résidentiel est invité à gérer au mieux son éclairage et son chauffage, tantôt il s'agit de promouvoir des moyens alternatifs (c'est-à-dire non électriques) pour se prémunir des chaleurs estivales. Placée au cœur de la stratégie *Grand public* du *Plan Éco-Énergie*, le plan de communication se présente comme l'outil principal de sensibilisation des ménages. Lancée le 18 mars 2003, la campagne «*J'y pense, j'y gagne !*» s'appuie sur un plan média mobilisant le plus largement possible les vecteurs d'information de proximité que sont les radios locales, la presse régionale et les décrochages régionaux de France 3. Mise en œuvre de manière saisonnière, la campagne s'ajuste en amont des pointes hivernales et estivales, en modulant son discours et les conseils afférents. Se reproduisant d'une année sur l'autre, la communication se déroule donc en deux vagues distinctes de deux mois chacune : d'Avril à Juin, avant le pic de consommation de la haute saison touristique ; et de Septembre à Novembre, avant le retour de l'Hiver.

Concernant la situation de pointe estivale, on observe toutefois qu'en dépit d'un développement toujours croissant des achats de climatiseurs domestiques, ce ne sont pas particulièrement les ménages qui sont concernés par les actions MDE de l'été. En effet, bien moins responsable de la pointe enregistrée lors de l'arrivée du soleil à son zénith, le secteur résidentiel est peu sollicité pour agir, à la différence du secteur tertiaire, notamment

³ Deux raisons expliquent cela : d'une part, le département bénéficie globalement d'un climat estival plus tempéré, et d'autre part il subsiste sur le territoire quercinois un grand nombre de maisons dont les propriétés architecturales rendent inutiles les équipements de climatisation.

touristique. Ainsi, alors que la part de marché de la climatisation domestique connaît chaque année une importante augmentation en Côte d'Azur, ce sont surtout les professionnels qui sont invités à modifier leurs usages en matière de rafraîchissement électrique. Inversement, au plus fort de la saison chaude, aucune information n'est donnée aux usagers (à l'année ou en résidence touristique) pour rappeler, par exemple, que les performances des climatiseurs est moindre si fenêtres et volets restent ouverts.

La mobilisation de médiateurs diversifiés

Largement axée sur le potentiel d'économies financières réalisables par les ménages (avec notamment un cochon-tirelire comme logo), la communication s'attache cependant à la dimension environnementale locale : « *Avec quelques bons réflexes, chacun peut contribuer à préserver l'environnement de notre région, tout en économisant sur sa facture d'électricité, à confort égal* ». On observe donc qu'à la différence du cas lotois où prédominait un référentiel gestionnaire, la dimension environnementale a ici été partiellement intégrée dans le référentiel sectoriel du *Plan Éco-Énergie*. En effet, les trois responsables du groupe opérationnel de suivi semblent s'accorder sur la pertinence de cette orientation, avec pour objectif de devancer les politiques énergétiques nationales en influant indirectement sur le mouvement contemporain de verdissement du référentiel global. Par ailleurs, se voulant « *pédagogique et incitatif* », le plan de communication insiste sur la simplicité des pratiques à adopter, en cherchant à rendre attrayant ce qui ne l'est *a priori* pas. Il s'agit donc d'*expliquer pour faire adhérer*, conformément aux recommandations issues de la « *théorie de l'engagement* » (*cf. supra*) sur laquelle le programme s'appuie largement. Au-delà de ce plan *media*, la stratégie de communication du programme interdépartemental s'appuie également sur des rencontres de proximité (réunions publiques d'information, tournées dans les centres commerciaux et participation aux foires et salons du périmètre d'action du *Plan Éco-Énergie*), sur des conseils donnés par le réseau des *Espaces Info-Energie*, sur la mise à disposition d'outils d'information (*Livret Guide des 40 Eco-Conseils « pour réaliser des économies d'énergie ... et financières chez soi »*⁴) et de promotion (autocollants, affiches et pare-soleils reprenant l'identité visuelle du programme), ainsi que sur un site Internet spécialement créé pour compléter le dispositif informationnel.

Deuxième axe de la stratégie mise en œuvre en direction des ménages, l'incitation à l'achat d'équipements performants correspond pour partie à ce que l'on a déjà pu voir dans le cas de l'action inaugurale du Lot. En effet, on observe qu'à trois reprises depuis l'automne

⁴ Déjà diffusé à un grand nombre d'exemplaires, ce document compile l'ensemble des conseils pratiques qui sont donnés dans le cadre du plan média et lors des interactions avec le grand public. En ce sens, une analyse fine de cet outil déterminant mériterait d'être engagée pour appréhender encore mieux la posture stratégique spécifique des acteurs du *Plan Éco-Énergie* et de leur agence de communication en direction de la cible Grand Public. D'autant qu'une évaluation de la campagne (Sofres, 2004) montre que les particuliers ont une très bonne perception de ce livret, à la différence du plan média dont l'impact se révèle faible.

2003, une opération promotionnelle a été initiée en partenariat avec les fabricants de lampes basse consommation (*Philips* et *General Electric* lors de la première édition, puis *Osram*) pour vendre ce type d'éclairage performant à des prix compétitifs. Durant deux mois (octobre et novembre), cette action a ainsi permis de mettre en avant ces produits (labellisés *Plan Éco-Énergie*) dans les rayons de la grande distribution. Aucun objectif quantitatif n'ayant été défini *a priori*, il est difficile d'estimer la réussite de ces actions au regard de ce qui était attendu. On sait cependant que lors de la première édition les ventes de lampes basse consommation ont connu une croissance allant de 35% (chiffres *General Electric*) à 56% (chiffres *Philips*) par rapport à la même période l'année précédente⁵. Depuis, les bilans sont restés satisfaisants (une augmentation significative des ventes étant toujours constatée) même s'il s'avère que les ventes globales du périmètre concerné par l'opération sont inférieures à celles constatées sur des secteurs équivalents de la Région où il n'existait pas de promotions particulières. De ce fait, la prudence s'impose à l'heure du bilan, concernant cette action conçue en direction du secteur résidentiel. Toutefois, avec un coût faible et une reproductibilité aisée, l'opération pilotée par EDF s'est quand même imposée comme une valeur sûre du *Plan Éco-Énergie*. Autre manière d'agir sur l'éclairage performant dans le secteur résidentiel, un projet de substitution des luminaires halogènes à ampoule-crayon par des luminaires économes offrant des qualités équivalentes (conçu en partenariat avec le bureau d'études Armines⁶ et le Groupement Interprofessionnel du Luminaire) s'est concrétisé en 2006. Le but était de favoriser un renouvellement accéléré du parc de luminaires halogènes, en proposant aux personnes possédant ce type d'équipement de les rapporter dans l'un des magasins partenaires, en échange d'un bon de réduction à valoir sur l'achat d'un nouveau luminaire labellisé.

Donner l'exemple et favoriser la diffusion d'usages sobres en électricité

Troisième orientation de la stratégie *Grand public* du *Plan Éco-Énergie*, la question de l'exemplarité et de la démultiplication des pratiques sobres en électricité implique de penser deux temps distincts dans le processus de sensibilisation. Cela demande également de différencier les niveaux d'action pour permettre une diffusion élargie de ce type d'usages électriques maîtrisés. Partant du constat que les recommandations faites aux ménages doivent d'abord s'appliquer à ceux qui les formulent, les partenaires du *Plan Éco-Énergie* vont bien évidemment s'obliger les premiers à être exemplaires en diffusant les « *bonnes habitudes* » par le biais d'actions réalisées à leur niveau ; le but étant par la suite de *démultiplier* ces pratiques économes à un niveau plus large. En rupture avec un mode de diffusion descendant, la stratégie mise en œuvre consiste donc à prendre appui sur des acteurs-relais de proximité (des institutions locales, des salariés, des enfants, des résidents)

⁵ Impossible toutefois de savoir si ces chiffres prennent en compte la croissance naturelle (*cf. infra*) de ce type d'équipement, afin d'appréhender plus finement le bilan de l'opération.

⁶ Centre de recherche travaillant étroitement avec l'École des Mines de Paris.

pour toucher plus globalement la population du périmètre en contrainte. À cette fin, trois échelles d'action ont donc été expérimentées. La première a conduit à la mobilisation d'une vingtaine de collectivités locales, l'objectif étant d'agir sur les consommations d'électricité du secteur public (bâtiments et éclairage publics) pour ensuite sensibiliser la population municipale -avec une légitimité accrue- à l'intérêt de tels actes. Toutefois, cette logique de persuasion n'a pas réellement porté ses fruits, car à défaut de susciter un réel *intéressement* à l'échelle des élus locaux, cette stratégie d'*enrôlement* s'est trouvée compromise puisque peu de communes se sont réellement engagées dans cette seconde phase de travail avec les habitants. De ce fait, l'exemplarité n'a pas pu servir à une démultiplication des pratiques puisque le processus s'est arrêté avant son terme. Toutefois, quelques communes (Mouans-Sartoux, Saint Laurent du Var, Villars sur Var) ont depuis poursuivi la dynamique de manière volontariste.

Dans une perspective similaire mais appliquée au monde de l'entreprise, la délégation régionale d'EDF a initié un travail de fond avec ses salariés. Ainsi, lors de la première opération en 2003, un « Kit MDE » a été donné à 8000 d'entre eux. Au cours d'une seconde expérimentation en 2005, ce sont les employés de quatre gros sites d'EDF dans les Alpes-Maritimes qui ont été sensibilisés aux gestes économes en électricité sur leur lieu de travail. Sur la foi d'un bilan (réalisé en interne) qui nous a été oralement résumé, il semblerait qu'un an après le lancement de cette initiative, la majorité des salariés soient devenus des « *promoteurs avisés* » de la MDE dans leur cadre professionnel (notamment dans la relation clients) et dans leur cadre familial. Ainsi, l'idée se confirmerait qu'il est possible de s'appuyer sur la sphère professionnelle pour diffuser plus largement des pratiques sobres en électricité, en laissant aux « *convaincus* » le soin de *convertir* leur cercle de proches.

Enfin, un troisième niveau d'action visait pour sa part à une diffusion des pratiques MDE dans les familles par le biais des enfants. S'inscrivant dans le cadre d'un projet européen⁷ intitulé *Force Énergétique des Enfants* (FÉE), onze classes de CM1-CM2 de sept communes azuréennes ont ainsi été sensibilisées aux gestes éco-citoyens en matière d'utilisation énergétique. Par la même occasion, leurs parents se sont retrouvés impliqués dans le dispositif en étant invités à adhérer (par la signature d'un bulletin d'engagement) à une démarche d'économies d'énergie. Conçue « *avec l'appui théorique* » du psychologue Robert-Vincent Joule, la méthodologie mise en œuvre semble avoir répondu aux attentes du programme⁸, même si la persistance des pratiques dans le temps reste incertaine (*cf. supra* : Chap. VI). Plus récemment, une nouvelle action similaire (ETAC : *Energie Tous en Action*)

⁷ Dans le cadre du programme ALTENER (visant à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie), ce projet a été retenu par la Commission Européenne. Coordonné par l'Agence Bruxelloise de l'Énergie (ABEA), il a regroupé 8 régions européennes et 5500 écoliers de CM1-CM2, durant l'année scolaire 2002-2003.

⁸ À défaut de pouvoir interroger les tenants et les aboutissants de cette démarche, nous ne faisons ici que reprendre ce qui est affirmé dans un bilan réalisé à l'issue de cette phase d'expérimentation.

a été lancée dans la communauté de communes des Côteaux d'Azur, aux alentours de Carros (dans les Alpes Maritimes). Toujours sur le même principe d'exemplarité / démultiplication, l'habitat social a été défini comme la troisième cible à atteindre. Toutefois, au regard de la spécificité de cet espace social, une stratégie assez différente a été mise en œuvre pour toucher les bénéficiaires de ce type de logement. En effet, pour agir en cette direction, l'Association Régionale des Organismes HLM et l'ADEME se sont associés pour initier des stages pour les gardiens d'immeubles et les conseillères en économie sociale et familiale sur la question de la maîtrise de l'énergie, le but étant *in fine* que ceux-ci se chargent par la suite de sensibiliser les locataires. Comparable aux autres actions de « *démultiplication* », ce projet n'a toutefois pas donné lieu à évaluation.

[II-C] Les difficultés d'une structuration de long terme

Après une première période (2000-2002) consacrée à la structuration des partenariats et à la définition des objectifs, le *Plan Éco-Énergie* s'est réellement opérationnalisé en 2003 et 2004 à travers l'expérimentation des nombreuses actions que nous venons en partie de décrire. Toutefois, on a pu observer au cours de l'année 2006 que cette dynamique semblait connaître un certain *reflux*. C'est du moins ce qui est largement ressorti d'une série d'entretiens que nous avons menée avec les membres du Groupe opérationnel de suivi (GOP) au début de l'année 2006. En effet, dans l'attente de la mise en œuvre effective d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le programme interdépartemental de MDE, les trois principaux partenaires (EDF, Région et ADEME) ont progressivement ralenti le rythme de mise en application de cette action publique en attendant que cette situation d'incertitude prenne fin. Faute de salariés entièrement dédiés à cette question, la capacité à agir des personnes chargées de ce volumineux dossier se trouve par ailleurs limitée du fait qu'ils ne peuvent pas continuer à s'y impliquer de manière exclusive comme ils l'avaient fait entre 2003 et 2005. Se surajoutant à cela, des difficultés d'ordre opérationnel ou stratégique vont également contribuer à freiner la dynamique enthousiaste qui prévalait jusqu'alors dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan Éco-Énergie*. Ainsi, à l'heure de venir analyser la *réussite* de ce programme pour la comparer avec les problèmes observés dans le Lot, nous nous sommes heurtés à une réalité moins optimiste que ce que la documentation dont nous disposions laissait penser⁹. Fortement marquée par un sentiment de lassitude¹⁰, la série d'entretiens que nous avons alors conduite avec les salariés des organisations partenaires a

⁹ Depuis son origine, les promoteurs du programme le présentaient comme exceptionnel. Ainsi, lors d'un table ronde organisée à l'occasion des Rencontres « Sciences et Techniques de l'Environnement » (à Istres, le 28 octobre 2003), les représentants d'EDF et de l'ADEME n'hésitaient pas à désigner ce programme de MDE comme « *le plus gros de l'Union Européenne voire du monde entier avec un budget de 9 millions d'euros* ».

¹⁰ Considérant qu'ils portent cette innovation politique « *à bout de bras* », les acteurs que nous avons rencontrés exprimaient ce sentiment, décrit *in* ALTER Norbert (1993), « La lassitude de l'acteur de l'innovation », *Sociologie du Travail*, n°35/4, pp.447-468.

permis de prendre la mesure de la désillusion voire de la résignation que ceux-ci exprimaient à mots couverts quant à l'avenir du *Plan Éco-Énergie*.

Jusqu'à-là coordonné de manière effective par la Région, l'ADEME et EDF, le programme de MDE peine à trouver une certaine unité dans le cadre d'une structuration opérationnelle qui permettrait un prolongement pérenne du *Plan Éco-Énergie*. Ne disposant d'aucun salarié à temps plein dont la mission serait exclusivement centrée sur la mise en oeuvre du plan d'action MDE, ce projet politique dépend depuis ses débuts de la disponibilité des trois personnes qui le gèrent au sein du groupe opérationnel de suivi (GOP). Garantissant la bonne marche du programme, la relative unité qui caractérise cette coordination tricéphale s'explique en partie du fait que ceux-ci peuvent aisément travailler de concert puisque les trois organisations sont implantées à Marseille. En revanche, cela constitue également un inconvénient puisque cela induit *ipso facto* un pilotage régional qui ne correspond pas précisément à la territorialisation spécifique du problème électrique que connaît la Côte d'Azur.

Pour pallier à cette limite évidente, les partenaires financiers se sont toutefois mis d'accord, de longue date, sur l'intérêt d'un GIP afin d'associer plus largement les acteurs locaux de la zone en contrainte. Mais les négociations concernant son financement se heurtent à des clivages politiques forts opposant la Région (présidée par le socialiste Michel Vauzelle) qui y est favorable et le Département des Alpes-Maritimes (alors dirigé par le ministre UMP Christian Estrosi) qui y est opposé¹¹. Décidé à œuvrer en priorité à son niveau d'action pour promouvoir la démarche MDE auprès de ses administrés, le Conseil Général des Alpes-Maritimes va *de facto* rompre l'unité que souhaitaient l'ensemble des partenaires en vue de la création du GIP. Toutefois, le principe de celui-ci va quand même être soumis pour accord au niveau national, et ce, en dépit de la défection quasi-certaine du Département des Alpes-Maritimes qui est pourtant le premier concerné par les exigences d'une maîtrise de la demande en électricité. Ainsi, à l'instar du positionnement développé par le Département du Lot, la formalisation d'une structure unique va ici aussi être rendue difficile du fait de la volonté d'autonomie de la principale institution politique du territoire où doit se dérouler l'action publique.

¹¹ La nature de ces clivages entre la Région et le Département des Alpes-Maritimes ne se limite pas à une confrontation partisane entre gauche et droite. Le « particularisme nissart » (dont l'ancien maire de Nice, Jacques Médecin, fut l'un des principaux artisans en prônant un séparatisme azuréen) constitue un problème depuis de nombreuses années, y compris quand l'actuel maire UMP de Marseille (Jean-Claude Gaudin) occupait la présidence du Conseil Régional. Cf. LACOSTE Yves et *alii* (1986), « Des problèmes géopolitiques complexes » et « Nice et l'est de l'ensemble provençal », in LACOSTE Yves (ed.), *Géopolitiques des régions françaises (III). La France du Sud-Est*, Paris, Fayard, pp.813-827 et pp.945-956.

[II-D] L'encadrement méthodique d'une opérationnalisation déléguée au niveau local

Pour permettre aux acteurs du groupe opérationnel de suivi de ne pas assumer l'intégralité de la mise en œuvre du plan d'action, une stratégie va être élaborée pour accroître la place des partenaires dans le processus de réalisation des objectifs du *Plan Éco-Énergie*. En déléguant une partie de la mise en œuvre opérationnelle à des collectivités territoriales ou à des institutions, les promoteurs principaux du programme vont toutefois prendre le risque de perdre en partie le contrôle sur le déroulement des opérations qu'ils financent. Toutefois, s'il va effectivement s'avérer que tout ne se passe pas comme l'auraient souhaité les promoteurs phocéens du programme, il apparaît également que cette stratégie de diffusion réticulaire va permettre d'offrir plus de souplesse et d'adaptabilité aux acteurs chargés de donner du corps aux actions envisagées depuis Marseille.

Pour encadrer au mieux les déclinaisons locales des opérations régionales, les responsables du *Plan Éco-Énergie* peuvent par ailleurs s'appuyer sur un certain nombre d'actants dont la participation au réseau politique est loin d'être anodine. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer le plan d'actions prioritaires, les lignes budgétaires qui y sont liées, mais surtout la méthodologie d'action –concernant les modes de sensibilisation du public– qui a été élaborée suite à une collaboration entre la Région et un universitaire local. Désignée *théorie* (ou *pédagogie*) « *de l'engagement* », cette approche est la résultante d'un ensemble de travaux¹² menés par deux professeurs de psychologie sociale enseignant dans la région PACA, Jean-Léon Beauvois et Robert-Vincent Joule. Rompant avec une conception péjorative de la notion de manipulation, leur méthode de sensibilisation cherche à influencer les comportements des individus pour « *de bonnes causes* ». Bénéficiant d'une grande notoriété (du fait des ventes conséquentes d'un de leurs ouvrages de vulgarisation¹³) et de solides soutiens parmi les financeurs du *Plan Éco-Énergie*, ces deux psychologues (et plus particulièrement Robert-Vincent Joule, suite au départ à la retraite de son collègue) ont ainsi pu imposer leur approche théorique dans cette politique interdépartementale pour contribuer –« *de manière expérimentale* »– à la rationalisation des usages électriques sur la Côte d'Azur.

Sur un tout autre plan, la stratégie du *Plan Éco-Énergie* suscite des divergences entre les principaux partenaires dès lors qu'il s'agit de mobiliser les relais de proximité que sont les *Espaces Info-Energie* (EIE). En effet, tandis que l'ADEME (qui est chargée de leur tutelle) attend surtout qu'ils donnent des renseignements aux ménages qui les contactent, EDF et la

¹² On citera notamment l'ouvrage de synthèse : BEAUVOIS Jean-Léon et JOULE Robert-Vincent (1998), *La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?*, Presses Universitaires de France, Paris.

¹³ Leur *Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens* (paru aux Presses Universitaires de Grenoble en 1987) s'est vendu à plus de 250.000 exemplaires, d'après la revue *Livres-Hebdo* (2008).

Région voudraient les enrôler davantage dans le programme en élargissant leur champ d'intervention à de l'action de proximité sur le terrain. Toutefois, ce souhait pose problème puisque les *Espaces Info-Energie* ne disposent ni de formation particulière ni de moyens spécifiques pour agir plus concrètement en direction des ménages (c'est-à-dire sans attendre que ceux-ci se manifestent auprès d'eux). On constate cependant que la plupart des *Espaces Info-Energie* du périmètre¹⁴ en contrainte pourrait, de par leur statut associatif initial¹⁵, être des acteurs de poids dans le cadre d'une stratégie de proximité, tant leur ancrage local est important. À titre d'exemple, on peut ainsi évoquer l'unique *Espace Info-Energie* à être implanté dans une zone en contrainte traversée par la future ligne très haute tension. Gérée par le Syndicat Mixte des Pays du Verdon, cette structure est tout autant touchée par le dossier THT que par le *Plan Éco-Énergie*, d'autant que son président (le conseiller régional PS du Var, Christian Martin) est également le porte-parole de la Coordination Elus - Associations (CoEA). Basé dans les Alpes de Haute-Provence (à Castellane) et couvrant une zone élargie qui s'étend sur la rive varoise du Verdon, le syndicat mixte est confronté à la nécessité de se dédoubler (à l'instar de *Quercy Energies* dans le Lot) selon qu'il agit en tant qu'*Espace Info-Energie* (information des usagers de l'énergie) ou comme acteur associatif de protection du patrimoine local. De ce fait, l'impact et l'efficacité de ses actions sont amoindris par la limitation qui lui est imposée dans le cadre de la mission qui lui est déléguée par l'ADEME.

A défaut de pouvoir pleinement enrôler les *Espaces Info-Energie* dans le processus de traduction de l'innovation politique qu'ils souhaitent promouvoir, les membres du groupe opérationnel peuvent toutefois compter sur les quelques communes (et communautés de communes) volontaires qui ont accepté de devenir des relais d'action locaux du *Plan Éco-Énergie*, dans le cadre de l'action d'*exemplarité* ou par la signature d'un Plan Local Energie - Environnement (PLEE)¹⁶. Sur un plan pratique, même si la mise en œuvre se révèle bien distincte d'une ville à l'autre, on constate cependant qu'une dynamique semble bien s'être enclenchée au niveau local. Ainsi, qu'il s'agisse du programme ambitieux de la mairie écologiste de Mouans-Sartoux (dans les Alpes Maritimes) ou de quelques actions volontaristes réalisées au niveau de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur (CANCA), la stratégie partenariale du *Plan Éco-Énergie* a d'ores et déjà réussi à atteindre une partie de ses objectifs en suscitant un intérêt chez certaines collectivités locales

¹⁴ ACOFOR 83 (Cogolin), ADEE (Fréjus), Conseil Scientifique des Îles de Lérins (Cannes), la Maison de l'Environnement - CAUE 06 (Nice), Planète Sciences Méditerranée (Grasse) et le Syndicat Mixte des Pays du Verdon (Castellane).

¹⁵ Il faut, en effet, rappeler que les *Espaces Info-Energie* sont d'abord des associations locales (ayant une plus ou moins grande expertise en matière d'énergie) que l'on labellise comme tel, en leur donnant les moyens (financiers et matériels) d'informer.

¹⁶ Cette contractualisation, relevant de la politique régionale *Energie 2010* (initée en 2005 par le Conseil Régional), est assimilable au dispositif national ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Énergétique). Il s'agit donc d'une démarche annexe au *Plan Éco-Énergie*.

qui paraissent disposées à agir dans la durée en faveur de la sobriété électrique. Reste à présent à élargir la taille du réseau en enrôlant davantage de collectivités et de citoyens.

[III-E] Entre distanciation et désintérêt : le réseau associatif du Verdon

A la périphérie du cercle restreint constitué par les trois membres du groupe opérationnel, une assez grande variété d'acteurs ont été associés au réseau politique. Toutefois, on a pu constater que s'ils apparaissaient bien dans l'organigramme du *Plan Éco-Énergie*, ceux-ci ne contribuent que de manière résiduelle au projet collectif. À la différence de ce que l'on a pu observer dans le Lot, cela ne s'explique pas du fait d'une quelconque marginalisation de la société civile. Tout au contraire, les faiblesses du modèle délibératif ici en vigueur sont étroitement liées au manque d'implication des acteurs invités à participer au comité technique. Exemple de ce positionnement, le désintérêt exprimé par les représentants du milieu associatif environnemental à l'égard des travaux de cette instance s'explique assez simplement. Il ne s'agit pas pour eux d'une priorité. Ils privilégient donc tantôt le dossier THT du Verdon, tantôt d'autres dossiers plus explicitement *écologiques*, notamment la protection du littoral. À la différence de leurs homologues lotois, les membres du réseau associatif du Verdon n'ont en effet pas modifié leurs objectifs, tant il s'avère que la question de la gestion des consommations électriques dans le département voisin n'est pas particulièrement centrale de leur point de vue. D'autant que, comme nous avons pu le comprendre au cours de nos rencontres avec certains d'entre eux, les militants ruraux du Verdon n'ont pas oublié que les élus urbains de la Côte d'Azur ne les ont jamais soutenu tout au long de la controverse. De fait, leur implication dans le *Plan Éco-Énergie* s'est donc révélée très distante, à l'instar de l'important trajet qui les sépare des réunions marseillaises où ils sont invités à discuter les orientations de cette politique interdépartementale. Ainsi, alors qu'il leur est donné la possibilité de donner des avis ou de suggérer des idées, on va constater sur ce terrain que le milieu associatif préfère rester en retrait, au grand dam des décideurs :

« La participation des associations au comité technique, ça résulte d'une demande très forte du président de la Région dès le départ. Ils sont présents au comité technique, et à chaque fois qu'il y a une réunion sur la MDE, ils viennent. Le problème, c'est qu'ils n'ont pas d'idées. On a beau leur donner la parole, sur des actions qui sont négociables, pour définir des façons d'impliquer le grand public ... Ce qui sort, c'est des poncifs. Il n'y a pas d'association qui aurait déjà réfléchi, qui aurait des alternatives... »

Ces propos désabusés de la représentante de la Région au sein du groupe opérationnel de suivi sont cependant à modérer puisqu'elle reconnaît également que le comité technique n'est guère réuni qu'une fois par an, ce qui contribue à le transformer peu à peu en instance de « validation ». Il semble donc que, comme dans le Lot, le dialogue entre les financeurs et les acteurs associatifs de proximité n'existe pas vraiment, sinon sur le papier.

Par ailleurs, ne disposant ni de l'expertise, ni des moyens de la plupart des autres membres associés au processus de co-construction du programme de MDE, on a pu observer qu'ils semblent d'abord perçus comme des relais d'action potentiels au niveau local. C'est du moins ainsi que les promoteurs du programme paraissent envisager leur participation dans ce cadre. Considérés à l'aune de leur logique militante, on semble donc attendre d'eux qu'ils s'investissent personnellement (et bénévolement, faute d'avoir de quelconques ressources financières) sur leur zone géographique d'appartenance pour propager le plus largement la « *bonne parole* » en matière de MDE. Mais ce n'est pas ainsi que ces associations envisagent leur participation au *Plan Éco-Énergie*. Davantage caractérisés par leur vigilance que par leur participation, ces acteurs suivent avec assiduité, mais sans effet notable, la construction du *Plan Éco-Énergie* dès lors qu'ils sont convoqués - annuellement- au Comité Technique. Il n'est donc pas question pour eux de s'impliquer plus avant dans l'opérationnalisation du programme. Leur but est plutôt d'orienter globalement la politique en proposant des idées quand on les invite à le faire, c'est-à-dire une fois par an.

Du Quercy Blanc au Verdon : des logiques de reconfiguration différentes

Partant de ce constat, on pourrait être tenté de comparer les opposants du Lot et du Verdon au sens où ils se sont trouvés dans une situation assez proche, puisque leur action contestataire puis participative a été à l'origine d'une politique territoriale de rationalisation des consommations d'électricité. À travers les situations atypiques de permutation d'enjeux qu'ont connues ces mobilisations, on a en effet pu voir comment l'intérêt focalisé des riverains pouvait se transformer et donner (ou pas) un nouveau sens à l'implication citoyenne des militants anti-THT. Toutefois, si les contextes et les répertoires d'action mobilisés durant ces conflits locaux se sont révélés dans un premier temps particulièrement proches, on a par la suite pu observer que les deux mouvements d'opposants n'ont pas évolué de la même manière à l'issue de la longue période de contestation. Confrontés aux mêmes enjeux, les opposants du Quercy Blanc et du Verdon ont réagi de manières bien distinctes, illustrant ainsi l'influence majeure des *attentes implicites* des militants dans les trajectoires différenciées des mobilisations locales. Porteurs d'une histoire différente, ancrés dans des territoires politiques incomparables, et structurés autour de valeurs bien distinctes, ces deux mouvements contestataires ont ainsi connu une évolution post-crise très éloignée, en dépit d'un contexte de reconfiguration commun. De fait, ce sont deux cultures d'engagement qui ont vu le jour à l'issue de la mobilisation. À cet égard, on a pu observer qu'au-delà de son but initial, l'association *Quercy Blanc Environnement* s'était inscrite dans une perspective nouvelle, à la différence de ses homologues du Verdon qui sont restés focalisés sur une lutte pour la protection de leur patrimoine naturel. Moins liée au mouvement écologiste, l'association quercinoise s'était très tôt ancrée sur les questions

d'électricité pour bâtir un contre-argumentaire face à EDF (puis RTE), et c'est donc tout naturellement qu'elle a développé un ensemble de savoirs importants sur la question. Loin de revendiquer un droit à la cogestion territoriale du *patrimoine* électrique (comme leurs homologues lotois), les militants du Verdon ont adopté une attitude tout à fait inverse dans le cadre du processus de définition du programme d'action MDE.

Toutefois, une différence marquante subsiste entre ces deux cas et tend à fausser la comparaison. En effet, il convient de rappeler que le projet de ligne très haute tension n'a pas été abandonné (mais simplement réduit) dans les Gorges du Verdon. C'est donc dans le prolongement de cet état de fait que les deux coalitions d'opposants se sont progressivement distinguées l'une de l'autre, en empruntant des chemins différents après les phases de contestation et de concertation. Ayant obtenu l'abandon du projet de ligne THT qui les concernait, la coalition lotoise a pu se consacrer au programme de MDE à l'issue de la controverse, alors que tel n'était pas le cas du côté du Verdon. Du moins, ce n'était pas le cas jusqu'au 10 juillet 2006, date à laquelle le Conseil d'Etat a annulé la déclaration d'utilité publique de la ligne THT traversant le Verdon¹⁷, après s'être déplacé *in situ*¹⁸, considérant que « *les atteintes qui seraient portées à la région (...) priveraient le projet de son utilité publique* ». Marquant l'abandon du projet de renforcement, cette décision inattendue a provoqué *de facto* le report de l'intégralité des attentes liées à cet équipement vers la politique de MDE mise en œuvre depuis plus de trois ans dans l'Est de la Région PACA. Placés dans une situation comparable à celle du réseau associatif lotois, les militants du Verdon se sont dès lors trouvés en capacité de se reconfigurer sur un mode similaire.

C'est du moins l'hypothèse que nous formulions alors, ignorant que le projet THT referait bien vite son apparition, avant même que la mobilisation du Verdon ne puisse réellement envisager une quelconque reconversion. En effet, dès le mois de juin 2007, la parution d'une étude¹⁹, commandée par le Conseil Economique et Social Régional, est venue remettre au centre du débat l'éventualité d'un renforcement électrique par le tracé controversé. Dès lors, le mécontentement du collectif de défense des Gorges du Verdon et d'une partie de l'opinion publique (*cf.* Annexe 24) s'est à nouveau fait entendre. Aucune solution alternative de compromis n'ayant permis en plus de vingt ans de mener à terme le difficile travail de conciliation entre impératifs de sécurisation de l'alimentation et exigences

¹⁷ Dans l'arrêt du Conseil d'Etat, ce n'est pas seulement la traversée du Parc Naturel (sur moins d'une dizaine de kilomètres) qui est contestée par la juridiction administrative, mais l'ensemble du tracé aux alentours des gorges, comme le lac de Sainte Croix ou le plateau qui relie Manosque à Moustiers-Ste Marie. L'intervention de la haute juridiction administrative a en effet été sollicitée conjointement par le Parc Naturel du Verdon, par la Fédération Française des Parcs Régionaux, et par le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence.

¹⁸ Fait rare, les membres de la section contentieuse du Conseil d'Etat se sont déplacés en mai 2006 dans les Gorges du Verdon pour estimer *de visu* (en hélicoptère) l'impact potentiel de cet aménagement sur le paysage.

¹⁹ Soumise au débat le 20 juin 2007 et intitulée « *L'alimentation électrique en PACA : Danger de black out* ».

de protection de la nature (du fait des surcoûts d'un enfouissement²⁰ et des difficultés techniques induites par l'hypothèse d'une liaison sous-marine entre Fos-sur-Mer et Nice), la situation semblait donc revenue à son point de départ tandis que, pour sa part, le *Plan Éco-Énergie* connaissait dans le même temps un certain essoufflement.

La progressive sclérose du réseau d'action publique

A la différence du Lot où c'est un défaut d'*alliance* entre partenaires cloisonnés et associatifs récalcitrants qui a contraint l'extension du réseau d'action publique, on observe en PACA que c'est l'incapacité du programme à *intéresser* les collectivités territoriales concernées et à *enrôler* la société civile qui a conduit à scléroser la dynamique qui prévalait jusqu'alors au cœur du réseau. Souffrant de la tentation autonomiste des conseils généraux du Var et des Alpes Maritimes vis-à-vis d'une politique qui les intéresse pourtant au premier chef, le processus de traduction impulsé depuis Marseille se trouve en effet parasité par les adaptations que ces territoires d'action publique proposent de cette forme d'innovation politique. Plutôt que d'être enrôlés au sein d'un réseau politique régional où ils risquent de devoir négocier leur place, les Départements préfèrent structurer autour d'eux leur propre réseau, tout en continuant à bénéficier d'une action collective régionale qui leur est dans tous les cas bénéfique et dont ils peuvent tirer parti. À la fois concurrents politiques et passagers clandestins, ils choisissent donc de se distinguer, sans pour autant opérer une rupture franche des liens qui les unissent au *Plan Éco-Énergie*. Reste alors à savoir quelles seront les conséquences de cette situation de coexistence de deux réseaux politiques dont les objectifs sont sensiblement identiques.

²⁰ Le gestionnaire du réseau étant réglementairement tenu d'optimiser l'utilisation des fonds dont il dispose pour accomplir sa mission d'intérêt public, il se refuse à envisager une telle éventualité à moins que les collectivités locales ne soient disposées à financer les surcoûts.

III- Les prolongements incertains des politiques territoriales de MDE

À l'issue de la présentation de ces deux politiques partenariales, un certain nombre de faits significatifs nous amènent à questionner à nouveau le choix que nous avons fait de proposer une vision comparée de ces deux programmes territoriaux de maîtrise de la demande d'électricité. En effet, ce rapprochement n'allait *a priori* pas de soi, même si un certain nombre de points communs invitait spontanément à comparer ces deux expérimentations locales. Comme nous le signalions auparavant, les nombreuses différences (démographiques, géographiques, climatiques, sociales, ...) auraient pu fausser totalement notre approche. En dépit de ces craintes, il est cependant apparu que ce regard dédoublé faisait sens dans la mesure où notre objectif était avant tout de mieux appréhender le cas lotois en le mettant en perspective, en le confrontant à une autre politique territoriale de gestion de la demande électrique.

Une comparaison impossible ?

Au traditionnel jeu des « sept erreurs » qui consiste à identifier les différences flagrantes entre deux dessins, un strict exercice de comparaison se révélerait vite limité, tant il semble aisé de montrer combien les deux programmes de planification électrique sont structurellement différents. En effet, on pointerait immédiatement l'asymétrie des populations concernées (tant sur un plan quantitatif¹ que qualitatif²) et l'anachronisme d'une observation *a posteriori* rapportée à un suivi monographique *a priori*. De même, on pourrait opposer les espaces géopolitiques concernés (l'un de niveau départemental, et l'autre incluant plus ou moins partiellement trois départements au sein d'une approche politique régionale) ainsi que le climat de ces territoires. Enfin, en mettant côte à côte les budgets des deux politiques, on ne pourrait que constater la dimension caricaturale d'une telle comparaison, au regard des différences de moyens dont disposent ces territoires d'action publique énergétique.

¹ La principale référence quantitative à laquelle nous faisons référence ici est d'ordre démographique.

² Dans ce cas, il s'agit surtout d'insister sur l'opposition rural / urbain entre le Lot et la Côte d'Azur.

Pourtant, toutes ces différences n'empêchent aucunement une vision croisée des deux programmes de gestion électrique (quitte pour cela à faire preuve d'une forme de *strabisme* sociologique) s'attachant tout autant aux multiples divergences qu'aux -toutes aussi nombreuses- convergences qui existent en leur sein. Ainsi, dès lors qu'on a identifié quelques uns des principaux points d'opposition évidente entre le Lot et la Côte d'Azur, on se trouve face à une profusion de petites similitudes qui ne doivent rien au hasard ou à une quelconque universalité. En effet, nul intérêt de chercher bien loin les raisons qui expliquent la présence de ce faisceau de ressemblances. Il s'agit simplement du fait que ce sont innovations politiques territoriales en matière de planification de la ressource électrique, et qu'elles rencontrent les mêmes problèmes et les mêmes difficultés, puisque dès le départ, leur objet est le même : ces expérimentations politiques concertées ont toutes deux pour but de résoudre un problème d'alimentation électrique local. Elles visent également à limiter les impacts paysagers d'un renforcement du réseau électrique très haute tension, en s'y substituant totalement ou partiellement. Ces politiques partenariales sont donc avant tout des instruments de sécurisation électrique territoriale. Ce qui compte, c'est de lisser la courbe de charges pour éviter un incident important (une grande panne) sur la zone en contrainte. Ainsi, le but n'est pas tant de réussir une limitation précise des consommations électriques que d'éviter durablement une grave coupure d'alimentation³ et/ou un renforcement de réseau jugé nuisible pour l'environnement paysager. Dès lors, que l'on soit sur le Causse Quercinois ou sur la Promenade des Anglais, les enjeux sont les mêmes, en dépit de réalités géographiques bien distinctes.

Une tentative de mise en perspective des programmes observés

Dans un cas comme dans l'autre, le passage d'une logique conflictuelle (liée à un projet de ligne THT) à une logique concertée (dans le cadre d'un programme de MDE) a suscité l'émergence de nouveaux acteurs et la disparition (ou le retrait) d'autres. Et, de quelques natures qu'elles soient, ces reconfigurations restent encore aujourd'hui marquées par leur enracinement historique, notamment du fait du caractère éminemment politique de la polémique passée. Ainsi, on a pu voir que d'anciennes rivalités persistaient au sein des instances de concertation des politiques de MDE, alors même que l'on aurait pu envisager que ce nouveau départ aurait permis de remettre les compteurs à zéro.

Soucieux de prolonger ce suivi des deux programmes tout au long de notre recherche, nous nous sommes toutefois confrontés à certaines difficultés. Arrivé à ce stade de notre démarche empirique, il s'est en effet révélé complexe de continuer à étudier ces deux terrains au regard du malaise que notre présence suscitait du point de vue des promoteurs

³ Rappelons sur ce point que la permanence du service public (l'électricité, dans notre cas) est un principe de valeur constitutionnelle en France. L'Etat est donc tenu de s'engager efficacement pour garantir aux usagers effectifs ou potentiels (c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens) une alimentation ininterrompue de ce bien.

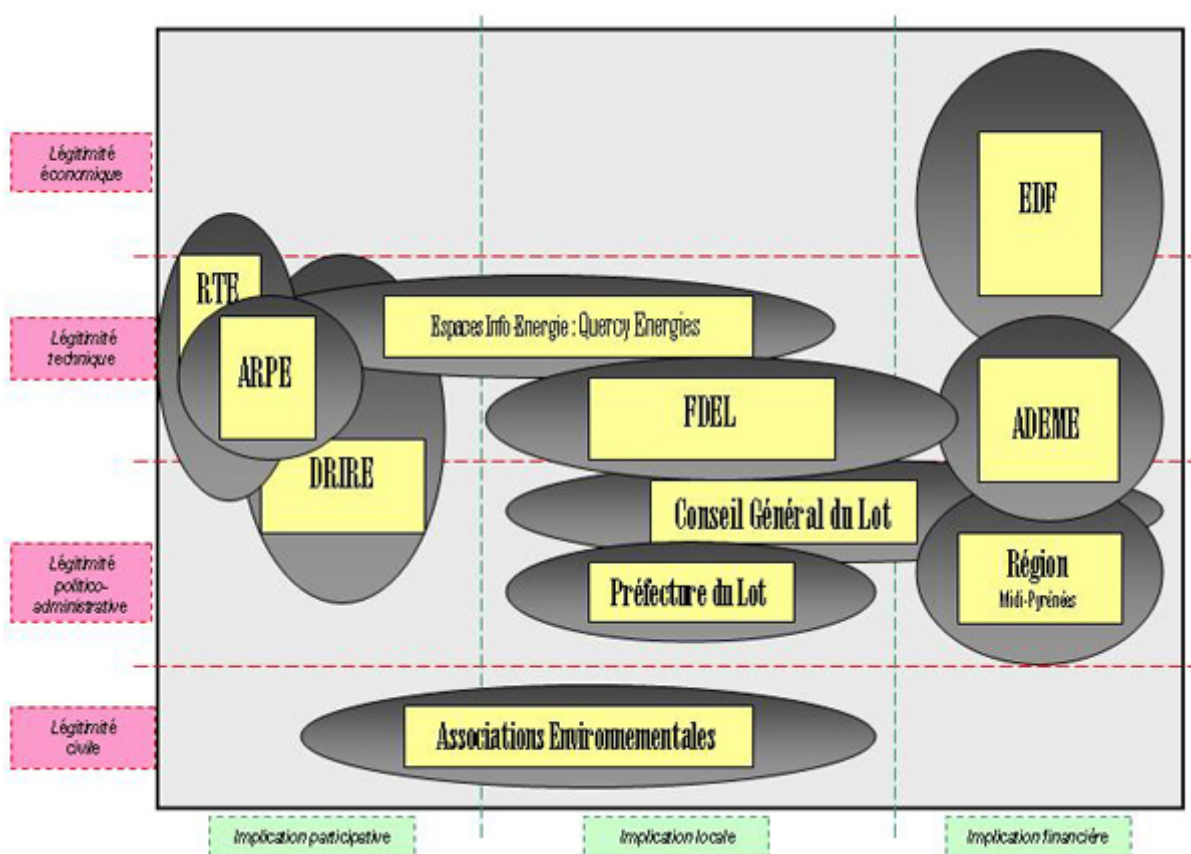
de ces programmes territoriaux de MDE. Confrontés à des difficultés de structuration organisationnelle, principalement imputables aux engagements financiers qu'impliquait la mise en œuvre concrète d'une stratégie de maîtrise de la demande en électricité sur le long terme, les partenaires ont souvent préféré nous dissimuler les hésitations qui étaient alors les leurs. De ce fait, nous avons dû nous résigner à suspendre partiellement le suivi de ces politiques, en nous mettant en veille à l'instar de celles-ci. N'en demeurant pas moins intrigué par les raisons d'un tel phénomène, nous avons tiré parti de cet état de fait pour entamer l'analyse de ces blocages sur la base des nombreux matériaux qualitatifs dont nous disposions.

A cette fin, nous avons donc cherché à mettre en perspective les deux réseaux d'acteurs étudiés pour tenter de mieux saisir les causalités organisationnelles des situations observées. À défaut de pouvoir proposer une cartographie stabilisée et satisfaisante de ces réseaux politiques locaux, dans laquelle on retrouverait l'ensemble des actants qui sont intervenus dans le processus de traduction de ces innovations politiques territoriales, nous avons ici fait le choix d'une représentation graphique où les liens s'effacent au profit de l'identification de proximités verticales et horizontales. Sujette à critique, une telle schématisation des réseaux occulte par ailleurs la place des différents instruments (conventions de partenariat, expertises, ...) qui outillent l'action publique. Toutefois, nous verrons au cours des pages qui suivent que ni les liens, ni les actants non-humains ne sont oubliés dans notre analyse des connexions de proximité. De même, si le découpage artificiel des organisations observées nous a conduit à délimiter d'une part trois niveaux d'implication et d'autre part quatre niveaux de légitimité, cela ne sous-tend pas qu'il n'existerait que douze types de positionnements possibles dans cette grille. Bien au contraire, les *frontières symboliques* dont nous faisons état dans les représentations graphiques se révèlent poreuses, et il est ainsi possible que certains acteurs soient situés à cheval sur plusieurs niveaux différents.

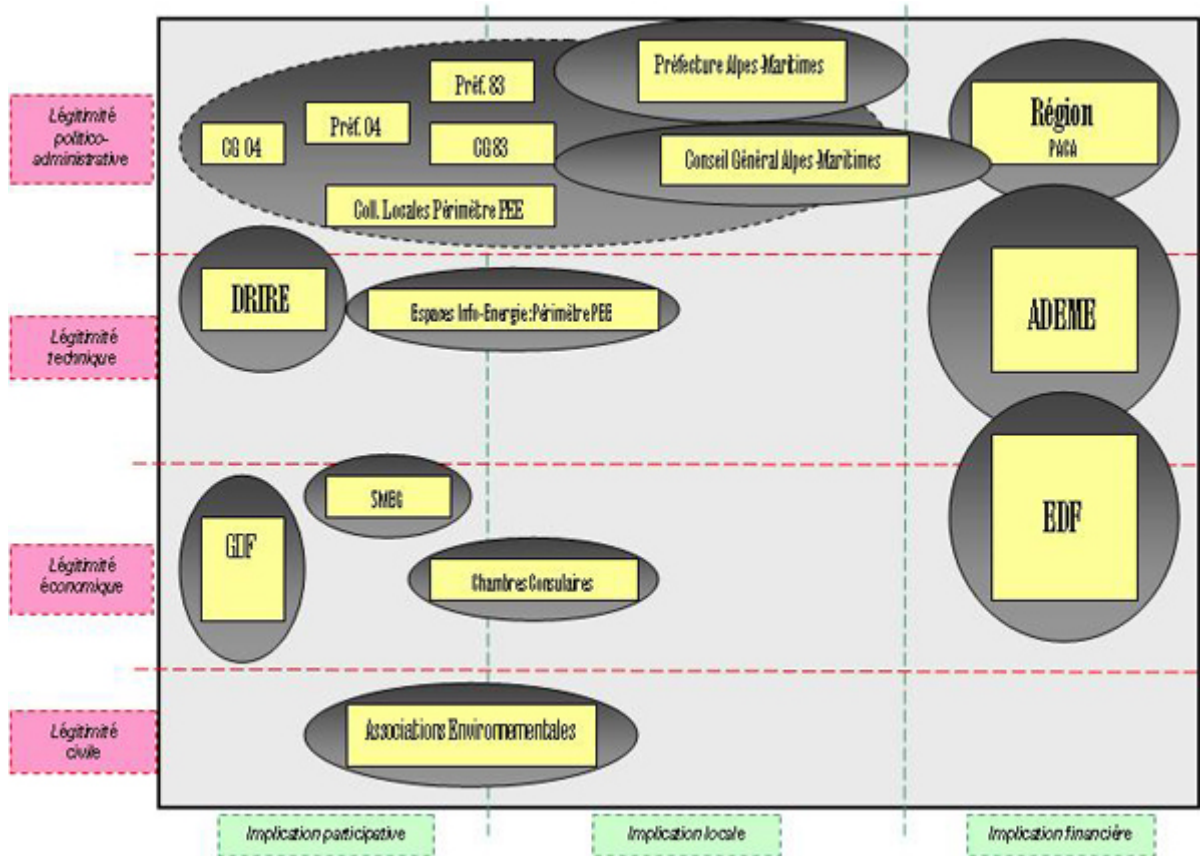
De même, l'ordonnement des niveaux peut varier comme on l'observe dans le cas des « légitimités » où c'est tantôt la logique économique qui prime (cas du Lot) et tantôt la logique politico-administrative (cas de l'Est PACA). En ce sens, les relations privilégiées qui se donnent à voir aux différents niveaux correspondent à ce que Valérie Boussard, Delphine Mercier et Pierre Tripier⁴ désignent comme des *cercles*. En effet, ces auteurs considèrent avec intérêt que chaque cercle procède à un classement inter et extra-cercle, et contribue *de facto* à sa propre indexation dans l'organisation. Il en résulte donc des rapports de domination, de subordination, de centralité, de marginalité, de normalité, de pathologie, de reconnaissance ou d'inutilité dont la stabilité dépend étroitement des effets de contexte.

⁴ BOUSSARD Valérie, MERCIER Delphine et TRIPIER Pierre (2004), *L'aveuglement organisationnel, ou comment lutter contre les malentendus*, Paris, CNRS Editions, p.10.

Dans le cas présent, faute de pouvoir montrer assez simplement les fluctuations qui sont intervenues, notre grille s'attache avant tout à faire un arrêt sur image sélectif, en se focalisant sur l'état des proximités au moment où les deux programmes sont entrés en hibernation. Pour favoriser la compréhension de ces représentations graphiques, nous reviendrons dans un premier temps sur les différents niveaux d'implication, avant d'évoquer dans un deuxième temps les niveaux de légitimité et enfin de mettre en perspective ces deux cas l'un par rapport à l'autre. Ayant déjà eu l'occasion d'analyser les relations observées dans le Lot, nous traiterons plus particulièrement le cas du *Plan Éco-Énergie* de la région PACA dans les pages qui suivent afin d'en montrer la spécificité.



**Implication et légitimité des acteurs
du réseau partenarial élargi de la MDE du Lot**



**Implication et légitimité des acteurs
du réseau partenarial élargi du *Plan Éco-Énergie***

[III-A] Des formes d'engagement différenciées...

Première forme de connexion de proximité entre les acteurs des réseaux, les niveaux d'implication dans les programmes recouvrent des types d'engagement politique très différents, mais non exclusifs. Ordonnés dans notre schéma selon leur importance (croissante de gauche à droite), ils donnent à voir l'influence qu'occupent les acteurs selon la place qu'ils occupent horizontalement. Considérée comme cruciale pour l'avenir des programmes, l'implication financière prime ainsi sur l'ancrage géographique des parties prenantes, de même que cet aspect prend le pas sur une forme d'engagement à distance de ceux qui ne sont qu'invités à participer au processus de co-construction politique.

La domination des financeurs

La question du financement des programmes étant au cœur des blocages observés, la nature des liens spécifiques à ce niveau d'implication est probablement la plus difficile à interroger dans la mesure où les négociations inter-organisationnelles s'opèrent avec

diplomatie et discrétion. Les discussions afférentes à l'engagement financier des partenaires ne donnent en effet que rarement lieu à des débats approfondis lors des réunions formelles. L'expression des ententes et des désaccords se révèle donc compliquée à recueillir, tant chacun s'emploie à dissimuler sa stratégie en invoquant son incapacité à trancher sans l'aval de sa hiérarchie (élus, direction nationale ou tutelle). Toutefois, il semble indéniable que des liens forts unissent les différents financeurs, au sens où ils cherchent collectivement à renforcer leur pouvoir décisionnel par rapport aux autres niveaux du réseau.

Les financeurs détenant le pouvoir décisionnel en région PACA comme dans le Lot, on retrouve à ce niveau d'engagement les institutions politiques départementales et régionales, ainsi que l'ADEME et EDF. Objet d'incertitudes en région PACA, la participation financière des conseils généraux reste toutefois au centre du débat. En effet, le Département des Alpes-Maritimes préfère (à l'instar de son homologue lotois et de la Région Midi-Pyrénées) investir directement à son niveau sans passer par le *Plan Éco-Énergie*. Le Département du Var reste quant à lui en retrait dans l'attente d'une clarification du programme, tandis que pour sa part le Département des Alpes de Haute-Provence hésite également à payer pour une politique qui ne le concerne que de manière résiduelle. Enfin, on observe en PACA que ni les collectivités locales, ni GDF ne sont représentées à ce niveau, étant donné que leur implication financière reste encore plus incertaine que celle des Conseils Généraux.

Dans le Lot, la présence de la FDEL comme financeur apparaît dans le schéma comme résiduelle alors que, paradoxalement, c'est le syndicat départemental d'électrification qui a le plus investi dans la politique en prenant à sa charge une part des coûts de l'étude *Point Zéro* et en salariant une personne dédiée au suivi du programme. On pourrait donc penser qu'il s'agit là d'une erreur. Mais il n'en est rien dans la mesure où l'*inscription* chiffrée des sommes investies de manière effective ne s'est jamais imposé comme un actant du réseau. Au contraire, ce sont les différents projets de répartition budgétaire qui jouent ici le rôle le plus important, contribuant ainsi à valoriser EDF et l'ADEME. De même, alors que le Département et la Région ont souvent exprimé des réserves sur la teneur de leur implication financière future, ces deux collectivités bénéficient d'une position privilégiée du fait des espoirs que de nombreux partenaires ont fondé à leur égard. C'est donc ici le potentiel de financement qui prime, comme on a tout particulièrement pu l'observer dans le cas d'EDF. On comprend donc d'autant mieux pourquoi l'annonce⁵ du désengagement de cet acteur a considérablement affecté le processus de planification pluriannuelle du programme.

⁵ S'il nous a été possible de prendre connaissance de manière très anticipée du retrait d'EDF, alors que le doute planait encore au sein du comité technique, il s'est en revanche révélé difficile de connaître les intentions des autres financeurs, avec lesquels nous n'avons pas eu l'opportunité d'être co-voituré à la fin des réunions.

Absents de notre représentation graphique, les documents contractuels qui définissent avec précision la répartition des sommes que chaque partenaire s'est engagé à verser sont pourtant des actants importants. En effet, quand aucune clarification n'est intervenue sur ce point (comme ce fut le cas dans le Lot en l'absence d'un avenant financier à l'accord-cadre), il est bien difficile de rendre compte des relations qui unissent les partenaires. Inversement, la signature d'un accord négocié visant à définir une symétrie financière (comme celui qui lie les trois principaux financeurs du *Plan Éco-Énergie*) favorise l'instauration de relations égalitaires et distingue ceux qui participent effectivement de ceux qui pourraient éventuellement participer à l'avenir. À défaut d'une telle contractualisation partenariale, la dissymétrie supposée des moyens respectifs tend à engendrer un rapport de force où le « *plus riche* » (EDF dans le Lot) domine les débats et impose ses idées. Dans le même sens, les imperfections de la contractualisation réticulée (*cf. infra*) participent de la dispersion de l'action publique, à l'instar de ce que l'on a pu observer sur nos deux terrains où les conseils généraux préfèrent agir de manière autonome.

L'importance d'un ancrage local

Précédemment évoquée au sujet des associations d'opposants aux projets de ligne THT, l'importance de la logique de proximité s'observe ici encore mais à une plus grande échelle. Toutefois, que le territoire soit défini de manière institutionnelle (région, département, intercommunalité, commune) ou qu'il soit appréhendé de façon plus identitaire (quartier, terroir, écosystème, communauté de vie, lieu de mémoire, terre des ancêtres), la spatialisation de l'implication qui en découle diffère dans son mode d'expression. L'ancrage des acteurs engagés à ce niveau du réseau oriente en effet nettement leur légitimité spécifique et donc la nature des liens qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres venus d'*ailleurs*.

A ce niveau, on a par exemple vu émerger en PACA certains types d'acteurs qui n'apparaissent pas dans notre présentation de la MDE du Lot : les chambres consulaires départementales et les associations environnementales. Associées de manière strictement consultative dans le Lot, elles apparaissent davantage comme des parties prenantes dans le dispositif décisionnel à l'œuvre en PACA. Pourtant, la réalité s'avère assez proche, tant leur contribution concrète se révèle modeste, prouvant encore une fois les difficultés inhérentes à toute concertation entre le champ du politique et les acteurs de la société civile. Par ailleurs, la présence des six *Espace Info-Energie* du périmètre en contrainte dans le schéma peut prêter à confusion puisque ceux-ci ne disposent pas d'une réelle influence dans le processus décisionnel. Ils ne sont, en effet, que des appuis techniques locaux et n'ont donc pas, à ce titre, de statut particulier dans l'organigramme du *Plan Éco-Énergie*. On pourrait donc être

tenté de souligner cette différence (puisque une telle structure est associée dans le Lot), mais elle n'aurait pas de sens car la participation de l'association *Quercy Energies* au sein du comité technique de du programme départemental de MDE du Lot n'est pas uniquement lié à son statut d'*Espace Info-Energie*, mais également à celui d'*Agence Locale de l'Energie* ayant pour vocation de représenter les associations lotoises.

Très différemment impliquées dans le *Plan Éco-Énergie*, les trois préfectures concernées par le programme territorialisé de MDE se distinguent les unes des autres à l'instar de ce qui se passe pour les conseils généraux. Ainsi, si la Préfecture des Alpes-Maritimes est très présente (en tant que co-pilote), il n'en va pas de même pour celles du Var et des Alpes de Haute-Provence. Du point de vue de cette dernière, cela s'explique notamment par la priorité qu'elle accorde au projet de THT (qu'elle pilote), sujet bien plus polémique dans le département. Plus largement, on a pu observer que les autorités déconcentrées de l'Etat dans les départements concernés par des programmes de MDE rencontraient des difficultés du fait de la position paradoxale dans laquelle elles se trouvent, dès lors qu'elles sont chargées (dans le cas du Lot et des Alpes Maritimes) du pilotage exécutif, sans pouvoir pour autant mettre à disposition des ressources financières ou techniques. Proches de l'ADEME et de la DRIRE (qui leur apportent ces ressources manquantes), les responsables préfectoraux sont par ailleurs partagés entre un certain soutien pour ces partenaires (au nom d'une forme de solidarité étatique) et une exigence de contrôle à leur égard qu'il leur est bien difficile d'exercer, puisque ces organismes déconcentrés sont de niveau régional et ne sont donc pas tenus de rendre des comptes aux représentations départementales de l'Etat. Ainsi, alors qu'elles sont amenées à arbitrer des débats d'ordre technique qui leur échappent le plus souvent, les préfectures ne disposent que d'une marge d'action symbolique. Soucieux de voir des résultats émerger des programmes qu'ils sont conduits à piloter, les Préfets doivent donc se contenter de leur autorité morale, lors des rares réunions auxquelles ils participent⁶. C'est ainsi que dans les deux programmes, il nous a été donné d'entendre le même type de propos, rapporté par des acteurs chargés de l'opérationnalisation de la MDE :

Lot : « *Il faut vite montrer au Préfet que quelque chose se passe : lui montrer qu'on travaille !* »

PACA : « *Pour le Préfet, le critère c'est que si on dépense, c'est que ça avance.* »

Bénéficiant d'une légitimité à la fois nationale et locale, les préfectures doivent également se prémunir puisque ce sont elles qui se trouvent en première ligne face aux critiques de ces deux niveaux. C'est pourquoi leur action peut souvent se résumer à une attente exigeante de résultats concrets. Coordinateurs d'une politique sur laquelle ils ne disposent pas d'une expertise propre (ce qui les amène à travailler étroitement avec les délégations régionales de

⁶ On est donc davantage en présence d'un « *Etat mobilisateur de la gouvernance négociée* » que d'un « *Etat régulateur, surveillant et contrôleur* ». LASCOURMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004b), *op. cit.*, p.369.

la DRIRE), les préfets sont parfois perçus par les partenaires comme des *dépensiers impatientes*, alors même qu'ils n'engagent pas directement leurs propres crédits.

Enfin, pour clore sur cette question de la participation des acteurs locaux, il faut évoquer l'absence au sein du *Plan Éco-Énergie* des syndicats intercommunaux et/ou départementaux d'électrification, chargés de la gestion du réseau électrique de tension inférieur à 50 kV. À la différence de la FDEL dans le Lot, ces organismes (gérés par des élus) ne semblent pas être perçus comme des acteurs-relais pertinents en région PACA. Interrogés sur cet état de fait, nos interlocuteurs ont toutefois tenu à nous faire savoir qu'une collaboration était envisagée à l'avenir afin d'expertiser les équipements électriques (notamment en matière d'éclairage public) des collectivités locales. En revanche, leur participation aux instances opérationnelles et décisionnelles du *Plan Éco-Énergie* ne semble pas à l'ordre du jour, illustrant *de facto* une différence de conception organisationnelle entre le programme lotois (où la FDEL occupe une place centrale) et celui initié dans l'Est de la région PACA.

A défaut d'une réelle domination des Préfets comme cela existait avant les lois de décentralisation⁷, les relations inter-territoriales se révèlent complexes à appréhender dans la mesure où elles obligent à combiner des réseaux distincts (voire concurrentiels) de politiques publiques. La place des notabilités locales et départementales restant encore importante, les *régulations polycentriques*⁸ affectent en effet le processus global de construction des programmes en brouillant les enjeux au gré de leurs préoccupations territorialisées. Par ailleurs, on observe également à ce niveau d'implication que le fait d'être *concerné* par le problème politique tend à nouveau à ouvrir un *droit à la participation* dont les différents acteurs locaux font usage à leur façon, en le revendiquant, en s'en emparant⁹ ou en s'en défaussant. Au sein des instances des programmes, on constate par la suite que cette invocation de l'ancrage géographique est un facteur de rapprochement et de distanciation entre ceux qui sont implantés sur le territoire et ceux qui ne le sont pas¹⁰. À l'instar du statut inconfortable des promoteurs marseillais du *Plan Éco-Énergie*, on remarque dans le Lot que ceux qui sont collectivement désignés comme « *les toulousains* » doivent eux aussi se plier au caractère départemental de la politique en tenant compte des particularismes locaux. C'est

⁷ GRÉMION Pierre (1976), *op. cit.*

⁸ En gagnant une certaine autonomie vis-à-vis des Préfets suite aux lois de décentralisation, le pouvoir notabiliaire local s'est en effet accru [RONDIN Jacques (1985), *Le sacre des notables : La France en décentralisation*, Paris, Fayard]. De même, en dépit de l'éclatement du gouvernement local, l'Etat et ses représentants gardent encore un pouvoir de contrôle important sur ce qui est décidé à l'échelle du territoire : MABILEAU Albert (1991), *Le système local en France*, Paris, Montchrestien.

⁹ Comme nous l'avons déjà évoqué, il va notamment s'agir d'orienter l'instrumentation pour mettre la question territoriale au cœur de la politique. PINSON Gilles (2004), « Le projet urbain comme instrument d'action publique », in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *op. cit.*, pp.212-214.

¹⁰ On retrouve cette revendication d'une proximité géographique dans le cadre du travail politique in JEANNOT Gilles (2005), *Les métiers flous : travail et action publique*, Toulouse, Octarès.

d'ailleurs pourquoi, même s'ils représentent plus de la moitié des participants au comité technique, ils font systématiquement le déplacement entre la métropole régionale et le chef-lieu du Lot où se déroulent les réunions. De même, c'est aussi pour cette raison qu'ils s'emploient à insister régulièrement sur leur connaissance (voire sur leur attachement) du terrain lotois, afin de légitimer les positions qu'ils expriment sur ce territoire spécifique.

Une implication participative en retrait

A ce troisième niveau d'engagement, la nature spécifique du lien qui unit les différents participants est déterminée par l'ensemble de décisions institutionnelles qui ont conduit à leur agrégation périphérique. En effet, seule la volonté de les mobiliser comme ressources potentielles permet d'expliquer l'unité de cet assemblage hétéroclite au sein duquel on trouve les acteurs *associés* au travail de co-construction politique. C'est d'ailleurs à ce niveau que l'on observe le plus de différences entre les deux programmes partenariaux qui nous ont été donnés à voir. En effet, à l'exception de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement que l'on retrouve dans les deux schémas, les autres partenaires varient d'un territoire à l'autre. Et, même dans le cas de la DRIRE, de vraies différences existent, étant donné qu'elle n'intervient que comme expert (de la Préfecture) au sein du programme azuréen, alors qu'elle dispose d'une réelle influence dans la mise en œuvre du projet de MDE lotoise, en tant que co-pilote du comité technique.

Inversement, on trouve à cette échelle d'action des partenaires qui ne sont pas présents dans le Lot. Il s'agit notamment de Gaz de France que nous avons choisi de présenter à ce niveau -et non au niveau des financeurs- puisque cet opérateur énergétique n'a quasiment pas investi d'argent dans le *Plan Éco-Énergie*. Toutefois, de nombreux signes laissaient à penser que GDF pourrait s'engager plus avant. C'est du moins ce qu'il est ressorti de ses prises de position lors des réunions du comité technique, l'entreprise gazière ayant fait part de son vif intérêt pour la démarche MDE en cours dans l'Est de la région PACA. En dépit de cette annonce, la participation de GDF (qui est désormais un acteur du marché de l'électricité) est par la suite restée assez distante. En ce sens, il ne s'agit pas réellement d'un acteur important dans le processus de mise en œuvre du *Plan Éco-Énergie*. Autre acteur du secteur énergétique dont la participation à la définition du programme de MDE reste relativement modeste, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz (SMEG) est, elle aussi, partie prenante du comité technique, du fait des rapports étroits qui unissent la Principauté de Monaco avec le reste de la Côte d'Azur française sur le plan de l'alimentation électrique. Soucieuse d'éviter à ses clients une panne de courant préjudiciable, la SMEG semble à cet égard disposée à agir à son niveau pour promouvoir une démarche MDE adaptée aux spécificités d'un territoire de 2 km² comptant près de 35 000 habitants. Pourtant, la traduction concrète de cet engagement sur le territoire monégasque a tardé à s'exprimer, ce

qui a suscité certaines critiques de la part de ceux qui craignaient que ce secteur de forte consommation électrique ne se contente de profiter (sur le modèle classique du passager clandestin) de ce qui était entrepris du côté français.

Dans le même sens, si les collectivités locales sont ici cantonnées parmi les acteurs porteurs d'une logique participative, alors qu'elles étaient initialement attendues au titre de financeurs¹¹ (donc de décideurs) du programme, c'est parce que les communes et structures intercommunales ne sont que peu à s'être impliquées concrètement dans la dynamique interdépartementale de MDE. Principalement représentées par les associations départementales de maires, elles n'ont, en effet, pas vraiment la possibilité de s'exprimer dans leur diversité sur la question des modalités d'opérationnalisation du *Plan Éco-Énergie*, les interventions de leurs représentants n'engageant souvent que ceux-ci en tant qu'élus locaux déjà sensibilisés. Difficile donc de considérer cette multiplicité d'acteurs comme étant un tout cohérent intervenant de manière unitaire dans le processus de co-construction de la politique azuréeenne.

Comme on l'a déjà évoqué auparavant, les associations environnementales ont également été sollicitées pour participer aux travaux du comité technique. Parmi celles-ci, on signalera ici tout particulièrement celles qui ont longtemps lutté (voire qui luttent encore) contre le projet de ligne THT dans le Verdon : l'*Union Départementale Vie et Nature*¹² (*UDVN* section des Alpes de haute Provence et du Var) et la *Coordination Elus - Associations (CoEA)*. Quoique motivés par les mêmes enjeux initiaux, ces deux mouvements de protection du Verdon ne partagent pas les mêmes idées, et il existe une vraie ligne de clivage entre l'approche écologiste combative des premiers et le positionnement plus *localiste* et pragmatique des seconds. Même si les deux sections départementales de l'*UDVN* sont membres de la *CoEA*, elles n'en reste pas moins critiques à l'égard des dirigeants de cette coalition depuis qu'ils ont accepté de négocier avec RTE sur le tracé de moindre impact dans le Verdon. Pour autant, ces associations semblent laisser leurs querelles dans le Verdon dès lors qu'elles sont amenées à rejoindre leurs trois homologues lors des réunions du comité technique du *Plan Éco-Énergie*. Dans ce cadre, elles travaillent aux côtés d'associations davantage implantées sur le littoral, comme le *GADSECA* (qui est la section départementale de l'*UDVN*¹³ dans les Alpes Maritimes),

¹¹ Dans le cadre du collège *Collectivités territoriales*, chargé d'assumer un tiers des coûts du *Plan Éco-Énergie*, à répartir entre la Région, les Départements et les collectivités locales.

¹² La présence conjointe des deux sections de l'*UDVN* (celle des Alpes de Haute-Provence et celle du Var) s'explique par la proximité étroite que ces groupes ont avec l'association écologiste la plus *virulente* du Verdon : l'Association de Protection des Lacs et Sites du Verdon (*APLSV*). En effet, il semble que la Région ait préféré inviter ces mouvements plutôt que celui-ci, quitte à retrouver sur son chemin le médiatique président de l'*APLSV*.

¹³ Les trois *UDVN* sont donc représentées au sein du Comité Technique. Précisons à ce sujet que ces sections départementales de l'*URVN* (R pour Régionale) sont affiliées à la très importante coalition écologiste nationale *France Nature Environnement (FNE)*.

Région Verte (petite structure niçoise proche du parti *Génération Ecologie*) et *FARE-Sud* (dont les dirigeants grassois sont proches du parti *Verts*). Mais en dépit de cette présence en nombre au comité technique, l'implication des associations n'est pas toujours jugée satisfaisante par les responsables du *Plan Éco-Énergie*. En dépit de cet avis (déjà entendu dans le Lot), il serait hâtif de mettre sur le même plan le positionnement des acteurs associatifs associés aux deux programmes de MDE que nous avons étudiés. En effet, même s'il semble bien que les cinq associations participant au *Plan Éco-Énergie* sont peu actives (au cours des rares réunions où elles sont convoquées), il s'avère dans le même temps qu'elles ne se trouvent pas aussi marginalisées que leurs homologues lotoises.

Pour conclure cet exercice de comparaison, centré sur les acteurs porteurs d'une logique participative, il convient de s'attacher à ceux qui (à la différence du schéma lotois) ne figurent pas sur le portrait de famille. La première absence relève d'une inversion entre les deux territoires observés. En effet, alors que dans le Lot, les responsables du secteur Énergie de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) et/ou de l'Observatoire régional de l'Énergie (OREMIP) représentaient souvent à double titre leur institution (à titre participatif) et le Conseil Régional, on constate qu'en PACA l'absence d'un organisme équivalent est lié au fait que l'ex-ARENE¹⁴ a été englobé depuis peu par le service Énergie du Conseil Régional PACA. Et c'est précisément ce service qui est en première ligne pour représenter la Région (comme financeur et comme expert) au sein des différentes instances de délibération du *Plan Éco-Énergie*. On ne peut donc pas vraiment parler d'une absence dans ce cas, mais plutôt d'un choix stratégique différent visant à fusionner la logique financière et la logique technique pour une meilleure efficacité décisionnelle au niveau de la Région. À la différence, on observe que Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est bel et bien absent, le gestionnaire du réseau préférant ne pas interférer dans le dossier MDE pour mieux se concentrer sur le dossier qui le concerne au premier chef (la ligne THT entre Boute et Carros). De manière informelle, une division des tâches laisse donc à EDF le soin de gérer le caractère particulier de cette politique alternative de sécurisation électrique en se focalisant sur la maîtrise de la demande.

[III-B] ...aux niveaux de légitimité.

Permettant de préciser la légitimité qui est accordé aux acteurs, indépendamment de leur niveau d'implication, le découpage que nous proposons s'ordonne selon une croissance ascendante. Il en résulte une différence marquante entre les deux programmes où le niveau de légitimité dominant varie. Inversement, on constate dans notre représentation graphique que le niveau de légitimité dans lequel s'insèrent les associations souffre systématiquement d'un manque de reconnaissance. Stabilisées au terme d'un double mouvement (endogène et

¹⁴ Agence Régionale de l'Énergie et de l'Environnement. Structure semblable à l'ARPE en Midi-Pyrénées.

exogène), ces légitimités n'apparaissent bien évidemment pas de manière explicite dans les interactions. Toutefois, elles déterminent de manière sous-jacente les rapports de force qu'il nous a été possible d'observer selon que se trouvaient mobilisées des logiques citoyennes, économiques, techniques ou politico-administratives.

Les limites de l'autorité politico-administrative face à la gestion de l'enjeu électrique

Constatant que, à la différence de ce que l'on a précédemment observé dans le cas lotois, la légitimité des acteurs politiques et administratifs prime en région PACA sur celle du secteur économique, il semble intéressant de nous pencher ici plus particulièrement sur la situation en vigueur au sein du *Plan Éco-Énergie*. En effet, impliqués à des niveaux différents (ainsi que nous venons de le voir), les acteurs politico-administratifs se distinguent également en fonction leur échelle d'action territoriale. Ainsi, pour ce qui est des organisations décentralisées (Conseil Régional et Conseils Généraux), le *Plan Éco-Énergie* est un sujet de préoccupations diversement apprécié, puisque la part de la population concernée est variable d'un espace géopolitique à l'autre. Pour rappel, ce sont tous les habitants des Alpes-Maritimes, une personne sur deux dans le Var, une personne sur trois dans la Région, et seulement une personne sur vingt dans les Alpes de Haute-Provence qui vivent dans la zone en contrainte électrique. De fait, on comprend aisément que ce dernier département fasse preuve d'une implication plus distanciée, puisque ce programme politique ne le concerne qu'assez peu, contrairement aux Alpes-Maritimes.

Toutefois, cette approche démographique ne suffit pas à expliquer la participation des uns et des autres, dès lors qu'on s'interroge sur la prégnance de la Région parmi l'ensemble de ces acteurs politiques territoriaux. Avec 32,5 % de sa population résidant dans le périmètre d'action du *Plan Éco-Énergie*, l'exécutif régional aurait pu se placer en retrait du programme en laissant les départements les plus concernés gérer les difficultés afférentes à la sécurisation électrique de ce secteur géographique. Toutefois, il s'avère que nombre de jeux politiques (liés aux appartenances partisans des élus régionaux et départementaux) ont incité la Région à s'inscrire dans ce programme territorialisé de MDE, pour garantir une alimentation électrique *équitable*¹⁵ et *durable* sur l'ensemble de son territoire. En effet, profitant notamment du faible intérêt des Conseils Généraux du Var et des Alpes-Maritimes à l'égard du *Plan Éco-Énergie*, la Région (présidée par le socialiste Michel Vauzelle¹⁶) avait tout intérêt à s'afficher comme meneur de ce programme pour valoriser son action politique dans ce secteur fortement ancré à droite. Sur un tout autre plan, il est intéressant d'observer que deux des trois chefs-lieux de département (Toulon et Digne) ne sont pas directement concernés par le programme territorial de MDE puisqu'ils se situent hors de son périmètre

¹⁵ Ce terme renvoie bien entendu à la notion de *péréquation*, telle qu'elle est régulièrement usitée dans le cadre des débats en matière d'aménagement électrique.

¹⁶ Il est utile de préciser qu'à la différence de son homologue midi-pyrénéen, le président de la Région PACA n'est pas directement concerné par le problème électrique, en tant qu' élu arlésien des Bouches du Rhône.

d'action. Les administrations départementales du Var et des Alpes de Haute Provence se trouvent *de facto* à distance des parties de leur territoire d'action touchées par la contrainte électrique.

Au-delà du constat de ces différences d'implication liées aux spécificités géopolitiques des collectivités locales, on observe toutefois que nombre d'élus de droite (peu disposés à travailler étroitement sous le pilotage de la Région) n'en sont pas moins actifs sur le plan de la MDE en agissant en ce sens à leur niveau, mais de manière périphérique au *Plan Éco-Énergie*. Dans les Alpes-Maritimes, des opérations ont ainsi été entreprises à l'initiative du Conseil Général, des communes d'Antibes ou de Cannes, ou de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur. Se voulant résolument autonomes, ces actions localisées de maîtrise de la demande en électricité sont toutefois reprises dans les bilans réguliers que présentent les responsables régionaux du *Plan Éco-Énergie*, ces derniers considérant qu'elles participent d'une dynamique globale dont ils sont les moteurs.

Même s'ils sont avant tout emblématiques d'une volonté commune d'agir pour réduire le poids de la contrainte électrique, ces rapports illustrent également une volonté tenace qu'expriment les acteurs locaux de voir leur action marquée de leur sceau personnel, comme une forme de retour sur investissement. En effet, comme nous l'évoquions précédemment au sujet du programme lotois de MDE, la logique partenariale constitue un obstacle pour les acteurs politiques dans la mesure où elle contribue indirectement à *invisibiliser* (derrière le logo global du *Plan Éco-Énergie*) l'implication de ceux qui financent localement la mise en œuvre de telles ou telles opérations exemplaires. C'est donc une *danse* compliquée qui nous est donnée à voir : tantôt partenaires, tantôt séparées, tantôt au premier plan, tantôt au second, tantôt enthousiastes, tantôt réservées, tantôt menant le bal, tantôt disparaissant au milieu de la foule, les différentes collectivités territoriales valsent en permanence et ne laissent que peu de temps à l'observateur pour se forger une vision, tant les mouvements de cet incessant *manège* donnent le tournis. Par ailleurs, mêlant sans distinction des acteurs aux prérogatives différentes, aux tailles différentes et aux enjeux différents, ce *grand bal* en faveur de la MDE doit composer avec les acteurs déconcentrés, porteurs d'une rationalité locale et administrative propre qui vient compliquer encore davantage la dynamique globale.

Titulaires de missions plus ou moins engageantes, les différentes préfectures ne sont pas identiquement concernées par le programme de MDE. Ainsi, à l'instar des conseils généraux, on constate donc que le préfet du Var tend à se positionner en retrait, tandis que celui des Alpes de Haute-Provence se préoccupe surtout de la ligne THT. Reste la Préfecture des Alpes-Maritimes qui, chargée de co-piloter le *Plan Éco-Énergie*, est assez logiquement la plus impliquée. Soucieuse de voir le programme de MDE se mettre en place

au plus vite, cette autorité fait pression sur les membres du groupe opérationnel de suivi (et tout particulièrement sur l'ADEME, en tant que représentant de l'Etat) pour que des résultats concrets puissent être présentés. Attaché à démontrer l'efficacité de cette politique, le préfet des Alpes-Maritimes intervient donc épisodiquement dans le processus délibératif (lors des comités de pilotage) pour évaluer la pertinence des décisions prises conjointement au sein de l'instance opérationnelle. Toutefois, cette supervision préfectorale est elle-même sujette à certaines contraintes puisque le préfet est amené à composer avec le président du Conseil Régional (qui co-pilote le *Plan Éco-Énergie*) et à travailler sous l'égide du préfet de Région. En effet, ces deux acteurs prônant une vision élargie du programme de MDE (d'abord sur le secteur en contrainte, puis à terme sur l'ensemble de la région), le représentant de l'Etat dans les Alpes-Maritimes ne peut pas se limiter à intervenir exclusivement en lien avec le département où il exerce sa fonction.

Ce dernier exemple, tout comme les précédents, illustre une des difficultés majeures de la mise en œuvre interdépartementale d'une politique publique dont les contours géographiques ne sont ni naturels (au sens physique du terme), ni administratifs, mais éminemment liés à la configuration du réseau électrique. Conçu régionalement, mais ayant davantage vocation à être mis en œuvre au niveau départemental (dans le cas des Alpes-Maritimes) ou de manière extrêmement localisée (dans certaines communes des Alpes de Haute-Provence), ce programme d'action donne ainsi lieu à des bricolages inter-institutionnels complexes dès lors qu'il aspire à une application mixte (comme dans le Var), elle-même soumise à un impératif d'efficacité.

Enracinée dans l'élection et la délégation, cette légitimité structure différemment les réseaux politiques que nous avons observés. Copilote du programme, la Région PACA joue en effet un rôle bien plus important qu'aucune autre collectivité dans le cas lotois. Laissant à distance les intérêts des opérateurs énergétiques, la domination de ce niveau de légitimité dans le *Plan Éco-Énergie* s'appuie sur une conception classique de l'intérêt général, considérant qu'il appartient aux acteurs publics de maîtriser le partenariat qui les unit avec le secteur privé. Pourtant, on observe que cette prééminence des acteurs politico-administratifs se heurte quand même à des difficultés dans le réseau azuréen du fait de la persistance d'une concurrence partisane entre les différentes collectivités. En effet, à défaut de générer une quelconque émulation (en permettant une accumulation d'initiatives), cette situation joue surtout en défaveur du programme dans la mesure où l'absence de coordination (ou d'arbitrage préfectoral) limite la portée des différentes solutions proposées. À l'inverse, on constate dans le Lot que l'absence d'ambition des collectivités n'empêche pas des liens d'exister entre les différents acteurs politico-administratifs. D'autant que la Région et le Département ne souffrent pas d'une quelconque forme de conflictualité partisane puisque les deux appartiennent au même camp politique. De même, on a déjà pu évoquer l'aisance

avec laquelle les représentants déconcentrés et décentralisés travaillaient ensemble à l'échelle départementale, à force de se rencontrer sur des dossiers en commun et par solidarité administrative face aux techniciens.

La technique au cœur des programmes

Détenteurs d'une légitimité importante, les spécialistes de l'électricité occupent une place de choix dans les deux réseaux politiques qui nous intéressent ici. Toutefois, ils ne parviennent pas pleinement à s'imposer dans le processus d'élaboration concertée des politiques de MDE, laissant tantôt les acteurs économiques (cas du Lot) et tantôt les acteurs politico-administratifs (cas de la région PACA) prendre le pas sur eux. Partenaires réguliers des autorités décentralisées et déconcentrées sur les sujets impliquant des champs de compétences bien spécifiques, les acteurs techniques font office d'experts du fait de la relation privilégiée qu'ils entretiennent avec le sujet/objet des discussions¹⁷. C'est donc tout naturellement qu'ils parviennent à orienter assez largement la prise de décision. Toutefois, quoique porteurs d'une culture commune, ceux-ci sont loin d'adopter de manière systématique une uniformité de points de vue du fait de la diversité des missions qui sont les leurs.

Déjà évoquée en tant que financeurs des programmes, l'ADEME est certainement l'institution qui fait figure de référence en matière technique dès lors que l'on parle de MDE. C'est au demeurant ce qui la rend tout à la fois incontournable, et sujette à de nombreuses critiques au sein de ce type de programme. En effet, si tout un chacun semble apprécier le savoir-faire de l'Agence en matière de maîtrise de l'énergie, il nous est également apparu que d'autres partenaires opérationnels du *Plan Éco-Énergie* regrettaient (à l'instar de leurs homologues lotois) le « *manque d'innovation* » et la « *bureaucratization* » de l'ADEME. En dépit de cela, la délégation régionale de l'Agence n'en reste pas moins centrale au sein du *Plan Éco-Énergie*, en cumulant efficacement la délégation d'État qui est la sienne sur le plan financier, la mission d'expertise qu'elle exerce pour le compte du Préfet des Alpes-Maritimes, et une implication importante dans le dispositif concerté d'opérationnalisation de la MDE.

Bénéficiant par ailleurs de l'appui du réseau régional des *Espaces Info-Energie* dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'information du public sur les économies d'énergie, l'ADEME se trouve confortée dans sa position, ces structures mixtes¹⁸ constituant

¹⁷ On pourrait même, à cet égard, parler de *solidarité technique* entre ces acteurs et le réseau électrique, à l'instar de ce qui est ainsi désigné in DODIER Nicolas (1995), *Les Hommes et les Machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, Paris, Métailié.

¹⁸ Au sens où ce ne sont pas initialement des relais institutionnels, mais des associations ou, comme c'est le cas dans le Verdon, des syndicats intercommunaux. Ce n'est qu'une fois qu'ils sont labellisés *Espace Info-Energie*

un relais déterminant pour diffuser un savoir technique sur l'ensemble des questions énergétiques. À la fois autonomes (de par leur nature) et encadrés, les *Espace Info-Energie* constituent en effet une ressource de proximité déterminante dans le cadre de la démarche MDE en vigueur dans l'Est de la Région PACA, au sens où ils permettent à l'ADEME de raccourcir la distance du message qu'elle tient à diffuser. Pourtant, comme nous le confiaient les membres du groupe opérationnel, il reste difficile d'estimer dans quelle mesure l'action de ces spécialistes en économies d'énergie profite de manière concrète au *Plan Éco-Énergie*.

Autre acteur technique déconcentré, la DRIRE occupe en PACA une place marginale, si on compare son positionnement dans l'organigramme du *Plan Éco-Énergie* avec celui qu'elle occupe dans le Lot. Associée comme experte, cette direction régionale se retrouve en bien des points sur le même terrain d'action que l'ADEME, puisque tout comme cette autre institution technique elle délaisse le plus souvent sa mission *environnementale* au profit d'une expertise davantage ciblée sur la question de l'énergie *stricto sensu*. Principalement focalisée sur la cible industrielle du programme, sa participation s'avère donc limitée dès lors qu'il s'agit de toucher plus particulièrement l'ensemble des utilisateurs d'électricité, autrement que par le biais d'installations techniques visant à une production décentralisée d'électricité. Emblématique d'une conception privilégiant les dispositifs sur les dispositions, le positionnement *techniciste* de la DRIRE rejoint en ce sens certaines des préoccupations de l'ADEME et des *Espaces Info-Energie*, ceux-ci faisant souvent la part belle au développement des énergies renouvelables (symbole du progrès technique) au détriment d'une approche (aux effets plus difficilement évaluables) visant à promouvoir la sobriété des usages de l'électricité.

A défaut de partager avec ces acteurs, les savoirs qui fondent leur légitimité et outillent leurs prises de position, les autres acteurs se trouvent bien souvent dans l'incapacité de débattre avec eux d'un grand nombre de sujets complexes. Si tel n'est pas le cas en région PACA du fait des savoirs techniques dont dispose la représentante de la Région au sein du groupe opérationnel de suivi, on constate en revanche que les spécialistes de l'électricité ont largement su imposer leur influence aux acteurs politico-administratifs dans le Lot. Techniquement dominés par ceux qui sont plus directement aux prises avec l'innovation, les représentants du Département et de la Préfecture se sont en effet trouvés marginalisés¹⁹ à de nombreuses reprises lors des réunions du comité technique. S'il ne s'agit pas ici de parler

qu'ils deviennent des organisations exerçant une mission publique déléguée, tout en restant ce qu'ils étaient auparavant.

¹⁹ Cette situation est assez semblable à celle qu'occupait l'administration centrale (dont le rôle se limitait alors à être le vecteur de ressources financières) dans le cas d'étude présenté par Michel Callon en 1979 au sujet du développement d'un projet de véhicule électrique : « *L'administration n'a pas les moyens de décoder les controverses purement techniques pour faire apparaître les enjeux politiques qu'elles expriment et dissimulent. Elle n'est pas en mesure de traduire dans le langage politique les différentes orientations techniques qui ne manquent pas de naître lorsqu'il s'agit d'innovations* ». CALLON Michel (1979), « L'Etat face à l'innovation technique : le cas du véhicule électrique », *Revue Française de Science Politique*, n°29/3, p.446.

d'une quelconque idéologie techniciste²⁰ ou d'une forme de positivisme²¹, il convient toutefois de remarquer que la logique qui préside à ce niveau de légitimité repose sur une conviction collective en la capacité régulatrice du *technosystème*²². Unis par cette conception du problème (et donc de la façon de le résoudre) et par l'existence d'un référentiel professionnel en commun²³, les acteurs techniques bénéficient au sein des réseaux politiques du statut privilégié propres aux initiés. Cependant, ils doivent quand même composer avec les profanes qui les entourent. En effet, ils doivent être en mesure d'être compris par ces derniers s'ils souhaitent disposer de leur soutien lorsque surviennent entre eux des controverses techniques et que l'*inscription* experte (cf. infra) revient au coeur du réseau global.

Le pouvoir singulier des logiques économiques

Bien distincte de la précédente, même si la dimension technique n'en est pas absente, la légitimité dont bénéficient les acteurs économiques est fortement liée aux capitaux financiers dont ceux-ci disposent. En région PACA, on retrouve à ce niveau, outre les chambres de commerce et d'industrie et les chambres des métiers départementales (dont nous avons déjà évoqué la faible implication), trois opérateurs énergétiques dont les enjeux sont *a priori* proches, mais dont les stratégies s'avèrent différentes. N'ayant pas vocation à agir sur le territoire français, ni pour des raisons concurrentielles ni à titre institutionnel, la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG) se contente ainsi de participer au comité technique au regard du fait que « *ce qui préoccupe EDF [la] préoccupe* » tout autant, puisque Monaco se trouve à l'extrémité orientale du secteur en contrainte. Venant s'inspirer et partager avec ses voisins français, la SMEG se positionne donc en observateur vigilant de la situation. Partie prenante d'une adaptation monégasque du *Plan Éco-Énergie*, l'opérateur de la Principauté a en effet tout intérêt à collaborer de manière transfrontalière à cette tentative de sécurisation de l'alimentation électrique.

Du point de vue de GDF, le problème se pose en d'autres termes étant donné que l'entreprise gazière nationale hésite à s'impliquer. Évaluant le rapport coût/bénéfice de sa

²⁰ Plutôt que de considérer la science et ses dérivés comme une idéologie en soi [cf. HABERMAS Jürgen (1968), *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, éd. française : 1973.], Philippe Roqueplo souligne la *fonction idéologisante de la technique*, dans la mesure où elle justifie une division stricte du travail entre ceux qui savent et les autres : ROQUEPLO Philippe (1983), *Penser la technique : Pour une démocratie concrète*, Paris, Seuil, p.51.

²¹ Dans la mesure où on considère que « *sous sa forme initiale, le positivisme n'est ni un scientisme, ni un pragmatisme, pas davantage un technocratisme aveugle et militant* ». FEDI Laurent (2000), « Auguste Comte et la technique », *Revue d'Histoire des Sciences*, n° 53/2, p.290.

²² WRIGHT Georg Hendrik von (1993), *Le mythe du progrès*, Paris, L'Arche, éd. française : 2000, pp.146sq.

²³ L'existence même de ce référentiel ayant pour corollaire la mise en application d'une instrumentation politique éprouvée qui va encore accroître le désarroi des acteurs novices vis-à-vis d'une forme de pilotage automatique qui leur échappe. LORRAIN Dominique (2004), « Les pilotes invisibles de l'action publique. Le désarroi du politique ? », in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *op. cit.*, p.188.

participation active (donc financière), la délégation régionale de Gaz de France a fait le choix de rester en retrait, pas encore convaincue de l'intérêt qu'elle aurait à rejoindre le *Plan Éco-Énergie* au sein du collège budgétaire des *opérateurs énergétiques*. Pressé de se positionner par les autres partenaires financiers, GDF a toutefois donné des gages de bonne volonté au travers d'aides ponctuelles qui laissent entrevoir une possible évolution à moyen terme, dès lors que l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence et la mise en œuvre des certificats d'économies d'énergie auront reconfiguré son contexte d'action.

Concernant la participation d'EDF, la logique économique et commerciale qui prévalait dans le Lot peut être retranscrite sans beaucoup de modifications dans le cas de la politique mise en œuvre dans l'Est de la Région PACA. La MDE est en effet un enjeu fort de l'entreprise qui tient à mettre un terme à l'incertitude qui prévaut dans cette zone géographique du fait de la faiblesse du réseau. Soucieux de garantir à ses clients une alimentation permanente, le leader du marché électrique national a tout intérêt à éviter des coupures intempestives à la veille de l'ouverture totale du marché de l'électricité. Il en va de son image de marque régionale et nationale. Par ailleurs, à l'instar de GDF, la délégation régionale d'EDF se prépare à la mise en application des certificats d'économies d'énergie, considérant que le caractère contraignant inhérent à ce dispositif réglementaire pourrait être transformé en atout dans le cadre de l'opérationnalisation du *Plan Éco-Énergie*.

Occupant une place bien plus importante dans le Lot, cette légitimité économique se trouve même en situation dominante, du fait de l'influence qu'exerce EDF sur le programme et des attentes qui s'expriment à son égard. Rompus à l'exercice de la négociation commerciale, les représentants de l'entreprise ont avec habileté réussi à imposer leur organisation comme acteurs déterminant pour l'avenir du programme. Tenant à distance la concurrence, ils sont en effet parvenus à convaincre les différents partenaires (sans rien leur promettre formellement) que la contribution financière d'EDF aura une incidence majeure pour la réussite du programme si -en contrepartie- tout un chacun consent à faire des efforts pour ne pas contrarier les intérêts de l'entreprise. Par ailleurs, rappelant à l'occasion que rien ne l'oblige à agir sur ce terrain en particulier (puisque le problème n'est pas le sien mais celui des gestionnaires du réseau), l'opérateur énergétique n'a jamais hésité à laisser planer le doute sur les prolongements de sa participation pour obtenir des autres partenaires qu'ils tiennent compte de son point de vue d'acteur économique. Moins directement lié que les autres acteurs du réseau, EDF n'en est pas pour autant isolé. Les budgets prévisionnels donnant une place considérable aux certificats d'économies d'énergie pour financer le programme, l'entreprise s'est longtemps situé à un point nodal du réseau par l'intermédiaire de ce dispositif.

La difficile intégration de la société civile dans les réseaux politiques

Placée au bas de notre représentation graphique, ce niveau de légitimité est sans surprise celui qui dispose de la moins grande influence dans le réseau, dans la mesure où l'idée de consulter les citoyens n'a jamais suscité un grand intérêt du côté des partenaires. Occupant une place très particulière dans les programmes de MDE que nous avons étudié, les acteurs militants de la société civile sont principalement représentés au sein du *Plan Éco-Énergie* par les associations environnementales locales. D'abord perçus comme des relais d'action potentiels au niveau local, puisqu'ils ne disposent ni de l'expertise, ni des moyens de la plupart des autres membres associés au processus de co-construction du programme de MDE, ces acteurs se trouvent considérés à l'aune de la dimension militante de leur engagement. Il semble en effet attendu d'eux qu'ils s'investissent personnellement (et bénévolement, faute d'avoir de quelconques ressources financières) sur leur zone géographique d'appartenance pour propager le plus largement la « *bonne parole* » en matière de MDE. Toutefois, ce n'est pas ainsi que ces associations envisagent leur participation au programme interdépartemental. Davantage caractérisés par leur vigilance que par leur participation, ces acteurs se contentent de suivre avec assiduité, mais sans effet notable, la construction du *Plan Éco-Énergie* dès lors qu'ils sont convoqués annuellement au comité technique. À la différence de leurs homologues lotois, il n'est pas question de leur point de vue de s'impliquer plus avant dans l'opérationnalisation du programme. Leur but est plutôt d'orienter globalement la politique en proposant des idées quand on les invite à le faire, c'est-à-dire une fois par an.

Dans le Lot, l'arrivée récente de *Quercy Energies* et la non-convocation de nouvelles réunions des groupes de travail ont mis un terme au malaise délibératif qui perdurait depuis les débuts de la politique départementale de MDE. En effet, satisfaits de pouvoir compter sur un représentant associatif au sein des instances opérationnelles du programme, les derniers militants issus de la controverse quercinoise se sont progressivement désengagés, en ne réclamant même plus d'être consultés. Ainsi, le seul lien qu'ils gardent depuis avec le réseau se révèle bien ténu, à l'instar des associatifs de la région PACA dont l'implication s'est elle aussi amoindrie avec le temps, sans même que ne se soit instaurée une solidarité interne entre les acteurs de ce niveau.

[III-D] Une articulation réticulaire complexe à opérer

A l'issue de cette présentation, un certain nombre de précisions doivent être encore apportées pour modérer le caractère cloisonné des représentations graphiques que nous avons ici proposées. En effet, s'il existe bien une double hiérarchisation des niveaux d'implication et de légitimité, qui valorise dans un cas la place d'EDF et dans l'autre celle du

Conseil Régional PACA, il n'en reste pas moins que des alliances imprévues entre différents niveaux (tant horizontaux que verticaux) limitent la prédominance des ces acteurs en montrant la force que peuvent acquérir des liens supposés faibles²⁴. À cet égard, on a d'ailleurs pu observer que si les accords de partenariat contribuaient bien à la structuration formelle des réseaux (en distinguant les financeurs des membres associés aux différentes instances), les relations interpersonnelles ont tout autant influé sur la vie des programmes. De même, la fonction de *porte-parole* qu'ont exercé certains actant comme *Quercy Energies* ou la FDEL a permis à d'autres comme les associations ou l'étude *Point Zéro* d'accroître leur influence dans le processus de traduction de l'innovation politique.

Dans une perspective un peu différente, il est intéressant de souligner l'impact qu'ont eu les différences de cultures professionnelles au sein des réseaux. Dans le Lot par exemple, on a eu l'occasion de constater à plusieurs reprises que lors des situations de désaccords, chacun des représentants cherchait à faire prévaloir sa propre définition de la réalité, au regard de l'identité professionnelle qu'il cherchait à défendre et à imposer²⁵. Dans ce cadre, certaines alliances se sont alors renforcées sur la base d'un clivage marqué entre les logiques politico-administrative et technicienne. Accentués par l'existence d'une proximité d'appartenance entre acteurs issus d'une même formation (Mines²⁶), des phénomènes d'agrégation se sont ainsi donnés à voir au sein du réseau, en fonction des « *formes de reconnaissance réciproque* » qui unissaient les acteurs. Prenant appui sur ce « *registre des appartenances* », les débats se sont dès lors souvent trouvés clôturés, en laissant de côté ceux qui ne disposaient pas du *référentiel* mobilisé²⁷. Cette situation a contribué à compliquer encore davantage le travail collectif de stabilisation d'un référentiel politique²⁸ en commun et l'instauration d'un compromis opérationnel.

Toutefois, l'exemple du Lot nous montre que, même si des liens privilégiés sont induits par le partage d'une culture professionnelle (entre le Département et la Préfecture, ou entre la FDEL et *Quercy Energies*), cela n'empêche pas pour autant les techniciens et les administratifs d'entretenir également des relations approfondies. En effet, on remarque que

²⁴ GRANOVETTER Mark S. (1973), "The Strength of Weak Ties", *American Journal of Sociology*, n°78/6, pp.1360-1380.

²⁵ SAINSAULIEU Renaud (1977), *L'identité au travail. Les effets culturels de l'organisation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

²⁶ Dans le prolongement de ce que nous évoquions dans notre premier chapitre, cette spécificité du corps des Mines a fait l'objet de diverses études, à commencer par celle menée en 1973 par Dominique Desjeux et Erhard Friedberg. Par la suite, l'observation des itinéraires suivis par les anciens élèves [COHEN Elie (1988), « Formation, modèles d'action et performance de l'élite industrielle : L'exemple des dirigeants issus du corps des Mines », *Sociologie du Travail*, n°4, pp.587-614.] ou la critique de ce modèle [BOURDIEU Pierre (1989), *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit.] ont illustré de manière distincte la singularité de cette appartenance.

²⁷ GAUDIN Jean-Pierre (1995), *op. cit.*, pp.47-48.

²⁸ « Plus un domaine sera fragmenté et divisé par des cultures professionnelles et des images des organisations multiples et rivales, plus importante et difficile sera la tâche de construire un référentiel articulant ces différentes représentations », JOBERT Bruno (1992), *op. cit.*, p.223.

des relations d'interdépendance spécifiques viennent limiter le hiatus entre ces acteurs, en fonction du territoire d'action publique dans lequel les partenaires interviennent. Il en va notamment ainsi entre l'Observatoire Régional de l'Energie et la Région, entre la FDEL et le Département, ou entre la DRIRE et la Préfecture. Accentué par l'existence de relations de sujétions financières, ce type de relations existe également pour une association comme *Quercy Energies*, du fait de la tutelle que l'ADEME exerce à son égard dans le cadre de son activité d'*Espace Info-Energie*, ou du fait du subventionnement que lui accorde le Département. De fait, même si des divergences peuvent apparaître entre ces *associés-rivaux*²⁹, celles-ci parviennent à être tranchées « en privé », hors du cadre réticulé de la politique partenariale. Toutefois, on observe également que l'incapacité des membres du réseau à situer uniformément EDF (perçu par certains comme un acteur privé national, mais cherchant à s'imposer comme un partenaire public local) a limité dans le même temps la portée des mécanismes informels d'ajustement réciproques³⁰ entre les titulaires d'une légitimité technique distanciée et les organisations ancrées dans un régime de proximité.

L'influence des relations interpersonnelles sur les dynamiques partenariales

Par ailleurs, il s'avère qu'au-delà de leur statut (financier *vs.* membre associé) ou de leur appartenance à telle ou telle organisation, les acteurs participant au comité technique ne sont pas interchangeables, ce qui a une réelle influence quant à la structuration des travaux. À cet égard, l'approche sociographique qui fut la nôtre tout au long de notre recherche sur ce terrain nous a permis de mieux appréhender la nature des relations qui structurent le réseau de politique publique que nous observions. Ainsi, l'étude des interactions individuelles au sein de l'instance opérationnelle du programme de MDE du Lot nous a permis de dépasser la dimension strictement déclarative qui caractérisait la plupart des entretiens formels que nous avons réalisés *a posteriori*. En nous intégrant pleinement dans le paysage social que nous cherchions à analyser, nous avons pu constater que la nature des rapports sociaux à l'œuvre au sein du comité technique était loin d'être exclusivement organisationnelle.

Dans le prolongement de ce que nous évoquions dans le précédent chapitre, au sujet des anarchies organisées, il s'avère que le processus décisionnel est largement tributaire des individus qui y participent, de leurs expériences personnelles, de la nature de leurs relations et des codes implicites qu'ils partagent³¹. On ne peut donc se limiter à une interprétation

²⁹ BOURRICAUD François (1961), *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon.

³⁰ CROZIER Michel et THOENIG Jean-Claude (1975), « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administrative locale en France », *Revue Française de Sociologie*, n°36/1, pp.3-32.

³¹ Cette dimension humaine de l'organisation, où subjectivités et sentiments sont le pendant du calcul stratégique, est notamment soulignée *in* FRIEDBERG Erhard (1993), *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.

strictement institutionnelle, focalisée sur les acteurs collectifs que les membres du comité technique et du groupe opérationnel de suivi ont vocation à représenter. En effet, et c'est tout particulièrement vrai dans le cas du Lot, « *beaucoup d'axiomes et de procédures classiques du management s'effondrent* »³² dès lors que les acteurs présents au sein d'un réseau politique entretiennent des rapports interpersonnels qui dépassent le strict cadre de la mission statutaire de représentation qui leur a été confiée. Difficile à objectiver, mais assez aisément observable, cette dimension relationnelle permet d'expliquer, par exemple, la façon dont a été gérée l'absence intermittente de certains acteurs (informellement représentés par d'autres), la survenue intempestive de revirements collectifs (discutés en amont puis annoncés par un porte-parole influent), ou l'expression indignée d'un mécontentement (suite aux revers d'alliances).

Dans le même sens, la préexistence de liens entre certains des représentants en amont du programme départemental de MDE (notamment suite au débat public sur la THT) a contribué à dissocier deux catégories d'acteurs : ceux qui se connaissent depuis longtemps et les autres. On a ainsi pu observer que le fait d'avoir (ou pas) participé au Débat Local avait une influence significative dans les réunions, en opérant une distinction entre les *anciens* (qui partageait cette « *itinéraire* ») et les *nouveaux* (qui se trouvaient de fait exclus de cette mémoire en commun)³³. Autre aspect singulier de cette construction politique, la répartition *sexuée* du comité technique a contribué à placer la représentante de l'Observatoire Régional de l'Énergie dans une position délicate pour faire valoir ses positions, tant elle se trouvait isolée dans cet univers masculin. De manière assez similaire, nous avons pu observer à plusieurs reprises l'expression d'une certaine forme de condescendance émanant des membres les plus âgés à l'égard des prises de position des plus jeunes membres du comité technique. Particulièrement concernés depuis qu'ils ont pris l'initiative de proposer un plan d'action alternatif, le directeur de *Quercy Énergies* et le permanent MDE de la FDEL ont été les cibles privilégiées de ces tentatives de dénigrement, visant à souligner de manière souvent sarcastique leur manque d'expérience voire leur naïveté. En dépit de cet exemple, il ne faudrait cependant pas croire que l'ensemble des relations s'est trouvé déterminé par ce type de considération. Le plus souvent, c'est en effet la compétence³⁴ qui était appréciée en premier. Toutefois, le recours à ce type d'attitude a bel et bien existé et a ainsi activement contribué à renforcer certaines convergences et divergences au sein du réseau.

³² COHEN Michael D. & *alii* (1972), *op. cit.*

³³ GAUDIN Jean-Pierre (1995), *op. cit.*, p.48.

³⁴ Partie prenante du référentiel commun en vigueur dans ce réseau politique, cette conception de la compétence est un produit collectif que les participants ont appris à estimer conjointement. Elle implique principalement une maîtrise technique du dossier et une connaissance approfondie des enjeux propres aux différents partenaires.

La confusion et la concurrence organisationnelles comme facteurs de blocage

Pour conclure sur cette présentation couplée des deux réseaux politiques, il semble pertinent de revenir à la forme même des représentations graphiques que nous avons élaborées pour en observer les différences et les particularités. En effet, on peut dans les deux cas identifier trois faits saillants qui permettent de comprendre les difficultés que rencontrent ces programmes de gestion territoriale de l'électricité. Du côté de PACA, on constate ainsi que les trois acteurs dominants ne disposent pas d'un ancrage local, qu'une grande quantité de partenaires se tiennent en retrait du réseau, et que ce sont les acteurs politico-administratifs qui bénéficient de la plus grande légitimité alors que c'est à ce niveau que s'exprime la majorité des divergences. Du côté du Lot, on remarque d'une part que la recherche d'un équilibre des forces tend surtout à générer une certaine confusion ; d'autre part, que la FDEL occupe paradoxalement une place centrale dans le réseau alors que son influence y est limitée ; et enfin que les acteurs politico-administratifs sont dominés par les acteurs économiques et techniques dans le cadre du processus de co-construction politique.

Épilogue

Partant de ces quelques constats, une question se posait au terme de notre investigation empirique concernant l'avenir de ces politiques territoriales de maîtrise de la demande en électricité : allaient-elles parvenir à surmonter les blocages auxquelles elles étaient alors exposées ? Il ressort du suivi que nous avons mené *a posteriori* (cf. Annexe 25) qu'une reconfiguration du programme du Lot a, depuis, été rendue possible grâce à la signature d'une nouvelle contractualisation dans laquelle *Quercy Energies* et les collectivités territoriales jouent un rôle plus important, mais où EDF (en tant que fournisseur) est absent. Cherchant à mobiliser largement des relais de proximité et accordant davantage de place à la question environnementale, la nouvelle politique de MDE reste toutefois ancrée dans des perspectives de court terme. En région PACA, le *Plan Éco-Énergie* a pour sa part continué à s'effacer de la scène publique, et c'est désormais les Départements des Alpes-Maritimes et du Var qui travaillent conjointement à l'élaboration d'une politique autonome. Suite aux effets du gigantesque *blackout* qui a touché fin 2008 la Côte d'Azur, l'État a consenti à financer l'enfouissement de la ligne électrique qui était à l'origine de la controverse puis du programme interdépartemental de maîtrise de la demande électrique. À terme, la fragilité électrique de la partie Est de la région PACA devrait donc être globalement résolue grâce à ce renforcement technique du réseau d'alimentation.

Comme nous l'avons exposé au cours des deux premiers chapitres de la thèse, les politiques de planification de l'offre ont de longue date donné lieu à la mise en œuvre de stratégies robustes, alors que dans le même temps les politiques de maîtrise de la demande restaient pour leur part plus exposées aux changements de personnel politique et à l'évolution des enjeux. On a ainsi pu identifier un réel problème de continuité sur cet axe de la politique énergétique nationale, notamment durant les années qui ont suivi le contre-choc pétrolier. Désormais consolidées, les orientations de cette action publique spécifique restent pourtant sujettes à débat dès lors qu'il s'agit de les qualifier formellement. Ainsi, l'idée d'une « maîtrise » de l'énergie relève dans son acception littérale d'une utopie techniciste, tant il paraît impossible de domestiquer complètement cet actant réfractaire. En effet, il ne s'agit pas de devenir maître de l'énergie, ni même de la demande sociale (en termes de flux de consommation attendus pour répondre aux besoins des individus), mais plutôt de trouver les chemins qui permettent d'entrevoir, à plus ou moins long terme, une gestion formelle de ce bien quantitativement limité dans le cadre d'une planification de la ressource électrique. De même, la notion d'*utilisation rationnelle de l'électricité* s'avère largement imparfaite dans la mesure où elle sous-tend une rationalité pratique difficile à objectiver. C'est pourquoi il semblerait préférable de parler d'usages raisonnés¹, sobres ou tempérés².

¹ C'est-à-dire faisant appel à une forme de réflexivité, de conscience pratique. Cf. GIDDENS Anthony (1984), *La constitution de la société*, Paris, PUF, éd. française : 1987. En ce sens, on rejoint l'idée d'une science consciente (qui ne serait donc pas une « ruine de l'âme ») évoquée par le personnage de Gargantua, in RABELAIS François (1532), *Les horribles et épouvantables faits et prouesses du très renommé Pantagruel Roi des Dipsodes, fils du Grand Géant Gargantua*, Paris, Gallimard, édition établie par Pierre Michel : 1973.

² Lors du dialogue entre Socrate et le sophiste Protagoras, ce dernier évoque l'importance capitale de la tempérance (*sophrosuné*) parmi les vertus qui doivent permettre aux hommes de faire bon usage du feu que Prométhée leur a apporté. Cette qualité doit conduire les hommes à régler « leurs actes sur le bien et l'utile ». PLATON (1940), « Protagoras », *Œuvres Complètes* (tome I), Paris, Gallimard, coll. La Pléiade.

La MDE : un acronyme qui agrège des modes de gestion diversifiés

Au-delà d'une simple discussion sur le sens littéral des formules usitées en France pour décrire l'idée d'une gestion de la demande électrique, on constate que différentes conceptions se superposent et suscitent une certaine confusion quant à la nature réelle de l'enjeu traité³. Dans la terminologie anglo-saxonne, trois approches sont ainsi différenciées⁴. La première, connue sous le nom de *Least-Cost Planning (LCP)*, a longtemps prévalu au nom d'une logique de rentabilité. Conçue pour optimiser les efforts à entreprendre, cette planification de moindre coût vise à équilibrer les niveaux de l'offre et de la demande en investissant dans la solution dont le rapport coût/efficacité est le plus intéressant. Il peut alors s'agir de soutenir des initiatives de promotion des économies d'énergie, de procéder à des travaux de renforcement/sécurisation du réseau, ou de construire de nouvelles structures de production au plus près des besoins. S'intégrant dans cette approche, les programmes ciblés de gestion des pointes (*Load Management Programs*) consistent le plus souvent à mettre en œuvre des moyens pour juguler la consommation aux moments où le réseau d'alimentation est le plus sollicité⁵.



Le but est en effet d'éviter la construction onéreuse de structures de renforcement du réseau dont l'utilité réelle ne serait que de quelques heures par an, du fait du caractère extrêmement épisodique de la contrainte.

La seconde approche (*Demand-Side Management: DSM*) est également la plus classique, même s'il s'agit de rester prudent quant à la transposition de cette notion, en dissociant l'expérience américaine de la réalité française⁶. Faisant le lien entre l'aspect technologique, les attentes des consommateurs et les impératifs du réseau d'alimentation, elle est un ajustement de la précédente au sens où elle s'emploie aussi à optimiser l'interface

³ GELLINGS Clark W. (1996), "Then and Now. The Perspective of the Man who Coined the Term 'DSM'", *Energy Policy*, n°24/4, pp.285-288.

⁴ OWEN Gill (1996), *op. cit.*

⁵ VINE Edward, HAMRIN Jan, EYRE Nick, CROSSLEY David, MALONEY Michelle & WATT Greg (2003), "Public Policy Analysis of Energy Efficiency and Load Management in Changing Electricity Businesses", *Energy Policy*, n°31/5, pp.405-430.

⁶ CAURET Lionel (1997), *op. cit.*

offre-demande en s'attachant avant tout à réduire les situations de pointe. À la différence de la LCP, il s'agit toutefois ici de prendre en considération les attentes des consommateurs et l'évolution de leurs besoins. Au-delà d'une stricte logique d'évitement des incidents de réseau, l'objectif est donc d'incorporer plus directement la question de la demande sociale dans le cadre du processus global de planification de la ressource électrique. C'est dans ce cadre que l'Etat (par l'entremise de l'AEE, de l'AFME puis de l'ADEME) a progressivement développé tout un arsenal de rabais et d'incitations financières pour inciter à l'achat d'équipements performants. Dans le même sens, EDF a élaboré, de longue date, une offre de tarification différenciée (options EJP ou Tempo), afin de réguler les temporalités des usages en fonction des pointes et donc de « lisser » la courbe de charge.



De la sorte, les abonnés à ces services sont tentés de modifier les moments (de la journée et/ou de l'année) où ils consomment beaucoup d'électricité, soit pour bénéficier d'une facturation avantageuse en *heure creuse*, soit pour ne pas payer davantage les *journées rouges*.

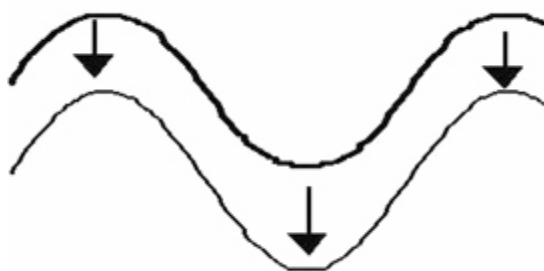
Plus récemment, cette approche a connu des ajustements (notamment au Royaume-Uni) dans un contexte compétitif où le critère du prix ne suffit plus pour conserver ou acquérir des clients. Amenées à fidéliser leur clientèle en proposant davantage de services que la simple fourniture en électricité, les entreprises cherchent par ailleurs à améliorer la rentabilité de leur activité, tout en bénéficiant des rétributions incitatives accordées par les pouvoirs publics⁷. Dans le cadre de cette dynamique, diverses initiatives ont été prises pour satisfaire les consommateurs en jouant la carte des économies d'énergie. Permettant de contrôler les coûts tout en répondant aux besoins de la clientèle, la maîtrise des consommations électriques est ainsi devenue un atout à utiliser pour les opérateurs. C'est donc bien souvent selon des considérations économiques (estimation du rapport coûts/bénéfices en fonction du régime d'incitation existant) que se déclinent différentes stratégies pour maîtriser la demande⁸. Privilégiant une réduction des consommations par l'amélioration de l'efficacité énergétique, ces incitations émanant du marché s'ancrent

⁷ C'est notamment le cas aux Etats-Unis : SIOSHANSI Fereidoon P. (1994), "Restraining Energy Demand: The Stick, the Carrot, or the Market?", *Energy Policy*, n°22/5, pp.378-392. -- SUTHERLAND Ronald J. (1996), "The Economics of Energy Conservation Policy", *Energy Policy*, n°24/4, pp.361-370.

⁸ NADAUD Franck (2005), *op. cit.*, pp.272sq.

davantage sur le plan de la technique que sur celui des usages, ce qui les rend *de facto* partiellement inadéquates dans le secteur résidentiel⁹.

Enfin, la troisième approche (*Integrated Resource Planning: IRP*) tend à se développer depuis quelques années au gré de la montée en puissance de l'enjeu climatique. Cette conception implique en effet de prendre en considération le facteur environnemental au même titre que les aspects strictement énergétique. Au-delà d'une simple réduction des pointes, cette planification intégrée de la ressource implique ainsi de travailler plus largement à une baisse globale de la consommation.



En articulant l'idée de planification (qui dépasse le cadre temporel de la gestion), de ressource (qui indique la valeur sociale de l'objet électricité) et d'intégration (qui implique d'articuler des enjeux pluriels), cette conception dépasse le cadre limitatif de ce qui était jusqu'alors mis en œuvre pour maîtriser la demande en électricité. Toutefois, cette approche reste encore assez marginale dans la mesure où, d'une part, les logiques économiques peinent à s'imposer face aux impératifs environnementaux, et où, d'autre part, l'élargissement du cercle des parties prenantes implique une reconfiguration organisationnelle potentiellement contre-productive, au sens où un cadrage multiple des modes de gestion risque de susciter une forme d'inefficacité bureaucratique¹⁰. Par ailleurs, il n'est pas exclu que certains problèmes émergent dans le cadre de cette planification intégrée si, comme le suggère Dominique Finon¹¹, l'objectif de ces politiques consiste à éviter des coûts liés à l'usage et au renforcement du réseau tout en permettant de mettre la main sur des aides publiques à vocation environnementale.

Au carrefour de ces différentes approches, les politiques que nous avons présentées dans cette partie hésitent entre une gestion financièrement optimisée, le déploiement de stratégies variées visant au lissage de la courbe de charge ou une planification intégrée

⁹ STRBAC Goran (2008), "Demand Side Management: Benefits and Challenges", *Energy Policy*, n°36/12, pp. 4419-4426.

¹⁰ DIDDEN Marcel H. & D'HAESELEER William D. (2003), "Demand Side Management in a Competitive European Market: Who Should Be Responsible for its Implementation?", *Energy Policy*, n°31/13, pp.1307-1314.

¹¹ FINON Dominique (1996), « La maîtrise de la demande d'électricité. Innovation réglementaire ou nouvel instrument de stratégie commerciale », *Revue de l'Énergie*, n°483, décembre 1996, pp.607-624.

prenant en compte les externalités environnementales en vue de réduire la demande. Dans tous les cas, l'objectif premier reste le même. Il s'agit de maintenir voire d'accroître la qualité de service en ayant recours à une quantité d'énergie moindre, en réduisant l'intensité énergétique et en maximisant sa rentabilité pratique. Etroitement lié aux territoires, aux contextes et aux actants qui les structurent, les différentes innovations qui se donnent à voir montrent la diversité des orientations qui peuvent être prises¹². Reste à savoir si, dans le prolongement de l'*Integrated Resource Planning*, on verra à l'avenir se structurer de nouvelles formes de planification où l'ensemble des usagers de l'électricité sera invité à participer dans un cadre de gestion patrimoniale¹³ similaire à celui qui existe déjà concernant les ressources naturelles comme l'eau ou la forêt. En effet, une telle voie pourrait paraître pertinente, en ce qu'elle permettrait de tracer les contours d'une nouvelle forme de gouvernance territoriale de la ressource électrique grâce à l'élaboration conjointe des solutions de proximité répondant aux intérêts multiples. Avant d'en arriver à un tel idéal, de nombreux problèmes doivent toutefois être résolus sur un plan organisationnel, si une extension des réseaux politiques oeuvrant à la maîtrise de la demande en électricité doit être envisagé.

A la recherche d'une gestion intégrée : éviter les courts-circuits

Située au cœur du problème qui nous a ici intéressé, la question de la sécurisation du système d'alimentation électrique s'est révélée éminemment complexe à appréhender d'un point de vue sociologique, en ce qu'elle impliquait de suivre le renouvellement des formes de guidage politique d'un réseau technique bien particulier¹⁴. En effet, il s'agissait de saisir l'importance que joue dans notre société ce macrosystème technique¹⁵, en ce qu'il outille l'approvisionnement électrique des humains sur un plan infrastructurel, et donc qu'il leur permet nombre d'activités sociales. De même, au-delà de cette stricte fonctionnalité, nous avons cherché à observer de quelle manière le réseau interagit avec ses usagers au gré des sollicitations qui lui sont adressées et de sa capacité (ou non) à y répondre. Illustrant tout particulièrement ce caractère agissant du système technique, les situations de panne confirment la forte interdépendance qui unit la société et la ressource électrique¹⁶.

¹² BLUMSTEIN Carl, GOLDMAN Charles & BARBOSE Galen (2005), "Who Should Administer Energy-Efficiency Programs?", *Energy Policy*, n°33/8, pp.1053-1067.

¹³ FALQUE Max (1992), « Protéger l'environnement. Gestion patrimoniale et/ou nouvelle économie des ressources », *Politiques et Management Public*, n°10/1, mars 1992, pp.1-32.

¹⁴ DODIER Nicolas (1997), « Remarques sur la conscience du collectif dans les réseaux sociotechniques », *Sociologie du Travail*, n°39/2, pp. 131-148.

¹⁵ Nous reprenons ici la formule consacrée in GRAS Alain (1997), *Les macro-systèmes techniques*, Paris, PUF.

¹⁶ C'est également ce que l'on constate dans le cas du dysfonctionnement d'une porte automatique : cf. « Le groom est en grève. Pour l'amour de Dieu, fermez la porte », in LATOUR Bruno (1993), *La clef de Berlin et autres leçons d'un amateur de sciences*, Paris, La Découverte.

A l'inverse, l'intérêt que nous avons accordé aux réseaux de politiques publiques nous a conduit à laisser partiellement de côté les porte-parole non-humains, au profit d'un cercle restreint d'acteurs composé de personnes morales et de leurs représentants individuels. Dans ce cadre, il nous est en effet apparu qu'il s'agissait avant tout de gouverner *par* les instruments et non pas tant *avec*¹⁷. Dans le cas des conventions de partenariat ou des expertises, on a ainsi pu constater que ces documents scripturaux ne jouaient qu'un rôle accessoire, dans la mesure où leur mobilisation dans l'interaction politique dépendait étroitement des acteurs qui s'en emparaient. *A contrario*, on observera dans le chapitre suivant que d'autres actants enrôlés dans la dynamique politique au titre de médiateurs disposent en revanche d'une autonomie considérable hors du cadre confiné d'élaboration des programmes de maîtrise de la demande en électricité.

En s'intéressant à l'articulation symétrique des humains et des non-humains dans une configuration sociale commune, l'approche sociotechnique du réseau développée autour de Michel Callon et Bruno Latour est d'un grand intérêt dès lors qu'il s'agit de penser plus globalement la traduction d'une innovation politique en s'attachant à prendre en considération l'ensemble des actants en présence. Pour autant, les réseaux de politiques publiques et les réseaux d'alimentation électrique répondent incontestablement à des logiques distinctes dont il faut tenir compte séparément. À cet égard, on serait donc plutôt enclin à tenir à distance toute velléité d'analogie entre réticulations sociale et électrique, en partant du principe que, contrairement à ce qui existe dans le cas des infrastructures d'approvisionnement, aucun acteur ne peut objectivement être considéré comme situé à l'extrémité d'un réseau social. En effet, la faiblesse des connexions n'est jamais que relative, tandis que la marginalisation d'un acteur ne signifie en aucun cas son isolement complet dans une enclave. En revanche, on a eu l'occasion de montrer précédemment que cette situation existait dans un certain nombre de *péninsules électriques* en situation de contrainte. En dépit de ces différences, une similitude apparaît cependant entre ces deux types de réseaux si on intègre les notions de bouclage et de circuit.

L'impossible bouclage du réseau politique

Dans le prolongement de ce que nous signalions en introduction de cette partie, la principale façon d'agir pour sécuriser une partie du réseau électrique est de procéder à son bouclage, en mettant en service une voie d'approvisionnement alternative (en application de la règle du *n-1*) pour faire face à une interruption d'approvisionnement sur l'autre ligne. De

¹⁷ Si on rejoint sur ce point le titre de l'ouvrage coordonné par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, on ne saurait toutefois limiter leur analyse à cette seule formule. En effet, ils soulignent que, contrairement à ce que nous avons observé, les instruments d'action publique ne sont pas des objets *inertes* dont disposeraient complètement les décideurs, mais bel et bien des actants structurants de l'action publique, porteurs d'une logique propre. LASCOURMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004a), *op. cit.*, p.31.

manière globale, cela doit *in fine* permettre de renforcer l'ensemble de l'infrastructure d'alimentation nationale (voire transnationale) au travers d'un maillage équilibré. Dans l'idéal, le réseau d'approvisionnement électrique consisterait donc en une agrégation de circuits dont la parfaite interdépendance permettrait de réduire les risques encourus et, *ipso facto*, de limiter considérablement les effets induits par les incidents (d'origine météorologique ou technique) qui pourraient survenir. Dans l'hypothèse où un court-circuit interviendrait en n'importe quel point de l'infrastructure, il existerait en effet une solution de secours qui permettrait de maintenir l'alimentation dans le secteur concerné.

En transposant cet idéal technique aux réseaux d'action publique que nous avons observés, on constate qu'aucun acteur n'est hors circuit. Pour autant, le maillage organisationnel reste largement imparfait, ce qui explique en partie les répercussions qu'ont eu les différents courts circuits (contestation associative, appropriation politique, désengagement financier, ...) sur l'ensemble du projet réticulé. Evidemment, le principe même d'un bouclage complet paraît inenvisageable, tant il va de soi que subsisteront toujours des *zones d'incertitude*¹⁸ aux jonctions des circuits socio-politiques. Toutefois, des efforts de sécurisation de l'organisation réticulée pourraient probablement permettre de limiter les risques, si l'on considère que c'est de la qualité des interconnexions que dépend le bon fonctionnement (et probablement la réussite) d'une gouvernance territoriale de la ressource électrique.

Usagers, consommateurs, clients : un enrôlement inabouti

Maintenus en périphérie du réseau ou plus simplement négligés¹⁹, en dépit de leur capacité (voire de leur volonté) à s'investir dans les programmes de maîtrise de la demande en électricité, les usagers n'ont que rarement voix au chapitre quand il s'agit de définir localement les modes de gestion. De fait, il peut arriver que cette situation génère des réactions de mécontentement. Dans le cas du Lot, si la reconfiguration du projet d'aménagement en politique publique a permis une translation d'enjeux bénéfique du point de vue de la mobilisation, celle-ci a aussi induit d'autres formes de changements (en termes de positions, de règles du jeu et de relations) qui ont conduit le mouvement social à une mutation importante. Toutefois, face au cloisonnement de la structure politique²⁰ qui ne lui a pas permis de négocier les modalités de mise en oeuvre du programme de MDE, c'est la confrontation et non la coopération qui a caractérisé l'interaction entre les différentes parties prenantes de ce projet territorial. Alors que les acteurs associatifs se voyaient comme des

¹⁸ CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard (1977), *op. cit.*, pp.78-79.

¹⁹ C'est ce que constatent outre-manche VAN VLIET Bas & alii (2005), *op. cit.*, p.102. On rejoint en cela l'idée d'*aveuglement organisationnel* [BOUSSARD Valérie et alii (2004), *op. cit.*] précédemment évoquée.

²⁰ Comme nous l'avons déjà évoqué, le degré d'ouverture/fermeture de la structure politique influe sur la nature des relations entre mouvements sociaux et tenants de la décision. KITSCHOLT Herbert (1986), *op. cit.*

partenaires incontournables dans le cadre du processus décisionnel et opérationnel au nom d'une légitimité de proximité acquise de haute lutte, le *phagocytage*²¹ du pouvoir décisionnel par un petit groupe d'acteurs dont l'ancrage n'est pas forcément local a accru leur frustration. À défaut d'une participation apaisée, ce sont donc d'anciens antagonismes qui ont refait surface.

A cet égard, il est -une fois encore- important de dissocier l'idée de *gestion concertée* de celle de *planification intégrée*, au sens où ces deux modes de régulation participative ne prennent pas en compte de la même manière la question des temporalités d'action, ni l'avis des populations. En effet, pour faire face aux *chocs exogènes* qui pourraient survenir (*gap* énergétique, *blackout*, modification du climat, remise en cause du nucléaire suite à une catastrophe, ...), c'est tout un travail d'anticipation qui a vocation à se mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité sociale²². Il ne s'agit donc plus de gérer l'incertitude à court ou moyen terme, mais bien de planifier sur le temps long une stratégie d'action face aux risques²³. Par ailleurs, une différence notable émerge également entre les deux termes suscités selon qu'il s'agit simplement de consulter ou plus largement de co-construire. Alors qu'un certain équilibre caractérise le second modèle (en ce qu'il est censé permettre l'élaboration conjointe de la décision), on a pu inversement observer que la relation partenariale se révélait nettement asymétrique (voire *factice*²⁴) dans le premier cas puisque les avis sollicités n'avaient qu'une valeur indicative. À l'origine d'un *court-circuit* important²⁵ dans le réseau élargi des parties prenantes lotoises, cet état de fait ne peut cependant pas expliquer à lui seul les difficultés que cette politique territoriale de MDE a rencontrées. Il suffit de prendre, à titre de contre-exemple, le cas des associations de la région PACA pour s'en convaincre. Toutefois, il semble bel et bien qu'un intéressement et un enrôlement accru des usagers de la ressource électrique pourraient avoir des effets positifs dans le cadre de telles politiques territorialisées de maîtrise de la demande en électricité, en donnant aux citoyens la responsabilité de leurs choix dans le cadre d'un mode de gestion fait d'*arrangements institutionnalisés* et procédant par expérimentation et ajustements²⁶.

²¹ LASCOUMES Pierre (2001a), *op. cit.*, p.136.

²² GUSDORF François (2008), *L'inertie des systèmes urbains et le tempo des politiques publiques face aux risques énergétiques et climatiques*, Thèse de doctorat en Economie, sous la direction de Jean-Charles Hourcade, soutenue à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, le 7 février 2008, p.123.

²³ *Ibid.*, p.17.

²⁴ DOIDY Éric (2003), *op. cit.*

²⁵ Cf. l'opération autonome de promotion des lampes basse consommation réalisé à Montcuq (Chap. IV).

²⁶ Prenant appui sur une forme d'*apprentissage par contrôle*, cette conception théorique d'un idéal délibératif a été développée in SABEL Charles & alii (2000), *op. cit.*

CONCLUSION

En dépit d'une apparente insistance sur cet aspect, l'objectif des trois chapitres qui composent cette partie n'était pas tant de faire le constat critique de certaines formes d'inaction ou de dysfonctionnements, mais plutôt d'essayer de comprendre comment l'idée même d'une territorialisation de la gestion électrique est complexe à mettre en œuvre dans une telle perspective. En ce sens, nous avons ainsi pu montrer que l'électricité reste encore un enjeu relevant du domaine de la décision politique (et non de la participation citoyenne), d'une expertise technique (échappant donc en partie aux élus et administratifs), d'une logique de gestion industrielle (combinant de manière complexe les exigences de service public de RTE et les préoccupations concurrentielles d'EDF) et d'une conception globalement centraliste et régaliennne (tant le caractère stratégique de cette ressource à long terme semble nécessiter une confiscation de la décision par des autorités surplombantes). De fait, une mise en convergence des intérêts pluriels exprimés par les différentes parties prenantes des programmes de MDE territorialisés se révèle difficile à atteindre ; d'autant que ces efforts de coordination organisationnelle souffrent par ailleurs de la légitime prudence qu'opposent les partenaires à l'heure de s'engager sur le long terme. On constate donc ici que les hésitations observées dans le cadre de la mise en œuvre d'une lutte mondialisée contre le changement climatique valent également à une échelle beaucoup plus localisée.

Par ailleurs, il convient de souligner que, même si des obstacles compliquent la mise en œuvre des politiques territorialisées de maîtrise de la demande en électricité, la question des économies d'énergie connaît dans le même temps un regain social notable. En effet, un réseau d'intérêts plus large s'est structuré de manière informelle depuis quelques années afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dépassant le simple cadre des politiques publiques, cette dynamique sociale a donné lieu à la coproduction d'un *réseau vert* au gré des connexions spécifiques que les multiples médiateurs de la sobriété énergétique ont établi²⁷. Il s'agit donc à présent de s'interroger sur le rôle singulier que jouent ces intermédiaires afin de pouvoir *in fine* comprendre les rationalités que développent les destinataires de ces messages, en fonction des modes d'encouragement dont ils sont les cibles.

²⁷ Dans leur analyse, Bas Van Vliet, Heather Chappels et Elizabeth Shove décrivent le *Green Grid* comme le produit d'un ensemble d'arrangements localisés entre les sphères sociales et techniques. Constitué par une multiplicité de réseaux socio-techniques, ce réseau global agrège en son sein différentes approches négociées de ce que peut être un modèle de développement environnementalement bénin ("*Environmentally Benign Development*") prenant appui sur diverses normes d'usage ("*Non-negotiable standards of living*"). VAN VLIET Bas & alii (2005), *op. cit.*

III

LA DOMESTICATION DES USAGES DE L'ÉLECTRICITÉ

Médiateurs et destinataires des incitations
à la sobriété électrique

«*J'ai reçu, monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain (...) Vous plâchez aux hommes, à qui vous dites leurs vérités, mais vous ne les corrigerez pas. (...) On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage*».

Voltaire (*Lettre à Rousseau*, 30 août 1755)²⁸

Dans le prolongement de cet épigraphe où l'hypothèse d'un retour à l'état de nature est tournée en dérision, l'idée d'une possible remise en cause tend aujourd'hui encore à susciter des réticences dans une société caractérisée par la notion de progrès. Ironisant à l'encontre de la pensée de Rousseau, Voltaire préfigure un libéralisme girondin qui prévaut encore, en ce qu'il considère qu'il n'appartient à personne de guider les pratiques humaines, sinon aux individus eux-mêmes. La République ayant érigé les libertés individuelles comme un fondement de la Nation, une régulation contraignante des usages domestiques par l'État s'avère compliquée, dans la mesure où ceux-ci ne contreviennent pas objectivement à l'ordre public. Dans le même sens, aucun acteur ne semble légitime pour imposer un quelconque changement de pratique, si ce n'est de manière incitative. Dans le cas des politiques de maîtrise de la demande en électricité, l'incitation à la sobriété électrique se formalise de différentes manières (chapitre VI) et se trouve appréhendée tout aussi diversement (chapitre VII). Au cours de cette troisième et dernière partie de la thèse, nous nous attacherons donc à observer comment sont formalisées les incitations à agir et comment les destinataires de ces messages les reçoivent, les perçoivent et les décodent.

²⁸ Extrait d'une lettre adressée en réponse aux propos développés par Jean-Jacques Rousseau dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*.

En effet, il nous est apparu que cette ingérence n'est pas appréhendée de manière homogène par les acteurs domestiques. Entre le prescripteur et les destinataires du message, il existe une zone trouble²⁹ de médiation au sein de laquelle l'information se transforme en fonction du contexte social. C'est alors que l'intention de départ se trouve modifiée avant d'être par la suite éventuellement réappropriée (dans le cas où le message est entendu, bien évidemment) de manière individuelle à son arrivée. Partant de ce constat, on ne peut pas se limiter à étudier l'acte communicationnel comme s'il était le produit d'une relation directe entre l'*incitateur* et l'*incité*. Il s'agit donc de se pencher sur les multiples interférences qui transforment intrinsèquement le message et la manière dont celui-ci sera interprété par les ménages. De cette réflexion sur la relation *synaptique*³⁰ entre l'émetteur (au sens où celui-ci est également l'auteur initial de l'information) et le récepteur (perçu en tant que destinataire final), il ressort assez clairement que le médiateur (qu'il soit humain -personne chargée de relayer les conseils MDE- ou non-humain -dispositif informationnel-) joue un rôle déterminant selon les éléments de *conviction* qu'il va privilégier ou, inversement, qu'il va négliger. De même, ces choix opérés dans la construction argumentaire vont largement influencer dans l'appropriation (ou pas) du discours par les ménages. Par ailleurs, sachant que la légitimité et l'influence (leur « *poids en alliances* ») des médiateurs déterminent en partie ce qu'il va advenir d'une idée³¹, il s'agira ici de voir comment les protagonistes impliqués (plus ou moins directement) dans la promotion de la sobriété électrique parviennent à faire changer de manière effective les pratiques des consommateurs domestiques.

²⁹ La "noise source" est évoquée in SHANNON Claude E. (1948), "A Mathematical Theory of Communication", *Bell System Technical Journal*, n° 27, pp. 379-423.

³⁰ L'étymologie grecque du terme « synapse » (*sun aptein*) renvoie à l'idée de jonction entre plusieurs éléments, et c'est précisément de ce dont il s'agit ici dès lors qu'on cherche (à l'instar de la neurophysiologie) à étudier la région de rapprochement où se réalise la transmission d'un message de l'un à l'autre.

³¹ Evoquant le cas d'Edison lorsque celui-ci cherchait à préparer à la nouveauté que constituait l'électricité, Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour (1988b, *op. cit.*, p.24) soulignent que « *le destin de l'innovation, son contenu mais aussi ses chances de succès, résident tout entier dans le choix des représentants ou des porte-parole qui vont interagir, négocier pour mettre en œuvre le projet et le transformer jusqu'à ce qu'il se construise un marché* ».

CHAPITRE SIX

Les médiateurs au centre de l'interaction socio-politique

Chaînon déterminant entre les prescripteurs et les destinataires du message formulé pour promouvoir les économies domestiques d'électricité, les médiateurs jouent un rôle central de relais et assurent de ce fait la qualité de la relation synaptique entre émetteur et récepteur. Impossible à dénombrer tant ils sont présents à tous niveaux, ces actants prennent différentes formes pour véhiculer la prescription en matière de sobriété électro-domestique. Humains ou pas, isolés ou combinés, identifiables ou anonymes, organisés ou relevant de modes d'action plus improvisés, ils se différencient tous, même s'ils sont initialement porteurs d'une même idée. De fait, on est amené à s'interroger sur l'influence qu'ils ont dans le mécanisme global de promotion de la sobriété électrique.

Dans ce sixième chapitre¹, c'est une étude sur les actants de la médiation² que nous allons présenter pour compléter notre analyse transversale des politiques de Maîtrise de la Demande en Électricité. Ici, le but est donc d'étudier distinctement les différents niveaux de médiation, en s'attachant autant au fond qu'à la forme, et en s'intéressant plus particulièrement à quelques organisations emblématiques intervenant dans ce cadre d'action.

¹ Une version intermédiaire de ce chapitre, intitulée «La structuration politique d'une éthique environnementale du quotidien», a fait l'objet d'une communication au colloque international *Les approches pragmatiques de l'action publique*, co-organisé par le GSPM-EHESS, le CRESPO-FUSL et le GRAP-ULB, à Bruxelles du 14 au 16 Novembre 2007. Une seconde version révisée est parue fin 2009 in CANTELLI Fabrizio, PATTARONI Luca, ROCA Marta et STAVO-DEBAUGE Joan (eds), *Sensibilités pragmatiques. Enquêtes sur l'action publique*, Bruxelles, Peter Lang.

² HENNION Antoine (1993), *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris, Métailié.

En s'interrogeant sur les exigences morales que l'action publique environnementale s'emploie à diffuser auprès de l'ensemble des citoyens, on en vient donc à poser la question de l'ingérence des régulations politiques dans la sphère des pratiques individuelles. Et de fait, cela nous conduit à analyser les différentes définitions politiques de ce qu'est une « bonne » pratique domestique, notamment au regard des exigences écologiques émergentes.

Citoyenneté, responsabilité et éthique

L'identification puis la médiatisation des impacts de l'activité humaine sur son environnement ont en effet généré au cours des deux dernières décennies une large prise de conscience tant du côté du pouvoir politique que de celui des citoyens. Ainsi, alors qu'un grand ministère de l'Ecologie s'est récemment structuré, que les entreprises se positionnent de plus en plus comme des acteurs déterminés de la lutte contre les pollutions et que des sondages d'opinion nous exposent l'importance que les français accordent à la question environnementale, on peut se demander si on assiste là à un renversement majeur ou si la congruence de ces dynamiques sociales n'est qu'illusoire. En effet, en dépit des évolutions significatives qui ont émaillé la dernière décennie en ce qui concerne la prise en compte des questions environnementales, on constate encore un décalage entre une pratique abondante du *dire écologique* et une culture plus restreinte du *faire environnemental*. Partant de ce constat, la question se pose de savoir comment des actants³ divers interviennent dans l'espace public pour réduire ce hiatus en diffusant une éthique de l'environnement aux contours variables.

Depuis une vingtaine d'années maintenant, des politiques publiques ont été mises en œuvre pour tenter d'influer sur les pratiques quotidiennes des individus afin de limiter l'impact de celles-ci sur l'écosystème planétaire. Dès lors, qu'il s'agisse de tri des déchets, d'économies d'énergie ou de protection des ressources naturelles, on a vu fleurir de nombreuses campagnes de communication encourageant à l'adoption d'usages respectueux de l'Environnement. Dans le cadre des politiques de lutte contre le changement climatique (auxquelles se trouvent de plus en plus rattachée la question des économies d'énergie, on parle ainsi couramment d'*usages rationnels de l'énergie* (plutôt que *raisonnables* ou *raisonnés*), dans la continuité d'une logique d'action publique visant à proposer des cadres de rationalité écologique prédéfinis dans lesquels les individus sont invités à s'insérer.

Emblématique des *nouvelles formes d'engagement politique*⁴, la participation spontanée d'individus dans le champ écologique a par ailleurs amené le vocabulaire

³ Dans le prolongement de la perspective que nous avons adopté au cours de la précédente partie, nous considérons ici que « *les objets ne sont pas des moyens, mais des médiateurs* », semblables aux individus avec lesquels ils interagissent. LATOUR Bruno (1994), *op. cit.*

⁴ SMITH Mark (1998), *Ecologism: Towards Ecological Citizenship*, Milton Keynes, Open University Press.

politique à s'ajuster face à la transformation des relations entre la société et la nature. De la sorte, on a progressivement vu émerger le terme d'*éco-citoyenneté* dans le débat public⁵. Ainsi, dans un monde qu'on considère généralement comme étant de plus en plus individualiste et globalisé, cet idéal d'une *écologisation de la pensée*⁶ semblerait préfigurer un renouvellement de la citoyenneté, à travers notamment une focale environnementale. Toutefois, s'il est incontestable que la notion de citoyenneté écologique a rencontré ces dernières années un réel succès, elle n'en reste pas moins soumise à discussion.

Face au développement dans l'espace public contemporain d'une pluralité de citoyennetés⁷ morcelées autour de particularismes sectoriels ou culturels⁸, on serait en effet tenté de se demander s'il s'agit de cela dans le cas présent. On revient donc au débat classique qui entoure la notion de citoyenneté depuis les écrits fondateurs d'Aristote⁹. En effet, l'objet de l'action se révèle ici bien spécifique, puisqu'il implique de rompre avec les couplages *idion / oikos* (vie privée / logement familial) d'une part, et *koinon / agora* (vie publique / espace public) d'autre part, en amenant l'individu domestique à interagir avec la Cité, au nom d'un bien commun (*koinon agathon*) transcendant : la Nature. Jugeant dépassée l'architecture aristotélicienne, en ce qu'elle oppose la sphère privée (jugée passive et conservatrice) et la sphère publique (dont l'activité serait *a contrario* plus progressiste), Andrew Dobson défend l'idée que c'est justement au sein du domicile que s'apprennent et s'épanouissent les vertus écologiques dans le cadre d'une citoyenneté renouvelée. Dans nombre de ses travaux, ce politologue britannique s'attache ainsi à revaloriser l'espace domestique en le reconnaissant comme un lieu d'activité citoyenne en matière environnementale¹⁰. Constatant le développement de nouvelles notions (« rights of the unborn » : droit des générations futures) dans une société globalisée (où l'émergence d'un *sentiment d'appartenance à une communauté terrestre*¹¹ tend à favoriser le développement d'une citoyenneté de type cosmopolite¹²), il propose de sortir la citoyenneté du cadre spatial de l'État-Nation en la déplaçant sur une arène internationale, tout en l'extrayant d'une temporalité présente pour prendre en compte le long terme. Ainsi connectée au local et au global, l'*éco-citoyenneté* aurait donc vocation à se réaliser aussi bien dans l'*arène* privée

⁵ Comme le souligne Pierre Lascoumes (1995, *op. cit.*, p.400), le premier article de la Loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature a conduit à étendre « *les obligations de la citoyenneté* » en indiquant que « *il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit* ».

⁶ MORIN Edgar (1992), « Pour une pensée écologisée », in THEYS Jacques et KALAORA Bernard, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Paris, Editions Autrement, pp. 66-77.

⁷ On trouve une illustration de cette pluralité d'approches dans les contributions réunies in TRONQUOY Philippe (2003), « Les nouvelles dimensions de la citoyenneté », *Les Cahiers Français*, n° 316, La Documentation Française.

⁸ BOURQUE Gilles, DUCHASTEL Jules et PINEAULT Eric (1999), « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, n°31/2 : « Citoyenneté et identité sociale », pp. 41-64.

⁹ ARISTOTE (1993), *Les Politiques*, Paris, Flammarion, édition présentée par Pierre Pellegrin.

¹⁰ DOBSON Andrew (2003), *Citizenship and the Environment*, Oxford, Oxford University Press.

¹¹ MORIN Edgar (2000), *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Seuil.

¹² STENGERS Isabelle (1997), *Cosmopolitiques II*, Paris, La Découverte, rééd. : 2003.

qu'au niveau mondial, où le citoyen de la Terre (*Earth citizen*) rencontre le citoyen du monde (*world citizen*). Dans ce cadre, la sphère domestique s'imposerait alors comme un tremplin vers les *arènes* internationales et intergénérationnelles¹³.

Cette présentation de la citoyenneté écologique pose cependant un certain nombre de questions. Loin d'être une *citoyenneté en soi*, l'engagement écologique n'est pas davantage une *citoyenneté pour soi*, malgré un certain nombre de similitudes avec la définition proposée par Jean Leca¹⁴. Par ailleurs, à défaut d'une réciprocité entre droits et devoirs¹⁵, ce type d'engagement unilatéral en faveur de la Nature se heurte à la conception aristotélicienne de la citoyenneté. En ces sens, il paraîtrait plus adéquat de considérer cet ensemble *d'orientations* normatives comme une solution trouvée par la société pour répondre à son propre besoin de responsabilisation¹⁶. De la sorte, ce qui nous est donné à voir correspond davantage à une sorte d'*éthique de la responsabilité* qui pourrait, selon Karl-Otto Apel, « *indiquer les principes régulateurs du comportement interhumain en vue de la participation de l'individu à l'organisation d'une responsabilité solidaire vis-à-vis des actions collectives de grande portée entreprises par les hommes* »¹⁷. Constatant que ce qui est surtout en jeu, c'est - d'une part - la sensibilisation de la société à la problématique environnementale, et d'autre part, la "rationalisation" des pratiques anthropiques affectant l'écosystème global, nous laisserons ici à distance la notion de citoyenneté pour nous intéresser au champ des possibles que constitue l'éthique, en tant que produit conjoint de la sagesse pratique et de l'expérience individuelle, de la « vertu » et de la « prudence »¹⁸.

La diffusion de normes d'agir écologiquement orientées

Dans le cadre de l'activité politique, une gestion éthique des problèmes environnementaux suppose la diffusion sociale d'un ensemble de normes de comportements *éco-responsables*, normes correspondant aux vertus qui structurent la morale écologique. Toutefois, ces exigences *déontiques*¹⁹ (qui visent à s'imposer comme autant de ressorts à l'action individuelle) peuvent être appréhendées de manière différente, ce qui complique considérablement le processus politique de responsabilisation des

¹³ DOBSON Andrew (1999), "Ecological Citizenship: A Disruptive Influence", *Political Studies Association Annual Conference*, Nottingham University.

¹⁴ LECA Jean (1986), « Individualisme et société », in BIRNBAUM Pierre et LECA Jean (eds), *Sur l'individualisme. Théories et méthodes*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 159-213.

¹⁵ ARISTOTE (1993), *op. cit.*, (I-2), pp.87-93.

¹⁶ JONAS Hans (1979), *Le principe responsabilité*, Paris, Flammarion, éd. française : 1998.

¹⁷ APEL Karl-Otto (1988), *Discussion et responsabilité, t.2, Contribution à une éthique de la responsabilité*, Paris, Cerf, éd. française : 1998, p.16.

¹⁸ ARISTOTE (1993), *op. cit.*, (III-4), pp.215-220 - ARISTOTE (2004), *Éthique à Nicomaque*, Paris, Flammarion, édition présentée Par Richard Bodéüs, (VI), pp. 289sq.

¹⁹ Du grec *déontos* : devoir. En philosophie, la logique déontique s'emploie à formaliser les rapports entre ce qui est obligatoire, interdit, facultatif ou permis (*cf. supra*).

citoyens. Prenant appui sur une *éthique de l'environnement*²⁰ à géométrie variable (de l'attitude *eco-friendly* au devoir écologique), ce cadrage normatif des usages varie selon les acteurs sociaux qui s'en font les promoteurs. Ainsi, comme nous allons le voir par la suite, la diffusion d'un message invitant à une plus grande sobriété des usages électriques dépend largement de la façon dont celui-ci sera relayé et transformé par ses médiateurs.

Impulsées par des acteurs très différents (acteurs politiques nationaux ou locaux, militants écologistes ou individus isolés, ...) et mises en forme (voire légitimées) par le biais de professionnels aux logiques diverses (consultants en communication, psychologues, énergéticiens, administratifs, ou écologues), les recommandations en matière d'économies d'énergie qui se donnent à voir se révèlent plurielles et impliquent en conséquence d'être étudiées isolément afin d'appréhender la spécificité de leur dimension morale sous-jacente. Notre recherche s'est donc employée à faire varier les échelles d'observation en s'intéressant tout autant à la figure centrale de la prescription politico-administrative qu'aux différents actants de la médiation qui interviennent –voire interfèrent– dans la structuration d'une éthique environnementale des usages domestiques de l'énergie. Toutefois, une question préalable consiste à se demander où se situent les frontières d'une telle entreprise sociologique, tant il est vrai que l'on pourrait toujours prendre en compte davantage d'individus, d'organisations ou d'objets. C'est pourquoi il convient de préciser d'emblée notre démarche. En effet, nous avons fait le choix d'adopter une définition assez large du médiateur en prenant en compte tous les actants qui interviennent dans la structuration sociale du message de promotion des économies d'énergie. Il s'agit donc de s'intéresser tout autant aux organisations (associatives, marchandes mais aussi administratives), aux individus, et aux supports objectifs (objets-signes²¹ et outils de communication) qui véhiculent une vision élaborée de ce que devrait être un comportement domestique écologiquement raisonné. Face à la multiplicité des cas observés, notre recherche se concentrera ici exclusivement sur quelques cas parmi les plus emblématiques.

Avant toute chose, nous nous concentrerons sur la question de la médiation politico-administrative au travers des moyens que l'Etat, ses administrations rattachées et les collectivités territoriales mettent en œuvre pour accompagner la diffusion d'un corpus spécifique de prescriptions. Prenant acte de la relative incapacité des pouvoirs publics à impulser isolément un nouveau cadre éthique écologiquement raisonné, nous nous attacherons ensuite à observer la place que peuvent jouer les autres médiateurs qui interviennent dans le processus de définition, de diffusion et de promotion d'une praxis quotidienne éco-responsable. À cet égard, nous nous intéresserons donc aux formes de

²⁰ PRADES José (1995), *L'éthique de l'environnement et du développement*, Paris, PUF.

²¹ Particulièrement valorisés dans ce contexte, des équipements tels que les lampes basse consommation sont en effet devenus des emblèmes du changement de pratiques attendu. Systématiquement présentés comme des solutions de simplicité, ces objets se sont ainsi imposés comme des vecteurs signifiants dans l'espace public.

médiation déployées par le secteur industriel et commercial dans le contexte singulier de l'ouverture du marché de l'électricité résidentielle en accordant une place importante au rôle que jouent les équipements économes en électricité dans cette dynamique. Par la suite, nous consacrerons une partie importante aux médiations citoyennes en observant le cas de plusieurs associations et en interrogeant les logiques de conviction qu'emploient les individus entre eux. À cette occasion, il nous sera donné l'occasion de réfléchir sur le rôle que jouent ces acteurs intermédiaires de la société civile dans la perspective plus large d'une prescription interindividuelle. Enfin, nous concluons ce chapitre en interrogeant l'action de cette pluralité de médiateurs pour tenter de mettre en lumière les effets que celle-ci peut avoir du point de vue de ceux qui en sont destinataires.

I- Légitimer l'ingérence politique : Un nouvel ordre moral écologique ?

Notre axe de recherche principal étant davantage centré sur la sphère politique, c'est tout naturellement par cet aspect que nous commencerons cette analyse. Au regard de la diversité des mesures conçues pour œuvrer à la maîtrise de la demande en électricité, une réflexion sur l'instrumentation de cette politique publique s'avère en effet intéressante en ce qu'elle est révélatrice d'un rapport gouvernants/gouvernés. À cet égard, on constate au demeurant que les dispositifs d'information et d'incitation (jugés plus neutres politiquement) sont généralement préférés aux instruments contraignants ou normatifs²². De fait, plutôt que de s'intéresser spécifiquement aux instruments législatif (Loi d'Orientation sur l'Énergie), économique (certificats d'économie d'énergie), incitatif (crédits d'impôts) ou ceux de standardisation "*best practices*" (Diagnostic de Performance Energétique) évoqués dans la classification proposée par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès²³, nous suivrons plus particulièrement la forme informative et communicationnelle de l'instrumentation politique (*i.e.* les modes de sensibilisation) en ce qu'elle illustre, au gré de ses transformations, une évolution singulière des rapports qui unissent les sphères politique et domestique.

Expression du libre-arbitre des acteurs dans leur rapport aux objets, les comportements des ménages échappent aux contraintes de l'action publique et s'avèrent donc très difficiles à faire changer. De plus, quand il s'agit, comme c'est le cas ici, d'une politique de *rupture* avec les routines, des résistances se font sentir. C'est pourquoi les politiques de maîtrise de l'énergie qui se sont succédées depuis plus de 35 ans se sont cantonnées à une dimension strictement incitative, tant il semble *inacceptable* pour le secteur résidentiel de voir la sphère publique inférer de manière coercitive sur la praxis quotidienne des ménages. À la différence de Cuba²⁴ où ce terme reste encore en vigueur, il y

²² LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004a), *op. cit.*, pp.26-27.

²³ LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004b), *op. cit.*, p.361.

²⁴ Comme nous avons pu le constater *in situ* en janvier 2008, des panneaux (installés par les services de la Propaganda) sont disposés le long des routes pour inviter les citoyens à participer à la Revolución energética. La question des économies d'énergie s'est en effet imposée au régime castriste en 2004 du fait de la vétusté du système électrique insulaire. La question ayant été érigée comme une priorité nationale, aux côtés de l'éducation et de la santé, un important dispositif de communication y est associé pour sensibiliser la

a longtemps déjà qu'il ne s'agit plus de parler de propagande pour désigner les campagnes d'incitation à la sobriété électrique mises en œuvre dans des pays comme la France ou le Royaume-Uni²⁵. En effet, il ne s'agit pas pour les démocraties de mettre en œuvre une quelconque forme de conditionnement massif de la population²⁶, mais plutôt de discipliner les citoyens en encadrant leurs conduites à distance²⁷. C'est pourquoi, à l'instar de ce que l'on a pu également remarquer concernant d'autres types de recommandations politiques relatives aux pratiques individuelles²⁸, la mise en scène du message adressé aux citoyens a dû s'adapter au fil du temps.

Au-delà de cette évolution dans la façon de convaincre, il convient de souligner que les différentes campagnes d'information initiées par l'État s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie politique dont les objectifs ne se limitent pas à aider les citoyens à faire les *bons choix*. En effet, des logiques secondaires motivent également ses politiques de contrôle des pratiques individuelles. Ainsi, les dispositions prises sur la consommation de tabac ne sont pas seulement un moyen de lutter contre le tabagisme passif, mais aussi une façon de limiter les coûts futurs que ce type de pratique individuelle engendrera pour le système de santé²⁹. De même, au-delà d'une protection des enfants, c'est l'ensemble des conséquences sanitaires induites par l'obésité que le législateur veut prévenir en intervenant sur cette question³⁰. Dans une moindre mesure, la prévention routière s'intègre également dans cette perspective, au sens où elle n'a pas seulement vocation à limiter la mortalité immédiate. La sensibilisation aux risques de la route devrait en effet contribuer à réduire le nombre d'accidentés que les pouvoirs publics devront prendre en charge par le biais des aides au handicap³¹. Enfin, pour en revenir aux politiques qui nous intéressent ici, l'incitation aux économies d'énergie ne relève pas exclusivement d'une dynamique environnementale. Il s'agit dans le même temps de rééquilibrer la balance commerciale et de reporter les coûts de

population. Dans le même sens, neuf millions d'ampoules à incandescence ont été échangées contre des lampes basse consommation à l'occasion du lancement du programme en 2006.

²⁵ OLLIVIER-YANNIV Caroline (2006), « "Propagande" et "communication gouvernementale" : les enjeux d'une transformation démocratiquement correcte (France et Grande Bretagne), in ROLLAND Denis, GEORGAKAKIS Didier et DELOYE Yves (eds), *Les républiques en propagande. Pluralisme politique et propagande : entre déni et institutionnalisation XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, L'Harmattan, pp. 381-393.

²⁶ TCHAKHOTINE Serge (1939), *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, rééd. : 1992.

²⁷ FOUCAULT Michel (1994), « La "gouvernementalité" », *Dits et Écrits (III : 1976-1979)*, Paris, Gallimard, pp.635-657.

²⁸ BENOIT Jean-Marc et SCALE Jessica (2008), *Bleu Blanc Pub : Trente ans de communication gouvernementale en France*, Paris, Le Cherche Midi.

²⁹ L'État légitime de longue date son intervention tutélaire en arguant qu'il agit dans l'intérêt des fumeurs. Pourtant, la question des coûts sociaux du tabagisme n'est pas négligée. PADIOLEAU Jean Gustave (1977), « La lutte contre le tabagisme. Action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue Française de Science Politique*, n°27/6, pp. 932-959.

³⁰ POULAIN Jean-Pierre (2009), *Sociologie de l'obésité*, Paris, PUF.

³¹ Les chiffres des accidentés sont à cet égard assez explicites : CHIRON Mireille, GADEGBEKEU Blandine et NDIAYE Amina (2008), « Les conséquences des accidents de la route sur la santé », in Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ed.), *La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2007*, Paris, la Documentation Française, pp. 218-227.

construction/extension de l'infrastructure électrique nationale. Au-delà du caractère moral de l'intervention (Etat protecteur), on trouve donc une dimension financière à plus ou moins long terme (Etat investisseur). On ne saurait toutefois restreindre la logique d'action étatique à ce second niveau, comme le montrent d'autres formes de régulation publique des pratiques individuelles où l'encadrement normalisateur prévaut de façon quasi-exclusive³².

Institutions et dispositifs au service de la sobriété électrique

Pour en revenir plus précisément à la question des médiateurs de l'action publique en matière de maîtrise des consommations domestiques d'électricité, il faut au préalable distinguer deux niveaux actanciels qui correspondent chacun à un mode de structuration particulier de la dynamique politique. Le premier est de nature institutionnelle et correspond aux différentes administrations (centrales, déconcentrées et décentralisées) qui ont pour mission de diffuser (à l'aune de leurs possibilités respectives) la volonté du politique de voir se mettre en œuvre une maîtrise des consommations domestiques d'énergie. Dans ce cadre, des ministères, des administrations et des collectivités territoriales vont en effet intervenir en parallèle, en développant chacun leur stratégie.

Le second niveau correspond quant à lui aux instruments de l'action publique, c'est-à-dire aux dispositifs qui outillent l'action de promotion des économies d'énergie. À ce stade, il s'agit alors d'analyser ce qui relève d'une culture de l'image d'une part, d'une culture de l'écrit d'autre part, et enfin de la combinaison de ces deux approches. À cet égard, il convient donc de dissocier les différents supports utilisés pour véhiculer le projet politique, sans pour autant chercher à opposer tel médium avec tel autre. Ainsi, qu'on parle de spots télévisuels ou radiophoniques, de fiches pratiques, d'affichage urbain ou de livrets informatifs, tout est intéressant à interroger pour essayer de comprendre comment ces dispositifs d'intéressement³³ et de captation³⁴ influent dans la relation entre le prescripteur et le destinataire.

³² Le cas de la vigilance à l'égard des dérives sectaires en est un exemple, dans la mesure où l'objectif de la mission interministérielle est d'abord de contrôler les croyances minoritaires afin de s'assurer qu'elles ne mettent pas en danger les personnes qui y adhèrent. PAUTARD Eric (2003), *op. cit.*

³³ La contribution des dispositifs informationnels et communicationnels au processus de traduction a déjà fait l'objet d'une analyse similaire (à l'occasion de la mise en place du tri sélectif) *in* RUMPALA Yannick (1999), « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique », *Revue Française de Science Politique*, n°49/4-5, pp. 601-630.

³⁴ Si l'on se réfère à la typologie proposée par Franck Cochoy, les dispositifs que nous étudions se limitent à deux grandes catégories (toutes deux visibles), celle des *rabatteurs* d'une part et celle des *interacteurs/attracteurs* d'autre part. COCHOY Franck (2004), « La captation des publics entre dispositifs et dispositions, ou le petit Chaperon rouge revisité », *in* COCHOY Franck (ed.), *La captation des publics : « c'est pour mieux te séduire, mon client »*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, pp. 11-68.

Dans cette double perspective, nous reviendrons ici sur les campagnes de promotion des économies d'énergie initiées en France depuis quelques années, avant de nous concentrer plus particulièrement sur le cas récent d'une prescription scripturale de l'ADEME, choisi pour son caractère relativement exhaustif. Enfin, au regard de cet exemple, nous observerons en comparaison d'autres modalités de sensibilisation à la sobriété électrique développées dans différents contextes.

[I-A] Les évolutions de la communication gouvernementale

La situation étant bien différente de ce qu'elle était suite au premier choc pétrolier en 1973, on constate aujourd'hui qu'une double translation temporelle des enjeux et des modes d'encouragement s'est opérée depuis cette époque. D'une politique de réaction face à une crise économique et énergétique, on est en effet passé depuis la fin des années 90 à une gestion planifiée de l'environnement sur le long terme. Ce faisant, les politiques ont substitué au problème pétrolier (*En France, on n'a pas de pétrole mais on a des idées*) un nouveau défi national pour la préservation du climat (*Faisons vite, ça chauffe*). En conséquence, la grammaire politique usitée pour s'adresser aux citoyens a aussi radicalement changé. Tandis que dans les années 1970, les gouvernants venaient à la télévision s'adresser à la Nation (en appelant les ménages à faire preuve de « *sagesse* » au nom de « *cette vertu traditionnelle du peuple français qui est l'esprit d'économie* »³⁵), la relation directe entre le pouvoir politique et la population s'est distendue dans les années qui ont suivies. Désormais tenue de composer avec le « *bon vouloir d'acteurs irréductiblement autonomes* », l'action gouvernementale doit – à défaut de pouvoir les contrôler de manière effective – se contenter d'atteindre une meilleure prévisibilité voire une inflexion des comportements en s'attaquant aux représentations qui les organisent, en vue des les rendre plus compatibles avec les exigences de l'action publique³⁶. Dans cette perspective, le travail de conception du message a donc été délégué aux professionnels de la communication, afin que ceux-ci définissent les stratégies à employer en la matière³⁷.

Face à l'impossible définition d'un système de sanctions acceptables et à défaut d'une forme de taxation satisfaisante³⁸ qui contribuerait à faire participer l'ensemble des

³⁵ Extrait d'une allocution télévisée du Président Pompidou (ORTF, 20/12/73).

³⁶ « *Faute de pouvoir réglementer en détail le comportement de chacun des acteurs, l'autorité gouvernementale doit agir en amont des décisions ponctuelles prises par chacun d'eux. Elle tentera d'avoir prise sur les normes et les modèles de référence qui conditionnent chacune de ces décisions partielles* ». JOBERT Bruno (1992), *op. cit.*, p.226.

³⁷ OLLIVIER-YANNIV Caroline (2000), *L'Etat communicant*, Paris, PUF.

³⁸ L'idée d'une taxation spécifique induit en effet trois solutions qui ont chacune leur limite. D'une part, si la taxe est conditionnée par la quantité de kilowattheures consommés, cela va à l'encontre d'une dynamique de réduction ciblée des pointes. D'autre part, si elle dépend de la facture totale, cela favorisera les consommateurs qui bénéficient déjà de tarifs avantageux. Enfin, si elle est constante, cela handicapera ceux qui consomment le moins. ETO Joseph, GOLDMAN Charles & NADEL Steven (1998), *Ratepayer-Funded Energy-Efficiency*

consommateurs, c'est l'incitation qui reste aujourd'hui encore la norme³⁹ quand il s'agit de promouvoir la maîtrise des usages énergétiques. À cet égard, il convient cependant de remarquer que si certaines formes d'incitation tarifaire développées à la fin des années 1980 ont pu s'imposer comme des moyens efficaces de limiter les consommations d'électricité⁴⁰, ces modes d'encouragement se sont pourtant révélés limités. En effet, ces tarifs atypiques ont principalement intéressé les entreprises et les ménages disposant de capitaux importants (tant sur le plan cognitif que financier), ceux-ci percevant plus aisément le retour sur investissement d'un tel choix en termes d'économies. C'est pourquoi de nouveaux outils incitatifs ont été créés sous l'impulsion de l'Union Européenne (étiquetage des appareils performants) et à l'initiative du législateur (instauration de crédits d'impôts spécifiques).

Entre temps, c'est un autre instrument d'incitation qui a fait son retour dans l'espace public, après une éclipse partielle d'une dizaine d'années, lorsque la campagne d'information « *Préservons notre argent, préservons la planète* » a été lancée au second semestre 2001. Articulant pour la première fois les dimensions économique et environnementale des économies d'énergie, cet outil de communication publique a contribué à ancrer la position de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) comme médiateur de la volonté gouvernementale en la matière. Illustrant une évolution sémantique, le slogan de cette campagne se veut innovant en ce qu'il ne se réfère pas au verbe « économiser » mais à celui de « préserver ». Le caractère restrictif de la pénurie s'efface donc au profit d'une dimension protectrice (à la fois individuelle et globalisante) qui rappelle la notion anglophone de *conservation* qui s'applique aussi bien à l'énergie qu'à l'environnement, et qui servait -à la même époque et de la même manière (*Save your Money, Save Your Planet*)- à promouvoir la sobriété énergétique Outre-Manche.

Déclinée sur plusieurs supports, cette démarche de sensibilisation aux économies d'énergie ne va pas remporter un succès comparable à celui de la « *chasse aux gaspés* ». Par ailleurs, la double logique d'action (économique et environnementale) n'ayant pas été vraiment saisie par les destinataires du message, il va être décidé de travailler en ce sens pour consolider le lien qui unit désormais ces deux motifs :

« *Cela suppose que l'on explique bien aux acteurs économiques et aux citoyens les "deux bonnes raisons" de maîtriser l'énergie et que la communication sur ces sujets soit menée de*

Programs in a Restructured Electricity Industry: Issues and Options for Regulators and Legislators, Lawrence Berkeley National Laboratory report for the American Council for an Efficient-Energy Economy, Berkeley & Washington D.C.

³⁹ JAY Stephen (2007), "Customers as Decision-Makers: Strategic Environmental Assessment in the Private Sector", *Impact Assessment and Project Appraisal*, n°25/2, pp.75-84.

⁴⁰ Présenté en exemple dans un rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie, le tarif Tempo d'EDF (*cf. infra* : Chapitre Premier ; V-E) est considéré comme un excellent outil. Il a toutefois montré ses limites lors de la canicule de 2003, étant donné qu'il ne s'applique que durant les pointes hivernales. *Cf.* IEA (2005), *Saving Electricity in a Hurry*, Paris, IEA Publications.

front et non de manière alternative, en utilisant par exemple les arguments environnementaux uniquement lorsque les arguments "économiques" ne suffisent plus »⁴¹.

En mai 2004, un nouveau leitmotiv voit alors le jour sous l'intitulé « *Economies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe !* ». Décidée dans le cadre du *Plan Climat 2004*, cette campagne est lancée pour une durée de trois ans, l'objectif étant (selon le Ministre de l'Ecologie Serge Lepeltier) « *de faire de la pédagogie sur les gestes citoyens* »⁴². Pour la première fois, c'est donc l'environnement qui se trouve invoqué comme argument premier. Ce faisant, la prescription politique a ainsi associé une grammaire *civique*⁴³ historiquement valorisée à une justification *verte*⁴⁴ (dont la valeur semble s'imposer de plus en plus dans l'économie générale des *grandeurs*⁴⁵) pour toucher la population. Pourtant, cette nouveauté sera de courte durée, puisque moins de six mois après son baptême, le message va subir une légère modification pour s'ajuster à la conjoncture économique marquée par une hausse substantielle des cours pétroliers. En effet, en intégrant la formule « *Le pétrole flambe* » comme préalable au slogan habituel (« *le climat se réchauffe. Economies d'énergie, faisons vite ça chauffe* »), la promotion de la maîtrise de l'énergie va alors réintégrer l'enjeu financier immédiat d'une pratique sobre.

En dépit de cet ajustement, une dynamique de communication *durable* semble pourtant s'être enclenchée. L'article 3 de la *Loi d'Orientation sur l'Energie* votée en 2005 stipule à cet égard qu'il convient de *pérenniser* les campagnes qui visent à « *sensibiliser le public* », à « *éduquer les Français* » et à « *informer les consommateurs* ». Dans le même sens, la nouvelle ministre de l'Ecologie Nelly Olin confirme fin 2005 cette volonté gouvernementale :

« La campagne va s'accélérer et s'orienter de plus en plus vers le concret et le côté pratique. Plutôt que des longs discours, il faut montrer une vie quotidienne plus écologique, plus positive, il faut créer une culture nouvelle où chaque citoyen s'implique positivement et prend conscience de l'impact de ses activités sur la planète ».

Complétant ce propos, le ministre délégué à l'Industrie, François Loos, souligne à cette même occasion que « *la communication n'a pas seulement pour but de rendre compte de notre action politique. Elle a d'abord pour but essentiel de faire changer les*

⁴¹ PAPPALARDO Michèle et BODIGUEL Aude (2007), *op. cit.*, p.76.

⁴² Extrait du discours prononcé par le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Serge Lepeltier, à l'occasion du lancement du *Plan Climat 2004-2012*, le 22 juillet 2004 à Paris.

⁴³ Fondée sur l'idéal d'une égalité d'expression dans la vie publique, la grandeur civique se caractérise par une grammaire spécifique qui valorise des notions telles que celles de démocratie ou d'intérêt général. BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent (1991), *op. cit.*

⁴⁴ Dans ce cadre, l'ordre de grandeur renvoie à la nature, à sa prise en considération et à sa protection. Par opposition, la pollution (souvent justifiée sur un plan économique) est déconsidérée du fait qu'elle contrevient à la logique écologique invoquée. LAFAYE Claudette et THÉVENOT Laurent (1993), *op. cit.*

⁴⁵ Par souci de lisibilité, les deux références bibliographiques susmentionnées ne seront pas reprises systématiquement dans le corps du texte. Il va cependant de soi que les différents recours que nous faisons ici à la terminologie –dite- *pragmatiste* sont à rattacher (sauf référence spécifique) à ces deux publications.

comportements»⁴⁶. C'est donc sans surprise que la campagne *Faisons vite, ça chauffe* est reconduite pour trois nouvelles années en 2007, avec pour objectif de « susciter la réalisation d'opérations de sensibilisation sur le terrain, grâce à la multiplication de partenariats avec des entreprises, des collectivités territoriales et des associations ». Revalorisant ainsi une logique partenariale (déjà en vigueur dans les années 1980, cf. *infra*) en complément d'une démarche résolument pédagogique, le travail de communication publique s'est ensuite intensifié avec l'apparition d'un nombre grandissant de médiateurs.

A la croisée des univers politiques, militants et médiatiques, l'un de ces partenaires mobilisés par l'ADEME pour amplifier la portée du message promotionnel en faveur de la maîtrise de l'énergie va alors jouer un rôle singulier. Structure associative portant le nom de son initiateur, la *Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme* s'est associée à l'Agence dans le cadre d'un programme (le *Défi pour la Terre*) rattaché à la campagne nationale. Inspiré d'une opération québécoise et ancré dans une perspective de *communication engageante* (cf. *supra*), le principe de cette opération était de faire signer (de manière formelle) à tous les citoyens volontaires une promesse d'action. Laisant le choix à chacun de « s'engager » à mettre en pratique un ou plusieurs *gestes écocitoyens* (parmi ceux qui étaient proposés), cette initiative a permis de mobiliser plus d'un demi million de personnes⁴⁷, et a permis au présentateur de télévision Nicolas Hulot de s'imposer comme un porte-parole incontournable sur la question climatique en France. Profitant de cette situation avantageuse, il va en tirer parti pour faire pression sur les candidats à l'élection présidentielle de 2007 afin que ceux-ci prennent davantage en considération la lutte contre l'effet de serre dans leurs programmes. À l'issue du scrutin, le président nouvellement élu Nicolas Sarkozy va donner suite à l'une des promesses qu'il avait formulé en signant le *Pacte Ecologique* de Nicolas Hulot, en élargissant d'une part les prérogatives et l'importance du ministère de l'Ecologie (cf. Annexe 26), et en convoquant d'autre part une grande consultation nationale (le *Grenelle de l'Environnement*) pour définir la politique du Gouvernement en matière d'Environnement et de Développement durable.

A l'issue des discussions qui se sont tenues dans ce cadre, un ensemble de mesures ont été annoncées publiquement avant d'être soumises à l'avis et au vote du Parlement. Dans le

⁴⁶ Extraits des déclarations de Nelly Olin (Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable) et de François Loos (Ministre délégué à l'Industrie), lors de la conférence de presse conjointement organisée par l'ADEME et les ministères de l'Ecologie et de l'Industrie, à l'occasion du bilan de la deuxième année d'action de la campagne de mobilisation nationale « *Faisons vite, ça chauffe !* », à Paris, le 13 décembre 2005.

⁴⁷ Dans un bilan intermédiaire présenté par le responsable Communication de l'ADEME, lors du Colloque *Ecocitoyenneté* qui se tenait à Marseille à l'automne 2006, il ressortait que les gestes ayant été les plus choisis étaient par ordre de préférence : 1) « *J'éteins les appareils électriques au lieu de les laisser en veille* » - 2) « *Je trie mes déchets et j'évite les emballages inutiles* » - 3) « *Je préfère les produits respectueux de l'environnement et j'évite les produits jetables* » - 4) « *Je préfère une douche rapide au bain* » - 5) « *Je conduis doucement et moins vite* ». Selon ce même bilan, 84% des signataires déclaraient que le(s) geste(s) choisi(s) était(en)t devenu(s) une(des) habitude(s). Au dernier pointage que nous avons fait sur le site Internet du *Défi pour la Terre* (Août 2009), près de 880.000 engagements personnels ont été recensés.

même temps, la campagne *Faisons vite, ça chauffe* a été incorporée au titre d' « *Engagement du Grenelle de l'Environnement* ». Depuis juin 2008, une nouvelle version de la campagne a en effet vu le jour, bien différente de la précédente qui avait pour objectif –selon le dossier de presse- d' « *alerter sans dramatiser* ». Véhiculé dans sa forme audiovisuelle au travers d'une imagerie enfantine (un soleil qui sourit et applaudit aux bons gestes, un ciel orageux et des éclairs démesurés qui préfigurent l'avenir si rien n'est fait, ...) et d'une voix off jouant sur des inflexions didactiques et culpabilisantes, le message en faveur des économies d'énergie s'inscrit dans la droite ligne d'une *pédagogie du faire* développée depuis plusieurs années par la communication publique. Encourageant les citoyens à adopter par eux-mêmes des modes de consommation énergétiques sobres (en appelant à leur responsabilité individuelle *pro natura*), cette stratégie diverge assez nettement de la discipline des pratiques⁴⁸ (forme d'ascétisme *pro patria*) qui caractérisait la « *Chasse aux gaspis* » des années 1970.

[I-B] Construire le lien entre un problème global et des préoccupations domestiques

Prenant acte de leur incapacité à inférer de manière coercitive sur la praxis quotidienne des ménages, les pouvoirs publics ont largement pris le parti de déléguer vers le champ administratif le message qu'ils tiennent à adresser aux citoyens. S'appuyant sur une pluralité de médiateurs, les politiques d'économies d'énergie se sont par ailleurs largement décentralisées, tout en gardant un lien étroit avec les dynamiques initiées par l'ADEME au niveau national. Principal acteur de la prescription en matière d'économies d'énergie, cette administration dispose en effet de crédits importants pour communiquer au niveau national. Loin de la personnalisation du message gouvernemental évoquée précédemment, elle fait davantage figure d'organisation-écran pour tenter d'invisibiliser l'intrusion politique dans le domaine des pratiques individuelles.

De la science au bon sens : Expliquer les enjeux du changement climatique

Principaux outils de médiation politique pour « *sensibiliser* » les ménages aux économies d'énergie, les vecteurs informationnels qu'elle conçoit sont tantôt d'une grande simplicité (spots publicitaires), et tantôt plus méticuleusement argumentés pour justifier l'intérêt que chacun peut trouver à agir en correspondance avec ce qui est recommandé. Diverses grandeurs se trouvent alors mobilisées pour mettre en œuvre cette démarche couplée d'information, de persuasion et de préconisation. L'analyse détaillée de l'un de ces outils de communication (destiné au « *grand public* » et consacré à la question du

⁴⁸ A titre d'exemple, rappelons que dans une allocution télévisée (ORTF, 30/11/73), le Premier Ministre Pierre Messmer invoquait solennellement la « *sagesse* » et « *l'esprit de discipline civique* » des Français pour les exhorter à économiser l'énergie.

changement climatique⁴⁹) nous a permis de voir comment s'articulent diverses logiques dans une subtile recette où se côtoient l'abstrait et le concret, l'incertitude et l'expérience, le passé et le futur.

Démarrant par une présentation de l'effet de serre, ce document informatif s'emploie d'emblée à présenter ce phénomène comme étant un fait incontestable, et non pas seulement comme une hypothèse incertaine. En insistant sur l'unanimité des experts internationaux, il s'agit alors d'imposer le caractère irréfutable des perspectives scientifiques. De même, en présentant les cycles de Milankovitch, la démonstration s'appuie sur un certain degré de complexité comme preuve du vrai. Toutefois, cette légitimation préalable du propos ancrée dans un *monde industriel* est contrainte de reconnaître que certaines incertitudes perdurent quant aux temporalités et à la nature exacte des impacts d'un futur changement climatique. Eludant les controverses scientifiques sur ces aspects, l'ADEME fait alors volte-face en mobilisant la mémoire collective au travers de l'évocation de la canicule de 2003. Ayant "*marquée tous les esprits*", elle est présentée en "*exemple*" de ce qu'il pourrait advenir, en dépit du fait que cet épisode climatique extrême n'est pas imputable à l'intensification de l'effet de serre et qu'il n'est pas certain qu'il soit véritablement révélateur des dérèglements que pourrait connaître la France au cours du siècle à venir. Cependant, en prenant désormais appui sur le *monde de l'opinion*, l'ADEME contribue à rendre plus concret l'exposé de prospective scientifique qu'elle avait exposée jusqu'à là. Par l'emploi successif de termes anxiogènes décrivant les conséquences redoutées d'un réchauffement de la planète, le document se fait alors plus catastrophiste comme s'il s'agissait de susciter une réaction craintive de ceux qui construisent quotidiennement les risques du futur.

Par la suite, le dossier se poursuit en évoquant les tentatives de régulation internationale du problème, avant d'en venir plus spécifiquement à la réalité française. C'est alors que se pose le problème du secteur résidentiel dont la croissance de la consommation énergétique se révèle comparativement assez importante. Dans le prolongement naturel de cette présentation en entonnoir où s'entremêlent les justifications issues des mondes industriel et de l'opinion, le propos du document se précise donc encore un peu plus, puisque le titre de la partie (« *L'effet de serre et vous* ») ne renvoie plus à la simple explication d'une problématique globale et abstraite, mais aux lecteurs eux-mêmes. Il s'agit désormais d'interroger la responsabilité de chacun dans l'intensification de l'effet de serre. De fait, l'individu devient partie prenante d'un problème qui n'était jusqu'à présent que scientifique et politique. On apprend ainsi que "*la moitié du CO2 émis dans l'atmosphère en France est liée à nos comportements quotidiens*". Partant de cette situation, un constat s'impose :

⁴⁹ Il s'agit du *Dossier « Changement Climatique »*, disponible sur le site Internet de l'ADEME à l'adresse suivante : www2.ademe.fr/servlet/KBBaseShow?sort=-1&cid=13419&m=3&catid=15802

"Aux vues de ces statistiques, il est certain que des économies d'énergie réalisées par un grand nombre de ménages permettraient une réduction importante des émissions françaises de CO2."

Outilisée par l'emploi de quelques statistiques qui valident scientifiquement le propos⁵⁰, la démonstration conduit à une certitude : les ménages peuvent largement agir pour réduire l'effet de serre. Et il semblerait même qu'ils y seraient disposés si l'on en croit les résultats d'un sondage présenté ensuite :

"En 2005, la lutte contre l'effet de serre arrivait en 3ème position des préoccupations environnementales des Français (...) 75% des Français sont conscients qu'il faudra modifier de façon importante nos modes de vie pour empêcher l'augmentation de l'effet de serre."

Dans ce cas, le travail de sensibilisation opéré par les auteurs du dossier ne s'appuie plus sur des théories scientifiques, mais sur une majorité statistique d'opinions individuelles. C'est l'expression du sens commun qui vient donc valider le bon sens (en se plaçant dans le *monde de l'opinion*) de ce qui est présenté dans le document. Toutefois, cette seule mobilisation de la bonne volonté collective ne peut suffire à encourager le passage à l'acte des individus. C'est donc au travers d'un appel à l'action individuelle de tout un chacun que s'opère le passage vers ce qui semble davantage relever du *monde civique* :

"Une conclusion s'impose : dans notre vie quotidienne, nous avons un impact sur le climat. Agir pour économiser l'énergie nous permettra de lutter ensemble contre le changement climatique."

Isolé du reste du texte, ce propos se présente comme le résultat de l'équation exposée auparavant. Après l'exposé des faits scientifiques qui valident le sérieux de ce qui est dit, après la mise en risque opérée par le biais de ces mêmes scientifiques (dans leur rôle de *lanceurs d'alerte*), et après l'évocation de l'éveil du monde face à ce problème tandis que les émissions individuelles augmentent, une nouvelle phase a vocation à se mettre en œuvre : celle du combat (*lutter ; contre*) collectif (*nous ; ensemble*).

Entre prescriptions formelles et préconisations suggestives

A ce stade, il ne s'agit plus tant de faire preuve de réflexivité pour "*comprendre comment*" les ménages contribuent à l'intensification de l'effet de serre, mais plutôt de réactivité. Les citoyens doivent "*prendre conscience des effets de [leur] comportement sur le climat*" et "*s'engager à le modifier*". Disposant désormais du savoir, c'est maintenant à eux de se positionner. Pour cela, d'autres lectures sont conseillées pour aider le lecteur "*à faire des choix de citoyen, d'usager et de consommateur qui préservent l'environnement*". Toute prescription en matière d'usages domestiques semblant malvenue ici, c'est au libre-arbitre de l'acteur que reviennent les choix qui le concernent. En effet, rien ne l'oblige à agir.

⁵⁰ Mise en œuvre pour gouverner et enseigner, la statistique permet en effet d'objectiver les faits et de faciliter leur transfert dans l'espace public. Parfois réductrice dans la forme qu'elle prend, elle n'en garde pas moins une validité importante dès lors qu'elle ne fait pas l'objet d'une controverse. DESROSIÈRES Alain (1992), « Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public », *Raisons Pratiques*, n°3, pp.131-154.

Toutefois, on comprend entre les lignes que s'impliquer serait précisément un choix *citoyen*. Et de fait, c'est plutôt vers cette prise de décision que le lecteur se trouve orienté⁵¹.

A cet égard, une présentation des économies d'énergie réalisables est présentée aux lecteurs dans la partie suivante. Dans un premier temps, les auteurs du document s'emploient ainsi à interroger (et le plus souvent à infirmer) quelques idées reçues. Indirectement, il s'agit là de donner un premier avant-goût de ce que devraient être des pratiques domestiques économes en énergie. Evitant autant que possible de paraître trop normatif pour ne pas être apparenté à un dispositif de propagande ou de contrôle, le document cherche davantage à s'imposer comme un dispositif de confiance⁵², apte à favoriser l'engagement de chacun. Par la suite, afin de compenser l'aspect souvent péremptoire des recommandations publiques et pour éviter de heurter ceux qui en sont les destinataires, c'est la combinaison d'un registre familier (caractérisé par l'adjonction occasionnelle d'une touche d'humour) avec le contenu informatif du document qui vient alors donner aux préconisations d'usages l'aspect plus convivial d'un conseil amical. En mobilisant un langage simplifié, les recommandations d'usage tendent ainsi à s'ancrer dans le *registre du proche*⁵³ en se projetant dans l'espace d'intimité du lecteur :

« Lorsque ma télé est en veille, c'est comme si elle était éteinte.
FAUX : Les appareils maintenus en veille consomment même si l'on ne s'en sert pas.
Avec ces veilles "sournoises", on peut gaspiller jusqu'à 500 kWh/an ».

Ici, l'usage du possessif implique le lecteur et le confronte à la *malveillance* de l'objet qu'il croyait inoffensif et qui pourtant gaspille à son insu de l'électricité⁵⁴. Au-delà de ce strict ancrage de proximité, on voit par ailleurs se mélanger les niveaux d'argumentation, tantôt en s'appuyant sur des registres de justification relevant de logiques technico-économiques propres aux mondes marchand et industriel (*Modérer la température de l'eau de 50 à 40°C. Cela permet d'économiser jusqu'à 22 € par an [...] Mieux vaut faire confiance aux lessives efficaces contre les taches dès 30°C*), et tantôt par le biais d'une rationalité en valeur (prenant des atours *éco-citoyens*) qui renvoie pour sa part à une justification d'ordre civique et à l'idée d'une *citée verte*, à travers l'usage récurrent du sujet « nous » et du complément d'objet « planète » qui contribuent à renforcer une proximité et un sentiment de commune humanité cosmopolite.

⁵¹ En effet, il s'agit d'abord d'accompagner une démarche volontaire des individus. A l'instar des règles juridiques en matière d'environnement, les recommandations formulées ici ne semblent donc avoir qu'une « fonction de reconnaissance unilatérale d'une dimension du bien commun au détriment des autres ». LASCOUMES Pierre (1995), *op. cit.*, p.405.

⁵² KARPIK Lucien (1996), « Dispositifs de confiance et engagements crédibles », *Sociologie du Travail*, n°4/96, pp.527-550. - QUÉRÉ Louis (2005), « Les "dispositifs de confiance" dans l'espace public », *Réseaux*, n°132, pp. 185-217.

⁵³ THÉVENOT Laurent (2006), *op. cit.*

⁵⁴ De manière singulière, on découvre ici un trait singulier du caractère des équipements électriques qui peuplent le domicile. Cf. NORMAN Donald A. (1988), *The Psychology of Everyday Things*, New York, Basic Books.

Intitulée "*Les bons gestes à adopter chez vous*", la dernière partie du dossier dresse un inventaire des pratiques qu'il faudrait que tout un chacun mette en œuvre à son domicile tout en insistant d'entrée sur la simplicité des actes à accomplir. L'usage du terme de *geste* dans ce cadre est en effet censé évoquer des formes d'agir non contraignantes. Cependant, simplicité ne veut pas dire évidence naturelle. C'est pourquoi, au-delà de la l'éventuelle mise en œuvre de ces gestes par le lecteur, le dossier de l'ADEME encourage ce dernier à les *adopter*, à se les approprier. Ainsi, on en revient à ce que nous constatons auparavant : c'est à l'individu de décider s'il veut devenir un acteur et seul son libre-arbitre peut déterminer s'il mettra en œuvre des actes économes en énergie. *A priori*, il n'est donc pas question de lui imposer quoi que ce soit. Toutefois, on constate *a posteriori* que les recommandations formulées se font le plus souvent grâce à l'emploi d'une conjugaison impérative, même si l'usage de certains verbes (comme *modérer* ou *préférer*) donnent à la préconisation un caractère moins injonctif et offrent à l'individu de définir par lui-même sa pratique. Ainsi, quand il s'agit de "*préférer la douche au bain*", le choix (d'économie) de l'individu devient une préférence, un *mieux* pour soi et non pas seulement un *mieux* en soi qui correspondrait à une exigence exogène des promoteurs de la sobriété énergétique.

[I-C] Les institutions publiques comme lieu de socialisation écologique détournée

Comme nous venons de le voir, transformer les rapports et représentations que les ménages entretiennent avec l'énergie implique au préalable de s'immiscer au sein de leur intimité domestique. Toutefois, cette intrusion du politique dans la vie privée pose question tant le domicile familial est perçu comme un lieu de repli et de liberté. C'est pourquoi le changement que les pouvoirs publics tentent d'initier se fait au travers d'un ordonnancement subtil de registres de justification (pour limiter le caractère illégitime de ce type de positionnement prescriptif, *cf. infra*), mais également par l'entremise de la socialisation scolaire assurée par l'Éducation Nationale⁵⁵ et grâce au vaste de réseau que constitue la fonction publique. À défaut de pouvoir contraindre la nature des usages de l'électricité, il s'agit alors pour l'État d'encadrer plus indirectement le libre-arbitre des citoyens.

⁵⁵ ANSART Pierre (1999), « Le Privé et le Public », *in* AKOUN André et ANSART Pierre (eds), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil, p.422.

L'éducation à l'environnement et au développement durable

Considérée comme l'institution privilégiée pour l'apprentissage moral de l'enfant⁵⁶, l'École a longtemps été un lieu d'apprentissage concernant le respect dû à la nature (aux animaux, aux arbres, aux rivières⁵⁷). À l'instar des leçons de morale qui ont laissé la place à l'éducation civique, la mise à distance du caractère normatif des enseignements dans les années 1970 a conduit à abandonner progressivement l'apprentissage de ce *savoir être* environnemental. Intégrés au *savoir* formel des sciences physiques et des sciences naturelles, les programmes d'Éducation à l'Environnement ont renouvelé la façon d'appréhender l'écologie avec les scolaires, sans pour autant abandonner complètement la conception manichéenne qui prévalait, en maintenant une distinction stricte entre *bons* et *mauvais* usages.

Prenant la suite de la circulaire (77-300) « *Éducation à l'Environnement* » du 29 août 1977, un nouveau texte réglementaire (circulaire 2004-110) a décidé le 8 juillet 2004 de la généralisation -de la maternelle à la terminale- d'une « *éducation à l'environnement pour un développement durable* ». Sur l'ensemble de la scolarité, ce sont 60 heures spécifiques qui ont donc été allouées à cet enseignement transversal, l'objectif étant de permettre aux d'élèves « *d'agir de manière responsable* » avec l'environnement. En la matière comme en bien d'autres, ce sont les antennes territoriales du Centre National de la Documentation Pédagogique (CNDP, regroupées au sein du réseau SCEREN⁵⁸) qui sont chargées de mettre à disposition les informations utiles aux enseignants dans leur mission éducative. Elles peuvent pour cela compter sur les publications spécifiques qui paraissent en abondance depuis une décennie sur le marché des outils écolo-pédagogiques. Depuis 2007, un Pôle national de ressources en éducation à l'environnement a par ailleurs été créé pour favoriser la mutualisation des expériences.

Comme cela avait été le cas dans les années 1990, lors de la mise en place du tri sélectif des déchets ménagers, les enfants peuvent également être mobilisés comme *ambassadeurs* de pratiques novatrices au sein de la cellule familiale. Considérés comme étant des relais efficaces de la prescription publique en matière d'usages domestiques⁵⁹, les

⁵⁶ DURKHEIM Émile (1963), *L'éducation morale*, Paris, PUF, édition posthume des cours de Science de l'Éducation dispensés en 1902-1903 à la Sorbonne. - PIAGET Jean (1997), *L'éducation morale à l'école. De l'éducation du citoyen à l'éducation internationale*, Paris, Anthropos, recueil posthume de conférences (1928-1944).

⁵⁷ Trois ouvrages -aimablement prêtés par le professeur Hervé Terral- illustrent la place de l'éducation au respect de la nature dans les manuels scolaires du début du XX^e siècle : TOUTEY Emile (1910), *Lectures primaires*, Paris, Hachette. - CARDOT Emile (1907), *Manuel de l'Arbre*, Paris, Touring Club de France. - RECLUS Onésime (1913), *Manuel de l'Eau*, Paris, Touring Club de France

⁵⁸ Services Culture Editions Ressources pour l'Éducation Nationale.

⁵⁹ MARESCA Bruno (2001), « L'exigence écologique : de l'adhésion à la pratique », in BOYER Michel et alii (eds), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, pp. 106-115.

enfants ne sont cependant pas uniformément sollicités du fait de l'appropriation différenciée de ce type de programmes éducatifs par les enseignants. Les initiatives en ce sens restent donc souvent localisées, et tributaires de l'intérêt qu'accordent les professionnels de l'éducation aux questions du changement climatique et de la sobriété énergétique.

La fonction publique en charge de l'exemplarité

Dans un sens assez proche, mais en direction d'un public tout autre, on peut également rencontrer ce type de médiation au sein de l'Administration. C'est notamment ce que la ville de Nîmes a tenté de faire dans le cadre de l'opération *EcoPrim* qui visait à intéresser les agents municipaux à la sobriété énergétique en leur proposant de redistribuer partiellement les économies réalisées sous la forme de primes. Prenant appui sur un « *réseau de référents et d'agents-relais* », cette dynamique locale a permis une diminution des consommations énergétiques de l'ordre de 15% au cours des deux premières semaines. Par la suite, le bilan a toutefois fait apparaître un retour progressif aux niveaux de consommation habituels. Présentée dans un colloque sur l'écocitoyenneté auquel nous assistions⁶⁰, cette opération avait suscité un débat important. En effet, certains des participants critiquaient cette démarche (accusée de privilégier les intérêts financiers individuels sur les implications écologiques collectives de l'acte économe) tandis que d'autres considéraient que cette expérience mériterait d'être exportée et améliorée.

Sur un tout autre plan, et selon une logique tout à fait différente, un exemple supplémentaire de médiation intra-administrative (*Charte du Fonctionnaire éco-responsable*) a été initié en 2005 par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat. Il s'agissait d'encourager les agents de l'Etat à s'engager volontairement à respecter une sorte de code de conduite écologique dans le cadre de leur travail. En ce sens, l'objectif était de susciter un effet *boule de neige*, quelques précurseurs étant chargés de disséminer les pratiques énergétiques sobres auprès de leurs collègues, afin que ceux-ci se connectent au réseau informel d'*éco-fonctionnaires* et convainquent à leur tour d'autres agents de faire de même. À contre-pied des stratégies classiques d'exhortation (de type *top-down*), et au-delà d'une simple forme de régulation par le bas (*bottom up*), ce mode d'orientation indirecte des pratiques s'apparente davantage à une forme de diffusion réticulaire, au sens où la distribution cognitive (relative aux usages sobres de l'énergie) reste dépendante de la pluralité des médiateurs qui sont mobilisés au sein de l'institution, tantôt en tant que courroie de transmission (les écoliers) et tantôt comme relais démultiplicateurs (les fonctionnaires). Ces médiateurs contribuant de manière détournée à la propagation du message étatique, c'est l'acceptabilité sociale de ce dernier qui s'en trouve facilitée.

⁶⁰ OHEIX Michel (2006), « ECOPRIM, pour agir localement », Communication au Colloque international *Eco-citoyenneté. Comment favoriser le passage à l'acte favorable à l'environnement ? Comment promouvoir les nouvelles habitudes individuelles et collectives ?*, Marseille, 9 et 10 novembre 2006.

[I-D] Les collectivités locales ou la proximité au service de la prescription

Lancée en 2002 dans le cadre du *Plan Éco-Énergie* de la région Provence Alpes Côte d'Azur, la campagne « *J'y pense, j'y gagne !* » est un exemple différent de promotion des économies d'énergie électrique dans lequel l'État intervient à distance, en laissant aux acteurs locaux le soin de déterminer pour partie la stratégie de médiation employée. Mettant en scène un cochon-tirelire (doré et souriant), le principal outil de communication, un *Livret des 40 éco-conseils*, a été diffusé à 130.000 exemplaires dans le périmètre d'action du *Plan Éco-Énergie*. Il a par ailleurs servi de base à des supports dérivés (spots et encarts) destinés aux média locaux, en réitérant systématiquement deux phrases-clefs :

« *Les économies d'énergie électrique, y penser c'est y gagner, pour soi, pour tous, pour l'environnement* » -- « *Participer au Plan Éco-Énergie, c'est être conscient que les petits gestes du quotidien ont un réel impact sur notre environnement* ».

Insistant sur l'efficacité écologique et la simplicité des actes à accomplir, ces remarques n'entendent toutefois pas occulter les motifs initiaux de la politique initiée dans l'Est de la région PACA. Un rappel du problème d'alimentation électrique vient donc préciser l'enjeu en introduction. Par ailleurs, ce livret de préconisations se distingue en ce qu'il propose pour chaque niveau d'action une estimation des gains financiers réalisables.

Estimation des gains pour chaque niveau d'Eco-Conseils ⁶¹				
1-6	Soigner son éclairage	c'est participer à la réduction de ses dépenses électriques	jusqu'à 50 € par an	et protéger notre environnement
7-12	Etre vigilant contre le gaspillage inutile de chaleur		jusqu'à 110 € / an et jusqu'à 270 € / an avec un insert bois	
13-20	Etre attentif aux consommations de ses appareils de froid		jusqu'à 85 € / an	
21-28	Etre attentif aux consommations de ses appareils électroménagers		jusqu'à 50 / an	
29-33	Mieux gérer la climatisation		jusqu'à 30 € / an et bien plus avec un rafraîchissement naturel	
34-35	Préférer l'arrêt à la veille		jusqu'à 50 € / an	
36-40	Rationaliser sa consommation d'eau chaude		jusqu'à 70 € / an et jusqu'à 250 € par an avec un chauffe eau solaire	

Au terme des onze pages du document, les auteurs font l'addition de l'ensemble des gains attendus et les présentent au lecteur :

⁶¹ Les estimations proposées ont été élaborées sur la base d'un ménage de quatre personnes résidant dans une maison des Alpes-Maritimes, isolée aux normes de 1980 et équipée en « *tout électrique* ».

« Si vous suivez ces éco-conseils, vous pourrez facilement réaliser de 25 à 45% d'économie, soit 445 à 785 euros gagnés sur votre facture annuelle d'électricité. [...] En appliquant les éco-conseils, vous serez un acteur efficace de cette lutte [contre l'augmentation de l'effet de serre] et contribuerez à la préservation de nos paysages et de notre qualité de vie ».

Conçue à l'époque où l'articulation des logiques économique et environnementale était en vigueur du côté de l'ADEME, cette campagne locale est par la suite devenue assez originale, puisqu'elle était la seule à donner des références chiffrées permettant aux destinataires de ce message de saisir concrètement les différents intérêts qu'il pouvait avoir à agir, à court terme sur le plan personnel (abaissement de la facture), à moyen terme sur un plan territorial (évitement d'une situation de *blackout*) et à plus long terme sur un plan plus global (lutte contre le changement climatique).

De la communication engageante à la mise en garde

Outre cet outil, diverses expériences ont été menées sur le terrain (*cf.* Chap. V : II-C et II-D), sur la base d'une stratégie d'*engagement* et de *démultiplication* développée par des chercheurs en psychologie sociale de l'Université de Provence. Principal porte-parole de cette approche, le professeur Robert-Vincent Joule a joué un rôle de médiateur crucial en conseillant aux responsables du programme de mettre en place un mode de sensibilisation à la sobriété électrique qui donne l'impression aux citoyens d'avoir décidé par eux-mêmes de changer leurs pratiques⁶². Terrain d'expérimentation pour une innovation scientifique désignée sous l'appellation de *théorie de l'engagement*, le programme de maîtrise de la demande en électricité azuréen a permis à ses concepteurs de vérifier sur différents publics leurs hypothèses⁶³. À cette occasion, il s'est constitué sous l'impulsion des psychologues « une communauté de spécialistes partageant les mêmes techniques, les mêmes savoirs incorporés, capables de comparer leurs expérimentations, de les évaluer et de capitaliser les résultats obtenus »⁶⁴. Formés, encadrés et outillés pour mener à bien ces différentes opérations de *recherche-action*, les acteurs mobilisés (EDF, collectivités locales, écoles) sont devenus des partenaires de l'expérimentation, en prêtant main forte à ce travail de démonstration scientifique.

En enrôlant cette diversité d'acteurs pour tester *in vivo* la théorie de l'*Engagement*, les promoteurs de cette dynamique se sont cependant exposés à une « *prolifération de laboratoires* »⁶⁵ qu'il leur a fallu gérer, afin d'éviter que des ajustements périphériques ne

⁶² BEAUVOIS Jean-Léon et JOULE Robert-Vincent (2000), *Capacités de mobilisation des ménages en matière d'économies d'énergie. Rapport final de l'étude sur les comportements de MDE en PACA*, Marseille, Arène.

⁶³ Les termes d'innovation et d'hypothèses pourraient sembler inadéquats dans la mesure où cette approche théorique avait déjà donné lieu à une formalisation théorique *in* JOULE Robert-Vincent et BEAUVOIS Jean-Léon (1998), *La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?*, Paris, PUF.

⁶⁴ CALLON Michel et *alii* (2001), *op. cit.*, p.74.

⁶⁵ *Ibid.*, p.92.

mettent en péril la cohérence du projet initial⁶⁶. Au terme du processus de traduction, la mise en commun des comptes-rendus a en effet permis d'élaborer un bilan de l'expérimentation qu'il s'est ensuite s'agit d'exposer publiquement. Dans cette perspective, les promoteurs de cette dynamique se sont employés à rendre perceptible le caractère inédit de la démarche entreprise dans le cadre du *Plan Éco-Énergie*. Nous avons ainsi pu entendre à plusieurs reprises la vice-présidente de la Région (en charge des questions d'Environnement) intervenir lors de conférences publiques⁶⁷, tandis que plusieurs psychologues investis dans cette expérimentation présentaient les conclusions de leurs travaux. De même, à l'occasion de colloques consacrés à la question de l'écocitoyenneté⁶⁸ que l'Université de Provence a co-organisé avec l'aide de l'ADEME et la Région, il a souvent été donné à voir le caractère innovant et exemplaire de la démarche initiée en PACA.

Prenant appui sur l'idée de « *soumission librement consentie* » et d'une principe selon lequel il est possible de manipuler la population dans son propre intérêt, cette approche pose évidemment question sur un plan éthique⁶⁹, tant la théorie de l'Engagement peut parfois s'apparenter à une sorte de behaviorisme favorisant l'acquisition de réflexes conditionnels et le contrôle de tous par tous. En effet, de nombreuses questions se posent quant au caractère pérenne et signifiant des changements de pratiques qui découlent de telles manœuvres de manipulation⁷⁰. Pourtant, cette démarche de médiation a indiscutablement connu un réel succès auprès des initiateurs de campagnes de sensibilisation au cours des dernières années. Ce n'est en revanche plus celle-ci qui prédomine en région

⁶⁶ Enjeu capital pour les acteurs du micro-réseau originel, la fiabilité des connexions se devait d'être assurée dans la perspective d'une prochaine exposition publique de l'innovation. En effet, dans la mesure où il en va de la stabilité même du réseau, la maîtrise des liens est une activité à part entière à laquelle les acteurs ne peuvent se soustraire. BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève (1999), *op. cit.*

⁶⁷ Notamment lors des *Assises Nationales du Développement Durable* (Toulouse, mai 2005), ou à l'occasion de la *Conférence Européenne sur l'Éducation à l'Énergie* (Paris, septembre 2006).

⁶⁸ Ces colloques ont eu lieu à Marseille en 2004, 2006 et 2008.

⁶⁹ Les auteurs en conviennent d'ailleurs plus ou moins : JOULE Robert-Vincent et BEAUVOIS Jean-Léon (1998), *op. cit.*, p.208. Par ailleurs, il convient de rappeler que la *mise en état de sujétion* constitue -sur un plan pénal- un délit (loi n°2001-504 du 12 juin 2001), tandis que sur un plan philosophique l'acceptation de cette situation est considérée comme un reniement de la liberté individuelle, comme une dénaturation de l'homme : LA BOÉTIE Étienne de (1576), *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, Payot, rééd. : 2002. Enfin, on ne saurait oublier de citer à cet égard les propos conclusifs de l'ouvrage de référence de John Stuart Mill : « *Un État qui rapetisse les hommes, afin qu'ils puissent être entre ses mains les instruments dociles de ses projets (même bienfaisants), s'apercevra qu'on ne peut faire de grandes choses avec de petits hommes, et que la perfection du mécanisme à laquelle il a tout sacrifié finira par ne lui servir à rien* ». MILL John Stuart (1859), *De la liberté*, Paris, Guillaumin et Cie, éd. française : 1860, p.211.

⁷⁰ « *Il est souvent plus efficace, au moins à court terme, de manipuler que d'argumenter* » : BRETON Philippe (1998), « Plaidoyer pour une nouvelle rhétorique. Les normes du convaincre dans l'espace public », *Études*, n°3886, pp. 791-801. Cependant, comme le souligne Franck Cochoy [(2004), *op. cit.*, p.39], « *l'efficacité de la captation subit l'usure du temps et de la répétition* ». On peut donc se demander dans quelle mesure les stratégies employées pour obtenir une *soumission librement consentie* des individus seront durables, si elles ne s'appuient que sur des dispositifs d'engagement instantané. Dans le même sens, Alexander Scott remarque pour sa part qu'en cherchant à éduquer la "*conservation consciou*", la psychologie sociale tend à négliger le moyen et long terme en se limitant à observer le changement immédiatement obtenu. En effet, des retournements de situation peuvent intervenir lorsque les individus jugent -sur facture- que la contrainte de l'usage est plus importante que les bénéfices attendus. SCOTT Alexander (1985), *op. cit.*, p.138.

PACA depuis que c'est le *Réseau de Transport d'Électricité* (cf. Annexe 27) qui se trouve en situation d'*inviter* les consommateurs à un *effort collectif*. Insistant principalement sur le fait que quelques gestes simples suffiront (*si chaque consommateur se sent concerné* lorsque seront lancées les rares *appels civiques à la modération*), RTE se contente d'expliquer les enjeux qui justifient une telle sollicitation pour démontrer que chacun aurait intérêt à agir et à se *mobiliser*. C'est donc à nouveau un changement qui s'opère dans la façon de faire passer le message sur les économies d'électricité. La sauvegarde du réseau étant au cœur de l'implication du médiateur public, et non plus tant l'environnement, ce sont des mesures ciblées qui sont proposées aux usagers, afin qu'ils contribuent épisodiquement à la dynamique d'intérêt général qui prévaut sur ce territoire⁷¹.

L'Europe au service de la mutualisation des expériences locales

A la différence du Royaume-Uni où l'Etat a délégué en direction des collectivités locales une part importante des responsabilités en matière de planification électrique (cf. *infra*), la France n'a pas encore véritablement entamé un processus de décentralisation en la matière. Les initiatives locales restent donc assez limitées et, le plus souvent, mal connues. Si la tenue du *Grenelle de l'Environnement* permet aujourd'hui d'envisager à terme un renforcement des formes de sensibilisation de proximité, en s'appuyant sur le « *rôle catalyseur des collectivités* »⁷², il s'avère pour l'heure que l'importance d'une valorisation publique « *plus systématique des bonnes pratiques* » mises en œuvre à l'échelon local a été assez négligée par le pouvoir central⁷³. En revanche, on constate que c'est grâce à l'aide de l'Union Européenne que des formes de mutualisation des expériences locales ont vu le jour, dans le cadre de la campagne européenne *Display*⁷⁴, par le biais de partenariats avec le réseau FEDARENE⁷⁵ ou à l'occasion du projet *Eco'nHome* auxquels participent les *Agences Locales de l'Énergie*⁷⁶. Engagée dans d'importants programmes (*SAVE, Intelligent Energy,...*), la Direction Générale des Transports et de l'Énergie de la Commission Européenne est ainsi devenue un partenaire incontournable pour les organisations locales françaises intervenant dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

⁷¹ En cela, RTE rejoint les recommandations de l'Agence Internationale pour l'Énergie (AIE) lorsqu'elle prône de mettre en œuvre des procédures d'urgence quand la sécurité du réseau d'approvisionnement constitue un enjeu déterminant pour le territoire. Laisant à distance les préconisations qu'elle associe à une forme de « *folklore* » des économies d'énergie, l'AIE cherche ainsi à optimiser l'efficacité de la médiation pour éviter que des black-outs préjudiciables aux usagers ne surviennent. Cf. Annexe 28.

⁷² Comité Opérationnel 34 du Grenelle de l'Environnement (2009), *Sensibiliser, informer et former le public aux questions d'environnement et de développement durable*, Rapport final.

⁷³ Pour « *créer la confiance* » et « *convaincre le public que le développement durable est désirable* », le comité considère que les collectivités locales sont des relais efficaces. A cet égard, des *synergies partenariales* ont donc vocation à voir le jour pour « *mettre le public dans une logique du Permettre au lieu du Promettre* ». *Ibid.*

⁷⁴ Initié en 2003 par l'association *Énergie-Cités*, ce programme volontariste d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments municipaux réunit de nombreuses collectivités locales.

⁷⁵ Fédération européenne des agences régionales de l'énergie.

⁷⁶ En France, une quinzaine d'agences bénéficient aujourd'hui du soutien financier de l'U.E., notamment pour l'accomplissement de projets ciblés d'accompagnement de ménages vers une plus grande sobriété énergétique.

II- Consommer moins : une logique marchande ?

Mythe ou réalité, la régulation du social par le marché est depuis quelques années sujette à controverse tend elle apparaît être une manière pour les politiques de se désengager de la gestion de certains problèmes. Fustigée dans les milieux anti-capitalistes (qui lui préfèrent l'interventionnisme étatique) et écologistes (qui la perçoivent comme une forme de *greenwashing*⁷⁷ intolérable), elle se développe pourtant de plus en plus sous l'appellation de *responsabilité sociale d'entreprise*. Sans être ni du mécénat (au sens le plus anti-utilitariste), ni de la manipulation stratégique, cette logique d'action semble davantage correspondre à une nouvelle étape dans l'évolution des "images de marque" que développent les entreprises pour séduire, capter et fidéliser les consommateurs. Prenant acte de l'émergence d'une demande en matière de consommation engagée, le secteur industriel et commercial a en effet été amené à ajuster son offre en matière de produits jugés éthiques ou durables⁷⁸.

Par ailleurs, soumis à des exigences nouvelles, ces acteurs se trouvent également contraints d'agir pour donner à leurs clients une information plus complète. Ainsi, en application de dispositions réglementaires⁷⁹ prises en novembre 2006, les entreprises du secteur de l'énergie doivent (sous peine de sanctions) afficher sur les lieux de vente et dans les publicités le message « L'énergie est notre avenir, économisons-la ! » depuis le 1er mars

⁷⁷ Traduit en français par les notions de *désinformation verte*, ou de *verdissement d'image*, ce terme caractérise les initiatives qui, sous couvert d'un discours écologiquement orienté, permettent à ceux qui les mettent en oeuvre de s'approprier abusivement des qualités de préservation de l'environnement dont ils ne devraient pas pouvoir se targuer. Le collectif associatif *L'Alliance Pour le Planète* s'est tout particulièrement illustré en 2006 en lançant une campagne intitulée « *La publicité peut nuire gravement à l'environnement* » pour dénoncer la multiplication de ce qu'elle considère être des *pratiques de blanchiment écologique*.

⁷⁸ CHESSEL Marie-Emmanuelle et COCHOY Franck (2004), « Autour de la consommation engagée. Enjeux historiques et politiques », *Sciences de la Société*, n°62, pp.3-14.

⁷⁹ Décret du 28 novembre 2006 relatif à la promotion des économies d'énergie ; Arrêté du 28 novembre 2006 relatif à la publicité dans le domaine de l'énergie.

2007, afin d'inciter les consommateurs à faire des économies d'énergie. De fait, c'est également en réponse à une attente des pouvoirs publics que ces acteurs se trouvent en position de médiateur. Le volontarisme de leur implication environnementale doit donc être en partie modéré au regard de ce type de contraintes étatiques.

Concernant la sobriété électrique, la situation est par ailleurs assez singulière puisqu'il ne s'agit pas tant de proposer des produits moins consommateurs (on parlerait alors d'efficacité énergétique) que d'encourager à la limitation des usages domestiques de l'électricité. Toutefois, on remarque vite que cette frontière n'existe pas de manière formelle. Et c'est ainsi que sobriété et efficacité se mêlent en permanence dans les outils de communication que le secteur industriel et commercial met à disposition de ses clients effectifs ou potentiels. Particulièrement impliqué dans ce domaine, EDF est probablement l'exemple le plus emblématique de ce type de positionnement. Clairement située sur un axe écologique (en lien avec la question du changement climatique), l'entreprise déploie depuis quelques années une stratégie de communication qui s'emploie à faire la part belle au caractère exemplaire de son action. Ainsi, dans le prolongement de ce qui avait déjà été observé dans le contexte de l'ouverture du marché téléphonique⁸⁰, la dérégulation conduit l'ancien service public à se structurer une nouvelle identité, correspondant aux attentes des anciens usagers captifs devenus clients. Toutefois, EDF n'est pas le seul fournisseur à jouer la carte du conseil (en matière d'économies d'énergie) et de l'écologie. Ses différents concurrents (GDF, Poweo et Direct Energie pour ne citer que les plus importants) et de nombreux producteurs d'équipements économes en énergie (notamment Philips en matière d'éclairage performant) font de même. Enfin, on verra au cours des pages qui suivent que la vente d'objets signifiants (comme les énergies renouvelables, les lampes basse consommation, ...) participe également de cette dynamique, en ce qu'ils symbolisent et outillent la perspective d'une nouvelle façon de consommer.

[II-A] Du nucléaire à la sobriété énergétique : Électricité de France face au défi climatique

Vendu chez les marchands de journaux au moment où le marché de l'électricité s'ouvrait à la concurrence, le guide « E = Moins de CO₂ » s'est accompagné d'une importante campagne publicitaire pour promouvoir ce document destiné aux ménages. Mis en valeur par une belle présentation graphique (nombreuses photos, maquette très aérée⁸¹), le propos se décline en entonnoir (du plus global au plus local : « *Ma planète* », « *Mon*

⁸⁰ FJALKOW Ygal (2006), *Usagers ou consommateurs ? France Télécom ou la dérégulation du service public*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

⁸¹ Loin d'être anodine dans ce type de document, l'image est omniprésente et sert à renforcer le contenu textuel. De manière plus implicite, elle a pour vocation de susciter l'adhésion du lecteur en s'appuyant sur un ensemble de couleurs et de photos qui résonnent avec ce que le guide s'emploie à démontrer, à expliquer ou à justifier. Ainsi, rien n'est laissé au hasard dans le guide où chaque détail a son importance (cf. Annexe 29).

Pays», « *Ma Maison*») en prenant le lecteur à parti. Sous-titré « *Comprendre et agir au quotidien* », cet *intermédiaire hybride*⁸² d'une centaine de pages s'appuie sur l'imbrication de deux éléments classiques des campagnes de sensibilisation : l'information (il *analyse* et *décrypte*) et l'orientation (il *détaille les bons réflexes à adopter au travers de nombreux conseils pratiques*). Il s'agit donc de donner les éléments de compréhension pour permettre *in fine* la mise en œuvre d'un agir outillé dans la vie de tous les jours. Présenté sous l'appellation de « guide », ce document offre des pistes de réflexion pour permettre au lecteur de « *faire les bons choix* ». La liberté reste ainsi de mise pour le lecteur.

Comme on l'a vu précédemment dans le cas de l'ADEME, le propos s'emploie d'emblée à affirmer le caractère incontestable (« *une évidence confirmée par tous les experts* ») de futurs changements climatiques. Partant de ce constat, EDF invite donc chacun à agir en insistant sur le fait que réduire les émissions de dioxyde de carbone n'est pas « *un vœu pieux, ni une utopie* », c'est d'abord un choix qu'il convient de faire. Toutefois, pour ne pas se limiter au rôle de prescripteur (*i.e.* de "donneur de leçons"), EDF est amené à montrer qu'il a déjà fait les choix qui s'imposent, tout en justifiant le caractère exemplaire de ce positionnement :

« De son côté, EDF s'inscrit depuis de nombreuses années dans cette dynamique grâce à un parc de production associant principalement énergies hydraulique et nucléaire, peu émettrices de CO₂. L'engagement du groupe dans cette voie se confirme aujourd'hui avec le développement des énergies renouvelables et son action en faveur des économies d'énergie ».

A raison d'un mix énergétique national faisant la part belle (près de 90%) aux modes de production faiblement émetteurs de CO₂, l'entreprise électrique peut en effet se valoriser sur ce point. En affichant cet « *engagement* », l'entreprise change son image et valide *a priori* sa légitimité à écrire ce qui est contenu dans les pages suivantes.

Dans une première partie intitulée « *Ma Planète* », le document s'emploie à décrire la « *menace* » que constitue l'effet de serre pour l'avenir de la Terre. Partant de là, la question se pose de savoir quelles peuvent être les solutions pour éviter conjointement les conséquences d'un épuisement des combustibles fossiles et l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serre ? Deux éléments de réponse sont apportés : une consommation durable et responsable d'une part, et l'emploi d'énergies non émettrices de CO₂ d'autre part. Pour préciser ce dernier aspect, le guide présente le fonctionnement de différentes énergies renouvelables et dresse un bilan des potentialités de chacune. Dans le même temps, EDF profite d'un encart pour expliquer (et rappeler dans le même temps) « *pourquoi les centrales nucléaires n'émettent pas de CO₂* ». De même, en évoquant plus loin le cas d'une centrale hydroélectrique financée par Électricité de France, « au service de la population » du Laos et

⁸² COCHOY Franck (1999), *Une histoire du marketing. Discipliner l'économie de marché*, Paris, La Découverte, p.36.

de la Thaïlande, l'entreprise trouve une occasion de valoriser auprès de ses lecteurs l'exemplarité de son implication au niveau international.

D'avantage centrée sur la réalité française, la deuxième partie du guide (intitulée « *Mon Pays* ») traite tout d'abord des conséquences d'un réchauffement climatique sur la France, en insistant sur le risque d'une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Quoique succincte, cette présentation des impacts attendus en France a toutefois le mérite d'exister tant il est rare de voir repris dans les documents de ce type les estimations réalisées par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC). Les risques du changement climatique ayant été identifiés, le guide s'intéresse par la suite au rôle de chaque secteur dans l'émission de CO₂. C'est alors à nouveau l'occasion pour EDF de justifier son positionnement en faveur du nucléaire :

« Avec moins de 10 % des émissions de CO₂, le secteur électrique émet beaucoup moins en France que dans les grands pays développés, grâce au nucléaire et à l'hydraulique (...) Avec une production d'électricité six fois moins émettrice de CO₂ que la moyenne européenne, la France est l'un des rares pays en voie de respecter les engagements pris à Kyoto (...) 6,3 tonnes : C'est la quantité de CO₂ émise en moyenne, chaque année, par un Français au travers de toutes ses consommations énergétiques. Un chiffre peu élevé grâce au choix du nucléaire. Les émissions de carbone s'élèvent en moyenne à 8,5 t par habitant en Europe, à 10,1 t en Allemagne et à 19,7 et aux Etats-Unis ».

En quelques lignes, le propriétaire du plus grand parc nucléaire mondial réussit ici à se présenter (sans se citer explicitement) dans la posture du *bon élève*. En effet, le secteur de production électrique paraît exemplaire au regard des autres pays industrialisés du fait de ses faibles émissions de gaz à effet de serre. Et grâce à lui, la France pourrait s'enorgueillir d'être l'un des seuls pays signataire du protocole de Kyoto en mesure de respecter ses engagements en matière de réduction de CO₂. S'extrayant d'un registre explicatif classique (c'est-à-dire objectivé sur la base de données scientifiques), le propos se mue en un subtil exercice d'auto-promotion à peine dissimulée, le contenu du document s'orientant progressivement vers un travail de justification *a posteriori* de la stratégie industrielle pro-nucléaire d'EDF :

« L'énergie nucléaire a le vent en poupe. Envolée du prix du baril de pétrole, menace croissante des problèmes d'approvisionnement en énergies fossiles, réchauffement climatique alarmant : pour nombre de pays, l'exploitation de l'uranium constitue un élément incontournable de la réponse à ces multiples enjeux. La France bénéficie aujourd'hui du choix fait il y a quarante ans de développer un parc nucléaire de pointe, pilier central de sa politique énergétique. (...) Grâce à la part du nucléaire dans notre mix énergétique, l'émission dans l'atmosphère de 180 millions de tonnes de CO₂ est évitée chaque année (...) Autre avantage de taille, cette fois ci économique : dans le cas d'une production d'électricité en continu, le nucléaire est l'énergie la moins chère en France (...) EDF a lancé la construction d'un réacteur nucléaire à eau pressurisée (EPR), dit de 3^e génération, sur le site de Flamanville. Prévu à l'horizon 2012, il atteindra un niveau de sûreté et d'efficacité inégal (...) Mais il y a encore plus prometteur à long terme : la maîtrise de la fusion nucléaire. C'est pour explorer cette voie que le projet de réacteur nucléaire de recherche ITER, à Cadarache, a vu le jour. Il soulève déjà un grand enthousiasme. Et pour cause : ce projet pourrait déboucher en fin de siècle sur une source d'énergie quasi inépuisable et non émettrice de CO₂. »

Solution aux problèmes économiques et écologiques de notre époque, l'énergie nucléaire est ici décrite de manière plus que flatteuse. On assiste ainsi à un renversement de perspective puisque ce mode de production (dont la pertinence est souvent mise à l'épreuve par les écologistes) se trouve ici présenté comme la preuve de l'engagement d'EDF en faveur de la préservation du climat. Coupant court aux accusations et aux différentes formes de dénigrement dont fait l'objet la production nucléaire, le propos bouscule donc la situation en procédant à une opération de grandissement de ce qui avait été rétréci. Pour autant, EDF n'évacue pas le problème du retraitement des déchets radioactifs en y consacrant une page entière sur un ton assez rassurant. En parallèle à cette présentation, le guide dresse par ailleurs un état des lieux énergétique en évoquant successivement les différents modes de production électrique utilisés en France. On voit donc se confirmer nettement l'infléchissement du propos précédemment évoqué, puisqu'il ne s'agit plus de parler d'énergie au sens large, mais d'électricité. EDF se recentre ainsi progressivement sur le cœur de son activité industrielle et commerciale.

Enfin centrée sur l'espace domestique, la troisième partie du document (« *Ma maison* ») propose d'emblée la définition d'un « *mieux consommer* » qui consisterait à économiser l'énergie et le CO₂. Pour agir concrètement, le guide présente les deux axes principaux sur lesquels chacun peut intervenir pour diminuer sa consommation énergétique de 10% sans limiter son confort. D'une part, il s'agit de « *minimiser les déperditions d'énergie en améliorant l'isolation de nos résidences* », tandis que d'autre part, il faut « *adopter des gestes quotidiens bénéfiques pour la planète* ». Dans le premier cas, c'est l'aspect technique qui prédomine, à la différence du second où le propos se focalise davantage sur les usages. Illustrant à travers une représentation graphique le faible impact environnemental du chauffage électrique (12kg de CO₂/ an/m²) comparativement aux systèmes à gaz (36kg) et au fioul (46kg), le guide prend clairement position pour ce type de dispositif technique :

« Chaque foyer peut “décarboner son énergie” et mener une action significative contre le réchauffement climatique. Comment ? En faisant le choix de l'électricité, dont 90 % de la production n'émet pas de CO₂ ».

Toutefois, au-delà d'un simple soutien au chauffage électrique, le guide se positionne également en faveur des pompes à chaleur (système électrique dont l'une des qualités singulières est de faire office de « *clim'écologique* » en plus du chauffage) et du bois-énergie.

Un encadrement progressif des pratiques domestiques

La présentation engageante en entonnoir arrive à son extrémité par le biais d'un titre (« *Chez moi* ») et de sous-titres renvoyant le lecteur à sa propre expérience : *Mon salon, Ma cuisine, Ma salle de bains, Ma chambre, Mon jardin*. Dans la droite ligne de ce que nous avons précédemment observé dans le cas des recommandations émises par l'ADEME, le

propos évolue entre différents registres discursifs, en se faisant tantôt impératif (« *Fermez dès la tombée de la nuit vos stores, volets ou rideaux en hiver* »), tantôt en hiérarchisant les évidences (« *Premier réflexe à avoir : éteindre la lumière quand une pièce est vide* ») tantôt en combinant un mode normatif et un ton exclamatif (« *Du chaud, oui, mais point trop n'en faut ! Pour le salon, une température de 19 °C est suffisante. Un degré de moins, c'est 7% de consommation d'énergie en moins ! [...] Pensez-y !* »), tantôt en soulignant les économies financières réalisables (« *L'éclairage représente en moyenne 15% de la facture totale d'électricité* » ; « *Vous pourrez diminuer votre facture énergétique* »), et tantôt en se concentrant sur un plan informatif (« *Même en veille, les appareils électriques continuent de consommer. Pensez à les couper du réseau quand ils ne fonctionnent pas* »).

Après avoir formulé ces quelques conseils pour le salon, cette alternance entre différentes façons de prendre à parti le lecteur (mêlant injonction dissimulée, information orientée et prescription indirecte) se poursuit dans le reste du document, au fil des lieux de la maison auxquels le guide s'intéresse. Ainsi, dans la cuisine, le lecteur est encouragé à placer un couvercle sur sa casserole quand il fait bouillir de l'eau, à remplir au maximum son lave-vaisselle après avoir procédé manuellement à un prélavage, et à dégivrer régulièrement son réfrigérateur. Plutôt que d'utiliser le four micro-ondes, le guide propose par ailleurs une « astuce » (« *Laissez décongeler vos aliments à l'air libre avant de les cuire* ») à l'instar de ce que ferait un ami de bon conseil. De la sorte, le document revient à nouveau sur un plan plus convivial, en se détournant temporairement des normes de comportement dont il se faisait le promoteur quelques lignes au-dessus. Par là même, il rétablit l'équilibre précédemment évoqué entre l'aspect dogmatique qui caractérise cette forme d'exhortation aux économies d'énergie et la dimension plus acceptable d'une diffusion désintéressée d'informations pratiques.

Appliquées à la salle de bains, les recommandations d'usage combinent encore une fois les précisions techniques (pour optimiser le fonctionnement du lave-linge ou pour présenter l'intérêt des économiseurs d'eau) et les conseils simples (« *Pour faire sécher son linge, rien de tel que de l'étendre au grand air* » ; « *Pour minimiser la quantité d'eau utilisée, pensez à couper le robinet pendant que vous vous savonnez* ») tout en s'appuyant fréquemment sur des ordres de grandeur (en litres ou en pourcentages) ou de comparaison. Pour ce qui est de la chambre, c'est surtout le chauffage qui donne l'occasion d'un chiffrage, puisque le guide indique que « *contrairement aux autres pièces (...), la chambre peut être chauffée à seulement 16 °C. C'est bon pour le sommeil et pour diminuer la facture énergétique !* ». Le lecteur est donc mis au pied du mur : il est inutile qu'il chauffe cette pièce outre mesure puisque ce ne serait bon ni pour son bien-être, ni pour son porte-monnaie. Interpellé par le point d'exclamation qui conclut la sentence, il doit donc se rendre à l'évidence de la règle des 16°C maximum. De même, concernant l'aération de cette pièce, le

bon sens est invoqué pour rappeler que « *bien sûr* », il faut veiller « à *fermer la porte et à éteindre le chauffage* » dès lors que les fenêtres sont grandes ouvertes. Sur un air entendu, le propos ancre ainsi dans la normalité une pratique qui n'est pourtant pas unanime. De fait, elle incite le lecteur à une mise en conformité sans pour autant fixer cet usage dans un cadre normatif quelconque. Présentée sous la forme d'un rappel, la prescription disparaît alors sur un plan formel mais fonctionne pleinement en s'enracinant comme une certitude. Enfin, pour conclure (comme à chaque page) sur un « *geste simple et efficace* » à mettre en œuvre chez soi, le guide nous apprend qu'une « *ampoule dépoussiérée offre jusqu'à 40% d'éclairage supplémentaire* ». Sachant cela, le lecteur est appelé à être vigilant (« *veillez* ») concernant la poussière qui recouvre progressivement les lampes de son habitat.

A l'instar des conseils pratiques à mettre en œuvre dans son jardin, on retrouve tout au long du document un ensemble de gestes (choix des lessives, consommation d'eau du robinet, régulation de la chasse d'eau ou tri des déchets) qui n'ont pas directement vocation à économiser l'énergie du ménage. Par ailleurs, le guide promeut l'achat de différents équipements économes en énergie tels que les lampes basse consommation ou la cheminée à foyer fermé, alors qu'il s'agit davantage d'un choix de consommation (en faveur d'un dispositif technique) que d'une pratique individuelle *stricto sensu*. Enfin, élargissant le territoire du quotidien, le guide s'intéresse aussi à ce qui ne se passe pas dans la sphère domestique (« *Hors de chez moi* »), au travers de la question des transports, des achats et de l'activité professionnelle. C'est alors l'occasion d'insister une dernière fois sur l'intérêt des technologies émergentes (écrans plats d'ordinateur, visioconférences,...), en ce qu'elles permettent de réaliser des économies substantielles. Dans le même sens et pour conclure sur une note optimiste, une double-page présente les « *maisons de l'avenir* », comme pour donner le change au lecteur et le rassurer. En effet, ce dernier a largement été mis à contribution au cours des pages précédentes. C'est pourquoi il convient de lui montrer que la science progresse aussi dans son travail pour garantir une meilleure efficacité énergétique des logements.

Avant de fermer le guide, le lecteur est invité à un rapide exercice ludique visant à évaluer son mode de consommation énergétique et l'impact de celui-ci sur l'effet de serre. Découpé en huit questions auxquelles il est amené à répondre en choisissant l'une des deux propositions, ce test donne par la suite lieu à un ensemble de conseils correspondant aux différentes réponses qui ont été données. En s'attachant exclusivement à cinq de ces questions (Cf. Annexe 30) portant plus particulièrement sur des questions d'énergie, on constate que le dualisme des réponses proposées par le test conduit à une situation paradoxale. En effet, soit la réponse choisie suscite une remarque négative (l'usage étant considéré comme énergivore), soit elle donne lieu à une validation mesurée où la félicitation (« *Bravo* ») ne va jamais sans un complément modérateur (« *mais* ») qui invite à parfaire la

pratique, à aller un peu plus loin en ce sens. De fait, l'auto-évaluation se transforme en exercice scolaire où le lecteur est jugé à l'aune de ses usages domestiques.

A ce stade, après avoir évoqué sa planète, son pays et sa maison, c'est le *moi* du lecteur qui se retrouve en situation d'être analysé, en situation d'être mis en cause. C'est donc un travail réflexif qui est amené à se mettre en oeuvre dans la vie quotidienne, sur la base des apprentissages qui ont été faits au cours de la lecture. Ce faisant, le lecteur procédera à la traduction concrète de ce qui était prescrit, en adoptant de manière effective les conseils, astuces, recommandations et gestes qui lui ont été proposés. C'est du moins le but évident auquel souhaite parvenir cette publication, en fournissant à ses acheteurs les informations qui leur permettent de saisir la teneur du problème climatique ainsi que les clés pour tenter d'y remédier à leur niveau. Maîtrisant à présent les tenants et les aboutissants de la question, les lecteurs n'ont plus qu'à transposer dans leur pratique quotidienne ce qui leur est conseillé, afin de participer à leur niveau à une dynamique nationale et planétaire dont la pertinence leur a auparavant été démontrée.

[II-B] Emergence de la concurrence et logique de service

Si EDF occupe encore aujourd'hui une place prépondérante sur le marché de l'électricité domestique, il n'est toutefois pas le seul à faire de l'environnement et du conseil une stratégie commerciale. Depuis l'ouverture totale de la concurrence du marché de l'électricité domestique, le développement d'un ensemble de services à la clientèle (au-delà de la stricte fourniture en électricité) s'est en effet donné à voir en France sur un modèle proche de celui que nous avons déjà présenté dans notre second chapitre, en évoquant le cas du Royaume-Uni. Au-delà des conseils, des astuces ou des gestes, les dispositifs de communication développés par les quelques entreprises qui interviennent dans ce secteur s'emploient plus largement à proposer des « *solutions* » (conseils personnalisés, équipements performants, outils de suivi des consommations,...), dans une perspective d'assistance. De fait, on observe qu'en très peu de temps, la concurrence s'est en partie déplacée sur le terrain de la maîtrise des consommations électriques, chacun des médiateurs marchands s'efforçant de paraître celui qui peut aider au mieux les ménages à réduire leurs dépenses et leurs émissions polluantes, en leur soumettant un nouveau calcul économique qui internalise la dimension écologique.

Constituant un enjeu fort pour les différents fournisseurs qui se partagent le marché domestique, la structuration d'offres en électricité verte (d'origine renouvelable) est une autre illustration significative de la dérégulation du marché. À l'instar des contrats de fourniture que propose désormais EDF (*Bleu Ciel*), GDF-Suez a également développé pour ses clients du secteur résidentiel une offre couplée (électricité et gaz : *Dolce Vita 2 énergies*

Nature), présentée comme « 100% respectueuse de l'environnement ». Par ailleurs, dans les supports informationnels mis à disposition de la clientèle (effective ou potentielle), le tout nouveau consortium franco-belge insiste désormais sur son implication en faveur d'un mode de production faiblement émetteur de dioxyde de carbone, en affichant des résultats qui font apparaître une baisse des émissions et en rappelant que l'entreprise investit dans les énergies renouvelables et le stockage du carbone pour amplifier cette dynamique. En lien avec cela, cet opérateur énergétique a développé des « offres respectueuses de l'environnement », considérant que « le respect de l'environnement n'est pas une contrainte mais une opportunité de développement ». En ce sens, l'entreprise a signé de manière volontaire une « série de douze engagements volontaires pour marquer son implication » dans le processus du Grenelle de l'Environnement.

Le verdissement généralisé du marché concurrentiel

Invoquant pour sa part la nécessaire *prise de conscience* face à l'*urgence écologique*, l'entreprise *Poweo* cherche tout autant à s'affirmer sur le marché de l'électricité propre, en se présentant (dans son slogan) comme un fournisseur d'*énergie positive*. Pour ce faire, ce nouvel entrant du marché ambitionne, d'ici à la fin de l'année 2012, d'accroître sa capacité de production d'origine renouvelable, afin de pouvoir « couvrir les besoins de plus de 350.000 foyers français ». Concernant la sobriété électrique, *Poweo* se révèle plus disert que GDF-Suez, sans pour autant y consacrer une place très importante :

« Limiter notre consommation d'énergie sans renoncer à notre confort, c'est possible. C'est avant tout une question de pratiques et d'équipements. Les pratiques, ce sont tous les gestes quotidiens d'économie d'énergie : le contrôle de l'éclairage, du chauffage, des usages de l'électroménager ».

Il s'agit en effet davantage de s'adresser aux consommateurs en les incitant à faire des choix de consommation au moment de renouveler leurs équipements électro-domestiques. Par ailleurs, c'est surtout dans le cadre de ses offres que ce fournisseur cherche à affirmer son engagement pro-environnemental. Trois formules sont proposées :

Formules	Électricité verte certifiée	Tarification	CO ₂ MMUNAUTE
<i>Avantage</i>	25 %	Réductions importantes	Non
<i>Planète</i>	100 %	Au niveau du tarif réglementé	Oui
<i>Avenir</i>	100 %	Forfaitaire	Oui

Si l'offre *Avantage* privilégie la dimension économique sur l'écologique, la seconde (*Planète*) s'efforce d'équilibrer les deux en proposant un niveau de tarifs équivalent au tarif réglementé de l'électricité. Enfin, la troisième (*Avenir*) est la plus incertaine dans la mesure où elle s'appuie sur un forfait de consommation annualisé, sur la base duquel des bonifications financières viendront récompenser les ménages ayant maîtrisé leurs consommations, tandis qu'un système de surfacturation interviendra pour sanctionner la clientèle qui aura dépassé

son forfait. Il s'agit donc ici d'encourager la sobriété électrique en jouant de la carotte et du bâton avec la facture.

Dans le même sens, un autre dispositif (la *CO2mmunauté*) a été mis en œuvre pour encourager les clients concernés par cette option à une « *consommation plus responsable* ». Relevant d'une logique de défi, le principe de ce programme implique que *Poweo* compensera l'équivalent de 100kg de dioxyde de carbone pour chaque ménage ayant abaissé sa consommation d'une année sur l'autre⁸³. Une fois encore, c'est donc « *sa mission d'entreprise responsable* » que ce fournisseur cherche à mettre en avant pour séduire et fidéliser les ménages. D'une manière un peu différente mais dans une perspective similaire, un autre fournisseur *Direct Energie* s'est engagé (au nom de son « *engagement écocitoyen* ») à offrir aux clients qui auraient réduit leur consommation annuelle d'électricité une réduction de 2% sur leurs consommations l'année suivante. Par ailleurs, l'entreprise a offert 800.000 lampes basse consommation à ses nouveaux clients pour les *aider à mieux consommer*.

Enercoop : Un agneau dans la cage aux lions ?

Prenant le contre-pied de ces entreprises qui cherchent à verdir leur image, le projet du fournisseur d'électricité *Enercoop* a pour ambition de faire rimer militantisme environnemental et logiques de marché⁸⁴. Créée en septembre 2005 à l'initiative d'associations écologistes, de professionnels des énergies renouvelables et de mouvements issus de l'économie sociale et solidaire, cette société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est un acteur à part sur le nouveau marché concurrentiel de l'électricité domestique, de par son statut juridique et de par sa volonté de ne proposer à sa clientèle que de l'électricité verte. Dénonçant un modèle électrique national où la *prolifération* du nucléaire a conduit à encourager la population à consommer « *pour écouler la production* », la coopérative entend « *réinventer un modèle éthique et responsable* », faisant la part belle aux énergies renouvelables et à la sobriété électrique :

« Il est impératif d'accompagner cette démarche d'un engagement fort pour réduire sa consommation d'énergie. Les énergies renouvelables ne peuvent ni ne doivent satisfaire l'état d'ébriété énergétique que connaît notre civilisation. La priorité est aux économies d'économies d'énergie ! »

⁸³ Popularisé par le photographe Yann Arthus-Bertrand (dont l'image et le nom sont mis en avant), le programme *Action Carbone* de l'association *GoodPlanet* permet de chiffrer ses émissions et d'estimer le coût équivalent qu'il faut verser pour financer à cette hauteur une action de lutte contre l'aggravation de l'effet de serre (énergies renouvelables, reboisement, ...). Selon le calculateur, il s'avère que 100kg de CO2 correspondent aux émissions induites par une consommation électrique (chauffage inclus) de 700 kWh. Le coût de la compensation est donc estimé à 2 euros, et même moins (0,68€) puisque cela ouvre droit à déduction d'impôts.

⁸⁴ La coopérative considère à cet égard qu'il s'agit d'un « *nouveau concept politique, dans la lignée de l'économie sociale et solidaire, à mi chemin entre le capitalisme et le socialisme* ».

De la sorte, il s'agit de replacer « *le consommateur citoyen au cœur d'un fonctionnement écologique et solidaire* ». Le projet militant prime donc ici sur toute idée de profit, l'ambition d'*Enercoop* étant d'impulser un changement dans les modes de consommation de l'électricité. Reste maintenant à savoir si les consommateurs intéressés oseront s'extraire du cadre habituel de l'activité marchande en adhérant à cette nouvelle forme d'engagement⁸⁵.

[II-C] Vendre des équipements performants : Plus de confort, moins de consommation

Célébrées dans les media, les énergies renouvelables se sont imposées depuis quelques années comme le principal médiateur d'une conception écologique et durable de l'énergie. Bénéficiant d'une assez bonne image (en dépit de la persistance de critiques à l'encontre des éoliennes), elles symbolisent un renouveau dans la façon de produire de l'électricité. Étroitement associé à quelques exemples emblématiques (BedZed en Angleterre, Freiburg en Allemagne,...), le développement de cette filière a été rendu possible au fur et à mesure de leur mise en fonctionnement, lorsque la matérialisation de ces innovations a permis de vaincre les réticences initiales des financeurs⁸⁶. Dans une moindre mesure, des équipements électro-domestiques tels que les lampes basse consommation et les pompes à chaleur ont aussi participé à leur façon au processus de médiation en faveur d'un avenir électrique plus sobre.

Avant de traiter de la contribution symbolique de ces technologies à la dynamique d'économies d'énergie, il semble intéressant de revenir au préalable sur la place qu'occupent désormais les dispositifs informationnels qui ont été conçus au fil du temps pour orienter les choix des consommateurs d'appareils électriques. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie de la thèse, la sphère politique s'est en effet employée dès 1974 à améliorer la transparence du marché en exigeant des producteurs qu'ils affichent les consommations. À partir du milieu des années 1990, l'Union Européenne a fait un pas supplémentaire en instaurant une *Étiquette-Energie*, dont l'objectif était de guider les consommateurs vers équipements les plus performants sur le plan énergétique. D'abord imposé à un ensemble restreint de produits électroménagers (au premier rang desquels se trouvaient les réfrigérateurs), ce dispositif a dû batailler plusieurs années pour s'imposer comme un indicateur de performance reconnu⁸⁷. Avec le temps, le secteur marchand s'est toutefois approprié l'étiquetage imposé pour que le stigmat devienne une marque de fierté qu'on

⁸⁵ DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2004), « De la routine à la délibération. Les arbitrages des consommateurs en situation d'achat », *Réseaux*, n°24/135-136, pp. 253-284.

⁸⁶ LOVELL Heather (2007), *op. cit.*.

⁸⁷ BESLAY Christophe, COCHOY Franck et ZÉLEM Marie-Christine (1999), « *La difficile insertion d'une mesure publique. L'étiquetage énergétique des réfrigérateurs* », Toulouse, Rapport au Conseil Régional Midi-Pyrénées, CERTOP-CNRS.

affiche et dont on se targue⁸⁸, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité énergétique (et donc la qualité environnementale) d'une grande partie des produits concernés. Prenant acte de cette capacité à stimuler le marché et à générer une forme de cercle vertueux d'auto-régulation, l'étiquetage des performances a par la suite été généralisé à d'autres équipements⁸⁹.

Les technologies performantes : une solution paradoxale pour économiser l'énergie

Concernées par l'Étiquette-Energie depuis l'adoption d'une directive européenne en 1998, les lampes basse consommation ont, à l'instar d'autres innovations énergétiques, longtemps souffert d'un déficit d'image par rapport aux technologies déjà existantes⁹⁰. Largement éprouvées, jugées bon marché, fiables et simples, les lampes à incandescence ont de fait contraint le développement des ampoules fluocompactes, en dépit des économies d'énergie rendues possibles par ces dernières. Au cœur de notre réflexion au moment de démarrer cette thèse⁹¹, la question de la diffusion des lampes basse consommation nous a ensuite principalement intéressé, en tant que symbole de changement et non pas tant dans une perspective de compréhension des choix de consommation. Constatant que, à la différence des zones géographiques où l'approvisionnement électrique constitue un problème quotidien (pays en développement, territoires insulaires, ...), la présence des lampes basse consommation restait relativement marginale en France métropolitaine, nous avons observé les modifications qui sont intervenues sur ce marché spécifique du fait de l'action couplée de nombreuses organisations médiatrices.

Alors que nous commençons notre recherche, le modèle de promotion de ce type d'éclairage s'appuyait encore beaucoup sur un argumentaire économique, en vue de prouver aux ménages les gains qu'ils tireraient d'un tel investissement. Rare exception à la règle, une publicité télévisée de l'ADEME s'était déjà employée à montrer le côté environnemental des ampoules à économies d'énergie, en dénigrant (avec humour) les lampes à incandescence

⁸⁸ En ce sens, on diffère ici d'un label de qualité qui se contenterait de définir le « bien » par opposition au reste. Dans le cas présent, il s'agit pour les entreprises de se positionner comme le « mieux » (A) et non comme le « pire » (G), puisque les deux sont possibles. De même, il faut rappeler que ce type d'inscription obligatoire n'est pas comparable au modèle dissuasif du bandeau noir imposé aux paquets de cigarettes depuis quelques années.

⁸⁹ Plus récemment, de nouvelles mesures sont par ailleurs entrées en vigueur pour permettre une évaluation et une certification de l'efficacité énergétique des bâtiments (directive 2002/91/CE du 16 décembre 2002). Au-delà d'un simple outillage cognitif des choix de consommation, la création (suite au *Grenelle de l'Environnement*) d'un système de bonus/malus sur le marché automobile a par ailleurs modifié le principe de cette inscription en la transformant en un instrument d'incitation/dissuasion économique.

⁹⁰ ZÉLEM Marie-Christine (2002), « Les contraintes sociologiques au développement des énergies renouvelables en France », *Global Chance*, n°15, pp. 83-90.

⁹¹ Du fait de notre participation au contrat de recherche « Maîtriser la demande d'énergie. Promouvoir des technologies et des comportements économes en énergie dans le domaine de l'éclairage. Analyse sociologique des jeux d'acteurs et des pratiques sociales dans le secteur résidentiel », coordonné par Marie-Christine Zélem (CERTOP-CNRS), dans le cadre de la deuxième phase du Programme « *Gestion et Impacts du Changement Climatique* » (GICC²), Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

que l'on disait capable « *d'empêcher la neige de tomber* »⁹². Mais pour le reste, l'usage résidait alors dans la mise en valeur des performances (rendement lumineux, longévité, sécurité) de ces ampoules fluorescentes compactes. La qualité intrinsèque d'une innovation ne présupposant cependant pas son appropriation par les consommateurs, des *dispositifs d'intéressement* ont donc été élaborés par les fabricants et les revendeurs pour convaincre les utilisateurs de choisir tel ou tel équipement⁹³. Il s'agissait ainsi d'améliorer le produit pour mettre à distance les reproches qui lui étaient régulièrement adressés sur un plan à la fois esthétique et fonctionnel. En ajustant l'apparence de l'ampoule et son adéquation matérielle aux luminaires, en singularisant le visuel des emballages (cartonnage, typographies modernisées et récurrence chromatique du vert) pour présenter ces lampes comme des innovations écologiques, et en redisant cette gamme de produits dans les rayonnages des magasins, les acteurs de ce marché spécifique (fabricants et distributeurs) ont progressivement transformé le rapport des clients face à cet équipement⁹⁴.

Parmi les fabricants, certains comme *Philips* ont tout particulièrement contribué à cette dynamique. En développant de nombreuses « *applications d'éclairage durables* », cet acteur incontournable du secteur de l'éclairage résidentiel a en effet cherché à mettre en avant sa volonté de donner du sens aux usages électriques les plus simples, à l'instar de son slogan *Sense & Simplicity*. C'est en ce sens que la firme néerlandaise s'est engagée dans une dynamique publicitaire⁹⁵ associant son produit-phare (la lampe basse consommation) à la question du changement climatique. Dans le cadre de celle-ci, l'image d'une main brandissant vers un ciel obscur une ampoule à économie d'énergie est venue se rajouter à toute une mise en scène contemporaine de cet équipement, présenté comme l'arme emblématique dont disposent les consommateurs d'électricité pour lutter contre l'aggravation de l'effet de serre⁹⁶. Interrogeant le développement de ce marché, un récent reportage télévisé⁹⁷ utilisait presque exclusivement l'appellation d'« *ampoules écolos* » pour

⁹² Dans le cadre de cette campagne de l'ADEME intitulée « Préservons notre argent, préservons la planète », c'était l'acteur Fabrice Luchini à qui avait été confié le rôle de médiateur.

⁹³ AKRICH Madeleine et *alii* (1988a), *op. cit.*, pp.13-17.

⁹⁴ BARREY Sandrine, COCHOY Franck et DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2000), « Designer, packager et merchandiser : trois professionnels pour une même scène marchande », *Sociologie du Travail*, n°3/2000, pp. 457-482.

⁹⁵ La campagne pro-environnementale *Un Simple Geste (A Simple Switch)* a donné lieu à une importante couverture médiatique autour d'un slogan qui affirmait : « *La simplicité, c'est d'agir ensemble contre le changement climatique* ».

⁹⁶ On pourrait ici citer d'innombrables supports de communication (compilés pendant notre recherche) qui reprennent peu ou prou une imagerie similaire. Cela ne concerne d'ailleurs pas que les fabricants de lampes basse consommation. C'est également le cas de l'ADEME, d'EDF, de l'association *Les Amis de la Terre* (cf. *supra*) ou de collectivités territoriales engagées dans des politiques de développement durable. Fréquemment interrogé sur les gestes qu'il convient de faire pour lutter contre le changement climatique, le Ministre de l'Écologie Jean-Louis Borloo ne déroge pas à la règle en soulignant que tout son domicile est éclairé avec ce type d'équipement. Hors de nos frontières, on a par ailleurs pu constater au Royaume-Uni que les ampoules fluocompactes étaient tout aussi systématiquement mises en valeur dans les documents relatifs aux économies d'énergie.

⁹⁷ Diffusé dans l'émission *Capital* sur M6 le 10 mai 2009.

qualifier ces lampes fluocompactes. Enracinant encore davantage cette association d'idées dans les esprits des téléspectateurs, cette désignation n'est pourtant pas sans poser question.

Il semble en effet difficilement concevable qu'un équipement aussi anodin (et *a fortiori* électrique) puisse avoir un réel effet sur la limitation des gaz à effet de serre. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons souhaité estimer quantitativement le potentiel cumulé des actions de substitution lampes à incandescence/ampoules fluocompactes envisagées dans le cadre de la politique du Lot. Il s'agissait ainsi de vérifier si la focalisation des partenaires sur ce type d'opération se trouvait validée par les chiffres. S'il en ressort (*cf.* Annexe 31) que c'est -de loin- l'action de maîtrise de la demande en électricité qui permet d'obtenir les gains les plus importants en termes de limitation des émissions de gaz à effet de serre, cela reste cependant à relativiser si l'on élargit le champ de comparaison à l'ensemble des usages énergétiques, en intégrant notamment le domaine des transports individuels. Au-delà de cet aspect, on peut également s'interroger sur le caractère écologique de cette technologie en elle-même. En effet, des détracteurs déterminés⁹⁸ n'hésitent pas à contester les prétendus bienfaits des lampes basse consommation en insistant notamment sur les quantités de mercure qu'elles contiennent (0,05mg par ampoule) et sur l'impact (controversé) des champs magnétiques et radiofréquences qu'elles émettent en fonctionnement⁹⁹. Induisant un principe de précaution et le respect d'un ensemble de règles d'usage, ces critiques formulées à l'encontre des ampoules à économie d'énergie ne semblent toutefois pas en mesure d'inverser la tendance actuellement constatée. Est-ce à dire pour autant que cette technologie d'éclairage est plébiscitée par les consommateurs ? Certainement pas, si l'on en juge par le nombre de personnes que nous avons rencontrées (*cf. supra* : Chap. VII) qui gardent une image négative de ce type d'éclairage artificiel, du fait d'une mauvaise expérience passée ou en raison d'une réputation tenace qui associe les lampes fluocompactes avec une lumière blafarde et un temps d'allumage long.

Moins directement accessibles au plus grand nombre en ce qu'ils ne relèvent pas d'une logique de consommation courante, d'autres équipements électriques signifiants se sont également imposés comme de nouveaux médiateurs des économies d'électricité domestique. Il s'agit notamment des chauffe-eau solaire et des pompes à chaleur. En première ligne pour défendre les qualités écologiques de ces dernières, des fabricants comme *Daikin* ou *Mitsubishi Electric* ont en effet récemment investi l'espace publicitaire pour promouvoir leurs produits. Bénéficiant du soutien de l'Etat (puisque une partie de ces

⁹⁸ Parmi ceux-ci, on signalera tout particulièrement le positionnement radical adopté par une journaliste *in* LOBÉ Annie (2007), *La fée électricité : fée ou sorcière ? Pourquoi et comment éliminer la pollution électrique chez soi*, Fresnes, Santé Publique éditions.

⁹⁹ Des risques d'interférence avec les pacemakers existeraient. Par ailleurs, il semblerait que l'électro-pollution générée par ces lampes puisse entraîner une diminution de la mélatonine, ce qui -à court terme- accentuerait les troubles du sommeil et l'irritabilité, et à plus long terme favoriserait la prolifération des cellules cancéreuses.

équipements est éligible aux crédits d'impôts et aux éco-prêts) et de la caution de l'Union Européenne (grâce à l'octroi de l'EcoLabel), la pompe à chaleur « *tout en un* » est présentée comme une solution innovante¹⁰⁰ et idéale pour les ménages qui souhaitent bénéficier d'un système couplé de chauffage et de climatisation, tout en préservant l'environnement¹⁰¹. Symptomatique d'un marché en plein développement¹⁰², cette description des avantages du produit n'est pourtant pas sans incidence dans le cadre des dynamiques plurielles de promotion de la maîtrise des consommations électriques. En effet, l'utilisation ne devient plus ici un problème, puisque l'équipement performant s'impose *a contrario* comme une réponse. L'utilisateur peut donc s'appuyer sur celui-ci une fois qu'il en a fait l'acquisition. Et de fait, il peut être tenté de maintenir en l'état (voire d'accroître) sa façon de consommer, en se reposant sur les équipements technologiques dont il dispose à son domicile¹⁰³.

¹⁰⁰ Ce qu'elle n'est pourtant pas, puisque le principe de la géothermie est déjà ancien, aussi bien pour le chauffage (la source du Par et ses 82°C à Chaudes Aigues) que pour la climatisation (le Danube qui coule le long du Parlement Hongrois à Budapest). En revanche, les systèmes d'aérothermie sont effectivement plus récents.

¹⁰¹ Après avoir longtemps été le promoteur controversé du chauffage électrique, *Vivrélec* (EDF) présente désormais la pompe à chaleur comme « *la solution de chauffage* » incontournable, en ce qu'elle permet d'utiliser « *l'énergie gratuite et renouvelable de l'environnement extérieur* ».

¹⁰² « *Les firmes anticipent une évolution des comportements des consommateurs qui, du fait de l'augmentation des prix, les rendra de plus en plus soucieux de la croissance de leur consommation électrique énergétique et de l'efficacité énergétique de leurs appareils électriques* ». ZÉLEM Marie-Christine (1997), « MDE. L'éclairage en France. Diffusion des technologies efficaces de maîtrise de la demande d'électricité dans le secteur de l'éclairage en France », *Les Cahiers du CLIP-Environnement*, n°7, p.3.

¹⁰³ Comme on peut le constater dans les recherches sur la domotique menées au sein du GRETS (EDF R&D) par Véronique Beillan, l'idée de vivre dans une *maison intelligente* n'est pas sans conséquence pour ses habitants. En effet, avec l'émergence de dispositifs qui permettent, par exemple, un allumage et une extinction automatique des lumières, c'est la technique qui tend à prendre le pas sur l'utilisateur, à décider pour lui.

III- La multiplication des réseaux de médiation citoyenne

Après avoir successivement évoqué le positionnement du politique et du marché, il semble important de consacrer une place importante à la société civile, dans la mesure où celle-ci contribue tout autant à faire connaître et à promouvoir la sobriété électrique. Pour ce faire, nous distinguerons ici deux formes de médiation citoyenne, la première s'exprimant de manière collective au sein d'organisations associatives et la seconde se donnant à observer dans le contexte d'échanges interindividuels. Jouant un rôle tout particulier en France, les associations régies par la Loi du 1^{er} Juillet 1901 nous intéressent ici tout particulièrement en ce qu'elles se caractérisent par une grande diversité. Au nombre de 1,1 million, ces structures rassemblent 15 millions de bénévoles dont les motivations se révèlent tout aussi diverses que celles qui servent à définir formellement l'objet social de ces organisations. Toutefois, si les chiffres donnent lieu à de nombreuses interprétations optimistes¹⁰⁴, il n'en reste pas moins que le milieu associatif a connu d'importantes mutations ces dernières années au gré des bouleversements sociaux et politiques survenus en France. Confrontées au changement, certaines associations ont alors disparu tandis que d'autres se sont progressivement reconfigurées pour s'ajuster au mieux à une réalité nouvelle¹⁰⁵. Bénéficiant d'une liberté publique garantie par la Constitution mais contraintes dans leur rapport au politique par les enjeux du subventionnement, les associations militantes (historiques comme les mouvements d'Education Populaire, ou plus récentes comme les associations écologistes) ont donc dû apprendre à composer entre leur projet collectif et les exigences nouvelles qui émanent des financeurs publics¹⁰⁶.

Dans ce contexte, c'est également la place des adhérents, bénévoles, et militants qui s'est trouvée bouleversée, tant du fait de ces évolutions organisationnelles que conséquemment à l'émergence d'une grande variabilité dans l'implication des acteurs eux-mêmes. Ainsi, tandis que certains continuent à faire de leur carrière associative un véritable

¹⁰⁴ ROSANVALLON Pierre (2004), « Le mythe du citoyen passif », *Le Monde*, 21 juin 2004. Dans cet article, l'auteur prend appui sur des données statistiques dressant un état des lieux du milieu associatif en France pour s'opposer à l'idée d'un citoyen *atone*, qui serait révélateur d'un « *nouvel âge de l'apathie politique* ».

¹⁰⁵ De nombreux exemples permettent d'observer ce phénomène dans l'ouvrage coordonné par LAVILLE Jean-Louis et SAINVALIEU Renaud (1997), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer.

¹⁰⁶ Cf. PROUTEAU Lionel (ed.) (2003), *Les associations. Entre bénévolat et logique d'entreprise*, Rennes, PUR.

sacerdoce¹⁰⁷, d'autres abordent de manière plus distante les engagements collectifs qui sont les leurs¹⁰⁸. Ce faisant, ces derniers redéfinissent les modes de participation volontaire en assumant un certain individualisme que la sociologie de l'action collective a longtemps associé à l'idée de *Free Riding* développée par Mancur Olson¹⁰⁹. Pourtant, même s'il est indéniable que ce type de positionnement *clandestin* tend à s'amplifier, cela ne veut pas dire que le militantisme n'existe plus. En effet, en parallèle à ce processus d'individuation, caractérisé par des formes d'engagement distancié¹¹⁰ (voire de défection vis-à-vis des organisations associatives¹¹¹), on assiste à la redéfinition de l'implication sociale volontaire. Dès lors, il semble que c'est surtout dans l'action individuelle que se construit désormais l'action collective, au gré des inflexions personnelles de chaque participant. Soucieux de préserver leur individualité, conçue comme épanouissante et émancipatrice¹¹², ces nouveaux militants associatifs sont ainsi amenés à la conjuguer avec des engagements multiples, porteurs d'exigences collectives et empreints d'un certain idéalisme social. Les associations sont donc amenées à composer avec cette donnée nouvelle en s'y ajustant peu ou prou.

Dans le cadre de l'étude des médiateurs citoyens que nous allons présenter ici, cette contextualisation s'avère être un préalable important car elle nous conduit à percevoir le milieu associatif dans toute sa complexité, tant sur le plan de sa diversité que sur le plan de sa structuration organisationnelle. On ne saurait toutefois limiter les formes de médiation citoyenne à ces seules organisations. En effet, d'autres acteurs peuvent également s'investir hors des sentiers balisés de l'action publique classique pour participer à titre individuel à la promotion de la sobriété électrique. Porteurs d'une éthique qui leur est propre, les individus et les associations font valoir leur positionnement au confluent des *mondes domestiques, civiques et de l'opinion* pour convaincre leur audience, grande ou petite. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de transformer les modes de consommation (I) ou de protéger l'environnement (II), c'est au débat et à la discussion (III) que ces différents médiateurs invitent, en développant leur conception singulière de la sobriété électrique. Enracinés dans des logiques distinctes, ils donnent à voir différentes façons d'appréhender la question de la sobriété énergétique et diverses manières de promouvoir celle-ci auprès des ménages. Leur étude se révèle ainsi très instructive puisqu'elle nous donne à voir les nombreuses divergences qui existent entre les conceptions respectives de ces « *agents de changement* »¹¹³.

¹⁰⁷ FERRAND-BECHMANN Dan (2000), *Le métier de bénévole*, Paris, Anthropos.

¹⁰⁸ ION Jacques (2001), *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, PUSE.

¹⁰⁹ OLSON Mancur (1971), *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, éd. française : 1978.

¹¹⁰ ION Jacques (1997), *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier.

¹¹¹ On pourrait tout autant parler de *déprise* ou de *démobilisation* dans le prolongement de ce qu'évoquent respectivement Olivier Fillieule et Doug McAdam dans un ouvrage collectif consacré à cette question : FILLIEULE Olivier (2005), *Le désengagement militant*, Paris, Belin.

¹¹² CORCUFF Philippe, ION Jacques et SINGLY François de (2005), *Politiques de l'individualisme. Entre sociologie et philosophie politique*, Paris, Textuel.

¹¹³ MENDRAS Henri et FORSÉ Michel (1983), *Le changement social. Tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin.

Choisies au regard de l'importance de leur audience et de leur visibilité sociale, les associations présentées ici ne s'inscrivent cependant pas dans un cadre spatio-temporel commun qui permettrait de les comparer aisément. En effet, tandis que certaines sont de gigantesques et anciennes fédérations internationales, d'autres sont plus récentes, limitées au territoire national et réduites en termes d'adhérents. Ne disposant pas des mêmes ressources et ne s'appuyant pas sur les mêmes répertoires d'action, ces organisations oeuvrent pourtant dans un sens assez proche pour promouvoir une plus grande modération dans les usages énergétiques des ménages. Parfois structurées en coalition (dans *L'Alliance pour la Planète* notamment, et au sein des lobbys consuméristes et écologistes bruxellois¹¹⁴) pour s'imposer conjointement en tant que groupes d'intérêt dans les mécanismes institutionnels de décision¹¹⁵, ces organisations citoyennes alternent entre des relations de partenariat et des rapports plus concurrents voire antagonistes. Ce n'est donc qu'à l'issue de transactions complexes qu'un message homogène parvient à émerger sur la question qui nous intéresse, quitte à ce qu'il ne corresponde finalement qu'au plus petit dénominateur commun.

[III-A] Aménager ou démanteler la société de consommation ?

Fondée en 2002 par des acteurs du secteur énergétique, l'association *négaWatt* se caractérise par son positionnement hybride combinant une approche civile et experte. Comptant 230 membres (« *experts et praticiens de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables* »), l'association est quantitativement petite, mais son impact social est important sur un plan plus qualitatif du fait des nombreux soutiens dont elle dispose. Au cœur du projet collectif, la « *démarche négaWatt* »¹¹⁶ s'emploie à identifier les « *gisements* » d'économies d'énergie (comptabilisés en négawatt¹¹⁷) pour maîtriser durablement la demande énergétique :

« *"Produire des négaWatts" c'est donc rompre avec nos (mauvaises) habitudes en préférant la sobriété énergétique au gaspillage. C'est rechercher la meilleure utilisation possible de l'énergie, plutôt que de continuer d'en consommer toujours plus. Loin du "retour à la bougie ou à la lampe à pétrole", cette démarche vise à faire la chasse aux watts inutiles grâce à une utilisation plus efficace de l'énergie, et à recourir judicieusement aux énergies renouvelables.* »

La logique d'action s'articule ainsi autour de trois idées principales : -la sobriété énergétique, -l'efficacité énergétique, -les énergies renouvelables. En ce qui concerne le premier point, l'idée se veut simple : tous les consommateurs ont intérêt à changer pour voir leurs factures d'énergie diminuer. De fait, c'est d'abord la rationalité de l'*homo oeconomicus* qui est mise en avant, en parallèle à une conception techniciste qui envisage, d'une part, de stimuler l'emploi par une amélioration de l'efficacité des procédés énergétiques, et d'autre part d'agir

¹¹⁴ ROOTES Christopher (2002), *op. cit.*

¹¹⁵ OFFERLÉ Michel (1994), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.

¹¹⁶ Site Internet de l'association : www.negawatt.org/HI%20comprendre/comprendre.htm#ch6

¹¹⁷ La notion est empruntée à l'écologiste américain Amory Lovins, co-fondateur du *Rocky Mountain Institute* et auteur de nombreux ouvrages sur la question énergétique et le Facteur 4.

en faveur de l'environnement en partant du principe que « *l'énergie la moins polluante est celle que l'on n'a pas besoin de produire* ». En ce sens, consommer moins, ce serait déjà consommer mieux.

La structuration d'une nouvelle façon d'appréhender l'électricité

La conception de la problématique énergétique développée par *négaWatt* ne s'arrête cependant pas à un travail sémantique qui consisterait simplement à invoquer solennellement une amélioration des dispositions et des dispositifs. Bien au contraire, puisque l'association se fait fort de proposer une alternative aux *scénarii* tendanciels estimant la croissance de la demande énergétique future. Réalisé par un « *collège de 23 experts* » réunis sous le nom de *Compagnie des négaWatts*, un document¹¹⁸ a ainsi vu le jour en 2003, puis a été réactualisé avec l'aide du WWF France en 2006. Intitulée *Scénario négaWatt 2000-2050*, cette contribution citoyenne au débat sur l'avenir énergétique du pays envisage un ensemble de choix à faire pour permettre à la France de diviser par quatre (selon le principe du Facteur 4) ses émissions de gaz à effet de serre en un demi-siècle. Pour autant, le problème climatique n'est pas le seul objectif de cette proposition associative. En effet, il s'agit plus largement d'interroger les modes de consommation et de production de l'énergie, notamment au regard de l'épuisement annoncé des ressources fossiles et vis-à-vis du nucléaire.

En matière d'électricité, le scénario propose trois types d'action correspondant aux trois niveaux de la démarche évoquée précédemment. À cette occasion, on constate que la sobriété est le plus faible des trois gisements potentiels de négawatts (*cf.* Annexe 32a) avec un peu moins de 80 TWh économisés en 2030, contre un peu moins de 120 pour ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique. Le recours intensif aux énergies renouvelables est par ailleurs censé permettre en 2050 de produire 285 TWh de plus que ce qui est généré aujourd'hui grâce à ces technologies. De la sorte, il devient ainsi possible de compenser la croissance de la demande électrique entre 2000 et 2050, en s'appuyant sur un bouquet énergétique majoritairement renouvelable. En effet, le scénario prévoit d'atteindre le niveau de 50% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, et de 80% en 2050 (*cf.* Annexe 32b). Refusant de faire le pari technologique du nucléaire de 3^e génération (EPR) ou d'une hypothétique séquestration du carbone, les auteurs du scénario envisagent une mutation majeure à moyen terme avec la fermeture progressive de l'ensemble des centrales nucléaires d'ici à 2035. Ne considérant pas l'atome comme un atout pour résoudre le problème climatique, le document (*cf.* Annexe 32c) compte davantage sur l'articulation générale de la démarche sobriété + efficacité + renouvelables (tous usages énergétiques confondus) pour

¹¹⁸ *Scénario négaWatt 2006 pour un avenir sobre, efficace et renouvelable*, document de synthèse, négaWatt, 2005.

parvenir à court terme au respect des engagements de Kyoto, et à plus long terme à la limitation des émissions individuelles à moins de 2 tonnes de CO₂ par an (contre 6,7 actuellement). L'ambition du scénario n'est donc pas mince puisqu'elle propose une solution clef en main aux principaux problèmes énergétiques et environnementaux de notre époque.

Se présentant comme un scénario « *de non regret* », le document que propose l'association a vocation à être réaliste. C'est pourquoi il est bien stipulé qu'il n'implique aucune rupture technologique. Par ailleurs, l'horizon tracé par la *Compagnie des négaWatts* se veut dégagé de toute récession économique imputable aux choix énergétiques qu'implique le scénario. C'est pourquoi les auteurs de celui-ci insistent sur le fait qu'une telle orientation serait bénéfique pour l'économie nationale, car elle permettrait de créer de nouveaux emplois « *non délocalisables* » sur l'ensemble du territoire en déconcentrant les lieux de production au plus près de la demande.

Cependant, tout ceci reste à l'état de projet. Et, alors même que ses auteurs voudraient voir le scénario se mettre en œuvre au plus vite pour opérer une « *rupture salutaire* » avec le modèle énergétique dominant, cette ambition se heurte à bon nombre de barrières :

« Ce n'est pas un scénario à risque. Bien au contraire, c'est la "poursuite comme avant" qui engendre et multiplie les risques pour notre société, notre environnement et pour les générations qui vont nous suivre. Certes son application est politiquement difficile, tant sont grands la force de l'habitude, les intérêts sectoriels, la gestion à court terme : les négaWatts n'ont pas de lobby pour les soutenir, et la démarche proposée, exigeante, se prête mal à la démagogie. »

Un travail de conviction politique reste donc à accomplir pour parvenir à faire connaître ce document (et les propositions qu'il formule) dans les sphères de la décision publique. La *Compagnie des négaWatts* étant composée de personnes dont les compétences en matière énergétique sont reconnues, la légitimité de ce groupe d'experts ne souffre pas vraiment de contestation.

Pour que le scénario développé ne se limite pas à un exercice de style de prospective, l'association a été amenée à se constituer un réseau de soutiens solides pour valider la pertinence de sa démarche et justifier son bien-fondé. À cette fin, un second document intitulé *Manifeste négaWatt pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable* a vu le jour dans le prolongement de l'*Appel négaWatt* du 31 mars 2003. Présentant une série de 23 « *mesures indispensables* »¹¹⁹ (structurelles, réglementaires, financières, relatives aux transports, au bâtiment, aux équipements électriques, aux énergies renouvelables et aux réseaux de chaleur et à la cogénération), le Manifeste vient parfaire la modélisation du scénario pour montrer la voie à suivre au travers de ces propositions concrètes. C'est donc

¹¹⁹ *Manifeste négaWatt pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable*, négaWatt, 2003, pp.6-7.

tout un programme d'action qui émerge dans l'espace public, en provenance d'un groupe de citoyens, pour tenter de changer la situation énergétique nationale.

En dépit de ce travail de proposition, un point pose question du point de vue de notre focale de recherche. En effet, on constate que si la sobriété est systématiquement hiérarchisée comme la première des priorités, seule une disposition (mesure structurelle n°4 : « *Informer et former pour agir* ») vient insister sur la nécessité de « *mobiliser les citoyens par une politique publique d'information et de communication ambitieuse et permanente* ». Ainsi, il semble que malgré l'évocation régulière d'un « *avenir énergétique sobre* », le positionnement de l'association reste très majoritairement techniciste¹²⁰, à l'image des préoccupations de nombreux membres fondateurs, issus pour la plupart du secteur des énergies renouvelables. Pour autant, et l'association ne manque pas de la signaler à nouveau, les efforts envisagés pour proposer une offre électrique plus *verte* ne valent que si la demande est contenue. Cependant, tout dépend des moyens utilisés pour réduire la croissance de la demande. Et une fois encore, il semble que *négaWatt* privilégie assez nettement une approche par les dispositifs et non par les dispositions, dans le prolongement d'une logique de quantification prospective rendue plus aisée par l'existence de modèles fiables pour estimer *a priori* la diffusion des innovations techniques.

Un modèle électrique alternatif entre pollénisation et contestation

Dans le prolongement des objectifs formulés dans le *Manifeste négaWatt*, le but de l'association est de fédérer autour d'elle pour relayer le plus largement le scénario et les mesures qu'elle propose. Sûre de son fait et de la qualité de ses propositions, elle s'efforce donc d'élargir son auditoire et son réseau de soutiens pour accroître le poids quantitatif de son positionnement. Offrant aux associations écologistes (et assimilées) un argumentaire validant l'idée d'une possible alternative énergétique pour la France, l'expertise de *négaWatt* participe ainsi d'un mouvement plus large de pression et de lobbying en faveur d'une prise en considération accrue des problématiques environnementales dans la gestion politique des questions énergétiques. Appropriés par les profanes, ces cadres de proposition issus d'une expertise citoyenne qualifiée¹²¹ dépassent donc le milieu confidentiel des *negawatteurs* pour

¹²⁰ Dans une moindre mesure, cette large prédominance de la technique sur la pratique est également observable dans l'ouvrage *La maison des [néga]watts*¹²⁰ [SALOMON Thierry et BEDEL Stéphane (2000), *La maison des [néga]watts. Le guide malin de l'énergie chez soi*, Mens, Terre Vivante] où l'on retrouve nombre de conseils adressés aux ménages pour économiser l'énergie domestique. Souvent considéré comme un classique dans les bibliographies consacrées à la question des économies d'énergie domestique, ce guide a été l'un des premiers à offrir à un lectorat élargi un ensemble de pistes pour consommer moins tout en préservant sa qualité de vie. Préfigurant l'action de l'association (puisqu'elle-ci n'était alors qu'en phase de structuration), cet ouvrage reste l'un des meilleurs promoteurs de la *démarche négawatt*.

¹²¹ Il va de soi qu'il ne s'agit pas ici de tracer une frontière entre experts et profanes, ni de définir une quelconque validité intrinsèque aux propos des uns et des autres. Cependant, on tendra à considérer que c'est

s'étendre à un milieu associatif plus large qui a charge de le diffuser dans l'espace public. Cette complémentarité s'avère au demeurant d'autant plus utile que l'association peine à s'imposer du fait de son petit nombre de membres.

Ainsi, grâce au soutien du WWF France, de la Fondation *Un Monde par Tous*, et de nombreuses associations convaincues de l'intérêt de la démarche *négaWatt*, une dynamique s'est progressivement enclenchée à l'échelle nationale comme au niveau le plus local. Nous avons d'ailleurs pu le constater en de nombreuses occasions au cours de notre recherche lors de contacts avec des responsables écologistes ou des praticiens de l'énergie. En effet, que cela s'exprime de manière directe par la parole des militants ou de façon plus indirecte sur les sites Internet de divers mouvements associatifs¹²² par le biais de liens hypertextes (qui renvoient les visiteurs vers le *Scénario négaWatt*), le contenu informatif mis à disposition par les *négawatteurs* est parvenu à se diffuser dans un cercle assez large de personnes préoccupées par les questions énergétiques et climatiques. De fait, il s'impose désormais comme une référence incontournable dans de nombreux débats citoyens et *forums hybrides* qui traitent de ces problématiques.

Cependant, le travail de diffusion ne s'est pas fait que de manière exogène à l'association. De son côté aussi, celle-ci a dû s'employer à se faire connaître en participant activement à divers événements (Assises de l'Énergie, Salon Bâtiment, Débat National sur l'Énergie, Débat Public sur la troisième génération de centrales nucléaires de type EPR, Conférences-débat,...), en se joignant à des initiatives pluri-associatives médiatiques (notamment en participant à la fondation de l'*Alliance pour la Planète* au côté de 40 organisations) ou en rencontrant des partis politiques (les Verts, le Parti Socialiste) pour échanger avec eux sur l'intérêt de mettre en œuvre les mesures du *Manifeste négaWatt*. Dans le contexte de la dernière élection présidentielle, une réflexion a ainsi été entamée pour réfléchir aux façons d'agir afin de promouvoir les idées véhiculées dans le *Manifeste*, en « *pollénisant les programmes* » et en « *instillant les négawatts dans l'opinion* » et les media¹²³.

En parallèle à cette dynamique, des voix discordantes sont pourtant venues parasiter le travail de *négaWatt* de manière plus ou moins directe. Ainsi, on a vu émerger en 2004 une association qui prend ouvertement le contre-pied de ce que défendent les *négawatteurs*. Fondée par quatre retraités de la Société Française de Physique (SFP), le collectif *Sauvons le Climat* (cf. Annexe 33) s'est structuré sur un mode excessivement similaire à celui de

l'identité professionnelle des auteurs du *Scénario négaWatt* qui contribue à donner une crédibilité scientifique à l'expertise dont s'emparent nombre d'associations écologistes.

¹²² Comme Greenpeace, Sortir du Nucléaire, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre, et beaucoup d'autres associations de moindre envergure.

¹²³ Extraits du programme détaillé (Séquence 7 : *Convaincre*) de l'Université d'Automne *négaWatt*, Mèze, 2006.

l'association *négaWatt* en rédigeant un Manifeste et un Scénario *NégaTep* assez distincts voire concurrents. Dans un communiqué paru en mars 2007 et intitulé « *Négawatt, un scénario peu réaliste et un pari risqué* », le collectif *Sauvons le Climat* conteste trois des hypothèses de l'association *négaWatt* en les décrivant comme utopiques et irréalistes. Se basant sur deux études¹²⁴ réalisées par des membres du collectif, le propos de cet article se veut neutre, mais il apparaît clairement que la divergence principale réside au niveau de l'énergie nucléaire. Une ligne de clivage se dessine donc ici entre experts dans la manière de concevoir la réponse au problème climatique. Tandis que, d'une part, de nombreux universitaires (proches du CEA) défendent le modèle nucléaire français qu'ils ont contribué à bâtir, une nouvelle génération d'ingénieurs (qui sont souvent parties prenantes dans le développement de la filière des énergies renouvelables) prônent, d'autre part, l'avènement des énergies nouvelles. L'opposition entre les deux mouvements semble donc fortement marquée par une structuration différenciée des identités professionnelles en présence.

Toutefois, on constate une fois encore que, dans cette confrontation aussi, la question de la sobriété de la demande se trouve globalement écartée au profit d'un débat technique sur les modalités de production de l'offre. En effet, même si de part et d'autre on s'accorde à considérer que la gestion de la demande est déterminante dans le cadre d'une stratégie de renouvellement de l'offre énergétique (pour limiter les émissions de CO₂), il n'en reste pas moins que les solutions proposées relèvent principalement d'une approche techniciste visant à promouvoir les équipements performants.

De la sobriété radicale à la dénonciation du gaspillage

Aux antipodes des campagnes de sensibilisation mises en œuvre par l'ADEME, on a vu se développer des discours plus radicaux au sein desquels la question de la sobriété électrique occupe une place importante. Se désignant comme « objecteurs de croissance » (en France), partisans de la « simplicité volontaire » au Québec ou « réfractaires au développement » (en Suisse), le réseau d'associations qui s'est structuré depuis une dizaine d'années en faveur de l'idée de *décroissance* est assez exemplaire à cet égard. En effet, ce mouvement s'est progressivement invité sur la scène publique (dans le sillage des mouvements altermondialistes) en dénonçant dans un premier temps la publicité¹²⁵, puis en publiant un périodique¹²⁶, avant de se lancer discrètement dans l'aventure électorale sous

¹²⁴ ACKET Claude et BACHER Pierre (2006), *Analyse du scénario négaWatt 2006*; (2007), *Présentation de la comparaison Négawatt -Négatep*. www.sauvonsleclimat.org/lect_themes.php?num_theme_choisi=1

¹²⁵ Par l'entremise des *Casseurs de Pub* (version francophone du mouvement *Adbusters*) dans le prolongement de l'ouvrage de Naomi Klein [(2000), *No Logo. Solutions For A Sold Planet*, Londres, Flamingo]. Une intéressante étude de ce positionnement militant est développée in DUBUISSON-QUELLIER Sophie et BARRIER Julien (2007), « Protester contre le marché : du geste individuel à l'action collective. Le cas du mouvement anti-publicitaire », *Revue Française de Science Politique*, n° 57/2, pp. 209-237.

¹²⁶ *La Décroissance, le journal de la joie de vivre*.

l'étiquette du *Parti de la Décroissance*¹²⁷. Prenant appui sur les enseignements du Rapport Meadows, ainsi que sur les écrits d'Ivan Illich, de Jacques Ellul ou d'Alfred Sauvy, ce courant de pensée s'est formalisé (grâce au soutien de quelques universitaires reconnus) en s'appropriant la notion de Décroissance initiée par l'économiste Nicholas Georgescu-Roegen¹²⁸.

Militant en faveur de modes de vie alternatifs, les tenants d'une décroissance soutenable¹²⁹ interviennent dans l'espace public sur un mode dénonciateur en fustigeant nombre de comportements de consommation dominants avec lesquels ils veulent rompre. Porteurs d'une éthique du refus, ils défendent donc davantage un nouveau mode de vie plutôt que de simples changements applicables à des façons de vivre (*way of life vs. ways to live*). En ce sens, les principaux écrits du mouvement tendent à structurer progressivement une vision orthodoxe de ce que devraient être les conduites humaines, en séparant systématiquement le bon grain de l'ivraie, c'est-à-dire l'attitude responsable de l'hérésie consumériste. Cela ne va pas sans poser problème au demeurant, dès lors que certains sujets sensibles (procréation, transports aériens, animaux domestiques, alimentation carnée, ...) sont évoqués et mettent une partie des militants face à des choix difficiles. Cependant, hors d'une approche strictement dogmatique qui se limiterait à opposer de façon manichéenne les valeurs transcendantes de Bien et de Mal, ce mouvement justifie son positionnement dans une abondante production littéraire qui s'emploie à renforcer la validité civique de son action en s'appuyant sur des démonstrations scientifiques¹³⁰. Plus proche des formes de boycott ou d'*aconsumation*¹³¹, ce type d'implication ne passe donc pas inaperçu et fait des émules tout en suscitant dans le même temps de très vives critiques. En effet, on est ici loin des recommandations mesurées (au sens où elles se refusent à demander un effort trop important aux citoyens) formulées par les médiateurs institutionnels.

La « *réduction drastique* » des consommations énergétiques n'étant qu'un aspect du positionnement décroissant, il est intéressant d'observer d'autres exemples d'implication citoyenne dont l'activisme s'inscrit plus directement en lien avec la question de la surconsommation électrique. Parmi ceux-ci, on peut notamment souligner le cas des membres du *Clan du Néon*. Structurés en réseau par le biais d'Internet, il ne s'agit là que de

¹²⁷ Critiques à l'égard des partis de gouvernement aussi bien que de l'extrême gauche (jugée productiviste) et des écologistes (accusés de faire des concessions), les leaders de la nébuleuse décroissante sont difficilement situables sur l'échiquier politique français. BAYKAN Baris Gencer (2007), "From Limits to Growth to Degrowth within French Green Politics", *Environmental Politics*, n°16/3, pp. 513-517.

¹²⁸ GEORGESCU-ROEGEN Nicholas (1979), *Demain la décroissance. Entropie -Ecologie -Economie*, Lausanne, Editions Favre

¹²⁹ L'adjonction du terme *soutenable* vise évidemment à se distancier des apagogies négatives qui s'appuieraient sur le fait que le véritable opposé du vocable *croissance* est celui de *récession* sur un plan économique.

¹³⁰ Parmi les personnes qui contribuent à ce travail de légitimation, on retrouve notamment des universitaires comme Paul Ariès (politologue, Lyon II) ou Serge Latouche (économiste, Paris XI).

¹³¹ DOBRÉ Michelle (2002), *L'écologie au quotidien. Eléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris, L'Harmattan.

quelques militants regroupés de manière informelle au niveau local. Rien de comparable donc avec ce que nous venons de voir précédemment puisque le projet collectif du *Clan* est de faire parler de la pollution lumineuse générée en milieu urbain par les enseignes des magasins. Opposés à ce qu'ils considèrent comme du gaspillage, ses membres interviennent de nuit pour éteindre les panneaux lumineux, en utilisant les interrupteurs extérieurs que ces équipements sont tenus d'avoir. Filmant systématiquement leurs performances, ils les diffusent ensuite sur des sites d'échange où celles-ci se diffusent ensuite en fonction de leur attrait¹³². Si une telle façon –relativement marginale– de contester le gaspillage électrique relève d'une logique bien différente de celle des *objecteurs de croissance* (en ce qu'elle n'implique pas pour ceux qui y participent un changement de mode de vie), il n'en reste pas moins qu'elle illustre le renouvellement du répertoire d'action des organisations citoyennes engagées en faveur de modes de consommation énergétique plus sobres.

[III-B] Think Globally, Act Locally : les réseaux écologistes mondiaux en action

Se présentant comme le « plus grand réseau écologiste mondial » (avec plus d'un million et demi de membres), la Fédération internationale des Amis de la Terre a été fondée en 1969 aux Etats-Unis, un an avant sa section française. D'abord orientée autour des questions environnementales, l'action de ce mouvement s'est par la suite élargie à d'autres causes, en se préoccupant à la fois de problématiques locales et d'enjeux plus globaux. Parmi les nombreuses campagnes que mène actuellement l'association, deux nous intéressent plus particulièrement, puisque pour chacune d'entre elles, un ensemble de pratiques individuelles est proposé afin que tout un chacun puisse œuvrer à son niveau à la vaste dynamique de changement que ce mouvement écologiste appelle de ses vœux au nom de la protection de la Planète. La première, consacrée aux changements climatiques, rappelle d'emblée qu'il s'agit là de « *la plus grave des menaces globales auxquelles notre planète est actuellement confrontée* ». C'est donc aux principaux responsables du problème de réagir :

« *Agir contre le changement climatique, cela commence chez soi. VOUS pouvez commencer à prendre soin du climat DES AUJOURD'HUI.* »¹³³

Pour illustrer cet appel d'urgence, une photo nous montre une ampoule basse consommation marquée du logo *Friends of the Earth*, tandis qu'une série de recommandations sont déclinées à l'impératif pour indiquer aux lecteurs ce qu'ils peuvent déjà « *commencer à faire* ». Parmi celles-ci, on retrouve à nouveau une référence aux lampes à économie d'énergie qui semblent ici être l'arme élémentaire pour économiser chez soi de l'énergie et ainsi lutter contre l'effet de serre. Associée à l'extinction systématique des appareils en veille, cette technologie d'éclairage s'impose en effet comme un achat

¹³² Certaines vidéos dites « virales » ont été visionnées plus de 15.000 fois et ont ainsi contribué à élargir le cercle des activistes dans différentes villes de France : www.dailymotion.com/video/x4dnzv_reportage-clan-du-neon_news

¹³³ www.amisdelaterre.org/11-Agir-contre-le-changement.html.

incontournable du point de vue de l'association puisqu'il s'agit de remplacer toutes les *ampoules classiques* par des ampoules fluocompactes. On diverge alors nettement des préconisations classiques de l'ADEME où il est seulement conseillé de procéder à une telle substitution pour se départir des lampes les plus consommatrices du foyer.

Cette mise en pratique d'usages économes en énergie ne suffit toutefois pas, et c'est pourquoi chaque individu est également incité à devenir un promoteur de ce type d'action auprès de son employeur, de son école ou de son université. De même, l'association invite les lecteurs à signer les « *10 exigences pour un avenir respectueux du climat* »¹³⁴. On retrouve alors dans ce cas les dynamiques d'engagement et les stratégies de démultiplication déjà évoquées. Au-delà de son action personnelle, chacun est en effet invité à devenir un relais de médiation dans son cercle de proches. Prenant part à un mouvement plus global auquel il adhère (par la signature), l'individu n'est donc pas seulement l'objet de la prescription écocitoyenne du point de vue de l'association, il a aussi vocation à en être l'un des transmetteurs.

Préserver le climat en économisant l'énergie nucléaire

Dans le cadre d'une seconde campagne intitulée « Energies et nucléaire », on observe que le positionnement des *Amis de la Terre* vis-à-vis de la question énergétique est assez marqué par l'identité écologique du mouvement :

« *Pour les Amis de la Terre, la "source" énergétique la plus importante est avant tout l'arrêt du gaspillage. En le combinant avec l'usage des énergies renouvelables prometteuses, la révolution énergétique sera possible.* »

Evoquant ici l'idée d'une *révolution énergétique*¹³⁵, l'association prône donc une approche totalement renouvelée, en rupture avec les politiques existantes. À cet égard, une *Charte de l'énergie équitable pour tous les habitants de la planète* a été rédigée en 2006. Celle-ci préconise une solution se déclinant en trois points qui ne sont pas sans rappeler la *démarche négaWatt* évoquée précédemment¹³⁶. Membre du réseau *Sortir du Nucléaire*, l'association considère pour sa part que « *le nucléaire n'est ni bon marché, ni bon pour le climat* ». Rien ne sert donc de s'enfermer dans cette voie dangereuse du point de vue de l'association. Il s'agit au contraire de se préparer à la disparition de ce type de production énergétique en réduisant ses consommations électriques, afin de ne pas rester dépendant de cette technologie controversée. Pour ce faire, une nouvelle série de onze conseils est présentée sous la forme de déclarations à la première personne du singulier. À nouveau, il est question d'éteindre les veilles et d'acheter des lampes basse consommation, mais également de faire

¹³⁴ Pétition lancée en 2004 par l'association et adressée « *aux responsables politiques européens* ».

¹³⁵ Notion qui renvoie assez directement à l'approche que défend par ailleurs *Greenpeace*. D'ailleurs, on trouve quelques lignes plus bas un lien hypertexte qui propose au lecteur de visiter le site que consacre cette autre association écologiste internationale à cette idée (www.revolution-energetique.com).

¹³⁶ *Les Amis de la Terre* y font également référence à un autre moment de leur exposé.

le choix d'une « *électricité verte* »¹³⁷. Par ailleurs, dans la droite ligne d'un héritage associatif contestataire, les préconisations n'hésitent pas à recourir à des formules revendicatives et péremptoires. Ainsi, l'un des points s'intitule « *Je proscriis la climatisation* », tandis qu'un autre invite à *associer* atome civil et atome militaire. Toutefois, si le propos se résume parfois à des slogans ou à des appels au boycott¹³⁸, le lecteur n'est pas pour autant enfermé dans une approche associative dogmatique. C'est pourquoi il lui est également recommandé de se documenter sur les projets EPR et ITER, ou de lire des supports ludiques (bande dessinée) consacrés au danger nucléaire. Dans le même sens, des ouvrages¹³⁹ sont conseillés pour que chacun puisse parfaire son savoir sur la sobriété électrique. De la sorte, c'est à chacun de se faire son propre avis sur la question, même si les conseils de lecture contribuent déjà largement à orienter ceux à qui ils sont destinés.

Véritable nid de recommandations en matière d'usages écologiquement raisonnés, le site Internet des *Amis de la Terre* peut dans le même temps paraître très normatif du fait de la faible hiérarchisation de ceux-ci en termes d'impact (et au regard des enjeux) ainsi que de la brièveté des explications qui sont données en rapport avec chacun des aspects traités. Impliquant le lecteur à titre personnel (je fais, j'achète, je refuse, ...), il s'apparente *ipso facto* à une sorte de code de conduite morale tel que ceux que décrivaient Norbert Elias¹⁴⁰. Il faut cependant reconnaître que d'innombrables liens sont proposés au lecteur pour qu'il puisse trouver ailleurs (du côté des partenaires de l'*Alliance pour la Planète* ou du *réseau Action Climat -France*) des informations complémentaires. L'association s'impose alors comme la porte d'entrée d'un réseau plus vaste.

Mobiliser, encadrer, promouvoir : un réseau écologiste mondial en action

Fondé en 1961, le World Wide Fund For Nature (WWF) est une organisation non gouvernementale qui, à l'instar de *Friends of the Earth*, se présente comme étant « *la première organisation mondiale de protection de la nature* », avec plus de quatre millions de membres. Alors qu'initialement le but de l'association était d'abord la protection de la faune sauvage, ses objectifs se sont depuis élargis à la question de l'Environnement en général. Toutefois, sa vocation initiale de préservation de la biodiversité reste bien présente, même quand il s'agit de parler de changement climatique :

¹³⁷ L'offre d'électricité verte pour les ménages est disponible depuis le 1^{er} juillet 2007 dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité résidentielle. Si de nombreux opérateurs concurrents cherchent à s'imposer auprès des clients, seul *Enercoop* trouve grâce aux yeux des *Amis de la Terre*. Cependant, c'est au demeurant assez logique puisque ces derniers sont sociétaires de la coopérative.

¹³⁸ C'est notamment le cas dans la série de « *gestes* » que l'association propose à chacun de mettre en œuvre pour participer à la campagne *Modes de production et de consommation durables*. Alternant entre les formes classiques de dissuasion (Je refuse) et d'autres modes plus positifs de type *buycott* (Je choisis), les alternatives proposées tracent ainsi la frontière normative entre une *bonne* et une *mauvaise* consommation.

¹³⁹ Il s'agit du livre *Facteur 4* et du guide *La maison des négawatts* (cf. *infra*).

¹⁴⁰ ELIAS Norbert (1939), *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, éd. française : 1973.

« Notre planète s'échauffe anormalement, avec de très graves perturbations à l'avenir si nous ne réagissons pas : canicules et désertifications, inondations et tempêtes, disparition des glaciers et de la banquise, montée du niveau des mers... 1 million d'espèces animales et végétales pourraient disparaître en 50 ans et des millions de personnes seront affectées. »¹⁴¹

Largement plus mise en avant que dans d'autres présentations que nous avons pu étudier, la question des conséquences du réchauffement climatique pour la survie de certaines espèces animales est ici omniprésente, notamment par le biais d'images montrant des ours blancs sur des portions réduites de banquise. Cependant, l'association ne se limite pas à cette dimension et cette évocation semble d'abord venir combler le vide qui existe sur ce point dans les multiples documents consacrés à la question de l'effet de serre. S'appuyant sur deux campagnes de sensibilisation (*Powerswitch* au niveau international et *Planète Attitude* au niveau national), l'ouverture du projet associatif à la thématique Energie/Environnement s'est accentuée ces dernières années, faisant du WWF l'un des principaux médiateurs en la matière.

Lancée en 2005 dans vingt pays, la campagne *PowerSwitch !* s'est concentrée durant deux ans sur la question de l'électricité en s'adaptant aux spécificités nationales. Baptisée *Changeons de courant !* lors de son opérationnalisation en France, cette initiative du WWF visait (dans le contexte particulier du pays) à soutenir les dynamiques de maîtrise des consommations tout en encourageant le développement de l'électricité verte dans la perspective de l'ouverture totale du marché de l'électricité en juillet 2007. Pour ce faire, l'action de la branche française du WWF s'est divisée en deux axes. D'une part, il s'agissait de sensibiliser les consommateurs et de mobiliser l'opinion publique. D'autre part, le but était de faire conjointement pression sur les politiques (pour amender la Loi d'Orientation sur l'Energie et réviser le Plan Climat), sur les producteurs d'électricité et sur les fabricants d'appareils électriques. Prenant appui sur le scénario *négaWatt*, cette campagne s'est donc employée à stimuler l'implication citoyenne en parallèle à un travail assumé de lobbying politique et industriel. Par ailleurs, ces deux années de mobilisation ont donné lieu à un certain nombre de partenariats en vue de structurer des outils informatifs. Ainsi, le guide d'achat *TopTen* a vu le jour grâce à la collaboration de l'association de consommateurs *Consommation, Logement et Cadre de Vie* (CLCV). Disponible sur Internet, cet éco-comparateur permet de connaître les produits (écrans d'ordinateurs, lave-vaisselle, congélateurs, réfrigérateurs) qui ont le plus faible impact écologique. Dans le même ordre d'esprit, le WWF et le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) se sont associés pour concevoir le label « *Électricité Verte Ecologique* » (EVE) afin que les consommateurs puissent identifier en confiance les offres d'électricité véritablement écologiques. Au travers de ces deux actions partenariales, l'association s'est ainsi placée dans la position de *watchdog*, à l'instar du rôle que peut jouer un mouvement comme *EnergyWatch* Outre-

¹⁴¹ Propos introductif de la partie consacrée au Changement Climatique sur le site Internet du WWF-France.

Manche. Il s'agit en effet de se placer en position de vigilance et de proposer des cadres de conduite aux acteurs du marché, en laissant à ceux-ci la liberté d'auto-réguler leurs conduites ou pas¹⁴². Enfin, dans une perspective plus orientée vers la sphère politique, quelques élus locaux membres de l'association des *Eco-Maires*, se sont engagés dans le cadre de la campagne *Changeons de courant* à ce que leur commune consomme au moins 21% d'électricité verte, afin d'initier par leur exemplarité une dynamique plus large.

Dans le cadre d'une autre campagne nationale (*Planète Attitude*) consacrée aux gestes que chacun peut faire individuellement pour préserver l'Environnement en général, le WWF a par ailleurs conçu une opération médiatique d'envergure, assez rare pour une association écologiste, en s'appuyant sur des spots promotionnels diffusés à la télévision. Trois thématiques y étaient abordées distinctement : « *Economisons l'énergie* », « *Economisons l'eau* » et « *Recyclons nos déchets* ». Dans le premier cas, on voit se succéder trois plans où de la même manière une main rencontre de grandes difficultés à couper le courant et semble se désespérer d'y parvenir. Il en va ainsi face à une prise électrique murale, face à un interrupteur rétif et face au bouton d'extinction d'un appareil en veille. À chaque fois, l'individu semble impuissant face à des objets électriques qui lui résistent. Le comique de situation atteint son paroxysme quand finalement il se résout à prendre appui avec le pied contre le mur pour débrancher la prise et qu'il tombe à la renverse. C'est à ce moment là que la voix d'un humoriste célèbre ironise en commentant : « *C'est si dur de faire les bons gestes pour la planète ? Hein... franchement ...* ». Diffusé sur les grandes chaînes nationales, ce spot s'insérait dans une campagne plus large du WWF dont le slogan était : « *Aujourd'hui avec des gestes simples, nous pouvons tous contribuer à sauver la planète. Adoptons la Planète Attitude* ». Prenant appui sur deux ouvrages (de *conseils malins*) rédigés par l'association et publiés dans une grande maison d'édition¹⁴³, ainsi que sur un espace dédié sur le site Internet du WWF France, cette dynamique nationale de sensibilisation aux gestes écologiques s'est ainsi déployée sous différentes formes et au travers de différents vecteurs. Laissant la place aux visiteurs de son site web, la branche française de l'ONG a ouvert un espace d'échange pour que les internautes puissent soumettre leurs idées en matière de gestes quotidiens pour l'environnement. Ce faisant, le WWF s'est partiellement extrait de la position classique du donneur de leçons en offrant un support de diffusion aux idées des personnes qui se sont exprimées dans ce cadre. De la sorte, il s'est progressivement structuré une base de données informatives au travers de la mutualisation des expériences individuelles. Toutefois, si on remarque ici et là quelques idées généralement absentes dans les guides, beaucoup d'autres se limitent à reprendre des

¹⁴² On constate au Royaume-Uni que ce type de lobbying fonctionne le plus souvent en conduisant les entreprises à s'aligner sur les normes de qualités (classements et certifications) définies par les groupes de pression.

¹⁴³ BOUTTIER-GUERIVE Gaëlle et THOUVENOT Thierry (2004), *Planète Attitude*, Paris, Seuil. - WWF (2005), *Planète Attitude Junior*, Paris, Seuil.

gestes régulièrement évoqués, ou exigent d'ingénieux bricolages qui tendent à rendre complexe ce qui devrait être simple.

Outre cette logique participative, la campagne du WWF se singularise aussi à travers sa façon de s'adresser aux destinataires du message pro-environnemental qu'elle formule. Ainsi, à la différence de la plupart des formes d'exhortation que nous avons pu analyser, cette campagne s'est davantage basée sur l'idée d'un acteur collectif (le *Nous*) :

« *Nous avons tous un rôle à jouer (...) Nous pouvons interpeller les hommes et les partis politiques (...) Nous pouvons nous informer et informer (...) Nous pouvons soutenir les organisations comme le WWF (...) Nous pouvons repenser nos modes de vie (...) Nous devons aussi prendre conscience (...) N'attendons plus pour faire les bons choix !* »

Dans le même sens, on constate également qu'elle est largement moins marquée par le sceau des conjugaisons impératives, même si son intitulé tend quand même à reproduire cette tendance majoritaire à l'interpellation. Enfin, un dernier aspect mérite d'être souligné dans l'approche du WWF. En effet, l'association est la seule à prendre en compte l'existence d'inégalités sociales dans la formulation de son discours. Ainsi, même s'il est demandé à tout le monde sans exception de se chauffer *sans réchauffer la planète*, il est spécifié quelques lignes plus bas « *Si possible, installez un mode de chauffage écologique* ». En effectuant cette précision en apparence anodine, la campagne *Planète Attitude* se différencie de l'immense majorité des autres opérations similaires que nous avons auparavant décrites en émettant une conditionnalité avant la formulation du conseil à l'impératif. De la sorte, toutes les personnes pour qui un tel investissement n'est pas envisageable (pour des raisons économiques ou au regard de leur situation locative) sont dispensées d'agir sur ce point. De ce fait, elles ne pourront être sujettes aux formes de réprobation sociale (qui auraient pu découler de leur déviance à la norme ainsi établie) puisqu'on considère qu'elles ne sont pas soumises au respect de cette recommandation formelle. Toutefois, ce droit à déduction, accordé au regard de la situation socio-économique de l'individu, ne le dédouane pas d'agir pour l'environnement :

« *Chacun peut, par des choix simples et quotidiens, réduire son impact sur le climat en s'inventant un nouveau confort de vie. Quelque soit notre niveau et notre style de vie, nous pouvons agir !* » [extrait du site Internet du WWF France]

Ainsi, même si la morale écologique exposée dans cette campagne intègre des aménagements qui correspondent à la diversité des situations individuelles, personne ne peut se soustraire complètement à l'interpellation en faveur d'un agir environnemental universel. En effet, au-delà d'un simple syncrétisme, la protection de la Nature est plus largement traitée au sein du WWF en lien avec les approches spirituelles¹⁴⁴ comme relevant

¹⁴⁴ En partenariat avec les grandes religions, des colloques ont eu lieu sur le lien entre Ecologie et Spiritualité. On retrouve cette recherche d'un ancrage historique des préoccupations environnementales dans la morale religieuse in HART John (2006), *Sacramental Commons: Christian Ecological Ethics*, Lanham, Rowman & Littlefield. Cet auteur considère en effet Saint François d'Assise comme le précurseur d'une forme d'Ecothéologie.

d'une sorte d'éthique transcendante qui s'imposerait à tous les habitants de la Planète. Dès lors, en fonction de son *Empreinte Ecologique* (calculable sur le site Internet de l'association¹⁴⁵), tout le monde peut donc tenter de remédier aux problèmes environnementaux en accord avec ses convictions et selon ses moyens.

Avant de clore cette étude sur les associations environnementales, il faut évoquer le rôle que jouent leurs nombreux membres au quotidien en tant que précurseurs de modes de vie sobres et écologiques. En effet, c'est à eux qu'il revient de faire preuve d'*éco-prosélytisme* en responsabilisant leurs congénères, en propageant largement une *bonne parole* environnementale, et en se *mettant en scène* dans leur vie quotidienne. Théoriquement porteurs de l'éthique environnementale du quotidien développée par l'association à laquelle ils adhèrent, ils ne s'y rangent toutefois pas complètement. Ce sont donc des visions variables et sectorisées (selon les préférences et les focalisations de chacun) qui se donnent à voir au sein de l'espace public.

[III-C] Une éthique en discussion : la contribution d'Internet au débat citoyen

Au-delà de ces formes de médiation associatives, l'éthique environnementale du quotidien et la sobriété électrique se diffusent aussi à un niveau plus interindividuel dans le cadre de relations de proximité immédiates. Tout au long de notre recherche, nous avons régulièrement été en contact avec ce type d'interactions où des individus échangent des savoirs, des savoir-faire (et *in fine* des savoir être) de cette nature en prenant appui sur des régimes de *convenance personnelle*¹⁴⁶. Largement construite par une juxtaposition de situations de face-à-face, la vision personnelle que chaque individu développe à l'égard de l'idée de la sobriété énergétique tend à évoluer dans le temps avec l'intensification des évocations (verbales ou non) qui s'y réfèrent. Relevant tantôt d'une sanction diffuse (l'ironie et la dérision servant à *dénoncer* implicitement le gaspillage) et tantôt d'une forme de mise en scène de la pratique (l'exemplarité du geste devenant ainsi un référentiel d'action), ces interactions contribuent à opérer une forme de régulation normalisée des usages tout en n'inférant pas directement sur l'autonomie de choix des acteurs. Dès lors, on semble se rapprocher d'une dynamique informelle de conformation et de distinction semblable aux effets de mode (*Cf. supra* : Chap. VII). Il faut cependant insister sur le fait que les processus distinctifs ne jouent pas à eux seuls un rôle prépondérant comme on pourrait le concevoir

¹⁴⁵ Utilisée depuis longtemps dans le monde anglo-saxon, la notion d'*Ecological Footprint* a fait son apparition en France par le biais du WWF qui propose à chacun d'estimer la superficie qui lui serait nécessaire en l'état pour répondre à l'ensemble de ses besoins en termes de ressources naturelles. Exprimée en hectares, cette mesure de l'impact de l'homme sur l'Environnement reste toutefois un outil difficilement mobilisable pour sensibiliser largement les ménages. En effet, même s'il propose d'évaluer précisément le nombre de mètres carré dont on peut faire diminuer son score initial en agissant simplement à son niveau, cela reste assez complexe à appréhender.

¹⁴⁶ THÉVENOT Laurent (1990), « L'action qui convient », *Raisons Pratiques*, n°1, pp.39-69.

dans le prolongement d'une littérature consacrée aux évolutions de mœurs¹⁴⁷ ou de pratiques¹⁴⁸. Dans ce cas de figure, on parlera donc davantage d'une diffusion horizontale de proche en proche, sans préméditation ni intentionnalité prescriptive de celui qui est en situation de médiateur.

Entre obligation et nécessité : « refaire le monde » devant son ordinateur

A l'opposé de cette logique d'intermédiation faiblement réflexive, il est intéressant de prendre en considération l'ensemble des discussions qui se donnent à lire par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication en général, et des forums de discussion présents sur Internet en particulier. En s'appuyant sur trois de ces espaces d'échange interindividuel consacrés à la question des usages éco-citoyens¹⁴⁹, nous avons entrepris d'interroger la parole des acteurs qui s'engagent en public au moyen de cette interface singulière. Lieu de débats immenses (au regard du nombre de pages écrites), le forum Internet bénéficie de l'anonymat généralisé puisque cette situation permet à tout un chacun d'exprimer plus aisément une large part de son intimité domestique. De fait, on est en présence d'une *agora* mixte qui donne à voir du familier dans un espace d'engagement public, comme si on assistait à une gigantesque et interminable discussion d'amis occupés à « *refaire le monde* », tantôt de manière mesurée et argumentée et tantôt de manière plus impulsive et spontanée.

Pour tenter d'analyser ce qui caractérisait ces échanges discursifs, nous avons entrepris de les passer au crible des logiques modales¹⁵⁰, telles que celles-ci ont été développées depuis un siècle à la suite de Clarence Lewis. Principalement mobilisé par la philosophie analytique et en mathématiques, ce type d'approche se révèle particulièrement intéressant à importer en sociologie dès lors que l'on cherche à distinguer et à catégoriser les modes d'expression employés par les individus face à une question éthique. Dans le prolongement des quatre modalités (*alethic, epistemic, deontic, existential*) décrites par Georg Hendrik von Wright¹⁵¹, d'autres sont venues se rajouter par la suite pour compléter au mieux les modélisations mathématiques qui en découlent. On citera notamment les logiques conditionnelles,

¹⁴⁷ ELIAS Norbert (1939), *op.cit.*

¹⁴⁸ BOURDIEU Pierre (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit.

¹⁴⁹ Deux forums sur le site du quotidien *Libération* (l'un consacré aux comportements pour limiter les pollutions, et l'autre traitant des solutions envisageables face au changement climatique) et un sur le site du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (traitant sur un même plan ces deux thèmes).

¹⁵⁰ Pour une présentation synthétique des logiques modales, on consultera avec intérêt GARSON James (2007), « Modal Logic », in ZALTA Edward N. (ed.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, disponible sur Internet :

<http://plato.stanford.edu/entries/logic-modal/>

Pour une présentation plus complète, on se référera avec intérêt à HUGHES George E. & CRESSWELL Max J. (1968), *A New Introduction to Modal Logic*, London, Routledge.

¹⁵¹ WRIGHT Georg Hendrik von (1951), *An Essay in Modal Logic*, Amsterdam, North Holland Publishing Company.

temporelles, doxastiques, et dynamiques. Complexes à appréhender et risquées à manipuler hors du contexte disciplinaire où elles ont émergé, ces logiques modales se révèlent cependant être des outils d'analyse extrêmement stimulants dans le cadre d'une approche pragmatique¹⁵² des controverses dès lors que l'on cherche à distinguer et à catégoriser les modes d'expression employés par les individus face à une question éthique¹⁵³.

Prenant pour base l'articulation des modalités aléthiques (nécessaire, contingent, possible, impossible), déontiques (obligatoire, permis, interdit, facultatif) et épistémiques (connu, contestable, exclu, possible), nous avons cherché à voir comment se construisent des formes prédominantes de positionnement discursif dans le rapport interindividuel qui se donne à voir sur les forums internet. Pour ce faire, une catégorisation des expressions utilisées a été établie pour envisager un traitement statistique du matériau dans son ensemble. À l'issue d'une phase qualitative préalable, nous avons déjà pu identifier des prises de position symptomatiques de ce type d'échanges à distance où les acteurs s'emploient à débattre de ce qu'il adviendrait de faire individuellement pour protéger l'environnement au quotidien. Il en ressort tout d'abord que l'hypothèse selon laquelle il existerait une certaine unité de pensée propre à ce type de forums militants est infondée. De fait, et alors qu'on aurait eu tendance à mettre à distance la logique du dialogue¹⁵⁴ en considérant que peu de controverses s'exprimaient dans ces espaces de discussion, il est apparu que dans de nombreux cas, les auteurs des différentes contributions se devaient de défendre leur position face aux critiques (laconiques ou argumentées) qui leur étaient opposées. Ainsi, même s'il serait aisé de montrer également qu'une grande majorité des parties prenantes s'accordent globalement sur un ensemble de constats et de solutions communes, on constate que d'innombrables points de dissension viennent bousculer ce cyber-marché des « bonnes pratiques écologiques ».

L'autre enseignement qui est ressorti de cette étude concerne la prépondérance de deux modalités, l'une aléthique (la nécessité) et l'autre déontique (l'obligation), que l'on retrouve tout particulièrement au travers des expressions « il faut » et « nous devons ». Mobilisées au contact d'autres logiques modales, elles donnent à voir une diversité de positionnements. Ainsi, l'adjonction d'une logique conditionnelle (« il faudrait », « nous devrions »), d'une logique temporelle (« il faudra un jour », « nous devons toujours »), d'une logique -épistémique- de connaissance commune (« nous savons tous qu'il faut ») ou d'une logique doxastique (« je crois que nous devons ») modifie considérablement le sens que les

¹⁵² Sujette à la critique, cette approche doit cependant être relativisée puisqu'elle relève davantage d'un exercice de détournement scientifique, et qu'elle ne peut donc en aucun cas s'assimiler à un véritable travail de pragmatique (d'un point de vue linguistique) ou de logique (d'un point de vue mathématique).

¹⁵³ Notre approche doit évidemment être relativisée puisqu'elle relève davantage d'un exercice de détournement scientifique, et non d'un véritable travail de pragmatique (d'un point de vue linguistique) ou de logique (d'un point de vue mathématique).

¹⁵⁴ HINTIKKA Jaakko (1994), *Fondements d'une théorie du langage*, Paris, PUF.

acteurs donnent à ce qu'il faut (ou ce que chacun doit) faire individuellement pour protéger la planète. Ces variations d'intensité ne doivent cependant pas masquer le fait que dans tous les cas, l'exigence du devoir (le *Sollen* de Kant) prend largement le pas sur la contingence du pouvoir (*Können*), ce qui tend à donner un caractère très normatif voire dogmatique à ce qui est exposé dans ces forums.

Largement orientés vers l'ensemble de ceux qui sont accusés de ne pas agir ou de polluer en conscience, ces propos virulents tendent à révéler une indignation profonde qui contribue *ipso facto* à radicaliser la dispute dès lors que des contradicteurs s'opposent à ce type de moralisme écologique. On assiste alors à d'épiques batailles entre une légion disparate de Croisés de la Cité verte et un petit groupe d'hérétiques qui défendent le plus souvent leurs modes de vie et leur droit au confort. Régulièrement désignés comme des *ayatollahs*, des *intégristes* ou des *donneurs de leçons*, certains contributeurs voient parfois leurs propos tournés en dérision, tant ils apparaissent à beaucoup comme excessifs. Tenants d'une conception qu'on pourrait désigner comme « *intégraliste* »¹⁵⁵, ils prônent en effet une écologisation généralisée des pratiques qui dépasse largement ce que la plupart de leurs interlocuteurs sont prêts à faire pour l'environnement. Prenant acte de ce qui s'apparente parfois à un dialogue de sourds, on serait tenté de se demander s'il en ressort véritablement quelque chose. En effet, chacun ayant tendance à rester sur ses positions (voire sur des positions encore plus extrêmes) à l'issue des controverses qui nourrissent ces forums¹⁵⁶, on pourrait en conclure que ces espaces de discussion ne sont pas véritablement des médiateurs d'une éthique environnementale du quotidien. Ce serait pourtant faire fausse piste, car même s'il est certain que de nombreux contributeurs ne changeront pas radicalement leurs pratiques, ils ont cependant été informés (avec une grande précision la plupart du temps) sur des façons d'agir qu'ils ignoraient en partie. On le remarque aisément dans l'expression (positive ou négative) de leur stupéfaction face à certaines idées qui sont défendues. De fait, il semble bien qu'au-delà des relations parfois conflictuelles qui s'y donnent à lire, ces forums sont d'abord de vrais lieux de partage où des savoirs s'échangent dans un cadre cordial et apaisé. En dépit d'une certaine orthodoxie écologiste, ces plates-formes virtuelles semblent donc favoriser la diffusion interpersonnelle de connaissances relatives aux pratiques écologiquement raisonnées.

¹⁵⁵ HERVIEU-LÉGER Danièle (2001), *La religion en miettes ou la question des sectes*, Paris, Calmann-Lévy.

¹⁵⁶ Ces espaces de discussion ne gardent d'ailleurs leur dynamisme et (certainement) une part de leur intérêt que du fait de ces disputes qui les émaillent. Le nombre de réponses apportées à un message initial est généralement un indicateur infaillible pour évaluer *a priori* le caractère controversé de ce qui a été affirmé en ouverture.

[III-D] La proximité à l'épreuve de la diversité

Avant de revenir sur les enseignements de cette partie de notre recherche, il convient au préalable d'évoquer le cas particulier d'un ensemble d'acteurs locaux de première importance, situé à la confluence du milieu associatif et de la sphère politico-administrative : les *Espaces Info-Energie*. En effet, on ne saurait traiter de la contribution de la société civile à la promotion de la sobriété électrique sans faire référence aux quelques 150 structures de proximité (réparties sur l'ensemble du territoire national) que l'Etat a créé au début des années 2000 (*cf. infra* : Chapitre II). Un souci se pose pourtant pour appréhender ce réseau, dans la mesure où ce *service d'information et de conseil gratuit à la disposition du public* » a également pour spécificité d'être « *indépendant* ». Comme nous avons pu le constater en nous rendant dans plusieurs de ces espaces, cette précision revêt une importance capitale car elle sous-tend une certaine autonomie d'action pour ces relais territoriaux. C'est pourquoi nous ne nous aventurerons pas ici à catégoriser uniformément ce réseau hétérogène au sein duquel on retrouve des associations de consommateurs (notamment le CLCV¹⁵⁷), des Agences Locales de l'Energie, des établissements publics intercommunaux, des syndicats mixtes de parc naturel, des groupements d'architectes (CAUE¹⁵⁸), de maisons territoriales de l'environnement, des antennes locales (Pact Arim¹⁵⁹) ou départementales (ADIL¹⁶⁰) de réseaux d'information et d'aide sur la question du logement, des associations oeuvrant au développement des énergies renouvelables, des centres d'éducation à l'environnement (CPIE¹⁶¹), ou des syndicats territoriaux d'électrification.

A défaut de disposer d'un matériau empirique suffisant pour analyser avec précision la diversité informationnelle qui caractérise ce réseau, nous nous limiterons ici à insister sur deux qualités essentielles : la neutralité affichée de l'information et l'individualisation du conseil. En effet, on retrouve là deux aspects que nous avons également pu découvrir en Angleterre, à l'occasion de rencontres avec des employés des bureaux locaux d'*Energy Saving Trust*. Bénéficiant comme les *Espaces Info-Energie* d'un financement par les pouvoirs publics, les "*local advice centres*" de cette organisation sont quantitativement moins nombreux que leurs *homologues* français mais disposent d'un nombre supérieur de conseillers. C'est donc davantage à distance qu'ils donnent aux ménages qui les contactent les informations dont ceux-ci sont demandeurs. Chargés d'animer une part importante de la politique gouvernementale en matière d'économies d'énergie (notamment à l'occasion

¹⁵⁷ L'association *Consommation, Logement et Cadre de Vie* compte plus de 400 antennes locales en France.

¹⁵⁸ Créés à l'initiative de l'Etat en 1977 pour promouvoir un urbanisme plus soucieux de l'environnement, les *Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement* sont présents dans tous les départements.

¹⁵⁹ Intervenant dans le domaine de l'habitat précaire et insalubre, le réseau national PACT (fondé dans les années 1940 sous le nom *Propagande et Action Contre les Taudis*) regroupe 145 organisations locales.

¹⁶⁰ Comme leur nom l'indique, les *Agences Départementales pour l'Information sur le Logement* exercent une mission de conseil à destination des locataires et des propriétaires.

¹⁶¹ Au nombre de 82, les *Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement* sont parmi les plus anciennes structures de diffusion d'un savoir environnemental en France.

d'évènementiels comme l'*Energy Saving Week* ou la campagne *Save Your 20%*, les antennes d'*Energy Saving Trust* n'en restent pas moins attachées à l'*impartialité* dont elles sont censées faire preuve. À cette fin, le réseau ne manque pas de relayer les informations d'*Energywatch* (lanceur d'alerte *-watchdog-* des usagers de l'énergie) et de mutualiser les retours d'expérience dans des guides d'achat conçus en toute indépendance vis-à-vis des fabricants d'appareils performants. C'est donc toute une batterie de conseils ciblés et personnalisés que ces réseaux indépendants sont en mesure d'apporter, en s'ancrant à un niveau de proximité où les autres médiateurs sont souvent absents.

Une pluralité de logiques d'action et de registres argumentaires

En s'attachant à étudier différents cas de médiation citoyenne, nous avons pu prendre la mesure des divergences qui existent entre des acteurs sociaux (collectifs ou individuels) qui défendent pourtant une idée commune. En effet, tandis que certains insistent sur les « exigences » pratiques d'une « révolution énergétique », d'autres se focalisent davantage sur les modalités techniques d'un tel changement ou sur les implications que le changement climatique pourrait avoir pour la biodiversité. De même, alors que quelques uns défendent l'idée d'une rupture majeure avec la société de consommation, de nombreux autres se limitent à envisager des changements modestes dans leur manière d'utiliser l'électricité chez eux. Dans tous les cas, on a cependant pu remarquer que la manière de promouvoir la sobriété divergeait assez fréquemment de l'information normalisée¹⁶² mise en œuvre par la sphère politico-administrative.

Tantôt liées au sein de réseaux composites (*Alliance pour la Planète, Sortir du Nucléaire*) et tantôt autonomes dans leurs positionnements publics¹⁶³, les organisations que nous avons étudiées passent souvent d'un régime d'action à un autre en fonction des situations où elles s'engagent en faveur de la promotion de la sobriété énergétique. Au-delà de ces exemples, on a par ailleurs pu voir dans d'autres cas qu'un même message pouvait être relayé de façons bien distinctes, selon que les médiateurs associatifs s'inscrivaient dans des régimes d'argumentation publique ou d'engagement personnel. Comme on vient de la voir dans le cas des *Espaces Info-Energie*, un important fossé sépare en effet les formes locales de recommandation et les artilleries médiatiques nationales ou internationales. Dans le premier cas de figure, on observe que l'action de sensibilisation se formalise d'abord comme un engagement de proximité à l'échelle d'un espace territorial communément délimité par les attaches que les parties prenantes ont avec celui-ci.

¹⁶² THÉVENOT Laurent (1997), « Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information », *Raisons Pratiques*, n°8, pp.205-242.

¹⁶³ Dans la mesure où chacun cherche à préserver sa singularité quant à sa façon de traduire ce que la sobriété énergétique des ménages implique, sur un plan moral et en termes de normes induites.

Par exemple, dans le cas de la translation d'enjeux associatifs que nous avons décrit (*Cf.* Chapitre IV) en Quercy Blanc, il est apparu qu'après une phase d'intense publicisation du mécontentement¹⁶⁴ face à un équipement collectif jugé indésirable, l'engagement s'est ensuite déplacé vers un régime de *familiarité*¹⁶⁵ quand l'action collective a été conduite à se reconfigurer en passant d'un mode contestataire à une forme d'implication informative et interpersonnelle¹⁶⁶. À l'inverse, dans le cas des campagnes massives de sensibilisation, le nombre d'adhérents¹⁶⁷ et la renommée médiatique¹⁶⁸ semblent s'imposer comme les indicateurs de leur propre validité et tendent *ipso facto* à asseoir la légitimité de leur démarche globale pour « sauver » la planète et les générations futures. On est donc sur deux niveaux de médiation incomparables, chacun confectionnant à sa manière une alchimie complexe entre responsabilisation, dramatisation, stigmatisation, accusation, engagement, implication, participation, exemplarité, encouragement, incitation, manipulation, promotion,.... Et autant il y a d'actants chargés de la médiation, autant on a de recettes différentes qui se combinent, se contredisent, se complètent, s'opposent et se superposent. Dès lors, l'unité du message en faveur de la sobriété électrique semble impossible à réaliser, du fait des tensions qui se donnent à voir entre des logiques d'action qui se révèlent aussi concurrentes que complémentaires.

¹⁶⁴ Ce mécontentement s'exprimant principalement dans la dénonciation de l'injustice et la mise en cause d'EDF et RTE présentés comme étant les *persécuteurs*. BOLTANSKI Luc, DARRÉ Yann et SCHILTZ Marie-Ange (1984), « La dénonciation », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°51, pp. 3-40

¹⁶⁵ THÉVENOT Laurent (1994), « Le régime de familiarité. Des choses en personnes », *Genèses*, n°17, pp.72-101.

¹⁶⁶ Comme nous le faisait remarquer un des initiateurs de l'opération associative de promotion des lampes basse consommation : « *Les gens avec qui nous discutons ont été marqués par l'opération. Ils savent désormais concrètement ce qu'est une LBC, ils ont pris conscience des bénéfices qu'on peut en attendre* ». Il semble ainsi que, au-delà de son activité revendicatrice, l'association locale a favorisé l'*enrichissement du débat*, tant sur un plan théorique que pratique. BÉGUÉ Marie-Cécile (2005), *op. cit.*, p.60.

¹⁶⁷ Au sens où les personnes sensibilisées sont invitées à adhérer, le plus souvent sur le principe, aux recommandations d'usages qui leur sont adressées. C'est tout particulièrement le cas du *Déli pour la Terre* initié par la *Fondation Nicolas Hulot*.

¹⁶⁸ Celle de l'ancien vice-président américain Al Gore à l'occasion de la sortie du film *An Inconvenient Truth* (*Une vérité qui dérange*) ou du photographe Yann Arthus-Bertrand lors de la diffusion de son film *Home*. Dans les deux cas, le propos de ces personnalités s'achevait par une série de préconisations adressées aux spectateurs pour qu'ils modèrent leur consommation énergétique.

De la profusion à la confusion ?

Sur la base de la volumineuse documentation que nous avons récupérée tout au long de notre recherche, nous aurions encore pu citer bien d'autres exemples pour illustrer la diversité des modes de pensée et d'agir qui se donnent à voir dans la société française et ailleurs. Il n'est cependant pas certain que les conclusions qui en seraient ressorties seraient fondamentalement différentes. En effet, on aurait pu ici développer plus longuement la contribution des media, en ce qu'ils sont parvenus à assouplir la frontière entre l'*extérieur* et l'*intérieur*, entre l'environnement social et l'espace domestique. Vaste espace d'expression pour les nouveaux prophètes de l'écocitoyenneté¹, la télévision semble être devenue un cheval de Troie déterminant pour promouvoir la sobriété électrique auprès d'un large public. Dans le prolongement de ce qui se faisaient déjà du temps de l'ORTF (Cf. Annexe 34), de nombreux reportages sont ainsi consacrés à l'exemplarité, à l'innovation, et à la simplicité des changements de pratiques, tandis que dans le même temps des émissions spéciales donnent la parole aux spécialistes pour débattre de l'avenir de notre société de consommation.

Répondant à une sollicitation des pouvoirs publics², cette implication des acteurs du marché audiovisuel participe également d'une stratégie d'ajustement de l'offre qui vise à répondre à une demande croissante d'information sur les questions environnementales. On a en effet pu observer que la télévision est loin d'être le seul media à s'être investi dans le domaine du savoir écologique. Dans le même temps, le secteur de l'édition (jeunesse et adulte) a pour sa part consacré des rayons spécifiques à ce segment du marché dans les librairies généralistes. En parallèle à la publication de ces « *guides pratiques* » où l'on retrouve nombre de conseils (*idées malines, bons plans écolos, astuces pour économiser, ...*)

¹ Chez Max Weber, le prophète est défini comme un personnage dont la force de conviction et la légitimité charismatique sont socialement reconnues. Invoquant une expérience personnelle (une *révélation*, la découverte d'une *vocation*) pour justifier son engagement au service du collectif, il est celui qui sait et qui fait savoir. WEBER Max (1921), *Economie et société (III). L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport de l'économie*, Paris, Pocket, rééd. : 2003. Si l'on tient à distance le caractère religieux de cette définition, celle-ci correspond assez bien à des personnalités médiatrices déjà évoquées comme Nicolas Hulot ou Yann Arthus-Bertrand.

² S'adressant aux media en décembre 2005, le ministre délégué à l'Industrie François Loos leur rappelait leur responsabilité dans le processus de promotion de la maîtrise de l'énergie : « *Encore faut-il que [nos concitoyens] soient informés [...] C'est le rôle de tous : des industriels, de l'Etat et, si vous le voulez bien, des médias* ».

évoqués ici, des revues spécialisées ont aussi été créées ou reformatées³, en vue de proposer à leur lectorat un ensemble de clefs de lecture pour comprendre les enjeux environnementaux et pour agir en conséquence au quotidien. C'est donc progressivement une audience large qui semble se constituer en France sous l'effet d'une médiation tous azimuts. Difficile toutefois d'estimer quantitativement le nombre de personnes qui sont réellement en demande d'une telle information⁴.

Les ménages sous le feu des incitations à agir

Arrivé au terme de ce chapitre, la question se pose de l'intérêt d'une telle démarche focalisée sur les médiateurs des économies d'énergie. En effet, on pourrait opposer à ce travail qu'il ne fait que décrire superficiellement divers outils de sensibilisation, sans pour autant montrer en quoi ceux-ci influencent le passage à l'acte des personnes qui en sont destinataires. Et dans une certaine mesure, cette critique serait fondée puisque nous n'avons pas ici cherché à faire le lien entre ces deux aspects. Toutefois, au travers des quelques exemples que nous avons choisis de traiter, ce que l'on voit émerger, c'est une prescription multi-dimensionnelle dont la cohérence globale reste difficile à identifier. Porteurs de logiques organisationnelles et de rationalités d'action différentes, les multiples actants qui interviennent dans l'espace public interfèrent les uns avec les autres prenant appui sur des logiques modales et des ordres de grandeur qui varient en permanence.

Ainsi que nous avons cherché à le montrer ici, les instruments de conviction utilisés par les pouvoirs publics se révèlent moins neutres et plus normatifs qu'ils ne voudraient⁵. Par ailleurs, on constate du côté des acteurs du nouveau marché de l'électricité que l'intégration d'une logique de service (et non plus seulement de vente) tend à troubler la situation, dans la mesure où il se révèle bien difficile de discerner ce qui relève strictement du domaine de la stratégie commerciale et ce qui correspond à un engagement éthique des entreprises. Promoteurs de solutions parfois antagonistes, les organisations associatives s'engagent quant à elles sur plusieurs niveaux, en alternant entre lobbying et sensibilisation, et en essayant de trouver le juste équilibre entre un positionnement consumériste critique vis-à-vis du marché

³ Dans son étude sur la question, Caroline Barthélémi montre le dynamisme de ce marché et dresse un long inventaire (non exhaustif !) des revues et sites Internet qui participent de la promotion des modes de vie écologiquement raisonnés. BARTHÉLÉMI Caroline (2006), *La promotion d'un mode de vie responsable : l'action d'Ekwo*, Mémoire de Master II professionnel « Gestion Sociale de l'Environnement » sous la direction d'Eric Pautard, Centre Universitaire Jean-François Champollion, Albi.

⁴ A défaut de chiffres fiables, on peut cependant rappeler que lors de la diffusion du documentaire sur l'environnement *Home* (France 2, le 5 juin 2009), un tiers des téléspectateurs (soit 8,3 millions de personnes) ont –selon *Médiamétrie*– choisi de regarder ce programme.

⁵ En filigrane, on retrouve en effet les représentations sous-jacentes que partagent commanditaires et concepteurs de ces campagnes d'information. LASCOURMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004b), *op. cit.*, p.365.

et une participation directe aux jeux du monde marchand⁶. Enfin, l'idée d'une consommation électrique écologiquement raisonnée se diffuse également au gré des relations inter-individuelles au cours desquelles ce sujet est évoqué. Toujours plus nombreux, plus éphémères et plus immatériels, les savoirs médiatisés s'accumulent ainsi au fil du temps⁷.

Largement co-construite dans ce réseau complexe d'interactions sociopolitiques, l'idée d'une sobriété électrique se retrouve donc au cœur d'une pluralité de controverses interprétatives où les biens et réalités engagés⁸ s'emmêlent. Prenant acte de cet état de fait, on serait alors tenté de se demander si cela ne risque pas *in fine* de générer une certaine confusion du point de vue des destinataires. Inversement, on pourrait souligner que cette profusion d'informations a permis la sédimentation progressive d'un savoir collectif en insistant sur le lien déterminant qui unit usages énergétiques et environnement. Dans le même sens, et en dépit du flou qui entoure l'ensemble des régulations morales et des ajustements d'usage qui y sont associés, il convient de constater qu'en favorisant la participation de cet ensemble de médiateurs dans le processus de définition et de diffusion d'une éthique environnementale des pratiques quotidiennes, les pouvoirs publics ont en partie réussi à élargir l'auditoire de la sobriété électrique. Effet induit de ce développement tous azimuts, le pouvoir politique a dans le même temps perdu le contrôle de la situation, permettant ainsi une instrumentalisation de cette dynamique par le monde marchand⁹ et la structuration progressive d'une forme de dogmatisme vert du côté de la nébuleuse militante.

Au terme de cette partie de notre recherche, il est intéressant de constater qu'elle résonne en bien des points avec celle développée récemment par Yannick Rumpala¹⁰ sur une question assez proche. En effet, même si les formules qu'il utilise diffèrent des nôtres, on ne peut que constater la similarité d'une partie de l'analyse, quand il évoque le Gouvernement du changement, la reformulation polyphonique du bien commun selon des schémas d'appréhension diversifiés, le déploiement rhizomatique de la régulation institutionnelle, l'incitation à l'autocontrôle et à l'autocontrainte par la structuration d'un arrière plan cognitif responsabilisant, le recours à Internet comme technologie facilitatrice, la

⁶ En promouvant certains équipements performants, en recourant aux techniques publicitaires et -pour certaines des associations qui en sont sociétaires- en participant à la structuration d'*Enercoop*, ces associations s'appuient en effet « *sur des procédures, des référentiels, des labels empruntés à l'appareillage scientifico-technique du capitalisme* ». CHESSEL Marie-Emmanuelle et COCHOY Franck (2004), *op. cit.*, p.7.

⁷ DEBRAY Régis (1991), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard, pp. 295-296.

⁸ THÉVENOT Laurent (2009), « Biens et réalités de la vie en société : disposition et composition d'engagements pluriels », in BREVIGLIERI Marc, LAFAYE Claudette et TROM Danny (eds), *Sens critique, sens de la justice*, Paris, Economica.

⁹ Mobilisée comme « *masse de manoeuvre* », l'opinion publique pourrait en effet servir à asseoir le « *projet expansionniste* » d'EDF et ses concurrents. JOBERT Bruno (1992), *op.cit.*, p.228.

¹⁰ RUMPALA Yannick (2008), *Le gouvernement du changement total. Sur la transition au développement durable et sa gestion*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches sous la direction de Patrice Duran, soutenu à l'École Normale Supérieure de Cachan, le 18 juin 2008.

conception dialogique des relations avec la société civile ou la mobilisation générale aux *petits gestes* au travers d'une logique de pénétration des comportements quotidiens. De même, une partie de l'analyse de Jacques Donzelot rejoint notre propos quand celui-ci revient sur les modèles philanthropiques du XIX^{ème} siècle qui permettaient à l'Etat de se placer à distance en s'appuyant sur des initiatives moralisatrices de proximité pour encadrer l'autonomie des familles¹¹.

La sobriété électrique comme discipline écologique ?

Conjointement interpellé¹² par la société civile et les pouvoirs publics qui l'*exhortent* à se soumettre librement aux principes normatifs qui fondent la nouvelle *idéologie éco-citoyenne*, l'acteur est conduit à accomplir « *tout seul les gestes et les actes de son assujettissement* »¹³. Devenu responsable de ses propres actions, il n'en reste cependant pas moins exposé aux différentes formes de *contrôle social* (visibles et invisibles) qui structurent la mise en application de cette façon de penser et d'agir. Et toute déviance par rapport à la discipline tend donc à faire l'objet d'un jugement interpersonnel, bien plus contraignant et direct que celui émanant de la sphère publique, qui n'est –pour sa part– que le cadre de ce dispositif *panoptique*¹⁴. Ainsi, la recherche d'une « *rectitude morale* »¹⁵ en matière environnementale conduit parfois les individus à s'exposer à une surveillance au sein même de leur foyer. Pour autant, on ne saurait réduire cette dynamique sociale à une stratégie de responsabilisation (voire d'auto-culpabilisation) des citoyens. Largement émancipés, ces derniers opposent une résistance aux diverses formes de *prêt-à-penser*, au nom d'une autonomie¹⁶ avec laquelle la sphère prescriptive est amenée à composer. Ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant, il s'avère qu'en dépit de la pluralité des médiateurs et du caractère protéiforme de leur message de sensibilisation, de nombreuses critiques leur sont collectivement adressées du fait de la dimension parfois idéologique de leur discours. En effet, la tendance *moraliste* de cette nouvelle éthique environnementale tend à susciter certaines réticences chez ceux qui perçoivent d'abord cette incitation au changement comme résultant d'une revendication de l'écologie politique ou d'une sorte d'extrémisme anti-consumériste.

¹¹ DONZELOT Jacques (1977), *La police des familles*, Paris, Minit, rééd. : 2005.

¹² ALTHUSSER Louis (1970), « De l'idéologie », *Sur la reproduction*, Paris, PUF, rééd. : 1995.

¹³ ALTHUSSER Louis (1992), *L'avenir dure longtemps*, Paris, Stock-Imec, p.121.

¹⁴ FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

¹⁵ LATOUR Bruno (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.

¹⁶ PATTARONI Luca (2005), *Politique de la responsabilité : promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la codirection de Laurent Thévenot et Jean Kellerhals, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris et Université de Genève.

CHAPITRE SEPT

Les habitudes domestiques à l'épreuve du changement

L'habitat, perçu comme cadre écologique de la vie quotidienne, renvoie à un ensemble d'usages et de manières d'habiter découlant d'un processus historique de privatisation de la vie familiale et d'appropriation de l'espace domestique. Analyser le quotidien implique donc de revenir sur la construction sociale d'une multiplicité de réalités¹ domestiques, sur les modes de structuration de l'expérience quotidienne² au sein du logement, ainsi que sur les modes d'organisation spécifiques de la vie courante. Considérant l'organisation de l'habitat comme un révélateur des évolutions de la société³, on observe à cet égard que « *l'exigence croissante d'individuation* »⁴ a généré au fil du temps une volonté d'élargissement de la sphère d'autonomie des ménages. Ainsi s'est développée une scission marquée entre vie privée et vie publique, corrélativement à l'émergence de mœurs nouvelles comme l'intimité⁵ ou la pudeur⁶. Ce renversement moral et culturel au sein des foyers s'est traduit par la progressive disparition d'une promiscuité communautaire dans l'organisation de l'habitat. À présent, la maison semble être devenue « *le lieu du "ressourcement", de la détente, avec cette possibilité rare de mettre à distance la société et de se mettre à l'écart du jeu social.* »⁷.

¹ Le monde vécu par l'individu conjugue les réalités de l'environnement immédiat où se nourrit son expérience et celles du vaste ensemble social dans lequel il se trouve englobé. SCHÜTZ Alfred (1945), « Sur les réalités multiples », in *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, éd. française : 1987.

² En étudiant les cadres cognitifs de référence des activités courantes ainsi que leurs défaillances, et en s'attachant à observer l'effet des relations interpersonnelles sur les pratiques. GOFFMAN Erving (1974), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, éd. française : 1991.

³ MAUSS Marcel (1950), « Etude de la morphologie sociale », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, rééd. : 2002, pp. 390 et 475.

⁴ ASCHER François (1998), « Prospective de l'habiter », in BONVALET Catherine, BRUN Jacques et SEGAUD Marion (eds), *Logement et habitat. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p.400.

⁵ SENNETT Richard (1974), *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, éd. française : 1979.

⁶ ELIAS Norbert (1939), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Levy, rééd. : 1991.

⁷ ELEB Monique (2002), « L'habitation, entre vie privée et vie publique », in BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude et SEGAUD Marion (eds), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, p.71.

Partant de ces quelques constats, l'objectif de ce chapitre sera de décrire les usages domestiques de l'électricité dans leur diversité, sans chercher à généraliser des réalités distinctes d'un logement à l'autre. En tenant compte des *déterminants* culturels qui orientent les pratiques, il s'agira d'interroger le sens des choix opérés par les acteurs face aux préconisations qui leur sont adressées en matière de sobriété électrique. En fonction de l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes, du degré de réflexivité relatif à leurs usages domestiques, nous chercherons ainsi à interpréter la « *praxis électrique* » des ménages pour tenter de saisir les mécanismes conscients ou inconscients qui favorisent une évolution concrète vers des comportements sobres en énergie. Au-delà du strict travail d'encadrement normatif des usages que nous avons étudié dans le chapitre précédent, il s'agira de s'intéresser plus précisément aux *ressorts de l'action*, aux « *motivations morales de l'agir* »⁸. En effet, c'est la question du sens moral (compris en tant que facteur de *délibération* des modes d'agir individuels⁹) que nous chercherons à interroger dans les pages qui suivent, en cherchant à voir dans quelle mesure celui-ci influe sur les conduites adoptées par les acteurs domestiques.

Pour ce faire, nous serons évidemment amené à tenir compte de l'écologie de l'action domestique, en nous attachant tout autant aux routines qu'à l'environnement de choses dans lequel l'individu évolue¹⁰ pour observer dans quelle mesure ces éléments de contexte influent sur les usages. Dans le prolongement du chapitre précédent, cela nous permettra de voir comment les individus se positionnent (ou pas) dans un *agir écologiquement raisonné*¹¹ ou, tout au moins, dans un mode de consommation énergétique tempérant. En lien avec cet aspect, nous étudierons les formes de résistance sociale qui contraignent un changement d'usages, en accordant un intérêt tout particulier aux logiques explicatives avancées par les acteurs pour justifier leurs réticences, voire leur *récalcitance* vis-à-vis des implications concrètes d'une plus grande sobriété électrique. Dans cette perspective, nous nous intéresserons notamment au rapport que les individus entretiennent avec les recommandations exogènes qui leur sont adressées afin qu'ils ajustent leurs façons de consommer de l'électricité. De fait, il ne s'agira donc pas tant d'observer la diffusion des techniques promues ou les usages exemplaires de quelques précurseurs, mais plutôt les blocages ordinaires et leurs raisons d'être.

⁸ PATTARONI Luca (2001), « Le geste moral. Perspective sociologique sur les modalités du vivre ensemble », *Carnet de Bord*, n°2, pp.67-77.

⁹ DEWEY John (1922), *Human nature and Conduct: An Introduction to Social Psychology*, Mineola, Dover Publications, rééd. : 2002.

¹⁰ Cf. le numéro spécial « Les objets dans l'action » de la revue *Raisons Pratiques* (n°4/1993) coordonné par Bernard Conein, Nicolas Dodier et Laurent Thévenot.

¹¹ MORMONT Marc (2006), « Pour une théorie de l'agir environnemental », Colloque international *Eco-citoyenneté. Comment favoriser le passage à l'acte favorable à l'environnement ? Comment promouvoir les nouvelles habitudes individuelles et collectives ?*, Marseille, 9 et 10 novembre 2006.

Des usages différenciés de l'électricité

Interroger les pratiques domestiques en matière d'électricité implique de saisir les nuances qui sont opérées entre les différents types d'usages qui ont lieu au sein de l'habitat. Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes plus particulièrement concentrés sur trois d'entre eux : l'éclairage, le chauffage et la climatisation. Anodins, évidents ou en devenir, ces équipements renvoient en effet à des réalités différentes et s'objectivent au quotidien de manières tout aussi distinctes. Devenue en moins d'un siècle¹², un bien de consommation courant, l'ampoule a changé radicalement la vie des hommes en permettant une continuité des activités, même en l'absence de la lumière naturelle du jour. Solution moderne aux inconvénients liés à l'obscurité de la nuit, cette invention a été une révolution technologique, en substituant au feu de la bougie le courant électrique. « *Fonction visible de la consommation électrique* »¹³ et seul élément omniprésent dans l'espace domestique toute l'année, l'éclairage se révèle être un équipement fondamental du logement. Principale fonction associée à l'électricité, il s'est diffusé massivement dans les ménages mais continue à faire l'objet d'usages très différents au sein et en dehors de la cellule domestique.

En effet, au-delà de sa fonction utilitaire première, l'ampoule se trouve utilisée à des fins plus symboliques, dès lors que l'éclairage s'impose comme un élément esthétique de la maison. À cet égard, on a pu observer que la disposition des lampes de l'habitat illustre un rapport particulier des habitants à l'éclairage, selon les moments de la journée, les pièces et les effets recherchés. Faisant tantôt la part belle aux usages purement instrumentaux des éclairages artificiels et tantôt aux pratiques privilégiant les ambiances visuelles, cette distribution spatio-temporelle de la lumière domestique rend compte de deux rationalités d'action : voir ou donner à voir. En lien avec ces usages, les techniques existantes (et les types de luminaires qui y sont associés) s'intègrent également de manière différenciée dans l'habitat, en fonction des représentations associées à chacune d'entre elles¹⁴.

Symbole du bien-être domestique, la chaleur du foyer est un autre aspect déterminant du confort auquel les ménages aspirent. Décision fondamentale en matière de consommation énergétique familiale, le choix du procédé technique n'est pourtant pas à la portée de tous, ni totalement libre, et cela pour des raisons principalement culturelles, financières et structurelles. En effet, on constate qu'il est plus aisé pour une famille disposant de ressources importantes et propriétaire de son logement de choisir son installation

¹² C'est en 1879 que Thomas Edison a créé la lampe à incandescence.

¹³ DESJEUX Dominique, BERTHIER Cécile, JARRAFFOUX Sophie, ORHANT Isabelle et TAPONIER Sophie (1996), *Anthropologie de l'électricité. Les objets électriques dans la vie quotidienne en France*, Paris, L'Harmattan, p.25.

¹⁴ « *Pour les produits d'éclairage, on distingue au moins trois catégories de produits dont les motivations d'achat sont très différentes : l'incandescence pour l'achat banal au plus bas coût, (...) l'achat de l'halogène pour le « coup de cœur », (...) la fluocompacte pour l'achat calculé* ». ZÉLEM Marie-Christine (1997), *op. cit.*

technique de chauffage, que pour une famille modeste qui loue son appartement et doit se contenter du système préexistant. Pourtant, le rapport à la chaleur est un enjeu de taille dans la vie domestique en termes de coûts de fonctionnement¹⁵ et de confort. Des modes de chauffage différenciés se mettent en effet en œuvre au sein des foyers, en fonction de la configuration familiale, de l'âge des habitants, de la hiérarchisation des espaces, des priorités en termes de confort et de dépenses, des *normes* familiales en vigueur et de leur contestation.

Percevoir le chaud et le froid relève de la sensibilité personnelle des individus et renvoie à des registres de justification complexes qu'il nous a fallu interroger pour comprendre comment ces sensations se manifestent et s'opposent dans le processus intra-domestique de négociation de la température intérieure¹⁶. À cet égard, nous avons été amené à observer le développement des équipements de rafraîchissement, suite à la canicule de l'été 2003. La récente croissance des ventes de climatiseurs, considérés comme extrêmement polluants, du fait des hydrofluorocarbures (puissants gaz à effet de serre) qu'ils contiennent, pose question dans la perspective d'une limitation des consommations électro-domestiques. De plus, avec l'apparition d'appareils *réversibles* (c'est-à-dire capables de produire également de la chaleur l'hiver), le temps de fonctionnement de ce type d'équipement se trouve en effet allongé dans l'année, ceci allant à l'encontre de la sobriété attendue.

Faire parler les usages domestiques de l'électricité

Le matériau sur lequel s'appuie l'analyse que nous allons présenter a été recueilli dans le cadre d'une recherche qui visait à interroger la perception et la réceptivité des politiques territoriales de MDE par leurs destinataires domestiques. L'un de nos objectifs initiaux étant d'appréhender ce qui pouvait contraindre l'adoption durable de pratiques sobres en électricité, ce sont les freins au changement, et non pas tant les déterminants de l'action qui nous ont intéressé. Pour ce faire, il nous a au préalable fallu comprendre comment les ménages envisageaient (ou pas) l'éventualité d'une modération de leurs consommations électro-domestiques, et c'est pourquoi nous nous sommes tout d'abord employés à interroger leurs usages en la matière, afin de mieux interpréter leur réaction face aux préconisations émises dans le cadre des politiques de maîtrise de la demande en électricité¹⁷.

¹⁵ En 2006, le poste Chauffage était responsable à lui seul de 71% des dépenses d'énergie domestique, un quart de ces coûts étant imputable aux systèmes de production de chaleur électrique. Source : INSEE (2007), *Consommation d'énergie : autant de dépenses en carburants qu'en énergie domestique*.

¹⁶ En prenant en compte les dimensions sensible et culturelle du confort thermique (au détriment des normes artificielles qui s'emploient à déterminer ce qui est *suffisant*), il s'agit ici de voir comment se construisent des normes de température au sein des logements. SHOVE Elizabeth (2003), *Comfort, Cleanliness and Convenience. The Social Organization of Normality*, Oxford, Berg.

¹⁷ Menée au tout début de notre thèse, cette partie de notre recherche empirique est aujourd'hui celle qui pourrait être considérée comme la plus datée. En effet, même si les résultats obtenus ne peuvent en aucun cas

Conscient du caractère souvent déclaratif des réponses obtenues dans notre enquête quantitative exploratoire, nous avons également eu recours aux méthodes qualitatives pour essayer de comprendre le plus finement possible la diversité des positionnements domestiques face à la question de la sobriété électrique (*cf.* Encadré 35a). A cette fin, nous avons donc réalisé dès le début de notre enquête lotoise un échantillonnage de la population que nous voulions rencontrer. S'appuyant sur les données démographiques de l'INSEE (déjà utilisées pour encadrer le travail de passation des questionnaires), cette opération de sélection d'un panel a accordé une place importante au sexe, à l'âge, au lieu de résidence¹⁸, et au type de logement occupé¹⁹. Par la suite, nous avons démarré notre enquête auprès des ménages (grâce à l'aide de quelques personnes-ressources de notre connaissance dans le département), tandis que nous conduisions en parallèle notre travail quantitatif. L'idée de départ était de mener cette recherche en période hivernale pour susciter plus facilement des discussions sur la question du chauffage et de l'éclairage.

En retraçant avec les enquêtés la trajectoire biographique de leurs usages électriques, l'objectif était de mettre en évidence la façon dont cette *praxis* domestique s'était construite dans le temps. Par ailleurs, le contenu des incitations en matière de sobriété électrique n'étant souvent pas connues des ménages, nous avons soumis aux personnes rencontrées des supports de communication (affiches, tracts, guides pratiques : locaux et/ou nationaux) pour susciter leurs réactions, tout en palliant le manque de visibilité des politiques de MDE. Favorisant une structuration rapide de la discussion, ce recours aux outils informationnels s'est avéré déterminant en ce qu'il a nous a permis d'interroger *in vivo* la réceptivité du message (et des recommandations qu'il contenait) en questionnant la lecture immédiate qui en était faite par les acteurs domestiques. Par ailleurs, l'observation *in situ* nous a donné l'occasion de prendre la mesure de la sobriété effective de ceux qui se disaient « *déjà convaincus* », en prenant acte de la réalité des pratiques et non plus de leur intentionnalité déclarée. En s'appuyant sur ces données empiriques et sur une analyse thématique des entretiens réalisés, notre enquête a permis de mettre en évidence un certain nombre de faits saillants qui permettent de comprendre pour partie les freins qui limitent la mise en œuvre de pratiques électriques plus sobres dans les ménages.

être considérés comme obsolètes, ils ne permettent pas de prendre en compte les changements induits par l'intensification –précédemment décrite– des formes de médiation entre 2007 et 2009.

¹⁸ Le but était de saisir le département dans sa diversité géographique, tout en prenant en compte la particularité des zones en contrainte et des anciennes zones de conflit THT. Il nous a donc fallu rencontrer des ménages à l'intérieur (mais aussi à l'extérieur) de ces secteurs. De même, il s'est révélé nécessaire de consacrer une place importante aux personnes résidant en milieu rural aux quatre coins du département.

¹⁹ Maisons, appartements ou logements sociaux ; neufs, restaurés ou vétustes ; en location ou en propriété.

I- Appréhender l'environnement domestique : Vie quotidienne et électricité

Considérant que les pratiques sont liées au contexte spatio-temporel dans lesquelles elles se sont structurées, il convient au préalable de s'intéresser au cadre d'action que constitue l'habitat. En effet, on ne saurait parler des usages en eux-mêmes sans se référer auparavant aux interactions qui unissent l'habitant et l'univers au sein duquel il agit. Espace de liberté pour les individus, le logement n'en reste pas moins un environnement avec lequel chacun doit composer, à défaut de la maîtriser complètement. En son sein, ce sont donc des stratégies diverses qui se trouvent bricolées par les personnes qui y résident, en vue de stabiliser le quotidien et de le façonner à leur goût¹. À cet égard, il s'avère par ailleurs intéressant de prendre en considération le rapport complexe (possessif, utilitaire, mais également sensible et émotionnel²) que les acteurs domestiques entretiennent avec tous les équipements électriques qui cohabitent avec eux. De la sorte, il s'agit de s'extraire d'une analyse strictement rationnelle de la relation aux biens de consommation, en intégrant le sentiment de plaisir qu'ils peuvent susciter³, et en s'attachant aux représentations qui y sont associées, notamment en termes de confort⁴.

[I-A] L'habitat comme cadre de l'action domestique

Objet d'une régulation permanente⁵, la frontière entre la société et l'espace domestique reste incertaine. Élément structurant d'un *habitat-milieu* (*oekoumène*) plus vaste, l'*habitat-centre* (*i.e.* la résidence) est en effet indissociable du cadre social dans lequel il s'enracine⁶. Toutefois, il ne peut pas s'y réduire dans la mesure où la « *sphère d'intimité* » est également revendiquée comme un espace d'émancipation vis-à-vis de la société environnante⁷. C'est donc un rapport complexe qui s'établit entre le dedans et le dehors, selon le degré d'ouverture/fermeture de la maison sur l'extérieur⁸. Conduits à naviguer quotidiennement

¹ JAVEAU Claude (2001), *Le bricolage du social. Un traité de sociologie*, Paris, PUF.

² KAUFMANN Jean-Claude (1997), *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Nathan.

³ COCHOY Franck (1999), *op. cit.*, pp. 298sq.

⁴ SHOVE Elizabeth (2003), *op. cit.*

⁵ SEGALÉN Martine (1981), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, rééd. : 1996, p.239.

⁶ RADKOWSKI Georges-Hubert de (2002), *Anthropologie de l'habiter*, Paris, PUF, pp.16-18.

⁷ HABERMAS Jürgen (1962), *op. cit.*

⁸ PEZEU MASSABUAU Jacques (1999), *Demeure Mémoire. Habitat : code, sagesse, libération*, Marseille, Editions Parenthèses, p. 42.

« entre la nécessité de préserver leur autonomie sans renoncer au plaisir et au besoin de vivre en groupe »⁹, les habitants remettent ainsi régulièrement en question la partition entre intimité et sociabilité.

L'appropriation de l'habitat par ses occupants

Le « chez-soi », comme traduction possessive du *home* anglophone, est un lieu privilégié d'expression des spécificités individuelles de ses habitants. Au sein de ce *sociotope* singulier¹⁰, ceux-ci peuvent accéder à une liberté de pratiques qui ne se trouve conditionnée que par leur statut résidentiel (propriétaires ou locataires) et par le respect à l'ordre public. En fonction des modèles culturels qui sont les leurs, il leur est en effet possible de procéder à des arrangements au sein de leur lieu de vie, en donnant ainsi du sens aux diverses activités du quotidien¹¹. Cela se traduit notamment par une double démarche d'appropriation du logement, à travers un « *marquage de l'espace par des objets signifiants* » et une « *ritualisation de la vie quotidienne* »¹².

Penser le rapport au logement en termes d'appropriation renvoie à une conception développée par Henri Lefebvre pour prendre le contre-pied de la perspective utilitariste et normative des analyses de l'époque¹³. Faisant le constat de l'impasse des approches fonctionnalistes (« *La vie quotidienne, à quoi sert-elle ? Quelle est sa fonction ? Elle n'en a pas.* »¹⁴), où l'informel et le *spontané* n'avaient pas de place dans la manière d'appréhender le *vécu*, cet auteur a proposé une analyse en termes de *praxis*, mêlant productions matérielle et spirituelle, rapports sociaux et *appropriation* des biens¹⁵. Dans ce cadre, la conscience individuelle se définit comme le lieu où se rencontrent les significations et les symbolismes déposés par la *praxis* dans le monde des objets. À la fois répétitive et inventive, la pratique sociale dépasse donc la stricte perspective utilitaire, en ce qu'elle se révèle aussi innovante et intuitive, selon les relations spécifiques que les individus entretiennent avec les objets dont ils disposent dans leur environnement domestique. Dès lors, l'usage supplante la fonction, d'où la nécessité d'interroger cette question des usages sociaux des logements par leurs habitants.

Univers familier et stabilisé, le domicile se trouve ordonné par les individus qui y vivent, dans le but de se libérer de toute contrainte. Opérant un marquage spatial, la

⁹ ELEB Monique (2002), *op. cit.*, p.72.

¹⁰ JAVEAU Claude (2003), *Sociologie de la vie quotidienne*, Paris, PUF, p.62.

¹¹ RAYMOND Henri (2002), « Habiter et vie quotidienne », in BONVALET Catherine et alii (eds), *op. cit.*, pp. 390-396.

¹² LACAZE Jean-Paul (1989), *Les Français et leur logement*, Paris, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, p.45.

¹³ Notamment celles de Talcott Parsons et de Paul-Henri Chombart de Lauwe.

¹⁴ LEFEBVRE Henri (1961), *Critique de la vie quotidienne (II). Fondements d'une sociologie de la quotidienneté*, Paris, L'Arche, rééd. : 1980, p.201.

¹⁵ *Ibid.*, p.239.

disposition des équipements dans l'habitat guide l'accomplissement de l'action¹⁶. De même la distribution temporelle des activités domestiques s'enracine et offre des repères à l'individu pour qu'il s'ajuste aux variabilités du contexte. De fait, c'est tout un répertoire d'évidences et d'*allant-de-soi* qui tend à s'imposer, aussi longtemps que cette *architecture située* ne se trouve pas remise en cause¹⁷. En ce qu'elle « *contribue à façonner une tradition "privée"* »¹⁸, l'histoire de chaque micro-socialité domestique est en effet constituée d'habitudes sacrées¹⁹ qui limitent notablement la marge de *réinvention quotidienne du présent*²⁰.

Dans un premier temps, lors de l'accession à un nouveau domicile, l'habitant peut notamment être amené à l'aménager subjectivement à sa façon pour *rejeter* son identité passée (celle des précédents occupants) ou pour *individualiser* sa neutralité (dans le cas d'un logement neuf). À l'issue de cette étape de mise en forme préalable, cette *identité* peut par la suite s'inscrire dans la durée en donnant un sens permanent et incontournable aux lieux, par la mise en œuvre de codes et de principes propres à cet espace²¹. Sur un tout autre plan, on constate par ailleurs que l'appropriation du logement reste dépendante du rapport que ceux qui l'occupent développent dans la durée à son égard. Ainsi, selon le degré de sédentarisation envisagé (variable selon que l'on est locataire ou propriétaire), les choix ne seront pas les mêmes au moment de meubler, de décorer et d'accueillir. Prenant acte de la multiplicité et de l'évolution permanente des manières d'habiter²², une approche micro-sociologique des évidences anodines qui règlent la vie des ménages se révèle indispensable, dans la mesure où elle permet de comprendre la rationalité des usages qui vont à l'encontre de la sobriété électrique.

Partager l'habitat et composer ensemble

Dans le cas où l'habitat est partagé par plusieurs occupants, cette aire de vie collective²³ se constitue par l'agrégation des volontés individuelles qui y résident : « *Il s'agit d'abord de le*

¹⁶ La disposition de marqueurs (centraux, frontières ou signets) dans l'espace domestique permet en effet d'affirmer une possession, une délimitation et une identité spécifiques. GOFFMAN Erving (1959b), *op. cit.*

¹⁷ CONEIN Bernard et JACOPIN Eric (1993), « Les objets dans l'espace : la planification dans l'action », *Raisons Pratiques*, n°4, pp.59, 68 et 81.

¹⁸ BALANDIER Georges (1983), « Essai d'identification du quotidien », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°74, p.10.

¹⁹ Le caractère cérémoniel de certaines pratiques ordinaires expose parfois ceux qui les profanent aux réprimandes de ceux qui s'y plient avec rigueur. LUCAS Philippe (1981), *La religion de la vie quotidienne*, Paris, PUF.

²⁰ KAUFMANN Jean-Claude (1988), *La chaleur du foyer. Analyse du repli domestique*, Paris, Méridiens Klincksieck, pp.109 et 121.

²¹ DESJEUX Dominique, MONJARET Anne et TAPONIER Sophie (1998), *Quand les Français déménagent. Circulation des objets domestiques et rituels de mobilité dans la vie quotidienne en France*, Paris, PUF.

²² ASCHER François (1998), *op. cit.*

²³ Au-delà du modèle classique de la famille nucléaire, les formes de cohabitation non familiale ont tout autant vocation à être analysées ici.

faire sien, de se l'approprier ; mais l'espace du foyer pour être familial, n'en reste pas moins le théâtre de divisions »²⁴. Ainsi, l'évolution contemporaine du rapport à l'habitat s'est traduite de deux manières distinctes au sein des familles, en termes d'appropriation de l'espace domestique. D'une part, on a vu persister un découpage spatial de nature sexuelle²⁵, tandis que, d'autre part, on voyait émerger une autre distribution de l'espace de nature générationnelle, avec le développement de lieux de vie propres aux enfants (la chambre) au sein de la maison²⁶. Cette individuation des espaces au sein du domicile familial correspond à une volonté toujours croissante des individus de s'*autonomiser*, en se laissant la possibilité de s'isoler du reste de la cellule familiale, tout en restant sous le même toit. Pour cela, divers procédés de redécoupages spatio-temporels peuvent être mis en œuvre, qu'il s'agisse d'aménagements matériels (pour assurer son intimité) ou de procédés de *synchronisation/désynchronisation* des activités sociales et familiales (pour s'extraire temporellement des obligations familiales)²⁷. De la sorte, chaque membre va s'inscrire dans un rapport spécifique à l'électricité qui l'entoure, en essayant de faire cohabiter les exigences induites par les règles de vie collectives et son besoin d'autonomie individuelle²⁸.

Dans le même sens, ce qui vaut pour l'intérieur vaut pour l'extérieur, et c'est ainsi que l'on constate que le degré d'*accessibilité* du domicile peut varier selon le *modèle culturel* de l'habitat et de ses occupants, et selon les différentes pièces de la maison²⁹. Comme nous avons souvent eu l'occasion de le constater à l'occasion de nos entretiens, tout ne se donne pas forcément à voir dans une maison. En effet, si certains espaces se veulent accueillants, d'autres se révèlent en revanche exclusifs et inaccessibles. Renvoyant pour partie à la volonté qu'ont les occupants d'un logement de le préserver comme un lieu privé, la distribution de l'espace est un élément important à prendre en compte dans l'analyse, au sens où celle-ci caractérise la façon singulière que chaque ménage a de se présenter (ou de se dissimuler) au regard des différentes personnes qui peuvent avoir accès à l'intérieur du foyer.

[I-B] La « Fée Électricité » dans la maison

A l'instar de Dominique Desjeux³⁰, nous avons pu constater que parler d'électricité avec ceux qui en sont les utilisateurs finaux est loin d'être aisé, dans la mesure où cette entité

²⁴ SEGALÉN Martine (1981), *op. cit.*, p.253.

²⁵ L'opposition *classique* entre la cuisine féminine et l'atelier de bricolage masculin, *Ibid.*, pp. 256-258.

²⁶ Le cloisonnement des intimités à l'intérieur du domicile familial est en effet lié à l'importance accrue qui est désormais accordée à l'autonomie et au bien-être de l'enfant. ARIÈS Philippe (1960), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, rééd. : 1975.

²⁷ ASCHER François (1998), *op. cit.*, p.401.

²⁸ SINGLY François de (2003), *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Pocket.

²⁹ COENEN-HUTHER Jacques (1991), « Le domicile : sphère privée, sphère publique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°91, pp.302-313.

³⁰ Comme à de nombreuses reprises dans ce chapitre, nous nous référons ici à l'*Anthropologie de l'électricité* co-écrite en 1996 par Dominique Desjeux, Cécile Berthier, Sophie Jaraffoux, Isabelle Orhant et Sophie Taponier.

échappe à leur perception sensible du fait de son invisible omniprésence. Déterminant mais abstrait, le *super-objet* (le courant électrique) s'objective par le biais des *sous-objets* (les équipements dérivés) qui signalisent sa présence dans l'espace domestique³¹. Il en va ainsi notamment pour les prises électriques auxquelles se rattachent les diverses applications requérant ce type d'énergie. Chargé d'indiquer en temps réel le niveau de consommation, le compteur électrique rappelle quant à lui le caractère marchand de ce bien de consommation insaisissable³². À cet égard, on a pu constater que l'accès au confort électrique représente un coût pour les ménages. Celui-ci se traduit à la fois sur un plan financier lorsqu'il s'agit de payer la facture, mais aussi en termes de vigilance pratique, pour mettre à distance les risques d'électrocution. De fait, les usagers inscrivent leurs pratiques dans une relation ambivalente³³ où se côtoient un sentiment de facilité, une exigence de sécurité et une préoccupation économique.

Par ailleurs, il convient également d'insister sur la forte dépendance des ménages à l'égard des possibilités offertes par les équipements électriques qui peuplent leur quotidien, dans la mesure où ces technologies ont une contribution moins anodine qu'il n'y paraît sur leur vie quotidienne³⁴. En effet, observer l'environnement domestique où s'inscrivent les pratiques implique également de s'intéresser au rapport que les usagers de l'électricité entretiennent avec les objets électriques dont ils disposent au sein de leur domicile. À cet égard, nous verrons que l'étude des représentations que les sujets ont des objets techniques en général, et électriques en particulier, est un point de passage incontournable si l'on souhaite comprendre les usages qui en sont faits. D'autant que, face à une entité insaisissable comme l'électricité, les équipements électro-domestiques jouent un rôle considérable dans la relation singulière qui s'instaure entre cette ressource énergétique et ceux qui y ont recours.

Une pluralité d'usages, d'acteurs et de situations

Etudier les usages implique par ailleurs de se défaire d'une conception normative de ce qu'ils devraient être, en se refusant à qualifier ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas. À contre-courant du *bon usage* prôné dans la pédagogie de l'habiter du Corbusier, Daniel Pinson propose ainsi de prendre en considération « *les fonctions utilitaires objectives* » ainsi que « *les modes d'appréhension subjectifs (psychologiques, culturels) qui conditionnent la*

³¹ Partie prenante au sein de l'univers de choses au sein duquel il évolue, l'objet prend une valeur différente selon qu'il est le *contenu* (c'est-à-dire élément d'un objet) ou le *contenant* (c'est-à-dire ensemble structuré d'objets), et selon la valeur marchande et symbolique qui lui est attribué. DAGOGNET François (1996), *Les dieux sont dans la cuisine : philosophie des objets et objets de la philosophie*, Le Plessis-Robinson, Les empêcheurs de penser en rond, pp.16-17. Dans le cas présent, le rapport à l'objet électrique (comme matérialité saisissable de l'électricité) est intrinsèquement lié à l'énergie, celle-ci ne se justifiant que par l'existence de cette application et inversement. DESJEUX Dominique et alii (1996), *op. cit.*, p.157.

³² *Ibid.*, pp.154-156.

³³ *Ibid.*, p.166.

³⁴ BALANDIER Georges (1983), *op. cit.*, p.9.

manière dont l'individu investit son habitat»³⁵ afin d'appréhender les usages dans leur pluralité. De fait, on en vient alors à s'interroger sur les modalités cognitives qui accompagnent la mise en œuvre des pratiques domestiques et rendent normale et évidente la *gestuelle* du quotidien. Dans cette perspective, l'acteur domestique se caractérise par la pluralité des pratiques qu'il met en œuvre dans sa vie quotidienne, selon la configuration (sociale, spatiale, temporelle et cognitive) des contextes dans lesquels il évolue. Ni totalement contraint, ni totalement libre, ni même totalement rationnel, il est tout à la fois habitant, consommateur, usager, utilisateur, client, et citoyen. Partiellement conscient de l'influence structurelle qui pèse sur son action, il réagit de différentes manières dans sa façon de consommer de l'électricité, sur un mode tantôt stratégique, réflexif, ou apathique³⁶. *Usager* d'un univers qu'il a contribué à faire tel qu'il est, l'*habitant* se trouve *en suspens* entre différents *mondes* d'appartenance (tantôt distincts, tantôt imbriqués) qui constituent son environnement global. Partageant dans de nombreux cas cet espace d'action délimité avec d'autres acteurs, cette situation de cohabitation peut tout aussi bien l'amener à se conformer à des règles d'usage plus ou moins formalisées (notamment au regard du *rôle familial* qui est supposé être le sien) qu'à les transgresser. De fait, comme nous l'exposerons par la suite, il s'avère que le rapport des individus à l'électricité domestique se renouvelle fréquemment, même s'il reste étroitement lié à un répertoire d'habitudes bien ancré.

Cohabiter avec les équipements électriques

Souvent perçus comme inertes, « *les objets s'intègrent si bien dans notre vie quotidienne qu'ils en sont presque invisibles* »³⁷. Pourtant, de nombreux travaux ont contribué à nous montrer qu'ils n'en jouaient pas moins un rôle social important et qu'il convenait donc de revaloriser leur place dans l'analyse de la vie quotidienne³⁸. Au-delà de l'usage ou de la possession, l'étude des rapports qu'entretiennent la société et les équipements électriques nous amène ainsi à interroger le sens que les individus qui *habitent* à leurs côtés mettent en eux. Appréhendé comme un « *instrument d'investigation* », l'objet dépasse alors son strict statut fonctionnel et favorise la compréhension des liens sociaux spécifiques qui se nouent autour de lui³⁹. Il ne s'agit toutefois pas de négliger la part des actants humains, mais plutôt de procéder à un *traitement symétrique* des objets et des individus⁴⁰ pour analyser la façon dont ils se cordonnent. De fait, c'est aussi la diversité des

³⁵ PINSON Daniel (2002), « Usages », in BRUN Jacques et *alii* (eds), *op. cit.*, p.410.

³⁶ L'apathie s'entend ici comme la résultante d'un faible intéressement de l'acteur et non comme une forme d'acceptation résignée face au poids des habitudes quotidiennes, *cf. supra*.

³⁷ TISSERON Serge (1999), *Comment l'esprit vient aux objets*, Paris, Aubier, p.10.

³⁸ MERLEAU-PONTY Maurice (1945), *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, rééd. : 1976. --- SIMONDON Gilbert (1958), *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, rééd. : 1989.

³⁹ DESJEUX Dominique et GARABUAU-MOUSSAOUI Isabelle (eds) (2000), *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*, Paris, L'Harmattan.

⁴⁰ AKRICH Madeleine (1993), « Les objets techniques et leurs utilisateurs. De la conception à l'action », *Raisons Pratiques*, n°4, p.39.

représentations sociales relatives aux équipements électriques qu'il s'agit d'interroger, en ce que celles-ci constituent un ensemble des savoirs de sens commun⁴¹, qui outille la *praxis* domestique. En parallèle à cela, il s'agit par ailleurs de prendre en considération le caractère situé de l'activité électrique pour saisir l'impact que la configuration sociale a sur l'interaction entre les dispositions subjectives de l'individu et les spécificités objectives de tel ou tel équipement domestique⁴². À l'approche d'un appareil électrique, l'individu perçoit en effet tout ce qui ne lui est pas possible de faire avec celui-ci (contraintes) et tout ce qui au contraire est envisageable (possibilités)⁴³. Évaluant la situation grâce aux indices environnementaux qui déterminent la manière d'appréhender cet objet (*affordances*)⁴⁴, il peut ainsi ajuster la façon dont il va s'en saisir. Dans ce cadre, peu importe que le geste ait un sens précis ou une visée utilitaire. C'est la situation en elle-même qui devient alors intéressante, en ce qu'elle structure les modes d'agir de l'utilisateur.

[I.C] La dynamique des usages

Considérant que le parcours personnel des individus tend largement à déterminer leur rapport au monde, il semble pertinent de l'évoquer avant toute chose en procédant à un travail méticuleux de déconstruction de la pratique électro-domestique pour analyser comment celle-ci s'est progressivement enracinée. Pour mener à bien cette *archéologie* de la *praxis* électrique, nous avons donc réalisé des entretiens biographiques où il s'agissait de retracer le parcours de vie des enquêtés au regard de leur rapport avec les différents équipements électriques qui les ont entourés dans leurs domiciles successifs, de l'enfance à aujourd'hui. En effet, avant de devenir des « *micro-références de chaque instant* »⁴⁵, c'est par la sédimentation des expériences à leur contact que les acteurs ont appris (ou pas) à composer avec eux au quotidien. En interrogeant cette forme de socialisation à l'électricité, nous avons pu découvrir des *carrières* d'objets⁴⁶ et des dynamiques d'usages associés très variées selon l'âge des individus ou selon les ressources dont ils ont pu disposer au fil de leur vie. Par la suite, en tenant compte du contexte socio-historique dans lequel ils ont initialement émergé, nous avons pu interroger plus largement l'actualité des usages ayant cours dans les ménages.

⁴¹ Dans la mesure où il s'agit d'agir de voir comment s'opère la circulation d'un savoir de sens commun au sein d'un groupe, en s'attachant dans le même temps à comprendre le raisonnement pratique des acteurs et à interpréter le sens qu'ils donnent à leurs actes, on se rapproche en partie de la démarche développée in GARFINKEL Harold (1967), *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, éd. française : 2007.

⁴² BLANDIN Bernard (2002), *La construction du social par les objets*, Paris, PUF, p.262.

⁴³ GIBSON James J. (1979), *The Ecological Approach to Visual Perception*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum, rééd. : 1986.

⁴⁴ GIBSON James J. (1977), « The Theory of Affordances », in SHAW Robert et BRANSFORD John D. (eds), *Perceiving, Acting and Knowing. Toward an Ecological Psychology*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum, pp.67-82.

⁴⁵ KAUFMANN Jean-Claude (1988), *op. cit.*, p.79.

⁴⁶ KOPYTOFF Igor (1986), "The Cultural Biography of Things: Commoditization as Process", in APPADURAI Arjun (ed.), *The Social Life of Things*, Cambridge University Press, New York.

Illustrant l'importance que jouent les facteurs générationnels et économiques, on a ainsi pu voir le rapport diamétralement opposé qu'entretenaient les personnes les plus âgées aux revenus modestes et les individus les plus jeunes issus de milieux économiquement favorisés. Tandis que les premiers appréhendent souvent la fourniture électrique comme une « *chance* » ou comme un « *bien précieux* », les seconds font preuve d'une réflexivité moindre en considérant l'ensemble des équipements qu'ils possèdent comme relevant d'une certaine évidence :

« *On a toujours eu un paquet d'équipements inutiles à la maison, du genre le robot pour mixer la soupe ou l'ouvre-boîte électrique. Mais même si on ne s'en servait pas très souvent, c'était vraiment des trucs dont on ne pouvait pas se passer. C'est quand j'ai quitté la maison que j'ai réalisé que je ne savais pas ouvrir une boîte s'il n'y avait pas de languette dessus. [...] Pour vous dire, j'avais même pas d'ouvre-boîte normal chez moi... Quand j'en ai récupéré un, je ne savais pas comment m'en servir. [...] Quand j'ai eu l'occasion de récupérer celui (l'ouvre-boîte électrique : NdA) de mes parents, c'était presque trop tard. Entre temps, j'avais réussi à me débrouiller sans. [...] Mais c'est surtout celui-là que j'utilise même si ce n'est pas très fréquent que j'en ai besoin. ».* (II.7)⁴⁷

Dans ce cas un peu particulier, on constate (comme dans d'autres entretiens) qu'en dépit des situations de ruptures qui peuvent intervenir au moment de la décohabitation familiale, le prolongement des usages électriques antérieurs est pour partie déterminé par le maintien (ou non) de la présence de tel ou tel équipement. À l'instar de ce que montrait Jean-Claude Kaufmann en étudiant le devenir des formes de socialisation familiale (en matière de propreté et de rangement), on observe ainsi que les habitudes qui se sont sédimentées dans la durée se prolongent hors du contexte d'injonction d'où elles ont émergées⁴⁸.

Prenant acte de cette reproduction des usages, on serait ici tenté de se référer au concept d'*habitus* développé par Pierre Bourdieu, en ce qu'il permet d'interroger l'ensemble des dispositions sociales et culturelles que les individus ont intériorisé au cours de leur socialisation. En effet, cette notion se révèle particulièrement intéressante, non pas dans le strict cadre de l'*habitus de classe* initialement décrit par l'auteur⁴⁹, mais dans son acception postérieure qui implique une prise en considération accrue de la singularité des trajectoires sociales. Pour autant, considérant qu'on ne saurait pleinement souscrire à l'idée selon laquelle ce sont avant tout des déterminants sociaux qui structurent cet *habitus* individuel et les pratiques qui en découlent⁵⁰, nous préférons ici continuer à parler d'habitudes, afin de tenir compte de la pluralité des cadres d'évidence⁵¹ et des ressorts d'action⁵² qui participent

⁴⁷ Cf. Tableau récapitulatif des entretiens (Annexe 35).

⁴⁸ KAUFMANN Jean-Claude (1992), *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan, p.24.

⁴⁹ BOURDIEU Pierre (1970), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Minuit.

⁵⁰ En effet, malgré leur singularité, la trajectoire des agents reste (dans cette approche théorique) liée à « *des séries de déterminations chronologiquement ordonnées et irréductibles les unes aux autres* ». BOURDIEU Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, p.101.

⁵¹ KAUFMANN Jean-Claude (1997), *op.cit.*, pp. 133-147.

⁵² LAHIRE Bernard (1998), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.

de la construction identitaire des acteurs. D'autant que, comme on le constate par ailleurs, les pratiques ne font pas que se reproduire fidèlement. Elles peuvent aussi se transformer pour s'ajuster à la situation spécifique des acteurs. Les configurations spécifiques du logement influent en effet très largement sur ce qu'il advient des usages dès lors qu'ils sont amenés à se déplacer d'un *espace d'habitudes* à un nouvel espace non encore approprié. On a ainsi pu remarquer que les situations de déménagement ponctuaient de manière significative les parcours d'usages et permettaient de fait d'expliquer certaines pratiques actuelles⁵³. Il semble donc bien que les pratiques électro-domestiques ne peuvent se limiter à être considérées comme le simple produit d'un *habitus* familial incorporé.

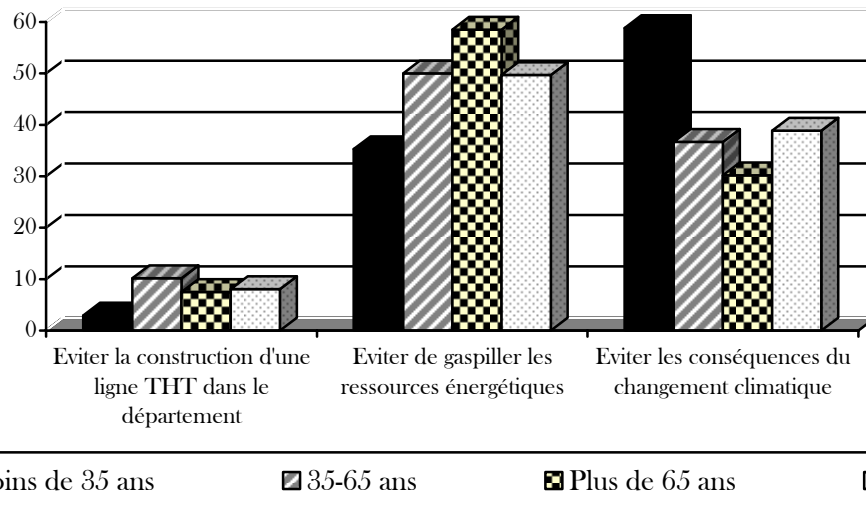
Le rapport à l'électricité : une question de génération ?

Dans le prolongement de cette approche biographique, on a pu constater à plusieurs reprises que le facteur générationnel est certainement celui qui influe le plus significativement sur le positionnement des enquêtés⁵⁴. Il existe en effet une divergence profonde entre les individus qui avaient entre 20 et 35 ans en 1975 (c'est-à-dire âgés de 50 à 65 ans en 2005) et leurs enfants (si on peut se permettre ce raccourci pour désigner les 20-35 ans d'aujourd'hui). Tandis que les premiers enracinent fréquemment leurs savoirs en matière d'économie d'énergie dans la droite ligne de la « *chasse aux gaspés* » et des chocs pétroliers, les seconds évoquent avant tout les enjeux environnementaux (pollution de l'air, climat et déchets nucléaires) du présent pour en expliquer l'intérêt. Entre ces deux grands ensembles, la catégorie des personnes aujourd'hui âgées entre 35 et 50 ans est en revanche plus difficile à définir tant il s'avère que le positionnement de celle-ci est plus composite, associant à différents degrés les deux approches précédemment présentées. Enfin, concernant les personnes de plus de 65 ans, c'est davantage une culture d'après-guerre qui semble dominer, particulièrement dans les milieux ruraux et chez ceux qui disposent de pension de retraite limitées. La mobilisation de souvenirs associés à des périodes difficiles contribue dans ce cas à expliquer les pratiques sobres, celles-ci trouvant leur origine dans l'instauration (plus ou moins) résignée d'une économie domestique de subsistance. Il n'y a donc que peu de références aux politiques des années 1970 chez ces personnes, à l'exception de quelques critiques occasionnelles sur le principe de l'heure d'été, initié en 1975.

⁵³ DESJEUX Dominique et *alii* (1998), *op. cit.*

⁵⁴ On rejoint en ce sens, Nicolas Herpin et Daniel Verger quand ceux-ci remarquent que « *l'environnement historique ou économique dans lequel baignent tous les individus d'une même génération peut forger des idiosyncrasies de goûts commune à toute la génération (comportement spécifique de stockage et de précaution chez les générations ayant vécu la guerre...)* ». HERPIN Nicolas et VERGER Daniel (2000), *La consommation des Français (I) Alimentation, habillement, logement*, Paris, La Découverte, p.37.

Fig. 4 : Motivation principale pour moins consommer d'électricité
(par tranche d'âges et en %)



Dans le cadre de l'enquête par questionnaire que nous avons menée auprès de 300 personnes dans le département du Lot, cette incidence des parcours de vie sur la façon de percevoir la question des économies d'énergie apparaissait tout aussi clairement, lorsque ceux-ci étaient interrogés sur la motivation principale qui pourrait les conduire à faire preuve d'une plus grande sobriété dans leurs usages électro-domestiques. Comme on peut l'observer sur la représentation graphique (*cf.* Fig. 4), c'est le refus du gaspillage qui constitue pour une moitié des lotois (et pour une grande majorité des personnes les plus âgées) la raison d'agir essentielle. Le changement climatique, quant à lui, semble être une motivation plus secondaire, à l'exception notable des personnes les plus jeunes qui semblent davantage disposés à modifier leurs usages en lien avec cette raison principale. Enfin, s'il est incontestable que la question de la ligne très haute tension (*cf. supra*) n'est pas un motif important pouvant générer le changement des habitudes domestiques, on observe toutefois une surreprésentation de la tranche d'âge médiane sur ce point, ce qui peut nous laisser supposer qu'une bonne part des accédants à la propriété (nombreux dans cette génération) s'inquiètent de la présence future de tels équipements indésirables près de chez eux.

Si les chiffres viennent ici confirmer ce qui semblait être ressorti de notre enquête qualitative, ils ne permettent pas pour autant d'expliquer complètement l'existence de ces clivages générationnels. En effet, c'est surtout au cours de nos entretiens que nous avons pu appréhender la perception différenciée des uns et des autres vis-à-vis des économies d'énergie. Il en ressort que, si les générations les plus âgées restent marqués par une forme de *discipline républicaine* intériorisée (au sens où, dans le contexte de l'après-guerre et des

chocs pétroliers, l'obéissance aux *injonctions* d'Etat correspondait à une responsabilité quasi-patriotique de tous les français face à une crise nationale grave, *cf.* Chapitre I), les générations plus jeunes envisagent pour leur part la concrétisation de leur acte sobre en électricité au regard de valeurs *post-matérialistes* qui leur sont propres (donc non définies par les pouvoirs publics) et qu'ils tendent à *revendiquer* comme telles. Au-delà d'une simple culture écologique⁵⁵, c'est donc bien une culture spécifique de la sobriété électrique qui se trouve ainsi façonnée par l'ancrage générationnel des ménages.

[I.D] Entre discipline et laisser-faire : apprentissages, prolongements et ruptures

En articulant trajectoires personnelles et usages domestiques de l'électricité, on a par ailleurs pu observer que deux cultures s'opposent assez distinctement. D'une part, on peut en effet identifier une population pour qui la sobriété des usages est une composante à part entière du mode de vie, tandis que d'autre part, on a vu émerger une catégorie qu'on qualifiera de plus *hédoniste*⁵⁶ dans son quotidien. Quoique simpliste, cette dichotomie reflète assez bien le rapport dual que les individus entretiennent avec l'électricité domestique, à l'issue d'un siècle de progrès technique⁵⁷. À la fois perçue comme un *bien précieux* et comme une source de confort, elle occupe une place centrale dans la vie des individus, quelque soit leur âge, leur profession ou leur sexe. Pour autant, le rapport que chacun entretient avec elle semble dépendre assez largement de l'*apprentissage* qu'il en a fait au cours des premières années de sa vie. Et c'est précisément ce qu'ont pu nous décrire nos enquêtés, en expliquant leur positionnement à l'aune d'une culture familiale ou d'une mémoire partagée⁵⁸ :

« Je ne m'imagine pas gaspiller. De l'électricité, de l'eau ou n'importe quoi d'autre. Je ne l'ai jamais fait et je ne crois pas que je le ferai jamais. C'est une question de principe [...] Je sais me contenter de peu. ». (IV.7)

« Je ne manque de rien. J'ai beau critiquer la société de consommation, j'en suis un pur produit et je m'estime heureux comme ça. [...] Qu'on ne me propose pas de revenir vivre cinquante ou cent ans en arrière, j'arrive à me satisfaire du présent ! ». (III.1)

⁵⁵ LEROY Pieter (2002), « La conscience écologique : un bien culturel », *Septentrion*, n°3, pp.3-10.

⁵⁶ Au sens où la *recherche de maximisation de la satisfaction* (ici, le confort domestique) *par rapport à l'effort* (vigilance quotidienne) se traduit par l'émergence d'une situation de laisser-faire relatif. Consubstantiel à l'individualisme, l'hédonisme est considéré comme l'une des caractéristiques centrales de la société contemporaine in BELL Daniel (1976), *Les contradictions culturelles du capitalisme*, Paris, PUF, éd. française : 1979.

⁵⁷ Rappelons pour mémoire que, pour les français, trois des cinq inventions les plus importantes du XX^{ème} siècle sont des équipements électriques (télévision, ordinateur et transistor) : Sondage *Les Français et la recherche scientifique* réalisé par TNS-Sofres pour le Ministère de la Recherche, Novembre 2000.

⁵⁸ Maurice Halbwachs a montré comment une mémoire partagée tend à se structurer de manière spécifique dans le cadre familial. Au gré de la déformation des souvenirs (notamment ceux liés à l'enfance) et du temps qui passe le passé se trouve reconstruit. Chez les personnes les plus âgées, cela se traduit notamment par une forme de nostalgie des temps anciens. HALBWACHS Maurice (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, rééd. : 1994.

En lien avec cela, on a pu observer que le contexte historique a joué dans la socialisation frugale de nombreuses personnes rencontrées⁵⁹, celles-ci évoquant tantôt l'après-guerre [« *Une enfance de privations à faire avec ce qu'on nous donnait. Pas plus.* » (II.6)], tantôt le choc pétrolier de 1973 [« *À part les gens fortunés, tout le monde avait intérêt à économiser ; ça rendait inventif.* » (III.6)], tantôt une crise domestique [« *Au chômage avec deux enfants. Vous imaginez bien qu'on a dû revoir notre façon de vivre [...] On avait pas trop le choix* » (II.5)]. De fait, l'agir électrique des individus se révèle marqué par les contingences temporelles vécues par chacun. Pour autant, la mémoire de ces époques ne suscite pas le même type de regard chez les uns et chez les autres. Et tandis que certains considèrent leurs usages présents dans le prolongement de ceux du passé (« *On a toujours fait comme ça* ») sur le ton de l'évidence, d'autres gardent le souvenir d'une discipline domestique contraignante [« *Il nous fallait garder l'œil sur le thermomètre. Ça en devenait obsessionnel* ». (I.6)] et se positionnent en décalage (plus ou moins important) dans le cadre de leurs pratiques actuelles.

Alors que la culture sobre semblait largement prédominer par le passé, il apparaît que des situations de rupture ont contribué à desservir cette approche au fil du temps, nombre d'enquêtés reconnaissant exercer un contrôle moins accru de leurs consommations électriques qu'auparavant. De fait, c'est désormais une culture *hédoniste* qui paraît surtout caractériser les pratiques électriques des ménages, alors même que beaucoup d'entre eux avaient été éduqués d'une manière toute différente⁶⁰. Les trajectoires individuelles que nous avons étudiées nous montrent toutefois que les phénomènes de rupture ne vont pas à sens unique, et que l'on ne peut pas considérer hâtivement les *carrières* d'usage en ne prenant en compte que la dimension strictement culturelle de la question. Au-delà des prolongements (acceptation, reproduction, résignation) et des ruptures (rejet, innovation, remise en question), on observe aussi des situations de rupture partielle dont l'origine est plus récente. En interrogeant par la suite le rapport des individus aux recommandations formulées en faveur de la sobriété électrique, c'est justement ce niveau que nous chercherons à préciser pour voir quels sont les facteurs qui infèrent sur un possible changement de pratiques.

⁵⁹ On retrouve ce caractère historiquement situé du sens qui est donné aux économies d'énergie *in* MOUSSAOUI Isabelle (2007), « De la société de consommation à la société de modération. Ce que les Français disent, pensent et font en matière de maîtrise de l'énergie », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°103, p.116.

⁶⁰ En cela, on rejoint la conception développée par Colin Campbell. Pour cet auteur, l'hédonisme contemporain se caractérise en effet par la capacité des individus à garder –malgré tout– le contrôle sur ce qu'ils font : "*Modern hedonism presents all individuals with the possibility of being their own despot, exercising total control over the stimuli they experience, and hence the pleasure they receive. Unlike traditional hedonism, however, this is not gained solely, or even primarily, through the manipulation of objects and events in the world, but through a degree of control over their meaning. In addition, the modern hedonist possesses the very special power to conjure up stimuli in the absence of any externally generated sensations*". CAMPBELL Colin (1987), *The Romantic Ethic and the Spirit of Modern Consumerism*, Writers' Shop, Alcuin Academics, rééd. : 2005, p.76.

II- Les obstacles au changement de pratiques

En dépit de l'expression fréquente d'une volonté d'agir (contre le gaspillage et/ou en faveur de la protection de l'environnement) chez les personnes rencontrées, il apparaît qu'un changement effectif des pratiques domestiques en matière d'électricité se révèle malgré tout complexe à mettre en œuvre tant de nombreux *freins* (individuels et sociaux) ralentissent une évolution des usages électriques vers plus de sobriété. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, de nombreux doutes subsistent quant à l'intérêt d'agir. Selon l'expérience et la perception des acteurs, l'estimation du *coût humain* de la maîtrise de l'énergie varie en effet très nettement¹, ce qui complique la concrétisation et l'inscription durables de nouvelles pratiques électro-domestiques.

[II-A] Une sobriété électrique en quête de sens

Comme on a pu le constater au cours de la première partie de la thèse, l'électricité est un enjeu complexe à appréhender, en ce qu'il s'appuie sur un vocabulaire spécifique et qu'il requiert un certain nombre de connaissances techniques. Fruit d'une technologie complexe de domestication de l'énergie, l'électricité s'apparente à une gigantesque machinerie scientifique que l'utilisateur-consommateur a bien des difficultés à comprendre. Le fonctionnement global du macro-système technique² d'approvisionnement électrique reste donc inconnu par l'immense majorité de la population dont la préoccupation principale réside avant tout dans la satisfaction domestique de sa demande énergétique. De fait, même si certaines des personnes sollicitées durant notre enquête ont montré une parfaite maîtrise du sujet, la grande majorité a en revanche paru embarrassée par la nature du sujet que nous nous proposons de discuter. Dans bien des cas, nos demandes d'entretiens se sont d'ailleurs soldés par des refus polis de s'exprimer, les personnes sollicitées craignant -à tort- de ne pas être en mesure de répondre convenablement à nos interrogations. Au-delà de ce problème, c'est l'imprécision (assumée voire revendiquée) des savoirs individuels sur ce sujet³ dont

¹ DESJEUX Dominique et *alii* (1996), *op. cit.*, p.121.

² GRAS Alain (1997), *Les macro-systèmes techniques*, Paris, PUF.

³ Même si une intuition androcentrée nous conduit *a posteriori* à considérer que ce phénomène était d'autant plus important chez les femmes les plus âgées, rien ne nous permet d'affirmer avec certitude que ni l'âge, ni le sexe ont un quelconque effet discriminant en matière de connaissance des enjeux afférents à la consommation domestique d'électricité. En effet, si les hommes semblent plus à l'aise pour évoquer cette question, ils n'en restent pas moins sujets aux mêmes carences cognitives.

nous avons pu découvrir l'ampleur. En effet, comme le soulignaient déjà les travaux conduits par Dominique Desjeux⁴, rares sont ceux qui peuvent hiérarchiser les postes de consommation électrique par ordre d'importance. De même, il s'est avéré (après vérification sur facture) qu'une grande partie des usagers de l'électricité avait tendance à surévaluer (ou, au contraire, à sous-évaluer) sa dépense énergétique réelle :

« *En apparence, vous vous dites que c'est tout simple : vous branchez et ça fonctionne. Mais derrière les murs, les câbles, le compteur et tout le bazar, c'est le grand mystère. Il faut avoir étudié le problème pour y comprendre quoi que ce soit* ». (I.9)

« *Le prix du kilowattheure ? Je serais bien incapable de dire à combien il peut être. Moins d'un euro je pense... Non, je n'en ai aucune idée* ». (I.7)

Prenant acte de l'inégale connaissance des acteurs sur le vaste sujet que constitue l'électricité domestique, nous avons dans le même temps pu découvrir la part sensible des savoirs que les usagers ont développé au gré de leurs expériences quotidiennes. En effet, même si la compréhension technique reste souvent imparfaite, elle ne contraint que modérément le rapport effectif à l'électricité⁵.

Changer, oui... mais pourquoi ?

Dans une perspective similaire mais sur un aspect bien différent, notre recherche nous a permis de constater la faible lisibilité des enjeux d'une maîtrise de la demande en électricité. Pour une grande partie de la population, les conséquences du réchauffement climatique semblent encore lointaines, tant au niveau temporel⁶ qu'au niveau spatial⁷. Ainsi, en dépit de l'importance du *stock de connaissances disponibles*, il nous est apparu que nombre de ménages ne parviennent pas à interpréter les messages qui leur sont adressés, faute de pouvoir leur donner une consistance⁸. De fait, cela ne facilite pas la mise en œuvre immédiate d'une modification des habitudes domestiques chez ceux-ci. Dans le même sens, on a pu découvrir que les implications d'une sécurisation du réseau d'alimentation électrique se trouvaient globalement occultées par les usagers. Considérant (à raison) que les pannes relèvent d'une défaillance du macro-système technique, ces derniers ne font que rarement un lien entre la surconsommation domestique et l'hypothèse d'une coupure massive. L'idée d'une électricité abondante ayant largement été valorisée dans l'espace public français au cours des deux dernières décennies, une régulation des usages à la baisse ne semble en effet

⁴ DESJEUX Dominique et *alii* (1996), *op. cit.*, p.24.

⁵ On retrouve cette idée dans une récente thèse également consacrée aux usages domestiques de l'énergie. SUBREMON Hélène (2009), *Habiter avec l'énergie. Pour une anthropologie sensible de la consommation d'énergie*, Thèse de sociologie, sous la direction de Philippe Bonnin, soutenue à L'Université Paris X Nanterre, le 11 juin 2009.

⁶ On parle couramment de 2060, voire de 2100.

⁷ Le sentiment d'appartenance à une communauté *terrestre* faisant encore largement défaut (cf. MORIN Edgar (2000), *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Seuil, pp. 81-85 et 128) dans un contexte paradoxal où la mondialisation se conjugue avec un fort individualisme.

⁸ SCHÜTZ Alfred (1945), *op. cit.*

plus s'imposer. Au contraire, la consommation s'est progressivement imposée comme une norme sociale⁹, en occultant les souvenirs de l'époque des restrictions énergétiques.

Sur un tout autre plan, l'idée d'une gestion raisonnée des consommations électriques pose également la question du sens que les acteurs donnent à l'idée d'un changement de leurs pratiques. On a ainsi pu constater que si nous n'abordions pas ces questions au cours de l'entretien, peu de personnes évoquaient spontanément la saturation du réseau, l'environnement ou la dépendance énergétique nationale. Tout cela ne semble correspondre qu'à une vision technocratique du problème, très éloignée de la réalité que les ménages connaissent au quotidien [« *La priorité, c'est de faire chauffer la marmite* ». (IV.2)]. Pour autant, cela ne veut pas dire que ceux-ci ne connaissent pas ces aspects de la question. Ils savent bien de quoi il retourne dans une grande majorité des cas, mais cela n'est pas signifiant de leur point de vue. Ainsi, s'il leur est aisé (dans un contexte d'échange oral) de faire le lien entre leurs pratiques et les impacts indirects de celles-ci, tout cela devient nettement plus complexe lors de la mise en pratique concrète du changement. En effet, faute de s'emparer réellement des enjeux¹⁰, les ménages leur accordent peu de places dans leur quotidien [« *Du moment que la facture n'est pas trop excessive, je ne me préoccupe pas de ça* ». (II.3)]. S'appuyant sur les choix opérés lors de leur installation dans le logement qu'ils occupent, ils tendent donc à reléguer cette problématique au second plan pour se focaliser sur d'autres aspects de leur vie quotidienne.

Largement axées sur la dimension financière des économies réalisables, les campagnes qui ont été menées à la fin des années 1990 pour inciter à une « *rationalisation* »¹¹ des pratiques énergétiques dans les ménages ont incontestablement eu une empreinte durable. Toutefois, il apparaît clairement que l'effet escompté de ces initiatives publiques n'a pas forcément été celui qui était espéré :

« *On nous dit de faire des économies d'énergie pour économiser de l'argent. [...] Mais est-ce qu'on a besoin de pubs à la télé pour faire attention à notre argent ? On est assez grand pour gérer notre argent tout seul. [...] Finalement, c'est ceux qui veulent qu'on dépense moins qui dépensent de l'argent pour faire de la pub. C'est ridicule, vous ne trouvez pas ? Et en plus, c'est nos impôts qu'ils dépensent* ». (I.1)

A l'instar de cette personne, on constate que cet aspect des campagnes de communication visant à promouvoir la maîtrise des consommations électriques est parfois mal perçu, et cela, aussi bien dans les ménages les plus modestes que dans les familles disposant de forts revenus :

« *Economiser davantage ? Je ne demande pas mieux. Mais je ne vois pas bien comment je peux faire pour faire moins. Tu veux que je coupe le chauffage ? [...] J'ai des gosses et je ne vois pas comment je peux faire baisser le peu que je consomme. [...] Si on me paye un bon*

⁹ SCARDIGLI Victor (1983), *La consommation, culture du quotidien*, Paris, PUF.

¹⁰ Contrairement à ce que laissent supposer de nombreuses enquêtes quantitatives, dont les questions induisent parfois certains types de réponses *adéquates*. Cf. *supra*

¹¹ Il s'agit -rappelons le- d'un terme générique en vigueur et non pas d'une qualification sociologique.

chauffage qui ne coûte pas cher et qui va bien, je dis OK. Mais avec l'appart' que j'ai, je fais le maxi. Donc, faut pas venir me dire que je gaspille, parce que ça c'est pas vrai». (III.4)
« En toute franchise, je vais pas vous faire croire que ma facture me pose problème... Je ne peux pas même pas vous dire combien je paye d'électricité par an, parce que je n'y fais pas attention. C'est un petit budget de la maison et je ne cours pas après les économies de bout de chandelle. [...] Si le prix venait à augmenter beaucoup, peut-être que j'y ferais plus attention, mais là...je ne pense pas que c'est ça qui est important ». (II.2)

Dans ces deux cas là, on voit que l'argument économique n'a pas de poids¹². Il ne contribue pas à motiver un changement de pratiques puisque ces individus n'attendent pas d'assistance institutionnelle pour gérer leur porte-monnaie. De fait, la valorisation d'une double-économie domestique apparaît ici comme relativement inadéquate car elle ne suscite pas vraiment de résonance chez certains destinataires du message lorsqu'il s'agit pour eux de s'interroger sur leurs pratiques¹³. Cela ne signifie cependant pas que ces acteurs ne font pas preuve de réflexivité vis-à-vis de leurs usages domestiques de l'électricité. Tout au contraire, nous avons pu découvrir que ces ménages avaient une grande capacité à interroger leurs pratiques si on les invitait à la faire. Toutefois, il apparaît clairement que peu de gens prennent le temps de faire un *bilan réflexif* si le contexte (ex : si l'électricité était plus chère) ne les y pousse pas.

Des enjeux globaux aux enjeux locaux

Dans le prolongement de ce que nous avons déjà évoqué au cours du précédent chapitre, il semble important de revenir sur les limites inhérentes à la multiplication tous azimuts des messages adressés aux ménages pour promouvoir la sobriété électrique. En effet, pris entre les exigences d'un message concis (nécessaire pour être écouté ou lu par les personnes sollicitées) et celles inhérentes à une certaine rigueur scientifique, les prescripteurs et les médiateurs conçoivent des stratégies de conviction très différentes (de type *top-down*, *réticulaires*¹⁴, commerciales ou pédagogiques, ...) qui génèrent elles-mêmes des effets induits excessivement variés. Il en résulte parfois des malentendus, de l'incompréhension, voire des contradictions :

« Les infos le disent suffisamment : Le nucléaire a complètement dérégulé les saisons. [...] Les canicules et les tempêtes nous pendent au nez si les gens continuent à dépenser de l'électricité à tort et à travers ». (IV.10)

¹² Les données de l'INSEE sur la consommation des ménages font apparaître qu'en 2007, le budget éclairage-chauffage ne représentait plus que 3,6% des dépenses de consommation des ménages, contre 4,1% dix ans auparavant. L'argument financier semble donc devenir de moins en moins pertinent à mobiliser pour s'adresser au secteur résidentiel. Il semble d'ailleurs que ce constat vaut tout autant au Royaume-Uni : BOARDMAN Brenda (2004), "New Directions for Household Energy Efficiency: Evidence from the UK", *Energy Policy*, n°32/17, pp.1921-1933.

¹³ CHESSHIRE John (1992), "Economic Aspects of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (ed.), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Studies Institute, pp.48-69.

¹⁴ Comme nous l'avons vu précédemment, la délégation à des agents externes permet la diffusion de l'idée par capillarité, de réseau en réseau.

Sensibles aux discours catastrophistes, une part non négligeable des personnes que nous avons rencontrées exprime des angoisses sur les évolutions du climat à court terme. Inversement, on observe également que le recours à un argumentaire écologique pour valoriser l'adoption de pratiques sobres en électricité ne répond pas complètement à la demande de sens exprimée par les usagers avant d'envisager un changement dans leurs façons de consommer de l'électricité. En effet, même si beaucoup des personnes interrogées ont conscience de l'intérêt *éco-citoyen* d'une réduction des consommations électriques, peu s'avèrent en mesure d'expliquer en quoi. Comme le soulignait Pam Scholder Ellen¹⁵ il y a une quinzaine d'années, la connaissance d'un problème ne suppose pas la compréhension de celui-ci. Assujetties à la constitution d'un savoir objectivé et adéquat, les décisions personnelles qui pourraient intervenir se heurtent donc aux hésitations individuelles, en amont de l'adoption d'une pratique écologiquement raisonnée.

Insuffisamment coordonnés, les éléments informatifs qui devraient favoriser la compréhension génèrent *in fine* un sentiment de confusion. Ainsi, certains enquêtés font part de leur insatisfaction à l'égard d'un message jugé incomplet, ne faisant pas le lien entre les tenants et les aboutissants :

« S'il faut agir pour l'environnement, pas de problème. Je sais quoi faire. Je monte sur le plateau (les Causses du Quercy : NdA) et je vais ramasser les kilos d'ordures qu'on y trouve toute l'année. En revanche, en quoi j'améliore vraiment l'environnement si je baisse mon chauffage ? Ce n'est pas comme ça que la Terre se réchauffera moins. ». (I.12)

Encore une fois, on remarque donc que faute de pouvoir donner du sens à la pratique qu'ils pourraient envisager de changer, les destinataires des messages promouvant les économies d'électricité tendent parfois à s'en désintéresser¹⁶. Dans le cas du Lot, on a pu observer *a contrario* que l'existence d'un enjeu local suscitait une plus grande appropriation de l'invitation à changer ses pratiques, dans la mesure où les enquêtés percevaient mieux leur intérêt immédiat à agir.

En procédant à plusieurs séries d'entretiens, dans des contextes spatio-temporels différents, nous avons en effet constaté combien le rapport aux recommandations pouvait varier selon la distance qui séparait les individus des enjeux et des prescripteurs. Dès lors que les individus concernés par les politiques locales de MDE connaissaient au préalable la dynamique collective de sobriété électrique entreprise sur leur territoire, il nous est apparu que ceux-ci tendaient à la considérer comme d'autant plus importante puisqu'elle les concernait directement. On a ainsi pu constater avec les enquêtés du Lot ou de la Côte

¹⁵ SCHOLDER ELLEN Pam (1994), "Do We Know What We Need to Know? Objective and Subjective Knowledge Effects on Pro-Ecological Behaviors", *Journal of Business Research*, n°30/1, pp. 43-52.

¹⁶ HAYNES Isabelle (2006), « Construire du sens pour changer les comportements de consommation d'énergie des ménages », Communication au Colloque international *Eco-citoyenneté. Comment favoriser le passage à l'acte favorable à l'environnement ? Comment promouvoir les nouvelles habitudes individuelles et collectives ?*, Marseille, 9 et 10 novembre 2006.

d'Azur que, lorsque nous évoquions avec eux l'hypothèse de grandes pannes électriques consécutives à une surconsommation dans leur région, une grande majorité d'entre eux exprimait alors son inquiétude et sa *soudaine* préoccupation pour le réseau :

« Alors là d'accord, si vous me dites qu'il faut limiter ma consommation pour éviter une grosse coupure d'électricité, je comprends mieux le problème. Mais si on ne me le dit pas, je ne vais pas l'inventer. Là, on en parle et ça me semble évident qu'il faut faire quelque chose. [...] Maintenant que je connais les tenants et les aboutissants, je vais m'y mettre, c'est sûr ». (III.3)

Comme nous l'avons souligné dans notre cinquième chapitre, la survenue d'un *blackout* (tel que celui qui a eu lieu fin 2008 à l'est de la région PACA) a pour effet de faire prendre conscience aux usagers du rapport de dépendance qui les unit à l'électricité, au moment où ils réalisent que de nombreuses activités anodines sont conditionnées par un approvisionnement électrique constant. En revanche, il nous est apparu que les personnes rencontrées hors du cadre de ces politiques territoriales (mais touchées par les recommandations nationales) appréhendent davantage les recommandations et préconisations comme relevant d'une politique nationale assez *floue*, évoquant tantôt les économies d'énergie des années 1970, tantôt la sensibilisation écologique. De fait, ce public semble moins disposé à agir concrètement, faute de percevoir véritablement la nature précise des enjeux qui motivent l'Etat à agir.

Une dissonance entre la volonté d'agir et l'action effective

Malgré la persistance d'incompréhensions sur l'intérêt d'une sobriété électro-domestique, il nous est apparu au cours de notre recherche que, sous l'effet d'un traitement médiatique abondant, la thématique climatique s'est imposée comme un sujet important dans les ménages. En effet, peu de personnes interrogées ignorent (ou nient) que leurs consommations énergétiques ont un impact environnemental. On constate à cet égard que l'enjeu climatique prime sur les enjeux économiques et locaux du point de vue des ménages interrogés dans notre enquête quantitative¹⁷. Pourtant, un décalage persiste incontestablement entre cette volonté idéale et sa réalisation matérielle¹⁸. Rendu possible par une méthode d'enquête qui s'attachait à exclure tout jugement de valeur (dans le cadre d'une sociologie explicitement compréhensive¹⁹), ce constat d'une dissonance²⁰ entre le dire

¹⁷ Dans le Lot, notre enquête montre que trois personnes sur cinq considèrent comme « très important » l'enjeu climatique. En seconde position, la question de la dépendance énergétique nationale apparaît également être un enjeu majeur, mais dans une moindre mesure, puisque les trois quarts des répondants le jugent « important ». Enfin, la perspective de la traversée d'une ligne très haute tension dans le sud du département se trouve reléguée en dernière position, du fait des quelques 17% de l'échantillon (principalement domiciliés hors du secteur concerné) qui estiment cet enjeu comme « peu » ou « pas important ».

¹⁸ Hors des frontières nationales, cet état de fait est également observable comme on le constate *in* BARR Stewart (2004), "Are We Environmentalists Now? Rhetoric and Reality in Environmental Action", *Geoforum*, n°35/2, pp.231-249.

¹⁹ Le caractère explicite d'une approche compréhensive revêt une importance capitale dans un contexte où les personnes interrogées craignent d'être jugées pour ce qu'elles disent. PAUTARD Éric (2007), « Entre compréhension et distanciation : Le sociologue face aux organisations controversées. Le cas des "sectes" », communication à la journée d'études *Le sociologue et le militant. Les implications méthodologiques et*

et le faire nous a permis d'observer que la réceptivité d'un message (sur le climat, la sobriété électrique ou la faiblesse du réseau d'alimentation) n'engageait pas *de facto* son adoption pratique.

En effet, nombreux sont les enquêtés qui ont pu nous dresser spontanément l'inventaire des pratiques sobres en électricité, tout en reconnaissant dans le même temps qu'ils n'en mettaient aucune en pratique dans leur quotidien :

« J'ai parfaitement conscience de ce qu'il faudrait que je change. Je passe mon temps à dire aux enfants d'éteindre la lumière. Mais ça ne sert à rien. Ils voient bien que mon mari et moi, on ne fait pas attention. Du coup, on continue à gaspiller l'énergie toute la journée. Mais on pourrait changer, c'est sûr... Je ne sais pas vraiment comment on va faire si on veut changer... Vous savez, c'est pas si simple dans une famille de tout modifier. On a déjà tellement de choses à penser, alors pour le reste... ». (I.10)

Assez fréquent dans les ménages où vivent des enfants, ce type de propos illustre une sorte de résignation des familles (*cf. supra*) face à l'inertie de leurs propres pratiques. Convaincus de l'intérêt d'un changement mais se sentant *incapables* de le mettre en œuvre, beaucoup d'enquêtés expliquent ainsi les difficultés qu'ils rencontrent pour mettre en conformité leurs convictions et leurs pratiques tout en se *désolant* de cette inadéquation entre vie collective et pratiques raisonnées.

Concernant les personnes qui semblent les plus impliquées dans une dynamique individuelle de maîtrise des consommations électriques, on observe que ceux-ci sont le plus souvent fortement marqués par les multiples ramifications (associatives, politiques ou médiatiques, au niveau local ou plus global) de ce que l'on pourrait appeler une *culture verte*. De fait, ils tendent donc à donner un sens écologique à leur pratique. Pourtant, il n'est pas si évident que ces individus soient si différents de ceux qui –à l'inverse– ne donnent pas une orientation environnementale à leurs usages quotidiens. En effet, notre enquête nous a conduit à constater que les principaux prosélytes de la sobriété électrique reconnaissent fréquemment être en contradiction entre ce qu'ils prônaient vers l'extérieur et ce qu'ils pratiquaient à l'intérieur de leur domicile. Ainsi, on a pu observer que, si les anciens opposants aux projets de ligne Très Haute Tension (Quercy Blanc et Verdon) étaient bien informés des enjeux afférents à une limitation des consommations électriques au niveau local, ils n'avaient pas forcément des pratiques électriques exemplaires chez eux, alors même qu'ils connaissent très bien l'ensemble des actes à réaliser, puisque certains d'entre eux

épistémologiques du travail empirique en sociologie politique, co-organisée par les réseaux thématiques « Sociologie Politique » et « Méthodes » de l'Association Française de Sociologie, Laboratoire PRINTEMPS, Université de St Quentin en Yvelines, 29 juin 2007.

²⁰ Dans la mesure où elle se traduit à un niveau pratique, il ne s'agit pas tant ici d'une dissonance cognitive au sens où l'entendait Leon Festinger, ni même d'une dissonance culturelle telle que celle-ci est décrite par Bernard Lahire. FESTINGER Leon (1957), *A Theory of Cognitive Dissonance*, New York, Harper. --- LAHIRE Bernard (2006), *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte.

furent les premiers initiateurs du programme de MDE qui a été entrepris à l'échelle de leur territoire.

Par ailleurs, on a pu observer que si la connaissance des problématiques énergétiques et environnementales était principalement le fait d'un public vivant (ou ayant vécu) en milieu urbain ou rural, cela ne voulait pas dire que ces savoirs et savoir-faire étaient concrètement mis en oeuvre. En effet, il nous est apparu que cette approche théorique urbaine de la sobriété électro-domestique souffrait (de l'avis même des enquêtés) d'un manque d'opérationnalité sur un plan strictement pratique. À l'opposé, on a pu voir que parmi les personnes les moins bien informées (quant aux enjeux relatifs à une limitation des consommations électriques), certaines avaient des usages électriques très sobres, découlant avant tout d'un héritage culturel frugal étroitement associé à une forme de pragmatique rurale. On se trouve donc en présence d'une situation relativement paradoxale où les plus informés (et les plus convaincus parfois) ne sont pas forcément ceux qui maîtrisent le mieux leurs consommations électriques domestiques. Il s'avère ainsi que les carences cognitives n'expliquent pas tout. On peut en effet savoir sans agir et agir sans savoir

Evidemment, nous avons également rencontré des personnes qui se préoccupent des questions énergétiques et qui s'emploient au quotidien à faire preuve d'une grande sobriété dans leurs usages électriques. Toutefois, il ne s'agit là que d'une minorité à forte visibilité. Il n'y a cependant pas lieu d'opposer caricaturalement ces quelques *bons* actifs à la masse des *mauvais* passifs, même si cette distinction entre *activistes du changement* et *majorité dissonante* existe et perdure, en dépit de l'indéniable progression des idées de sobriété électrique dans le répertoire idéal de l'ensemble de la société. Tout en prenant acte de l'existence d'un décalage entre le dire (l'opinion déclarée) et le faire (la pratique effective), on ne saurait pour autant se limiter à ce niveau explicatif en considérant que la relative inaction des ménages ne serait imputable qu'à des défauts de compréhension, à une insuffisante maîtrise technique de la question ou à un déficit de sens quant aux enjeux d'un agir électrique sobre. Ainsi que nous allons le voir par la suite, il existe en effet d'autres obstacles au changement de pratiques électriques dans les ménages.

[II-B] Changer ses habitudes : un parcours semé d'embûches

Ainsi que nous l'avons déjà souligné, on ne peut pas placer sur le même plan les différents niveaux de la prescription (de l'échelon local à l'échelon le plus global), ni les diverses formes d'adhésion au contenu du message politique par les individus. Pour autant, le processus d'adoption de nouvelles pratiques et les modes d'engagement mis en oeuvre semblent dans tous les cas être assez semblables et peuvent donc être abordés ici sur un même plan. En effet, le parcours qui mène à l'adhésion concrète de l'individu à une

prescription exogène ne constitue pas en soi une innovation, tant sont déjà bien identifiées les étapes qui le jalonnent (*cf.* Annexe 36). En revanche, prenant acte du fait que pléthore d'embûches spécifiques parsème ce chemin vers l'adoption d'usages électro-domestiques sobres, il nous paraît intéressant de revenir *-non nova, sed nove-* sur les bifurcations qui se présentent aux individus au cours de ce trajet.

La difficile appropriation du message

Dans un premier temps, le message doit d'abord être entendu par son destinataire. Mais entendre n'est qu'un préalable. C'est seulement « *percevoir par l'ouïe*²¹ ». Il faut donc par la suite que le message dépasse cette stricte phase sensorielle pour susciter l'écoute, au sens où cela suppose de « *prêter l'oreille à* » quelque chose, de « *s'appliquer à entendre* ». Ce n'est qu'à partir de là que peut éventuellement se poser la question de la compréhension puis de l'appropriation du message par l'écouter. À nouveau, c'est donc la question du sens qui se pose de manière capitale, en ce qu'elle détermine la nature des savoirs dont l'individu sera éventuellement amené à faire usage. À défaut, le message se trouvera négligé ou, au mieux, mal interprété et induira *de facto* l'inaction ou une action inadéquate. Pour illustrer cette distorsion entre l'intentionnalité du message et la lecture qui en est faite, on peut citer pour exemple le cas d'un malentendu technique persistant, lié à deux technologies d'éclairage : les lampes basse tension et les lampes basse consommation. Tandis que les premières sont des systèmes halogènes équipés de réflecteur dichroïque, les secondes sont la version compacte des tubes fluorescents. Offrant un rendement lumineux (*i.e.* flux lumineux émis par watt absorbé) bien inférieur à celle des ampoules basse consommation, les lampes basse tension ne sont pas promues dans le cadre des campagnes d'information sur les économies d'énergie. Pourtant, on a pu constater à plusieurs reprises que ce que les ménages désignaient chez eux comme étant des ampoules basse consommation étaient en fait des lampes halogènes basse tension. Persuadés d'avoir en leur possession un équipement performant, ces enquêtés ont -certes- ajusté leur pratique en abandonnant les lampes à incandescence. Ils ont même fait de réelles économies d'électricité en passant d'une technologie d'éclairage à l'autre. Cependant, ils n'ont pas véritablement agi en conformité avec le message qui leur était adressé, en optant pour un type d'ampoule dont la capacité à réduire les consommations électriques n'est pas optimale.

S'ajuster aux préconisations ? Entre réactivité et indifférence

Au-delà de cette situation d'incompréhension partielle, on observe qu'en dépit de son éventuelle appropriation par l'individu qui en est destinataire, le message ne donne pas systématiquement lieu à une réaction correspondante. En effet, nous avons pu entendre en

²¹ Evidemment, on pourra objecter que ce verbe est également un synonyme de « *comprendre* » et que cela dépasse donc largement la simple perception sonore. Toutefois, nous avons fait le choix ici de nous baser sur l'acception première du terme, telle qu'elle est présentée dans *Le Petit Larousse Illustré* (2003).

différentes occasions certains des enquêtés reconnaître qu'ils ne mettaient pas en œuvre des pratiques sobres en électricité dont ils avaient pourtant conscience et dont ils étaient persuadés de la pertinence :

« *C'est par manque de volonté que je continue de gaspiller inconsidérément* ». (I.10)

« *On ne va pas se mentir. Les économies d'énergie, on n'en fait pas vraiment. On aimerait bien, on est certain que c'est important, mais on n'est pas assez déterminé pour remettre en cause nos petites manies, notre train-train quotidien* ». (I.4)

Obstacle à la mise en œuvre concrète des préconisations auxquelles l'individu souscrit, cette forme d'*apathie* ou d'*indifférence* (cf. Annexe 37) de l'utilisateur est le produit d'un long travail de stabilisation des usages. En ce sens, on ne saurait se contenter de l'assimiler à une acceptation résignée du poids des habitudes ou à une simple passivité. Elle se donne à observer lorsque le changement implique, selon l'acteur domestique, une remise en cause trop importante, générant un surplus d'efforts cognitifs et physiques. Ainsi, dans le cas des usages électriques, l'extinction systématique des veilles et la programmation horaire du thermostat du radiateur se trouvent parfois négligées du fait de la *complexité* accrue que ces actes supposent dans l'accomplissement du quotidien.

Conditionnées par le niveau de compréhension et d'appropriation propre à chacun, les formes de réaction vont ainsi varier d'un individu à l'autre. À cet égard, on remarque que « réagir » est un terme polysémique, si l'on s'en tient aux définitions que nous propose le dictionnaire. Réagir, c'est en effet « *présenter une modification qui est un effet direct de l'action exercée par un agent extérieur* ». C'est également « *répondre d'une certaine manière à une action, à un évènement* ». Sur un plan différent, c'est « *s'opposer activement à l'action de quelque chose, résister (réagir contre la routine)* ». Enfin, cela peut aussi être « *avoir des répercussions sur quelque chose* »²². Si la première définition résonne assez parfaitement avec notre propos (au sens où il y a une *modification* liée à un *agent extérieur*), la seconde s'y rapporte également en ce qu'elle introduit une dimension floue (*d'une certaine manière*) qui illustre bien la multiplicité des *réponses* individuelles envisageables. Dans le même sens, la dernière évoque les effets (*répercussions*) qui découlent de la réaction, sans pour autant que l'on puisse les définir plus précisément, puisqu'ils dépendent du type d'appropriation qui est faite du message. Enfin, la troisième définition renvoie *a contrario* à l'idée d'un rejet, mais n'implique pas forcément une prise de distance vis-à-vis de l'*agent extérieur* présent dans la première acception. En effet, l'exemple proposé fait référence à la *routine*, ce qui nous amène alors à envisager la réaction comme pouvant aussi être le résultat d'une réflexivité de l'acteur sur lui-même, suite la prise en considération d'un message prescriptif.

²² Nous avons volontairement exclu la définition du dictionnaire correspondant à l'usage du terme en chimie.

Le poids des habitudes

Dans le cas où l'individu a réagi de manière effective à la recommandation (en décidant d'opérer un changement dans ses usages), deux paliers importants restent encore à franchir. Une première phase (opérationnalisation) consiste à mettre en œuvre la décision tandis que la seconde (enracinement) implique de l'inscrire dans la durée. En effet, notre recherche nous a permis d'observer à quel point les routines pouvaient constituer un frein majeur à toute forme de modification des pratiques. Pour illustrer ce constat, il est intéressant de s'arrêter sur le cas de ceux qui ont effectivement franchi le pas et tenté de modifier leurs usages électriques. Grâce aux contacts *a posteriori* que nous avons eu avec un petit échantillon, il est ressorti que l'une des questions les plus centrales qui soient concernant le changement des pratiques domestiques était celle de leur enracinement sur le long terme. Il semble ainsi que, s'il est assez aisé de modifier quelques éléments de son quotidien pour se mettre en adéquation avec le message prescriptif, il est nettement plus « *difficile* » d'inscrire cette nouvelle *praxis* dans la durée.

Le choix de ce terme de « *difficile* » n'est ici pas anodin, puisqu'on le retrouve de manière systématique dans la bouche des membres de notre échantillon pour décrire la dimension contraignante (*i.e.* le *coût computationnel*²³) de ce changement de pratiques :

« Au début, tout allait bien. Toute la famille était résolue à faire attention. [...] Petit à petit, sans qu'on y prête attention, les premiers signes de relâchement se sont fait sentir. On a commencé à négliger d'éteindre les veilles. [...] Nos bonnes résolutions en ont pris un coup. Et je ne sais pas bien s'il en reste quelque chose aujourd'hui ». (IV.3)

Ainsi, il apparaît clairement que les routines *résistent* et s'accrochent aux évidences du passé, en dépit de la volonté réelle des acteurs de rompre avec elles²⁴. Correspondant à la fois à une « *culture de la passivité* » (dans laquelle l'individu peut agir « *sans trop se poser de questions* »²⁵) et à un savoir tacite (qui outille de manière pragmatique et contextualisée les décisions en vue de l'obtention d'un résultat²⁶) la routine est une activité humaine singulière. Interagissant avec l'ensemble des actants qui peuplent et *formatent* l'espace d'action auxquels ils sont associés²⁷, ces comportements récurrents et banaux du quotidien relèvent d'une pratique non réfléchie que les personnes rencontrées ont fréquemment eu des difficultés à décrire, tant elle s'apparente à une gestuelle mécanique. À défaut de pouvoir

²³ Le traitement d'une information située dans un contexte distant implique un effort individuel comme le montrent les travaux du cognitiviste américain Philip E. Agre, cités *in* CONEIN Bernard et JACOPIN Eric (1993), *op. cit.*, p.68.

²⁴ BARR Stewart, GILG Andrew W. & FORD Nicholas J. (2005), "The Household Energy Gap: The Divide between Habitual and Purchased-related Conservation Behaviours", *Energy Policy*, n°33/11, pp.1245-1444.

²⁵ KAUFMANN Jean-Claude (1988), *op. cit.*, pp.7-9.

²⁶ REYNAUD Bénédicte (1998), « Les propriétés des routines : outils pragmatiques de décision et modes de coordination collective », *Sociologie du Travail*, n°4/98, pp.466-471.

²⁷ DUBUISSON Sophie (1998), « Regard d'un sociologue sur la notion de routine dans la théorie évolutionniste », *Sociologie du Travail*, n°4/98, p.497.

mettre des mots sur cette répétition d'habitudes fonctionnelles²⁸, certains des enquêtés nous ont donné à voir -malgré eux- quelques morceaux de leurs *rituels* quotidiens au cours des entretiens que nous avons réalisés à leur domicile.

En observant tout particulièrement les routines relatives aux usages de l'éclairage, nous avons ainsi pu constater *in vivo*²⁹ que la relation à l'objet-lampe et l'activité d'allumage/extinction sont les fruits de l'institutionnalisation de « *blocs de routines* »³⁰ qui diffèrent d'une personne à l'autre, selon l'expérience domestique propre à chacun. Ainsi, tandis que certains exercent une vigilance de tous les instants en éteignant systématiquement derrière eux dans le prolongement de ce qu'ils ont le sentiment d'avoir toujours fait, d'autres ne prêtent aucune attention à cet aspect de leur vie quotidienne, ou s'emploient méthodiquement à allumer toutes les lumières qui doivent participer à la mise en valeur du *chez soi*. Reprenant occasionnellement l'ancienne terminologie des politiques d'économies d'énergie, les premiers font « *la chasse* » aux dépenses inutiles et jugent avec dureté le comportement *laxiste* voire *dépensier* de ceux qui n'agissent pas comme eux. Est-ce à dire pour autant que leur mode de consommation électrique est intégralement sobre ? Pas forcément, comme le reconnaissent la plupart des enquêtés. En effet, la routine se focalise ici sur un usage facilement appréhendable, du fait de sa visibilité et de l'extrême simplicité d'exécution du geste³¹. Plus proche du réflexe conditionnel que de l'acte réfléchi, l'extinction n'en garde pas moins un caractère moral pour ceux qui en sont des *praticiens* de longue date. À l'inverse, c'est davantage dans un registre émotionnel (*i.e.* le réconfort d'un habitat accueillant) dans lequel s'ancre la routine de ceux qui éclairent de manière importante. En ce sens, l'habitude fait l'objet d'un attachement personnel dont il est difficile de se défaire, tant celui-ci participe d'un ordre établi où la notion de bien-être domestique occupe une place capitale³².

Vers l'instauration d'une méta-routine

Obstacle à l'enracinement de la pratique, la fugacité du changement est clairement apparu au cours de notre recherche comme un problème central dans la mesure où les modifications opérées par les individus disparaissent parfois aussi vite qu'elles se sont

²⁸ Comme le remarque également Claude Javeau (2003, *op. cit.*, p.21), les personnes enquêtées tendent à occulter les *micro-activités* qui composent le quotidien, en présumant que ces séquences ordinaires sont sans importance.

²⁹ CONEIN Bernard (1998), « La notion de routine, problème de définition », *Sociologie du Travail*, n°4/98, p.486.

³⁰ CONEIN Bernard et JACOPIN Eric (1993), *op. cit.*, p.78.

³¹ Par opposition, la régulation du chauffage électrique implique (dans le cas d'un système non centralisé) de procéder au préalable à l'estimation quantitative de la température. Ce n'est qu'ensuite qu'une stratégie d'intervention sur le(s) convecteur(s) va être élaborée puis mise en œuvre en adéquation avec l'objectif défini.

³² La stabilité et la certitude induites par ce type de pratiques forment un « *cadre de sécurité ontologique* » pour les ménages. GIDDENS Anthony (1991), *Modernity and Self-Identity*, Cambridge, Polity Press, p.44 ; cité in JAVEAU Claude (2003), *op. cit.*, p.98.

imposées. Non pas en raison d'un quelconque retournement dans le choix des acteurs, mais plutôt du fait d'un *assouplissement* de la réflexivité que les individus ont à l'égard de cette pratique nouvelle, une fois qu'ils l'ont déjà opérationnalisée. S'étant déjà inscrit dans la réalité, l'usage innovant (du point de vue de l'acteur) ne fait plus l'objet du même *questionnement préparatoire*³³, dès lors qu'il s'est concrétisé. Et c'est ainsi qu'il rejoint progressivement le corpus global des pratiques incorporées, sans pour autant disposer d'un enracinement aussi profond que celui dont bénéficie la routine qu'il avait vocation à remplacer. De fait, on constate que cette dernière tend fréquemment à reprendre le dessus, une fois que la vigilance réflexive de l'individu se relâche en laissant à nouveau la place aux évidences du passé :

« Au retour des vacances, nous avons repris nos mauvaises habitudes ; le chauffage à 21, comme si on rentrait encore d'une journée de ski. [...] J'ai bien essayé de ressortir les pulls, mais vous savez comment ça se passe ... la facilité passe avant tout ». (IV.6)

On voit ici que la survenue d'une situation extra-ordinaire a conduit à la suspension du système de valeurs en vigueur, en laissant la place à un « *gaspillage en apparence insensé* »³⁴. Pour autant, la ritualisation du quotidien n'est en aucun cas complètement rigide, car l'acteur reste en capacité de créer l'évènement pour rompre épisodiquement avec la banalité domestique qu'il a contribué à forger comme telle. Georges Balandier souligne à cet égard que la « *monotonie répétitive* » du quotidien se nourrit des « *cassures* » qui s'y produisent, au sens où « *elles contribuent à la raviver (tout comme le désordre permet de générer l'ordre), à la rendre supportable, voire désirable* »³⁵. Le phénomène d'*habitualisation* est ainsi soumis de manière régulière à des expériences qui l'amènent à s'interroger sur lui-même et éventuellement à se remettre en cause³⁶. De manière réactive, suite à une *déficience de l'environnement* (et tout particulièrement lors de la réception d'une facture excessive et inexplicable) ou en raison d'un sentiment de *lassitude*³⁷ à l'égard des habitudes existantes, l'individu peut procéder à un *ajustement*³⁸ en élaborant une *contre-routine*. Reste à savoir si celle-ci se trouvera contrariée par l'effet persistant et *addictif* de l'ancienne gestuelle mécanique (*résilience*) ou si, à l'inverse, une *méta-routine*³⁹ sobre en électricité s'inscrira dans la durée (*rémanence*) en se substituant à l'ancienne habitude⁴⁰.

³³ Au sens où nous nous appuyons sur le postulat d'une attitude réflexive des acteurs au moment où ils opèrent une rupture primaire avec une routine établie.

³⁴ A l'instar de ce que souligne Claude Javeau (*Ibid.*, p.30), on observe que « *la prudence de règle dans la vie de tous les jours n'est plus de mise* » lors des moments festifs.

³⁵ BALANDIER Georges (1983), *op. cit.*, pp.10-11.

³⁶ BERGER Peter et LUCKMANN Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, éd. française : 1986, pp.82-84.

³⁷ HERPIN Nicolas et VERGER Daniel (2000), *op. cit.*, p.37.

³⁸ DUBUISSON Sophie (1998), *op. cit.*, p.500.

³⁹ REYNAUD Bénédicte (1998), *op. cit.*, p.469.

⁴⁰ Les notions employées ici (résilience et rémanence) ne renvoient -bien évidemment- pas à l'usage qui en est fait en psychologie. Nous nous en tenons ici au sens premier de ces termes pour souligner d'une part le retour à la pratique initiale (« se retirer », du latin *resilire*) et d'autre part la persistance de la pratique préconisée en l'absence de prescription (« rester » du latin *remanere*).

La technique comme substitut à l'action

On constate par ailleurs que s'il existe très souvent une volonté de « bien faire » de la part des individus, ce *désir de conformité* (au regard des recommandations formulées par la sphère de prescription) est parfois en contradiction avec la pratique mise en œuvre. Pour illustrer cette inadéquation des pratiques se voulant sobres en électricité, on peut citer à titre d'exemple le cas d'une famille lotoise que nous avons rencontrée fin 2004. Résolument déterminés à réduire les consommations d'éclairage de leur maison, ces parents ont largement investi dans les lampes basse consommation :

« Quand on a fait le calcul sur l'amortissement des lampes, on n'a pas hésité. [...] Vu que les lumières étaient allumées toute la journée chez nous, il fallait qu'on trouve un truc pour gaspiller moins, et les ampoules à économie d'énergie, c'est génial pour ça. Bon, c'est plus cher. Mais on ne s'embête plus maintenant à passer derrière nos enfants pour qu'ils éteignent les couloirs. Là, on sait que c'est pas grave vu que ça consomme rien ». (I.5)

Dans ce cas, plutôt que d'agir sur les pratiques, cette famille a fait le choix de s'appuyer sur un dispositif d'éclairage performant pour résoudre la question d'une consommation électrique qu'ils jugeaient eux-mêmes comme problématique. Ainsi, et comme nous avons pu le constater lors de l'entretien, toute la maison se trouve éclairée en permanence par une batterie de lampes basse-consommation (dont plusieurs à l'extérieur) que les membres du foyer n'éteignent qu'au moment de se coucher. De leur point de vue, il n'est plus nécessaire de se servir régulièrement des interrupteurs dès lors qu'ils quittent une pièce, ou lorsqu'ils s'absentent une heure pour aller faire des courses. À l'instar de situations similaires que nous avons rencontrées au cours de notre recherche (notamment en Angleterre où les lampes basse consommation sont décrites par certains de leurs utilisateurs comme des opportunités pour éclairer la devanture de sa demeure la nuit), il s'avère dans ce cas que le changement de pratiques a conduit à une augmentation de la durée d'éclairage.

Dans le même sens, nous avons été confronté à plusieurs reprises au débat sur la stratégie à adopter pour réguler la consommation des systèmes de chauffage électrique. Deux positions principales s'opposent ici, l'une consistant à faire alterner fonctionnement minimum (durant les absences) et fonctionnement maximum (dès le retour au domicile) ; l'autre impliquant de maintenir une température constante. Dans le premier cas de figure, la vigilance de l'utilisateur pour faire des économies est plus importante mais a pour effet induit d'amplifier les effets négatifs (tant pour le réseau d'alimentation que pour le climat) des usages domestiques de l'électricité, dès lors que la remise en marche du chauffage intervient simultanément dans de nombreux ménages aux heures de pointe (18h-19h), quand une majorité de salariés rejoignent leur habitat. Dans la seconde configuration, le choix opéré se base sur un réglage plafonné (établi au terme d'une série de tests) qui doit permettre un chauffage optimal en gardant un point d'équilibre le plus éloigné possibles des valeurs maximales du thermostat. Évitant d'accentuer les appels de puissance sur le réseau,

cette stratégie d'économie a cependant pour limite de ne pas s'ajuster aux variations contextuelles. Ainsi, certains adeptes de ce mode de régulation thermique reconnaissent maintenir cette température constante lors d'absences prolongées ou malgré un réchauffement des températures extérieures.

On constate ainsi que, en dépit de la volonté d'économiser, l'action qui en découle est intrinsèquement liée au répertoire de savoirs (et de croyances) techniques dont disposent les utilisateurs d'appareils électro-domestiques. De plus, il convient de rappeler que si les instructions d'emploi des fabricants d'équipements performants tendent à formaliser un espace de fonctionnalités⁴¹ en envisageant les « *usages raisonnablement prévisibles* »⁴², il existe pourtant une multiplicité de possibilités hors de ce cadre de fonctionnement selon les utilisateurs qui se saisissent de la technique, l'adaptent ou la détournent⁴³. Comme nous l'avons souligné à la page précédente, les indications d'emploi peuvent même se trouver occultées du fait de l'apparente banalité et de la faible technicité de certains objets quotidiens comme les lampes basse consommation⁴⁴. Dès lors, ce n'est plus à l'acteur mais à la technique que revient la tâche d'économiser, puisque c'est précisément sa vocation affichée.

Au-delà de la sobriété ostentatoire : l'inscription de la pratique dans la durée

Au terme de cette analyse sur l'enracinement des pratiques, on peut par ailleurs s'interroger certaines raisons d'agir, en ce qu'elles semblent s'ancrer dans le prolongement d'un processus de structuration identitaire qui n'est pas sans rappeler les phénomènes d'*imitation* décrit par Gabriel Tarde⁴⁵ ou la notion de *distinction* telle qu'on la trouve chez Pierre Bourdieu⁴⁶. Ainsi, deux des personnes rencontrées (I.5 et IV.3), nous ont affirmé « *faire comme tout le monde* », tandis que d'autres semblaient accorder une importance cruciale au caractère précurseur et exemplaire de leurs usages écologiquement orientés. En ce sens, il apparaît dans ces exemples que l'engagement des individus ne s'inscrit plus dans la perspective d'une adhésion à une idée *en soi* (au nom d'un certain idéal politique ou moral, ou d'une volonté farouche de protéger l'environnement), mais plutôt dans une recherche de mise en scène de soi, au travers d'une forme de *sobriété ostentatoire*⁴⁷. Cela se traduit alors

⁴¹ FLICHY Patrice (1995), *L'innovation technique : récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris, La Découverte, pp.124-126.

⁴² THÉVENOT Laurent (1993), « Essai sur les objets usuels. Propriétés, fonctions, usages », *Raisons Pratiques*, n°4, p.108.

⁴³ AKRICH Madeleine (1998), *op. cit.* [Cf. *infra* : Chap. IV].

⁴⁴ ZÉLEM Marie-Christine (2002), « Société de consommation et maîtrise de la demande d'énergie, une mise en compatibilité complexe », *Global Chance*, n°16, pp. 111-124.

⁴⁵ Soumis aux suggestions qui lui sont adressées, l'individu se plie à celles-ci en se conformant aux usages de ceux qui en sont les auteurs. TARDE Gabriel (1890), *Les lois de l'imitation*, Paris, Les Empêcheurs de Penser en Rond, rééd. : 2001.

⁴⁶ BOURDIEU Pierre (1979), *op. cit.*

⁴⁷ Porteur d'une logique similaire, mais se traduisant dans les faits de manière inverse, ce positionnement fait écho à la consommation ostentatoire décrite in VEBLEN Thorstein (1899), *op. cit.*

par des formes de singularisation par la pratique (le but étant d'innover) ou de conformation⁴⁸ à ce qui semble être un usage d'*avant-garde* (l'objectif étant de suivre un mouvement en devenir). On s'extrait donc ici d'une logique où le signifiant de l'action (notamment en termes de valeurs) est au cœur des motivations. C'est au contraire le besoin de *reconnaissance* des individus qui semble primer dans cette configuration⁴⁹.

A l'instar de ce que nous observions précédemment en évoquant la question de la *soumission librement consentie*, l'acceptation du changement ne vaut pas forcément appropriation du message, dans la mesure où la nouvelle gestuelle relève d'un ajustement à un *stimulus* contextuel, et qu'elle est donc potentiellement soumise à des variations (voire des inversions) dans la durée. C'est d'ailleurs ce qui semble avoir été le cas au cours des années 1990, quand la dynamique *anti-gaspi* a cessé d'être un objectif national :

« *Du jour au lendemain, c'est comme si tout allait mieux. Il fallait consommer à tout crin. Et c'est justement ce que les gens ont fait ; nous, les premiers* ». (I.1)

Face à l'hégémonie d'une culture consumériste⁵⁰, la stabilité et la permanence du cadre prescriptif semblent donc avoir un rôle déterminant à jouer pour parvenir à imposer la sobriété électrique dans les esprits et dans les pratiques⁵¹. À défaut d'une institutionnalisation sociale de cet enjeu, le risque d'effacement progressif du message reste, sinon, une hypothèse assez probable.

En dépit des différentes limites que nous venons d'observer dans l'appropriation du message par les individus, il convient d'insister sur le fait qu'un changement de pratique (même épisodique) n'est jamais anodin, dans la mesure où il conduit celui qui l'a mis en œuvre à modifier sa perception vis-à-vis de l'électricité. De fait, même si la modification ne s'inscrit pas dans le long terme⁵², il n'en reste pas moins que la situation n'est pas la même avant et après la tentative de changement. L'individu ayant été amené à raisonner (et donc à

⁴⁸ Observant ses contemporains, John Stuart Mill (1859, *op. cit.*, p.110) s'indignait déjà de leur propension au conformisme : « *Il ne leur vient pas à l'idée qu'ils puissent avoir de goût pour autre chose que ce qui est la coutume. Ainsi l'esprit lui-même est courbé sous le joug : même dans ce que les hommes font pour leur plaisir, la conformité est leur première pensée ; ils aiment en masse, ne portent leurs choix que sur les choses qu'ont fait en général ; ils évitent comme un crime toute singularité de goût, toute originalité de conduite* ».

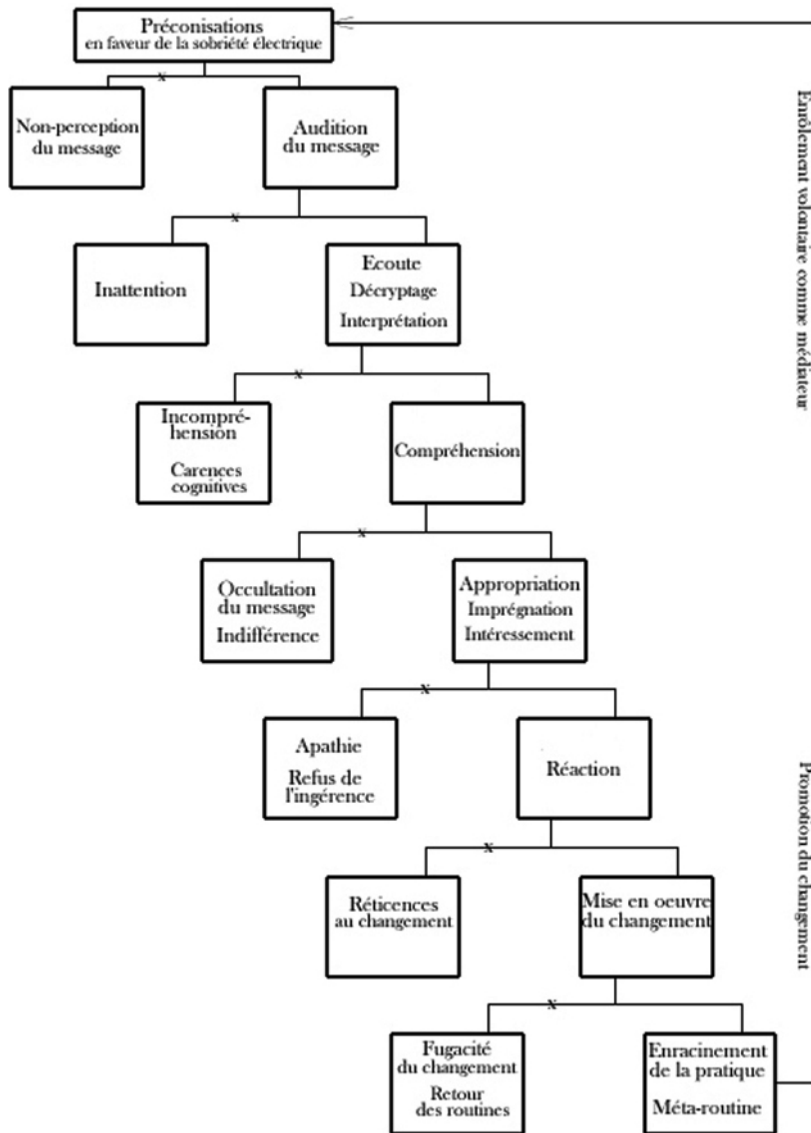
⁴⁹ C'est la reconnaissance par autrui des qualités, de l'action et des valeurs d'un individu que dépend son estime de soi. De fait, chacun cherche à obtenir l'affection de ses proches, le respect des règles de vie en société (au travers d'une réciprocité de droits et de devoirs) et la conformation de son mode de vie (comme réalisation pratique d'une éthique) à une norme culturellement dominante. HONNETH Axel (1992), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, éd. française : 2000.

⁵⁰ Nous empruntons ici la notion d'hégémonie culturelle à Antonio Gramsci pour désigner l'idéologie dominante qu'est devenue la consommation, sous l'effet conjoint de la publicité marchande, des crédits bancaires et des mesures politiques de soutien au pouvoir d'achat.

⁵¹ Revenant sur cette période, un rapport du Conseil d'Analyse Stratégique pointait également les coûts du *Stop & Go* en matière de promotion des économies d'énergie : « *Les périodes de ralentissement des efforts font perdre une partie de l'efficacité des politiques menées antérieurement (...) Les campagnes sur les « bons » comportements ont dû être reprises à zéro* ». PAPPALARDO Michèle et BODIGUEL Aude (2007), p.75.

⁵² Dans la mesure où la conformation à l'usage tend à s'apparenter à un effet de mode. LIPOVETSKY Gilles (1987), *L'empire de l'éphémère. La mode et son destin dans les sociétés modernes*, Paris, Gallimard.

donner du sens) sur des aspects de sa vie quotidienne auxquels il n'accordait jusque là que peu d'importance, son expérience et son vécu s'en trouvent transformés⁵³. En ce sens, il convient donc de relativiser le caractère souvent inabouti des ajustements opérés en remarquant qu'il s'agit d'un premier pas, qui -à terme- pourrait donner lieu à des changements de pratiques plus durables.



Par la suite, si l'usage s'installe de manière effective, une dernière étape facultative consiste à promouvoir ce changement que l'on a soi-même mis en œuvre. Présentée par ceux qui y sont arrivés comme le prolongement logique de la trajectoire que nous venons de décrire, cette implication individuelle dans la sphère de la médiation prescriptive contribue alors à l'émergence d'une boucle de rétroaction, dès lors que celui qui fut le destinataire du message en devient l'auteur et qu'il cherche à convaincre d'autres individus. Devenu promoteur d'un

corpus de pratiques qu'il juge positivement, l'acteur en « favorise le développement »⁵⁴ sur un plan horizontal, en donnant à voir son propre exemple personnel. En s'enrôlant ainsi de manière volontaire, il devient alors un partenaire invisible de l'action publique, en soutenant à sa manière, l'idée de ce qu'est une *bonne* pratique électro-domestique. Le circuit se trouve alors bouclé comme on le voit sur notre représentation graphique.

⁵³ Une de nos enquêtées (IV.9) reconnaissait par exemple avoir « perdu ses bonnes habitudes », tout en insistant sur le fait qu'elle avait cependant « pris conscience » des enjeux.

⁵⁴ Définition du verbe *promouvoir* (provenant -lui aussi- d'un verbe latin, *promovere*, qui signifie *faire avancer*).

III- Justifier ses réticences au changement

Vécu le plus souvent comme évident, voire naturel, l’approvisionnement énergétique permanent n’apparaît pas comme un important sujet de préoccupations, tant les inquiétudes sur ses limites sont limitées voire inexistantes. La marchandise *électricité* étant désormais un *acquis* pour ceux qui en bénéficient depuis longtemps, la grande majorité d’entre eux ne souhaite pas revenir en arrière en abandonnant tout ce qu’apportent les équipements électriques au quotidien. Etudier les freins au changement de comportements en matière d’électricité nous amène donc à interroger les formes de *récalcitance*¹ qui s’expriment. En effet, il s’avère que nombre de réticences au changement du quotidien font obstacle au désir de « *bien faire* ». Comme nous l’avons vu, faute de percevoir les effets d’une modification de leurs pratiques, les membres de la sphère domestique semblent préférer la stabilité des habitudes à l’incertitude du changement des usages. Conscients de la contradiction dans laquelle ils se trouvent du fait de leur mode de consommation électrique, les ménages mobilisent des registres de justification variés (selon le contexte et les circonstances où ils sont amenés à le faire) afin d’expliquer la nature de leurs usages. C’est précisément à cet aspect de la question que nous intéresserons au cours des pages qui suivent, en répertoriant les réticences dont nous avons fait le constat, et en tenant compte des formes de légitimation que les individus mettent en avant pour expliquer leur abstention en matière de sobriété énergétique.

[III-A] Un exercice complexe de légitimation des pratiques existantes

Avant d’entrer dans le vif du sujet, il convient de rappeler au préalable qu’il ne suffit pas d’adhérer au principe de la sobriété énergétique et de se préoccuper de l’environnement pour correspondre véritablement à la figure de l’hypothétique consommateur électro-tempérant. Encore faut-il mettre tout cela en actes. Prenant acte du fait que les ménages se disent prêts à agir, la question se pose donc de savoir comment est appréhendé le moment fatidique du passage à un comportement sobre (et/ou *éco-responsable*) au-delà des simples déclarations d’intention. En effet, hors du strict cadre de la recommandation, c’est un rapport de l’individu avec lui-même qui détermine assez largement l’adoption d’une pratique

¹ *Braconniers de la pensée*, résistant activement face à un ordre social qui ne leur convient pas, les individus se révèlent capables de *ruser*, de mettre en place nombre de *tactiques* pour emprunter les sentiers écartés de la *liberté buissonnière*: CERTEAU Michel de (1980), *L’invention du quotidien (I) Arts de faire*, Paris, Gallimard, rééd. :1990.

nouvelle. Pour autant, cette décision est étroitement liée à l'environnement humain (et non-humain) dans lequel l'individu évolue. C'est donc sur la base d'un ensemble de savoirs accumulés que chaque acteur définit ses actes, en tenant compte ou pas de ce qui est prôné en matière de sobriété électrique. Ainsi, on peut observer qu'en amont du geste raisonné, les acteurs procèdent à une évaluation des contraintes quotidiennes (étant entendu que le rapport coûts/bénéfices est, dans la majorité des cas, déficitaire) que va induire un changement de pratiques sur tel ou tel aspect :

« Le chauffage. Je crois que c'est ça qui serait le plus important à mon sens. Car c'est vraiment là que nos dépenses sont les plus importantes. Une fois que les beaux jours reviennent et qu'on coupe les radiateurs, la facture d'électricité baisse automatiquement. Et la différence est énorme entre l'hiver et l'été. L'hiver, quand les factures arrivent à la maison, on voit tout de suite que c'est de la chaleur qu'on dépense surtout. [...] Mais je me rends bien compte que c'est pas si simple de dire : "on va chauffer moins". Chaque fois que j'essaie de limiter la température à moins de vingt degrés, je me retrouve une heure après à remonter le volume des radiateurs car j'ai vraiment trop froid. [...] Je peux mettre un pull, mais j'aime pas être emmitouffée chez moi, je suis trop habituée à être habillée léger. [...] C'est presque rien pourtant, mais je n'y arrive pas... ». (IV.4)

Dans cet extrait d'entretien, la personne enquêtée reconnaît aisément son incapacité à changer, mais ne cherche pas particulièrement à se justifier. Inversement, nous avons pu observer que bien souvent d'autres acteurs déployaient des *trésors d'intelligence* pour tenter de légitimer l'importance de leurs consommations électriques. Constatant par eux-mêmes les paradoxes et les contradictions de leurs propos, ces individus tentent ainsi de montrer la cohérence de leur logique d'action électro-domestique, tout en insistant sur les *bonnes habitudes* qu'ils ont déjà et en soulignant la pratique raisonnée (souvent au singulier) qu'ils ont mise en œuvre récemment. Soucieux de ne pas être perçus comme *dépensiers*, certains des enquêtés improvisent alors un *bricolage* argumentaire pour valoriser les pratiques *conformes* d'une part, et pour tenter d'amenuiser leur responsabilité personnelle dans l'existence (chez eux) de pratiques *non-conformes* d'autre part.

Défendre les acquis du progrès et le droit au confort

Tout en interrogeant les formes de rationalités mises en œuvre par les acteurs pour donner du sens à leur action et/ou leur inaction en matière d'usages électriques sobres, nous avons cherché à saisir comment ils se positionnaient vis-à-vis de l'émergence de nombreuses technologies électriques innovantes, conçues pour l'habitat. Il s'agissait ainsi de comprendre comment les acteurs domestiques abordaient l'arrivée de ces équipements sur le marché. Il en ressort une situation paradoxale au regard des exigences de limitation des consommations électriques. En effet, même parmi ceux qui perçoivent très clairement l'intérêt d'une plus grande maîtrise des consommations d'électricité, certains concèdent que l'ensemble de leurs équipements électriques va croissant au fil des années. Et si certains disent avoir abandonné certains équipements (assez souvent suite à une panne), ils ont dans le même temps acheté un ordinateur, un lecteur DVD ou un chauffage électrique d'appoint. De ce constat, fait par

les acteurs eux-mêmes au cours des entretiens, découle le plus souvent une justification associée :

« J'ai fait installé des volets roulants automatiques pour toute la maison mais ça veut pas dire que je consomme vraiment plus, vous savez. En même temps, ça m'a permis de moins laisser les lumières allumées. Car vous savez, avec les grandes fenêtres qu'on a, quand c'était des stores qu'il fallait monter avec la manivelle, on laissait plus souvent fermé quand c'était fermé. Du coup, quand j'avais pas envie de les monter avant de partir au travail, je les laissais en bas et j'allumais les lumières dans toute la maison [...] Heureusement que ma femme les montait ensuite, car on aurait pas beaucoup aéré la maison sinon [...] Bon, c'est vrai que c'est pas un équipement dont j'avais vraiment besoin vu qu'on avait toujours fait sans avant, mais il faut vivre avec son temps. Si on crée des volets électriques, c'est bien pour que les gens les achètent et les utilisent, non ? [...] On va quand même pas faire comme si ça n'existait pas et refuser toutes les nouveautés. On va pas revenir comme quand j'étais môme et qu'on avait rien : pas la télé, pas le téléphone, rien du tout. ». (I.8)

Illustrant un positionnement courant qui consiste à envisager l'accès à l'électricité comme un droit inaliénable², cet extrait d'entretien vient rappeler que les équipements électro-domestiques (objets signes légitimés par leur caractère utilitaire) sont des éléments importants de stabilité et de sécurité dans la vie quotidienne. En ce sens, ils constituent des symboles forts d'une évolution positive du monde dans lequel ils vivent.

Sous l'effet d'un processus continu de dérivation des besoins³, induit par le progrès technologique, les équipements se sont multipliés pour satisfaire les exigences de mieux-vivre de l'humanité. Il en a ainsi été de l'électricité dont les multiples déclinaisons techniques ont permis au cours du siècle passé de faciliter les tâches de la vie quotidienne, en l'outillant de manière toujours plus performante⁴. S'intégrant dans une perspective économique⁵ sous la forme de marchandise⁶ et de bien de consommation, ces techniques sont également devenues -selon Jean Baudrillard- des symboles d'appartenance sociale (des *objets-signes*) prépondérants dans la société contemporaine⁷. Éléments distinctifs dans le rapport aux autres, les équipements électriques participent ainsi d'une forme de mise en scène de soi⁸ en consacrant la fonction symbolique au détriment de l'utilité première, parfois jugée accessoire.

² DESJEUX Dominique et alii (1996), *op. cit.*, p.46.

³ MALINOWSKI Bronislaw (1944), *Une théorie scientifique de la culture*, Paris, Maspero, rééd. : 1968. Le constat d'une prolifération des besoins n'a pas ici vocation à défendre une quelconque hiérarchisation de ces derniers. En effet, même s'il serait aisé de différencier les types d'usages électriques [en identifiant le nécessaire (la chaleur protectrice), l'important (la lumière sécurisante), le facilitant (machine à laver), le conforme (téléviseur), le distinctif (climatiseur) et l'égo-centré (siège de massage)], il s'avère que ce serait enfermer ces différentes techniques et leurs utilisations dans un cadre normatif proche de celui développé dans le modèle pyramidal décrit in MASLOW Abraham H. (1943), "A Theory of Human Motivation", *Psychological Review*, n°50/4, pp.370-396.

⁴ La technique intervient comme une extension des capacités humaines et comme un élément de renforcement de l'abri domestique vis-à-vis du monde extérieur. La conscience de cette redevabilité donne *ipso facto* à ces objets un caractère tout autant symbolique que strictement utilitaire. LEROI-GOURHAN André (1945), *Milieu et techniques*, Paris, Albin Michel.

⁵ THÉVENOT Laurent (1993), *op. cit.*, p.87.

⁶ MARX Karl (1859), *op. cit.*

⁷ BAUDRILLARD Jean (1968), *op. cit.*, p.233.

⁸ GOFFMAN Erving (1959a), *op. cit.*, p.30.

Dans le cas d'un équipement offert, on a pu observer que le statut de cadeau justifie à lui seul qu'il en soit fait usage. En effet, même s'il a d'abord vocation à faire plaisir à celui qui en est le destinataire, l'appareil n'en reste pas moins ancré dans un registre environnemental, puisque l'objet du don trouve une finalité dans l'exercice symbolique qu'il remplit⁹. Porteurs d'une charge affective, certains de ces équipements offerts à l'occasion de fêtes familiales viennent se brancher aux nombreuses multiprises du domicile en renforçant dans le même temps les identités sexuées du ménage. Ainsi, les outils de bricolage ont vocation à rejoindre l'attirail électrique paternel tandis que les accessoires dédiés au ménage ou à la cuisine font partie des *privileges* réservés à la maman. Davantage assujetties à l'âge des personnes auxquelles elles sont offertes, les technologies électroniques sont désormais omniprésentes dans la sphère domestique. Si pour les plus jeunes, ce sont souvent les piles qui alimentent en électricité les jouets, on constate que les premiers branchements sur le réseau électrique familial interviennent assez vite, au gré des consoles de jeux qui viennent de plus en plus fréquemment se greffer aux téléviseurs. Par la suite, c'est également autour de l'ordinateur que les cadeaux se déclinent (lecteurs de musique encodée, appareils photo numériques) en venant se surajouter au nœud gordien des câbles qui sont connectés au système électrique du ménage.

Dans le même sens, certains luminaires (notamment halogènes) dont l'usage ne relève pas forcément d'une utilité première se trouvent légitimés par le fait qu'ils ont une importante utilité décorative. Dans ce cas de figure, l'*objet-signe* se trouve alors élevé au rang d'objet « utile ». Au-delà de ces *exigences* esthétiques, certains enquêtés se défendent également de gaspiller en insistant, par exemple, sur l'utilité d'un éclairage nocturne permanent pour dissuader les cambrioleurs. Dans ce cas, l'utilité de la consommation est légitimée en invoquant un besoin de sécurité. Elle se trouve même indirectement validée par les faits dans son efficacité et justifie donc son maintien. En ce sens, il n'est pas envisageable de limiter ce poste de consommation électrique, car il correspond à un acquis impondérable de la vie quotidienne, qui se trouve *de facto* exclu de toute hypothèse de changement.

[III-B] Préoccupations domestiques et contraintes structurelles

Évaluant au rythme des événements qui interviennent (mise en couple/divorce, naissance/départ d'un enfant, déménagement/accession à la propriété, canicule/vague de froid, entrée dans la vie active/départ à la retraite, maladie/décès, promotion professionnelle/chômage), les modes de consommation électrique des ménages se

⁹ MAUSS Marcel (1923/24), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », parution originale dans *L'Année Sociologique*, reproduit dans *Sociologie et anthropologie* (1950), *op. cit.*, pp.143-279.

transforment dans le temps. Consubstantiels au phénomène de dérivation des besoins précédemment évoqué, la multiplication des équipements au sein des ménages accroît la relation de dépendance des consommateurs vis-à-vis de l'offre électrique. Fréquemment perçue comme une sorte de nécessité, l'alimentation électrique du domicile se doit donc d'être permanente :

« Le pire qui arrive avec l'électricité, c'est quand on se rend compte comment on est embêté quand on en a plus. Je me souviens de la tempête de l'an 2000. [Notre enfant] avait à peine un an et on s'est retrouvé sans la lumière et sans rien. Heureusement qu'on n'avait pas de chauffage électrique, car il aurait vraiment eu froid. [...] Bon, ça n'a pas duré trop longtemps chez nous, mais je connais beaucoup d'amis qui se sont retrouvés avec des petits enfants sans chauffage, sans possibilité de faire chauffer le lait du bébé. C'est pas possible. C'est comme ça qu'on voit que c'est nécessaire d'avoir toujours le courant à la maison. Parce que autrement, on peut plus rien faire. On n'est pas habitué. [...] Donc heureusement que ça n'arrive pas trop souvent ce genre de coupure, car c'est très dangereux ». (IV.9)

La réaction de cette mère de famille illustre bien l'attachement que les usagers ont à l'égard de la fourniture électrique. Démunis dès lors qu'ils se retrouvent sans électricité, ils redécouvrent à cette occasion combien cette ressource est omniprésente dans leur quotidien¹⁰. Pour autant, ce savoir (issu d'une ou plusieurs expériences malheureuses semblable à celle-ci) tend à se dissoudre dans le temps une fois que la crise épisodique est résolue et que l'alimentation du domicile est rétablie. L'idée d'une interruption de l'approvisionnement en électricité ne s'impose donc pas comme un risque avec lequel il faut composer au quotidien.

Sur un plan un peu différent, cet extrait d'entretien est assez caractéristique d'un positionnement développé lorsque des personnes fragiles comptent parmi les habitants du logement. On constate en effet que la famille se trouve très régulièrement convoquée dans l'argumentation, en ce qu'elle constitue une manière de se *dédouaner* individuellement. À ce stade, deux niveaux de justification existent : l'un qui consiste à incriminer le gaspillage d'électricité imputable au conjoint et/ou aux enfants ; et l'autre qui prend appui sur la présence d'enfants (le plus souvent en bas âge) ou de personnes âgées au sein du domicile. Dans la première configuration, c'est l'incapacité des acteurs à influencer sur les autres membres du foyer qui sert à expliquer un niveau de consommation électrique élevé. De la sorte, la responsabilité se trouve partiellement reportée sur autrui, dont on souligne tantôt l'attitude rétive et tantôt la négligence. Dans le second cas de figure, c'est la fragilité d'un

¹⁰ Dans sa *Recherche du temps perdu*, Marcel Proust montre combien une modification du cadre d'évidences tend à bousculer la façon d'appréhender une situation. Citant à titre de comparaison le cas de l'électricité domestique (dont l'arrivée dans les ménages fortunés est pourtant toute récente au moment où se déroule l'action, à la fin du XIX^{ème} siècle), son narrateur se trouve désorienté lorsqu'il se retrouve en présence de personnes rencontrées dans un contexte différent : *« Je reconnaissais bien sous les arbres des femmes avec qui j'étais plus ou moins lié, mais elles semblaient transformées parce qu'elles étaient chez la princesse et non chez sa cousine, et que je les voyais assises non devant une assiette de Saxe mais sous les branches d'un marronnier. L'élégance du milieu n'y faisait rien. Eût-elle été infiniment moindre que chez « Oriane », le même trouble eût existé en moi. Que l'électricité vienne à s'éteindre dans notre salon et qu'on doive la remplacer par des lampes à huile, tout nous paraît changé ». PROUST Marcel (1922), *Sodomie et Gomorrhe*, Paris, Le Livre de Poche, rééd. : 2008, p.114.*

membre du foyer qui est mise en avant comme un argument incontestable devient un argument incontestable pour *excuser* une consommation électrique importante, la température élevée (ou basse, dans le cas de l'usage d'un climatiseur) du logement se justifiant au nom de sa sensibilité (réelle ou supposée) au froid (ou à la chaleur) :

« *Le petit chauffage [électrique] nous a été donné par mon gendre après l'hospitalisation. Il marche surtout quand nous restons assis un moment pour lire ou regarder la télévision. [...] A nos âges, il est très important de ne pas se refroidir en hiver* ». (II.6)

« *Nous avons décidé d'en acheter un [NdA : un climatiseur mobile] il y a deux étés, au moment où j'étais enceinte et que la température était montée en flèche pendant une dizaine de jours. Je ne me supportais plus avec le ventre et tout le reste. [...] On a beau dire, mais ça change tout quand tu as un enfant. [...] Si nous ne le branchions pas l'après-midi dans sa chambre, il [NdA : le bébé] ne pourrait pas faire sa sieste l'été avec le soleil qui cogne contre les vitres* ». (III.2)

Dans ce contexte particulier, peu importe de savoir si l'électricité dépensée correspond bien à un besoin premier de la personne à protéger, il n'est pas question de se limiter dans cette situation d'exception.

On observe par ailleurs que lorsqu'il existe une dynamique familiale de limitation des coûts afférents à l'électricité, celle-ci se heurte parfois aux usages individuels et aux logiques individuelles de confort. Malgré le constat d'une consommation jugée excessive et l'expression collective d'une volonté de la réduire, la vigilance collective souffre des défections individuelles :

« *Il nous reste encore pas mal de choses à corriger à la maison, entre la lumière du couloir qui reste allumée toute la nuit pour que [le plus jeune des enfants] puisse aller seul aux toilettes, l'ordinateur que mon mari se refuse à éteindre pour des raisons que je n'ai pas bien saisies, et les veilles que tout le monde laisse allumé malgré tout. [...] Il va encore nous falloir du temps pour réussir à améliorer tout ça* ». (I.10)

A l'instar de ce que montre l'enquête menée par Isabelle Moussaoui auprès de familles propriétaires issues de la *classe moyenne*¹¹, il ne s'agit pas de tout changer, tout de suite. Au contraire, les ménages étant à la recherche d'une forme de *normalité sociale*, ils tendent à rejeter tout autant le principe d'un contrôle excessif (associé à l'idée de *sacrifice*, de *privation* et d'*obsession*) que celui d'un gaspillage inconsidéré (assimilé à une opulence *laxiste*). *Modération* et *équilibre* étant les maîtres mots du projet de vie de ces familles, des arbitrages interviennent pour estimer les coûts humains acceptables d'une plus grande sobriété électrique, car même s'il existe une volonté d'agir en ce sens, la présence d'enfants vient généralement contrebalancer cette dynamique. Sur ce dernier point, on a par ailleurs pu constater (dans la droite ligne de ce qu'avaient déjà montré les travaux menés par Dominique Desjeux) que les stratégies d'appropriation des objets électriques (et les hiérarchies d'usage qui en découlent) contribuent à structurer une répartition familiale des rôles¹² dans laquelle les enfants occupent une place qui est loin d'être marginale. En effet, ils contrôlent d'importantes zones d'incertitude du fait de la connaissance spécifique qu'ils

¹¹ MOUSSAOUI Isabelle (2007), *op. cit.*, pp.115-117.

¹² DESJEUX Dominique et *alii* (1996), pp.127-128.

détiennent au contact de certains équipements dont le mode de fonctionnement s'affirme comme un facteur discriminant¹³.

Les limites de la capacité à agir

En lien avec ce que nous avons pu voir précédemment, le niveau de revenus des personnes interrogées influe également sur la manière dont les uns et les autres s'approprient les recommandations en matière d'économie d'électricité. En effet, les éléments empiriques recueillis au cours de notre recherche tendent à confirmer l'hypothèse selon laquelle il est bien plus aisé de changer ses pratiques domestiques quand on dispose de moyens financiers importants. Amenés à réagir sur des séries de préconisations classiques (éteindre ses lumières en quittant une pièce, réguler la température intérieure des pièces à 19°C, éteindre les veilles des appareils inutilisés, ...), certains ménages modestes se montraient critiques vis-à-vis de ces *petits gestes simples du quotidien*

« Vous voyez, je regarde votre papier et je vois quelques petits trucs à faire que je pourrais essayer à la maison. Mais sérieusement, on économise rien en coupant le bouton de la télé et du magnéto. (...) Ce qui serait bien, c'est d'avoir des frigos qui consomment moins comme c'est marqué là... Et puis il faudrait un chauffage qui ne soit pas électrique... Et puis il faudrait avoir une gazinière. Mais bon, c'est pour ceux qui peuvent tout ça. C'est pour ceux qui ont de l'argent et qui peuvent changer tout ça. [...] Et nous, on fait comment ? On fait un crédit à la conso alors que le frigo il marche ? C'est ce que je vous disais tout à l'heure : nous, on a que le salaire de mon mari et on est trois. [...] Pareil pour cette page, on ne va pas acheter des nouvelles lampes. Et c'est pareil pour le four à gaz. Quand les lampes elles seront foutues, on pourra en acheter des mieux, mais pour le moment, tout de suite, on ne va pas le faire, c'est normal ». (IV.5)

Récurrent chez les personnes locataires et disposant d'un chauffage électrique¹⁴, ce type de propos montre le sentiment d'incapacité qu'expriment les ménages les moins fortunés face à des préconisations qu'ils jugent inadéquates au regard de leur situation. En effet, ce système thermique impute principalement les coûts aux utilisateurs, à la différence de la plupart des autres types d'équipements de chauffage qui sont surtout coûteux à l'achat. De fait, s'il est intéressant pour les propriétaires puisque son coût d'achat et d'installation est limité, le chauffage électrique pose problème du point de vue des locataires qui se doivent d'assumer des coûts d'usage relativement élevés par rapport à d'autres procédés. Et cela est d'autant plus problématique si les propriétaires ont également fait des économies sur l'isolation thermique du logement. Par ailleurs, en plus de fournir une chaleur dont la qualité est un sujet de controverse, cet équipement électrique pose la question de la précarité énergétique qui oblige chaque année de nombreux foyers s'endetter ou à vivre à un faible degré de température pour limiter leurs dépenses en la matière.

¹³ *Ibid.*, pp. 106-109.

¹⁴ Correspondant à un tiers du volume des consommations électriques du secteur résidentiel, le chauffage pose un problème singulier en France, le nombre de foyers équipés avec des systèmes électriques ayant triplé depuis le milieu des années 1980. Source : Observatoire de l'Énergie, DGEMP, janvier 2006.

Insistant sur le fait qu'ils « *souhaiteraient* » limiter leur consommation énergétique, les ménages modestes que nous avons rencontrés mettent en avant un ensemble de raisons (mauvaise isolation thermique, faible luminosité naturelle, éclairage halogène intégré dans les cloisons, vétusté de l'installation¹⁵ ...) pour justifier leur incapacité à agir, puisqu'ils en position *captif* à l'égard de leur équipement domestique¹⁶. Ils ne peuvent en effet pas envisager de faire appel à des procédés techniques *propres* comme les énergies renouvelables, puisqu'ils se trouvent dans une position de dépendance à l'égard de leur propriétaire. De fait, ils doivent parfois composer et improviser avec ce dont ils disposent pour espérer faire des économies sur leur facture d'électricité :

« *Le bâtiment en face masque toute la lumière du jour. On est donc bien obligé d'allumer la lumière à des moments. [...] Les radiateurs [électriques] sont placés sous les fenêtres en simple vitrage, ce n'est pas malin. On a l'impression de jeter l'argent par les fenêtres si on chauffe avec. C'est pour ça que l'on se sert d'un poêle [à fioul portable] dans l'appart'. C'est pas la panacée, mais ça évite de trop se servir des radiateurs et c'est déjà pas mal* ». (IV.A)

Pris entre des exigences de nature économique et la recherche d'une optimisation du confort domestique, les *ajustements* qui se mettent en œuvre dans les ménages sont par ailleurs le fruit d'un processus de négociation collective entre les différents individus qui cohabitent sous le même toit¹⁷. Il faut en effet que le *frileux* s'entende avec le *comptable*, que la spontanéité enfantine se conjugue avec les préoccupations des adultes, que l'*hédonisme* des uns s'accorde avec l'*ascétisme* des autres. Mais au final, même si cette régulation commune des modes de consommation se révèle en adéquation avec le principe d'une sobriété électrique, on a pu constater que c'est de manière résignée que les ménages en situation de précarité énergétique s'emploient à limiter leurs consommations¹⁸.

[III-C] Le refus d'une identité restrictive

Conscients de la pénibilité de la vie domestique avant l'avènement du chauffage, de la lumière électrique, et des équipements électroménagers, les individus se satisfont des facilités du présent, vantées dans les publicités. Après plus d'un siècle de développement technologique et d'amélioration des conditions de vie, l'idée d'une modération des consommations électriques est donc parfois perçue comme une restriction induite, comme une sorte de régression *civilisationnelle*. De ce fait, de nombreux enquêtés défendent ardemment leur confort domestique et n'entendent pas le remettre en question, dans la

¹⁵ En 2006, plus d'un million de logements avaient une installation électrique « *défectueuse voire dangereuse* ». Source : INSEE (2007), *Les logements en 2006*.

¹⁶ Sur un plan un peu différent, on retrouve l'affirmation de cette incapacité à agir dans les ménages où la présence d'un système de chauffage collectif sans répartiteur est invoquée par les acteurs, puisqu'ils ne peuvent pas estimer leur consommation effective et donc l'ajuster. BESLAY Christophe (2008), « Le chauffage collectif : pratiques d'usage, gestion collective et individualisation des coûts », Communication à la journée d'études *Énergie et eau domestique : pratiques d'usage et logiques sociales*, organisée par l'ERT SPEED, Albi, 13 mars 2008.

¹⁷ KAUFMANN Jean-Claude (1988), *op. cit.*, p.110.

¹⁸ A cet égard, il est important de rappeler que, récemment encore, 1,6 millions de logements ne disposaient « *d'aucun moyen de chauffage ou de moyens sommaires* ». Source : INSEE (2007), *Les logements en 2006*.

mesure où ils considèrent que cela s'apparenterait à un retour en arrière. Refusant de faire de la sobriété électrique un sacerdoce quotidien (afin de ne pas se « *gâcher la vie* » ou celle de leur entourage, en devenant obsédés par des réflexions d'ordre matériel) et craignant que la limitation de leurs usages électriques ne donne une image négative de leur positionnement social, ils restent relativement attachés à la dimension symbolique (et distinctive) de la modernité domestique. Comme le souligne Dominique Desjeux, « *la nécessité de faire attention à la consommation apparaît comme une charge mentale relativement forte. C'est une contrainte qui pèse sur la vie quotidienne. De plus, le choix d'une stratégie « laxiste » ou « rigoureuse » dépend lui-même de l'image que chacun veut donner de soi. [...] De façon schématique, l'alternative « je fais attention » ou « je ne fais pas attention » suppose de pouvoir accepter l'image du « radin » ou du « généreux » qui s'y rattache* »¹⁹. De la sorte, l'idée d'économiser devient problématique pour tous ceux qui, dans leur rapport au monde, ne souhaitent pas être éventuellement stigmatisés comme des *harpagons* du confort électrique. Attachés à l'image d'eux-mêmes que véhicule indirectement leur domicile, bon nombre des personnes que nous avons interrogé reconnaissent se détourner de ce type de pratiques sobres pour ne pas remettre en cause l'identité sociale de leur foyer.

Etroitement liée à la socialisation électrique des acteurs, la conception de ce qu'est un habitat accueillant diffère, comme on l'a déjà souligné, en fonction de l'expérience propre à chacun. De même la nature des usages varie et tend à se reproduire dans beaucoup des trajectoires étudiées. Toutefois, le processus de diffusion de valeurs peut aussi connaître des accidents, dès lors que celles-ci font l'objet d'un réexamen par ceux qui sont censés les adopter par héritage. L'un des enquêtés évoquait par exemple sa rupture avec le mode de vie « *écolo* » de ses parents (sans pour autant renier ces mêmes valeurs) en insistant sur le manque de confort et l'image que cela renvoyait de sa famille à l'adolescence :

« J'étais le fils de babas, tu vois. Celui dont les parents sont artisans et qui se chauffent au bois. C'était vraiment difficile des fois. (...) Il y avait bien les panneaux solaires pour avoir l'air un peu ... moderne. Mais à part ça, on passait vraiment pour une famille de hippies. (...) J'ai le souvenir des copains qui se caillaient quand ils venaient. Ils gardaient les pulls et les blousons,... et ça la foutait mal. (...) Maintenant (depuis qu'il a son propre domicile : NdA), je suis plus à l'aise quand j'ai des amis. Je me sens moins... Je me sens plus comme tout le monde. Mais je fais attention quand même à ce que je fais, je contrôle ». (II.1)

Ainsi, des retours en arrière peuvent se produire quand les individus cherchent à se démarquer d'une identité écologique pesante et dure à assumer. Rétifs à l'idée d'endosser cette posture (et la caricature qui peut y être associée), les *héritiers* ne vont donc pas nécessairement procéder à une mise en scène prosélyte de leurs pratiques électrodomestiques.

¹⁹ DESJEUX Dominique et *alii* (1996), *op. cit.*, p.25.

Dans le même sens, on observe que certains ménages s'abstiennent de tout changement, en dépit du fait qu'ils comprennent l'intérêt d'une consommation électrique plus tempérante. Cherchant à se dissocier d'« *un effet de mode écolo* »²⁰, qu'ils considèrent parfois comme « *rétrograde* » voire « *fantasque* », ils sont opposés au gaspillage mais refusent de s'engager dans une dynamique de sobriété s'ils doivent se trouver publiquement en situation de *pionniers*. Ils laissent donc à d'autres le soin de montrer le chemin, avant de les rejoindre peut-être quand la *masse critique* sera atteinte²¹ (c'est-à-dire, quand une grande partie de la population aura adhéré à ces usages électriques raisonnés) et qu'ils ne *craindront* plus d'être jugés à l'aune de leurs pratiques économes en électricité. Dans l'attente d'un tel revirement, cet effet d'inertie pose toutefois question puisqu'il contribue à retarder l'effet d'agrégation attendu.

Profiter enfin du bien-être domestique

En revenant avec eux sur certaines de leurs pratiques électriques en lien avec leur trajectoire personnelle, de nombreux individus ont pu nous relater leur rapport à l'électricité domestique, en montrant très clairement un attachement fort aux habitudes du quotidien qu'ils se sont construites dans la durée. À titre d'illustration, on peut évoquer ici le cas emblématique d'une personne (I.2) qui a bien voulu nous exposer longuement l'évolution de sa relation à divers équipements domestiques tout au long de sa vie. Aujourd'hui âgée d'une soixantaine d'années, cette dame vient de prendre sa retraite et de changer de domicile. Elle réside désormais dans une maison située en milieu rural à quelques kilomètres de la ville où elle résidait jusqu'à présent. Née dans une famille de viticulteurs lotois, elle a passé son enfance dans un milieu rural enclavé, à une époque (l'immédiat après-guerre) où les consommations d'électricité domestique correspondaient presque exclusivement à l'éclairage intérieur de la maison. De cette époque reste le souvenir du froid (« *Quand j'y repense, je vois la bouillotte au fond du lit et le gros édredon au dessus. Rien n'y faisait, on grelottait dans nos draps une bonne partie de l'année* »), tout particulièrement associé aux années d'internat. C'est par opposition à cette mémoire des hivers rigoureux que s'est construit par la suite son rapport à la chaleur et au bien-être domestique. En effet, elle évoque la rupture que constitua pour elle l'accession à l'indépendance, quand elle devint locataire pour la première fois. Installée en chambre de résidence universitaire à Bordeaux, elle put alors bénéficier du chauffage central « *en toute liberté* ». Dès lors, cette relation au chauffage s'est amplifiée, notamment suite à son mariage lorsqu'elle emménagea dans un grand appartement (« *au cœur de la ville, avec tout ce qu'on appelait le "confort moderne"... c'était*

²⁰ Devenue depuis la fin de notre recherche empirique un enjeu social prédominant, la question environnementale n'occupait pas une place équivalente lorsque nous avons mené notre enquête. De fait, l'adoption d'un mode de vie écologiquement raisonné n'était pas autant assumée voire revendiquée qu'il nous paraît l'être désormais.

²¹ SCHELLING Thomas C. (1978), *La tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF, éd. française : 1980.

la découverte d'un nouveau monde, en quelque sorte»), puis lorsque le couple devint propriétaire d'une maison dans la périphérie de cette même ville. Disposant de bons revenus, la famille (bientôt constituée de quatre personnes, avec l'arrivée de deux enfants dans la première moitié des années 1970) privilégie le confort sur les économies. Il ne s'agit donc pas de compter ni les watts, ni les francs : « *L'important, c'est d'être bien chez soi* ». Ainsi, sous l'effet d'une banalisation du rapport à l'électricité, ce qui était extra-ordinaire est devenu simplement ordinaire²², au fur et à mesure que les usages perdaient de leur sens initial et *s'enlisait* dans la quotidienneté²³.

Toutefois, rien n'est éternel et au milieu des années 1990, après le départ des enfants, les parents partent vivre chacun de leur côté. Désormais seule, elle revient dans son département d'origine où elle achète une maison. Habituee au chauffage au fioul et à un logement familial, elle découvre la chaleur électrique dans une grande maison bien peu habitée. Gardant ses habitudes de consommation thermique, elle se confronte à une facture élevée à la fin du premier hiver. Peu importe cependant, car « *la chaleur, ça reconforte quand on n'a pas trop le moral en rentrant du travail* ». Et il en est de même pour l'éclairage. Ainsi, alors qu'elle a longtemps continué à éteindre systématiquement toutes les lumières, « *comme quand [elle était] enfant* », elle se surprend à tout laisser allumé « *pour que la maison soit plus vivante* ». Aujourd'hui, tandis qu'elle restaure sa nouvelle demeure, elle envisage d'installer un climatiseur réversible et s'indigne quand on lui parle de restreindre sa consommation électrique :

« Je me suis battue toute ma vie pour gagner de l'argent et m'offrir le confort que je n'ai pas eu étant jeune. Je ne vais pas abandonner tout ça pour je ne sais quelles raisons politiques obscures. Car que je sache, et arrêtez-moi si je me trompe, ce n'est pas l'électricité qui manque en France. Si on a réussi à faire aller jusqu'à maintenant, on réussira bien à continuer... Qu'on ne vienne pas m'empêcher de profiter de ma retraite, ce serait incroyable ! ».

Ces propos ne doivent cependant pas laisser penser qu'elle se désintéresse des économies d'énergie. Tout au contraire, elle se révèle très sensibilisée à ces questions et nous affirme limiter de manière très importante ses déplacements en voiture dans ce but précis. Mais elle ne voit pas l'intérêt d'agir en ce sens dans le cadre de ses pratiques électro-domestiques, considérant que celles-ci n'ont qu'un impact limité sur l'environnement. De fait, un passage résolu vers une sobriété électrique semblait globalement exclu au moment où a eu lieu cette rencontre. Illustrant bon nombre de réticences que nous avons évoquées dans cette section, ce positionnement tend à montrer combien les usages électriques sont le produit d'itinéraires singuliers, propres à chacun.

²² Illustrant cette dynamique temporelle, les contributions variées (Erving Goffman, Jean-Claude Chamboredon, Isaac Joseph, ...) des participants au colloque « Quotidienneté et historicité » qui s'est tenu à Lyon en 1982, ont été compilées in FRITSCH Philippe (1983), *Le sens de l'ordinaire*, Paris, Editions du CNRS

²³ LEFEBVRE Henri (1961), *op. cit.*

IV- Résister aux ingérences

Exposés aux préconisations qui les incitent à changer leurs pratiques, de nombreux destinataires de ce message le perçoivent comme s'il leur était personnellement adressé. De fait, se sentant mis en cause, beaucoup d'entre eux expriment des réticences face à ce qu'ils considèrent comme une ingérence dans leur espace d'autonomie. Caractéristique d'une inflexion individualiste largement observée dans la société contemporaine¹, ce positionnement se formalise en effet au travers d'une valorisation de la vie privée et d'une intensification des rapports à soi². Au cours de cette dernière section, nous nous attacherons donc à décrire les conséquences d'un tel recentrage de l'individu sur ses préoccupations³, à l'heure où les incitations à la sobriété électrique s'intensifient aux alentours de l'espace de liberté que constitue le domicile privé⁴.

Considérant qu'il ne nous appartient pas de juger les rationalités des individus, et encore moins de les qualifier comme relevant d'un individualisme égoïste, il s'agira d'interroger ici la *praxis* singulière des individus au regard du rapport au monde qui est le leur. Pour ce faire, nous reviendrons sur les formes de résistance qui s'expriment vis-à-vis des différents modes de prescription exogène, dans la mesure où ceux-ci sont fréquemment perçus comme intrusifs⁵. Partant de ce constat, nous aborderons par la suite l'importance que les acteurs domestiques accordent à l'idée d'une liberté de pratiques. Cela nous conduira alors à évoquer les façons dont les individus se disculpent et imputent à d'autres l'inaction en matière de sobriété électrique.

[IV-A] Liberté de faire et cloisonnement domestique

¹ En dépit de divergences interprétatives, la montée en puissance de ce phénomène semble faire consensus en sciences sociales, comme le soulignent Pierre Birnbaum et Jean Leca (1986, *op. cit.*, p.18) en introduction de l'ouvrage sur l'individualisme qu'ils ont coordonné.

² FOUCAULT Michel (1984), *Histoire de la sexualité (III). Le souci de soi*, Paris, Gallimard, rééd. : 1997, p.59.

³ KAUFMANN Jean-Claude (1988), *op. cit.*, p.61.

⁴ D'un point de vue libéral classique, « *la famille est son propre gouvernement, comptable des effets sociaux de ses membres, non de son comportement privé* ». DONZELOT Jacques (1977), *op. cit.*, p.72.

⁵ A défaut d'une réelle liberté, l'autonomie résiduelle des ménages leur permet en effet « *d'exprimer une capacité de résistances aux injonctions* » de l'ordre institué. JAVEAU Claude (2003), *op. cit.*, p.96.

A l'instar des campagnes de sensibilisation initiées par différents acteurs pour promouvoir la sécurité routière, une alimentation saine, ou pour prévenir des méfaits du tabac, des drogues, du sida, les opérations de communication visant à encourager les « usages rationnels de l'électricité » créent un lien direct entre l'expéditeur (pour reprendre une terminologie postale) et le destinataire du message. Produisant un biais d'observation majeur, l'occultation fréquente de cette relation contribue à invisibiliser l'émetteur du message, comme si celui-ci n'influait pas sur l'interaction médiatisée. On se trouve alors à regarder exclusivement le destinataire et le message, considérant que l'auteur initial des recommandations ne comptait pas, un peu comme si on pensait que les personnes lisent leur courrier (papier ou mail) sans prendre connaissance auparavant de la signature qui y est associée, sans se soucier de savoir s'il s'agit d'un proche, d'un inconnu, d'une entreprise marchande, ou des pouvoirs publics.

Cette approche se révélant inappropriée, il convient d'élargir notre regard pour prendre en compte l'intégralité de la relation, pour saisir la réaction du destinataire face à un message dont il identifie l'auteur. En effet, on a pu constater que la nature du prescripteur pouvait influencer assez nettement sur les modes d'appropriation des préconisations en matière de sobriété électrique. Ainsi, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, d'un opérateur énergétique ou d'une association (locale ou nationale), la manière d'appréhender les conseils formulés diffère. Et tandis que certains voient d'un bon œil ces différents acteurs et se satisfont de l'assistance qu'ils apportent par le biais de ces outils informatifs sur la maîtrise de la demande en électricité, d'autres perçoivent avec plus de défiance ces prescriptions extérieures et s'interrogent sur leurs objectifs :

« Moi, je comprends pas bien le but de ce genre de tracts. On nous dit d'économiser mais on gaspille du papier pour faire ça. C'est quand même étrange. Et puis je veux bien que l'Etat me dise ce que je dois faire, mais j'aimerais bien comprendre pourquoi il veut que je change. Quel est le but de la manœuvre ? Vous pouvez m'expliquer ça, parce que moi je ne comprends pas bien. J'ai un peu le sentiment que les gars qui écrivent ces conseils, ils me prennent un peu pour un enfant. [...]. Je sais bien que l'énergie il faut y faire attention pour la planète et tout ça. Donc laissez-moi me débrouiller de mon côté et vous verrez qu'il n'y a pas de problème. [...] Que l'Etat nous laisse un peu tranquille et qu'il s'occupe des vraies priorités. On est assez intelligent pour se gérer tout seul, non ? ». (IV.1)

Cet extrait d'entretien illustre un positionnement défensif assez fréquent dans la population masculine enquêtée. À l'inverse, on est amené à constater une certaine sur-représentation des femmes et des personnes retraitées parmi ceux qui accordent peu d'importance au caractère politique de la recommandation. Ainsi, tandis que ces derniers considèrent l'intervention politique comme « nécessaire » ou « logique » (les pouvoirs publics étant perçus comme les garants d'un certain ordre régulé des pratiques), les personnes les plus

critiques à l'égard de ce type de positionnement soulignent davantage le caractère « *moraliste* » et « *infantilisant* » de ces recommandations publiques⁶.

Cherchant à préserver leur liberté d'utiliser l'électricité comme bon leur semble au sein de la sphère d'action bien particulière que constitue le domicile privé, une part conséquente des ménages considère comme illégitimes les recommandations venues du dehors⁷. Dans le cas d'une prescription émanant des pouvoirs publics, cette défiance se trouve au demeurant accentuée dès lors que les préconisations formulées tendent à remettre en cause l'état du confort domestique dont les ménages disposent au quotidien. Ceux-ci entendent en effet déterminer librement la nature des usages qu'ils font des *bienfaits* technologiques du progrès⁸.

La validité du message public en question

Comme l'ont bien compris les acteurs qui oeuvrent à la promotion de la MDE dans le cadre des politiques territoriales que nous avons étudiées, la question de l'exemplarité est centrale. En effet, dès lors que l'on prétend recommander à une population d'agir d'une manière bien définie, il est bien difficile de ne pas faire de même si l'on veut que le message soit pris en considération. Toutefois, plusieurs problèmes se posent dès lors que le réseau de promoteurs (politiques, administratifs, industriels et associatifs) entend s'afficher sur la scène publique comme irréprochable, concernant ses pratiques électriques. Ainsi, en dépit d'efforts parfois conséquents, les élus locaux sont très régulièrement critiqués au regard des dépenses d'éclairage *somptuaires* (au sens où, comme le décrit le Code Civil, ces équipements ne relèvent pas d'une nécessité première) consacrées aux décorations urbaines de Noël ou pour la mise en valeur du patrimoine touristique local. Dès lors, peu importe que les équipements soient hautement performants⁹, c'est d'abord dans l'expérience éprouvée du *gaspillage* public que se forge l'opinion des citoyens. Et, malgré les tentatives répétées d'affichage des actions entreprises pour agir dans le sens d'une plus grande maîtrise des consommations électriques, les prescripteurs souffrent encore d'une certaine forme de défiance de la part des personnes qu'ils voudraient convaincre.

⁶ De manière générale, il semble que la logique publicitaire qui caractérise l'offre de service (*i.e.* campagnes médiatiques) de l'Etat est en inadéquation voire en contradiction avec la demande du public qui en est destinataire. BERTHELOT-GUIET Karine et OLLIVIER-YANIV Caroline (2001), « "Tu t'es vu quand t'écoutes l'Etat ?" Réception des campagnes de communication gouvernementale. Appropriation et détournement linguistiques des messages », *Réseaux*, n°108, pp.155-178.

⁷ La défense de l'identité privative de l'espace domestique face aux intrusions venant de l'extérieur illustre le rapport étroit qu'entretiennent les individus avec leur habitat. Il en va en effet de l'intégrité de ce lieu, mais aussi de la liberté de l'individu. PROSHANSKY Harold M., FABIAN Abbe K. & KAMINOFF Robert (1983), "Place Identity: Physical World Socialization of the Self", *Journal of Environmental Psychology*, n°3, pp.57-83.

⁸ LE GOFF Olivier (1994), *op. cit.*, p.102.

⁹ Qu'il s'agisse des décorations de Noël à Toulouse ou de la Fête des Lumières à Lyon, cette information est régulièrement mise en avant pour valoriser l'effort financier entrepris par les collectivités pour réduire (grâce aux technologies modernes) la consommation énergétique de ces événements.

Comme nous l'avons vu dans la seconde partie de la thèse, les politiques territoriales de MDE se mettent en scène (le plus souvent avec l'appui de la presse locale et des périodiques informatifs que les collectivités locales participantes publient) pour se justifier publiquement et rendre visible leur implication concrète, afin d'accroître leur crédibilité, et donc leur légitimité. Mais là encore, deux problèmes de taille se posent : d'une part, on remarque que peu de gens le savent (ou s'en souviennent) ; et d'autre part, on assiste (encore une fois) à des réactions de déni de la part des personnes qui doutent de la sincérité de la communication politique et commerciale :

« *Alors oui, c'est vrai. Ils veulent installer des panneaux solaires sur le stade de foot. Bon, c'est bien gentil tout ça, mais ça va changer quoi. C'est juste un truc tape-à-l'œil pour faire parler de la ville et se faire de la pub, mais après... Ils font quoi sur le reste ? Moi, je ne vois pas grand-chose. Je vois surtout qu'ils nous disent beaucoup qu'il faut faire comme ci ou comme ça, mais eux... Vous voyez bien ce que je veux dire, ils ne font pas grand-chose.* ». (III.1)

Comme on le voit dans cet extrait d'entretien, ce n'est souvent que la partie saillante de l'action publique qui est perçue par les individus, car c'est précisément sur ce type d'opérations exemplaires d'envergure que communiquent les financeurs des programmes MDE. De fait, cela contribue à focaliser les regards sur une action structurelle, alors qu'il existe un ensemble d'initiatives moins connues (*cf. infra*, Chapitre V) dont le caractère correspond davantage à l'exemplarité attendue des prescripteurs. Ainsi, en dépit d'une implication parfois importante des partenaires, le message en faveur de la sobriété électrique peine à s'imposer, tant il reste parfois associé à ceux qui en sont les auteurs, considérés comme des « *donneurs de leçon* » illégitimes.

De l'acceptation au refus de l'intrusion politique

Pour tenter de comprendre comment les destinataires des politiques contemporaines de MDE perçoivent le message qui leur est adressé, il nous a par ailleurs semblé intéressant de revenir avec les enquêtés sur les politiques d'économie d'énergie initiées suite au choc pétrolier de 1973. Ainsi, dès lors que ce sujet était évoqué par nos interlocuteurs, nous avons fait le choix de demander des approfondissements pour saisir ce qu'il restait de cette action publique trente ans plus tard. On a alors pu constater que cette période restait une référence historique, à l'aune de laquelle certaines personnes *jugent* encore les initiatives actuelles en matière de MDE¹⁰. Ce regard comparatif que les acteurs portent sur une même politique (mais à deux époques différentes de leur vie) a par ailleurs permis de constater combien le rapport entre les individus et le politique avait évolué avec le temps du fait de la nature différenciée du vécu des acteurs :

¹⁰ Comme nous l'avons montré dans la section précédente en mobilisant les résultats de notre enquête quantitative, la perception du social et du politique est historiquement située et permet d'expliquer les variations générationnelles dont nous avons pu faire le constat au cours de nos entretiens.

« Vous savez, c'était différent. L'ORTF, les journaux, les radios, c'étaient des instruments de propagande. Oui, oui, c'était de la propagande ! Bon, ce n'était pas du bourrage de crâne, on n'était pas dans une dictature, mais tout de même. Il faut bien se dire que si le gouvernement voulait faire passer une idée, il y arrivait. Donc, pour la chasse aux gaspis c'était comme ça. On nous disait "faites ceci" ou "faites cela" et on ne posait pas de question.[...] C'était peut-être pas si mal après tout. ». (I.3)

« Je vois pas bien à quoi ça mène des guides de conseils comme ça. Qui ça intéresse ? On sait bien qu'il faut faire attention. Ils feraient mieux de développer les énergies renouvelables plutôt que de chercher à éduquer les gens. Moi, je pense que je sais ce que j'ai à faire. Je n'attends pas après telle ou telle institution qu'elle me dise si je dois prendre une douche plutôt qu'un bain... Tu vois, je lis cette page et ça m'énerve. Je me dis : mais qu'est-ce qu'ils attendent de moi ? ». (III.2)

A travers ces deux extraits d'entretiens, on voit le décalage entre deux époques, l'une caractérisée par une forme d'acceptation disciplinée des recommandations politiques, et l'autre où l'idée même d'une moralisation publique semble inconcevable, dans un *espace public* libéré des rapports traditionnels de domination¹¹ où chacun peut librement choisir de s'engager (en étant tantôt *actif* et tantôt *passif*) et où il est possible de définir par soi-même les contours de son *agir domestique* en piochant à son gré parmi les raisons et les valeurs qui lui sont proposées. Comme le souligne François Dubet, l'expérience de l'individu tend à s'ajuster au gré des interactions qu'il a avec le monde qui l'environne, du sentiment d'appartenance identitaire qui est le sien, et de sa façon de composer avec la pluralité des figures qu'il incarne dans son quotidien¹². De fait, selon que le contexte dans lequel il évolue sera stable ou pas, ses pratiques auront tendance à se reproduire, ou à l'inverse à se réinventer sous l'effet d'une modification importante du cadre d'action. En ce sens, il s'avère que la prise en considération de la pluralité des expériences (socio-historiques) individuelles permet de mieux comprendre le rapport que chaque individu entretient avec telle ou telle préconisation publique.

La réaction des ménages face à la multiplication des médiateurs

Après avoir étudié les résistances qui se structurent face aux recommandations d'usage d'origine politique, il faut également s'intéresser aux réactions que suscitent les préconisations formulées, non plus sur un mode vertical descendant (*top down*), mais de manière horizontale et réticulée. Tout à la fois incités à devenir de « bons consommateurs » (en adoptant la fameuse posture du *consomm'acteur*), à faire preuve de responsabilité (en prenant « conscience » de l'importance d'agir « mieux ») ou à rejoindre une dynamique citoyenne (en adhérant à une conception écologiquement raisonnée de l'intérêt général), les destinataires de ces encouragements les interprètent de manière variable, en fonction de la reconnaissance et de l'estime qu'ils portent aux différents agents et médiateurs (commercial,

¹¹ HABERMAS Jürgen (1962), *op. cit.*

¹² L'auteur emploie respectivement les termes de *stratégie*, d'*intégration* et de *subjectivation* pour désigner ces composantes de l'expérience sociale du *sujet*. DUBET François (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, pp. 105sq.

médiatique ou associatif,...) du message prescriptif. En effet, la lecture du message diverge nettement selon que les ménages sont *a priori* favorables ou pas au principe d'une plus grande sobriété électrique. De même, on ne mettra pas sur un même plan les très nombreux *sympathisants* qui sont en accord avec les prescriptions formulées et les plus rares *convaincus* qui se sont d'ores et déjà engagés dans un mode de vie correspondant. Enfin, il faut également distinguer le cas particulier des *militants* en ce qu'il sont des convaincus actifs, participant eux-mêmes au processus de médiation de la sobriété électrique.

Fréquemment porteuse de convictions environnementalistes, la rationalité en valeur que développent ces derniers les conduit à donner une portée écologique accrue à l'idée de sobriété électrique. Insistant sur les implications *éco-citoyennes* d'un changement des pratiques individuelles, ces défenseurs de l'environnement s'appuient sur une *grammaire verte*¹³ pour diffuser hors du cadre institutionnel une certaine idée de ce qui est *bon* et de ce qui est *mauvais* sur un plan écologique. Tantôt perçus comme des précurseurs, tantôt dénigrés comme étant des « *donneurs de leçons* », ces militants d'une *écologisation* des pratiques domestiques se révèlent tout aussi exposés que la sphère politique aux critiques de ceux à qui ils s'adressent. On a ainsi pu constater que, du point de vue des *sympathisants et des convaincus*, l'affichage de leur exemplarité des *militants* est diversement apprécié. En effet, si certaines personnes évoquent cette avant-garde avec une certaine déférence [« *Ils ont le mérite de secouer le cocotier et d'essayer de faire changer les choses* » (I.12)], d'autres critiquent cette forme de prophétisme écologique [« *On connaît le refrain : "Attention ! Attention ! Il faut faire ceci, il faut faire cela !" C'est toujours la même rengaine pour nous culpabiliser* » (IV.8)] et la tiennent à distance. Ainsi, on observe qu'un même positionnement peut avoir deux effets contradictoires, l'un étant en adéquation avec le but recherché (le changement de pratiques) et l'autre ne l'étant pas (le rejet de la prescription).

Au-delà du strict cadre des *militants*, c'est le rôle de *conseiller* des médiateurs qui se trouve critiqué, dès lors qu'il n'est pas évident que leurs propres pratiques soient irréprochables. Tout particulièrement saillante dans le cas du Lot, cette réaction de défiance des enquêtés à l'égard des incitations s'exprime aussi bien à l'égard des écologistes locaux [« *Vouloir que tout le monde vive comme eux, c'est typique des néo-ruraux, ce genre de trucs là. Comme si on y faisait pas attention à la nature nous aussi* ». (I.6)] des médias nationaux (parfois mis en cause pour le « *parisianisme* » de leur discours) que de la communication environnementale des mondes industriel et marchand [« *C'est pour se refaire une virginité que les entreprises polluantes jouent la carte du développement durable* ». (I.5)]. Sur ce dernier point, on observe que ce n'est pas seulement la nature des médiateurs qui est mise en cause. En effet, on observe une attitude de défiance à l'égard du

¹³ LAFAYE Claudette et THÉVENOT Laurent (1993), *op. cit.*

progrès technique¹⁴ que symbolise la production électro-nucléaire et les représentations du risque qui y sont associées. Est-ce à dire pour autant que cette dénégation de la crédibilité des médiateurs favorise un désengagement des individus face à l'enjeu de la sobriété électrique ? Pas réellement, si l'on en juge par le fait que la plupart de ceux qui expriment des positionnements critiques sont issus du rang des *convaincus*, tandis que, inversement, les ménages les moins engagés dans des pratiques sobres en électricité semblent moins rétifs à l'idée d'une médiation privée.

[IV-B] Du rejet de l'interpellation à la mise en cause de l'autrui généralisé

Face aux conseils qui lui sont adressés dans un cadre politique, l'individu est -en théorie- censé réagir en citoyen par la mise en conformité de ses pratiques au regard des recommandations qui lui sont faites. Pour autant, ce message prescriptif ne lui est pas spécialement destiné. Celui-ci découle d'une stratégie de communication prévue à grande échelle pour toucher assez largement les ménages, en gommant de fait leurs différences sociales, économiques et culturelles. De fait, on constate que l'encouragement à la sobriété se trouve appréhendé sur un mode paradoxal alternant entre le *Je*, le *Nous* et le *Eux*. En effet, selon que l'individu se sent interpellé personnellement, selon qu'il se considère concerné au titre de membre de la collectivité à laquelle il appartient, ou selon qu'il conçoit le message comme s'adressant à un autrui généralisé¹⁵, il n'envisagera pas l'ajustement de sa *praxis* de la même manière :

« *J'ai du mal à entendre ce discours où on me dit qu'on peut sauver la planète tous ensemble. Je vois pas bien ce que ça peut vouloir dire concrètement. [...] C'est à chacun de se prendre en main et de voir qu'est-ce qu'il fait pour ne pas nuire aux générations futures. Je suis comme tout le monde, je regarde la télé, je connais les problèmes. J'ai pas forcément besoin qu'on me tienne la main et qu'on me dise ce qu'il faut faire* ». (I.11)

Indissolubles dans un grand Tout social, nombre d'individus *revendiquent* par ailleurs leur autonomie décisionnelle en ce qui concerne leurs pratiques personnelles. Beaucoup d'entre eux ne se sentent donc pas concernés par les campagnes publiques de MDE, au sens où celles-ci sont (de leur point de vue) destinées à informer ceux qui ne le seraient pas encore. Affirmant leur libre-arbitre, de nombreux enquêtés privilégient alors le *Je* par rapport au *Nous*, en opposant leur singularité à la pluralité des *autres* (*Eux*), considérés comme les véritables destinataires des recommandations d'usage, dans la mesure où il leur semble impossible que ces préconisations puissent les concerner également à titre personnel. Dans la continuité de ce rapport complexe entre le *Je* et le *Nous*, on remarque également que la notion d'*agir ensemble* se révèle problématique. En effet, rares sont ceux qui sont

¹⁴ BOURG Dominique et SCHLEGEL Jean-Louis (2001), *Parer aux risques de demain, le principe de précaution*, Paris, Seuil, p.80.

¹⁵ Pour George Herbert Mead, l'identité de l'individu (le *Soi*) est le produit de la rencontre entre la personnalité de l'individu (le *Je* comme forme d'autonomie individuelle de penser) et les normes sociales de conduite qu'il a intériorisé (le *moi*) au contact de l'*autre généralisé*. MEAD George Herbert (1934), *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, éd. française : 1963.

enthousiastes à l'idée de changer leurs pratiques, alors même que peu de gens font de la sorte. De fait, il semble parfois que chacun attende que le mouvement soit largement enclenché pour le suivre. À l'exception de quelques *prosélytes* déterminés, les innovateurs ne se bousculent donc pas pour initier un large mouvement en faveur d'une plus grande sobriété des usages de l'électricité dans la sphère domestique.

Une logique de disculpation et d'imputation

Prenant appui sur l'idée qu'il ne sert à rien de faire des efforts individuellement si la majorité des ménages n'en font pas autant, une grande part des enquêtés qui ne paraissaient pas fermement résolus à changer leurs pratiques cherchent fréquemment à se *disculper*, en soulignant qu'une éventuelle modification de leurs usages sera sans effet :

« *Qu'est-ce que j'y gagne à faire tout ça ? Rien, et l'environnement non plus. (...) Si la population était plus... plus consciente des enjeux, ça vaudrait certainement le coup... Dans l'immédiat, c'est encore loin d'être le cas, vous en conviendrez. (...) On ne peut pas être que quelques uns à agir alors que personne ne bouge. Si vous voulez mon avis, je pense que c'est inutile et ça ne mène à rien tant que les mentalités en resteront là où elles sont* ». (II.7)

En supposant que beaucoup de personnes se désintéressent de la question, il s'agit dans ce cas de leur imputer la responsabilité. En effet, le raisonnement s'appuie sur le fait que les changements individuels n'auront d'impact (sur la courbe de charge ou sur le climat) que s'ils sont massivement mis en œuvre. Dans ce cadre, les individus qui partagent ce positionnement tendent à se désengager, considérant que les bénéfices (sociaux, environnementaux, mais aussi individuels) attendus d'un tel changement sont négligeables et qu'ils ne justifient donc pas de faire un effort. Par ailleurs, la mise en accusation (quasiment systématique) de « *ceux qui ne font rien* » ou de « *ceux qui consomment trop* » permet également aux personnes interrogées de faire remarquer que c'est d'abord en direction de ce public qu'il faudrait (selon elles) agir. En cherchant ainsi à se distinguer, une bonne partie des ménages se décharge *ipso facto* du problème en le mettant en distance (notamment en imputant au monde industriel sa supposée inaction¹⁶) puisqu'ils n'ont pas le sentiment d'être concernés *en priorité*.

Sur un tout autre plan, les acteurs invoquent également la technique pour justifier leur niveau de consommation électrique, notamment en faisant valoir les « *imperfections de la distribution d'électricité* »¹⁷. En se dédouanant ainsi, les humains mettent en cause les

¹⁶ L'argument qui consiste à mettre en cause la faiblesse des efforts consentis par le monde industriel est largement discutable si l'on tient aux chiffres. En effet, on constate que, si l'intensité énergétique s'est considérablement améliorée entre 1973 et 1990, c'est surtout du fait des industries (39%) et pas tant du secteur résidentiel (10%). Illustrant l'impact du désengagement politique en matière de maîtrise de l'énergie suite au contre-choc pétrolier, l'intensité énergétique du secteur résidentiel-tertiaire a par la suite connu une tendance à la hausse au début des années 1990. De fait, on observe que dans les trente années qui ont suivi le choc pétrolier, la consommation énergétique finale du secteur résidentiel - tertiaire français a connu une croissance de 21%, notamment en raison de l'amplification de la demande après 1986. MEURIC Louis (2004), *op. cit.*

¹⁷ DESJEUX Dominique et *alii* (1996), *op. cit.*, p.151.

défaillances techniques de leur environnement, quitte pour cela à se convaincre eux-mêmes sciemment que c'est effectivement le cas¹⁸. À l'inverse, on a pu voir sur nos différents terrains d'enquête que certaines personnes bénéficiant d'un capital élevé (tant sur le plan financier que culturel) mettent souvent l'accent sur les équipements performants qu'ils possèdent pour valoriser leur implication concrète pour économiser l'électricité. Pour autant, on a également pu observer que ces derniers n'en font pas forcément un usage sobre, s'appuyant ainsi sur la présence du dispositif technique (le plus souvent des lampes basse consommation) pour ne pas aborder la question de son utilisation. Considérant que l'achat de tels équipements est quasiment une fin en soi, ces ménages tendent donc à se détourner des autres actions économes en électricité. De fait, on peut très largement s'interroger sur le sens de leur positionnement, tant ces personnes donnent parfois le sentiment de s'être *acquittées* de leur contribution aux exigences d'une maîtrise de la demande en électricité¹⁹.

Quelle jonction entre la pluralité des messages et des rationalités ?

Traiter de la prescription politique et de sa réceptivité par les citoyens²⁰ implique, comme nous venons de le montrer, de prendre en compte le sentiment qu'expriment ces destinataires de l'action publique face à cette forme de normalisation des usages. On constate alors que ce cadrage normatif suscite assez fréquemment (mais de manière plus ou moins explicite) des réactions défensives des acteurs concernés, qui cherchent en cela à protéger leur liberté d'agir domestique. Ainsi, en dépit des efforts entrepris par les différents médiateurs pour ne pas sembler trop intrusifs ou trop prescriptifs (*cf.* Chap. VI), les différentes formes de sensibilisation mises en œuvre pour promouvoir la sobriété électrique se heurtent encore à des résistances. Le constat de cette situation ne doit toutefois pas laisser penser que cela conduit les ménages à ne pas agir, ou pire, à agir dans un sens inverse de ce qui est recommandé. En effet, les ménages qui critiquent ces formes d'ingérence n'occultent pas pour autant le rapport de dépendance qui les unit à l'approvisionnement électrique.

Confronté aux recommandations qui lui sont adressées, chaque individu est dans tous les cas libre d'ajuster ou pas sa pratique. Rien ne l'oblige à le faire, sinon le sentiment individuel du *devoir*, sous-entendu par le caractère moral des messages l'encourageant à adopter des gestes économes en énergie. Il ne s'agit donc pas d'enfermer l'individu dans une logique qui relèverait strictement d'une évaluation matérialiste entre coûts et bénéfices. Dans

¹⁸ En invoquant de « *bonnes raisons* », il s'agit de se justifier envers autrui, mais aussi envers soi-même. BOUDON Raymond (1990), *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard.

¹⁹ A nouveau, le registre moral (et son ancrage dans une terminologie religieuse) nous revient ici à l'esprit. Il ne s'agit toutefois pas seulement d'expiation [HERTZ Robert (1922), *op. cit.*] ou de rédemption (*cf.* Chap. II) dans le cas présent. En effet, la mise à distance des écarts de conduite de l'individu (*i.e.* leur *absolution*) est rendue possible par l'*indulgence* symbolique dont il bénéficiera en contrepartie de l'accomplissement d'un acte dont la valeur éthique est socialement reconnue.

²⁰ Puisqu'il ne s'agit pas ici de se focaliser sur la figure de l'utilisateur, du client ou du consommateur.

le même sens, on constate que dans un cadre d'évaluation introspective très manichéen, les notions de *bien* et de *mal* orientent considérablement le choix de l'acteur. En effet, ce dernier peut décider de se conformer au *bon usage* s'il considère que celui-ci est *juste* dans la mesure où il entre en résonance avec une rationalité qui lui est propre.

Ainsi, dans le prolongement de la typologie proposée par Max Weber²¹, l'activité humaine semble pouvoir être analysée à l'aune d'une rationalité en finalité [*« C'est évident que si on me dit que je peux y gagner financièrement, je vais tout de suite essayer de consommer moins »*. (II.8)], d'une rationalité en valeur [*« Il faut qu'on agisse pour notre environnement. Tout le monde doit en prendre conscience. (...) C'est vraiment ce qu'il y a de plus important aujourd'hui »*. (IV.6)], d'une réaction affectuelle [*« Maintenant qu'on en discute, je me rends compte que je consomme trop. D'habitude, j'y fais pas trop attention, mais là je me retourne et je vois toutes ces lumières (les veilles : NdA) et ça m'énerve. Je me dis que c'est du gâchis. (...) Attendez-moi, je vais aller les éteindre tout de suite »*. (II.4)], ou d'un savoir traditionnel [*« Je ne me pose pas toutes ces questions. C'est comme ça. J'ai toujours fait attention »*. (III.5)]. De fait, les pratiques relèvent d'un degré plus ou moins important de réflexivité et ne sont donc pas sujettes de la même manière aux messages qui viennent interférer dans leur quotidien. Tandis que certains ont une idée déjà bien précise de *« ce qu'il faut faire »* et de *« ce qui est bien »*, d'autres sont en demande d'informations pour orienter leurs usages.

²¹ WEBER Max (1921), *op. cit.*.

Tout à la fois habitant d'un espace domestique qui lui est propre, membre d'une communauté de vie (familiale ou partagée), citoyen libre d'une démocratie, héritier de la culture qui a marqué sa socialisation, usager d'un système national d'approvisionnement en électricité, consommateur de kilowattheures, utilisateur d'équipements électriques, et individu unique de par ses valeurs, ses habitudes et ses goûts, le destinataire des messages promouvant la sobriété électrique se laisse difficilement rentrer dans des cases. Au cours de ce chapitre, on a ainsi constaté que la réceptivité des acteurs domestiques à l'égard des différentes formes d'incitation aux économies d'énergie électrique varie de manière importante d'une personne à l'autre. Tout en prenant acte de ce fait, on ne saurait toutefois se limiter à une telle conclusion relativiste. C'est pourquoi il semble important de revenir sur quelques uns des enseignements qui ressortent de notre analyse.

Le premier d'entre eux est relatif à la relation que les ménages entretiennent avec les recommandations qui leur sont adressées en matière de sobriété électrique. On a en effet pu observer que le caractère *signifiant* du propos joue un rôle important, en ce qu'il contribue à induire une réactivité réflexive des personnes qui en sont destinataires. L'explicitation des enjeux (locaux/internationaux, immédiats/futurs, économiques/environnementaux, individuels/ structurels) qui justifient l'émission du message permet à ce dernier d'être compris et intégré dans le répertoire de valeurs des individus. À défaut, il s'avère en revanche difficile pour les ménages de prendre en considération la responsabilité collective qu'implique une auto-régulation des usages de l'électricité, dès lors que l'offre informationnelle ne parvient pas à susciter leur intérêt. La résonance semble donc un préalable à tout raisonnement, et *in fine* à toute action.

Dans le prolongement de cette remarque, le second enseignement de ce chapitre est lié au caractère situé de l'évaluation à laquelle procèdent les ménages au moment de se positionner vis-à-vis des recommandations formulées en matière d'économies d'énergie électrique. Cette estimation conduit à confronter les coûts qualitatifs (en termes de vigilance quotidienne et de confort) d'une modification des habitudes à la contrepartie bénéficiaire que les différents médiateurs s'emploient à quantifier pour les valoriser. Les destinataires domestiques semblent en effet d'autant plus favorables à certaines limitations de leurs usages s'ils y trouvent un intérêt. Le problème se pose alors dans la mesure où ce qui revêt une importance pour certains n'en a pas pour d'autres. Selon l'environnement domestique et la composition du ménage dans lesquels on se situe, selon les ressources disponibles, et selon la culture d'usages et les valeurs en vigueur dans cet espace circonscrit, l'interprétation des arguments d'intéressement varie très nettement. Ainsi, le facteur Environnement est un aspect plus ou moins déterminant en fonction de la sensibilité des individus à cette thématique assez abstraite. De fait, l'invocation du *geste éco-citoyen* n'induit pas la même attention chez les plus jeunes et chez les plus âgés. Dans le même sens, on observe que les termes de l'échange révèlent leurs limites quand l'incitation se limite à un caractère strictement économique. En effet, dès lors qu'il existe un déséquilibre dans l'équation du point de vue des acteurs disposant de revenus élevés, on constate que ceux-ci préfèrent parfois maintenir leur qualité de vie en l'état actuel, au détriment d'une limitation de leur facture énergétique qu'ils ne considèrent pas comme problématique financièrement. En revanche, de nombreux ménages modestes limitent d'ores et déjà leur consommation électrique (pour des raisons étrangères à toute morale écologique), quitte pour cela à remettre en cause un mode de vie déjà précaire.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le message en faveur des économies d'électricité domestique est loin d'être dominant dans l'espace publicitaire. En effet, l'idéal promu par ses nombreux médiateurs se trouve concurrencé par un discours contradictoire qui encourage les ménages à la consommation. Loin de s'effacer au profit d'une culture frugale revisitée et revalorisée, le marché des équipements électriques est au contraire toujours bien présent pour promouvoir les multiples innovations qui voient régulièrement le jour (*Cf.* Annexe 38). Face à ces logiques incitatives opposées, les consommateurs ont donc à choisir entre l'attrait des nouvelles technologies qui leur sont proposées et leur volonté d'économiser de l'énergie. Même s'il existe certaines voies médianes pour articuler ces deux niveaux (en investissant dans des appareils présentés comme économes ou en produisant sa propre électricité grâce aux énergies renouvelables), il s'avère le plus souvent que choisir l'un, c'est en quelque sorte *sacrifier* l'autre. Les innovations bénéficiant dans bien des cas de

figure de supports marketing plus performants, c'est au détriment de la sobriété électrique que s'opèrent nombre de décisions individuelles¹.

Sans se limiter à cette seule dimension, l'environnement domestique des individus influe de manière générale sur la façon dont ils vont appréhender le problème, envisager les solutions à celui-ci, décider des changements à mettre en œuvre, et agir concrètement. Un problème se pose donc dès lors que les messages tendent à uniformiser la variété des réalités individuelles, en laissant de côté les spécificités générationnelles, les différences de statut locatif, ou les capitaux (économiques, sociaux ou culturels) dont disposent inégalement les uns et les autres. En postulant une homogénéité des situations domestiques, l'élaboration d'un message unique occulte les singularités². De fait, plus les individus divergent des caractéristiques du public cible et plus leur réceptivité à l'égard des recommandations tend à s'amenuiser, puisque les registres argumentaires mobilisés sont inadéquats pour susciter l'intérêt de ces ménages.

Outre les limites constatées dans l'appropriation des incitations à la sobriété électrique, la troisième dimension problématique qui s'impose au terme de notre recherche est étroitement liée à l'autonomie décisionnelle dont se réclame une partie des ménages, face aux ingérences régulatrices des différents médiateurs. Emblématique d'une attitude qui consiste à se percevoir comme libre (et non comme étant simplement un acteur social parmi tant d'autres), l'expression du droit à faire ses propres choix s'appuie, comme nous l'avons montré, sur un assemblage composite d'arguments libéraux classiques (pour expliquer son action) et de propositions *contre-inquisitrices* (pour mettre en cause l'inaction des autres). S'il nous a semblé important d'insister sur cette double logique de disculpation et d'imputation, on ne saurait cependant considérer le rapport des individus aux ingérences exogènes comme un phénomène général expliquant les raisons de l'appropriation (ou non) des messages encourageant à la sobriété électrique. En effet, le discours et les actes relèvent de deux plans de positionnement distincts. On observe ainsi que les plus informés ne sont pas toujours les plus sobres, que les plus rétifs ne sont pas forcément les moins impliqués, que les plus disposés au changement ne sont pas systématiquement ceux qui agissent de la manière la plus adéquate. Il convient donc de rester prudent quant aux opinions exprimées, dans la mesure où celles-ci ne reflètent pas spécifiquement un type de pratiques électriques particulier.

¹ La consommation d'électricité spécifique (c'est-à-dire celle qui ne sert pas au chauffage, à la production d'eau chaude sanitaire et à la cuisson) du secteur résidentiel a augmenté en 2006 de 75 % par rapport à son niveau de 1990. C'est d'ailleurs principalement pour cette raison que la consommation totale d'électricité domestique continue aujourd'hui de croître, à la différence du secteur industriel. Sources : ADEME et DGEMP.

² ZÉLEM Marie-Christine (2010), *Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan, p.252, [à paraître].

La modification des habitudes relevant, comme nous l'avons vu, d'un processus complexe, le contournement des obstacles qui se dressent sur le chemin qui mène à l'inscription durable d'usages électriques sobres dépend pour partie de la capacité des acteurs à s'extraire d'une attitude de *repli* pour endosser le costume de l'*aventurier domestique*³. En effet, les modes de consommation électrique ne dépendent « *pas seulement du pouvoir d'achat mais aussi des capacités humaines et techniques qu'a le foyer à tirer parti* »⁴ de l'environnement dans lequel il évolue et des savoirs en matière de sobriété électrique qui sont mis à sa disposition. On ne saurait donc considérer que l'existence d'inégalités entre propriétaires et locataires (ou plus largement entre les ménages dont les revenus sont diamétralement opposés) suffit à expliquer une plus ou moins grande propension à la concrétisation effective d'un changement de pratiques. Plutôt que d'insister sur la question des déterminants socio-économiques d'une évolution raisonnée des usages électriques⁵, il nous semble ici plus pertinent d'insister sur l'existence d'« *une grande diversité de soi correspondant aux différentes réactions sociales* »⁶, selon les situations, les réalités ou les *mondes* dans lesquelles les pratiques de l'acteur s'accomplissent. En effet, il nous est apparu que face à ce « *pluralisme des réalités et des identités* »⁷, les individus se trouvent dans une situation sensiblement équivalente, en dépit de leurs spécificités. De la même manière, ils tâtonnent pour élaborer avec toutes les informations dont ils disposent une morale et une pratique qui leur soient propres⁸. En composant de la sorte, ils s'emploient ainsi à donner une consistance⁹ à leurs usages de l'électricité, tantôt en justifiant leurs réticences au changement, tantôt en insistant sur l'adéquation de leurs pratiques, tantôt en reconnaissant le poids des habitudes qui sont les leurs, tantôt en envisageant de se mettre en conformité avec la conception de la sobriété électrique à laquelle ils adhèrent.

Ainsi que nous l'évoquions en introduction en nous référant à l'approche développée par John Dewey, la conduite de l'individu nous paraît être le produit d'une délibération entre ce qu'il considère être une bonne façon d'agir, ce qu'il juge comme moral et ce qu'il a

³ KAUFMANN Jean-Claude (1988), *op. cit.*, p.179.

⁴ HERPIN Nicolas et VERGER Daniel (2000), *op. cit.*, p. 103.

⁵ Pour achever ce chapitre, nous aurions pu proposer une catégorisation des formes de positionnements étudiés au regard de l'*agir électrique* et du *réagir domestique* des enquêtés, en distinguant les écolos, les économes, les apathiques, les anomiques, etc... Toutefois, considérant qu'une typologie se doit d'être robuste, nous avons renoncé à opérer une segmentation des attitudes et/ou cultures en matière de sobriété électrique, du fait des limites inhérentes à la représentativité de notre échantillon. En dépit d'un élargissement extraterritorial, le public auprès duquel notre enquête a été menée n'est en effet pas représentatif de la population française, puisqu'une majorité des personnes que nous avons rencontrées vivent en milieu rural. Par ailleurs, jugeant que c'est avant tout la diversité des expériences qui formate les pratiques, une telle catégorisation n'aurait pas réellement de sens.

⁶ MEAD George-Herbert (1934), *op. cit.*, p.121.

⁷ BERGER Peter et LUCKMANN Thomas (1966), *op. cit.*, p.235.

⁸ MORMONT Marc (2006), *op. cit.*

⁹ THÉVENOT Laurent (2009), *op. cit.*

la capacité de faire librement. Tantôt habituelle, impulsive ou raisonnée¹⁰, celle-ci est intrinsèquement liée au sens que son auteur lui donne, en fonction des ressources (financières, cognitives, expérientielles) dont il dispose et selon la nature de l'environnement social et domestique au sein duquel il évolue. La délibération étant à la fois le produit d'une démarche individuelle introspective¹¹ et d'une réaction aux messages entendus au cours des interactions sociales¹², on ne saurait considérer ce processus de décision comme relevant exclusivement de déterminants sociaux. En ce sens, on en vient donc à s'interroger sur le sens qu'il convient de donner à l'éthique environnementale qui semble s'être imposée au cours des dernières années dans l'opinion publique : Est-elle l'agrégation de volontés individuelles, ou inversement, n'est-elle que le résultat d'une dynamique plurielle de diffusion d'un idéal social ? S'agit-il d'un mouvement massif de changement des modes de vie, ou n'est-ce que l'expression d'une adhésion de principe de la population à l'égard de certaines valeurs ?

¹⁰ Nous nous permettons ici d'adapter la typologie de conduites (*Habits, Impulse, et Intelligence*) développée in DEWEY John (1922), *op. cit.*

¹¹ Du point de vue d'Immanuel Kant, la délibération individuelle s'articule entre un savoir issu de l'expérience (jugement synthétique *a posteriori*) et une intuition transcendante (perception sensible *a priori*) de ce qui est bien. KANT Immanuel (1781), *Critique de la raison pure*, Paris, PUF, rééd. : 2004.

¹² Dans la mesure où elle est censée favoriser l'élaboration conjointe d'un savoir éthique en commun, la délibération publique est considérée par Jürgen Habermas comme une sorte d'idéal (si elle n'est pas confisquée et/ou instrumentalisée au service des intérêts particuliers de quelques uns). Dans cette perspective, l'intelligibilité et la sincérité de l'argumentation jouent un rôle considérable dans la recherche de l'intercompréhension entre les parties prenantes à la discussion. HABERMAS Jürgen (1981), *Théorie de l'agir communicationnel : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société (I) ; Pour une critique de la raison fonctionnaliste (II)*, Paris, Fayard, éd. française : 1987.

CONCLUSION

Caractérisé par l'intervention d'une pluralité de médiateurs, le processus de domestication des usages domestiques de l'électricité donne lieu à la mise en œuvre de stratégies bien différentes, selon les registres d'argumentation mobilisés. Principal acteur de cette dynamique d'exhortation au changement, l'État se trouve de fait tout autant soutenu que concurrencé dans cette tentative de régulation des pratiques électriques des ménages. Conforté par l'implication d'un réseau élargi d'acteurs sociaux qui lui permet de diffuser plus largement l'idée de sobriété électrique, il souffre en revanche de la confusion que génère cette agrégation non coordonnée de positionnements. Pour autant, un certain nombre de convergences apparaissent en la matière, notamment en ce qui concerne la place accordée aux innovations. Outil incontournable de promotion, la technique prend en effet souvent le pas sur l'usage, au nom d'une certaine conception du progrès qui implique de privilégier une adaptation structurelle des façons de consommer plutôt qu'une modération des modes de consommation en eux-mêmes. Il s'agit ainsi de fournir des solutions aux utilisateurs et non pas de contraindre leurs habitudes quotidiennes. C'est d'ailleurs pour cela que des incitations financières (crédits d'impôts, prêts bonifiés, ...) se sont multipliées au cours des dernières années pour apporter aux usagers électriques l'aide au changement qu'une partie d'entre eux demande¹. Un problème se pose toutefois sur ce point dans la mesure où le recours à de nombreux dispositifs techniques performants n'est pas aussi facile pour les locataires et les ménages disposant de faibles revenus.

Afin de toucher tout autant ce public, la promotion de la sobriété des usages électriques reste donc un point de passage incontournable dans la perspective d'un

¹ Notre enquête quantitative faisait apparaître qu'un cinquième des personnes interrogées étaient en attente d'une aide institutionnelle pour modifier leurs habitudes.

abaissement progressif des taux de croissance annuels de la demande en matière d'électricité, mais aussi en vue de limiter à terme les coûts d'extension du macrosystème national (sur le plan de la production et de la distribution) et les impacts environnementaux (pollution atmosphérique et émissions de gaz à effet de serre) des situations de pointe. Pour y parvenir, c'est toute une rhétorique argumentaire qui est amenée à se déployer pour convaincre les individus du bien-fondé d'une réduction de leurs consommations quotidiennes d'électricité. Jouant tantôt sur un registre affectif (par le recours à une forme de *catastrophisme*²), tantôt en procédant à une sorte de moralisation des usages (valorisation/dévalorisation), et tantôt en construisant des argumentaires objectivés pour montrer le but concret d'une limitation des consommations, les modalités de conviction auxquelles ont recours les médiateurs ont pourtant bien souvent les défauts de leurs qualités. En effet, on observe à l'instar d'autres campagnes de sensibilisation que l'*excès de confiance*, le *déni du risque*³, la *routinisation* du danger annoncé⁴, ou encore le refus des contraintes matérielles et temporelles⁵ liées au changement des habitudes contribuent à amenuiser la portée des messages. Ces rationalités domestiques allant à l'encontre du raisonnement prescriptif, elles « *rendent souvent inopérants les arguments scientifiques* » en situant « *le débat sur un autre niveau* »⁶. De fait, il s'avère difficile pour les pouvoirs publics d'intervenir légitimement au niveau des usages individuels, dès lors que le point de départ du processus de légitimation de l'ingérence s'appuie précisément sur une grandeur industrielle dont la valeur est minorée au sein de l'espace domestique⁷.

La structuration d'un savoir sur la sobriété électrique : un phénomène social en mouvement

Entre la prégnance d'un *régime de proximité* (enracinant l'action au niveau local) et un engagement élargi dans l'espace et dans le temps (donnant un sens plus global au changement de pratiques), on a pu observer que les ménages s'approprient de manière différenciée l'ensemble des messages éthiques qui leur sont adressés. L'expérience singulière

² Il s'agit de la sorte de créer le sentiment de *menace* (cf. la typologie de Wright Mills présentée dans le septième chapitre) qui semble faire défaut, tout en évitant de susciter la panique. On rejoint ainsi la formule employée in DUPUY Jean-Pierre (2002), *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil.

³ Comme dans le cas des messages de prévention sur la question du sida ou des toxicomanies. PERETTI-WATEL Patrick (2001), *La société du risque*, Paris, La Découverte, pp.86-88.

⁴ Une fois passée l'inquiétude des premières alertes, l'absence de survenue d'une crise tend à cantonner la crainte au rang d'hypothèse. GOFFMAN Erving (1959b), *op. cit.*, pp.227-236.

⁵ MARESCA Bruno (2001), *op. cit.*, p.109.

⁶ PERETTI-WATEL Patrick (2001), *op. cit.*

⁷ Le *consentement éclairé* des individus reste en effet assujéti à la légitimité qu'ils accordent à la parole des scientifiques. Dans le cas présent, l'absence d'unanimité sur la question climatique jette le trouble sur l'avis (pourtant très majoritaire) des spécialistes. Accentué par la médiatisation des positionnements dubitatifs, voire contestataires (cf. les propos tenus à plusieurs reprises par Claude Allègre), ce phénomène impacte directement le caractère incontestable des exhortations au changement. On diffère donc de la confiance qui s'exprime facilement à l'égard des chercheurs dans le cadre d'une relation médicale ritualisée. DUCOURNAU Pascal (2005), « Le consentement à la recherche en épidémiologie génétique : un rituel de confiance en question », *Sciences sociales et santé*, n°23/1, pp.5-36.

des individus résistant aux visées homogénéisantes des recommandations d'usage, c'est en effet une multiplicité d'attitudes situées qui se donnent à voir comme le produit concret d'une éthique aux contours mouvants. Si le calcul *stratégique* semble dans certains cas expliquer le positionnement des individus, on constate en d'autres occasions que ce sont davantage des valeurs qui orientent les pratiques. De même, si une volonté de conformité *conventionnelle* motive parfois l'action, on observe à l'inverse que la discipline morale induit des formes de résistance individuelle de la part de ceux qui tiennent à préserver leur autonomie pratique⁸. Largement évoqué dans notre dernier chapitre, ce dernier aspect ne doit pas laisser penser que toute forme de régulation des usages est impossible. Bien au contraire, l'étude de l'action cumulée des différents médiateurs montre que l'objectif premier a bien été atteint : la sobriété électrique est à nouveau parvenue à s'imposer dans l'espace public comme un enjeu social. Grâce à l'omniprésence des actants qui la promeuvent, un savoir généralisé aux contours flous s'est en effet constitué au fur et à mesure que des initiatives médiatiques venaient confirmer l'importance d'une maîtrise de la demande en électricité.

Profitant de la montée en puissance de la préoccupation climatique dans l'opinion au cours des dernières années, des évolutions improbables au moment où nous démarrions notre recherche ont par ailleurs accompagné la diffusion sociale de cet idéal de consommation. L'exemple le plus marquant est celui de la lampe basse consommation qui, après avoir été longtemps dénigrée pour ses défauts, se trouve aujourd'hui en situation de remplacer complètement l'historique ampoule à incandescence dans les ménages français, du fait de la mise en place d'un calendrier d'interdiction de vente affectant cette dernière⁹. Outre cette décision politique (négociée avec les fabricants à l'issue du *Grenelle de l'Environnement*), de nombreuses autres initiatives de grande envergure, comme l'opération « *Cinq minutes de répit pour ma planète* »¹⁰, ont contribué à renforcer le lien spécifique entre usages domestiques de l'électricité et impacts climatiques. Confirmée dans les séries d'entretiens que nous avons menées, ainsi que dans nombre d'enquêtes d'opinion, l'émergence d'un corpus de connaissances sur le climat et les économies d'énergie est incontestablement un fait marquant de la dernière décennie. Reste toutefois à savoir si cela se traduit concrètement dans la pratique, et dans quelle mesure les médiateurs peuvent contribuer à faire que les ménages agissent en adéquation avec les valeurs auxquels ils semblent adhérer.

⁸ CERTEAU Michel de (1980), *op. cit.*

⁹ Depuis le 1^{er} septembre 2009, les ampoules les moins performantes ont été exclues du marché. D'ici à 2016, d'autres suivront afin que ne restent en vente que les lampes les plus économes.

¹⁰ Le 1^{er} février 2007, le collectif « L'Alliance pour la Planète » a lancé un appel aux Français en leur demandant d'interrompre leur consommation d'électricité entre 19h55 et 20h00. Cette opération a permis de faire baisser la consommation de 1% (soit une économie de 800 MW). D'après le gestionnaire du réseau, ce résultat équivaldrait à la consommation de l'éclairage et des appareils en veille d'environ trois millions de ménages, soit 11% de la population.

Du gouvernement des pratiques au gouvernement de soi

Dans un article paru en 2008, l'essayiste britannique Richard Reeves s'interrogeait pour savoir dans quelle mesure l'Etat peut ou doit nous protéger de nous même. Insistant sur l'incompatibilité des deux positionnements politiques classiques (« *le désir paternaliste d'utiliser les leviers de l'Etat pour imposer de meilleurs comportements et l'instinct libéral consistant à laisser les gens faire ce qu'ils veulent tant qu'ils ne nuisent pas à autrui*»), il en arrivait à la conclusion que les tenants de l'autodiscipline et ceux du façonnement socio-institutionnel des pratiques individuelles se devaient d'admettre « *l'impuissance du marché et de l'Etat à provoquer un changement dans les comportements* »¹¹. Face à cette lecture critique, la question se pose de savoir comment trouver une voie médiane qui permettrait de concilier les exigences de régulation de la demande électrique et l'autonomie décisionnelle des ménages à l'égard de leurs propres pratiques. Constatant par ailleurs qu'un *hiatus* perdure au niveau individuel entre la volonté d'agir et l'action effective, on en vient également à se demander comment il est possible d'impulser de l'extérieur ce qui n'est pas opérationnalisé de soi-même à l'intérieur.

En effet, si on considère à l'instar de Jean-Paul Sartre que l'individu est fondamentalement libre (même s'il est contraint par le monde dans lequel il évolue), l'enjeu central semble être de favoriser la réconciliation entre ce à quoi il croit et ce qu'il fait de manière effective, afin qu'au-delà de la seule expression de sa volonté idéale, ce soit dans l'action concrète que son éthique individuelle se réalise¹². En ce sens, on serait ici tenté de mettre partiellement à distance les classiques cadres disciplinaires et pastoraux proposés par Michel Foucault, dans la mesure où l'on considère que les acteurs sociaux contemporains sont de plus en plus aptes à composer par eux-mêmes ce qu'ils veulent faire de leur vie au regard de l'ensemble des savoirs dont ils disposent. Toutefois, on ne saurait occulter complètement l'influence du social sur le résultat des délibérations individuelles, en souscrivant à cette idée selon laquelle chacun saurait de manière immanente ce qu'est la bonne façon d'agir¹³. Au contraire, le constat d'une prégnance des pratiques de subjectivation et de *souci de soi*¹⁴ nous conduit à interroger les formes de « *gouvernement par*

¹¹ "The paternalist desire to use the levers of the state to enforce better behaviour and the liberal instinct that people should be left alone, unless the actions in question are directly damaging to others." [...] "The impotence of the market and the state in bringing about behavioural change". REEVES Richard (2008), "The Naughty Nation", *New Statesman*, February 14th 2008. S'appuyant sur l'exemple de l'intervention étatique en matière de lutte contre l'obésité et le tabagisme, l'auteur de cet article considère que l'association d'un *faux libéralisme* et d'un *paternalisme inefficace* est inadéquate pour atteindre les objectifs fixés.

¹² Il s'agit ainsi de s'extraire de la « *mauvaise foi* » de l'intentionnalité qui conduit les hommes à ne pas agir en conformité avec ce qu'ils pensent en leur for intérieur. SARTRE Jean-Paul (1943), *L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, rééd. : 1976.

¹³ De ce point de vue, ce qui importe n'est pas tant ce qui est juste (la morale) mais ce qui est bien (l'éthique).

¹⁴ FOUCAULT Michel (1984), *op. cit.*

l'individualisation »¹⁵, en ce qu'elles induisent une obéissance de l'individu dans un rapport intériorisé à lui-même. Au-delà d'un simple processus politique d'injonction à la responsabilité¹⁶, les différents modes de guidage des conduites qui nous sont données à observer s'opèrent de manière moins délibérément stratégique, en préservant l'autonomie subjective des usagers domestiques de l'électricité, en proposant une conception du *mieux* et non pas simplement du *bien*.

Dans cette perspective, la constitution d'une pratique au regard d'une éthique tend donc à se structurer à la jonction des attachements familiaux (les habitudes de confort, par exemple) et d'un contrôle social toujours présent. Ni égoïste, ni contraint, le sujet reste ainsi paradoxalement le principal bourreau et la principale victime de la loi morale qu'il a conçue de manière autonome en articulant convenance sociale et convictions personnelles. Ecartelé entre les exigences du *gouvernement de soi*¹⁷ et celles d'une normativité sociale émergente, c'est l'arbitrage singulier que chacun met en oeuvre au gré des situations qui contribue à déterminer la façon dont il deviendra *in fine* maître de sa pratique électro-domestique.

¹⁵ FOUCAULT Michel (2004), *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Gallimard.

¹⁶ SALLES Denis (2006), *Les défis de l'environnement. Démocratie et efficacité*, Paris, Syllepse.

¹⁷ FOUCAULT Michel (2001), *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France 1981-1982*, Paris, Gallimard.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Tout au long de notre recherche, nous nous sommes employés à interroger l'idée de sobriété électrique, en ce qu'elle implique une régulation sociale des usages qui sont faits de l'électricité. En revenant successivement sur la structuration historique de cet enjeu, sur les récents essais de planification territoriale de cette ressource, puis sur les formes de conviction et de blocage qui déterminent la diffusion de la maîtrise de la demande domestique d'électricité dans la société française, nous avons pu mettre à jour un ensemble d'enseignements généraux qu'il convient à présent d'évoquer pour achever cette thèse.

Une ressource sociale et une source de contraintes

En considérant l'électricité comme une ressource sociale dans notre recherche, nous avons fait le choix d'insister sur la place considérable qu'elle occupe depuis plus d'un siècle pour tous ceux qui y ont accès au quotidien. Symbole de progrès et de modernité, sa présence permanente en a fait une évidence dans la société contemporaine. En rendant plus aisé tout ce qui par le passé était difficile, elle permet de s'éclairer, de se chauffer, de se rafraîchir, de préparer des repas, d'entretenir son habitat, de se connecter au reste du monde, et bien d'autres choses encore. Comment ne pas la considérer alors comme une ressource essentielle, même si elle n'est que le produit artificiel de la domestication

progressive de ressources naturelles par l'homme ? Comment occulter le rôle social qu'elle joue quotidiennement pour des millions de personnes ? Partie intégrante de l'environnement dans lequel les individus évoluent, l'électricité a contribué à transformer radicalement le champ des possibles. En bousculant le cadre écologique des activités sociales, elle a par la même changé les façons de travailler, de vivre chez soi, de communiquer, de se soigner, de se reposer,... C'est donc la société dans son ensemble qui s'est trouvée transformée par la progressive diffusion de ses applications. On ne saurait donc la cantonner au rang d'objet inerte, la réduire à un simple bien de consommation ou la considérer comme une évidence insignifiante. L'électricité est bien plus que cela pour la société moderne, elle en est une ressource fondamentale.

Au même titre que l'eau ou la forêt, cette ressource sociale implique fait l'objet d'une gestion sociale spécifique afin que les bienfaits qu'elle apporte profitent durablement au plus grand nombre. Il convient donc de maîtriser les contraintes qui lui sont inhérentes. La première de ces contraintes est, comme nous l'avons vu, liée à sa production. En mettant en perspective la politique française d'économies d'énergie avec celle initiée du côté britannique, nous avons ainsi vu comment les choix opérés par les deux pays depuis 1945 ont eu des répercussions à long terme. Précurseur européen en matière de nucléaire civil, le Royaume-Uni a par exemple fait le choix de privilégier l'exploitation des ressources de la Mer du Nord au moment où survenait le premier choc pétrolier, tandis qu'à la même époque la France se retournait massivement vers l'atome. À l'heure de lutter contre le changement climatique, ces orientations nationales de production électrique placent désormais les deux pays dans des situations bien différentes. D'origine majoritairement fossile, l'électricité britannique produit une quantité de gaz à effet de serre supérieure à celle de la France où la production nucléaire et hydraulique domine très largement¹. De même, alors que la raréfaction des ressources pétrolières et gazières du Royaume-Uni fait désormais peser de nombreuses incertitudes sur l'évolution des coûts de l'énergie outre-manche, le modèle français ne semble pas autant exposé à ce type de réversibilité. C'est donc de manière plus apaisée que les pouvoirs publics appréhendent la question de l'électricité en France, puisque la menace d'un décalage prochain entre l'offre et la demande ne se fait pas sentir de la même manière qu'au Royaume-Uni.

Tout en prenant acte de cet état de fait, il convient de rappeler que cette lecture ne vaut que tant que ne surviennent pas des incidents majeurs (accident industriel ou attentat) sur le parc de production nucléaire français. Outre les dommages humains d'un tel scénario, les conséquences pourraient être considérables sur le plan de la production, si l'émotion de l'opinion publique face à cet événement conduisait l'État à se désengager de

¹ Pour rappel, les émissions de dioxyde de carbone liées aux usages domestiques d'électricité sont en France d'un quart moins importantes que celles constatées du côté britannique.

cette filière de manière accélérée. On observerait alors combien la dépendance du pays à l'égard de ce mode production électrique représente également une contrainte majeure, du fait de la faible diversification du bouquet énergétique. Tenue à distance en raison des normes drastiques de sécurité en vigueur dans les installations nucléaires françaises, l'hypothèse d'une telle issue ne peut toutefois pas être balayée d'un revers de la main, eu égard à la valeur institutionnelle qui est aujourd'hui accordée au principe de précaution². De plus, l'histoire récente que nous avons dressée dans notre premier chapitre montre bien le poids des contingences sur le cours des événements. Il en a ainsi été au gré des conflits géopolitiques, des chocs (et contrechocs) pétroliers, des situations de crises sociales et économiques, des découvertes minières et scientifiques, des alternances politiques, des évolutions idéologiques, des catastrophes et des réussites inattendues. La prudence s'impose donc dès lors que l'on s'avance à considérer que l'atome est un atout majeur pour la France, en ce qu'il permet au pays de disposer d'une électricité abondante, assez bon marché et faiblement émettrice de gaz à effet de serre. C'est un fait indéniable aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il demain ? Rien ne permet actuellement de le dire. C'est d'ailleurs pourquoi le débat sur ce mode de production reste ouvert en France comme au Royaume-Uni, tant il engage durablement l'avenir de ces deux pays.

L'électricité : une solution qui pose problème

A partir du milieu des années 1980, les politiques d'économies d'énergie de la France et du Royaume-Uni ont pris des chemins résolument distincts suite au contrechoc pétrolier. Tirant enfin parti des lourds investissements induits par le programme électronucléaire démarré une douzaine d'années auparavant, les pouvoirs publics français ont alors progressivement délaissé la question de la sobriété électrique. Présentée comme une énergie de substitution, l'électricité est passée du statut de problème à celui de solution, le caractère contraignant s'effaçant derrière les possibilités ouvertes par cette ressource. L'offre étant devenue largement supérieure à la demande, maîtriser cette dernière ne s'imposait plus de la même manière. Profitant de cette nouvelle situation, le chauffage électrique a de fait rencontré un grand succès commercial, notamment dans les logements neufs où son faible coût d'installation représentait un avantage non négligeable. À l'exception de la mise en place par EDF d'une tarification visant à limiter les appels de puissance sur le réseau d'approvisionnement, peu d'initiatives visant à économiser l'électricité ont été mises en oeuvre en France pendant une décennie. Les centrales nucléaires fournissant de l'énergie en abondance, la sobriété électrique avait perdu une bonne partie de sa raison d'être.

Du côté britannique, le désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'électricité s'est traduit de manière tout à fait différente, non pas en abandonnant la promotion des économies

² Depuis que la *Charte de l'Environnement* a été intégrée en 2005 au préambule de la Constitution.

d'énergie, mais en la déléguant pour partie au niveau local et aux acteurs du secteur. Premier pays européen à entamer un processus de dérégulation pour mettre en concurrence le marché de l'électricité, le Royaume-Uni a du même fait rompu la relation directe qui unissait jusqu'alors l'utilisateur-citoyen et l'État fournisseur. De la sorte, un nouveau système d'action s'est structuré autour de l'enjeu Électricité, associant acteurs publics et privés, nationaux et locaux. Et loin de négliger la question des économies d'énergie, cette reconfiguration éclatée a permis à la thématique de la sobriété électrique de rester –à la différence de la France- sur le devant de la scène. Devenue un service à part entière dans le cadre des stratégies commerciales des fournisseurs d'électricité et une prérogative spécifique pour les collectivités locales, la maîtrise des consommations électriques des ménages n'a cependant pas réellement souffert du désengagement partiel de l'État, grâce au soutien que celui-ci continue d'accorder aux projets partenariaux et aux organisations qui oeuvrent en ce sens. Comme nous l'avons évoqué, cela s'explique notamment du fait des choix qui ont été faits auparavant. En effet, à l'inverse de la France où la faiblesse des énergies fossiles disponibles a favorisé le développement d'un programme nucléaire, le Royaume-Uni a partiellement délaissé le nucléaire au moment de la découverte des gisements pétroliers et gaziers de la Mer du Nord. Toutefois, il s'avère à présent que ce qui était une ressource opportune dans les années 1970 est devenu une contrainte problématique, du fait de l'importance des émissions de gaz à effet de serre que le recours à ces énergies induit dans le cadre de la production d'électricité. De plus, le non-renouvellement des équipements productifs risquant de causer à moyen terme un déséquilibre entre l'offre et la demande (*Energy Gap*), l'enjeu d'une maîtrise rapide des consommations s'en trouve par là même renforcé.

Des logiques environnementales aux logiques de marché

Le constat de différences passées entre le Royaume-Uni et la France sur la question des économies d'énergie électrique ne doit pas occulter la tendance actuelle à un rapprochement des deux modèles. En effet, on a pu constater depuis la fin des années 1990 que les politiques énergétiques mises en œuvre dans ces deux pays ont convergé sous l'effet conjugué d'une prise en compte accrue des problématiques environnementales associées aux usages de l'énergie et de la structuration d'un marché européen de l'électricité. Connue de longue date par les scientifiques, le phénomène de l'effet de serre et ses incidences possibles sur l'évolution du climat planétaire ont du attendre que la *guerre froide* prenne fin pour que les réticences à l'égard d'une gouvernance mondiale sur ce sujet commencent enfin à se lever. Renouvelant le répertoire des risques environnementaux générés par l'intensification des utilisations de l'énergie, le changement climatique a depuis supplanté les questions de pollution atmosphérique et de pluies acides, en s'imposant comme l'un des principaux défis auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée.

Point de rupture dans la façon gérer politiquement les usages de l'énergie, la signature du Protocole de Kyoto a également donné un nouvel élan aux politiques environnementales. Au-delà du problème immédiatement perceptible de la qualité de l'air, la prise en considération du problème climatique a modifié le cadre temporel d'appréhension des risques sociaux. Dans le même temps, l'idée de développement durable s'est par ailleurs imposée dans l'espace public comme un paradigme dominant. Pour autant, les changements concrets ont été plus longs à se mettre en œuvre que les principes rhétoriques. En effet, une plus grande prise en compte de l'environnement a impliqué que surviennent des évolutions substantielles, en différents points de la société. Du point de vue des politiques publiques, cela exigeait une réévaluation de l'enjeu environnemental dans la hiérarchie des priorités, ainsi que la planification de politique de long terme pour anticiper les problèmes à venir. Du point de vue du monde industriel et commercial, c'est une modification des rationalités directrices qui a dû survenir pour que le marché commence à intégrer la dimension écologique dans sa perspective majoritairement économique. Enfin, du point de vue des citoyens, c'est le principe d'une remise en cause partielle des modes de vie, et tout particulièrement des habitudes de consommation, qui s'impose comme un préalable à tout changement.

Réinventer la sobriété électrique : nouveaux enjeux, nouvelles politiques

En France, la question des économies d'énergie ayant globalement disparu depuis le milieu des années 1980, leur impact s'en est trouvé largement amoindri quand a été prise la décision de les remettre au goût du jour. La culture de la consommation ayant repris le pas sur celle de la modération, les résultats des politiques initiées après les chocs pétroliers n'étaient qu'un souvenir déjà lointain à la fin des années 1990. De fait, un travail de mobilisation publique s'est à nouveau imposé. Par ailleurs, l'esprit de la sobriété énergétique a été amené à se réinventer face à l'évolution des enjeux. C'est donc une conception nouvelle des économies d'énergie qui s'est trouvée exposée à partir de 2001, lors du lancement de la première campagne d'information gouvernementale faisant le lien entre la maison et la planète, entre les usages individuels et les risques collectifs, entre le présent et le futur, entre l'énergie et l'environnement. Concerné au premier chef par la réhabilitation de cette politique publique, le secteur résidentiel se révèle au demeurant être celui qui pose le plus problème, du fait d'une consommation toujours croissante d'énergie. Maîtriser la progression de la demande énergétique des ménages devient donc un objectif dans la perspective (non exclusive) d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour agir en ce sens et tenter de réduire l'impact des usages énergétiques sur le climat, diverses mesures ont été prises afin d'améliorer la performance des bâtiments et des

équipements, pour produire une énergie émettant moins de dioxyde de carbone, et plus simplement pour inciter les consommateurs à modérer leurs consommations. Assez similaires à ceux qui avaient déjà été initiés dans les années 1970, les dispositifs visant à soutenir l'efficacité énergétique, le développement des sites de production renouvelable et la sobriété des usages ont dans un premier temps été assez limités. Assez rapidement, une dynamique plus large s'est toutefois enclenchée dans le cadre de la préparation d'une loi d'orientation sur l'énergie et à l'occasion de l'adoption d'un Plan Climat. Confirmant l'importance croissante de cet enjeu environnemental, sa prise en compte formelle lors de la dernière élection présidentielle (de la signature du *Pacte Écologique* par les candidats à la convocation d'un *Grenelle de l'Environnement* par le président élu) a marqué un tournant important que l'important score réalisé par la liste *Europe Écologie* au récent scrutin européen est venu confirmer. Entérinant de fait une évolution des priorités politiques, ce positionnement d'une partie de l'opinion publique a en effet eu un impact sur le paysage politique français, en donnant une visibilité nouvelle à l'écologie politique.

Le lien entre énergie et environnement s'étant désormais bien enraciné, du fait de la médiatisation accrue du problème climatique, les économies d'énergie sont du même fait amenées à jouer un rôle plus important. Reste pourtant à définir clairement ce dont il s'agit, et s'il est véritablement possible de mettre sur un pied d'égalité ce qui relève des transports et ce qui relève de l'électricité. En effet, les impacts de ces deux types de pratiques domestiques sur le climat n'est pas le même, loin s'en faut. Énergie non stockable, l'électricité est produite en anticipation de la demande, ce qui implique de fait un travail d'ajustement permanent pour que l'offre acheminée sur le réseau soit en mesure de répondre aux attentes des consommateurs finaux. Si pour un pays comme la France la capacité productive est la plupart du temps suffisante pour faire face aux appels de puissance, la situation est bien différente dans d'autres pays où les installations électriques sont trop limitées et obligent à acheter de l'électricité à l'étranger. Le recours aux interconnexions générant un accroissement de la facture énergétique nationale (et donc un déséquilibre de la balance commerciale), l'intérêt d'une maîtrise de la demande est alors de réduire les coûts d'importation électrique. Principalement exportatrice d'électricité, la France n'est contrainte de faire appel aux réseaux des pays frontaliers qu'à l'occasion des situations de pointe. Survenant le plus souvent en période hivernale, ces pics de consommation ne sont pas seulement un souci commercial pour le pays ; ils posent également des problèmes en termes environnementaux et pour la sécurité d'approvisionnement des usagers.

Relevant de logiques distinctes, ces deux niveaux de préoccupation publique sont au cœur des politiques de maîtrise de la demande d'électricité (MDE) en France. Dans le premier cas de figure, l'enjeu est d'éviter les pointes afin de limiter le recours aux centrales

thermiques et donc les émissions de gaz à effet de serre que leur fonctionnement induit. Dans la seconde configuration, l'objectif est d'empêcher la saturation du réseau et les conséquences en chaîne qu'un tel événement pourrait avoir si l'alimentation venait à être interrompue. Ce sont donc deux risques de nature différente (changement climatique et *blackout*) qu'il s'agit de résoudre conjointement en oeuvrant à une limitation de la demande électrique. En cela, la France ne déroge pas à ce qui prévaut dans le reste de l'Europe, si ce n'est que dans ce cas particulier, les temporalités du problème sont relativement réduites. En effet, l'importante capacité de production nucléaire et renouvelable réduit les durées de fonctionnement des centrales thermiques et les moments où le pays se trouve contraint d'importer de l'électricité. De même, la fiabilité du maillage qui structure le réseau d'approvisionnement national permet de trouver des chemins d'alimentation alternatifs en cas d'incidents ou de délestages partiels.

Du monopole national au marché européen

Comparativement à de nombreux autres pays, le système électrique français n'émet que peu de gaz à effet de serre et n'est que faiblement menacé par les risques de *blackout*. L'enjeu d'une maîtrise de la demande en électricité pourrait donc sembler limité. Toutefois, sous l'effet de l'influence croissante de l'Union Européenne sur la question de l'électricité, la France se trouve aujourd'hui engagée au même titre que ses partenaires dans une politique communautaire qui la concerne pourtant de moindre manière. Longtemps en retrait sur le terrain des économies d'énergie, l'Europe est devenue au cours des quinze dernières années un acteur incontournable, dans le prolongement de la libéralisation du marché de l'électricité qu'elle a impulsée en 1996. À l'origine d'une grande partie des réglementations, son importance reste pourtant occultée en France, où les gouvernements successifs se sont fréquemment attribués l'initiative des évolutions en la matière. Soucieuse de sécuriser l'alimentation électrique à l'échelle européenne, l'Union a fait preuve d'insistance auprès de ses membres pour que soit renforcé le réseau d'approvisionnement global. En s'attachant ainsi à améliorer la qualité des interconnexions, il s'agit de trouver un point d'équilibre pour que des *blackouts* transnationaux (tels que celui de 2006) ne se reproduisent pas à l'avenir. Prenant acte de cette orientation communautaire (dont le pays peut tirer des bénéfices conséquents), la France s'est engagée en 2005 à améliorer son réseau de transport dans sa loi d'orientation sur l'énergie. En réponse aux attentes de l'Union Européenne, le Plan Climat français a quant à lui donné une place plus grande aux collectivités locales, afin que les territoires de proximité participent aussi à l'effort collectif d'abaissement de la courbe européenne des émissions de gaz à effet de serre d'origine électrique.

Laissant aux Etats membres le soin de définir par eux-mêmes leurs objectifs, la politique communautaire procède à une forme de régulation par *benchmarking* qui prévaut tout autant à l'égard des acteurs du marché. Exposés aux jugements des citoyens-consommateurs, les choix effectués dans ce cadre se trouvent en situation de concurrence, dans la mesure où ils illustrent le volontarisme différencié des pays et des industriels. De fait, cela tend à générer une forme de surenchère dans le positionnement des uns et des autres. Au-delà d'une simple stratégie d'auto-régulation du marché de l'électricité, des mesures ont par ailleurs été prises au niveau national pour contraindre les opérateurs du secteur à s'impliquer en faveur des économies d'énergie. Reprenant à son compte une initiative britannique, la France a ainsi initié en 2006 un dispositif (certificats d'économies d'énergie) qui les obligent à atteindre des objectifs de réduction, s'ils ne veulent pas s'acquitter de pénalités au terme de la période d'application. Relevant moins d'une réelle dynamique d'auto-régulation que d'une tentative de cadrage dont l'objectif est d'éviter les dérives de la libéralisation, cette stratégie politique de contrôle vise également à déléguer à la sphère privée ce qui relevait jusqu'alors de l'intervention publique.

Partant du postulat classique selon lequel l'ouverture à la concurrence favoriserait une baisse des prix bénéfique pour les consommateurs, on pourrait s'inquiéter des effets d'une telle évolution tarifaire sur la dynamique de sobriété électrique que souhaitent impulser les pouvoirs publics. En effet, si on considère que c'est dans un souci d'économies financières que certains ménages réduisent leurs consommations d'électricité, on peut craindre que les consommateurs exercent un contrôle moins fort sur leurs usages s'ils tendent à considérer que leur intérêt économique à agir en ce sens est moins important. En l'état actuel de la situation, ce problème ne se pose cependant pas en France, en raison du maintien de tarifs réglementés chez l'opérateur historique et de la faible migration de clients vers les offres des entreprises nouvellement impliquées dans ce secteur d'activités. Par ailleurs, le prix du kilowattheure étant inférieur à la moyenne européenne, l'achèvement de la structuration communautaire d'un marché intérieur de l'électricité devrait avoir pour conséquence un nivellement à la hausse du prix de l'électricité française. De fait, le principe de la sobriété électrique ne semble pas réellement menacé par ce contexte d'ouverture à la concurrence. Au contraire, le développement d'une logique de service dans les offres des fournisseurs laisse même supposer que la libéralisation pourrait permettre à terme la réalisation d'économies d'énergie substantielles. C'est du moins ce qui ressort de l'expérience britannique où le marché joue, d'ores et déjà, un rôle crucial en faveur de la dynamique de sobriété électrique, en intégrant l'aide aux économies d'énergie dans une logique de service qui vient compléter la simple fourniture des clients en électricité.

Les réseaux face à leurs limites : La difficile gestion partenariale de l'alimentation électrique territoriale

Prenant tout à la fois acte du contexte historique dans lequel les politiques de maîtrise de la demande en électricité ont émergé et des mutations qu'elles ont plus récemment vécues du fait d'une modification majeure des référentiels globaux des politiques énergétiques au niveau national et supranational, notre recherche nous a conduit à observer les implications de ces évolutions à l'échelle locale. Dans ce cadre, l'étude de deux politiques territorialisées visant à répondre à une défaillance d'alimentation électrique géographiquement délimitée nous a permis de voir comment des nouveaux réseaux d'actants se constituaient pour mettre en place des modes de résolution du problème, tout en composant avec les changements impulsés à des niveaux politiques supérieurs. Expériences pionnières en France, les politiques de maîtrise de la demande en électricité que nous avons suivies résultaient toutes deux d'une histoire mouvementée. Ayant pour objectif de répondre à un souci de sécurisation électrique, sans procéder à d'importants travaux de renforcement du réseau, elles impliquaient de maintenir le niveau de la demande sous le seuil de l'offre disponible territorialement. La croissance continue des consommations du secteur domestique ayant été identifiée comme l'une des raisons principales de la fragilité du système d'approvisionnement électrique, des mesures spécifiques avaient par conséquent vocation à être initiée pour que ce public adopte des usages électriques plus sobres.

Agir en direction des ménages et de leurs pratiques n'est pourtant pas si simple, car si l'État a un devoir de service public à l'égard des citoyens quant à l'approvisionnement de ceux-ci en électricité, la réciproque n'existe pas réellement. À l'exception du règlement de leurs consommations, les usagers du système d'alimentation électrique national ne sont pas tenus d'agir d'une manière bien définie, ni de modérer l'utilisation qu'ils font de cette énergie. De fait, les pouvoirs publics doivent se résoudre à intervenir de manière incitative pour que des économies d'énergie soient mises en œuvre dans les ménages. Longtemps placées sous le contrôle étroit de l'État et des ses administrations déconcentrées, les politiques de maîtrise de la demande en électricité ne laissaient alors que peu de marges de manœuvre aux acteurs locaux. Ce n'est que récemment, suite à des procédures de concertation où furent évoqués les moyens de sécuriser l'alimentation électrique des territoires en contrainte, que le pouvoir central a permis la mise en œuvre de politiques volontaires au niveau local pour que la recherche d'un équilibre de long terme entre l'offre et la demande électriques soit entreprise au plus près des personnes concernées. Restant quand même en position de superviseur et d'arbitre, l'État a accompagné la structuration de dynamiques partenariales pour qu'une planification électrique territoriale vienne limiter la fragilité localisée de l'alimentation.

Dans les deux cas que nous avons étudiés, nous avons pu observer que c'est la mise en débat de la question des besoins électriques territoriaux qui a permis la requalification des projets de ligne THT controversés. À l'issue d'une décennie de contestation, les coalitions d'opposants sont parvenues à légitimer leur positionnement grâce aux savoirs spécifiques qu'ils avaient accumulés au cours des années. Profanes éclairés, ils ont pu s'imposer dans la concertation en investissant le domaine réservé de la technique. De fait, leur argumentation s'en est par là même trouvée renforcée. Rompant avec la situation d'asymétrie qui prévalait jusqu'alors, l'instauration d'un équilibre dialogique a ensuite contribué à la formalisation d'une solution de compromis pour répondre au problème de contrainte électrique territoriale. Hors du cadre conflictuel qui avait longtemps opposé l'aménageur étatique et les acteurs locaux, les concertations ont ainsi eu pour effet de modifier les relations entre les différents protagonistes, et d'ouvrir un espace de discussion qui faisait défaut sur cette question de la planification des besoins électriques territoriaux. Par ailleurs, l'acceptation par le gestionnaire du réseau de la solution alternative proposée a *in fine* mis un terme aux controverses socio-techniques qui contraignaient son activité. Ce faisant, le pouvoir central a également reconnu la capacité de l'échelon local à gérer par lui-même les ressources électriques présentes sur son territoire.

Un objectif singulier face à des intérêts pluriels

Dans un contexte où les économies d'énergie sont désormais perçues comme un moyen de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la mise en œuvre de politiques partenariales visant à maîtriser la demande en électricité au niveau territorial aurait pu apparaître comme une volonté de donner à la politique de lutte contre le changement climatique un caractère local. Mais comme nous l'avons souligné, il n'en était rien au début des années 2000 lorsque les programmes que nous avons étudiés ont été initiés. De telles incitations à l'implication de proximité n'étaient alors pas encore à l'ordre du jour. De plus, les premières expérimentations avaient un objectif initial bien différent puisque leur mise en œuvre avait été consentie par l'État dans un but bien précis : la sécurisation de réseaux d'alimentation électrique fragiles. La perspective d'une coupure générale de l'approvisionnement électrique étant un risque redouté (mais bien identifié à l'échelle des territoires), il appartenait de s'en prémunir sur le long terme, en mobilisant les différentes parties prenantes et en s'employant à contenir avec elles la croissance problématique des niveaux de consommation électrique du territoire.

Malgré l'existence d'un objectif bien défini, la traduction concrète de cette politique s'est heurtée aux enjeux pluriels des partenaires engagés dans ces réseaux d'action publique. Par ailleurs, la redéfinition des projets de sécurisation électrique a induit une redistribution

des rôles sur les scènes locales. Précédemment au premier plan, l'aménageur et les associations se sont partiellement effacés dans cette nouvelle configuration, au profit des financeurs (publics et privés) et des *spécialistes* de la maîtrise de la demande en électricité. Amenés à travailler de concert, EDF et les collectivités locales ont très tôt occupés une place importante dans le réseau, préfigurant ainsi une évolution des politiques énergétiques où territoires et marchés composeraient avec les administrations déconcentrées pour gérer au niveau local l'équilibre entre offre et demande. Au cœur des difficultés rencontrées par ces politiques territoriales de maîtrise de la demande en électricité, la définition d'un énoncé problématique commun a considérablement compliqué le travail d'organisation. L'enjeu initial se révélant pour partie différent de ceux formalisés par les partenaires au moment de la contractualisation de leur engagement collectif dans les programmes, un premier décalage nous est apparu. Constatant par la suite que les enjeux effectifs des organisations différaient également de ceux qui avaient été mis en avant dans les accords de partenariat, nous avons pu observer comment la persistance d'un trouble a enrayé la mécanique de traduction politique, du fait de l'hétérogénéité des positionnements au sein du réseau.

L'existence de divergences ayant été occultée afin d'accélérer la mise en oeuvre effective des politiques de maîtrise de la demande en électricité, ce sont des solutions éprouvées qui ont été envisagées pour tenter de répondre au plus vite aux exigences de sécurisation du réseau. Plutôt que d'exprimer leurs désaccords à l'occasion de réunions préparatoires, les différents représentants des partenaires impliqués dans le programme ont avant tout cherché les moyens de répondre à leurs objectifs respectifs, sans véritablement s'employer à clarifier quelle était la problématique partenariale qui les réunissait. En fonction des jeux de pouvoir observés, des décisions variées ont dès lors été prises, illustrant l'influence plus ou moins importante des uns et des autres au sein du réseau politique. Si la contribution financière d'un acteur comme EDF lui a permis d'occuper une situation prédominante, il s'est avéré dans le même temps que les acteurs locaux bénéficiaient également d'un statut privilégié du fait de leur ancrage de proximité. Par ailleurs, on a pu observer que la sphère politico-administrative n'est pas toujours parvenue à faire valoir ses positionnements du fait du caractère technique des débats. En ce sens, on a eu l'occasion de constater que l'avis des *spécialistes* de la question influait considérablement sur le processus décisionnel, dès lors que les représentants d'une légitimité démocratique ne disposaient pas de ressources leur permettant de saisir les termes de la discussion.

L'échec d'une planification intégrée

Porteurs de logiques organisationnelles distinctes, les administrations déconcentrées en charge du pilotage des programmes ont d'abord dû s'accorder entre elles, avant même d'arbitrer plus largement les relations partenariales. De fait, la supervision étatique des

politiques territoriales de maîtrise de la demande en électricité s'en est trouvée amoindrie, puisque ces acteurs (Préfecture, ADEME, DRIRE) n'arrivaient pas à s'entendre sur la façon de se positionner face aux difficultés rencontrées par le réseau partenarial qu'ils animaient. Peu enclins à contraindre les exigences d'un acteur-clef comme EDF et incapables d'empêcher le désengagement progressif des collectivités locales, les administrations déconcentrées se sont révélées démunies face aux instabilités d'un réseau composite où la valeur de leur statut de pilote était fréquemment minorée. En dépit de ces problèmes, des initiatives visant à maîtriser la demande électrique territoriale ont toutefois été mises en œuvre grâce à l'implication des partenaires. Pourtant, l'effectivité de ces politiques n'a été que temporaire du fait de la réticence exprimée par plusieurs parties prenantes au moment où la question d'une structuration collective de la politique dans le long terme s'est posée.

En effet, face à l'importance des engagements financiers attendus des partenaires dans le cadre des projets de budget prévisionnel, une partie d'entre eux s'est désengagée. N'étant pas parvenues à s'imposer dans le réseau, les collectivités locales ont notamment agi en ce sens, ce qui a *de facto* contribué à modifier l'équilibre partenarial. Soucieux de rendre plus visible leur implication en matière de maîtrise de la demande en électricité, indépendamment de la politique territoriale de maîtrise de la demande en électricité, les élus départementaux et régionaux ont préféré se distinguer de la dynamique partenariale. De même, constatant que les attentes financières à son égard étaient supérieures à l'intérêt qu'il pouvait tirer de son engagement sur un plan commercial, EDF a aussi pris ses distances. Globalement déçus de ne pouvoir compter sur les Certificats d'économies d'énergie pour financer leurs ambitions et partiellement démotivés par la disparition d'un sentiment d'urgence qui justifiait la politique, les autres partenaires se sont tout autant désinvestis, prenant acte des faibles bénéfices à espérer de leur implication commune en faveur d'une maîtrise des consommations électriques. L'articulation des intérêts en présence n'ayant pu conduire à l'élaboration de contractualisations précises qui engageraient les réseaux politiques dans le long terme, les dynamiques partenariales se sont donc peu à peu sclérosées.

Outre ce problème de pérennisation, ces politiques territoriales ont également échoué à renouveler les modes de gestion électrique. Restant à distance d'une politique qui les concernait pourtant directement, les usagers n'ont pas pu contribuer à une planification intégrée de la ressource en électricité (IRP) en raison de défauts d'intéressement ou du refus de leur enrôlement. L'élaboration du programme s'étant faite de manière confinée, le principe d'une participation citoyenne est resté un vœu pieu, ce qui a *ipso facto* limité l'éventuelle mobilisation de ces acteurs comme relais de proximité. En raison du passif relationnel qu'ils entretenaient avec le secteur énergétique (suite au conflit qui les avait opposé à EDF et RTE), les membres du milieu associatif écologiste n'ont pas réussi à

trouver leur place dans le processus de traduction de la politique qu'ils avaient pourtant impulsé suite aux concertations sur la sécurisation électrique territoriale. Concevant la maîtrise de la demande en électricité comme un enjeu environnemental, tandis que les partenaires qui la mettaient en œuvre divergeaient sur le sens à donner au problème de l'approvisionnement électrique, le positionnement des associations s'est donc trouvé marginalisé, alors que son intégration aurait pu avoir pour effet de forger une politique locale hybride Energie-Environnement, avant même que ce type d'action publique ne soit formellement encouragé par l'Etat.

Rendez-vous manqués, les initiatives pionnières que nous avons suivies n'étaient plus innovantes quand elles ont finalement connu une résurgence. Le contexte politique national ayant entre temps changé, elles en ont alors tenues compte de manière différente, l'une en donnant une place plus importante aux relais de proximité et à la question environnementale, et l'autre en faisant le choix d'une reprise en main de la problématique par le gestionnaire du réseau électrique. Dans les deux cas, l'idée d'une planification territoriale de long terme réunissant usagers, fournisseurs d'électricité, pouvoirs locaux et administrations qualifiées semble toutefois encore handicapée par les difficultés des partenaires à s'associer dans le cadre de réseaux contractuels durables. Absents des nouvelles dynamiques initiées sur ces territoires, les acteurs du nouveau marché dérégulé de l'électricité n'en négligent pas pour autant l'enjeu de la sobriété, mais préfèrent mettre en œuvre des stratégies commerciales autonomes à l'échelle nationale plutôt que de devoir composer avec d'autres partenaires au sein de réseaux territorialisés. De fait, il s'avère difficile dans ces conditions de mener à bien une planification intégrée puisque les fournisseurs ne voient pas l'intérêt qu'ils peuvent avoir à participer à des programmes locaux de maîtrise de la demande en électricité.

Un processus de persuasion incertain

En dépit de l'hésitation dont font preuve les politiques locales au moment d'opérer un lien entre économies d'énergie électrique et environnement, on a constaté *a contrario* que de nombreux médiateurs de la sobriété énergétique intègrent d'ores et déjà la modération des usages de l'électricité parmi l'ensemble des solutions qu'ils proposent aux citoyens pour que ceux-ci agissent en faveur de l'environnement. Confrontés à ces messages pluriels, les ménages ne disposent pourtant pas d'une information réellement homogène et cohérente qui leur permette d'ajuster au mieux leurs pratiques, afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Sollicités pour agir, ils doivent définir par eux-mêmes ce qu'ils peuvent faire, à défaut de pouvoir compter sur une hiérarchisation des « *gestes écocitoyens* ». On a en effet pu constater que l'extinction des veilles des appareils électriques se trouvait fréquemment évoquée au même niveau que la limitation des trajets automobiles de courte

distance, alors même que ces deux décisions ne permettent pas, loin s'en faut, d'obtenir les mêmes bénéfices environnementaux. Interrogés sur les changements pratiques qu'ils seraient disposés à mettre en œuvre pour protéger l'environnement, les consommateurs envisagent plus aisément de restreindre leurs consommations électriques que leur rapport à l'automobile. Satisfaisant dans la perspective d'une maîtrise de la demande électrique, une telle décision peut sembler discutable s'il s'agit de lutter contre le changement climatique, étant donnée le moindre potentiel de ce choix par rapport à l'autre.

Présupposant souvent une homogénéité des rationalités (tantôt économiques et tantôt écologiques) et des dispositions individuelles, les actants qui interviennent dans la médiation de la sobriété électrique génèrent par ailleurs une certaine confusion en privilégiant l'efficacité du propos sur sa précision et sa justesse. De fait, il est aisé de comprendre pourquoi une partie du public amalgame les impacts environnementaux de l'électricité à ceux des usages de l'énergie en général. La distinction n'étant que rarement opérée entre énergie électrique et autres énergies, on ne saurait attendre des destinataires qu'ils combent systématiquement et spontanément les déficiences de l'information qui leur est fournie. On constate d'ailleurs que la mobilisation récurrente de données chiffrées dans les argumentaires ne sert que rarement à quantifier les potentiels des différentes actions économes en énergie sur un plan environnemental.

Sur un plan différent, on a pu remarquer que la promotion de solutions techniques (énergies renouvelables et équipements performants) a quant à elle pour effet de déléguer vers les objets ce qui relève tout autant des sujets. En substituant ainsi les dispositifs aux dispositions et en valorisant la qualité des appareils et non l'usage qui en est fait, cela contribue indirectement à renforcer le primat de l'efficacité au détriment de la sobriété. Enfin, une dernière limite observée dans le contenu des messages réside dans la mise à distance des risques spécifiques que pourrait générer une rupture de l'alimentation. En effet, en procédant de la sorte, les médiateurs tendent à maintenir les consommateurs dans une réalité où l'offre électrique est suffisamment abondante pour que l'on ne se préoccupe pas de ses limites. On a pourtant vu dans le cas du Royaume-Uni que l'opulence énergétique est parfois un phénomène éphémère. On serait donc tenté de penser qu'il pourrait être prudent de se prémunir dès à présent des réversibilités futures, sans se limiter au strict cadre des enjeux climatiques.

Adhérer à la nécessité du changement : une délibération contrariée

La multiplication des encouragements à la sobriété électrique au cours des dernières années a indéniablement traduit une évolution des préoccupations sociales. La question du changement climatique s'est imposée dans l'espace public comme un enjeu majeur, tant du

point de vue de la sphère politique que de celui du marché ou de la société civile. On a alors pu voir comment ces différents acteurs participaient, chacun à leur manière, au processus de médiation de la sobriété électrique en développant des outils de communication visant à promouvoir les économies d'énergie dans une perspective environnementale. Il en ressort paradoxalement que cette accumulation de messages contribue tout à la fois à mieux faire connaître la problématique, mais aussi à la rendre moins lisible.

De même, alors que cette union sacrée en faveur des économies d'énergie tend à légitimer la valeur des principes défendus, il s'avère également qu'elle génère parfois des réactions défensives de la part de ceux qui voient dans cette dynamique globale une façon détournée de contraindre leur liberté d'agir en les culpabilisant. Prenant acte de ces réticences et des justifications invoquées par les destinataires des messages prônant une plus grande sobriété des usages électriques, notre recherche a longuement mis en exergue les limites des différents modes de médiation. On a en effet montré comment la *pédagogie du faire* qui caractérise désormais la communication gouvernementale se heurtait dans certains cas à un rejet de l'ingérence politique dans la sphère domestique. Dans une perspective similaire, nous avons également insisté sur la perplexité que les ménages expriment à l'égard du caractère commercial ou militant des recommandations en matière d'économies d'énergie. On ne peut toutefois conclure que ces formes de résistance individuelle vis-à-vis des prescriptions d'usages constituent un phénomène général dont l'impact réduirait considérablement la portée du message véhiculé par les nombreux médiateurs de la sobriété électrique. Au même titre que les routines ou que l'indifférence, ce ne sont que quelques uns des facteurs de blocages qui freinent l'opérationnalisation concrète de changements de pratiques électriques dans les ménages.

Évaluant les implications concrètes des recommandations qui leur sont adressées, les destinataires sont, comme nous l'avons souligné, amenés à arbitrer entre leur *volonté* et leur sens du *devoir* pour se conformer ou pas à l'éthique de consommation qui leur est ainsi soumise, afin de choisir s'il veut y adhérer dans leur pratique quotidienne. Leur capacité à agir étant inégale selon les ressources dont ils disposent, les ménages ne peuvent cependant pas répondre de la même manière aux exigences de responsabilisation auxquelles ils sont exposés³. En effet, s'il est aisé pour des propriétaires financièrement aisés et bien informés de modifier substantiellement leur niveau de consommation électrique en investissant dans des procédés performants, il s'avère nettement plus compliqué de mettre en œuvre les changements proposés pour des locataires modestes dont l'univers de sens diffère de celui

³ Une forme d'injustice émerge donc face au déficit de puissance auxquels se heurtent nombre d'individus, démunis pour ajuster leur pratique effective sur leur volonté. GENARD Jean-Louis (1999), *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Cerf.

qui sert de base aux outils de médiation. En dépit de leur volonté, il ne leur est de la sorte pas forcément possible de s'astreindre à un mode de consommation électrique qu'ils peuvent pourtant considérer avec intérêt. Outre cet aspect du problème, une question plus large se pose par ailleurs quant à la consistance⁴ de l'éthique individuelle qui émane finalement de cet ensemble discursif⁵ protéiforme de recommandations, de préconisations, d'informations et de conseils. En effet, en promouvant une certaine idée du *nécessaire*⁶ (et non pas tant de l'*obligatoire*), ces techniques de pouvoir diversifiées s'emploient à *convertir* les citoyens à un impératif social nouveau, écologiquement orienté. Reste cependant à savoir ce que les citoyens vont considérer comme tel sous l'effet prolongé des techniques de conviction et au terme de leur délibération individuelle : assistera-t-on ou pas à une révolution des modes consommation électrique dans un futur proche ? C'est un point qu'il s'agira de vérifier dans nos recherches à venir.

Donner du sens à la sobriété électrique : un défi pour la société

Au regard des évolutions rapides qui ont accompagnées le développement massif de l'électricité dans les ménages de 1945 à nos jours, il apparaît dans notre thèse que la variété des enjeux périphériques à une maîtrise de la demande en électricité contribue à générer un certain flou quant à l'exacte teneur de cette politique. Comme nous l'avons montré, ce trouble est notamment lié à l'émergence de problématiques nouvelles comme le changement climatique, à la persistance de préoccupations anciennes relatives à la mise en équilibre de l'offre et de la demande, et à l'existence localisée de fragilités sur le système d'approvisionnement électrique. Dans le même sens, on a observé dans le cadre des programmes partenariaux que la raison d'être d'une telle politique territoriale pouvait être différemment appréhendée selon les acteurs en présence (élus locaux, gestionnaires de réseau, personnels administratifs, chercheurs, commerciaux, associatifs, ingénieurs et techniciens spécialisés), selon les intérêts organisationnels qu'ils représentent et selon les savoirs spécifiques de chacun. Sur ce dernier point, il nous est apparu que l'inégale répartition du stock de connaissances disponibles qui prévalait au moment de la constitution de ces réseaux partenariaux s'est par la suite maintenue. Déséquilibrés par cet état de fait, les débats s'en sont trouvés partiellement faussés, dès lors que les détenteurs du savoir tiraient parti de ce pouvoir à l'occasion des prises de décision. Ainsi, à l'instar de ce qu'avaient dû faire les associatifs au cours de leur décennie de lutte anti-THT, les

⁴ THÉVENOT Laurent (2009), *op. cit.*

⁵ L'usage du terme *discursif* renvoie ici à la notion de Discussion telle qu'elle est développée in HABERMAS Jürgen (1991), *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf, éd. française : 1992. - APEL Karl-Otto (1994), *Ethique de la discussion*, Paris, Cerf.

⁶ Dans ce cadre, il s'agit en effet d'amener ces derniers à accomplir leur devoir par *pur respect pour la loi morale* et sans attendre de contrepartie autre que la satisfaction du devoir accompli. KANT Immanuel (1788), *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, rééd. : 2000.

partenaires profanes ont dû s'efforcer d'incorporer et de maîtriser les termes du débat afin de légitimer la valeur de leurs interventions dans les discussions de spécialistes. Cela n'a toutefois pas suffi pour permettre la structuration d'une communauté de sens au sein des réseaux politiques. En effet, en dépit de parcours de formation similaires, les connaisseurs de la question énergétique n'ont pas réussi à se retrouver autour d'une conception collective de la problématique électrique territoriale.

Dans le même ordre d'esprit, il ressort de notre recherche que ce n'est pas tant le manque d'information qui contraint l'adoption de pratiques électriques sobres dans les ménages, mais plutôt l'abondance de données faiblement coordonnées et, de ce fait, difficilement interprétables. Comme on a pu le voir, l'absence d'explicitation des différents risques, de leurs impacts réels et de leurs temporalités complique l'appropriation des messages qui sont formulés en direction des usagers de l'électricité. Une clarification des enjeux semble donc s'imposer en matière d'électricité, notamment pour montrer l'intérêt environnemental d'une réduction des situations pointes sur le réseau. En effet, c'est tout particulièrement lors de ces pics de consommation qu'une limitation considérable des émissions de gaz à effet de serre pourrait être obtenue grâce à une plus grande sobriété des usages de l'électricité domestique. De même, il pourrait sembler intéressant d'insister sur le fait qu'un abaissement global des niveaux de consommation aurait pour intérêt de réduire les importations d'uranium, de différer les besoins de renouvellement du parc de production non renouvelable, et de limiter la quantité de déchets nucléaires à retraiter et à stocker. De la sorte, la multiplicité des enjeux et leurs implications sociales pourraient alors devenir des savoirs partagés par le plus grand nombre, notamment à l'échelle des territoires où la problématique électrique est bien spécifique et mériterait probablement d'être davantage connue par ceux qui ont les moyens de la résoudre en partie.

Bien évidemment, il ne s'agit pas ici de proposer des solutions idéales qui viendraient se substituer aux modes de médiation en vigueur, mais plutôt de souligner les carences de sens qui tendent à freiner l'implication des ménages dans une dynamique de consommation électrique plus modérée. À la fois usager du réseau d'alimentation électrique public et client d'une offre qui lui permet d'accéder au produit acheminé par ce biais⁷, le consommateur est soumis à différents sons de cloche vis-à-vis desquels il n'est pas toujours aisé de se positionner. Pour mettre un terme à cette schizophrénie, une coopération plus aboutie entre le monde politique, le marché et la société civile pourrait permettre la mise en œuvre de modes de médiation plus homogènes⁸, mais cela demanderait au préalable que ces différents acteurs s'accordent. Dans une perspective différente, on peut penser, à l'instar de

⁷ BAUBY Pierre (1998), *Reconstruire l'action publique. Services publics, au service de qui ?*, Paris, Syros.

⁸ SCHOLDER ELLEN Pam (1994), *op. cit.*

Philippe Warin, que l'Etat doit avant tout s'employer à former « *de bons consommateurs* »⁹ afin que ceux-ci puissent faire pression sur leurs fournisseurs et régulent de fait le marché. En procédant ainsi, il s'agirait alors de donner aux ménages les savoirs qui leur permettent de s'emparer du problème de la sobriété électrique et d'en faire un critère de choix entre les offres des concurrents. Mais au-delà de ces perspectives hypothétiques, le défi qui attend dès à présent la société est d'intégrer les différentes dimensions signifiantes de l'électricité (économiques et écologiques ; technologiques et sociales ; locales et globales ; présentes et futures) et d'associer largement l'ensemble des acteurs sociaux, dans la mesure où ceux-ci se trouvent au même titre contraints par la dépendance qui les unit à cette ressource sociale. Il en va en effet probablement de l'institutionnalisation de la sobriété électrique dans la société française et de la viabilité des futures politiques de planification intégrée de la ressource électrique.

Les incertitudes d'une transition électrique

Arrivé au terme de cette recherche, nous avons pu montrer que la ressource électrique est un enjeu social complexe. Confrontée aux multiples contraintes que son utilisation implique, sa gestion reste en effet l'objet de débats, tant il s'avère difficile de définir les modalités optimales qui permettraient de mettre à distance les problèmes que ses usages induisent tout en profitant le plus possible des bienfaits qu'ils apportent. Bien différente de celle que nous avons découverte en démarrant cette thèse, la France électrique qui se donne à voir fin 2009 semble traverser une période d'incertitudes, depuis que l'ouverture à la concurrence a redessiné le rapport de la société à cette ressource capitale. En effet, il est difficile de dire aujourd'hui quelles seront les évolutions concrètes qui vont découler de cette mutation : Un équilibre des acteurs en présence va-t-il remettre en question la prédominance de l'opérateur historique ? L'Etat va-t-il se désengager de la question de la sobriété électrique en laissant au marché le soin d'agir en la matière ? L'Europe va-t-elle pouvoir influencer sur la libéralisation du marché qu'elle a initiée ? La dynamique de territorialisation de ce problème va-t-elle permettre la planification intégrée de la ressource électrique ? Les consommateurs vont-ils accorder de l'importance à la question des économies d'énergie en souscrivant massivement aux offres de service des concurrents ? Ces derniers seront-ils amenés à jouer un rôle déterminant dans le cadre du processus de régulation sociale de la demande électrique ? La montée en puissance de l'enjeu environnemental va-t-elle induire une redéfinition de l'offre électrique ? Le principe d'une maîtrise de la demande en électricité va-t-il bénéficier des ces évolutions et s'imposer comme un enjeu collectif dans l'univers de sens de la société ?

⁹ WARIN Philippe (1999), *op. cit.*, pp. 115-116.

Toutes ces questions restent en suspens à l'heure d'écrire ces lignes. En attendant de s'employer à y répondre dans la suite de notre parcours de recherche, on peut toutefois revenir sur quelques points. Tout d'abord, force est de constater que la libéralisation du marché de l'électricité a d'ores et déjà eu un effet certain sur l'implication des fournisseurs dans le champ des économies d'énergie. Il suffit pour en juger de se reporter à l'implication des opérateurs en matière de médiation de la sobriété électrique. De même, le développement et la mise en avant d'offres de fourniture intégrant une rationalité environnementale laissent penser que le marché est disposé à s'ajuster aux préoccupations des consommateurs. Constatant cette inflexion, on pourrait se demander s'il en eut été différemment en cas de maintien d'un système monopolistique d'Etat. Mais à moins de procéder à une uchronie périlleuse, il semble difficile de l'affirmer. En revanche, on peut s'interroger sur ce que pourraient être les modes d'intervention politique à venir si l'Etat souhaite enraciner dans la durée l'engagement des fournisseurs d'électricité en faveur d'une plus grande sobriété des usages. À cet égard, il paraît intéressant de se référer aux enseignements de notre recherche, dans la mesure où ils participent à l'identification des raisons qui ont empêché l'aboutissement des programmes de planification électrique territoriale. L'abandon du principe de bonification territoriale dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie n'incitant pas les opérateurs du marché électrique à faire des efforts spécifiques dans les zones géographiques où des efforts de sécurisation électrique s'imposent, on serait tenté de penser que l'Etat aurait tout intérêt à modifier cet état de fait s'il souhaite soutenir les dynamiques partenariales de maîtrise de la demande électrique entreprises dans ces enclaves du réseau électrique. À défaut, les initiatives risquent sinon d'être relativement limitées.

Le désengagement des uns suscitant fréquemment celui des autres, les pouvoirs publics sont confrontés à un cercle vicieux qu'il leur appartient de transformer en cercle vertueux. Il en va ainsi dans le cadre des réseaux partenariaux, tout comme au contact des citoyens. Usagers de la ressource électrique que l'Etat met à leur disposition, ces derniers ont un rôle primordial à jouer dans la perspective d'une maîtrise de la demande électrique, tant les gisements d'économies réalisables sont importants dans le secteur domestique. Libres d'agir comme ils le veulent, la sphère politique ne peut cependant que les encourager à se gouverner par eux-mêmes dans le sens qu'elle préconise. Et pour cela, elle doit donc parvenir à les convaincre de l'intérêt d'un changement de pratiques, en adoptant un mode d'intervention adapté. Ayant constaté que la simple mise à disposition d'informations et de recommandations ne suffisait pas toujours à provoquer une réaction conforme des ménages, on ne saurait pour autant considérer qu'il s'agit d'une mauvaise stratégie. On a en effet vu que les messages gouvernementaux répondaient bien à une demande d'une partie du public concerné. Il ne s'agit donc aucunement de remettre en cause la pertinence d'une telle forme de médiation publique, mais plutôt de réfléchir aux aménagements qui

pourraient donner un sens nouveau au message qui est adressé aux citoyens pour qu'ils modèrent leurs usages électriques : Faut-il se résoudre à manipuler les ménages pour leur bien, ou se résigner à attendre que de nouvelles pratiques s'instaurent petit à petit, au gré des initiatives mises en œuvre par les médiateurs de la sobriété électrique ? Les avis divergent sur la question et nous ne nous avancerons pas ici à prendre position. En revanche, les réseaux de proximité nous sont apparus à plusieurs reprises comme des vecteurs potentiellement déterminants en vue d'une diffusion élargie de pratiques sobres en électricité. À l'opposé de l'homogénéité des formes distantes de médiation, les interactions des usagers entre eux ont en effet l'avantage de s'ajuster aux spécificités individuelles, en s'inscrivant dans le cadre d'une communauté d'appartenance, de valeurs et d'expériences qui fait sens. En cela, l'appropriation territoriale de l'enjeu électrique par le plus grand nombre reste une question qu'il nous faudra encore explorer pour voir si cette régulation horizontale, de proche en proche, parviendra à rendre moins gourmande notre société électrique.

Université Toulouse II-Le Mirail
Département de Sociologie-Ethnologie

*Thèse pour le
Doctorat de Sociologie*

VERS LA SOBRIÉTÉ ÉLECTRIQUE

Politiques de maîtrise des consommations et pratiques domestiques

Volume 2
ANNEXES et
BIBLIOGRAPHIE

Eric PAUTARD

Soutenance le 30 novembre 2009

Sous la direction de Jean-Yves Nevers et Marie-Christine Zélem

Composition du jury :

Dominique DESJEUX, Professeur d'Anthropologie sociale, Université Paris V
Yannick RUMPALA, Maître de Conférences (HDR) en Science politique, Université de Nice
Franck COCHOY, Professeur de Sociologie, Université Toulouse II
Chris G. PICKVANCE, Professor of Urban Studies, University of Kent
Jean-Yves NEVERS, Directeur de recherche CNRS, CERTOP
Marie-Christine ZELEM, Maître de Conférences (HDR) en Sociologie, Centre Universitaire d'Albi

Sommaire

ANNEXES	5
Annexe 1 : Les énergies fossiles	6
Annexe 2 : Du nucléaire aux énergies renouvelables	11
Annexe 3 : Le démantèlement des systèmes électriques intégrés	17
Annexe 4 : Le Plan Climat 2004-2012	18
Annexe 5 : Le cadre général de la Loi d'Orientation sur l'Energie de 2005	19
Annexe 6 : Les Certificats d'Economies d'Energie	20
Annexe 7 : Les acteurs des marchés électriques français et britanniques	22
Annexe 8 : Découpage des entreprises et de leurs parts de marché en matière d'électricité résidentielle au Royaume-Uni	26
Annexe 9 : Répartition des fournisseurs d'électricité en fonction du public visé	27
Annexe 10 : Découpage des entreprises et de leurs parts de marché en matière d'électricité résidentielle en France	28
Annexe 11 : Le département du Lot : Eléments de contexte	29
Annexe 12 : L'Est de la région PACA : Eléments de contexte	30
Annexe 13 : La gestion du réseau par RTE	31
Annexe 14 : Tableau synthétique des Cahiers d'Acteurs	32
Annexe 15 : Propositions évoquées lors du Débat Local	33
Annexe 16 : La situation politique dans le Lot en 2005	34
Annexe 17 : Les problèmes d'alimentation électrique dans l'Est de la Région PACA	35
Annexe 18 : Structuration organisationnelle du programme de MDE du Lot	36
Annexe 19 : Controverses électriques territoriales au Royaume-Uni	37
Annexe 20 : Objectifs du programme MDE du Lot à l'horizon 2020	38
Annexe 21 : Bilan quantitatif de l'opération de promotion des lampes basse consommation	39
Annexe 22 : Structuration organisationnelle du Plan Eco-Energie	40
Annexe 23 : Budget prévisionnel du Plan Eco-Energie	41
Annexe 24 : L'opinion publique face au retour du projet de ligne THT dans le Verdon	42
Annexe 25 : Prolongements des politiques de MDE étudiées	43
Annexe 26 : La création d'un grand Ministère de l'Ecologie en 2007	52
Annexe 27 : Explications des enjeux et solutions par RTE	53
Annexe 28 : Les mesures de l'Agence Internationale de l'Energie pour économiser l'électricité dans l'urgence	54
Annexe 29 : L'image au cœur de la communication	55
Annexe 30 : Idées reçues et électricité	56
Annexe 31 : Essai de quantification des bénéfices environnementaux des lampes basse consommation	57
Annexe 32 : Eléments du scénario négaWatt	56
Annexe 33 : Composition du collectif "Sauvons le Climat"	61
Annexe 34 : 1974 : Vers une société de la "déconsommation" ?	62
Annexe 35a : Dispositif d'investigation empirique	63
Annexe 35b : Tableau récapitulatif de l'enquête qualitative	65
Annexe 36 : Processus d'appropriation des messages publicitaires : Synthèse de quelques approches classiques	66
Annexe 37 : Indifférence et apathie	68
Annexe 38 : « La plainte du progrès »	69
BIBLIOGRAPHIE	71

Annexes

Annexe 1

Les énergies fossiles

Le Charbon : Grandeur et décadence

Concernant le charbon, on observe dans les deux pays une diminution notable de la part de ce minéral. Dans les deux cas, la première conséquence de cette récession a été de nature sociale puisque de très nombreux mineurs ont progressivement perdu leur emploi, tandis que des régions entières subissaient les effets du déclin de la filière. Une divergence importante est cependant à noter de part et d'autre de la Manche concernant la production. En effet, si on laisse de côté les extractions de lignite (inexistantes au Royaume-Uni) et que l'on s'attache surtout à la houille, on constate le décalage qui perdure entre 1973 et 1995 entre les deux pays que nous comparons ici.

Au moment du choc pétrolier, la production britannique était cinq fois plus importante que la production française. Par la suite, ce rapport de force s'est encore amplifié en dépit de la réduction de 2/5 de la production de charbon au Royaume-Uni¹ entre 1973 et 1995. En effet, le charbon britannique reste en mesure de subvenir aux besoins du pays alors qu'au milieu des années 1990, la France ne produit plus qu'un tiers du charbon qu'elle consomme. Et elle en consomme alors de moins en moins. De fait, on est bien loin de l'après-guerre, quand le secteur employait 320.000 salariés. On est loin également du début des années 70, quand 100.000 travailleurs résistaient à la concurrence du pétrole². Dix fois moins nombreux³ qu'à cette époque, les employés des charbonnages français sont en 1995 les derniers survivants d'une culture professionnelle dont l'histoire est aussi riche que douloureuse.

Représentant 40% de la production primaire nationale avant 1973, le charbon ne contribue plus qu'à hauteur de 5% du total quand le *Pacte Charbonnier* est signé le 20 octobre 1994. Dès lors, c'est un inéluctable compte à rebours de dix ans qui s'enclenche en vue de l'arrêt complet de l'exploitation minière. Négocié avec les syndicats et Charbonnages de France, ce protocole d'accord conduit l'Etat⁴ à fixer les conditions de la disparition d'une industrie vieille de 250 ans. De fait, c'est une page majeure de l'histoire énergétique et ouvrière française qui se tourne avec la mort annoncée des dernières mines du pays.

Pour en revenir à la part du charbon dans la consommation totale d'énergie primaire, on observe dans le schéma que celle-ci était en 1973 deux fois plus importante au Royaume-Uni (1/3) qu'en France (1/6). Par la suite, un large mouvement (observé dans toute l'Union Européenne) a conduit ces proportions à régresser à hauteur de 1/5 au Royaume-Uni et de 1/15 en France. Pour comprendre ce dernier chiffre, il faut rappeler que les ressources du côté français se sont dans le même temps raréfiées. Dès lors, le taux d'indépendance de cette source d'énergie a lourdement chuté (de 61,5 à 9,5%) au cours de la période 1973-1995, ce qui a donc encouragé les gouvernants à accélérer le processus de substitution énergétique afin de se défaire de la relation de dépendance vis-à-vis des importateurs tels que le Royaume-Uni⁵. Ceci étant, il convient toutefois de relativiser ces chiffres en insistant sur le fait que dans le même temps, cet accroissement de la dépendance charbonnière s'est trouvé en partie compensé par la baisse massive de la demande⁶. Pour exemple, rappelons ainsi que la part du charbon dans la consommation finale

¹ A partir de 1993, cela a notamment conduit le pays à perdre sa place de leader européen au profit de l'Allemagne dont la production est restée importante dans la durée. Cf. MEURIC Louis (1998), *op. cit.*

² Au Royaume-Uni, le même phénomène a vu le nombre des mineurs être divisé par deux entre 1960 et 1970. A ce moment là, il en restait toutefois trois fois plus qu'en France.

³ Et seule une moitié d'entre eux descend encore à la mine. Cf. LAVERGNE Richard (1998), *op. cit.*

⁴ C'est alors Edouard Balladur qui occupe Matignon dans le cadre d'une deuxième cohabitation avec le Président Mitterrand. Concerné en tant qu'élu local lorrain, c'est le Ministre de l'Industrie Gérard Longuet qui supervise la signature de cet accord, rejeté jusqu'au bout par la CGT.

⁵ MEURIC Louis (1998), *op. cit.*

⁶ MEURIC Louis (2004), *op. cit.*

d'énergie du secteur résidentiel-tertiaire français a été divisée par treize dans les trente ans qui ont suivis le choc pétrolier.

Plus attaché à la protection de cette filière emblématique et génératrice de très nombreux emplois, le Royaume-Uni a pour sa part connu une baisse moins marquée que la France sur cette période. Pour autant, on observe qu'à partir de 1988 (date des premiers projets de privatisation), la *British Coal Corporation*⁷ a traversé une période de récession extrême jusqu'à sa privatisation effective en 1994. Ainsi, alors que l'on dénombrait 180.000 mineurs travaillant dans 170 puits au moment de la grande grève de 1984-85, il ne restait plus que 40.000 salariés répartis sur 51 sites au moment où la mesure gouvernementale de protection de la filière (*cf. infra*) est arrivée à son terme fin 1992⁸. Disposant de stocks de charbon très importants suite à l'obligation triennale d'achat, *PowerGen* et *National Power* vont alors restreindre leur demande, tandis que des premières centrales thermiques à gaz ouvrent au cours de l'année 1993. En faillite du fait de la concurrence des énergies qui lui font face sur le marché des matières premières à visée électrique, le charbon se trouve alors dans une position critique. Devenu inévitable (en dépit de l'intervention du Gouvernement de John Major), un nouveau plan de restructuration est alors décidé. Il conduit à la fermeture de nombreux sites miniers et au licenciement de trois salariés sur quatre. C'est dans ce contexte que l'État va faire le choix de se défaire de ce secteur sinistré, en le privatisant suite au *Coal Industry Act*. Dès lors, c'est principalement sous le nom d'*UK Coal* que va perdurer cette activité. Désormais concurrencé par le gaz sur le marché de la production électrique, le charbon ne va pourtant pas disparaître complètement du paysage énergétique britannique.

Le Gaz naturel : Une alternative providentielle

Tandis que la production de charbon française a été divisée par treize, dans les trente ans qui ont suivi le choc pétrolier, celle de gaz naturel l'a été par cinq. De fait, le taux d'indépendance de cette énergie s'est abaissé à 3,3%, alors que trois décennies plus tôt, la France était presque en mesure d'assurer la moitié de ses besoins (certes limités) en la matière. Mais, entre temps la demande a augmenté alors que le gisement de Lacq s'épuisait progressivement au cours des années 1980. Principalement consommé par le secteur résidentiel -tertiaire, le gaz a en effet vu sa part de marché multipliée par quatre⁹. Pour autant, on constate qu'au milieu des années 1990, l'emploi de cette énergie restait limitée, comparativement au Royaume-Uni où elle représentait alors 30% de la consommation énergétique primaire totale (contre 12% en France), ce qui en faisait la deuxième énergie la plus utilisée¹⁰ après le pétrole. Comme on l'a vu, cette différence entre les deux pays est étroitement liée aux évolutions historiques des capacités nationales de production gazière.

Découvert en 1964, le gisement de gaz de West Sole, au large de Kingston-upon-Hull (Humberside), fut le premier d'une longue série qui permit au Royaume-Uni de disposer dès le milieu des années 1970 de quantités de gaz suffisant à ses besoins. Peu utilisé jusque là, le gaz s'impose rapidement sur le marché résidentiel comme une énergie bon marché. Par la suite, même si l'usage de cette énergie sera proscrit en tant que combustible à vocation électrogène (afin de ne pas concurrencer la filière charbon déjà malmenée), le développement de celle-ci va quand même se faire au détriment de la houille. Plus propre et plus simple d'usage, le gaz va progressivement se diffuser comme mode de chauffage privilégié dans l'habitat urbain. Progressant autant que régressent les parts de marché du charbon, la demande en gaz naturel va avoir pour conséquence de redéfinir la cartographie de l'économie énergétique britannique. En effet, alors que les territoires miniers souffrent des fermetures de puits, les littoraux du Nord et de l'Est connaissent une expansion sans précédent. Sur un tout autre plan, on constate que s'il accélère alors le déclin du charbon, le développement du chauffage au gaz va également contribué à l'amélioration de la qualité de l'air urbain, dans la droite lignée des politiques de lutte contre la pollution atmosphérique qu'avait initié le Gouvernement Thatcher à la fin des années 1980.

⁷ Le *National Coal Board* a pris cette dénomination en 1987.

⁸ ROBINSON Colin (1993), *op. cit.*

⁹ Plus précisément, la demande française de gaz naturel du secteur résidentiel -tertiaire a progressé entre 1973 et 2003 avec un facteur 3,8. *Cf. MEURIC Louis (2004), op. cit.*

¹⁰ MEURIC Louis (1998), *op. cit.*

Au milieu des années 1990, la situation du marché gazier est donc bien différente de part et d'autre de la Manche, même si des signes de rapprochement se font sentir. En effet, tandis que l'entreprise nationale *Gaz de France* (GDF) occupe une place prépondérante du côté continental¹¹, son homologue insulaire *British Gas* se trouve confronté à la concurrence dans le cadre de la politique de libéralisation énergétique entamée au milieu des années 1980 par les gouvernements conservateurs. Dans cette situation, l'opérateur historique du gaz britannique est donc amené à se confronter sur le marché avec un nombre accru d'entreprises gazières, mais également avec celles du secteur électrique. À la différence de GDF qui reste historiquement lié à son jumeau EDF, *British Gas* se trouve alors en concurrence avec les opérateurs régionaux d'électricité qui cherchent à capter sa clientèle en proposant des offres attractives visant à encourager une substitution énergétique (du gaz vers l'électricité) qui leur soit favorable. Comme on le devine, cette libéralisation du marché de l'énergie britannique (encore très encadrée par le législateur) ouvre alors des perspectives incertaines. Innovante au niveau européen, elle va bientôt devenir une référence (du fait de son antériorité) au sein de l'UE. En effet, celle-ci se prépare à l'époque à prendre des dispositions similaires¹². Ainsi, à la fin des années 1990, les secteurs gaziers français et britanniques semblent finalement sur le point de converger à nouveau dans le cadre européen.

Le Pétrole : un enjeu économique international

Ressource déterminante du monde moderne, le pétrole a d'abord été l'une des plus grandes solutions offertes au Progrès, avant de révéler ses vices cachés. Objet de convoitise, il a acquis une valeur symbolique inédite pour les sociétés qui se sont développées en prenant appui sur lui. De fait, son appropriation est devenu un enjeu crucial pour les pouvoirs publics dans un contexte d'internationalisation des échanges commerciaux. Inégalement réparti sur le globe, le pétrole a favorisé certains pays (le Royaume-Uni par exemple) tandis qu'il a indirectement contribué à en handicaper d'autres, tels que la France. De fait, ce sont deux logiques d'action publique bien différentes qui se sont données à voir en la matière dans le prolongement du choc pétrolier. Pour autant, on constate qu'au cours de cette période, l'avantage n'a pas toujours été du côté britannique.

En effet, alors qu'en 1973, il n'existait quasiment pas de gisements exploités au Royaume-Uni, la France produisait plus de 14.000 barils par an (contre un peu plus de 600 Outre-manche) grâce aux forages situés dans le Bassin Parisien et en Aquitaine (notamment à Parentis dans les Landes). Quantité négligeable, ce potentiel est vite devenu dérisoire quand a commencé l'exploitation des gisements britanniques de la Mer du Nord. Découvert à Montrose (Ecosse), le premier de ceux-ci fut mis en travaux dès 1969. Toutefois, il fallut attendre 1975 (et la mise en service du gisement d'Argyll) pour que le pays réalise vraiment la richesse qui s'offrait opportunément à lui. À partir de ce moment là, ce sont une quinzaine d'autres sites qui ont progressivement été mis en service. Arrivant à point pour aider le pays dans le contexte de crise énergétique qui fait suite au Choc Pétrolier, le pétrole britannique n'est pourtant pas nationalisé par le Gouvernement travailliste de Harold Wilson. Ce dernier se contente d'en tirer un bénéfice indirect en promulguant l'*Oil Taxation Act* qui contraint les industries pétrolières à partager les dividendes des forages exploités sur le territoire britannique. Reconnue par les gouvernements suivants, cette taxation pétrolière va se révéler être une manne financière considérable pour le Royaume-Uni. En effet, dès la fin des années 1970, la production nationale annuelle est quasiment de 500.000 barils, alors que dans le même temps le potentiel français stagne à un niveau bien inférieur et complique du même fait la situation économique du pays¹³. Et peu à peu, le fossé s'est de

¹¹ En s'appuyant sur une stratégie qui consiste à diversifier les importateurs (Norvège, Russie, Pays-Bas, Algérie) tout en signant avec eux des engagements contractuels de long terme. Il s'agit en effet d'éviter qu'un éventuel litige politique (notamment avec la Russie) vienne contraindre l'approvisionnement du pays en gaz.

¹² C'est le 22 juin 1998 que sera adoptée la directive européenne 98/30/CE concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz. Suscitant en France de fortes réticences, l'ouverture de ce marché à la concurrence ne se fera (avec 18 mois de retard par rapport à l'électricité) qu'en Août 2000.

¹³ Cela n'empêche pourtant pas l'industrie française du pétrole de croire à l'avenir de cette énergie : « *On peut croire que le pétrole est fini, dépassé ; mais on se rend compte qu'il est pour longtemps encore indispensable à notre économie et à notre vie quotidienne. En l'an 2000, les experts l'affirment, il assurera encore la moitié de nos besoins en énergie. Comme matière première, il est irremplaçable. (...) Il s'agit de rechercher la plus inattendue*

plus en plus creusé entre les deux pays. Ainsi, à la veille des années 1990, la production pétrolière du Royaume-Uni atteignait le cap des 800.000 barils annuels, ce qui lui a permis de s'imposer (devant la Norvège) comme le principal producteur d'Europe occidentale¹⁴. De fait, on comprend plus aisément pourquoi la part de la consommation de pétrole a (légèrement) augmenté au Royaume-Uni alors que – comme le montre le schéma présenté plus haut- cette même part a significativement diminué en France au cours de la même période.

Loin de disposer de telles quantités de pétrole sur son territoire, la France est au milieu des années 1990 dans une position d'importateur presque totale. Si cette situation n'est pas nouvelle, puisque le taux d'indépendance énergétique du pétrole était déjà inférieur à 2% en 1973, on constate pour autant que la croissance des importations a été fortement limitée¹⁵ du fait de la mise en service du parc nucléaire au cours des années 1980. Ainsi, la contribution du pétrole dans la production d'énergie primaire nationale n'était plus en 1995 que la moitié de ce qu'elle était en 1973. Par ailleurs, on peut observer sur le diagramme ci-dessous (Fig. 1.1) qu'une autre évolution significative a marqué cette période, en redéfinissant les partenariats énergétiques de la France.

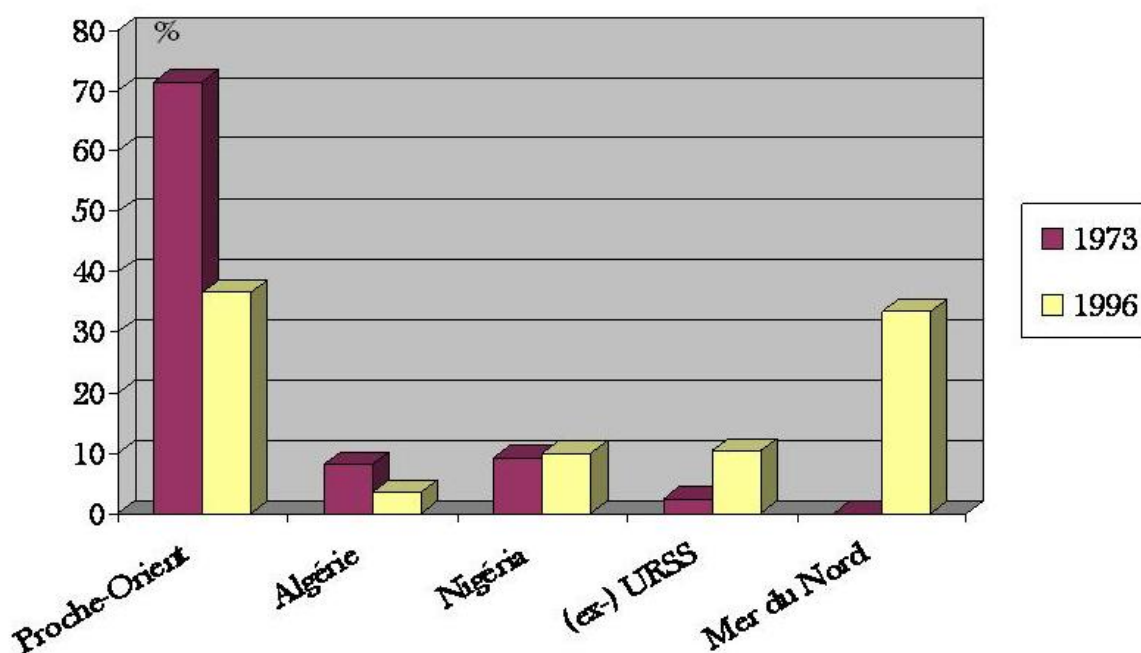


Fig. 1.1 : Provenance géographique des importations françaises de pétrole brut¹⁶

Principaux fournisseurs de la France en 1973, les pays du Golfe Persique disposaient alors d'une part de marché de plus de 70%. Considérés comme responsables de la volatilité des prix du baril lors des deux chocs pétroliers, ils vont voir leur part divisée par deux en un peu plus de deux décennies. Particulièrement concernés, l'Irak, les Emirats Arabes Unis et le Koweït seront les plus touchés par cette reconfiguration des relations commerciales puisque leur part d'exportation vers la France va être divisée par dix. Autre victime de ce changement dans les stratégies d'import, le pétrole algérien va quant à lui faire l'objet d'une forme de rétorsion du fait de la nationalisation des exploitations françaises présentes sur son sol¹⁷. Inversement, on observe qu'au milieu des années 1990, les gagnants du marché français

des énergies nouvelles : le "nouveau pétrole", celui qui vient de la mer». Extraits d'une publicité du Centre d'Etudes et d'Information Pétrolières, intitulée "Nouveau Pétrole", énergie de demain, publiée dans le quotidien *Le Monde* du 11 mai 1976, p.10.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ La part des importations pétrolières a ainsi diminué de 20% au cours des trois décennies qui ont suivi le choc pétrolier. Cf. MEURIC Louis (2004), *op. cit.*

¹⁶ Schéma réalisé à partir des données synthétisées in VAILLANT Corinne et QUINTAINE Thierry (1998), « Les hydrocarbures », *Les Annales des Mines - Réalités Industrielles*, n°3/98, pp.89-94.

¹⁷ La nationalisation, voulue par le Président Boumediene, ayant entraîné la spoliation des investissements réalisés.

sont l'Arabie Saoudite et l'Iran qui vont consolider leur position en restant les deux principaux importateurs devant la Norvège, le Royaume-Uni (qui contribuent désormais pour un tiers des importations alors qu'ils étaient globalement absents du marché avant 1973) et les pays de l'ex-URSS.

Au-delà de la question de la provenance du pétrole, celle de son exploitation (en France et à l'étranger) s'avère tout aussi cruciale. À cet égard, le milieu des années 1990 est un moment déterminant puisque c'est alors que l'Etat fait le choix de se désengager financièrement puis de privatiser¹⁸ les deux entreprises pétrolières qu'il contrôlait de longue date¹⁹. La première d'entre elles, *Total*, est issue de la Compagnie Française des Pétroles (CFP) créée en 1924. Présente dans le monde entier, au plus près des gisements, cette société a longtemps constitué un atout majeur pour l'Etat. En effet, à mi-chemin entre une mission de service public et une activité plus commerciale d'exploitation, de transport, de raffinage et d'approvisionnement, *Total* faisait figure d'intermédiaire incontournable dans le cadre des relations commerciales qui unissaient la France et les pays producteurs. Moins développée à l'international, la seconde entreprise dont l'Etat va se défaire au cours des années 1990 est historiquement liée à l'exploitation de pétrole français. Anciennement désignée sous l'acronyme d'ERAP (Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières), elle a par la suite été connue sous le nom d'*Elf* (1967) puis d'*Elf Aquitaine* (1976). Initialement chargée de rechercher puis d'exploiter les gisements présents sur le territoire national (en métropole et dans les colonies), l'entreprise a pourtant dû s'ajuster suite à la nationalisation de ses actifs en Algérie en 1971. C'est alors que son activité d'extraction pétrolière s'est étendue en direction de la Mer du Nord, notamment dans le cadre d'une concession d'exploitation du gisement anglo-norvégien de Frigg. Privatisée à partir de 1994, *Elf Aquitaine* est désormais dans une vraie situation de concurrence avec *Total*. Cet état de fait ne durera pas longtemps puisque bientôt²⁰ les deux entreprises feront le choix de la complémentarité en fusionnant les deux entités au sein du groupe *TotalFina Elf*, désormais considéré comme la quatrième plus importante entreprise pétrolière au monde²¹.

Si on constate qu'une économie pétrolière existe bien en France, il n'en reste pas moins que le pays n'est pas en mesure de couvrir ses besoins en pétrole sur la base de sa production nationale. Pour autant, force est de constater que cette situation paradoxale constitue un moindre mal sur un plan économique. En effet, l'état des lieux serait bien pire si la France ne pouvait compter sur l'activité d'exploitation pétrolière qu'opère *TotalFina Elf* à l'étranger. Car en ce qui concerne la consommation de pétrole, un sérieux problème se pose au niveau national. Correspondant au milieu des années 1990 à un tiers de la consommation totale d'énergie du pays, la demande pétrolière nationale ne représente qu'une proportion légèrement inférieure à celle constatée au Royaume-Uni, alors que la part de pétrole dans la production nationale est loin d'être équivalente. Bien évidemment, il ne s'agit pas de contester que des progrès aient été faits pour maîtriser la demande suite au premier choc pétrolier. Ainsi, on peut constater (*cf.* schéma présenté plus haut) que la part du pétrole a été presque divisée par deux entre 1973 et 1995. De même, il est intéressant de d'observer que les politiques d'économies d'énergie mises en œuvre en France semblent avoir eu un certain effet sur la demande pétrolière en permettant notamment de diminuer de plus de 50% la consommation du secteur résidentiel-tertiaire. Pour autant, une bonne part de ces efforts semble être de l'histoire lointaine au milieu des années 1990. En effet, tout un chacun peut alors profiter des avantages d'un pétrole bon marché (le baril de Brent ayant vu son cours chuter massivement depuis le contrechoc pétrolier de 1986) dans un contexte où l'Etat tend à justifier par son désengagement le faible intérêt qui existe à économiser encore le pétrole.

¹⁸ C'est suite à la Loi 92-1443 du 31 décembre 1992 que le Gouvernement de Pierre Bérégovoy va engager la réforme et la libéralisation des activités pétrolières.

¹⁹ Sur l'histoire de ces deux groupes pétroliers, on se rapportera avec intérêt à BELTRAN Alain et CHAUCHEAU Sophie (2004), « Destins croisés. Aperçus de l'histoire du groupe Elf-Aquitaine et de la CFP-Total », *Bulletin de l'IHTP*: « Pétrole et gaz : Nouvelles perspectives et outils de recherche », n°84, novembre 2004. (disponible en ligne sur le site de l'Institut d'Histoire du Temps Présent : www.ihtp.cnrs.fr).

²⁰ En 2000, soit un an après la fusion qui avait eu lieu entre *Total* et le pétrolier belge *Petrofina*.

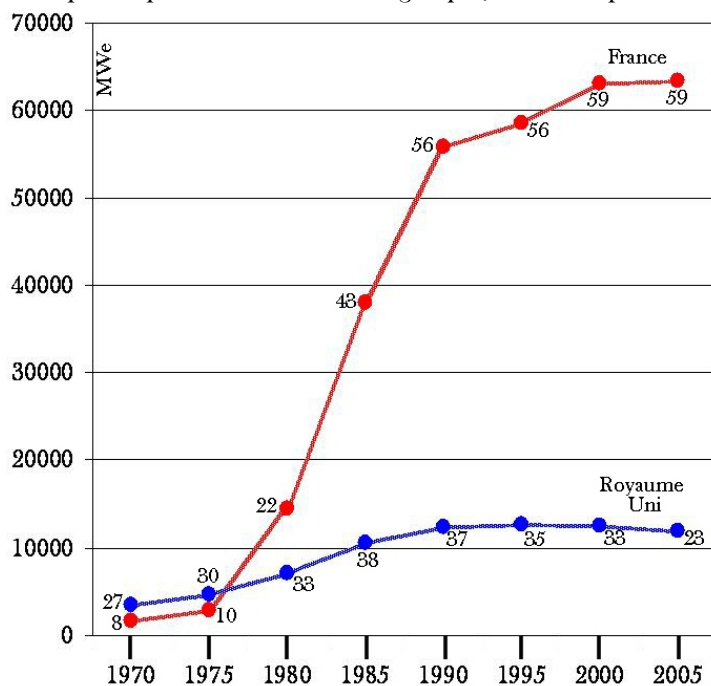
²¹ Il s'agit également de l'entreprise qui dispose du plus fort poids indiciel au sein du CAC 40.

Annexe 2

Du nucléaire aux énergies renouvelables

Associer sous un même titre l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, c'est immédiatement prendre le risque de susciter des réticences de la part de ceux qui refusent qu'un quelconque amalgame puisse être opéré entre les deux. Pourtant, cette agrégation fait sens dans le contexte contemporain, dès lors que l'on s'attache d'abord à dissocier les énergies qui émettent des gaz à effet de serre et celles qui n'en génèrent pas. Pour le reste, il va de soi que l'on ne saurait mettre sur le même plan l'uranium (ressource non renouvelable et extrêmement sensible sur un plan environnemental) et les énergies *propres* qui font appel à l'eau, au soleil ou au vent.

Dans les deux cas qui nous intéressent ici, la vocation principale (mais non exclusive²²) de ces énergies est de produire de l'électricité, et c'est en cela qu'elles se révèlent particulièrement intéressantes à étudier dans le cadre de notre thèse. Encouragées de longue date par les pouvoirs publics qui souhaitent les voir se substituer aux énergies fossiles, elles s'intègrent directement dans une politique qui vise à renforcer l'indépendance énergétique du pays. Comme on a pu le voir auparavant, cette action publique est parvenue à atteindre ses objectifs en assurant à la France une réelle autosuffisance en matière d'électricité et en permettant au taux d'indépendance énergétique national (désormais supérieur à 50%) de se hisser enfin au niveau de la moyenne européenne. Pour autant, s'il faut constater que ce résultat est positif pour l'économie énergétique, il ne faut pas oublier de préciser dans le même temps que cette



situation prévalait déjà avant le Choc Pétrolier²³. En effet, on a pu constater que les discours servant à légitimer la stratégie électronucléaire française omettaient presque systématiquement de rappeler cet état de fait initial. En évoquant cela, il ne s'agit en aucun cas de discuter l'intérêt du volet productif contenu dans le *Plan Messmer*, puisqu'on sait dans le même temps que la situation d'excédent électrique n'aurait pas pu perdurer jusqu'à aujourd'hui s'il avait fallu continuer à produire majoritairement avec des centrales thermiques à flamme. D'autant que dans le même temps, la consommation finale d'énergie primaire du secteur résidentiel-tertiaire a été multipliée par quatre, tandis que sa part dans la consommation totale du pays augmentait de 62% pour atteindre une proportion de trois cinquièmes²⁴.

Fig. 2.1 : **Evolution des puissances électronucléaires nettes raccordées au réseau en France et au Royaume-Uni entre 1970 et 2005.**²⁵

Les chiffres présents sur les courbes indiquent le nombre de réacteurs en fonctionnement

²² Dans le cas du solaire thermique par exemple, cette dimension électrogène est absente au profit d'une production de chaleur. Il en va de même pour la géothermie qui est également en mesure de générer de la fraîcheur climatisée.

²³ Le taux d'indépendance énergétique de l'électricité primaire française était en 1973 de 103,4%. Cf. MEURIC Louis (2004), *op. cit.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Schéma réalisé à partir des données de l'Agence Internationale à l'Energie Atomique (AIEA), citées in Commissariat à l'Energie Atomique (2006), *Elecnuc. Les centrales nucléaires dans le monde. Situation au 31-12-2005*, (document PDF disponible sur le site Internet du CEA : www.cea.fr), p.14.

Le paradoxe nucléaire

Alors que le Royaume-Uni était en 1973 le premier producteur d'énergie nucléaire de la Communauté Européenne, avec un potentiel deux fois supérieur à celui de la France, sa production ne lui permettait plus d'atteindre en 1995 que le troisième rang de ce classement en dépit d'un triplement au cours de cette période. Etant parvenue, au cours des vingt ans qui ont suivi le choc pétrolier, à multiplier par 25 ses volumes de production nucléaire, c'est la France qui a entre temps accédée à la première place européenne en développant une offre quatre fois supérieure à celle du Royaume-Uni²⁶ (cf. Fig. 2.1). Pour autant, même si le Royaume-Uni semble aujourd'hui largement distancé par la France, il n'en reste pas moins que la part du nucléaire dans la production totale d'électricité reste la cinquième plus importante au Monde (48,5%), derrière celle de la France (78,5%), de la Lituanie, de la Slovaquie et de la Belgique.

Relevant de deux stratégies politiques différentes face au Choc Pétrolier, l'inversion de positions qu'ont connu les deux pays s'est par ailleurs réalisée dans le prolongement de nombreux effets de contexte nationaux que nous avons déjà évoqués dans le premier chapitre. Parmi ceux-ci, l'un reste cependant encore à traiter ici, il s'agit de la matière première de l'industrie nucléaire : l'uranium.

Une limite à l'autonomie : l'approvisionnement en uranium

Concernant l'uranium, une première remarque s'impose d'emblée si on cherche à comparer les situations françaises et britanniques : la France en a longtemps eu, tandis que le Royaume-Uni n'a jamais véritablement disposé de réserves de ce minerai. De fait, le développement des filières nucléaires des deux pays ne s'est historiquement pas fait de la même manière puisque l'un des deux se devait d'importer l'uranium alors que l'autre en était partiellement dispensé. Pour autant, si on peut constater - dans le cas présent- que c'est la France qui a été *gâtée par la nature*, il faut dans le même temps relativiser l'ampleur de cette richesse minérale. Car même s'il suffit d'un kilo d'uranium enrichi (soit 6 kilos d'uranium naturel) pour produire autant d'électricité que 8 tonnes de pétrole ou 12,5 tonnes de charbon, il n'en reste pas moins que ce minerai est infiniment plus rare.

Dans le cas de la production française, cette rareté s'est par ailleurs accompagnée de difficultés d'exploitation. Ainsi, même si la quantité d'uranium extraite a connu une croissance continue jusqu'en 1990, la production ne permettait de couvrir que la moitié des besoins du pays au cours des années 1980, à l'époque où la demande a augmenté massivement. Il s'est donc révélé nécessaire d'importer. Et de fait, cela a réduit d'autant la possibilité d'une réelle indépendance en matière d'électricité. Dès le début des années 1990, cet état de fait s'est encore amplifié quand les prospectives ont été revues à la baisse. En effet, les réserves estimées sont alors passées de 67.000 tonnes à 28.000 tonnes. Et en 2001, une seconde dévaluation a conduit à revoir une nouvelle fois l'estimation de 13.000t à 190t. Conséquence logique de cette chute accélérée du potentiel d'uranium extractible, une cessation des activités est décidée en 2002, après que 76.000 tonnes d'uranium aient été extraites du sol français²⁷. Ironie du sort, c'est quand les besoins sont devenus les plus grands que la ressource est venue à manquer²⁸.

Depuis cette date, la France se trouve donc dans la même situation que le Royaume-Uni. Elle se doit d'importer, ce qui renchérit évidemment les coûts d'exploitation de l'industrie nucléaire en la rendant vulnérable vis-à-vis de ses fournisseurs. Largement tributaire de la situation politico-économique des différents pays²⁹ qui contrôlent l'offre, la sécurité des approvisionnements franco-britanniques se trouve

²⁶ MEURIC Louis (1998), *op. cit.*

²⁷ ENERGY WATCH GROUP (2006), *Uranium Resources and Nuclear Energy*, EWG Series 1/2006, p.32.

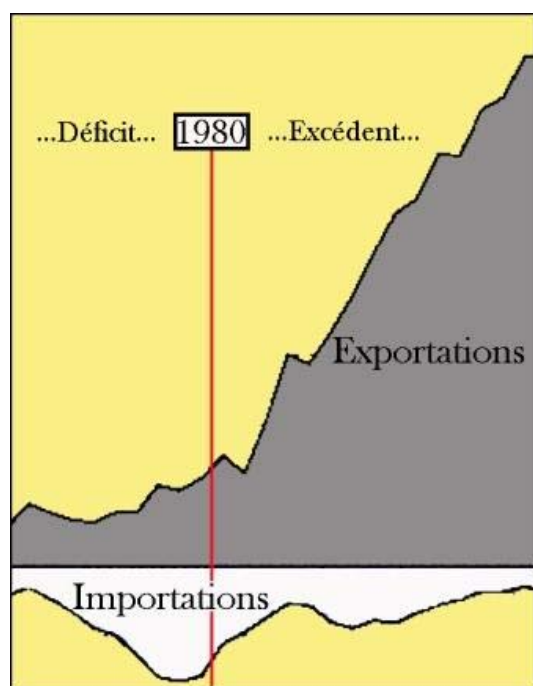
²⁸ Cet épuisement des réserves d'uranium n'est en fait pas complet. Il ne concerne que le potentiel aisément exploitable, c'est-à-dire celui qui peut être commercialisé à un prix acceptable sur le marché mondial. A l'instar de la France, l'Allemagne est également arrivée au bout de ses réserves, tandis que les Etats-Unis se dirigent aujourd'hui aussi vers cette inéluctable issue.

²⁹ Derrière le leader canadien, on trouve notamment le Brésil, des anciennes républiques soviétiques (Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan), ainsi que des pays du continent africain (Namibie, Niger).

donc confrontée à de sérieuses incertitudes à moyen terme. En effet, les experts de l'Agence Internationale de l'Energie estiment que la production d'uranium bon marché (moins de 40 dollars le kilo) déclinera au cours des années 2020, ce qui obligera l'industrie nucléaire à se reporter sur un uranium plus difficilement exploitable et dont le coût sera inévitablement bien supérieur³⁰. Au-delà de ses projections d'avenir, on constate d'ores et déjà qu'un sérieux problème se pose du fait du décalage qui existe entre l'importance de la demande et la faiblesse de l'offre. Et cela pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour le Royaume-Uni et la France où une part très importante de l'électricité dépend de l'industrie nucléaire.

La production nucléaire française : un cas particulier

Avec un taux de 78% de son électricité produite grâce au nucléaire, la France est tout particulièrement concernée par la question de l'uranium. Cas singulier à l'échelle mondiale, la production électronucléaire française n'est comparable qu'à celle de la Suède où la moitié de l'électricité est produite grâce à l'atome. La France n'est cependant pas le plus gros producteur mondial d'énergie nucléaire, elle est devancée en cela par les Etats-Unis. Elle dispose toutefois d'un vaste parc de production qui lui permet de couvrir ses besoins et d'exporter. En cela, elle se différencie du modèle américain qui reste largement interdépendant avec son voisin canadien.



L'électricité nucléaire (brute) qui ne représentait en 1973 que 8,8% de la production primaire française a vu -en l'espace de trente ans- son potentiel de production être multiplié par trente. C'est d'ailleurs ce qui explique que la production primaire nationale ait progressé de 215% au cours de cette période. D'abord limitée (+20% entre 1973 et 1980), celle-ci a connu un doublement au cours des années 1980 (+113% entre 1980 et 1990) avant de ralentir dans la décennie suivante (+18% entre 1990 et 2000)³¹. Ainsi, en 1997, le parc de 58 réacteurs permettait de produire 376 TWh pour une puissance installée de 61,5 GW. Sans surprise, puisque tel était le but de la stratégie de substitution du Gouvernement Messmer, cela a conduit à une réduction considérable des importations de combustibles fossiles tout au long du développement de la filière. Longtemps considérée par ses détracteurs comme surdimensionnée au regard des besoins du pays, la capacité de production du programme électronucléaire s'est effectivement révélée très importante. Tellement même que la France se trouve depuis le début des années 1980 en situation

d'excédent (comme on le voit sur le schéma ci-dessus) du fait de l'accroissement des volumes d'exportation et de la stabilisation des quantités importées.

Correspondant à 3-4% du PIB au moment du premier choc pétrolier puis à 5% à l'époque du second, la facture énergétique du pays ne représente plus aujourd'hui que 1 à 2% du PIB. Ainsi, la stratégie initiée en 1974 en vue de réduire la part des importations d'énergies fossiles s'est révélée globalement positive (si on met de côté les risques considérables qui sont associés au mode de production nucléaire) en permettant des améliorations de la facture et de l'indépendance énergétique, mais aussi en limitant le prix du KWh qui reste bien inférieur à la moyenne européenne et à la tarification constatée au Royaume-Uni.

³⁰ Source : Energy Watch Group (2006), *op. cit.*

³¹ Cf. MEURIC Louis (2004), *op. cit.*

Le nucléaire et l'environnement : Risques endogènes et exogènes

Traiter des avantages du nucléaire sans évoquer les risques majeurs qui lui sont associés du fait de sa haute radioactivité serait faire preuve d'une certaine cécité. De même, ce serait être partisan de le limiter à cette dimension en omettant de prendre en compte l'atout que constitue cette énergie pour les pays qui en disposent. Sujet de controverses entre partisans convaincus et opposants farouches, ce mode de production énergétique se doit d'être ici abordé avec une certaine objectivité. C'est pourquoi, après avoir longuement présenté les aspects économiquement positifs de cette source d'énergie, il nous faut à présent intégrer la question de ses limites en insistant notamment sur les risques qui lui sont consubstantiels.

Contribuant à faire relativiser l'ampleur des incidents survenus au fil du temps à Mayak (URSS, 1957), Windscale (Grande-Bretagne, 1957), Three Mile Island (États-Unis, 1979), ou Saint Laurent (France, 1980), la catastrophe qui a eu lieu dans la centrale nucléaire soviétique de Tchernobyl en 1986 reste la référence universelle en matière de risque industrielle³². Ayant suscité un émoi important en Europe et dans le Monde, ce tragique événement n'a pourtant pas mis un terme au développement de l'énergie nucléaire. Et si des pays comme l'Italie ont alors décidé de mettre un terme à ce type de production, d'autres comme la France ont fait le choix de continuer malgré tout sur cette voie³³.

Côté britannique, c'est aussi cette seconde position qui va prévaloir, même si on constate *a posteriori* que le rythme de construction de nouvelles centrales nucléaires a commencé à ralentir fortement à cette époque. Contraints³⁴ par les choix d'investissements qu'ils ont fait depuis trois décennies, les gouvernants britanniques et français vont ainsi privilégier une logique d'amortissement économique, au détriment de ce que l'on valorisera par la suite sous le terme de *principe de précaution*. Toutefois, il ne s'agit pas ici de commenter (voire de critiquer) les décisions politiques du passé. D'autant que le présent tend à montrer la permanence de celles-ci. Au contraire, il faut souligner à nouveau les initiatives qui sont prises par les pouvoirs publics pour diminuer les risques inhérents à la filière nucléaire.

La mise en agenda politique de la thématique des risques (notamment nucléaires) s'est en effet amplifiée en France à partir du début des années 1990 au travers d'un certain nombre de mesures législatives et réglementaires qui ont contribué à associer davantage les citoyens dans le cadre de processus délibératifs en lien avec les infrastructures sensibles. Premier pas en ce sens, la Loi Bataille³⁵ (votée en 1991) a ainsi permis de réglementer le stockage des combustibles nucléaires usagés dont les niveaux de radioactivité sont les plus importants. En charge de cette mission, l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets RADioactifs (ANDRA) est alors devenue un établissement public distinct du CEA³⁶. Des mesures spécifiques d'information et de participation du public ont également été prévues par le législateur et ont conduit à la création des Comités Locaux d'Information et de Suivi (CLIS), afin que les riverains des futurs sites d'enfouissement puissent être associés aux décisions qui les concernent. Une nouvelle étape a ainsi été franchie dans la prise en considération des risques liés à la production énergétique dans le

³² Selon l'échelle *International Nuclear Event Scale* (INES), les incidents précédents étaient compris entre les niveaux 4 et 6, alors que l'accident de Tchernobyl est le seul à avoir atteint le niveau maximum (7).

³³ Considérant que les défaillances de la gestion soviétique n'auraient pas pu mener à une telle issue au regard des règles de sécurité en vigueur en France, les pouvoirs publics ont ainsi mis à distance toutes les comparaisons qui étaient faites entre ce qui avait eu lieu en Ukraine et ce qui pourrait l'être sur le territoire national.

³⁴ Au sens où les choix de développement en matière énergétique ont toujours eu tendance à enchaîner les générations entre elles. Cf. DEBEIR Jean-Claude, DELEAGE Jean-Paul et HEMERY Daniel (1986), *Les servitudes de la puissance. Une histoire de l'énergie*, Paris, Flammarion.

³⁵ La Loi n°91-1381 du 30 décembre 1991 se trouve couramment associée au nom de son initiateur, le député socialiste du Nord, Christian Bataille.

³⁶ Dans le même sens, l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) a plus tard été créée (Article 5 de la loi n° 2001-393 du 9 mai 2001) en parallèle à l'instauration de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFFSE). Dans les mois qui vont suivre, la question de la sécurité des sites industriels sensibles va d'ailleurs connaître une nouvelle actualité. En effet, les attentats du 11 septembre 2001 vont encourager le Gouvernement à renforcer la protection des centrales nucléaires face aux menaces terroristes, tandis que l'explosion de l'usine AZF à Toulouse va contribuer à remettre la question des risques industriels au premier plan, trente-cinq ans après l'incendie dramatique de la raffinerie pétrolière de Feyzin.

cadre d'une démarche se voulant plus transparente et participative. De nombreuses frustrations ont pourtant continué de s'exprimer du côté des associations hostiles au nucléaire (notamment au sein du réseau *Sortir du Nucléaire*) et des riverains. En effet, en dépit d'une information plus grande, de nombreuses craintes subsistent. Et tandis que l'industrie nucléaire s'emploie à rassurer sur la réalité du risque encouru³⁷, les raisons de s'inquiéter se renouvellent en permanence et alimentent des perceptions du risque bien différentes.

Au-delà de ces risques endogènes que pose la filière nucléaire, on constate depuis quelques années que ce mode de production énergétique pourrait paradoxalement être une solution à un risque environnemental exogène : le changement climatique. En effet, l'énergie nucléaire a pour avantage notable de ne générer qu'une quantité réduite de gaz à effet de serre. Ce faisant, l'électricité produite ainsi tend à s'imposer comme bien plus compétitive que d'autres, même si le prix effectif du kilowattheure nucléaire reste difficile à évaluer. Souvent déconsidéré comparativement au gaz, l'atome s'est vu récemment réévaluer dans un contexte où les externalités carboniques importent de plus en plus et où les prix des énergies fossiles augmentent à nouveau.

Pour la France, cette évolution opportune n'est pas sans intérêt puisque la combinaison hydraulique / nucléaire sur laquelle s'appuie majoritairement le système de production électrogène permet au pays de fournir une électricité très faiblement émettrice de CO₂. À titre de comparaison, la quantité de dioxyde de carbone émise par habitant (en vue de produire de l'électricité) est un quart plus faible que celle constatée Outre-manche, ce qui permet à la France d'être (après le Portugal, la Suède et la Suisse) l'un des pays industrialisés qui émet le moins de gaz à effet de serre par habitant. On assiste dès lors à un nouveau renversement de situation puisque, après avoir été successivement une solution (face à la crise énergétique des années 1970) puis une menace potentielle (dans le contexte de l'après-Tchernobyl), l'énergie nucléaire est ainsi revenue sur le devant de la scène publique en se présentant comme un atout environnemental national³⁸.

Cette présentation du nucléaire comme une opportunité écologique n'en reste pourtant pas moins contestée, notamment au sein du Gouvernement de cohabitation qui arrive au pouvoir en 1997. Devenue Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Dominique Voynet appelle ainsi à une « *plus grande prudence face aux affirmations enthousiastes qui présentent le nucléaire comme la solution idéale pour combattre l'effet de serre* ». Pour autant, contrainte par une forme de solidarité gouvernementale, la Ministre se trouve dans le même temps obligée de concéder que l'hypothèse d'une sortie rapide du nucléaire n'est pas à l'ordre du jour puisque *la surcapacité actuelle du parc électronucléaire a pour conséquence de libérer du temps pour préparer l'avenir*³⁹. La France doit donc -selon Dominique Voynet- composer avec le nucléaire pour quelques années encore, dans l'attente de la mise en œuvre d'une solution intégrée qui permette de s'en passer. En attendant, il convient pour l'heure de travailler à une maîtrise des risques qui y sont associés.

³⁷ En cherchant à définir une hypothétique *acceptabilité* du risque, sorte de formulation médiane du danger qui devrait -en théorie- susciter une adhésion de la plus grande partie de la population. Génératrice de contrats de financement pour les chercheurs en sociologie et en psychologie sociale, cette notion de *risque acceptable* n'est pas sans poser problème sur un plan déontologique.

³⁸ On observe alors que le risque n'est pas une catégorie objective en soi, tant l'appréhension de celui-ci est résolument située : Cf. PAUTARD Eric (2007), « L'appropriation politique du risque climatique », communication lors de la Journée d'étude « *Risques et Activités* », organisée par le CERTOP-CNRS, Université Toulouse -Le Mirail, le 20 avril 2007.

³⁹ Extrait de la déclaration prononcée le 11 juin 1998 à l'Assemblée Nationale par la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Dominique Voynet, à l'occasion d'un colloque sur les défis internationaux de la politique énergétique française.

Le potentiel incertain des énergies renouvelables

Jusqu'au milieu des années 1990, la part de production électrique imputable aux énergies renouvelables correspondait globalement à celle du secteur hydro-électrique. Et cela, des deux côtés de la Manche, en raison des faibles performances des équipements photovoltaïques et éoliens disponibles⁴⁰ jusqu'alors et du fait d'un soutien limité des pouvoirs publics à l'égard de ceux-ci. La ressemblance entre les deux pays s'arrête cependant ici. En matière de production hydraulique, on observe en effet une nette différence. Deuxième producteur de la future UE15 (derrière la Suède) en 1973, la France produisait déjà dix fois plus que le Royaume-Uni. Devenue le premier producteur au milieu des années 1990, l'hydroélectricité française génère toujours dix fois plus que son voisin britannique, soit un quart de la production hydraulique de l'Union Européenne. On constate pourtant que le taux de croissance de cette énergie est resté en France assez faible au cours des vingt-cinq années qui se sont écoulées, tandis que sa part dans la production primaire nationale chutait de 9,5 à 4,5% du total, au fur et à mesure que les centrales nucléaires entraient en service⁴¹.

Ne relevant pas de la production d'électricité, les énergies renouvelables thermiques ont également connu une baisse significative de leur contribution (à la production d'énergie primaire du pays) en passant d'un taux supérieur à 22% à un niveau inférieur à 10% au cours de la période 1973-1995. Comme on l'a déjà vu, cette régression trouve principalement son origine dans l'effet de déséquilibre qu'a induit (pour toutes les énergies concurrentes) la mise en service du parc de production électronucléaire. Ainsi, même s'il reste toujours la première énergie renouvelable du pays (avec un peu moins de la moitié des parts de ce marché), le chauffage au bois a vu sa prépondérance s'éroder partiellement au profit de systèmes thermiques (notamment électriques) présentés comme plus modernes, plus sûrs et plus fonctionnels. Pour autant, et nous aurons l'occasion de le voir par la suite, cette proportion ne va pas longtemps continuer à baisser, du fait de la mise en œuvre progressive de politiques de soutien aux énergies renouvelables, en France comme au Royaume-Uni.

A titre d'exemple, on peut notamment citer le programme de développement décennal de la filière éolienne que le Secrétariat d'Etat à l'Industrie va initier en 1996 afin que la France édifie progressivement un parc de production d'une capacité de 250 à 500 MW. Symptomatique d'un changement de position à l'égard de ces énergies nouvelles, ce plan n'en reste pas moins assez modeste. Il faut en effet rappeler que l'ambition chiffrée de ce programme ne correspond (dans le meilleur des cas) qu'à 0,8% de la puissance nucléaire installée à la même époque. De fait, il apparaît que si une étape importante est alors franchie dans la perspective d'une diversification du bouquet énergétique favorable aux renouvelables, celles-ci semblent avoir encore beaucoup de chemin à parcourir avant de concurrencer l'atome. Perçues comme peu rentables (puisque leur coût financier ne prend pas en compte le bénéfice qu'elles induisent en termes d'externalités environnementales), ces « énergies du futur » restent donc marginales en France tout comme au Royaume-Uni.

⁴⁰ On pourrait également citer ici l'énergie marémotrice. Toutefois, force est de constater que la contribution isolée de l'emblématique centrale de l'estuaire de la Rance (raccordée au réseau français depuis 1967) reste aujourd'hui assez dérisoire au regard de la production totale d'énergie en France. Côté britannique, des prototypes d'un genre différents (priviliégiant les courants sous-marins et non ceux de surface) étaient à l'étude à la fin des années 1990 dans la perspective d'un développement accéléré au cours de la décennie suivante. Il semble en 2008 que ces programmes ont pris un certain retard, même si leur nombre s'est multiplié.

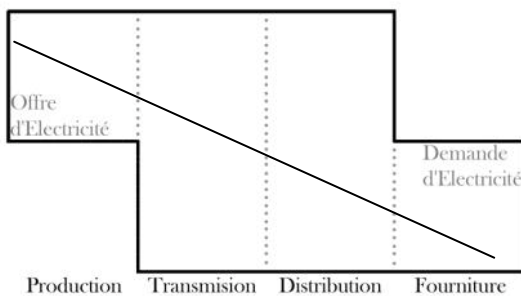
⁴¹ MEURIC Louis (1998), *op. cit.*

Annexe 3

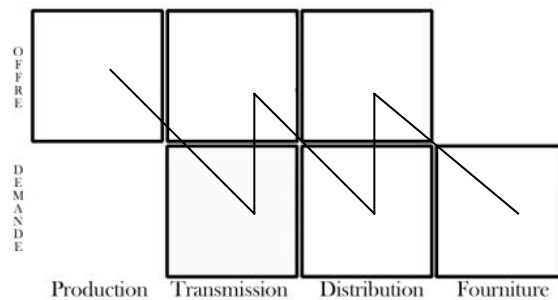
Le démantèlement des systèmes électriques intégrés

Dans le cadre des processus britanniques et communautaires de dérégulation du secteur de l'électricité, il a été décidé de rompre avec l'organisation classique qui prévalait antérieurement au sein des services publics énergétiques. Afin de susciter une concurrence accrue entre les différents acteurs du marché en l'absence d'un pilotage étatique globale de la filière, des mesures ont donc été prises en 2000 (*Utilities Act* au Royaume-Uni et Loi du 10 février 2000 en France) pour procéder à une « *dé-intégration* » progressive du système, visant d'une part à distinguer les différentes activités (production, transmission, distribution et fourniture) et d'autre part à opérer un découplage entre l'offre et la demande. Dans le premier cas, on parlera ici de dégroupage vertical (*vertical unbundling*) ou de sectorisation, tandis que dans le second, on désignera inversement la modification comme relevant d'une segmentation horizontale (*horizontal splitting*)⁴².

Système électrique intégré
(service public de l'électricité classique)



Système électrique segmenté
(organisation libérale du marché)



Considérée comme une étape incontournable pour la constitution d'un marché concurrentiel, cette restructuration systémique s'est traduite par la disparition de la continuité partenariale intra organisationnelle au profit d'un accroissement des relations marchandes inter organisationnelles. De fait, comme on le constate sur le schéma ci-dessus, la liaison entre les deux extrémités de l'offre et la demande d'électricité s'est considérablement compliquée en intégrant des niveaux d'échange qui n'existaient pas auparavant. Par ailleurs, il s'avère également que, sous l'effet de l'ouverture des différents marchés (à l'exception de la transmission qui relève toujours d'une gestion monopolistique d'Etat), c'est une multitude d'acteurs qui peuvent désormais intervenir aux différents stades du système.

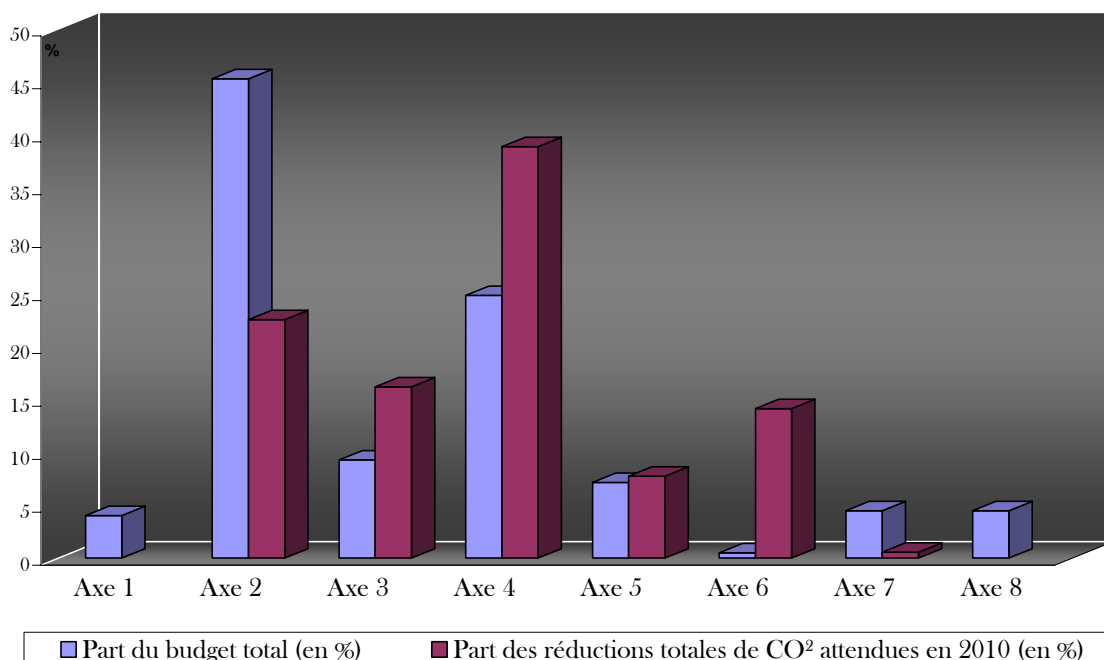
De la sorte, on est passé assez rapidement d'un modèle organisationnel où un seul acteur (l'Etat électricien) encadrait toute la filière (sur la base d'une logique d'action politico-administrative) à un nouvel espace d'interactions où de nombreux acteurs offrent et/ou demandent de l'électricité en s'appuyant sur les mécanismes de régulations qui structurent désormais ce marché.

Face à cette mutation (et à la représentation graphique que nous en avons faite plus haut), des questions se posent toutefois quant aux effets induits d'une telle reconfiguration du système. En effet, si on en juge par la physionomie respective des modèles intégrés et segmentés, on peut se demander si la perte de linéarité qui s'observe au niveau de la liaison des extrémités ne risque pas dans le même temps de produire une certaine confusion, une perte de cohérence globale ou plus simplement d'inutiles complications préjudiciables pour les consommateurs finaux.

⁴² JAMASB Tooraj & POLLITT Michael (2005), "Electricity Market Reform in the European Union : Review of Progress toward Liberalization & Integration", *The Energy Journal*, "European Electricity Liberalisation" special issue, pp.11-41.

Annexe 4 Le Plan Climat 2004-2012

Aperçu du coût et des résultats attendus du Plan Climat 2004-2012



- Axe 1 : Campagne nationale sur le Changement Climatique et Adaptation (2 mesures)
- Axe 2 : Transports Durables (14 mesures)
- Axe 3 : Bâtiment et Ecohabitat (5 mesures)
- Axe 4 : Industrie, Energie et Déchets (24 mesures)
- Axe 5 : Agriculture Durable et Forêts (6 mesures)
- Axe 6 : Climatisation Durable (5 mesures)
- Axe 7 : Plans Climats Territoriaux et Etat Exemplaire (5 mesures)
- Axe 8 : Recherche, International et Prospective après 2010 (2 mesures)

Annexe 5

Le cadre général de la Loi d'Orientation sur l'Energie de 2005

L'article 1 définit quatre objectifs :

- "*Contribuer à l'indépendance énergétique nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement*"
- "*Assurer un prix compétitif de l'énergie*"
- "*Préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'effet de serre*"
- "*Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie*"

Pour ce faire et afin d'assurer une cohérence à cette politique, l'Etat s'engage dans une gouvernance multi-niveaux en partenariat avec les institutions infra et supra-nationales.

L'article 2 expose les quatre grands axes de la politique énergétique nationale :

- "*Maîtriser la demande d'énergie*" (cf. art.3)
- "*Diversifier les sources d'approvisionnement énergétique*" (cf. art. 4)
- "*Développer la recherche dans le domaine de l'énergie*" (cf. art. 5)
- "*Assurer des moyens de transports et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins*" (cf. art.6)

Par ailleurs, la Loi adopte le principe d'un *Plan Climat*, conçu pour accompagner la réduction annuelle de 3% (en moyenne) des émissions de gaz à effet de serre. De même, elle fixe un objectif de long terme qui prévoit la division par quatre (*Facteur 4*) de ces émissions d'ici à 2050. A cette fin, et dans le but de maintenir un prix bas pour l'énergie, l'énergie nucléaire se trouve confortée comme l'un des outils déterminants de cette politique.

Egalement soucieux de garantir à tous un égal accès au service public de l'énergie dans le contexte de l'ouverture programmé de ce marché, le texte insiste sur le principe d'une péréquation territoriale et sur le soutien aux personnes en situation de précarité énergétique par la mise en œuvre de dispositifs de solidarité. Enfin, la Loi s'engage à prendre en considération les intérêts locaux dans le cadre de procédures de concertation afin de trouver des consensus compatibles avec l'intérêt général.

L'article 3 présente les grandes lignes de sa politique de maîtrise la demande d'énergie (les mesures précises étant développés dans le Titre II, art.14 sq.), en définissant des objectifs chiffrés (-2% et -2,5%), des échéances (2015 et 2030) et sur la base d'un indice de mesure de la performance (taux d'accroissement annuel de l'intensité énergétique).

Pour ce faire, "*l'Etat mobilise l'ensemble des instruments des politiques publiques*" :

- Encadrement réglementaire (France et UE) de l'efficacité énergétique pour *prévenir le gaspillage*.
- Fiscalité incitative sur les consommations d'énergie et les équipements énergétiques.
- "*Sensibilisation du public*" et "*éducation des Français*" par le biais de campagnes d'informations "*pérennes*" et grâce à l'intégration des problématiques énergétiques dans les programmes scolaires.
- Renforcement de l'information aux consommateurs.
- Soutien aux approches volontaires pour une autorégulation des marchés concernés.
- Exemplarité de l'Etat, de ses administrations et des entreprises publiques.

L'article 4 décline les différentes mesures qui visent à diversifier le bouquet énergétique national.

En matière d'électricité, trois priorités sont définies :

- Maintenir l'option nucléaire ouverte à l'horizon 2020 (test préalable de l'EPR de Flamanville, 2015).
- Développer les énergies renouvelables : 21% de l'offre électrique à l'horizon 2010.
- Garantir la sécurité d'approvisionnement des centrales thermiques pour la gestion des pointes.

Les articles 5 et 6 présentent les deux derniers axes (développement de la recherche et ajustement des modes de transports et de stockage de l'énergie) et insistent notamment sur la nécessité d'un réseau équilibré à l'intérieur, mais aussi dans le cadre des interconnexions avec l'extérieur. A cet égard, il est souligné que le renforcement de ces liaisons ne doit pas *dispenser* les pays limitrophes "*de se doter d'une capacité de production minimum*", en référence implicite au conflit franco-catalan (cf. *supra*).

L'article 8 définit le cadre législatif de la fiscalité énergétique, notamment dans la mesure où celle-ci doit permettre de rendre *compétitives* les énergies renouvelables afin de favoriser leur développement.

Annexe 6 Les Certificats d'Économies d'Énergie

Articles 14 ; 15 et 16 de la LOE 2005

Catégorie des personnes assujetties au dispositif (obligés) :

Les personnes morales qui vendent des produits énergétiques aux consommateurs finaux.

Produits énergétiques concernés :

Electricité, gaz, chaleur, froid (si le niveau des ventes dépasse le seuil défini par décret), ainsi que le fioul domestique.

Principe de l'obligation :

L'autorité administrative répartit aux obligés un montant d'économies d'énergie à réaliser durant une période de trois ans. Cette quantité est exprimée en kilowattheures d'énergie finale économisés.

La réalisation d'économies d'énergie par les obligés leur ouvre droit à des certificats dont la valeur dépend des actions entreprises. Ces certificats sont validés par leur inscription au registre national des certificats d'économies d'énergie qui opère la comptabilité générale du système.

A l'issue de la période triennale, les personnes morales assujetties au dispositif doivent produire un volume de certificats correspondant à l'obligation qui était la leur pour en être libéré.

Répartition totale du volume des obligations :

Dans ce cadre, ce sont près de 2500 vendeurs d'énergie qui vont être amenés à se répartir l'obligation d'économie fixée par l'Etat.

En se concentrant sur ceux dont l'obligation est supérieure à 100 GWh, on constate toutefois qu'il ne reste alors que 25 entreprises, appelées à contribuer de manière significative (90%) à l'objectif global.

Particulièrement concernés par le dispositif, les anciens services publics EDF et GDF sont tenus d'atteindre à eux seuls 55,2% et 24,7% du total, en réalisant 96% de l'objectif attribué aux énergies (respectivement l'électricité et le gaz naturel) dont ils furent les opérateurs monopolistiques.

Assujettie de manière moins importante, une vingtaine d'entreprises sont également amenées à jouer un rôle important puisqu'elles doivent conjointement atteindre 10% du volume total d'économies attendues. Parmi celles-ci, on peut en signaler quelques unes, en fonction de l'énergie concernée :

- **Secteur Electricité** : On retrouve ici les trois opérateurs locaux (Electricité de Strasbourg, l'usine d'Electricité de Metz, et la Compagnie Nationale du Rhône) qui concurrencent EDF.

- **Secteur Gaz Naturel** : Là encore, ce sont deux entreprises locales (Société du Gaz de Bordeaux et Gaz de Strasbourg) qui sont concernées par le dispositif d'obligation réglementaire.

- **Secteur GPL** : A eux seuls, Butagaz, Antargaz, Total Gaz et Primagaz se partagent 93% du volume d'économies attribué à la filière d'approvisionnement en gaz de pétrole liquéfié.

- **Secteur Chaleur/Froid** : Il incombe aux deux grands opérateurs de réseaux de chaleur et de froid que sont la CPCU (groupe Suez) et Dalkia (Veolia Environnement) de réaliser deux tiers des économies attendues de ce secteur.

- **Secteur Fioul Domestique** : A défaut de réellement dominer le marché du fioul domestique, les douze principales entreprises (Bolloré Energie, CPE, Alvea, Charvet, ...) sont cependant bien plus importantes que les milliers de revendeurs locaux qui les concurrencent.

Constituant la plus grande part des 2500 acteurs assujettis au dispositif, ces derniers sont amenés à réaliser un peu moins de deux tiers des économies attendues du secteur, tandis que la douzaine d'acteurs évoqués ici se partagent le reste de cet objectif.

Exemple d'action certifiée : L'installation d'un système de chauffage performant dans un bâtiment, en remplacement d'un équipement thermique qui consommait beaucoup, permet d'obtenir un certificat d'une valeur équivalente au volume d'énergie économisée. Ce volume doit cependant dépasser un certain seuil afin d'être pris en compte. De fait, les plus petites initiatives ne sont pas comptabilisées.

Exceptions au principe général :

A défaut de pouvoir réaliser un nombre suffisant d'actions pour atteindre le volume d'obligation qui lui avait été préalablement imparti, un obligé peut en acquérir dans certaines conditions.

Considérant que les certificats sont des biens meubles négociables, un marché est en effet amené à se constituer afin que les différents détenteurs de certificats puissent -le cas échéant- les céder à des acquéreurs.

Parties prenantes de ce mécanisme d'échange, les personnes morales non assujetties au dispositif (collectivités locales, entreprises, ...) peuvent céder des certificats si elles en ont obtenus suite à la réalisation d'économies d'énergie. Ces acteurs *non-obligés* du marché ne peuvent toutefois acquérir des certificats que dans la mesure où les actions entreprises résultent d'une dynamique additionnelle à leur activité habituelle.

Dans l'hypothèse où un obligé ne serait pas parvenu à l'accomplissement de son obligation au terme de la période triennale, il sera mis en demeure d'acquérir auprès des acheteurs potentiels (inscrits au registre national) le nombre de certificats qui lui manquent.

Sanction :

Si -malgré tout- un obligé n'a pas pu acquérir (par lui-même ou par le recours au marché) autant de certificats d'économies d'énergie qu'il se doit d'en produire, il doit alors s'acquitter d'une pénalité libératoire dont la montant maximal a été fixé par la Loi à 2 centimes d'Euros par kilowattheure.

Spécificités françaises :

A la différence du dispositif de certificats britannique qui se concentre exclusivement sur les économies d'énergie domestique, la France (ainsi que l'Italie qui a également mis en œuvre un système similaire en janvier 2005) n'a pas déterminé une cible spécifique.

Autre singularité des modèles français et italiens, ce sont les certificats (et non les obligations comme c'est le cas dans l'EEC britannique) qui font l'objet d'échanges⁴³.

⁴³ VINE Edward & HAMRIN Jan (2008), "Energy Savings Certificates: A Market-based Tool for Reducing Greenhouse Gas Emissions", *Energy Policy*, n°36, pp.467-476.

Annexe 7

Les acteurs des marchés électriques français et britanniques

1- Le marché de la production électrique britannique

A elle seule, la *British Energy*⁴⁴ représente 15% de la production potentielle grâce au contrôle qu'elle exerce sur les centrales nucléaires du pays. Derrière cette entreprise semi-publique, on trouve deux entreprises allemandes qui ont absorbé chacune une partie de l'ancien service public CEGB. Avec 12,5% de la puissance installée totale, *RWE* s'est imposé comme le deuxième producteur du Royaume-Uni, suite au rachat de *Npower* (ex-*National Power*) et de son important parc de centrales thermiques. De même, c'est en rachetant *PowerGen* que l'entreprise *E.On* a pu mettre la main sur une bonne part des 12% de puissance installée totale dont elle dispose. Bénéficiant de l'important parc de production du Nord de l'île, la *Scottish & Southern Energy* (SSE) et *Scottish Power* (récemment racheté par l'espagnol *Iberdrola*) sont tous deux des acteurs majeurs des énergies propres, l'un en matière de production hydraulique et l'autre en matière de développement de la filière éolienne. Nettement moins orientés vers ce type d'énergie, *EDF Energy* (filiale de l'entreprise publique française) et *Drax Power Ltd* s'appuient quant à eux exclusivement sur des centrales thermiques.

2- Le marché de la production électrique français

En France, la position dominante d'EDF ne laisse que peu de place pour le consortium franco-belge GDF-Suez⁴⁵ dont la capacité de production maximale (7.300MW) est treize fois inférieure et pour l'italien Enel qui ne dispose que d'une capacité installée de 2.500MW. Davantage identifié sous l'appellation d'Endesa France, ce dernier possède les quatre centrales à charbon de l'ancienne Société Nationale d'Électricité Thermique (SNET) depuis que le groupe espagnol Endesa (qui les avait acheté) est entré dans le giron de l'électricien italien. Pour ce qui est de Suez, ses capacités de production correspondent majoritairement aux acquisitions qu'avait faite en France l'entreprise belge Electrabel avant d'être, elle aussi, intégrée dans le groupe susnommé. Il s'agit notamment de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR, 19 centrales hydro-électriques dans l'Est), de la Société Hydro-Électrique du Midi (SHEM, 49 centrales dans les Pyrénées et le Massif Central) et des participations détenues dans les centrales nucléaires de Chooz B et du Tricastin. Par ailleurs, Suez a également racheté Elyo et ses installations de cogénération dont la capacité de production est estimée à 1.700MW. Disposant de près d'un tiers de la capacité hydro-électrique nationale, l'entreprise franco-belge bénéficie du même fait d'un secteur stratégique dans la perspective d'un accroissement de la demande en matière d'électricité verte. Cependant, cela ne devrait pas suffire pour remettre en cause la position dominante d'EDF sur ce domaine d'activité, d'autant que l'entreprise ne se contente pas de produire grâce à son parc nucléaire. En effet, une importante dynamique de développement des énergies renouvelables a été entreprise depuis peu dans le cadre de sa filiale EDF Energies Nouvelles.

⁴⁴ Créée par l'Etat en 1995, la *British Energy* a été privatisée en 1996. En septembre 2004, après de graves difficultés financières, le Gouvernement Blair a repris le contrôle de 64% des parts. Depuis, le secrétaire d'Etat en charge du *Department of Trade and Industry*, Alistair Darling, a fait savoir fin mai 2007 que le Gouvernement envisageait de se retirer partiellement du capital de l'entreprise en ne gardant qu'une minorité de blocage (36%). Cf. DTI, "Government disposal of interest in British Energy Group plc", *Government News Network*, 30/05/07. Au moment de la rédaction de la thèse, il semblerait que c'est EDF qui devrait bientôt prendre le contrôle de l'entreprise (et de son parc de production nucléaire) suite à l'accord du Gouvernement de Gordon Brown.

⁴⁵ Annoncée en septembre 2007 et réalisée en juillet 2008, la fusion entre GDF et Suez a contribué à agréger les faibles capacités de production (790MW) du gazier français au potentiel de production d'Electrabel, la filiale électricité de Suez.

3- La gestion du réseau : une mission de service public

Initialement placé sous le contrôle des compagnies régionales d'électricité (RECs) jusqu'à ce que celles-ci cèdent leurs parts sur le marché fin 1995, le *National Grid* est aujourd'hui détenu par de très nombreux investisseurs⁴⁶. Soumis à des coûts de fonctionnement importants, le *National Grid* bénéficie quand même des frais de connexion élevés dont doivent s'acquitter toutes les entreprises qui utilisent ce macro-système technique comme intermédiaire. Côté français, RTE est quant à lui devenu (depuis la Loi 2004-803 d'Août 2004) une société anonyme à l'instar d'EDF et de GDF. Pourtant, la situation est bien différente puisque le gestionnaire du réseau électrique national reste détenu dans sa totalité par des fonds publics. Devenu une filiale du groupe EDF (sous le nom de *RTE-EDF Transport*) depuis septembre 2004, RTE constitue un hybride assez surprenant pour l'observateur en étant à la fois intégré dans le giron du principal acteur du marché et en s'en démarquant nettement dans le même temps au nom d'une indépendance organisationnelle et comptable voulue par le législateur.

En cas d'incidents sur le réseau, ce n'est qu'en dernier recours que RTE et son homologue britannique sont censés recourir aux délestages. Au-delà de cette gestion instantanée, les gestionnaires de réseau se doivent également de se projeter dans une perspective de long terme pour définir une estimation exacte des besoins futurs. Pour renforcer le réseau avant qu'il ne se retrouve en situation critique, un travail complexe d'anticipation est donc mis en œuvre pour que les investissements d'infrastructures décidés aujourd'hui correspondent aux besoins effectifs de demain. À cet égard, des projets de renforcement sont régulièrement entrepris pour sécuriser l'alimentation électrique des territoires *en contrainte* (c'est-à-dire caractérisés par une faiblesse structurelle du maillage électrique) en les équipant de nouvelles lignes très haute tension.

4-Le marché de la distribution britannique

Parmi les entreprises devenues propriétaires de *Distribution Networks Operators*, on retrouve *E.On* (propriétaire de *Central Networks*), *EDF Energy*, *SSE* et *Iberdrola-Scottish Power*, au côté de trois autres entreprises qui n'interviennent pas dans le domaine de la production. Il s'agit d'une part de deux entreprises américaines -*Pennsylvania Power & Light* (PPL, propriétaire de *Western Power Distribution*) et *Berkshire Hathaway* (propriétaire de *CE Electric*)- et d'autre part du gestionnaire de réseaux (eau et gaz) britannique *United Utilities*, implanté dans la seule région du Nord-Ouest. À l'exception des groupes énergétiques polyvalents comme *EDF Energy* ou *E.On* qui gèrent des réseaux plus importants (desservant plus de quatre millions d'utilisateurs), les différentes entreprises du secteur disposent d'un nombre de consommateurs relativement équivalent.

5-Le marché de la distribution français

En France, la situation peut paraître *a priori* plus simple puisque c'est encore une filiale d'EDF (Électricité Réseau Distribution France) qui détient le quasi-monopole de cette activité. Chargé d'une mission de service public, ERDF gère et exploite les réseaux d'électricité secondaires ne relevant pas directement de la responsabilité de RTE. Toutefois, cela se fait dans un cadre décentralisé complexe où interviennent les collectivités locales. En effet, celles-ci sont propriétaires des réseaux basse et moyenne tension traversant leur territoire, et ce n'est que parce qu'elles concèdent ceux-ci qu'ERDF est en mesure de les exploiter. Désignées comme « autorités concédantes » (quand un contrat de concession les unit avec ERDF ou avec une entreprise locale de distribution) ou comme « régies » (si elles assurent la gestion directe de l'électricité sur leur territoire), les collectivités sont indifféremment structurées en syndicats locaux, intercommunaux ou départementaux selon les accords organisationnels qui unissent les communes entre elles. Au niveau national, l'ensemble de ces structures sont rassemblées au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Créée en 1934, cette association nationale des syndicats de communes est l'un des plus anciens acteurs collectifs du secteur électrique en France, puisque même après la nationalisation d'après-guerre, les syndicats locaux ont pu continuer à exercer leur tutelle sur les réseaux locaux de distribution énergétique. Prolongeant les droits

⁴⁶ Les quatre principaux ne possèdent qu'entre 4 et 6% des actions.

ouverts par la Loi du 15 juin 1906⁴⁷, la Loi du 8 avril 1946 a en effet autorisé les collectivités locales à conserver le pouvoir concédant et la maîtrise d'ouvrage sur leurs réseaux de distribution. Si la plupart (95%) sont liées avec ERDF en raison de l'existence de contrats de concessions qui les lient conjointement, d'autres collectivités ont fait le choix de confier la gestion du réseau local à une entreprise locale de distribution (ELD) en régie. Marqué historiquement, le choix d'une gestion directe en régie est surtout pratiqué dans certains départements⁴⁸. Ainsi, on en trouve trente en Savoie et vingt en Moselle, contre un peu moins de soixante dans le reste de la France.

A l'avenir, rien n'exclut que la situation de quasi-monopole d'ERDF soit remise en cause si des concurrents profitent de l'ouverture du marché de la distribution pour contester cette position dominante en proposant de nouvelles prestations de service à des tarifs attractifs pour les collectivités locales. Dans ce cadre, on pourrait alors voir les modes de coordination entre distributeur concessionnaire et autorité concédante prendre une nouvelle tournure, hors du strict cadre de la nébuleuse organisationnelle que constitue le groupe EDF au travers de ses différentes ramifications. Reste à savoir si les syndicats intercommunaux et départementaux d'électrification (dont les moyens humains sont le plus souvent réduits) prendront le risque de changer de partenaire alors que des habitudes se sont créées avec l'opérateur historique qui semble toujours être le mieux outillé (du fait de sa longue expérience et de sa connaissance de terrain) pour remplir la mission de service public concédée. De même, il est difficile de dire si une telle évolution permettra une amélioration de la qualité de services pour les usagers finaux de l'électricité transportée.

En effet, de grandes incertitudes perdurent quant à la capacité des concurrents potentiels (notamment GDF-Suez) à assurer actuellement le service rendu par la filiale d'EDF. À l'instar de ce qui s'est fait au cours des vingt dernières années avec l'intensification des accords commerciaux pour l'attribution des réseaux locaux d'alimentation en eau, il se pourrait donc que l'on assiste prochainement à des expériences de mise en marché qui donneront à voir les avantages et inconvénients d'une telle mise en concurrence de la distribution électrique. Côté britannique, en revanche, un certain *statu quo* semble actuellement se mettre en place⁴⁹ à l'issue d'une importante phase d'acquisition, de rachat et de fusion qui n'a laissée que sept opérateurs se partager le territoire. On remarque cependant, à l'instar de Tooraj Jamasb et Michael Pollitt⁵⁰, que le secteur de la distribution électrique britannique s'est structuré de manière plutôt satisfaisante sous l'effet des modes de régulation incitative que l'Etat avait défini dès les premières années de l'ouverture de ce marché à la concurrence. En effet, en mettant à disposition du public les éléments permettant de juger les résultats obtenus par les différents opérateurs de réseau, les pouvoirs publics ont conduit ces derniers à ajuster leurs pratiques. Soumis à une forme de transparence informationnelle dans le cadre d'une procédure continue de *benchmarking*⁵¹, les distributeurs ont ainsi réduit leurs prix, leurs coûts et leurs pertes en ligne, ce qui a permis d'améliorer plus globalement la qualité de service.

⁴⁷ Pour replacer les concessions dans ce cadre historique, il est intéressant de rappeler qu'il en existait près de 20.000 à la fin des années 1930. Celles-ci s'intégraient dans un système où coexistaient une profusion d'acteurs parmi lesquels on comptait 200 producteurs, 100 opérateurs de transmission, 1150 entreprises de distribution et 250 régies. cf. DEFEUILLEY Christophe (2001), « 50 ans d'extension du réseau électrique en France », *Flux*, n°46, pp.85-86.

⁴⁸ Cf. POUPEAU François-Mathieu (2007), « Les entreprises locales d'énergie. Un levier d'action pour certaines villes françaises », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°103, pp.153-158.

⁴⁹ Au regard de l'histoire récente, il convient cependant de rester prudent. Un désengagement des investisseurs américains reste possible au profit d'un des quatre grands groupes, tout comme une absorption de *United Utilities* par l'un d'entre eux. De même, la dynamique de concentration par fusion (à l'instar de ce qui s'est produit pour Iberdrola ou dans le cas de Suez en France) pourrait encore contribuer à limiter le nombre de concurrents.

⁵⁰ JAMASB Tooraj & POLLITT Michael (2007), "Incentive Regulation of Electricity Distribution Networks: Lessons of Experience from Britain", *Energy Policy*, n°35, pp.6163-6187.

⁵¹ Nous reviendrons ultérieurement sur l'importance que les pouvoirs publics britanniques accordent à ce mécanisme de *benchmarking* (mode d'affichage comparatif) et à son corollaire, l'*accountability* (obligation faite aux acteurs de rendre des comptes sur leur performance).

6- Le marché britannique de la fourniture

Les parts de marché des principaux concurrents s'échelonnent entre 12% pour *Scottish Power-Iberdrola* et 21% pour *British Gas-Centrica*. Suivant le leader du marché domestique, on trouve ainsi successivement *PowerGen-E.On* (19%), *SSE* (18%), *Npower-RWE* (16%) et *EDF* (14%). Dans son rapport annuel sur le marché domestique de l'électricité⁵², l'OFGEM explique notamment cette hiérarchie au travers de l'attachement historique que les britanniques auraient gardé à l'égard des compagnies nationales et à leur ancrage territorial. Ainsi, *British Gas-Centrica* (ex-monopole public qui a gardé la confiance de 46% des ménages consommant du gaz) profite de la mixité de son activité (gaz et électricité) puisque celle-ci se révèle être un attrait pour les clients souhaitant n'avoir qu'un seul et unique fournisseur d'énergie. De même, le rapport constate que depuis l'ouverture totale du marché en 1999, les entreprises ayant le double statut de distributeur et de fournisseur ont gardé le plus de clients sur leurs territoires de distribution. Pour exemple, *Scottish Power* est le fournisseur de 61% des ménages résidant dans le sud de l'Ecosse, tandis que *SSE* dispose de 80% de part de marché dans la partie nord de l'Ecosse. À l'inverse, les entreprises comme *E.On* ou *RWE* qui utilisent les marques britanniques *PowerGen* et *Npower* semblent ne pas bénéficier autant de l'ancrage territorial de celles-ci et doivent se contenter de parts de marché comprises entre 40 à 49% dans ces régions. Dans tous les cas, on voit que la fidélité des clients vis-à-vis de l'ancien découpage territorial tend à organiser le marché de la fourniture sur un plan géographique, les cinq distributeurs devant compter principalement sur leurs clients pour souscrire aux offres de fournitures de l'entreprise jumelle. Seule exception à la règle, *British Gas-Centrica* profite globalement d'une clientèle en demande d'un prestataire unique pour le gaz et l'électricité.

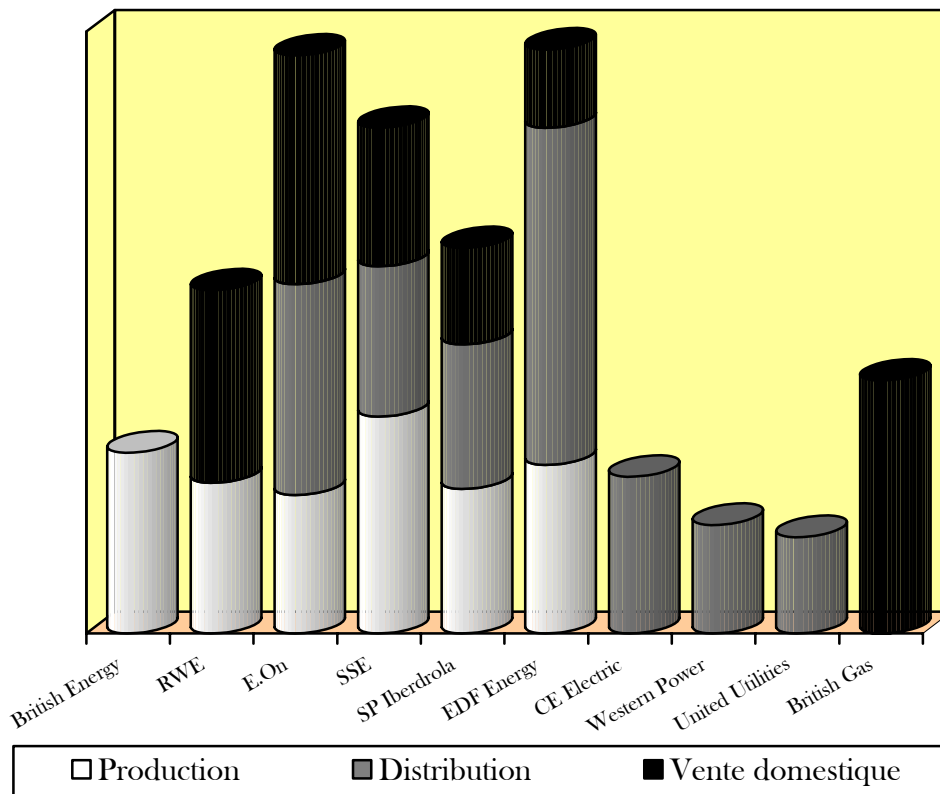
En dépit de l'*Utilities Act* qui exigeait une stricte séparation entre les différentes activités de production, de distribution et de fourniture, on constate que la concentration de quelques groupes sur ces trois niveaux a conduit à limiter le recours au marché de gros, puisque 90% des ventes d'électricité se font par le biais d'accords bilatéraux. De fait, il se révèle très important pour les fournisseurs de pouvoir compter sur une branche annexe du groupe dont ils dépendent pour s'approvisionner au meilleur coût en électricité. Par ailleurs, la situation géographique des clients à fournir dans une démarche intégrée (même si cela est officiellement illégale) a toute son importance. *SSE* et *SP-Iberdrola* bénéficient en effet d'un parc de production électrique situé au plus près de leurs clients. De même, *EDF* peut compter sur la proximité de l'interconnexion avec le réseau français pour alimenter en grande partie les clients de la région où il distribue et vend l'électricité⁵³.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Les parts de marché de l'entreprise française sont en effet de 51% dans le Seeboard, de 54% dans le Sweb et de 57% dans la région londonienne.

Annexe 8

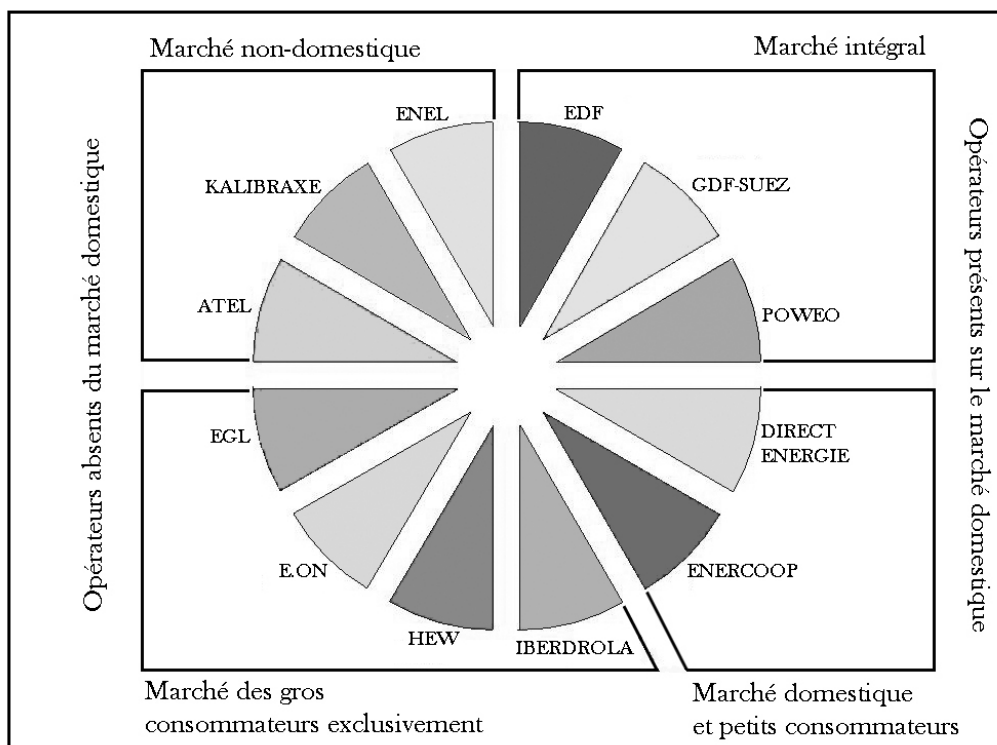
Découpage des entreprises et de leurs parts de marché en matière d'électricité résidentielle au Royaume-Uni⁵⁴



⁵⁴ Les études de marché permettant d'avoir un aperçu assez précis de la situation britannique n'étant pas financièrement accessibles, cette représentation graphique se base sur une compilation raisonnée des données fournies par les différents acteurs qui y sont référencés. Les données officielles n'étant actualisées qu'avec un retard de deux voire trois ans, il n'était par ailleurs pas possible de s'appuyer dessus tant les configurations générales évoluent très rapidement. Il va donc de soi que certaines imperfections pourraient être soulignées à l'encontre de cet histogramme. Il n'en reste pas moins que les ordres de grandeur présentés ici correspondent assez globalement à la réalité, telle qu'elle se donnait à voir début 2008. La production des réacteurs nucléaires (2 x 490 MW) que possède la *British Nuclear Fuels Limited* (BNFL) dans la centrale de Wylfa n'apparaît pas ici. Résiduel par rapport au reste de la production, ce potentiel est par ailleurs condamné à disparaître complètement en 2010. De fait, nous avons choisi d'exclure par anticipation cet acteur de la liste des principaux opérateurs électriques du pays.

Annexe 9

Répartition des fournisseurs d'électricité en fonction du public visé ⁵⁵



On distingue trois grands types de marché :

1) D'une part, celui des grands sites correspond à une clientèle non résidentielle dont la puissance souscrite est supérieure à 250kW et ayant une consommation annuelle de plus d'un gigawatt-heure. Il est désigné ci-dessus sous le terme de « marché des gros consommateurs ». Représentant près de 42% des consommations (alors que le nombre de clients ne correspond qu'à 0,1% du total des consommateurs), il est investi par l'ensemble des énergéticiens référencés dans le schéma, à l'exception de *Direct Energie* et d'*Enercoop*. Comme on peut l'observer, le suisse *EGL*, l'allemand *E.On*, l'espagnol *Iberdrola* et *Hew Energies* (filiale de l'entreprise publique suédoise *Vattenfall*) ont fait le choix de ne s'investir que sur ce marché.

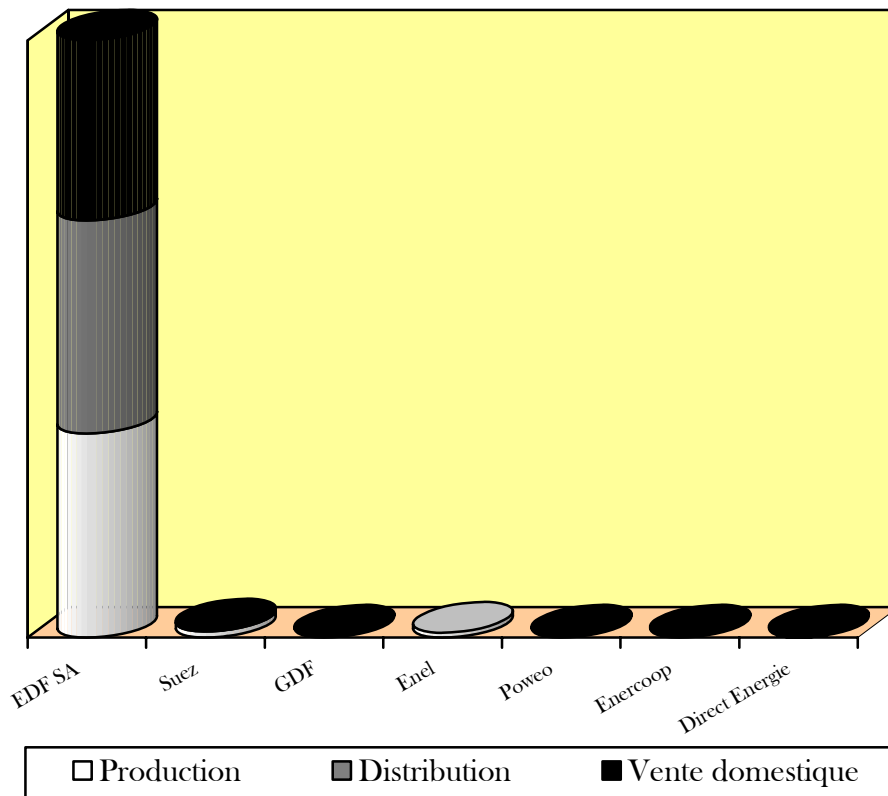
2) D'autre part, le marché des sites moyens et petits correspond au reste de la clientèle non résidentielle. Représentant un quart des consommations, il a fait l'objet d'une ouverture progressive à la concurrence, achevée en juillet 2004. A l'exception des quatre opérateurs cités précédemment, l'ensemble des acteurs du marché est en concurrence sur ce segment de la demande. Parmi eux, on peut notamment citer l'entreprise française *KalibraXE* et le suisse *ATEL* qui ont fait le choix de se limiter aux grands sites et aux sites moyens (*i.e.* puissance souscrite supérieure à 36KW et consommation minimum de 150MWh). De manière assez similaire, l'énergéticien italien *Enel* a quant à lui opté pour une stratégie de développement axée exclusivement sur les consommateurs non domestiques.

3) Enfin, le marché résidentiel est le dernier à avoir été ouvert à la concurrence le 1^{er} juillet 2007. Bien différent de celui des grands sites, il réunit 86% des consommateurs, mais ne représente qu'un tiers du total des consommations. Investi par cinq acteurs bien distincts, son développement reste encore trop récent pour être analysé en finesse.

⁵⁵ Cette représentation graphique et les commentaires qui la prolongent sont basés sur un ensemble de données de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRÉ) faisant état de la concurrence au troisième trimestre 2007.

Annexe 10

Découpage des entreprises et de leurs parts de marché en matière d'électricité résidentielle en France



Précisions :

En raison de la tardive confirmation de la fusion GDF-Suez, celle-ci n'apparaît pas sur le schéma.

Principalement concurrencé sur le marché de la production, EDF trouve face à lui Enel (propriétaire des équipements de la SNET, suite au rachat d'Endesa qui en avait fait l'acquisition) et Suez (propriétaire des équipements de la CNR et de la SHEM, suite au rachat d'Electrabel qui en avait fait l'acquisition). La part encore résiduelle des autres opérateurs n'apparaît pas ici, de même que la part de la sidérurgie et celle des 3000 producteurs indépendants.

Concernant l'activité de distribution, EDF domine indirectement le marché par le biais d'ERDF qui dispose toujours de la plus grande part des concessions.

Les données évoluant assez rapidement en matière de vente domestique, il est difficile de montrer les réels équilibres entre les différents acteurs entrants. Il semble toutefois s'avérer que GDF-Suez serait le principal bénéficiaire de l'ouverture du marché.

Comme on l'a vu dans l'encadré précédent, Enel n'intervient pas sur le marché résidentiel, à la différence de Poweo, Direct Energie et Enercoop qui en ont fait leur cible principale.

Ces trois opérateurs ont été fondés en France dans la perspective de l'ouverture des marchés. Enercoop est une coopérative (SCIC) dont l'axe de développement stratégique s'appuie sur la vente d'électricité verte. Direct Energie est pour sa part une filiale du Groupe Louis Dreyfus dont les activités ne relèvent que minoritairement de l'énergie. Enfin, Poweo a été fondé en 2002 par l'entrepreneur financier Charles Beigbeder. L'entreprise publique d'électricité autrichienne Verbund et la société d'investissement britannique Ecofin Limited détiennent actuellement la majorité du capital de Poweo.

Annexe 11

Le département du Lot : Eléments de contexte



Démographie :

Avec un peu moins de 170 000 habitants⁵⁶, le Lot fait partie des départements les moins peuplés de France métropolitaine. Ayant longtemps souffert d'un exode rural massif de sa population, le département a perdu plus de 35% de sa population depuis le début du XIX^{ème} siècle. N'ayant que faiblement profité aux villes du département, ce phénomène n'a donc pas modifié la configuration de ce territoire, puisque deux lotois sur trois vivent aujourd'hui encore en milieu rural⁵⁷. Outre sa préfecture, Cahors (23 000 habitants), et ses deux sous-préfectures, Figeac (10 000 habitants) et Gourdon (5 000 habitants), seules trois communes dépassent le cap des 3 500 habitants (Saint Céré, Souillac et Gramat). Dans son ensemble, le département compte ainsi davantage de communes (31) dont la population est inférieure à 100 habitants que de communes (24) dont la population dépasse le seuil des 1 000 habitants.

Economie :

Si la part de l'agriculture reste importante dans le département (9,8% des actifs, soit plus du double de la moyenne nationale) avec près de 7 000 exploitations agricoles, il n'en reste pas moins que l'avenir de ce secteur paraît toujours incertain⁵⁸. Egalement répartie entre production végétale (47%) et production animale (53%), l'activité des exploitants bénéficie toutefois de l'image de marque des vins de Cahors et des produits de terroir bien identifiés au sud-ouest de la France (truffe, foie gras,...). Très largement redevable à l'agro-alimentaire qui représente 56% du chiffre d'affaires de ce secteur, le tissu industriel est assez développé dans le département du fait de la présence d'un millier de PME et d'entreprises plus importantes comme le confiturier Andros ou l'équipementier aéronautique Ratier.

Quoique caractérisé par un taux de chômage modéré (6,7%)⁵⁹, le département affiche un pouvoir d'achat (15 737€)⁶⁰ inférieur au niveaux régionaux et nationaux. D'autre part, touché par un vieillissement de la population dû, en partie, à l'enclavement de certaines parties de son territoire, le Lot connaît un développement économique inégal conditionné par les initiatives agricoles et touristiques.

⁵⁶ La population du département du Lot était de 160 197 habitants, selon le recensement de 1999. Début 2006, l'INSEE estimait que celle-ci était de 168 500 habitants.

⁵⁷ Ce qui constitue la part la plus importante de la région en la matière. Source : Agence Lotoise de Développement, *Le Lot économique et social 2003-2004*, Cahors, Juillet 2004, p.4.

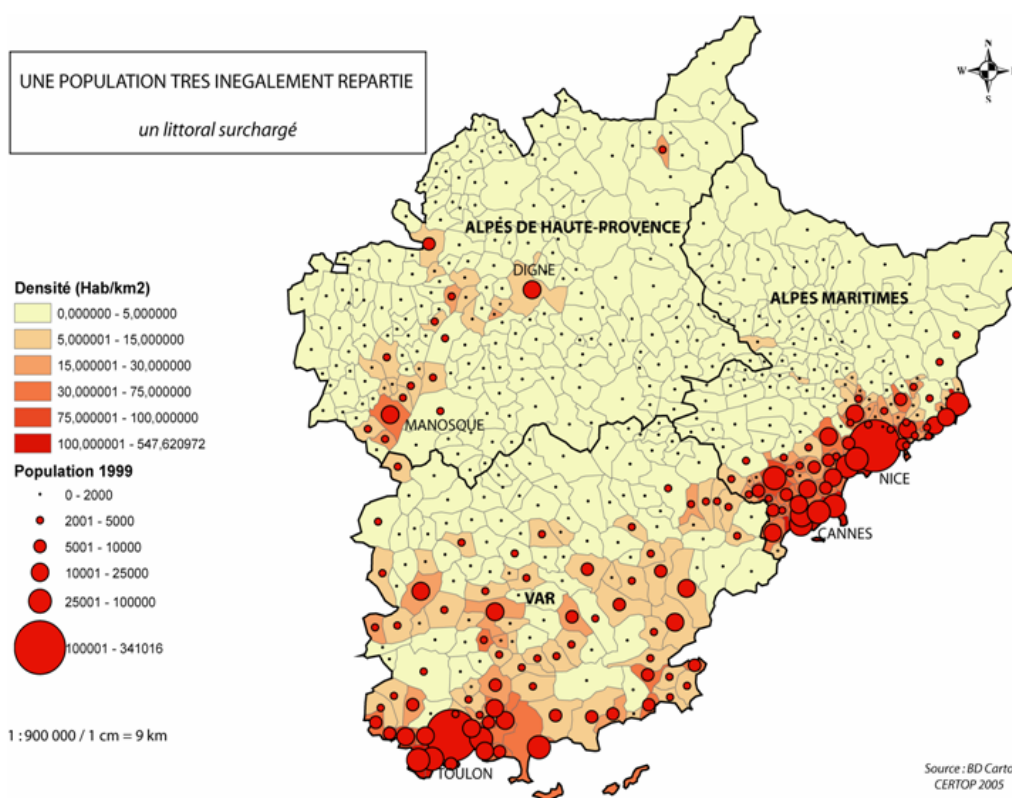
⁵⁸ Le Recensement Général Agricole en recensait 6950 en 2000, soit 25% de moins qu'en 1988.

⁵⁹ Source : INSEE, 4^e trimestre 2007. Au niveau régional, ce taux est de 7,5%.

⁶⁰ Source : Agence Lotoise de Développement, *Le Lot économique et social 2003-2004*, Cahors, Juillet 2004, p.14.

Annexe 12

L'Est de la région PACA : Eléments de contexte



Les principales communes concernées par la contrainte sont :

- Nice (préfecture des Alpes-Maritimes : 340 000 habitants)
- Antibes (06), Cannes (06), Hyères (83) : entre 50 et 100.000 hab.
- Fréjus (83), Cagnes s/ Mer (06), Grasse (06), Draguignan (83), St Raphaël (83) : entre 30 et 50.000 hab.
- Menton (06), St Laurent du Var (06), Vallauris (06) : entre 15 et 30.000 hab.

La Côte d'Azur concentre ainsi plus de trois quarts de la population totale de ces trois départements.

Annexe 13

La gestion du réseau par RTE

Suite à la directive européenne 96/92/CE et à sa transposition en droit français (loi du 10 février 2000), Réseau de Transport d'Electricité a été créé le 1^{er} juillet 2000. Chargé d'une mission de service public qu'il exerce en situation de monopole, RTE a dû se séparer juridiquement d'EDF en application de la loi du 9 août 2004. Depuis le 1^{er} septembre 2005, le gestionnaire du réseau est donc devenu une société anonyme. RTE reste toutefois détenu intégralement par le groupe EDF. En tant qu'autorité administrative indépendante, c'est à la Commission de Régulation de l'Energie (CRÉ) qu'il revient de suivre d'un œil vigilant l'activité d'acheminement de l'électricité assumée par RTE.

Les missions de service public de RTE :

Le **transport de l'énergie** à l'échelle nationale est principalement assuré en très haute tension 400 000 volts. A l'échelle régionale, il est assuré en 225 000 volts, 150 000 volts et 63 000 volts. L'électricité est ensuite acheminée localement via un réseau de distribution à moyenne tension (20 000 volts) et basse tension (380 volts et 220 volts). Ce réseau est exploité par ERDF (Electricité Réseau de Distribution France), ou par des services publics locaux.

La continuité de service

La mission principale de RTE est d'assurer que l'électricité puisse être disponible à tout instant.

La sûreté de fonctionnement

RTE doit également maîtriser l'évolution et les réactions du système électrique face aux différents aléas dont il est l'objet. Le gestionnaire du réseau doit donc anticiper et s'adapter en temps réel aux contraintes pouvant apparaître.

La sûreté de l'alimentation

Afin de se prémunir contre les ruptures de l'alimentation électrique, RTE applique la « règle du N-1 ». En cas de défaillance d'un élément du réseau de transport ou d'une unité de production, l'électricité doit -selon ce principe- pouvoir être acheminée par une autre partie du réseau, ou fournie depuis une autre unité de production.

L'entretien du réseau

Pour assurer la fiabilité du réseau, RTE est amené à renouveler et à réhabiliter les équipements existants dès lors qu'ils deviennent vétustes. Conformément aux exigences qui lui ont été adressées par l'Etat suite à des conflits d'aménagement, le gestionnaire du réseau doit alors mettre en œuvre des dispositifs de concertation adaptés (en direction des pouvoirs publics, des collectivités, du monde associatif et des publics concernés) pour élaborer des solutions satisfaisantes sur le plan technique et environnemental.

Annexe 14
Tableau synthétique des Cahiers d'Acteurs

Type d'acteur	Nom	Proposition
Maître d'ouvrage	RTE	225kv : 2B
Associations	Villesèque Environnement	Alstom Sud + Enfouissement
	Quercy Blanc Environnement	Alstom Sud + Enfouissement
	Sortir du Nucléaire	MDE
	Amis Chemins 46	Contre
	SPPEF	Alstom Sud + Enfouissement + Renforcement Nord + MDE
	Quercy Energies	MDE + PDE
	ASEL (Lalbenque)	Renforcements Nord+Sud+Ouest
Elus	GADEL	Alstom Sud + renforcement Nord (avec enfouissement des zones sensibles du Pays Bourrian)
	Mairie Cahors (M. Roumégoux)	Alstom Sud + Enfouissement
	Elus de la zone de « moindre impact »	Contre
	Conseil Général du Lot	Alstom sud et/ou Alstom Nord
Organisations professionnelles	Conseil municipal de Bagat en Quercy	Alternative de raccordement
	CCI 46	225kv : 2b
Offices de Tourisme	Syndicat de Défense du Vin AOC de Cahors	contre
	OT Montaigu	contre
Riverains	OT Pays de Montcuq	contre
	T. Abady	contre
	A. De Baere	contre
	J.-L. Constant	Alternative de raccordement
	B. et G. Chauvet	contre
	F. Cagnac	THT 225 : 2B
	M. Desmarets + A. De Baere	Alternative de raccordement
P. Boudet	Alternative de raccordement	

Annexe 15

Propositions évoquées lors du Débat Local

Amenés à se prononcer sur les modalités d'un renforcement de l'alimentation électrique du Lot, les contributeurs se distinguent en fonction des solutions envisagées et de la localisation de celles-ci. On peut les regrouper en cinq grandes catégories :

1) Une ligne THT aérienne 225 kV :

Largement contestée, cette première hypothèse est portée par le maître d'ouvrage de ce projet (RTE), avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot et d'une personne résidant à Cahors. Rappelant l'actuelle vétusté des lignes existantes les pannes à répétition qui « affectent la clientèle », ce projet est présenté comme la solution la plus pertinente au regard de son coût et de son efficacité technique. Par ailleurs, sa localisation est présentée comme faisant l'objet d'un consensus puisque le fuseau 2B a été reconnu comme étant « de moindre impact » pour l'environnement traversé.

2) Une ligne souterraine :

Solution soutenue par QBE, cette volonté d'enfouir les lignes répond à un objectif premier : éviter le passage d'une ligne aérienne en Quercy Blanc. Ce sont donc principalement des riverains, des élus et des associations implantées sur ce secteur qui prônent cette alternative. Toutefois, on voit deux approches se faire face : l'une se contentant de demander l'enfouissement et ne proposant pas de tracé précis ; et l'autre envisageant un tracé souterrain situé en Quercy Blanc, mais différent du fuseau 2B. On voit ainsi émerger un conflit d'intérêts localisés entre les opposants du Quercy Blanc, car il s'avère que le tracé alternatif qui est proposé par les seconds traverse le secteur des premiers en évitant -bien évidemment- le leur.

3) Une réhabilitation du réseau 63 kV :

Principale alternative au projet de RTE, cette solution issue de l'étude Alstom a largement été reprise dans les cahiers d'acteurs, mais sous des formes assez différentes. En effet, trois hypothèses de mise en œuvre sont envisagées : la première consiste à réhabiliter la ligne Nord entre Férrouge et Cahors, la seconde se concentre à l'opposé sur la liaison Sud entre Caussade et Cahors, et la troisième prévoit une réfection totale de cet axe Nord-Sud, considéré comme *vétuste* et saturé. Combinaison des deux précédentes, cette dernière éventualité est celle qui recueille le plus de soutiens (élus, associatifs ou riverains) dans les cahiers d'acteurs. L'idée d'un renforcement des installations existantes⁶¹ semble donc trouver un large écho parmi les participants au Débat Local, d'autant que cette alternative semble être la plus en mesure de concurrencer (sur un plan technique et économique) la solution de RTE.

4) Une politique départementale de Maîtrise de la Demande d'Electricité (MDE) :

Reprenant à leur compte une idée évoquée de longue date et récemment remise au goût du jour par les pouvoirs publics locaux, deux associations spécialisées dans les questions énergétiques⁶² vont mettre en avant le potentiel de réduction des consommations électriques que peut générer une politique « volontariste » de MDE. Considérant, en effet, que c'est l'augmentation permanente de la demande d'électricité qui oblige à terme à un renforcement du réseau, les tenants de cette alternative politique prônent une rationalisation des usages électriques associée à une diversification des sources d'énergie. Il n'est donc plus question de lignes électriques ici, le but étant de rendre le renforcement inutile.

5) Tout sauf une ligne THT aérienne :

Positionnement de principe des deux offices du tourisme, ce dernier type de contribution ne propose pas de solution au problème posé dans le cadre du Débat Local. Toutefois, il marque clairement l'opposition de la filière touristique du Quercy Blanc vis-à-vis d'un projet de ligne THT perçu comme une « *grave menace* » pour un territoire économiquement fragile.

⁶¹ Notamment sur le réseau Sud, jugé comme prioritaire par de nombreux contributeurs.

⁶² Ainsi que trois autres acteurs (associatifs et particuliers), mais de manière complémentaire à un renforcement du réseau 63 kV existant.

Annexe 16

La situation politique dans le Lot en 2005

Traditionnellement dominé par le Parti Radical de Gauche (PRG), le Lot a longtemps constitué un bastion imprenable pour la droite⁶³. Ainsi, au milieu des années 1990, le PRG détenait deux sièges parlementaires, la présidence du Conseil Général, et la mairie de Cahors, tandis que pour sa part le Parti Socialiste (et son leader Martin Malvy) pouvait s'appuyer sur les deux autres sièges parlementaires ainsi que sur la mairie de Figeac. A ce moment là, la droite (toutes tendances confondues) ne représentait presque rien dans le département, à l'exception des mairies de Gourdon et de Souillac.

Toutefois, cette situation a commencé à changer en 2001 et 2002 lorsque l'UMP a remporté coup sur coup la mairie de Cahors puis la circonscription législative que détenait le député-maire sortant. Enfin, en 2004, l'accession du socialiste Gérard Miquel à la présidence du Conseil Général (tenue par les radicaux depuis plus de trente ans) a confirmé le nouvel équilibre politique départemental : ce sont désormais les socialistes qui sont en position favorable (avec 2 parlementaires, la présidence du Conseil Général et du Conseil Régional, et la mairie de Figeac), bénéficiant indirectement du regain de la droite au détriment des radicaux. Cela étant, il convient toutefois de relativiser ce dernier événement en rappelant que la gauche reste largement dominante dans le département, en dépit de deux défaites emblématiques (*i.e.* les mandats historiques du *patriarche* Maurice Faure⁶⁴) face à la droite. Et cela s'observe tout particulièrement au sein du Conseil Général où la droite n'est (officiellement⁶⁵) pas représentée.

⁶³ Collectif PAMBENEL (1986), « Le Lot et son empereur », in LACOSTE Yves (ed.), *Géopolitiques des régions françaises (II). La façade occidentale*, Paris, Fayard, pp.1163-1174.

⁶⁴ Figure incontournable du département, Maurice Faure (souvent désigné comme « *l'Empereur du Lot* ») fut député puis sénateur du Lot pendant près de 40 ans. Ministre sous la IV^e République puis sous la présidence de François Mitterrand, il a également été longtemps maire de Cahors et président du Conseil Général, avant de finir sa carrière politique en tant que membre du Conseil Constitutionnel. Personnage emblématique du radicalisme de la deuxième moitié du XX^e siècle, il fut, avec Christian Pineau, le signataire français du Traité de Rome (1957).

⁶⁵ Face à la « Majorité départementale » (28 membres) regroupant socialistes, radicaux et apparentés, on trouve un groupe d'*opposition* « Sans Etiquette » (3 membres). Au sein de celui-ci, un conseiller général nouvellement élu a bénéficié du soutien de la droite départementale lors des élections cantonales et pourrait être alors considéré comme un représentant *officiel* de celle-ci.

Annexe 17

Les problèmes d'alimentation électrique dans l'Est de la Région PACA⁶⁶

Souffrant d'un potentiel de production insuffisant (couvrant à peine 40% de la demande) et mal réparti sur l'ensemble de son territoire, la Région PACA se trouve fortement dépendante du réseau de transport pour son alimentation électrique en faisant venir, via le réseau 400 000 volts, la production des centrales nucléaires ou hydrauliques de la Vallée du Rhône. Cette situation de dépendance est encore plus marquée dans le Var et les Alpes-Maritimes qui dépendent à 90 % de l'électricité acheminée par l'unique ligne 400kV, reliée en amont au poste électrique de Tavel, à proximité d'Avignon. Ne pouvant compter que sur cette seule ligne de fort calibrage pour s'alimenter en électricité, la partie orientale de la région PACA est *de facto* exposée à d'importants risques de coupure, en cas de très forte consommation ou d'incident majeur.

En effet, durant la période hivernale, chaque diminution de la température d'un degré entraîne aussitôt une croissance de la demande électrique estimée à 200MW. Du fait de la fragilité du réseau, chaque vague de froid constitue alors une situation de pointe excessivement sensible à gérer. Dans le même sens, l'augmentation de la consommation en période estivale (générée par l'afflux de touristes et par l'usage croissant des équipements de climatisation) constitue également un sujet de préoccupation majeur sur la Côte d'Azur. De manière encore moins prévisible, la survenue d'un feu de forêts (fréquents dans cette partie du territoire national) peut par ailleurs contraindre les pouvoirs publics à décider une mise hors tension de certaines lignes pour sécuriser le travail des pompiers. Dès lors, en fonction de la nature des lignes concernées, cela se traduit invariablement par la mise en œuvre de procédures de délestages plus ou moins importantes qui affectent directement l'alimentation électrique des consommateurs de cette partie du réseau électrique.

Solution la plus souvent privilégiée pour résoudre l'isolement des "péninsules électriques" (*i.e.* zones géographiques caractérisées par un isolement et une contrainte en matière d'alimentation électrique), l'accroissement des moyens de production au niveau local pose problème dans le cas de la partie orientale de la région PACA. Déjà très limité sur ce territoire, le potentiel des installations de forte puissance ne produit pour l'heure que 10 % de l'électricité consommée localement. Pourtant, en dépit de l'utilité reconnue que pourraient avoir de nouvelles infrastructures de production, leur implantation effective reste contrainte par la rareté du foncier, les difficultés d'acheminement du gaz, et le manque de source de refroidissement. De fait, dans l'attente d'une meilleure valorisation des ressources renouvelables au cours des années à venir, il semble peu envisageable que de nouveaux sites de production électrique voient le jour dans l'immédiate proximité de la Côte d'Azur. A défaut, il reste toutefois la possibilité de procéder au bouclage du réseau d'alimentation très haute tension pour le sécuriser. Mais, là aussi, un problème se pose quant aux impacts environnementaux du tracé prévu.

Accentué par la forte croissance démographique de la Côte d'Azur, un problème majeur se pose aussi dans l'hypothèse d'une régulation de la demande électrique. En effet, avec un accroissement de la population estimé à 0,9 %/an dans les départements côtiers, ce territoire est l'un de ceux qui connaissent la plus importante augmentation au niveau national. Selon l'INSEE, le Var pourrait ainsi compter 250 000 habitants supplémentaires d'ici à 2030. En lien avec ce dynamisme démographique, la croissance annuelle de la consommation électrique (+2,4%) a été -elle aussi- très supérieure à la moyenne nationale (+1,8%) au cours des dernières années. Sur la période 2000-2005, la demande d'électricité des Alpes-Maritimes a même augmenté en moyenne de 3 % par an, ce qui laisse entrevoir l'hypothèse d'un doublement de la consommation en 30 ans si ce rythme se maintenait dans la durée.

⁶⁶ Cette présentation s'appuie sur les données présentées dans le document d'information « La sécurité de l'alimentation électrique en région PACA », mis en ligne sur un site Internet dédié à cette question. Conçu par RTE en partenariat avec la Préfecture de la Région PACA, l'ADEME et ERDF, cette ressource a vocation à expliquer aux habitants de la zone en contrainte les raisons pour lesquelles il leur est demandé d'agir : <http://www.securite-electrique-paca.fr/>

Annexe 18
Structuration organisationnelle du programme de MDE du Lot

Composition du Comité de Pilotage				
Présidence du CP	Préfecture du Lot			
Signataires Accord-cadre MDE du Lot	Etat : -Préfecture du Lot -ADEME	Conseil Régional Midi -Pyrénées	Conseil Général du Lot	EDF
Membres associés	DRIRE, DDE, DDCCRF	Conseil Economique et Social Régional	FDEL *	

(*) : Cet organisme n'est pas directement dépendant hiérarchiquement de celui sous lequel il est placé.

Composition du Comité Technique				
Coordination	ADEME et DRIRE			
Signataires Accord-cadre MDE du Lot	Etat : -Préfecture du Lot -ADEME	Conseil Régional Midi -Pyrénées	Conseil Général du Lot	EDF
Membres associés	DRIRE	ARPE * OREMIP *	FDEL * Quercy Energies **	RTE *

(*) : Cet organisme n'est pas directement dépendant hiérarchiquement de celui sous lequel il est placé.

(**) : L'Agence Locale de l'Energie n'a été invitée à participer qu'à partir de la douzième réunion (*cf. supra*)

Annexe 19

Controverses électriques territoriales au Royaume-Uni

Dans la perspective d'une approche comparative, nous avons étudié deux exemples de contestation locale au Royaume-Uni. Dans le premier cas, la controverse a démarré en 1991, au moment où l'annonce d'un projet de ligne 400kV traversant le Nord du Yorkshire (sur une distance de 80 kilomètres) a déclenché une vive contestation locale. Emmenée par l'organisation *Rural England Versus Overhead Line Transmission* (REVOLT), et soutenue par le syndicat agricole *National Farmers' Union* (NFU) et la fédération *Campaign to Protect Rural England* (CPRE), l'opposition s'est ici aussi structurée en affirmant son identité, ancrée à l'échelle de ce territoire de faible démographie. Visant à relier la centrale de Teesside⁶⁷ à l'agglomération d'York, le tracé de la ligne impliquait de rajouter un nouvel équipement collectif dans ce secteur géographique déjà traversé par une autoroute. Situé entre deux parcs nationaux⁶⁸ réputés pour leurs paysages de landes, cet espace restreint restait le seul couloir non protégé dans lequel il est possible d'édifier les pylônes.

Après avoir initialement dénoncé le caractère inutile, intrusif et surdimensionné du projet, les opposants ont fait le choix de promouvoir une solution alternative visant à optimiser le recours aux réseaux de distribution électrique. Bénéficiant comme leurs homologues français de l'émergence de dispositifs réglementaires⁶⁹ contraignant les aménageurs à mettre en œuvre des structures de concertation pour évaluer avec les personnes concernées les possibles impacts environnementaux des infrastructures, les anti-THT du Yorkshire ont ainsi pu retarder la réalisation du projet honni. De même, en prenant appui sur les politiques de développement local initiées dans la zone concernée par le tracé, ils ont pu souligner les contradictions qui existaient entre celles-ci et les implications d'un renforcement structurel du réseau⁷⁰. Toutefois, à la différence de ce que nous avons observé précédemment, leurs efforts n'ont pas été récompensés, puisque la ligne THT a bien vu le jour en 2003, sans que leur alternative ait réellement été prise en compte⁷¹.

Plus récent, le second cas qui nous a intéressé est -encore aujourd'hui- l'objet d'un conflit entre *Scottish and Southern Energy* et l'ensemble des mouvements qui se sont constitués dans le Nord de l'Écosse pour s'opposer au projet de ligne 400kV qui doit à terme relier Beaulay et Denny⁷². Refusant que les Highlands, les environs du Loch Ness et les Monts Grampian ne soient traversés par cette infrastructure électrique, de nombreuses associations (dont la plus connue se nomme *Highlands Before Pylons*) se sont réunies pour faire face à ce qu'ils considèrent comme une marque de « mépris » vis-à-vis de leur territoire. À l'instar du Quercy ou du Verdon, la ruralité et la faible densité démographique ont ici aussi été présentées comme des atouts qu'il convenait de préserver. Ne se résignant pas à subir les dommages collatéraux d'un renforcement électrique jugé inopportun, et partisans d'une alternative qui ferait la part belle au développement des énergies renouvelables, les anti-THT écossais ont fait le choix de souligner l'important potentiel de production électrique de l'Écosse. En effet, il s'agit selon eux d'investir dans des usines marémotrices ou dans des parcs éoliens *offshore* afin de renforcer une offre hydro-électrique déjà importante. Cela permettrait selon eux d'éviter des raccordements dommageables pour les paysages des Highlands, et donc pour l'image de marque de ce territoire. Pourtant, un tel changement de stratégie semble peu envisageable dans un contexte où les processus délibératifs servent souvent à négocier l'acceptabilité d'un tracé en contrepartie de mesures compensatoires.

⁶⁷ Située dans l'agglomération de Middlesbrough, c'est la plus grande centrale à cycle combiné d'Europe, avec un potentiel de production de 1.875 MW.

⁶⁸ À l'Est du tracé, on trouve le *North York Moors National Park* et à l'Ouest le *Yorkshire Dales National Park*.

⁶⁹ Notamment la directive européenne 97/11/CE du 3 mars 1997 modifiant la précédente directive (85/337/CEE) concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

⁷⁰ Cette mobilisation des politiques d'aménagement locales dans le cas de l'opposition à la ligne THT du Nord Yorkshire est tout particulièrement décrite in JAY Stephen Andrew (2006), *High Voltage Electricity Installations. A Planning Perspective*, Chichester, Wiley & Sons.

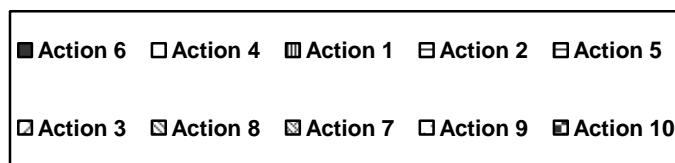
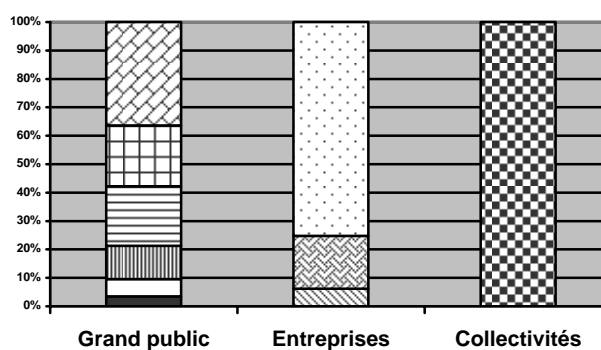
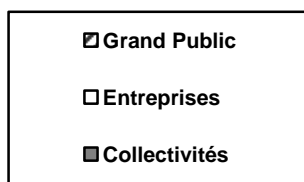
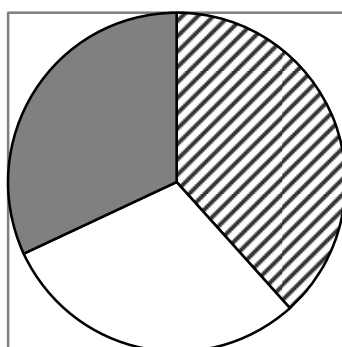
⁷¹ C'est du moins ce qui semble ressortir de l'échange que nous avons eu avec un responsable de REVOLT.

⁷² Situé dans l'estuaire du même nom, Beaulay se trouve à proximité d'Inverness, à l'entrée de la Baie de Moray. Pour sa part, Denny se trouve à mi-chemin (*i.e.* une quarantaine de kilomètres) d'Edimbourg et de Glasgow.

Annexe 20

Objectifs du programme MDE du Lot à l'horizon 2020

	Objectifs proposés par les bureaux d'études	Objectifs corrigés par le Comité Technique	Différentiel Objectifs proposés / Objectifs corrigés
Action 1 Mise en place d'inserts-bois pour appoint au chauffage électrique individuel	10% cible = 1222	20% cible = 2444	Objectif doublé
Action 2 Mise en place d'un gestionnaire d'énergie	25 % cible = 4029	30% cible = 4835	+ 19%
Action 3 Mise en place de LBC en remplacement des lampes à incandescence	60% cible = 41 399	60% cible = 80 000	Objectif unitaire doublé
Action 4 Mise en place de chauffe-eau solaires individuels	5% cible = 1951	7% = 2732	+ 40%
Action 5 Mise en place d'équipements de froid performants	30% cible = 29 146	50% cible = 48 576	+66%
Action 6 Renforcement de l'isolation thermique du bâti (parois)	5% cible = 806	10% cible Mais toits et fenêtres (et non les parois)	Objectif doublé mais ajusté qualitativement
Action 7 Diminution des consommations liées aux appareils de froid des grandes surfaces	34% cible	50% cible	+ 47%
Action 8 Diminution des consommations liées à l'éclairage des grandes surfaces	34% cible	50% cible	+ 47%
Action 9 Diagnostics énergétiques d'installations industrielles	38% cible	38% cible	Maintien de l'objectif
Action 10 Conseil d'Orientation Energétique	54% cible 36 communes	80% cible 50 communes	Objectif ajusté (doublé)



Annexe 21

Bilan quantitatif de l'opération de promotion des lampes basse consommation

-Objectif : 3000 LBC

-Comparaison entre les ventes réalisées durant la période de l'opération (5-26 mars 2005) - y - et la même période en 2004 - x -. Soit $y = 2116$ et $x = 1267$

-Deux modes d'estimation du bilan : (z étant le résultat de l'opération) :

1) Un bilan (tel que présenté) en termes de progression de ventes d'une année sur l'autre :

En unités : $z = y - x$ (ou) En pourcentages : $z = [100(y - x)] / x$

2) Un bilan en termes de différences (+/-) par rapport à l'objectif fixé (3000) :

En unités : $z = y - 3000$ (ou) En pourcentages : $z = [100(y - 3000)] / 3000$

	En Unités	En Pourcentages
Progression des ventes -Estimation 1-	+ 849 LBC	+ 67 %
Différence avec l'objectif -Estimation 2-	- 884 LBC	- 29,5 %

S'il s'est effectivement vendu près de 850 LBC de plus d'une année sur l'autre, on constate également qu'il aurait encore fallu doubler ce chiffre de progression pour que l'objectif fixé soit atteint.

-Prise en compte de la progression naturelle (chiffre national 2004-2005 pour Philips) :

Soit $x' = 260x / 100 = 3294$; c'est-à-dire, la progression naturelle hypothétique des ventes de LBC dans le Lot entre 2004 et 2005. On peut donc opérer une simulation pour calculer un bilan de l'opération hors progression naturelle, en substituant x' à x dans le premier modèle de calcul présenté (1).

Pour autant, la transposition de cette donnée de progression naturelle n'a pas de sens, appliquée à l'ensemble des marques. C'est pourquoi, il convient de se concentrer plutôt sur une simulation à partir des chiffres de vente Philips (2) comme dans le bilan. Dès lors, $x = 365$; $y = 1032$ et $x' = 949$.

	En Unités	En Pourcentages
Progression des ventes [Toutes marques] 260% (1)	- 1178 LBC	- 35,8 %
Progression des ventes [Philips] 260% (2)	+ 83 LBC	+ 8,7 %

Le premier chiffre confirme l'idée selon laquelle il n'est pas pertinent d'appliquer la hausse naturelle nationale des ventes de LBC Philips à l'ensemble des marques, puisque de tels résultats laisseraient penser que la politique publique mise en œuvre a été contre-productive. Le second chiffre, en revanche, se base sur la même logique que celle contenue dans le bilan de l'opération, à une différence près : le résultat. En effet, le pourcentage de progression proposé dans le bilan officiel est issu d'une soustraction de pourcentages ($283\% - 260\% = 23\%$), ce qui est inexact arithmétiquement. Comme on le constate ici, la progression (hors hausse naturelle) pour les LBC Philips est de près de 9 %, et non pas de 20 %.

En nous basant sur ce chiffre, il peut être intéressant de l'appliquer aux deux autres marques pour estimer la quantité de LBC qui semblent avoir été vendues en lien avec l'opération lotoise de promotion :

Ventes (Mars 2005) de General Electric et Cidelec : $1066 + 18 = 1084$

Soit une hypothèse de croissance (non naturelle) des ventes de 8,7 %

Alors, la progression unitaire des ventes de LBC de ces marques est de 87 LBC.

Ce chiffre, rajouté aux 83 LBC de Philips, porte à **170** le nombre de LBC vendues en plus d'une année sur l'autre (et sur la même période) en laissant de côté la progression naturelle de ces équipements. C'est donc un résultat deux fois inférieur à ce qui est affiché (353)⁷³ dans le bilan officiel de l'opération.

⁷³ Ce chiffre n'apparaît pas mais correspond au ratio définitif de progression des ventes (+ 20%) présenté dans le bilan de l'opération LBC.

Annexe 22
Structuration organisationnelle du Plan Eco-Energie

Coordination générale du programme de sécurisation électrique		
Préfet de Région PACA		
Pilotage du Projet THT	Pilotage du Plan Eco-Energie	
Préfet des Alpes de Haute-Provence	Préfet des Alpes-Maritimes	Président du Conseil Régional PACA

Pilotage du Plan Eco-Energie		
Préfet des Alpes-Maritimes	Président du Conseil Régional PACA	
Groupe Opérationnel du Plan (GOP)		
Délégation Régionale EDF	Délégation Régionale ADEME	Service Energie CR-Paca

Comité Technique du <i>Plan Eco-Energie</i>						
Acteurs politiques	<i>Région PACA</i>	<i>Département Alpes-Maritimes</i>	<i>Département Var</i>	<i>Département Alpes Haute-Provence</i>	Collectivités Locales	Associations des Maires (04, 06, 83)
Acteurs Administratifs	Etat (Préfectures) et services déconcentrés (DRIRE, ...)			Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)		
Acteurs du secteur électrique	Electricité de France EDF	Réseau de Transport d'Electricité RTE		Gaz de France GDF	Société Monégasque de l'Electricité et Du Gaz SMEG	
Associations	FARE -Sud Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement	GADSECA Groupement des Associations des Sites de l'Environnement de la Côte d'Azur	UDVN Union Départementale Vie et Nature (04, 83)	Région Verte Association de Défense de l'Environnement	Coordination Elus-Associations (CoEA Verdon)	
Organismes Consulaires	Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI 04, 06, 83)			Chambres des Métiers (ChM 04, 06, 83)		

Annexe 23
Budget prévisionnel du Plan Eco-Energie

	Intitulé	Coordinateur	Budget
Actions transversales			
1	Communication et Information	EDF	1.500.000
2	Formation	ADEME	600.000
Actions ciblées			
3	Eclairage et Electroménager performants	EDF	1.600.000
4	« Gros Consommateurs » et Production Décentralisée	ADEME	1.700.000
5	Les Partenaires « montrent l'exemple »	Région	1.100.000
6	Habitat Social	Région	1.500.000
Nouvelles actions			
7	Bâtiment	Région	600.000
8	Cible Touristique	Région	600.000
		TOTAL	9.200.000

Remarque : Dans la configuration actuelle, le principe des trois tiers n'est pas vraiment respectée car si EDF assume bien un tiers des sommes engagées, la Région est davantage amenée à dépenser (41%) alors que l'ADEME ne contribue qu'à hauteur d'un quart du budget total.

Annexe 24

L'opinion publique face au retour du projet de ligne THT dans le Verdon

A la lecture des 32 commentaires postés sur le site Internet du quotidien Libération, suite à la publication d'un article⁷⁴ évoquant l'hypothèse d'un retour du projet de ligne Très Haute Tension traversant les Gorges du Verdon, différents types de positionnements s'exprimaient. Sans prétendre les résumer de manière exhaustive, il est intéressant d'en présenter quelques uns dont la récurrence nous a paru significative. Le premier relève d'une approche conspirationniste assez fréquente dans ce type de discussions en ligne :

---(1) « *Il faut savoir que pour étayer leur thèse de l'insuffisance et du risque de black out, de temps en temps on coupe le courant et faisant croire que c'est la trop forte demande qui provoque ces pannes ! Mon oeil, c'est pour se venger d'avoir perdu le procès !* »

---(2) « *EDF veut vendre en douce de l'électricité à l'Italie qui possède un relais situé au bout des Gorges. L'histoire du bouclage de la région Paca n'est qu'un paravent pour mieux cacher cette mercantile démarche.* »

---(3) « *L'acceptation du projet ITER et à lui seul responsable d'un besoin énorme en électricité. Et aussi d'un risque accru de black out.* »

Dans un sens assez proche, d'autres intervenants dénoncent les mauvaises solutions pour mieux souligner l'évidence de celles qui pourraient aisément être mises en œuvre selon eux :

---(4) « *Il y a forcément des solutions moins évidentes, mais plus prometteuses à long terme : les économies d'énergie, et les productions alternatives centralisées ou réparties qui permettent d'absorber les pointes de consommation... mais évidemment cela ne permet ni de gonfler le chiffre d'affaires des producteurs ni le dividende de leurs actionnaires.* »

---(5) « *Ce qui m'étonne toujours c'est de voir comment on peut manipuler les gens en leur faisant miroiter n'importe quoi. EDF nous bassine à longueur de spots publicitaires que nous avons besoin de climatiseurs (entre autres !). Et oui, d'un côté on provoque une augmentation massive des besoins en énergie et de l'autre on dévaste des régions entières. (...) EDF est capable de nier l'ensoleillement de la région pour pouvoir nous rendre dépendants de ses câbles et de ses centrales. Alors désolée s'il y a un black out dans la région PACA, mais il est temps de penser à des solutions alternatives.* »

---(6) « *EDF est richissime, il n'ont qu'à enterrer les ligne ou les faire passer sous l'eau.* »

Davantage préoccupés par la stricte présentation des alternatives possibles, une bonne partie des commentaires se focalisent sur des aspects qui rejoignent en grande partie l'esprit du *Plan Eco-Energie* :

---(7) « *Et si on essayait d'abord de réduire la consommation avant de vouloir toujours augmenter l'offre... En éteignant toutes les ampoules inutiles il y a bien assez d'énergie pour alimenter cette région.* »

---(8) « *Ne serait-il pas beaucoup plus intelligent de faire une grande campagne de sensibilisation pour inciter les français aux économies d'énergie.* »

Critiques à l'égard des modes de consommation électrique et des comportements supposés en vigueur dans le secteur en contrainte, certains voient dans ceux-ci la cause première du problème :

---(11) « *Nice et la Côte d'Azur ont besoin d'électricité ? Estrosi devrait installer des éoliennes sur la promenade des Anglais ; cela aurait une double utilité: produire du courant et servir de toilettes pour les chien-chiens à leur mémères.* »

---(12) « *La Côte d'Azur, riche et peuplée de riches retraités, consomme de l'électricité à tout va pour se climatiser, pour briller de milles feux, etc...* »

Inversement, d'autres ne s'attachent pas tant au local et attendent beaucoup du nouveau ministre d'Etat en charge de l'Ecologie, afin qu'il impulse le changement annoncé suite à l'élection de Nicolas Sarkozy :

---(9) « *Juppé montrera t-il qu'il va enfin s'occuper de l'environnement ... Personnellement, j'en doute vu son laxisme actuel sur divers problèmes environnementaux.* »

---(10) « *Voyons voir la position du Vice Premier Ministre de l'Environnement (et de l'Industrie etc.). C'est une magnifique occasion pour lui de montrer la voie déclarée de la politique énergétique de la France, en renvoyant l'EDF dans ses 22 et en annonçant une maxi campagne de solarisation de l'énergie en PACA.* »

A contre-courant, on observe -de manière minoritaire- l'agacement de ceux qui s'inquiètent des conséquences d'une pénurie d'électricité dans l'Est de la région PACA :

---(13) « *Ras le bol des écolos. La région PACA a besoin d'électricité sinon elle aura un black out. Les habitants de cette région seront les premiers à se plaindre du manque de compétitivité de leurs régions en cas de black out.* »

⁷⁴ PATRIARCAT Eliane, « Les Gorges du Verdon à nouveau sous tension », *Libération*, 16 juin 2007.

Annexe 25

Prolongements des politiques de MDE étudiées

Le programme de MDE du Lot :

Une période de transition pour reconfigurer la politique

En septembre 2005, alors que le programme lotois de MDE traversait une période singulière d'incertitudes, la Région a opéré un retour remarqué au sein du comité technique, résolue à influencer sur les décisions prises dans cette instance. Considérant qu'il serait inutile de « *générer une nouvelle bureaucratie* » coûteuse et inappropriée, le représentant du Conseil Régional va ainsi finir de dissuader les partenaires de créer un groupement d'intérêt public (GIP). Disposée à financer les opérations de MDE dans la mesure où celles-ci correspondent aux axes de la politique Energie -Environnement qu'elle a elle-même définie, la Région paraît surtout intéressée par les initiatives prises en matière de développement des énergies renouvelables. Refusant par ailleurs de se substituer aux acteurs publics locaux et aux citoyens, la Région tient à accorder prioritairement son soutien à ceux qui expriment la volonté d'agir concrètement pour réduire à leur niveau les consommations d'électricité.

Globalement d'accord avec ce positionnement, le Conseil Général du Lot ne souhaite pas davantage créer « *une structure isolée, difficile à gérer et à contrôler* ». À l'encontre de ce que recommandait l'Etude *Point Zéro* et que défendait avec ardeur le permanent MDE de la FDEL⁷⁵, il n'est donc plus question de créer un GIP mais plutôt de renforcer les structures existantes (FDEL et Quercy Energies). De fait, un nouveau rapport de force va progressivement émerger au sein même du comité technique entre les collectivités territoriales (Région et Département) d'une part, et les experts électriques locaux (FDEL et Quercy Energies) d'autre part ; les uns et les autres s'opposant autant sur les objectifs à atteindre que sur les moyens à mobiliser pour y parvenir. Arbitre de cette situation nouvelle, la DRIRE va progressivement s'imposer comme le pilote principal du comité technique (aux dépens de l'ADEME dont l'implication est devenue marginale, du fait d'une stricte focalisation sur le plan de communication) en exerçant un rôle de médiateur entre les acteurs du secteur politico-administratif et ceux issus du domaine de l'expertise technique.

Dans l'attente du positionnement d'EDF (perçu par l'ensemble des partenaires comme un financeur déterminant), les budgets établis (2006-2010 et 2006-2020) se révèlent impossibles à arrêter, d'autant que le programme d'actions prioritaires ne fait pas, loin de là, l'unanimité. Une révision de l'accord-cadre (souhaitée par la Préfecture) est donc envisagée à court terme pour chiffrer les engagements des différents partenaires, pour établir un échéancier au regard des priorités et pour redéfinir conjointement ce qui relève ou pas de la MDE. Des arbitrages s'annoncent donc pour mettre un terme aux nombreux désaccords qui perdurent. Mais pour l'heure, à défaut d'un certain consensus, l'ensemble des opérations envisagées dans le cadre du programme d'action va ainsi être reporté *sine die*. Tout au long de l'année 2006, rien ne va donc être mis en œuvre pour maîtriser la demande en électricité dans le Lot. Loin de s'émouvoir de cet état de fait, les derniers opposants historiques du Quercy Blanc vont également franchir durant cette période un nouveau palier dans le processus de désengagement qui a fait suite à leur victoire, puisque leurs habituelles *sentinelles* ne vont pas s'indigner publiquement de l'absence totale de convocation pour la tenue de groupes de travail consultatifs.

D'abord exclu du processus décisionnel, puis partiellement marginalisé au sein de celui-ci, *Quercy Energies* semble *a posteriori* être l'acteur qui a le plus gagné en influence au cours de la période de

⁷⁵ Un premier projet (septembre 2005) chiffrait à cinq le nombre de postes à créer (3,5 + 1,5). Suite à la réprobation des financeurs, ce chiffre a par la suite (novembre 2005) été ramené à 3. Répartis sur la FDEL et Quercy Energies, la création de ces emplois restait toutefois à discuter.

dormance du programme. En effet, dès que l'hypothèse de la participation effective d'EDF au financement du plan d'action a été abandonnée début 2007, l'association s'est trouvée libérée de l'un de ses principaux contradicteurs. Si cela a pu constituer un avantage de son point de vue, cela a, en revanche, posé un problème majeur aux autres partenaires, désabusés à l'égard de cette défection à laquelle –pourtant- beaucoup s'étaient déjà résignés. Prévenus un an auparavant par le représentant de l'entreprise publique, les membres du comité technique n'ignoraient pas les raisons de ce désengagement puisqu'à cette occasion ils avaient appris que des consignes nationales d'EDF dissuadaient les délégations régionales d'intervenir dans des programmes territoriaux de MDE, considérant que l'absence du principe de bonification territoriale (*cf. infra*) dans les décrets d'application⁷⁶ relatifs aux Certificats d'économies d'énergie enlevait tout intérêt à agir dans ce cadre. De fait, après s'être longtemps imposé comme un élément de contexte déterminant pour le financement et la réussite de l'innovation politique, il semblerait à présent que ce dispositif va inversement devenir une source de problèmes inattendus.

A défaut d'une reconnaissance extérieure, d'une légitimité territoriale, d'une structure de fonctionnement stable et –maintenant- de moyens financiers définis, le déficit politique⁷⁷ du projet collectif va continuer à s'accroître. C'est donc une page qui se tourne pour le réseau lotois, même si, paradoxalement, on va bientôt constater que cette clarification de la situation a eu un impact notable sur la remise en marche progressive du programme, au sens où cette rupture a obligé les partenaires à revoir leur contrat d'association. Ne disposant plus d'un salarié entièrement dédié au suivi global du programme, ni même du soutien de la délégation régionale d'EDF, la politique de maîtrise de la demande en électricité est en effet contrainte de revoir ses ambitions à la hauteur des ressources (humaines et financières) qui lui restent. La réactivation du programme que semble préfigurer la signature de cet accord-cadre intervient après une longue période de doutes, au cours de laquelle le caractère innovant de cette politique territoriale s'est trouvé fortement dévalué par l'intense activité qui a prévalu au niveau national (*cf. chapitre II*).

En effet, alors que l'évocation de l'enjeu climatique prêtait à plaisanteries trois ans auparavant au sein du comité technique, la question de la réduction des gaz à effet de serre est, entre temps, devenue une orientation politique majeure, un objet médiatique récurrent⁷⁸ et un sujet d'intérêt de plus en plus marqué dans l'opinion publique⁷⁹. Outillés par les mesures décidées en 2005 dans le cadre de la Loi d'orientation sur l'énergie et légitimés par la dynamique institutionnelle du *Grenelle de l'Environnement*, de nombreuses collectivités locales ont tiré parti de cette période pour se lancer dans la mise en œuvre d'initiatives découlant pour partie de leur *Agenda 21* ou plus spécifiquement dans la perspective d'un *Plan Climat Territorial*. De fait, après s'être longtemps présenté comme novateur, expérimental et exemplaire, le programme lotois se retrouve au moment de sa résurrection dans une situation paradoxale de *suiveur*⁸⁰, largement distancié par les actions entreprises aux quatre coins de la France.

⁷⁶ En 2006, au-delà de la parution en mai de trois décrets, cinq arrêtés (publiés entre juin et décembre), une circulaire (parue en juillet) et une modification législative (intervenue en décembre) sont venus préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie, créés par la Loi du 13 juillet 2005.

⁷⁷ Dans la mesure où le programme ne peut compter sur aucune des quatre *ressources* essentielles (*modality, authority, pressure, institution*) définies par HOOD Christopher (1986), *op. cit.*, cité in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004b), *op. cit.*, p.360.

⁷⁸ COMBY Jean-Baptiste (2008), *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : Valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, sous la direction de Rémy Rieffel, soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, le 24 octobre 2008.

⁷⁹ BOY Daniel (2000...), *Les représentations sociales de l'effet de serre*, rapports annuels réalisés par RCB Conseil et ISL pour le compte de l'ADEME.

⁸⁰ Nous empruntons ici cette formule à l'un des acteurs impliqués dans le programme de MDE lotois. Considérant qu'il s'agissait là d'un avis personnel qui nous était exclusivement adressé, l'anonymat de son auteur s'impose ici.

La redéfinition contractuelle du réseau d'acteurs

Rédigé par le comité opérationnel (nouvelle dénomination du comité technique), un projet d'accord-cadre est finalisé en novembre 2007, validé par le comité de pilotage le mois suivant et signé de manière officielle le 7 février 2008. Premier point important de ce document, celui-ci confirme la restructuration qui s'est opérée au sein du système d'acteurs en faisant état des membres qui sont parties prenantes des deux instances du programme. Toujours en charge de la supervision du projet départemental de MDE, l'Etat (représenté par la Préfecture, la DRIRE et l'ADEME) peut encore compter sur la participation de la Région, du Département et de la FDEL, l'ensemble de ces acteurs intervenant aux niveaux technique et décisionnel. À ceux-là se rajoutent désormais au sein du comité de pilotage les deux filiales autonomes d'EDF, l'une en charge de la distribution (ERDF) et l'autre en charge de la transmission (RTE). Constituant une évolution notable, cette double présence marque un déplacement d'une logique commerciale (anciennement portée par EDF en tant que fournisseur) à une logique gestionnaire (inhérente à l'activité de suivi du réseau d'alimentation dont ces deux organisations se chargent à des degrés divers). À la différence de ces derniers, *Quercy Energies* n'est pas associée à l'instance décisionnelle et doit donc se contenter d'orienter le programme au sein du comité opérationnel. Enfin, quoique n'étant pas formellement associée au programme, l'association des élus du Lot va également être conviée à participer aux travaux, l'idée étant d'opérer un lien avec les collectivités locales dont chacun espère qu'elles pourront s'impliquer ponctuellement au gré des projets qui les concernent.

Illustrant une évolution notable, l'accord-cadre souligne que « *le contexte énergétique et environnemental international (réchauffement climatique, flambée des cours du pétrole, libéralisation du marché de l'énergie, etc...)* a conduit à accélérer la prise de conscience collective des enjeux de la MDE ». Durant longtemps, l'émergence au niveau national de la problématique environnementale dans le référentiel politique global des politiques d'économies d'énergie n'avait pas été prise en compte dans le référentiel sectoriel mobilisé par les partenaires du programme de MDE du Lot. Ainsi, le principal médiateur⁸¹ (le permanent MDE de la FDEL) d'une telle *environnementalisation* de la politique se trouvait isolé sur ce point, ne disposant ni d'une influence, ni des ressources suffisantes au sein du réseau pour qu'une inflexion en ce sens soit décidée. Rejoint au comité technique par *Quercy Energies*, il a trouvé un allié pour promouvoir une conception nouvelle (moins gestionnaire et plus écologique) qui permette de faire un lien entre les principes de l'accord-cadre et l'effectivité des stratégies envisagées. Toutefois, au regard de l'ordonnancement des priorités présenté dans l'accord-cadre, on observe que les objectifs restent exposés selon une hiérarchie informelle déjà en vigueur auparavant. Il s'agit en premier lieu de réduire les pointes de consommation, puis de sécuriser le réseau de transport de l'électricité, de maîtriser le volume des consommations, de valoriser les énergies disponibles sur le territoire, et enfin (en dernier lieu) de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, même si le périmètre d'action officiel reste au niveau du département dans sa globalité, on constate qu'une « *zone d'intervention prioritaire* » a quand même été définie sur une part plus limitée de ce territoire, à l'échelle des 63 communes qui constituent le Pays de Cahors et du Sud du Lot.

Pour compléter ce nouvel engagement contractuel, une planification des premières actions à entreprendre jusqu'en 2010 a par ailleurs été jointe à l'accord-cadre, en vue d'identifier dès à présent les objectifs à atteindre sur le court terme. Dans ce document, il s'avère que la cible domestique reste capitale du point de vue des partenaires, tant sur le plan de la réduction globale des consommations que sur celui de la réduction des situations de pointe. Une politique volontariste en cette direction a donc vocation à se mettre en œuvre rapidement, afin de parvenir aux changements attendus. À cet égard, on remarque au demeurant que les attentes des partenaires prennent désormais appui sur un postulat technique (induisant une substitution des équipements peu performants par d'autres dont l'efficacité énergétique est jugée meilleure) et non plus tant sur une logique comportementaliste (se déclinant sous la forme d'une stratégie de promotion des usages sobres en électricité) comme cela était auparavant le cas. De fait, si la communication n'a pas disparu du programme d'action, il s'avère cependant qu'elle

⁸¹ Le rôle du médiateur est d'initier un changement sectoriel qui vienne conforter l'évolution du champ normatif global, considérant que « *L'opération d'encastrement du référentiel sectoriel dans le référentiel global est une étape décisive de la construction d'une nouvelle politique* » : JOBERT Bruno et MULLER Pierre (1987), *op. cit.*, p.70.

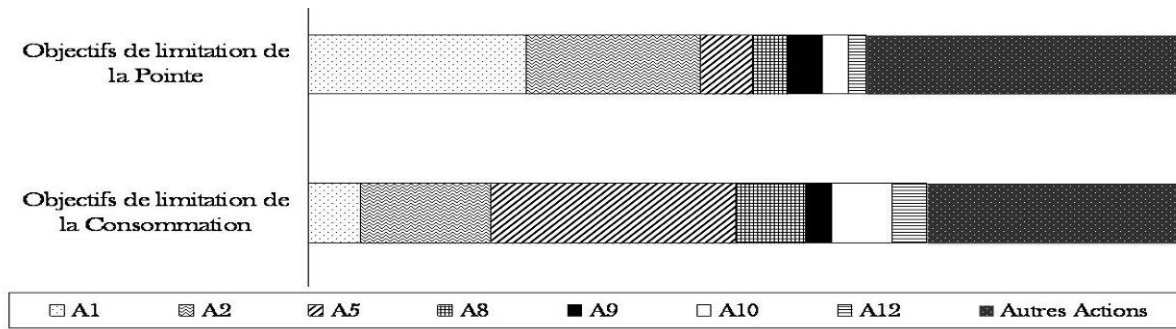
passer au second plan. On constate d'ailleurs qu'aucun objectif chiffré n'a été défini la concernant. Semblant préfigurer une volonté de reprise en main du projet par cette institution, l'accord-cadre prévoit par ailleurs que c'est désormais la Préfecture qui supervisera la communication relative au programme, dans la mesure où des résultats collectifs auront vocation à être rendus publics. Dans cette perspective, il est d'ailleurs attendu des parties prenantes qu'elles fassent « *figurer les noms et les logotypes des autres parties dans toute manifestations ou publication d'informations résultant d'une collaboration entre elles* », afin de préserver la fragile unité qui les réunit.

Enfin, l'accord-cadre prévoit que l'ensemble des signataires s'engage à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du programme d'action, notamment au travers du cofinancement de « *l'équivalent des temps pleins pris sur les deux structures supports, FDEL et Quercy Energies, pour assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du programme* ». Illustrant une évolution notable dans le positionnement des partenaires, l'annonce de cette structuration effective du programme autour de salariés dédiés (rattachés aux deux organisations techniques locales) reste pourtant assez imprécise dans le document. En dépit des incertitudes qui perdurent, c'est sur la base de cette nouvelle feuille de route le comité opérationnel va à nouveau se réunir à partir de mars 2008, tandis que sur le terrain, le nouveau salarié affecté au programme départemental de MDE va également démarrer son travail en développant des partenariats et en assurant la promotion du programme. Rattaché à *Quercy Energies* dans le cadre de cette activité, il va pouvoir s'appuyer sur l'expérience de l'association pour mener à bien sa mission de relance du programme.

Les ambitions du programme d'actions 2008-2010 de la MDE du Lot

Prenant toujours appui sur les résultats de l'étude *Point Zéro*, l'accord-cadre rappelle que la contrainte électrique est d'abord imputable au secteur résidentiel-tertiaire (près de 80% de la demande électrique lotoise) et à une forte pénétration du chauffage électrique qui tend à s'accroître dans l'habitat neuf. De fait, on observe dans le département « *une fluctuation saisonnière de la demande électrique pouvant aller du simple au triple* ». Par ailleurs, les prospectives laissent penser que le problème actuel risque de s'accroître à l'avenir sur les postes déjà en contrainte. Pour faire face à ces défis, un premier programme d'actions (validé par le comité de pilotage plus de deux ans auparavant, le 30 janvier 2006) a été établi pour couvrir la période 2008-2010. Il en ressort que, conformément aux résultats de l'étude *Point Zéro* qui pointaient les consommations électriques résidentielles (notamment les usages « chauffage » et « eau chaude sanitaire ») comme principales responsables de la contrainte électrique départementale, c'est avant tout le secteur domestique qui est ciblé, puisque près de 71% des gisements annuels d'économies attendus le sont à ce niveau. Les secteurs « Entreprises » (16%) et « Collectivités » (8%) n'ont pour leur part vocation à contribuer qu'à un quart des objectifs du programme en termes de réduction des consommations électriques.

Représentant un gisement d'économies annuelles estimé à plus de 6.700 MWh, la diffusion élargie de lampes basse consommation (A5) pour améliorer la performance de l'éclairage domestique reste de très loin l'action prédominante du programme (28% de l'objectif total), devant l'incitation au remplacement par les ménages des systèmes de chauffage électrique par des inserts-bois (A2 : 15%), et devant l'encouragement à l'acquisition de réfrigérateurs performants (A8 : 8%) dans ce même secteur résidentiel. Largement orientée autour d'un principe de substitution technique visant à améliorer l'efficacité énergétique des usages, la stratégie du programme se décline également en direction de ce public prioritaire (le « grand public ») par la mise en œuvre d'actions en faveur des chauffe-eau solaires (A10). En complément à cela, dans la perspective où certains changements coûteux (notamment dans le cas des équipements de chauffage ou de chauffe-eau) ne pourraient pas être opérés par les ménages ou se révéleraient impossibles pour les locataires, d'autres actions ont été envisagées pour limiter les consommations électriques, grâce à l'installation de gestionnaires d'énergie (A1) pour les radiateurs ou d'économiseurs d'eau (A12) pour réduire le recours aux *Cumulis* électriques. Enfin, en soutenant les travaux d'amélioration d'isolation thermique (A9), le programme envisage aussi de faire face aux pertes d'électricité, même s'il s'agit là d'une opération de moindre portée du fait de l'importance de son coût.



Correspondant à la moitié des actions planifiées dans le cadre du programme 2008-2010, ces sept actions dont la cible est le secteur résidentiel n'ont toutefois pas toutes le même poids dès lors qu'il s'agit d'agir sur la pointe. En effet, puisque c'est d'abord de cela qu'il s'agit, on doit constater que toutes les opérations envisagées ne se valent pas, dès lors que l'on cherche à éviter la saturation du réseau et non pas seulement à abaisser le niveau global des consommations. On observe ainsi que la diffusion des gestionnaires d'énergie (visant à réguler les consommations résidentielles d'électricité à usage thermique) doit permettre à elle seule d'atteindre un quart de l'objectif annuel total de réduction de la pointe, alors qu'elle ne représente que 6% des gisements attendus annuellement en matière d'économies d'électricité. De même, l'installation de plus de 200 inserts-bois a vocation à contribuer à 20% de l'objectif annuel de limitation de la pointe.

Etat des lieux du programme de MDE lotois en 2008

Bénéficiant à présent d'un salarié pour suivre plus spécifiquement le dossier MDE, l'Espace Info-Energie va accentuer sa position d'informateur privilégié en matière d'économies d'énergie. Confronté à la nécessité de donner une nouvelle visibilité au programme, tout en poursuivant par ailleurs son action sur d'autres fronts (notamment dans le cadre de sa participation au projet européen *Econ'Home*), *Quercy Energies* se trouve alors dans une position nouvelle au sein de la dynamique partenariale puisque l'association se trouve en première ligne concernant l'opérationnalisation du programme. Entre novembre 2007 et janvier 2008, la mise en place de premières permanences décentralisées de l'Espace Info-Energie sur la MDE s'est traduite dans les faits à Figeac, Montcuq, Lalbenque et Labastide-Murat en partenariat avec les Communes et Pays concernés. En collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays Bourrian, une autre de ces permanences a par la suite vu le jour à Gourdon. Se rajoutant à ces rencontres, les appels téléphoniques et courriers reçus ont porté à près de 17.000 le nombre de contacts recensés au cours du premier semestre 2008.

Pour répondre au mieux à cette hausse de la demande en termes d'information (+50% par rapport au premier semestre 2007), un site Internet spécifiquement dédié au programme (mdedulot.fr) a par ailleurs été mis en ligne en mars 2008, sous l'impulsion de *Quercy Energies*, et en accord avec les autres partenaires. Il « vise à être la vitrine du programme auprès des acteurs locaux (particuliers, collectivités et entreprises). L'objet de ce site est donc de sensibiliser et de mobiliser les acteurs du territoire sur la thématique de la MDE ». L'accès aux informations peut se faire par cible (Particuliers, Collectivités, et Entreprises) ou par thématiques (Objectifs, Programme, Suivi et impacts). Toutefois, ironie du sort, le site a été rapidement affecté par un virus informatique qui rend sa consultation le plus souvent impossible, et dans tous les cas dangereuse pour l'équipement informatique des visiteurs. Nous avons d'ailleurs pu le constater de manière empirique.

A de nombreuses reprises, le programme de MDE a pu faire parler de lui suite à la publication d'articles qui y faisaient –plus ou moins directement- référence dans la presse locale (Journal interne du Conseil Général du Lot, journal de la communauté de commune du Pays de Cahors, *La Vie Quercynoise*, journal municipal de Montcuq). Dans le même sens, plusieurs émissions de radio (sur *Antenne d'Oc*) ont permis de promouvoir la mise en place de dispositifs informationnels (permanences décentralisées de l'Espace Information Energie et site internet), d'expliquer le contexte du programme de MDE

départemental, de donner des conseils (au sujet des gisements d'économies d'énergies liés aux usages informatiques et aux consommations d'électricité spécifique chez soi) et d'annoncer la tenue d'une conférence débat sur la M.D.E et le solaire photovoltaïque en juillet 2008. Enfin, l'Espace Info-Energie a aussi contribué à la promotion du programme départemental à l'occasion des *Salons de l'Habitat* de Cahors et de Figeac.

Par ailleurs, des réunions ont été organisées sur la question des Certificats d'Economies d'Energie afin de mobiliser les acteurs *obligés* du dispositif (dans le cas des fioulistes du département), de dresser avec eux un état des lieux sur les possibilités de valorisation des certificats (dans le cas des entreprises Garrigue et Antargaz), ou d'informer les conseillers généraux sur l'intérêt de cette mesure à l'échelle de leur territoire respectif. Toujours en direction des élus, une rencontre a été aussi organisée pour présenter la MDE aux maires de la communauté de commune de Catus, notamment au regard du projet de quartier écologique à Boissière. Sur un autre registre, *Quercy Energies* est intervenu à cinq reprises lors de réunions visant à sensibiliser les administrateurs des Caisses Locales du Crédit Agricole (à Montcuq, Gourdon, Lacapelle-Marival, Castelnaud-Montratier et Lalbenque) aux enjeux spécifiques qu'induit la MDE pour le secteur bancaire. Enfin, le début de l'année 2008 a également permis d'envisager des partenariats futurs avec des acteurs aussi différents que la Société d'Economie Mixte « Lot Développement Aménagement », les services techniques de la Mairie de Cahors, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Lot.

L'Est de la région PACA :

Entre maîtrise de la demande et renforcement du réseau

Souvent perçu comme un adjuvant au projet de bouclage du système d'approvisionnement en électricité, le *Plan Éco-Énergie* semblait en mesure de s'imposer sur le devant de la scène lorsque le Conseil d'Etat a annulé la déclaration d'utilité publique de la ligne Boute-Carros en juillet 2006. Proposant de résoudre la contrainte par la maîtrise de la demande et non plus tant par la sécurisation des circuits de mise à disposition de l'offre, il aurait pu constituer l'alternative incontournable au problème de fragilité du réseau. Il ne va cependant pas en être ainsi. Profitant de la relative inaction des trois partenaires principaux du *Plan Éco-Énergie*, avec lesquels il n'avait jamais vraiment voulu établir de partenariat formel, le Conseil Général des Alpes-Maritimes va faire le choix de se distinguer encore davantage de la dynamique régionale en donnant plus d'importance à son propre Plan Départemental Energie (2005-2010). Parallèlement à cela, RTE s'est pour sa part activement engagé dans la mise en œuvre de mesures visant à limiter la fragilité du réseau, faute de pouvoir mener à bien son projet de renforcement. Rappelant que les mesures palliatives qu'il a mis en place sur un plan technique ne permettront pas de reporter le risque de congestion intempestive au-delà de 2015, le gestionnaire de réseau s'est associé à un groupe de travail constitué par les pouvoirs publics pour explorer l'ensemble des solutions permettant de sécuriser électriquement la région PACA. Il en va de la continuité de service à laquelle RTE est formellement tenue.

Fin 2007, la DRIRE (représentant l'Etat), RTE et ERDF ont à cet égard élaboré, avec l'appui de l'ADEME, un dispositif d'appel à la modération de la consommation d'électricité au travers d'un site internet. L'idée est d'associer les usagers à la régulation du problème, en les informant des moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre pour éviter une coupure d'électricité qui leur serait préjudiciable. Les dispositions du plan d'alerte s'appuient principalement sur un site Internet (www.securite-electrique-paca.fr) qui a vocation à servir de relais pour prévenir et mobiliser les usagers face au risque de *blackout* en période hivernale. Sur cette plateforme d'information, on retrouve une mise à jour quotidienne de la prévision de la pointe de consommation, indiquant si l'appel est lancé ou non en fonction de l'état du réseau. Tous les jours à 17h, il est donc possible de savoir si une réduction des usages électriques s'imposera ou pas le lendemain. En complément à cette information, des conseils pour réduire sa consommation en cas d'alerte, sont proposés de manière spécifique aux différents publics. Principal acteur impliqué dans la mise en œuvre de cet outil de mise en garde des consommateurs, RTE se veut

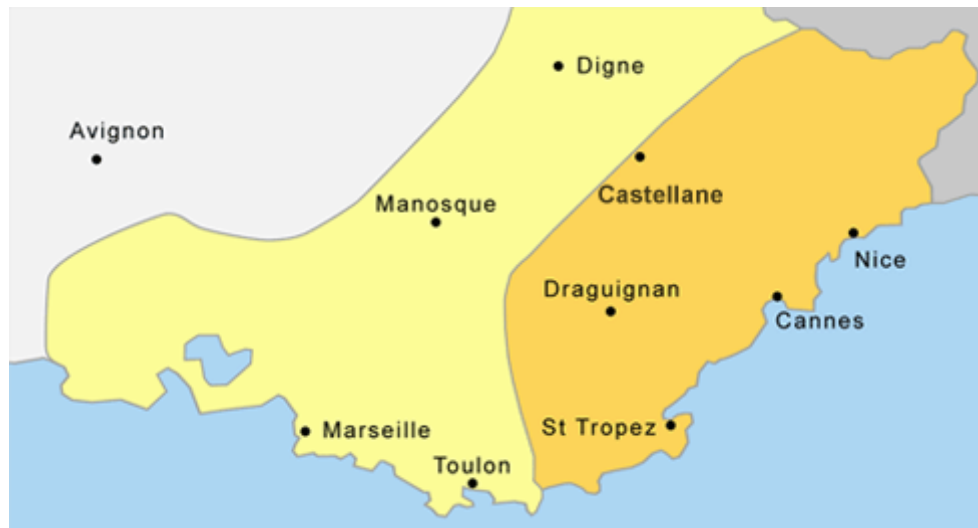
toutefois rassurant en soulignant que le recours à ce dispositif ne sera guère nécessaire que deux à trois fois par hiver. Mais cet appel peut se produire, en fonction des conditions climatiques rencontrées, plus souvent ou moins souvent. Moins touchée que le reste du pays par la vague de froid qui s'est prolongée de mi-décembre 2007 à début janvier 2008, la région PACA n'a finalement pas eu besoin de mettre en œuvre le dispositif d'alerte la première année de sa mise en application. A l'arrivée du printemps 2008, RTE a suspendu le système d'appel à la modération de la consommation d'électricité en cas de pics de consommation considérant que le risque était à présent moindre. Celui-ci ne sera donc rétabli qu'à partir du 15 novembre 2008 puisque l'été reste considéré comme une période moins sensible pour le réseau, en dépit de l'usage toujours accru des équipements de climatisation sur le littoral azuréen.

Le dispositif d'alerte mis en œuvre par RTE dans l'Est de la région PACA

Exemple tiré du site <http://www.securite-electrique-paca.fr/>

PRÉVISIONS DE CONSOMMATION POUR LA JOURNÉE DU 04/11/2008

Puissance appelée à la pointe en MW



Zone Ouest :
Min.4500-Max.6300



Prévision : 4579

Zone Est :
Min.1400-Max.2100



Prévision : 1465

Pas d'alerte en cours

Estimation des pointes de consommation attendues pour le lendemain (17h-20h) au regard de la capacité maximale supportée par le réseau en fonction de la situation géographique des consommateurs. Dans la Zone Ouest (Marseille, Toulon, Manosque, Digne) comme dans la zone Est (Nice, Cannes, St Tropez, Draguignan, Castellane), on était ce jour là très loin de la saturation, les niveaux attendus étant respectivement inférieurs à 5 et 10% du seuil maximum. Il n'y avait donc pas lieu de « *lancer un appel civique à la modération de la consommation d'électricité* ».

À l'automne 2008, l'action des conseils généraux des Alpes-Maritimes et du Var est parvenue à éclipser le *Plan Éco-Énergie*, dont la visibilité initiale s'est considérablement amoindrie, faute d'avoir réussi à s'inscrire durablement autour d'une structure opérationnelle basée sur des partenariats formels et stables. Au cœur du processus de gestion de la contrainte électrique territoriale, c'est désormais le dispositif d'alerte supervisé par RTE qui s'est imposé comme le principal instrument de régulation de la demande en électricité. Réduit à une fonction auxiliaire alors qu'il était envisagé à son origine comme un médiateur incontournable, le site Internet du *Plan Éco-Énergie* est un exemple symptomatique de la perte d'influence des acteurs qui en étaient les concepteurs. De moins en moins actualisée, cette plateforme d'information ne semble subsister que pour apporter des compléments pratiques (en matière d'usages sobres en électricité) aux consommateurs lors d'éventuelles alertes.

Conscient de la légitimité territoriale des initiatives prises par les départements du Var et des Alpes Maritimes, le Conseil Régional a choisi de ne pas les concurrencer sur leurs terrains. De fait, la Région a redéployé son action sur l'ensemble de son territoire (et non plus tant sur la partie spécifiquement concernée par la contrainte électrique) dans le cadre de deux politiques dont l'ambition doit permettre de consolider la prééminence de l'institution régionale sur les questions énergétiques et environnementales. Au centre d'un réseau politique entremêlé, c'est Christian Estrosi qui s'est réapproprié la politique de planification électrique, d'abord au titre de président du Conseil Général des Alpes Maritimes, puis en tant que président de la Communauté Urbaine de Nice⁸². Déterminé à se singulariser des actions régionales (considérant que la Région est incapable de comprendre -depuis Marseille- la réalité des territoires azuréens et pré-alpins⁸³), il va en effet préférer élaborer sa propre politique énergétique en association avec les élus du littoral varois, quitte à accentuer encore davantage la tension concurrente qui existe entre les sphères d'influence des deux métropoles régionales.

Du risque à la crise : la Côte d'Azur face au blackout

À 9h40, le lundi 3 novembre 2008, de violents orages sur le département du Var ont provoqué la mise hors tension de la ligne 400 kV reliant Marseille à Nice. Cela a immédiatement provoqué la coupure de l'alimentation électrique pour 1,5 million d'utilisateurs sur le littoral azuréen. De Toulon à la Principauté de Monaco, le déficit de puissance qui en a résulté a causé d'importants problèmes pour cette zone fortement urbanisée. Les tramways niçois, le trafic ferroviaire, les feux tricolores, l'éclairage des tunnels ayant été suspendus, la circulation s'est trouvée considérablement perturbée. Dans le même sens, l'interruption subite de l'éclairage, des équipements de chauffage électrique et des systèmes informatiques a généré des inconvénients variables pour les entreprises et les ménages. Pour réagir au plus vite, des cellules de crise ont été mises en place dans les Préfectures des départements touchés et au Ministère d'Etat de la Principauté de Monaco. Toutefois, aucune victime ni incident grave n'ont été à déplorer. D'une durée variable, le *blackout* a duré 1h30 à Monaco, un peu plus de deux heures dans le Var, et un peu moins de trois heures à Nice et à Cannes.

Interrogée sur les raisons du *blackout*, la responsable régionale de RTE s'est d'emblée attachée à mettre à distance toute accusation de négligence qui serait imputable au gestionnaire du réseau en rappelant avec insistance l'impact que l'annulation du projet de ligne THT a eu dans la perspective d'une sécurisation de l'alimentation électrique de l'Est de la région PACA. Constatant que les mesures palliatives mises en œuvre pour faire face à un incident de ce type n'ont pas suffi, RTE se désole d'autant plus de la décision du Conseil d'Etat que celle-ci a considérablement compliqué la recherche de solution au problème de contrainte électrique de la Côte d'Azur. Dans les heures qui ont suivi le *blackout*, le président du Conseil Général des Alpes Maritimes, le député-maire de Nice Christian

⁸² Elu d'un canton rural (St Etienne de Tinée) et maire de Nice, il va brièvement se trouver en situation de cumul des mandats en occupant simultanément la plus haute fonction à l'échelon départemental et municipal, à l'instar de ce que firent avant lui Jean (1951-61) et Jacques Médecin (1973-90).

⁸³ Ces récriminations des gouvernements locaux (tant urbains que ruraux) à l'encontre de la Région illustrent une fois encore le conflit latent qui perdure dans le cadre de la décentralisation entre les différents niveaux de collectivités territoriales. LE GALÈS Patrick (1995a), *op. cit.*, p.66.

Estrosi⁸⁴, a pour sa part violemment stigmatisé « *les ayatollahs de l'écologie qui ont privé notre territoire de la ligne à très haute tension dont elle a impérativement besoin. (...) Les personnes qui ont pris la responsabilité de l'annulation de ce projet vital pour le département des Alpes-Maritimes, portent une très lourde responsabilité dans cette situation. On ne peut impunément jouer avec la vie des gens comme l'ont fait quelques apprentis sorciers de l'écologie et, comme l'ont fait ceux qui leur ont donné raison. Aujourd'hui, il faut agir et agir vite* »⁸⁵. C'est pourquoi, résolu à ne pas voir une telle situation se reproduire, le président du Conseil Général a sollicité auprès du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement et des Aménagements Durables, Jean-Louis Borloo, la mise en œuvre de procédures d'urgence. Principal opposant de Christian Estrosi sur la scène politique régionale, le Président de la Région PACA, n'a pas non plus manqué de faire part de son indignation à l'occasion d'un communiqué publié le jour même du *blackout*. Mais à la différence des propos tenus par le maire UMP de Nice, ceux du socialiste Michel Vauzelle ont davantage imputé la responsabilité de la crise à l'inactivité du pouvoir national.

Faisant écho à ces interpellations, Jean-Louis Borloo va indiquer dès l'après-midi même qu'une réunion de travail sera effectivement organisée dans les deux semaines suivantes pour examiner les façons de sécuriser l'alimentation électrique et apporter une « *réponse pérenne* » à la fragilité structurelle du réseau azuréen. Suite à cette rencontre, Jean-Louis Borloo va annoncer, moins d'un mois après le *blackout*, que le projet de renforcement du réseau est à nouveau à l'ordre du jour. Cependant, cela ne veut pas dire que le Gouvernement va à l'encontre de la précédente décision du Conseil d'Etat. En effet, le projet se fera finalement, non pas sur la base d'un calibrage en 400kV mais seulement avec une puissance de 225 kV. De même, la traversée de la ligne très haute tension ne passera pas de manière aérienne dans le Parc du Verdon mais grâce à un enfouissement dont les surcoûts seront entièrement financés par l'Etat. Longtemps exclue par RTE au nom du principe d'aménagement à un prix raisonnable, l'hypothèse d'un enfouissement est donc rendue possible grâce à la participation financière de l'Etat, les crédits de RTE ne permettant pas d'assumer seul un tel surcoût. De fait, une solution est enfin trouvée, tant pour les opposants du Verdon que pour ceux qui souhaitaient un bouclage du réseau. Il ne reste plus qu'à entreprendre les travaux, tout en maîtrisant dans le même temps la demande, afin d'éviter que de nouveaux incidents ne surviennent dans l'intervalle assez long qui sépare cette décision de la mise en service effective de la ligne souterraine.

⁸⁴ Egalement président de la communauté d'agglomération de Nice-Cannes-Antibes (qui va devenir un mois plus tard une communauté urbaine), Christian Estrosi était également membre du Gouvernement six mois auparavant..

⁸⁵ A défaut d'une retranscription fidèle des propos prononcés par Christian Estrosi devant la presse, nous citons ici le récit qui en a été fait par le site Internet d'actualité locale : nicerendezvous.com

Annexe 26

La création d'un grand Ministère de l'Ecologie en 2007

Encore difficiles à appréhender, les évolutions qu'a connu le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) en devenant Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD) en 2007 marquent toutefois un changement important dans la prise en compte du caractère transversal des problématiques environnementales. Si des passerelles existaient déjà au travers de la co-tutelle de l'ADEME ou de la Mission Interministérielle à l'Effet de Serre (MIES), la mise en place du MEDAD constitue un pas supplémentaire en ce sens.

Créé en 1971 au sein du Gouvernement Chaban-Delmas, le Ministère de l'Environnement a auparavant connu une lente ascension pour parvenir tout en haut de l'ordre protocolaire. Longtemps confié à des ministres délégués ou des secrétaires d'Etat (dont les attributions comptaient également la Qualité de Vie ou les Affaires Culturelles), ce Ministère n'a commencé à s'imposer qu'à partir du Gouvernement Cresson en 1991. Depuis, les divers résidents de l'Avenue de Ségur ont vu leur importance protocolaire croître petit à petit en passant du quatorzième rang dans le Gouvernement Jospin au treizième rang dans le Gouvernement Villepin, après une neuvième place sous les deux premiers Gouvernements Raffarin et une douzième lors du troisième.

Désormais placée sous l'autorité d'un Ministre d'Etat, la question environnementale semble être devenue incontournable dans la nouvelle configuration ministérielle. Sur un plan organisationnel, cela s'est notamment traduit par un rapprochement entre les DRIRE et les DIREN⁸⁶ au niveau territorial. Peu enclin à se mettre en avant, le Ministère de l'Ecologie n'est que rarement le principal auteur d'un message à destination du grand public.

Les économies d'énergie relevant plus directement des prérogatives de l'ADEME, c'est une vision élargie de la protection de la nature que promeut le ministère. Ainsi, entre 2003 et 2006, une campagne intitulée « *Il n'y a pas de petits gestes quand on est 60 millions à les faire* » s'est efforcée de sensibiliser l'opinion publique sur sa capacité à agir simplement pour protéger l'Environnement.

⁸⁶ Suite à une demande du Premier Ministre (Jean-Pierre Raffarin) en octobre 2004, quatre régions (Corse, Haute-Normandie, Picardie et Provence-Alpes-Côte d'Azur) avaient déjà été choisies pour réaliser une expérimentation. Début 2009, la fusion des DRIRE, DIREN et DRE est devenue effective dans huit régions. Ces administrations déconcentrées sont désormais connues sous le nom de Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Annexe 27
Explications des enjeux et solutions par RTE
Extraits du site Internet www.securite-electrique-paca.fr

« Afin d'éviter une panne totale de toute la région, RTE pourrait être contraint de procéder à des coupures partielles et momentanées de courant, notamment au moment de la pointe journalière de consommation, c'est-à-dire entre 17 h et 20 h ». Mais avant d'en arriver là, « RTE alertera les pouvoirs publics et les distributeurs d'électricité. Il peut alors être décidé de lancer un appel civique à la modération de la consommation d'électricité. Ce type de situation pourrait être rencontré deux ou trois jours en moyenne pendant l'hiver. Les médias seront immédiatement informés du lancement de l'appel. Chaque consommateur sera invité, par quelques gestes simples, à réduire sa consommation d'électricité entre 17h et 20h. Un tel effort collectif permettrait de limiter sensiblement les risques de coupure ».

« Les gestes demandés semblent modestes : suffiront-ils à éviter les coupures ? »

En cas de niveau très élevé de consommation, le réseau électrique régional atteint les limites de son fonctionnement. Il suffit de quelques pourcentages de consommation en plus ou en moins pour faire la différence. Si chaque consommateur se sent concerné et met en œuvre quelques gestes simples, la consommation restera en dessous du seuil acceptable par le réseau ».

« Les conseils pour réduire sa consommation en cas d'alerte :

Un soir d'hiver à 19 h, un tiers de la consommation d'électricité est lié à l'éclairage et un autre tiers au chauffage électrique. Voici quelques gestes simples à réaliser pour réduire sa consommation en cas d'appel à la modération de la consommation d'électricité :

- Eteignez la lumière dans les pièces inoccupées ou dès que vous sortez d'une pièce. N'utilisez pas les éclairages à halogène (1 ampoule halogène = 6 ampoules classiques = 30 ampoules basse consommation).

-Si vous êtes équipé d'un chauffage électrique, éteignez vos radiateurs dans les pièces inoccupées. Dans les pièces occupées, diminuez d'un ou deux degrés le réglage de votre chauffage.

-Eteignez les appareils en veille (micro-ordinateurs, hi-fi, lecteur DVD...).

-Évitez d'utiliser votre lave-vaisselle, votre lave-linge ou votre sèche-linge en début de soirée et différez leur démarrage après 20 h.

-Réduisez autant que possible l'utilisation de votre four ou de vos plaques de cuisson.

Merci pour votre mobilisation ! »

Des compléments d'information pour « réduire durablement sa consommation d'électricité » sont proposés en cliquant sur le lien renvoyant au site du *Plan Eco-Energie*.

Annexe 28

Les mesures de l'Agence Internationale de l'Energie pour économiser l'électricité dans l'urgence

En juin 2005, l'Agence Internationale de l'Energie a publié un document intitulé "Dépêchons nous d'économiser l'électricité" principalement consacrée aux solutions envisageables pour faire face aux situations de crise électrique durant lesquelles des déficits de puissance temporaires mettent en péril les réseaux d'alimentations nationaux et transnationaux⁸⁷.

Sans se substituer aux mesures (lentes) qui sont à l'œuvre dans le cadre des programmes de maîtrise de la demande électrique, les propositions d'actions (rapides) de l'AIE se présentent d'abord comme des outils à mobiliser dans l'urgence, afin d'intensifier temporairement la dynamique. En direction du secteur résidentiel, cela se traduit notamment par des injonctions à l'extinction systématique et complète (c'est-à-dire, y compris des veilles) des équipements électriques inutilisés. En revanche, certaines mesures ne se révèlent pas pertinentes même si elles font partie -selon l'AIE- du "*folklore*" des économies d'énergie. Il s'agit par exemple des conseils relatifs à l'usage du réfrigérateur (entretien et dégivrage réguliers, fermeture rapide de la porte) dont l'efficacité est relative puisque les économies attendues sont faibles.

Participant d'un trop-plein d'information en direction des ménages, ce type de recommandations semble donc superfétatoire du point de vue de l'agence. Sur un plan un peu différent, la programmation des thermostats de chauffage électrique est aussi l'objet de réserves, puisqu'il apparaît qu'une telle planification horaire a surtout pour conséquence d'abaisser la vigilance de ses utilisateurs. Enfin, l'agence constate en conclusion que des défauts d'information tendent à créer une certaine confusion, notamment lorsque des économies de gaz ou de fioul sont opérées alors que c'est la pointe électrique que les pouvoirs publics et les opérateurs de réseau cherchent à contenir.

⁸⁷ IEA (2005), *Saving Electricity in a Hurry*, Paris, IEA Publications.

Annexe 29

L'image au cœur de la communication

Si on se contente de survoler rapidement le guide « *E = CO2* » élaboré par EDF, on constate d'abord sa mise en page très chaleureuse, pleine d'arrondis et de couleurs. En effet, chaque partie est construite autour d'un ton chromatique bien particulier. Pour « *Ma Planète* », c'est le bleu qui est à l'honneur, comme pour rappeler que l'océan recouvre 71% de la surface terrestre. C'est d'ailleurs une grande photo de la mer qui ouvre le chapitre. Au dessus d'elle, un avion (une invention humaine fortement émettrice de CO²) semble provoquer les nombreuses vagues qui viennent s'écraser sur la paisible plage du premier plan. Est-ce la machine qui perturbe la nature, ou est-ce la nature qui s'indigne contre la terre des hommes ?

Sur un plan tout à fait différent, la partie « *Mon Pays* » se décline autour de la couleur verte que l'on retrouve en ouverture au travers d'un paysage provençal combinant au premier plan un champ de lavandes, à l'arrière-plan un champ de blés, et au centre un olivier recouvert d'un beau feuillage de cette couleur hautement symbolique. Facilement identifiable à une région française, cette photo contient de nombreux éléments signifiants qui rappelle le rapport étroit que le pays entretient avec la nature. D'une part, l'olive et le blé renvoient à deux modes d'agriculture (l'un considéré comme plus traditionnel, et l'autre plus associé à la modernité d'une agriculture céréalière intensive) qui s'imbriquent dans l'espace rural pour produire des produits nobles (l'huile d'olive et le pain). D'autre part, la lavande est le symbole d'une nature moins instrumentale référant aux odeurs et à l'esthétique florale. On pense alors d'abord à la Nature comme source de beauté, en plus de la percevoir comme un ventre nourricier ou une ressource économiquement valorisable.

Enfin, la troisième partie (« *Ma Maison* ») s'ancre autour d'un jaune orangé évoquant la chaleur du foyer. C'est d'ailleurs ce sentiment de bien-être et de confort que cherche à décrire la photo d'ouverture où l'on voit un groupe d'enfants regardant la télévision dans un salon. Une partie d'entre eux sont sagement assis sur le canapé, tandis que deux autres sont allongés à même le plancher près de la cheminée allumée. Bien entendu, aucun d'entre eux ne porte un pull, le but n'étant pas ici de donner le sentiment d'une restriction des usages. Au contraire même, la scène qui nous est donnée à voir se caractérise d'abord par une certaine abondance et une certaine convivialité. Partageant un moment de plaisir (autour de la télévision et de grands bols de pop-corn), ces représentants d'une génération future d'adultes offrent l'exemple de ce que peut être un salon respectueux de l'avenir climatique : grâce à un bon choix (le bois-énergie), tout semble aller pour le mieux, sans aucune limitation du confort domestique.

On pourrait prendre bien d'autres exemples pour montrer combien le choix des photos utilisées n'est pas hasardeux. Toutefois, il n'y a rien ici de très surprenant ou de très nouveau. Il va de soi que l'iconographie a une grande importance dans les supports communicationnels pour illustrer le propos qui est développé. Cependant, s'il nous semble si intéressant de signaler cela, c'est que ce document est probablement le médiateur le plus savamment imagé que nous ayons pu consulter. Résultant d'un travail marketing très abouti, le guide *E=CO2* diffère en effet de la plupart des multiples supports disponibles sur le vaste marché des média promouvant les économies domestiques d'énergie. Fruit d'une entreprise en mutation (le guide est paru, rappelons-le, un mois après l'ouverture du marché de l'électricité résidentielle) qui connaît son intérêt à l'exemplarité environnementale, ce document est un cas assez singulier d'hybridation entre un support publicitaire classique et un produit (le guide est payant) informatif à visée écologique.

Annexe 30
Idées reçues et électricité
(Source : ADEME)

Pour vous éclairer :

A- rien ne remplace les lampes halogènes.

A- Les lampes halogènes peuvent consommer vingt-cinq fois plus que les ampoules basse consommation. Un peu plus chères à l'achat, ces dernières durent huit fois plus longtemps que les ampoules classiques et consomment moins d'électricité.

B- vous aimez les ambiances tamisées.

B- C'est vrai, on n'a pas besoin à tout moment d'avoir chez soi une intense lumière crue ! En plus, ainsi, on consomme moins. Attention toutefois aux tentures trop épaisses qui empêchent les rayons du soleil de vous parvenir et aux abat-jours trop foncés qui peuvent absorber plus de la moitié de la lumière, obligeant à multiplier les lampes.

En sortant du salon :

A- il vous arrive d'oublier d'éteindre la lumière, mais en tous cas, pas la télévision.

A- Éteindre les appareils dont on ne se sert pas est un bon réflexe ! Essayez de penser aussi aux lumières, ce sera autant de moins sur votre prochaine facture.

B- vous éteignez soigneusement les lumières et mettez les appareils électriques en veille.

B- Bravo pour le soin que vous prenez d'éteindre les lumières, et d'éviter ainsi le gaspillage ! Mais n'oubliez pas qu'un appareil électrique en veille consomme de l'énergie, sans rien produire en échange. Veillez donc à débrancher les appareils dont vous ne vous servez pas, vous pourrez économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'un réfrigérateur classique !

Il est temps de faire une lessive:

A- vous remplissez la machine à ras bord puis vous passez le tout au sèche-linge.

A- Bravo ! Il faut en effet éviter de faire tourner la machine à moitié vide, pour ne pas gaspiller d'eau. C'est encore plus vrai pour le sèche-linge, qui grignote à lui tout seul 15% de votre consommation électrique, hors chauffage.

B- vous doublez la dose de lessive si le linge est très sale et vous l'étendez au soleil.

B- Étendre le linge au soleil plutôt que d'opter pour un sèche-linge limite considérablement votre consommation d'énergie. En revanche, il est inutile de forcer sur la lessive car les détergents contribuent à la pollution des eaux. De toute façon, les doses indiquées sont en général largement suffisantes, même pour du linge très sale.

Quelle chaleur:

A- vous branchez la climatisation.

A- Les systèmes de climatisation sont gourmands en énergie ! Ils sont donc des contributeurs à l'émission de gaz à effet de serre... Avant d'en venir à la climatisation, pensez donc à aérer quand il fait frais, à fermer les volets quand le soleil tape ou encore à investir dans un petit ventilateur, qui fera des merveilles si vous disposez un linge humide à quelques mètres

B- vous prenez un bon bain.

B- Un bon bain, pourquoi pas ! Mais n'oubliez pas que le prélèvement, le pompage, le traitement, la distribution, l'évacuation et l'épuration de l'eau consomment de l'énergie, donc ne vous lavez quand même pas trois fois par jour ! Par ailleurs, optez de préférence pour une douche, plus économe : on utilise en moyenne trois fois moins d'eau.

Brrr... le thermomètre n'est pas au plus haut :

A- vous faites une grande flambée dans la cheminée.

A- Pour vous chauffer mieux en brûlant moins de bois, vous pouvez même opter pour un foyer fermé, voire remplacer la cheminée par un poêle. En plus, le bois, brûlé plus complètement, libérera moins de polluants.

B- vous allumez un radiateur d'appoint.

B- Un radiateur d'appoint, oui, mais surveillez tout de même le thermomètre : un degré de moins, c'est 7% de consommation en moins ! Être surchauffé nuit à la santé, à l'environnement et au porte-monnaie.

Annexe 31

Essai de quantification des bénéfices environnementaux des lampes basse consommation

D'après les chiffres de l'Observatoire Régional de l'Energie en Midi-Pyrénées (OREMIP), les émissions de dioxyde de carbone du Lot étaient en 1999 de 756.000 tonnes. Dans l'étude Point Zéro, les actions de MDE préconisées en matière d'éclairage résidentiel doivent permettre d'éviter l'émission de 65.045 t de CO² sur le cycle de vie du programme (2005-2049), soit 1445t par an, pour un coût total de 551.985 euros hors taxe. En comparaison, le total des actions envisagées dans le cadre du programme doivent permettre d'éviter l'émission de 172.509 tonnes de CO², soit 3834 tonnes par an pour un coût total de 55.927.683 euros hors taxe.

On constate ainsi que l'action de promotion des lampes basse consommation (LBC) doit contribuer à hauteur de 37,7% du total des émissions de CO² à éviter, tout en ne représentant qu'un peu moins d'1% du coût total du programme. En ce sens, l'efficacité de cette action n'est pas contestable, tant son rapport coût/bénéfice est proportionnellement intéressant pour les financeurs. Dans les estimations de l'Etude Point Zéro, la consommation imputable à l'éclairage du secteur résidentiel correspondra (si rien n'est fait) en 2020 à 8,2% des consommations électro-domestiques, et à 3,9% du total des consommations d'électricité du département. En matière d'émissions de gaz à effet de serre, cette consommation d'électricité spécifique à l'éclairage des ménages contribuera à l'émission de 3.617t de CO² en 2020. Mais avec la mise en oeuvre d'une action comme celle qui est envisagé par les partenaires du programme de MDE du Lot, ce chiffre pourrait être réduit de 40%.

En dépit de cela, il convient toutefois de rappeler que si les LBC permettent d'éviter l'émission annuelle de 1445t de CO², cela ne diminuera que de 0,19% les émissions totales de CO² du département par rapport à celles estimées en 1999, soit l'équivalent des émissions générées par 600 voitures en un an. Le parc automobile du département du Lot⁸⁸ ne comptant début 2006 que 480 voitures propres (GPL ou électrique) contre plus de 89.000 voitures essence et diesel, on est partagé entre deux façons d'interpréter l'action. Positivement, on pourrait ainsi considérer qu'il n'y a pas de petites économies et que c'est avec les petits ruisseaux qu'on fait les grandes rivières. Plus négativement, on serait *a contrario* en droit de trouver cette action dérisoire au regard des enjeux climatiques, tout en remarquant que s'il s'agit de l'action la plus efficace sur un plan financier et énergétique, le reste du programme pose question.

Pour clarifier les enjeux associés à la question des émissions de gaz à effet de serre, nous avons réalisé un tableau récapitulatif, en nous appuyant sur différents chiffres de consommation électrique issus de l'Etude Point Zéro. Pour les mettre en perspective, nous avons calculé leur correspondance en termes de rejets de CO² associés. Par ailleurs, dans le prolongement des conclusions de cette expertise, nous avons mis en exergue les trois principaux usages électro-domestiques sur lesquels des économies importantes sont attendues, afin de voir quelle pourrait être leur contribution à la limitation des émanations carboniques dans l'atmosphère. Enfin, précisons que cette présentation est un pur construit de recherche, puisqu'à aucun moment les partenaires du programme lotois de MDE n'ont eu l'occasion de discuter sur ces aspects de la question qu'ils avaient volontairement mis à distance.

Comme on le voit sur le tableau présenté à la page suivante, l'usage domestique le plus consommateur d'électricité n'est pas forcément celui qui émet le plus de CO². Ainsi, d'un strict point de vue énergétique, la priorité se situerait davantage au niveau de l'eau chaude sanitaire, alors que sur un plan plus environnemental, c'est le chauffage électrique qui se situe au cœur du problème.

⁸⁸ http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/IMG/xls/2PR2_cle598fa1.xls

Usages du secteur Résidentiel	Chauffage Electrique Individuel	Eau Chaude Sanitaire	Eclairage	Total usages	Total des trois usages	Part des trois usages / Total des usages
Estimation de la consommation électrique lotoise ⁸⁹ en 2020 (en MWh)	83.910	102.590	36.167	440.693	222.667	50,53%
Estimation ⁹⁰ des émissions lotoises de CO ² en 2020 (en tonnes)	15.104	4.104	3.617	33.711	22.825	67,71%
Economies réalisables en 2020 en cas de programme volontariste ⁹¹ (en MWh)	8.811	8.464	12.206	58.598	29.481	50,31%
Emissions évitées en 2020 en cas de programme volontariste (en tonnes)	1586	339	1.221	4.519	3.146t.	69,62%
Actions proposées pour programme MDE	Programmeur d'énergie + Inserts-Bois + Isolation	Chauffe-Eau Solaire Individuel	Lampes à économies d'énergie	<i>dont Froid résidentiel</i>	5 actions ciblées	83,33%
Estimation des émissions de CO ² évitées grâce à ces actions en 2050 ⁹² (en tonnes)	64.906	4.945	65.045	147.533	134.896	91,43%
Coût total des actions (en milliers d'Euros)	14.088	20.203	552	44.558	34.843	78,2%
Ratio Coût/Bénéfice (en Euros par Tonnes)	217	4086	8,5	302	258	<i>s/o</i>
Coût par KWh économisé ⁹³ (en centimes d'Euros)	3,9 (Isolation : 18,4)	16,3	0,1	3,1	3,1	<i>s/o</i>

⁸⁹ Données issues de l'Etude Point Zéro, rapport final, p.11.

⁹⁰ Les quantités de CO² dépendent du type d'usages résidentiels : Chauffage (180g/KWh), Eclairage (100g/KWh), Cuisson, Lavage, Produits Bruns (60g), Froid, Eau Chaude Sanitaire et autres usages (40g/KWh). Cf. ADEME, Note de cadrage sur le contenu CO² du KWh par usage en France, 14 janvier 2005, p.3.

⁹¹ Données issues de l'Etude Point Zéro, rapport final, p.18.

⁹² Données issues de l'Etude Point Zéro, rapport final, p.94.

⁹³ Données issues de l'Etude Point Zéro, rapport final, p.91.

Les gains à moyen terme de la mise en œuvre d'une politique volontariste de MDE montrent par ailleurs que les marges de progression en matière d'eau chaude sanitaire sont limitées (tant sur le plan énergétique qu'environnemental), à la différence des deux autres usages, et tout particulièrement de l'éclairage qui pourrait connaître une réduction d'un tiers de ses consommations et de ses émissions dans l'hypothèse de la mise en œuvre d'un programme de sobriété électrique similaire à celui envisagé dans le département. Cela se confirme d'ailleurs dans le bas du tableau où l'on observe l'importance de l'impact à long terme que pourraient avoir les actions menées en direction du secteur résidentiel dans le cadre de la politique départementale de MDE. En effet, il apparaît qu'à elle seule l'action de promotion des lampes à économie d'énergie générerait une réduction des émissions de dioxyde de carbone équivalente aux trois actions mises en œuvre pour restreindre les consommations de chauffage électrique (programmateurs d'énergie, inserts-bois et isolation). De fait, la diffusion de ce dispositif se révélerait en mesure de contribuer à hauteur de 45% du total des actions visant le secteur résidentiel en termes de limitation des gaz à effet de serre d'origine électrique. Avec un coût de 8,5€ par tonne de CO² évitée, cette action est -de très loin- celle qui a le ratio le plus intéressant dans la perspective d'une politique de lutte contre le changement climatique.

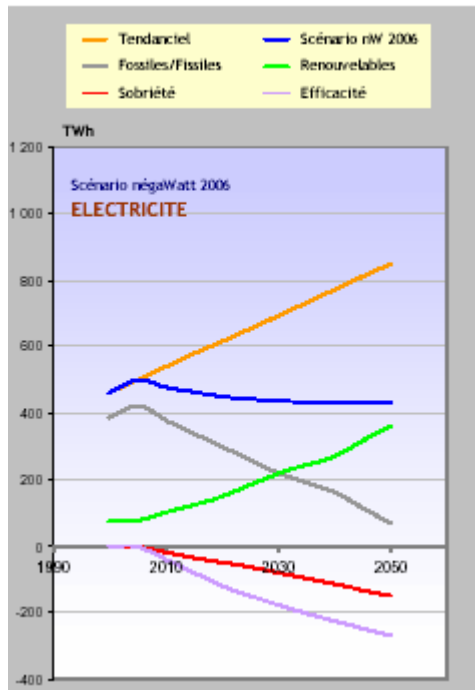
Cependant, même à ce niveau là, elle reste supérieure au niveau des prix constatés ces derniers mois sur le marché d'échange des crédits d'émissions de gaz à effet de serre⁹⁴. En effet, sur le marché Spot (Powernext Carbon⁹⁵), la moyenne mensuelle des prix de clôture s'est récemment effondrée, passant de 16,24€ par tonne de CO² en juillet 2006, à 3,8€ six mois plus tard, pour finalement atteindre la cotation de 0,18€ en juin 2007. Dans ce cadre, tout investissement d'un acteur industriel (dans le cas présent, EDF) est rendu difficile puisqu'il n'y a pas d'intérêt à agir en ce sens, étant donné qu'il est possible de racheter à moindre coût des permis d'émission. Si les dispositions de ces "certificats noirs" n'ont pas lieu d'être dans le cas du programme MDE du Lot, il n'en reste pas moins qu'elles illustrent bien le problème du financement partenarial de telles actions. C'est notamment pourquoi les auteurs de l'étude *Point Zéro* ont intégré dans leurs prévisions budgétaires la place que pourraient jouer les "certificats blancs". Dispositif complémentaire aux "certificats noirs" (quotas d'émissions de CO²) et aux "certificats verts" (attribués pour la production d'électricité d'origine renouvelable), le système des Certificats d'Economie d'Energie a en effet été mis en application quelques mois après le rendu du rapport, dans le prolongement des mesures votées dans le cadre de la Loi d'Orientation sur l'Energie⁹⁶.

Alors que les décrets d'application n'étaient pas encore parus, l'étude *Point Zéro* avait présenté l'ensemble des actions qui pourraient intéresser EDF en se basant sur un plafond de 2 centimes d'Euros par kilowatt-heure. Là encore, une seule action en direction du secteur résidentiel se révèle rentable (par rapport aux exigences d'EDF) et il s'agit toujours de l'opération de promotion de l'éclairage performant. Comme on peut l'observer au bas de notre tableau, c'est l'unique opération dont le coût par KWh investi est inférieur à deux centimes d'Euros. Il est d'ailleurs même inférieur à un centime (0,08 centimes exactement), ce qui le rend particulièrement intéressant même par rapport aux prix en cours sur le marché des Certificats Blancs.

⁹⁴ Depuis début 2005, en application des directives 2003/87/CE et 2004/101/CE, l'Union Européenne a mis en œuvre un système de marché de permis d'émission pour les gaz à effet de serre (*European Union Emissions Trading Scheme*, EU-ETS) pour contribuer à respecter ses engagements de Kyoto.

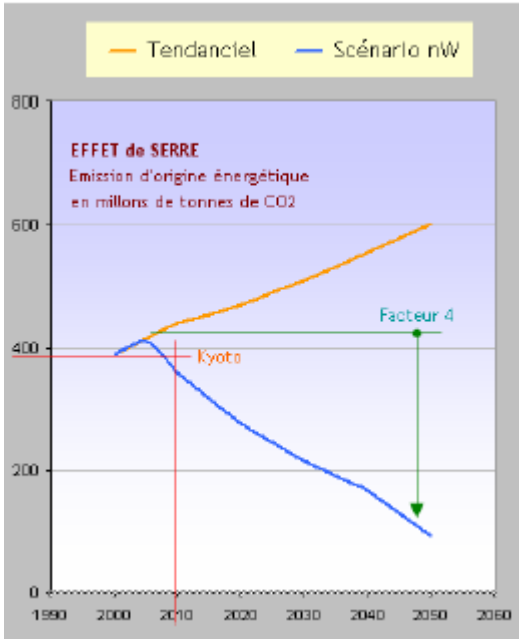
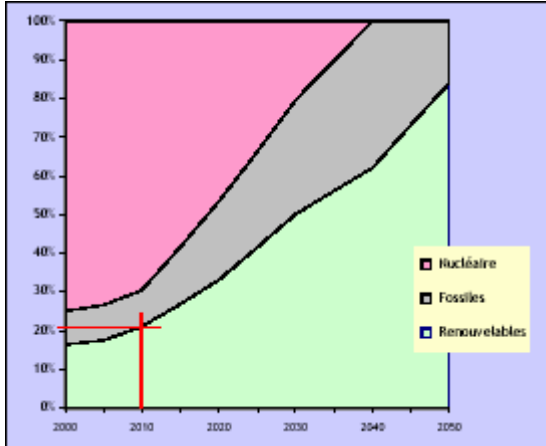
⁹⁵ Géré en France par la Caisse des Dépôts et Consignations et Euronext, ce marché organisé en continu a pour vocation de faciliter l'échange au comptant des quotas de CO².

⁹⁶ Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005.



Annexe 32a
 Evolution en énergie finale de la
 consommation d'électricité en TWh
 (les consommations évitées
 par sobriété et efficacité sont en *néga*TWh)

Annexe 32b
 Part respective de l'énergie nucléaire,
 des combustibles fossiles
 et des renouvelables
 dans la production d'électricité
 du scénario négaWatt
 entre 2000 et 2050



Annexe 32c
 Différentiel des émissions de CO²
 entre le scénario tendanciel
 et le scénario négaWatt
 au regard des objectifs du Facteur 4
 et des engagements de Kyoto

Annexe 33

Composition du collectif "Sauvons le Climat"

Président et membre fondateur de l'association, Hervé Nifenecker a su s'entourer pour donner de l'envergure au projet de son association. Conseiller scientifique au Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC-CNRS, Grenoble) et responsable de l'activité Energie à la SFP, il a su mobiliser au sein du collectif *Sauvons le Climat* un très grand nombre de scientifiques de renom ainsi que des acteurs politiques.

Au sein du Conseil Scientifique de l'association présidé par Michel Petit⁹⁷, on retrouve ainsi aux côtés de deux autres fondateurs (le physicien Roger Balian et un ex-dirigeant d'EDF, Rémy Carle) de nombreux membres de l'Académie des Sciences, du CNRS ou du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). Souvent physiciens et assez fréquemment retraités, les 19 membres de cette instance font tous état de *curriculum vitae* impressionnants⁹⁸.

Il en va d'ailleurs de même du Comité de parrainage où sont notamment réunis trois Prix Nobel français⁹⁹, une douzaine d'académiciens des Sciences, le prestigieux professeur James Lovelock (auteur de la Théorie *Gaïa*), l'actuelle Ministre de la Santé et ancienne Ministre de l'Ecologie (Roselyne Bachelot), l'ancien Ministre Jean-Pierre Chevènement, et le député-maire de Grenoble (et ex-ingénieur de recherches au CEA) Michel Destot. Par ailleurs, le Conseil d'administration réunit des responsables d'organisations partenaires comme la SFP (représentée par Jean-Louis Bobin), l'Association des Retraités du CEA (ARCEA), de la Société Française d'Energie Nucléaire (SFEN, représentée par le quatrième membre fondateur du collectif, Bernard Lerouge), de l'Association des Ecologistes Pour le Nucléaire (AEPN, dont le fondateur Bruno Comby est vice-président de *Sauvons le Climat*), du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE), et de l'association lyonnaise *Planet'en vie*.

Enfin, parmi les 2300 signataires du Manifeste, d'autres personnalités émergent parmi lesquelles on compte l'ancien Premier Ministre Michel Rocard, l'ancien Ministre Hubert Curien, et quelques dirigeants (anciens ou actuels) de grands groupes industriels tels que EDF, Cogema, Alstom, ou Isochem.

⁹⁷ Ancien directeur Scientifique du Département "Terre-Océan-Atmosphère-Espace" du CNRS, membre de la délégation française au sein du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et vice-président de l'Union Rationaliste.

⁹⁸ Exception à la règle, l'expert climatique indépendant Jean-Marc Jancovici n'est pas présenté au regard de ses fonctions ou rattachements institutionnels. Toutefois, il jouit d'une notoriété très importante dans ce milieu.

⁹⁹ Il s'agit d'une part des physiciens Georges Charpak et Pierre-Gilles de Gennes (aujourd'hui décédé), et d'autre part du chimiste Jean-Marie Lehn.

Annexe 34

1974 : Vers une société de la "déconsommation" ?

Afin de tirer un premier bilan de la crise qui touche le pays depuis le choc pétrolier, l'ORTF diffuse en cette fin d'année 1974 une émission rétrospective¹⁰⁰ en laissant le soin à Raymond Aron de commenter les différents reportages qui se succèdent. A la vue de ce document audiovisuel, on entreperçoit un peu mieux la façon dont les événements sont alors traités par les grands médias.

Une des séquences les plus intéressantes de ce reportage donne à voir quatre initiatives visant à économiser le pétrole dans les transports. La première est le fait du Ministre de la Qualité de Vie que l'on voit arriver au Conseil des Ministres avec une voiture électrique. Les deux suivantes relèvent davantage de l'inventivité individuelle. On y voit ainsi un automobiliste sarthois utilisant son « vieux gazogène » à bois et un ingénieur rouennais présentant son « moteur à eau ».

Enfin, la dernière partie du reportage est consacrée au « *grand retour* » du vélo, que l'on « *pare de toutes les vertus : pratique, économique, écologique, thérapeutique, anti-cellulitique* », plus de trente ans avant la création du premier système de vélos en libre-service (*Vélo'v* à Lyon, *Vélib'* à Paris, etc...). Désigné comme l'emblème de la « *société de déconsommation* », ce dernier exemple donne l'occasion à Raymond Aron de s'interroger sur cette notion :

« Je ne sais trop ce que signifie le mot Déconsommation que vous venez d'employer. (...) S'il signifie tout simplement la lutte contre le gaspillage et la récupération des déchets, alors à coup sûr, l'année 1974 ou l'année 1975 marque le début d'une ère où l'élévation du prix des matières premières entraînera un souci plus grand de les économiser. (...) Déconsommation, à mon sens ne signifie pas encore la croissance zéro, c'est-à-dire l'acceptation d'un état stationnaire. (...) Mais incontestablement, ces différents phénomènes, quelque en soit la cause, nous font sortir du quart de siècle qui fut peut-être le dernier miracle économique du capitalisme et nous font entrer dans un monde inconnu, aventureux qui sera, à coup sûr, rempli de bruit et de fureur. »

Perplexe vis-à-vis du « *bricolage* » des inventions évoquées auparavant, le sociologue ne croit guère en leur capacité à faire changer la situation de crise que connaît le pays. Il ne croit pas davantage à la *déconsommation* au sens où il s'agirait d'une forme de *décroissance* avant l'heure.

En revanche, Aron insiste sur le caractère nouveau de l'incertitude qui pèse sur le monde dans un contexte de globalisation des échanges. En effet, ce ne sont plus tant les guerres de territoires qui mettent en péril la vie quotidienne des individus, mais l'extrême complexité des relations économiques internationalisées.

¹⁰⁰ Emission spéciale intitulée « *1974 : Les Crises* » avec la participation de Raymond Aron, ORTF, 30 décembre 1974. Source : Archives numériques de l'INA.

Annexe 35a

Dispositif d'investigation empirique

Pour interroger la manière dont les destinataires domestiques des préconisations en matière de sobriété électrique perçoivent ce message, nous avons fait le choix de mener conjointement une enquête quantitative et qualitative. Entamée dès les premiers mois de notre recherche, la mise en œuvre d'une instrumentation statistique s'intégrait dans la perspective d'un suivi annualisé des évolutions du programme de MDE qui se mettait alors en place dans le département du Lot. L'objectif était d'estimer l'impact de cette politique partenariale sur les pratiques électriques des ménages concernés. Le programme relevant d'une certaine urgence, il semblait alors que celui-ci se concrétiserait rapidement au travers de dispositifs communicationnels, visant à informer les ménages des enjeux d'une maîtrise de leurs consommations électriques. Partant de ce principe, nous avons alors initialement entrepris de mener trois enquêtes par questionnaires pour prendre la mesure des évolutions attendues en matière de sobriété électro-domestique. Dans un premier temps (hiver 2004), il s'agissait de faire un point sur l'état des pratiques avant le démarrage du programme. Dans un second temps (hiver 2005), l'objectif était de faire un premier bilan de la démarche entreprise dans le département pour maîtriser la demande en électricité. Enfin, dans un dernier temps (hiver 2006), notre ambition était d'interroger la durabilité des économies d'électricité décidées par les ménages en réponse aux préconisations du programme.

La politique départementale de MDE du Lot ne s'étant pas mise en œuvre aussi rapidement qu'on nous l'avait laissé espérer (*cf. infra*), notre recherche empirique a dû s'ajuster¹⁰¹. Nous nous sommes donc résolus à abandonner le principe d'une démarche d'enquête *ex/post* dont l'intérêt paraissait pourtant réel. En revanche, la première phase de notre approche quantitative (l'état des pratiques) a bien été réalisée au cours de l'hiver 2004-2005, auprès d'un échantillon de 300 ménages représentatifs du département. Dans le cadre de cette étude, il s'agissait d'interroger successivement l'équipement électrique des ménages, les usages qui y étaient afférents, les niveaux de confort et de préoccupation vis-à-vis de la température ambiante du logement, le jugement des personnes interrogées sur leurs propres pratiques électriques, la connaissance des enjeux locaux, socio-économiques et environnementaux liés aux usages de l'électricité, l'opinion sur le principe de la sobriété électrique et sur les moyens préconisés pour y parvenir, le sentiment de conformité face aux préconisations, et –plus largement– la manière de percevoir les différents modes de régulation publique des pratiques individuelles. Ce faisant, notre but était de cerner différents profils pour catégoriser notre échantillon, au regard des variables socio-démographiques classiques.

Méthodologie qualitative

L'approche que nous avons développée lors des entretiens avec les ménages consistait à mettre à distance les affirmations conformes ou convenues induites par la nature de notre questionnement¹⁰². Nous avons donc mené nos entretiens sur un mode compréhensif¹⁰³, afin de laisser les enquêtés s'exprimer le plus librement, sans qu'ils se sentent obligés de devoir « bien répondre » pour satisfaire l'enquêteur. Pour saisir avec finesse la perception des ménages à l'égard des recommandations publiques en matière de maîtrise des consommations électriques, nous avons par ailleurs souhaité rencontrer les personnes dans leur lieu de vie. Le premier problème qui se posait à nous fut donc celui d'entrer chez les gens et de s'asseoir avec eux pour parler d'électricité. Ce ne fut évidemment pas toujours aisé¹⁰⁴. Tout particulièrement chez les personnes isolées ou âgées. Par ailleurs, il fallait

¹⁰¹ Le dispositif de recherche que nous avons conçu initialement s'est révélé trop ambitieux, dans la mesure où le cadre temporel cloisonné de notre thèse était en complet décalage avec les temporalités de l'action publique.

¹⁰² Pour éviter de commettre des impairs (et ainsi de se trouver soumis à une forme de réprobation), les individus peuvent en effet s'assigner à une forme de *discipline dramaturgique* qui les conduit à se présenter sous un jour différent, en masquant la réalité de leur quotidien. GOFFMAN Erving (1959a), *La mise en scène de la vie quotidienne (I). La présentation de soi*, Paris, Minuit, rééd. française : 2001.

¹⁰³ KAUFMANN Jean-Claude (1996), *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan.

¹⁰⁴ Facteur d'équilibre dans l'interaction, le statut d'hôte et d'enquêté n'en reste pas moins complexe à gérer pour les personnes interrogées. En effet, si l'environnement familial tend à favoriser une libre parole, la situation

également réussir à les amener à parler de leur rapport à l'électricité et tenter de les faire réagir sur l'idée de sobriété électrique telle que celle-ci était prônée par les programmes de MDE. Et là encore, ce ne fut pas toujours simple tant le sujet paraissait *a priori* abscons du point de vue des enquêtés. C'est pourquoi nous avons fait le choix de mener nos entretiens *in situ* sur un mode biographique et assez faiblement directif, en nous attachant d'abord à faire parler chaque individu de lui-même, de son parcours, de sa famille, de son domicile. L'entrée en matière se voulait assez libre, pour favoriser un contact aisé, le temps que se crée progressivement une forme de connivence entre l'enquêteur et l'enquêté. L'empathie et la simplicité furent des atouts de poids dans bien des cas pour rompre la glace¹⁰⁵, pour susciter la confiance, et *in fine* pour engager une discussion à bâtons rompus. En ce sens, on ne saurait d'ailleurs parler ici d'entretiens *stricto sensu*. Ce furent davantage des rencontres, des échanges, voire des débats¹⁰⁶. La grille d'entretien, si elle existait bien, devait s'ajuster à tout moment aux digressions des enquêtés pour réapparaître plus tard quand l'occasion s'en présentait¹⁰⁷.

Déploiement de l'enquête dans la durée

A l'issue de l'hiver 2004-2005, nous disposions de douze entretiens satisfaisants sur la base desquels nous avons été amenés à ajuster notre dispositif de recherche. En effet, constatant que le projet initial d'un suivi annuel n'aurait pas de sens (en l'absence d'une politique de MDE lotoise effective), nous avons étendu le périmètre géographique de notre recherche en partant à la rencontre de ménages résidant dans la partie orientale de la région PACA, concernée par le *Plan Éco-Énergie*. Contraint de réviser notre dispositif d'investigation, nous avons de la sorte cherché à compenser les limites inhérentes à l'état (peu avancé) de la MDE lotoise en débordant les cadres que nous nous étions initialement fixés. Au cours de ce second hiver (2005-2006), dix nouveaux entretiens ont donc été réalisés dans le Lot et six dans les Alpes-Maritimes¹⁰⁸. À cela se sont rajoutées quatre rencontres (brèves mais instructives) avec des personnes interrogées l'année précédente ; l'objectif étant de prendre la mesure des évolutions qui avaient pu intervenir durant ce laps de temps. Enfin, une dernière série d'entretiens (échelonnée tout au long de ces deux premières années de recherche) nous a conduit à échanger avec des personnes domiciliées dans des localités où aucune politique territoriale de maîtrise de la demande en électricité n'avait cours. Dans un premier temps (automne 2004), il s'agissait avant tout de procéder à un test de notre grille d'entretien. C'est pourquoi nous avons pris le parti de sélectionner des ménages, soit en fonction de la similarité de leur profil démographique avec les enquêtés du Lot, soit *a contrario* en raison de leur dissemblance¹⁰⁹. Par la suite (automne 2005), ces entretiens s'étant révélés intéressants dans le cadre de notre analyse, nous avons repris contact avec les différents membres de cet échantillon pour prolonger la discussion avec eux et interroger leur perception à l'égard de la campagne nationale « *Faisons vite, ça chauffe !* ». Sur la base de ces dix double-entretiens (réalisés à un an d'écart) nous avons alors pu mettre en contrepoint ces positionnements avec ceux recueillis dans le Lot et en PACA.

atypique que constitue l'entretien vient troubler la situation et la nature de ce qui est exprimé dans ce contexte. BLANCHET Alain et GOTMAN Anne (1992), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Nathan.

¹⁰⁵ Dans les faits, il s'agit moins d'une rupture que d'une *bifurcation*, lorsque l'enquêté « *change de posture, prend un autre ton, dit des choses qui contredisent ce qu'il a dit précédemment, développe longuement des thèmes qu'il n'avait pas du tout abordés et qu'il avait peut-être dissimulés lors de la première partie de l'entretien* ». BEAUD Stéphane et WEBER Florence (2003), *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, pp. 261-262.

¹⁰⁶ En développant une forte empathie vis-à-vis des propos de l'enquêté, l'enquêteur perd en effet sa neutralité. On est donc en droit de s'interroger sur cette posture. On doit toutefois constater que, en dépit de son caractère discutable, cette façon de conduire les entretiens a pour intérêt de favoriser une parole plus libre. *Ibid.*, pp. 52-54.

¹⁰⁷ « *La meilleure question n'est pas donnée par la grille : elle est à trouver à partir de ce qui vient d'être dit par l'informateur* ». KAUFMANN Jean-Claude (1996), *op. cit.*, p.48.

¹⁰⁸ Parmi les entretiens lotois, seuls huit se sont révélés suffisamment satisfaisants pour être exploités par la suite. Du côté des Alpes-Maritimes, une moitié des entretiens a été réalisée en milieu urbain sur le littoral azuréen, tandis que l'autre l'a surtout été en milieu rural du côté alpin du département.

¹⁰⁹ Il s'agissait ainsi de voir si le cadre de vie influait sur le rapport aux recommandations en matière de sobriété électrique. Nous avons donc privilégié des personnes locataires vivant en habitat collectif (appartement ou logement social), par opposition à la prédominance des propriétaires de maison individuelle du Lot.

Annexe 35b : Tableau récapitulatif de l'enquête qualitative

Entretiens	Sexe	Tranche d'âge	Statut résidentiel	Secteur géographique	Activité (CSP)
Série I (Lot : Hiver 2004/05)					
1 (Δ)	H	40n	Prop. Appt.	Urbain	Employé
2 (Δ)	F	60n	Prop. Mais.	Rurbain	Retraite
3	H	60n	Prop. Mais.	Rurbain	Retraite
4	F	50n	Prop. Mais.	Rural	Sans Activité
5	HF	30n	Prop. Mais.	Rural	Commerce
6 (Δ)	H	50n	Loc. Mais.	Rurbain	Employé
7	H	30n	Loc. Appt. soc	Urbain	Ouvrier
8	H	50n	Prop. Mais.	Rural	Cadre
9	F	60n	Loc. Appt.	Urbain	Retraite
10 (Δ)	F	40n	Prop. Mais.	Rural	Intermédiaire
11	F	20n	Loc. Appt.	Urbain	Sans Activité
12	H	30n	Prop. Mais.	Rural	Agriculture
Série II (Lot : Hiver 2005/06)					
1	H	20n	Loc. Appt.	Urbain	Sans Activité
2	F	40n	Prop. Mais.	Rural	Intermédiaire
3	F	50n	Prop. Mais.	Rurbain	Retraite
4	F	60n	Prop. Mais.	Rural	Retraite
5	F	40n	Prop. Mais.	Rural	Sans Activité
6	HF	70n	Prop. Mais.	Rural	Retraite
7	H	20n	Loc. Mais.	Rurbain	Employé
8	H	30n	Loc. Appt.	Rurbain	Ouvrier
Série III (Alpes-Maritimes : début 2006)					
1	H	40n	Loc. Appt.	Urbain	Intermédiaire
2	F	20n	Loc. Appt.	Urbain	Employé
3	F	60n	Prop. Mais.	Urbain	Retraite
4	H	30n	Loc. Appt. soc	Urbain	Ouvrier
5	HF	60n	Prop. Mais.	Rural	Retraite
6	H	50n	Prop. Mais.	Rural	Commerce
Série IV (Hors zones MDE : 2004-2005)					
1 (Δ)	H	40n	Prop. Appt.	Urbain	Intermédiaire
2 (Δ)	H	50n	Loc. Appt. soc	Urbain	Sans Activité
3 (Δ)	F	30n	Loc. Mais.	Urbain	Cadre
4 (Δ)	F	20n	Loc. Appt.	Urbain	Employé
5 (Δ)	F	30n	Loc. Appt. soc	Urbain	Sans Activité
6 (Δ)	H	40n	Prop. Appt.	Urbain	Cadre
7 (Δ)	H	40n	Loc. Appt.	Urbain	Employé
8 (Δ)	HF	70n	Prop. Mais.	Rural	Retraite
9 (Δ)	F	30n	Loc. Mais.	Rurbain	Sans Activité
10 (Δ)	H	60n	Prop. Mais.	Rural	Retraite

(Δ) : Entretien reconduit un an après. --- **H** (Homme) ; **F** (Femme) ; **HF** (Couple Homme-Femme)
20n (18-29 ans) ; **30n** (30-39 ans) ; **40n** (40-49 ans) ; **50n** (50-59 ans) ; **60n** (60-69 ans) ; **70n** (+ de 70 ans).
Loc. (Locataire) ; **Prop.** (Propriétaire) ; **Mais.** (Maison) ; **Appt.** (Appartement) ; **Appt soc** (Logement social)
Agriculture (agriculteurs, exploitants) ; **Commerce** (artisans, commerçants et chefs d'entreprise) ; **Cadre** (cadres, professions intellectuelles supérieures) ; **Intermédiaire** (professions intermédiaires) ; **Employé** (employés) ; **Ouvrier** (ouvriers) ; **Retraite** (retraités) ; **Sans Activité** (autres, sans activité professionnelle).

Annexe 36

Processus d'appropriation des messages publicitaires : Synthèse de quelques approches classiques

Proposer de caractériser une dynamique processuelle n'est pas sans poser problème dans la mesure où une telle démarche tend à enfermer les comportements dans des mécaniques rationnelles. On constate à cet égard que de nombreux chercheurs se sont déjà employés à le faire avant nous dans une perspective similaire. Sans forcément se référer directement à ceux-ci, l'itinéraire présenté dans les pages qui suivent s'en rapproche pourtant.

Référence classique, l'approche processuelle proposée par Francesco Nicosia¹¹⁰ est la plus simple en ce qu'elle se limite à envisager quatre stades de réaction face aux publicités. Prolongeant ce travail précurseur, la modélisation compréhensive de John Howard et Jagdish Sheth¹¹¹ s'est pour sa part employée à identifier les facteurs qui déterminaient la prise en compte effective des messages destinés à orienter les modes de consommation. Dans un sens assez proche, James Engel, David Kollat et Roger Blackwell¹¹² se sont intéressés aux comportements du consommateur au regard de ses croyances, de ses intentions, de ses usages et de ses motivations. Enfin, l'analyse du traitement d'une information exogène par les individus développée par William Mc Guire¹¹³ est certainement celle qui, en dépit de sa moindre notoriété, se rapproche le plus de notre cas d'étude.

Plutôt que d'opposer ces modélisations, de prendre parti pour l'une ou l'autre, d'en signaler les limites respectives, il paraît plus opportun de s'en saisir conjointement pour essayer de voir en quoi elles apportent chacune des solutions analytiques qui font écho à notre approche. C'est précisément ce que nous avons essayé de faire dans le tableau présenté ici.

	(1) Nicosia	(2) Howard & Seth	(3) Engel, Kollat & Blackwell	(4) McGuire
(a) Situation d'exposition à l'information	<i>Reception</i>	<i>Stimulus-input variables</i>	<i>Recognition of a problem</i>	<i>Exposure</i>
(b) Expériences et valeurs personnelles		<i>Perceptual constructs</i>	<i>Central control unit</i>	<i>Perception</i>
(c) Culture et ressources sociales		<i>Learning constructs</i>	<i>Environmental Influences</i>	<i>Comprehension</i>
(d) Mécanismes d'évaluation et de décision	<i>Evaluation Comparison</i>	<i>Exogenous variables</i>	<i>-Search -Alternative evaluation</i>	<i>-Agreement -Retention -Retrieval -Decision-making</i>
(e) Accomplissement, réalisation, résultat	<i>Purchase</i>	<i>Response-output variables</i>	<i>Outcomes</i>	<i>Purchasing act</i>
(f) Prolongements Inscription	<i>-Use -Feedback</i>		<i>-Satisfaction -Dissonance</i>	<i>Consumption behaviour</i>

¹¹⁰ NICOSIA Francesco M. (1966), *Consumer Decision Processes: Marketing and Advertising Implications*, Englewoods Cliffs, Prentice Hall.

¹¹¹ HOWARD John A. & SETH Jagdish N. (1969), *The Theory of Buyer Behavior*, New York, John Wiley & Sons.

¹¹² ENGEL James F., KOLLAT David T. & BLACKWELL Roger D. (1973), *Consumer Behavior*, New York, Holt Rinehart & Winston, seconde édition.

¹¹³ MCGUIRE William J. (1976), "Some Internal Psychological Factors Influencing Consumer Choice", *Journal of Consumer Research*, n°2, pp. 302-319.

(a) Dans un premier temps, l'environnement social et le contexte dans lequel s'ancre le message qui est formulé à destination des consommateurs influent sur la façon dont ceux-ci vont le recevoir. L'exposition au message est en effet un préalable incontournable, en ce qu'elle a pour vocation de susciter l'attention et la reconnaissance d'un problème par l'individu au travers de *stimuli* significatifs, symboliques et sociaux, en insistant sur la question financière, sur la dimension environnementale ou sur le caractère citoyen du changement.

(b) Le travail d'interprétation de l'incitation s'enclenche ensuite et c'est là que la sensibilité du destinataire à l'information intervient de vue de manière cruciale, en influant sur ce qu'il va en advenir. L'entrée en résonance avec la mémoire de l'individu constitue en effet un point de passage important, en ce qu'il va permettre l'écoute effective du message. Des biais perceptuels peuvent toutefois limiter la portée de l'incitation si l'individu n'y prête pas attention.

(c) La nature des ressources et des contraintes qui composent l'environnement social du consommateur joue également un rôle déterminant dans la perspective d'une compréhension de ce qui est formulé à son adresse. En effet, selon la socialisation culturelle dont il est le porteur, selon les croyances et les valeurs qui sont les siennes et selon les savoirs dont il dispose, chaque individu va appréhender le sens du message à sa façon. De même, l'amplitude du décalage qui existe entre la prescription et la pratique déjà effective a une incidence sur la lecture qui sera faite de la recommandation, dès lors que pour certains une correspondance existe entre l'incitation et l'action, tandis que d'autres ont des usages qui se situent aux antipodes de ce qui est indiqué dans le message.

(d) Suite logique à ces étapes, le processus de décision conduit l'individu à comparer la nouveauté à l'habitude, et à estimer les possibilités et les contraintes induites par un tel choix. Pour ce faire, le consommateur est amené à faire le point sur les informations dont il dispose, à les compléter le cas échéant, à les filtrer à l'aune des critères de jugement qui sont les siens, et à envisager d'autres alternatives. Cette évaluation implique par ailleurs d'anticiper les coûts et les bénéfices financiers, temporels et sociaux qu'impliquent le changement prescrit. À l'issue de cette démarche, c'est la pertinence et la validité du message qui se trouvent *in fine* interrogées, puisque l'acceptation de la recommandation dépend de la confiance qui lui est accordée. Cet accord de principe ne vaut pas pour autant adhésion. C'est donc encore une étape qu'il faut passer pour atteindre par la suite la remise en cause de l'habitude, puis l'expression d'une intention d'agir en conformité.

(e) Traduisant cette volonté, la mise en œuvre effective de la décision est l'accomplissement de la dynamique prescriptive. Résultant d'un processus de choix à la fois individuel et orienté, la concrétisation de l'intentionnalité peut cependant se traduire de manière plus ou moins conforme.

(f) Cela s'observe tout particulièrement dans la durée, selon la satisfaction qui découle de l'usage nouveau. Une nouvelle étape d'évaluation intervient en effet *a posteriori* pour confronter empiriquement ce qui est et ce qui était attendu. Le consommateur peut alors choisir de maintenir cette nouvelle pratique ou au contraire de la renier en revenant à celle qui la précédait. À défaut d'une dissonance entre la réalité et les attentes, un nouveau comportement d'achat peut s'inscrire dans la durée. Par extension, il peut même se voir promu hors de l'espace d'action de l'individu si celui-ci en est vraiment satisfait et qu'il souhaite le faire partager.

Annexe 37

Indifférence et apathie

Pour Wright Mills¹¹⁴, l'absence de valeurs « *chéries et défendues* » caractérise la société contemporaine. Du point de vue des individus, cela se traduit donc tantôt par une certaine indifférence, et tantôt au travers d'un sentiment de malaise (le « *désarroi d'une inquiétude imprécise* ») face à l'absence d'enjeu collectif.

Enjeux collectifs / Epreuves individuelles	Valeur chérie	Pas de valeur
Menace ressentie	Crise (voire panique)	Inquiétude, malaise
Pas de menace	Bonheur	Indifférence (voire apathie)

Sans partager pleinement ce diagnostic, il nous faut cependant souligner l'intérêt de cette taxinomie. En effet, en insistant sur l'articulation entre les valeurs sociales et la perception de la menace éprouvée par les individus à leur égard, cette approche nous rappelle que face à un enjeu mal identifié, la lecture qui en sera faite de manière individuelle ne suscitera, dans le meilleur des cas, qu'une certaine inquiétude. Dans l'extrême inverse, ce sera l'apathie (ici définie comme une indifférence généralisée) qui résultera en revanche du déficit de signification de l'enjeu social. Ce n'est donc pas précisément ce dont il s'agit dans notre cas, puisqu'il semble bien qu'un sentiment de menace vienne épisodiquement transformer l'indifférence en inquiétude.

Du point de vue de Guy Bajoit¹¹⁵, l'apathie est un « *mélange de résignation, de passivité, de repli sur soi* ». Selon lui, il arrive en effet que, contrairement au modèle proposé par Albert Hirschman¹¹⁶, les individus ne soient ni fidèles, ni déserteurs, ni protestataires. Soumis à des objectifs faiblement contraignants qui ne justifient pas l'entrée en dissidence ou la fuite, cette forme de participation passive est la seule alternative « *pour ceux que la loyauté rebute* ». Dans ce cas, c'est davantage par refus « *de changer ses habitudes* » que par conviction ou attachement que l'acteur va donc rester fidèle. Appliquée à notre sujet, l'approche théorique de Guy Bajoit suppose que, face à l'émergence d'une norme sociale qui implique de raisonner écologiquement ses pratiques domestiques, les acteurs vont maintenir discrètement leur *pratique honteuse* en acceptant leur propre marginalité, afin de ne pas trop s'exposer aux formes de stigmatisation/réprobation sociale qui s'expriment à l'égard de ceux qui se trouvent en situation de transgression. En aucun cas, il ne s'agit toutefois d'employer ce terme comme un jugement de valeur, dans la mesure où on considère avec l'auteur qu'une « *bonne dose d'apathie est certainement nécessaire pour préserver les organisations du fanatisme qu'elles connaîtraient sans doute si tous leurs membres étaient loyaux* »¹¹⁷.

¹¹⁴ MILLS C. Wright (1967), *L'imagination sociologique*, Paris, Maspero, éd. française : 1971, pp. 15-16. Le tableau synthétique de cette catégorisation est une adaptation réalisée par nos soins.

¹¹⁵ BAJOIT Guy (1988), « Exit, voice, loyalty...and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue Française de Sociologie*, n°29/2, pp.325-345.

¹¹⁶ HIRSCHMAN Albert O. (1970), *op. cit.*

¹¹⁷ BAJOIT Guy (1988), *op. cit.*, pp.337-338.

Annexe 38

« La plainte du progrès »

Au milieu des années 1950, Boris Vian¹¹⁸ promettait à sa « *belle* » un *atomixer*, un *pistolet à gaufres*, un *repassé-limaces*, un *ratatine ordures*, un *chauffé-savates*, un *canon à patates*, un *éventre-tomate*, et un *écorche-poulet*. Quelques années plus tard, le couple décrit par Georges Perec¹¹⁹ convoitait tout autant les nouveautés –moins extravagantes– offertes par le progrès.

Tout au long de notre thèse, de nouveaux équipements sont régulièrement arrivés sur le marché, alors que dans le même temps les incitations à la sobriété électrique se multipliaient. Suite à la canicule de 2003, ce fut tout d’abord la climatisation qui remporta un vif succès auprès des consommateurs, puis vinrent les modems wifi (*box*) et les décodeurs TNT. À raison de 10 millions de box Internet en fonctionnement et d’une consommation moyenne en veille de 9 watts, la diffusion du web dans les ménages pourrait générer un surplus de consommation approximatif de 780 GWh par an si aucun des utilisateurs ne débranchaient jamais ce dispositif¹²⁰.

Par ailleurs, des améliorations techniques d’appareils existants comme les cafetières (consommation moyenne d’une machine à expresso en dosette unitaire : 1200W en fonctionnement) ou la domestication d’équipements permettant –comme les machines à pain (600W en moyenne)– de faire par soi-même ce que l’on achetait précédemment ont contribué à amoindrir l’impact des pratiques sobres et du recours à des systèmes plus performants dans les ménages.

De même, la prolifération des chargeurs (photographie numérique, téléphonie et informatique portables, accessoires audio MP3,...) est allée de pair avec la démocratisation tarifaire de technologies (volets roulants et pare-soleil automatisés, téléviseurs à écran plat, lecteurs DVD de salon, cuiseurs vapeur, robots de cuisine multifonctions, woks électriques, ...) qui étaient auparavant réservées aux personnes disposant de moyens conséquents.

L’émergence du marché asiatique favorisant une baisse des coûts de production, certains produits sont désormais accessibles à des prix très bas. On a à cet égard pu constater que certaines enseignes n’hésitaient pas à offrir un gaufrier (« *pour madame* ») et une perceuse (« *pour monsieur* ») en échange d’une visite dans leur nouveau magasin. On est donc bien loin de l’époque où de tels objets représentaient la modernité électrique.

¹¹⁸ VIAN Boris (1955), « La plainte du progrès : Les arts ménagers », *Le déserteur*, Paris, Mercury, piste 12, rééd. : 1997.

¹¹⁹ PEREC Georges (1965), *Les choses. Une histoire des années soixante*, Paris, Julliard.

¹²⁰ Ce chiffre est le produit hypothétique d’un calcul opéré sur la base des données publiées par Médiamétrie (2008) et 60 Millions de Consommateurs (2007). De manière optimiste, on pourrait souligner que cela ne correspond qu’à 0,2% de la consommation électrique nationale. Inversement, il est intéressant de souligner que ce chiffre équivaut à 18% de la production d’énergie renouvelable française.

Bibliographie

- AKRICH Madeleine (1993), « Les objets techniques et leurs utilisateurs. De la conception à l'action », *Raisons Pratiques*, n°4, pp.35-57.
- AKRICH Madeleine (1998), « Les utilisateurs, acteurs de l'innovation », *Education Permanente*, n°134, pp.79-89.
- AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno (1988a), « A quoi tient le succès des innovations ? L'art de l'intéressement », *Gérer et Comprendre - Annales des Mines*, n°11, pp.4-17.
- AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno (1988b), « A quoi tient le succès des innovations ? Le choix des porte-parole », *Gérer et Comprendre - Annales des Mines*, n°12, pp.14-29.
- ALTER Norbert (1993), « La lassitude de l'acteur de l'innovation », *Sociologie du Travail*, n°35/4, pp.447-468.
- ALTHUSSER Louis (1970), « De l'idéologie », *Sur la reproduction*, Paris, PUF, rééd. : 1995.
- ALTHUSSER Louis (1992), *L'avenir dure longtemps*, Paris, Stock-Imec.
- APEL Karl-Otto (1988), *Discussion et responsabilité, t.2, Contribution à une éthique de la responsabilité*, Paris, Cerf, éd. française : 1998.
- APEL Karl-Otto (1994), *Ethique de la discussion*, Paris, Cerf.
- ARIÈS Philippe (1960), *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, rééd. : 1975.
- ARISTOTE (1993), *Les Politiques*, Paris, Flammarion, édition présentée par Pierre Pellegrin.
- ARISTOTE (2004), *Ethique à Nicomaque*, Paris, Flammarion, édition présentée par Richard Bodéüs.
- ARMOUR Audrey (1984), *The Not-In-My-Backyard Syndrome*, York, York University Press.
- ASCHER François (1998), « Prospective de l'habiter », in BONVALET Catherine, BRUN Jacques et SEGAUD Marion (eds), *Logement et habitat. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp.397-404.
- ASCHER François (2001), *Ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs. Essai sur la société contemporaine*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.
- ASHWORTH William (1986), *The History of the British Coal Industry, Vol. 5, 1946-1982: The Nationalized Industry*, Oxford, Clarendon Press.
- BACHELARD** Gaston (1961), *La flamme d'une chandelle*, Paris, PUF, rééd. : 2003.
- BAILLY Boris et ROSENSTEIN Frédéric (2003), « Planification du réseau de transport d'électricité et maîtrise de la demande d'électricité : vers une complémentarité des objectifs ? », *Flux*, n°54, pp. 28-35.
- BAJOIT Guy (1988), « Exit, voice, loyalty...and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue Française de Sociologie*, n°29/2, pp.325-345.
- BALANDIER Georges (1983), « Essai d'identification du quotidien », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°74, pp. 5-12.
- BALME Richard et CHABANET Didier (2002), « Action collective et gouvernance de l'Union européenne », in BALME Richard, CHABANET Didier et WRIGHT Vincent (eds), *L'action collective en Europe. Collective action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 21-115.
- BARR Stewart (2004), "Are We Environmentalists Now? Rhetoric and Reality in Environmental Action", *Geoforum*, n°35/2, pp.231-249.
- BARR Stewart, GILG Andrew W. & FORD Nicholas J. (2005), "The Household Energy Gap: The Divide between Habitual and Purchased-related Conservation Behaviours", *Energy Policy*, n°33/11, pp.1245-1444.
- BARRAQUÉ Bernard (2002), « Quels indicateurs de gêne et quelle démarche participative pour quelle politique territoriale d'aéroports ? », *Annales des Mines-Responsabilité Environnement*, n°26, pp.23-33.
- BARREY Sandrine, COCHOY Franck et DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2000), « Designer, packager et merchandiser : trois professionnels pour une même scène marchande », *Sociologie du Travail*, n°3/2000, pp. 457-482.
- BARTHE Yannick (2005), *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica.
- BAUBY Pierre (1998), *Reconstruire l'action publique. Services publics, au service de qui ?*, Paris, Syros.
- BAUDRILLARD Jean (1968), *Le système des objets*, Paris, Gallimard.
- BAUDRILLARD Jean (1970), *La société de consommation*, Paris, Gallimard.
- BAYKAN Baris Gencer (2007), "From Limits to Growth to Degrowth within French Green Politics", *Environmental Politics*, n°16/3, pp. 513-517.
- BECK Ulrich (2001), *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.

- BÉGUÉ Marie-Cécile (2004), *La politique française de l'électricité à l'épreuve de l'intégration communautaire et du droit de l'environnement*, Thèse de doctorat en Droit, sous la direction de Joël Boudant, soutenue à l' Université de Nantes le 27 février 2004.
- BÉGUÉ Marie-Cécile (2005), « La maîtrise de la demande en électricité en France. Entre impératif environnemental et hésitations politiques », *Annales Historiques de l'Électricité*, n°3, pp.49-61.
- BELGRAVE Robert (1985), "Policy Issues", in BELGRAVE Robert & CORNELL Margaret (eds), *Energy Self-Sufficiency for the UK ?*, Brookfield, Gower Publishing Co., pp.1-10.
- BELL Daniel (1976), *Les contradictions culturelles du capitalisme*, Paris, PUF, éd. française : 1979.
- BELTRAN Alain et CARRÉ Patrice A. (1991), *La fée et la servante. La société française face à l'électricité. XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belin.
- BELTRAN Alain et CHAUVEAU Sophie (2004), « Destins croisés. Aperçus de l'histoire du groupe Elf-Aquitaine et de la CFP-Total », *Bulletin de l'IHTP*: « Pétrole et gaz : Nouvelles perspectives et outils de recherche », n°84, novembre 2004.
- BENFORD Robert D. & SNOW David A. (2000), "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment", *Annual Review of Sociology*, n°26, pp.611-639.
- BENOIT Jean-Marc et SCALE Jessica (2008), *Bleu Blanc Pub : Trente ans de communication gouvernementale en France*, Paris, Le Cherche Midi.
- BERGER Peter et LUCKMANN Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, éd. française : 1986.
- BERTHELOT-GUIET Karine et OLLIVIER-YANIV Caroline (2001), « "Tu t'es vu quand t'écoutes l'Etat ?" Réception des campagnes de communication gouvernementale. Appropriation et détournement linguistiques des messages », *Réseaux*, n°108, pp.155-178.
- BESLAY Christophe (2008), « Le chauffage collectif : pratiques d'usage, gestion collective et individualisation des coûts », Communication à la journée d'études *Energie et eau domestique : pratiques d'usage et logiques sociales*, organisée par l'ERT SPEED, Albi, 13 mars 2008.
- BLANDIN Bernard (2002), *La construction du social par les objets*, Paris, PUF.
- BLATRIX Cécile (2002), « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, n°57, pp.79-102.
- BLONDIAUX Loïc (2009), « Un débat sans conséquences ? Quelques remarques de conclusion sur les effets du débat public sur la controverse autour de la ligne THT du Lot », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier, pp.165-176.
- BLONDIAUX Loïc et MICHEL Laura (2009), « La mise en débat des dispositifs d'expertise », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier, pp.37-55.
- BLONDIAUX Loïc et SINTOMER Yves (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, n°57, pp.17-35.
- BLUMSTEIN Carl, GOLDMAN Charles & BARBOSE Galen (2005), "Who Should Administer Energy-Efficiency Programs?", *Energy Policy*, n°33/8, pp.1053-1067.
- BOARDMAN Brenda (1992), "Social Aspects of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (eds), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Study Institute, pp.71-94.
- BOARDMAN Brenda (2004), "New Directions for Household Energy Efficiency: Evidence from the UK", *Energy Policy*, n°32/17, pp.1921-1933.
- BOLTANSKI Luc et CHIAPPELLO Ève (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI Luc, DARRÉ Yann et SCHILTZ Marie-Ange (1984), « La dénonciation », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°51, pp.3-40.
- BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BORRAZ Olivier et SALOMON Danielle (2003), « Reconfiguration des systèmes d'acteurs et construction de l'acceptabilité sociale : le cas des épandages de boues d'épuration urbaines », in GILBERT Claude (ed.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, L'Harmattan, pp. 145-160.
- BOUDON Raymond (1990), *L'art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU Pierre (1970), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU Pierre (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.

- BOURDIEU Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- BOURG Dominique et SCHLEGEL Jean-Louis (2001), *Parer aux risques de demain, le principe de précaution*, Paris, Seuil.
- BOURQUE Gilles, DUCHASTEL Jules et PINEAULT Eric (1999), « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, n°31/2 : « Citoyenneté et identité sociale », pp.41-64.
- BOURRICAUD François (1961), *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon.
- BOUSSARD Valérie, MERCIER Delphine et TRIPIER Pierre (2004), *L'aveuglement organisationnel, ou comment lutter contre les malentendus*, Paris, CNRS Editions.
- BOY Daniel (1994), « L'écologie. Une nouvelle culture politique », *Vingtième Siècle- Revue d'Histoire*, n°44, octobre-décembre 1994, pp.45-50.
- BOY Daniel (2000...), *Les représentations sociales de l'effet de serre*, rapports annuels réalisés par RCB Conseil et ISL pour le compte de l'ADEME.
- BOY Daniel (2002), « Les nouveaux modes de délibération », *Annales des Mines-Responsabilité Environnement*, n°26, pp.67-82.
- BOY Daniel (2009), « Le débat local sur les lignes THT dans le Lot : analyse d'une enquête par sondage », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier, pp.103-142.
- BOY Daniel, DONNET KAMEL Dominique et ROQUEPLO Philippe (2000), « Un exemple de démocratie participative : la « conférence de citoyens » sur les organismes génétiquement modifiés », n°50/4-5, pp.779-810.
- BRETON Philippe (1998), « Plaidoyer pour une nouvelle rhétorique. Les normes du convaincre dans l'espace public », *Etudes*, n°3886, pp. 791-801.
- BRUGIDOU Mathieu et ESCOFFIER Caroline (2009), « Le public de la controverse et le public du débat », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier, pp.81-102.
- CALLON Michel (1979), « L'Etat face à l'innovation technique : le cas du véhicule électrique », *Revue Française de Science Politique*, n°29/3, pp.426-447.
- CALLON Michel (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la Baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique*, n°36, pp.169-208.
- CALLON Michel, LARÉDO Philippe, RABEHARISOA Volona, GONARD Thierry & LERAY Théo (1992), "The Management and Evaluation of Technological Programs and the Dynamics of Techno-Economic Networks: The Case of the AFME", *Research Policy*, n°21/3, pp.215-236.
- CALLON Michel, LASCOURMES Pierre et BARTHE Yannick (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CALLON Michel & LATOUR Bruno (1981), « Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ? », in AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno (2006), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Presses des Mines-Paris, pp.11-31.
- CAMPBELL Colin (1987), *The Romantic Ethic and the Spirit of Modern Consumerism*, Writers' Shop, Alcuin Academics, rééd. : 2005.
- CATHERIN Véronique (2002), *La contestation des grands projets publics. Analyse microsociologique de la mobilisation des citoyens*, Paris, L'Harmattan.
- CAURET Lionel (1997), *Dynamiques de la Maîtrise de la Demande d'Electricité. Jeux d'acteurs et outils en métropole et en outre mer*, Thèse de doctorat en Economie, sous la direction de Jean-Charles Hourcade, soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, le 11 décembre 1997.
- CEFAÍ Daniel (1996), « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans les arènes publiques », *Réseaux*, n°75, pp. 43-66.
- CERTEAU Michel de (1980), *L'invention du quotidien (I). Arts de faire*, Paris, Gallimard, rééd. : 1990.
- CHAMPAGNE Patrick (1990), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit.
- CHARVOLIN Florian (2003), *L'invention de l'Environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte.
- CHATEAURAYNAUD Francis et TORNY Didier (1999), *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Editions de l'EHESS.

- CHATEAURAYNAUD Francis, « Lanceurs d'alertes : dioxine, plomb, benzène », in BOYER Michel, HERZLICH Guy et MARESCA Bruno (eds), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, pp.119-129.
- CHESEL Marie-Emmanuelle et COCHOY Franck (2004), « Autour de la consommation engagée. Enjeux historiques et politiques », *Sciences de la Société*, n°62, pp.3-14.
- CHESSHIRE John (1992), "Economic Aspects of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (eds), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Studies Institute, pp.48-69.
- COCHOY Franck (1999), *Une histoire du marketing. Discipliner l'économie de marché*, Paris, La Découverte.
- COCHOY Franck (2004), « La captation des publics entre dispositifs et dispositions, ou le petit Chaperon rouge revisité », in COCHOY Franck (ed.), *La captation des publics : « c'est pour mieux te séduire, mon client »*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, pp. 11-68.
- COENEN-HUTHER Jacques (1991), « Le domicile : sphère privée, sphère publique », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°91, pp.302-313.
- COHEN Michael D., MARCH James G. & OLSEN Johan P. (1972), "A Garbage Can Model of Organizational Choice", *Administrative Science Quarterly*, n°17/1, pp.1-25. Traduction française in MARCH James G. (1991), *Décisions et organisations*, Editions d'Organisation.
- COMBY Jean-Baptiste (2008), *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : Valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, sous la direction de Rémy Rieffel, soutenue à l'Université Paris II Panthéon-Assas, le 24 octobre 2008.
- CONEIN Bernard (1998), « La notion de routine, problème de définition », *Sociologie du Travail*, n°4/98, pp. 479-489.
- CONEIN Bernard et JACOPIN Eric (1993), « Les objets dans l'espace : la planification dans l'action », *Raisons Pratiques*, n°4, pp. 59-84.
- CORCUFF Philippe, ION Jacques et SINGLY François de (2005), *Politiques de l'individualisme. Entre sociologie et philosophie politique*, Paris, Textuel.
- CRAIG Russell J. & AMERNIC Joel H. (2004), "Enron Discourse: The Rhetoric of a Resilient Capitalism", *Critical Perspectives on Accounting*, n°15/6-7, pp.813-852.
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil.
- CROZIER Michel et THOENIG Jean-Claude (1975), « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administrative locale en France », *Revue Française de Sociologie*, n°36/1, pp.3-32.
- DAGOGNET François (1996), *Les dieux sont dans la cuisine : philosophie des objets et objets de la philosophie*, Le Plessis-Robinson, Les empêcheurs de penser en rond.
- DEBEIR Jean-Claude, DELEAGE Jean-Paul et HEMERY Daniel (1986), *Les servitudes de la puissance. Une histoire de l'énergie*, Paris, Flammarion.
- DEBORD Guy (1967), *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, réed. : 1992.
- DEBRAY Régis (1991), *Cours de médiologie générale*, Paris, Gallimard.
- DEFEUILLEY Christophe (2001), « 50 ans d'extension du réseau électrique en France », *Flux*, n°46, pp.85-86.
- DESJEUX Dominique (2006), *La consommation*, Paris, PUF.
- DESJEUX Dominique, BERTHIER Cécile, JARRAFFOUX Sophie, ORHANT Isabelle et TAPONIER Sophie (1996), *Anthropologie de l'électricité. Les objets électriques dans la vie quotidienne en France*, Paris, L'Harmattan.
- DESJEUX Dominique, MONJARET Anne et TAPONIER Sophie (1998), *Quand les Français déménagent. Circulation des objets domestiques et rituels de mobilité dans la vie quotidienne en France*, Paris, PUF.
- DESROSIÈRES Alain (1992), « Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public », in COTTEREAU Alain et LADRIÈRE Paul (eds), « Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public », *Raisons Pratiques*, n°3, Paris, Editions de l'EHESS, pp.131-154.
- DESROSIÈRES Alain (1993), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

- DESROSIÈRES Alain (2008), *Gouverner par les nombres. L'argument statistique II*, Paris, Presses des Mines ParisTech.
- DEWEY John (1922), *Human nature and Conduct: An Introduction to Social Psychology*, Mineola, Dover Publications, rééd. : 2002.
- DIDDEN Marcel H. & D'HAESELEER William D. (2003), "Demand Side Management in a Competitive European Market: Who Should Be Responsible for its Implementation?", *Energy Policy*, n°31/13, pp.1307-1314.
- DOBRÉ Michelle (2002), *L'écologie au quotidien. Eléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris, L'Harmattan.
- DOBSON Andrew (1999), "Ecological Citizenship: A Disruptive Influence", *Political Studies Association Annual Conference*, Nottingham University.
- DOBSON Andrew (2003), *Citizenship and the Environment*, Oxford, Oxford University Press.
- DODIER Nicolas (1995), *Les Hommes et les Machines. La conscience collective dans les sociétés technicisées*, Paris, Métalié.
- DODIER Nicolas (1997), « Remarques sur la conscience du collectif dans les réseaux sociotechniques », *Sociologie du Travail*, n°39/2, pp. 131-148.
- DOIDY Éric (2002), *La vulnérabilité du sujet politique. Régimes de proximité dans les arènes d'engagement public*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Laurent Thévenot, soutenue à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, en décembre 2002.
- DOIDY Éric (2003), « Faire entendre la voix des usagers dans les concertations environnementales », *Sociologies Pratiques*, n°7, pp.49-64.
- DONZELOT Jacques (1977), *La police des familles*, Paris, Minuit, rééd. : 2005.
- DONZELOT Jacques et ESTÈBE Philippe (1994), *L'Etat animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit.
- DOUGLAS Mary & WILDAVSKY Aaron (1982), *Risk and Culture: An Essay on the Selection of Technical and Environmental Dangers*, Berkeley, University of California Press.
- DUBET François (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- DUBUISSON Sophie (1998), « Regard d'un sociologue sur la notion de routine dans la théorie évolutionniste », *Sociologie du Travail*, n°4/98, pp.491-502.
- DUBUISSON-QUELLIER Sophie (2004), « De la routine à la délibération. Les arbitrages des consommateurs en situation d'achat », *Réseaux*, n°24/135-136, pp. 253-284.
- DUBUISSON-QUELLIER Sophie et BARRIER Julien (2007), « Protester contre le marché : du geste individuel à l'action collective. Le cas du mouvement anti-publicitaire », *Revue Française de Science Politique*, n° 57/2, pp. 209-237.
- DUCOURNAU Pascal (2005), « Le consentement à la recherche en épidémiologie génétique : un rituel de confiance en question », *Sciences sociales et santé*, n°23/1, pp.5-36.
- DUPUY Jean-Pierre (2002), *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil.
- DURAN Patrice et MONNIER Eric (1992), « Le développement de l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques », *Revue Française de Science Politique*, n°42/2, pp.235-262.
- DURKHEIM Émile (1963), *L'éducation morale*, Paris, PUF, édition posthume des cours de Science de l'Éducation dispensés en 1902-1903 à la Sorbonne.
- EHRENBERG Alain (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.
- EISINGER Peter K. (1973), "The Conditions of Protest Behavior in American Cities", *American Political Science Review*, n°67/1, pp.11-28.
- ELEB Monique (2002), « L'habitation, entre vie privée et vie publique », in BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude et SEGAUD Marion (eds), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin, pp. 68-74.
- ELIAS Norbert (1939), *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, éd. française : 1973.
- ENGEL James F., KOLLAT David T. & BLACKWELL Roger D. (1973), *Consumer Behavior*, New York, Holt Rinehart & Winston, seconde édition.
- ETO Joseph, GOLDMAN Charles & NADEL Steven (1998), *Ratepayer-Funded Energy-Efficiency Programs in a Restructured Electricity Industry: Issues and Options for Regulators and Legislators*,

Lawrence Berkeley National Laboratory report for the American Council for an Efficient-Energy Economy, Berkeley & Washington D.C.

- FALQUE Max (1992), « Protéger l'environnement. Gestion patrimoniale et/ou nouvelle économie des ressources », *Politiques et Management Public*, n°10/1, mars 1992, pp.1-32.
- FAURE Alain (1994), « Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation. De nouveaux chantiers pour la médiation politique locale », *Revue Française de Science Politique*, n°44/3, pp.462-479.
- FAURE Alain (1995), « Les politiques locales, entre référentiels et rhétorique », in FAURE Alain, POLLET Gilles et WARIN Philippe (eds), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion d'un référentiel*, Paris, L'Harmattan, pp.69-83.
- FERNIE John (1980), *A Geography of Energy in the United Kingdom*, New York, Longman.
- FERRAND-BECHMANN Dan (2000), *Le métier de bénévole*, Paris, Anthropos.
- FESTINGER Leon (1957), *A Theory of Cognitive Dissonance*, New York, Harper.
- FIJALKOW Ygal (2006), *Usagers ou consommateurs ? France Télécom ou la dérégulation du service public*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- FILLIEULE Olivier (1997), *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Science Po.
- FILLIEULE Olivier (2001), "Local Environmental Politics in France. The Case of the Louron Valley, 1984-1996", Communication au Workshop 10 "Environmental Politics at the Local Level", *Joint Sessions de l'European Consortium for Political Research (ECPR)*, Grenoble, avril 2001.
- FILLIEULE Olivier (2001), « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue Française de Science Politique*, n°51/1-2, pp.199-215.
- FINON Dominique (1996), « La maîtrise de la demande d'électricité. Innovation réglementaire ou nouvel instrument de stratégie commerciale », *Revue de l'Energie*, n°483, décembre 1996, pp. 607-624.
- FINON Dominique et MENANTEAU Philippe (2004), « La promotion des énergies renouvelables dans les nouveaux marchés électriques concurrentiels », *Annales des Mines - Réalités Industrielles*, Août 2004, pp.23-31.
- FLICHY Patrice (1995), *L'innovation technique : récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris, La Découverte.
- FOUCAULT Michel (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel (1984), *Histoire de la sexualité (III). Le souci de soi*, Paris, Gallimard, rééd. : 1997.
- FOUCAULT Michel (1994), *Dits et Écrits (III : 1976-1979)*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel (2001), *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France 1981-1982*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel (2004), *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Gallimard.
- FOUQUET Roger & PEARSON Peter J.G. (2006), "Seven Centuries of Energy Services: The Price and Use of Light in the United Kingdom (1300-2000)", *The Energy Journal*, n°27/1, pp.139-170.
- FOURNIAU Jean-Michel (2001), « L'expérience du débat public institutionnalisé : Vers une procédure démocratique de décision en matière d'aménagement », *Annales des Mines-Responsabilité et Environnement*, n°24, pp.67-80.
- FRIEDBERG Erhard (1993), *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- GALIO Marie et MOURATIDOU Eleni (2009), « Etude sémiolinguistique de la couverture médiatique du débat public autour de la ligne très haute tension dans le Lot », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier, pp.67-80.
- GAN Lin, ESKELAND Gunnar S., KOLSHUS Hans H. (2007), "Green Electricity Market Development: Lessons from Europe and the US", *Energy Policy*, n°35/1, pp.144-155.
- GARFINKEL Harold (1967), *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, éd. française : 2007.
- GAUDIN Jean-Pierre (1995), « Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? », *Revue Française de Science Politique*, n°45/1, pp.31-56.
- GAXIE Daniel (1977), « Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, n°27/1, pp.123-154.

- GELLINGS Clark W. (1996), "Then and Now. The Perspective of the Man who Coined the Term 'DSM'", *Energy Policy*, n°24/4, pp.285-288
- GENARD Jean-Louis (1999), *La grammaire de la responsabilité*, Paris, Cerf.
- GEORGESCU-ROEGEN Nicholas (1979), *Demain la décroissance. Entropie -Ecologie -Economie*, Lausanne, Editions Favre.
- GERSTLÉ Jacques (2004), *La communication politique*, Paris, Dalloz.
- GHORRA-GOBIN Cynthia (2005), « La question de la gouvernance locale : Sciences sociales et espace public », in SOLINIS German (ed.), *Construire des gouvernances : entre citoyens, décideurs et scientifiques*, Bruxelles, Editions PIE -Peter Lang, pp.37-61.
- GIANNAKIS Dimitrios, JAMASB Tooraj & POLLITT Michael (2005), "Benchmarking and Incentive Regulation of Quality of Service : An Application to the UK Electricity Distribution Networks", *Energy Policy*, n°33, pp.2256-2271.
- GIBSON James J. (1977), "The Theory of Affordances", in SHAW Robert et BRANSFORD John D. (eds), *Perceiving, Acting and Knowing. Toward an Ecological Psychology*, Hillsdale, Lawrence Erlbaum, pp.67-82.
- GIDDENS Anthony (1984), *La constitution de la société*, Paris, PUF, éd. française : 1987.
- GLACHANT Jean-Michel (2001), « Une quinzaine de "marché unique" de l'électricité dans l'Union Européenne ? », *Flux*, n°44, pp.8-27.
- GOFFMAN Erving (1959a), *La mise en scène de la vie quotidienne (I). La présentation de soi*, Paris, Minuit, rééd. française : 2001.
- GOFFMAN Erving (1959b), *La mise en scène de la vie quotidienne (II). Les relations en public*, Paris, Editions de Minuit, éd. française : 1974.
- GOFFMAN Erving (1974), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, éd. française : 1991.
- GRAS Alain (1997), *Les macro-systèmes techniques*, Paris, PUF.
- GRÉMION Catherine et MULLER Pierre (1990), « De nouvelles élites locales ? », *Esprit*, n°164 : "La France en politique 1990", pp.38-47.
- GRÉMION Pierre (1976), *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil.
- GRUNDMANN Reiner (2007), "Climate Change and Knowledge Politics", *Environmental Politics*, n°16/3, pp.414-432.
- GUSDORF François (2008), *L'inertie des systèmes urbains et le tempo des politiques publiques face aux risques énergétiques et climatiques*, Thèse de doctorat en Economie, sous la direction de Jean-Charles Hourcade, soutenue à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, le 7 février 2008.
- GUY Simon & MARVIN Simon (1996), "Transforming Urban Structure Provision. The Emerging Logic of Demand Side Management", *Policy Studies*, n°17/2, pp.137-147.
- HABERMAS Jürgen (1962), *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, éd. française : 1978.
- HABERMAS Jürgen (1968), *La technique et la science comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, éd. française : 1973.
- HABERMAS Jürgen (1981), *Théorie de l'agir communicationnel : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société (I) ; Pour une critique de la raison fonctionnaliste (II)*, Paris, Fayard, éd. française : 1987.
- HABERMAS Jürgen (1991), *De l'éthique de la discussion*, Paris, Cerf, éd. française : 1992.
- HALBWACHS Maurice (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, rééd. : 1994.
- HALBWACHS Maurice (2008), *Les classes sociales*, Paris, PUF.
- HART John (2006), *Sacramental Commons: Christian Ecological Ethics*, Lanham, Rowman & Littlefield.
- HASSENTEUFEL Patrick (1995), « Do Policy Networks Matter? Lifting descriptif et analyse de l'Etat en interaction », in LE GALÈS Patrick et THATCHER Mark (eds), *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, pp.91-107.
- HAYNES Isabelle (2006), « Construire du sens pour changer les comportements de consommation d'énergie des ménages », Communication au Colloque international *Eco-citoyenneté. Comment favoriser le passage à l'acte favorable à l'environnement ?*, Marseille, 9 et 10 novembre 2006.
- HENNION Antoine (1993), *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris, Métailié.

- HERPIN Nicolas et VERGER Daniel (2000), *La consommation des Français (I) Alimentation, habillement, logement*, Paris, La Découverte.
- HERTZ Robert (1922), *Le péché et l'expiation dans les sociétés primitives*, Paris, Editions Jean-Michel Place, rééd. 1988.
- HERVIEU-LÉGER Danièle (2001), *La religion en miettes ou la question des sectes*, Paris, Calmann-Levy.
- HILEN Chris (2003), "High-Voltage Electric Transmission Line Upgrades: The Value of Good Corporate Citizenship", *The Electricity Journal*, n°16/7, pp.95-102.
- HINTIKKA Jaakko (1994), *Fondements d'une théorie du langage*, Paris, PUF.
- HIRSCHMAN Albert O. (1970), *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, éd. française : 1995.
- HONNETH Axel (1992), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, éd. française : 2000.
- HOOD Christopher (1983), *The Tools of Government*, London, McMillan.
- HOWARD John A. & SETH Jagdish N. (1969), *The Theory of Buyer Behavior*, New York, John Wiley & Sons.
- HUGHES George E. & CRESSWELL Max J. (1996), *A New Introduction to Modal Logic*, London, Routledge.
- HUGHES Thomas P. (1983), *Networks of Power: Electrification in Western Society (1880-1930)*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- INGLEHART Ronald (1977), *The Silent Revolution. Changing Values and Political Styles among Western Publics*, Princeton, Princeton University Press.
- INGLIS K.A.D (1974), *Energy: From Surplus to Scarcity*, Barking, Applied Science Publishers of Institute of Petroleum.
- ION Jacques (1997), *La fin des militants ?*, Paris, Editions de l'Atelier.
- ION Jacques (2001), *L'engagement au pluriel*, Saint-Étienne, PUSE.
- ISIDORO Cécile (2006), *L'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence communautaire et sa mise en œuvre (Allemagne, Italie, France, Royaume-Uni)*, Paris, LGDJ.
- JACKSON Tim (1992), "Environmental Benefits of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (ed.), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Studies Institute, pp.10-46.
- JAMASB Tooraj & POLLITT Michael (2005), "Electricity Market Reform in the European Union: Review of Progress toward Liberalization & Integration", *The Energy Journal*, "European Electricity Liberalisation" special issue, pp.11-41.
- JAMASB Tooraj & POLLITT Michael (2007), "Incentive Regulation of Electricity Distribution Networks: Lessons of Experience from Britain", *Energy Policy*, n°35, pp.6163-6187.
- JAVEAU Claude (2001), *Le bricolage du social. Un traité de sociologie*, Paris, PUF.
- JAVEAU Claude (2003), *Sociologie de la vie quotidienne*, Paris, PUF.
- JAY Stephen (2007), "Customers as Decision-Makers: Strategic Environmental Assessment in the Private Sector", *Impact Assessment and Project Appraisal*, n°25/2, pp.75-84.
- JAY Stephen Andrew (2006), *High Voltage Electricity Installations. A Planning Perspective*, Chichester, Wiley & Sons.
- JEANNOT Gilles (1997), « Peut-on faire de l'usager un client ? Retour sur l'exemple britannique », in WARIN Philippe (ed.), *Quelle modernisation des services publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La Découverte, pp.287-307.
- JOBERT Arthur (1998), « L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n°42, pp.67-92.
- JOBERT Bruno (1992), « Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques », *Revue Française de Science Politique*, n°42/2, pp.219-234.
- JOBERT Bruno et MULLER Pierre (1987), *L'Etat en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF.
- JODELET Denise (2001), « Le phénomène NIMBY », in BOYER Michel, HERZLICH Guy et MARESCA Bruno (eds), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, pp. 91-97.
- JONAS Hans (1979), *Le principe responsabilité*, Paris, Flammarion, éd. française : 1998.

- JONES Charles O. (1970), *An Introduction to the Study of Public Policy*, Monterey, Brooks-Cole Publishing Company, troisième édition : 1984.
- JOULE Robert-Vincent et BEAUVOIS Jean-Léon (1998), *La soumission librement consentie : Comment amener les gens à faire librement ce qu'ils doivent faire ?*, Paris, PUF.
- KANT Immanuel (1781), *Critique de la raison pure*, Paris, PUF, rééd. : 2004.
- KANT Immanuel (1788), *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, rééd. : 2000.
- KARPIK Lucien (1996), « Dispositifs de confiance et engagements crédibles », *Sociologie du Travail*, n°4/96, pp.527-550.
- KAUFMANN Jean-Claude (1988), *La chaleur du foyer. Analyse du repli domestique*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- KAUFMANN Jean-Claude (1992), *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Paris, Nathan.
- KAUFMANN Jean-Claude (1997), *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Nathan.
- KELLY Aine & MARVIN Simon (1995), "Demand-Side Management in the Electricity Sector. Implications for Town Planning in the UK", *Land Use Policy*, n°12/3, pp.205-221.
- KINGDON John W. (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little Brown & Co.
- KITSCHELT Herbert P. (1986), "Political Opportunity Structures and Political Protest: Anti-Nuclear Movements in Four Democracies", *British Journal Of Political Science*, n°16/1, pp.57-86.
- KOPYTOFF Igor (1986), "The Cultural Biography of Things: Commoditization as Process", in APPADURAI Arjun (ed.), *The Social Life of Things*, Cambridge University Press, New York.
- LA BOÉTIE Étienne de (1576), *Le discours de la servitude volontaire*, Paris, Payot, rééd. : 2002.
- LABORIER Pascale et LASCOURMES Pierre (2005), « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », in MEYET Sylvain, NAVES Marie-Cécile et RIBEMONT Thomas (eds), *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, pp.37-60.
- LABUSSIÈRE Olivier (2007), *Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu. Le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)*, Thèse de doctorat en Géographie, sous la direction de Vincent Berdoulay, soutenue à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour le 30 novembre 2007.
- LABUSSIÈRE Olivier (2008), « Géographie du sujet et construction des territorialités. Le cas des arbres du refus contre la ligne très haute tension en Quercy Blanc », *Géodoc*, n°55, pp. 53-65.
- LABUSSIÈRE Olivier et DE BAERE André (2007), « Entre "insertion" et "mise en situation" paysagère : la mésentente au cœur d'un projet de ligne très haute tension », *Cosmopolitiques*, n°15, pp.95-106.
- LACAZE Jean-Paul (1989), *Les Français et leur logement*, Paris, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.
- LAFARGUE Jérôme (1998), *La protestation collective*, Paris, Nathan.
- LAFAYE Claudette & THÉVENOT Laurent (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue Française de Sociologie*, n°34/4, pp. 495-524.
- LAHIRE Bernard (1998), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- LAHIRE Bernard (2006), *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte.
- LASCOURMES Pierre (1994), *L'éco-pouvoir, environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- LASCOURMES Pierre (1995), « Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière de protection de l'environnement. L'exemple des lois Montagne et Littoral », *Revue Française de Science politique*, n°45/3, pp.396-419.
- LASCOURMES Pierre (1999), « Au nom du progrès et de la nation : les "avions renifleurs". La science entre l'escroquerie et le secret d'Etat », *Politix*, n°12/48, pp.129-155.
- LASCOURMES Pierre (2001a), « Avec les pouvoirs publics, l'intérêt général en conflit », in BOYER Michel, HERZLICH Guy et MARESCA Bruno (eds), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, pp. 131-138.
- LASCOURMES Pierre (2001b), « Les associations au carrefour des légitimités politiques, entre représentation critique et représentation participative », in ION Jacques et MICOUD André (eds), *Actions associatives, solidarités et territoires*, Saint Etienne, PUSE, pp.277-294.
- LASCOURMES Pierre (2002), « Débat public ou mise en public d'un débat ? Éléments d'évaluation de la méthode Ducais », *Annales des Mines - Responsabilité Environnement*, n°26, pp. 35-43.

- LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1997), *L'Environnement ou l'administration des possibles. La création des directions régionales de l'Environnement*, Paris, L'Harmattan.
- LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1998), « Le bien commun comme construit territorial », *Politix*, n°42, pp. 37-66.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004a), « L'action publique saisie par ses instruments », in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, pp.11-44.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2004b), « De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat », in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, pp.357-370.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (2007), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- LATOURET Bruno (1989), *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte.
- LATOURET Bruno (1992), *Aramis, ou l'amour des techniques*, Paris, La Découverte.
- LATOURET Bruno (1993), *La clef de Berlin et autres leçons d'un amateur de sciences*, Paris, La Découverte.
- LATOURET Bruno (1994), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du Travail*, n°4/94, pp.587-607.
- LATOURET Bruno (1995), « Moderniser ou écologiser ? A la recherche de la septième cité », *Ecologie Politique*, n°13, pp.5-27.
- LATOURET Bruno (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- LAURANS Yann, DUBIEN Isabelle et JACQ Annie (2003), « La requalification de projets d'implantation de lignes électriques initiés dans les années 80 et contestés : Quelle évaluation en tant que résultat de négociation ? », Contribution au programme *Concertation Décision Environnement*, mars 2003.
- LAVERGNE Richard (1998), « Les combustibles minéraux fossiles », *Les Annales des Mines - Réalités Industrielles*, n°3/98, pp.83-88.
- LAVILLE Jean-Louis et SAINSAIEU Renaud (ed.) (1997), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LE BART Christian et LEFEBVRE Rémi (eds :2005), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- LE GALÈS Patrick (1995a), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, n°45/1, pp.57-95.
- LE GALÈS Patrick (1995b), « Les réseaux d'action publique, entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée », in LE GALÈS Patrick et THATCHER Mark (eds), *Les réseaux de politiques publiques. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, pp.13-28.
- LE GALÈS Patrick (2004), « Contrôle et surveillance. La restructuration de l'Etat en Grande-Bretagne », in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, pp.237-271.
- LE GOFF Olivier (1994), *L'invention du confort. Naissance d'une forme sociale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- LEBAN Raymond et MAILLE-BELLEST Florence (2001), « La régulation du secteur électrique britannique dans la concurrence. De l'œuvre pionnière à la maturité », *Flux*, n°46, pp.37-46.
- LEBORNE Mathieu (2004), « Les effets du débat public sur le milieu associatif : Vers le renforcement de deux modèles d'engagement », *Faire Savoirs*, n°4, pp. 55-62.
- LEBORNE Mathieu (2006), « La construction sociale de la confiance : Une condition du processus d'apprentissage cognitif des acteurs des débats publics », in SIMARD Louis, LEPAGE Laurent, FOURNIAU Jean-Michel, GARIÉPY Michel et GAUTHIER Mario (eds), *Le débat public en apprentissage. Aménagement et environnement. Regards croisés sur les expériences française et québécoise*, Paris, L'Harmattan, pp.133-144.
- LECA Jean (1986), « Individualisme et société », in BIRNBAUM Pierre et LECA Jean (eds), *Sur l'individualisme. Théories et méthodes*, Paris, Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 159-213.

- LEFEBVRE Henri (1961), *Critique de la vie quotidienne (II). Fondements d'une sociologie de la quotidienneté*, Paris, L'Arche, rééd. : 1980.
- LEFEBVRE Henri (1968), *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Gallimard.
- LEPAGE Laurent (1999), « Les controverses environnementales sont plutôt culturelles que scientifiques », in DUMAS Brigitte, RAYMOND Camille et VAILLANCOURT Jean-Guy (eds), *Les sciences sociales de l'environnement*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, pp. 133-147.
- LERAY Théo et La RONCIERE Bertrand de (2003), *Trente ans de maîtrise de l'énergie*, Arcueil, ATEE.
- LEROI-GOURHAN André (1943), *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel.
- LEROI-GOURHAN André (1945), *Milieu et techniques*, Paris, Albin Michel.
- LEROY Pieter (2002), « La conscience écologique : un bien culturel », *Septentrion*, n°3, pp.3-10.
- LEYMONERIE Claire (2006), « Le Salon des arts ménagers dans les années 1950 : théâtre d'une conversion à la consommation de masse », *Vingtième Siècle - Revue d'Histoire*, n°91, pp.43-56.
- LIPOVETSKY Gilles (1987), *L'empire de l'éphémère. La mode et son destin dans les sociétés modernes*, Paris, Gallimard.
- LISE Wietze, HOBBS Benjamin F. & HERS Sebastiaan (2008), "Market Power in the European Electricity Market. The Impacts of Dry Weather and Additional Transmission Capacity", *Energy Policy*, n°36, pp.1331-1343.
- LITTLECHILD Stephen (2004), "Competition and Regulation in the UK Electricity Market", *Economie Publique*, n°14, pp.3-14.
- LOLIVE Jacques (1997), « La montée en généralité pour sortir du NIMBY. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, n°39, pp. 109-130.
- LORRAIN Dominique (2004), « Les pilotes invisibles de l'action publique. Le désarroi du politique ? », in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, pp.163-197.
- LOVELL Heather (2007), "Exploring the Role of Materials in Policy Change: Innovation in Low-Energy Housing in UK", *Environment and Planning*, n°39/10, pp.2500-2517.
- LOWI Theodore (2000), « Frontyard Propaganda », in SABEL Charles, FUNG Archon & KARKKAINEN Bradley (eds), *Beyond Backyard Environmentalism*, Boston, Beacon Press, pp.70-76.
- LUCAS Philippe (1981), *La religion de la vie quotidienne*, Paris, PUF.
- LUGINBÜHL Yves (2001), « Paysage modèle et modèles de paysages », in BOYER Michel, HERZLICH Guy et MARESCA Bruno (eds), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, pp.49-56.
- MABILEAU Albert (1991), *Le système local en France*, Paris, Montchrestien.
- MADDOX John (1975), *Beyond the Energy Crisis*, London, Hutchinson.
- MALINOWSKI Bronislaw (1944), *Une théorie scientifique de la culture*, Paris, Maspero, rééd. : 1968.
- MARESCA Bruno (2001), « L'exigence écologique : de l'adhésion à la pratique », in BOYER Michel, HERZLICH Guy et MARESCA Bruno, *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, pp. 106-115.
- MARX Karl (1859), *Contribution à la critique de l'économie politique*, Paris, Editions Sociales, rééd. : 1972.
- MATTHEWS William H., KELLOGG William W. & ROBINSON G.D. (1971), *Man's Impact on the Climate*, Cambridge, MIT Press.
- MAUSS Marcel (1950), *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, rééd. : 2002.
- McADAM Doug, McCARTHY John D. & ZALD Mayer N. (1996), *Comparative Perspective on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press.
- McADAM Doug, TARROW Sidney & TILLY Charles (2001), *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- McCARTHY John D. et ZALD Mayer N. (1977), "Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory", *American Journal of Sociology*, n°82/6, pp.1212-1241.
- McCARTHY John D. et ZALD Mayer N. (1979), *The Dynamics of Social Movements : Resource Mobilization, Social Control and Tactics*, Cambridge, Winthrop Publishers.

- McGUIRE William J. (1976), "Some Internal Psychological Factors Influencing Consumer Choice", *Journal of Consumer Research*, n°2, pp. 302-319.
- MEAD George Herbert (1934), *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, éd. française : 1963.
- MENDRAS Henri et FORSÉ Michel (1983), *Le changement social. Tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin.
- MÉNY Yves (1989), « Formation et transformation des *policy communities* : l'exemple français », in MÉNY Yves (ed.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Science Politique, pp.357-398.
- MEURIC Louis (1998), « Statistiques mondiales », *Les Annales des Mines - Réalités Industrielles*, n°3/98, pp.99-107.
- MEURIC Louis (2004), « L'évolution annuelle de l'énergie en France depuis 1973 », *Les Annales des Mines - Réalités Industrielles*, Août 2004, pp.58-60.
- MICHAELS Robert J. (2004), "Vertical Integration: The Economics that Electricity Forgot", *The Electricity Journal*, n°17/10, pp.11-23.
- MILL John Stuart (1859), *De la liberté*, Paris, Guillaumin et Cie, éd. française : 1860.
- MILLS C. Wright (1967), *L'imagination sociologique*, Paris, Maspéro, éd. française : 1971.
- MORIN Edgar (1992), « Pour une pensée écologisée », in THEYS Jacques et KALAORA Bernard, *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Paris, Editions Autrement, pp. 66-77.
- MORIN Edgar (2000), *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Seuil.
- MORIN ANDREANI Patricia (2002), « Le forum *Intempéries* : des témoignages d'acteurs aux controverses », in BRUGIDOU Mathieu, CIHUELO Jérôme et MEYNAUD Hélène-Yvonne (eds), *Tempête sur le réseau. L'engagement des électricien(ne)s en 1999*, Paris, L'Harmattan, pp.191-217.
- MORMONT Marc (2006), « Pour une théorie de l'agir environnemental », Colloque international *Éco-citoyenneté. Comment favoriser le passage à l'acte favorable à l'environnement ?*, Marseille, 9 et 10 novembre 2006.
- MORSEL Henri (1996), *Histoire de l'électricité en France (tome 3). Une œuvre nationale : l'équipement, la croissance de la demande, le nucléaire (1946-1987)*, Paris, Fayard.
- MOTHÉ Daniel (1973), *Le métier de militant*, Paris, Seuil.
- MOUSSAOUI Isabelle (2007), « De la société de consommation à la société de modération. Ce que les Français disent, pensent et font en matière de maîtrise de l'énergie », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°103, pp. 113-119.
- MULLER Pierre (1990), *Les politiques publiques*, Paris, PUF.
- NADAUD Franck (2005), *Hétérogénéité spatiale d'un service de réseau, équité et efficacité collective : la distribution rurale d'électricité et la maîtrise de la demande*, Thèse de doctorat en Economie, sous la direction de Jean-Charles Hourcade, soutenue à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, le 18 novembre 2005.
- NARCY Jean-Baptiste (2002), « Les registres de justification dans l'instruction des plans de prévention des risques inondation », *Annales des Mines - Responsabilité Environnement*, n°26, pp.51-65.
- NEVERS Jean-Yves (1992), « La décentralisation contre "La société bloquée" », in HIRSCHHORN Monique (ed.), *La décentralisation : Une évaluation sociologique*, Orléans, Université d'Orléans, pp.11-30 (article disponible en ligne sur Hal-SHS).
- NEVEU Érik (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- NEWBERY David (2005), "Electricity Liberalisation in Britain: The Quest for a Satisfactory Wholesale Market Design", *The Energy Journal*, "European Electricity Liberalisation" special issue, pp.43-70.
- NICOSIA Francesco M. (1966), *Consumer Decision Processes: Marketing and Advertising Implications*, Englewoods Cliffs, Prentice Hall.
- NIETZSCHE Friedrich (1887), *Généalogie de la morale*, Paris, Flammarion, rééd. 2002.
- NIJKAMP Peter & PERRELS Adriaan (1994), *Sustainable Cities in Europe. A Comparative Analysis of Urban Energy-Environmental Policies*, London, Earthscan.
- NORMAN Donald A. (1988), *The Psychology of Everyday Things*, New York, Basic Books.
- OFFERLÉ Michel (1994), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.
- OLLITRAULT Sylvie (2001), « Les écologistes français, des experts en action », *Revue Française de Science Politique*, n°51/1-2, pp. 105-130.

- OLLIVIER-YANNIV Caroline (2000), *L'Etat communiquant*, Paris, PUF.
- OLLIVIER-YANNIV Caroline (2006), « "Propagande" et "communication gouvernementale" : les enjeux d'une transformation démocratiquement correcte (France et Grande Bretagne), in ROLLAND Denis, GEORGAKAKIS Didier et DELOYE Yves (eds), *Les républiques en propagande. Pluralisme politique et propagande : entre déni et institutionnalisation XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, L'Harmattan, pp. 381-393.
- OLSON Mançur (1971), *La logique de l'action collective*, Paris, PUF, éd. française : 1978.
- OUHARON Aïcha (2002), « Les négociations sur le climat : un bref retour sur l'histoire », *Flux*, n°48-49, pp.100-106.
- OWEN Gill (1996), *A Market Efficiency. Promoting Energy Savings through Competition*, London, Institute for Public Policy Research.
- PADIOLEAU Jean Gustave (1977), « La lutte contre le tabagisme. Action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue Française de Science Politique*, n°27/6, pp. 932-959.
- PADIOLEAU Jean-Gustave (1982), *L'Etat au concret*, Paris, PUF.
- PAGÈS Fabienne et TRIBEL Marianne (2002), « "EDF dans la tourmente". Enquête auprès des sinistrés des tempêtes des 26 et 27-28 décembre 1999 », in BRUGIDOU Mathieu, CIHUELO Jérôme et MEYNAUD Hélène-Yvonne (eds), *Tempête sur le réseau. L'engagement des électricien(ne)s en 1999*, Paris, L'Harmattan, pp.219-233.
- PAPPALARDO Michèle et BODIGUEL Aude (2007), *Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050. Les enseignements du passé*, Rapport final, Centre d'Analyse Stratégique.
- PATTARONI Luca (2001), « Le geste moral. Perspective sociologique sur les modalités du vivre ensemble », *Carnet de Bord*, n°2, pp.67-77.
- PATTARONI Luca (2005), *Politique de la responsabilité : promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la codirection de Laurent Thévenot et Jean Kellerhals, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris et Université de Genève.
- PAUTARD Éric (2006a), "From Contestation To Direct Action : Short-Circuiting Political Decision", communication au Workshop 28 "Local Environmental Mobilisations", *Joint Sessions de l'European Consortium of Political Research (ECPR)*, Nicosie (Chypre), 25-30 avril 2006. Contribution disponible en ligne : www.essex.ac.uk/ecpr/events/jointsessions/paperarchive/nicosia/ws28/Pautard.pdf
- PAUTARD Eric (2006b), « La Maîtrise de la Demande d'Electricité comme instrument de sécurisation électrique territoriale », Rapport de recherche n°2, ADEME - EDF R&D.
- PAUTARD Éric (2009a), « La gestion politique d'une solution alternative négociée : un épilogue incertain », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier, pp.143-164.
- PAUTARD Eric (2009b), « A la recherche d'une rationalisation éthique des habitudes domestiques. Analyse de la mise en œuvre des politiques de maîtrise de la demande d'électricité dans le secteur résidentiel », in GORGEON Catherine et LAUDIER Isabelle (eds), *Territoires et identités en mutation*, Paris, L'Harmattan, pp.173-191.
- PAUTARD Éric et DROCOURT Éric (2009), « De la contestation à la concertation : Chronique d'une controverse électrique », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier, pp. 13-36.
- PERETTI-WATEL Patrick (2001), *La société du risque*, Paris, La Découverte.
- PEZEU MASSABUAU Jacques (1999), *Demeure Mémoire. Habitat : code, sagesse, libération*, Marseille, Editions Parenthèses.
- PFLIEGER Géraldine (2001), « La crise énergétique en Californie. We want the power now ! », *Flux*, n°43, pp.70-72.
- PIAGET Jean (1997), *L'éducation morale à l'école. De l'éducation du citoyen à l'éducation internationale*, Paris, Anthropos, recueil posthume de conférences (1928-1944).
- PICARD Jean-François, BELTRAN Alain et BUNGENER Martine (1985), *Histoire(s) de l'EDF. Comment se sont prises les décisions de 1946 à nos jours*, Paris, Dunod.
- PINSON Gilles (2004), « Le projet urbain comme instrument d'action publique », in LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (eds), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po, pp.199-233.
- PLATON (1940), « Protagoras », *Œuvres Complètes* (tome I), Paris, Gallimard, coll. La Pléiade.

- POUPEAU François-Mathieu (2007), « Les entreprises locales d'énergie. Un levier d'action pour certaines villes françaises », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°103, pp.153-158.
- PRADES José (1995), *L'éthique de l'environnement et du développement*, Paris, PUF.
- PRIESTLEY Thomas et EVANS Gary W. (1996), "Resident Perceptions of a Nearby Electric Transmission Line", *Journal of Environmental Psychology*, n°16/1, pp.65-74.
- PRINGLE Peter et SPIGELMAN James (1982), *Les barons de l'atome*, Paris, Seuil.
- PROSHANSKY Harold M., FABIAN Abbe K. & KAMINOFF Robert (1983), "Place Identity: Physical World Socialization of the Self", *Journal of Environmental Psychology*, n°3, pp.57-83.
- QUÉRÉ Louis (2005), « Les "dispositifs de confiance" dans l'espace public », *Réseaux*, n°132, pp.185-217.
- RADKOWSKI Georges-Hubert de (2002), *Anthropologie de l'habiter*, Paris, PUF.
- RAMAN Sujatha & SHOVE Elizabeth (2000), "The Business of Building Regulation", in FINEMAN Stephen (ed.), *The Business of Greening*, London, Routledge, pp.134-150.
- RANGEON François (1986), *L'idéologie de l'intérêt général*, Paris, Economica.
- RAS Isabelle et DROCOURT Éric (2009), « Regards sur une scène de débat local : pour une approche anthropologique des situations de débat public ? », in BOY Daniel et BRUGIDOU Mathieu (eds), *Le débat public, un risque démocratique ? L'exemple de la mobilisation autour d'une ligne haute tension*, Paris, Lavoisier, pp.57-66.
- RÉMY Elisabeth (1995), « Apprivoiser la technique. Débat public autour d'une ligne à très haute tension », *Politix*, n°31, pp.136-144.
- RÉMY Elisabeth (1997), « Comment dépasser l'alternative risque réel, risque perçu ? », *Annales des Mines - Responsabilité et Environnement*, n°5, pp.27-34.
- REYNAUD Bénédicte (1998), « Les propriétés des routines : outils pragmatiques de décision et modes de coordination collective », *Sociologie du Travail*, n°4/98, pp.465-477.
- REYNAUD Jean-Daniel (1989), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
- RIUTORT Philippe (2007), *Sociologie de la communication politique*, Paris, La Découverte.
- ROBINSON Colin (1969), *A Policy for Fuel?*, London, Institute of Economic Affairs.
- ROBINSON Colin (1974), "The Energy 'Crisis' and British Coal", *Hobart Papers*, n°59.
- ROBINSON Colin (1993), *Energy Policy: Errors, Illusions and Market Realities*, London, Institute of Economic Affairs.
- RODRIGUES Stéphane (2001), « La régulation communautaire des services publics de réseaux. Vers une théorie générale de la "concurrence régulée" ? », *Flux*, n°44, pp.80-90.
- RONDIN Jacques (1985), *Le sacre des notables : La France en décentralisation*, Paris, Fayard.
- ROOTES Christopher (2002), « The Europeanisation Of Environmentalism », in BALME Richard, CHABANET Didier et WRIGHT Vincent (eds), *L'action collective en Europe. Collective action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 377-404.
- ROQUEPLO Philippe (1983), *Penser la technique : Pour une démocratie concrète*, Paris, Seuil.
- ROQUEPLO Philippe (1988), *Pluies acides : Menaces pour l'Europe*, Paris, Economica.
- ROSANVALLON Pierre (1998), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.
- RUI Sandrine (2001), *Conflits d'aménagement, débat public et construction de l'intérêt général : une expérience démocratique ?*, Thèse de doctorat en Sociologie, sous la direction de François Dubet, soutenue à l'Université Victor Segalen -Bordeaux II le 2 janvier 2001.
- RUMPALA Yannick (1999), « Le réajustement du rôle des populations dans la gestion des déchets ménagers. Du développement des politiques de collecte sélective à l'hétérorégulation de la sphère domestique », *Revue Française de Science Politique*, n°49/4-5, pp. 601-630.
- RUMPALA Yannick (2003), *Régulation publique et environnement. Questions écologiques, réponses économiques*, Paris, L'Harmattan.
- RUMPALA Yannick (2007), *La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation*, communication à l'atelier « Regards multiples sur les actions et dispositifs visant à politiser la consommation », IX^{ème} Congrès de l'Association Française de Science Politique, Toulouse, septembre 2007.

RUMPALA Yannick (2008), *Le gouvernement du changement total. Sur la transition au développement durable et sa gestion*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, soutenu à l'École Normale Supérieure de Cachan, le 18 juin 2008.

SABEL Charles, FUNG Archon & KARKKAINEN Bradley (2000), *Beyond Backyard Environmentalism*, Boston, Beacon Press.

SAINSAULIEU Renaud (1977), *L'identité au travail. Les effets culturels de l'organisation*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

SAINTENY Guillaume (1994), « Les médias français face à l'écologisme », *Réseaux*, n°65, pp.87-105.

SALLES Denis (2006), *Les défis de l'environnement. Démocratie et efficacité*, Paris, Syllepse.

SARTRE Jean-Paul (1943), *L'être et le néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, rééd. : 1976.

SAWICKI Frédéric et SIMÉANT Johanna (2009), « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, n°51/1, pp.97-125.

SCARDIGLI Victor (1983), *La consommation, culture du quotidien*, Paris, PUF.

SCHELLING Thomas C. (1978), *La tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF, éd. française : 1980.

SCHOLDER ELLEN Pam (1994), "Do We Know What We Need to Know? Objective and Subjective Knowledge Effects on Pro-Ecological Behaviors", *Journal of Business Research*, n°30/1, pp. 43-52.

SCHÜTZ Alfred (1945), *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, éd. française : 1987.

SCOTT Alexander (1985), "Economic Efficiency in Energy Use", in BELGRAVE Robert & CORNELL Margaret (eds), *Energy Self-Sufficiency for the UK ?*, Brookfield, Gower Publishing Co., pp.121-140.

SEGALEN Martine (1981), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, rééd. : 1996.

SENNETT Richard (1974), *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, éd. française : 1979.

SHANNON Claude E. (1948), "A Mathematical Theory of Communication", *Bell System Technical Journal*, n° 27, pp. 379-423.

SHOVE Elizabeth (2003), *Comfort, Cleanliness and Convenience. The Social Organization of Normality*, Oxford, Berg.

SIMARD Louis (2003), *Conflits d'environnement et concertation : Le cas des lignes THT en France et au Québec*, Thèse de doctorat en Sociologie, sous la direction de Christine Musselin, soutenue à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris le 29 janvier 2003.

SIMONDON Gilbert (1958), *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, rééd. : 1989.

SIMONNOT Philippe (1978), *Les Nucléocrates*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

SINGLY François de (2003), *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Pocket.

SIOHANSI Fereidoon P. (1994), "Restraining Energy Demand: The Stick, the Carrot, or the Market?", *Energy Policy*, n°22/5, pp.378-392.

SLOVIC Paul (2001), *The Perception of Risk*, London, Earthscan.

SMITH Adrian (2007), "Emerging in Between : The Multi-Level Governance of Renewable Energy in the English Regions", *Energy Policy*, n°35, pp.6266-6280.

SMITH Mark (1998), *Ecologism: Towards Ecological Citizenship*, Milton Keynes, Open University Press.

SNOW David A., ROCHFORD E. Burke Jr, WORDEN Steven K. & BENFORD Robert D. (1986), "Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation", *American Sociological Review*, n°51/4, pp.464-481.

SOVACOOOL Benjamin K. (2008), "The Costs of Failure: A Preliminary Assessment of Major Energy Accidents, 1907-2007", *Energy Policy*, n°36, pp.1802-1820.

STENGERS Isabelle (1997), *Cosmopolitiques II*, Paris, La Découverte, rééd. 2003.

STRBAC Goran (2008), "Demand Side Management: Benefits and Challenges", *Energy Policy*, n°36/12, pp. 4419-4426.

SUBREMON Hélène (2009), *Habiter avec l'énergie. Pour une anthropologie sensible de la consommation d'énergie*, Thèse de sociologie, sous la direction de Philippe Bonnin, soutenue à l'Université Paris X Nanterre, le 11 juin 2009.

SUTHERLAND Ronald J. (1996), "The Economics of Energy Conservation Policy", *Energy Policy*, n°24/4, pp.361-370.

- TAM Kwa-Sur (1997), "A Comparison of Alternatives to Enhance the Utilization of Transmission Lines", *Electricity Power Systems Research*, n°41/2, pp.133-140.
- TARDE Gabriel (1890), *Les lois de l'imitation*, Paris, Les empêcheur de penser en rond, rééd. : 2001.
- TARROW Sidney (1991), *Struggle, Politics and Reform : Collective Action, Social Movements and Cycles of Protest*, Ithaca, Cornell University.
- TAYLOR Linda P. (1992), "Employment Aspects of Energy Efficiency", in CHRISTIE Ian & RITCHIE Neil (ed.), *Energy Efficiency. The Policy Agenda for the 1990s*, London, Policy Studies Institute, pp.96-113.
- TCHAKHOTINE Serge (1939), *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, rééd. : 1992.
- THÉVENOT Laurent (1990), « L'action qui convient », *Raisons Pratiques*, n°1, pp.39-69.
- THÉVENOT Laurent (1993), « Essai sur les objets usuels. Propriétés, fonctions, usages », *Raisons Pratiques*, n°4, pp. 85-111
- THÉVENOT Laurent (1994), « Le régime de familiarité. Des choses en personnes », *Genèses*, n°17, pp.72-101.
- THÉVENOT Laurent (1997), « Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats d'information », *Raisons Pratiques*, n°8, pp.205-242.
- THÉVENOT Laurent (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- THÉVENOT Laurent (2009), « Biens et réalités de la vie en société : disposition et composition d'engagements pluriels », in BREVIGLIERI Marc, LAFAYE Claudette et TROM Danny (eds), *Sens critique, sens de la justice*, Paris, Economica.
- TILLY Charles (1978), *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison Wesley Publishing Company.
- TISSERON Serge (1999), *Comment l'esprit vient aux objets*, Paris, Aubier.
- TOURAINÉ Alain (1965), *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ Alain (1978), *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- TRONQUOY Philippe (ed.) (2003), « Les nouvelles dimensions de la citoyenneté », *Les Cahiers Français*, n° 316, La Documentation Française.
- WEBER Max (1921), *Economie et société (II). L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport de l'économie*, Paris, Pocket, rééd. : 2003.
- WRIGHT Georg Hendrik von (1951), *An Essay in Modal Logic*, Amsterdam, North Holland Publishing Company.
- ZÉLEM Marie-Christine (1997), « MDE. L'éclairage en France. Diffusion des technologies efficaces de maîtrise de la demande d'électricité dans le secteur de l'éclairage en France », *Les Cahiers du CLIP-Environnement*, n°7, pp. 31-58.
- ZÉLEM Marie-Christine (2002), « Les contraintes sociologiques au développement des énergies renouvelables en France », *Global Chance*, n°15, pp. 83-90.
- ZÉLEM Marie-Christine (2002), « Société de consommation et maîtrise de la demande d'énergie, une mise en compatibilité complexe », *Global Chance*, n°16, pp. 111-124.
- ZÉLEM Marie-Christine (2010), *Politiques de maîtrise de la demande d'énergie et résistances au changement. Une approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan. [à paraître].